

Le nationalisme de contestation
Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des
identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada

par
Christophe TRAISNEL

Thèse de doctorat effectuée en cotutelle

au
Département de science politique de l'Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

et au
Centre d'études constitutionnelles et politiques
Université Panthéon - Assas (Paris II)

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal en vue de
l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D) en science politique
et à
l'Université Panthéon-Assas Paris II en vue de l'obtention du grade de Docteur en science
politique

Octobre 2004

© TRAISNEL Christophe, 2004



AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

et

Université Panthéon-Assas (Paris II)

Cette thèse intitulée

Le nationalisme de contestation

**Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités
wallonne et québécoise en Belgique et au Canada**

présentée et soutenue à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) par

Christophe TRAISNEL

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur et directeur de recherche : Hugues PORTELLI, Professeur,
Université Panthéon-Assas (Paris II)

Directeur de recherche (Université de Montréal) : Denis MONIÈRE, Professeur,
Département de science politique, Université de Montréal

Membre du jury : Jane JENSON, Professeur, Département de science politique, Université
de Montréal

Membre du jury : Jean-Marie DENQUIN, Professeur, Université Paris X

Examineur externe : Alain G. GAGNON, Professeur, Chaire de recherche du Canada en
études québécoises et canadiennes, Université du Québec à Montréal

Examineur externe : Xavier CRETTIEZ, Professeur, Université Versailles Saint-Quentin

RÉSUMÉ

Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada

La thèse appréhende le nationalisme de contestation, c'est-à-dire les situations dans lesquelles il n'existe pas qu'une nation correspondant à l'État qui en assure la promotion, mais plusieurs en concurrence. L'objectif central de la recherche est de comprendre comment les différents acteurs politiques et sociaux parviennent à fabriquer des nations sans État.

Nous avons émis l'hypothèse que ces nations sans État sont politiquement construites grâce à l'existence d'un mouvement nationaliste qui, par la contestation de l'État et la réflexion identitaire, parvient à conférer un sens politique à des distinctions diverses, et ainsi à fabriquer politiquement, à son image, une nation contre l'État, comme l'État fabrique sa nation à son image. Nous avons basé notre démonstration sur la comparaison des discours identitaires tenus au Québec et en Wallonie par les mouvements nationalistes, les gouvernes locales et les États canadien et belge durant ces quinze dernières années.

Cette recherche montre que tant en Wallonie qu'au Québec, des mouvements nationalistes constitués ont chacun réussi à produire une véritable doctrine identitaire concurrente à celle de l'État, et constitutive d'une certaine idée de la nation dont la forme et le fond sont marqués par les cadres de référence propres à chaque mouvement. C'est surtout au niveau de la transmission de cette doctrine identitaire aux espaces politiques wallon et québécois que des différences nettes apparaissent entre la Wallonie et le Québec : le mouvement souverainiste québécois a réussi non seulement à transmettre une partie de sa doctrine identitaire à la gouverne locale, mais aussi à mobiliser durablement une partie de la communauté québécoise autour de la croyance en l'existence d'une nation québécoise distincte. Quant au mouvement wallon, s'il est parvenu avec succès à transmettre lui aussi sa doctrine identitaire à la nouvelle gouverne wallonne, il a jusqu'à présent échoué à mobiliser durablement la communauté wallonne autour de l'existence d'un peuple wallon distinct.

Mots clés : *Politique comparée, nation, mouvements sociaux, action collective, militantisme, identité, discours, contestation politique, citoyenneté, gouverne locale, mobilisation, Québec, Wallonie.*

SUMMARY

Nationalism of protest : the role of nationalist movements in the political construction of Walloon and Quebec identities in Belgium and Canada.

My thesis takes as its main object of study the nationalism of protest. It focusses on situations according to which the nation, whose promotion is actively taken care of by the state, competes with another type of nation that is, this time, actively promoted by social movements. More precisely, the main aim of my research is to understand how the different social and political actors succeed in constructing a nation without a state.

My hypothesis is that nations without states are politically constructed through the existence of a nationalist movement. By rejecting the state and through the development of a unitary identity, such a movement succeeds in giving a unified political meaning to otherwise fragmented ideals on the one hand, and building a nation politically against the state on its own terms on the other. My main argument relies on the comparison of identity discourses held in Quebec and Walloony by nationalist movements, local governments and the Belgian and Canadian states during the last fifteen years.

My thesis shows that, in both Walloon and Quebec, constituted nationalist movements have all succeeded in producing an authentic identity doctrine competing with the one emanating from the State. Such a doctrine constitutes a certain idea of the nation whose form and content are influenced by the reference frames that are characteristic of each movement. It is at the level of transmission of this identity doctrine to the Walloon and Quebec political spaces that differences appear between Walloon and Quebec. Not only has the sovereignty movement of Quebec succeeded in transmitting a part of its identity doctrine to the local government, it has also durably mobilized a part of the Quebec community, in particular thanks to the belief of a distinct Quebec nation. As far as the Walloon movement is concerned, it too has successfully transmitted its identity doctrine to the new Walloon government; however, I show that it has failed to mobilize the Walloon community around the existence of a distinct Walloon people.

Keywords : *comparative politics, nation, social movements, collective action, identity, discourse, political protest, reference frames, citizenship, local government, mobilisation, Québec, Wallonia.*

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
LISTE DES TABLEAUX	xiv
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	xv
REMERCIEMENTS	xvii
INTRODUCTION	1
1 Le sujet de la recherche : le nationalisme de contestation	2
2 Approches	6
3 Cadres de l'analyse	13
4 Portée de la recherche	17
5 Méthodologie : comparaison, cas, termes, méthode	19
5.1 Le choix de la comparaison	19
5.2 Le choix des cas de comparaison	20
5.3 Les termes de la comparaison	23
5.3.1 La doctrine identitaire : le champ de la réflexion militante	24
5.3.2 La transmission de la doctrine identitaire : le champ de l'affirmation identitaire	26
6 Plan	27

PREMIÈRE PARTIE : NATION, NATIONALISME ET CONTESTATION POLITIQUE	30
CHAPITRE 1 : NATIONS ET NATIONALISMES	31
1.1 Ambiguïtés du champ	31
1.1.1. Nation, nationalisme et science politique	31
1.1.2. Nation et nationalisme : normativisme et sens commun	34
1.1.3. Les « Pères fondateurs » de la politique comparée face à la nation et au nationalisme	36
1.2. Polysémie de la notion de nation	38
1.2.1. Les définitions de la nation	38
1.2.2. Pour une intégration du nationalisme dans la définition de la nation	40
1.3. Typologies	43
1.3.1. La nation et les autres communautés	44
1.3.2. La nation dans tous ses états	46
1.3.3. Des nationalismes : les différentes formes de nationalisme	47
1.3.4. Nationalisme de conservation et nationalisme de contestation	52
CHAPITRE 2 : LA NATION, LE NATIONALISME ET L'ÉTAT	56
2.1. Le rapport à l'État	56
2.1.1. L'État, la légitimité démocratique et « l'invention du pluralisme »	56
2.1.2. L'autonomie de l'État	57
2.1.3. État-nation et communauté citoyenne	60
2.1.4. La contestation du rôle de l'État dans la définition de la nation	61
2.1.5. Pour ou contre l'État : la question nationale	63
2.2. Approches théoriques de la nation et du nationalisme	64
2.2.1. Institutionnalisme	65
2.2.2. Primordialisme	66
2.2.3. Approche moderniste	67
2.2.4. Apports des théories de l'ethnicité aux analyses du nationalisme	68
2.2.5. Approche sociopolitique	69
2.3. Le nationalisme « contre » l'État : vers les théories de la contestation politique	71
CHAPITRE 3 : LA NATION EN MOUVEMENT	74
3.1. Mouvement social et identités	75
3.1.1. Les aspects politiques des mouvements sociaux et l'analyse du nationalisme	76

3.1.2	Histoire du champ et définitions	80
3.1.3	Identités politiques : les cadres des références et de l'action	84
3.1.4	Identités politiques, identifications sociales : la construction des imaginaires communautaires	89
3.2	La part des militants. Le militantisme politique au cœur de la fabrique identitaire	93
3.2.1	Le militantisme politique, approches et analyses	93
	<i>Définitions du militantisme</i>	93
	<i>Les analyses de l'engagement politique</i>	96
3.2.2	Un « tout petit monde » : l'identité militante	99
	<i>L'existence d'une identité militante</i>	100
	<i>Le multimilitantisme et les liens entre les organisations</i>	103
3.3	Le militantisme nationaliste et le mouvement nationaliste	106
3.3.1	Les facteurs de cohésion du petit monde des militants nationalistes	107
3.3.2	Les Nous, les Eux : indices de l'appartenance, prémices des identités	112
3.3.3	Le mouvement nationaliste est un mouvement social	114
3.3.4	Le mouvement nationaliste n'est pas un mouvement social comme les autres	119
 CHAPITRE 4 : HISTOIRE DES AFFIRMATIONS IDENTITAIRES AU QUÉBEC ET EN WALLONIE		 123
4.1	Le Canada, « d'un océan à l'autre »	125
4.1.1	Histoire de l'affirmation nationale canadienne	125
4.1.2	Le « pays contre l'État » : l'affirmation nationale du Québec	131
4.2	La Belgique, « toujours grande et belle »	135
4.2.1	L'affirmation nationale Belge : la Belgique unitaire	135
4.2.2	La Flandre en mouvement	147
4.2.3	La Wallonie en mouvement	155
 DEUXIÈME PARTIE : LA FABRIQUE DE LA NATION		 159
 CHAPITRE 5 : LES NATIONALISTES EN MOUVEMENT		 161
5.1	La contestation en partage	162
5.1.1	Le mouvement wallon	162
5.1.2	Le mouvement souverainiste québécois	170
5.2	Les composantes du mouvement wallon	176
5.2.1	Les laboratoires de l'identité	177
	<i>L'Institut Jules Destrée</i>	177

<i>La Fondation Wallonne</i>	180
<i>La Revue Toudi et la revue République</i>	182
<i>Le Fonds d'histoire du mouvement wallon</i>	183
5.2.2 Les organisations politico-culturelles	183
5.2.3 Les autres organisations	185
5.2.4 L'extérieur	188
5.3 La constellation souverainiste du Québec	193
5.3.1 Les partis souverainistes	193
<i>Le Parti québécois</i>	193
<i>Le Bloc québécois</i>	197
5.3.2 Les partenaires de la souveraineté	200
5.3.3 Les partenaires pour la souveraineté	207
5.3.4 Les micro-associations et les « francs-tireurs » du mouvement souverainiste	210
5.3.5 L'extérieur	212
CHAPITRE 6 : LES CADRES DE RÉFÉRENCE	216
6.1 Les cadres organisationnels : consensus et conflits	218
6.1.1 Consensus et éléments de cohésion	218
<i>Le mouvement wallon</i>	218
<i>Le mouvement souverainiste au Québec</i>	222
6.1.2 Clivages et conflits	227
<i>Le mouvement wallon</i>	227
<i>Le mouvement souverainiste</i>	229
6.2 Les nous et les autres : le cadre discursif du « petit monde militant »	233
6.2.1 Les nous	233
6.2.2 Les autres	241
<i>Au sein du mouvement wallon</i>	241
<i>Le mouvement souverainiste au Québec</i>	244
6.3 Les cadres culturels : le discours sur le mouvement	247
6.3.1 Dimension conflictuelle et contestataire : contre quoi?	249
<i>Expression de la contestation nationaliste contre l'État de l'autre</i>	249
<i>Désenchanter pour mieux réenchanter</i>	253
Identifier la Wallonie	254
Identifier le Québec	256
6.3.2 Valeurs et croyances : au nom de quoi ?	259

<i>Le partage de valeurs communes</i>	260
Mouvement wallon : contestation politique, social-démocratie et humanisme	260
Mouvement souverainiste : contestation, souverainisme et social-démocratie	264
<i>Souverainisme québécois</i>	265
<i>Contestation de l'État fédéral et de ses valeurs</i>	267
<i>Le modèle québécois de social-démocratie</i>	268
<i>État québécois, mondialisation, alter-mondialisation</i>	270
<i>Croyances : Mémoire, mythes et histoire</i>	272
Le mouvement wallon : Destrée, le 18 juin 1940, les Grandes grèves	273
Le mouvement souverainiste : Lévesque, les Patriotes, la loi 101	278
CHAPITRE 7 : LA DOCTRINE IDENTITAIRE DES NATIONALISTES	288
7.1 L'ordre désacralisé	290
7.1.1 Mouvement souverainiste et nationalisme d'Etat : la doctrine Trudeau	291
7.1.2 Mouvement wallon et nationalisme d'Etat	296
<i>Les fluctuations de la doctrine identitaire belge</i>	296
<i>La constance de l'anti-belgicisme du mouvement wallon</i>	301
7.2 L'identité n'est pas neutre	305
7.2.1 Les dimensions de l'identité wallonne	306
<i>Histoire de la Wallonie = Histoire du mouvement wallon</i>	306
<i>Contre l'identité nationale de l'État : l'identité « réelle »</i>	309
<i>Une identité wallonne autre</i>	312
<i>Des identités wallonnes?</i>	313
7.2.2 Les dimensions de l'identité québécoise	315
<i>Identité nationale marquée par la contestation de l'État fédéral</i>	316
<i>Mémoire collective, oppressions collectives</i>	323
<i>Projet national et raisons communes : l'avenir sur l'identité</i>	329
7.3 L'identité se transforme	333
7.3.1 Une thématique identitaire qui change	334
<i>En Wallonie : une identité qui se construit</i>	334
<i>Au Québec : une doctrine identitaire qui s'adapte</i>	337
<i>Le thème de la mondialisation chez les nationalistes</i>	341
7.3.2 De nouvelles valeurs et de nouveaux enjeux	346

TROISIÈME PARTIE : LA TRANSMISSION DE LA DOCTRINE IDENTITAIRE À LA COMMUNAUTÉ IMAGINÉE	350
CHAPITRE 8 : LA NATIONALISATION DE LA GOUVERNE LOCALE	352
8.1 Les échanges entre les institutions locales et les mouvements nationalistes	353
8.1.1 En Wallonie : institutionnalisation du discours identitaire régionaliste des laboratoires de l'identité du mouvement wallon	354
<i>Le besoin identitaire des nouvelles institutions régionales wallonnes</i>	354
<i>Les liens entre les élites politiques wallonnes et le mouvement wallon</i>	355
<i>Les échanges entre la gouverne wallonne et les laboratoires de l'identité</i>	357
8.1.2 Au Québec : institutionnalisation partielle du discours identitaire souverainiste	360
<i>La législation : le cas de la Charte de la langue française</i>	361
<i>Les campagnes référendaires</i>	365
<i>Les consultations publiques</i>	371
<i>La création d'institutions publiques autour des grandes thématiques souverainistes</i>	372
<i>Les missions confiées par la gouverne québécoise à des organisations souverainistes</i>	374
8.2 Politiques de la reconnaissance et des revendications	376
8.2.1 Les refus québécois de la doctrine identitaire de l'État canadien	377
<i>Les souverainistes au pouvoir à Québec</i>	377
<i>Les libéraux au pouvoir à Québec</i>	379
<i>Les souverainistes dans l'opposition</i>	381
8.2.2 Les Wallons face à la réforme de l'État	386
<i>Le fédéralisme, une revendication wallonne</i>	387
<i>La réforme de l'État et les victoires des francophones</i>	388
<i>Les revendications wallonnes à l'heure du fédéralisme</i>	390
8.3 La réaction de la puissance publique	392
8.3.1 La Belgique, encore grande et belle	393
<i>La transformation du discours identitaire de l'État</i>	394
<i>Vers une classe politique fédérale?</i>	395
<i>Le rôle de la monarchie</i>	395
<i>Les néo-belgicains</i>	396
8.3.2 Canada, d'un océan à l'autre : la stratégie fédéraliste	398
<i>Les souverainistes sont des sécessionnistes</i>	399
<i>Plan A : les concessions et le dialogue ?</i>	401
<i>Plan B : l'endiguement de la doctrine identitaire québécoise</i>	404

Les instruments au service du gouvernement fédéral	404
Les normes et l'unité. Politiques sociales et droit constitutionnel	407
Patrimoine canadien : la promotion de l'identité et de la fierté canadiennes	412
CHAPITRE 9 : LES POLITIQUES IDENTITAIRES LOCALES	420
9.1 La Nation mise en scène : offre identitaire et sacralisation du collectif	421
9.1.1 En Wallonie : le discours identitaire institutionnalisé	422
<i>L'histoire du mouvement wallon, histoire de la Wallonie</i>	423
<i>La transmission des symboles identitaires</i>	429
9.1.2 Au Québec : nationalisme d'État et souverainisme de circonstances	430
<i>Nationalisation de l'identité québécoise</i>	430
<i>L'affirmation québécoise nationalisée</i>	433
9.2 Nationalisme <i>soft</i> et identité <i>high-tech</i>	440
9.2.1 Wallonie au futur	442
9.2.2 Québec inc, Québec.com, Made in Québec : les visages du marketing nationaliste québécois	446
9.3 Les résistances face aux politiques publiques locales d'affirmation identitaire	454
9.3.1 La Wallonie en Belgique et « le discours anti-wallon »	454
9.3.2 Le Québec et les nations au Québec	458
<i>L'alter-nationalisme</i>	459
<i>L'anti-nationalisme</i>	460
Alliance Quebec	461
Le gouvernement du Canada	463
Les politiques de l'affirmation et de la visibilité canadiennes	465
CHAPITRE 10 : DE L'AFFIRMATION NATIONALE À L'APPARTENANCE CITOYENNE	473
10.1 Affirmation identitaire et autonomisation progressive des espaces politiques	474
10.1.1 Sphères économique et sociale : intérêts locaux et nationalisme économique	475
10.1.2 Sphère politique : question nationale, question locale	478
10.1.3 Sphère médiatique : les informations locales	482
10.1.4 Les sciences sociales : transformer le « pays » en objet d'étude	487
10.2 Les impasses de l'affirmation nationale : des communautés imaginées et une absence de consensus sur l'identité collective	491
10.3 De l'affirmation nationale à l'appartenance citoyenne : vers la fabrication d'une nation-communauté de citoyens en Wallonie et au Québec	504

10.3.1	Citoyenneté, régime de citoyenneté et communauté de citoyens	505
10.3.2	Au Québec : penser la citoyenneté québécoise	507
	<i>Nationalité et citoyenneté en débat</i>	507
	<i>Le Québec, entre communauté de citoyens et citoyenneté québécoise</i>	509
10.3.3	En Wallonie : pour une « gouvernance citoyenne »	514
	<i>Citoyenneté en Wallonie : état des débats</i>	514
	<i>Une « citoyenneté wallonne » en projet</i>	517
	Concertation citoyenne	517
	Le régionalisme pour renforcer la cohésion sociale	518
	Démarche citoyenne	519
	Gouvernance citoyenne	520
 CONCLUSION		 524
1	Bilan de la recherche	525
1.1	La nation est politiquement construite	525
1.2	La nation dépend du nationalisme et des nationalistes	527
1.3	Une nation à l'image des nationalistes	529
1.4	La contestation politique comme génératrice d'identités collectives	532
1.5	Autonomisation des espaces politiques locaux	533
2	Nationalisme de contestation et science politique	535
3	Portée par rapport à la méthodologie	540
4	Pistes de recherche	541
4.1	Le nationalisme de contestation et les autres nationalismes	542
4.2	Nation, nationalisme et démocratie	543
4.3	Vers des « nations post-étatiques » ?	544
 SOURCES DOCUMENTAIRES		 547
 ANNEXES		 580

LISTE DES TABLEAUX

Cadre de la comparaison	19
Identification des variables	20
Identification des cas	23
Typologie des nationalismes en fonction des acteurs nationalistes et des registres d'action	51

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A.D.Q.	Action Démocratique du Québec
A.D.V.N.	Archief en Documentatiecentrum voor het Vlaams-nationalisme (Flandre)
A.I.E.Q.	Association Internationale des Études Québécoises
A.S.B.L.	Association Sans But Lucratif
A.W.E.X.	Agence Wallonne à l'Exportation
B.Q.	Bloc Québécois
C.A.W.	Contrat d'Avenir pour la Wallonie
C.A.W.A.	Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé
C.B.C.	Canadian Broadcasting Corporation
C.D.H.	Centre Démocratique Humaniste (anciens chrétiens-démocrates)
C.E.C.	Maison d'édition (Québec)
C.E.Q.	Centrale de l'Enseignement du Québec
C.E.S.R.W.	Conseil Économique et Social de la Région Wallonne
C.L.S.C.	Centre Local de Services Communautaires (Québec)
C.N.R.S.	Centre National de la Recherche Scientifique (France)
C.R.E.P.U.Q.	Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec
C.R.I.C.	Centre d'Information et de Recherches sur le Canada
C.R.I.S.P.	Centre de Recherche et d'Information sociopolitique (Belgique)
C.S.N.	Confédération des Syndicats Nationaux (Québec)
C.S.Q.	Centrale des Syndicats du Québec
C.U.C.	Conseil pour l'Unité du Canada
D.D.	Revue Développement Durable (Belgique)
E.T.A.	Euskadi Ta Askatasuna (Pays basque)
F.D.F.	Front Démocratique des Francophones (Bruxelles)
F.E.U.Q.	Fédération des Étudiants Universitaires du Québec
F.F.I.	Forum Francophone International
F.F.Q.	Fédération des Femmes du Québec
F.L.Q.	Front de Libération du Québec
F.N.	Fabrique Nationale d'armes à Herstal (Belgique)
F.N.S.P.	Fondation Nationale des Sciences Politiques (France)
F.T.Q.	Fédération des Travailleurs du Québec
I.P.S.O.	Intellectuels Pour la Souveraineté (Québec)
L.C.N.	Chaîne de télévision, Groupe Québécois (Québec)
L.G.D.J.	Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (France)
L.R.Q.	Lois et Règlements du Québec
M.N.Q.	Mouvement National des Québécoises et des Québécois
M.P.W.	Mouvement Populaire Wallon

M.Q.F.	Mouvement Québec Français
M.S.A.	Mouvement Souveraineté-Association (Québec)
O.F.Q.J.	Office Franco-Québécois de la Jeunesse
O.I.P.	Observatoire Interrégional du Politique (France)
O.V.V.	Overlegcentrum van Vlaamse Verenigingen (Flandre)
P.C.F.	Parti Communiste Français
P.D.G.	Président Directeur Général
P.I.O.P.	Point d'appui Interuniversitaire sur l'Opinion Publique et la Politique (Belgique)
P.L.C.	Parti Libéral du Canada
P.L.Q.	Parti Libéral du Québec
P.M.E.	Petites et Moyennes Entreprises
P.Q.	Parti Québécois
P.S.	Parti Socialiste (Belgique)
P.U.L.	Presses de l'Université Laval
P.U.M.	Presses de l'Université de Montréal
R.D.I.	Réseau de l'Information (Radio Canada)
R.E.A.	Régime d'Épargne-Action du Québec
R.I.N.	Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (Québec)
R.I.Q.	Rassemblement pour l'Indépendance du Québec
R.N.	Ralliement National (Québec)
R.T.B.F.	Radio Télévision Belge Francophone
R.W.	Rassemblement Wallon
R.W.F.	Rassemblement Wallonie France
S.N.A.	Société Nationale de l'Acadie (Canada)
S.N.P.	Scottish National Party (Ecosse)
S.O.Q.U.E.M.	Société Québécoise d'Exploration Minière
S.P.S.N.Q.	Société des Parcs de Sciences Naturelles du Québec
S.R.C.	Société Radio Canada
S.S.J.B.	Société Saint-Jean-Baptiste (Québec)
T.Q.S.	Télévision Quatre Saisons (Québec)
T.V.A.	Chaîne de télévision Groupe Québécor (Québec)
U.C.L.	Université Catholique de Louvain (Belgique)
U.F.P.	Union des Forces Progressistes du Québec
V.L.B.	Maison d'édition, Québec
V.L.D.	Vlaams Liberal Democraten

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier celle qui a partagé avec moi la petite vie de cette thèse des débuts balbutiants à la fin tant attendue. Merci donc à Nathalie pour sa patience et sa présence à mes côtés durant toutes ces années de travail.

Merci aussi aux Professeurs Hugues Portelli et Denis Monière pour leur direction. Merci pour leur confiance, leur écoute et leur disponibilité dans le cadre de cette cotutelle.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement le Département de science politique de l'Université de Montréal qui m'a accueilli en son sein pendant deux ans, et l'ensemble de ses Professeurs, plus particulièrement Jane Jenson, Graciela Ducatzenzeiler, Mamoudou Gazibo, André J. Bélanger, Laurence McFalls, Alain Noël, Gérard Boismenu, Robert Dalpé ; un merci aussi au personnel administratif du Département, toujours disponible et à l'écoute. Merci donc à Jocelyne Dion, qui malheureusement nous a quitté cette année ; merci à Jocelyne Sauvé, Marie-Paule Rouleau, Liette Bonin, et Renée Leclerc pour leur professionnalisme et leur grande disponibilité. Merci aussi à Danielle Tessier, gestionnaire des programmes de cotutelle à la F.E.S..

Je n'oublierai pas ici les Professeurs de Paris II qui m'ont permis de mener à bien ce projet, et qui m'ont à de nombreuses reprises encouragé dans mes recherches : Jacques Chevalier, Dominique Chagnollaud, Joëlle N'Guyen Dny Tan, Denise Detragiache, Pascal Vennaisson. Merci aussi à Madame Sendras pour son extrême gentillesse, sa disponibilité et son écoute.

Je souhaite aussi souligner les aides diverses que m'ont apporté, dans le financement de mes recherches, le Rectorat de Paris, le Département de science politique et la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, le ministère français des Affaires étrangères, l'Université Paris II, l'Institut d'études européennes de Montréal, l'Association internationale des études québécoises, et la Société québécoise de science politique. Merci pour leur confiance.

Merci aussi à tous mes amis et collègues, « thésards » ou non, du Québec, du Canada, de France et de Belgique qui, grâce à leur présence et leur aide, m'ont permis à maintes reprises d'avancer à grands pas. Je pense en particulier à Eric Mathieu et Florian Grandena, Claire Blossville, Marguerite Delisle, Vincent Legrand, Marina Eudes, Jérôme Baloge, Denis Revel, Valérie Mouraud, Fernando Chinchilla, Frédérique Bastien, Isabelle Petit, Jean-François Béland, Mamoudou Gazibo, Isabelle Beaulieu. Un merci particulier aux patients relecteurs : Isabelle Giraud, Vincent NGuyen Van Hai, Daniel Ongazeau, Erwan Le Quilliec, Patrick Taillon, Rachel Pominville, Clarisse Méchin, Olivier Moglia, sans oublier la plus méritante, ma sœur Amélie Moglia.

Merci enfin à tous ceux qui dans le cadre de mes pérégrinations en pays wallon, québécois, flamand, acadien, écossais m'ont accueilli et m'ont aidé en me donnant de leur temps, et souvent de leur amitié : José Fontaine, Pascale Constant, Jean Pirotte, Luc Courtois, Paul Delforge, François Rebello, Luc Scholen, Gilles Grondin, Bruno Viens, Jacques Dupont, l'Ambassadeur Bernard Dorin, Guy Lachapelle, Guy Boutbillier, Cristina Johnson, Mattias Storme, Antonine Maillet, Dominique Gallet et Mona Makki, Jean-Marie Nadeau, Maurice Basque, Éric Laroque, Thierry Haumont, Philippe Destatte, Jean-Émile Humblet, Yves de Wasseige, André Patris et bien d'autres encore...

INTRODUCTION

Partout se propage la contamination du nationalisme, partout s'observe l'affaiblissement de la nation. Or, la nation moderne est un projet politique singulier. Née au XVIII^e siècle en Angleterre, aux États-Unis et en France, elle a pour fonction première d'intégrer également chacun à la vie d'une communauté politique et de défendre celle-ci sur la scène internationale. Elle se veut une communauté idéale de citoyens ; elle ne connaît que des égaux, qui partagent une langue, une histoire et une volonté de vivre ensemble ; elle ignore résolument les particularités ethniques, régionales, culturelles, linguistiques, religieuses de chacun. Ainsi, la nation moderne est historiquement indissociable de la démocratie et essentiellement opposée au nationalisme. Quel peut être l'avenir de cette communauté de citoyens, quand les uns se réclament de leurs particularismes ethniques ou de leur identité religieuse, quand les autres confondent leurs devoirs de citoyens avec leurs droits de consommateurs ?¹

Le jour où j'ai vu que les saintes doctrines étaient attaquées avec impunité, j'ai vu la révolution là où beaucoup ne voyaient encore que les lumières aux prises avec les préjugés. La conjuration n'avait fait jusqu'alors que reconnaître son terrain et le préparer... Elle ne tarda pas à descendre de la sphère intellectuelle dans celle des faits matériels. Un mot suffit pour gagner la faveur publique. Ce fut celui de 'Constitution'. Le but clair et précis des factieux est un et uniforme. C'est celui du renversement de toutes choses légalement existantes... Le principe que les monarques doivent opposer à ce plan de destruction, c'est celui de la conservation de toute chose légalement existante. Le seul moyen de parvenir à ce but pourra être de ne pas innover... Je suis convaincu qu'il est impossible à la fois de conserver et de réformer dans un sens de justice et de raison, quand la masse du peuple est en mouvement...²

Les prémonitions de Metternich et le pragmatisme dont il fait preuve dans les conseils qu'il donne au Tsar Alexandre 1^{er} de Russie caractérisent le discours du pouvoir monarchique

¹ SCHNAPPER, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Folio essais, 4^e de couverture, 2003.

² METTERNICH, *Mémoire adressé au Tsar Alexandre 1^{er} de Russie*, 1821.

sur le mouvement populaire. Ces réflexions sur les prémices révolutionnaires et sur le caractère inéluctable de son déroulement laissent entrevoir les angoisses futures de tout pouvoir étatique par rapport à l'un des fruits révolutionnaires : l'idée même de nation pourtant au cœur de la définition de l'État moderne et démocratique.

À l'image de Metternich se méfiant de la Révolution et de cette Constitution menaçant l'ordre monarchique, Dominique Schnapper manifeste les mêmes craintes, mais, cette fois, à l'égard des « factieux » des temps modernes et de leur doctrine : les nationalistes et leur nationalisme.

Car l'État et sa nation-communauté de citoyens semblent, à bon nombre d'observateurs contemporains, plus que jamais en danger. Il semble mis en cause par la mondialisation, la libéralisation des échanges et la vague de déréglementation qui contraint tous les gouvernants de suivre le mouvement général de déréglementation. Il paraît aussi menacé par des mouvements qui, de l'intérieur, contestent les politiques publiques initiées par la gouverne étatique et paraissent du même coup porter atteinte aux principes fondateurs des démocraties modernes, en court-circuitant la représentation institutionnalisée et en contestant les fondations mêmes de l'État-nation entendu comme l'espace encore idéal du plein épanouissement de la représentation politique, de la légitimité démocratique, et de la modernité. Parmi ces forces politiques, les plus apparemment délétères sont certainement ces mouvements nationalistes, dont le but semble tout simplement de faire disparaître localement l'État, pour en faire apparaître un autre, plus petit, plus conforme à leur imaginaire communautaire particulariste.

1 - Le sujet de la recherche : le nationalisme de contestation

Cette thèse appréhende le nationalisme de contestation à travers la comparaison de deux cas : la Wallonie en Belgique et le Québec au Canada. *Le nationalisme de contestation définit un processus de construction politique d'une identité nationale par un mouvement social qui s'oppose à l'État, en contestant la nation défendue par cet État dans sa fonction de représentation, comme dans sa fonction de légitimation tout en inscrivant cette contestation politique dans le cadre des références et des valeurs de la démocratie représentative.* En d'autres termes, il s'agit de s'intéresser au « nationalisme soft » qui met en cause la légitimité et la doctrine identitaire de l'État central, tout en respectant les règles du jeu démocratique dans la définition de ses répertoires d'action, et qui propose -et affirme- l'existence d'une autre doctrine identitaire, contre l'État. Plus précisément, le processus de construction politique d'identités de type national par les mouvements nationalistes et la

transmission d'une telle construction politique à l'ensemble de la communauté imaginée par les nationalistes constituent l'objet de cette recherche.

Quant à la nation, elle est d'abord perçue non comme un acteur collectif ou communautaire, mais comme *le produit de l'action et de la réflexion d'acteurs visant à constituer un principe d'unité politique autour de l'existence d'une communauté imaginée*. En ce sens, on peut dire avec Ernest Gellner que « ce sont les nationalismes qui créent les nations, et non pas le contraire »³. Dès lors, il importe beaucoup plus de s'intéresser au processus de construction des « nations » qu'à leur essence, à la dynamique d'une telle construction plus qu'à leur légitimité tout en reconnaissant que l'État lui-même, dans ses constructions nationales, est un acteur nationaliste comme les autres. Il importe aussi, et surtout, de ne pas opposer arbitrairement le nationalisme et la nation, la « machine identitaire » et son « produit » et d'écarter ainsi certaines machines nationalistes (les mouvements sociaux) au profit d'autres plus légitimes (les États).

Cette étude n'a pas pour objet l'essence de l'identité nationale, ni l'évaluation d'un degré de conscience identitaire qu'il serait possible de mesurer quantitativement, dans une société donnée. Elle ne vise pas à déterminer si une identité quelconque a ou non une réalité, ou si au contraire il ne s'agit que d'une artificialité mythique, un pur construit politique sans fondements sociaux. Ce faisant, elle ne s'inscrit pas dans les débats entre tenants d'une reconnaissance des idées nationales comme fondement de la vie sociale et tenants d'une individualisation des identités et de la reconnaissance de leur inévitable pluralité. Cette thèse part en effet d'un postulat posé bien avant nous par d'autres études, comme celle d'Anne-Marie Thiesse : « La véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver⁴ ». Dans le prolongement de cette mise à l'écart préalable, il convient aussi de préciser que cette étude n'a pas non plus pour objectif d'analyser les prémices, les déterminants ou une « genèse » du phénomène identitaire ou même des nations en tant qu'identité politique moderne, dans une volonté de trancher un quelconque débat sur les « racines » d'une distinction identitaire globale, par une analyse historique aussi complexe que complète, et qui aurait là aussi pour conséquence de trancher un débat sur le caractère inéluctable, déterminé -et donc légitime- d'une construction identitaire donnée. La problématique de l'existence des nations est, là aussi, laissée à l'appréciation des citoyens et des nationalistes comme de ses contempteurs. Il n'entre pas dans

³ GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris : Payot, 1989 [Trad.1983], p. 86. Cette définition préalable de la nation repose sur l'idée selon laquelle l'identité collective et avant tout le produit d'un travail politique, collectif, sur la représentation d'un groupe dont on affirme l'existence, dont on revendique la reconnaissance, et dont on entreprend de prouver l'existence. Le problème est de savoir qui est ce « on », et quel rapport il entretient avec le groupe dont il revendique l'existence, c'est-à-dire le groupe de référence.

⁴ THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIIIe – XXe siècle*, Paris, Seuil, 1999, p. 11.

les objectifs de cette étude de distinguer entre les nations qui existent et celles qui ne seraient que postulées par les nationalistes.

Au-delà des grandes questions sur la genèse ou l'essence de la nation, le dessein plus modeste de cette recherche est de partir des acteurs nationalistes et de leur discours, pour s'intéresser de près aux rapports compliqués qui existent aujourd'hui entre les différents acteurs des débats susmentionnés, au produit de ces débats identitaires, et aux conséquences de ce produit, moins sur les consciences que sur les espaces politiques eux-mêmes. De même, il ne s'agit pas non plus de s'intéresser (en soi) aux caractéristiques identitaires des sociétés et des discours étudiés pour en proposer un portrait exhaustif, mais plutôt d'analyser le processus de fabrication et d'entretien des identités de type national, et d'en repérer les principales lignes de force.

De nombreuses sociétés comme le Québec ou la Wallonie, mais aussi la Catalogne, l'Écosse, la Flandre, la Corse, ou encore Chypre, l'Irlande du Nord, le Tibet, le Chiapas, le Kurdistan ou le Cachemire sont marquées par l'omniprésence d'un clivage identitaire et d'une question nationale non résolue, nourrissant diverses « impasses »⁵ ou « mises au frigo »⁶ d'enjeux politiques majeurs sur les terrains institutionnels⁷, constitutionnels⁸, diplomatiques ou même sur celui encore plus problématique de l'ordre public et de la sécurité régionale⁹. Dans ces sociétés où la question nationale est le marqueur principal des grands débats, dans la mesure où la plupart des questions touchant à la chose publique sont abordées à travers le prisme de ce problème fondamental, les débats politico-politologiques sur l'identité nationale opposent toujours les défenseurs de l'identité de l'État aux partisans de l'autre identité avec, au milieu du débat, les tenants d'une synthèse ou d'un aménagement institutionnel de type consensuel fondé sur la reconnaissance¹⁰. Face à l'incompatibilité identitaire, face à l'inconciliable, à l'impossibilité de faire du jour au lendemain deux nations en une seule, la question de fond perpétuellement posée est alors de savoir qui a *raison* ? En d'autres termes,

⁵ LAFOREST, Guy, GIBBINS, Roger (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal : Institut de recherche sur les politiques publiques, 1998, 478 p.

⁶ PAVY, Didier, *Les Belges*, Paris : Grasset et Fasquelle 1999, 311 p.

⁷ Cela a été longtemps le cas en Belgique, avant la fédéralisation de l'État. Tous les problèmes n'ont pour autant pas été résolus...

⁸ Le Canada est un très bon exemple d'impasses constitutionnelles : SEYMOUR, Michel, *Le pari de la démesure : l'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal : L'Hexagone, 2001, 306 p.

⁹ C'est cette fois le cas français qui illustre le mieux ce terrain : les mouvements nationalistes de contestation ont ceci de particulier qu'ils ne parviennent pas à choisir entre la lutte armée terroriste et l'action démocratique, entre la persuasion et la contrainte. Voir par exemple la distinction que font Xavier Crettiez et Isabelle Sommier entre clandestins et formations politiques à propos de la Corse : CRETTIEZ, Xavier, SOMMIER, Isabelle (dir.), *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris : Michalon, 2002, p. 32.

¹⁰ TULLY, James, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n°2, 1999, pp. 13-36.

qui dispose d'une légitimité *suffisante* pour imposer à l'autre sa propre vision identitaire ? Comment *mesurer* cette suffisance ?

Dans les sociétés non démocratiques ou marquées par une domination exogène comme dans les sociétés coloniales, le droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes vient très souvent à la rescousse des partisans de l'« autre » identité en leur donnant une légitimité, et l'oppression exercée par l'État colonial ou non démocratique donne aux mécanismes d'autodétermination des allures de plébiscites, conduisant presque toujours à la disparition du camp des défenseurs de l'identité de l'État oppresseur. Récemment, le cas du Timor oriental a pu illustrer un tel processus, comme la décolonisation de l'Union Soviétique ou encore, dans une moindre mesure cependant, la disparition de la Tchécoslovaquie. La question nationale est alors réglée par l'indépendance, c'est-à-dire la pleine maîtrise de la souveraineté et donc la création d'un État pleinement souverain.

La résolution du conflit est beaucoup plus délicate dans les sociétés démocratiques marquées par l'existence d'un État de droit solide et ancien. Les partisans de l'autre identité ont beau invoquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou la violence dont fait preuve l'État démocratique à leur endroit, si leur cause soulève quelques sympathies dans les sphères diplomatiques et internationales, elle suscite surtout la curiosité ou l'incompréhension et se trouve vite considérée comme un trait culturel local quasi-folklorique ou, plus gravement, comme un problème interne à la société en question, la composante d'un clivage social et culturel s'exprimant au travers de revendications souvent radicales (l'indépendance ou une forte autonomie régionale), et d'actions parfois extrêmes (violence politique et terrorisme). Ces causes n'emportent réellement une attention internationale que dans la mesure où la violence qu'elles génèrent menace la stabilité régionale ou internationale. Quant à la mobilisation sociale, elle est tellement partagée qu'aucun consensus ne semble pouvoir émerger au profit d'une option identitaire alternative à celle proposée par l'État, qui bénéficie *a priori* d'un appui commode : celui de la majorité silencieuse. La « raison » est alors surtout partagée entre les défenseurs de l'État et de sa « raison »¹¹, et les partisans d'une autre identité collective, alternative, résistante ou rebelle. Ces derniers cherchent quant à eux à renverser la raison de l'État pour la remplacer par celle qu'ils ont construite ensemble, dessinant les contours à

¹¹ Nous n'entendons évidemment pas ici *Raison d'État* dans son sens juridique, mais plutôt dans le sens que lui donne Michel Foucault dans *Omnes et singulatem*, c'est-à-dire le type spécifique, propre à l'État, de rationalité produite par lui et à son image : « La raison d'État, au sens d'un gouvernement rationnel capable d'accroître la puissance de l'État en accord avec lui-même, passe par la constitution préalable d'un certain type de savoir. Le gouvernement n'est possible que si la force de l'État est connue ; ainsi peut-elle être entretenue (...). Le gouvernement ne saurait donc se limiter à la seule application des principes généraux de raison, de sagesse et de prudence. Un savoir est nécessaire : un savoir concret, précis et mesuré se rapportant à la puissance de l'État ». FOUCAULT, Michel, « Omnes et singulatem : vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, 1986, pp. 5-35.

l'échelle sociale locale d'une « question nationale », c'est-à-dire d'une problématique identitaire mettant en question le cadre même de l'expression politique et du débat public, ainsi que la définition de la « communauté des citoyens » au fondement de la représentation politique. Dans cette fabrication identitaire, ces partisans nationalistes opposés à l'État central s'appuient éventuellement sur l'existence d'un appareil institutionnel local, gouverne étatique plus ou moins dotée de compétences et leur permettant d'opposer à la représentation politique de l'État une représentation politique autre.

Cette thèse se consacre donc à l'étude de cette situation particulière de sociétés démocratiques confrontées à une contestation de la nation de l'État par un mouvement nationaliste qui joue le jeu de la démocratie représentative. L'objectif central de la recherche est alors de comprendre comment des acteurs politiques et sociaux comme les mouvements nationalistes parviennent à fabriquer des nations sans l'aide et les possibilités politiques d'un État (et notamment sans les ressources institutionnelles et juridiques que confère la souveraineté). Plus précisément, il s'agit de répondre à la question suivante : quel rôle joue le mouvement nationaliste dans la fabrication politique de la nation dont il souhaite prendre en charge la défense comme la promotion ? Quel peut être l'impact des actions et des réflexions collectives et politiques de mouvements nationalistes jouant le jeu de la démocratie sur la communauté des citoyens imaginée par lui nationalement ?

2 - Approches

Le nationalisme de contestation a été construit dans le cadre de cette recherche en fonction de deux littératures proposant chacune une approche complémentaire du processus de construction des identités collectives et d'analyse du rôle des mouvements nationalistes dans la construction de la nation. Même si, dans les premiers chapitres de cette thèse, sera détaillée la manière dont ont été ici agencé certaines approches théoriques issues des théories du nationalisme et des théories sur les mouvements sociaux, pour mieux comprendre les processus de construction politique des identités nationales, il paraît utile, dès à présent, d'exposer les choix théoriques et le type d'approche privilégiés par la présente étude dans la littérature sur la nation et le nationalisme.

Comme le reconnaît Antoine Roger, qui a récemment publié une revue de la littérature sur *Les grandes théories du nationalisme*, « Voici quelques années encore, il était rituel d'entamer une réflexion sur le nationalisme en déplorant la maigreur ou l'indigence des travaux

théoriques disponibles. Ce temps n'est plus ».¹² On ne peut en effet que constater le développement exponentiel des études sur la nation et le nationalisme. Dans cette « jungle » théorique et conceptuelle, s'agissant tant de la nation que du nationalisme, il est fréquent d'opposer le primordialisme d'une identité nationale ancienne générée par des facteurs de distinction objectifs, et dont le nationalisme viserait à en révéler la réalité, au modernisme qui insiste plutôt sur le caractère socialement construit et éminemment moderne (et donc temporaire) du phénomène nationalitaire, dont le nationalisme en serait la traduction idéologique. Ce type de classement s'avère peu opératoire à cause notamment du caractère souvent antagonique de théories classées dans la catégorie « moderniste ». Il peine à intégrer les problématiques qui s'intéressent moins à l'essence de la nation ou à sa genèse qu'aux acteurs et aux discours nationalistes. De surcroît, il cherche plus à distinguer entre les approches de la nation qu'entre les approches du phénomène nationalitaire lui-même (nations, nationalismes, nationalités, et de plus en plus citoyenneté, et rapports entre ces éléments). Il est plus intéressant de distinguer, comme le fait Antoine Roger, entre approches structurelles et approches stratégiques, tout en croisant cette distinction avec l'opposition entre théories concevant le nationalisme comme facteur de cohésion sociale et théories concevant le nationalisme comme un instrument d'entretien ou au contraire de lutte contre une domination. À ce croisement, Antoine Roger superpose une troisième distinction, tout aussi intéressante, entre deux approches bien distinctes des mobilisations nationalistes : celle qui considère le mouvement nationaliste comme un monolithe et qui met de côté les clivages internes au mouvement, les changements dans les répertoires d'action ou les mots d'ordre, et celle qui au contraire intègre les adaptations du discours et les conflits qui transforment le mouvement nationaliste.

Ce schéma permet d'opérer un choix en fonction de la problématique de cette recherche, qui vise à comprendre le rôle des mouvements nationalistes dans la construction des identités nationales. Il s'agit alors de s'intéresser d'abord aux théories sur le nationalisme 1- qui privilégient une approche en terme d'acteur plutôt qu'en terme de structure ; 2 - qui privilégient une approche qui prend en compte tous les acteurs nationalistes, y compris l'État, et qui voient dans le nationalisme un processus de construction identitaire soit au service de l'État, soit contre l'État ; 3 – qui privilégient une approche intégrant la vie interne et le monde des militants nationalistes du mouvement comme une composante essentielle de la machine identitaire que constitue le mouvement.

¹² ROGER, Antoine, *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, A. Colin, 2001, p. 1.

Dans cette perspective, une partie de la littérature, même si elle ne poursuit pas exactement la problématique de cette étude, fournit des pistes en montrant en quoi le nationalisme et son discours sur la nation constituent une logique de revendication politique, ainsi qu'une logique de légitimation politique dans laquelle l'État se trouve en conflit avec d'autres acteurs sociaux contestant la nation telle qu'il la définit.

John Breuilly s'inscrit dans cette perspective. Pour cet auteur, le nationalisme est inextricablement lié à l'apparition de l'État moderne et s'inscrit essentiellement dans le conflit entre l'État et ses opposants (nationaux, religieux...), conflit qui peut prendre l'allure d'une contestation nationaliste¹³. Le nationalisme apparaît dans la contestation de l'État en tant qu'ordre et à la proposition d'un ordre autre, alternatif. L'État est d'abord vu comme le lieu de résidence de la souveraineté. Pour Breuilly, « The state possesses an elaborate institutional structure which delimits, justifies and exercises the claims attached to sovereignty. The activity of the state is devoted to the maintenance and exercise of its sovereignty against external and internal threats »¹⁴. C'est une « sphère publique », étatique, universaliste qui se développe au détriment de la sphère des intérêts privés et des particularismes. Cette expansion de l'État moderne conduit inévitablement, selon cet auteur, à des résistances et des tensions sociales, notamment de la part de la communauté politique, sur laquelle l'ordre de l'État s'exerce.¹⁵ Ce n'est qu'avec l'essor du capitalisme que la sphère privée s'organise pour s'opposer à l'État et en contester la représentativité, tout en proposant un modèle alternatif¹⁶. C'est là qu'apparaît l'argument nationaliste qui conteste l'État, l'identité de la communauté au fondement de sa représentativité, et l'« idéologie nationale » qui justifie l'État¹⁷. L'auteur propose sur cette base différentes trajectoires possibles en fonction des structures de pouvoir établies et de l'opposition qui se constitue autour de ces mêmes structures. L'intérêt de cette approche est

¹³ BREUILLY, John, *Nationalism and the State*, Manchester, Manchester University Press, (1982, 1ère éd.), 1993, p. 1.

¹⁴ « L'État possède une structure institutionnelle élaborée délimitant, justifiant et exerçant les droits attachés à la souveraineté. L'activité de l'État est consacrée à l'affirmation et à la préservation de la souveraineté à la fois contre les menaces externes et les menaces internes ». Notre traduction. BREUILLY, John, *op.cit.*, p. 369.

¹⁵ «Internally the sovereignty of the state is limited -or, more precisely, divided- by the distinction between the public and the private sphere. In the public sphere the state exercises sovereignty directly; in the private sphere it does no more than provide ground rules for dealing between individuals and group (...). This idea of the state is marked by internal tensions between universality and particularity and between boundlessness and limitation. These tensions are perhaps most apparent in liberal thought in nineteenth century Europe, when this idea of the state reached its most complete expression both in theory and practice". À l'interne, la souveraineté de l'État est limitée (ou, plus précisément divisée) par la distinction entre les sphères publique et privée. Dans la sphère publique, l'État exerce sa souveraineté directement ; dans la sphère privée, il ne fait rien de plus que promouvoir les règles du jeu dans la négociation entre les individus et les groupes (...). Cette idée de l'État est marquée par les tensions internes entre universalité et particularité et entre liberté et contrainte. Ces tensions sont peut-être plus apparentes dans la pensée libérale du XIXe siècle en Europe, lorsque cette idée de l'État s'exprimait à la fois en théorie et en pratique ». Notre traduction. *Ibid.* p.369.

¹⁶ *Ibid.*, p. 371.

¹⁷ *Ibid.*, p. 2.

d'insister sur l'aspect politique et contestataire du nationalisme en le présentant d'abord comme un rapport à l'État¹⁸ et comme susceptible de construire une idéologie (une doctrine identitaire) contre l'État. Cependant, la prétention à la généralisation de l'auteur et son intention d'opérer une vaste comparaison de tous les phénomènes nationalitaires dans l'espace et le temps le poussent à essentialiser « sphère publique/État » et « sphère privée/opposition » comme fondamentalement antagonistes, et à vouloir expliquer de manière assez déterministe tous les processus nationalistes en fonction d'une théorie unifiée qui laisse peu de place aux configurations particulières, et aux différences culturelles qui peuvent, souvent, perturber les mécanismes structurels ainsi mis en exergue. De plus, le rôle des acteurs est laissé de côté au profit d'une explication institutionnelle des variations entre tel ou tel nationalisme.

Paul Brass quant à lui, part d'une analyse similaire : le nationalisme, comme l'ethnicité ne sont pas « donnés » mais bien « construits »¹⁹, et « l'ethnicité et le nationalisme sont des phénomènes modernes inséparables des activités de l'État moderne centralisé »²⁰. L'auteur s'intéresse cependant moins à l'opposition entre l'État et la société, entre sphère publique et sphère privée dans l'explication des dynamiques nationales qu'à l'opposition entre les différentes élites au sein même de la sphère privée : à travers leur compétition, ces élites vont chercher à prendre la tête de l'opposition face à l'État. Dans cette quête, le nationalisme constitue un instrument, une arme au service tant de l'État que des élites des différents groupes ethniques dans une compétition forgée sur la base d'attributs culturels mobilisateurs²¹. Cette analyse présente l'intérêt d'expliquer la manière dont sont politiquement construites les identités politiques, et en particulier, comment sont transformés les « caractères, valeurs et pratiques culturelles » présents dans toutes sociétés en « symboliques politiques » visant à donner du sens à des attributs culturels ainsi distingués. Ces caractères, valeurs et pratiques sont judicieusement sélectionnés en fonction de leur potentiel mobilisateur. Dans les développements consacrés aux théories relatives à l'analyse des cadres de référence de la littérature sur les mouvements sociaux, la thèse montrera qu'il est possible de reprendre une telle approche en terme de construction identitaire sur la base d'éléments choisis, mais non pas

¹⁸ "Nationalism is best understood as an especially appropriate form of political behaviour in the context of the modern state and the modern state system (...). The term 'nationalism' is used to refer to political movement seeking or exercising state power and justifying such action with nationalist arguments". « Le nationalisme peut être compris comme une forme particulièrement appropriée de comportement politique dans le contexte de l'État moderne et du système étatique moderne (...). Le terme 'nationalisme' sert à désigner les mouvements politiques qui exercent ou qui cherchent à exercer le pouvoir de l'État et qui justifient une telle action avec des arguments nationalistes ». Notre traduction. *Ibid.*, p.1-2.

¹⁹ BRASS, Paul R., *Ethnicity and Nationalism. Theory and Comparison.*, New Delhi : Sage, 1991, p.8.

²⁰ "Ethnicity and nationalism are modern phenomena inseparably connected with the activities of the modern centralizing state". Notre traduction. *Ibid.*, p.8.

²¹ *Ibid.*, p. 241.

par « les élites » en général, mais par des acteurs nationalistes organisés. Car là où l'analyse de Paul Brass s'avère moins convaincante, c'est dans l'approche trop instrumentaliste du nationalisme qu'elle effectue, en considérant cette manipulation symbolique comme le fruit d'une élite avant tout intéressée par la poursuite d'intérêts particuliers, élite trop facilement considérée comme l'acteur nationaliste sans distinction préalable entre les élites engagées, organisées, et les élites passives, qui peuvent tout à fait rester en dehors ou même s'opposer à toute forme de revendication et d'affirmation identitaire de type nationaliste, comme c'est le cas en Wallonie et au Québec.

Toujours dans le cadre d'une analyse qui vise à mettre en valeur le rôle du nationalisme dans la construction des identités de type national, Ronald Rogowski ou Michael Banton proposent quant à eux la « théorie de la compétition identitaire ». Cette approche, inspirée de la théorie du choix rationnel, insiste sur l'acteur placé au centre des processus de fabrique identitaire. Mais elle présente souvent une vision stéréotypée visant à ne considérer les acteurs que dans une posture standardisée et universaliste répondant à des considérations purement rationnelles et économiques, réduisant le nationalisme une fois encore à un simple instrument au service d'une promotion catégorielle.²²

Si ces auteurs appréhendent le rapport entre nation et nationalisme, ils s'attachent surtout à expliquer les raisons de l'existence du nationalisme, en tentant de généraliser plus que de comprendre les processus de construction politique des identités. Ils cherchent ainsi à saisir, au-delà d'un discours sur la nation « prétexte » ou « de façade », les déterminants du nationalisme qui poussent les acteurs ou les groupes à défendre une identité, de fait instrumentalisée.

L'approche historique de Guy Hermet s'avère plus intéressante²³. Il distingue deux phases dans le nationalisme et le rapport qu'il entretient avec l'État d'une part et la démocratie représentative d'autre part. Selon cette approche, inspirée notamment de Norbert Élias, les États se sont constitués sur une base territoriale sur laquelle ils exercent une contrainte indispensable à l'exercice et au maintien de leur autorité. Cet exercice effectif de l'autorité donne progressivement naissance à un système de références et de codes politiques partagés, et ce partage produit une territorialisation d'identités politiques, dans les « limites » de la sphère d'influence de l'État. L'introduction du principe du gouvernement représentatif vient renforcer l'assise de l'État en donnant progressivement corps au principe selon lequel l'État

²² ROGER, Antoine, *op.cit.*, p.140.

²³ HERMET, Guy, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris : Seuil, 1996, 309 p.. Pour une analyse plus actuelle : HERMET, Guy, « États et cultures nationales : un retour aux origines », DIECKHOFF, Alain (dir.), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, pp. 101-124.

procède de la nation souveraine. Le nationalisme est alors considéré comme l'instrument d'un conditionnement progressif des masses aux principes du gouvernement représentatif, en assurant un équilibre politique interne et une identification sur laquelle se fonde la citoyenneté²⁴. Avec la déterritorialisation actuelle des identités politiques, animée par l'accroissement des flux transnationaux et le développement des mouvements séparatistes comme en Espagne ou en Italie, on assisterait à une minimisation de la signification politique du territoire national²⁵. Guy Hermet constate ainsi un double phénomène contemporain de « déprise », c'est-à-dire d'abandon progressif des principes, notamment nationalistes, sur lesquels s'était fondée la nation démocratique et représentative, et de « désynchronisation », les démocraties occidentales ne supportant plus les fracas nationalistes sur lesquels se fondent pourtant les démocraties sorties récemment du totalitarisme.²⁶ Déconsidéré, le nationalisme n'est plus accepté au sein des anciennes démocraties, qui ne comprennent ni le nationalisme des « nouvelles démocraties représentatives », ni les nationalismes générés par les mouvements identitaires en leur sein et qui prennent en charge une territorialisation identitaire « déviante » par rapport à celle de l'État.

Cette approche qui conduit à une explication générale du nationalisme, de son rapport avec l'État et le principe de la représentation politique, permet d'intégrer, dans l'analyse du nationalisme, le nationalisme d'État lui-même. Elle permet aussi de comprendre le propre rôle de l'État dans la fabrication d'une idéologie nationale-étatiste le justifiant et lui garantissant son assise. Cependant, l'inconvénient de cette thèse réside une nouvelle fois dans sa vision des mouvements nationalistes, d'abord perçus comme délétères et fruits déviants d'un processus de déterritorialisation des identités affectant les démocraties représentatives. Pourtant, ces mouvements nationalistes peuvent aussi être perçus comme des fabricants d'identités collectives concurrents de l'État, et visant, non pas à contester la démocratie représentative en tant que principe au fondement de la communauté, mais l'État en tant qu'appareil de domination inapproprié à une identification territoriale autre et distincte, fondée sur l'idée d'une représentation institutionnelle elle aussi autre et distincte. Le projet nationaliste de création d'un *État autre* en même temps que d'un *autre État* se pare ainsi souvent de l'idée d'un « meilleur démocratique » à venir.

On le voit, ces théories ont l'avantage de présenter le nationalisme comme un processus de construction d'identités collectives territorialisées, dans lequel l'État joue le rôle de

²⁴ HERMET, Guy, « États et cultures nationales », *op.cit.*, p.104.

²⁵ HERMET, Guy, « l'Est et l'Ouest : les fausses ressemblances des séparatismes européens », BIDEGARAY Christian (dir.), *Europe occidentale : le mirage séparatiste*, Paris : Économica, 1997, pp. 308-315.

²⁶ HERMET, Guy, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, *op.cit.*

promoteur ou d'opposant. En revanche, elles présentent souvent le nationalisme comme l'instrument, le prétexte à la satisfaction d'intérêts, d'élites ou de classes, et non comme le produit d'une réflexion collective d'une « poignée d'individus », comme l'écrit Anne-Marie Thiesse, qui s'engagent au profit d'une cause et entreprennent de proclamer et de démontrer l'existence de la nation.

Et si l'on prenait au mot les nationalistes ? Si l'on postulait qu'avant d'être une élite frustrée, l'avant-garde d'une classe sociale ou une d'une minorité culturelle dominée, des entrepreneurs politiques ou de purs individus rationnels poursuivant pour eux-mêmes des intérêts purement matériels ou une satisfaction économique quelconque, ils étaient d'abord et avant tout des militants défendant la cause qu'ils expriment à travers leur discours ? Si l'on considérait leur discours identitaire en tant que tel ?

Derrière l'option politique poursuivie, derrière l'intention aussi de mobiliser autour de cette option et d'affirmer l'existence d'une nation ou d'une identité collective quelconque, les acteurs nationalistes contribuent du même coup à la fabrication de l'identité dont ils entreprennent de démontrer l'existence. C'est ce que cette thèse tente de démontrer. Elle ne va pas s'intéresser aux déterminants du militantisme nationaliste, ni aux motivations latentes de ses militants. Elle va s'intéresser, sur le terrain du discours identitaire, au produit de ce mouvement, à ses dynamiques discursives propres, à la manière dont il génère, malgré lui, une identité collective sur mesure, fabriquée d'abord par lui et à son image. Selon cette approche, l'identité fabriquée serait moins le produit d'un dessein volontaire que la conséquence pour ainsi dire indirecte de la poursuite d'une cause politique par un mouvement constitué à cette fin. S'il y a désaccord sur la cause politique, alors il y a de fortes chances pour que l'identité, au nom de laquelle le mouvement se bat, soit problématique. De ce point de vue, l'État a plus de chance de l'emporter, dans la mesure où sa doctrine identitaire sera unique, et dans la mesure où il dispose de puissants arguments dans la démonstration de l'existence de la nation : les institutions représentatives et la souveraineté. Le mouvement devra quant à lui relever le défi de l'unité dans son organisation, comme ses cadres de références, sous peine de ne pouvoir fabriquer de doctrine identitaire cohérente. Cette thèse cherchera à montrer, non ce qui motive les nationalistes, mais quel est le rôle même indirect de ces acteurs nationalistes dans l'existence de désaccords profonds sur l'identité collective dans certains espaces politiques. Il s'agit ici de s'intéresser, non pas à ce que voile le discours identitaire, mais au contraire à son potentiel d'enchantement, à sa capacité à produire, dans une société donnée, du sens, un sens identitaire : le sien.

3 - Cadres de l'analyse

La nation, y compris lorsqu'elle est définie comme une communauté de citoyens, ne peut s'abstraire de sa dimension nécessairement identitaire, comme du nationalisme et des nationalistes qui l'expriment et la portent. L'hypothèse centrale de cette recherche est la suivante : *la nation est à l'image des acteurs qui la fabriquent, précisément parce que les acteurs fabriquent, presque malgré eux, une nation à leur image.*

Plusieurs idées viennent structurer cette hypothèse centrale.

Ce n'est pas la nation en tant que telle qui se trouve à l'origine d'un projet politique qu'elle générerait. C'est la nation qui est, elle-même, un projet politique. La nation est ainsi politiquement construite et dépendante des acteurs qui la prennent en charge.

À ce stade, la référence à l'État devient indispensable, puisque de tous les acteurs qui construisent la nation à leur image, l'État se trouve, et de loin, l'acteur principal. L'État-nation est le type idéal d'acteur nationaliste dans la mesure où il dispose de tous les instruments institutionnels et politiques pour faire la promotion de sa nation. Or, l'État n'est pas le seul acteur de la nation. La nation, perçue comme projet de constitution d'une communauté des citoyens peut tout à fait exister sans l'État. Elle est dissociable de l'État souverain et peut se construire contre lui. Cette thèse souhaite plus précisément revenir sur un postulat très fréquemment rencontré dans les études sur la nation, et présent en particulier dans les approches françaises de la nation et du nationalisme : l'idée selon laquelle il ne peut y avoir de nation sans une organisation politique souveraine autour de laquelle pourrait se constituer une communauté de citoyens, réservant de fait la qualité de nation aux communautés construites autour d'un État déjà constitué, et excluant cette qualité pour des communautés au sein desquelles, pourtant, des mouvements politiques et sociaux revendiquent pour leurs compatriotes et eux-mêmes la reconnaissance de leur nation par des aménagements institutionnels, la création d'institutions étatiques ou l'accession à la pleine souveraineté.

Peu importe en effet les facteurs de distinction présents dans une société ou une région, qu'il s'agisse de la langue, de la religion, de la culture, de l'ethnie, du relief, de la division du travail, des mœurs et des coutumes, des histoires ou des légendes. Peu importe, aussi, les principes fondateurs liant inextricablement l'État, la nation et la communauté des citoyens à laquelle elle se rapporte. Ce qui détermine, dans un contexte particulier, l'existence d'une nation-communauté de citoyens distincte de celle représentée par l'État, c'est la présence d'un acteur collectif, qu'on appellera mouvement nationaliste, qui a réussi à configurer, par son action, ses mobilisations et ses réflexions politiques, des facteurs de distinction sociale en vue

de leur donner un sens politique constitutif d'une doctrine identitaire, et que ce sens entre en contradiction et menace directement la propre doctrine identitaire de l'État, tout en trouvant un écho certain au sein de l'espace politique dans lequel il s'exprime et dans lequel il parvient à créer des croyances collectives nouvelles. Ce mouvement doit être capable de configurer ces faits sociaux et de les transformer, par le discours, en cause politique. C'est là la thèse centrale de cette recherche : de l'acteur nationaliste dépend l'existence de la nation et la forme que peut prendre l'identité nationale. Plusieurs hypothèses complètent cette idée centrale.

Les identités nationales sont politiquement construites par le projet d'affirmation identitaire des mouvements nationalistes. Elles ne sont donc pas neutres.

Toutes les tensions sociales ne génèrent pas une nation concurrente à celle proposée par l'État. Tous les conflits ethniques ne génèrent pas non plus un projet national. Cette construction nationale particulière nécessite l'existence d'un État de droit, c'est-à-dire dont la légitimité évoquée repose toute entière sur l'idée d'une représentation démocratique de l'ensemble du corps social et sur un postulat double, fruit d'une réflexion publique : il existe une volonté commune (de vivre « ensemble », de voter « ensemble ») et une identification collective à un seul État, entendu non pas comme la simple gouverne, mais comme une unité corporative organisée qui se trouve, à la différence des autres groupements, doté d'une puissance dont seul l'État est capable et qui s'exerce sur un territoire et une population donnée. L'État se trouve ainsi être tout à la fois « une personne collective et une personne souveraine »²⁷. Cette acceptation de l'État repose sur un paradigme identitaire constitutif de l'idée même d'État-nation, et d'un consensus proclamé par la puissance étatique par rapport à la croyance collective, nationale et internationale, en ce paradigme constitutif d'une véritable doctrine identitaire stato-nationale. Or, cette doctrine identitaire étatique n'est pas acceptée par tout le monde ; elle est contestée par certains qui peuvent s'organiser et mobiliser localement pour en mettre en cause les fondements théoriques et proposer une autre doctrine identitaire ne légitimant plus l'État national, ni la nation définie par l'État. C'est dans cette contestation de l'État, et par rapport aux réactions de l'État que les contestataires vont définir une allégeance alternative, et construire politiquement leur propre paradigme identitaire, en réfléchissant sur une identité nationale autre, distincte, et en fabriquant par cette réflexion sur l'identité autre, une doctrine identitaire alternative. Cette doctrine identitaire autre n'est pas fabriquée à l'usage exclusif des militants du mouvement. Elle est transmise par l'action

²⁷ CARRÉ de MALBERG, René, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris : Recueil Sirey, Tome 1^{er}, 1920, pp. 9-10.

politique du mouvement à la société toute entière, et en particulier aux institutions locales, lorsqu'elles existent. Et cette transmission ne se fait pas sans l'adaptation de la doctrine aux valeurs et problématiques présentes dans la société : la doctrine identitaire du mouvement change ; elle s'adapte. Ce processus ne concerne qu'un nombre limité d'individus qui vont penser la nation avant même qu'elle n'existe au sein du corps social : la nation n'est pas socialement construite ; elle n'est pas la révélation hasardeuse ou providentielle qui s'imposerait par une prise de conscience progressive et collective à l'occasion d'événements sociaux, historiques, technologiques ou même politiques déterminés. Elle est politiquement construite par une partie du corps social, par ceux qui contestent la vision nationale de l'État, qui décident de fabriquer une nation alternative et de diffuser cette croyance au sein de la communauté imaginée comme nation, en créant ainsi une contradiction par rapport à l'identification proposée par l'État, sur le terrain des reconnaissances identitaires.

La contestation de l'État est le moteur du discours sur l'identité nationale sans l'État, et son facteur de diffusion.

La nation n'est pas fabriquée du jour au lendemain. C'est un long processus de construction réflexive et discursive qui dépend des interactions du mouvement nationaliste avec l'État et avec les autres forces sociales. En adoptant une approche en terme de construction politique, il est possible de porter l'angle d'analyse sur l'aspect contestataire des actions et des réflexions produites par le mouvement nationaliste, et de montrer à quel point cette posture contestataire a d'importantes conséquences, au sein du mouvement, sur la manière dont est pensée la nation. Ce qui entretient l'existence de cette identité nationale, alternative à celle proposée par l'État, c'est sa dimension conflictuelle et sa capacité à entrer en contradiction avec l'État et sa doctrine identitaire. L'identité nationale alternative n'existe alors que parce qu'elle peut mobiliser et canaliser autour de sa défense les différentes forces de contestation, grâce à l'existence de possibilités politiques dont le mouvement nationaliste est parvenu à se saisir. La nation est alors définie d'abord contre l'État, et elle mobilise parce qu'elle donne un sens à la contestation : elle lui offre un cadre de référence fédérateur, en même temps qu'elle ouvre la possibilité d'une option politique ultime, idéale : la création d'un *autre État*, en même temps que d'un *État autre*.²⁸

²⁸ *Autre État* dans la mesure où il s'agit de définir un État différent de celui qui existe déjà. *État autre* dans la mesure où cet autre État, projeté, idéalisé, est susceptible d'accueillir, dans le flou de l'imaginaire collectif qui le définit, toutes les revendications en terme d'aménagement de l'accès aux droits, de participation politique, de représentation que ne garantirait pas l'État existant.

Les mouvements nationalistes parviennent à transmettre leur doctrine identitaire à l'espace politique grâce aux institutions de la gouverne locale.

La gouverne locale est ici entendue comme un ensemble institutionnel et administratif soumis à un État central souverain (fédéral ou décentralisé), mais disposant cependant d'une plus ou moins grande autonomie législative et réglementaire ainsi qu'un domaine de compétence lui permettant d'exercer une autorité sur une population et un territoire donnés. Dans tous les cas, elle est composée d'un exécutif et d'une chambre élue et représentant l'ensemble de la communauté locale des citoyens. Ainsi, les Provinces canadiennes, les Régions et Communautés belges, les Länder allemands, les États américains, mais aussi les Communautés autonomes espagnoles, l'Écosse ou les Pays d'Outre-mer français constituent des gouvernes locales.

La doctrine identitaire, construite à l'image des mouvements nationaliste, et en fonction de leurs cadres de référence, n'est pas destinée aux nationalistes, mais à la communauté imaginée toute entière. Elle cherche à faire la démonstration de l'existence d'une identité nationale occultée par la doctrine identitaire de l'État. Dans l'effort collectif de transmission de cette doctrine à l'espace politique, la gouverne locale constitue pour le mouvement nationaliste soit une possibilité politique de premier plan lorsqu'elle existe (par exemple au Québec), soit un projet politique lorsqu'elle n'existe pas (par exemple en Acadie, mais aussi en Wallonie ou en Flandre avant la réforme de l'État belge). Elle demeure en tout cas incontournable sinon décisive dans la stratégie d'affirmation nationale entreprise par le mouvement nationaliste.

Le projet politique d'affirmation identitaire des mouvements nationalistes conduit à une impasse dans les espaces politiques au sein desquels ils s'expriment.

La construction politique d'une telle doctrine identitaire contestant celle de l'État constitue à la fois une réussite et un échec. Elle représente une réussite dans la mesure où les mouvements nationalistes, qui sont parvenus à construire et à diffuser dans l'espace politique cette doctrine identitaire, ont réussi à renverser l'idée selon laquelle seul l'État serait en mesure de définir la communauté nationale et à persuader qu'il pourrait tout à fait exister une autre manière de concevoir, dans l'espace politique, la nation. La réussite se situe donc dans le maintien, dans un contexte politique particulier, de la question nationale. Cependant, ce maintien constitue aussi un échec puisque si les nationalistes entraînent nombre de concitoyens dans la croyance collective en une identité nationale autre que celle de l'État, il

reste que la preuve de l'existence d'une telle nation demeure à leur charge : si la nation de l'État repose sur l'existence d'une communauté de citoyens et sur le postulat d'une nation « plébiscite de tous les jours », existence par ailleurs garantie par la correspondance d'un État avec une nation fabriquée à l'image de ce dernier, il n'en est pas de même pour le nationalisme de contestation, qui ne repose que sur l'affirmation nationale et la mobilisation, toujours partielle et imparfaite, de la communauté imaginée. Le travail d'affirmation nationale entrepris par le mouvement nationaliste, en même temps qu'il met en cause la doctrine identitaire de l'État, conduit bien souvent à l'impasse puisque non seulement il n'existe pas de consensus sur la nation (comme partout ailleurs) au sein de la communauté des citoyens, mais en plus deux affirmations nationales distinctes et concurrentes s'affrontent sur les terrains politiques, et parfois juridiques et constitutionnels.

Les nationalistes sont en mesure d'adapter leur doctrine identitaire pour maintenir la mobilisation, mais aussi pour tenter de « sortir de l'impasse » par l'organisation d'une politique de l'appartenance fondée sur la citoyenneté.

La doctrine identitaire est adaptable et adaptée par les mouvements nationalistes qui la construisent en fonction de leurs propres valeurs et références, mais aussi en fonction de leurs options et choix politiques. Le discours des nationalistes cherche à présenter l'identité nationale sous son meilleur jour et à adapter cette présentation aux thématiques et valeurs nouvelles. Cette stratégie vise à permettre aux nationalistes de mobiliser tous azimuts les soutiens à la défense et à la promotion du projet national et de correspondre au mieux aux aspirations des membres de la communauté imaginée. En même temps, la doctrine identitaire est adaptée aux besoins du mouvement de « sortir de l'impasse » de la question nationale : elle propose des réponses à la portée nécessairement limitée des politiques d'*affirmation nationale* (qui reposent sur la mobilisation politique) par la mise en œuvre de politiques d'*appartenance nationale*, c'est-à-dire de politiques qui postulent l'existence d'une nation -et d'une communauté de citoyens- plus qu'elles ne cherchent à en démontrer l'existence, notamment par la création d'un État.

4 - Portée de la recherche

Plus qu'une évaluation de l'existence des nations ou la description dans le détail des identités wallonne et québécoise, la thèse vise à comprendre le lien qui existe entre les mouvements nationalistes et les identités nationales telles qu'elles sont dites, par la mise à jour

du processus de fabrication des identités et le travail de transmission de ce produit identitaire à la communauté imaginée.

Dominique Schnapper a montré à quel point la nation, en tant que projet politique singulier, avait un rôle essentiel à jouer dans les démocraties : celui d'intégrer les individus dans une communauté politique idéale composée de citoyens égaux en droit et partageant notamment une volonté de vivre ensemble. Si, comme l'ont montré les critiques notamment anglo-saxonnes de cette thèse, cette « nation-communauté des citoyens » parvient presque idéalement à caractériser la nation-État à la française par le fait même qu'elle lie l'idée de nation à l'existence d'une communauté de citoyens, dont la citoyenneté serait définie par l'État, elle écarte pour les rejeter dans le communautarisme les « nations des nationalistes » c'est-à-dire les « nations sans État », par le fait même de leur incapacité à construire une citoyenneté.

Or, la nation est d'abord un projet politique, et les nationalistes sont tout aussi capables que l'État de créer leur nation, une nation à leur image, définie elle aussi comme une communauté de citoyens, même si la définition d'une citoyenneté sans État pose évidemment problème. Qu'elle soit définie par l'État ou par les nationalistes, la nation n'est jamais un « plébiscite de tous les jours » mais un projet politique, une explication partielle et partielle de la vie sociale, ainsi que la justification d'un appareil étatique existant ou à venir. La nation n'est jamais neutre. Elle est idéologique dans le sens où elle justifie toujours un discours politique, soit de conservation et de domination, soit de contestation et de libération.

Ces processus de construction identitaire, qui dépassent les simples cas wallon et québécois montrent par ailleurs à quel point il peut être vain de voir la disparition de la nation : il existe une recomposition, un réaménagement permanent du rapport entre la nation et l'État, et les processus à l'œuvre en Wallonie et au Québec autour de ce rapport dessinent, peut-être, les contours d'un nouveau modèle de nation « post-étatique » construit autour des gouvernes locales et directement issu des actions et des réflexions collectives générées par les mouvements nationalistes contemporains.

5 - Méthodologie : comparaison, cas, termes, méthode

5.1 - Le choix de la comparaison

« Comparer, c'est contrôler », nous explique Sartori²⁹. C'est l'approche en terme de canon de concordance élaborée par John Stuart Mill et adoptée notamment par Theda Skocpol dans son analyse des révolutions sociales en France, en Russie et en Chine³⁰ qui sera ici privilégiée. Cette approche consiste à montrer qu'en dépit des différences (A, B, C, D, E...) existantes entre deux cas distincts, il existe non seulement une corrélation entre deux propriétés (X et Y) présentes dans les deux cas (1 et 2), mais aussi un lien explicatif entre la première et la seconde propriété. Outre ce rapport dont l'analyse sera privilégiée, la thèse cherchera par ailleurs à montrer qu'une troisième propriété peut être considérée comme *intervenante* (C) dans la variation de la propriété à l'étude.³¹

Cadre de la comparaison

Cas	Propriétés				Propriété expliquée
	Différences			Concordances	
	Variables indépendantes				Variable dépendante
Cas 1	A	B	C	Y	Z
Cas 2	D	E	(C)	Y	Z

Dans le cadre de la présente recherche et des hypothèses qui ont été exposées plus haut et qui doivent être vérifiées, la propriété expliquée -ou variable dépendante- (Z) est la présence dans chaque cas d'une identité collective affirmée et d'une communauté imaginée qui pose le problème de sa reconnaissance dans la mesure où elle entre en contradiction avec la conception étatique de la nation.

La propriété expliquant la présence de cette communauté imaginée -ou variable indépendante- (Y) est la présence dans les espaces politiques d'un mouvement nationaliste susceptible de produire une doctrine identitaire suffisamment cohérente pour entrer en contradiction avec celle de l'État.

²⁹ SARTORI, Giovanni, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1 n°1, avril 1994, pp. 19-36.

³⁰ SKOCPOL, Theda, *États et Révolutions sociales*, Paris, Fayard, 1985.

³¹ FROGNIER, André-Paul, « Logique(s ?) de la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, *op.cit.*, pp. 61-90.

Quant à la variable intervenante (C), il s'agit de l'existence d'une gouverne locale correspondant à la communauté imaginée. Cette variable, si elle n'est pas considérée comme indispensable dans l'explication de la présence d'une communauté identitaire de type national au niveau local, est considérée comme intervenante dans la mesure où sa présence ne conditionne pas en soi l'existence d'une identité, mais la favorise : elle constitue une possibilité politique au profit du mouvement nationaliste et favorise la transmission de la doctrine identitaire. En l'absence de gouverne locale, cette variable peut aussi intervenir « à défaut », en constituant l'objet de revendications de la part du mouvement nationaliste. Mais elle reste alors dépendante de l'existence, au niveau local, d'un mouvement nationaliste susceptible de porter une telle revendication.

Identification des variables

	Variable indépendante (Y)	Variable intervenante (C)	Variable dépendante (Z)	Variations
Théorie	Mouvement social fabricant d'identité nationale	Institutions comme possibilité politique	Identité collective de type nationale affirmée	Appartenance identitaire
Cas 1	Mouvement nationaliste et doctrine (discours) identitaire	Gouverne locale présente malgré le mouvement	Identité collective affirmée	Forte appartenance
Cas 2	Mouvement nationaliste et doctrine (discours) identitaire	Gouverne locale présente grâce au mouvement ou absence de gouverne locale	Identité collective affirmée	Faible appartenance

5.2 - Le choix des cas de comparaison

Les deux cas choisis ici permettent tout à la fois de neutraliser la variable institutionnelle en tant que variable explicative tout en montrant son utilité potentielle lorsqu'un mouvement nationaliste entreprend, dans un contexte donné, un travail d'affirmation identitaire.

Choisir la Wallonie comme cas de « nationalisme de contestation » et de construction d'une identité « nationale » peut paraître curieux, et même inapproprié, la Wallonie ne constituant pour personne une « nation » à part entière, même si le caractère national d'un peuple wallon, dont l'existence est quant à elle revendiquée, a fait l'objet d'affirmations

régulières de la part du mouvement wallon. Pourtant, et la thèse va tenter de le montrer, le processus de construction identitaire à l'œuvre en Wallonie est un processus de type national, même si le mouvement wallon se garde bien de parler de « nation » wallonne pour lui préférer le terme de « peuple » wallon : le mouvement wallon existe depuis le XIXe siècle, il développe un discours identitaire et un projet politique visant à la création d'institutions locales reposant sur l'idée d'un intérêt collectif wallon. Le travail d'affirmation identitaire du mouvement, associé au travail politique d'un autre mouvement nationaliste, flamand cette fois, a par ailleurs contribué à transformer la Belgique et à « inventer » institutionnellement deux nouvelles gouvernes locales, présentant toutes les caractéristiques d'un État, moins la souveraineté : la Flandre et la Wallonie. Les réflexions plus contemporaines sur la « citoyenneté wallonne » ou le travail d'affirmation identitaire de la gouverne wallonne et des laboratoires de l'identité wallons viennent quant à eux confirmer la tendance à la fabrication non pas d'une identité ethnique ou régionale, mais bien nationale, même si cette « nation wallonne » ne veut pas dire son nom, dissuadée qu'elle est par le contre-exemple flamand et son extrémisme nationaliste - réel ou supposé- d'une part, et l'aversion partagée par l'ensemble de l'Europe, et d'ailleurs constatée par Guy Hermet³², face au nationalisme et aux revendications identitaires en général.

Ce caractère problématique de la Wallonie, l'absence d'évidence dans la reconnaissance d'une identité wallonne de type « nationale », le fait aussi que la Wallonie ne soit que très rarement prise comme cas de nationalisme a contribué ici à la choisir comme cas de comparaison précisément parce qu'il s'agit d'un cas problématique susceptible d'infirmier, ou au contraire de confirmer les hypothèses exposées ci-dessus. La Wallonie a aussi été choisie ici car, au contraire du Québec, qui dispose depuis 1867 (c'est-à-dire bien avant l'émergence d'un mouvement souverainiste québécois), d'une gouverne locale, la Wallonie ne s'est vue doter d'institutions qu'à partir des années 1980 et d'une gouverne locale qu'à partir des années 1990. Ces institutions sont donc beaucoup plus le produit des revendications du mouvement qu'une explication de la présence d'une identité locale de type national. Il est ainsi possible d'analyser l'impact de ces nouvelles institutions dans la transmission de la doctrine identitaire du mouvement à l'espace politique wallon, tout en les écartant d'une explication de la présence, en Wallonie, d'une problématique identitaire qui en fait la précède.

Le cas québécois paraît beaucoup plus évident pour la bonne et simple raison que les nationalistes n'hésitent pas à dire et à revendiquer ce qu'ils sont et ce à quoi ils aspirent. Le caractère national du Québec est très largement admis au sein du mouvement souverainiste et chez les nationalistes québécois. Comme le mouvement souverainiste, les institutions de la

³² HERMET, Guy, « États et cultures nationales », *op.cit.*, p. 123.

gouverne québécoise affirment l'identité québécoise en insistant sur son caractère national, tandis que les spécialistes des « nations sans État »³³ n'hésitent pas à intégrer le Québec comme un cas d'école, au même titre que d'autres communautés réputées « nations sans État », comme la Catalogne ou l'Écosse, tout en insistant sur le rôle des institutions et de la gouverne québécoises dans l'émergence d'une identité collective de type nationale.

Pourtant, le caractère national du Québec n'est pas reconnu par le Canada, et en dépit de ses institutions, en dépit de cette affirmation, la gouverne québécoise ne dispose pas de la pleine et entière souveraineté, pourtant au cœur de la définition de l'État. Le cas québécois est intéressant dans la mesure où il permet de renverser l'explication la plus courante visant à expliquer l'identité québécoise et son caractère national par l'existence même de la gouverne québécoise.

Cette thèse tentera de montrer que c'est moins la gouverne que les nationalistes qui ont fabriqué, à leur image, et en se servant des possibilités politiques que constituent les institutions québécoises, la nation québécoise. La comparaison entre le Québec et la Wallonie mettra surtout en évidence la concordance entre les deux cas au niveau de l'explication de la présence, grâce aux nationalistes, des identités locales wallonne et québécoise. Il s'agit ici surtout de mettre en évidence le travail identitaire des nationalistes, et les conséquences politiques de ce travail : en Wallonie comme au Québec, il y a fabrication d'une doctrine identitaire en fonction des cadres de référence propres aux nationalistes, et cette doctrine est transmise aux gouvernes locales, avec les valeurs et références du mouvement. La comparaison permettra aussi de mettre en évidence la covariance d'une part entre une appartenance identitaire québécoise forte et un mouvement souverainiste qui est parvenu à définir une doctrine identitaire cohérente, et d'autre part entre une appartenance identitaire wallonne faible et un mouvement wallon qui n'est pas parvenu à définir une doctrine identitaire unique.

³³ Comme Alain Dieckhoff ou Michael Keating, mais encore Kenneth McRoberts, Stéphane Paquin, ou Raphaël Canet.

Identification des cas

	Variable indépendante	Variable intervenante	Variable dépendante	Variations
Théorie	Mouvement social fabricant d'identité nationale	Institutions comme possibilité politique	Identité collective de type nationale affirmée	
Québec	Doctrines identitaires consensuelles produites par le mouvement souverainiste	Gouverne québécoise	Identité collective de type nationale entrant en contradiction avec celle de l'État	Identité forte
Wallonie	Doctrines identitaires conflictuelles produites par le mouvement wallon	Création d'une gouverne wallonne	Identité collective de type nationale entrant en contradiction avec celle de l'État	Identité faible

5.3 - Les termes de la comparaison

La thèse vise à mettre à l'épreuve de la comparaison les développements théoriques qui seront posés dans la première partie montrant que le nationalisme de contestation et les mouvements nationalistes sont tout aussi capables que les États à fabriquer leur nation-communauté de citoyens, et que c'est par leur présence que les identités nationales sans État existent. Il s'agit d'une comparaison de cas, les cas comparés étant les processus de fabrication des doctrines identitaires par les mouvements nationalistes, et de transmission à l'espace politique de ces doctrines ainsi fabriquées. La comparaison se fait à deux niveaux.

Premièrement, la comparaison s'effectue au niveau des processus de fabrication et de transmission de la doctrine identitaire du mouvement nationaliste. Il s'agit de montrer d'une part que le discours identitaire des institutions locales (pris en quelques sortes comme indicateur du discours identitaire de l'espace public local -québécois ou wallon-) correspond pour l'essentiel au propre discours identitaire du mouvement nationaliste, et d'autre part que cette correspondance constitue une transmission de la doctrine identitaire nationaliste vers la gouverne locale. Cette transmission sera démontrée par la mise en exergue des liens étroits qui existent entre les gouvernes locales et les mouvements nationalistes autour de la constitution des politiques publiques d'affirmation identitaire.

Deuxièmement, la comparaison s'effectue au niveau des cas eux-mêmes, puisqu'elle vise à montrer qu'en dépit des différences de contexte propres aux sociétés québécoise et wallonne, c'est bien la présence d'un mouvement nationaliste et la capacité de ce dernier à fabriquer une doctrine identitaire et à la transmettre aux institutions qui déterminent l'existence au niveau local d'une identité nationale distincte de celle proposée par l'État³⁴. La comparaison des cas wallon et québécois permet ainsi de montrer comment les souverainistes québécois ont créé de toute pièce une nation autour de la gouverne québécoise, et comment les nationalistes wallons ont quant à eux revendiqué une gouverne locale seulement après avoir créé de toutes pièces l'idée d'un peuple wallon préexistant à ses institutions représentatives.

5.3.1 - *La doctrine identitaire : le champ de la réflexion militante*

Cette comparaison se fera par une démarche de type qualitatif et par l'exposé de l'existence, du rôle et de la place occupée par un mouvement nationaliste qui fabrique une doctrine identitaire en fonction de ses propres références, valeurs et projets politiques, puis dans l'analyse des transmissions de cette doctrine à la communauté imaginée. Cette doctrine identitaire sera définie en fonction des principaux thèmes et valeurs abordés dans le discours des nationalistes. Pour cela, nous avons réuni, pour chaque cas, un corpus de textes et déclarations en rapport avec le thème central de l'identité (wallonne ou québécoise). En vue de neutraliser tout biais issu d'un support discursif privilégié par rapport à un autre, par l'un ou l'autre des mouvements étudiés, et en vue de cerner au mieux la réalité du discours identitaire tenu par les deux mouvements nationalistes, le corpus a été constitué de manière apparemment aléatoire, mais en réalité organisée par le rassemblement de « paroles de militants ».³⁵

Ces « paroles de militants » ont d'abord nécessité la définition de l'ensemble des « militants nationalistes » pour chaque cas, et partant des organisations nationalistes accueillant un tel militantisme. Il est impossible de déterminer exactement les frontières du mouvement nationaliste, mouvantes, changeantes, soumises à la création, ou au contraire à la disparition d'organisations ou de groupes. Il est simplement possible de déterminer quelles organisations peuvent être sans aucun doute classées dans le mouvement, et celles dont l'insertion peut paraître plus douteuse. Tous les documents rassemblés pour caractériser le corpus de « paroles

³⁴ L'objectif de l'étude du discours identitaire des mouvements nationalistes ou des gouvernes locales n'est pas tant d'en repérer les contradictions, ni de chercher le caractère « vrai » ou « faux » de tels discours, mais au contraire d'en repérer la logique, la cohérence, le caractère organisé.

³⁵ Voir annexe A-1 : *Paroles de militants*.

de militants » ont été recueillis au sein d'organisations au cœur de chaque mouvement et dont la place au sein du mouvement ne fait aucun doute.

Pour rassembler ces deux corpus, il a été nécessaire d'effectuer un terrain pour rencontrer sur place les acteurs d'organisations nationalistes, et pour observer à l'occasion, ce qui s'y passait. Ces acteurs ont été sélectionnés en fonction de deux critères : premier critère, ne pas être ou ne plus être professionnel de la politique et n'occuper aucun mandat politique important, pour éviter autant que faire se peut la reproduction d'un discours institutionnel sur l'identité ; deuxième critère : être recommandé et reconnu et ne pas être un simple militant de base pour éviter un entretien par trop atypique. Le choix s'est alors concentré sur une population intermédiaire : les militants dans une ou plusieurs organisations depuis plus de cinq ans et ayant occupé ou occupant des responsabilités mais n'exerçant aucun mandat politique national et se considérant sans réserves comme militant wallon ou souverainiste. Outre ces critères, il a été tenu compte, dans la sélection des personnes interrogées, de l'organisation dans laquelle ils adhèrent ou occupent des fonctions, et du types d'organisation (parti politique, laboratoire de l'identité³⁶,...), ceci pour diversifier leurs origines militantes, et ne pas privilégier *a priori* telle ou telle origine (parti, par exemple) au détriment d'une autre (fondation, par exemple). Avec chacun de ces acteurs (une quinzaine par cas), a été mené un entretien semi-direct enregistré et reproduit. Le guide d'entretien³⁷ constitué à cet effet porte essentiellement sur trois thèmes : l'expérience militante de l'individu, sa vision du mouvement nationaliste, et sa vision de l'identité wallonne ou québécoise. Cet ensemble d'entretiens constitue le premier type de « paroles de militants » recueillies en vue de caractériser la doctrine identitaire du mouvement. Ils correspondent à une durée d'entretien de deux à trois heures pour la plupart, en fonction de la disponibilité et de l'humeur de l'interlocuteur.

En général, les entretiens accordés se sont accompagnés de rencontres diverses organisées par les interlocuteurs, ainsi que de dons documentaires, de propositions d'aide, de conseils divers, de consultations qui ont été considérés comme le prolongement de chaque entretien. Tous ces documents recueillis, grâce aux dons des acteurs rencontrés (brochures, ouvrages, revues, plaquettes, DVD, affiches, invitation à des banquets, encyclopédies, actes, documents de travail), ont été systématiquement intégrés au corpus, de même que la consultation des sites Internet des organisations nationalistes, puisque la plupart des

³⁶ Le « laboratoire de l'identité » est ici entendu comme une organisation associative ou institutionnelle spécialisée dans l'étude et la recherche scientifique sur les identités collectives et qui contribuent directement ou indirectement, par leur action et leur réflexion, à la formation de la doctrine identitaire des mouvements nationalistes ou des gouvernes étatiques ou locales.

³⁷ Voir annexe A-2 : *Guide d'entretien*.

interlocuteurs, plutôt que de donner des documents sur leur organisation ou leurs activités, conseillaient de consulter directement leur site.

Trois types de sources ont été ainsi agrégés pour caractériser la doctrine identitaire de chaque mouvement : les entretiens semi-directs, les documents militants, et les sites Internet³⁸ des principales organisations. La quasi-totalité des documents ainsi recueillis a été produite ces cinq dernières années. La plupart sont des documents de moins de cinq ans d'âge. Les deux corpus ainsi constitués, qui représentent un important volume de données, ont été traités en fonction d'une grille de lecture préalablement constituée, grille dont la structure est reprise par le plan de la thèse et qui vise à cerner les grands traits du discours identitaire de chaque mouvement nationaliste (chapitres 5, 6 et 7)³⁹.

5.3.2 - La transmission de la doctrine identitaire : le champ de l'affirmation identitaire

Le discours identitaire de chaque mouvement caractérisé, il convient ensuite de montrer comment cette doctrine, cette idéologie nationaliste produite par le mouvement est transmise à l'espace politique tout entier.

Le choix d'un indice de cette transmission s'est porté sur le propre discours identitaire véhiculé par les institutions locales en Wallonie et au Québec ces quinze dernières années. Par ailleurs, pour montrer qu'il existe bien un rapport de transmission de la doctrine identitaire du mouvement nationaliste à celle de la gouverne locale, et non une simple corrélation, la présentation de ce discours institutionnel a été accompagné de la description des rapports d'influence et des liens qui existent entre la gouverne et le mouvement nationaliste autour des questions identitaires, ainsi que l'intention identitaire qui lie le mouvement à la gouverne locale plus (Québec) ou moins (Wallonie) contre l'État central.

Le discours identitaire des institutions locales a été caractérisé en fonction d'un corpus de textes, recueilli au sein des administrations publiques ou sur les sites officiels et composé des discours publics, directement en rapport avec la question de l'identité collective, publiés ou mis en ligne ces quinze dernières années (discours, rapports de commissions, présentations diverses, DVD, études et ouvrages commandés par les institutions). Ce recueil est aléatoire et

³⁸ Il n'a pas été question dans cette enquête d'intégrer l'ensemble des pages Web de chaque site conseillé au corpus. Chaque site a cependant été consulté, et nous nous sommes concentrés sur les pages Web qui intéressaient directement les thèmes abordés dans le cadre des entretiens, c'est-à-dire la question de l'identité wallonne ou québécoise.

³⁹ Voir Annexe A-4 : *Grille de lecture des paroles de militants*. Ce recueil de « paroles de militants » ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité. Il cherche simplement à cerner les grands traits de chaque discours identitaire et se contente donc, pour chaque type de discours (nationaliste ou gouvernemental) d'un échantillon contemporain de ce qui est dit sur la nation et l'identité collective.

non exhaustif. Il repose cependant sur une démarche visant à ne retenir que les discours volontaires et officiels sur l'identité. À titre d'exemples, un discours du Premier ministre Bernard Landry, prononcé devant le Conseil national du Parti québécois, ne sera pas intégré dans le corpus des discours institutionnels, ni une phrase tirée d'un article de presse. Tous les documents intégrés dans les deux corpus sont officiels et publics, et sont directement accessibles sur les sites des institutions ou sont publiés. Il s'agit essentiellement de discours parlementaires, de présentation sur les sites Internet, de communiqués de presse, de documents commandés par les gouvernes locales comme les rapports de commission, les ouvrages thématiques ou les revues spécialisées.

6 - Plan

L'objectif de cette recherche est de montrer que la nation, loin de n'être qu'un pur construit discursif, ou au contraire une identité collective complètement ancrée dans les consciences d'individus-membres presque malgré eux de cette communauté nationale, est en fait le produit de l'action et de la réflexion de nationalistes qui visent à démontrer et affirmer l'existence d'une communauté nationale par la construction d'un principe d'unité politique et d'une doctrine identitaire sous-tendant ce principe. Cette approche consiste aussi à remettre en question l'idée selon laquelle « la nation moderne est historiquement indissociable de la démocratie et opposée au nationalisme »⁴⁰.

La première partie de cette thèse pose les jalons théoriques justifiant la démarche de comparaison des cas wallon et québécois analysés dans la seconde et troisième partie de la thèse, en posant d'emblée le problème du rapport entre nation et nationalisme, la manière dont les auteurs ont appréhendé ce rapport, et la distinction à bien des égards nécessaire à faire notamment entre nationalisme de *contestation* et nationalisme de *conservation* (chapitre 1). Cette distinction met en exergue le rôle et la place de l'État dans la construction des identités nationales, que celles-ci soient construites par lui ou contre lui (chapitre 2), mais aussi le rôle et la place des mouvements nationalistes dans de telles constructions : le nationalisme n'est pas le monopole des mouvements nationalistes, et inversement, la construction de la nation n'est pas non plus un monopole d'État. Cette prise en compte des mouvements nationalistes dans l'analyse de la fabrication des identités nationales ne peut se faire sans l'apport de la littérature sur les mouvements sociaux et les « politiques de la contestation » (chapitre 3). Le chapitre 4 cherche quant à lui à illustrer, par l'histoire des constructions identitaires belge, canadienne,

⁴⁰ SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*, 4^e de couverture.

wallonne et québécoise, le conflit central qui oppose les nationalismes de contestation aux constructions nationales conservatrices entreprises par les États belge et canadien depuis leur naissance au XIX^e siècle.

La seconde partie et la troisième partie de la thèse cherchent à démontrer les hypothèses exposées dans l'introduction et développées dans la première partie, en les mettant à l'épreuve de la comparaison de deux cas : le cas wallon et le cas québécois. La seconde partie de la thèse cherche surtout à montrer que les mouvements nationalistes fabriquent une doctrine identitaire (chapitre 7) dont la cohérence et la portée dépendent de l'organisation et de la cohésion du mouvement (chapitre 5) et surtout des cadres de référence du mouvement produits à travers la vie militante et les interactions entre les diverses organisations du mouvement (chapitre 6). Cette seconde partie montre en particulier à quel point la cohésion relative du mouvement souverainiste au Québec permet la définition et l'entretien d'une doctrine identitaire cohérente renouvelée et engagée, pensée d'abord sous le prisme du souverainisme, alors que les divisions et la perte de vitesse accusée par le mouvement wallon fragilise la cohérence de sa doctrine identitaire, même si cette doctrine identitaire, marquée d'abord par un national-régionalisme wallon qui l'emporte sur un rattachisme récurrent et un communautarisme en déclin, est peu à peu prise en charge d'abord par les intellectuels et les penseurs des laboratoires de l'identité, et donc par le courant régionaliste qui y domine.

La troisième partie de cette thèse analyse l'impact de ces doctrines identitaires construites par les nationalistes sur l'espace politique et la communauté pensée par eux. Elle vise à faire la démonstration du caractère politiquement construit de la nation par la description de l'impact de la doctrine identitaire des nationalistes sur l'espace politique et plus particulièrement sur les institutions de la gouverne locale : il y a en effet transmission, transfert d'une partie de la production identitaire du mouvement vers les institutions et les gouvernes locales, et avec cette doctrine, c'est une partie des valeurs et du registre contestataire des nationalistes qui est aussi transmis. Cette transmission est d'abord constatable au niveau des rapports directs ou indirects qu'entretiennent certaines organisations des mouvements nationalistes avec les institutions locales et le besoin d'affirmation identitaire exprimé par ces dernières notamment dans le rapport qu'elles entretiennent avec l'État central (chapitre 8). Cette transmission est ensuite constatable dans la reprise d'une partie des réflexions identitaires des mouvements nationalistes par le discours sur l'identité tenu par les gouvernes locales (chapitre 9). Les effets d'une telle transmission de l'affirmation identitaire à l'espace politique par l'intermédiaire des institutions locales sont cependant limités, et les gouvernes locales, avec l'aide des réflexions nationalistes ou régionalistes, cherchent des solutions,

notamment dans la transformation d'une politique d'affirmation nationale nécessairement limitée, en politique d'appartenance citoyenne qui cette fois postule une identité plus qu'elle n'entreprend d'en démontrer l'existence (chapitre 10).

PREMIÈRE PARTIE
NATION, NATIONALISME ET CONTESTATION POLITIQUE

CHAPITRE 1

NATIONS ET NATIONALISMES

Analyser les rapports qu'entretient « la nation » avec « le nationalisme », en particulier dans les cas où précisément la notion de nation se trouve au cœur des débats politiques comme en Belgique ou au Canada, n'est pas aisé, dans la mesure où il s'agit de s'intéresser aux liens entre deux concepts au sens comme à l'utilisation en sciences sociales ambiguës. Cela nécessite donc au préalable un effort particulier de clarification de plusieurs points. Il est tout d'abord important ici de rappeler le sens donné à ces termes de nation et de nationalisme, en montrant comment il existe plusieurs définitions de la nation, et plusieurs formes de nationalisme définies en fonction des acteurs nationalistes. De ce constat, il est possible de tirer une distinction fondamentale entre un nationalisme de conservation, propre à l'État-nation, et un nationalisme de contestation, propre aux mouvements nationalistes « sans État ».

1.1 - Ambiguïtés du champ

1.1.1 - Nation, nationalisme et science politique

Bien que considérée comme l'une des grandes causes de forte mobilisation politique et sociale dans le monde contemporain, la nation et l'identité « nationale » ont longtemps désintéressé la science politique et la politique comparée (à la différence de la sociologie, de l'anthropologie ou des relations internationales), alors même que très souvent la « nation » est utilisée comme unité d'analyse en particulier en politique comparée. Comme le remarque

Pierre Birnbaum dans l'introduction qu'il consacre à l'ouvrage *Sociologie des nationalismes*, les sciences sociales « ont ignoré ou amplement sous-estimé le poids du politique, n'abordant que de manière très parcimonieuse le rôle de l'État, la nature de la citoyenneté ou, encore, les fondements du sentiment national comme le surgissement des passions nationalistes »⁴¹.

La question qui s'est en fait posée à ceux qui se sont intéressés à ce concept est de savoir si ce dernier, au-delà de son utilisation dans le discours nationaliste, pouvait avoir, en science, une dimension explicative. Les sciences sociales nord-américaines et anglo-saxonnes ont sur ce point résolu le problème plus rapidement que les sciences sociales françaises et européennes qui ont longtemps soupçonné le concept d'improductivité scientifique. Le concept reste d'ailleurs plus que douteux pour une partie des politologues, qui continuent de dénoncer le nationalisme et ses dangers potentiels⁴², en le considérant surtout comme une idéologie rétrograde, profondément conflictuelle, illégitime et dépassée.

Cette méfiance à l'égard de la nation, mais aussi et surtout du nationalisme d'abord par les chercheurs européens est surtout due à une confusion persistante qui consiste à ne considérer le nationalisme que dans sa dimension idéologique, en occultant sa dimension proprement sociologique et politique, en tant que processus de construction sociale et politique d'identités collectives dites « nationales », de mobilisation et de participation politique, tout en teintant l'analyse d'une telle idéologie de préjugés normatifs.

Pour Paul de Bruyne, « la définition même de la nation est l'objet de multiples débats, le sens du mot a beaucoup évolué, l'explication de ses origines et de sa formation est très controversée ».⁴³ Dominique Schnapper parle quant à elle des « ambiguïtés d'un mot, à la fois politique, idéologique et scientifique », et des multiples définitions qui ont été proposées⁴⁴. Margaret Canovan fait pour sa part référence à la difficulté particulière qui se pose lorsque l'on entreprend de définir le concept de nation. Il n'y a en effet pas ou peu de consensus, même relatif, sur son sens, tant chez les chercheurs en sciences sociales, que chez les spécialistes de la nation et du nationalisme⁴⁵.

Cette méfiance des politologues à l'égard de la notion est aussi due au caractère poreux de la frontière entre la théorie et la doctrine sur la nation, entre le discours nationaliste et son

⁴¹ BIRNBAUM, Pierre, « Dimensions du nationalisme », Pierre Birnbaum [dir.], *Sociologie des nationalismes*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1997, p.1.

⁴² Voir sur ce point les articles de Bertrand BADIE et d'Alain TOURAINE dans BIRNBAUM Pierre, *op. cit.*, pp. 401-424 et 447-465, ainsi que les constats de Dominique SCHNAPPER (*La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris : Gallimard, 1994, 307 p.).

⁴³ De BRUYNE, Paul, « États et Nations, modes de formation et d'articulation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol 1, n°3, 1994, p 351.

⁴⁴ SCHNAPPER, Dominique, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁵ CANOVAN, Margaret, *Nationhood and Political Theory*, Cheltenham : Edward Elgar, 1996, p 51.

analyse. Tout l'intérêt d'une analyse de la nation et du nationalisme consiste alors à dépasser ce clivage en cherchant moins à dénoncer le nationalisme pour en écarter le discours qu'à effectivement déconstruire ce discours, le « désenchanter », en prenant en compte cette dimension imaginaire comme une construction sociale tout à fait digne d'un intérêt scientifique, comme n'importe quel phénomène social ou politique. Il faut cependant reconnaître la difficulté que rencontre l'analyse par rapport à la définition à donner à la nation comme au nationalisme, et en particulier la difficulté relative à la distinction entre théorie sur la nation et le nationalisme, et doctrine politique sur la nation. Cette difficulté est due à la complexité et au flou de la frontière entre les positions normatives de certains chercheurs (nationalistes ou anti-nationalistes), et les prétentions scientifiques de certains penseurs de la nation, qui, à travers des colloques, des recherches, au sein de fondations ou d'instituts créés à cette fin, produisent eux aussi du discours sur la nation et contribuent plus à construire l'identité nationale qu'à la « désenchanter ». Le problème d'une distinction presque impossible entre discours scientifique et discours engagé sur l'identité collective est d'autant plus important dans les situations où la définition de la nation fait précisément l'objet de débats publics, comme c'est le cas dans les petites nations sans État. Dans ces contextes, chaque mouvement nationaliste a ses fondations ou ses instituts qui, tout en revendiquant leur indépendance ou une certaine objectivité quant au mouvement dont ils sont issus et à la doctrine nationaliste dont ils contribuent pourtant à la construction, ne produisent pas moins une réflexion très complexe sur l'identité collective. L'A.D.V.N.⁴⁶ pour la Flandre, l'Institut Jules Destrée pour la Wallonie, ou encore la Chaire d'études acadiennes de l'Université de Moncton participent ainsi, chacun, à l'entretien d'un discours sur les identités flamande, wallonne ou acadienne.

Il faut par ailleurs remarquer que la méfiance des chercheurs est aussi due à l'objet même auquel se rattache le concept de nation, et aux thématiques qu'il soulève : beaucoup de chercheurs se méfient du nationalisme à la fois en tant que doctrine et en tant que phénomène social. Margaret Canovan a ainsi souligné le désintérêt des jeunes chercheurs américains pour des processus sociaux conflictuels, marqués par la violence et l'intolérance, apparaissant souvent rétrogrades. Autant les études de la « question nationale » dans les années 1970 étaient marquées par les cas de « libération nationale » de peuples ou de communautés aspirant à une reconnaissance internationale (anciennes colonies, mais aussi Québec, Catalogne, Occitanie,

⁴⁶ *Archief en Documentatiecentrum voor het Vlaams Nationalisme*

Pays Basque, Écosse) en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes⁴⁷, autant la troisième vague de nationalisme des années 1990 en Europe de l'Est notamment a été marquée par un « réveil de nationalismes » balkaniques accompagnés de graves conflits communautaires. Ce rapport et cet amalgame entre l'idée de nation et les conflits sanguinaires qui l'ont accompagné ont nourri un rejet radical et largement répandu dans les démocraties du concept même de nation, comme le montre -et le déplore- Dominique Schnapper dans *La communauté des citoyens* en citant l'écrivain sud-américain Mario Vargas Llosa : « Si l'on considère le sang qu'elle a fait couler au cours de l'histoire, la manière dont elle a contribué à nourrir les préjugés, le racisme, la xénophobie et le manque de compréhension entre les peuples et les cultures, l'alibi qu'elle a offert à l'autoritarisme, au totalitarisme, au colonialisme, aux génocides religieux et ethniques, la nation me semble l'exemple privilégié d'une imagination maligne »⁴⁸. La nation et le nationalisme ont mauvaise presse, et les sciences sociales, et en particulier aux États-Unis, préfèrent actuellement, toujours selon Margaret Canovan, s'intéresser aux grandes théories politiques démocratiques et libérales (démocratisation, libéralisation, mondialisation, globalisation, régulation, évaluation des politiques publiques) plutôt qu'à l'analyse du développement de particularismes rétrogrades, souvent violents et conflictuels⁴⁹.

1.1.2 - Nation et nationalisme : normativisme et sens commun

La nation est un phénomène complexe, complexité qui participe de sa capacité à être un médiateur entre différents aspects de la vie politique et sociale, et c'est là peut-être où se situe le problème de sa définition : la nation est presque toujours définie comme une réalité en soi alors que le terme de nation renvoie en fait à des réalités multiples et difficilement conciliables, sinon en considérant cette diversité dans l'usage du terme comme l'objet d'étude lui-même. Comment en effet intégrer dans une même théorie sur la nation l'utilisation que font de ce terme l'État français dans sa Constitution, les philosophes des Lumières dans leurs études sur la démocratie, les organisations internationales, les révolutionnaires français, les constituants américains, l'État canadien, les souverainistes québécois, et les autochtones du Nord du Québec ? Chaque acteur utilise, à sa manière, le terme nation, et adopter une définition de la nation, c'est privilégier certaines de ces utilisations au détriment d'autres ; c'est aussi légitimer certaines revendications au détriment d'autres. Il semble au contraire préférable, dans le souci

⁴⁷ TOURAINE, Alain, DUBET, François, HEGEDUS, Zsuzsa, WIEVIORKA, Michel, *Le pays contre l'État. Luites occitanes*, Paris : Seuil, coll. Sociologie permanente / 4, 1981, 318 p.

⁴⁸ VARGAS LLOSA Mario, Conférence prononcée à Vienne le 3 juin 1993 au Patocka Memorial Lecture, cité dans SCHNAPPER Dominique, *op. cit.*, p. 22.

⁴⁹ CANOVAN, Margaret, *op. cit.*, p. 50.

de comprendre la nation comme processus social et politique, de ne privilégier *a priori* aucune utilisation, aucun sens au détriment d'un autre.

Au-delà de la multiplicité des réalités auxquelles se rattachent les notions de nation et de nationalisme, il faut aussi ici souligner la pluralité des usagers de ces notions, et l'effort de théorisation autour de ces concepts dont font preuve tant les scientifiques que les nationalistes eux-mêmes. Cette pluralité et cette diversité d'intervenants autour de ces notions n'est pas pour faciliter l'émergence d'une définition qui se voudrait rigoureuse et scientifique. L'ambiguïté particulière du concept vient ainsi peut-être aussi de son utilisation même, à la fois scientifique, juridique, politique et sociale. Les acteurs politiques, mais aussi les médias, les juristes ou les scientifiques utilisent dans leurs discours ou leurs réflexions le terme nation, et celui-ci revêt des sens très particuliers selon les « mondes » militants, professionnels ou scientifiques dans lequel il est utilisé.

Même lorsque des auteurs entreprennent une analyse du phénomène nationaliste et tentent de le cerner par un effort d'objectivation propre au discours scientifique, il leur est souvent difficile, ne serait-ce que dans le choix de la définition ou de la délimitation de l'objet, dans le nécessaire travail d'exclusion/inclusion, d'éviter toute prise de position ou toute expression, même latente, de convictions ou encore tout normativisme. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'études parmi les plus remarquables sur le nationalisme et la nation s'apparentent plus à des essais⁵⁰ qu'à des travaux de recherche en profondeur sur la construction des identités, les processus de mobilisation, les déterminants de cette mobilisation nationaliste ou l'action de l'État par rapport à la nation. Des ouvrages de référence ou des articles publiés dans des ouvrages collectifs ou des revues consacrées à ce champ particulier prennent ainsi ouvertement position pour ou contre la nation et le nationalisme qui l'accompagne. C'est le cas par exemple de Dominique Schnapper plaidant pour une réhabilitation du concept de nation à travers l'analyse de la communauté des citoyens⁵¹ tout en stigmatisant dans un même élan le nationalisme délétère qui souvent l'accompagne⁵²; c'est aussi le cas de moult ouvrages récents sur la nation et le nationalisme, dans le courant des études de Gellner et de Hobsbawm qui s'attachent à sous-estimer le phénomène nationalitaire et à programmer d'ores et déjà sa disparition prochaine après en

⁵⁰ Ce sont, par exemple, le cas de l'ouvrage de Dominique Schnapper (*La communauté des citoyens, op.cit.*) ou encore celui de Alain Dieckhoff (*La nation dans tous ses États, op.cit.*).

⁵¹ LLOBERA Joseph. R., "The concept of the nation in French social theory: the work of Dominique Schnapper", *Nation and nationalism*, 4 (1), A.S.E.N., 1998, pp. 113-119.

⁵² « Bien souvent les critiques portées contre les nations concernent les nationalismes. Les conflits qui se sont déroulés pendant dix ans dans l'ex-Yougoslavie, par exemple, n'étaient pas des conflits nationaux, mais ethniques ou nationalistes : ils démontrent la faiblesse de la tradition proprement nationale de l'ancienne Yougoslavie». SCHNAPPER, Dominique, *op. cit.*, 1994, p. 56.

avoir constaté la naissance au XVIIIe siècle⁵³ ; c'est aussi le cas des classements les plus répandus des formes de nationalisme qui opposent souvent une bonne nation civique qui ne veut pas dire son nom à un mauvais nationalisme ethnique qui lui non plus ne veut pas dire le sien. Le nationalisme devient ainsi par la force des choses un repoussoir, y compris pour certains nationalistes modérés. Ce rejet du nationalisme par les nationalistes eux-mêmes est particulièrement frappant en Wallonie où les militants du mouvement wallon hésitent à parler de nation, et refusent la qualité de nationalistes wallons au profit de l'autoqualification moins connotée de « régionalistes ».⁵⁴

1.1.3 - Les « Pères fondateurs » de la politique comparée face à la nation et au nationalisme

Le doute quant à l'intérêt scientifique de la nation et du nationalisme qui l'accompagne s'est généralement vu conforté par un rapide constat : nul penseur d'envergure, nul chercheur de renom, nul « père fondateur » des sciences humaines ne s'est sérieusement penché sur la question de la nation, et n'a produit d'œuvre magistrale sur cette question.

Pourtant, après avoir souvent constaté que les études sur la nation et le nationalisme n'avaient pour ainsi dire aucun grands penseurs, comme peuvent en avoir les études sur les processus de démocratisation, les réflexions sur l'État, ou même le libéralisme, les politologues et sociologues qui ont récemment investi ce champ d'étude se sont attachés à inscrire leur démarche dans une tradition sociopolitique en montrant comment les auteurs en sciences sociales avaient dans leurs travaux, consciemment ou inconsciemment, occulté l'intérêt porté par les grands auteurs de référence du champ de la science politique aux questions de la nation. Une partie de leur travail a donc consisté à « redécouvrir » les textes sur la question des auteurs considérés comme les fondateurs des champs sociologiques et politologiques : Marx, Durkheim, Weber et Tocqueville. C'est vrai par exemple pour l'ouvrage collectif sur la sociologie du nationalisme dirigé par Pierre Birnbaum en 1997, comme pour les ouvrages de Dominique Schnapper⁵⁵, de Margaret Canovan⁵⁶ ou de Alain Dieckhoff⁵⁷ sur la question.

⁵³ BIRNBAUM, Pierre, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁴ L'existence même de la « nation » wallonne n'est que peu revendiquée par les militants du mouvement wallon, qui sont par ailleurs convaincus de l'existence d'un peuple wallon et d'une communauté de citoyens wallons dont la reconnaissance pourrait passer par la constitution d'une véritable « citoyenneté wallonne » actuellement à l'étude comme l'a rappelé Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre Président de la Région wallonne le 20 septembre 2003 à l'occasion des Fêtes de Wallonie. VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Fêtes de Wallonie : la Wallonie source de talents*, http://vancau.wallonie.be/code/fr/disc_detail.asp?pk_id_discours=191 (20 février 2004).

⁵⁵ SCHNAPPER, Dominique, *op. cit.*, p. 21.

⁵⁶ CANOVAN, Margaret, *op. cit.*, p. 50.

⁵⁷ DIECKHOFF, Alain, *La nation dans tout ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris : Flammarion, 2000, p. 21.

Pierre Birnbaum montre par exemple que, même si la nation n'a pas fait l'objet d'une étude à proprement parler de la part de Durkheim, cet auteur n'a pas pour autant négligé l'importance de la « conscience collective », ni du « patriotisme », tout en en dénonçant les travers réactionnaires et en rejetant dos à dos l'antipatriotisme et le nationalisme, en considérant essentiellement la patrie comme « une communauté de souvenirs historiques »⁵⁸. S'agissant de Marx et d'Engels, Pierre Birnbaum montre que ces auteurs se sont eux aussi intéressés aux processus nationalitaires, notamment en s'interrogeant sur les raisons de l'engagement des paysans dans des mouvements nationalistes réactionnaires prétendant défendre leurs intérêts, en soutenant des mouvements d'émancipation se construisant « par le bas » ou plus simplement en ayant conscience de l'importance de la dimension ethnique de certains conflits.⁵⁹ Pierre Birnbaum souligne d'ailleurs la manière dont ces réflexions nourriront les développements théoriques futurs d'Otto Bauer sur la nation, et de tout un courant marxiste d'analyse de la nation en terme de mouvement de libération, de question nationale, de nationalisme périphérique ou de colonialisme interne, de nationalisme « progressiste » ou « réactionnaire », toujours en rapport étroit avec la question de l'État et à sa soumission, contrainte ou acceptée par le prolétariat ou le peuple.⁶⁰ Max Weber lui aussi semble avoir fait l'objet d'un oubli, et ce malgré ses développements, là aussi redécouverts peu à peu par les chercheurs s'intéressant au nationalisme et à ses formes de mobilisation. Pierre Birnbaum dresse ainsi le portrait d'une analyse wébérienne de la nation, définie essentiellement comme une communauté de sentiments, propre aux sociétés modernes, non sans avoir d'ailleurs relevé, comme le fait d'ailleurs Dominique Schnapper, les ambiguïtés propres au discours de Weber sur le rapport entre les différences raciales et les nationalités.

Alain Dieckhoff⁶¹ redécouvre quant à lui Tocqueville et son analyse en terme d'unité des peuples. Il n'en fait pas pour autant un penseur de la nation et du nationalisme, mais il montre bien en quoi les intuitions sociologiques, la pensée et l'œuvre de Tocqueville nous permettent de mieux cerner les problématiques propres à la nation, au nationalisme et à la question nationale. Il est vrai que Tocqueville présente cet intérêt que loin de considérer que le mouvement général des sociétés vers plus d'égalité et plus de démocratie s'accompagne d'une disparition de l'« orgueil » et de la « jalousie » des uns vis à vis des autres, il renforce chez les individus l'amour-propre et son pendant collectif, le sentiment national : « les hommes qui

⁵⁸ BIRNBAUM, Pierre, *op. cit.*, p.5.

⁵⁹ *Ibid.*, p.7.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁶¹ DIECKHOFF, Alain, *op. cit.*, p. 30 et 31.

vivent dans les démocraties aiment leur pays de la même manière qu'ils s'aiment eux-mêmes, et transportent les habitudes de leur vanité privée dans leur vanité nationale ». ⁶²

Tout l'intérêt de ces redécouvertes, c'est de montrer qu'il y a une place pour la théorie sur la nation et le nationalisme en science politique et en sociologie, sous certaines conditions cependant : celle notamment de dépassionner l'approche même du nationalisme en tant qu'objet de recherche en le prenant en compte en tant que phénomène sociologique et politique. Cela permettrait de remettre en question son caractère réificateur, et de mettre en relief la pluralité des formes que prend le nationalisme dans le monde, selon la manière dont les acteurs s'en servent et la pluralité de sens donné au mot « nation » par les premiers de ses utilisateurs : les nationalistes eux-mêmes.

1. 2 - Polysémie de la notion de nation

S'il est possible de partager les craintes d'une grande partie des chercheurs quant à l'imprécision et l'ambiguïté des termes nation et nationalisme, il semble qu'il faille aller au-delà de ces craintes, en constatant que si ces termes sont très utilisés dans les discours non scientifiques rendant de ce fait une neutralisation scientifique de leur sens par la science problématique, il n'en demeure pas moins que le champ des sciences sociales lui-même utilise très fréquemment ces concepts sans en avoir véritablement réglé la question du sens à leur donner, tant les définitions sont nombreuses.

1.2.1 - Les définitions de la nation

Les auteurs s'attachent généralement à distinguer différentes conceptions de la nation, nées des réflexions qui ont accompagné le développement de son usage dans les sociétés occidentales et en Europe en particulier au XIXe siècle, puis dans le reste du monde durant tout le XXe siècle. Ces définitions demeurent attachées à l'élucidation et à la description des logiques propres aux théories divergentes sur la nation et les différentes manières de « penser » la nation. Ce sont donc essentiellement des définitions qui se saisissent de la nation et des réflexions autour de la nation comme des objets philosophiques ou idéologiques, et tentent de déterminer de quelle sorte d' « idée de nation » il est question.

⁶² TOCQUEVILLE, Alexis, *de la Démocratie en Amérique*, Paris : Garnier-Flammarion, Tome 2, 1981, p. 278.

Quatre conceptions de la nation peuvent ainsi être distinguées : les conceptions « traditionnelles » entre la nation « à la française » et « à l'allemande », ainsi que les conceptions moins fréquemment évoquées « anglo-saxonne » et « sociopolitique ».

La conception allemande de la nation, essentialiste, déterministe, nation-substance s'il en est, s'est d'abord fondée sur la croyance en l'existence de liens naturels entre les membres de la communauté « nationale », sur l'idée d'une filiation dépassant la simple volonté des individus, membres participants d'un corps social, et sur l'existence de prérequis notamment culturels, linguistiques et plus généralement ethniques.⁶³ On oppose traditionnellement à cette conception immanente allemande la conception transcendante française, civique, d'une nation-principe, « plébiscite de tous les jours »⁶⁴ réunissant en son sein des individus qui, volontairement, ont choisi et choisissent de lier leur destin de manière consciente, libre et solidaire. C'est notamment cette conception que l'on retrouve chez les constitutionnalistes français, chez les théoriciens de la souveraineté nationale comme René Carré de Malberg⁶⁵ et plus généralement dans le champ des sciences sociales en France. La volonté libre et l'idée de contrat se trouvent au fondement de la définition de la nation. Ces deux conceptions reposent sur l'existence de critères objectifs et déterministes : l'ethnie ou la filiation pour la conception allemande ; les institutions représentatives à travers lesquelles s'exprime une volonté générale postulée pour la conception française.

Comme le remarque Denis Monière, il est difficile d'intégrer dans ces deux conceptions « les situations intermédiaires où se trouvent des groupes nationaux qui ne sont ni des nations ethniques ni des nations civiques, c'est-à-dire qui ne possèdent pas d'État souverain et qui ne se perçoivent pas non plus comme des minorités ethniques au sein d'un État-nation dominé par une autre nationalité ».⁶⁶ Et c'est bien là la limite principale de cette distinction : comment en effet appréhender les situations, multiples, dans lesquelles des communautés sans État ne se conçoivent pour autant pas comme des ethnies ?

Une troisième conception peut être alors distinguée, et qui permet d'intégrer ces « situations intermédiaires » : celle de la nation sociopolitique proposée par Michel Seymour⁶⁷, conception construite à partir du cas québécois. Cette fois, il s'agit moins de choisir entre une

⁶³ MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 18.

⁶⁴ RENAN, Ernest, « Qu'est-ce qu'une nation ? », *Œuvres complètes*, 1947-1961, Paris : Calman-Lévy, vol. I, pp. 887-906.

⁶⁵ CARRÉ de MALBERG, René, *Contribution à la théorie générale de l'État*, *op.cit.*, p.11 : « L'État, personnification de la nation ».

⁶⁶ MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, *op.cit.*, p. 27.

⁶⁷ SEYMOUR, Michel, *La nation en question*, Montréal : Hexagone, 1999, 206 p.

conception plutôt ethnique ou une conception plutôt civique de la nation que de les « transcender » en proposant une vision de la nation reposant sur l'amalgame de critères de distinctions constitutifs de la communauté nationale : une différenciation culturelle sur une base linguistique, un territoire sur lequel s'exercent des choix politiques particuliers et des institutions politiques propres « qui exercent l'autorité et balisent la citoyenneté »⁶⁸. C'est là la reconnaissance, par la combinaison des critères sociologiques et politiques, de l'aspect civique et ethnique de toute identité nationale.

En contestant la manière dont une partie de la littérature –essentiellement nord-américaine et anglo-saxonne– traite de la « nation » en y englobant de manière large et extensive la plupart des processus et revendications nationalistes, Dominique Schnapper distingue une autre approche, plus anglo-saxonne que les deux premières, et qui s'apparente aux conceptions proposées par Seymour. Il s'agit moins de considérer la nation comme une idée ou une réalité institutionnelle, que de prendre en considération la manière dont les acteurs vont se reconnaître et revendiquer leur appartenance nationale. Cette fois, c'est l'acteur qui se trouve au centre de l'analyse, et non plus seulement le territoire, la culture ou les institutions, permettant ainsi une prise en compte de la nation non plus seulement comme une idée, mais aussi comme un processus social complexe d'autoreprésentation et d'autoqualification collectives. Cette conception a l'avantage d'intégrer dans cette définition les « nations » revendiquées par les mouvements « nationaux » qui ne disposent *a priori* pas des attributs institutionnels qui prévalent généralement lorsque l'on tente de définir la « nation », ni d'un État souverain constitué et internationalement reconnu en tant que tel.

1.2.2 - Pour une intégration du nationalisme dans la définition de la nation

Cette approche de la nation n'est pas celle retenue par Dominique Schnapper, qui préfère laisser de côté le nationalisme et ses revendications identitaires, au profit d'une définition objective de la nation expurgée du sens qui lui est donné par les penseurs nationalistes. Pour elle, la nation est plutôt « une forme particulière d'unité politique, dont il convient d'analyser les spécificités à partir de définitions rigoureuses – sans oublier que toute définition est théorie. Comme toute unité politique, la nation se définit par sa souveraineté qui s'exerce, à l'intérieur, pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial fondé sur l'existence et les relations entre nations-unités politiques. Mais sa spécificité est qu'elle intègre les populations

⁶⁸ MONIÈRE, Denis, *op.cit.*, 2001, p. 29.

en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'État »⁶⁹.

Il s'agit là d'un choix d'une définition stricte de la nation, une définition idéale-typique qui, tout en tentant de neutraliser par son objectivisation le sens politique de la nation et l'usage politique du concept par les nationalistes, exclue pourtant deux aspects qui, pour de nombreux chercheurs sur la nation et le nationalisme, paraissent essentiels à la compréhension de la « nation » en tant que communauté d'individus.⁷⁰

D'emblée, cette définition restrictive de la nation exclut l'« ethnie » entendue cette fois dans son sens le plus large par l'auteure, et intégrant ce que l'auteure appelle « les collectivités historiques » sans État souverain comme la Catalogne, le Pays basque, le Québec : « [les nations politiques modernes] doivent être distinguées des ethnies, quel que soit le nom que les contemporains et les historiens d'aujourd'hui donnent aux ethnies : nations d'avant la Révolution ; nationalités du XIXe siècle ; protonationalismes, définis comme 'certaines variantes du sentiment d'appartenance collective qui existaient déjà et se trouvaient potentiellement susceptibles de fonctionner, disons, à l'échelle macroscopique, en harmonie avec les États et les nations modernes'⁷¹ ; 'matrices prépolitiques d'institutions, de croyances et de solidarités'⁷² ; ou encore 'sous-nations'⁷³ »⁷⁴. L'absence d'unité politique, mais aussi du même coup de souveraineté et d'État devient ainsi le critère discriminant de la nation. La conséquence du choix d'une telle définition est simple : ne pourrait avoir le statut de nation qu'une communauté de citoyens organisée par un seul type d'acteur, l'État, et qu'à une seule condition : l'indépendance de ces entités politiques⁷⁵. La nation devient alors le principe d'unité d'une communauté de citoyens d'abord définie autour de l'organisation politique de

⁶⁹ SCHNAPPER, Dominique, *op. cit.*, p. 45.

⁷⁰ Pour Joseph R. Llobera, la distinction de Dominique Schnapper doit être sérieusement remise en question : de nouvelles problématiques, dont le nationalisme, doivent être nécessairement intégrées aux études sur la nation. La confusion relevée par Dominique Schnapper s'explique ainsi par la non prise en compte par cette auteure dans son analyse de la propre qualification par les acteurs eux-mêmes de leur groupe. C'est toute la question de l'inclusion ou de l'exclusion du nationalisme comme processus de construction nationale et de l'affirmation nationale en dehors de toute organisation politique ou de toute unité juridique dans les études du phénomène nationalitaire. C'est aussi la question de la reconnaissance non pas d'une seule forme de nation, mais d'une pluralité de formes de nations, et dont le critère de distinction fondamental se trouve dans l'acteur à l'origine du discours nationaliste. LLOBERA, Joseph R., *op. cit.*, pp. 113-119.

⁷¹ HOBBSAWM, Eric, J., *Nations and nationalism since 1780. Programm, myth, reality*, Cambridge : Cambridge U.P., 1990, p.47. Traduction de l'auteure.

⁷² SHILS, E., dans GEERTZ, Clifford, (éd.) 1963, *Old societies and new states. The quest for modernity in Asia and Africa*, New York: The Free Press, 1963, pp. 21-22. Traduction de l'auteure.

⁷³ PETERSEN, W., dans GLAZER et MOYNIHAN (éd.) *Ethnicity. Theory and experience*, Cambridge : Harvard U.P. 1975, pp 177 et ss.. Traduction de l'auteure.

⁷⁴ SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*, p. 46-47.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 17.

l'État et met d'emblée de côté toutes les nations proclamées par les nationalistes, lorsque ces proclamations ne sont pas le fait d'un État.

Est donc aussi de fait exclue toute communauté politique ou toute communauté de citoyens en construction. La nation *est*, bien plus qu'elle n'est en devenir et la dimension processuelle est elle aussi exclue de cette analyse. La nation est, chez Dominique Schnapper, un principe d'unité ou un modèle idéal-typique à l'usage de l'organisation politique et de la communauté des citoyens qui le constitue plus qu'un processus social de construction identitaire. Sous le prétexte de réhabiliter la nation en tant que concept et principe d'organisation sociale, Dominique Schnapper construit en fait une définition limitative et prescriptive de la nation, d'abord contre le nationalisme. C'est une définition certes objective, détachée des essentialismes et des déterminismes nationalistes, mais aussi statique, étatiste et normée écartant d'emblée les cas de « collectivités historiques » sans État fabriquées et revendiquées par les nationalistes et ne permettant pas de comprendre comment et pourquoi certains imaginaires nationaux comme la Flandre, le Québec, l'Écosse, et même en France la Corse ou en Nouvelle-Calédonie parviennent à mobiliser malgré l'absence d'organisation politique souveraine, jusqu'à inventer pour certains une communauté de citoyens autre, distincte de celle pourtant proposée par l'État-nation, comme c'est le cas en Belgique et au Canada pour la Flandre, la Wallonie et le Québec. L'État n'a en effet pas le monopole de la nation ni de sa définition. La nation n'est par ailleurs pas exclusive de toute organisation politique autre, imaginée comme au fondement d'une communauté de citoyens en devenir.

Parallèlement à cette reconnaissance nécessaire des « nations sans États » qui pourraient un jour devenir des États-nations, il convient aussi de reconnaître que, par rapport à la définition de la nation, l'État n'est pas neutre, et la nation qu'il défend effectivement contre des nationalismes délétères ne l'est pas non plus : comme il existe des nations sans État fabriquées par les nationalistes, il existe un nationalisme d'État offensif participant à la construction et de l'imagination de « sa » nation comme de « sa » communauté des citoyens, à travers par exemple l'éducation, la définition des programmes scolaires, les traditions administratives ou plus simplement la manipulation des symboles nationaux ou l'organisation des commémorations⁷⁶, véhicules d'une véritable idéologie nationale-étatique. La France est l'exemple type d'un État ayant réussi à imposer une puissante doctrine identitaire à travers l'enseignement scolaire, mais aussi l'historiographie, l'organisation administrative ou les commémorations : autant d'instruments ayant permis la construction d'une doctrine identitaire

⁷⁶ SPILLMAN, Lyn, *Nation and commemoration. Creating national identity in the United States and Australia*. Cambridge : Cambridge University Press, 1997, 252 p.

fondée sur les mythes révolutionnaires et leur universalisme, le caractère profondément civique et républicain de l'identité nationale, la laïcité, l'unilinguisme, le centralisme, l'élitisme et la social-démocratie, mais aussi des éléments d'appartenance ethnoculturels souvent niés par la doctrine identitaire française (la langue française, un certain rapport au passé et à l'Histoire de France⁷⁷), et pourtant bel et bien présents en son sein.

La nation doit être considérée à l'aune du nationalisme. Il n'est pas de nations sans nationalisme, lorsque le nationalisme est entendu comme un processus social et politique de mobilisation et de construction communautaire, et non pas comme une idéologie-repoussoir assez commode, soit pour disqualifier la nation en montrant les collusions entre une nation exclusive et un nationalisme délétère, soit au contraire pour affirmer cette nation comme principe indispensable à toute unité politique parce qu'à la fois fondateur et légitimant du pouvoir politique. En intégrant dans l'analyse de la nation l'apport du nationalisme et des nationalistes, il devient possible de chercher à comprendre ce phénomène nationalitaire et les mécanismes qui président à la fabrication de la nation, non plus considéré comme un principe abstrait d'organisation politique, mais comme processus social et politique d'invention d'une communauté et d'une identité proclamée comme nationale.

1.3 - Typologies

La prise en compte du concept de nation dans la multiplicité de ses usages, le choix d'une définition de la nation intégrant le sens politique qui lui est donné par les nationalistes, l'instrumentalisation même dont elle fait parfois l'objet par les acteurs qui prennent en charge sa définition rendent indispensable à l'analyse l'établissement d'un classement grâce à la construction d'une typologie systématique permettant l'intégration de tous les phénomènes de construction nationale, de nationalisme et de nation.

Différentes typologies sont d'ores et déjà disponibles dans le champ des études sur le nationalisme et la nation. Cependant, comme la plupart des études en science politique et en politique comparée adoptent une définition plutôt restrictive de la nation et du nationalisme, il apparaît souvent que les catégories intègrent mal certains processus qui se situent en dehors des limites fixées par les définitions retenues, atteignant ainsi le caractère systématique du

⁷⁷ Celle notamment que l'on retrouve dans la collection Larousse de *l'Histoire de France en bandes dessinées* (1976).

classement, comme le montre d'ailleurs déjà la distinction entre la nation « à la française » et la nation « à l'allemande » rappelée plus haut.

1.3.1 - La nation et les autres communautés

Généralement, la nation est opposée dans les études qui lui sont consacrées à deux catégories particulières de groupes : les groupes ethniques d'une part et l'État d'autre part. Très souvent est constatée une confusion soit regrettable soit inévitable entre État, ethnie et nation.

Pour Dominique Schnapper, la nation se situe exactement « entre l'ethnie et l'État » : « La nation se distingue des groupes ethniques qui, eux, ne sont pas organisés politiquement ». Elle désigne ainsi par ethnie « les groupes d'hommes qui se vivent comme les héritiers d'une communauté historique et culturelle (souvent formulée en termes d'ascendance commune) et partagent la volonté de la maintenir »⁷⁸. Pour Dominique Schnapper, la confusion entre nation et ethnie est essentiellement due à un glissement sémantique : les groupes appelés au Moyen-Âge *nation* sont aujourd'hui qualifiés d'*ethnie*. L'ethnie revêt contrairement à la nation les formes multiples des groupes d'appartenance sans nécessairement d'expression proprement politique. La distinction de la nation et de l'État est quant à elle subtile dans la mesure où l'auteure distingue bien l'un de l'autre, tout en mettant en exergue le lien nécessaire entre la nation et l'État. Pas de nation sans État, mais des États sans nation : la nation a en effet, pour Dominique Schnapper, besoin de l'État et de sa souveraineté puisque c'est lui qui apporte à la nation cette unité politique qui lui est nécessaire. L'État est ainsi défini comme « l'ensemble des institutions et des moyens de contrôle et de coercition, qui ont pour objet de créer et de maintenir la cohésion interne des unités politiques et de leur permettre d'exercer leur action à l'extérieur ». Il est à la fois « l'expression et l'instrument de toute unité politique moderne »⁷⁹ et en ce sens inséparable de la nation et de la communauté des citoyens que cette nation constitue.

Pour Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart, chercheurs qui ont produit un inventaire des théories sur l'ethnicité, tout en concentrant leur analyse sur l'œuvre de Fredrik Barth, la distinction est déjà plus complexe et la définition de la nation moins étatiste, dans la mesure où ils cherchent surtout à distinguer l'ethnie de la race et de la nation, dans une approche plus ethnologique des constructions de type communautaire. Les auteurs cherchent,

⁷⁸ SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*, p.28.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 36.

en opérant cette distinction, à montrer que « le terme 'ethnie' a actuellement en France mauvaise presse, précisément parce qu'il ne peut plus être pensé autrement que comme un substitut du mot 'race' ». ⁸⁰ Les auteurs expliquent cette confusion par les débats sur la définition de la nation, et la distinction traditionnelle entre la nation comme communauté politique et comme communauté ethnoculturelle, sans que cette distinction ne prenne en compte dans la définition de la conception ethnoculturelle la différence entre l'aspect biologique (raciaux) de l'aspect socioculturel à tort amalgamés. À travers notamment les œuvres de Gellner, de Hobsbawm, de Connor et de Smith, ils montrent l'importance de ne pas considérer la nation comme un processus accompli, mais au contraire comme un processus continu. Pour les auteurs, qui s'interrogent sur le sens du terme nation, il faut avant tout éviter l'essentialisme : « à la base de la formation des nations, on trouve une série de faits contingents, de divisions artificielles, de hasards de conquêtes et en aucune manière un principe nécessaire ou naturel » ⁸¹. Dans ce processus constant de construction identitaire propre à la nation et à ses acteurs, c'est l'ethnicité, un peu comme un noyau originel, qui sert à développer et entretenir l'idée selon laquelle la nation reposerait sur des liens historiques, sociaux et politiques particuliers. La nation a besoin de ce cadre anthropologique pour garantir les processus d'institutionnalisation de l'identité nationale, comme les processus d'identification proprement dits. Ainsi d'après Oriol, la nation n'est pas qu'un principe abstrait d'unité politique : « la nation est présupposée par l'État comme ensemble de contenus géographiques, historiques, linguistiques, 'culturels' au sens étroit du mot qui rendent possible la dé-finition de l'expression de la volonté générale » ⁸². Quant à Balibar, il insiste quant à lui sur le besoin qu'a l'État de ce travail de fabrique de l'ethnicité, et des contenus identitaires que cette fabrique suppose, pour définir sa propre nation. ⁸³

Ces analyses montrent à quel point il est difficile de séparer l'étude de la nation, socialement construite, des théories sur l'ethnicité comme des théories sur l'État. C'est en ce sens qu'il convient de remettre en question les distinctions trop rigides entre la nation et l'ethnie, entre le « national » et l' « ethnique » : il y a toujours une part d'ethnicité fabriquée dans la nation au sens où l'entendent Balibar et Wallerstein, et ce y compris dans la nation « civique » française comme l'ont notamment montré les débats autour des lois Pasqua restreignant l'accès à la nationalité française au début des années 1990.

⁸⁰ POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*. Suivi de BARTH, Fredrik, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue, 1995, p. 45.

⁸¹ *Ibid.* p. 37.

⁸² ORIOL, M., cité dans POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, *op.cit.*, pp 52-53.

⁸³ BALIBAR, Étienne, POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, *op.cit.*, pp. 52-53.

1.3.2 - La nation dans tous ses états⁸⁴

Le critère de distinction entre la nation, l'État et l'ethnie retenu par Dominique Schnapper est d'abord celui de la citoyenneté et de l'intégration : la nation est ainsi une communauté de citoyens, ce que n'est pas l'ethnie. Ce raisonnement réserve l'appellation « nation » et la légitimité qui accompagne sa reconnaissance à des groupes qui disposent déjà des outils notamment institutionnels (l'État) nécessaires à la définition juridique d'une certaine citoyenneté, et excluent de fait les autres groupes qui ne disposent pas de ces outils, mais qui pourtant, par leur mobilisation et leurs actions politiques, pourraient être en mesure de les obtenir ou qui l'ont par le passé obtenu, comme en ont fait preuve les mouvements flamand et wallon en Belgique, les mouvements catalan et basque en Espagne ou le mouvement écossais en Grande Bretagne. Or, il est possible d'imaginer des communautés sans institutions revendiquant pourtant le droit à l'appellation de nation ou plus simplement des mouvements qui, au nom d'une communauté définie comme nationale, revendiqueraient les attributs du caractère national, essentiellement le droit collectif à l'autodétermination, et donc la reconnaissance de leur caractère de peuple ou de nation, et même d'une citoyenneté qui leur serait propre en dépit de l'absence d'une souveraineté pleine et entière.

D'ailleurs, dans nombre de cas, les acteurs définissent la communauté et l'identité pour laquelle ils réclament une reconnaissance comme « nationale », sans pour autant qu'il existe une citoyenneté institutionnellement définie : les Premières nations, ou nations autochtones ont été reconnues comme telles par le gouvernement du Canada comme par le gouvernement du Québec, de même que le peuple corse a failli être reconnu comme « composante du peuple français » par le projet de loi adopté en dernière lecture par l'Assemblée nationale le 12 avril 1991⁸⁵. Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle se voit désormais reconnaître une « citoyenneté calédonienne » qui lui est propre tandis qu'une « citoyenneté polynésienne » est toujours à l'étude⁸⁶.

⁸⁴ DIECKHOFF, Alain, op. cit. Titre de l'ouvrage.

⁸⁵ Cette loi comportait des dispositions qui ont fait l'objet de nombreux débats, puisqu'elle visait à la reconnaissance, certes comme composante du peuple français, du peuple corse. Suite à la saisine du Conseil constitutionnel, ce dernier a rendu une décision le 9 mai 1991 censurant notamment les dispositions visant à une telle reconnaissance, et consacrant du même coup, à nouveau, la conception française de la nation et de la République en réaffirmant l'indivisibilité du peuple français et le refus de toute discrimination personnelle entre les citoyens français. FAVOREU, Louis, PHILIP, Loïc, *Les grandes décisions du Conseil constitutionnel*, Paris : Dalloz, 11^e éd., 2001, p. 755. *Décision 91 – 290 DC, Rec. 50 ; RJC I-438, le 9 mai 1991.*

⁸⁶ Article 77 de la Constitution française. Concernant la « citoyenneté polynésienne », un projet de loi constitutionnelle (n°1624) déposé en 1999, adopté pourtant dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat, n'a toujours pas fait l'objet d'un vote par le Congrès.

1.3.3 - Des nationalismes : les différentes formes de nationalisme

Comme la distinction entre la nation civique et la nation ethnique, la distinction traditionnelle entre le nationalisme civique et le nationalisme ethnique est de plus en plus remise en question, à la fois à cause de son caractère normatif, et aussi à cause de son improductivité, puisqu'elle s'attache à classer les nationalismes en ne les prenant en compte que comme une idéologie, et en classant de ce fait cette idéologie en thèses ou en doctrines, en systèmes intellectuels au centre desquels se trouve la définition de la nation.

Le nationalisme ethnique peut être défini comme une doctrine selon laquelle les liens entre les individus composant la nation dépassent la simple association volontaire. Les individus sont liés par une histoire, une appartenance commune, marquée par une origine, et une ascendance commune, qui les distingue des autres nations ou groupes humains, permettant ainsi la définition de la frontière entre un nous et un eux. La nation est alors perçue comme innée et éternelle, et la dimension culturelle (donnée plus que construite) y a toute sa place. L'identité nationale est alors intimement liée au passé, à la tradition, et l'identité ethnique est marquée par les mythes, dont celui de « l'ancêtre commun. »⁸⁷ Cette identité primordiale rend possible l'action collective, et les mobilisations proprement nationales.

À la différence du nationalisme ethnique, le nationalisme civique est plutôt perçu comme une doctrine affirmant l'existence d'une association volontaire d'individus qui, par contrat vont constamment lier leur destin en un destin commun, collectif. La nation est alors moins un donné conditionnant l'action qu'un construit nécessitant une volonté collective, permanente, pour exister. Le consentement des individus est cette fois fondamental, et les liens sont entretenus en permanence par des valeurs et des institutions communes au sein desquelles sont définies les volontés collectives. Le territoire, plus que la filiation, y a toute son importance et fonde l'appartenance, ou le droit à l'appartenance. À la différence du nationalisme ethnique, particulariste, distinctif, le nationalisme civique prétendrait, à l'image de la nation proposée par Dominique Schnapper, à une forme d'universalité.

On le voit, cette typologie propose un clivage entre deux conceptions, deux doctrines nationalistes : le nationalisme n'est pas appréhendé à travers sa dimension sociale et processuelle, mais bien à travers sa dimension idéologique et doctrinale. Le nationalisme est de fait mis à l'écart de la définition de la nation. Pourtant, il participe à cette définition, si l'on

⁸⁷ CONNOR, W, "Beyond reason : the nature of the ethnonational bond", *Ethnic and Racial studies*, vol. 16, n°3, July 1993, p. 373-389. Cité dans POUTIGNAT, Philippe et STREIFF-FÉNART, Jocelyne, *op.cit.*, pp. 47.

considère cette fois la question nationale non plus simplement du point de vue de l'État, mais aussi des mouvements sociaux et des nationalistes.

Ernest Gellner conteste cette mise à l'écart du nationalisme. Pour cet auteur, ce sont les nationalismes eux-mêmes qui créent les nations. Il propose donc une typologie qui tient compte des aspects sociologiques du nationalisme. Après avoir décelé dans l'organisation des sociétés modernes les facteurs d'émergence du nationalisme, il va proposer trois types de nationalisme. Le premier est qualifié de « Habsbourg classique », et désigne le nationalisme propre aux revendications à l'origine de la construction des nations à partir des empires supranationaux. Le deuxième, du type allemand ou italien souhaite effectuer une synthèse entre une unité culturelle existante et une unité politique à construire. Issue directement des analyses de Gellner et de ses réflexions à propos de la naissance et du développement de l'idée de nation dans les sociétés modernes, les nationalismes diasporiques sont quant à eux les mouvements nés des minorités sociales qui, avec le développement de la modernité, perdent des monopoles qui leur étaient garantis par les divisions sociales et professionnelles rigides, et qui de ce fait cherchent dans la nation et le nationalisme à créer leur propre État.

Michael Keating poursuit dans cette démarche plus sociologique, mais préfère quant à lui s'intéresser aux rapports entre l'État et le nationalisme, pour distinguer clairement le premier du second. Pour cet auteur, tous les nationalismes ne revendiquent pas nécessairement un État mais ne réclament pas moins la reconnaissance de « leur » nation : « rien n'empêche un groupe donné, au sein même d'une nation, d'opposer ses propres revendications nationales à la nation elle-même. Minoritaire ou séparatiste, le nationalisme présuppose la négation de tout exclusivisme de la part du nationalisme d'État, contre lequel il pose la revendication d'une autodétermination également nationale »⁸⁸. Michael Keating distingue ainsi le nationalisme minoritaire ou périphérique du nationalisme majoritaire ou du centre, renvoyant ainsi à une lecture plus rokkanienne des oppositions et des clivages sociaux. Dépendamment de l'ouverture ou de la fermeture du « centre » (État faible ou État fort), les nationalismes minoritaires ou périphériques seront plus ou moins séparatistes ou souhaiteront une intégration au sein de l'État national.

L'analyse de Michael Keating a l'avantage de montrer le caractère déterminant du rapport entre le nationalisme et l'État dans la définition de « la nation », et de montrer que l'État lui aussi est nationaliste, mais que ce nationalisme peut être contesté par des groupes qui revendiquent une autre nation. Cependant, il ne cherche pas à systématiser ces réflexions, et

⁸⁸ KEATING, Michael, *Les défis du nationalisme moderne. Québec, Catalogne, Ecosse.*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 1997, p. 34.

borne son analyse à l'évaluation de la manière dont les nationalistes minoritaires vont négocier avec l'État, dépendamment « de la nature du nationalisme majoritaire auquel (les revendications nationalistes) s'opposent et du contexte dans lequel elles se manifestent »⁸⁹ Il s'intéresse moins que Ernest Gellner aux processus de production, à la fabrique de la nation qu'est ou que peut être le mouvement nationaliste. Cependant, tant Michael Keating que Ernest Gellner et avec eux Éric Hobsbawm ou les chercheurs qui s'intéressent à la dimension sociologique du nationalisme intègrent le nationalisme comme élément d'explication de la nation.

C'est autour de cette dimension sociologique qu'il s'agit de construire une typologie des nationalismes en le considérant non plus comme une simple idéologie, mais comme un processus social de construction identitaire dont le discours identitaire est le vecteur. Dès lors, l'accent n'est plus mis sur les valeurs propres à chaque nationalisme, ni sur l'essence même et les différentes conceptions de la nation proposées par les nationalistes, mais plutôt sur les acteurs nationalistes à l'origine de la pensée sur la nation, sur les producteurs d'idées et de mythes, sur les constructeurs de l'identité collective et de son caractère national. Les nationalismes peuvent être classés en fonction des diverses réponses à apporter à deux questions croisées : qui propose un discours nationaliste ? Comment ce discours nationaliste est transmis à la communauté nationale inventée par ce discours ?

Les acteurs à l'origine du discours nationaliste constituent l'une des deux variables permettant une analyse du nationalisme et du discours sur la nation. La seconde variable retenue ici pour classer les différents types de nationalismes correspond aux moyens et aux registres d'action privilégiés par les acteurs dans leur volonté de diffuser leur doctrine identitaire et leur approche de la nation.

S'agissant des acteurs, la distinction traditionnelle entre l'État et la société peut ici être utilisée. Une distinction claire doit être faite entre d'une part l'État et sa gouverne étatique constituée et dont la souveraineté est reconnue à l'intérieur des frontières de l'État, comme à l'extérieur par les autres acteurs internationaux, et d'autre part les acteurs sociaux divers avec leurs revendications, leurs demandes de reconnaissance, leur contestation et leurs pressions dans la définition des politiques publiques. La gouverne étatique est le principal fabricant d'identité nationale en cherchant à légitimer « par le haut », par la nation, l'existence et le maintien d'une puissance publique exclusive et hégémonique. L'existence d'une nation étatique, transcendante, permet la justification du pouvoir de l'État sur une communauté de

⁸⁹ *Ibid.*, p. 39.

citoyens et/ou d'individus. Les gouvernes étatiques française, espagnole, britannique, étasunienne, russe, mais aussi canadienne et belge ou encore iranienne ou indienne proposent ainsi une doctrine identitaire cohérente au centre de laquelle se trouve justifié l'État en tant que centre politique. Quant aux acteurs sociaux, ils fabriquent eux aussi de l'identité, parfois nationalement définie, qui s'oppose alors à l'identité nationale proposée par l'État. C'est le cas des multiples mouvements nationalistes qui s'opposent à l'identité collective de référence que constituent les doctrines identitaires institutionnalisées par les États-nation : le mouvement nationaliste corse, le mouvement écossais, le mouvement souverainiste québécois, le mouvement nationaliste basque, mais aussi les mouvements palestiniens, le mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud, les indépendantismes en Martinique, en Guadeloupe, mais aussi au Timor oriental, au Tibet, en Tchétchénie.

Outre cette première distinction entre acteurs étatiques et acteurs sociaux, il convient aussi de distinguer le nationalisme en fonction des moyens et des registres d'action privilégiés par chacun des acteurs. Une autre distinction peut ici être proposée en fonction de l'attitude des gouvernes étatiques comme des acteurs sociaux dans la diffusion de leurs doctrines et croyances identitaires : La République islamique d'Iran ne se comporte pas de la même manière que la République française, pas plus que les nationalistes tchéchènes ne se comportent de la même manière que le mouvement souverainiste au Québec.

Deux types d'attitudes définies en fonction du contexte social et politique comme des moyens et registres d'action privilégiés par chaque acteur peuvent être distingués : certains acteurs étatiques ou sociaux peuvent privilégier la mobilisation de la communauté nationale imaginée en cherchant à *convaincre*, c'est-à-dire à emporter l'adhésion volontaire, à convertir, par la persuasion, des citoyens membres de la communauté imaginée tout en contestant les doctrines identitaires déviantes ou s'écartant de la vérité identitaire proposée par l'acteur étatique ou social : ces acteurs s'inscrivent alors dans le respect du pluralisme, ainsi que des valeurs de la représentation politique et de la démocratie, respect d'autant plus aisé dans des contextes politiques démocratiques. C'est le cas du mouvement souverainiste québécois, du gouvernement du Canada, du gouvernement belge, du mouvement wallon, du gouvernement français, du mouvement catalan ou du mouvement écossais. Certains autres acteurs peuvent quant à eux non plus chercher à convaincre, mais plutôt à *contraindre*, en cherchant, par la violence, à soumettre les membres de la communauté comme les autres acteurs proposant des doctrines identitaires alternatives ou déviantes à une obligation d'adhérer à une vérité identitaire absolue qui s'impose aux membres de la communauté imaginée comme aux acteurs qui peuvent en contester l'existence. La soumission, l'endoctrinement, la violence politique,

l'atteinte plus ou moins importante à l'intégrité physique ou morale des personnes et de leurs biens sont ainsi privilégiés, au détriment du respect des valeurs démocratiques, du pluralisme et de la reconnaissance de la diversité des allégeances identitaires. C'est le cas de l'Indonésie au Timor, de la Chine au Tibet, d'Israël en Palestine, de la Russie en Tchétchénie, mais aussi, dans une certaine mesure, des nationalismes corse, basque, tchéchène, respectivement en France, en Espagne, et en Russie.

En croisant la variable « acteur » avec la variable « registre d'action », il est possible de distinguer quatre idéaux-types de nationalismes permettant une lecture différenciée de chaque « famille » de nationalismes et de discours sur la nation, en même temps qu'une comparaison des cas à l'intérieur de chaque famille, comme entre les familles mettant en exergue l'acteur nationaliste et son rapport à la nation plus que la nation en tant que tout constitué :

Typologie des nationalismes en fonction des acteurs nationalistes et des registres d'action

Registre d'action	Convaincre	Contraindre
Acteur		
État	Conservation	Autoritaire
Acteurs sociaux	Contestation	Activiste

Cette typologie est idéale-typique. Aucun cas n'est purement et simplement un cas de nationalisme « de contestation », « de conservation », « activiste » ou « autoritaire ». Elle cherche simplement à proposer un panorama le plus large et intégrateur possible des cas de nationalisme, tout en distinguant au sein de ces cas des familles plus ou moins proches, plus ou moins éloignées permettant les comparaisons. Elle permet aussi de concentrer l'analyse de la nation et du nationalisme non pas sur les valeurs des doctrines nationalistes, ni même sur une définition abstraite de la nation en tant que concept scientifique, mais sur l'aspect profondément politique de la quête identitaire et nationaliste, ainsi que sur les acteurs institutionnels ou sociaux à l'origine de la fabrication de ces doctrines nationalistes et de ces nations, c'est-à-dire sur l'utilisation -ou même la non utilisation, comme pour le cas wallon-, par les acteurs nationalistes, du mot nation. Elle permet enfin de clarifier les limites propres à l'objet de la présente analyse, le nationalisme de contestation et ses rapports conflictuels avec le nationalisme de l'État, sans pour autant privilégier une définition trop limitative et artificielle du nationalisme et de la nation qu'il fabrique et qui viserait à ne pas reconnaître les nations et les nationalismes de contrainte sous le prétexte qu'ils entreraient en contradiction avec la

définition d'une nation, modèle universaliste, civique, intégrateur et démocratique, universellement acceptée par l'ensemble des citoyens qui la compose.

Les nations sont fabriquées dans le conflit, et les nations fabriquées dans la contrainte, comme l'Iraq ou de nombreuses nations africaines, existent elles aussi, même si dans le cadre de cette thèse, elles seront écartées au profit de l'étude du nationalisme de contestation et de son rapport avec le nationalisme de conservation, catégories de nationalisme beaucoup plus explicatives dans l'analyse des cas wallon et québécois en Belgique et au Canada.

1.3.4 - Nationalisme de conservation et nationalisme de contestation

Les acteurs sociaux n'ont pas le monopole du nationalisme, comme l'État n'a pas le monopole de la nation. Chacun fabrique, avec ses propres moyens et ses possibilités politiques, sa nation. L'identité des acteurs en présence et leurs possibilités politiques respectives vont donc déterminer le type de nationalisme qui sera développé et la manière dont sera organisé, politisé, nationalisé le discours sur l'identité collective. L'État a un besoin d'identité « nationale ». Quant au mouvement nationaliste, il a besoin que soit reconnue institutionnellement l'identité qu'il nationalise. Dépendamment de sa qualité d'État ou de mouvement, l'acteur politique n'aura pas la même approche de la nation et ne développera pas les mêmes thèses nationalistes de l'identité collective. L'État, en fonction de son besoin d'identité, développera une approche plutôt conservatrice, instrumentale du caractère national de la collectivité. C'est, par exemple, le cas en France où le législateur lui-même se heurte parfois à une culture étatique solide, unitariste, dont le respect se trouve notamment assuré par de grandes institutions comme le Conseil Constitutionnel, véritable gardien de l'esprit de la Constitution qui n'hésite pas à se poser comme le garant de l'intégrité et de l'unité de la République face aux velléités décentralisatrices du législateur, comme il l'a montré à de multiples reprises.⁹⁰

Le mouvement nationaliste quant à lui, dont l'objectif est la reconnaissance notamment institutionnelle d'une identité collective postulée, aura plutôt tendance, contre cet État et ses prétentions nationales, à fabriquer une identité nationale concurrente, contestataire, susceptible de garantir la mobilisation, condition *sine qua non* de l'existence de cette « nation sans État ». Le cas acadien est, de ce point de vue, exemplaire : sans institution représentative,

⁹⁰ Le Conseil constitutionnel reste par exemple inflexible dans ses interprétations du caractère unitaire et indivisible de la République. Seule une modification de la Constitution ont rendu possible certaines réformes de décentralisation, ou l'évolution du statut des D.O.M. (Départements d'Outre-Mer) et T.O.M. (Territoires d'Outre-Mer).

les francophones des Maritimes sont pourtant parvenus, grâce à leurs organismes communautaires, à produire un discours identitaire acadien de type national, allant de pair avec la revendication d'une reconnaissance au niveau fédéral comme au niveau provincial. Ces mobilisations, et les pressions exercées par ces organisations acadiennes sur les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour résultat notable (non sans mal, comme en atteste le récit de cette « renaissance acadienne » des années 1960-1970) de transformer le Nouveau-Brunswick en Province bilingue (la seule du Canada), et de dynamiser la communauté acadienne et ses réseaux associatifs. La réflexion politique et sociale sur la nation et le peuple acadien reste importante, grâce notamment à la Chaire d'étude acadienne de l'Université de Moncton, mais aussi à la Société des Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick ou à la Société Nationale d'Acadie, qui jouent en quelques sortes le rôle d'institutions représentatives du peuple acadien⁹¹.

Si le travail de construction identitaire de l'État se fait surtout par la définition de la citoyenneté et la communauté des citoyens, le mouvement, lui, doit trouver d'autres possibilités politiques pour construire sa nation, et la mobilisation des soutiens constitue son meilleur atout. Toujours en Acadie, la mobilisation a ainsi pris des formes diverses : constitution d'associations, de journaux (*Évangéline*, puis *Acadie nouvelle*) et de revues scientifiques (*Égalité*), constitution, un temps, d'un parti politique (le Parti acadien), revendications linguistiques dans les secteurs essentiels (l'éducation, la santé, l'administration, la fonction publique, l'État provincial). La mobilisation se poursuit encore, comme en atteste l'extrême vitalité du Congrès Mondial acadien, qui réunit régulièrement la diaspora acadienne autour de réunions de familles, de festivités, mais aussi de conférences politiques, et comme l'ont aussi montré l'organisation, en Acadie, du Sommet de la Francophonie de 1999, ou les mobilisations et pressions orchestrées par les différents organismes acadiens en vue de faire reconnaître, par la Couronne, la déportation des Acadiens de 1755 à 1763, reconnaissance officielle finalement accordée aux Acadiens par le Chef de l'État du Canada dans le cadre des festivités du 400^e anniversaire de l'Acadie.⁹²

Se dessine alors une distinction fondamentale entre d'une part, un nationalisme conservateur propre à l'État et marqué par la volonté de faire coïncider l'unité politique « État » avec la communauté des citoyens « nation », et d'autre part un nationalisme

⁹¹ C'est en particulier surtout la Société nationale de l'Acadie qui représente l'Acadie à l'étranger, et en particulier en France : PICHETTE, Robert, *L'Acadie par bonheur retrouvée, De Gaulle et l'Acadie* Moncton : Edition d'Acadie, 1994, 274 p.

⁹² SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE, « La force d'un peuple » : Proclamation Royale, <http://fane.networkcentrix.com/media/uploads/pdf/1304.pdf> (le 30 mai 2004).

contestataire propre aux acteurs sociaux dont l'objectif sera cette fois, par un travail de dévoilement du caractère national de l'identité collective et de mobilisation autour de ce dévoilement, d'imposer à l'État une reconnaissance institutionnelle et politique de cette identité et de cette communauté entrant en contradiction avec sa propre doctrine identitaire.

L'État travaille donc à définir « par le haut » et de manière hégémonique une certaine idée de l'identité nationale, et à diffuser cette construction par l'intermédiaire des outils politiques, institutionnels et juridiques dont il dispose. Le nationalisme de conservation est marqué par l'importance donnée au droit, et aux principes fondamentaux qui organisent les pouvoirs publics : intérêt général, souveraineté, loi, expression de la volonté générale, ainsi qu'au maintien de l'ordre, de la cohésion et de l'unité nationale. En ce sens, l'idée de nation que défend Dominique Schnapper peut être assimilée au nationalisme de conservation et son essai sur la communauté des citoyens peut être considéré comme la théorisation rigoureuse d'un nationalisme étatique français.

Mais l'État n'est pas le seul acteur sur le terrain de la définition de la nation. Le mouvement nationaliste organise, entretient l'action collective et la réflexion autour du caractère national de l'identité. C'est d'une construction sociale, « par le bas » de la nation, et sa diffusion par la mobilisation tous azimuts autour d'objectifs politiques et de revendications dont il s'agit. En conflit avec l'État, le mouvement tente de lui imposer la reconnaissance d'une distinction proprement nationale. L'acteur est différent, le registre d'action et le discours sur la nation ne seront pas les mêmes ; l'objectif ne sera pas de conserver et d'entretenir l'idée d'une communauté citoyenne qui n'existe pas ou pas encore, mais de contester la conception qu'a l'État de la citoyenneté, et de revendiquer, au nom de la nation sans État la reconnaissance institutionnelle et politique de l'identité nationalement définie. Il s'agit ici, dans le discours nationaliste contestataire, d'affirmer l'existence d'une communauté se définissant comme nation qui réclamerait un État ou une reconnaissance institutionnelle de son droit à l'autodétermination, et dont l'expression de la volonté ne serait pas issue de représentants élus, mais de mouvements sociaux porte-parole ou avant-garde.

*

En dépit de ces différences fondamentales entre ces deux catégories de nationalisme, entre ces deux rhétoriques identitaires distinctes, il s'agit toujours de définir nationalement -et non ethniquement- une identité collective et de saisir dans ce processus toutes les possibilités politiques en mesure de renforcer cette construction. En dépit des registres d'action propre à chaque acteur, il faut noter la tendance du mouvement à imiter l'État par l'utilisation des

institutions locales, ou la production de symboles et de mythes collectifs, en tentant par exemple de définir une citoyenneté sans État⁹³, et la tendance de l'État à concurrencer le mouvement nationaliste sur le terrain de la mobilisation politique, en cherchant par exemple, par un travail de communication ou de visibilité des symboles nationaux, de renforcer une « conscience nationale » proprement étatique et l'engagement politique autour de cette conscience nationale. Le Canada et la Belgique sont de ce point de vue de très intéressants champs de bataille identitaire où les nationalismes de conservation (belgiques et fédéralistes canadiens) affrontent avec plus ou moins de vigueur les constructions identitaires des mouvements acadien, autochtones, flamand, wallon ou souverainiste du Québec. Et dans ces combats, l'État est partie prenante ; il n'est bien évidemment pas neutre.

⁹³ Les cas wallon et québécois montrent cette tendance à fabriquer, en plus d'une nation sans État, une citoyenneté sans État. Mais les nationalistes wallon et québécois ne sont pas les seuls : les nationalistes écossais eux-aussi cherchent à mobiliser autour de l'idée d'une « citoyenneté écossaise », comme le montre le *Scottish citizenship register* lancé sur l'Internet : http://www.simplyscottish.com/scotlandsfuture/register/citizenship_register.htm (le 30 mai 2004).

CHAPITRE 2

LA NATION ET LE NATIONALISME DE L'ÉTAT

Cette distinction entre le nationalisme de contestation propre aux acteurs sociaux et le nationalisme de conservation propre à un État met en exergue le caractère central de la variable « État » dans une explication du ou des nationalismes ainsi que de leur rapport à la nation. Soit que l'État est acteur nationaliste, soit qu'il est destinataire principal des revendications formulées par les mouvements, soit qu'il est contesté dans sa légitimité comme dans ses principes fondateurs. Il s'agit de prendre en compte les interactions sociales et la manière dont les acteurs se saisissent du terme « nation » pour lui donner du sens. Ce chapitre doit permettre de montrer la spécificité du nationalisme de contestation à travers une analyse du rapport entre l'État et la nation.

2.1 - Le rapport à l'État

2.1.1 - L'État, la légitimité démocratique et « l'invention du pluralisme »⁹⁴

Les interrogations sur la nation et le nationalisme sont au cœur de la problématique État-société, longtemps débattue en politique comparée. Bertrand Badie et Guy Hermet expliquent très bien dans leur ouvrage comment s'est progressivement construit l'État occidental, et sur quelles valeurs. Pour ces auteurs, l'État s'est constitué dès lors que le prince a

⁹⁴ BADIE, Bertrand, HERMET, Guy, *La politique comparée*, Paris : Armand Colin, coll. Science politique, 2001, p102.

cessé de considérer les attributs du pouvoir comme sa propriété, et lorsque cette « pratique patrimoniale » s'est trouvée remplacée par « un agencement bureaucratique dit rationnel de l'autorité centrale »⁹⁵. Dans ce processus d'autonomisation de l'État, marqué d'abord par le travail de sécularisation opéré contre l'Église, ensuite par un travail de rationalisation bureaucratique, une seule légitimité s'impose : celle du souverain, prince d'abord, peuple ensuite, peuple qu'il s'agit de définir dans le cadre de la représentation, c'est-à-dire en tant que corps politique unique, général. Qu'il s'agisse d'un État « fort » à la française, ou d'un État plutôt « centre politique » à l'anglaise, l'État devient l'acteur public et le cadre normal et normé de la vie publique auquel les acteurs sociaux vont se référer dans leurs interactions : c'est à l'État qu'ils adressent leurs requêtes et leurs revendications, que l'État soit arbitre ou que l'État soit partie prenante dans le conflit. Ainsi, comme l'écrivent Bertrand Badie et Guy Hermet, « avec le développement de l'absolutisme puis des régimes de gouvernement modernes, cette souveraineté autrefois fragmentée se transforme en abstraction unificatrice à finalité étatique à l'intérieur d'un territoire strictement borné ».⁹⁶

Ce processus de construction étatique ne s'est cependant pas fait sans résistance de la part des acteurs politiques, et le pluralisme, composante de la légitimité démocratique dont se réclame l'État occidental, est en fait venu appuyer cette résistance et cette contestation sociale.

2.1.2 - L'autonomie de l'État

L'histoire du champ des études sur l'État permet un éclairage sur la manière dont les littératures européennes et en particulier françaises vont aborder le rapport nation/État, ainsi que sur les différences entre cette approche et l'approche nord-américaine et anglo-saxonne de l'État. Cet éclairage permet de comprendre les différences qui existent entre une tradition française plutôt institutionnaliste, qui aura tendance à lier le destin de la nation à l'État, et la tradition plus anglo-saxonne qui au contraire aura plutôt tendance à lier le destin de la nation à la société.

L'État a toujours occupé une place à part dans les sciences sociales, y compris chez les grands auteurs sensés avoir fondé le champ.

Chez Marx et Engels, l'État est avant tout une machine idéologique et administrative sensée favoriser la reproduction des inégalités, protéger et entretenir la domination des possédants sur la classe ouvrière. Indirectement, par sa puissance et sa violence répressive,

⁹⁵ *Ibid*, p95.

⁹⁶ *Ibid*, p106.

l'État sert en fait d'instrument à la lutte des classes et doit contribuer à la prise du pouvoir par la classe ouvrière, au renversement de la société capitaliste, et à l'avènement d'une société socialiste. L'État joue donc un rôle central dans l'analyse marxiste. Chez Durkheim, l'État est moins un instrument au service de la lutte des classes qu'une sorte d'organe en croissance constante, alimenté par la bureaucratisation et la division du travail social. La société, autant que faire se peut, doit par ses organisations limiter cette croissance pléthorique et lutter pour que l'État n'empiète pas sur les libertés publiques. Quant à Weber, il s'intéresse plutôt au processus de construction progressif et moderne de l'État, en analysant la manière dont ce dernier va réussir à monopoliser à son profit la contrainte, la violence politique légitime, et ce essentiellement par le développement d'une bureaucratie toujours plus spécialisée. Dans ce rapport -souvent conflictuel- entre l'État et la société, c'est Tocqueville qui analyse le plus la résistance dont fait preuve la société face au développement de ce fait limité de l'État. Fort de son expérience et de ses recherches sur la société américaine, il montre dans son œuvre comment les citoyens américains ont développé une forme particulière d'institutions politiques et d'organisations sociales garantissant entre eux une passion pour l'égalité et une aversion pour toute immixtion de l'État dans leurs affaires.

Si la science politique est née de la sociologie aux États-Unis, il n'en est pas de même pour la science politique française, plutôt issue des études juridiques et du droit public et constitutionnel en particulier. Elle est donc beaucoup plus marquée que l'approche américaine par la distinction nette entre l'État d'une part, et la société d'autre part, et l'intérêt particulier dont l'État en tant que tel fait l'objet, alors que la science politique nord-américaine aura tendance à le négliger au profit d'études sur les comportements politiques, la participation, les groupes : la société, et ses acteurs. L'approche française, institutionnaliste et constitutionnaliste, conduira la science politique à développer l'analyse de la représentation politique, des institutions et de l'administration alors que la science politique américaine aura plus facilement tendance à analyser l'État comme une simple arène de conflits dans laquelle s'expriment toutes les forces sociales, favorisant ainsi les études sur le corporatisme, le pluralisme, et le développement du systémisme puis du structuro-fonctionnalisme dans les années 1950-1960 : l'État en tant qu'objet est écarté au profit des recherches sur la socialisation, la participation, le fonctionnement des démocraties, les processus de démocratisation et le développement politique.

Ce n'est que dans les années 1970 que la science politique et la politique comparée américaine redécouvrent l'intérêt pour la notion d'État, tout en prenant leurs distances par rapport à l'approche institutionnaliste. Cette redécouverte est surtout le fait des courants

marxistes qui tendent de plus en plus à remettre en question la quasi-hégémonie des approches fonctionnalistes et systémiques du politique. Les marxistes s'interrogent en effet sur le rôle et la place d'un État de plus en plus interventionniste, de plus en plus « Providence » et de moins en moins « Gendarme » : l'État n'est-il vraiment qu'un instrument au service de la bourgeoisie ? L'État peut-il être au service d'une autre classe ? À travers ces interrogations, l'État change progressivement de statut : de simple instrument, il devient acteur social et politique. C'est progressivement à une transformation de la lecture marxiste du rôle de l'État que l'on assiste. Ainsi, pour Martin Carnoy⁹⁷, analysant les changements opérés dans les approches marxistes de l'État durant les années 1970, l'État continue de garantir l'accumulation du capital par la bourgeoisie, mais ce rôle suppose aussi le maintien de sa légitimité de structure au service de l'intérêt général, d'où ce souci de garantir, par des politiques sociales appropriées, une certaine redistribution des richesses.

Ce type d'analyse ouvre la voie à une véritable redécouverte de l'État en politique comparée dans les années 1980, avec notamment la thèse de Theda Skocpol⁹⁸ sur l'État et les révolutions sociales. En centrant son analyse sur le rôle clé de l'État dans le déclenchement des révolutions sociales, et le renforcement de l'autonomie de l'État que permettent ces mêmes révolutions sociales, elle annonce un retour de l'État et de son rôle social dans les analyses politologiques américaines, et une synthèse future entre les approches statocentrées et les approches sociocentrées par la mise en exergue de la complexité et de la densité des rapports entre l'État d'une part et la société d'autre part.

L'intérêt de cette redécouverte, par rapport aux analyses de la nation et du nationalisme, c'est de montrer que l'État, par l'intermédiaire de ses institutions est capable, tout autant qu'un mouvement social, de développer un discours cohérent sur la nation, et de produire autour de l'existence de la nation une certaine idée – étatique – de la nation, c'est-à-dire de justifier son existence à travers un argumentaire nationaliste, un discours proprement national. En montrant que l'État est autonome, qu'il est capable d'intervention publique, les auteurs qui constatent un « retour de l'État »⁹⁹ montrent en même temps sa capacité à intervenir sur l'identité collective en général, et sur l'instrument identitaire propre à l'État en particulier : la citoyenneté. L'État, lui aussi, est un acteur de la nation et participe, en tant qu'acteur, à la production d'un discours, nationaliste, sur la nation.

⁹⁷ CARNOY, Martin, *The State and Political Theory*, Princetown, N.J. : Princetown University Press, 1984, 282 p.

⁹⁸ SKOCPOL, Theda, *États et Révolutions sociales : la révolution en France, en Russie et en Chine*, Paris : Fayard, 1985 [Trad. 1979], 486 p.

⁹⁹ EVANS, Peter, RUESCHMEYER Dietrich, SKOCPOL Theda (dir.), *Bringing the State back in*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985.

2.1.3 - État-nation et communauté citoyenne

La définition de la citoyenneté est une des activités essentielles de l'État démocratique, puisque cette citoyenneté effectue la synthèse entre les droits conférés aux individus dans une démocratie en matière de participation politique, et la légitimité du pouvoir que cette participation politique implique. C'est dans ce champ de la définition de la « communauté des citoyens » que l'État va investir ses réflexions sur l'idée de nation. C'est dans ce travail de définition de la citoyenneté, dans cette capacité qu'a l'État de définir le statut de citoyen et les droits que confère aux individus ce statut, qu'il est possible de distinguer l'État des simples gouvernes locales ou quasi-États comme le Québec, la Wallonie, la Flandre ou encore l'Écosse.

Yasmin Soysal a ainsi mis en évidence les efforts déployés par les États dans la définition de la citoyenneté, c'est-à-dire de l'appartenance de l'individu au corps social de la nation : « A related development, from the late eighteenth century on, was the redefinition of the populace, from subjects of monarchs to citizens of states, and an emerging overlap between the state and the nation as the principal definer of citizenship. This involved a concerted effort on the part of the state to mold individuals into citizens and to match state boundaries with nationalities (...) »¹⁰⁰. Yasmeeen Soysal montre comment l'État-nation, en définissant la citoyenneté, et en rattachant à cette citoyenneté un ensemble de droits et devoirs, construit des frontières entre les populations, et entre les États : « With the French Revolution, the nation-state emerged as *the* form of political organisation and nationality as the condition of membership in a polity. The Revolution codified individual rights and freedoms as attributes of national citizenship, thus linking the individual and the nation-state. Citizenship acquired exclusionary properties through compulsory education, conscription, and national welfare, all of which defined culturally unified and sacred entities by creating boundaries around them (...). These institutions erected a variety of barriers – physical borders, ideological boundaries, national languages, and moral obligations to the state – all of

¹⁰⁰ « Du XVIIIe siècle nous vient la redéfinition du peuple, de sujets attachés au monarque, aux citoyens d'État, ainsi que l'émergence d'un amalgame entre l'État et la nation comme source principale de définition de la citoyenneté. Cet amalgame impliqua un effort constant de la part de l'État pour façonner l'individu en citoyen et pour faire correspondre les limites territoriales de l'État avec les nationalités (...) » (Notre traduction), SOYSAL, Yasmin N., *Limits of citizenship Migrants. A postnational membership in Europe*, Chicago : University of Chicago, 1994, p 16.

which impeded migration. The labor of individuals was reconstructed as a national resource, and individual capacities were defined as central to national economic and social progress. »¹⁰¹

C'est donc avant tout par la citoyenneté et ses attributs que l'État va définir la frontière entre le « nous », communauté de citoyens liés à l'État, et le « eux », exclus de ce lien particulier, privilégié propre à l'ensemble des membres de cette communauté définie par un même régime, distinct, de citoyenneté.

2.1.4 - La contestation du rôle de l'État dans la définition de la nation

Comme le montre Yasmin Soysal à propos de la définition du statut des immigrés, le développement des rapports internationaux, de l'interdépendance et leur corollaire, l'inflation des normes internationales en matière de migrations, ont tendance à définir des droits et des principes universels de protection de la personne, principes qui ont de plus en plus tendance à s'imposer dans l'évolution des définitions de la citoyenneté elle-même, même si ce sont encore les États qui sont chargés de « transformer » ces grands principes en législation, et ainsi de transformer progressivement la citoyenneté.

Parallèlement à cette remise en cause de l'exclusivité de la définition par l'État de la citoyenneté nationale, les États connaissent aussi une remise en cause de l'identité nationale telle qu'ils la définissent par des mouvements qui, au niveau local, n'hésitent plus, grâce aux possibilités que leur offrent parfois la présence d'institutions locales, à revendiquer l'existence d'une citoyenneté distincte de celle définie par l'État, et plus adéquate avec leur conception, particulariste, de la nation. C'est par exemple le cas au Québec où le thème de la citoyenneté est de plus en plus présent dans les réflexions identitaires du mouvement souverainiste.

Accompagnant ces analyses du changement du rôle de l'État dans la définition de la citoyenneté, on assiste en science politique et en politique comparée à une remise en cause des études statocentrées, avec le constat d'une interpénétration de l'État et de la société civile : l'État est de moins en moins perçu comme un monolithe et les différents groupes sociaux ont

¹⁰¹ « Avec la Révolution française, l'État-nation est apparu comme la forme d'organisation politique, et la nationalité comme la condition de l'appartenance à une communauté politique. La Révolution codifia les droits et les libertés individuelles comme autant d'attributs de la citoyenneté nationale, ainsi que comme le lien entre l'individu et l'État-nation. La citoyenneté prit peu à peu des propriétés excluantes à travers l'enseignement obligatoire, le service militaire et le système national de protection sociale, chaque propriété contribuant à la définition d'entités culturelles unifiées et sacrées par la création de frontières autour d'elles. Ces institutions érigèrent ainsi diverses barrières -frontières territoriales, barrières idéologiques, langues nationales, obligations morales à l'égard de l'État- chacune d'elles entravant les migrations. Le travail individuel quant à lui fut réinterprété comme une ressource nationale, et les capacités individuelles furent définies à l'aune de l'économie nationale et du progrès social » (Notre traduction), *Ibid.*, p17.

appris à pénétrer l'État, comme l'État a appris, par la régulation et les politiques publiques à agir en tant qu'acteur social¹⁰². L'État en tant que totalité est par ailleurs remis en question dans ses principes fondateurs : crise de l'État-nation, crise de la notion de souveraineté¹⁰³ ; développement d'échelons *supra* et *infra* étatiques (notions de quasi-état, d'État régional)¹⁰⁴ ; des auteurs en viennent même à remettre en cause la portée heuristique du concept d'État, pour lui préférer ceux moins essentialistes et plus dynamiques de « gouverne étatique »¹⁰⁵ ou encore de « gouvernance ».

Si l'État conserve une vocation hégémoniste en matière d'identité nationale, notamment parce qu'il dispose encore de monopoles en matière de définition de la citoyenneté et de culture « publique », et que c'est lui qui, par la représentation politique, dispose de la légitimité démocratique, cette vocation est sérieusement remise en question par l'expression du pluralisme, composante du principe démocratique : ce pluralisme permet généralement l'expression d'une contestation des politiques publiques menées par l'État ou la manière dont l'État conçoit et organise la vie publique. Ainsi, les mouvements féministes, à travers leur contestation sociale, portent des programmes de transformation politiques et des revendications quant à la redéfinition des normes et des codes. De même, les mouvements écologistes souhaitant transformer l'État et la société, remettent en cause la manière dont sont définis les liens entre l'État et la société. Mais ces mouvements ne remettent pas en question cet État ni sa légitimité. L'État est plutôt invité à intégrer ces aspirations dans les objectifs publics. À la différence de ces mouvements sociaux, la contestation exprimée par les mouvements nationalistes, et en particulier par les mouvements sécessionnistes comme au Québec, en Flandre ou en Écosse, est d'une tout autre nature, dans la mesure où plus qu'une intégration dans les cadres étatiques, c'est l'unité même de l'État, sa légitimité qui est remise en cause ; c'est son intégrité. Au nom d'une nation postulée, un mouvement nationaliste revendique une reconnaissance, c'est-à-dire la remise en cause du droit de l'État à définir la citoyenneté de la communauté que le mouvement s'efforce de présenter comme distincte.

¹⁰² Voir sur ce thème notamment les ouvrages de COMAILLE, Jacques, JOBERT Bruno, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris : L.G.D.J., coll. Droit et société, 1999, 386 p. ; de BRADFORD, Neil, *Commissioning Ideas. Canadian National Policy Innovation in Comparative Perspective*, Oxford : Oxford University Press, 1998, 240 p. ; et EVANS, Peter., *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1995.

¹⁰³ BADIE, Bertrand, HERMET, Guy, *op.cit.*

¹⁰⁴ Voir à propos de l'Ontario COURCHENE, Thomas, TELMER, Colin, R., *From Heartland to North American Region State : The Social, Fiscal and Federal Evolution of Ontario*, Monograph Series on Public Policy, Center for Public Management, Faculty of Management : University of Toronto, 1998, pp. 1-18 et 169-262. ; voir à propos du Québec, de la Catalogne et de l'Écosse KEATING, Michael, *op.cit.*, 296 p. ; voir à propos de la Wallonie et de la Flandre MIROIR, André, LETON, André, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Perspectives internationales, 1999, 366 p.

¹⁰⁵ BÉLANGER, André J., LEMIEUX, Vincent, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 1998, p 63.

2.1.5 - Pour ou contre l'État : la question nationale

C'est sur ce terrain de la légitimité démocratique que se livrent les batailles sémantiques et discursives des mouvements nationaux sans État contre les États nationalistes. C'est aussi sur ce terrain que se livre la bataille autour du sens à donner à la citoyenneté, comme l'a montré Yasmin Soysal dans sa thèse sur les régimes de citoyenneté en Europe occidentale. L'État souverain n'est plus le seul à se poser la question de la définition de la citoyenneté. L'exclusivité de ce rôle lui est contestée de manière implicite par les grands principes énoncés dans les chartes internationales des droits de la personne (*Charte européenne des droits de la personne, Déclaration universelle des droits de l'homme, ...*), mais aussi de manière explicite par des acteurs sociaux au premier rang desquels on trouve les mouvements nationalistes. À titre d'illustration, mentionnons ici simplement un colloque organisé par l'Institut Jules Destrée en 2001 portant sur *La Wallonie en 2020* qui s'intitule « Quelle citoyenneté ? »¹⁰⁶. Par ailleurs, un rapport de la Commission sur la langue française au Québec publié en 2001 a conclu son analyse de la situation linguistique québécoise en insistant sur la nécessité pour le Québec de définir sa propre citoyenneté¹⁰⁷. Cependant, le rapport ne fait pas état des modalités notamment juridiques et constitutionnelles qui permettraient à l'État provincial québécois, avec ou sans l'accord du gouvernement canadien, de définir cette « citoyenneté québécoise » à bien des égards problématique.

Cette contestation, qui porte sur le rôle de l'État en matière de définition de la citoyenneté n'est qu'un élément d'une contestation plus générale de son rôle dans la définition de la nation elle-même : l'État en a de moins en moins le monopole. Son hégémonie sur cette question est de plus en plus remise en cause, comme le montre les assauts répétés de mouvements sociaux qui souhaitent soit prendre part à cette définition, soit carrément proposer d'en confier la définition à un autre État qui n'existe pas encore et qu'il s'agit de créer. Le Canada est ainsi confronté aux revendications des « Premières Nations »¹⁰⁸, qui, à travers cette appellation nouvelle, revendiquent le droit des autochtones à intervenir et à participer à la définition du Canada comme société multiculturelle respectueuse des droits des premiers occupants. Cette autoqualification des autochtones en « Premières Nations » fait

¹⁰⁶ INSTITUT JULES DESTREE, *Wallonie 2020, Une réflexion prospective citoyenne pour la Wallonie au futur*, http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-5_2003/index.htm (le 10 mai 2004).

¹⁰⁷ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec : Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.

¹⁰⁸ JENSON, Jane, PAPIILLON, Martin, "Challenging the Citizenship Regime : The James Bay Cree and Transnational Action", *Politics and Society*, June 2000.

certes l'objet d'une stratégie des leaders autochtones dans leurs luttes pour la reconnaissance de leurs droits sur la scène internationale. Mais au-delà de l'aspect stratégique de cette autoqualification, il faut reconnaître que cette manière particulière de dire l'identité collective autochtone participe de la définition d'une identité cohérente (nationale ?) unifiant les différentes communautés autochtones autour d'un objectif commun : imposer à l'État fédéral et aux États provinciaux l'agenda politique et social des communautés autochtones, tout en s'intégrant dans l'ensemble canadien. Par ailleurs, le caractère national du Québec continue d'être affirmé tant par les souverainistes que par les nationalistes québécois fédéralistes, avec cette distinction que les fédéralistes souhaitent un aménagement du fédéralisme canadien permettant le plein épanouissement de la société distincte que constitue la nation québécoise, alors que les souverainistes souhaitent purement et simplement confier à un État québécois souverain la pleine et entière responsabilité en matière de définition de la nation et de la citoyenneté. Quant à la Belgique, le nationalisme flamand a presque évacué toute référence à la Belgique en Flandre après avoir, en collaboration avec les Wallons, transformé l'État unitaire belge en État fédéral au sein duquel les compétences de l'État fédéral sont définies *a minima*.

Le rapport État-nation a donc tendance à se complexifier si on l'analyse à travers la dynamique nationaliste : la définition de la nation n'est alors plus un monopole d'État, de même que le nationalisme n'est pas propre aux mouvements : l'État lui aussi est nationaliste et contribue à la construction sociale de « sa » nation. Plus encore, l'État souverain n'est pas toujours revendiqué par des mouvements nationalistes qui, avec les remises en cause du rôle de l'État, ont plus tendance à revendiquer des formes adaptées de reconnaissance (fédéralisme asymétrique, confédéralisme, dévolution...) que la création d'un État à la souveraineté hypothétique¹⁰⁹.

2.2 - Approches théoriques de la nation et du nationalisme

L'État est omniprésent dans les théories sur la nation et le nationalisme. Sans reprendre l'historique complet de ces théories, il est possible de dresser le portrait contemporain du champ d'étude sur le nationalisme et la nation en distinguant trois courants principaux, et en

¹⁰⁹ DIECKHOFF, Alain, *op.cit.*, p. 150 et ss. Voir aussi les diverses contributions dont celle de Charles Taylor ou Jane Jenson dans l'ouvrage de Michel VENNE, (dir.), *Penser la nation Québécoise*, Montréal : Québec/Amérique 2000, pp. 37-48.

montrant comment il est possible d'en distinguer un quatrième à travers les réflexions du rôle des acteurs dans les processus de construction sociale des identités nationales. Dans cette revue de la littérature sur la nation et le nationalisme, il convient de mettre en évidence le rôle que jouent l'État et ses institutions, et de montrer que la question nationale est indissociable des réflexions sur le nationalisme en tant que processus social, et de l'État en tant qu'acteur politique central.

Il sera ainsi possible à travers les multiples études et leur synthèse, de déterminer l'approche susceptible d'intégrer la distinction fondamentale entre le nationalisme de contestation et le nationalisme de conservation, et permettant ainsi une analyse des nationalismes de contestation wallon et souverainiste québécois dans leurs rapports avec les États belge et canadien.

2.2.1 - Institutionnalisme

Tenter de définir la nation par la référence à un contrat tacite entre des individus dont les institutions (souveraineté, peuple, citoyenneté) en seraient l'expression est l'approche traditionnellement privilégiée de la nation par les analyses françaises. La distinction est opérée entre la nation, généralement définie par un État souverain, et le nationalisme, idéologie ou doctrine politique dangereuse propre aux mouvements communautaristes, ethniques, particularistes : « La nation, comme réalité historique, doit (...) être distinguée du nationalisme. Ce terme désigne d'ailleurs soit les revendications des ethnies à être reconnue comme des nations, c'est-à-dire à faire coïncider communauté historico-culturelle (ou ethnie) et organisation politique ; soit la volonté de puissance des nations déjà constituées pour s'affirmer aux dépens des autres ».¹¹⁰

Ainsi distinguée des processus nationalitaires, la nation peut être définie comme une unité politique dont la cohésion nécessite l'existence d'institutions étatiques. C'est l'approche schnappérienne de la nation. Il s'agit en fait moins de définir la nation, que de justifier le modèle français de nation, défini institutionnellement (par un État garant de l'unité politique de la communauté des citoyens) et juridiquement (par le principe de souveraineté et la citoyenneté). Pour Joseph Llobera, très critique par rapport à l'institutionnalisme de Dominique Schnapper, ce n'est pas la seule manière de voir la nation, et cette conception est ethnocentrique¹¹¹ : dans cette approche, le nationalisme n'a pas de rapport avec la nation. Il

¹¹⁰ SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*, p.56.

¹¹¹ LLOBERA, Joseph R., *op.cit.*, pp. 113.

n'est qu'une revendication ethnique dangereuse pour la cohésion et l'unité des 'vraies' nations étatiques. Le « nation-building », sur lequel de plus en plus d'auteurs se penchent lorsqu'il s'agit d'analyser la nation et le nationalisme n'est pourtant pas, pour Dominique Schnapper, la nation en tant qu'unité politique. Elle oppose en effet l'harmonie de l'intégration nationale et de la communauté des citoyens qui *est* aux conflits du changement et des revendications « nationalistes » exclusivement ethniques et qui aspirent à la reconnaissance en tant que nation en *devenir*. Elle privilégie une approche statique de la « nation » basée sur un contrat ou une acceptation tacite de l'ordre étatique, qui n'intègre pas la question de la transformation des identités, de l'apparition de nouvelles identités collectives, de la mobilisation autour de revendications nationales spécifiques. Si cette approche de la nation permet de comprendre les États-nation, elle laisse de côté les cas de « nations sans État » comme le Québec, la Wallonie, la Flandre et plus encore l'Acadie.

2.2.2 - Primordialisme

Le courant *primordialiste* rassemble des auteurs qui s'intéressent moins aux aspects institutionnels et politiques qu'aux aspects sociaux et culturels. La question de l'État est ici évacuée dans la définition de la nation. Il s'agit moins ici de distinguer la nation légitime de la nation illégitime, que de s'intéresser à la nation comme phénomène identitaire reposant sur des distinctions culturelles et sociales. Ce courant considère la nation comme un phénomène immuable, comme un lien collectif qui, comme l'ethnie, a toujours existé. À la différence de l'institutionnalisme, cette approche a tendance à sous-estimer le rôle de l'État, pour insister sur la dimension sociale, communautaire, ethnique ou culturelle de la nation. Le chercheur a pour tâche, tant dans l'histoire que dans les faits sociaux, de déceler les éléments primaires de l'identité mobilisés au nom du caractère immuable de ces nations, et de déterminer lequel d'entre eux (culture, religion, langue, identité, héritage,...) est à même d'expliquer le mieux l'existence de la ou des nations, et des liens de solidarité qui existent entre les membres de cette nation. Il existe, pour ces auteurs, des facteurs subjectifs ou objectifs qui expliquent l'existence des nations : partage de l'héritage culturel des ancêtres¹¹² ; notion de groupe primaire¹¹³ ; affinités naturelles et liens présumés¹¹⁴ ; conscience de soi du groupe,

¹¹² KALLEN, Horace M. (dir.), *Culture and Democracy in the United States*, New York : Boni and Liveright, 1924.

¹¹³ SHILS, Edward, "Primordial, personal, sacred and civil ties", *British Journal of Sociology*, 8, 1957, pp. 130-147.

¹¹⁴ GEERTZ, Clifford, "The integrative Revolution. Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States", GEERTZ, Clifford (dir), *Old Societies, New States*, New York : The Free Press, 1963.

connotations de parenté, mythe de l'ancêtre commun¹¹⁵ ; communauté de destin¹¹⁶ ou même volonté commune de persister en tant que communauté.

2.2.3 - Approche moderniste

Un troisième courant rassemble les auteurs qualifiés de *modernistes*, très critiques par rapport aux propositions des primordialistes, et rapprochant sans pour autant les lier, les notions d'État et de nation, notamment par la constatation de leur modernité.

Contrairement à l'approche institutionnaliste, le courant moderniste n'opère pas de distinction fondamentale entre d'une part la nation et son corollaire l'État, et d'autre part le nationalisme. Il s'agit plutôt de rassembler dans une même problématique (la question nationale) la question de la nation, et la question du nationalisme : « nous prendrons comme hypothèse de travail que tout groupe suffisamment important en nombre dont les membres se considèrent comme faisant partie d'une même 'nation' sera considéré comme tel »¹¹⁷. L'objectif est moins de s'intéresser au sens du terme nation, qu'à la manière dont il a été utilisé au cours du temps. Et dans cet effort de recherche, la question du nationalisme a toute sa place, puisque c'est lui qui est considéré comme à l'origine de la nation : « le nationalisme qui parfois prend des cultures préexistantes et les transforme en nations, parfois les invente, et souvent oblitère les cultures préexistantes, cela, c'est une réalité »¹¹⁸

Pour ce courant, la nation n'est, comme l'État, ni un phénomène ancien, ni un phénomène immuable, mais plutôt un produit de la modernité, et, surtout, le produit de l'État comme du nationalisme. Hobsbawm croit ainsi déceler la fin des nationalismes après en avoir constaté la naissance à la fin du XVIII^e siècle. Tout l'intérêt d'une recherche sur la nation et le nationalisme consiste donc à découvrir les déterminants politiques et sociaux de la naissance et du développement de la nation. Le nationalisme résulte ainsi notamment du développement de l'industrie, de la division du travail et de l'urbanisation¹¹⁹ ; la nation est pour sa part une communauté imaginée, socialement construite et liée au développement de l'imprimerie¹²⁰ ou

¹¹⁵ CONNOR, Walker, *op.cit.*, p.47.

¹¹⁶ BAUER, Otto, cité dans BIRNBAUM, Pierre, *op.cit.*, p. 8.

¹¹⁷ HOBBSAWM, Eric, *op.cit.* p. 19.

¹¹⁸ GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris : Payot, 1989, pp 48-49. Traduction de GELLNER, Ernest, *Nations et nationalism*, Oxford : Basil Blackwell, 1983.

¹¹⁹ NAIRN, Tom, *The Break-Up of Britain*, London : Verso, 1977. Voir aussi à ce propos l'analyse de Ernest Gellner, *op.cit.*

¹²⁰ ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 1996, 213 p. Traduction de *Imagined Communities*, London, Verso, 1983.

une idée normative puisque « ce sont les hommes qui font les nations »¹²¹. Quant au nationalisme, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un principe de congruence entre l'unité politique et l'unité nationale, entre la volonté et la culture.¹²² Dans cette conception moderniste, il est moins important de tenter de définir la nation, que de déterminer son processus, d'analyser sa construction. Elle est alors le fruit de la modernité et toute tentative de la définir par des critères objectifs et universels est vouée à l'échec, à la fois parce que ces critères (culture, territoire...) sont aussi flous que le concept de nation, et parce qu'il est toujours possible de trouver des exceptions à ces tentatives d'objectivation¹²³. La nation serait donc, toujours selon ce courant, essentiellement un construit social. Il reste à savoir par qui et comment.

2.2.4 - Apports des théories de l'ethnicité aux analyses du nationalisme

Sans considérer les études menées sur la notion d'ethnie et les théories de l'ethnicité comme une approche en soi de la problématique de la nation et du nationalisme, il est intéressant de faire ici le point sur la manière dont une partie de cette littérature aborde la question soulevée par l'approche moderniste de la construction du « nous » et du « eux » et de la frontière entre ce nous et ce eux.

Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff Fénart ont souligné à juste titre le caractère non fondé de la méfiance en France par rapport à ces notions d'ethnie et d'ethnicité, et ont tenté de montrer comment ces théories permettaient d'analyser certains phénomènes politiques dont précisément le nationalisme et les processus de construction sociale des identités nationales, notamment à travers une relecture de l'œuvre de Fredrik Barth sur la notion de frontière. Cette redécouverte des réflexions de Barth à propos des processus de construction de frontières entre les ethnies, et le caractère déterminant de ces constructions dans la définition des identités et des différences ethniques, a l'avantage de mettre en exergue la dimension processuelle des constructions identitaires, et la manière dont cette frontière change, bouge, intègre ou exclut.

Pour Fredrik Barth¹²⁴, l'appartenance ne peut se déterminer que par une définition du membre et du non membre, du nous et du eux, et les acteurs doivent être en mesure de

¹²¹ GELLNER, Ernest, *op.cit.*, p19.

¹²² *Ibid.*, p.20.

¹²³ HOBBSBAWM, Eric, *op.cit.*

¹²⁴ BARTH, Frederik, les groupes ethniques et leurs frontières, [1969] 1996 (trad), POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *op.cit.*, p. 203.

s'identifier à un système social par rapport à un autre. « Ce sont en réalité [les] frontières ethniques et non pas le contenu culturel interne, qui définissent le groupe ethnique et permettent de rendre compte de sa persistance. Établir sa distinctivité revient pour un groupe ethnique à définir un principe de clôture et à ériger et maintenir une frontière entre lui et les autres à partir d'un nombre limité de traits culturels »¹²⁵. Cette théorie sur l'ethnicité montre que ces frontières entre le nous et le eux sont en fait manipulables par les acteurs : « il importe de reconnaître que, quel que soit le groupe considéré, la question de savoir ce que signifie être membre du groupe ne fait jamais l'objet d'un consensus et que les définitions d'appartenance sont toujours sujettes à contestation et à redéfinition de la part de segments différents du groupe (...). En se plaçant du point de vue d'un groupe particulier, la frontière qui le sépare des autres est déterminée par des forces agissant de l'intérieur et de l'extérieur et elle est constamment redéfinie par l'interaction de ces mécanismes internes et externes ».¹²⁶ Cette analyse des distinctions ethniques, lorsque le groupe ethnique est entendu non dans un sens primordial, mais dans un sens large (groupe d'appartenance et d'interconnaissance, communauté), peut être utilisée dans une analyse de la nation et du nationalisme : les frontières imaginées dans les cas de nationalismes sans État bougent, se transforment, mais se maintiennent, et dans ce processus, les nationalistes ne sont pas absents. C'est en analysant ces derniers comme membres de « groupes d'interconnaissance », promoteurs et « protecteurs de l'identité »¹²⁷ tant dans leurs actions que dans leurs croyances, qu'il sera possible de comprendre le maintien d'une « frontière » québécoise ou wallonne, et le maintien de la question nationale dans ces deux contextes.

2.2.5 Approche sociopolitique

Ce détour par les théories de l'ethnicité, et l'emphase mise par ces théories sur la distinction, socialement construite entre un eux et un nous constamment redéfinis par les acteurs sociaux permet d'introduire ici la dernière approche de la problématique de la nation et du nationalisme, tout en montrant la pertinence et la fécondité. Cette approche a en effet le mérite d'intégrer dans l'analyse de la nation et du nationalisme la question de la construction sociale des identités nationales, tout en développant des pistes de recherche autour de la question des acteurs à l'origine de ces constructions, et des processus politiques et sociaux qui conduisent à une telle fabrication identitaire. Plus que de mettre l'emphase sur un sens

¹²⁵ *Ibid.*, pp 166-167.

¹²⁶ *Ibid.*, p 174 - 175

¹²⁷ BIRNBAUM Pierre, *op.cit.*

déterminé a priori de la nation, cette approche tend à en saisir la complexité par une analyse plus configurative, en tenant compte des particularités propres à chaque cas, et à l'agencement des rapports, conflictuels ou consensuels, entre les acteurs politiques et sociaux. Il ne s'agit plus de donner une définition objective de la nation québécoise, par exemple, mais de tenter de comprendre comment se construit le caractère national de l'identité québécoise : au-delà du nationalisme, il s'agit d'analyser la place du nationaliste (qu'il s'agisse des mouvements nationalistes, ou de l'État nationaliste) dans cette construction politique de l'identité collective.

Cette prise en compte des acteurs permet de résoudre le paradoxe apparent entre le développement de la globalisation et de la mondialisation, et le regain, constaté ou supposé, ces dix dernières années, du nationalisme (si tant est qu'il n'ait jamais subi de déclin). Michael Keating, dans la comparaison qu'il propose entre les nationalismes écossais, catalan et québécois¹²⁸, comme Alain Dieckhoff dans son analyse des « identités nationales en mouvement »¹²⁹ montrent ainsi que plutôt que de rejeter les processus de mondialisation, les nationalistes les ont tellement bien intégrés qu'ils sont capables de les utiliser pour leur propre cause : ils sont parvenus, par un travail politique, à effectuer la synthèse entre leur aspiration nationale (autonomie ou accession à la souveraineté) et l'idée dominante selon laquelle les rapports internationaux seraient en profonde mutation, et transformeraient progressivement le rôle de l'État dans ces rapports.

Pierre Birnbaum, au-delà des approches rappelées plus haut, distingue une autre voie ouverte par les théoriciens du choix rationnel et qui permet de concentrer l'analyse cette fois sur les acteurs du nationalisme par l'intermédiaire des questions portant sur l'action collective et les nationalistes eux-mêmes : mobilisation nationaliste comme forme d'action collective¹³⁰ ; intérêt des acteurs quant au succès d'un mouvement nationaliste¹³¹. Pour Pierre Birnbaum, il est important de prendre en compte cette dimension d'acteur du nationalisme, en allant toutefois au-delà d'une simple explication en terme de rationalité d'acteur, et de déterminants des actions individuelles. Il est ainsi possible de considérer que « l'action collective nationaliste se déclenche en fonction d'un certain type d'État, fort ou faible, fermé ou ouvert *mais aussi d'insertions dans des réseaux, dans des groupes d'interconnaissance porteurs de solidarités et protecteurs de l'identité*. L'explosion actuelle des mouvements nationalistes prouve, si besoin était, l'inanité là

¹²⁸ KEATING, Michael, *op.cit.*

¹²⁹ DIECKHOFF, Alain, *op.cit.* Sous-titre de l'ouvrage.

¹³⁰ HECHTER, Michael, Nationalism as Group Solidarity, *Ethnic and Racial Studies*, octobre 1978, cité dans BIRNBAUM, Pierre, *op.cit.* p. 29.

¹³¹ COLEMAN, James, "Rights, nationality and nationalism", BRETON, Albert, GALEOTTI, Gianluigi, SLMON, Pierre, WINTROBE, Ronald (dir.), *Nationalism and rationality*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, pp. 7 et ss., cité dans BIRNBAUM, Pierre, *op.cit.*, p. 30.

aussi de la théorie du free rider. »¹³² Il s'agit de tenir compte dans une analyse du nationalisme, des nationalistes eux-mêmes, des rapports qu'entretiennent ces individus dans des réseaux, des solidarités particulières. Si la nation est construite, elle l'est d'abord par les nationalistes, tant dans les rapports qui les rassemblent, que dans les rapports que leur groupe entretient avec le reste de la société.

Aller au-delà d'une analyse du nationalisme pour s'intéresser aux nationalistes suppose de s'interroger moins sur le caractère national de la nation postulée, que sur les acteurs à l'origine de ce nationalisme : l'État ou les acteurs sociaux.

2.3 - Le nationalisme « contre » l'État : vers les théories de la contestation politique

Si l'État n'a pas le monopole de la définition de la nation, il se comporte souvent de manière hégémonique s'agissant de la définition de la nation et de son corollaire institutionnel, la citoyenneté. Cette prétention à l'hégémonie peut être contestée par des mouvements qui construisent une autre idée de la nation autour d'éléments de distinction divers, comme une langue spécifique, des institutions ou une représentation politique locale, une histoire particulière, des frontières administratives. C'est cette contestation du rôle et de la place de l'État en tant qu'artisan de l'identité collective et de son caractère national qui caractérise le nationalisme de contestation des nations sans État ou contre l'État.

Michael Keating distingue, dans l'expression de ce nationalisme qu'il qualifie de minoritaire ou de périphérique, deux types d'États. Le premier est marqué par des attitudes centralisatrices, avec ce rôle essentiel de définir une identité nationale correspondant à l'unité politique qu'il constitue en tant qu'État. Cet État est qualifié d'État fort, et l'exemple type est la France républicaine et unitaire. Le deuxième type d'État est plutôt celui des démocraties anglo-américaines. Il est caractérisé par les liens étroits qui le lient à la société civile, et par l'absence de monopole en matière de définition de l'identité de la nation et d'expression de l'unité. Dans ce travail, la société civile a elle aussi un rôle à jouer, et c'est, d'après Keating, ce type d'État qui reste le plus propice au développement du nationalisme « minoritaire » ou périphérique. Ce type d'État est qualifié d'État faible.

¹³² BIRNBAUM, Pierre, *op.cit.* p. 30. C'est nous qui soulignons.

Il apparaît cependant qu'il faille remettre en cause cette distinction pour analyser les phénomènes de nationalisme sans État : tout État, fort ou faible, peut connaître des phénomènes de nationalisme de contestation et peut négocier sa transformation en vue de dégager un consensus sur l'aménagement des institutions, comme cela a été le cas en Wallonie et en Flandre où l'État unitaire belge, centraliste, fort, a accepté sa transformation en État fédéral en transférant un grand nombre de ses compétences étatiques aux nouvelles entités communautaires et régionales, et en transformant complètement sa doctrine identitaire pour admettre désormais un pluralisme à la fois territorialement et communautairement défini. En dépit d'une doctrine centralisatrice et unitaire forte, sur laquelle elle fonde la légitimité démocratique (égalité des citoyens devant la loi), la France connaît quant à elle des cas de nationalisme de contestation parfois violent : la Corse, le Pays Basque ou la Bretagne, contestations identitaires remettant en cause la prétention universaliste de la citoyenneté « à la française » et posant directement la question de la reconnaissance, et surtout de la compatibilité de cette reconnaissance avec le caractère un et indivisible de la République, c'est-à-dire en France de la nation. Quant à l'État français « fort », il reste tout à fait capable d'aménager, dans certains cas, une certaine asymétrie au profit de collectivités territoriales spécifiques comme la Nouvelle-Calédonie.

La société est tout à fait capable, comme l'État, de générer « sa » nation. Qu'il soit fort ou faible, l'État ne peut empêcher l'émergence de mouvements sociaux qui contesteront la manière dont l'État a défini la nation comme fondement de sa légitimité et qui proposeront à la communauté des citoyens une manière différente de concevoir l'identité collective, nourrissant certaines revendications peuvent aller, comme c'est le cas au Québec, jusqu'à la réclamation de l'indépendance.

Il est vrai qu'un État fort à la française, avec une idéologie nationale intransigeante par rapport aux communautarismes, aura tendance à voir se développer des mouvements nationalistes dont les réactions seront vigoureuses : violence politique, terrorisme. Au contraire, un État plus tolérant et cherchant à prendre en compte la présence de sociétés distinctes en son sein notamment par une transformation de l'idée nationale fera face à un mouvement qui choisira la confrontation politique plus que la confrontation militaire ou criminelle. Toute radicale que soient les réactions souverainistes face à l'État canadien, force est de constater que, depuis les années 1970, le registre d'action du mouvement souverainiste se situe sur le terrain parlementaire et politique, plus que dans la rue ou la confrontation directe avec les forces de l'ordre. De son côté, l'État canadien prônant officiellement le bilinguisme et le multiculturalisme comme valeurs fondamentales de l'identité nationale

canadienne a plus ou moins renoncé à une approche exclusive de l'identité canadienne, même si la société distincte québécoise n'est toujours pas reconnue par la Constitution.¹³³

*

Le sentiment nationaliste est un sentiment de colère, et le mouvement nationaliste est un mouvement animé par la colère, affirme Gellner¹³⁴. Plus que de colère, il apparaît que le mouvement nationaliste est avant tout porté par la contestation politique et sociale qui s'exprime contre un État qui revendique le monopole de la réponse à apporter à la question nationale, par la revendication et l'affirmation d'une identité et nationale, et étatique, fusionnelle, hégémonique, et plus ou moins impérative.

Ce nationalisme d'État est concurrencé par d'autres acteurs qui revendiquent eux aussi une reconnaissance nationale pour une identité collective définie comme nationale et distincte, et qui agissent et réfléchissent dans ce sens notamment en contestant ce monopole étatique. Se posent alors une série de questions par rapport à ce nationalisme, à son existence, à ses actions et à son caractère proprement contestataire. Si le nationalisme d'État dispose d'un registre d'action avant tout de type institutionnel pour exprimer, communiquer, convaincre ou contraindre les citoyens à comprendre la nation qu'il représente d'une certaine manière (enseignement, citoyenneté, commémorations, forces de l'ordre, législation, normes constitutionnelles, symbolique), le nationalisme contestant cette certaine idée de l'identité nationale portée par l'État n'a pas les mêmes possibilités politiques. Il a en effet des pratiques, des comportements, une identité de mouvement social. C'est là mettre l'accent sur l'intérêt de la littérature sur la contestation politique et les mouvements sociaux dans l'analyse des phénomènes nationalitaires. Cette littérature permet de centrer l'analyse sur le mouvement nationaliste lui-même et de voir, par l'intermédiaire de ses actions et de ses réflexions, la manière dont il participe à la construction nationale de l'identité collective et répond à sa manière, contre la manière de l'État, à la question nationale.

¹³³ McROBERTS, Kenneth, *Misconceiving Canada, the struggle for national unity*, Oxford University Press, 1997, 395p.

¹³⁴ GELLNER, Ernest, *op.cit.*

CHAPITRE 3

LA NATION EN MOUVEMENT

Que faire ?

Comment lutter ?

Pourquoi lutter ?¹³⁵

Si l'État est capable de construire une nation à son image, pourquoi les acteurs sociaux n'en seraient-ils pas, eux aussi, capables ? Le nationalisme de contestation, comme le nationalisme de conservation, est d'abord marqué par l'acteur qui le prend en charge, la manière dont cet acteur va construire un discours sur le caractère national de l'identité et produire des revendications politiques autour de la reconnaissance de ce caractère national. La nation n'est pas simplement construite « par le haut » et par l'État, mais aussi « par le bas » et par la société, à l'image d'autres formes d'identités collectives comme le féminisme, l'altermondialisme, le régionalisme qui mobilisent autour d'une contestation plus ou moins forte de l'action de l'État par rapport à ces identités et autour de leur reconnaissance.

Dans « La création des identités nationales », Anne-Marie Thiesse montre à quel point ce sont, au XIXe et au XXe siècle, les intellectuels, savants, écrivains et poètes qui se trouvent à l'origine de la construction des langues et des cultures à vocation identitaire¹³⁶. C'est surtout l'État qui s'est trouvé, au XIXe et au XXe, siècle le principal bénéficiaire de cette production discursive sur la culture et les distinctions nationales en encourageant et en entretenant la

¹³⁵ BOURDET Yvon, *Qu'est ce qui fait courir les militants ?*, Paris : Stock, coll. Penser, 1976, p.15.

¹³⁶ THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, coll. Point Histoire, [1999] 2001, p. 106.

production d'une doctrine identitaire sur une nation fabriquée à son image. La nation est ainsi devenue difficilement dissociable de l'État qu'elle contribuait à légitimer. S'agit-il pour autant d'un processus propre à l'État ? Rien n'est moins sûr : les acteurs sociaux sont tout autant capables que l'État de créer des nations à leur image. Même s'ils n'ont pas les moyens ni les possibilités politiques et notamment institutionnelles de l'État, même si les valeurs et le registre d'action diffère, même si, aussi, dans ces processus parfois concurrents de construction nationale, il convient d'admettre que les mouvements nationalistes ne bénéficient pas des mêmes ressources que l'État et que la lutte entre la nation de l'État et la nation des nationalistes est souvent inégale, il reste que, comme tout mouvement social, les mouvements nationalistes construisent leur propre identité politique, nationaliste, et leur groupe ou « public de référence »¹³⁷, la nation, à l'image de cette identité politique. Ce sont les nationalistes qui créent la nation, avec ou contre l'État.

Dans cette perspective, la littérature sur les mouvements sociaux devient vite indispensable pour comprendre comment sont fabriquées les nations des mouvements nationalistes, de même qu'une analyse du militantisme politique et de son rôle dans la fabrique identitaire nationaliste. La littérature sur les mouvements sociaux permet une telle approche, grâce notamment aux efforts d'unification entrepris au sein de cette littérature autour de ce qu'il est convenu d'appeler les « politiques de la contestation¹³⁸ », littérature au sein de laquelle il faut inscrire le nationalisme de contestation. À l'intérieur de cette littérature, ce sont surtout, mais pas seulement, les théories sur les « cadres de référence » et leur construction par les mouvements sociaux¹³⁹ ainsi que celles qui s'intéressent, par l'analyse du militantisme, aux fabricants de ces cadres et aux interactions qui caractérisent les groupes qui permettent d'élaborer une grille de lecture efficace des processus de construction des identités et du nationalisme de contestation.

3.1 - Mouvement social et identités

Les théories de l'action collective et des mouvements sociaux, si elles apparaissent comme indispensables pour analyser le nationalisme en tant que processus de construction

¹³⁷ LIPSKY, Michael, "Protest as a political Resource", *American Political Science Review*, 1968, 62, p. 1144-1158.

¹³⁸ Notre traduction de « contentious politics ».

¹³⁹ Notre traduction de « framing analysis ».

d'identité nationale, n'ont pas a priori été développées autour de ce type de mobilisation, à tel point d'ailleurs que dans l'étude consacrée aux mouvements sociaux, sous la direction de François Chazel, les mouvements nationalistes sont abordés, avec les mouvements messianiques et religieux, comme « autres figures de mouvements »¹⁴⁰, et non des mouvements sociaux comme les autres.

Pourtant, les choses changent : la littérature sur les mouvements sociaux prend de plus en plus en compte, depuis une vingtaine d'années, les dimensions politique et identitaire de l'action collective et des mouvements sociaux. De son côté, la science politique a maintenant bien intégré l'analyse des mouvements sociaux et de l'action collective, notamment dans l'étude des formes extra-institutionnelles, ou non conventionnelles de la participation politique.

3.1.1 - Les aspects politiques des mouvements sociaux et l'analyse du nationalisme

Si l'analyse de la nation est tant marquée en France par une référence à l'État et tant rétive à une analyse de la nation « sans État », c'est peut-être à cause de la faiblesse des analyses consacrées en science politique à l'étude des mouvements sociaux et à leur rôle dans le champ politique. Longtemps, la science politique s'est désintéressée d'une littérature d'abord développée par les sociologues. Encore maintenant par exemple, la notion de mouvement social n'est pas intégrée dans le dictionnaire de la science politique et des institutions comme un objet politique, et aucune définition n'en est proposée, ni même aucun renvoi¹⁴¹.

L'analyse de l'action collective et du rôle des acteurs sociaux en politique est délicate et reste souvent cantonnée au champ sociologique. Plus encore qu'aux États-Unis ou au Canada, les chercheurs français ont quelques difficultés à intégrer les mouvements sociaux et leur rôle dans leur analyse de la sphère politique. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les index ou les tables des matières de manuels français de science politique ou de sociologie politique pour constater qu'au-delà des partis politiques et des groupes de pression, déjà très institutionnalisés ou certaines formes extra-légales bien déterminées (la violence politique, les révolutions) il n'est pratiquement jamais fait référence à l'existence de mouvements sociaux,

¹⁴⁰ CHAZEL, François (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1993, p. 91. Le nationalisme est d'ailleurs surtout abordé par l'intermédiaire des variables ethniques et culturelles dans l'article de Carmen BERNAND, « Dimensions culturelles et ethniques des mouvements sociaux », *op.cit.*, p. 117.

¹⁴¹ Le mouvement social est absent, à la différence il est vrai d'action collective. HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris : Armand Colin, [1994] 2001, p. 7.

ou à la littérature, pourtant dense, sur cette question. Certes, les choses changent, et on redécouvre en France peu à peu l'intérêt de cette littérature pour la compréhension du politique, au travers notamment de recherches portant sur les comportements qualifiés de « protestataires » et les mutations constatées tant dans les comportements électoraux que dans l'engagement politique « en mutation »¹⁴².

Les chercheurs français se sont longtemps méfiés, comme pour le nationalisme, de cet objet suspect que représente le mouvement social, susceptible de remettre en cause l'ordre démocratique trouvé dans la représentation politique et ses institutions. À cette stabilité, cet ordre rassurant, on oppose souvent le mouvement suspect, le désordre, la déstabilisation du système provoqué par les actions extra-électorales, et au premier chef, l'action des mouvements sociaux. Comme le remarque Érik Neveu, « les mouvements sociaux suscitent plus souvent la réaction que l'analyse. Ce traitement se marque d'abord dans une rhétorique de la suspicion (...). Ils sont décrits sur le registre de la déstabilisation, d'une pathologie sociale. La thématique du mystère constitue un second volet de la démission de l'analyse. Les mouvements sociaux apparaissent alors comme un tissu d'énigmes. Souvent imprévus, décrits comme imprévisibles tant dans leur émergence que dans leur dynamique, ils semblent un défi à la rationalité, ce dont témoigne le lexique métaphorique de l'explosion, du carnaval, de la contagion, du défolement ».¹⁴³ Cette approche, assez similaire finalement aux réserves quant aux nationalismes, occulte souvent tout un aspect pourtant essentiel des mouvements sociaux et notamment leur participation à la construction des identités collectives et des idéologies à travers la mobilisation et l'engagement politique.

Parallèlement à l'indifférence mêlée de méfiance de la science politique relative aux mouvements sociaux, on a longtemps constaté un désintérêt de la littérature sur les mouvements sociaux quant aux aspects proprement politiques de ces mouvements, portant ainsi préjudice à son éventuelle utilisation dans l'analyse de problématiques politiques comme la nation et le nationalisme. Comme le remarque encore une fois Érik Neveu, « L'analyse des mouvements sociaux a durablement souffert d'un déficit d'attention à la diversité des systèmes politiques. (...). La question du politique semble s'y limiter à l'accès des mouvements aux autorités, au traitement différencié réservé aux protestataires selon la perception de la menace qu'ils incarnent pour le système. Quant aux politiques publiques, elles sont en général à peine évoquées, comme si elles constituaient un univers déconnecté de la mobilisation ».¹⁴⁴

¹⁴² PERRINEAU, Pascal (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, 443 p.

¹⁴³ NEVEU, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 1999, p. 3.

¹⁴⁴ *Ibid*, p. 102.

Ce constat, c'est aussi celui de Douglas McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly aux États-Unis¹⁴⁵ ou de François Chazel en France. Même s'il est possible de déceler les prémices d'un intérêt pour le politique de certains sociologues dans les années 1960-1970¹⁴⁶, ce n'est qu'avec leurs travaux dans les années 1980 et plus particulièrement vers la fin des années 1980 que les chercheurs sur les mouvements sociaux se sont réellement penchés sur leurs aspects politiques¹⁴⁷. Désormais, nombre de chercheurs, y compris en France, reconnaissent de plus en plus l'intérêt d'une intégration à l'analyse de la dimension proprement politique des mouvements sociaux, de leur rapport à l'État, aux institutions, et de leur place dans le système politique, à tel point que les spécialistes des mouvements sociaux considèrent l'aspect politique de ces mouvements comme le terrain le plus prometteur en terme d'analyse.¹⁴⁸

Ce qui intéresse au premier chef ces chercheurs, c'est la question du rapport État-société et la manière dont les actions sociales influencent l'État, ou l'État influence les actions sociales, sans nécessairement passer par le canal de la représentation politique institutionnalisée. Ce qui est surtout mis en valeur dans ce processus de médiatisation, c'est le rôle des mouvements sociaux dans l'expression des demandes sociales et leur politisation : de plus en plus, le rôle des partis politiques traditionnels est mis en cause à la fois par des « partis alternatifs » remplissant les rôles de représentation assurés par les partis traditionnels¹⁴⁹, mais aussi par d'autres formes d'action politique extra-partisanes, dont celles qui s'expriment à travers les mouvements sociaux. Arturo Escobar et Sonia Alvarez montrent ainsi comment en Amérique latine les mouvements sociaux contribuent à la consolidation de la démocratie par une intervention dans le système politique, et notamment par leur rôle quant à la construction sociale des identités politiques, à travers la négociation et le conflit¹⁵⁰. Pour Érik Neveu, « l'attention croissante accordée aux dimensions symboliques et idéologiques, aux interactions entre les médias, les mouvements sociaux et les autorités permet de désenclaver l'analyse des mouvements sociaux, de ne plus les cantonner à des parenthèses protestataires, mais de réinsérer leur action dans une problématique plus vaste de construction des problèmes

¹⁴⁵ McADAM, Douglas, TARROW, Sydney, TILLY, Charles, "To Map Contentious Politics" *Mobilization : an international Journal*, 1, (1), 1996, pp 17-34.

¹⁴⁶ CHAZEL, *op.cit.*, p. 142. Pour François Chazel, le vrai point de départ d'un intérêt pour le politique dans cette littérature, c'est l'analyse de l'action collective proposée par Olson et sa représentation de l'État.

¹⁴⁷ NEVEU, Érik, *op.cit.*, p. 102.

¹⁴⁸ McADAM, Douglas, TARROW, Sydney, TILLY, Charles, "To Map Contentious Politics", *op.cit.*

¹⁴⁹ Kay Lawson, dans ses analyses des « connections » ou fonction de « linkage » entre demande sociale et offre politique a montré toute l'importance de cette fonction dans la représentation politique : LAWSON, Kay, *Political Parties and Linkage. A Comparative Perspective*, New Haven : Yale University Press, 1980.

¹⁵⁰ ESCOBAR, Arturo., ALVAREZ, Sonia E., *The making of social movement in Latin America. Identity, Strategy and democracy*, Boulder and San Francisco : Westview Press, 1992.

sociaux »¹⁵¹. Pour François Chazel, désormais « une 'lecture' essentiellement politique des mobilisations et des mouvements sociaux peut être aujourd'hui proposée et elle est à maints égards légitime »¹⁵²

Comme pour le nationalisme, on constate que la littérature sur les mouvements sociaux n'est pas monolithique, et que les approches de l'objet, comme des champs de recherche diffèrent. Pour McAdam, Tarrow et Tilly¹⁵³, ces différences sont de deux ordres. Il existe tout d'abord une différence d'approche à proprement parler, selon la variable privilégiée, qu'il s'agisse de la structure, de l'individu et de ses choix postulés rationnels ou de la culture. Il existe aussi une différence quant au champ de la recherche, selon que le chercheur s'intéresse aux révolutions, à l'action collective ou aux mouvements sociaux. Pour ces auteurs, si cette diversité actuelle représente une richesse, il est nécessaire d'intégrer ces approches et ces sous-champs et d'instaurer un dialogue au sein d'un champ unifié, celui des *politiques de la contestation* et de ne négliger aucun aspect de cet objet de recherche particulier.

En même temps qu'une unification des approches, McAdam, Tarrow et Tilly cherchent à « importer » en science politique l'analyse des mouvements sociaux à la fois en insistant sur les aspects politiques des mouvements sociaux (mobilisation, militantisme, action sur les politiques publiques, possibilités politiques, rapport à l'État), et sur le rôle que jouent ces mouvements dans la sphère publique (intervention dans la représentation politique comme dans la prise de décisions politiques). C'est tout l'enjeu du concept de *political opportunity structure*¹⁵⁴ élaboré par Douglas McAdam en 1982, développé par Sidney Tarrow en 1989, puis par Charles Tilly et bien d'autres depuis. Les mouvements sociaux sont, selon ces auteurs, protestataires mais aussi politiques. Protestataires dans le sens où ils expriment et représentent des aspirations sociales spécifiques, et cherchent à mobiliser autour de ces aspirations. Politiques dans le sens où l'action de ces mouvements vise une reconnaissance politique et une insertion dans les processus de représentation et de décision politique, par l'intermédiaire du développement d'une participation politique non pas seulement conventionnelle (parti politique, groupe de pression, mobilisation électorale, institutionnalisation), mais surtout protestataire. Le mouvement social cherche à changer le système politique, certes par sa contestation, mais aussi par la mobilisation, l'inscription sur l'agenda gouvernemental de ses objectifs et ses aspirations, et son insertion dans le système politique par l'intermédiaire des

¹⁵¹ NEVEU, Érik, *op.cit.*, p. 99.

¹⁵² CHAZEL, François, *op.cit.*, p. 159.

¹⁵³ McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", Mark Irving Lichbach, Alan S. Zuckerman (dir.), *Comparative Politics, Rationality, Culture and Structure*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, pp 142 - 173.

¹⁵⁴ Que nous traduirons par *structure des possibilités politiques*.

possibilités politiques qui s'offrent à lui, comme des opportunités que le mouvement lui-même est susceptible de provoquer, notamment par son action de mobilisation sociale. L'approche unificatrice de Mc Adam, Tarrow et Tilly conduit à un changement dans la perception des mouvements sociaux, qui s'insèrent dans la problématique plus globale de la représentation politique, au même titre que les partis politiques ou les groupes de pression et intègrent ainsi les autres formes protestataires de l'action collective et de la participation politique.

3.1.2 - Histoire du champ et définitions

Les questions portant sur l'action collective et les mouvements sociaux sont nées des interrogations des chercheurs en sciences sociales du XIXe siècle sur les foules, les masses, et leur psychologie présumée, appréhendée de manière très essentialiste notamment par Tarde, LeBon, mais aussi Zola.¹⁵⁵ Le marxisme a par la suite pris en charge ces questionnements en les réorientant vers la question plus globale de la lutte des classes et des mobilisations révolutionnaires.¹⁵⁶ Après-guerre, autour des thématiques du « collective behaviour » et de la « société de masse »¹⁵⁷, la tendance a moins été de s'intéresser au caractère destructeur et contagieux des foules qu'à l'étude, par l'intermédiaire des comportements collectifs, de la capacité des mouvements à construire des enjeux, à « produire du changement social »¹⁵⁸. Les approches psychosociologiques (Ted Gurr, par exemple) cherchent à déterminer pourquoi dans une société, les individus se mobilisent, et pourquoi émergent des mouvements sociaux. Puis le paradigme va se déplacer au profit de questionnements et d'explications plus économistes à travers les recherches dans les années 1970 d'Olson sur les logiques de l'action collective. Il s'agit ici moins de s'interroger sur le mouvement que sur les tenants et les aboutissants d'une action collective, et le constat d'un paradoxe central dans cette action, celui du « passager clandestin » : pourquoi l'acteur postulé rationnel s'engage dans une action collective, alors qu'il a plus à gagner à laisser les autres agir à sa place ? John McCarthy et Meyer Zald¹⁵⁹ ont tenté d'expliquer ce paradoxe en s'intéressant à l'organisation elle-même, en s'interrogeant sur la capacité « industrielle » de ces « entrepreneurs » à *mobiliser les ressources* et les soutiens nécessaires à l'action collective : comment, malgré le paradoxe d'Olson, l'action

¹⁵⁵ BARROWS, Suzanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*, Paris : Aubier, coll. Histoire, 1990, 226 p. Traduction de *Distorting Mirrors, Vision of the Crowd in Late Nineteenth-Century France*, Yale University, 1981.

¹⁵⁶ NEVEU, Érik, *op.cit.*, p 37.

¹⁵⁷ CHAZEL, François, *op.cit.*, p. 145.

¹⁵⁸ NEVEU, Érik *op.cit.*, p. 40

¹⁵⁹ McCARTHY, John D., ZALD, Meyer N., "Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory", *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, p. 1212-1241.

collective est-elle possible ? Qu'est-ce qui fait courir les militants ? Selon ces auteurs, l'organisation agit comme une entreprise de protestation travaillant dans des « industries » (Social Movement Industry) elles-mêmes intégrées dans des secteurs d'activités (Social Movement Sector), et dont le comportement, les choix, les stratégies s'apparentent à ceux d'un entrepreneur en protestation. D'une certaine façon, ce courant montre comment le mouvement est capable de capitaliser ses soutiens, et dispose d'une capacité de mobilisation des ressources nécessaires pour mener à bien ses actions.

Face à cette rationalisation des conceptions relatives aux mouvements sociaux, et une analyse certes « de l'intérieur » mais partielle des mouvements, des critiques ont été émises : où est l'idéologie ? Où sont les valeurs, se demandent McAdam, Tarrow et Tilly¹⁶⁰. Au-delà d'une explication strictement économique des processus d'action collective et de ses raisons se développe un autre type de questionnement : celui de savoir comment se développe l'action collective. C'est l'introduction d'une conception plus socio-historique qu'économique des mouvements sociaux qui émerge, par l'intermédiaire des typologies proposées par Obershall et des travaux de Charles Tilly. Ce dernier, par l'intermédiaire de l'analyse des « réseaux de sociabilité volontaire », va dépasser une simple étude des organisations, pour s'intéresser aux répertoires des acteurs, aux différentes stratégies mises en œuvre selon des caractéristiques culturellement propres à chaque mobilisation, en introduisant notamment dans ses recherches une analyse historique de ces processus, et en montrant comment répertoires et registres de l'action collective changent avec le temps.

Trois approches de l'action collective et des mouvements sociaux sont repérables¹⁶¹.

La première approche, directement issue des conceptions économistes d'Olson, et déjà développée plus haut à travers la présentation de la théorie de la *mobilisation des ressources*, propose une vision objective et rationnelle de l'action collective en insistant sur la professionnalisation des organisations prenant en charge les intérêts, comme sur les capacités de ces « entreprises » à capter et utiliser les ressources nécessaires dans la satisfaction de ces intérêts pris en charge.

La seconde approche réunit l'ensemble des auteurs qui, de près ou de loin, analysent les mouvements sociaux au travers du concept de *structure des possibilités politiques*, qui vise en fait

¹⁶⁰ McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", *op.cit.*

¹⁶¹ Cette distinction reprend celle proposée par McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", *op.cit.*

« à mesurer le degré d'ouverture et de vulnérabilité du système politique aux mobilisations »¹⁶². Il n'est donc pas ici question de s'intéresser exclusivement au mouvement « de l'intérieur », mais de situer ce mouvement au sein même du système politique, en analysant, outre le degré d'ouverture du système, l'état des alliances politiques, la position des élites, la capacité du système politique et des institutions de l'État à répondre, par des politiques publiques, aux demandes des mouvements sociaux¹⁶³. Au sein de ces approches structuralistes, il est aussi possible de classer les études développées à la fin des années 1970 autour de l'école tourainienne et du concept de « nouveau mouvement social » qui, au travers d'une analyse post-marxiste, tente de montrer les différences qui existent entre les « anciens » mouvements sociaux, essentiellement le mouvement ouvrier, et les « nouveaux » mouvements sociaux apparus après-guerre (écologisme, mouvement homosexuel, féminisme...). Ces nouveaux mouvements se distinguent des anciens tant par leurs registres d'action que par leurs revendications, leurs valeurs, leurs constructions identitaires. On assisterait, selon ces théories, à une transformation des luttes sociales, au passage d'une société et de revendications matérialistes propres à la société industrielle, à des revendications et une société post-matérialiste¹⁶⁴. Bien que cette approche en terme de « nouveaux » mouvements sociaux ait fait l'objet de nombreuses critiques, elle a néanmoins permis dans les années 1980 de remettre en question les certitudes et l'objectivisme du courant de la mobilisation des ressources, et de montrer qu'une analyse de l'action collective et des mouvements sociaux, plus que d'être un simple « manuel d'organisateur de collecte de fond »¹⁶⁵, devait aussi prendre en compte les transformations sociales comme les déterminants de l'action des acteurs. De plus, à travers les questions tenant aux idées, aux valeurs ou aux identités, l'analyse en terme de nouveau mouvement social a favorisé l'intégration des problématiques culturelles et identitaires dans un champ dominé par des analyses en terme de stratégie d'acteur.

La troisième et dernière approche, construite autour des aspects plus culturels et socio-historiques des mobilisations et de l'action collective, insiste quant à elle non plus tant sur le rôle de représentation d'intérêts existant dans la société, que sur la capacité des mouvements à construire des idéologies, des identités, des valeurs, ainsi que sur les cadres des références nécessaires à de telles constructions : « Social movements were both carrier of meaning and makers of meanings, that, by naming grievances and expressing new identities constructed

¹⁶² NEVEU, Érik, *op.cit.*, p. 102.

¹⁶³ TARROW, Sidney, *Power in movement. Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 [1998], p. 161.

¹⁶⁴ INGLEHART, Ronald, *Culture shift in Advanced Industrial Society*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

¹⁶⁵ McADAM, Douglas, 1982, cité dans NEVEU, Érik, *op.cit.*, p73.

new realities and made these identities collective »¹⁶⁶. C'est ici insister, dans une perspective constructiviste, sur « l'importance de la culture politique et de la construction de nouvelles identités collectives à travers l'action collective »¹⁶⁷. L'attention du chercheur doit donc porter sur le travail de construction symbolique des mouvements sociaux, sur leur capacité à produire du sens, un *certain* sens, et sur le rapport qu'entretient le mouvement social avec son environnement. C'est là l'approche la plus intéressante pour une analyse des constructions politiques des identités nationales, à condition de prendre en compte les propositions formulées par Mac Adam Tarrow et Tilly, visant à ne pas oublier les dimensions « structure » et « acteur » dans la construction de ces cadres de la contestation.

Sans s'intéresser précisément à l'acteur social lui-même, mais dans cette perspective, Benedict Anderson s'attache à comprendre le caractère construit d'un imaginaire collectif en décrivant un mouvement général de la société accompagné d'une révolution technique transformant les structures sociales : celle de l'imprimerie qui permet l'émergence d'un nouveau mode de communication et l'expression de nouveaux contenus¹⁶⁸. Ce faisant, la construction identitaire chez Anderson est moins le produit de la volonté ou de la détermination d'acteurs nationalistes qui « imaginaient » la nation, que le produit d'une évolution générale de la société et l'expression, dans la presse ou la littérature romanesque, d'un « nous » communautaire réunissant artificiellement des individus qui ne se sont pour la plupart jamais rencontrés.

Anne-Marie Thiesse quant à elle va encore plus loin dans son analyse de la création des identités nationales, non seulement en s'intéressant à la dimension processuelle et sociale d'une telle création, mais en dépassant une approche par trop structuraliste, telle que proposée par Anderson, pour s'intéresser à l'origine historique du « kit » identitaire et des divers moyens et procédures à l'œuvre qui ont permis d'établir « la liste des éléments symboliques et matériels que doit présenter une nation digne de ce nom », véritable « check-list identitaire, un « système IKEA » de construction des identités nationales, qui permet des montages tous différents à

¹⁶⁶ « Les mouvements sociaux sont à la fois transmetteurs de sens et producteur de sens, en ce sens qu' en désignant les griefs et en exprimant de nouvelles identités ils construisent de nouvelles réalités et fabriquent collectivement ces identités ». Notre traduction. McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", *op.cit.*, p.149, à propos de l'article « Master frames and cycles of protest » de David Snow et Robert Benford publié dans l'ouvrage de MORRIS, Aldon D., McCLURG MUELLER, Carol (dir.) *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven : Yale University Press, 1992.

¹⁶⁷ McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", *op.cit.*, p. 149.

¹⁶⁸ ANDERSON, Benedict, *op.cit.*

partir des mêmes catégories élémentaires, [et qui] appartient maintenant au domaine public mondial »¹⁶⁹.

Si ces deux auteurs ont, dans une perspective sociologique et historique, montré comment étaient construites les identités nationales, ils se sont surtout intéressés aux processus sociaux et aux déterminants structurels à l'origine de l'émergence des nations, et moins au rôle des acteurs collectifs eux-mêmes ainsi que de leurs valeurs dans un tel processus.

3.1.3 - Identités politiques : les cadres des références et de l'action

Pour Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly, « all movements construct meanings and meaning construction is movement's primary function ».¹⁷⁰ Dans leur travail de synthèse et d'unification des grandes théories sur le mouvement social et les politiques de la contestation, c'est l'aspect « framing process »¹⁷¹ qui paraît le plus intéressant s'agissant de la conduite d'une analyse du rôle du mouvement nationaliste dans la construction politique de l'identité nationale. Cette analyse des cadres de référence, héritée des travaux de Erving Goffman et utilisé par David Snow et Robert Benford¹⁷² ou Sidney Tarrow¹⁷³ consiste à prendre en compte le mouvement tant « de l'intérieur » que « de l'extérieur » en analysant le travail du mouvement et de ses membres autour des justifications de ses actions comme de ses revendications, et les conséquences de ce travail sur l'identité du groupe : la constitution, progressive, d'un corps commun de valeurs, de codes, de comportements, de pratiques et de croyances justifiant et expliquant l'action collective comme l'existence du mouvement, tout en mettant en cause les cadres de référence proposés soit par l'État, soit par d'autres acteurs sociaux, et qui entrent en contradiction avec les cadres de référence du mouvement. L'existence de ces références communes contribue à l'organisation des actions, et à en assurer le caractère collectif. Cet aspect revêt une très grande importance pour les mouvements nationalistes, dont le travail consiste précisément à invalider le cadre social de perception

¹⁶⁹ THIESSSE, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 14.

¹⁷⁰ «Tous les mouvements construisent du sens, et la construction de sens est leur fonction principale». Notre traduction. McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", *op.cit.*, p150.

¹⁷¹ « Processus d'encadrement ». Notre traduction. On peut aussi le traduire par « cadrage de la réalité » : PASSY Florence, BANDLER Marco, « Protestation altermondialiste : une nouvelle vague de contestation ? ». En ligne : [http://www.ipz.unizh.ch/personal/shardmei/materialien/svpw/ARTICLE%20CONGRES%20ASSP%20\(Novembre%2003\).pdf](http://www.ipz.unizh.ch/personal/shardmei/materialien/svpw/ARTICLE%20CONGRES%20ASSP%20(Novembre%2003).pdf) (le 5 mars 2004).

¹⁷² SNOW, David, BENFORD, Robert, dans Aldon D. Morris et Carol McClurg Mueller (dir.) *op.cit.*, pp. 133-155.

¹⁷³ TARROW, Sidney, *op.cit.*, p. 106.

diffusé par l'État, pour lui substituer un autre cadre. Au Canada par exemple, le travail identitaire des souverainistes consiste à renverser la croyance en l'existence d'un Canada « d'un océan à l'autre », selon la formule consacrée¹⁷⁴, en lui substituant celle d' « Un Pays pour le Monde »¹⁷⁵. De leur côté, dans la construction de leurs revendications et de leurs demandes de reconnaissance par le gouvernement fédéral, les mouvements autochtones ont très vite cherché à « nommer » leurs communautés *Premières nations*, pour bien signifier les devoirs du gouvernement fédéral à leur égard¹⁷⁶ et bien marquer la nécessité, pour les nations québécoise et canadienne en concurrence de tenir compte de la problématique autochtones dans leurs réflexions identitaires respectives. Il s'agit donc de travailler sur les représentations, de mettre en scène les revendications, et de les diffuser de manière cohérente : le mouvement nationaliste, comme tout mouvement social, agit sur les symboles, entretient et réfléchit sur ses valeurs, et au travers de rituels ou de pratiques et de manifestations communes, contribue à la construction de ses propres mythes et croyances.

Au-delà de la vision d'un mouvement social organisé poursuivant un objectif déterminé et strictement défini, comme le présentent habituellement les auteurs fondant leur démonstration sur les variables « stratégie » (mobilisation des ressources nécessaires par une organisation) ou « structure » (structure des possibilités politiques du mouvement), il existe des aspects culturels et une dimension latente de constructions identitaires. Car le mouvement produit du sens, construit un système spécifique de croyances et de valeurs garantissant le caractère collectif de l'action, et l'existence même du mouvement en tant que mouvement. C'est ainsi moins par l'objectif ou les stratégies qu'il convient d'analyser le mouvement social que par sa capacité à fabriquer du sens, et son aptitude à diffuser, dans la société toute entière, le système de croyances (idéologie, argumentaire, raison commune) qu'il produit, c'est-à-dire à convaincre ou à gagner la sympathie des autres agents sociaux, qu'il s'agisse des individus (opinion publique) des médias (espace public) ou des institutions (puissance publique).

Insister sur le rôle des mouvements dans la construction des valeurs et des croyances, c'est s'interroger sur la manière dont le mouvement, en tant qu'acteur, est en mesure de changer les déterminants culturels, de transformer ce qui est donné pour imposer un autre système de valeur, un autre paradigme qu'il aura lui-même contribué à construire. Dans cet effort de changement, le mouvement social va proposer une autre lecture de la réalité sociale, un discours normatif sur la manière dont il convient d'analyser la société, en justifiant cette

¹⁷⁴ Cette formule est la traduction française de la devise canadienne figurant sur le blason du Canada : *A Mari usque ad Mare*.

¹⁷⁵ Titre du Programme du Parti québécois adopté lors du Congrès national du P.Q. de Mai 2000.

¹⁷⁶ JENSON Jane, PAPILLON, Martin, *op.cit.*

conception dissidente par la construction d'un argumentaire dont le cœur est le débat sur les valeurs, et notamment le débat sur la légitimité ou l'illégitimité de comportements sociaux. Ce travail de définition et de redéfinition de « ce qui devrait être » par rapport à « ce qui est » est un travail permanent, constant qu'effectuent les membres du mouvement, notamment à travers l'organisation des actions collectives (choix d'un répertoire d'action propre au mouvement, saisie des possibilités politiques...) mais aussi à travers le discours de ses membres et de ses leaders sur la scène politique.

Pour Hank Johnston et Bert Klandermans, présentant un ouvrage collectif sur le rapport entre culture et mouvements sociaux, "the individuals, groups, and organizations that form a movement process culture by adding, changing, reconstructing, and reformulating. Like other aspects of the society that a movement is embedded in, culture is processed through construction of meaning. Questions about meaning construction relate to the processes by which culture is adapted, framed, and reframed through public discourse, persuasive communication, consciousness raising, political symbols, and icons."¹⁷⁷ Le rapport culture/mouvement social est complexe puisque le mouvement subit l'influence de son environnement, mais est aussi acteur de cet environnement, et intervient dans la définition et le contenu de ce dernier, notamment dans la manière dont ce dernier sera exprimé au travers du discours. Pour rendre compte de ce double processus d'un mouvement qui s'inspire des valeurs et croyances sociales, et d'un mouvement qui inspire aussi ces propres valeurs dominantes en contribuant à leur transformation par son action et sa réflexion, David Snow parle quant à lui de « processus de mise à niveau des cadres de référence »¹⁷⁸, c'est-à-dire de l'effort que fait le mouvement pour aligner ses cadres de référence sur les cadres de référence dominants, rendant ainsi ses propres cadres de référence opérationnels, c'est-à-dire accessibles, acceptables pour les individus ordinaires à mobiliser¹⁷⁹ et qui pourraient ne pas être réceptifs à des systèmes de pensée et d'action trop différents de ceux communément acceptés. Il s'agit, comme le dit Tarrow, d'habiller l'objet de la contestation, comme la

¹⁷⁷ « Les individus, groupes et organisations qui forment un mouvement s'occupent de culture par l'ajout, le changement, la reconstruction et les reformulations. Comme les autres aspects de la société dans lesquels le mouvement se trouve imbriqué, la culture est développée à travers la fabrication du sens. Les questions relatives à la fabrication du sens se rapportent aux processus par lesquels la culture est adaptée, cadrée et recadrée à travers le discours public, la propagande, la conscientisation, les symboles politiques divers et les icônes du mouvement ». (Notre traduction). JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert, "The cultural analysis of social movements", JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis : University of Minnesota Press, coll. Social Movements, Protest, and Contention, vol.4, 1995, p. 5.

¹⁷⁸ Notre traduction de «frame alignment processes».

¹⁷⁹ SNOW, David E., ROCHFORD, Burke, E., WORDEN, Steven, BENFORD, Robert, "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51, 1986, pp. 464-481.

justification de cette contestation avec le costume du consensus¹⁸⁰, autrement dit de rendre légitime l'objet de la revendication, le changement demandé, en le rendant acceptable par le plus grand nombre. C'est, comme le montre Sidney Tarrow en s'appuyant sur des études menées par les chercheurs David Snow et Robert Benford, ce qu'a fait le mouvement des droits civiques aux États-Unis. Pourquoi la contestation qui s'est exprimée aux États-Unis dans les années 1960 s'est-elle d'abord exprimée sur le terrain judiciaire des « droits civiques » ? D'abord parce que ce terrain avait déjà été utilisé par d'autres mouvements avec succès avant ; ensuite parce que cette stratégie de la réclamation de droits s'inscrit parfaitement dans une rhétorique politique traditionnelle américaine et peut ainsi donc être plus facilement exprimée par la classe moyenne afro-américaine, et acceptée et défendue par les libéraux blancs : « was the civil rights movement's concept of 'rights' no more than the traditional costume of American consensus ? »¹⁸¹.

Pour Sidney Tarrow, « the major symbolic dilemma of social movement is to mediate between inherited symbols that are familiar, but lead to passivity and new ones that are electrifying, but may be too unfamiliar to lead action ».¹⁸² C'est donc un rapport très étroit qu'entretient le mouvement avec son environnement culturel et les nécessités de l'action collective et de la mobilisation autour de cette action. Il est ainsi nécessaire pour le mouvement de réussir à orienter cette production de sens, cette fabrique d'une identité collective vers l'action collective et la réalisation de l'objectif que s'est fixé le mouvement. Le mouvement dirige ses actions vers le changement, mais doit d'un autre côté à la fois tenir compte des croyances et comportements sociaux dominants (il doit s'adapter, intégrer les cadres de référence, la « raison commune » dominante dans la société et son environnement institutionnel), mais aussi plus ou moins subir les influences de son environnement. C'est par exemple ce que montre William Gamson dans son analyse du rapport entre le mouvement social et les médias, en considérant que les médias représentent pour le mouvement certes une ressource, mais que le discours des médias tend plus à faire obstruction qu'à favoriser le développement des cadres de l'action collective, en diffusant eux aussi des cadres de référence entrant, parfois, en contradiction avec ceux du mouvement. Les médias jouent cependant un rôle important à l'égard des mouvements sociaux dans la mesure où ce sont eux qui vont mettre en scène l'injustice qu'exprimera au travers de son discours comme de ses actions le

¹⁸⁰ TARROW, Sidney, *op.cit.*, p. 113.

¹⁸¹ « Qu'est ce que le mouvement des droits civiques sinon le costume traditionnel du Consensus américain [la société des droits civiques] ». Notre traduction, *Ibid.*, p. 117.

¹⁸² « Le dilemme symbolique essentiel du mouvement social est d'opérer la médiation entre les symboles hérités, rassurants et familiers mais conduisant à la passivité, et les nouveaux symboles qui électrisent mais qui pourraient aussi paraître un peu trop inhabituels pour encourager l'action. » .Notre traduction. *Ibid.*, p. 107.

mouvement : « Media discourse places the experienced injustice in context, making it a special case of a broader injustice. The experiential resource concretize injustice ; the media resource generalizes it and makes it shared and collective »¹⁸³

Ce processus constant de construction des cadres de références au sein du mouvement produit ainsi un « schéma d'interprétations » composé d'un ensemble d'objets, de thèmes sélectionnés et « encodés »¹⁸⁴, mais aussi de situations, d'événements, d'expériences et de séquences d'actions tirés de divers contextes, et qui donne du sens, qui construit une signification, une certaine idée de la réalité sociale et politique, et dessine à travers le discours et le récit un imaginaire, un repère identitaire dans lequel le mouvement, son action, ses valeurs, ses objectifs normatifs, occupent une place centrale¹⁸⁵. C'est un véritable « petit monde enchanté » qui naît et qui, *in fine*, contribue à la structuration du mouvement. Les mouvements altermondialistes en sont une bonne illustration : la constellation d'organisations diverses, des micro-structures aux réseaux transnationaux comme ATTAC, des groupes communautaires québécois aux entreprises de commerce équitable, malgré leurs différences, se retrouvent pourtant à participer aux mêmes forums (Porto Alegre, Forum social européen, Sommet des peuples des Amériques...), à réagir par rapport aux mêmes enjeux, à se mobiliser dans les mêmes manifestations, et à se retrouver dans une rhétorique commune de l'alternative sociale, et d'un projet, certes très global mais relativement consensuel autour de thèmes comme le développement durable, le commerce équitable, la responsabilité par rapport aux générations futures, ou la justice sociale. Les actions sont mises en scène, les discours progressivement organisés à travers des modes d'action récurrents (forums, rassemblements), et le rappel des actions et réflexions passées qui, avec le temps, se transforment en références collectives, en pratiques, en coutumes propres aux militants des organisations qui participent à ce type de rassemblements.

Dans cette théâtralisation du mouvement, de son action, de son discours lui-même, ainsi que de son rôle social, ce qui est visé, c'est la mobilisation des gens ordinaires, et la manière dont ces gens vont recevoir et intégrer cette « certaine idée de la réalité sociale » construite et véhiculée par le mouvement. Il faut, et c'est l'objectif du mouvement, que les individus

¹⁸³ «Le discours des médias met en contexte l'expérience même de l'injustice, en en faisant des injustices flagrantes. L'expérience concrétise l'injustice, les médias la généralisent et la rendent collective et partagée ». Notre traduction. GAMSON, William A., « Constructing social protest », JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert (dir.), *op.cit.*, p. 104.

¹⁸⁴ SNOW, David, BENFORD, Robert, "Master Frames and Cycles of Protest", MORRIS, Aldon D., et McCLURG MUELLER, Carol (dir.), *op.cit.*, p. 137.

¹⁸⁵ TARROW, Sidney, *op.cit.*, p. 110.

changent d'avis, de manière de penser, et intègrent les cadres de perception, la raison commune que propose le mouvement.

Pour ce faire, comme le rappelle Sidney Tarrow dans son analyse des cadres de la contestation¹⁸⁶, les mouvements utilisent avant tout deux types de registres : celui de l'injustice et celui de l'émotion et vont tenter de communiquer à travers ces registres, leur propre réponses et leurs propositions. Les mouvements féministes ont utilisé ces registres¹⁸⁷ dans la définition de leur identité comme dans la démonstration de la légitimité de leur combat. Les Premières Nations au Canada en général, et au Québec en particulier ont eux aussi fait usage de ce registre¹⁸⁸.

3.1.4 - Identités politiques, identifications sociales : la construction des imaginaires communautaires

Si le mouvement social, par le processus de construction des cadres de référence, est capable de se construire sa propre identité politique, est-il pour autant capable d'intervenir sur les identités sociales ? Le mouvement féministe peut-il, au-delà de l'identité collective « féministe », contribuer à la fabrication de l'identité collective « femme » ? Cette question se pose aussi pour les nationalistes, et leur rapport à l'identité « nationale ».

Pour Sidney Tarrow, « lurking beneath the surface is the question of how existing identities constrain and vitalize movements and how new ones may be formed in the process of contention »¹⁸⁹. La théorie sur le processus de construction des cadres de références permet de comprendre l'existence même du mouvement : le caractère collectif de ses actions, sa capacité à mobiliser les ressources et les soutiens, et sa capacité à construire une rhétorique contestataire et cohérente autour de la défense des grandes causes ou des intérêts collectifs qu'il s'est engagé à défendre.¹⁹⁰

¹⁸⁶ TARROW, Sidney, *Ibid.*, p.106.

¹⁸⁷ Voir notamment TAYLOR, Verta, WHITTIER, Nancy, "Analytical approaches to social movement culture : the culture of the women's movement", JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert (dir.), *op.cit.*, p.173.

¹⁸⁸ JENSON, Jane, PAPILLON, Martin, *op.cit.*

¹⁸⁹ « Deux questions sous-tendues se posent : comment les identités existantes contraignent et renforcent les mouvements et comment d'autres identités peuvent se former au sein du processus de contestation lui-même ? ». Notre traduction. TARROW, Sidney, *op.cit.*, p. 119.

¹⁹⁰ Pour Verta Taylor et Nancy Whittier, « framing theory turns our attention to the processes movements use to recruit participants, namely, by the construction of congruence between the movement's collective and political frames and the individual meanings systems already present in everyday life » ; « la théorie de l'encadrement fait porter notre attention sur les processus utilisés par les mouvements pour recruter les participants, à savoir par la construction de congruence entre les cadres collectifs et politiques des mouvements et les déterminants individuels souvent présents dans la vie de tous les jours ». Notre traduction. TAYLOR, Verta et WHITTIER, Nancy, *op.cit.*, p. 171.

Verta Taylor et Nancy Whittier, dans leur travail sur la culture du mouvement des femmes, distinguent entre les identités *collectives* d'une part, (celles marquées par les cadres de référence dominant des différents mouvements sociaux, l'identité propre aux militants du mouvement), et les identités *sociales*. Reprenant notamment les analyses de Alberto Melucci, elles montrent comment ce qu'elles définissent comme l'identité collective est en fait la définition commune d'un groupe autour d'intérêts, d'expériences et de solidarités communes. L'identité collective est alors perçue comme construite, activée et soutenue à travers l'interaction au sein des mouvements sociaux, et façonnée par divers facteurs comme la structure des possibilités politiques qui s'offrent ou qui contraignent le mouvement, les ressources disponibles, l'organisation du mouvement.¹⁹¹ Loin de n'être que des attitudes individuelles subjectives, les identités collectives sont soumises à trois processus interdépendants et qui contribuent à construire leur définition : la construction des frontières (*boundaries*) du groupe qui établissent les différences entre le groupe qui revendique (le mouvement) et celui qui domine ; le processus de prise de conscience, c'est-à-dire la définition progressive des cadres interprétatifs qui permettent la définition et la réalisation par le groupe d'objectifs déterminés ; et enfin le processus de politisation de la vie de tous les jours, par l'utilisation de symboles et la réalisation quotidienne d'actions en vue de résister et restructurer le système de domination existant et contre lequel lutte le mouvement¹⁹². Les mouvements nationalistes connaissent de tels processus. Le discours du mouvement souverainiste au Québec, par exemple, comme tout mouvement social, opère une distinction nette entre les souverainistes québécois et l'autre groupe, contre lequel il s'oppose, à savoir le « camp » de l'État fédéral et les fédéralistes canadiens. Cette frontière se trouve notamment entretenue par le travail permanent de réflexion à bien des égards collective du mouvement sur les modalités d'accession du Québec à la souveraineté, comme sur les justifications et la légitimité d'un tel objectif¹⁹³. Parallèlement à ce travail de réflexion souverainiste, c'est un ensemble de rendez-vous communs, de réunions, de colloques qui structure la vie militante et l'agenda souverainistes, vie militante qui peut tout à fait se traduire par des démarches individuelles comme l'accrochage de pancartes aux couleurs du Québec sur un balcon, ou encore la levée des couleurs « nationales » au fond du jardin.

Le mouvement produit ainsi sa propre identité collective dans son interaction avec les autres acteurs sociaux, mais cette identité propre au mouvement n'est pas la seule à faire l'objet d'une construction et d'une politisation. Chaque mouvement, qu'il s'agisse des

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 171.

¹⁹² *Ibid.*, p. 173.

¹⁹³ Les forums de réflexion, en effet, ne manquent pas : Saison des idées, Conseil de la souveraineté, etc...

mouvements féministes, des mouvements environnementalistes, du mouvement pour l'égalité des droits aux États-Unis va non seulement définir son action et sa réflexion par rapport au système de croyances dominant, notamment en travaillant sur la justification et la légitimité de ses revendications, mais va aussi définir cette action et cette réflexion par rapport à une cause ou une communauté qu'il s'agira de définir politiquement, de qualifier : de nommer. Il n'y a donc pas qu'une identité fabriquée par les mouvements sociaux. Il y en a plusieurs, dont une constitue la vision collective par le mouvement du groupe de référence¹⁹⁴ et une autre constitue l'auto-représentation du mouvement par lui-même.

Par exemple, le mouvement féministe va certes définir le féminisme et les féministes en tant qu'idéologie ou doctrine alternative à la doctrine dominante et institutionnalisée (bonus pater familiae, politiques familiales et politique salariale paternalistes, ...) et va de fait définir une identité collective *féministe*. Le mouvement féministe va aussi vouloir définir ou contribuer à la définition d'une autre identité, sociale cette fois, et non plus collective : l'identité *femme*. Cette analyse d'un mouvement qui intervient à la fois dans la construction de sa propre identité collective, politique, et dans la construction de l'identité sociale à laquelle il fait référence, il est aussi possible de la faire pour les mouvements nationalistes qui, comme les féministes, construisent leur propre identité collective de *nationaliste* en même temps qu'ils agissent sur l'image de la *nation* à laquelle ils font référence. Les mouvements sociaux n'agissent donc pas seulement sur les identités *collectives* (féministe, souverainiste). Ils agissent aussi sur les identités *sociales* (femmes, Québécois). Une question reste cependant en suspens par rapport à ce double processus de construction de l'identité du mouvement et de participation à la construction de l'identité sociale (genre, ethnie, nation, peuple) : quelle est l'influence de l'un sur l'autre ? En d'autres termes, les cadres de référence du mouvement social influencent-ils la manière dont le mouvement social perçoit l'identité sociale ? Le souverainisme influence-t-il l'image souverainiste de la nation ?

Le mouvement social n'est pas seul à effectuer ce travail politique de qualification et de représentation. Il existe d'autres acteurs qui eux aussi par leur discours contribuent à la construction des représentations sociales. Le travail de construction identitaire qu'effectue le mouvement dépend ainsi, aussi, de l'attitude des autres acteurs sociaux qui interviennent sur l'identité sociale, dont l'État. Pour agir sur les représentations, et pour contribuer à la construction des identités, et en particulier l'identité qualifiée et revendiquée de « nationale », l'État dispose lui aussi d'un répertoire d'action étendu, permettant de convaincre les individus à accepter le système de croyance et de représentation dominant dont il est l'agent principal.

¹⁹⁴ LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Paris : Presses de Science Po et Dalloz, 1997, p 245.

Le droit, la fiscalité, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, la commémoration sont autant de moyens au service de la puissance publique pour imposer à la société son propre système de représentation. Face à cette contrainte identitaire, les résistances peuvent cependant s'exprimer, au travers notamment des mécanismes de la démocratie représentative locale (comme c'est le cas au Québec) ou des mouvements sociaux (comme c'est le cas au Québec, en Wallonie, en Flandre, en Acadie, en Corse et ailleurs).

La contestation politique ne naît pas de nulle part, et on ne peut comprendre ce processus d'agrégation de la contestation sociale autour de certains mouvements sociaux si on ne resitue pas la problématique des mouvements sociaux dans leur rapport, conflictuel plus que consensuel, avec l'État, dans la remise en question des monopoles que ce dernier revendique, en particulier s'agissant de la définition de l'identité nationale. Il y a une idéologie étatique qui cherche à imposer aux individus et à la société un système, une raison commune définie par l'État au travers du bien commun par exemple¹⁹⁵, et de la prise en charge des éléments publics de la vie sociale¹⁹⁶. L'État canadien lutte ainsi contre les identités mettant en cause une conception canadienne unitaire, soit en adoptant une reconnaissance *a minima* de ces identités sociales comme c'est le cas de l'Acadie ou des Premières Nations, soit au contraire en luttant sur le terrain de la représentation politique et sociale contre des revendications identitaires mettant en cause la conception unitariste de l'identité canadienne au profit d'une vision plus multinationale de l'identité canadienne.

Si l'analyse en terme de cadres de référence permet de mettre en exergue le rôle des mouvements sociaux dans la construction sociale des identités, sociales ou collectives, elle n'explique pas comment il est possible de rattacher cette construction identitaire propre au mouvement à l'imagination ou la fabrication des identités dites « sociales », ni comment, à l'intérieur du mouvement, ces cadres sont construits, choisis ou inventés. D'où viennent ces cadres ? Comment sont-ils eux-mêmes construits ? Par qui ? Où sont les personnages du mouvement ? La littérature sur les cadres de référence est assez floue sur ces questions. Pourtant, si le mouvement social est d'abord appréhendé comme une fabrique identitaire,

¹⁹⁵ Sur cette idée du rapport pouvoir, contrainte et politique : voir FOUCAULT, Michel, « Omnes et singulatum : vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, automne 1986, pp. 5-35.

¹⁹⁶ Dans son ouvrage *Misconceiving Canada (op.cit.)*, Kenneth McRoberts montre bien à quel point la résistance aux représentations de la nation que souhaite imposer l'État est rude au Canada, et en particulier au Québec. McRoberts essaie d'expliquer cette contestation et ce rapport de force entre identité nationale étatique et identité nationale contestataire. Robert Young quant à lui, va plutôt faire état du conflit politique entre souverainistes et fédéralistes en décrivant le champ de bataille référendaire : YOUNG, Robert A., *The struggle for Quebec*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999, 203 p.

alors il devient indispensable de savoir comment fonctionne la fabrique pour savoir comment sont fabriquées les identités. Pour cela, il faut s'intéresser aux acteurs, et surtout aux rapports entre les acteurs, c'est-à-dire à la manière dont ces acteurs vont « agir ensemble » tout à la fois sur leur environnement, sur l'espace public, comment ils vont « réfléchir ensemble » et contribuer par cette action et cette réflexion permanente à écrire et réécrire l'histoire, dire et redire l'identité, construire et reconstruire un imaginaire collectif, et diffuser cette production. En ce sens, l'analyse du militantisme participe à la définition du mouvement social, et c'est par l'existence de ce monde militant et de cette identité militante qu'il est possible de définir le mouvement social, et le mouvement nationaliste.

3.2 - La part des militants. Le militantisme politique au cœur de la fabrique identitaire

C'est la littérature sur le militantisme et l'engagement politique qui vient à la rescousse de la littérature sur les mouvements sociaux dans l'analyse des processus de construction des cadres de référence.

3.2.1 - Le militantisme politique, approches et analyses

Définitions du militantisme

Plusieurs définitions du militantisme ont été proposées par la littérature et il est possible dans ces définitions de distinguer entre celles qui mettent l'accent sur l'individu lui-même et sur le rapport qu'il entretient avec sa propre action (autoqualification, comportement, déterminants), et celles qui insistent plutôt sur le rapport entre le militantisme et sa fonction sociale (pour les analyses plus systémiques ou fonctionnalistes), approche privilégiée par la présente recherche.

Si Philippe Braud définit le militant comme « l'adhérent actif d'un parti ou d'une organisation sociale (syndicat, association) »¹⁹⁷, il reconnaît que le militant « est plus qu'un simple adhérent même cotisant. Il a, dans le parti, des pratiques de participation ».¹⁹⁸

¹⁹⁷ BRAUD, Philippe, *Sociologie Politique*, Paris : Librairie Générale de Droit et Jurisprudence (L.G.D.J.), 2^e éd., 1995, p. 539.

Pour Jacques Lagroye, le militantisme, « quel que soit le type d'organisation où il s'inscrit », peut être défini « comme une forme de participation active, non salariée, non orientée prioritairement vers l'obtention de profits matériels, et généralement présentée comme exemplaire puisque son intensité témoigne de l'importance et de la valeur qu'on peut accorder aux activités de l'organisation ».¹⁹⁹ Martine Barthélémy quant à elle propose une définition du militant associatif, comme un « adhérent actif » qui « se reconnaît, fût-ce de manière contestatrice et conflictuelle, dans les finalités, buts, modes d'organisation et « styles » d'être et d'agir, individuels et collectifs de l'association »²⁰⁰.

On le voit, le militantisme dans ces définitions est d'abord caractérisé par l'organisation (parti ou association), et le militant par son rapport à l'organisation. Il s'agit de définitions qui donnent une place importante au cadre juridique, et dans lesquelles la notion d'adhésion et de nombre joue un rôle particulier dans la mesure où il s'agit de tester la représentativité de ladite organisation, ainsi que sa capacité à mobiliser durablement. Le militant pour sa part est plutôt défini comme le membre de ce corps organisationnel. Quant à l'analyse du militantisme, elle s'attachera soit à rechercher les causes de l'existence du militantisme, soit à décrire ce militantisme pour démontrer la fonction qu'il occupe dans le système politique en focalisant l'attention sur le militantisme partisan.

Au-delà de ces définitions, qui font la part belle à l'organisation appréhendée comme cadre ou creuset de l'action militante, il est aussi possible de concevoir une définition du militantisme qui prenne moins en compte les aspects formels et comptables (adhésion, cotisation,...) et qui donne toute sa place cette fois au sens même de l'engagement, en intégrant la dimension identitaire du militantisme politique. Pour Érik Neveu, analysant la place qu'occupent les études de l'engagement politique dans l'étude des mouvements sociaux, « le développement de travaux empiriques, d'une ethnographie de terrain des engagements militants va permettre de donner plus de richesse et de réalité à ce tableau [des mouvements sociaux]. Il va mettre en évidence la dimension du sens dans l'engagement, la façon dont celui-ci se traduit aussi en constitution d'une identité inséparablement personnelle et collective ».²⁰¹ Dans cette optique, le militant cesse d'être d'abord un membre, c'est à dire un individu en rapport étroit avec une structure bien déterminée. Il devient sujet et acteur d'un processus identitaire dans lequel s'inscrit son « projet narratif » personnel, ou la manière dont il va

¹⁹⁸ *Ibid*, p. 366.

¹⁹⁹ LAGROYE, Jacques, 1997, *op.cit.*, p. 219.

²⁰⁰ HEDOUX, Jacques, « Définir et dénombrer les acteurs associatifs », *La revue de l'économie sociale*, 14, avril 1988, p. 170, cité dans Barthélémy Martine, « Le militantisme associatif », PERRINEAU, Pascal, (dir.), *L'engagement politique : déclin ou mutation ?*, Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, p.87.

²⁰¹ NEVEU, Erik, *op.cit.*, p. 76.

représenter son rapport au politique en général, et non son rapport à une organisation en particulier.

Pour Martine Barthélémy, « il convient d’appréhender l’engagement associatif comme une forme de participation à la vie publique, sans l’isoler des formes partisane ou syndicale. Au-delà des distinctions juridiques (statut) ou fonctionnelles (objectifs) entre syndicats, partis et associations, et entre les associations elles-mêmes, au-delà de la diversité des modèles de militantisme, une démarche analogique, considérant ce qui rassemble par exemple le militant syndical, le militant culturel, le militant parent d’élève ou le militant sportif, apparaît légitime »²⁰². Loin de n’être qu’une participation à l’existence interne d’une organisation particulière, le militantisme doit être appréhendé de manière idéale-typique comme un double processus de construction identitaire, à la fois individuel et collectif. Individuel dans la mesure où le militant, par des actions politiques répétées et une réflexion sur le sens de ces actions, s’engage durablement non seulement dans une ou plusieurs organisations mais aussi dans un mouvement plus vaste dont il imagine et conçoit l’existence politique, et dont il partage les croyances, accepte les codes, participe aux pratiques et défend les causes. Collectif dans la mesure où, tout en s’engageant d’après soi et pour soi, le militant s’inscrit aussi dans une démarche collective originale et contribue par diverses formes de participation à la définition et l’entretien de cette collectivité militante, à la fois communautaire et sociétale, collectivité dans laquelle il passera du temps, il participera aux actions, il proclamera avec les autres son appartenance au groupe et ses croyances politiques, identitaires, et sociales.

La vision d’un militantisme transcendant les frontières poreuses des organisations rejoint un autre constat effectué par les plus récentes analyses du militantisme : le militant politique n’est plus simplement perçu comme le membre d’un syndicat ou d’un parti politique. Les chercheurs en science sociale et les politologues en particulier ont ainsi, comme Martine Barthélémy, découvert d’autres formes de militantisme politique dans d’autres sphères longtemps délaissées par les études de l’engagement politique trop attachée à une analyse du militantisme dans les partis politiques, et à la rigueur au sein du mouvement ouvrier. Cette découverte ou redécouverte d’un militantisme politique plus diffus suit d’ailleurs d’assez près les changements qui ont touché la littérature sur les mouvements sociaux, avec en particulier la relecture du mouvement ouvrier et la découverte de « nouveaux » mouvements sociaux : il existe désormais un militantisme associatif ou un engagement au sein des mouvements sociaux répondant aux caractéristiques du militantisme politique « traditionnel ». Mais il est toujours attaché à une définition organisationnelle de l’engagement, qui fait ainsi la part belle à la

²⁰² BARTHÉLÉMY, Martine, « Le militantisme associatif », *op.cit.*, p. 89.

structure (qu'elle soit partisane, syndicale ou plus généralement associative) et néglige les questions qui touchent à la définition plus subjective du militantisme et du rapport entre le militant et l'organisation dans laquelle le militant a des pratiques de participation : cette organisation est-elle le cadre d'action, comme la plupart des enquêtes sur le militantisme et l'engagement politique tendent à nous le montrer ? Il semble plutôt qu'au-delà d'un simple cadre d'action, l'organisation soit plutôt un vecteur d'action pour le militant dont la cause dépasse celle, limitée, de la structure. L'adhérent du Parti québécois serait ainsi plus militant souverainiste que militant péquiste, et le P.Q. pourrait être considéré comme une organisation parmi d'autres susceptibles elles aussi d'accueillir un engagement politique de type souverainiste. Ceci n'est pas sans conséquence dans l'analyse du militantisme politique et sur sa fonction sociale dans la construction des identités collectives comme dans la mobilisation autour de ces identités, puisque l'analyse de la construction de l'identité politique par la vie militante dépasserait le simple cadre de la structure pour s'attacher au mouvement tout entier.

Les analyses de l'engagement politique

Assez rares au regard des analyses beaucoup plus nombreuses qui portent sur les cadres de référence des mouvements sociaux, les études sur l'engagement politique sont surtout marquées par les analyses monographiques soit au sein d'un système politique particulier, soit par rapport à une organisation particulière. En France, la « redécouverte » du militantisme a surtout été provoquée notamment par les travaux de Jacques Ion et l'ouvrage publié sous la direction de Pascal Perrineau en 1994²⁰³ et auquel ont notamment participé Martine Barthélémy et Jacques Ion. L'intérêt de cet ouvrage est de présenter une synthèse des recherches et des approches du militantisme. Dans son introduction, Pascal Perrineau distingue ainsi trois grandes phases dans le développement des études sur l'engagement politique.

La première de ces phases est marquée par ce qu'il appelle l'« impératif du citoyen actif », phase pendant laquelle chercheurs et penseurs qui se sont penchés sur l'engagement ont tenté de montrer que l'existence d'un citoyen actif, participant et vertueux, disponible et intéressé aux affaires de la cité était indispensable à la démocratie. De la même manière, le masque de vertu appliqué au citoyen l'était aussi au militant, considéré comme un moine laïc aspirant à la transformation d'un présent trop imparfait par la consécration de valeurs communes comme règles de vie et l'imagination de « lendemains qui chantent ». De manière

²⁰³ PERRINEAU, Pascal, (dir.), *op.cit.*

assez normative, les penseurs du XIXe siècle ont analysé l'action politique comme une nécessité démocratique, et le relais contemporain de cette conception sera pris par les juristes et constitutionnalistes ainsi que par les penseurs de l'« illusion démocratique » (Daniel Gaxie, Pierre Bourdieu) considérant qu'une démocratie sans engagement généralisé et durable est une démocratie illusoire, et fondant sur ce constat une critique forte des systèmes de représentation politique actuels.

À cette phase idéaliste et théorique sur le rôle de l'engagement politique et de la participation dans le fonctionnement de la démocratie a succédé ce que Pascal Perrineau qualifie d'âge de la découverte de la réalité du citoyen passif : le courant behavioriste a mis à jour un citoyen « réel » avec son anomie politique, succédant au citoyen idéal et actif, en même temps qu'est remise en cause la nécessité de l'engagement et de la participation politique active des citoyens dans le fonctionnement des démocraties représentatives : dans une telle perspective développementaliste, loin d'être un danger, l'anomie politique et le désengagement seraient plutôt les indices d'une démocratie représentative parvenue à maturité et qui de ce fait ne nécessiterait plus autant qu'à ses débuts la vigilance politique des citoyens.

Vient enfin le troisième âge des études sur l'engagement politique, où les chercheurs partent cette fois à la « redécouverte de l'engagement politique » et mettent à jour un néo-militantisme et un nouveau militant marqué par le « déclin » des anciennes formes de participation politique active, et l'émergence de formes d'engagement moins contraignantes pour l'acteur, et plus conformes à ses aspirations individuelles et aux nouvelles valeurs « postmodernes ». C'est ce que constate par exemple Jacques Ion : le dépérissement du « nous » et la résurgence de « niches »²⁰⁴. Pour reprendre le titre de l'ouvrage collectif dirigé par Pascal Perrineau et consacré à cette redécouverte, certaines formes de militantisme politique seraient en « déclin », et l'engagement politique serait en « mutation ». Le déclin toucherait en fait les anciennes formes de militantisme marquées par le modèle d'un militant intégral dont la figure a longtemps dominé les partis de masse et les grandes organisations syndicales structurant le « monde ouvrier ». Le « masque de vertu » tombe, pour laisser l'image d'un individu dont le libre arbitre aurait été laissé de côté au profit d'un abandon complet aux lois communautaires imposé par une vie militante rigoureuse et exigeante, laissant *in fine* peu de place à la réflexion, et exigeant de ses membres une consécration totale au service de la communauté. Cet abandon des formes -et la vision- classiques du militantisme ne consacre pas pour autant, et c'est l'apport essentiel de l'ouvrage, le déclin en général du militantisme, mais plutôt sa transformation et l'apparition d'un nouveau modèle de militant, non plus engagé

²⁰⁴ ION, Jacques, « L'évolution des formes de l'engagement public », dans Pascal Perrineau, *op.cit.*, p. 28.

« corps et âmes » dans la vie du groupe, mais plutôt associé à des actions et une vie collectives choisies au sein de groupements plus sociétaux que communautaires. « Ce modèle est surtout marqué par l'émergence de l'acteur individu concret. L'association ne suppose plus que soient laissées aux portes du groupement l'identité personnelle ni la fusion dans une entité abstraite définie par les seules caractéristiques de l'action publique considérée ». ²⁰⁵

Au-delà des « nouvelles » formes ou des « nouvelles » tendances qui montreraient que, loin d'être moribond, l'engagement politique serait en mutation, il faut reconnaître qu'en fait de nouveauté, ce sont plus les analyses elles-mêmes qui le sont que les phénomènes à l'étude. L'apport essentiel de ces approches, c'est de rendre compte de manière plus rigoureuse d'un phénomène souvent négligé, et de proposer du phénomène une analyse générale, originale et féconde, car elle permet surtout d'ouvrir au milieu associatif et aux mouvements sociaux l'analyse de l'engagement politique, de ses déterminants, et de ses fonctions notamment identitaires. Autre apport essentiel : l'abandon avec cette ouverture sur une analyse de l'engagement dans le milieu associatif, d'une conception idéaliste et traditionnelle d'un militant politique trop rapidement considéré comme un moine laïc tout entier consacré à la cause qu'il défend, et à l'organisation politique à laquelle il participe et à laquelle il décide, pour des raisons diverses, de consacrer une partie de son temps.

Le militantisme politique n'est plus simplement analysé comme un aspect inhérent aux seuls partis politiques : on constate désormais la présence de l'engagement politique dans les associations ; on perçoit mieux l'existence d'un militantisme plus individualisé, suivant en cela les enquêtes menées sur la participation politique et le « changement dans les valeurs » ²⁰⁶ ; on perçoit aussi un militantisme moins attaché à la structure de l'organisation, et plus diffus, à travers le constat du pluri-militantisme, ou du multimilitantisme ²⁰⁷, c'est-à-dire d'une allégeance militante plurielle, et la mise à jour des réseaux multiples de connaissance et d'interconnaissance transcendant les frontières organisationnelles.

Mais au-delà de la nouveauté, et au-delà de la reconnaissance du caractère individuel du « passage à l'acte militant » lui-même, il existe un caractère essentiel du militant, qui n'est pas celui de l'adhésion et de l'intégration à une structure quelconque, mais qui se trouve plutôt dans un rapport plus complexe entre la posture politique collective d'un groupe déterminé (une culture, une cause, un groupe d'idée, des attitudes, une image) et un individu, rapport au sein duquel la structure partisane, associative ou organisationnelle joue moins le rôle de

²⁰⁵ *Ibid*, p.36.

²⁰⁶ INGLEHART, Ronald, *op.cit.*

²⁰⁷ BARTHÉLÉMY, Martine, « Le militantisme associatif », *op.cit.*, p.87.

structure d'accueil ou de fabrique de l'action collective que le rôle primordial de média entre cet individu et un groupe beaucoup plus vaste que l'ensemble constitué par l'organisation elle-même : on est d'abord féministe avant d'être adhérent à la Fédération des Femmes du Québec ; on est souverainiste avant d'adhérer à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. De même, il est envisageable d'être membre de plusieurs organisations partageant ou non des objectifs et défendant des causes communes. On peut ainsi être adhérent à la Fédération des femmes du Québec, à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et au Bloc québécois. Les nouvelles formes de militantisme, et les nouvelles approches du militantisme mettent ainsi à jour les rapports multiples existant entre différentes organisations, le multimilitantisme constituant l'indice d'un engagement politique dépassant la simple adhésion formelle à une organisation pour devenir la participation d'un individu adhérent ou sympathisant aux actions et aux réflexions d'organisations multiples poursuivant des objectifs et des causes communes, ces organisations étant appréhendées comme autant d'instruments au service de l'individu dans le choix des formes de son engagement, et non plus le cadre strict et unique d'une action collective et d'une réflexion politique menées désormais autant « dans » la structure organisationnelle, qu'en dehors.

Ces perspectives ouvertes par les nouvelles analyses du militantisme peuvent directement servir aux questionnements qui portent sur le rôle des mouvements sociaux dans la définition des grands groupes de références et dans la construction des identités collectives, et en particulier des identités collectives « nationales ». Une approche globale du militantisme, en rattachant le militantisme un peu plus au mouvement social dans lequel il s'inscrit, et moins aux éléments qui touchent aux déterminants individuels de l'engagement ou à l'organisation dans laquelle s'exprime ce militantisme, permet d'analyser la place qu'il occupe, d'une part dans la définition et l'entretien de l'identité collective propre au mouvement, et d'autre part dans la définition des identités collectives que ce mouvement cherche à prendre en charge, comme les mouvements nationalistes cherchent à prendre en charge la définition de leur nation.

3.2.2 - Un « tout petit monde » : l'identité militante

Le militant n'est évidemment jamais tout seul à s'engager dans un mouvement, et sa fonction principale, c'est justement d'entretenir un militantisme transcendant les diverses composantes du mouvement et qui serve de courroie de transmission entre ces composantes.

En ce sens, l'existence d'une identité militante commune est le premier indicateur de l'existence du mouvement en tant que mouvement social.

L'existence d'une identité militante

Comme il a été vu précédemment, il existe une tendance dans les études classiques sur l'engagement politique ou le militantisme qui est de lier la qualité de militant à l'organisation à laquelle adhère le militant en question, à donner une importance particulière bien que non exclusive à l'indice « adhésion », mais aussi à exclure, pour les besoins de l'analyse, le simple sympathisant, le permanent salarié, le leader, l'élu, souvent suspectés de n'être pas de vrais militants ou de ne pas répondre aux critères stricts du militantisme, l'objectif étant de quantifier la masse militante des organisations ou de définir un militant-type susceptible d'être questionné sur les déterminants et les raisons de son engagement politique ou associatif. Or, s'il existe des militants-type, il existe aussi un militantisme plus diffus, plus complexe chez des individus qui, sans pour autant être engagés de manière déterminante et exclusive dans une organisation particulière (sympathisants) sans pour autant être bénévoles ou complètement désintéressés dans la poursuite de l'action collective du mouvement (permanents, élus, leaders) n'ont pas moins des pratiques de participation régulières révélant, par le temps qu'ils passent dans une ou plusieurs organisations, un réel engagement politique contribuant, par leurs actions et leur travail de réflexion à l'entretien d'un militantisme propre au groupe dans lesquels ces individus s'engagent. Il existe aussi un militantisme moins attaché aux organisations qu'à la mouvance ou au mouvement social plus vaste dans lesquels ces organisations inscrivent publiquement ou non leurs actions, comme c'est le cas par exemple des multiples organisations participant au mouvement de l'altermondialisme et aux grands forums sociaux.

Dans une analyse des fonctions du militantisme par rapport au mouvement nationaliste dans lequel il s'exprime, et en particulier dans le rapport qui existe entre ce militantisme et la construction des identités « nationales », il est nécessaire de tenir compte de toutes ces formes plus diffuses, moins idéales mais réelles, de militantisme. Pour ce faire, il devient inutile de donner une définition qui permettrait la quantification d'une « masse militante », au profit d'une définition faisant état de la posture politique qu'implique le militantisme, et permettant l'analyse de la fonction du militantisme dans la construction des identités. Que l'individu soit un professionnel de la politique, qu'il soit permanent, cotisant adhérent, sympathisant, manifestant occasionnel, la définition de militant dépendra moins de sa désignation ou d'une

qualification qui lui serait d'emblée imposée, que de l'autodésignation comme membre du groupement au sein duquel il agit. Par définition, un mouvement n'a pas de frontières ou de limites définies ou plutôt ces dernières sont changeantes et traversées de flux, d'arrivées et de départs d'organisations comme de membres, suivant les prises de positions et les changements qui s'expriment au sein des organisations. Il est impossible de quantifier précisément les militants au sein des mouvements sociaux. Il n'en demeure pas moins que ces individus, par leurs actions et leurs réflexions collectives, produisent du militantisme. Les membres du mouvement sont en contact les uns avec les autres, ils se perçoivent et se désignent comme militants, et ils jouent un rôle tant dans le mouvement que dans la structure à laquelle ils déclarent appartenir.

Dans l'étude du militantisme, plusieurs niveaux d'analyse sont possibles. Il est tout d'abord possible d'analyser le militant, ses déterminants, ses rétributions, les logiques qui le poussent à s'engager ou encore à se désengager notamment pour comprendre les ressorts de l'engagement et en tirer des enseignements concernant la participation politique. Il est aussi possible d'analyser (et ce niveau est plus utile ici) le militantisme lui-même, privilégiant une approche culturelle du militantisme en analysant la vie militante, les pratiques communes, et les imaginaires communs nés de cette vie militante et du temps passé « ensemble » pour comprendre cette fois le rôle joué par ce militantisme dans le mouvement social à l'étude.

Dans cette optique, le militantisme n'est pas que la simple action d'un individu et le simple investissement dans une structure qui, agrégés à d'autres investissements, produit de l'action collective. Les études produites sur le militantisme ont montré qu'il n'était pas possible de baser l'analyse du militantisme sur l'adhésion pris comme indicateur d'engagement : « la solidarité telle qu'elle apparaît dans les entretiens comporte tout d'abord une dimension identitaire et communautaire », constate Martine Barthélémy dans son enquête sur la participation associative en France. Et elle note dans son enquête que « l'expérience associative est liée au sentiment de partager le même combat au sein de la même communauté, terme souvent cité ».²⁰⁸

De la même manière, il n'est pas possible de concevoir le rapport de l'individu avec une organisation comme seul cadre de son engagement : l'adhésion est, pour le militant, un de ses moyens d'action, et l'organisation est un outil avant d'être un cadre d'action. L'engagement, au-delà du rapport entre un individu actif politiquement et une organisation à l'existence formelle, concerne d'abord le rapport entre un individu et la société dans laquelle il agit avec

²⁰⁸ BARTHÉLEMY, Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris : Presses de Sciences Po, 2000, p. 225.

d'autres. Martine Barthélémy distingue deux types d' « associationnisme » : « Sont (...) différenciés deux associationnismes, d'allégeance et de médiation, deux modèles d'engagement dans l'espace public de revendication identitaire et d'implication limitée, ou encore deux modalités du rapport social, celle de l'appartenance et celle de l'affiliation. Les premiers termes renvoient à une sociabilité de type communautaire construite autour du projet collectif du groupe, les seconds à une adhésion plus personnelle et axée sur des objectifs déterminés »²⁰⁹. Martine Barthélémy, et avec elle Jacques Ion et Pascal Perrineau assistent au déclin de l'appartenance (de type communautaire) au profit de l'affiliation (de type plus sociétal) avec un individu militant qui, dans un processus d'individuation de son engagement politique, diversifierait ses affiliations associatives et serait moins lié par une sociabilité de type communautaire à une organisation. Or, au-delà de ces processus de diversification et d'éclatement de l'action militante au sein non plus d'une mais de plusieurs structures, la question se pose de savoir s'il n'existe pas en fait une diversification des affiliations comme autant d'implications en fonction d'une même appartenance à un groupe non plus défini de manière unilatérale et hégémonique par une seule organisation, mais par plusieurs. Affiliations multiples ou même successives, le militant diversifie ses adhésions, change d'organisation, mais reste cependant cohérent dans ses appartenances. Se dessinent alors autant de mondes différents, autant de communautés politiques unifiées par des systèmes de codes, de croyances, de mythes et de valeurs différentes, que le discours militant tend à produire et reproduire, sans que s'opposent l'appartenance et les affiliations, modalités complémentaires d'un engagement unique et raisonnable au regard du parcours du militant²¹⁰.

Pour Martine Barthélémy, « impliquant un engagement inscrit dans la durée, l'identité collective du groupe se construit par une double appartenance à une collectivité concrète de proximité et à l'ensemble abstrait des 'ouvriers', des 'locataires', des 'catholiques', des 'laïques' ou encore des 'communistes' »²¹¹. Pour Erik Neveu, il faut « prendre au sérieux la diversité des mondes sociaux, des champs dans lesquels se développent les mobilisations. La socialisation dans et à ces univers engendre des systèmes de dispositions (habitus), des investissements – profondément différenciés. La notion d'*illusio* comme croyance, investissement d'énergie et de désir, fondatrice de l'appartenance à un champ social, peut aider à comprendre que des

²⁰⁹ *Ibid*, p. 144.

²¹⁰ L'ouvrage publié par Antoine Spire, sur l'engagement d'intellectuels et d'artistes au sein notamment du mouvement ouvrier montre par exemple l'importance de ces croyances, mythes et références communes, dans le discours de chacune des personnes qui ont pris part au mouvement ouvrier : des chemins différents, des parcours militants atypiques, mais des croyances communes en l'existence d'un mouvement ouvrier et de valeurs sociales déterminées. SPIRE, Antoine, *Après les grands soirs. Intellectuels et artistes face au politique*, Paris : Autrement, coll. Mutations, 1996, 341 p.

²¹¹ BARTHÉLEMY, Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ? op.cit.*, pp. 145-146.

individus placés dans des champs différents puissent désirer des formes de reconnaissance, des biens incomparables entre eux »²¹². Il en est de même pour les mouvements sociaux : les comportements politiques nés de ces croyances et de ces investissements dessinent les contours des mouvements et révèlent les petits mondes dans lesquels évoluent le militant, son imaginaire, ses croyances, et la raison particulière qu'il partage avec les autres membres du mouvement.

Les déterminants du militantisme qui seront annoncés par le militant, sa biographie construite autour de son action politique, son parcours, son histoire seront autant de démonstrations de son rôle dans le mouvement et de son implication autojustifiée par rapport à la cause ou à l'intérêt défendu collectivement.²¹³

Le multimilitantisme et les liens entre les organisations

Comme il a été exposé précédemment, une des pistes ouvertes par les nouvelles approches du militantisme politique paraît particulièrement intéressante lorsqu'il s'agit de l'existence, au-delà des simples adhésions à des organisations juridiquement définies ou des systèmes d'affiliation organisationnelle, de cohésions en terme d'identité, de pratiques et de croyances entre organisations et individus composant ces organisations : il s'agit du constat de l'existence d'un phénomène de « multimilitantisme ».

Chaque organisation est en rapport avec d'autres organisations qui peuvent elles aussi revendiquer un rôle dans la représentation d'une cause commune, de la même idéologie ou du même intérêt, sans qu'il existe entre ces organisations un rapport de concurrence, mais au contraire un rapport de coopération et de solidarité reposant sur une sorte de division implicite ou explicite du travail de mobilisation, et de spécialisation des tâches dans la représentation de l'idéal, de la cause, de l'intérêt ou dans l'invention de la croyance collective. Cette complémentarité dans la représentation a été particulièrement remarquable au sein par exemple du mouvement ouvrier en France et du « petit monde » communiste. Si le P.C.F. disposait du leadership, il existait d'autres organisations, en particulier syndicales, susceptibles de contribuer à l'entretien de la mobilisation en dehors de la sphère électorale et en particulier au sein de la sphère de l'entreprise et du « monde » du travail.

²¹² NEVEU, Érik, *op.cit.*, p. 87-88.

²¹³ C'est ce qui apparaît, par exemple, dans une enquête menée sur le militantisme associatif en francophonie : si les parcours sont tous différents, nombreux sont les rapports entre les différents récits militants, dessinant un univers de références, de croyances, de valeurs, de pratiques, de mythes et de rituels communs à l'ensemble des militants engagés dans les multiples organisations de la francophonie. TRAISNEL, Christophe, *Francophonie, francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris : L.G.D.J., 1998, p. 127.

Outre ces rapports et parfois ces connivences entre les organisations, chacune d'entre elle est de même composée d'une multiplicité d'acteurs individuels impliqués non seulement dans l'organisation, mais aussi en dehors de l'organisation, dans des réseaux politiques, dans des administrations, des collectivités locales, et parfois au sein d'autres organisations à l'intérieur desquelles ils entretiennent des rapports durables avec d'autres militants, et participent à des « vies » associatives différentes.

Certaines enquêtes menées dans le cadre de l'étude dirigée par Pascal Perrineau ont montré l'existence d'un « multimilitantisme » qui prend en compte cette diversité d'allégeances et d'action. Pour Jacques Ion, « c'est là une évolution remarquable sur le dernier quart de siècle, on note que l'entrée dans tel ou tel groupement spécialisé se fait de plus en plus indépendamment des réseaux existants et que peut se développer une pluri-appartenance transversalement à ces anciens réseaux ». ²¹⁴ Pour ces chercheurs, le corollaire à cette pluri-appartenance serait une autonomisation de « l'acteur individu concret ».

Or il semble que, plus que l'indice d'un changement profond qui toucherait les formes de l'engagement, et qui tendrait à définir un militant désormais autonome parce qu'adhérent multiple, l'engagement d'un individu dans plusieurs sphères d'action collective paraît être l'indice d'un engagement politique qui définirait, non plus simplement un rapport entre un individu et une organisation, mais un rapport entre un individu et un groupe plus vaste, un « petit monde militant » composé de militants et d'organisations en rapport les uns avec les autres et liés par des connivences et une certaine communion dans la poursuite de causes ou d'intérêts convergents.

Ce « petit monde » militant constitué autour d'un intérêt commun, d'une cause ou d'une aspiration peut n'être qu'une association locale et ses contacts municipaux, comme par exemple l'harmonie municipale de La Chapelle St Martin et les liens que cette harmonie entretient avec les élus de la commune, lui permettant d'exercer son activité et d'assurer sa représentation. Ce peut être aussi un groupe d'aspiration, comme le groupe d'aspiration francophoniste en France et ses 300 organisations associatives, ses réseaux institutionnels et internationaux, groupe d'aspiration dans lequel il est fréquent de rencontrer des individus « multicartes » cumulant un poste de responsabilité dans une administration centrale et plusieurs fonctions associatives, tout en participant à des réseaux politiques au sein de l'administration comme au sein du Parlement ou du monde des affaires. Ce peut être aussi un mouvement social, comme le mouvement souverainiste au Québec, avec ses partis politiques,

²¹⁴ ION, Jacques, *op.cit.*, p. 28.

ses partenaires pour la souveraineté, ses réseaux de chefs d'entreprise, de fonctionnaires, et ses soutiens européens, mouvement souverainiste dans lequel il est fréquent de rencontrer des individus intégrés dans plusieurs réseaux (intellectuels, féministes, syndicats...), militant dans plusieurs associations (Intellectuels pour la souveraineté, Génération Québec, Mouvement national des Québécois et des Québécoises, Société Saint-Jean-Baptiste, Fédération des Étudiants des Universités du Québec...), tout en adhérant au Parti québécois et au Bloc québécois. Le militantisme de ces engagés ne peut alors être compris qu'en tenant compte de l'ensemble des allégeances partisans et associatives de l'engagé, ainsi que de l'ouverture, relative, de ces multiples organisations qui acceptent que « leurs » militants soient par ailleurs engagés dans d'autres structures militantes. Ouverture des organisations, pratiques du militantisme multiple sont en fait autant d'indices d'un engagement unique au sein d'un monde auquel le militant s'identifie : la musique classique, la défense et la promotion de la francophonie en France, ou le souverainisme au Québec.

De même qu'il est susceptible de faire se succéder les organisations qui bénéficieront de son adhésion ou de sa sympathie, le militant n'est pas non plus contraint par cette adhésion et est en mesure de diversifier ses allégeances politiques en participant à la vie collective de plusieurs organisations ou groupes. C'est le cas par exemple au sein du mouvement ouvrier, comme l'illustrent les parcours militants décrits dans le *Maitron*, l'encyclopédie du mouvement ouvrier. Analysant, sur la base de cette encyclopédie, « la part des militants », une étude montre l'imbrication des engagements, tout en en soulignant la cohérence. Pour les auteurs, « le mouvement ouvrier ne se limite pas à l'action de la classe ouvrière, il englobe *tous ceux* qui placent leur espoir de changement social dans l'action collective des travailleurs et même ceux qui pendant la période de naissance de ce mouvement ont proposé des formes d'émancipation personnelle des prolétaires. Écrivains, penseurs, intellectuels et artistes ont donc toute leur place aux côtés des syndicalistes et des militants ouvriers, des employés syndicalistes ou des paysans ».²¹⁵

Antoine Spire, dans la présentation de l'enquête par entretiens qu'il a mené sur le rôle, l'action, la pensée et le parcours militants d'intellectuels et d'artistes face à leur engagement politique et leurs espoirs de changement social, pose une question incontournable quant à l'analyse de la « part des militants » dans la construction de l'identité politique des mouvements : « toute la question est de savoir de quelle liberté dispose l'individu par rapport à ses références. Qui est *je* quand *je* parle ? Sous cette question perce la redéfinition d'un sujet

²¹⁵ DREYFUS, Michel, PENNETIER, Claude, VIET-DEPAULE, Nathalie, *La part des militants*, Paris : Les éditions de l'Atelier – éditions ouvrières, 1996, p 9.

non pas solitaire, indépendant de toute pression pour s'exprimer, mais lié d'une autre façon au groupe. Pour se libérer du terrorisme intellectuel, sans doute faut-il repenser le mode d'adhésion au *je* collectif. Pas de *je* sans lien à des groupes, pas de *je* solitaire. Comment donner cohérence à la diversité des groupes auxquels on adhère ? »²¹⁶. Antoine Spire répond en partie à la question, en montrant l'imbrication entre les parcours militants qu'il présente comme autant de colères solitaires, et l'idéal ou le petit monde militant dans lequel chaque parcours s'inscrit et au sein duquel les colères solitaires se changent en révoltes collectives.

L'enquête collective dirigée par Pascal Perrineau présente ce phénomène du multimilitantisme comme particulier. Particulier dans les parcours militants peut-être (il est déjà difficile de militer ; il est encore plus rare de militer au sein de plusieurs organisations), mais essentiel dans la vie des groupes d'aspiration ou des mouvements sociaux, car il s'agit d'autant de courroies de transmission assurant, de manière formelle ou informelle, par l'intermédiaire de réseaux de connaissances et d'interconnaissances, les rapports entre les organisations : définition des objectifs communs, organisation des actions, concertation, coordinations et références communes. Les contacts se nouent, les réseaux se constituent, et tendent à définir, au-delà des appartenances formelles aux organisations recueillant les adhésions ou les sympathies, au-delà aussi des concurrences ou des conflits qui peuvent opposer les acteurs collectifs entre eux ou certains groupes de militants, des liens ténus entre acteurs et une mouvance dans laquelle, comme dans les organisations, mais cette fois de manière informelle, chacun joue un rôle reconnu et respecté bien que non officiel : un rôle accepté par tous.

3.3 - Le militantisme nationaliste et le mouvement nationaliste

Le multimilitantisme n'est pas le seul facteur de cohésion du mouvement. D'autres facteurs renforcent et entretiennent cette cohésion, et définissent un univers social, une « toile de significations »²¹⁷ propre au mouvement, tout en participant à la distinction du mouvement avec les autres acteurs politiques et sociaux. Là aussi l'univers de références, de codes, les mythes propres à un groupe est dit, révélé, à travers le discours militant sous toutes ses formes

²¹⁶ SPIRE, Antoine, *op.cit.*

²¹⁷ GEERTZ, Clifford, *The Interpretation of Culture*, New York : Basic Books 1973, 470 p.

définissant ainsi un imaginaire et une rhétorique propres au mouvement et à ses militants et justifiant les objectifs et les causes communes.

3.3.1 - Les facteurs de cohésion du petit monde des militants nationalistes

Le mouvement a besoin de ses organisations pour durer. Comme le rappelle Érik Neveu « tout mouvement social qui tente de s'inscrire dans la durée pour atteindre des objectifs est confronté à la question de l'organisation ». Il ajoute, se fondant sur une étude menée par William Gamson sur une cinquantaine de mobilisations aux États-Unis dans laquelle ce dernier définit une « norme de bureaucratisation » grâce à laquelle il montre que plus un mouvement est bureaucratisé et organisé, plus ces mouvements parviennent à être reconnus²¹⁸ : « l'existence d'une organisation qui coordonne les actions, rassemble des ressources, mène un travail de propagande pour la cause défendue ressort comme une nécessité pour la survie du mouvement, ses succès ».²¹⁹ Or, s'il est important d'insister sur le rôle de l'organisation d'un mouvement et sa bureaucratisation dans sa capacité à soutenir dans le temps une action collective, il est encore plus important de montrer que ce n'est pas tant l'existence d'une coordination prise en charge ou l'ordre imposé par une seule organisation au sein du mouvement qui détermine le succès d'un mouvement, mais la capacité d'organisations, à l'intérieur même du mouvement, à entretenir et préserver entre elles des références, des pratiques et des croyances communes rendant possible des rapports de coopération et de coordination dans la poursuite de la cause commune, quitte à bureaucratiser cette coordination, moins imposée au mouvement que produite par lui-même. Car tous les mouvements, loin s'en faut, ne sont pas hiérarchisés et structurés au point de répondre, transposées au mouvement, aux « lois d'airain de l'oligarchie » mises en exergue par Robert Michels au sein des partis politiques et garantissant l'ordre et la cohérence de l'organisation partisane²²⁰ : bien qu'en son sein il n'existe évidemment pas d'égalité entre les différentes organisations, le mouvement altermondialiste par exemple ne connaît pas ce type de hiérarchie ni d'ordre, et les valeurs auxquelles les militants de l'altermondialisme s'identifient s'inscrivent d'ailleurs contre toute idée de prise de contrôle, par ailleurs impossible, du mouvement par une organisation ou une bureaucratie quelconque, fût-elle créée par les différentes organisations. Les collectifs, coordinations et autres forums sociaux sont quant à eux amplement le résultat de collaborations entre différentes organisations qui créent, mais pour

²¹⁸ GAMSON, William A., *The Strategy of Social Protest*, Wadsworth Belmont, 1975, cité dans Érik Neveu, *op.cit.*

²¹⁹ NEVEU, Érik, 2000, *op.cit.*, p. 23.

²²⁰ MICHELS, Roberto, *Les partis politiques*, Paris : Flammarion, [1914], 1971.

les besoins de la cause, les structures nécessaires et adaptées aux actions collectives envisagées. De la même manière, le mouvement wallon ne bénéficie d'aucune structure prenant a priori en charge l'organisation et la coordination de toutes les actions et les réflexions entreprises par les militants wallons. Pourtant, le mouvement continue d'exister depuis plus d'un siècle, et ses militants continuent d'agir collectivement et de produire une intense réflexion sur la Wallonie, son identité, son avenir, chaque organisation jouant un petit rôle au sein du petit monde des militants wallons.

Pour durer, le mouvement a donc plutôt besoin d'une culture militante susceptible de garantir, au sein du mouvement, le respect de la division du travail de la représentation, et de prémunir le mouvement d'une concurrence trop forte entre organisations, en particulier dans la définition des objectifs fondamentaux du mouvement, et de la cause commune. Une hiérarchisation peut l'y aider, mais elle ne semble pas nécessaire, comme le montre par exemple le cas du groupe d'aspiration francophoniste en France. Ce groupe rassemblant des associations et des militants attachés à la situation de la langue française dans le monde conserve sa cohésion malgré l'absence d'une organisation coordinatrice : plus qu'une structure organisée, il s'agit plutôt d'une constellation d'organisations liées entre elles par les connaissances et reconnaissances dont bénéficient les membres des bureaux des principales associations, systématiquement invités aux activités récurrentes organisées par les principales associations ou par les institutions de la francophonie (cocktails, remise de prix, vœux ...) ainsi que par un agenda qui les rassemble.²²¹

Les facteurs de cohésion du mouvement sont d'abord faits de temps et d'espaces communs. Des lieux communs ou des événements sont ainsi propres, non à une organisation en particulier (celle, par exemple, qui organise ou prend en charge l'événement en question), mais au mouvement ou au groupe d'aspiration tout entier. La participation révèle l'affiliation et l'appartenance non pas seulement à une organisation (le Parti québécois), ni à un groupe de référence (le peuple acadien, le peuple wallon), mais à un ensemble politique composé de la constellation des organisations, des réseaux et des personnes qui reconnaissent poursuivre certains objectifs communs et qui, par ces « lieux communs » et des rencontres régulières en ces lieux communs, s'acceptent et se reconnaissent mutuellement, se fréquentent, sympathisent, et se constituent, avec le temps, un ensemble cohérent de références, de

²²¹ Les mouvements sociaux, comme les groupes d'aspiration, ne disposent pas de représentation institutionnalisée. Il s'agit toujours d'une représentativité alléguée qui nécessite donc la reconnaissance de cette représentativité par les autres organisations du mouvement. Voir par exemple le cas du « francophonisme » en France, et la spécialisation de chaque association au sein du groupe d'aspiration francophoniste : TRAISNEL, Christophe, *op.cit.*

pratiques communes. Ces lieux de rencontre et de communion du mouvement peuvent prendre la forme de manifestations traditionnelles communes comme c'est le cas du pèlerinage wallon à Waterloo le 18 juin de chaque année, ou du pèlerinage flamand, plus populaire, au monument aux morts de la Croix de l'Yser. Il peut aussi s'agir de réunions rassemblant régulièrement les principaux leaders d'organisations au sein du mouvement dont le rôle fédérateur est implicitement ou même explicitement reconnu. C'est par exemple le cas de l'Association Francophone d'amitié et de Liaison, qui regroupe plus d'une centaine d'organisations de francophonie, et qui organise à l'occasion de chaque Sommet de la francophonie un grand rassemblement des responsables des principales associations francophones pour émettre, au nom des associations, quelques recommandations à destination des chefs d'État et de gouvernement.

L'existence de ces lieux communs dans lesquels les responsables ou les militants peuvent se rassembler et qui permettent idéalement l'expression d'un « nous » représentant l'ensemble du mouvement peut être favorisée par la reconnaissance et l'acceptation par tout le mouvement du leadership d'une organisation qui se trouverait en quelque sorte en première ligne dans la représentation politique du mouvement tout entier au sein de l'espace public. Il semble par exemple que ce soit le cas du Parti québécois, créé par des militants du mouvement souverainiste à la fin des années soixante et qui s'est vite trouvé dans une situation de monopole de la représentation politique de la cause souverainiste sur la scène électorale, même si ce monopole a parfois fait l'objet de contestation en particulier au sein du mouvement.

Autre facteur de cohésion du mouvement : l'existence d'un ou de plusieurs individus reconnus comme les leaders ou porte-parole du mouvement tout entier. Une organisation, grâce au rôle incontournable qu'elle joue au sein du mouvement, peut se voir reconnaître cette tâche de désignation des leaders du mouvement. C'est le cas une fois encore au Québec où, en participant au nom du mouvement souverainiste tout entier aux élections provinciales, et favorisé par un système parlementaire de type britannique qui donne au leader d'un parti la possibilité de diriger la province ou d'être leader de l'opposition officielle, en un mot qui institutionnalise la majorité comme l'opposition, le Parti québécois désigne de fait le leader du mouvement souverainiste tout entier, celui qui représente l'option souverainiste sur le terrain de la représentation électorale provinciale et accessoirement fédérale par l'intermédiaire du Bloc québécois. La légitimité de la désignation de ce « chef » national est d'autant plus forte qu'elle se fait et par l'intermédiaire de l'élection par le « peuple » québécois, et par une élection au sein d'un Parti québécois fonctionnant de fait comme le forum du mouvement

souverainiste et au sein duquel la plupart des tendances du mouvement comme les communautés (aînés, femmes, autochtones...) sont représentées.

Autre facteur renforçant la cohésion du mouvement et lié à l'existence de lieux de rencontre interorganisationnels : l'existence d'une hiérarchie implicite entre les organisations, et surtout le partage des tâches qui l'accompagne²²², fruit tant de la coopération que des rapports de force qui existent entre des organisations poursuivant la même cause nationale. Au sein de chaque mouvement, il existe un partage des tâches non pas ordonné ni imposé par une hiérarchie, mais accepté comme tel par les diverses organisations qui reconnaissent la fonction de chacune et se reconnaissent comme partenaires de la même cause. Au sein des mouvements nationalistes, les organisations (qu'il s'agisse de partis, d'associations ou d'instituts de recherche) qui ont vocation soit à représenter le groupe nationaliste directement, soit à participer par l'intermédiaire des élections à une représentation locale (provinciale, communautaire ou régionale) occupent la première place dans la hiérarchie des organisations du mouvement nationaliste, puisqu'elles ont comme objectif d'être le porte-parole du mouvement tout entier (c'est le cas du Parti québécois, ou du Scottish National Party) ou d'être le forum représentant le peuple désigné comme tel par le mouvement (le cas de la Société Nationale d'Acadie ou, après la seconde guerre mondiale, du Congrès national wallon). Outre ces organisations porte-parole ou représentantes, chaque organisation a vocation au sein du mouvement à se spécialiser dans des tâches particulières ou à mobiliser des groupes particuliers : dans chaque mouvement, il existe des groupes d'intellectuels²²³, des revues spécialisées²²⁴, des centres de recherche²²⁵, des organisations dont l'objectif est la récolte de fonds, la mobilisation de chefs d'entreprises, l'organisation de manifestations nationales²²⁶.

Ce partage implicite des tâches ne signifie pas une cohérence totale du mouvement. En son sein, il existe des organisations dissidentes mettant en cause les orientations du

²²² William A. GAMSON et David S. MEYER ont insisté sur l'importance de cette division du travail au sein des mouvements, notamment dans la capacité de ces derniers à bénéficier des possibilités politiques qui s'offrent à lui, et à la manière dont il va les gérer : "those who engage in the actions that open political opportunity do not attempt to be the main spokespersons ; for this, they defer to partners who do not carry the baggage of deviance but can articulate a shared frame on the issue. In the Clamshell Alliance and other direct action groups helped to define nuclear power as controversial though site occupations and other extrainstitutional actions. The space opened by such action was filled by the Union of Concerned Scientists, which better met the media definition of a respectable spokesperson". GAMSON, William A., MEYER, David S., "Framing political opportunity", McADAM, Douglas, McCARTHY, John. D., ZALD, Mayer N. (dir), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, p. 289.

²²³ C'est le cas par exemple des *Intellectuels Pour la Souveraineté* au Québec.

²²⁴ C'est le cas par exemple des revues *Touidi* en Wallonie, et *Égalité* en Acadie.

²²⁵ Citons ici à titre d'exemple l'*ADVN* en Flandre, la *Fondation Wallonne P-M et J-F HUMBLET* en Wallonie, la *Chaire d'études acadiennes* de l'Université de Moncton en Acadie, ou la *Ligue d'Action nationale* et la revue *l'Action nationale* au Québec.

²²⁶ C'est le cas par exemple du Comité du Pèlerinage de l'Yser en Flandre (*Ijzerbedevaart*).

mouvement, ses options, contestant son éventuelle hiérarchie ou le répertoire d'action choisi, lui préférant un répertoire plus étendu ou au contraire plus restreint. Ces organisations, elles aussi, ont leur rôle à jouer : elles sont en quelque sorte l'opposition officielle et contribuent elles aussi à la définition des valeurs et de la cause du mouvement. Le Front de Libération du Québec et ses sympathisants ont ainsi marqué l'identité et l'imaginaire souverainiste tout en remettant en cause les grands choix faits par les leaders souverainistes notamment dans leur détermination à construire la nation québécoise et faire du Québec un État souverain dans le respect des règles démocratiques. Chaque mouvement connaît un certain radicalisme tour à tour dénoncé mais aussi utilisé par un mouvement qui se veut un mouvement de révolte et de protestation, et qui parfois utilise ou tolère une certaine forme de violence politique, perçue cependant comme déviante par rapport au répertoire d'action privilégié par le mouvement et considéré comme plus légitime.²²⁷

Car le mouvement trouve aussi sa cohérence dans le répertoire d'action collective qu'il va privilégier et qui contribuera à la définition de son identité politique. Les manifestations communes, l'organisation de pétitions, de campagnes de promotion de la souveraineté, l'organisation de la mobilisation lors d'élections ou de référendums, ou lors d'événements politico-culturels, qui ont pour objectif de faire la démonstration de la capacité non d'une organisation, mais d'un mouvement à mobiliser autour de la cause, sont autant de moyens au service de l'entretien des liens existant entre les organes et les militants du mouvement, entretenant de fait l'activisme politique et l'effet « surgénérateur » du mouvement par une démonstration de force. Ces pratiques collectives correspondent à des habitudes de groupe, des choix dans la manière d'exprimer la cause. Ainsi, le pétitionnement ou l'organisation de conférences sont des formes d'action qui seront privilégiées par le mouvement wallon, tandis que pour sa part le mouvement souverainiste manifesterá massivement, appellera de manière plus ou moins explicite à voter pour le Parti québécois, ou prêtera main forte à ce dernier dans l'éventualité d'une campagne référendaire.

La vie du mouvement est ainsi rythmée par l'utilisation d'un répertoire d'action commun, et par l'existence d'un agenda propre au mouvement : meetings, rendez-vous, fêtes « nationales » et défilés traditionnels et répétés sont autant d'actes politiques entretenant les liens au sein du mouvement, et contribuant à la production d'un temps et de lieux communs, d'une culture de groupe, d'un *habitus* propre au mouvement. Cette vie commune permet aussi la discussion, l'échange : la production de discours sur l'actualité, sur la cause, et entretient une

²²⁷ On voit actuellement par exemple toute la difficulté qu'ont les nationalistes corses à abandonner la violence politique comme mode d'action privilégié dans leurs rapports avec l'État français.

vision du monde distincte, une raison commune différente de celle de l'État ou de l'espace public dans lequel évolue le mouvement.

Dire l'identité nationale, organiser la production de discours sur l'identité nationale, et produire un tel discours est une des activités essentielles pour le mouvement nationaliste dont l'objectif est le remplacement du discours sur l'identité nationale diffusé par l'État par le sien propre. Or, pour fabriquer cette identité nationale, il lui faut aussi construire l'identité politique du mouvement sans laquelle la fabrique n'existe plus. Il s'agit donc aussi de construire par des mots l'imaginaire commun des militants du mouvement, de les convaincre de participer au débat en fonction de thèmes communs, récurrents, présents dans chaque manifestation, et qui définissent une certaine idée de la réalité : la toile des significations, une explication particulière de la réalité sociale, toute entière orientée vers la justification de la cause commune. D'une certaine manière, en voulant exprimer et affirmer l'identité nationale, le mouvement nationaliste fabrique aussi de l'identité politique : la sienne.

3.3.2 - Les Nous, les Eux : indices de l'appartenance, prémices des identités

L'identité est avant tout un discours sur soi et les autres. Pour Denis-Constant Martin, « l'identité n'est pas un état : les identités ne sont ni immanentes ni immuables ; elles sont des constructions dont les fondations et les superstructures sont déterminées par les situations dans lesquelles elles sont érigées, par les rapports de pouvoir qui sont alors noués et les efforts entrepris pour les modifier. En outre, les identités (...) supposent l'Autre pour exister et se développer. Le discours identitaire, hors duquel on ne peut les appréhender, est tout autant un discours sur l'Autre ou les Autres, qu'une proclamation de Soi ».²²⁸

Comment définir ce « Soi » militant et cet « Autre », ce « eux » distinct du « nous » ? Dans ce processus d'identification, et dans la manière dont les membres du mouvement vont dire leur appartenance, il est possible de distinguer, comme pour la fabrication des identités, non pas un « nous » et un « eux », mais plusieurs qui s'entrecroisent, désignant les différents modes d'appartenance auquel se réfère l'individu engagé.

Tant dans les documents diffusés par les organisations, que dans les discours tenus par des personnes engagées de près (adhérents) ou de loin (sympathisants) au sein des mouvements ou des groupes d'aspiration, trois types de « nous » peuvent être distingués, révélant trois types d'appartenance et trois systèmes d'identification distincts.

²²⁸ MARTIN, Denis-Constant, « Des identités en politique : le choix d'identité », *Revue Française de Science Politique*, vol. 42, n°4, Août 1992, p. 582.

Le premier « nous » concerne en général l'organisation elle-même : les discours officiels tenus par les responsables, les Conseils d'administration au sein desquels sont discutées les actions de l'organisation, ses buts, l'utilisation de ses moyens notamment financiers vont surtout utiliser ce nous désignant les membres, adhérents et sympathisants de l'organisation, intéressés par la vie de l'organisation elle-même, et sa participation éventuelle à des activités en partenariat avec d'autres organisations. Ce nous est présent dans la plupart des organisations, associations ou institutions publiques.

Un second « nous » est fréquent dans les discours militants : il s'agit du nous désignant les « groupes de référence »²²⁹, c'est-à-dire la communauté dont l'organisation souhaite ou revendique la prise en charge, en tout ou en partie des intérêts, des aspirations, de la cause. Dans l'expression de cette revendication, le rôle du militant qui s'engage sera autant de défendre la cause que de la définir, et par là de définir le groupe auquel il fait référence. C'est là le travail essentiel des militants nationalistes qui, tout en défendant la cause d'un peuple, contribuent à la définition substantielle de ce peuple tout en liant à cette définition l'idée d'un intérêt général. Ce nous (les Québécois, les Acadiens, les Wallons ou les Flamands) opère la fusion entre une volonté politique (celle du militant ou du groupe de militant qui prononce le nous) et un groupe d'individus désignés comme Québécois, Acadien, Flamand ou Wallon auquel s'identifie tout en contribuant à sa définition, l'individu ou le groupe en question.

Un troisième « nous » est plus difficilement décelable tant dans les entretiens que dans les discours officiels, puisqu'il ne fait référence ni à une institution, ni au groupe auquel l'individu destine son action, mais à l'ensemble des individus et des organisations qui composent le mouvement et qui ont plus ou moins conscience d'agir pour la même cause. Ce nous est très important car c'est celui qui désigne le mouvement et rend compte de l'existence d'une solidarité au sein de la constellation des organisations, réseaux, membres et sympathisant de la cause, et d'une communion identitaire de militants autour d'une cause unique. La strate ainsi désignée (entre le nous de l'association et le nous les québécois) révèle l'existence d'une identité intermédiaire, médiatrice, propre au mouvement dans son ensemble et révélant, pour son utilisateur, l'existence d'une solidarité militante et d'une communauté de croyants nécessaire à la définition d'une volonté collective autour de la cause défendue par le mouvement.

Comme le note Alain Touraine, dans l'analyse qu'il propose des causes d'émergence du mouvement occitan et de l'évaluation de la portée politique et sociale de ses luttes, « l'histoire

²²⁹ LAGROYE Jacques, 2002, *op.cit.*, pp. 264- 272.

n'est pas faite que de grands combats, d'affrontements spectaculaires et de négociations honorables ; elle est remplie de tentatives avortées, d'espoirs déçus, de possibles non réalisés »²³⁰. Mais qu'est ce qu'un possible non réalisé dans le cas des nationalismes de contestation ? Certes, la contestation qui s'exprime au sein des mouvements n'a pas abouti, en Acadie, en Wallonie, au Québec ou en Flandre, comme d'ailleurs en Occitanie ou dans bien d'autres cas de « pays contre l'État », à l'existence d'une communauté nationale ou d'un pays en tant que tel et disposant d'une souveraineté, totale ou partielle. Mais la réussite de ces mouvements n'est-elle pas d'avoir pu devenir de véritables fabriques d'identité et d'avoir réussi, autour de cette fabrique identitaire, à faire exister un « nous » communautaire, national, porté par un « nous » militant, et à poser avec constance la question nationale tout en apportant à cette question des réponses prêtes et construites en terme d'aménagements institutionnels ou, plus radicalement, de souveraineté ?

3.3.3 - Le mouvement nationaliste est un mouvement social

La prise en compte des mouvements nationalistes comme des mouvements sociaux n'est a priori pas évidente si l'on considère la rareté des études sur le nationalisme en tant que mouvement social par rapport à des mouvements beaucoup plus étudiés au sein de la littérature, tels que les mouvements féministes, les mouvements de communautés culturelles aux États-Unis ou au Canada ou les mouvements écologistes en Europe. Pourtant, les mouvements nationalistes représentent des enjeux fondamentaux pour les communautés dans lesquelles ils s'expriment, et les lectures applicables aux autres mouvements sociaux le sont aussi pour les mouvements nationalistes et le nationalisme de contestation. Quant aux études sur le nationalisme et ses rapports à la nation, elles ne privilégient guère une approche en terme de mouvement social et focalisent plutôt leur attention sur les aspects idéologiques ou strictement identitaires du nationalisme véhiculé²³¹ en insistant, comme le fait par exemple Benedict Anderson sur les aspects structurels déterminant la construction sociale des nations, sur le rôle de l'État²³², sur le fond de la doctrine identitaire elle-même ou des intellectuels qui ont « pensé la nation », mais très rarement sur les acteurs qui ont fabriqué de toute pièce des identités nationales à travers leurs actions politiques et leurs réflexions identitaires.

Or, si l'on considère l'identité nationale comme politiquement construite, il faut s'intéresser aux acteurs politiques de cette construction, à ceux qui tentent de prendre en

²³⁰ TOURAINE, Alain, DUBET, François, HEGEDUS, Zsuzsa, WIEVIORKA, Michel, *op.cit.*, p. 18.

²³¹ ANDERSON, Benedict, *op.cit.*

²³² SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*

charge l'action et la réflexion autour de la reconnaissance du caractère national de cette identité. Dans le cas de nationalisme de contestation, il apparaît que le mouvement nationaliste se trouve être l'acteur politique principal dans la fabrication politique d'une nation à son image.

Pour approcher le nationalisme de contestation en terme de mouvement social, il faut adopter une conception suffisamment large du mouvement social en terme de politiques de la contestation, comme le font Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly²³³. Dans cette perspective, Jane Jenson écrit : « nationalists movements are like other social movements ; their politics includes the construction of a collective identity. Since nations are the result of political action, there are a variety of ways, or styles, in which they can be imagined. The identification of any nation can vary, depending upon the strategic choices made by the movement in light of the ends it seeks, the institutional constraints it faces, and the identity claims, national or not, made by others in the same community or state. National identities are no more 'embodied' than are the collective identities of others social movements»²³⁴. C'est une telle approche qu'il convient d'adopter pour l'analyse du nationalisme de contestation en terme de mouvement social, en distinguant toutefois dans la fabrication des identités par le mouvement nationaliste l'identité politique propre au monde des militants nationalistes, de l'identité nationale elle-même, en tant que doctrine identitaire produite par un discours politique nationaliste visant à rattacher l'existence d'une identité collective à une grande cause politique défendue par un mouvement social. Cette distinction permet de montrer comment, à l'intérieur même du mouvement nationaliste les cadres de références, la vie militante, les coutumes, les croyances, l'identité propre aux nationalistes vont marquer la doctrine identitaire fabriquée par ces acteurs et issue du travail politique des militants.

Sidney Tarrow²³⁵, et à sa suite les analyses les plus contemporaines des mouvements sociaux distinguent cinq caractéristiques propres aux mouvements sociaux qu'il est possible de retrouver dans les cas de nationalisme de contestation.

²³³McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an Integrated Perspective on Social Movement and Revolutions", *op.cit.*, pp 142-175.

²³⁴ « Les mouvements nationalistes sont comme les autres mouvements sociaux ; leurs politiques incluent la construction d'une identité collective. Depuis que les nations sont le résultat de l'action politique, il y a une variété de voies ou de modèles par l'intermédiaire desquelles elles peuvent être imaginées. L'identification de toute nation peut varier en fonction des choix stratégiques effectués par le mouvement à la lumière des fins qu'il poursuit, des contraintes institutionnelles auxquelles il doit faire face, et de l'identité revendiquée, nationale ou pas, fabriquée par les autres dans la même communauté ou le même État. Les identités nationales ne sont pas plus incarnées que les identités collectives des autres mouvements sociaux». Notre traduction. JENSON, Jane, « What's in a Name ? Nationalist Movement and Public Discourse », JOHNSON Hank, KLANDERMANS, Bert, *op.cit.*, p. 107.

²³⁵TARROW, Sidney, *op.cit.*, p 4.

Une des propriétés du mouvement social est la *contestation*. L'enjeu collectif que prend en charge le mouvement est avant tout marqué par un rapport conflictuel avec l'autre : le mouvement s'oppose à, conteste, agit *contre*. Cette opposition, cette contestation et cette lutte s'exprime vis-à-vis de l'État. C'est ici mettre l'emphase sur la forme que prend l'action du mouvement : une action mettant en cause les fondements du système politique, et dont le répertoire d'action reste relativement étendu : de formes protestataires traditionnelles, à l'intérieur du système politique, à la révolte, à la violence politique ou même aux révolutions. Le nationalisme de contestation effectue une telle remise en cause en contestant radicalement le fondement même de la légitimité de l'État : la nation et son existence, mais en demeurant cependant modéré dans l'utilisation d'un répertoire d'action allant de la participation aux mécanismes traditionnels de la représentation politique, par l'intermédiaire de partis politiques, à la protestation politique par des manifestations, des campagnes de communication ponctuelles ou plus organisées, pétitions, affichages, défilés, démonstrations diverses. Dans cette perspective, les finalités séditionnelles poursuivies par les nationalistes contestataires québécois ou la remise en cause plus mesurée de l'existence ou de la forme de l'État belge en Wallonie et en Flandre, de l'État britannique en Écosse ou de l'État espagnol en Catalogne s'inscrivent dans une contestation claire de la rhétorique nationaliste des différents États. Quant aux actions collectives entreprises, elles dépassent souvent le terrain de la représentation institutionnalisée et se jouent aussi en dehors des partis politiques autonomistes ou indépendantistes : le Mouvement national des Québécois et Québécoises, la Société nationale d'Acadie, le *Willemsfonds* et le *Dauidsfonds* en Flandre²³⁶, ou l'Église en Écosse²³⁷ sans être des partis politiques, ont tous par leurs actions comme par leurs réflexions joué un rôle essentiel dans le développement de l'autonomisme ou du souverainisme.

Seconde propriété de tout mouvement social : les individus et les organisations engagés dans le mouvement social poursuivent des objectifs communs au nom d'intérêts ou de valeurs communes. Les individus ne s'investissent dans un mouvement que s'ils ont de bonnes raisons de le faire. Ici aussi, le mouvement nationaliste répond à cette caractéristique. Au Québec, l'intérêt collectif qui a présidé au développement de l'option souverainiste dans les années 1970 au Québec est la défense et la protection de la langue française, notamment dans la région de Montréal.²³⁸ Des valeurs communes paraissent aussi présentes au sein du mouvement, et sont notamment décelables dans les nombreuses plaquettes et pamphlets

²³⁶ MIROIR, André, LETON, André, *op.cit.*, p. 78.

²³⁷ KEATING, Michael, *op.cit.*, p. 221.

²³⁸ Marc V. Levine consacre tout un ouvrage à l'analyse du développement de cette défense de la langue française et de son corollaire, le développement d'un mouvement nationaliste et souverainiste. LEVINE, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal : V.L.B. éditeur, 1997, 404p.

distribués par les différentes organisations souverainistes : la social-démocratie, l'attachement aux droits de la personne, et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, un certain rapport à la monarchie, une lecture particulariste de l'histoire du Québec. Il faut noter cependant que ces valeurs et ces intérêts changent à mesure que le contexte (notamment international et social) change. L'importance qu'a pris au sein du mouvement souverainiste et du Parti québécois un certain pragmatisme économique libéral tend à remettre en question, par exemple, l'ancrage social-démocrate du mouvement. Et dans ce processus, toutes les organisations et tous les militants ne suivent pas et contestent au sein même du mouvement ou à ses marches.²³⁹

Troisième caractéristique majeure : l'existence de solidarités et d'identités communes. Pour Sidney Tarrow, ces solidarités de groupe et ces identités sont nécessaires au travail de mobilisation entrepris par les leaders du mouvement. Et dans ce travail identitaire, l'auteur note que le nationalisme, l'ethnie ou la religion apparaissent de nos jours plus mobilisateurs encore que la classe sociale. Le mouvement nationaliste cherche en fait à mobiliser les membres de la communauté dont il imagine l'identité (comme les féministes imaginent une communauté femme ou les écologistes qui imaginent une identité de 'citoyen du monde') ; il cherche aussi à développer entre ses membres (organisations ou militants) des solidarités de groupe : des idées communes (défense de la langue française comme composante de l'identité collective québécoise, fédéralisation de l'État et reconnaissance du peuple wallon), des pratiques communes (diffusion du fleurdelisé sous toutes ses formes : épinglettes, drapeau, autocollants...), des rendez-vous communs (Colloques et congrès, banquets et cocktails), des imaginaires et une rhétorique commune autour de thèmes communs que l'on retrouve dans la plupart des pamphlets produits par les organisations du mouvement, ou lors d'entretiens avec les militants de ces organisations (les « Patriotes », « les mesures de guerre », « *speak white !* » chez Eaton pour les souverainistes québécois, « Jules Destrée », « le Congrès national wallon », « *Walen buiten* » chez les militants wallons).

Quatrième caractéristique du mouvement social qu'on retrouve dans le mouvement souverainiste québécois comme au sein du mouvement wallon : l'existence d'une contestation soutenue avec un opposant, et la capacité de résister à cet opposant. Ici aussi, un mouvement nationaliste peut soutenir l'interaction avec l'État, comme avec ses défenseurs et les élites du groupe dominant : c'était le cas du mouvement nationaliste québécois pendant la Révolution

²³⁹ C'est par exemple le cas de l'*Union des Forces Progressistes* (U.F.P.), parti de gauche qui ne cache pas son souverainisme mais qui n'hésite pas à présenter des candidats aux élections contre les candidats du Parti québécois.

tranquille, lorsque l'élite au Québec n'était pas convaincue de l'intérêt d'une souveraineté du Québec. C'est encore le cas maintenant, avec une partie de l'élite québécoise plutôt fédéraliste qui s'oppose à une autre élite souverainiste et francophone. Depuis trente ans, le mouvement souverainiste « soutient l'interaction » avec ses opposants (les fédéralistes, qu'ils soient nationalistes québécois ou non) et avec bien sûr l'État fédéral stigmatisé par l'imaginaire souverainiste comme étant l'opposant suprême, brimant les aspirations du peuple québécois, atteignant ses droits à disposer de lui-même par le projet de loi C-20, refusant toute négociation institutionnelle relative au statut du Québec dans la fédération. En Wallonie aussi un tel clivage oppose (plus particulièrement au sein d'un Parti socialiste « régionaliste ») une élite plutôt belge et communautariste à une autre élite plutôt wallingante et régionaliste derrière des leaders comme Robert Collignon, Jean-Claude Van Cauwenberghe, ou José Happart²⁴⁰.

Cinquième et dernière caractéristique : le mouvement change à mesure que les possibilités politiques changent. Le mouvement nationaliste, comme tous les mouvements sociaux, cherche à s'adapter au contexte politique et social, à faire évoluer son répertoire d'action mais aussi sa rhétorique identitaire ou la manière dont il communique sa doctrine identitaire et ses valeurs, tout en cherchant à utiliser les possibilités politiques que ce contexte politique lui offre. Le mouvement souverainiste et le mouvement wallon ont ainsi cherché à prendre en compte dans leur doctrine identitaire la thématique incontournable de la mondialisation pour la transformer en argumentaire supplémentaire au service de l'affirmation nationale.²⁴¹ Le mouvement nationaliste cherche aussi à investir certaines institutions utiles à son action. Le nationalisme de contestation vise ainsi à prendre le contrôle des institutions locales, ou à en revendiquer la création : c'est ce qu'a fait le mouvement souverainiste en prenant le contrôle des institutions québécoises pendant près de 18 ans en 35 ans d'existence du Parti québécois. De même, le mouvement wallon a toujours revendiqué la création d'institutions régionales wallonnes qui, depuis leur création, ont été régulièrement dirigées par des leaders politiques liés au mouvement wallon. Ces opportunités ou ces contraintes politiques sont autant d'incitatifs à la redéfinition du mouvement, de ses objectifs, de sa raison d'être. Le mouvement change et se transforme en fonction de ces incitations, comme des

²⁴⁰ Respectivement ancien Ministre Président de la Région wallonne et président du Parlement wallon, actuel Ministre Président du gouvernement wallon, et actuel ministre wallon de l'Agriculture.

²⁴¹ Le Parti québécois a ainsi intégré les thématiques mondialistes et altermondialistes à son programme politique, en même temps que les autres organisations du mouvement cherchaient à produire une réflexion souverainiste sur ce thème, transformant par leur discours la mobilisation en possibilité politique nouvelle pour les petites nations. TRAISNEL, Christophe, « Un Pays pour le Monde. Le mouvement souverainiste face à la mondialisation », communication prononcée à l'occasion du *Congrès européen des études québécoises* du 23 au 25 octobre 2003 à Paris.

événements politiques ou le résultat des élections. L'échec du référendum, comme son résultat, ont ainsi transformé les possibilités politiques du mouvement souverainiste, ne serait-ce que par l'apparition de nouveaux acteurs ou la radicalisation de certains opposants²⁴². Parallèlement, le mouvement souverainiste a dû redéfinir ses stratégies et ses positionnements par rapport à cet échec²⁴³, alors que de son côté l'État canadien s'est radicalisé dans sa volonté de lutter contre l'option souverainiste.

3.3.4 - Le mouvement nationaliste n'est pas un mouvement social comme les autres

Considérer le mouvement nationaliste comme un mouvement social implique ou bien une considération « large » de la notion de mouvement social ou bien la prise en compte du mouvement national dans le champ des politiques de la contestation de McAdam, Tarrow et Tilly. Cette analyse a l'avantage de laisser suffisamment de place à des variables trop souvent négligées par les écoles américaines (le temps long, l'identité, les réseaux, l'engagement politique...), ou à des niveaux d'analyse permettant d'intégrer les questions de la production identitaire sous un autre angle que celui, spécifique, de la psycho-sociologie (ce que fait par exemple Alberto Melucci). Il faut cependant reconnaître que, si les théories du mouvement social permettent une lecture plus aisée du nationalisme de contestation comme celui développé par le mouvement souverainiste au Québec, les mouvements nationalistes se distinguent par quelques aspects des autres mouvements sociaux.

Les mouvements nationalistes, à la différence des autres mouvements sociaux, reposent sur une *contestation plutôt radicale de l'État*, centrée sur l'identité définie nationalement et la revendication d'une reconnaissance institutionnelle et politique de cette identité par l'aménagement d'une autonomie politique ou l'indépendance. C'est la légitimité même de l'État qui est mise en cause. La contestation qu'exprime et qu'entretient le mouvement nationaliste porte moins sur l'absence de politiques publiques ou sur leurs carences, que sur le refus de reconnaître à l'État un rôle de premier plan dans la prise des décisions publiques. C'est le cas au Québec, comme le montre la provincialisation des enjeux fédéraux par le Bloc québécois, le refus par les organisations souverainistes de la *Loi C-20* sur la clarté, le refus de l'Union Sociale, ou la revendication de la souveraineté du Québec comme revendication de base. C'est aussi le cas du mouvement wallon, qui refuse de voir dans l'État unitaire et centralisé belge le représentant d'une Wallonie autre, et qui plaide jusque dans les années 1980

²⁴² YOUNG, Robert A., *op.cit.*, 210p.

²⁴³ Rhétorique contestée des « Conditions gagnantes », visant à ne proposer un référendum qu'à la condition qu'il soit gagnable pour les souverainistes.

pour une transformation de l'État belge ou même un changement d'État par l'indépendance de la Wallonie, ou son rattachement à la France voisine.

C'est ensuite une *mobilisation tous azimuts et territorialement définie* ainsi qu'une tentative d'investissement des autres mouvements sociaux que mène le mouvement nationaliste. Le mouvement souverainiste au Québec, qui a pour objectif la souveraineté du Québec, tente de mobiliser l'ensemble des citoyens québécois autour de cet enjeu. Le P.Q. au pouvoir à Québec tente par exemple d'élaborer une définition de la citoyenneté québécoise et un peuple québécois sur des critères civiques plus qu'ethniques. Par ailleurs, les mouvements sociaux, les groupes, les organisations communautaires sont fréquemment invités à participer à ce travail de construction identitaire et nationale, et dans ce travail de mobilisation tous azimuts, de nombreux groupes sociaux sont mis à contribution : dans les programmes politiques des deux partis du mouvement comme dans les activités d'autres organisations du mouvement, l'emphase est mise qui sur les femmes et les jeunes, qui sur les retraités, sur les homosexuels, sur les autochtones, les immigrants, les chefs d'entreprises... Un tissu d'organisations souverainistes (associations, sites Internet, *think tank*, revues,...) développe au sein de la société civile un discours militant et des actions en faveur de l'option souverainiste. Ces dernières années, des organisations souverainistes à vocation généralistes se spécialisent ou concentrent leurs actions en direction d'une clientèle particulière. C'est par exemple le cas du Mouvement National des Québécois qui revendique son intention d'orienter ses actions en direction de deux publics : la jeunesse et les femmes. Le mouvement wallon n'est pas en reste, puisque dans ses tentatives de diffusion de l'identité wallonne, et le renforcement d'un sentiment d'appartenance wallon plus que confus au sein de la population wallonne,²⁴⁴ le mouvement wallon, aidé par le gouvernement wallon cherche à mobiliser la société civile et les principaux acteurs et intellectuels de Wallonie autour d'une réflexion sur l'avenir de la Wallonie²⁴⁵.

Troisième aspect qui distingue le mouvement nationaliste des mouvements sociaux plus conformes aux définitions traditionnelles : *le mouvement nationaliste investit* par ses organisations et ses militants *les institutions* locales, pas simplement pour l'influencer, comme cherchent à le faire tout mouvement social ou tout groupe de pression, mais aussi pour prendre le pouvoir et en transformer radicalement le discours et l'opposer ainsi à celui de l'État. Il peut donc très

²⁴⁴ Comme le montre une enquête comparative sur le sentiment identitaire régional en France et en Wallonie : O.I.P., P.I.O.P., INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie et les régions françaises : Approche comparée des identités régionales. Enquête 1998*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, 55 p.

²⁴⁵ Les Congrès *La Wallonie au futur* sont organisés depuis une dizaine d'années par l'Institut Jules Destrée, principal laboratoire de l'identité wallonne.

bien générer des partis politiques ou chercher, par la mobilisation électorale, à transformer singulièrement le discours de la gouverne locale, comme le montre le S.N.P. en Écosse, le P.Q. au Québec ou encore les tentatives momentanées du mouvement wallon après-guerre avec notamment la création du Mouvement populaire wallon et du Rassemblement wallon. De fait, le mouvement souverainiste contribue par exemple au développement d'une lecture étatiste de ces institutions provinciales québécoises, et manipule les symboles nationaux autour des droits du « Québec » et des « Québécois ». Les partis politiques créés au sein du mouvement sont en fait les instruments politiques et se veulent les instruments politiques de l'ensemble du mouvement pour la souveraineté du Québec, par l'intermédiaire d'une stratégie de prise de pouvoir au niveau provincial. Si le Parti québécois et le Bloc ont bien des rôles spécifiques dans la gestion du pouvoir, comme cela a été rappelé durant la dernière campagne fédérale, d'autres organisations prennent en charge de manière implicite ou explicite des tâches de mobilisation autour de l'enjeu de la souveraineté et autour de l'identité québécoise : le M.N.Q. prend en charge l'organisation de la fête de la Saint-Jean au niveau national, les syndicats sont en même temps des « partenaires pour la souveraineté » et mobilisent aussi autour de cet enjeu nationaliste, la Société Saint Jean Baptiste de Montréal joue un rôle pilote dans la défense et la promotion de la langue française à Montréal.

Un quatrième aspect distingue le mouvement nationaliste de mouvements sociaux plus traditionnels, comme le mouvement féministe ou les mouvements anti-ségrégation aux États-Unis. C'est la domination, sinon *l'hégémonie qu'exerce souvent une organisation au niveau du leadership du mouvement*. Qu'il s'agisse d'une société historique (S.N.A. en Acadie), d'un centre de recherche (Institut Jules Destrée en Wallonie) ou d'un parti politique (*Volksumie* en Flandre jusqu'à son éclatement récent, Parti québécois au Québec), il existe souvent dans le mouvement une hiérarchie implicite à la tête de laquelle se trouve une organisation politique. C'est le cas au sein du mouvement souverainiste, avec l'omniprésence et la quasi-hégémonie que semble exercer le Parti québécois et son organisation dans la définition des grands enjeux et des stratégies du mouvement. Le P.Q. occupe une place centrale dans le mouvement, ne serait-ce que par la visibilité de ses leaders, et sa maîtrise de l'agenda politique en tant que parti de gouvernement, ou en tant qu'opposition officielle à l'Assemblée Nationale. Mais cette position centrale du P.Q. dans le mouvement ne peut nous conduire à penser que, seul, le P.Q. exerce un rôle de leader dans la cause souverainiste. D'abord parce que le P.Q. n'est pas une organisation monolithique, mais est plutôt traversé de courants en conflits les uns avec les autres (en ce sens, le Parti québécois assure certes une domination sur le mouvement souverainiste, mais joue aussi le rôle de forum du mouvement dans son ensemble). Ensuite

parce que le P.Q., s'il est une machine efficace de gestion des élections et des mobilisations électorales, n'est pas le seul à effectuer ce travail de mobilisation autour de l'enjeu de la souveraineté, travail de mobilisation qui dépasse largement les rangs du parti souverainiste, comme l'illustre la création récente par des intellectuels engagés du Rassemblement pour l'Indépendance du Québec ou encore la volonté dans certains mouvements de gauche de créer un « véritable » parti souverainiste et social-démocrate avec l'Union des forces progressistes.

*

Si les mouvements nationalistes ont une particularité, c'est le caractère central qu'occupe leur travail identitaire, et le paradoxe apparent de leurs revendications : faire reconnaître leur particularité (le Québec et les Québécois), et mobiliser tous les citoyens autour du caractère universel de cette particularité (transformer tous les Québécois en souverainistes). Car la revendication nationaliste ne vise pas tant à transformer l'État que transformer la communauté imaginée à l'image de l'identité nationale qu'elle a patiemment fabriquée.

CHAPITRE 4

HISTOIRE DES AFFIRMATIONS IDENTITAIRES AU QUÉBEC ET EN WALLONIE

« Social movements making national claims, like all other social movements, write and rewrite history in order to justify contemporary definitions of interests and strategies. The imagined past is often as important a terrain of practice as the present.»²⁴⁶

Les précédents chapitres ont montré l'intérêt d'un rapprochement entre les littératures sur le nationalisme et sur la contestation politique dans la compréhension du rôle des mouvements nationalistes et du nationalisme de contestation dans la construction politique des identités collectives. Ces développements ont montré en particulier l'importance de considérer les mouvements nationalistes comme des mouvements sociaux dans l'analyse de leur travail identitaire.

Face à la doctrine étatique et la rhétorique nationaliste de l'État, le mouvement nationaliste, comme les autres mouvements sociaux, se construit dans la contestation et contribue à la construction d'une identité qui lui ressemble, une identité nationale mais contestataire, rassembleuse mais distincte, marquée par les mythes, les légendes, un imaginaire stigmatisant les acteurs, et mettant en scène, dans une théâtralisation discursive marquée par le conflit avec la puissance étatique, une communauté nationale et le droit pour cette communauté nationale à s'autodéterminer, c'est-à-dire d'exister par elle-même et de cristalliser

²⁴⁶ «Les mouvements sociaux qui fabriquent des revendications nationales écrivent et réécrivent l'histoire, comme tous les autres mouvements sociaux, dans le but de justifier la définition contemporaine des intérêts et des stratégies. Le passé ainsi imaginé est souvent un terrain de pratiques aussi important que le présent.». Notre traduction. JENSON, Jane, "What's in a Name? Nationalist Movements and Public Discourse", JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert, *op.cit.*, p. 108.

dans des institutions nouvelles une représentation distincte les revendications qui s'expriment en son nom.

Dans ce travail de construction, le temps, et l'histoire occupent une place particulière : « L'histoire telle qu'on l'écrit ressemble à l'histoire telle qu'elle s'est passée comme une caricature ressemble à son modèle – parce qu'elle doit, comme caricature simplifier et exagérer les traits principaux »²⁴⁷. Cette réflexion d'Henri Pirenne, l'un des grands théoriciens de l'histoire de la Belgique illustre bien l'idée selon laquelle, comme tout récit, les « histoires nationales » des États et des autres communautés qui sont racontées, comportent une part de mémoire, et une part d'oubli, et dépendent beaucoup des intentions de ses auteurs comme de leurs thèses. En ce sens, l'histoire du Québec diffère souvent de l'histoire du Canada, comme l'histoire de la Wallonie diffère de celle de la Belgique, car chaque histoire collective, en même temps qu'elle questionne les faits tirés d'un passé soumis à son analyse, *affirme* en fonction d'une entité abstraite, qu'elle soit réifiée ou qu'elle soit prise comme l'espace même du récit historique. Même s'il s'agit souvent des mêmes faits, des mêmes événements marquant l'histoire du Canada et l'histoire du Québec, le sens qui leur est donné, la manière dont ces faits sont nommés, le public auquel ce récit s'adresse, dessinent des récits divergents et des histoires qui s'opposent : « Lorsqu'une nation commence à exister, elle se sent obligée d'exhiber les preuves historiques de sa légitimité. L'histoire joue alors le rôle de mythe fondateur. Les plus grands historiens ont contribué, par devoir patriotique, à cette consécration du sens, à cette imposition d'un sens à des événements, à des données culturelles fort diverses qui semblent brusquement obéir à un destin »²⁴⁸.

L'objectif de ce chapitre est de décrire, sans chercher à en gommer les mythes ni le sens qui lui ont été donnés, les histoires de l'affirmation nationale de la Belgique et du Canada, ainsi que des affirmations identitaires de trois communautés imaginées *autrement* à l'intérieur de ces espaces étatiques, pour montrer à quel point chaque récit produit diverge profondément sur le sens à donner aux faits pourtant identiques, selon que l'objectif de l'histoire est de raconter l'État ou de raconter une communauté sans État.

L'intérêt d'une présentation successive de l'histoire de chaque affirmation identitaire canadienne, québécoise, belge, flamande, wallonne, outre de dresser un premier portrait historique des cas qui serviront au travail de comparaison dans les seconde et troisième parties

²⁴⁷ Cité dans HASQUIN, Hervé, *Historiographie et politique en Belgique*, Bruxelles : Éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1996, p. 7. Citation de B et M. LYON et J. H. PIRENNE, « Réflexions d'un solitaire » par Henri Pirenne, *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLX, 1994, p. 189, écrit en captivité à Creuzburg-an-der-Werra.

²⁴⁸ DE HEUSCH, Luc, « La crise nationale belge, un regard d'anthropologue », *Le Débat*, n°94, mars-avril 1997, *Belgique : une nation en question*, p. 42.

de cette thèse, est d'abord de montrer que chaque affirmation dépend étroitement de l'affirmation identitaire de l'autre : l'affirmation de l'identité wallonne ne peut se comprendre sans l'affirmation flamande et ses conséquences sur la transformation progressive de l'État belge, et l'affirmation flamande ne peut se comprendre sans l'affirmation nationale de la Belgique en tant qu'État unitaire. De même, l'affirmation nationale au Canada est indissociable de la question nationale canadienne-française puis, à partir des années 1960, de la question nationale québécoise. Par ailleurs, ces portraits successifs de chaque histoire nationale montrent déjà les liens étroits, quasi-inextricables, entre les récits communautaires sur lesquels sont fondés la plupart des revendications nationalistes, et l'histoire propre à chaque mouvement nationaliste.

4.1 - Le Canada, « d'un océan à l'autre »

L'État canadien, à la différence des États-Unis, ne s'est construit que progressivement par un long processus d'abandon de la tutelle britannique, et cette construction progressive de l'État s'est accompagnée d'une affirmation nationale dans un premier temps timide, mais qui s'est accélérée à partir des années 1950, et surtout à partir de la fin des années 1960 jusqu'à nos jours, sous le leadership de Pierre Elliott Trudeau et de ses continuateurs. Quant à l'affirmation nationale au Québec, si elle a des racines anciennes et doit beaucoup au nationalisme canadien-français qui s'est exprimé dès le XIXe siècle, elle s'est surtout développée à partir des années 1960 autour de l'idée d'une prise de contrôle du seul État fédéré majoritairement francophone d'Amérique du Nord : le Québec. Le nationalisme canadien et le nationalisme québécois se sont construits l'un contre l'autre, et l'un par rapport à l'autre.

4.1.1 - Histoire de l'affirmation nationale canadienne

On peut dire que l'histoire du Canada s'est d'abord jouée sur le terrain de la représentation politique et des institutions puisque ce n'est que progressivement que se sont constituées les institutions canadiennes actuelles depuis la conquête de la Nouvelle-France par la Grande-Bretagne en 1759. Comme le remarquent Gilles Bourque et Jules Duchastel, « les

débats constitutionnels représentent un lieu privilégié qui illustre l'acuité et la profondeur historique du drame identitaire canadien »²⁴⁹

Après la signature entre la France et la Grande-Bretagne du Traité de Paris, la Proclamation royale de 1763 prévoit que les territoires nouvellement conquis et désormais appelés Province de Québec par la Couronne britannique seront administrés par un gouvernement non pas militaire mais civil. Cependant, pour avoir refusé de prêter le serment du Test, les catholiques sont exclus des charges publiques et politiques. Avec l'Acte de Québec adopté par le Parlement britannique en 1774, le pouvoir britannique tente d'établir sur les territoires un gouvernement colonial, qui se traduit par une plus grande tolérance par rapport aux spécificités des Canadiens français : deux droits cohabitent (droit civil français et droit pénal anglais) ; les catholiques peuvent librement exercer leurs droits religieux et un nouveau serment, moins contraignant, remplace celui du Test. Après l'arrivée des Loyalistes américains, et la constitution le long de la côte Atlantique de colonies distinctes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse, Ile du Prince Édouard), l'Acte constitutionnel établissant le principe du gouvernement représentatif est adopté par le Parlement britannique. En 1791, la grande province de Québec est alors divisée entre Haut-Canada et Bas-Canada, disposant chacun d'une chambre élue. Entre 1834 et 1837, se développe et s'exprime, à l'assemblée du Bas-Canada, une contestation profonde des institutions et de l'évolution générale de la représentation politique des Canadiens-français au Bas-Canada. La chambre législative n'a en effet aucune prise sur l'exécutif colonial et le gouverneur, représentant du souverain. La chambre d'assemblée du Bas-Canada adopte alors les *92 résolutions*, un texte rappelant la fidélité du Bas-Canada à l'Angleterre et faisant état de doléances relatives à l'organisation des pouvoirs et à l'exercice des droits et libertés dans la colonie. La Chambre des communes oppose à ces résolutions une fin de non recevoir alors qu'au Bas-Canada le parti Patriote, à l'origine de ces *92 résolutions*, est triomphalement réélu. Suite au refus par Londres des réformes proposées, une rébellion s'organise pour s'étendre progressivement, et reçoit un certain écho au Haut-Canada. L'insurrection est réprimée par l'armée britannique et le gouvernement nomme Lord Durham capitaine général et gouverneur en chef de toutes les provinces de l'Amérique du Nord. Durham rend au Parlement britannique un rapport sur la situation au Canada en 1839 et propose de résoudre les problèmes de paralysie institutionnelle, en instituant la responsabilité ministérielle et en assimilant purement et simplement le peuple canadien, par une union législative, à la population d'origine britannique. En 1840, l'acte

²⁴⁹ BOURQUE, Gilles et DUCHASTEL, Jules, *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*. Montréal: Fides, 1996, p. 29.

d'Union entre les deux Canadas est adopté par le Parlement britannique, l'anglais devenant seule langue officielle. La représentation au sein du Parlement canadien est organisée sur la base d'une égalité entre Haut et Bas Canada alors que le Bas-Canada, majoritairement composé de Canadiens-français compte 200 000 habitants de plus. En 1848 est établi le gouvernement responsable dans un Canada, désormais majoritairement composé de citoyens d'origine britannique et dont la population se trouve renforcée par des vagues massives d'immigrants d'origine irlandaise, écossaise et anglaise. Entre 1864 et 1867, les grandes réformes (création d'une capitale, émission d'une monnaie canadienne, création d'une administration des postes,...), la nécessité du développement de grandes infrastructures, comme le chemin de fer ou les grandes voies navigables, ainsi que les perspectives industrielles et commerciales favorisent une vaste réflexion sur une union éventuelle de toutes les Provinces de l'Amérique du Nord britannique. Les débats opposent les tenants de l'union pure et simple aux tenants d'un véritable fédéralisme. Ces fédéralistes sont dominés par John A. Macdonald et George-Étienne Cartier. Le 1^{er} juillet, après l'adoption du projet de Confédération par la Chambre, le souverain britannique proclame *l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique*, créant le Dominion du Canada, formé de quatre États fédérés (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) et d'un gouvernement fédéral. John A. Macdonald devient le premier Premier ministre de la nouvelle Confédération. Jusqu'au rapatriement de la Constitution du Canada en 1982, les institutions canadiennes vont se développer avec leur démocratisation et l'affirmation progressive, en tout cas dans un premier temps, du pouvoir des provinces. La naissance de la Confédération favorise une dynamique d'extension du Canada puisque progressivement les nouvelles provinces créées dans l'ouest canadien rejoindront les quatre provinces d'origine. Les rapports entre pouvoirs, et notamment le partage des compétences entre l'échelon provincial et l'échelon fédéral durant cette période, se transforment, et les années 30 et 40 peuvent à ce titre être considérées comme la période charnière, entre une phase caractérisée par les conférences interprovinciales, ne modifiant que peu les rapports de force entre les Provinces et le gouvernement fédéral²⁵⁰, et une phase caractérisée par les conférences fédérales-provinciales qui, elles, ont des conséquences importantes sur la Confédération canadienne en renforçant la prédominance du gouvernement fédéral (1930-1957) et son intervention de plus en plus directe en matière économique, sociale, puis politique. Il est aussi possible de distinguer une phase marquée par des négociations institutionnelles dans lesquelles les populations n'ont que peu droit à la parole, les décisions étant prises par les personnels politiques et administratifs, et une phase au contraire marquée

²⁵⁰ *Ibid.*, p.10.

par la participation directe de la population canadienne dans les débats constitutionnels (depuis le début des années 1980 à nos jours)²⁵¹, par la voie notamment du référendum. D'une Constitution caractérisée par le principe de primauté du droit (conception plutôt burkienne de la Constitution présente dans l'Acte sur l'Amérique du Nord Britannique de 1867), le Canada, avec le rapatriement de 1982, serait passé à une conception plus lockienne de la Constitution reposant d'abord cette fois sur le principe de souveraineté du Parlement²⁵².

Les débats sur le rapatriement de la constitution canadienne, les discussions et négociations qui l'ont précédé et les polémiques qui l'ont suivi après 1982 constituent la dernière phase de l'histoire constitutionnelle canadienne. C'est surtout avec l'arrivée des conservateurs et John Diefenbaker en 1957, puis avec l'arrivée des libéraux et de leur nouveau leader, Pierre Elliott Trudeau²⁵³, que s'exprime de la part du gouvernement canadien une volonté réelle de donner une véritable identité nationale au Canada. Comme le remarque Réjean Pelletier, « durant la période (...) 1957-1984, le gouvernement fédéral s'emploie à sauvegarder son rôle dans l'ensemble du pays et à préserver l'unité canadienne. Ce thème de l'unité va s'imposer, au début de cette période avec Diefenbaker et à la fin avec Trudeau, dans une vision 'uniformisatrice' où s'estompe le rêve de la dualité canadienne »²⁵⁴.

Ce processus de constitution d'un véritable État canadien démocratique et unitaire s'est en effet accompagné d'un processus de construction d'une identité institutionnalisée, d'une certaine idée de l'identité traduite en institutions et en normes d'État, en références officielles, en symboles nationaux et en interventions du gouvernement fédéral sous forme de politiques publiques, en vertu notamment de son « pouvoir de dépenser »²⁵⁵ : création du Conseil des arts du Canada (1957) ; création d'un fond de péréquation au profit des provinces les plus pauvres (1957) ; création de programmes sociaux d'assurance au niveau du Canada dans le domaine de l'hospitalisation (1957) et de l'assurance maladie (1965). C'est la mise en œuvre de politiques publiques en fonction d'une vision unioniste du Canada : « *One Canada, one nation* » revendiquée par Diefenbaker.

²⁵¹ *Ibid.*, p.10.

²⁵² PELLETIER, Réjean, « Constitution et fédéralisme », TREMBLAY, Manon, PELLETIER, Réjean, PELLETIER, Marcel R., *Le parlementarisme canadien*, Québec : Les presses de l'Université Laval, Québec, 2000, p. 53.

²⁵³ Premier ministre du Canada de 1968 à 1979, puis de 1980 à 1984.

²⁵⁴ PELLETIER, Réjean, « Constitution et fédéralisme », *op.cit.*, p. 69.

²⁵⁵ Pouvoir de dépenser : « Pouvoir qu'a le gouvernement canadien de faire des versements à des particuliers, à des groupes ou à des gouvernements dans des domaines pour lesquels il n'a pas nécessairement la compétence législative (par exemple dans le domaine de la santé) ». TREMBLAY, Manon, PELLETIER, Réjean, PELLETIER, Marcel R., *op.cit.*, p. 452.

Ces politiques publiques se sont accompagnées d'une production symbolique et de réflexions sur l'identité canadienne : la création de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme²⁵⁶ en 1963, et l'adoption de l'unifolié comme drapeau canadien en 1965 en sont de bons exemples. Ces actions et ces réflexions identitaires avaient pour objectif de garantir une définition nationale de l'identité du Canada et ainsi préserver sinon renforcer une unité canadienne mise à mal à la fois par l'influence grandissante des États-Unis voisins, et par le développement de mouvements nationalistes au Québec ou de revendications provinciales en Ontario et dans l'Ouest : il s'agissait de réaffirmer, nationalement cette fois, le rôle du gouvernement canadien et de l'État fédéral par rapport aux provinces. Dans ce sens, on peut considérer que la vision trudeauiste de l'identité canadienne, si elle s'inscrit dans l'effort amorcé avant l'arrivée au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau et des libéraux en 1968, rompt singulièrement avec la vision traditionnelle du fédéralisme et de l'identité canadienne qui prévalait jusqu'alors. Cette rupture s'exprimera tant dans la vision elle-même que dans la manière dont Trudeau va imposer cette vision singulière du Canada en l'institutionnalisant. Rompant avec la vision d'un Canada dualiste, qui avait prévalu jusque dans les réflexions de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, chargée de proposer des solutions aux problèmes institutionnels et politiques du Canada, Trudeau exprime une vision plus unitaire du Canada en prônant à l'échelle du Canada tout entier un bilinguisme institutionnalisé, non pas sur la base de droits collectifs mais de droits individuels. Corollaire à cette conception du bilinguisme, Trudeau préfère à la reconnaissance du biculturalisme préconisé par la Commission Laurendeau-Dunton et qui visait à reconnaître l'existence de deux cultures au Canada, l'une canadienne-française et l'autre canadienne-anglaise, la reconnaissance d'un multiculturalisme canadien intégrant toutes les différences culturelles. Désormais, le dualisme canadien se trouve réduit à la langue -anglaise ou française-, et au droit, pour chaque Canadien, de choisir entre le français et l'anglais. C'est là refuser de reconnaître à un quelconque groupe, et en particulier aux francophones du Québec, le droit à une existence collective distincte.

Pour imposer cette vision de l'unité canadienne et d'un Canada « d'un océan à l'autre », et l'inscrire définitivement dans les institutions, Trudeau mène de front une lutte contre le nationalisme québécois, renforce l'intervention du gouvernement fédéral, et entame la délicate procédure de rapatriement de la Constitution en y insérant une *Charte des droits et libertés*, présentée comme la pierre angulaire de cette nouvelle vision d'un Canada bilingue, multiculturel et permettant à chaque citoyen canadien de se voir reconnu avec ses spécificités culturelles ou linguistiques propres.

²⁵⁶ Commission Laurendeau-Dunton.

Quelle est donc l'identité canadienne ? Pour Bourque et Duchastel, « s'il est un consensus dans la littérature sur l'identité canadienne, on le trouvera certes dans la reconnaissance de l'inexistence d'une référence identitaire pleinement constituée ». ²⁵⁷ Il n'en demeure pas moins que l'État fédéral canadien a constitué depuis les années 1950, mais surtout depuis la fin des années 1960 une véritable doctrine identitaire et un nationalisme d'État au service de l'unité du Canada et contre le repli et les tentations sécessionnistes québécoises. Cette doctrine identitaire repose essentiellement sur la vision d'un pays uni « d'un océan à l'autre », bilingue de par l'histoire de son peuplement, multiculturel de par l'apport des vagues successives d'immigration. La doctrine identitaire met aussi en avant les droits des Premières nations, ainsi que l'esprit fédéraliste et parlementaire qui marque les institutions canadiennes.

Comme l'identité québécoise, marquée par son rejet des volontés unitaristes du nationalisme canadien, « l'affirmation d'une identité canadienne pleinement constituée s'est heurtée dès le départ au nationalisme canadien-français qui soutenait la thèse de l'existence de deux nations fondatrices ». ²⁵⁸

Certains auteurs ont tenté de montrer que l'État canadien a été construit sur un malentendu, entre une partie de l'élite croyant en l'existence, au Canada, de deux peuples fondateurs de l'État et des institutions et voyant dans le Canada un pays bilingue, biculturel et binational dont les institutions favoriseraient l'épanouissement de ce dualisme, en garantissant notamment aux Provinces une forte autonomie (c'est généralement la vision dualiste des fédéralistes canadiens-français derrière Georges-Étienne Cartier), et une autre partie de l'élite à l'origine des institutions canadiennes qui n'a pas la même approche des institutions et du gouvernement fédéral, voyant en lui le véritable gouvernement du Canada et plaidant plutôt, derrière John A. Macdonald pour une approche unioniste et intégratrice du fédéralisme canadien.

Samuel LaSelva ²⁵⁹ montre que ces deux visions, l'une faussement fédéraliste et plutôt centralisatrice, et l'autre plutôt confédéraliste et décentralisatrice se sont succédées au Canada et ont en particulier présidé à l'adoption des lois constitutionnelles de 1867, sorte de compromis entre des intérêts régionaux et les partisans d'une centralisation et pacte entre les élites canadiennes. En rapatriant la Constitution canadienne et en y insérant la *Charte des droits et libertés*, en renforçant le poids du gouvernement fédéral par rapport aux provinces, Pierre

²⁵⁷BOURQUE, Gilles et DUCHASTEL, Jules, *op.cit.*, p. 13.

²⁵⁸*Ibid.*, p. 14.

²⁵⁹ LASELVA, Samuel, *The Moral Foundations of Canadian Federalism: Paradoxes, Achievements and Tragedies of Nationhood*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1996.

Elliott Trudeau espérait renforcer l'unité et préserver le Canada du « nationalisme de repli » qui se développait alors au Québec.

Kenneth McRoberts, dans une analyse sociohistorique des racines de l'incompréhension et des conflits autour de l'unité nationale, considère quant à lui que la vision de Trudeau, adoptée comme doctrine identitaire par l'État canadien, a échoué dans sa tentative d'imposer partout au Canada et surtout au Québec, une idée de l'identité nationale fondée sur le bilinguisme et le multiculturalisme à l'échelle du Canada. McRoberts montre en particulier que si la tentative de Trudeau a échoué à régler la question du nationalisme québécois, la réussite de la nouvelle doctrine identitaire au Canada anglais empêche désormais toute marge de manœuvre quant à un aménagement de cette vision unitaire du Canada au profit d'une reconnaissance d'un Québec, société distincte au sein du Canada. Cette situation d'impasse constitutionnelle a notamment été illustrée par la « saga » constitutionnelle qui a animé le Canada lors des législatures conservatrices sous le gouvernement de Brian Mulroney : les aménagements constitutionnels proposés en vue d'une reconnaissance du Québec ont alors été rejetés par les souverainistes du Québec... ainsi que par le Canada anglais.²⁶⁰

4.1.2 - Le « pays contre l'État »²⁶¹ : l'affirmation nationale du Québec

Au Québec, l'histoire de la construction de l'identité québécoise et de son caractère national est intimement liée à l'histoire du mouvement nationaliste canadien-français et à sa transformation progressive au Québec en un mouvement nationaliste québécois, mouvement qui a lui-même donné naissance au mouvement souverainiste actuel. L'identité québécoise s'est ainsi progressivement construite et imaginée autour de l'existence d'un « État québécois », ainsi que de l'idée selon laquelle les francophones constituaient une majorité au Québec et une minorité partout ailleurs en Amérique, y compris au Canada, rendant de ce fait indispensable l'affirmation nationale non pas du peuple canadien français, mais du Québec pour protéger le fait français en Amérique du Nord.

Pour Ralph Heintzman²⁶², les élites canadiennes-françaises du XIXe siècle, et en particulier les dirigeants québécois, ont longtemps cru à la possibilité pour les Canadiens français d'étendre leur influence, et de développer un espace économique dynamique dominé par la région du Saint-Laurent et qui s'étendrait à tout le Canada. Ce rêve, cet imaginaire

²⁶⁰ McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. 197.

²⁶¹ TOURAINE, Alain, DUBET, François, HEGEDUS, Zsuzsa, WIEVIORKA, Michel, *op.cit.*

²⁶² HEINTZMAN, Ralph, «Political space and economic space : Quebec and the Empire of St Lawrence», *Revue d'études canadiennes*, 29, 2, été 1994, 19-63.

d'expansion canadienne-française, est notamment perceptible dans les discours de l'élite canadienne-française de l'époque, qu'il s'agisse de l'élite dirigeante politique ou économique. C'est après les années 1920, avec le développement d'un nationalisme proprement canadien et le recentrage régional du rêve de développement canadien-français, qu'un courant nationaliste plus québécois se développe pour concurrencer le nationalisme canadien-français. Avec l'apparition de l'État-Providence, l'État québécois se trouve au centre des préoccupations politiques et des tensions entre deux nationalismes canadien-français au Québec : l'un centrifuge, qui ne conçoit le développement canadien-français qu'à travers le Canada, et l'autre plutôt centripète, qui souhaite protéger par tous les moyens la « réserve » canadienne française du Québec, en prenant le contrôle et en aménageant les instruments institutionnels locaux existant, quitte à réclamer la séparation pure et simple du Québec avec le reste du Canada.

Marcel Martel, dans son ouvrage consacré aux rapports entre le Québec et la francophonie canadienne²⁶³, montre bien comment, au cours des années 1960, on a vu parmi les nationalistes canadiens-français se renouveler le discours identitaire à travers l'appartenance au territoire « national » québécois et l'existence d'une langue distincte de celle majoritaire au Canada : la nation canadienne-française voit ses frontières se transformer et se rétrécir pour correspondre aux frontières de la Province et de l'État québécois, alors que parallèlement les francophones hors-Québec recomposent eux-aussi leur identité par rapport à leur province (développement des appellations Franco-Manitobains, Franco-Ontariens...). Martel montre comment la pensée nationaliste a porté cette transformation de l'identité, et comment le nationalisme canadien-français est passé d'une conception ethnique de la nation basée sur la reconnaissance de caractères culturels propres à une population francophone et catholique (le nationalisme canadien-français), à une conception « néo-nationaliste » exprimant une conception territoriale de la nation et voyant dans le Canada un pays composé de deux nations distinctes et fondatrices aspirant chacune à construire leur État-nation respectif (nationalisme québécois). Cette conception néo-nationale s'exprimera et se développera entre autre durant la période de « Révolution Tranquille » qu'a connu le Québec dans les années 1960, et conduira à une rupture entre francophones du Québec et « hors-Québec » au sein des organismes canadiens français comme l'Ordre de Jacques Cartier, rupture consommée lors des *États généraux du Canada français* entre 1966 et 1969 qui voient s'affronter l'aspiration nationale des Québécois avec l'aspiration canadienne des délégués francophones des autres Provinces.

²⁶³ MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginaire : rêves, luttes et déroute du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa, 1997, 203p.

Avec ce recentrage et une identité nationale définie autour de l'État et du territoire du Québec, se développent cette fois des réflexions autour de l'avenir politique et institutionnel du Québec lui-même. Le mouvement indépendantiste qui s'est développé surtout pendant la Révolution Tranquille s'organise à la fin des années 1960 et rassemble ses composantes autour de la création du Parti québécois et d'une stratégie de conquête du pouvoir provincial sous la conduite de René Lévesque.

En prenant depuis lors régulièrement le pouvoir au Québec (une première fois de 1976 à 1985, et une seconde fois de 1994 à 2003), le P.Q. a donné les moyens, notamment institutionnels, aux souverainistes de transformer la société québécoise et l'État québécois, et de transmettre aux Québécois une certaine idée de l'identité, non plus ethnique et canadienne-française, mais nationale et québécoise. Marc V. Levine²⁶⁴ montre bien par exemple comment la ville de Montréal s'est radicalement transformée sous les coups de la « reconquête » de la ville, entamée par la mobilisation de la majorité francophone et des organisations politiques et sociales francophones (Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, Commissions scolaires francophones, sections locales du Parti québécois), avec le soutien du gouvernement québécois souverainiste et de la nouvelle législation linguistique dite *Loi 101* imposant notamment un affichage en langue française à l'extérieur des établissements et imposant aux « néo-québécois » une scolarité en français.

Les deux référendums ont quant à eux passablement transformé les rapports entre l'État fédéral et l'État québécois lorsque ce dernier s'est trouvé dominé par les souverainistes²⁶⁵. Renforcé par la présence sur la scène fédérale du Bloc québécois, qui a représenté pendant un temps l'opposition officielle à Ottawa, le mouvement souverainiste s'est engagé dans une lutte acharnée sur le terrain des symboles nationaux et ce surtout depuis le dernier référendum, gagné de justesse par les fédéralistes²⁶⁶ et qui a conduit le gouvernement fédéral à déclencher le « plan B », c'est-à-dire une stratégie de confrontation avec les thèses et les actions des souverainistes en matière identitaire, mais aussi en matière de politique sociale et de santé, d'éducation, de protection des minorités.

Ainsi et à titre d'illustration, depuis maintenant quelques années, des conflits récurrents portent sur des sujets qui intéressent directement l'identité et la manière de la considérer politiquement : les souverainistes baptisent la ville de Québec capitale « nationale » (à la

²⁶⁴ LEVINE, Marc V., *The Reconquest of Montreal*, Philadelphia, Temple University Press, 1990, 404p.

²⁶⁵ YOUNG, Robert A., *op.cit.*

²⁶⁶ À la question « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? », 2.362.648 Québécois ont répondu « non » contre 2.308.360 « oui » lors du référendum organisé par le gouvernement du Québec le 30 octobre 1995.

différence d'Ottawa, ville du « Fédéral ») ; ils organisent par l'intermédiaire d'organisations souverainistes la Fête « nationale » du Québec chaque 24 juin ; ils entretiennent à l'étranger des Délégations générales dont la charge est de représenter les intérêts du Québec à l'étranger. À cette mobilisation identitaire, à cette manipulation des symboles par les souverainistes, correspond une riposte du gouvernement fédéral en matière de « visibilité » nationale-fédérale. Les camps souverainistes et fédéralistes (État québécois et mouvement souverainiste contre État fédéral et fédéralistes) mènent de front notamment une guerre des drapeaux sur le territoire québécois, chaque camp installant des unifoliés canadiens ou des fleurdelisés québécois sur leurs bâtiments ou terrains respectifs, à l'aide de budgets consacrés à la défense du Patrimoine. Les particuliers participent eux-aussi à ce mouvement des couleurs « nationales », et il est fréquent de voir dans les rues de Montréal et partout au Québec les balcons et les jardins décorés de l'unifolié canadien, du fleurdelisé québécois ou des deux. Ces actions peuvent paraître futiles. En fait, elles ne le sont que d'apparence, puisque l'objectif ici est de gagner la bataille de l'identité et de la conscience identitaire.

Dans cette bataille, les organisations souverainistes ne sont pas en reste puisqu'elles participent activement à la production et la diffusion des couleurs du Québec sous des formes diverses (épinglettes, autocollants, badges, placards, pamphlets, drapeaux de toutes formes), ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine national québécois. Elles se mobilisent aussi pour réagir à toute atteinte du « fédéral » dans les domaines de compétence du « provincial » notamment à travers des campagnes médiatiques, mais aussi des campagnes d'affichage, l'organisation de colloques ou la participation aux auditions organisées par les Commissions parlementaires ou gouvernementales sur l'identité, la langue. L'objectif est désormais de mobiliser *tous* les Québécois, francophones ou non, autour de la défense d'une identité québécoise dont les souverainistes souhaitent affirmer le caractère national, civique et territorialisé. C'est d'ailleurs tout le sens de la plupart des conférences organisées sur l'identité nationale, tant *dans* que *hors* du mouvement souverainiste²⁶⁷.

²⁶⁷ Mentionnons ici l'initiative du quotidien *Le Devoir*, qui a organisé en juin 1999 toute une réflexion autour du thème « penser la nation québécoise » en demandant à quelques intellectuels de donner leur conception de la nation québécoise : VENNE, Michel, (pub.), *Penser la nation Québécoise*, Montréal : Québec/Amérique, 2000, 312 p.

4.2 - La Belgique, « toujours grande et belle »²⁶⁸

Au cas où vous me demanderiez si la Belgique subsistera et si la réforme en cours ne constitue pas l'antichambre du séparatisme, je serais tenté de répondre : 'je l'ignore' [...] En ce qui concerne les Flamands, je sais que dans la mémoire collective d'une partie d'entre eux subsiste encore une tendance à prendre une revanche et à présenter la facture d'un siècle de traitement discriminatoire, d'abaissement culturel et social et parfois même de voies de fait.²⁶⁹

L'affirmation identitaire wallonne ne peut se comprendre sans une présentation préalable de l'affirmation identitaire de l'État belge lui-même, certes, mais aussi de l'affirmation identitaire du mouvement flamand. Ce dernier, par ses premiers succès face à l'État unitaire et par ses revendications, va dynamiser un mouvement wallon affirmant lui aussi une distinction communautaire par rapport à l'affirmation du caractère unitaire de la Belgique. L'intérêt des cas wallon et flamand, par rapport au cas québécois dans l'analyse des processus d'affirmation identitaire, est notamment de montrer que les mouvements nationalistes n'ont pas nécessairement besoin d'un État ou même d'institutions représentatives pour parvenir à transformer l'État central et le conduire à reconnaître en son sein l'existence d'identités collectives distinctes (peuple ou nation) jusqu'à transformer sa propre doctrine identitaire et à fédéraliser ses institutions.

4.2.1 - L'affirmation nationale Belge : la Belgique unitaire

La Belgique, née en 1830, est dès l'origine traversée de clivages profonds donnant naissance à des conflits tout aussi profonds. Clivages sociaux et politico-religieux d'abord, c'est ce qu'on appelle la piliarisisation, et une résolution des conflits de type consensuelle. Clivages nationaux et linguistiques ensuite, marqué par des désaccords profonds sur les politiques linguistiques et sur la reconnaissance des identités nationales ou régionales. Ces clivages nationaux et linguistiques opposent l'État belge aux mouvements flamand et wallon, les mouvements wallon et flamand aux forces politiques représentant la population francophone de Bruxelles et plus généralement les « belgicains », et enfin le mouvement wallon au mouvement flamand. Les clivages linguistiques et nationaux ont eu tendance à remplacer les anciens clivages politico-religieux qui se sont régionalisés à travers une communautarisation du

²⁶⁸ SOJCHER, J., PICKELS, A. (dir.), *Belgique toujours grande et belle*, Bruxelles : éd. Complexes, 1998, 353 p.

²⁶⁹ Conclusion de l'ancien ministre H. Schiltz présentant devant le Sénat le 2 juin 1993 son rapport sur « la loi spéciale visant à achever la structure fédérale de l'État, Annales parlementaires, Sénat, 1992-1993, pp. 2680-81. Cité par Lode WILS, dans son article « Où vont les néerlandophones » publié dans *La revue Recherches sociologiques*, vol. XXVIII, n°1, Université catholique de Louvain, 1997, p. 19.

système des partis²⁷⁰. Mais si ce sont ces conflits qui ont conduit à une réforme de l'État belge, on peut dire que c'est la culture politique héritée de la piliarisisation (le fameux consensus à la belge, et à défaut, la « mise au frigo » des problèmes, ainsi que la pratique savante des coalitions politiques nécessaires au gouvernement de la Belgique) qui ont permis de les résoudre.

Comme pour le Canada, le discours sur l'identité belge, la nécessité de ce discours, et le travail de réflexion autour de sa production sont intimement liés à l'existence même de l'État belge et à son action : ce n'est que lorsque ce dernier s'est consolidé qu'il est apparu nécessaire de fonder la légitimité de ce nouvel État dans l'existence d'une nation belge qui lui correspondrait, grâce à la « croyance en une unité foncière »²⁷¹. Cette quête d'unité nationale qui correspondrait à l'unité de l'État s'est d'abord faite au début de l'indépendance autour des éléments de la culture dominante rassemblant les élites belges : un certain rapport à la religion catholique, le libéralisme, et surtout la langue et la culture françaises. Très rapidement, en fait dès les années 1840, les revendications linguistiques puis nationales flamandes sont entrées en contradiction avec cet État belge « fransquillon »²⁷² qui, sous la pression du mouvement flamand, a entamé une série de réformes allant dans le sens de la reconnaissance du dualisme de la Belgique et de son identité nationale. La population flamande et néerlandophone étant majoritaire en Belgique, cette réforme entamée par l'État a de fait minorisé les francophones et en particulier les Wallons qui ont à leur tour réagi contre cet État, cette fois « belgo-flamand ». C'est donc plus une double réaction contre l'État belge et sa conception unitariste de l'identité nationale qu'une opposition nette entre Flamands et Wallons ou même entre mouvement flamand et mouvement wallon qui a conduit l'État et la Belgique aux accords transformant l'État belge unitaire en État fédéral et à la transformation progressive de l'identité nationale belge.

À l'origine de la création de l'État belge, la nation ou l'unité de cette Belgique révélée par la création d'un État, était encore à découvrir ou à redécouvrir. Comme le montre Hervé Hasquin, dans son ouvrage consacré aux discours sur l'histoire en Belgique et au rapport entre historiographie et politique, l'idée d'un État belge indépendant qui durerait ne s'est imposé que bien après l'indépendance de 1830. Le scepticisme et le doute quant au maintien de l'unité et de l'indépendance de la nouvelle Belgique dominant alors, tant les menaces pèsent sur le nouvel État : scepticisme quant à la capacité de la nouvelle monarchie à garantir face aux

²⁷⁰ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 97.

²⁷¹ HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 27.

²⁷² Terme assez péjoratif utilisé pour stigmatiser en Belgique les francophones wallons ou bruxellois.

menaces et aux revendications des puissances voisines une indépendance qui reste fragile ; doute quant à l'existence d'une communauté de destin, avec des traits, une culture, un passé distinct et original et fondant la légitimité d'un État qui paraît pour beaucoup artificiel, et surtout le produit de la diplomatie européenne. Ce scepticisme et ce doute accompagneront toute l'histoire de la Belgique, de son État, de sa monarchie, et ce malgré les efforts d'action et de réflexions autour de l'idée, un moment dominante, de l'existence d'une nation, d'une civilisation et même d'une « âme »²⁷³ belges nationales.

La création de l'État belge moderne intervient après la révolte des provinces à majorité catholiques, rattachées au Royaume des Pays-Bas en 1815. La révolte contre le pouvoir du roi des Pays-Bas Guillaume 1^{er} et ses velléités assimilationnistes touche surtout Bruxelles sous la forme de manifestations antigouvernementales et d'émeutes sociales. La garde civile belge, armée par la bourgeoisie bruxelloise et renforcée de volontaires venus de Wallonie, de Liège et même pour certains de France, contraignent les troupes hollandaises venues rétablir l'ordre à évacuer Bruxelles, abandonnant le pouvoir à des comités de sûreté composés par des bourgeois bruxellois en armes²⁷⁴.

Les chercheurs sont divisés quant à savoir quelles sont les causes premières de cette révolution. Mais il apparaît que l'État belge est d'abord issu d'une conjonction de forces sociales qui se sont retrouvées dans cette lutte contre l'État hollandais, et que cette conjonction a créé les conditions nécessaires pour que le gouvernement provisoire, composé à Bruxelles, proclame le 4 octobre 1830 l'indépendance des provinces du sud. Il existe bien entendu des « facteurs constitutifs de la Belgique²⁷⁵ », antérieurs à la contestation qui s'est transformée en révolte en 1830, et qui ont favorisé entre les différentes provinces composant la Belgique l'existence d'une certaine « communauté de destin » : religion catholique commune, passé révolutionnaire, indépendance éphémère en 1790, annexion puis restructuration administrative française des anciennes provinces flamandes, brabançonne, wallonnes et liégeoise préservée lors du rattachement de la Belgique à la Hollande, présence d'une tradition d'autonomie locale due à la multiplicité de micro-États et de petites principautés

²⁷³ Selon l'expression d'Edmond Picard, avocat et homme politique belge de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, pour lequel l'identité belge ne faisait aucun doute. Dans son œuvre, il tente de décrire cette identité et ce qui en fait l'originalité, tout en y intégrant l'idée selon laquelle la Belgique serait l'amalgame de deux civilisations, l'une latine et l'autre germanique : « notre originalité provient de ce que le hasard a voulu que nous ayons cette panachure que quelques-uns proclament étourdiment être une calamité. C'est notre sauvegarde ! C'est de là que vient notre passé, c'est de là que nous sortons avec toutes les spécialités de notre nature. Si nous avons une originalité belge, c'est à cause de cela. Sinon nous serions simplement des Français d'un côté, des Allemands de l'autre ». Cité dans HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, tiré des *Annales parlementaires du Sénat*, session 1897-98, 14 avril 1898, p. 288.

²⁷⁴ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 14.

²⁷⁵ PAVY, Didier, *Les Belges*, Paris : éd. Grasset et Fasquelle 1999, p. 74.

ecclésiastiques attachés à leurs prérogatives et faisant contrepoids à l'absolutisme de princes étrangers imposés, expérience commune, enfin, d'un rattachement à la Hollande en 1815 décidée par la diplomatie européenne.

Comme le notent André Leton et André Miroir, l'identité commune qualifiée de « belge » « se manifeste avec une vigueur particulière lors de la révolution brabançonne [de 1789]. Cette identité commune ne se forge pas contre des dominations étrangères, mais en vue de défendre des autonomies, libertés et privilèges menacés par un prince tyrannique »²⁷⁶. Il est donc impossible de parler d'une identité belge unique ou d'un « sentiment national belge » unissant les habitants ou même une partie des élites des provinces belges et comprenant Liège. C'est la Révolution française qui, par l'annexion des « neuf départements réunis » et par une organisation administrative centralisée, crée pour la première fois l'unité politique des Pays-Bas autrichiens et de Liège qui seront après 1815 annexés par la Hollande²⁷⁷. Et c'est ensuite en réaction à la politique discriminatoire et assimilationniste menée par Guillaume 1^{er}, qui souhaitait assurer la cohésion du nouvel État en imposant la langue hollandaise comme langue nationale, au détriment notamment du français, que se développa à la fin des années 1820 un certain nombre de revendications relatives à la libéralisation du régime et à la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande, revendications dont le sens sera trouvé dans une identité belge commune et mythique, qui s'exprimera notamment dans la création d'un État à partir de 1830.

Mais 1830 ne représente pas pour autant la date de naissance d'une nation belge consensuelle. C'est plutôt l'État belge qui naît alors. Comme le remarquent Xavier Mabille²⁷⁸ ou Hervé Hasquin, dans leurs études sur l'histoire de la Belgique, ce n'est que lorsque l'État belge s'est consolidé et a montré sa viabilité que sont apparues les théories sur l'existence d'une nationalité ou d'une âme belge, c'est-à-dire au dernier quart du XIX^e siècle, avec surtout Godefroid Kurth²⁷⁹, Edmond Picard²⁸⁰, et Henri Pirenne²⁸¹, grands théoriciens de la belgitude, et d'une lecture belgicaine de l'histoire. Ainsi, pour Joël Kotek, se faisant lui aussi l'écho de cette vision belgicaine de l'histoire, « en 1830, c'est tantôt au nom de la liberté, tantôt du catholicisme que se rebellèrent les futurs Belges. Ce n'est pas un hasard de l'histoire, si les Flamands choisirent alors leur foi (catholique) contre leur langue (néerlandaise). Le néerlandais

²⁷⁶ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 12.

²⁷⁷ DE HEUSCH, Luc, *op.cit.*, p. 45.

²⁷⁸ MABILLE, Xavier, « De l'indépendance à l'État fédéral », dans DIECKHOFF, A., (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles, éd. Complexe, 1996, p. 25.

²⁷⁹ Voir notamment l'ouvrage de Godefroid KURTH, *La Nationalité belge*, Namur, éd. Picard-Balon, 1913.

²⁸⁰ Voir notamment l'article « L'âme belge », publié dans *la Revue encyclopédique* du 24 juillet 1897, et l'analyse que donne Hervé Hasquin de l'œuvre de Picard, HASQUIN, Hervé, *op.cit.*

²⁸¹ PIRENNE, Henri, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles : La Renaissance du Livre, 1952 [1900].

était alors perçu comme le vecteur de l'absolutisme batave et du calvinisme honni. Un nouveau pays naquit de la révolution de 1830. Restait à créer une nation »²⁸².

C'est ce à quoi s'emploiera toute une génération d'intellectuels patriotes qui, prenant l'histoire comme matière première, vont façonner une iconographie, un récit, une narration belge de l'histoire, en se servant de l'État à la fois comme trame et comme l'acteur révélé et définitif de cette histoire particulière. Dans cette entreprise de construction d'une identité nationale à révéler, ces intellectuels belgicains vont avoir à prendre en compte les spécificités, notamment linguistiques d'une Belgique dont l'État unitaire et centralisé cache les différences et les clivages, tant nationaux que locaux. Ces différences linguistiques sont d'abord niées par ces intellectuels patriotes qui, comme la bourgeoisie belge dans son ensemble, encouragent l'État belge et son administration dans sa volonté de faire du français la seule langue nationale officielle : la langue de l'union, du progrès contre les dialectes wallons ou flamands. Les intellectuels patriotes, et parmi eux certains historiens, vont par la suite intégrer le dualisme linguistique dans le corps de ce qui fait la spécificité de la Belgique et son identité propre. L'identité belge officielle s'adapte à ce qui n'apparaît alors que comme la revendication d'une reconnaissance de la culture flamande par une partie de la population belge parlant des dialectes proche du néerlandais. Ce changement opéré dans la conception, dans le dernier quart du XIXe siècle, de l'identité belge est en partie dû à une contestation de plus en plus forte qui s'exprime en Flandre, et notamment parmi les classes populaires flamandes confrontées à une administration, une armée et un enseignement unilingue français qui n'est pas sans conséquences dans le recrutement et les carrières d'une administration publique en plein développement. Entre 1840 et 1860, la dénonciation des injustices linguistiques se transforme en mécontentement et en propositions de plus en plus concrètes de réformes de l'État et de ses administrations dans le sens d'une reconnaissance de la langue flamande et du caractère dual et bilingue de la Belgique. C'est ce vers quoi vont tendre les penseurs de la nation Belge, et ce dès la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, période durant laquelle l'identité nationale de la Belgique est décrite comme procédant d'une histoire nationale particulière, qui se distingue notamment des histoires qui marquent les « nations » voisines : France d'abord, mais aussi Allemagne et Hollande. C'est ainsi que la bataille des Éperons d'or de 1302²⁸³ devient l'une des dates mythiques d'une histoire belge tout aussi mythique, mais aussi d'un mouvement flamand en plein essor.

²⁸² KOTEK, Joël, « Une nation en dysfonctionnement », CARTUYVELS Yves (dir), *L'Affaire Dutroux. La Belgique malade de son système*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1997p. 185.

²⁸³ Cette bataille avait opposé la noblesse française aux bourgeois et aux prolétaires flamands et namurois, et s'était soldée par une cuisante défaite de la chevalerie française.

L'œuvre de Pirenne est de ce point de vue emblématique de cette volonté de voir dans l'État belge moderne l'aboutissement institutionnel d'une nation lui préexistant. Comme le montre Hervé Hasquin, « alors qu'il n'y régnait ni unité géographique, ni unité de race, ni unité politique, Pirenne découvrait pourtant à nos régions dès le Moyen-Âge une unité foncière fondée sur une civilisation commune »²⁸⁴. La Belgique devient donc, avec Pirenne, une nécessité de l'histoire, un sens vers lequel Wallons et Flamands sont devenus collaborateurs à une même œuvre : « la différence des langues a subsisté, maintes particularités nationales se sont maintenues. Mais par-dessus cette diversité, un esprit commun s'est créé, une civilisation commune s'est élaborée ».²⁸⁵

Cette vision essentialiste, étatiste et unitariste de l'histoire de la Belgique, vision dominante du début du XXe siècle, se trouve renforcée par plusieurs facteurs qui tendent à conforter le rôle de l'État belge et l'idée de l'existence d'une nation belge dualiste.

Parmi ces facteurs, il convient d'insister sur le rôle de la dynastie des Saxe-Cobourg, et de la réussite des premiers souverains belges à asseoir la monarchie et à transformer en dynastie nationale une famille régnante plus ou moins imposée au Congrès national de 1831 par la diplomatie européenne, et en particulier par la diplomatie britannique. Parmi les monarques, il convient de noter le rôle essentiel qu'ont pu jouer Léopold II et Albert I^{er}. Léopold II d'abord, à travers le développement de l'État belge, de l'urbanisme bruxellois, et dans sa volonté de favoriser, tout en restant dans les limites de ses compétences de monarque constitutionnel, le développement économique extraordinaire de son pays, l'une des premières puissances industrielles du monde. À travers aussi l'épopée coloniale : un empire sera constitué par le roi en Afrique centrale, dont l'administration, l'exploitation et le développement seront ensuite confiés au gouvernement belge. Albert I^{er} ensuite, dont la figure emblématique du roi-soldat et son comportement exemplaire durant la Première guerre mondiale vont renforcer la popularité de la monarchie et le nationalisme belge.

Autre facteur renforçant l'idée d'une Belgique unie, le centralisme de l'État conduit à une définition nationale de l'administration, comme à une concentration à Bruxelles des centres de décision. À l'image de Paris, l'œuvre urbanistique, le développement des moyens de communication achèvent de transformer Bruxelles en centre économique, politique, judiciaire, administratif et culturel de première importance, et de doter la Belgique à la fois d'une capitale

²⁸⁴ HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 62.

²⁸⁵ PIRENNE, Henri, cité par HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 62-63.

« nationale » et d'une ville « chaudron », « lieu par excellence de la fusion belge », mais aussi lieu dans lequel cette fusion belge consacre alors « le linguicide de la langue néerlandaise »²⁸⁶

La pilarisation du système politique belge conduit quant à elle, au-delà des clivages dont elle permet la gestion, à la constitution d'une démocratie de type consociative au sein de laquelle l'élite joue le premier rôle, puisque ce sont les élites de chacun des piliers de la société belge (catholique, libéral, socialiste) qui ont pour tâche de trouver aux problèmes politiques et sociaux qui touchent la Belgique, une solution relativement consensuelle. Ce rôle dévolu aux élites renforce une centralisation politique et culturelle déjà assurée par les structures institutionnelles de l'État unitaire. Au départ, l'élite et les classes bourgeoises, représentées par l'intermédiaire des partis catholique et libéral, vont avoir tendance à ne pas prendre en compte des conflits linguistiques qui n'existent pas au sein de la classe dominante, et qui en tout cas, opposent moins la société flamande à la société wallonne, que la classe dirigeante francophone de Flandre à la population des classes moyennes paysanne et ouvrière parlant différents dialectes flamands²⁸⁷. L'élite flamande dans un premier temps défend donc d'abord une vision unitaire et uniforme de l'État belge.

Face à ce centralisme, et face aussi à l'intransigeance de l'État comme des élites quant à la prise en compte des premières revendications linguistiques flamandes qui s'expriment dès les années 1840, les contestations notamment identitaires auront tendance à s'exprimer en dehors des piliers, pour ensuite gagner certains de ces piliers et en particulier le pilier catholique, plus réceptif aux revendications flamandes²⁸⁸. L'État belge va très rapidement être confronté à ces revendications et à cette contestation d'abord linguistique, puis identitaire et nationale. Le mouvement flamand se développe autour de cette contestation, tant dans ses revendications que dans sa mobilisation, contraignant l'État belge, avec le soutien du gouvernement catholique à entamer dès 1873 des réformes permettant l'intégration de certaines revendications linguistiques et conduisant notamment à l'adoption de la loi sur l'égalité, reconnaissant le flamand comme langue officielle après avoir, entre 1886 et 1895, imposé le bilinguisme sur une série de symboles nationaux (monnaie, timbres-poste, *Moniteur belge*, journal officiel de la Belgique)²⁸⁹. Les libéraux, quant à eux, restent opposés aux

²⁸⁶ KOTEK, Joël, *op.cit.*, p. 186.

²⁸⁷ Voici ce que note Pirenne : « la question linguistique n'impliquait ni lutte ni hostilité entre Flamands et Wallons. Elle se circonscrivait, en Flandre même, entre la majorité linguistique et une minorité sociale pour qui, depuis des siècles, le français était devenu de plus en plus, dans toute la force du terme, la langue maternelle ». Cité dans DE HEUTSCH, Luc, *op.cit.* Tiré de PIRENNE, Henri, *Histoire de la Belgique, op. cit.*, p. 215.

²⁸⁸ WILS, Lode, « Mouvements linguistiques, nouvelles nations », DIECKHOFF, Alain, *op.cit.*, p. 57.

²⁸⁹ VOS, Louis, « Nation belge et mouvement flamand », DUMONT, Henri, FRANCK, Christian, OST, François, DE BROUWER, Jean-Louis, (dir.), *Belgitude et crise de l'Etat belge*, Bruxelles : Publication des facultés universitaires de Saint-Louis, 1989, p. 211.

revendications flamandes tandis que les socialistes, qui font leur entrée au Parlement en 1894, se désintéressent dans un premier temps de la question.

Face au développement des revendications flamandes, et aux réformes de l'État, vont se développer chez les francophones de Flandre et de Bruxelles, puis de Wallonie, une réaction et une opposition au mouvement en cours, visant à protéger les intérêts des francophones comme la place de choix réservée à la langue française en Belgique. Cette opposition ne cessera de s'accroître à mesure que l'influence du mouvement flamand en Flandre s'étendra et que le parti catholique se fera de plus en plus l'écho des revendications d'une Flandre catholique et majoritaire en Belgique.

Les réformes linguistiques, les résistances multiples que rencontrera l'État belge dans ces réformes, notamment en Wallonie, l'influence grandissante du mouvement flamand en Flandre et au Parlement à mesure que le suffrage s'universalise et donne ainsi à la population flamande une majorité de plus en plus claire, les méfiances wallonnes nées du comportement d'une partie du mouvement flamand lors de la première guerre mondiale, les rancœurs flamandes nées de l'organisation du commandement en français sur les champs de bataille à des soldats flamands ne parlant pas le français, ne font que renforcer le clivage linguistique qui se transforme, sous l'influence grandissante du mouvement wallon mais surtout du mouvement flamand, en clivage politique majeur. Les revendications sont alors de plus en plus institutionnelles. Le changement demandé n'est plus simplement législatif mais aussi constitutionnel. Il ne vise plus simplement à redéfinir l'identité belge, mais à reconnaître deux identités distinctes : « Il y a des Flamands et des Wallons en Belgique, mais Sire, il n'y a pas de Belges », écrit le député socialiste Jules Destrée dans une lettre ouverte au roi publiée en 1912. Les mouvements wallon et flamand ne font pas que s'opposer mutuellement. Ils s'opposent surtout à un État considéré par les uns comme l'État des fransquillons, et par les autres comme l'État belgo-flamand.

Durant tout le XXe siècle, d'abord sous la pression du mouvement flamand, ensuite sous la pression des mouvements wallon et flamand, c'est le système politique belge et les élites qui progressivement vont intégrer les revendications d'abord linguistiques et ensuite identitaires et conduire l'État belge à réformer ses institutions tout en préservant son caractère unitaire.

Pendant l'entre-deux guerre, le gouvernement belge adapte une fois de plus l'État belge en adoptant une série de lois linguistiques visant à l'application des promesses d'égalité linguistiques faites par le roi Albert 1^{er} en novembre 1918 : l'université de Gand est

progressivement flamandisée, alors que sont adoptées en 1930 et 1932 les lois visant à garantir l'unilinguisme des régions dont un recensement vise régulièrement à fixer les limites. En 1935 est adoptée la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire, et en 1938, la loi relative à l'emploi des langues dans l'armée. C'est à l'instauration d'un bilinguisme territorialisé auquel assiste la Belgique. Si ces réformes donnent satisfaction aux revendications flamingantes, elles donnent aussi naissance à de nouveaux problèmes, et en particulier ceux de la fixation de la frontière linguistique et du développement de l'idée d'une réforme de l'État qui intégrerait cette frontière par un processus de fédéralisation. Comme le montre Freddy Joris, c'est d'abord au sein du mouvement wallon, confronté au succès des revendications flamandes, que se développe ce type de revendications fédéralistes²⁹⁰.

Outre l'opposition, de plus en plus grande, au flamingantisme qui se développe en Wallonie et à Bruxelles, c'est l'attitude de l'État belge en matière de politique étrangère dans les années 1920 et 1930 qui accentue les oppositions, entre un mouvement flamand et la droite, partisan de la politique d'ultraneutralité suivie par le roi Léopold III, et une politique d'alliance avec la France face à la menace allemande grandissante réclamée par le mouvement wallon et la gauche.

La *Flamenpolitik* pratiquée par les Allemands durant l'occupation d'une partie de la Belgique entre 1914 et 1918 et le comportement ouvertement collaborationniste d'une partie du mouvement flamand avaient déjà provoqué un certain malaise chez les populations francophones de Belgique. À nouveau, l'occupation et le comportement des autorités allemandes durant la Seconde Guerre mondiale exacerbent les tensions communautaires en Belgique. L'occupant favorisa la division en adoptant une nouvelle *Flamenpolitik*, cette fois fondée sur l'idéologie nazie et se voulant plus favorable à la Flandre. Cette *Flamenpolitik* se traduisit surtout par l'autorisation donnée aux seuls soldats belges d'origine flamande prisonniers en Allemagne de rentrer en Flandre, et par une collaboration ouverte entre les forces d'occupation et l'aile radicale du mouvement flamand. Rapidement cependant, une partie du mouvement flamand dénonce cette politique, plus annexionniste que favorable à l'indépendance de la Flandre après une éventuelle victoire de l'Allemagne nazie et l'avènement de son « Ordre nouveau ». À l'issue de la guerre, la répression de l'incivisme et la « question royale » accentuent encore la ligne de rupture entre une Belgique flamande, majoritairement catholique, monarchiste, de droite, et plutôt favorable à une répression de l'incivisme mesurée,

²⁹⁰ JORIS, Freddy, *Les Wallons et la réforme de l'État, de l'État unitaire à l'État « communautaire et régional » (1890-1970)*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1998, 232 p.

et une Belgique francophone, majoritairement wallonne, de gauche et républicaine, réclamant une répression de la collaboration plus vigoureuse.

La question royale et l'attitude d'une partie du mouvement flamand pendant l'occupation vont accentuer le clivage entre Flandre et Wallonie, clivage qui s'exprime aussi au niveau du système politique avec une Wallonie plus socialiste, anticléricale et libérale, et une Flandre catholique et conservatrice²⁹¹. Les demandes de révision de la constitution se font pressantes de part et d'autre. L'option fédéraliste gagne de plus en plus de soutien y compris chez les socialistes wallons qui souhaitent « libérer la Wallonie de l'emprise de l'État belgo-flamand ».²⁹²

Comment l'État belge réagit-il au développement et au renforcement du clivage mettant en cause son existence même en tant qu'État unitaire ?

Avec l'accroissement des pressions effectuées par le mouvement flamand sur le gouvernement, notamment par l'organisation de « marches sur Bruxelles » en 1961 et 1962, ce dernier entame à nouveau de grandes réformes législatives fixant cette fois définitivement la frontière linguistique, réorganisant l'arrondissement de Bruxelles et créant en territoire flamand des communes « à facilités » pour garantir autour de Bruxelles la protection des minorités francophones de ces communes tout en limitant le syndrome de « la tâche d'huile »²⁹³, et modifiant la législation linguistique dans le sens de l'imposition effective de la langue de la région comme langue d'enseignement et de l'administration.

Avec cette territorialisation de la langue, et la reconnaissance de régions linguistiques par l'État, le gouvernement apporte une solution à la question linguistique, mais pose du même coup une autre question, en même temps qu'elle provoque la communautarisation des partis politiques en Belgique : celle de la réforme de l'État et de la traduction constitutionnelle des réformes législatives en matière linguistique en autonomie politique. C'est ce qu'entreprend progressivement le gouvernement belge en réunissant en 1969 les formations parlementaires dans un groupe de travail, le « Groupe des Vingt Huit », puis en fixant en 1970 les grands principes d'un compromis autour d'une nouvelle union des Belges, basée cette fois sur la

²⁹¹ DE HEUTSCH, Luc, *op.cit.*, p. 52.

²⁹² Adresse au roi présentée par les élus socialistes wallons réunis le 13 janvier 1961 à Sains Gervais. Cité par DE LA GUÉRIVIÈRE, Jean, *Belgique : la revanche des langues*, Paris, Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 1994, p. 77.

²⁹³ Stigmatisation de la situation linguistique de Bruxelles par le mouvement flamand, visant à décrire le processus de francisation galopant de Bruxelles, une ville très majoritairement francophone et pourtant considérée comme flamande et dont le dynamisme économique, politique et social conduit à la francisation de la périphérie néerlandophone. Les « communes à facilités » permettent à certaines municipalités situées en périphérie de Bruxelles mais en territoire flamand et majoritairement francophones de déroger à la règle de la territorialisation linguistique. Ces « facilités » sont ainsi un moyen à la fois de protéger les francophones de la périphérie, mais aussi d'endiguer le processus de francisation de la banlieue flamande de Bruxelles.

reconnaissance du caractère obsolète des structures unitaires et la nécessité d'un État reconnaissant et garantissant l'autonomie des communautés constitutives de la Belgique. Une réforme constitutionnelle permet ainsi la définition en Belgique de trois communautés culturelles ainsi que le principe de leur autonomie, organisée par la Constitution elle-même. Dans le même temps, la « région » fait son apparition dans la constitution belge, sans que cette notion fasse l'objet d'une réelle définition de la part du constituant.

Parallèlement à l'engagement de ces réformes, c'est tout le système politique belge qui entame une communautarisation, sous la pression des conflits autour de la territorialisation des communautés²⁹⁴. Les familles politiques traditionnelles se communautarisent : scission progressive du parti social-chrétien (scission largement entamée lors de l'affaire de l'université catholique de Louvain en 1968, puis consommée en 1972) ; éclatement du parti de la famille libérale, le Parti de la Liberté et du Progrès²⁹⁵, en trois entités autonomes wallonne, bruxelloise et flamande en 1969 ; séparation progressive, enfin, des Flamands et Wallons du Parti ouvrier belge²⁹⁶, transformé après la guerre en Parti socialiste belge. Le Parti socialiste parviendra à surmonter ses divisions en 1960, année au cours de laquelle les grandes grèves vont inciter les Wallons à réclamer de plus en plus une fédéralisation de la Belgique. L'unité du Parti se maintient jusqu'en 1978, date à laquelle les socialistes flamands prennent leurs distances avec les socialistes wallons autour de la question de la réforme de l'État, en créant le *Socialistische partij*.

Le système politique lui aussi se communautarise par l'apparition de partis communautaristes qui se greffent sur le système partisan traditionnel : création autour du pilier catholique dès 1954 de la *Christelijke Vlaamse Volksumie*, qui se transforme en 1958 en *Volksumie*, et qui bénéficie du soutien des organisations culturelles flamingantes (*Willemsfonds*, *Dauidsfonds*), lui garantissant ainsi un certain succès électoral ; création autour du pilier socialiste de partis fédéralistes wallons, processus qui aboutira en 1968 à la création en 1968 du Parti wallon, puis du Rassemblement wallon ; création autour du pilier libéral du Front démocratique des Francophones en 1964 à Bruxelles.

Si en Flandre la priorité est la territorialisation des communautés, menée à bien par la réforme de 1970, en Wallonie se développe l'idée selon laquelle la Flandre majoritaire au Parlement est capable, grâce à son essor économique et au déclin industriel de la Wallonie, de favoriser les investissements publics en Flandre, et que face à cette capacité la Wallonie a

²⁹⁴LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 97.

²⁹⁵*Partij voor Vrijheid en Vooruitgang*.

²⁹⁶*Belgische socialistische partij*.

besoin de suffisamment d'autonomie que seul un système fédéral pourrait lui donner. Comme le remarque très justement Jean-Pierre Nandrin, « les Wallons voyaient dans la décentralisation de la politique économique un moyen de remédier au déclin économique de leur Région. Près de cent cinquante ans après l'indépendance de la Belgique, on se retrouvait donc dans une situation inversée par rapport à celle de 1830 : 'l'État flamand' avait pris le relais de 'l'État francophone' ! »²⁹⁷

La seconde phase de la réforme de l'État belge sera donc la définition des régions après que soit trouvée en 1980 une solution de compromis par rapport au cas bruxellois enfin « sorti du frigo ». Les régions sont dotées de compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de politique d'emploi, ainsi que d'institutions propres qui seront fusionnées en Flandre avec les institutions de la Communauté flamande. Une Cour d'arbitrage, à vocation constitutionnelle, est créée. En 1988 est créée, après d'âpres négociations, la Région bruxelloise.

C'est par la révision constitutionnelle du 5 mai 1993, et après les accords dits de la saint Michel que l'État belge se transforme en État fédéral et achève le processus de décentralisation entamé depuis une trentaine d'années : les assemblées locales sont élues au suffrage universel, le Sénat est réformé. D'un côté, le Conseil flamand réunit à la fois les conseillers de la région flamande et six membres du Conseil régional bruxellois, alors que le Conseil de la Communauté française se compose des membres du Conseil régional wallon et de dix-neuf conseillers régionaux bruxellois : la représentation flamande est ainsi plus communautaire, alors que la représentation de la Communauté française est divisée entre Région bruxelloise et Région wallonne.

L'État belge maintenant fédéral s'est adapté aux affirmations communautaires. S'il a, plus que le gouvernement canadien vis-à-vis de l'affirmation identitaire québécoise, intégré la plupart des revendications des mouvements wallon et flamand, il n'a pas pour autant renoncé à son existence et les « belgicains » sont encore très nombreux en Belgique. La stratégie de l'État belge est cependant moins offensive que défensive, et s'appuie plutôt sur le soutien des belgicains attachés à la Belgique et au maintien de son unité : une Belgique dont l'existence est toujours revendiquée, surtout par les francophones tant de Bruxelles que de Wallonie²⁹⁸. En intégrant dans la réforme de l'État les revendications autonomistes, l'État belge a du même

²⁹⁷ NANDRIN, Jean-Pierre, « De l'État unitaire à l'État fédéral. Bref aperçu historique de l'évolution institutionnelle de la Belgique », JAUMAIN, Serge (éd.), *La réforme de l'État... et après ? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p. 19.

²⁹⁸ « La Belgique existe », proclame Jean-Marie Lacrosse dans un article célèbre publié dans la revue *Le Débat* n° 94, en mars-avril 1997.

coup défini les domaines d'attribution des entités fédérées, mais aussi de l'État fédéral, qui dispose peut-être désormais de l'autonomie, des moyens institutionnels (Cour d'arbitrage...), et de la visibilité nécessaire à la re-définition d'une identité belge renouvelée au-delà des tensions communautaires, redéfinition favorisée par un contexte social dans lequel prédomine l'apaisement des facteurs de tension, notamment linguistiques : la modération de la population, le pacifisme des belges, la baisse d'audience du mouvement wallon, mais aussi du mouvement flamand, les progrès de l'apprentissage et de la compréhension du néerlandais par les jeunes francophones sont autant d'atouts pour un État belge souhaitant renforcer une unité souvent présentée comme disparue ou en voie de disparition. Or, si la « Belgique à papa » tend à disparaître, il reste qu'une Belgique existe encore, et qu'elle est toujours « grande et belle »²⁹⁹ pour nombre de Belges « unitaristes », « belgicains », « belgitudain » ou « nouveaux belges »³⁰⁰.

4.2.2 - La Flandre en mouvement

Si le mouvement souverainiste au Québec rassemble plutôt la contestation à gauche, il semble que le mouvement flamand mobilise plutôt à droite de l'échiquier politique, et en particulier au sein ou à proximité du « pilier » catholique. Il n'en demeure pas moins qu'en Flandre aussi c'est la contestation politique de l'État belge qui rassemble les nationalistes flamands et permet une mobilisation en faveur d'une autonomie toujours plus grande de la Flandre. De ce point de vue, c'est plutôt la stratégie « étapiste » que le *Vlaamse beweging*³⁰¹ a choisi d'adopter en revendiquant toujours plus de réformes que les politiques publiques de l'État n'en pouvaient supporter³⁰².

Comme il a été vu précédemment, la naissance, le développement et les transformations qu'a pu connaître le mouvement flamand sont liés au comportement de l'État belge et à la capacité de ce dernier à intégrer les revendications, puis les demandes de reconnaissance qui se sont exprimées au sein du mouvement flamand, au nom des Flamands et de la Flandre.

Ce rapport, souvent conflictuel, entre l'État belge « fransquillon » et le mouvement flamand a aussi marqué la manière dont les nationalistes flamands vont définir l'identité flamande, réclamer à l'État les réformes nécessaires à sa reconnaissance et mobiliser le

²⁹⁹ PICKELS, Antoine, SOJCHER, Jacques, *Belgique, toujours grande et belle*, Complexe : Bruxelles, 1998. DE LA GUÉRIVIÈRE, Jean, *op.cit.*, p. 77.

³⁰⁰ LACROSSE, Jean-Marie, *op.cit.*, p. 38.

³⁰¹ Mouvement flamand

³⁰² WYNANTS, Pieter, « L'évolution du mouvement flamand, aperçu schématique, » supplément à *La Wallonie, réalités et perspectives*, Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix – Namur (tiré à part).

« peuple » flamand pour contester les politiques publiques et les comportements du gouvernement belge. Comme le note Lode Wils, après les combats linguistiques, « les néerlandophones de Belgique en viendront à se considérer comme une nation. (...) Le mouvement flamand en est arrivé là parce qu'il a dû œuvrer pendant cent ans pour l'utilisation de la langue du peuple dans l'administration et les activités culturelles »³⁰³. L'histoire de l'identité flamande ne peut être comprise sans référence au rapport entre l'État belge et le mouvement flamand, car l'État, par son comportement, son ouverture, ses oppositions, ses actions, produit autant de possibilités politiques permettant au mouvement de définir les raisons de son action, la légitimité de ses revendications, le sens de l'identité pour laquelle il dit lutter. Dans ce rapport, le mouvement aura pour tâche essentielle de donner un sens aux mots « Flandre » et « Flamands ».

Comme le remarquent très justement André Miroir et André Leton, « les identités flamande et wallonne ne précèdent pas la Belgique, elles en sont les sous-produits ».³⁰⁴ L'identité flamande ne peut ainsi être comprise que par rapport au travail identitaire qui a été accompli autour de la création de l'État belge et du travail de ce dernier dans la définition d'une identité nationale belge, et par rapport à la pression que cette construction nationale a créée sur les éléments d'une culture flamande en gestation. La plupart des auteurs et historiens qui ont travaillé sur la construction de l'identité flamande le notent : même au niveau linguistique, à l'indépendance de la Belgique « il n'existait pas de flamand commun qui pût coiffer la grande diversité des dialectes du Nord de la Belgique. On utilisait bien le terme « flamand » mais, en l'occurrence, il ne désignait rien de plus que l'ensemble des dialectes néerlandais qui survivaient dans le nord de la Belgique et qui, plus ou moins purifiés par les littérateurs de termes, d'expressions et de prononciations par trop locales, se proposaient comme autant de succédanés d'une langue parlée et écrite commune à toute la Flandre ».³⁰⁵

Après 1830, face à une élite qui considère la prééminence du français, langue d'une minorité et langue de l'élite, comme naturelle, et face à un gouvernement belge qui encourage dans l'administration un usage monopolistique du français tout en garantissant la liberté quant à l'usage des langues (article 23 de la Constitution garantissant la liberté de l'usage des langues ; arrêté du 16 novembre 1830 instaurant le français comme seule langue de commandement dans l'armée, langue de publication des textes officiels)³⁰⁶, le mouvement flamand va d'abord

³⁰³ WILS, Lode, *op.cit.*, p. 21.

³⁰⁴ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 15.

³⁰⁵ VANDEPUTTE, Omer, FERMAUT, Jacques, *Le néerlandais, langue de vingt millions de Néerlandais et de Flamands*, Rekkem : Stichting Ons Erfdeel, 1997, p. 31.

³⁰⁶ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 22.

se constituer autour de la défense des dialectes flamands, autour du travail de construction d'une langue flamande unifiée, et autour des luttes contre la discrimination dont sont victimes les populations parlant le flamand. Différents intellectuels et courants vont, à leur manière, résister à cette pression de l'assimilation et exprimer cette contestation, en contribuant par leur œuvre à amorcer un travail de construction identitaire, d'abord autour de la langue flamande et de sa reconnaissance par l'État belge comme langue à part entière. Jan Frans Willems, « Père » du mouvement flamand publie dès 1834 le *Reinaert de Vos* et plaide pour la reconnaissance de la langue flamande ; en 1838, Henri Conscience publie le *Leeuw van Vlaenderen*, ouvrage mythique du mouvement flamand. Conscience raconte la victoire de Robrecht de Béthune et des paysans flamands sur la chevalerie française le 11 juillet 1302, en présentant cette défaite de la chevalerie du roi de France comme la victoire d'un peuple de Flandre sur une élite aristocratique et française ; Guido Gezelle, poète, plaide quant à lui pour la création d'une langue authentiquement flamande, se distinguant du néerlandais. Ces initiatives artistiques, littéraires et parfois politiques, sont à l'origine de la création notamment à Gand, Anvers et Bruxelles de sociétés littéraires, de troupes de théâtre, d'associations estudiantines, et du lancement de revues et de journaux en langue néerlandaise³⁰⁷. Ces cercles artistiques et scientifiques agissent et réfléchissent autour de la langue et inversent peu à peu le rapport des flamands à la langue tout en véhiculant, au-delà de la fierté linguistique, un besoin identitaire nouveau : la langue retrouvée devient ainsi l'« âme du peuple », l'âme d'un peuple flamand,³⁰⁸ l'élément moteur d'une culture « renaissante ».

Le contexte littéraire et artistique avec le romantisme, la redécouverte des mythes et légendes, le succès des littératures sur le terroir, le retour à l'authenticité, comme le contexte international et politique avec le « réveil » des nationalités en Europe de l'Est et dans les Balkans, renforcent la construction d'une approche politique de l'identité, et non plus simplement linguistique³⁰⁹. Avec le souhait exprimé par de nombreux intellectuels flamands d'une reconnaissance officielle par l'État du flamand comme langue au même titre que le français, et ce dès 1840, avec l'envoi de 214 pétitions adressées au Parlement pour lui demander cette reconnaissance de la langue flamande dans les provinces flamandes, le mouvement flamand s'inscrit dans une démarche politique qui ne vise en fait qu'à assurer l'effectivité des garanties constitutionnelles, qui prévoient la liberté en matière d'usage des langues. En 1845, une association, le *Heilig Verbond*, tente pour la première fois d'organiser les

³⁰⁷ VOS, Louis, *op.cit.*, p. 204.

³⁰⁸ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 24.

³⁰⁹ Dans La création des identités nationales, Anne-Marie THIESSE a admirablement montré l'importance de ces facteurs dans la « création des nations » au XVIIIe et surtout au XXe siècle. THIESSE Anne-Marie, *op.cit.*

flamingants autour des enjeux électoraux, mais la tentative tourne court. En 1847, Conscience et Snellaert publient une brochure intitulée *Mouvement flamand. Déclaration des principes fondamentaux exposés à leurs compatriotes par les défenseurs des droits du peuple flamand*, qui vise essentiellement à ce que les flamands et les wallons résistent aux tentatives expansionnistes françaises, et à ce que l'État soit moins indifférent sur la question des griefs linguistiques flamands, en reconnaissant notamment l'art et la littérature d'expression flamande, ou en utilisant le flamand en Flandre, et notamment dans les tribunaux. En 1851, est créé le *Willemsfonds*. Il s'avère cependant que la mobilisation autour de cette contestation et de ces revendications demeure très limitée, et les militants flamingants se contentent d'agir au sein des partis libéral et surtout catholique. Comme le note Éliane Gubin, le flamingantisme est à l'origine d'abord un mouvement d'idées sans impact réel tant sur les masses flamandes que sur les élites³¹⁰.

Une Commission officielle des griefs flamands installée par le gouvernement belge conclut, en 1859, à l'existence du bien-fondé de ces griefs. Elle préconise l'introduction du bilinguisme dans les provinces flamandes et notamment dans les administrations et l'éducation tout en conservant l'unilinguisme dans les provinces wallonnes. « Le rapport revêt progressivement la portée d'un programme de base pour le mouvement flamand au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, et marqua en même temps le début d'une nouvelle phase de la vision officielle de la réalité belge ». ³¹¹ Mais les solutions avancées dans le rapport sont rejetées par le gouvernement belge qui les déclare « entièrement incompatibles avec notre organisation politique et administrative ». ³¹² Ici aussi, l'action de l'État est déterminante dans l'explication de la réaction contestataire d'un mouvement flamand qui se structure en même temps que son intervention contribue à la mise en scène politique d'une identité nationale en construction. Face au rejet, face aux échecs des revendications, le mouvement flamand va entrer dans la lutte politique et capitaliser une contestation certes culturelle, mais aussi désormais sociale et politique³¹³ qui s'exprime surtout dans les villes flamandes comme Anvers, Gand ou Bruxelles. Avec le développement du clivage clérical-anticlérical des années 1860, le mouvement flamand accroît son influence sur les partis libéral et catholique, et les associations littéraires et culturelles flamandes s'intègrent alors progressivement dans la pilierisation belge : le *Willemsfonds* se « libéralise », alors que le *Dauidsfonds* s'inscrit plutôt quant à lui dans la mouvance catholique. Moins qu'une division, cette tendance montre à quel point

³¹⁰ GUBIN, Eliane, Bruxelles au XIXe siècle : berceau d'un flamingantisme démocratique (1840 – 1873), Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1979.

³¹¹ VOS, Louis, *op.cit.*, p. 210.

³¹² Déclaration du chef du gouvernement Rogier, cité dans LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*

³¹³ WITTE, Els, CRAEYBECKX, Jan, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1987, p.50.

le flamingantisme parvient à pénétrer le système politique en même temps que d'autres organisations du mouvement flamand tentent de transcender « les divergences philosophiques ou sociales »³¹⁴ fondamentales de la Belgique (clivage libéral-catholique, puis libéral, catholique et socialiste après l'adoption du suffrage universel).

L'accentuation du clivage clérical/anticlérical, le développement de l'audience du mouvement flamand à cause de scandales autour de procès de flamands en français, et enfin l'adoption du suffrage universel plural en 1893 permettent au mouvement flamand de se structurer en mouvement populaire et chrétien, par la création notamment de la Ligue des paysans³¹⁵, et de devenir indispensable au camp catholique qui va dominer la Belgique de 1884 à 1919³¹⁶. Entre-temps, suite à divers scandales judiciaires qui mobilisent une partie de la population flamande, sont adoptées en 1873 et 1878 les premières lois sur l'emploi des langues en matière judiciaire et administrative, alors qu'en 1883 une loi intervient sur l'utilisation du flamand dans l'éducation. Mais ce n'est qu'en 1898 qu'est adoptée la loi « égalité », qui reconnaît officiellement la langue flamande comme langue officielle. C'est à cette époque que sont adoptées la plupart des lois linguistiques et que les revendications flamingantes trouvent réellement un écho dans un État d'abord dominé par les catholiques, en même temps que se massifie le mouvement flamand, autour par exemple de la question de la flamandisation de l'université de Gand. Face à l'opposition au bilinguisme qui s'exprime au sud du pays, cette égalité linguistique pousse le mouvement flamand vers la revendication, en Flandre, de l'unilinguisme flamand autour du bourgmestre catholique d'Anvers Van Cauwelaert, qui parvient à fédérer les organisations sociales chrétiennes autour de la revendication de l'unilinguisme en Flandre³¹⁷, mais aussi autour du socialiste Camille Huysmans et du libéral Louis Franck.

La Première Guerre mondiale a des conséquences sur l'expression du flamingantisme, et sur les rapports communautaires en Belgique. La Belgique en grande partie occupée, les autorités allemandes mettent en place la *Flamenpolitik*, politique des autorités allemandes visant à favoriser la collaboration d'une partie des élites et du peuple flamand en contrepartie de la mise en œuvre de certaines revendications flamandes d'avant-guerre. Une partie des flamingants « activistes » participent alors à ce projet en entamant la néerlandisation de l'université de Gand et en proclamant l'indépendance de la Flandre en 1917. Ces activistes restent cependant minoritaires. Plus important fut le mouvement « frontiste » né du

³¹⁴ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 29.

³¹⁵ *Boerenbond*.

³¹⁶ WILS, Lode, *op.cit.*, p. 22.

³¹⁷ WILS, Lode, *op.cit.*, p. 23.

mécontentement croissant des soldats flamands du front de l'Yser, confrontés à une discrimination linguistique ressentie vis-à-vis des officiers de l'armée belge majoritairement francophones. Un troisième groupe de flamingants « passifs » préférera quant à lui mettre entre parenthèses les revendications flamandes et attendre la fin de la guerre³¹⁸.

La guerre, en même temps qu'elle révélait l'importance des revendications flamandes et le radicalisme d'une partie du mouvement flamand, divisa les flamingants entre un mouvement anti-belge, revendiquant l'indépendance de la Flandre et la disparition de l'État belge « oppresseur », et un mouvement loyal rassemblé autour d'un « programme minimum » visant à la division linguistique de la Belgique tout en maintenant les structures de l'État unitaire³¹⁹. C'est une période importante dans l'histoire du mouvement flamand et de son rapport à l'identité. Du conflit opposant d'un côté de jeunes intellectuels flamands, soldats au front, revendiquant l'application à l'armée belge des lois sur le bilinguisme et de l'autre le roi et son gouvernement refusant l'application des lois comme la promesse de cette flamandisation, le mouvement flamand fera un mythe fondateur de la nation flamande et le symbole de la légitimité des revendications flamingantes quant à sa reconnaissance.³²⁰ Le monument aux morts de la Croix de l'Yser, et le pèlerinage qui s'y déroule encore chaque année en réunissant autour de ce symbole toutes les composantes du mouvement flamand en est l'exemple le plus remarquable.

D'après Louis Vos, c'est pendant la guerre et l'entre-deux guerre que la culture flamando-belge se transforme en culture flamande à part entière : « cette culture créa un cadre, une atmosphère et une mentalité dans lesquels la loyauté nationale et l'amour patriotique reçurent progressivement un contenu purement flamand. La culture flamande n'était plus une culture belgo-flamande. Le nationalisme culturel qui en était responsable, influençait tant les flamingants anti-belges que les flamingants loyaux, surtout parce que, entre-temps, la culture belge -du moins au niveau de la vie spontanée- était devenue une culture essentiellement francophone »³²¹

C'est aussi pendant l'entre-deux guerre que le « programme minimum » est appliqué et que le mouvement flamand se rend compte que ce programme n'est pas à même de garantir l'homogénéité à la fois culturelle et linguistiques nécessaires à la défense de l'identité flamande toujours confrontée à la force d'attraction de la culture française. Une partie du mouvement développe à cette époque de nouvelles revendications autour de l'autonomie culturelle de la

³¹⁸ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 37.

³¹⁹ VOS, Louis, *op.cit.*, p. 212.

³²⁰ WILS, Lode, *op.cit.*, p. 23.

³²¹ VOS, Louis, *op.cit.*, p. 215.

Flandre, alors que l'aile radicale et anti-belge s'oriente vers un nouvel activisme cette fois ouvertement antiparlementaire et d'extrême droite.

Dans le même temps, la condamnation des activistes flamands, et l'opposition du roi Albert I^{er} à la flamandisation du pays, entraîne le développement, -en particulier parmi le parti flamingant des anciens combattants- d'un nationalisme flamand cette fois anti-belge, qui s'exprime notamment depuis 1933 dans le *Vlaams Nationaal Verbond*, parti politique de tendance fasciste. Pour Lode Wils, « le mouvement flamand était devenu à 90% depuis les années 1880 un phénomène propre au pilier catholique. Comme un cercle vicieux, toute tendance gauchisante y était immédiatement contrée par les influences fasciste et cléricale, non seulement dans l'aile nationaliste, mais dans l'ensemble du mouvement ».³²²

Après-guerre, le mouvement flamand est discrédité et c'est plutôt le camp catholique et chrétien-démocrate qui prend le relais dans la défense des intérêts flamands.³²³

Le mouvement flamand effectue un retour en force dans les années 1950-1960, favorisé par différents facteurs : l'essor économique, mais aussi culturel d'une Flandre « flamandisée » puisque les lois linguistiques ont permis l'émergence de générations de Flamands scolarisés en Flamand, la minorisation de plus en plus grande des néerlandophones de Bruxelles, et le déclin économique de la Wallonie.

Pour Lode Wils, « En dépit de l'intense polarisation entre la droite et la gauche dans l'après-guerre, une certaine dose de coopération entre les différents supporters du mouvement flamand au sein des partis réapparut »³²⁴. Mais c'est toujours à travers le pilier catholique et en particulier à travers la création en 1954 d'un nouveau parti autonomiste flamand, la *Christelijke Vlaamse Volkspartij*, que s'effectue et s'organise la mobilisation autour des grandes revendications linguistiques et politiques flamingantes, tandis que le monde du travail, à travers les initiatives d'organisations comme l'Union économique flamande, ou les revendications du président de la Société Nationale pour le Crédit à l'Industrie Robert Vandeputte, conduisent à réclamer l'usage exclusif du néerlandais pour les compagnies exerçant en Flandre.

L'une des préoccupations majeures du mouvement flamand après-guerre est directement issue des lois linguistiques adoptées avant-guerre : le bilinguisme territorialisé et

³²² WILS, Lode, *op.cit.*, p. 24-25.

³²³ WILS, Lode, "Introduction : a Brief History of the Flemish Movement", in HERMANS, VOS, Louis, WILS, Lode, *The Flemish Movement. A Documentary History – 1780-1990*, London : The Athlone Press. 1992, p.28.

³²⁴ Notre traduction de « despite the fierce polarization between right and left in the postwar years, a certain amount of co-operation between Flemish Movement supporters across party boundaries did again take place ». WILS, Lode, 1992, *op.cit.*, p. 30.

fondé sur l'usage effectif des langues par les populations locales nécessite l'organisation régulière de recensements permettant de distinguer les communes majoritairement néerlandophones des communes majoritairement francophones. Les différences entre le recensement de 1930 et celui de 1947 font apparaître à la fois un accroissement démographique flamand, mais aussi la francisation croissante des communes situées en périphérie Bruxelloise et le long de la frontière linguistique, montrant la tendance de certains Flamands à privilégier la francisation. C'est ainsi le territoire flamand fixé par cette frontière linguistique qui se réduit, ce qui provoque une mobilisation du mouvement flamand autour de revendications non plus cette fois linguistiques, mais territoriales : il s'agit cette fois de réclamer la fixation définitive de la frontière, non plus entre deux langues, mais entre deux communautés territorialement définies. Le débat en Flandre oppose ainsi les radicaux « conscientisés », partisans d'une mobilisation nationale contre l'assimilation et pour la fixation définitive de la frontière du « sol » flamand, et dénonçant l'attitude coupable des Flamands francisés, « trahissant leur âme », et les partisans de la liberté du choix entre les deux langues, principe jugé plus démocratique tant en Wallonie que chez les francophones de Flandre et de Bruxelles³²⁵.

A partir de 1954, la *Christelijke Vlaamse Volkspartij* devient le nouveau pôle politique du mouvement flamand³²⁶ avec une représentation parlementaire modeste, mais en constante augmentation pendant quinze ans³²⁷. Bénéficiant du soutien des fondations flamandes telles que le *Davidfonds* ou le *Willemsfonds*, elle rassemble largement une grande partie du mouvement flamand tout en organisant la mobilisation politique autour de revendications culturelles dans un premier temps, institutionnelles dans un deuxième temps, accompagnant de fait la transformation de querelles de moins en moins linguistiques et de plus en plus communautaires durant les années soixante et septante : les grèves de 1960, la fixation de la frontière linguistique et ses conséquences dans les Fourons, l'expulsion de la section francophone de l'Université de Louvain sous la pression des étudiants flamands, et la création, en Brabant wallon, de Louvain la Neuve...

Face à un vote de plus en plus communautaires, et en vue de pacifier les querelles entre Wallons et Flamands, le gouvernement entama les réformes constitutionnelles qui conduisirent progressivement à une fédéralisation de la Belgique.

³²⁵ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 76-77.

³²⁶ Cette formation politique le restera jusque la fin des années 1990, où elle finira par éclater, tiraillée entre les partisans d'une remise en cause du « cordon sanitaire » qui rend impossible toute alliance avec le parti flamand d'extrême-droite (le *Vlaams Blok*), et les nationalistes modérés.

³²⁷ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 112.

4.2.3 - La Wallonie en mouvement

Le mouvement wallon n'a pas bénéficié, jusqu'à une période récente, des outils institutionnels dont bénéficiait le mouvement souverainiste au Québec : un gouvernement local à investir, un système fédéral rendant possible la « transformation » d'une minorité francophone canadienne en majorité francophone provinciale. À l'indépendance de la Belgique et jusqu'à récemment, ni la Wallonie ni la Flandre n'existaient institutionnellement. La Belgique, État unitaire, ne connaissait que les Provinces et les communes comme échelons de décentralisation. Ce sont ces mouvements qui ont contribué de manière importante à l'affirmation politique des identités flamande et wallonne, et rendu possible une transformation de l'État belge unitaire en État fédéral.

Les auteurs André Leton et André Miroir³²⁸ constatent l'apparition progressive du mouvement wallon, et donc la constitution d'une réflexion politique sur un destin identitaire wallon seulement après 1873, c'est-à-dire après la promulgation des premières lois linguistiques en Belgique remettant en cause l'unilinguisme français qui régnait en Belgique depuis l'indépendance, et répondant aux revendications linguistiques flamandes. Ce constat d'une apparition d'un mouvement wallon après l'apparition et le développement d'un mouvement politique flamand en Flandre est aussi apparemment celui de Patrick Dupuis et Jean-Émile Humblet³²⁹ : leur recueil de textes sur « Un siècle de mouvement wallon » commence par le texte des questions posées aux congressistes du premier Congrès wallon en 1890. C'est avec la création de la Société de propagande wallonne (à Bruxelles) en 1888 que débute une réflexion politique autour du maintien de la suprématie du français, en même temps que se fédèrent les divers cercles wallons conduisant à l'organisation des premiers Congrès wallons³³⁰. Au début, le mouvement porte surtout sur une contestation du processus de reconnaissance du bilinguisme en Belgique, et la séparation de la Wallonie avec la Flandre est surtout vue comme la solution au problème linguistique soulevé par le mouvement flamand dès la première décennie d'existence de la Belgique. En 1897 est créée la Ligue wallonne de Liège qui la première développe un discours autour des réformes de l'État belge. Ce sont ces Congrès wallons qui provoqueront la diffusion d'une réflexion et d'un discours autour de la réforme de l'État belge, de la politisation de l'enjeu identitaire et de la découverte (ou redécouverte) progressive, par des cercles d'étude constitués, d'un patrimoine proprement

³²⁸ *Ibid.*, 367p.

³²⁹ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : éd. Quorum, 2^e éd., 1998, 351p.

³³⁰ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*

wallon. C'est en fait, à cette époque, l'imbrication de deux courants d'affirmation wallonne que constate Jean Pirotte : l'un redécouvrant le patrimoine wallon, et l'autre, plus politique, revendiquant plus d'autonomie face au développement du flamingantisme³³¹. Cette politisation culminera avec *la lettre au Roi* publiée par Jules Destrée en 1912³³². En même temps que se sont développées parmi les militants wallingants les réflexions sur un aménagement des institutions qui permettraient l'épanouissement de l'identité wallonne, le mouvement a adopté les attributs symboliques de la Wallonie, dont une partie sera par la suite reprise par les institutions wallonnes.

Le mouvement wallon et son corollaire -à savoir la découverte ou redécouverte de l'identité wallonne, ainsi que la nécessité de défendre et de promouvoir cette identité distincte- ont été intimement liés aux évolutions et au progrès du nationalisme flamand et de ses réussites en matière de reconnaissance par l'État belge de la langue flamande et de l'identité flamande. Le mouvement wallon s'est inscrit en réaction à ce qui constitue une victoire des nationalistes flamands et de leurs revendications. Cette opposition se retrouve dans les composantes mêmes des deux mouvements, ainsi que dans les populations que ces mouvements ont été susceptibles de mobiliser autour des enjeux linguistiques et identitaires : si le mouvement flamand est d'abord soutenu à la fin du XIX^e siècle par le parti catholique, il en est autrement pour le mouvement wallon, qui a recueilli des soutiens plutôt chez les libéraux et les socialistes, confrontés à la forte influence notamment électorale de la Flandre catholique, ainsi que chez bon nombre de fonctionnaires francophones inquiets quant aux progrès du bilinguisme dans la fonction publique belge.

Dans l'entre-deux guerre, comme il a été constaté précédemment à propos de la Flandre et de la Belgique, les litiges entre les deux communautés linguistiques se développent en même temps qu'un compromis est trouvé par rapport à la question linguistique : plutôt qu'une Belgique bilingue, ce sont deux régions linguistiquement unilingues qui seront reconnues. Un autre problème surgit alors, c'est celui de la fixation de la frontière linguistique. Après la guerre de 1940-1945 et l'occupation, la contestation sociale qui s'étend surtout dans les régions industrielles en crise en Wallonie renforce le clivage entre les Flamands flamingants et les francophones wallingants, ainsi que les oppositions sur des questions telles que le retour du Roi ou la mobilisation lors de la « grève du siècle », le mouvement wallon trouvant dans son

³³¹ PIROTTE, Jean, « Une image aux contours incertains, l'identité wallonne du XIX^e au XX^e siècle », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, *L'imaginaire wallon, jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-la-Neuve : Publication de la Fondation Wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, série recherche, vol. 1, 1994, 289p.

³³² DESTREE, Jules, « Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre », *Revue de Belgique*, 15 août 1912.

opposition à l'État belge et dans la défense de politiques sociales plus avantageuses pour la Wallonie, un second souffle renforcé par son alliance avec le monde syndical sous le leadership d'André Renard.³³³

L'accentuation du clivage communautaire et la présence d'une majorité flamande au Parlement ont conduit à une série de réformes de la société belge, et des institutions de l'État. Un processus de reconnaissance du clivage et d'autonomisation s'est alors enclenché, ponctué de crises communautaires : oppositions flamandes aux recensements linguistiques qui attestent d'une assimilation progressive de populations flamandes notamment à la périphérie de Bruxelles, accord sur la fixation de la frontière linguistique, division de la Belgique en quatre régions linguistiques dès 1966, conflit des Fourons, affaire de la scission de l'Université de Louvain, conduisant au déménagement des départements francophones de l'Université et à la fondation de la ville universitaire de Louvain-la-Neuve en Wallonie et à proximité de Bruxelles. Ces réformes et crises sociales se traduisent vite par une communautarisation de la plupart des partis politiques belges, et du développement de partis organisés sur une base communautaire et linguistique : *Volksunie* puis *Vlaams Blok* pour la Flandre, Front Démocratique des Francophones et Rassemblement Wallon pour Bruxelles et la Wallonie.

La réforme constitutionnelle et le fédéralisme, revendiqué dans un premier temps par le mouvement wallon, puis également par le mouvement flamand deviennent alors nécessaires, puis effectifs, entre 1979 et 1994. À cette époque, la Belgique assiste à la création d'exécutifs communautaires et régionaux (1980), ainsi qu'à un très important transfert de compétences de l'État vers les régions et communautés. L'État se transforme, et la Constitution aussi, qui précise depuis le 5 mai 1993 que « la Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions ».³³⁴

La Wallonie s'est ainsi vue dotée d'institutions fortement décentralisées, même plus décentralisées que les institutions provinciales canadiennes, et il a fallu pour la Région wallonne « penser l'identité wallonne », et agir dans le sens de sa promotion. Elle a pu profiter, pour ce faire, de l'expertise développée en la matière par les diverses organisations et cercles de réflexions du mouvement wallon, qui, pendant des années, avaient construit une réflexion politique, sociale, économique et culturelle autour de cette région désormais dotée d'institutions et d'un gouvernement représentatif. De plus, bon nombre d'hommes politiques

³³³ Le retour du Roi avait été soumis à plébiscite en Belgique. Bruxelles et la Wallonie ont majoritairement rejeté ce retour, alors que la Flandre l'a majoritairement accepté. De même, les grandes grèves déclenchées par les syndicats en 1960-1961 marquent une forte disproportion entre Flamands et Wallons dans son suivi. Le fédéralisme devient vite une aspiration du monde syndical wallon face à la majorité parlementaire flamande (LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*).

³³⁴ Article premier de la Constitution de la Belgique.

de Wallonie, en particulier au sein des partis de la gauche francophone, étaient par ailleurs membres d'organisations du mouvement wallon ou avaient, en leur temps, soutenu le mouvement. C'est donc assez naturellement que les nouvelles institutions wallonnes ont confié à un organisme de recherche du mouvement wallon, l'Institut Jules Destrée, dont le Conseil d'administration et le membership sont composés d'un bon nombre de militants et d'intellectuels régionalistes, la charge de cette réflexion identitaire et le mandat implicite de réfléchir sur les manières de diffuser et de promouvoir cette identité proprement wallonne.

DEUXIÈME PARTIE

LA FABRIQUE DE LA NATION

La première partie a mis en évidence l'importance d'une analyse du nationalisme de contestation qui tiendrait compte des acteurs à l'origine du discours identitaire, en montrant notamment à travers un panorama succinct de l'histoire des affirmations identitaires au Canada et en Belgique que le monopole ou quasi-monopole de l'État en matière de définition de l'identité nationale, *a priori* garanti par la maîtrise du discours institutionnel sur l'identité, pouvait tout à fait être remis en question par des mouvements nationalistes qui ont toutes les caractéristiques des mouvements sociaux traditionnels, et qui peuvent donc, eux aussi, fabriquer de l'identité politique.

Avant de s'intéresser au rôle que jouent ces mouvements nationalistes dans la diffusion au sein de la communauté imaginée d'une identité collective dont ils sont les principaux promoteurs, il convient d'analyser d'abord comment les mouvements nationalistes parviennent à fabriquer leur propre doctrine identitaire.

Cette analyse se fera en trois temps : il s'agit dans un premier temps de faire le point sur la réalité militante de chaque mouvement nationaliste. Comment les deux mouvements ont évolué ? Quelles ont été leurs périodes de fort développement et de déclin ? Dans quel état se trouvent-ils actuellement ? Quelles organisations, groupes et cercles peuvent être considérés (ou se considèrent) comme les composantes du mouvement ? Qu'est ce qui se cache derrière les termes génériques de « mouvement wallon » et de « mouvement souverainiste » (chapitre 5) ? Ces deux mouvements trouvent en fait leur unité et leur cohésion dans le partage, par leurs composantes, d'une identité politique commune, et des cadres communs de référence qui distingue le mouvement des autres grands producteurs d'identité, et notamment de l'État

(chapitre 6). Ce partage de références, de valeurs et d'habitudes rend possible non seulement l'action collective et les mobilisations amorcées au nom du mouvement, mais aussi la réflexion collective sur l'identité nationale, marquant du même coup cette « certaine idée de l'identité », fabriquée en commun, du sceau des valeurs politiques propres au mouvement : le mouvement nationaliste construit politiquement une doctrine identitaire, une image de l'identité nationale elle aussi marquée par la contestation (chapitre 7).

CHAPITRE 5

LES NATIONALISTES EN MOUVEMENT

L'*Encyclopédie du Mouvement wallon* propose une définition du mouvement wallon qui rejoint les précédents développements consacrés au militantisme et aux mouvements sociaux : « ensemble à la fois cohérent et multiple, groupe composé de militants issus de milieux socioéconomique très divers et originaires de tous les coins de Wallonie, associations animées par des réflexions politiques -au sens premier du terme- économiques, culturelles et institutionnelles, et généralement guidées par des idéaux démocratiques »³³⁵. Quant au « militant wallon » l'Encyclopédie propose là aussi une définition rejoignant celle développée dans le Chapitre 3 et qui retient comme critère l'action et la réflexion politique des acteurs, et non leur adhésion à telle ou telle organisation, ce qui exclurait de fait des personnages, souvent francs-tireurs, pourtant essentiels des mouvements nationalistes : les intellectuels non adhérents, les sympathisants activistes ou les individus et organisations qui, pour des motifs divers ne sont adhérents d'aucune organisation mais qui n'en ont pas moins des pratiques de participation. Pour les auteurs de l'Encyclopédie, les militants wallons sont en effet « tous ceux qui ont participé à l'affirmation politique de la Wallonie, de manière tangible, de près ou de loin, dans une organisation ou à titre individuel, par leurs discours, leurs écrits, leurs engagements ou leurs fonctions »³³⁶.

Comme l'illustre cette démarche encyclopédique sur le mouvement wallon et son histoire, le mouvement nationaliste, comme tout mouvement social, n'est pas qu'un ensemble constitué d'organisations liées les unes aux autres de manière définitive. C'est aussi un

³³⁵ DELFORGE, Paul, « Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie », *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 1, Charleroi : Institut Jules Destrée, mars 2000, p. 14.

³³⁶ *Ibid*, p. 11.

processus de construction d'un groupe en perpétuelle redéfinition et au sein duquel des organisations apparaissent, d'autres disparaissent, et des militants s'engagent diversement, consacrant chacun une part de leur temps à la vie militante du mouvement. S'il est vain, comme le rappelle d'ailleurs l'Encyclopédie, de vouloir définir trop strictement les frontières d'un mouvement par définition changeant, il est cependant possible, par une première approche, d'en déterminer les grands traits de l'évolution (section 1) et d'en cerner les principales composantes ainsi que l'organisation générale actuelles (sections 2 et 3).

5.1 - La contestation en partage

L'affirmation identitaire contre l'État, présente en Wallonie comme au Québec, ne naît pas de nulle part. Elle suppose une prise en charge par un ensemble d'acteurs. Après avoir abordé dans le précédent chapitre l'histoire des conflits communautaires en Belgique et au Canada, il convient ici de s'intéresser aux principaux acteurs de ces conflits, et à l'histoire de leurs propres transformations. En Wallonie comme au Québec, l'histoire des mouvements wallon et souverainiste québécois est marquée par la contestation que ces mouvements expriment à l'égard du discours de l'État sur l'identité nationale. Et c'est autour de cette contestation centrale que se rassemblent les différentes composantes du mouvement.

5.1.1 - Le mouvement wallon

Si le mouvement wallon se trouve actuellement, dans ses actions politiques, plutôt en perte de vitesse par rapport aux périodes fastes de fortes mobilisations de 1912 jusque dans les années 1970, il reste très actif au niveau de la réflexion politique et de l'organisation de cette réflexion autour des grandes questions sur l'avenir de la Wallonie, notamment grâce à ce qu'il est convenu d'appeler ici les « laboratoires de l'identité wallonne », qui ont en quelque sorte pris le relais de l'action collective par la production d'une réflexion collective sur l'identité wallonne.

La contestation de l'État belge et de l'affirmation nationale belge ne s'est que progressivement imposée au mouvement wallon qui n'a d'abord exprimé qu'une critique mesurée à l'égard des politiques publiques belges visant à la reconnaissance, en Belgique, de la culture flamande et à son plein épanouissement, rompant ainsi avec le statut très privilégié

dont jouissait la culture et la langue française partout en Belgique. Lors du premier Congrès wallon organisé en juillet 1890, et composé d'ailleurs très majoritairement de Bruxellois, les discours sont avant tout anti-flamands et expriment surtout la peur des élites francophones face notamment à la « flamandisation » des emplois dans l'administration³³⁷. Avec la création de la Ligue wallonne de Liège en 1898, première organisation permanente du mouvement wallon, les premières revendications de réformes institutionnelles apparaissent, et s'expriment par l'intermédiaire du publiciste et dialectologue wallon Julien Delaite³³⁸. D'après Jean-Émile Humblet et Patrick Dupuis, « ce Congrès peut être considéré comme le véritable point de départ du mouvement wallon (...) Ces journées marquent une rupture par rapport aux démarches précédentes, presque essentiellement linguistiques et marquées par un nationalisme belge francophone. En 1905, les tensions apparaissent en effet entre ceux qui considèrent que seule importe la défense de la langue française sur tout le territoire de l'État et les tenants de l'affirmation d'une identité régionale basée principalement sur les réalités sociales et économiques »³³⁹. Si ces évolutions peuvent être considérées comme les signes précurseurs d'une contestation grandissante des politiques publiques belges, notamment au niveau linguistique, c'est surtout avec la *Lettre au roi* du député socialiste Jules Destrée sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre que s'exprime le plus clairement une contestation assez radicale de l'État belge. Après le *Congrès wallon* de Liège de Juillet 1912 qui donnera naissance à l'Assemblée wallonne et duquel il sera le premier Président, Jules Destrée préconise, face aux victoires successives du mouvement flamand, la séparation pure et simple de la Wallonie et de la Flandre, la reconnaissance en Belgique de l'existence de deux peuples distincts, et la négation de l'existence d'un peuple belge unique, pourtant au centre de l'historiographie de l'époque qui tend à justifier le caractère unitaire d'un État belge, héritage d'une histoire du peuple belge.³⁴⁰ C'est à partir de 1912, et sous le leadership de Jules Destrée, que le mouvement wallon s'engage résolument sur la voie du séparatisme administratif et de la revendication d'aménagements profonds des institutions belges : adoption du drapeau wallon par l'Assemblée wallonne en 1913, formulation par Albert Mockel d'une esquisse d'une organisation fédéraliste de la Belgique en 1919. L'après-guerre voit le retour de la domination du courant unitaire belge au sein de l'Assemblée wallonne, désormais sous la présidence du libéral Maurice Renouchamp. Les autonomistes dirigés par Jules Destrée quittent alors l'Assemblée wallonne pour fonder la Ligue d'action wallonne qui donne par la suite naissance

³³⁷ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 10.

³³⁸ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, p. 65.

³³⁹ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 26.

³⁴⁰ DESTRÉE, Jules, « Lettre au Roi » (1912), DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*

à la Concentration wallonne en 1930, regroupant toutes les associations wallonnes autonomistes qui redeviennent bientôt majoritaires au sein du mouvement wallon. En même temps qu'il mobilise, le mouvement wallon se radicalise à mesure que l'unilinguisme s'affirme en Flandre. Mais cette radicalisation ne se fait pas nécessairement à l'encontre du mouvement flamand, comme l'illustrent les *Lettres à un Wallon sur la question linguistique*³⁴¹, d'Élie Baussart, mais plutôt dans le sens d'une compréhension des revendications identitaires flamandes et la formulation de revendications fédéralistes critiques à l'égard de l'État belge lui-même, et à l'égard des Wallons qui croient encore en la supériorité unificatrice de la langue française en Belgique. Pendant l'entre-deux guerres, de nombreuses revues et organisations wallonnes sont créées, notamment sous l'impulsion de l'abbé Jules Mahieu, à l'origine de la Garde wallonne, de l'hebdomadaire *Wallonie nouvelle*, du Front démocratique wallon, et de l'actuel Institut Jules Destrée sous le nom de Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie³⁴². Le discours du mouvement wallon se fait de plus en plus contestataire sinon dénonciateur à l'égard de l'État « belgo-flamand ». Le mouvement dénonce surtout les politiques linguistiques, mais aussi les grands choix économiques, sociaux, militaires qui sont perçus comme défavorables à la Wallonie et son avenir, et plutôt favorables aux intérêts économiques flamands. L'État belge n'est plus considéré comme le médiateur entre les intérêts flamands et les intérêts wallons, mais comme l'instrument de domination d'une communauté, flamande, sur une autre, wallonne. Le *projet de Constitution fédérale* élaboré par le député socialiste Georges Truffaut et le juriste Fernand Dehousse et adopté par la Ligue d'action wallonne et la Concentration wallonne illustre cette évolution nettement contestataire³⁴³. De plus en plus, l'autonomie de la Wallonie devient, pour les militants wallons, une nécessité. La seconde guerre mondiale et les événements d'après-guerre ne vont que renforcer cette certitude en radicalisant les choix quant à l'avenir de la Wallonie, et la contestation à l'égard de l'État belge. C'est au tout début de l'occupation, le 18 juin 1940, qu'est fondée à Waterloo La Wallonie libre clandestine. Son *Manifeste* tente de préparer l'avenir d'un peuple wallon définitivement séparé de la Flandre.³⁴⁴ À l'issue de la guerre se réunit à Liège à l'initiative de Wallonie libre clandestine les *Assises wallonnes* rassemblant des chefs de résistance, des enseignants, des étudiants, des syndicalistes et des hommes politiques de divers courants pour discuter de

³⁴¹ BAUSSART, Élie, « Lettres à un Wallon sur la question linguistique », *Revue La Terre wallonne*, octobre et novembre 1930, reproduites dans DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 83.

³⁴² FERRIER, Roland, DELFORGE, Paul, « Mahieu Jules », DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir), *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, *op.cit.*, p. 1057.

³⁴³ TRUFFAUT, Georges, DEHOUSSE, Fernand, « L'État fédéral et la Belgique » (1938), DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 109.

³⁴⁴ « Dans toute la Wallonie, il n'y a qu'un cri émanant des milieux les plus divers : séparation! », WALLONIE LIBRE CLANDESTINE, « Manifeste », DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 137.

l'avenir de la Wallonie. Au *Congrès national wallon* qui suit ces assises, un premier « vote sentimental » (et radical) en faveur du rattachement pur et simple de la Wallonie à la France est vite suivi par un second vote, « de raison » cette fois, vote qui conduit les participants à « revendiquer l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique ». ³⁴⁵ Ce Congrès fut à maints égards, non pas un Congrès de fondation, mais plutôt de refondation du mouvement wallon ³⁴⁶ dans la mesure où, désormais « national », il expose clairement les différentes options qui structureront le mouvement wallon : un *statu quo* unitaire évidemment rejeté, le fédéralisme, l'indépendance, ou le rattachement à la France voisine. Par la suite, les *Congrès nationaux wallons* développent surtout l'idée d'une Belgique fédérale et d'une autonomie wallonne au sein de la Commission des questions constitutionnelles du *Congrès national*. ³⁴⁷ Outre ce *Congrès national* de 1945, un autre événement a profondément marqué le mouvement wallon d'après-guerre dans sa composition, ses structures, ses aspirations fondamentales : ce sont les grandes grèves de 1950 contre le retour du Roi, et le mouvement social du début des années 1960 contre les politiques d'austérité du gouvernement Eyskens. Les grèves en Wallonie contre le retour du Roi, qui entraînent son retrait et l'avènement du roi Beaudouin en 1950, engage en même temps le mouvement ouvrier dirigé par André Renard dans l'action wallonne. ³⁴⁸ Question nationale et question sociale se rejoignent alors dans une commune contestation de l'État et de la Belgique. Quant aux six semaines de grèves contre les politiques du gouvernement Eyskens, elles sont l'occasion d'une prise de conscience, de la part de bon nombre de dirigeants syndicaux et socialistes, de l'importance des revendications wallonnes et du caractère indispensable d'une fédéralisation dans la sauvegarde d'acquis sociaux et dans la résolution des crises que connaissent l'industrie et l'économie wallonnes. De cette prise de conscience naît le Mouvement populaire wallon (M.P.W.) d'André Renard en 1961 qui

³⁴⁵ CONGRÈS NATIONAL WALLON, « Rapport de Fernand Schreurs et discours de Charles Plisnier » (1945), DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p.141.

³⁴⁶ « L'objectif premier du Congrès fut de rassembler les Wallons après une guerre qui avait mis le chaos en Belgique. Après des années de silence et de discrétion, la ferveur était en attente et s'exprima librement lors de deux journées mémorables pour ceux qui les ont vécues, désordonnées, agitées, d'où les associations wallonnes ressortirent secouées, surtout après le coup de théâtre du vote sentimental favorable à la réunion de la Wallonie à la France. Mais cet exutoire eut aussi une fonction de prise de conscience politique, à défaut d'être un moment fondateur pour le mouvement wallon. Les projets de fédéralisme d'après-guerre ont pris forme au Congrès, et la Wallonie cessa d'être mythique aux yeux d'une avant-garde démocratique wallonne, pour devenir un projet politique et institutionnel cohérent dont les étapes de modifications constitutionnelles vers l'instauration de l'État fédéral belge seraient la concrétisation. Près d'un demi siècle fut nécessaire pour faire évoluer un idéal politique vers la pratique institutionnelle, dans le cadre d'un processus dont seul l'avenir dira s'il est achevé ». RAXHON, Philippe, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie ?* Charleroi : Institut Jules Destrée, 1995, p. 119.

³⁴⁷ DEHOUSSE, Fernand, GRÉGOIRE, Marcel-H., « Congrès national wallon. Projet d'organisation d'un régime fédéral en Belgique » (1946), DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 165.p. 165.

³⁴⁸ « J'apporte l'adhésion de quelques 85 000 travailleurs manuels et intellectuels ». Déclaration d'André Renard au nom de la Régionale Liège Huy Waremme de la Fédération Générale des Travailleurs Belges (F.G.T.B.) en mars 1950 devant le Congrès national wallon. Cité dans DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 179.

rassemblera un grand nombre de Wallons de gauche, jusqu'à l'interdiction, par le Parti socialiste, de la double appartenance en 1964. Les années 1960 sont marquées par de nombreuses initiatives, comme par exemple la création d'organisations diverses dont le *Congrès d'action wallonne* de 1963 qui pétitionne contre la restriction de la représentation wallonne au Parlement au profit des Flamands et la fixation de la frontière linguistique, tandis que des militants wallons se font élire députés sous diverses étiquettes³⁴⁹. Suite à l'affaire de l'Université de Louvain et du « *Walen buiten!* » des étudiants flamands à destination de leurs camarades wallons, différents responsables politiques du mouvement wallon³⁵⁰, élus ou non, choisissent d'investir le terrain électoral et déclarent fin février 1968 leur souhait de créer « un rassemblement wallon dans le but de présenter aux électeurs wallons une force politique nouvelle face aux partis traditionnels »³⁵¹. Des fusions s'opèrent parmi les formations politiques wallonnes pour créer le Rassemblement wallon (R.W.), et rencontrent un réel soutien populaire.³⁵² Un nouveau patriotisme, wallon, apparaît dans l'opinion publique et chez les responsables wallons. En même temps, le mouvement syndical wallon s'organise et lance en 1969 le *Printemps wallon* à Liège et à Charleroi, réunissant dans les deux villes près de 60.000 personnes.³⁵³ Après quelques victoires électorales significatives, la participation à un gouvernement en 1974, et la participation aux lois de régionalisation de la Belgique, le Rassemblement wallon, divisé par des tensions entre les élus ministres issus du R.W. et la base militante plus radicale, disparaît progressivement durant les années 1980. Divers pétitionnements et lettres au roi sont par la suite publiés par les militants wallons, dont les revendications fédéralistes et même parfois indépendantistes s'affirment. Le manifeste le plus notoire de cette époque est sans nul doute le *Manifeste pour la culture wallonne* en 1983 qui rassemble des auteurs et des poètes autour de la revendication d'une prise en compte d'un projet culturel pour la Wallonie. Il oppose très vite les tenants d'une politique communautaire et linguistique aux auteurs du Manifeste perçus comme les tenants d'un repli régionaliste wallon frileux et oubliant Bruxelles. Ce Manifeste met en relief une autre opposition qui s'exprime au sein du mouvement wallon entre les « régionalistes » wallons favorables à la régionalisation et les « communautaristes » qui n'envisagent pas l'avenir de la Wallonie sans Bruxelles et privilégient donc la Communauté française. Dernières tentatives politiques du

³⁴⁹ Robert Moreau, du Front wallon et François Perrin, du Parti wallon des travailleurs se font élire député en 1965 tandis que Fernand Massart à Namur, sous les couleurs du *Front démocratique wallon* ne parvient pas à se faire élire.

³⁵⁰ Dont Robert Moreau et Etienne Duvieusart, le fils de l'ancien Premier ministre de Belgique Duvieusart.

³⁵¹ « Vers la création d'un rassemblement politique wallon ? Une réunion préparatoire à La Louvière », dans *Le Soir* du 23 février 1968, cité par Philippe DESTATTE, *op.cit.*, p. 301.

³⁵² DELFORGE, Paul, « Rassemblement wallon », DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon op.cit.*, p.1347.

³⁵³ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, p. 303.

mouvement wallon : le lancement entre 1986 et 1988 par José Happart du Mouvement Wallonie-Région d'Europe « qui rassemble la plupart des leaders historiques de l'action wallonne, à l'exception de certains partisans du retour à la France »³⁵⁴. Ce mouvement réclame une diminution des pouvoirs des États au profit des régions d'Europe en général, et de la Wallonie en particulier. Pour leur part, les rattachistes, après avoir publié en 1986 un *Manifeste pour le retour à la France* se sont lancés en politique par l'intermédiaire du Parti France et de Rassemblement Wallonie-France de Paul-Henri Gendebien en 2000, sans grand succès jusqu'à présent.

Depuis le premier *Congrès wallon* de 1890, de nombreuses organisations sont nées mais aussi ont disparu ou se sont recomposées sous diverses formes. Au-delà de ces transformations touchant la structure associative elle-même, la vie militante du mouvement s'est maintenue et s'est transformée, adaptant les intentions identitaires et politiques des militants au contexte international, comme aux transformations qui ont touché les institutions et la société belges. Les Ligues wallonnes d'avant la guerre 1914-1918 et de l'entre-deux guerres, l'Assemblée wallonne, le Parlement wallon, la Ligue d'Action wallonne, la concentration wallonne, les mouvements wallons de résistance, Wallonie libre, le Congrès national wallon, le Mouvement populaire wallon, Renovation wallonne, le Mouvement libéral wallon, le Rassemblement wallon³⁵⁵ sont autant de structures associatives qui ont à la fois accueilli et encouragé l'expression politique d'un discours wallingant contestataire, et permis, chacune à leur époque, de formuler les revendications wallonnes et d'organiser l'insertion de ces enjeux dans le champ de la représentation politique tant en Belgique (fédéralisme) qu'en Wallonie (identité wallonne).

Comme le mouvement souverainiste au Québec³⁵⁶, le mouvement wallon a connu des phases d'expansion comme des phases de déclin dans sa capacité à mobiliser la population et les forces politiques wallonnes autour de ses aspirations identitaires, qu'elles soient proprement wallingantes ou rattachistes. Après avoir vu les propositions fédéralistes, formulées dès 1898³⁵⁷ par une partie du mouvement wallon, reprises par les décideurs belges et appliquées à l'État entre 1970 et 1993, après aussi avoir connu une perte de vitesse au niveau

³⁵⁴ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p.313.

³⁵⁵ DELFORGE, Paul, « Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie », *op.cit.*, p. 11.

³⁵⁶ PINARD, Maurice, « Les quatre phases du mouvement indépendantiste québécois », et PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste depuis 1980 », dans PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 29 et ss, et p. 69 et ss.

³⁵⁷ DESTATTE, Philippe, « Some questions regarding the birth of federalist demands in Wallonia », DESTATTE, Philippe (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, p. 13.

des mobilisations électorales, le mouvement wallon poursuit malgré tout ses réflexions identitaires en tentant de dépasser la nouvelle réalité institutionnelle wallonne pour envisager diverses options pour la Région, qui vont de l'invention d'un projet régional commun à tous les Wallons - au sein ou hors de la Belgique - au rattachement pur et simple à la France, en passant par l'option souverainiste d'une Région « Wallonie » directement intégrée à l'Europe³⁵⁸.

Actuellement, au sein du mouvement wallon coexistent plusieurs types d'organisations et d'associations liées les unes aux autres par un projet commun : la contestation de l'État « belgo-flamand » et l'avenir de la Wallonie. Le maintien de ce projet passe par l'entretien d'un ensemble de liens mettant les organisations et les militants du mouvement wallon en contact. La vie associative de ces organisations est ainsi rythmée de rendez-vous communs, d'événements rassemblant tant les militants des diverses organisations que les chercheurs sur l'identité wallonne. Au sein du mouvement wallon, l'*Institut Jules Destrée* joue désormais un rôle particulier dans la mesure où son histoire et ses membres le situent au sein du mouvement, mais ses objectifs et ses rapports avec les institutions de la Communauté Wallonie-Bruxelles comme de la Région wallonne en font un véritable laboratoire de l'identité des nouvelles institutions wallonnes qui conduisent ses responsables à le considérer comme *hors* du mouvement, parce que *dans* la recherche scientifique³⁵⁹. En complément de ce travail de réflexion produit et diffusé par l'*Institut Jules Destrée*, d'autres organisations peuvent être considérées comme des laboratoires de l'identité wallonne, parce qu'elles produisent un important travail de recherche sur l'identité wallonne et/ou un discours politique sur l'identité wallonne et l'avenir de la Wallonie : ce sont les revues *Tondi* et *République* éditées par la Fondation Baussart, le Centre d'études wallon et la Wallonie Républicaine, organisations à vocation de recherche mais engagées dans le mouvement wallon ; c'est aussi la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet qui publie des études sur l'identité wallonne avec l'aide de la Communauté française de Belgique et la Région wallonne.

Outre ces organisations, des associations comme Wallonie Libre maintiennent une vie militante encore active et entretiennent des réseaux politiques autour d'une réflexion sur l'avenir de la Wallonie, tout en organisant manifestations, événements et commémorations, souvent en collaboration avec d'autres organisations, comme France-Wallonie-Bruxelles. Viennent enfin les organisations ou réorganisations de courants présents depuis longtemps

³⁵⁸ C'est par exemple le sens des revendications que l'on trouve dans un mouvement comme *Wallonie, Région d'Europe*, du socialiste José Happart.

³⁵⁹ Voir en annexe C-6 : Institut Jules Destrée, Objectifs

dans le mouvement wallon mais qui tout en s'exprimant dans des organisations durables (le cas du courant rattachiste au sein de Wallonie Libre) développent des organisations sociales ou politiques dont l'objectif est le rattachement de la Région wallonne à la France : citons ici les cas notables du R.W.F. (Rassemblement Wallonie-France, de Paul-Henri Gendebien), du Parti France pour la réunion de la Wallonie et de la France, ou encore de la revue *Wallonie-France*. Il convient aussi de faire référence à d'autres organisations et partis politiques qui, sans pour autant participer directement aux actions politiques du mouvement, ont une activité déterminante dans le fonctionnement du mouvement. C'est le cas des associations France-Wallonie-Bruxelles, ou de la Conférence des Peuples de langue française, qui accueillent nombre de membres actifs du mouvement wallon, ou de partis politiques qui connaissent un fort courant wallingant, comme c'est surtout le cas au *Parti socialiste*. Il est aussi possible ici de citer les organisations bruxelloises qui participent elles aussi aux activités du mouvement : le Front Démocratique des Francophones, Bruxelles souverain, la Maison de la Francité : autant d'organisations qui, au-delà de la vie militante, participent « de l'extérieur », avec une problématique différente il est vrai, au débat sur l'identité des Wallons, mais qui n'en marquent pas moins une partie des réflexions du mouvement.

Cet ensemble d'associations et d'organisations composant le mouvement wallon se spécialisent plus ou moins autour de vocations et d'objectifs divers. L'essentiel des associations ont un objectif politique (le discours tenu notamment dans les revues est un discours politique : les partis, comme les organisations qui, sans pour autant s'engager sur le champ de la représentation électorale, produisent des propositions et un programme autour de revendications wallonnes). D'autres ont des objectifs culturels (organisation de manifestations autour du folklore, de l'histoire ou des arts en Wallonie) ; d'autres enfin ont des objectifs de réflexion scientifique et philosophique autour de l'identité et des institutions wallonnes. Il est ici possible de distinguer entre l'Institut Jules Destrée, dont les réflexions et les recherches portent sur l'analyse prospective et l'évaluation des politiques publiques de la Région Wallonne, et la Fondation Wallonne qui s'intéresse quant à elle plus particulièrement aux aspects culturels de l'identité -histoire, langue wallonne, toponymie, patrimoine, mémoire, commémoration. Les revues *Toudi* et *République* sont un autre aspect de la réflexion identitaire wallonne : elles produisent en effet un discours à la fois scientifique et contestataire autour de la question wallonne, avec un fort engagement antimonarchique, républicain et socialiste.

5.1.2 - Le mouvement souverainiste québécois

La création du Parti québécois en 1968 est à la fois l'aboutissement d'un processus de réflexion sur l'avenir de la communauté nationale canadienne-française, et le début d'une réflexion identitaire autre, construite cette fois autour des institutions provinciales et de la gouverne québécoise. Le mouvement souverainiste québécois s'est en fait progressivement constitué sur la réunion de deux types de contestations : la contestation nationaliste d'une part, et la contestation sociale d'autre part.

La contestation nationaliste est ancienne au sein de la communauté canadienne-française. Depuis la Conquête et surtout depuis les mouvements de rébellions qui ont touché le Bas-Canada au milieu du XIXe siècle, elle est véhiculée par les organisations nationalistes canadiennes-françaises comme la Société Saint-Jean-Baptiste ou la revue *L'Action nationale*, et les penseurs qui s'y sont exprimés autour notamment du Chanoine Groulx. Le fonds doctrinal de cette pensée nationaliste et communautaire visait à dénoncer la domination d'un peuple sur un autre ainsi que l'acceptation très docile de cette domination, menaçant à terme l'intégrité linguistique et surtout religieuse du peuple canadien-français. La doctrine nationaliste traditionnelle stigmatisant cette domination prônait alors une forme de résistance passive à l'État de l'autre, mais aussi -et surtout- à la modernité par un repli identitaire et religieux en vue de garantir la survivance des Canadiens français menacés par la culture de « l'autre ».

La contestation sociale s'est surtout quant à elle organisée avec l'industrialisation progressive de la Province du Québec et l'accentuation des écarts de richesses entre une bourgeoisie industrielle très majoritairement anglophone et une communauté canadienne-française constituant, avec les populations immigrées, l'essentiel du prolétariat ouvrier et agricole³⁶⁰. Avec l'émergence progressive d'une classe moyenne francophone et l'ouverture tout aussi progressive de la société canadienne-française, notamment dans les années 1960 (remise en cause du leadership moral et social de l'Église catholique, progrès, au sein des élites canadiennes-françaises, des idées libérales), cette contestation sociale, contestation des ordres établis, visait surtout à dénoncer l'oppression du peuple par la classe des possédants, et l'instrumentalisation par la bourgeoisie de l'État fédéral comme de l'État provincial, corollaire de cette domination de classe. Le libéralisme pour les uns, le marxisme pour les autres servaient de fonds doctrinal pour exprimer ces tensions sociales, tout en portant la réflexion sur le rôle de l'État (fédéral ou provincial) dans un tel processus libératoire.

³⁶⁰ BOURQUE, Gilles, LEGARÉ, Anne, *Le Québec, La question nationale*, Paris : Petite collection Maspéro, 1979, p. 113.

C'est par l'intermédiaire de l'expérience de la Révolution Tranquille (et des limites de cette expérience) que ces deux types de contestations et de doctrines ont progressivement et partiellement fusionné, en même temps que se sont affirmés, autour d'un quasi-État québécois en développement, un espace public québécois et une société francophone non plus minoritaire au Canada, mais majoritaire au Québec. Le Québec n'est alors plus simplement perçu par les élites francophones comme une simple réserve française protégée par un appareil institutionnel fédéralisé au Canada, mais comme une société à part entière, distincte, autre. Le gouvernement provincial doit donc, selon cette approche nouvelle, favoriser les intérêts provinciaux, et entrer ainsi en conflit avec un échelon fédéral suspecté, dès les années 1950, de ne pas favoriser les intérêts du Québec, et de privilégier le développement du « centre », c'est-à-dire de l'Ontario, au détriment de Montréal et de la vallée du Saint-Laurent³⁶¹.

Par un interventionnisme vigoureux, rompant ainsi avec la période précédente, le gouvernement québécois de Jean Lesage a utilisé au maximum les potentialités institutionnelles provinciales pour étatiser les institutions québécoises, et transformer la société québécoise en renversant les anciens équilibres et en donnant à la gouverne provinciale un rôle central dans le développement économique, politique et culturel de la Province. D'une stratégie de la survivance linguistique et religieuse, le Québec est passé, par l'action de sa gouverne et des doctrines politiques dominant à cette époque le Parti libéral du Québec, à une stratégie de l'affirmation et de la prise de contrôle de son développement. Mais cette stratégie nouvelle d'affirmation du Québec trouve vite ses limites : en même temps qu'elle pousse les francophones du Québec à s'affirmer en tant que majorité au Québec, cette affirmation porte atteinte aux intérêts de la communauté anglophone du Québec comme des immigrants de plus en plus incités à privilégier une intégration non plus au Canada majoritairement anglophone, mais au Québec majoritairement francophone. Ces mesures de protection linguistique se heurtent finalement à un nationalisme canadien de plus en plus unitariste. À la fin des années 1960, les clivages s'accroissent entre les deux communautés linguistiques. La situation devient particulièrement critique à Montréal au sujet de la scolarisation en français, avec l'explosion de crises linguistiques majeures auxquelles tentent de répondre les pouvoirs publics québécois par une législation renforçant la place de la langue française à Montréal mais ne répondant pas aux revendications d'unilinguisme, souhaité par les nationalistes et de plus en plus d'enseignants, d'étudiants et d'intellectuels. Ces tensions, et les réponses apportées par le gouvernement mécontentent les mouvements d'affirmation nationale à l'origine de vastes mobilisations à la fin des années 1960 jusqu'à l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976.

³⁶¹ HEINTZMAN, Ralph, *op.cit.*, p. 19.

Lors de cette période de la Révolution tranquille, en même temps que les divers mouvements sociaux dans la mouvance du mouvement ouvrier au Québec prennent conscience de l'enjeu d'un contrôle des institutions québécoises, la plupart des organisations nationalistes canadiennes-françaises prennent quant à elles conscience que l'affirmation canadienne-française passe par le contrôle plus ou moins total de la gouverne provinciale, non par les libéraux, mais par le mouvement nationaliste lui-même. La synthèse de ces attentes se fait autour de la possibilité politique que représente la prise de contrôle de la gouverne provinciale, et la nécessité pour ce faire de mobiliser la société québécoise pour la libération d'un peuple dont on stigmatisait la double oppression : une oppression étatique et bourgeoise due aux excès du système capitaliste ; une oppression étatique et nationale due à une conquête militaire et une domination de type colonial, domination dont l'État canadien serait en quelque sorte l'héritier.

S'il est possible de constater tout au long de la période de la Révolution Tranquille un rapprochement entre une bonne partie des nationalistes canadiens-français du Québec et les acteurs principaux de la contestation sociale (syndicats)³⁶², il est aussi possible de constater, au sein de la mouvance nationaliste canadienne-française une double scission. La première divise les nationalistes canadiens-français attachés à une solidarité « pancanadienne » des francophones aux nationalistes plus attachés à l'idée d'un « foyer national » que constituerait le Québec pour les francophones de la province. La seconde scission concerne les nationalistes québécois eux-mêmes, en désaccord sur l'avenir de la province et la portée des réformes en cours au Québec. Pour les uns, la survivance du fait francophone en Amérique du Nord passe d'abord par la libération du Québec et le séparatisme, quitte à concevoir cette indépendance dans le cadre d'une association étroite avec le Canada. Pour les autres, cette survivance passe par la poursuite de la politique libérale d'une autonomisation du Québec au sein d'un Canada en quelque sorte « réaménagé ». Une première rupture s'effectue à la fin des années 1960 avec la tenue des *États généraux du Canada français* de 1966 à 1969. Ces États généraux opposent surtout les délégués québécois aux délégués francophones des autres provinces sur l'opportunité d'une défense de l'option séparatiste québécoise. Une seconde grande rupture intervient en 1967 au sein même du système politique québécois, avec la démission de René Lévesque et de quelques centaines de membres du Parti libéral suite au refus du Congrès du Parti libéral d'entériner le principe d'un Québec souverain associé au reste du Canada. René

³⁶² Ce rapprochement s'est en particulier fait sur la question de « la langue de travail, considérée par plusieurs comme l'élément visible, l'épiphénomène le plus quotidiennement vécu de l'oppression nationale » : CYR, François, ROY, Rémi, *Éléments d'histoire de la F.T.Q. La F.T.Q. et la question nationale*, Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, p. 57

Lévesque et ses partisans créent alors le Mouvement souveraineté-association (M.S.A.) et l'année suivante, ce mouvement engage des pourparlers avec les deux grandes organisations indépendantistes québécoises des années 1960 : le Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.) et le Ralliement national (R.N.).

La fin des années 1960 marque donc, pour le mouvement souverainiste, un aboutissement dans la mesure où les réflexions autour de l'indépendance, largement entamées tant au sein des organisations traditionnelles comme au sein des partis et mouvements indépendantistes québécois nés dans les années 1950-1960, trouvent leur consécration dans la création par le regroupement d'organisations souverainistes d'un outil politique, le Parti québécois, en vue de prendre le contrôle des institutions provinciales, et de saisir ainsi la possibilité politique offerte aux Québécois francophones souverainistes de recréer un État québécois, cette fois à leur image. Cet objectif du contrôle par des francophones nationalistes d'un gouvernement local va influencer la manière dont ces acteurs vont penser leur communauté et l'identité nationale qu'ils défendent : parallèlement à la poursuite de l'objectif politique d'un contrôle des institutions, les organisations souverainistes vont développer une réflexion identitaire adaptée à l'objectif d'un contrôle de l'État par des indépendantistes. L'idée selon laquelle les francophones du Canada peuvent devenir les « maîtres chez eux », dans leur « réserve » québécoise, est abandonnée au profit d'une autre idée selon laquelle, avec le contrôle de l'État, les Québécois, et en particulier les francophones du Québec, maîtrisent, ensemble, un avenir national distinct de celui de tous les autres Canadiens, y compris des Canadiens francophones « hors-Québec ». Cette lente évolution de la manière de penser la nation est par exemple perceptible dans les articles publiés sur la question dans la revue nationaliste *L'Action nationale*. Dans son étude consacrée au discours de *L'Action nationale* sur les nations québécoises, Catherine Bouchard fait état de la transformation importante qui s'est opérée quant à la conception de la communauté nationale au Québec. Elle montre en particulier que les débats de la revue ont été particulièrement marqués par l'actualité des expériences gouvernementales menées par le gouvernement libéral des années 1960, abondamment discutées au sein de la revue. Et dans ces discussions, c'est l'État québécois qui est au centre, en même temps qu'une conception non plus primordiale de la nation, mais moderne, et culturelle : « les auteurs qui publient leurs textes dans *L'Action nationale* pensent la nation québécoise comme un groupe culturellement homogène et font de l'État l'incarnation politique de cette culture. Par ailleurs, définir la nation à partir de particularités au rang de bien commun promu par l'État implique que les Québécois d'autres origines s'assimilent aux groupes majoritaires pour participer au domaine politique. Ainsi, la culture et la langue

française deviennent-elles, dans les années 1960, le centre de gravité de la collectivité québécoise et la justification du projet politique mené par un État-nation unifié ».³⁶³

La fin des années 1960 marque aussi le début d'une organisation autre du mouvement, avec la stratégie électorale puis référendaire du tout nouveau Parti québécois et la fédéralisation, autour de ce parti, de la plupart des organisations indépendantistes québécoises. Cette stratégie foncièrement territoriale contribuera elle aussi à territorialiser un discours identitaire souverainiste qui s'adresse, certes aux électeurs francophones du Québec, mais aussi et dès l'origine, à tous les autres Québécois. Par ailleurs, le Parti québécois va immédiatement prétendre au monopole en matière de représentation de l'option souverainiste, en s'imposant dès le début comme une force politique crédible puisque dès 1970, le P.Q. compte près de 90.000 adhérents et remporte 7 sièges à l'Assemblée de Québec. Le P.Q., tout en cherchant à exercer un monopole dans l'expression de l'option souverainiste, ne cherche pas moins à entretenir avec les autres organisations politiques et sociales partageant son option un partenariat plus ou moins étroit, selon l'actualité de la question nationale et la présence du Parti québécois au gouvernement à Québec.

Ces rapports entre le Parti québécois et les autres organisations souverainistes subissent l'influence de l'actualité électorale et référendaire et dépendent en particulier du succès électoral du P.Q.. Les liens entre le P.Q. et les autres forces souverainistes sont étroits lorsque, au gouvernement, le Parti québécois a engagé le Québec dans une campagne référendaire. Sous le parapluie du « Oui », le Parti dirige la campagne en faveur du « oui » et chaque organisation souverainiste se voit chargée d'une partie du travail de mobilisation, en même temps que le Parti cherche à fédérer autour de lui les autres organisations souverainistes dans le cadre d'actions communes³⁶⁴. Cette situation est due à la position centrale qu'occupe alors un parti politique disposant du monopole ou du quasi-monopole de la représentation politique à l'Assemblée au sein de la mouvance souverainiste. Cette situation est aussi due à la législation québécoise en matière de financement des campagnes politiques puisque cette législation oblige les organismes participant à la campagne à se réunir sous un même « parapluie » : celui du « oui » ou celui du « non », chaque compte de campagne étant soumis à un contrôle strict. C'est donc tout naturellement autour du P.Q. que s'est constituée la coalition pour le « Oui » en 1995.

³⁶³ BOUCHARD, Catherine, *Les Nations québécoises dans l'Action nationale, de la décolonisation à la mondialisation*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2002, p. 68.

³⁶⁴ YOUNG, Robert A., *The struggle for Quebec*, Montréal&Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999, pp. 13 et ss.

Lorsque le Parti québécois est dans l'opposition, la mobilisation des soutiens en faveur de son retour au gouvernement se fait progressivement, à la fois sur la base de l'option souverainiste, mais aussi sur la base de son programme social-démocrate. Un réseau de soutien se reconstitue progressivement autour de ces deux enjeux, réunissant dans un même mouvement souverainiste les organisations nationalistes, les centrales syndicales, des laboratoires d'identité et des cercles de réflexions, ainsi que des mouvements sociaux divers. C'est par cette mobilisation tous azimuts des contestations sociale et nationaliste que le P.Q. est parvenu à gagner les élections provinciales de 1976, sur un programme de revendications sociales et nationales radicales (*Charte de la langue française*, redéfinition des relations de travail, accroissement du secteur public, promotion du Québec sur la scène internationale), sur la dénonciation des politiques ouvertement répressives canadiennes (loi sur les mesures de guerre).

Enfin, lorsque le P.Q. se trouve au pouvoir après un échec référendaire ou lorsque son action ne s'inscrit pas dans une logique référendaire claire, la mobilisation des diverses organisations tend à s'essouffler, et les soutiens s'estompent. Cela a été le cas avec le délitement progressif du mouvement souverainiste et du P.Q. lui-même après l'échec du référendum de 1980 et la mise en œuvre de la stratégie du « beau risque » ; cela a aussi été le cas avec la perte progressive des soutiens des mouvements sociaux ainsi que des Centrales syndicales, et la disparition de la coalition des *Partenaires pour la souveraineté* suite à l'échec référendaire de 1995.

En dépit de ces fluctuations conjoncturelles, le mouvement souverainiste demeure constitué d'un noyau dur représenté au niveau provincial par le Parti québécois et, depuis 1991, au niveau fédéral par le Bloc québécois, représentant l'option souverainiste au Parlement d'Ottawa.

Au-delà de ces organisations politiques, il existe des organisations soutenant traditionnellement le Parti québécois et l'option souverainiste, même si les politiques et le programme du P.Q. sont parfois critiqués par ces « partenaires ». Citons ici la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste et les Sociétés nationales locales affiliées au Mouvement National des Québécois, ou encore la revue *L'Action nationale*.

D'autres organisations, elles aussi soutenant l'option souverainiste et le Parti québécois qui la porte, ont été créées par des acteurs du mouvement en vue d'organiser les mobilisations : citons ici par exemple les Intellectuels pour la souveraineté, les collectifs locaux ou thématiques divers, les Partenaires pour la souveraineté, Génération Québec, etc...

Viennent ensuite les organisations multiples qui, sans pour autant faire partie du mouvement souverainiste *stricto sensu*, soutiennent l'option souverainiste et la stratégie défendue par le P.Q. en la matière. C'est surtout le cas de la Fédération des Femmes du Québec, des centrales syndicales C.S.N., F.T.Q., C.S.Q., C.E.Q., ou encore de la F.E.U.Q..

Enfin, ce sont de multiples militants, engagés à la fois dans divers groupes communautaires mais aussi dans des structures associatives ou politiques souverainistes qui jouent leur rôle de courroie de transmission de l'option dans leurs divers milieux socioprofessionnels : des initiatives sont menées par divers collectifs, ou des groupes de citoyens, avec ou sans les organisations souverainistes, autour de la question nationale. C'est le cas par exemple de manifestations dans le cadre de la fête nationale, ou des actions plus discrètes, comme l'affichage du drapeau québécois.

5.2 - Les composantes du mouvement wallon

Les mouvements wallon et souverainiste québécois peuvent paraître *a priori* très différents. Il n'en demeure pas moins que ces mouvements sont tous deux marqués par leur travail d'action collective en vue d'une mobilisation tous azimuts des soutiens de la cause qui les rassemble, ainsi que par un travail collectif de réflexion sur l'identité, et de production d'une doctrine identitaire propre au mouvement. En ce sens, ils assurent la principale fonction de tout mouvement social, rappelée dans le chapitre 3 : produire de l'identité.

Chaque mouvement procède différemment dans son rapport à la construction de l'identité nationale : si le mouvement souverainiste est d'abord dominé par un parti politique dans le cadre d'une mobilisation électorale ou référendaire, le mouvement wallon, après les périodes d'importants engagements sur la scène électorale autour de la réforme en profondeur de l'État belge et du fédéralisme, concentre désormais l'essentiel de ses actions dans un important travail de réflexion identitaire, en collaboration avec les institutions wallonnes, et laisse les militants wallons s'investir au sein des forces politiques traditionnelles, en particulier au sein des familles libérale et surtout socialiste.

Lorsque l'on dresse rapidement l'inventaire des organisations du mouvement wallon qui existent encore, ce sont celles qui se sont spécialisées dans un travail de réflexion politique sur l'identité wallonne et l'avenir de la Région wallonne, c'est-à-dire les laboratoires de l'identité

wallonne, qui paraissent exercer l'essentiel des activités du mouvement, même si bon nombre d'autres organisations, quant à elles engagées politiquement ou rassemblant un certain nombre de militants autour de la défense de la Wallonie et de la contestation de l'État belge, participent aussi à ce travail de réflexion d'ailleurs encouragé à divers niveaux par les nouvelles institutions de la Région wallonne. La production de réflexion identitaire se trouve au cœur des actions collectives du mouvement wallon.

5.2.1 - Les laboratoires de l'identité

L'Institut Jules Destrée

La *Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie*, créée en 1938 et transformée par la suite en *Institut Jules Destrée*³⁶⁵ diffère en de nombreux points de l'actuel Institut. Mais les objectifs qui ont présidé à sa création demeurent puisqu'il s'agit toujours d'affirmer l'existence de l'identité wallonne et de contester les lectures de l'histoire niant cette réalité wallonne, en particulier l'histoire officielle belge.

Il s'agissait d'abord, pour les fondateurs de cette société historique issus des milieux scientifiques, universitaires et d'organisations wallonnes comme la *Concentration wallonne* ou les diverses ligues wallonnes, de répondre au discours de type historique opposé aux militants du mouvement wallon par les historiens belges. La volonté des membres fondateurs était donc de remettre en cause les analyses historiques -et patriotiques- de l'« âme belge », au profit d'une lecture réputée plus rigoureuse de l'histoire et mettant cette fois en exergue « la réalité » de l'identité wallonne. La raison devait en effet l'emporter sur le mythe national belge et sur une vision déterministe, par trop « belge » de l'histoire. Pour les fondateurs de la Société « l'histoire d'un peuple est l'exposé scientifique, c'est-à-dire logiquement ordonné des événements et des faits qu'il a vécus ainsi que du développement qu'il a subi »³⁶⁶. Par la création d'une telle Société savante, les fondateurs souhaitaient avant tout montrer le caractère scientifiquement fondé de la thèse de l'existence d'une identité wallonne et d'un peuple wallon distincts, et dénoncer dans le même temps le caractère artificiellement construit de l'identité étatique belge, tout en assurant la diffusion de ces travaux novateurs. Pour l'Abbé Mahieu, président (et fondateur) de la Société :

³⁶⁵ Voir en annexe C-6 : Institut Jules Destrée, Objectifs de l'Institut

³⁶⁶ Abbé MAHIEU, 1938, cité par Philippe DESTATTE dans l'article qu'il consacre à l'Institut Jules Destrée dans *l'Encyclopédie du Mouvement wallon, op.cit.*, p.843.

L'histoire de la région française de l'État belge est négligée au profit de celle de la Flandre. (...) Un peuple qui ne connaît pas son histoire est voué, plus facilement que tout autre, à la servitude politique. La Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie se propose de rétablir, en toute objectivité, la vérité intégrale en faisant connaître l'histoire du Peuple wallon, ses luttes héroïques, ses réactions psychologiques, sa contribution remarquable à l'épanouissement des arts et son évolution sociale et économique, qui en font un des premiers peuples civilisés.³⁶⁷

L'objectif de l'Institut Jules Destrée est actuellement identique, même s'il s'agit moins d'opposer de front une identité wallonne à une identité belge, que d'affirmer l'existence, en tout cas institutionnelle et sociale, d'une identité régionale wallonne : l'Institut Jules Destrée « institution pluraliste de promotion de l'identité wallonne (...) est un organisme non gouvernemental dont l'objectif est la promotion de la personnalité de la Wallonie et de la Francité à travers le monde »³⁶⁸ :

Centre d'études et de recherches non gouvernemental, l'Institut Jules Destrée s'est attaché depuis 1938 à donner du sens à l'idée de Wallonie en tentant de décrire et de comprendre, principalement par une analyse historique rigoureuse, les nécessités et les conditions culturelles, politiques économiques de la naissance de la Wallonie ainsi que les mécanismes de sa construction.³⁶⁹

Il s'agit, au-delà du débat sur les institutions, de réfléchir sur la société wallonne elle-même et sa réalité, et de produire sur cette réalité un discours de vérité tout à la fois scientifique dans ses analyses et normatif dans ses propositions :

Valorisant, en terme de citoyenneté, l'existence de la Région et dépassant le débat sur l'avenir institutionnel, l'Institut Jules Destrée a voulu, dès le milieu des années quatre-vingt, considérer la Wallonie comme une société d'acteurs. Il a dès lors œuvré à l'identification de la population wallonne à un projet régional construit au départ de la société civile organisée en réseaux, confrontant acteurs et décideurs régionaux dans un même effort³⁷⁰.

L'objectif ici déclaré de l'Institut est de contribuer tout à la fois à définir cette société wallonne, mais aussi à mobiliser la population wallonne autour d'un projet collectif et d'une identification « citoyenne » à la Wallonie. Il s'agit de montrer que les nouvelles institutions régionales wallonnes reposent sur une réalité identitaire spécifiquement wallonne, quitte à définir de manière large et ouverte cette identité. Cette réflexion identitaire est menée avec l'aide et notamment le soutien financier des institutions de la Région wallonne et de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui n'hésitent pas à confier à l'Institut certaines missions de recherches et de perspectives. Les actions de l'Institut sont ainsi organisées en quatre pôles. Le

³⁶⁷ *Ibid*, p.843.

³⁶⁸ INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie au futur, Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective*, Charleroi, Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1999, p. 467.

³⁶⁹ INSTITUT JULES DESTREE, *Présentation, objectifs de l'Institut Jules Destrée*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Presentation.htm (le 17 mars 2004).

³⁷⁰ *Ibid*.

pôle « Recherche », directement issu de la volonté des fondateurs de l'Institut et organisé autour du Centre d'histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, a mis en œuvre le projet d'*Encyclopédie du Mouvement wallon* et travaille depuis 2001 sur l'histoire économique de la Wallonie, de la Révolution industrielle à la fin du XXe siècle. Aussi très actif sur les thèmes du fédéralisme et des problématiques régionales et interrégionales, l'Institut a rempli diverses missions d'expertise au profit de la Région wallonne et de la Communauté Wallonie-Bruxelles, mais aussi du Parlement européen, de l'O.C.D.E., en même temps qu'il a participé à des enquêtes d'opinion en partenariat avec l'Observatoire interrégional du Politique à la Fondation nationale des sciences politiques de Paris.³⁷¹ Outre les actions menées dans le pôle recherche, l'Institut mène aussi, cette fois dans le cadre du pôle « Information » des actions de communication sur la Wallonie par l'intermédiaire des portails Internet *Wallonie-en-ligne.net*, *Destree.org*, *Wallonie-Isoc.org*, et *LaFrancité*³⁷². Dans le cadre de son pôle « Citoyenneté », l'Institut Jules Destrée poursuit son action en faveur de l'octroi du droit de vote à tous les résidents de Wallonie pour les élections en Wallonie et en stimulant la réflexion autour des thématiques de la citoyenneté, de l'identité, de la nationalité, de l'éducation ou du fédéralisme. Enfin, dans le cadre du pôle « Prospectives », l'Institut s'est vu confier par la Région wallonne deux missions : l'une vise à ce que l'Institut organise une « réflexion prospective continue comprenant l'animation d'une réflexion générale sur l'avenir de la Région wallonne »³⁷³, et l'autre vise à ce que l'Institut assume une fonction de conseil direct au profit du gouvernement wallon dans le cadre de la mise en chantier du *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*, dont l'objectif est précisément de mettre à jour les priorités de la gouverne wallonne en matière de réformes institutionnelles, de politiques et d'investissements publics pour les années à venir.³⁷⁴

En terme de membres, l'Institut, qui porte le nom d'une des figures mythiques du mouvement wallon et du socialisme wallon peut encore être considéré comme participant, certes de manière intellectuelle et scientifique, aux réflexions générales qui animent le mouvement wallon et ses différentes composantes puisqu'au sein de son Conseil d'administration il est possible de remarquer la présence tant de parlementaires et de personnalités politiques wallonnes de premier plan comme Robert Collignon (Président du Parlement wallon), Philippe Busquin (commissaire européen) ou Jean-Maurice Dehousse

³⁷¹ INSTITUT JULES DESTREE, O.I.P., P.I.O.P., *La Wallonie et les régions françaises. Approche comparée des identités régionales, enquête 1998*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, 55 p.

³⁷² INSTITUT JULES DESTREE, *Quatre pôles interactifs*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Poles.htm (le 17 mars 2004).

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ Voir à ce propos le vaste programme du Gouvernement wallon : GOUVERNEMENT WALLON, *Contrat d'avenir pour la Wallonie* (C.A.W.), Jambes, Gouvernement wallon, 2000, 179 p.

(député européen) que de scientifiques comme Jean-Pierre Lemaître (économiste), Jacques Brassine de la Buissière (politologue), Jean-Marie Duvosquel (historien et actuel Président du Centre), Jean Pirotte (historien et membre de la Fondation wallonne), de fonctionnaires ou de personnalités engagées du mouvement wallon comme le Directeur de l'Institut, Philippe Destatte, ou encore Jean-Émile Humblet (sociologue et ancien sénateur, membre de Wallonie libre), et Yves de Wasseige (économistes, ancien membre de la Cour d'arbitrage)³⁷⁵. L'Institut se situe donc au cœur de la matrice identitaire, à l'interface des mondes politique, scientifique et institutionnel, au point de devenir, tant pour le mouvement wallon que pour la Région wallonne, un véritable laboratoire de l'identité. L'Institut opère ainsi la jonction entre les réflexions sur l'identité et l'avenir de la Wallonie d'une part, qui s'expriment au sein du mouvement wallon à travers ses réunions, ses publications, ses rencontres, et les quêtes identitaires des nouvelles institutions publiques wallonnes d'autre part, qui, au travers de leurs publications comme de leurs politiques publiques, démontrent leur volonté de développer au sein de la population wallonne un sentiment d'appartenance, une sensibilité wallonne qui semble nécessaire à la démonstration de légitimité des nouvelles institutions. Cette position particulière de l'Institut lui permet d'organiser de vastes congrès rassemblant différents intervenants issus tant du mouvement wallon lui-même que des milieux institutionnels, universitaires, économiques ou sociaux, autour des grandes questions touchant la société wallonne, l'objectif constant étant la définition d'un « projet wallon », c'est-à-dire d'une volonté collective mobilisant l'ensemble de la population wallonne ou tout du moins ses acteurs. C'est d'ailleurs tout le sens de la série de congrès *La Wallonie au futur* que l'Institut organise depuis 1987 sur la société wallonne et qui donnent lieu à de vastes enquêtes et débats sur des thèmes toujours en rapport avec cette notion de « projet wallon » mis en avant par les responsables de l'Institut.³⁷⁶

La Fondation Wallonne

La *Fondation Wallonne Paul-Marie et Jean-François Humblet* représente elle aussi, à sa manière, quoi que moins concentrée sur les enjeux de politiques publiques et de réflexions générales sur les nouvelles institutions wallonnes, un laboratoire de l'identité collective wallonne en construction. Créée en 1987 par des militants et des intellectuels wallons, cette

³⁷⁵ INSTITUT JULES DESTREE, *Conseil d'administration*, <http://www.destree.org/Administration/Conseil-Administration.htm> (le 17 mars 2004).

³⁷⁶ COLLIGNON, Robert, Ministre-Président du Gouvernement wallon, « S'investir dans l'innovant et le stratégique, Préface de présentation », INSTITUT JULES DESTREE, *Quatrième congrès La Wallonie au futur – Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective, op.cit.*, p. 5.

fondation revendique un double objectif : elle veut « concourir à un renouveau du pays wallon, au-delà des cloisonnements politiques et idéologiques » et veut aussi « d'abord s'adresser au monde des jeunes pour les interpeller ». Pour ce faire, l'activité de recherche de la Fondation se concentre sur les questions suivantes : « que signifie être Wallon aujourd'hui ou demain ? Quels sont les enjeux de cette construction d'une Wallonie, enfin sortie du marasme, consciente de ses valeurs passées et présentes, largement ouvertes sur l'Europe, sur la Francité internationale et sur le monde, accueillante aux nouvelles populations qui l'enrichissent ? Comment construire une image positive, jeune et dynamique de la Wallonie, condition indispensable d'un renouveau ? »³⁷⁷. Les publications et les travaux de recherche produits par la Fondation reflètent ces objectifs : il s'agit de produire des études, d'organiser des colloques non pas directement sur la problématique identitaire, mais sur les éléments économiques, sociaux, qui servent traditionnellement de base à la constitution d'un imaginaire identitaire. L'identité wallonne est d'abord considérée comme en construction, et il s'agit de recueillir les données sur les lieux de mémoire wallons³⁷⁸, de décrypter l'histoire en distinguant la réalité de ses mythes, de définir une « identité paysagère » ou un « terroir » wallon, d'analyser par exemple le rapport qu'entretient le pays wallon avec son folklore, à travers une étude de la manière dont sont montrés folklore et traditions populaires de Wallonie au *Musée de la vie wallonne* à Liège, ou encore de repérer différents « lieux de la mémoire wallonne », tout en notant que :

Comme pour la plupart des États-nations, les lieux de mémoire liés à la Belgique abondent (...). Ils ont pour eux la force de l'institution étatique et la charge symbolique inhérente à cette institution (...). Le tableau est bien différent pour les lieux d'une éventuelle mémoire wallonne. S'ils sont potentiellement aussi abondants, car les lieux de la mémoire belge se situent partiellement aussi sur le sol wallon, ils émergent rarement comme porteur d'une mémoire spécifiquement wallonne³⁷⁹.

Comme les responsables de la Fondation le rappellent, « le chemin se fait en marchant » : le travail sur la mémoire ne prend un sens que par rapport à un projet, et c'est par ce projet qu'il s'agira de définir un rapport mémoriel au passé. Le travail de la fondation ne se contente pas des lieux traditionnels de mémoire. Elle s'attache aussi à découvrir ou redécouvrir la Wallonie à travers les lieux plus contemporains de la mémoire. C'est ainsi que la

³⁷⁷ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, p. 9.

³⁷⁸ DELFORGE, Paul, « Essai d'inventaire des lieux de mémoire liés au mouvement wallon (1940-1997) », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne, op.cit.*, p. 285.

³⁷⁹ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), « Épilogue. Le chemin se fait en marchant », L. COURTOIS, J. PIROTTE, *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne, op.cit.*, p. 302.

Fondation a publié un ouvrage sur *L'imaginaire wallon dans la bande dessinée*³⁸⁰ et un autre sur *Les images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne*.³⁸¹

À travers cette production, l'objectif est bien de construire un rapport particulier au passé, en fabriquant autour des grands thèmes de l'identité collective (paysage, histoire, langue, terroir, folklore) un discours proprement wallon d'une réalité contemporaine propre à la Wallonie.

La Revue Toudi et la Revue République

Les sciences sociales telles que l'histoire, la géographie, la science politique, la sociologie ou l'économie n'ont pas été les seules à être investies par l'intention identitaire des militants du mouvement wallon. Le champ de la philosophie fait lui aussi partie des champs scientifiques à investir pour rendre légitime parce que rationnel, scientifiquement démontré, l'identification wallonne au détriment de l'identification proposée par l'État belge. C'est plus particulièrement du champ philosophique et du champ des idées politiques que s'occupent les revues *Toudi* et *République*, en développant autour de l'idéologie républicaine une vision particulière de l'identité wallonne. Laissant une grande place au débat, ouverte à toutes les sensibilités, *Toudi* et *République* sont des revues de réflexion et d'engagement : « la revue *Toudi* émane de la longue durée du mouvement wallon et en particulier, des luttes ouvrières et socialistes. L'un de ses textes fondateurs est le Manifeste pour la culture wallonne. »³⁸² L'objectif au sein de cette revue est de produire un débat d'idées autour de la Wallonie, et de sa place dans le monde. S'il existe une ligne éditoriale propre à la revue et revendiquée par cette dernière, le débat avec les autres options (rattachiste notamment) est ouvert :

La plupart des Wallons qui aspirent à la réunion à la France ne souhaitent pas voir leur différence biffée d'un seul trait et rejettent un « rattachisme » pur et simple. D'autres, presque tous ardents francophiles, souhaitent cependant que la Wallonie aille avec Bruxelles jusqu'au bout de la souveraineté qui se constitue sur les dépouilles de l'État belge. Même si ce vœu d'indépendance nous semble plus conforme à l'idéal républicain de s'assumer pleinement comme Cité en Europe unie et dans le Monde, nous donnons régulièrement la parole aux « rattachistes ». Car la société wallonne n'a pas encore choisi entre l'indépendance et la réunion à la France. Le débat se poursuit. Et *Toudi* veut contribuer à alimenter ce débat prégnant d'une synthèse possible³⁸³.

³⁸⁰ PIROTTE, Jean (dir.), *Du régional à l'universel. L'imaginaire wallon dans la bande dessinée*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, 1999, 311p.

³⁸¹ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, *Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, 1993.

³⁸² TOUDI, *Notre hypothèse de travail : la République, non le rattachisme*, <http://www.toudi.org/republic/repponrat.htm> (le 17 mars 2004).

³⁸³ *Ibid.*

Plus que constaté, ce pluralisme est presque revendiqué par la revue Toudi qui s'ouvre effectivement aux divers courants du mouvement.

Le Fonds d'histoire du mouvement wallon

Le mouvement wallon a aussi son *Fonds d'histoire du mouvement wallon*. C'est le Collège des Bourgmestres et Échevins de la ville de Liège qui va, en 1949, à la demande et sur proposition du Secrétaire général du Congrès national wallon Fernand Schreurs, créer « un fonds wallon qui comprendrait l'ensemble des livres, brochures, journaux et archives relatifs au Mouvement wallon depuis ses origines jusqu'à nos jours ». Une *Commission du Fonds d'Histoire du Mouvement wallon*, composé de militants et de chercheurs, est alors chargée de son administration. Le Centre va ainsi recueillir le fonds d'archive de nombre de militant, au point de constituer « le fonds le plus important pour l'étude du mouvement wallon »³⁸⁴. Suite à des difficultés financières, la ville de Liège a souhaité ne plus devoir assumer ce service. Depuis 1990, une convention entre le Parlement wallon, l'Université de Liège et la ville de Liège a confié la gestion de ce centre à l'Université de Liège : les institutions universitaires et régionales s'impliquent elles aussi dans la gestion de ce centre d'archive consacré pourtant à un mouvement politique et culturel particulier.

5.2.2 - Les organisations politico-culturelles

Outre ces organisations, plutôt spécialisées dans la réflexion identitaire, et la production d'un fonds de recherche et d'analyse sur la Wallonie et son identité, il existe aussi des organisations politico-culturelles anciennes ou récentes héritières des grands mouvements populaires wallons, mais dont les actions et les manifestations demeurent plus confidentielles que celles engagées par les laboratoires de l'identité avec le soutien des nouvelles institutions wallonnes. La plupart des grandes organisations qui ont fait les heures de gloire du mouvement wallon dans l'entre-deux guerre ou après-guerre jusque dans les années 1980 avec le Rassemblement wallon ont disparu. Seules subsistent certaines d'entre elles. C'est notamment le cas du mouvement *Wallonie Libre*.

Wallonie libre est plurielle et rassemble dans ses rangs des militants de toutes tendances philosophiques et politiques et compte parmi eux des rattachistes, des non rattachistes, des indépendantistes, des 'réunionnistes' ... C'est ainsi qu'elle garde sa stabilité. Loin d'opposer 'réunionnistes', 'rattachistes', 'indépendantistes', le

³⁸⁴ GODEFROID, Corinne, « Fonds d'Histoire du mouvement wallon », *Encyclopédie du Mouvement wallon, op.cit.*, p. 651.

Mouvement les rassemble, par leur complémentarité, dans un idéal commun et incontournable : rendre la Wallonie libre de choisir son destin. C'est ainsi que lors de son 60^{ème} anniversaire, Wallonie libre pouvait dire aux Wallons présents 'le temps d'unir nos forces est venu' car bientôt la Wallonie sera libérée de l'étreinte asphyxiante de l'État belgo-flamand³⁸⁵.

Mouvement né juste après l'invasion allemande en 1940, et issu des milieux wallons qui refusaient déjà avant la guerre la politique de neutralité officielle de la Belgique à l'égard de l'Allemagne, Wallonie libre se situe dans la lignée des objectifs énoncés par le général de Gaulle le 18 juin 1940. Tant les activités que les écrits de Wallonie libre, à travers la publication de la revue *La Wallonie libre* durant l'occupation, sont marqués par la résistance à l'occupant, la lutte contre la collaboration, la dénonciation de l'attitude de l'État et de la monarchie belges, ainsi que la place qui est faite à la Wallonie en Belgique. C'est aussi sous l'occupation que Wallonie libre élabore le projet d'une réunion d'un *Congrès national wallon* pour doter la Wallonie d'un statut constitutionnel approprié, et entretient l'idée d'une dissociation de la Wallonie et de Bruxelles : « le règlement de la question bruxelloise ne peut, en aucune manière, compromettre la libération de la Wallonie »³⁸⁶. Immédiatement après la Libération, ce Congrès est organisé et Wallonie libre entreprend une vaste campagne de communication en direction de la population wallonne autour de l'intérêt de ce Congrès. Dans les années 1950-1960, Wallonie libre entreprend un travail de réflexion autour de l'identité wallonne et autour de la revendication des réformes de l'unitarisme belge qu'elle dénonce, grâce au fédéralisme qu'elle souhaite. Bien que revendiquant, jusqu'à aujourd'hui, son indépendance vis-à-vis des partis politiques, Wallonie libre soutient à cette époque les créations de partis politiques wallons, et en particulier la naissance du Mouvement populaire wallon d'André Renard et la renaissance de Rénovation wallonne, ainsi que du Mouvement libéral wallon, mouvements dont la revendication est le fédéralisme. Progressivement pourtant, Wallonie libre se désolidarise des partis politiques fédéralistes, pour revendiquer plus radicalement l'autonomie de la Wallonie (Congrès de Namur, 20 octobre 1963), puis la création pure et simple d'un État souverain wallon pour lutter contre la dépendance de la Wallonie vis-à-vis de la Flandre, dépendance entretenue et relayée par l'État belge (Congrès de Namur, 21 juin 1970) alors que dans le même temps le gouvernement belge présente son projet de réformes constitutionnelles par la création des régions et communautés³⁸⁷. Les années 1970 voient Wallonie libre renouer avec les partis politiques wallons fédéralistes, qui ne parviennent toutefois pas à créer un mouvement politique wallon unique. L'objectif est de résister à la pression flamande dans les

³⁸⁵ DUPONT, Jacques, « Éditorial », *Wallonie libre*, Décembre 2000, p. 3.

³⁸⁶ *Conseil général de Wallonie libre* du 9 septembre 1943, cité dans l'article de Paul DELFORGE, « Wallonie libre clandestine », *Encyclopédie du mouvement wallon, op.cit.*, p. 1644.

³⁸⁷ *Ibid*, p.1645.

Fourons et à Bruxelles, tout en encourageant, par une activité d'information et de pressions politiques, le succès des thèses autonomistes. À la fin des années 1970, Wallonie libre qui participe à la Conférence des peuples de langue française radicalise son discours sous l'influence du souverainisme québécois : l'objectif du mouvement devient l'indépendance de la Wallonie. La radicalisation du discours s'accompagne d'une transformation du répertoire d'actions, puisque le mouvement « entend s'affirmer à nouveau comme un organisme de combat », notamment par des actions de terrain (occupations, distribution de tracts, organisation du congrès des indépendantistes wallons, en 1980 et en 1982...).³⁸⁸

À partir de 1982, Wallonie libre est en perte de vitesse, mais se maintient autour notamment de son journal et des manifestations qui ponctuent sa vie militante et associative (conférences, pèlerinages, banquets, manifestes). En 1986, l'organisation s'associe à la Coordination Wallonie-Bruxelles qui rassemble diverses associations wallonnes et organismes publics de la communauté française Wallonie-Bruxelles tout en poursuivant ses réflexions autour de l'avenir d'une Wallonie indépendante. Dans les années 1990, Wallonie libre avec les autres organisations du mouvement, notamment avec *Touidi*, l'Institut Jules Destrée, Wallonie Région d'Europe, et le Mouvement wallon pour un retour à la France organisent divers colloques autour de la question wallonne : *Crise de la fonction royale, une République pour la Wallonie ?*, (colloque de Namur, 15 mai 1991) ; *La Wallonie après la Belgique* (colloque de Liège le 25 avril 1992) ; *La Wallonie, la France, la République* (colloque du 7 novembre 1992). Parallèlement aux activités qu'il organise, le mouvement Wallonie libre participe aussi, par l'intermédiaire de ses responsables, aux conférences organisées par l'association française *France-Wallonie-Bruxelles* présidée par Bernard Dorin, et continue de prendre en charge l'organisation du pèlerinage à Waterloo chaque 18 juin, ainsi que le banquet réunissant les responsables des diverses organisations du mouvement wallon.

5.2.3 - Les autres organisations

À la différence du mouvement souverainiste québécois, le mouvement wallon est, du fait des clivages idéologiques et des querelles de personnes qui le traversent³⁸⁹, caractérisé par l'instabilité de ses structures et de ses organisations puisque, en dehors des organismes susmentionnés, la plupart des organisations qui comptent dans le mouvement, et que l'on

³⁸⁸ *Ibid*, p. 1653.

³⁸⁹ Ces querelles ne sont pas étrangères au morcellement du mouvement, et à ses divisions. C'est en tout cas ce qui ressort des entretiens semi-directs menés avec des militants du mouvement comme de la lecture des notices de l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* concernant les principales organisations wallonnes aujourd'hui disparues.

retrouve dans les manifestations internes au mouvement, sont des organisations récentes et qui ne sont pas répertoriées dans l'Encyclopédie, ce qui signifie qu'elles n'existaient pas avant 1980³⁹⁰. Parmi elles, il faut ici mentionner le Rassemblement Wallonie France (R.W.F.) de Paul-Henri Gendebien. Cette formation politique nouvelle a été créée en 1999 autour de l'idée d'un rassemblement de la Wallonie, mais aussi de Bruxelles à la France, et d'un constat : celui de l'existence, au sein du mouvement wallon, d'un courant rattachiste désormais majoritaire. Il est vrai qu'à la lecture des intervenants au sein des revues *Trait d'union* et de *Wallonie France*, hébergées sur le site du R.W.F., force est de constater la large audience chez les militants wallons de ce parti politique, jusque dans les plus anciennes des organisations wallonnes (comme Wallonie libre, dont le Président Jacques Dupont est aussi l'un des parrains de la *Revue Wallonie-France*, avec d'autres grands noms du mouvement wallon comme Jean-Émile Humblet, Jean Defraigne, André Patris, Jacques Liénard, Jacques Rogissart³⁹¹). Ce parti politique, qui a pour la première fois participé à des élections en 1999 s'est fixé pour objectif de rassembler les forces politiques qui refusent tout à la fois l'idée d'une Belgique sans la Flandre et l'idée utopique d'une Wallonie indépendante. L'idée centrale du mouvement est de rattacher la Wallonie à la France, non pas en vertu d'un historicisme ou d'un culturalisme quelconque, mais sur la base du « volontarisme », c'est-à-dire du choix libre des Wallons. Ce qui fait l'originalité de ce parti, et qui le distingue notamment du Parti France, c'est le souci de l'avenir de Bruxelles et la création d'une section Rassemblement Bruxelles-France participant à la démarche rattachiste, mais pour Bruxelles. Le Parti France quant à lui ne se soucie pas, ou peu de Bruxelles et prône plutôt, depuis son entrée sur la scène électorale en 1995, une intégration pure et simple de la Wallonie à la France républicaine. En dépit de leur participation aux dernières élections, ces mouvements ne parviennent guère pour l'instant à mobiliser un électorat toujours assez sceptique quant à l'éventualité d'un rattachement de la Wallonie à la France.

D'autres « micro-mouvements » participent, diversement, aux débats sur l'identité wallonne et l'avenir de la Wallonie, avec des nuances quant à leurs conceptions politiques. Citons ici simplement le Mouvement wallon pour un retour à la France, dont le responsable, René Swennen a désormais rejoint le R.W.F., Solidarité française Wallonie-Bruxelles, la Ligue wallonne de la région bruxelloise, le mouvement Wallonie Région d'Europe qui, depuis le

³⁹⁰ En effet, comme le mentionne l'introduction de *l'Encyclopédie du mouvement wallon*, « le Comité scientifique qui pilote le projet de l'Encyclopédie a fixé aux années 1880 le terminus post quem de la recherche et à l'année 1980 le terminus ad quem ». DELFORGE, Paul, « Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie », *op.cit.*, p. 12.

³⁹¹ RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE, *Le choix de la France, le vrai contrat d'avenir pour la Wallonie et Bruxelles!*, <http://rvf.be/> (le 17 mars 2004).

ralliement de ses leaders au Parti socialiste, et après avoir mobilisé des milliers de militants autour de la question des Fourons, est devenu une coquille vide, et enfin le Club Républicain Wallon. Créé le 2 juin 2001 par son Assemblée générale constitutive, ce club a pour objectif « l'indépendance et la souveraineté d'une République de Wallonie membre de l'Union européenne. Il soutient les luttes des peuples qui, partout ailleurs, combattent pour les mêmes objectifs (...). Il agira pour le regroupement de tous les indépendantistes wallons dans une Union citoyenne pour une Wallonie indépendante et républicaine ». Après avoir publié quelques numéros de sa revue, il se contente maintenant d'être un « club de réflexion, voulant par là proposer au Peuple et aux décideurs wallons des pistes de réflexions et d'actions en vue de la constitution d'un État wallon souverain ».³⁹²

Les thèses du mouvement wallon ne sont pas seulement défendues par les organisations du mouvement ou les petits partis politiques au soutien et à la mobilisation confidentiels qui se trouvent à l'intérieur du mouvement. Elles connaissent un certain écho dans des partis politiques, plus réceptifs que d'autres à l'idée d'une vision wallonne, et non plus belge, de l'avenir.

C'est notamment le cas du Parti socialiste, qui représente un foyer d'accueil traditionnel des thèses wallonnes et des militants wallons, et au sein duquel les régionalistes wallons exercent depuis longtemps une très forte influence³⁹³. La direction actuelle, sous l'influence notamment de Robert Collignon, président du Parlement wallon, membre du Conseil d'administration de l'Institut Jules Destrée ainsi que du comité de parrainage de la revue Wallonie-France (rattachiste), est très réceptive aux revendications et idées développées au sein du mouvement wallon et à l'Institut Jules Destrée. Outre le Parti socialiste, il convient de noter les rapports historiques qui ont lié dans la lutte sociale le mouvement wallon au monde syndical et au mouvement ouvrier : il existe entre ces deux mouvances une histoire commune de luttes sociales et de revendications politiques fortes autour notamment des idées fédéralistes, ainsi que des figures dirigeantes communes, comme André Renard à la fois leader syndical et leader du mouvement wallon dans les années 1960³⁹⁴, histoire commune qui

³⁹² CLUB REPUBLICAIN WALLON, *Pour l'indépendance, la dignité et la liberté de la Wallonie*, <http://ibelgique.ifrance.com/crw/index.htm> (le 17 mars 2004).

³⁹³ VAN EYLL, Didier, SCHOLEN, Luc, VERBIST, Christophe, « Le projet communautaire du FDF pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles », *Initiatives francophones*, périodique d'information du Front démocratique des francophones, n° 77, mai 2001, *op.cit.*, p. 34.

³⁹⁴ André Renard, leader syndical wallon d'après-guerre, apportera son soutien au mouvement wallon dès le Congrès national wallon de Charleroi, en 1950. Son action est déterminante dans le rapprochement du monde ouvrier et du mouvement wallon, puisque c'est lui qui fonde, entre autres personnalités du mouvement wallon et de la centrale syndicale belge FGTB, le Mouvement populaire wallon après la fin des grèves de 1960-1961. Ce mouvement, créé pour faire pression tant sur le Parti socialiste belge que sur la FGTB, tente de réunir autour de

marque tant l'imaginaire politique du mouvement wallon que du mouvement ouvrier belge et en particulier francophone.

5.2.4 - L'extérieur

Le mouvement wallon n'est pas que wallon. Il existe en son sein des organisations qui marquent de leur influence les courants et les tendances qui s'y expriment. Plusieurs organisations extérieures à la Wallonie exercent une influence directe sur le mouvement, et participent même à ses activités ou à ses réflexions politiques. C'est le cas des organisations francophones de Bruxelles et des Bruxellois, qui sont partie prenante de certains débats entre le courant communautaire et le courant régionaliste au sein du mouvement et qui plaident la cause de Bruxelles et des francophones de Bruxelles au sein du mouvement. C'est le cas aussi d'associations françaises qui jouent le rôle de courroies de transmission entre différentes organisations du mouvement wallon et des francophones de Bruxelles. C'est enfin le cas d'associations francophonistes transnationales au sein desquelles agissent et s'expriment certains militants et certaines organisations wallonnes.

Le premier « extérieur » marquant le mouvement wallon, c'est Bruxelles. Les mouvements bruxellois entretiennent une action et une réflexion politiques autour de la question de l'avenir de Bruxelles. Le premier d'entre eux est le *Front démocratique des francophones*. Créé en 1964 et réunissant diverses personnalités bruxelloises autour de la défense des francophones bruxellois qui se sentent menacés par la nouvelle législation linguistique proposée en 1962 par le gouvernement de Paul-Henri Spaak et de Théo Lefèvre, ce mouvement obtient très vite des résultats électoraux à Bruxelles. Pour les élections de 1968, il crée une alliance avec le Rassemblement wallon, alliance qui leur permettra de gagner de nombreux sièges au Parlement, notamment lors des élections de 1971. D'abord réunies autour du thème du fédéralisme et de la lutte contre le contrôle par les Flamands de l'État unitaire belge, ces forces politiques se dissocieront à mesure que le Rassemblement wallon se divisera, notamment sur l'opportunité de l'adoption d'un programme politique défendant l'idée d'une Wallonie indépendante. Mais contrairement au Rassemblement wallon qui a disparu progressivement, le F.D.F. s'est maintenu à Bruxelles et constitue encore, avec son allié le P.R.L., l'une des forces politiques actuelles à Bruxelles.³⁹⁵ Le Front Démocratique des

deux idées : le fédéralisme et la réforme de l'État. Après la mort d'André Renard en 1962, l'action du Mouvement Populaire Wallon se poursuivra jusque dans les années 1980.

³⁹⁵ DEBOIGNES, Pierre, *FDF, 1961-1981 : 17 ans de combats pour la défense de Bruxelles*, 1981, http://fdf.be/article.php?id_article=20 (le 17 mars 2004).

francophones, et son chef, Olivier Maingain se distinguent de l'approche résolument régionaliste de la plupart des organisations composant le mouvement wallon, en privilégiant une approche communautariste de l'avenir de l'ensemble des francophones de Bruxelles, et non régionaliste. Leur souhait est de lier l'avenir de la région wallonne à l'avenir de la région bruxelloise en privilégiant un renforcement des institutions de la Communauté française Wallonie-Bruxelles³⁹⁶. Ce faisant, l'objectif est de protéger les francophones de Bruxelles des revendications du mouvement flamand sur Bruxelles, capitale de la Flandre et territoire revendiqué comme flamand par le mouvement flamand. D'autres organisations vont dans le même sens, comme les associations Bruxelles français, ou Bruxelles souverain, qui, dans le débat sur l'avenir de la Wallonie, rappellent constamment l'existence de Bruxelles et l'intérêt, pour la Région wallonne, de ne pas oublier Bruxelles dans ses prospectives, et participent à certaines réflexions communes avec les militants wallons. Quant à la Maison de la Francité, organisme situé à Bruxelles, sa mission est d'« assurer la promotion de la langue française et de la Francophonie internationale, dans un esprit d'ouverture et de modernité. Cette action s'exerce prioritairement dans les régions bruxelloise et wallonne ». Elle vise aussi à « promouvoir l'appartenance de Bruxelles à la Francophonie internationale et ses relations avec les autres grandes villes francophones »³⁹⁷. Si la Maison de la Francité poursuit d'abord un objectif culturel, cet objectif s'inscrit lui aussi dans le cadre d'une démarche de type linguistique, politique et communautaire, comme en attestent les thèmes abordés dans sa *Revue Francité*, non pas simplement dédiée à Bruxelles mais bien à la Wallonie et à Bruxelles, ainsi que ses publications sur la Francophonie et sur Bruxelles, même si son objectif qui est de protéger la liberté linguistique l'amène d'abord à s'intéresser à la situation de la langue à Bruxelles. Cette mouvance francophone de Bruxelles participe, parce qu'elle entre en concurrence avec elle, et parce qu'elle participe à la réflexion autour du rapport entre la France et la partie francophone de la Belgique, à la définition de l'identité wallonne, ainsi qu'aux débats au sein même du mouvement wallon ou avec les membres de ce dernier. Mais elle se trouve dans une situation particulière, intermédiaire, entre l'attachement à l'identité nationale belge (quitte à ce que cette Belgique se passe de la Flandre et demeure une « Belgique en

³⁹⁶ La position du FDF est de ce point de vue très claire. Olivier Maingain, Président du FDF, le rappelait lors de son discours récemment prononcé au Congrès « l'engagement francophone des réformateurs », le 22 septembre 2002 : « Il existe encore des voix (...) qui souhaitent réduire la Communauté française à un club de rencontre entre les deux régions, ou, pour avoir une référence plus institutionnelle, à une interrégionale comme il existe des intercommunales. Nous n'avons jamais été de ceux-là et notre choix est clair, il a été rappelé par le manifeste adopté le 1^{er} septembre dernier lorsque nous y affirmons : 'Quelles que soient les visées institutionnelles de la Flandre, l'avenir de Bruxelles et celui de la Wallonie sont indissociablement liés. À cet avenir commun, il y a lieu d'associer pleinement les Francophones de la périphérie bruxelloise et les Wallons des Fourons' ».

³⁹⁷ MAISON DE LA FRANCITE, L'A.S.B.L.,

<http://www.maisondelafrancite.be/francite/?page=mdlf/asbl&rubrique=asbl> (le 17 mars 2004).

miniature », comme le dénoncent les militants wallons), et la promotion d'une identité collective sans nom propre aux Wallons et aux francophones de Bruxelles. Son « communautarisme » constitue en quelque sorte l'héritage du courant unitariste qui s'était exprimé au sein du mouvement wallon dans l'entre-deux guerres.

Le « second extérieur » marquant le mouvement wallon jusque dans son organisation concerne les rapports qu'il entretient avec des organisations françaises et francophones, et en particulier l'association France-Wallonie-Bruxelles et les Amitiés francophones, toutes deux dirigées par l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, ainsi que les réseaux français et francophones composant la Conférence des peuples de langue française ou encore le Cercle Richelieu-Senghor. France-Wallonie-Bruxelles est une association constituée au printemps 1998. Elle « rassemble diverses personnalités françaises, wallonnes et bruxelloises engagées dans le mouvement francophone et oeuvrant pour le rapprochement entre la France, la Wallonie et Bruxelles »³⁹⁸. L'association poursuit cinq objectifs majeurs :

L'information du public et des décideurs français sur les problèmes liés à l'évolution politique, sociale et économique de l'État belge (...); l'établissement d'un réseau de relations privilégiées avec – et entre – les organisations et décideurs politiques, tant en France qu'en Wallonie et à Bruxelles; le soutien à tous ceux (organisations politiques et média) qui oeuvrent pour faire connaître et défendre le fait français et l'identité de la francophonie en Wallonie et à Bruxelles; le développement de relations culturelles et institutionnelles entre la France et la Communauté française Wallonie-Bruxelles; l'étude et la discussion des diverses modalités de soutiens réciproques et de rapprochements institutionnels entre Français, Wallons et Bruxellois, et ce en fonction de l'évolution des rapports institutionnels et juridiques liant les diverses régions et les diverses communautés présentes sur les territoires de la Belgique actuelle³⁹⁹.

Son premier Conseil d'administration réunissait notamment l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, actuel président de l'association, Jean Bourdon, ancien président de Bruxelles français, actuel Président de Bruxelles souverain et administrateur de la Maison de la Francité, Jacques Dupont, Président de Wallonie libre, mais aussi Jean Mal, Nicolas Hartog, Philippe Robert Dereppe, Jean-Antoine Hardy, Maurice Lebeau, tous liés au mouvement wallon. L'association a été très active dans son travail de réflexion sur les rapprochements entre la Wallonie, Bruxelles et la France, par l'organisation de nombreux colloques et conférences depuis sa création. En décembre 1999 a été organisée à l'Assemblée nationale française une conférence-débat autour du thème *France-Wallonie, un avenir commun ?* où se sont exprimés Marc Wilmet, Yves de Wasseige et Jean Defraigne. En décembre 2000 s'est tenue à Lille une conférence sur le thème *Nord de la France-Wallonie-Bruxelles, une communauté de destin ?*, qui a eu

³⁹⁸ FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES, *Recueil des actes du colloque du 23 novembre 2002, Jemappes 1792, une victoire pour demain*, organisée par l'association France-Wallonie-Bruxelles à Jemappes. Tiré à part.

³⁹⁹ *Ibid.*

un retentissement particulier dans la presse belge et dans la presse française grâce notamment à l'intervention de Robert Collignon, Président du Parlement wallon qui a déclaré à cette occasion que « si un jour la Flandre décidait de l'inutilité de la Belgique, ou si la minorité manifestait des signes d'exaspération, n'y aurait-il pas lieu alors que la Wallonie se tourne vers celui qui culturellement lui est le plus proche ? »⁴⁰⁰. Outre l'intervention de grands responsables politiques, d'acteurs politiques et d'intellectuels français, wallons et bruxellois, ces conférences réunissent aussi les grands acteurs du mouvement wallon, ainsi que certains de ses penseurs. À la conférence-débat de Lille, intervenaient notamment Bernard Dorin, Pierre Mauroy, Robert Collignon, mais aussi Jean Bourdon (Bruxelles français, Maison de la Francité), André Patris (Directeur honoraire de la Maison de la Francité, membre de France-Wallonie-Bruxelles et de la Revue Wallonie-France), l'Ambassadeur Paul Blanc (Conférence des peuples de langue française), Marc Bonnefous, Paul-Henry Gendebien (Rassemblement Wallonie-France). Le public réunissait aussi nombre de militants wallons et de responsables associatifs wallons. Quant au colloque de Jemappes, « Jemappes 1792, une victoire pour demain ? », d'autres militants-chercheurs et chercheurs-militants sont intervenus. Citons ici simplement Jean-Émile Humblet, sénateur honoraire, Professeur de sociologie, auteur, présenté généralement comme l'une des figures de proue du mouvement wallon, membre de Rénovation wallonne, puis du Rassemblement wallon, Jean Pirotte, Professeur à l'Université Louvain-la-Neuve, historien et président de la Fondation wallonne, et Robert Collignon.

L'association, par la réunion de telles personnalités dans des endroits choisis (Assemblée nationale française, Lille, Mons-Jemappes) est plus qu'un « observatoire »⁴⁰¹ du rapprochement entre la France, la Wallonie et Bruxelles. Elle participe de ce rapprochement en provoquant régulièrement des événements tendant à attester et à renforcer les liens transfrontaliers entre Wallons, Bruxellois et Français. En donnant la parole d'abord aux rattachistes wallon, elle renforce aussi, un courant dominant de plus en plus les composantes et les réseaux politiques du mouvement wallon, et s'investit dans les débats qui animent le mouvement wallon, comme en atteste son communiqué de presse du 23 novembre 2002 :

L'association 'France-Wallonie-Bruxelles' se félicite du succès du colloque qu'elle a organisé le 23 novembre à Mons sur le thème 'Jemappes 1792, une victoire pour demain ?'. Elle exprime son entier soutien à Robert Collignon, Président du Parlement

⁴⁰⁰ COLLIGNON, Robert, « Intervention, Nord de la France-Wallonie-Bruxelles : une communauté de destin ? », *Actes de la Conférence-débat organisée le mercredi 9 décembre 2000 à la Communauté urbaine de Lille par l'Association France-Wallonie-Bruxelles à l'initiative de Monsieur l'Ambassadeur Bernard Dorin*, 2000, p. 49. Repris par le *Bulletin France-Wallonie-Bruxelles* de l'Association France-Wallonie-Bruxelles, juin 2001.

⁴⁰¹ DORIN, Bernard, « Présentation », *Dossier de Presse, samedi 9 décembre 2000*, « Nord de la France-Wallonie-Bruxelles, Une nouvelle communauté de destin ? », Communauté urbaine de Lille, Association France-Wallonie-Bruxelles, 2000, p. 1.

wallon, qui, à l'occasion de cette manifestation, a appelé à la création d'un grand Mouvement populaire wallon. De fait, constatant la différenciation croissante qui caractérise les rapports communautaires et le rôle hégémonique joué désormais par la Flandre au sein de l'État belge, le Président invite les Wallons à ne plus subir 'vexations et humiliations'. Citant les paroles du Général de Gaulle selon lesquelles la séparation de la Wallonie et de la France est due à un accident de l'Histoire, Robert Collignon conclut 'un accident de l'Histoire est sans doute une raison insuffisante pour exclure la Wallonie'⁴⁰².

Outre l'association France-Wallonie-Bruxelles et les Amitiés francophones, la Conférence des peuples de langue française a longtemps joué un rôle de mise en contact du mouvement wallon, certes avec les organisations francophones de Bruxelles, mais aussi avec toutes les organisations de défense de la langue française en francophonie souvent politiquement engagées dans des luttes et des contestations d'ordre culturelle ou nationaliste. La Conférence des peuples de langue française est ainsi composée des grandes associations wallonnes et bruxelloises (Front démocratique des francophones, Wallonie Région d'Europe, Institut Jules Destrée) mais aussi les représentants des divers mouvements nationalistes ou nationalitaires (Jurassiens de Suisse, Valdôtains d'Italie, Acadiens du Canada, souverainistes québécois). La dernière et XVe Conférence des peuples de langue française s'est ainsi tenue à Bruxelles à l'invitation de Olivier Maingain, son Président et par ailleurs chef du F.D.F. en avril 2003, Conférence durant laquelle se sont notamment exprimés Olivier Maingain (F.D.F.), Hervé Hasquin, (Ministre Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles), et Jean-Claude Van Cauwenberghe, (Ministre Président de la région wallonne).

La XIVe Conférence s'était quant à elle déroulée à Jonquière au Québec en août 1997 sous la responsabilité du Mouvement national des Québécoises et Québécois qui avait pris en charge sa gestion, sous la direction de la Présidente du M.N.Q. Monique Vézina. Des personnalités wallonnes et bruxelloises étaient intervenues : Philippe Destatte, Olivier Maingain, José Happart notamment. De très nombreuses personnalités du mouvement souverainiste s'y étaient aussi exprimées : Jean-Marc Léger (Société Saint-Jean-Baptiste, l'Action nationale), Monique Vézina (M.N.Q.), Josée Legault, Sylvain Simard (P.Q.), André Boisclair (P.Q.), Lucien Bouchard (à l'époque Premier ministre du Québec). Cette Conférence, même si elle semble à présent en perte de vitesse, avait constitué une bonne courroie de transmission entre tous les mouvements nationaux de langue française pendant des années et entretenu un réseau au centre duquel se trouvent toujours quelques associations françaises de francophonie activistes et militantes.

⁴⁰² *Communiqué de presse* de l'association France-Wallonie-Bruxelles du 23 novembre 2002, Mons.

5.3 - La constellation souverainiste du Québec

Si la réflexion sur l'identité wallonne comme la mobilisation politique est dominée par les laboratoires de l'identité en Wallonie, et accessoirement par les organisations transnationales autour des Amitiés francophones et de l'association France-Wallonie-Bruxelles, la situation est différente au sein du mouvement souverainiste, dont la réflexion identitaire est d'abord prise en charge par un parti politique, avec une collaboration des partenaires politiques et sociaux du P.Q. C'est surtout le Parti québécois qui assure, au sein du mouvement souverainiste et par son programme politique, la réflexion sur l'identité québécoise.

5.3.1 - Les partis souverainistes

Le Parti québécois

Le Parti québécois exerce un quasi-monopole sur la mobilisation et sur la représentation de l'option souverainiste au Québec, mais cette option a fait l'objet de constantes définitions, ainsi que de débats parfois houleux. De plus, le Parti québécois est avant tout un produit du mouvement souverainiste et reflète ainsi les vieux courants qui existaient au sein du mouvement avant sa création⁴⁰³. Et c'est lui qui domine, depuis 35 ans, les stratégies politiques comme les réflexions sur l'identité au sein du mouvement souverainiste.

Presque immédiatement après sa création et l'élection en avril 1970 de ses premiers députés, le Parti québécois doit faire face à la grave crise politique qui secoue le Québec succédant à l'enlèvement du ministre libéral Laporte par des militants du Front de Libération du Québec, groupuscule indépendantiste d'extrême gauche, et aux conséquences de cet enlèvement : l'invocation par le gouvernement Trudeau des mesures de guerre et l'investissement du Québec par l'armée canadienne. Les perquisitions et les arrestations touchent le mouvement souverainiste, ainsi que des membres du P.Q. Ces événements ont

⁴⁰³ Le Parti québécois est ainsi le produit d'un rapprochement entre les nationalistes qui s'exprimaient au sein du P.L.Q., les indépendantistes québécois et les mouvements sociaux, très attirés par la dimension sociale démocrate du programme péquiste. Un tel rapprochement a notamment été rendu possible par René Lévesque: FRASER, Graham, *Le Parti québécois*, Québec: Libre expression, 1984, p. 53

pour conséquence une baisse du nombre d'adhérents, qui passe de 80.000 membres en 1970 à 30.000 membres en mars 1971.⁴⁰⁴ Suite à ces désistements, le Parti se lance dans une vaste campagne de promotion, par l'organisation de colloques autour de la souveraineté⁴⁰⁵ de recrutement et de quête de financement. En 1973, le Parti québécois devient l'Opposition officielle à Québec, malgré la défaite de son chef René Lévesque. Au Ve Congrès national, après de nombreuses réflexions sur les modalités d'accession du Québec à la souveraineté ainsi que sur le programme politique souverainiste, le Parti adopte une stratégie référendaire qui permet de dissocier le vote pour le P.Q. d'un soutien à la souveraineté. Le Parti québécois tente d'améliorer la représentativité de son exécutif en l'ouvrant aux diverses régions. Il tente aussi de mobiliser ses soutiens au-delà de ses alliés traditionnels, en produisant une réflexion politique sur le développement régional, l'agriculture, les personnes âgées, l'environnement. Cette quête d'une représentativité large du Parti québécois le conduira par la suite à la création de divers comités (en 1977, Comité d'action politique des femmes, en 1980, Comité national d'action politique des jeunes, Comité national des anglophones, Comité de liaison avec les groupes ethniques...) ainsi qu'à l'organisation de colloques thématiques (« Vieillir au Québec » en 1978, « la participation des Anglo-québécoises et des Anglo-québécois dans le Québec d'aujourd'hui et de demain » en 1981, « S'organiser », par le Comité d'action politique des femmes...). Aux élections générales de 1976, la stratégie référendaire paie puisque, tout en s'engageant à soumettre l'option souverainiste à référendum, le Parti québécois gagne les élections avec 41,4% des voix et prend le pouvoir avec 71 députés élus. Dès 1977, toute une législation est adoptée (*Charte de la langue française*, avortement, financement des partis politiques) suivant en cela le programme du Parti québécois. En 1979, au VIIe Congrès national, le P.Q. définit l'option d'une souveraineté du Québec dans le cadre d'une association avec le Canada. Le livre blanc sur le projet de souveraineté-association est présenté devant l'Assemblée nationale par René Lévesque le 20 décembre 1979. En Mai 1980, le référendum est un échec pour le Parti québécois qui est contraint de revoir son projet national, ce qui donne lieu à des contestations de la ligne fixée par René Lévesque. Le P.Q., qui s'est engagé à ne pas tenir un autre référendum sur la question nationale lors d'un second mandat, est réélu avec cette fois un caucus de 80 députés. En 1981-1982, René Lévesque s'oppose au VIIIe Congrès national qui souhaite rompre doublement : avec la stratégie référendaire tout d'abord, en liant l'enclenchement du processus d'accession à l'indépendance du Québec à l'existence d'une majorité souverainiste à l'Assemblée nationale ; avec l'idée d'une association avec le

⁴⁰⁴ Chiffres fournis par le Parti québécois.

⁴⁰⁵ Cinq colloques seront organisés en 1972 : *L'agriculture dans le Québec de demain*, *La monnaie d'un Québec indépendant*, *Le développement des mines et la place des travailleurs*, *Le système coopératif*, *Les fonctionnaires fédéraux et l'indépendance* : PARTI QUEBÉCOIS, *Repères historiques*, <http://partiquebecois.org/nv/index.php?pq=18> (le 17 mars 2004).

Canada ensuite. Le conflit est réglé par un référendum interne⁴⁰⁶, qui annule les résolutions radicales du VIIIe Congrès.⁴⁰⁷ En 1984, la contestation interne s'exprime à nouveau jusque dans le gouvernement cette fois, opposant les « orthodoxes », partisans d'une radicalisation des positions sur la souveraineté, à René Lévesque et aux « modérés » qui préconisent une mise en veilleuse de l'option souverainiste au profit de l'amorce d'un dialogue avec le gouvernement fédéral désormais dirigé par les conservateurs et Brian Mulroney. C'est la stratégie du « beau risque »⁴⁰⁸ en vertu de laquelle la souveraineté ne doit être l'enjeu d'une prochaine élection « ni en totalité, ni en partie ». En novembre 1984, Jacques Parizeau, Louise Harel et quatre autres ministres opposés à cette réorientation démissionnent. Au Congrès extraordinaire de 1985, la crise qui s'ouvre entre les orthodoxes et les modérés se solde par la démission de René Lévesque comme chef du Parti, puis comme Premier ministre du Québec. Il est remplacé par Pierre-Marc Johnson : l'affirmation nationale remplace le beau risque,⁴⁰⁹ alors que la modération péquiste rencontre l'opposition d'orthodoxes qui s'expriment notamment par la création d'un nouveau parti politique, le Parti indépendantiste, et la présentation par ce dernier de candidats indépendantistes dans 39 circonscriptions aux élections provinciales de 1985. Le P.Q. perd les élections en 1985 au profit du Parti libéral, qui revient au pouvoir. Dans l'opposition, la stratégie du P.Q. est désormais d'affirmer nationalement le Québec au sein de la fédération canadienne, en attendant de pouvoir réaliser la souveraineté du Québec. Après la démission de Pierre-Marc Johnson à la tête du parti, Jacques Parizeau devient le nouveau chef. De 1988 à 1991, le Parti québécois s'oppose aux aménagements institutionnels proposés par le gouvernement fédéral dans le cadre des accords du lac Meech, tout en faisant la promotion de l'option souverainiste. Suite aux échecs des accords de Meech et Charlottetown visant à « rapatrier le Québec », et aux débats constitutionnels qui mettent à jour la difficulté sinon l'impossibilité de rapprocher les « deux solitudes » canadienne-anglaise et québécoise, suite aussi à la mobilisation de plus en plus grande du mouvement souverainiste au sein du camp libéral (création d'un nouveau parti, ouvert à l'option souverainiste, *l'Action Démocratique du Québec*) comme au sein du groupe des députés fédéraux représentant les circonscriptions québécoises (création du Bloc québécois en 1991), le Parti québécois gagne les élections en 1994, et enclenche à nouveau un processus

⁴⁰⁶ Ce référendum a été appelé le « Renérendum », car il s'agissait en réalité d'un plébiscite dont la démission de René Lévesque était l'enjeu.

⁴⁰⁷ PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste depuis 1980 », PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *op.cit.*, p. 73.

⁴⁰⁸ LEMIEUX, Vincent, « Les partis et l'idée de souveraineté », PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *op.cit.*, p. 14.

⁴⁰⁹ PARTI QUÉBÉCOIS, *Pour les souverainistes : Reprendre l'initiative. Plan d'action pour l'affirmation nationale du Québec*, Montréal, Parti québécois, 1986.

référendaire. Avec un taux de participation record de 94%, le référendum est un demi-échec pour les souverainistes qui parviennent, malgré la victoire du « non », à rallier 49,7% des suffrages à leur option. Le Premier ministre Jacques Parizeau est contraint de démissionner après le scandale provoqué par ses réactions au soir du référendum, dénonçant un échec dû à l'argent et au vote ethnique. Lucien Bouchard, ancien chef du Bloc québécois devient en 1996 le nouveau chef du Parti québécois, et le Premier ministre du Québec. Ses prises de position sur la souveraineté et les conditions d'un prochain référendum, sur la promotion de la langue française, favorisent une contestation interne entre les radicaux de la souveraineté et les modérés. Après sa démission en 2001, c'est Bernard Landry qui est élu chef du Parti et qui devient Premier ministre, jusqu'en 2003, date à laquelle le Parti québécois perd les élections au profit des libéraux.

Les structures du P.Q. reflètent l'histoire d'un parti de masse né à la fin des années 1960, marqué par certains clivages, et par une stratégie progressive de mobilisation politique tous azimut autour d'un programme défini et retravaillé au rythme des Congrès nationaux et d'une option souverainiste invariablement affirmée par ces vastes Congrès de militants. Ces structures reflètent aussi les traditions parlementaires britanniques et tentent de concilier une triple représentation : la représentation du groupe parlementaire, qui occupe une place importante au sein des instances décisionnelles du Parti ; la représentation locale et géographique, par la participation des délégués de circonscription au Congrès national, instance décisionnelle du Parti et par l'élection du Chef du Parti par tous les militants ; la représentation communautaire et thématique enfin par la création, au niveau national, d'instances spécialisées dans des thématiques particulières (environnement, femmes, communautés culturelles, troisième âge, autochtones). Le P.Q., tout en étant très hiérarchisé, laisse une large place à la démocratie interne puisque c'est en particulier l'assemblée des membres d'une circonscription qui décide du choix du candidat aux élections. Il existe trois grands paliers de décisions : les instances locales, au niveau de chaque circonscription, les instances régionales, et enfin les instances nationales, chaque palier supérieur étant désigné par les paliers inférieurs. C'est à l'occasion du Congrès national rassemblant les délégués désignés par les instances locales que sont prises les grandes décisions : programme et fonctionnement du parti, élection des membres du Conseil exécutif national, lignes générales d'action du Parti. Outre les multiples colloques organisés par le parti sur des thèmes divers, c'est surtout la discussion sur le programme lors des grands Congrès et en préparation de ceux-ci dans les sections locales, qui constitue le socle de la réflexion identitaire du parti.

Le Bloc québécois constitue lui aussi, mais de manière différente, une agence de la réflexion identitaire souverainiste. Face à la politique fédérale en matière de dépense publique et en matière de réformes institutionnelles, le besoin s'était déjà fait sentir au sein du mouvement souverainiste de créer l'équivalent du Parti québécois, mais à Ottawa cette fois : un « parti frère » susceptible de rassembler la plupart des élus fédéraux québécois autour du projet souverainiste, et capable de défendre directement à Ottawa l'option souverainiste face aux initiatives de l'État canadien, de plus en plus actif (pouvoir de dépenser les surplus budgétaires, intervention dans les domaines de compétence des Provinces en santé et dans l'éducation, promotion de l'identité nationale canadienne...). Parmi le groupe des députés fédéraux québécois, certains déjà, en particulier au sein du Parti conservateur jusqu'au sein du gouvernement canadien, ne cachaient pas leurs sympathies nationalistes et même souverainistes. Dès juin 1982, le Conseil national du Parti québécois adopte le principe d'une implication du Parti québécois dans les élections fédérales, et dès 1983, certains indépendantistes créent avec Denis Monière le Parti nationaliste en vue des élections fédérales de 1984. Cette première tentative est un échec. C'est seulement au début des années 1990 que le mouvement souverainiste parvient à créer et imposer sur la scène fédérale un parti souverainiste. Le contexte politique est plutôt favorable. Peu après la non ratification de l'entente du lac Meech sur un « rapatriement du Québec », le rapport Charest, déposé en 1990 et visant à réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne en adoptant une position médiane entre les cinq conditions posées par le Québec pour cette réintégration et une reconnaissance acceptable par les autres provinces canadiennes, est perçu par les représentants québécois à Ottawa comme une dilution des exigences québécoises, et provoque la démission de Lucien Bouchard de ses fonctions de ministre fédéral de l'Environnement et de ministre responsable de la Francophonie. Il quitte en même temps le Parti conservateur et constitue, avec d'autres députés qui le rejoignent, un groupe parlementaire souverainiste à Ottawa qu'ils baptisent *Bloc québécois*, et dont Lucien Bouchard devient le chef. En 1991, le Bloc tient son premier Congrès, annonce son intention de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec, et participe au regroupement des souverainistes au sein de Mouvement Québec. En 1992, le Bloc participe à la campagne référendaire de Charlottetown sous le « parapluie »⁴¹⁰ du Non. Dès octobre 1993, le Bloc parvient à élire 54 députés à la Chambre des Communes, et devient de ce fait l'Opposition officielle au Canada face au

⁴¹⁰ Nom donné au regroupement des forces politiques, sociales, économiques qui souhaitent participer à une campagne référendaire. Les forces en question, en vue de respecter les équilibres de campagne, doivent se regrouper sous un 'parapluie' : celui du oui ou celui du non.

nouveau gouvernement libéral. En 1994, le Bloc participe à la campagne électorale du Québec en soutenant le Parti québécois puis s'engage dès février 1995 au sein des Commissions régionales et nationales sur l'avenir du Québec visant à préparer l'accession du Québec à la souveraineté, et à entamer un travail de mobilisation réflexive autour de la souveraineté. Le Bloc propose notamment l'idée d'un partenariat économique et politique avec le Canada, advenant la souveraineté du Québec. Suite à l'échec référendaire et à la démission de Jacques Parizeau, Lucien Bouchard quitte le Bloc pour se porter candidat à la présidence du P.Q. et au poste de Premier ministre du Québec. De 1995 à 1997, le Bloc démocratise ses structures en faisant élire son chef par l'ensemble des membres du parti. Gilles Duceppe devient le nouveau chef du Bloc québécois en 1997.

Les réflexions identitaires du Bloc québécois sont influencées par sa situation de parti politique fédéral *et* souverainiste : son rôle de contestataire des politiques fédérales en fait une véritable vigile souverainiste spécialisée dans la surveillance du gouvernement fédéral, comme en atteste son rôle, moteur, dans la découverte dès 1995, puis la dénonciation à travers des rapports et études, de la politique des « commandites » consistant à garantir l'unité du Canada par un important investissement public (campagne de presse, subventions publiques, programmes sociaux) dans une vaste campagne visant à promouvoir le Canada et l'unité canadienne au Québec⁴¹¹.

À partir de 1998, outre les tentatives de mobilisation politique contre la loi fédérale sur la clarté référendaire et la « propagande » fédérale, le Bloc s'engage dans un vaste travail de réflexion politique et identitaire par la création de quatre grands chantiers d'études : citoyenneté, mondialisation, démocratie, partenariat avec le Canada (après une accession du Québec à la souveraineté), et défense des intérêts du Québec. Les débats autour de ces thèmes s'organisent au sein des sections locales pour aboutir à l'adoption d'un texte qui définit les nouvelles orientations du Parti, ainsi que ses nouveaux statuts, lors du Congrès national de 2000. La même année, le Bloc fait élire 38 députés à la Chambre des Communes, et arrive toujours en tête en nombre de sièges au Québec. En 2002, le parti entame une réflexion sur la place du Québec dans la zone de libre-échange des Amériques, et cherche à se mettre à l'écoute des groupes communautaires autour des questions de la mondialisation et du libéralisme, notamment en prenant position lors des grands débats nationaux et fédéraux.

⁴¹¹ BLOC QUÉBÉCOIS, *La propagande canadienne : insidieuse et organisée, rapport, Fiche de soutien*, mise à jour le 16 avril 2004 : <http://www.geocities.com/CapitolHill/Parliament/3488/BQ-PropagandeCanada-Fiche-010316.doc> (le 24 avril 2004).

Comme au Parti québécois, le Président du B.Q. est élu par les militants. À la différence du Parti québécois cependant, le Bloc peut exprimer une contestation d'autant plus grande qu'il ne peut occuper aucune fonction gouvernementale à Ottawa : il s'agit d'un parti anti-système, protestataire alors que le Parti québécois doit souvent jouer à la fois son rôle de parti contestataire de l'État fédéral, et de parti de gouvernement québécois. Il est à noter cependant que le choix des militants au sein du Bloc reste limité par une exigence, héritée de la tradition parlementaire britannique : le Président dirige l'aile parlementaire, et doit donc faire partie du caucus. Mises à part ces caractéristiques, les structures ressemblent à celles du Parti québécois : une organisation qui repose, à la base, sur les assemblées de circonscriptions, des conseils régionaux chargés de coordonner les actions au niveau de la région, le conseil général, qui est l'instance décisionnelle du Bloc en dehors des réunions du Congrès national qui se réunit tous les deux ans, qui fixe les grandes orientations et les statuts du Parti et qui est chargé d'élire le bureau exécutif national qui administre le Parti. Depuis 2000, une Commission de la citoyenneté est chargée de conseiller le B.Q. sur les questions de citoyenneté et de démocratie interne, et le Forum Jeunesse a quant à lui comme objectif d'informer le Parti des questions sur la jeunesse, de mobiliser la jeunesse québécoise autour de la question de la souveraineté, et de favoriser l'implication des jeunes au sein des instances. A l'instar du Parti québécois, le Bloc tend à développer la réflexion sur une identité québécoise marquée par la diversité, en travaillant lors des congrès sur les thématiques de la citoyenneté, de la jeunesse, du rapport avec les nations autochtones.⁴¹²

Si les partis politiques parviennent à mobiliser les électeurs, ils ont beaucoup plus de mal à entretenir la mobilisation de leurs soutiens souverainistes lors des longues périodes gouvernementales péquistes sans programmation référendaire précise. L'existence de tout un ensemble d'organisations non partisans, mais partenaires *pour* ou *de* la souveraineté, permet à l'option souverainiste de mobiliser, même en cas d'échec électoral de son principal promoteur politique : les partenaires sont présents pour soutenir non une force politique quelconque, mais la dynamique globale d'un mouvement autour d'une option, mouvement au sein duquel le Parti québécois joue le rôle d'instrument, mais aussi d'organisateur en chef et de forum où se cristallisent, notamment dans les programmes et les réflexions politiques, les revendications

⁴¹² Le Congrès du Bloc québécois de 2000 a ainsi été l'occasion pour les délégués de réfléchir sur diverses thématiques abordées dans le cadre d'ateliers. Dix thèmes étaient à l'ordre du jour : les enjeux de la mondialisation, dialogue entre la nation québécoise et les nations autochtones, pluralisme, diversité et nation québécoise, protection de l'environnement, les nouvelles approches démocratiques, nouveaux moyens pour lutter contre la pauvreté notamment. *La voie du Bloc*, janvier 2000, Vol.2, n°2.

des différents partenaires. Il est possible de distinguer deux types de partenaires : les partenaires *de* la souveraineté, qui rassemblent l'ensemble des organisations dont l'objet est l'accession du Québec à la souveraineté, organisation appuyant le P.Q. quelle que soit la conjoncture politique, à condition que ce dernier poursuive l'objectif souverainiste, et dans la mesure où ce soutien préserve leur indépendance et leur droit de critique ; les partenaires *pour* la souveraineté ensuite, qui rassemble la plupart des organisations qui se sont engagées dans la coalition référendaire et qui, par des motions, un mandat ou par un membership majoritairement souverainiste et/ou péquiste, vont soutenir l'option souverainiste, et le P.Q. lorsque ce dernier décide d'enclencher une action allant dans le sens de l'indépendance nationale : référendum, protestation, manifestation contre l'État fédéral et ses politiques. Cependant, ces organisations sont aussi engagées sur le terrain d'autres luttes sociales et pour des enjeux sociaux et des revendications vis-à-vis desquels elles n'hésiteront pas à entrer en conflit avec le gouvernement québécois, qu'il soit ou non souverainiste.

5.3.2 - Les partenaires de la souveraineté

La Société-Saint-Jean-Baptiste est l'organisation nationaliste la plus ancienne. Faisant écho à l'adoption par l'Assemblée du Bas-Canada des *92 Résolutions* où sont énoncés les griefs de la population vis-à-vis du pouvoir colonial britannique, la Société Saint-Jean-Baptiste naît à Montréal en 1834 à l'occasion d'un banquet organisé par un journaliste, Ludger Duvernay, et réunissant quelques réformistes.⁴¹³ À cette occasion il est décidé de faire du 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, la Fête des Canadiens-français. Face à l'Union du Haut et du Bas-Canada, au développement d'une immigration d'origine britannique et à la proclamation de l'anglais langue officielle et d'usage, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste canalisent la contestation canadienne-française et se développent, jusqu'en Nouvelle-Angleterre. Un véritable tissu coopératif d'entraide s'organise, sur une base diocésaine autour de ces Sociétés, par la fondation de compagnies d'assurance, et de collectes de fonds. C'est après une première fédéralisation avec les Sociétés-Saint-Jean-Baptiste d'Ontario et son échec en 1945 qu'est créée en 1947 la Fédération des Sociétés-Saint-Jean-Baptiste du Québec⁴¹⁴.

⁴¹³ Participaient à ce banquet des figures marquantes de l'histoire politique de l'époque : Jacques Viger, maire de Montréal, le député Louis Hippolyte Lafontaine, Georges Étienne Cartier, et E. B. O'Callaghan, directeur du journal réformiste *The Vindicator*, entre autres personnalités. MOUVEMENT NATIONAL DES QUEBÉCOIS ET DES QUEBÉCOISES : *Une origine qui remonte aux patriotes*, <http://www.mnq.qc.ca/mnq/index.html> (1e 17 mars 2004).

⁴¹⁴ RUMILLY, Robert, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal : L'Aurore, 1975, 564p.

La Fédération aussitôt créée s'engage dans la campagne pour l'adoption par le gouvernement de la Province du drapeau fleurdelisé comme symbole du Québec. Progressivement, la Fédération va entamer divers travaux de réflexions et de mobilisations autour de l'identité et de la survie du fait français, notamment en défendant dès 1958 et jusqu'à sa création en 1964, l'idée d'un ministère de l'Éducation au Québec. Dès 1969, la Fédération apporte son soutien à la souveraineté⁴¹⁵, s'engage dans le Front du Québec français, créé la même année⁴¹⁶, puis dans le Mouvement Québec français⁴¹⁷, défendant l'idée d'une loi consacrant le français comme seule langue officielle au Québec. En 1972, la Fédération entame un « virage identitaire » dans la vague de laïcisation qui touche l'espace public et change de nom, consacrant ainsi l'idée d'une nation québécoise : elle devient le *Mouvement National des Québécois* (M.N.Q.)⁴¹⁸. Le Mouvement va alors s'engager dans des travaux de réflexions, en participant aux travaux des diverses commissions parlementaires sur les questions constitutionnelles, linguistiques ou plus généralement identitaires, ou en organisant colloques et forums autour de la question nationale, tout en s'investissant dans les campagnes référendaires ou toute action collective visant à affirmer le Québec ou à s'opposer aux politiques fédérales d'aménagement institutionnel. Dès 1972, le M.N.Q. se rapproche des mouvements syndicaux en reconnaissant leur contribution à l'avancement de la situation des Québécois, et participe activement aux débats autour de la *Charte de la langue française*. En 1979, il s'engage dans la campagne pré-référendaire en lançant l'opération « Prends ton pays en main », et en adhérant au Comité du OUI. Le Mouvement poursuit dans le sens d'un engagement souverainiste dès après l'échec du référendum en s'opposant au rapatriement unilatéral canadien de la Constitution et en lançant la campagne « Vivre le Québec ». Mais les

⁴¹⁵ « Le mouvement national des Québécois : se prononce en faveur de la souveraineté politique totale du Québec ; affirme que cette souveraineté est une condition indispensable au développement ordonné des ressources humaines, physique et économique de la société québécoise ; informe les citoyens de l'urgente nécessité pour l'État du Québec s'accéder à la souveraineté politique dans l'ordre et la sérénité ; fait les représentations nécessaires auprès des partis politiques et des groupes de pression pour qu'ils orientent en ce sens leur programme et leur action ». Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale spéciale de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, le 15 novembre 1969. MNQ, *Présentation. Pamphlet de présentation*, 2^e trimestre 1991, p. 4.

⁴¹⁶ Le Front du Québec français, créé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est une coalition comprenant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la Ligue pour l'Intégration Scolaire, les syndicats d'enseignants francophones, et la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Cette coalition a été créée pour s'opposer à un projet de loi du gouvernement provincial, le « Bill 63 », qui visait à garantir au Québec la place du français comme langue d'enseignement, mais qui donnait aussi le droit aux parents qui en faisaient la demande d'inscrire leur enfant à l'école anglaise, contrecarrant ainsi les revendications des coalitions nationalistes et des défenseurs du français à Montréal. Le FQF fut à l'origine de grosses manifestations d'enseignants et d'étudiants en 1969. Le projet fut finalement adopté par le gouvernement québécois le 27 novembre 1969. LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 132-137.

⁴¹⁷ Le Mouvement Québec français rassemble le MNQ, l'Association québécoise des professeurs de français, l'Alliance des professeurs de Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et les centrales syndicales CSN, FTQ (confédérations), CEQ (enseignants), et UPA (industrie agricole).

⁴¹⁸ MOUVEMENT NATIONAL DES QUEBÉCOISES ET DES QUEBÉCOIS, *Le réseau de la fierté québécoise*, <http://www.mnq.qc.ca/mnq.html> (le 17 mars 2004).

lendemain référendaires sont difficiles. Les clivages du mouvement souverainiste apparaissent aussi entre les différentes Sociétés en désaccord face à l'avenir du Québec. En 1984 cependant, le gouvernement québécois confie une nouvelle mission au M.N.Q. : la coordination des manifestations organisées pour la Fête nationale du Québec, qui devient alors l'une des principales activités du M.N.Q.. En 1987, après l'arrivée au pouvoir des conservateurs à Ottawa, le M.N.Q. montre sa résolution à propos de la souveraineté en s'opposant au concept et à la solution constitutionnelle d'une reconnaissance du Québec comme « société distincte ». Le M.N.Q. dépose à cette occasion un mémoire dépourvu d'ambiguïté⁴¹⁹ lors de la commission parlementaire sur l'entente constitutionnelle. Son opposition globale aux accords du lac Meech se traduit notamment par l'organisation d'un Forum « Le Québec et l'après-Meech » en 1990, puis par le dépôt d'un nouveau mémoire devant la Commission Bélanger-Campeau, intitulé « Sans les moyens d'un pays complet, le Québec ne fera bientôt plus le poids ». Parallèlement à cet engagement dans les débats constitutionnels, le M.N.Q. poursuit ses participations dans les mobilisations autour de la défense des législations linguistiques, et s'oppose notamment au projet de loi 178 visant à réformer les rigueurs imposées par la Charte de la langue française à l'affichage commercial en français. Opposé aux Accords de Charlottetown, le M.N.Q. s'engage sous le parapluie du NON et tente d'organiser durablement la coordination entre les différentes organisations souverainistes de la société civile, et l'entretien des liens entre ces organisations en dehors des grandes mobilisations contre les projets de lois du gouvernement libéral.

Les années 1990 marquent un tournant dans les préoccupations du M.N.Q. : ses réflexions portent en effet de plus en plus sur les questions d'éducation, de citoyenneté et d'intégration. Le mouvement s'engage par ailleurs pour la déconfessionnalisation de l'enseignement. Dès le retour au pouvoir du Parti québécois, le M.N.Q. s'investit complètement dans la pré-campagne référendaire en créant la coalition *Partenaires pour la souveraineté*⁴²⁰. Depuis le référendum, le M.N.Q. tente de maintenir la mobilisation, par des initiatives diverses : tournée de promotion du français en 1996, fête du 50^e anniversaire du

⁴¹⁹ MOUVEMENT NATIONAL DES QUEBÉCOISES ET DES QUEBÉCOIS, *Le concept de société distincte : une erreur historique*, Mémoire déposé à l'occasion de la Commission parlementaire sur l'entente constitutionnelle en 1987.

⁴²⁰ Cette coalition a rassemblé notamment La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), le Mouvement étudiant pour la souveraineté (MES), le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ), la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), Solidarité populaire Québec (SPQ), le Syndicat des employés de bureau et de magasins de la Société des Alcools du Québec (SEBMSAQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), l'Union des Artistes (UDA), l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNIIQ), les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO).

drapeau québécois, tournée de sensibilisation sur les problèmes constitutionnels et le projet de loi fédéral C-20 sur la clarté référendaire, opération *Boule de neige*, tournée du spectacle souverainiste *Parminou* dans les Cégeps, affichages, campagnes de presse, tout en poursuivant l'organisation annuelle de la Fête nationale.

Le M.N.Q. réunit au total 18 sociétés nationales et saint Jean-Baptiste réparties dans 18 régions du Québec. La plus importante de ces Sociétés est aussi la plus ancienne. C'est en effet en 1834 que naît la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par l'organisation d'un banquet, suivi d'un autre l'année suivante. La répression qui suivit le développement du mouvement patriotique canadien contre le pouvoir colonial anglais mit un terme aux célébrations annuelles de la fête de la Saint-Jean. C'est au retour d'exil de Ludger Duvernay, le fondateur de la Société, en 1842, que sont jetées les bases de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. En 1843 a lieu la première assemblée générale, mais sous le patronage cette fois de l'Église⁴²¹. Cette assemblée, et les fêtes de la Saint-Jean sont alors précédées d'une grand-messe. L'Église ayant condamné la révolte des Patriotes en 1837, la fête renaît en 1842 en tant que fête religieuse, sous la forme d'une procession, appelés plus tard *Parades de la Saint-Jean*. Aujourd'hui encore, c'est la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui organise à Montréal le *Défilé de la Saint-Jean*, qui est entre temps devenu une parade laïque, descendant la rue Notre-Dame pour se terminer par un spectacle sur le Parc Maisonneuve, alors qu'une messe rappelant l'origine religieuse de la fête précède les festivités. Outre l'organisation de cette fête, la Société Saint-Jean-Baptiste a créé plusieurs organismes au cours du dernier siècle : *Fondation du Monument national* ; création du *Prêt d'Honneur* en 1944, qui consiste en l'octroi de bourses d'études à des étudiants aux ressources modestes, en vue de former une élite capable d'assurer le développement du peuple canadien-français ; participation à l'organisation des *États généraux du Canada français* en 1966 ; création en 2001 de la *Maison des Étudiants*.

*L'Action nationale*⁴²² est aussi une des organisations anciennes du mouvement souverainiste qui existe encore, et illustre l'importance qu'a pu prendre une partie du corps ecclésiastique francophone dans l'émergence et le développement du nationalisme canadien-français, sur la base d'une défense des attributs culturels de la communauté canadienne-française : la langue française et la religion catholique romaine. Après un article du Père Joseph-Papin Archambault paru dans *Le Devoir* sur la place de la langue française dans la

⁴²¹ RUMILLY, Robert, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, l'Aurore, 1975, 564p.

⁴²² MORIN, Rosaire, « Les origines de l'Action nationale », *L'Action nationale*, vol. XC, n°4, avril 2000, p.117.

société, et les réactions enthousiastes du lectorat, le Père décide de créer avec des amis la *Ligue des droits du français*. En 1917, l'abbé Lionel Groulx rejoint le petit groupe. À l'origine, les activités se bornent à la production de catalogues ou de calendriers en français, ainsi que d'un ouvrage sur la langue française au Canada. Elle cherche aussi, par des interventions notamment auprès du gouvernement, à ce que l'usage de la langue française soit respecté. En 1917 est créée *l'Action française* et le petit groupe se réunit au *Monument National*.⁴²³ Un *Almanach de la langue française* est publié et la même année, la *Revue l'Action française* est lancée en même temps qu'une maison d'éditions. Se développent diverses activités autour de cette production littéraire et réflexive : conférences, bibliothèques, pèlerinages, mémoires. En 1921, la *Ligue des Droits du français* se transforme en *Ligue d'Action française*, et chaque mois paraît la revue. Le succès est immédiat et les publications attirent nombre d'intellectuels, et de lecteurs. La publicité elle aussi attire les compagnies francophones qui réservent au sein de la revue des encarts rédigés en français. Par les articles, la revue soulève les problèmes qui touchent la communauté canadienne-française, conteste la place faite au français au Canada, reprend les faits de résistance de la population face à la revendication en faveur du français⁴²⁴. En dix années de publication, Lionel Groulx est l'auteur le plus prolifique de la revue, et en marquera durablement la ligne éditoriale. De 1928 à 1932, le nom de la ligue et celui de la revue changent. Par peur d'être trop assimilée à son homonyme français avec laquelle elle n'a aucune affinité, et qui vient d'être condamnée par le Vatican⁴²⁵, *l'Action française* devient en 1933 *l'Action nationale* et s'engage dans une réflexion politique autour d'un *Programme de restauration sociale* qui vise à faire sortir le Québec de la crise économique. Elle s'engage ainsi dans les grands débats de société, notamment en 1942, en participant à la lutte contre la conscription obligatoire ou en 1953, en s'engageant dans les réflexions sur l'avenir constitutionnel du Québec initiées par la Commission Tremblay. Lors des *États généraux du Canada français* en 1966, ses membres prennent une part active dans les réflexions identitaires et s'engagent en faveur de la libre détermination du Québec. La revue n'est plus, comme à son origine « catholique » et « canadienne-française ». ⁴²⁶ Elle est devenue entre-temps « une revue qui œuvre à la promotion de la culture québécoise et de la langue française. Elle travaille à la libération sociale et à l'indépendance politique des Québécoises et des Québécois »⁴²⁷.

⁴²³ BOUCHARD, Catherine, *op.cit.*

⁴²⁴ *Ibid.*

⁴²⁵ C'est en 1927 que le Vatican condamne la revue et l'organisation française de *l'Action française*, dirigée par Léon Daudet et Jacques Bainville.

⁴²⁶ « La revue que nous lançons aujourd'hui n'a guère besoin de présentation. Son programme est connu. Il est simple. Il se résume en deux mots : catholique et canadien-français ». H. BERNARD, *Liminaire de l'Action nationale*, 1933, cité en annexe par Catherine BOUCHARD, *op.cit.*

⁴²⁷ ACTION NATIONALE, *Liminaire* du site internet, 2001, cité en annexe par Catherine BOUCHARD, *op.cit.*

Dans son site, elle présente ainsi ses objectifs :

L'Action nationale fait une priorité de la promotion de la culture québécoise. C'est pour bâtir un pays de langue française en Amérique que nous préconisons l'indépendance politique. (...) Maître de son destin et de ses décisions, le Québec s'engagera sur la voie de la justice sociale, de l'équité et de l'ouverture sur le monde⁴²⁸.

La revue a accompagné l'évolution de la pensée, comme elle a accueilli dans ses colonnes l'expression d'intellectuels nationalistes qui ont marqué de leur empreinte l'approche politique et éditoriale de la revue, en même temps que la revue permettait l'expression d'une réflexion nationaliste au sein de l'espace public canadien-français comme au sein de la mouvance nationaliste francophone. De nombreux directeurs ou collaborateurs de la revue ont ainsi marqué la vie politique et intellectuelle du mouvement nationaliste canadien-français, puis du mouvement souverainiste : le Chanoine Groulx, Arthur Laurendeau, Pierre Laporte, Guy Frégault, François-Albert Angers, le Père Arès à leur époque. Encore aujourd'hui, nombre d'intellectuels interviennent au sein de la revue et de son site Internet, tribune s'il en est de la réflexion identitaire et politique souverainiste.⁴²⁹

D'autres organisations, plus récentes, ont été créées au sein du mouvement souverainiste, à l'occasion des grandes mobilisations référendaires. C'est par exemple le cas de Génération Québec. Sa création remonte à la période pré-référendaire de 1995 durant laquelle cinq jeunes professionnels publient un manifeste dans lequel ils dénoncent la place trop importante qu'occupe le thème économique dans le débat sur la souveraineté, et la stratégie de la peur qui en découle :

Le choix d'un pays ne se fait pas en fonction de calculs utilitaristes. Tous ces plans d'affaires, toutes ces logiques comptables intoxiquent le débat sur la souveraineté (...) L'économisme ne devrait pas accaparer la réflexion sur le statut politique du Québec. L'âme d'un peuple ne se vend pas au plus offrant⁴³⁰.

Dès lors, la stratégie de Génération Québec vise à couvrir deux objectifs, sur le terrain même des argumentaires fédéralistes : contester la place qu'occupe le thème économique dans le débat sur la souveraineté, mais aussi investir la thématique économique pour tenter de renverser la thèse d'une souveraineté économiquement préjudiciable pour le Québec. L'idée est de créer un mouvement de jeunes gens d'affaires et de professionnels insérés, attachés à la

⁴²⁸ ACTION NATIONALE, *Présentation de la revue*, <http://www.action-nationale.qc.ca/revue/presentation.htm> (le 17 mars 2004).

⁴²⁹ ACTION NATIONALE, *Index, Revue 2000*, <http://www.action-nationale.qc.ca/auteurs/index2000.html> (le 17 mars 2004).

⁴³⁰ GÉNÉRATION QUÉBEC, *Manifeste : l'économisme intoxique le débat sur la souveraineté*, mai 1995, <http://www.generationquebec.org/manifeste.html> (le 17 mars 2004). Extrait repris dans la plaquette de présentation de l'association, *Génération.qc, pleinement responsables de nos choix dans un Québec souverain*, 2000, p.3.

souveraineté, pour montrer que le monde des affaires n'est pas totalement hostile à la souveraineté, et est tout à fait en mesure de contester l'État canadien. Ce sont près de 350 jeunes professionnels, gens d'affaires et universitaires qui signeront le manifeste. En 1996, Génération Québec rejoint la coalition Partenaires pour la souveraineté. Participant aux débats publics par l'organisation de conférence-débats et de colloques, ou d'interventions dans la presse ou les Commissions parlementaires, Génération Québec intègre le Comité d'action et de réflexion stratégique sur la souveraineté mis en place par le Parti québécois en 1999, et rejoint, par l'intermédiaire de sa Présidente, le nouveau Conseil de la souveraineté du Québec. C'est donc à la fois un travail de mobilisation des gens d'affaire, de communication, et de réflexion stratégique et identitaire qu'entreprend Génération Québec au sein de la constellation souverainiste.

Comme Génération Québec, spécialisé dans la mobilisation des gens d'affaire autour de l'enjeu de la souveraineté, les Intellectuels Pour la Souveraineté (les « IPSO ») tentent de mobiliser les intellectuels. Il s'adresse essentiellement aux chercheurs, universitaires, enseignants, professionnels des milieux culturels, ou écrivains, et déclare compter 160 membres cotisants.⁴³¹ Le groupe a lui aussi rejoint la coalition des Partenaires pour la souveraineté en 1996. Il s'est fixé pour objectif « de promouvoir la souveraineté du Québec par des interventions publiques, individuelles et collectives, de susciter l'engagement des intellectuels aux côtés d'autres souverainistes, de contribuer à l'édification du projet national par une réflexion critique et indépendante des partis politiques, et de susciter le débat public en favorisant le dialogue sur la question nationale »⁴³². Dans ce cadre, les IPSO sont à l'origine de plusieurs actions : articles dans la presse, déclarations communes (lors des débats autour du projet de loi C-20 sur la clarté), intervention dans le cadre de la Commission des institutions sur le projet de loi 99, *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*. Le pluralisme et l'indépendance vis-à-vis du gouvernement sont recherchés par ce groupe qui vise à susciter la réflexion sur la souveraineté tout en mobilisant les intellectuels.

Enfin, le Conseil de la souveraineté du Québec est un organisme créé en 2003 pour rassembler toutes les forces souverainistes de la société civile par leur mise en réseau, sans pour autant qu'un contrôle du Parti québécois ne s'y exerce. Le Conseil se veut indépendant et

⁴³¹ INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ, *Accueil*, <http://www.cam.org/~ipso/index/index2.html> (le 17 mars 2004). Voir en annexe B-6, Intellectuels pour la souveraineté, liste des membres.

⁴³² INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ, *Mémoire*, <http://www.cam.org/~ipso/2001/memoire.doc> (le 17 mars 2004). *L'Action nationale* fait une priorité de la promotion de la culture québécoise

consacré exclusivement à l'option souverainiste, son étude, sa défense. Il a pour mandat de « stimuler dans la population québécoise l'idéal de souveraineté, faire valoir la nécessité de celle-ci pour l'avenir de la nation québécoise, être à l'origine d'initiatives originales pour garder la souveraineté à l'ordre du jour et appuyer toute initiative en ce sens. »⁴³³. Ce Conseil est né d'une conjonction de volontés, conjonction qui s'est surtout exprimée au sein du Parti québécois et de sa direction, puisque c'est Bernard Landry, alors Premier ministre du Québec, qui a annoncé le 2 décembre 2002 au Conseil national du Parti québécois la réactivation du Conseil de la souveraineté. La création de ce Conseil présente l'avantage pour la direction du P.Q. d'élaborer une structure en vue d'une mobilisation référendaire sans que le gouvernement québécois ne finance directement le projet en question puisque la loi créant le Conseil prévoit un financement privé au travers de donations et d'exemptions fiscales. 51 personnes issues de milieux et d'organismes divers, mais toutes souverainistes, composent présentement le conseil. On y retrouve ainsi à sa fondation Isabelle Beaulieu (Génération Québec), Bruno Viens, (Parti Québécois et M.N.Q.), Guy Bouthillier, (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal), Marie Malavoy, (vice-présidente du P.Q.), Pierre Paquette (Bloc québécois), Michel Seymour et Guy Lachapelle (Intellectuels pour la Souveraineté), Gérald Larose (ancien dirigeant de la C.S.N.), Gilles Grondin (M.N.Q.), le chanteur Paul Piché, etc... Ces membres siègent à titre individuel, mais dès sa création, des organismes ont souhaité y siéger à titre de membre associatif, et notamment le P.Q., le Bloc, les IPSO, Génération Québec, le M.N.Q., la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Le Conseil est présidé par Gérald Larose.

5.3.3 - Les partenaires pour la souveraineté

Outre les organisations consacrées à l'option souverainiste et à la promotion de la nation québécoise, d'autres organisations, engagées dans d'autres luttes sociales, sur d'autres terrains de contestation s'engagent néanmoins dans une défense de l'option souverainiste. Leur histoire, leur forte présence lors des grandes mobilisations référendaires, ou leurs soutiens lors des élections montrent les rapports de connivence qui existent entre le mouvement syndical et ouvrier, et le mouvement souverainiste, consacrant l'ancrage social-démocrate de ce dernier, et son engagement sur le terrain des luttes sociales.

⁴³³ CONSEIL DE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC, *Missions*, <http://www.souverainete.info/conseil.htm> (le 17 mars 2004).

La Fédération des Travailleurs du Québec (F.T.Q.) est, avec la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.), la principale centrale syndicale du Québec, avec près de 500.000 membres et 44% des syndiqués québécois. Elle s'est constituée autour d'un double refus : le refus d'une allégeance à un syndicalisme nord-américain dominé par les grandes fédérations étatsuniennes ou canadiennes dans un premier temps ; le refus de l'influence de l'Église sur le mouvement ouvrier suite à l'autonomisation du mouvement syndical québécois dans un deuxième temps⁴³⁴. Née en 1957 de la fusion de la Fédération provinciale du travail du Québec et de la Fédération des unions industrielles du Québec, l'histoire de la F.T.Q. est étroitement liée à l'implication de ces deux Fédérations dans le mouvement ouvrier au Québec. Impliqué dès sa création dans la grande grève des mineurs de Murdochville en lutte contre le gouvernement de Duplessis, la F.T.Q. soutient en 1960 la création du *Nouveau Parti Démocratique* (N.P.D) fondé au Canada avec le soutien d'une grande partie du mouvement syndical canadien. Le prochain soutien d'un parti politique sera le soutien électoral accordé par la F.T.Q. en 1976 au Parti québécois. En 1980, la F.T.Q. soutient le Oui au référendum sur la souveraineté-association. En 1993, la F.T.Q. retire son soutien traditionnel au N.P.D. au niveau fédéral pour soutenir cette fois le nouveau Bloc Québécois, et appuie la campagne du Oui au référendum de 1995. En 2003, la F.T.Q. a apporté un soutien presque par défaut au Parti québécois, en appelant à faire barrage à l'A.D.Q. et en dénonçant le programme du Parti libéral.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada est l'ancêtre de la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.). Créée en 1921, elle rassemble les conseils centraux de Montréal, Québec, Grandby et Hull. Les revendications de la C.T.C.C. vont vite concilier les valeurs catholiques et les besoins de la classe ouvrière : amélioration des conditions de travail, allocations familiales, loi anti-briseurs de grève, salaire minimum, refus de la conscription pendant la guerre... Elle s'engage par ailleurs dans les grands mouvements de grève qui marquent l'ère Duplessis. En 1960, la C.T.C.C. s'engage dans le tournant de la déconfessionnalisation, pour devenir la C.S.N., et appuie avec les autres syndicats du Québec, la politique de libéralisation entamée par le gouvernement Lesage (nationalisations, affirmation québécoise, Code du travail, droit de grève des fonctionnaires...). Après le retour de l'Union nationale en 1966, la C.S.N. s'engage dans la lutte pour le principe de l'unilinguisme français au Québec, et conteste la politique de bilinguisme du « *Bill 63* ». Le début des années 1970 est marqué par les luttes sociales et les grandes grèves dans lesquelles la C.S.N. s'engage. En 1980,

⁴³⁴ CYR, François, ROY, Rémi, *Éléments d'histoire de la F.T.Q. La F.T.Q. et la question nationale*, éd. Coopérative Albert Saint-Martin, 1981, p. 29.

la C.S.N. soutient le « oui » au référendum sur la souveraineté, pour contester ensuite les politiques sociales du gouvernement Lévesque qui cherche à légiférer sur les conditions de travail des employés des secteurs publics et parapublics. Par la suite, la C.S.N., sous la direction de Gérard Larose, va s'engager dans les questions constitutionnelles en prenant position contre les accords du lac Meech, contre les accords de Charlottetown, et pour la souveraineté du Québec, en appelant à voter oui au référendum de 1995, et en s'engageant dans la coalition des Partenaires pour la souveraineté. Ce soutien à la souveraineté n'empêche pas la C.S.N. de poursuivre les luttes syndicales contre les politiques de coupures entamées par les gouvernements Parizeau, Bouchard et Landry.

La Centrale de l'enseignement du Québec (C.E.Q.) a quant à elle joué un grand rôle dans les mobilisations référendaires, comme dans les mobilisations en faveur de la défense et de la promotion de français au sein de la société québécoise. C'est par ces mobilisations que Montréal a ainsi pu être « reconquise » par la majorité francophone dans les années 1970⁴³⁵.

La Fédération des femmes du Québec n'a, quant à elle, soutenu officiellement la souveraineté que tardivement, même si parmi ses membres, un bon nombre a très tôt défendu l'option d'un Québec souverain. Autre organisation qui a joué un rôle important, notamment dans la mobilisation de la jeunesse autour du référendum de 1995 : la Fédération des Étudiants des Universités du Québec (F.E.U.Q.), où se retrouvent ou se sont retrouvés bon nombre des futurs militants bloquistes ou péquistes.

D'autres organisations, parfois créées pour l'occasion, sont venues renforcer les mobilisations en faveur de la souveraineté lors du référendum de 1995, notamment en participant à la coalition des Partenaires pour la souveraineté : la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (F.I.I.Q.), le Mouvement étudiant pour la souveraineté (M.E.S.), Solidarité populaire Québec (S.P.Q.), le Syndicat des employés de bureau et de magasins de la Société des Alcools du Québec (S.E.B.M.S.A.Q.), le Syndicat de la fonction publique du Québec (S.F.P.Q.), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (S.P.G.Q.), l'Union des Artistes (U.D.A.), l'Union des écrivaines et écrivains québécois (U.N.I.I.Q.), etc...

⁴³⁵ LEVINE, Marc, V., *op.cit.*

5.3.4 - Les micro-associations et les « francs-tireurs » du mouvement souverainiste

Outre ces principaux acteurs du mouvement souverainiste, il convient aussi de faire référence aux individus « francs-tireurs » et à la constellation d'organisations souverainistes souvent petites, mais très actives et très déterminées dans divers domaines et en particulier dans la diffusion d'informations et d'opinions sur l'Internet, nouveau terrain d'engagement politique et d'actions⁴³⁶. Le site Internet *Vigile*, créé à la fin des années 1990, remplit ainsi un rôle très important de forum de la souveraineté en donnant la parole à nombre de souverainistes, modérés ou orthodoxes, et en publiant toutes les informations en rapport avec la question nationale. Le site constitue par ailleurs une véritable banque de données concernant la pensée souverainiste, en mettant à la disposition de tous les textes des grands intellectuels, des organisations et des acteurs du mouvement souverainiste. Le site rassemble ainsi tous les discours, études, références, prises de position, pour ou contre la souveraineté du Québec, en laissant la place au débat, dans le cadre de ses forums, et à l'analyse, dans un mélange politico-scientifique relativement exhaustif. Se côtoient ainsi des revues de presse sur la question nationale, des articles de l'Action nationale, les analyses de Gérard Bouchard, Will Kymlicka, etc... Ouvert mais très orienté, *Vigile* précise ses objectifs :

Ce site entend participer à cette grande veille, à ce travail historique par lequel le peuple québécois s'achemine vers son indépendance politique, en présentant, entre autres, les opinions d'acteurs politiques qui définissent les alternatives démocratiquement offertes aux Québécois⁴³⁷.

Le Rassemblement pour l'Indépendance du Québec, Impératif français, la revue *Le Québécois*, Mobilisation Indépendance Québec, Québec Un pays!, RPS Québec, l'Union des Forces progressistes, le Couac, etc... sont des organisations qui visent toutes à promouvoir la nation québécoise et à défendre la souveraineté du Québec, sans nécessairement être en accord avec les grandes directions ou les choix stratégiques du Parti québécois : le site *Vigile* souhaite une défense plus vigoureuse de l'option souverainiste, tandis que le Rassemblement pour l'Indépendance du Québec (R.I.Q.) préconise l'indépendance au plus tôt de la nation

⁴³⁶ Nous ne parlerons ici que des plus importants de ces micro-mouvements. Pour un panorama plus détaillé de ces organisations situées parfois très à la marge du mouvement souverainiste et de ses habitudes en matière d'action et de réflexion collective, il faut consulter le site du Mouvement de libération nationale du Québec, qui propose des liens notamment pour les organisations suivantes : Québec libre! Nous vaincrons, Québec libre, Résistance, La tribune des séparatistes, Organisation radicale québécoise, Mouvement estrien pour le français, Francs purs et durs, QuébecCentral, 1837 Nos Héros, Le Rassemblement pour un pays souverain, Alliance Felquiste, Indépendance, pourquoi?, Le Pamphlétaire républicain, Aragorn, Vacarme, flqpf, Site felquiste, L'Indépendance du Québec, Blizzard, Les Patriotes de 1837-1838, Front de Libération du Québec, Amnoq. MLNQ, *Sites à visiter*, <http://www.mlnq.net/sitesv/sitev2.htm> (le 17 mars 2004).

⁴³⁷ FRAPPIER, Bernard, *Editorial, site souverainiste Vigile*, <http://www.vigile.net/ds-edito/>, octobre 1996 (le 17 mars 2004).

québécoise et une conception plutôt orthodoxe de la nation québécoise⁴³⁸. Impératif français a quant à elle été créée en 1975 et se consacre à la défense de la langue et de la culture d'expression française. Le mouvement organise ou participe à diverses activités : journée de la francophonie, fête du drapeau, fête nationale du Québec, organisation de petits déjeuners, ... Sur son site est mis à la disposition des Internaute le formulaire de plainte de non respect de la *Charte de la langue française*, à adresser à la Commission de protection de la langue française.⁴³⁹ Un peu comme le site *Vigile*, le site d'Impératif français rend compte de l'actualité de la question nationale, et des manifestations (fête des Patriotes, fête nationale) en rapport avec cette question nationale, avec une approche nettement plus linguistique qu'identitaire de la question, même si le site reste ouvertement nationaliste et souverainiste.

Le site Internet *Le Québécois*, plus à gauche, tente pour sa part depuis 2001 de promouvoir une ligne éditoriale indépendantiste et ainsi « rééquilibrer un tant soit peu le monde des médias au Québec, tout concentré, tout néolibéral et tout fédéraliste qu'il est »⁴⁴⁰. Lié à la Société nationale des Québécois de la capitale nationale, il se veut « un média alternatif qui se voue principalement à la promotion de l'option souverainiste et de la social-démocratie ». À gauche toujours, si le parti politique U.F.P. rappelle que sur la question nationale « l'Union des Forces Progressistes ne forme pas un bloc monolithique » et que « la diversité de points de vue est un reflet de ce qui se passe dans l'ensemble de la gauche et des milieux progressistes québécois », sa plateforme n'en affirme pas moins que « l'U.F.P. propose l'indépendance nationale en favorisant l'émancipation sociale, l'équité et la justice sociale pour tous et toutes (...) La souveraineté populaire s'exercera par la création de l'Assemblée constituante. Que le Québec organise l'élection d'une Assemblée constituante chargée de rédiger et de proposer au peuple, par référendum, une Constitution pour un Québec progressiste, républicain, laïc et démocratique »⁴⁴¹. Souverainiste, il n'hésite cependant pas à présenter régulièrement des candidats contre ceux du Parti québécois dans certains comtés du Québec.

Outre les organisations proprement dites, le mouvement souverainiste reçoit l'appui d'individus qui contribuent au renforcement du mouvement, par leur charisme, leur rayonnement ou leur succès populaire. Des intellectuels, des artistes viennent ainsi apporter leur soutien au mouvement, participant à ses actions, ses réflexions, sa vie interne même, par

⁴³⁸ RASSEMBLEMENT POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC, *Manifeste*, <http://www.clic.net/~lefebyre/manifeste.html> (le 17 mars 2004).

⁴³⁹ IMPERATIF FRANÇAIS, *Accueil*, www.imperatif-francais.org (le 17 mars 2004).

⁴⁴⁰ JOURNAL LE QUÉBÉCOIS, *Accueil*, <http://www.lequebecois.org/> (le 20 avril 2003).

⁴⁴¹ UNION DES FORCE PROGRESSISTES DU QUÉBEC, *Vie démocratique*, http://www.ufp.qc.ca/imprimer.php3?id_article=23 (le 17 mars 2004).

exemple en assurant l'animation d'un colloque ou le spectacle musical d'une soirée, ou en participant à diverses manifestations de soutien lors d'une élection...⁴⁴² Une compilation rassemblant des groupes de musique québécois indépendantistes a ainsi été lancée, sous le nom évocateur de *Désunifiez vous!*⁴⁴³. Suite au succès de vente de cet album, une seconde compilation est sortie. Des groupes comme la Chicane, Loco Locass, des chanteurs comme Daniel Boucher ou Paul Piché, qui jouissent d'un réel succès auprès de la jeunesse, sont aussi connus pour leur soutien à la cause souverainiste, et donnent à cette cause une image dynamique, jeune et festive, comme en leur temps les artistes Robert Charlebois, Félix Leclerc, Gilles Vignault, des poètes comme Gaston Miron ont marqué une génération de leur soutien à l'affirmation québécoise.

5.3.5 - L'extérieur

La souveraineté du Québec n'intéresse pas que des Québécois. Le mouvement souverainiste entretient de nombreux liens avec des organisations non québécoises, en tentant de rendre transnational leur mouvement, et en l'inscrivant dans les réseaux internationaux.

Les rapports qu'entretient le mouvement souverainiste avec des organisations ou des réseaux français sont connus.⁴⁴⁴ La vocation des Amitiés francophones, association dirigée par l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, est ainsi d'entretenir les contacts entre le Québec et la France, et poursuit ainsi des objectifs fixés en son temps par son prédécesseur à la tête des Amitiés francophones et compagnon de route en Francophonie, Philippe Rossillon, dont les réseaux politiques en France ont longtemps contribué à gagner à la cause souverainiste une partie de la classe politique française. Dans ce cadre, l'association entretient des liens étroits avec des organisations souverainistes comme le M.N.Q., la S.S.J.B. de Montréal, et des personnalités souverainistes de premier plan (députés péquistes, ministres, députés du Bloc). Les membres de cette association sont par ailleurs fréquemment présents lors des Congrès du Parti québécois ou du Bloc québécois. D'autres associations, oeuvrant au rapprochement franco-québécois, accueillent l'expression de l'option souverainiste : le Cercle Richelieu Senghor à Paris, l'association France-Québec, Paris-Québec, le Comité d'Action Politique Franco-québécois notamment.

⁴⁴² Le chanteur québécois Daniel Boucher a ainsi composé la chanson « Chez nous », chanson commandée par le M.N.Q. à l'occasion de la Fêtes nationale du Québec de 2001.

⁴⁴³ Figurent notamment dans cette compilation produite par « Québec libre » : les Cowboys fringants, Loco Locass, Carl Savard, Patrick Lafleur, Mononc'serge.

⁴⁴⁴ BASTIEN, Frédéric, *Relations particulières. La France face au Québec après De Gaulle*, éd. Boréal, 1999, 419 p.

Le Parti québécois, par l'entremise de Louise Beaudoin par exemple, cherche aussi à entretenir, et depuis longtemps, des liens avec des personnalités et des décideurs français. Cette politique relationnelle ancienne a plus ou moins bien fonctionné : ces rapports de sympathie touchent surtout les réseaux « souverainistes » ou « républicains » français (chevènementistes et séguinistes essentiellement), mais aussi des personnalités attachées au rayonnement de la francophonie et de la culture française. Sans apporter à la cause souverainiste un franc soutien (en vertu du principe constamment rappelé en France de la « non-ingérence, non-indifférence » en tout cas officielle à l'égard du Québec), des personnalités expriment ouvertement leur sympathie à l'égard de la souveraineté du Québec, dans leurs écrits, leurs discours, ou leur disponibilité pour des interventions lors de rencontres réflexives organisées par des souverainistes. Citons ici à titre d'exemples Jean-Pierre Chevènement, Georges Sarre, Michel Rocard, Pierre Messmer, Philippe Seguin, Pierre-André Wilzer, Jacques Legendre, Jack Lang, Régis Debray, Paul-Marie Coûteaux, Alain Finkelkraut, Philippe de Saint-Robert, Xavier Deniau. Depuis sa création, le Parti québécois cherche ainsi à entretenir des liens précieux de soutien, et à préparer une reconnaissance immédiate par la France de l'indépendance du Québec, dans l'éventualité d'un référendum gagnant.

Outre la quête de soutiens en France, les organisations souverainistes cherchent aussi de plus en plus à développer leurs liens avec des organisations défendant des causes identiques, avec des répertoires d'action collective identiques, c'est-à-dire dans le respect des règles et des valeurs démocratiques. Un rapprochement est tenté par le mouvement souverainiste lui-même en direction des autres « nations sans États » : les mouvements wallon, jurassien, flamand, catalan, écossais font ainsi l'objet de tentatives de rapprochements notamment par l'entremise de la Société-Saint-Jean-Baptiste⁴⁴⁵, du M.N.Q., ou de la Conférence des peuples de langue française, de même que la Bavière. Des organisations souverainistes, comme le M.N.Q. participent très activement à la Conférence des peuples de langue française, précédemment évoquée au sujet du mouvement wallon. Par ailleurs, les organisations souverainistes restent en contact avec les autres organisations francophones nord-américaines : le Conseil de la vie française en Amérique, et les organisations défendant les communautés francophones au Canada.

Enfin, d'autres réseaux transnationaux sont mobilisés. Le Parti québécois entretient des liens avec *l'Internationale socialiste* dont il est membre. Des organisations souverainistes ou partenaires de la souveraineté participent aux mouvements « altermondialistes », dans les

⁴⁴⁵ Voir les exemples de rapprochements tentés par les campagnes de communication de la Société Saint-Jean-Baptiste, en annexe B-2 : *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste.*

divers « contre-sommets ». Dans les manifestations du contre-sommet des Peuples des Amériques de Québec en 1999, par exemple, le M.N.Q., la F.T.Q., la C.S.N. ou la Société Saint-Jean-Baptiste étaient par exemple représentés.

La distanciation voulue par rapport au Parti québécois est une des caractéristiques des organisations telles que la Société Saint-Jean-Baptiste, le M.N.Q., *L'Action Nationale*, et tous les Partenaires pour la souveraineté. Il faut cependant noter qu'au sein du mouvement souverainiste, le Parti québécois, ses membres, comme ses dirigeants occupent une telle place dans la représentation de l'option souverainiste qu'il est parfois difficile pour ces organisations de trouver leur espace de réflexion en dehors des sphères organisées par le Parti québécois. Il n'en demeure pas moins que, comme au sein du mouvement wallon, chaque organisation participe, à sa manière, au travail de réflexion identitaire, qui constitue la première fonction de tout mouvement nationaliste.

*

Ce portrait ici rapidement esquissé des organisations composant chaque mouvement montre leur dissemblance. La structure, l'organisation et la cohérence du mouvement souverainiste sont très différentes du mouvement wallon : le mouvement souverainiste québécois, s'il plonge les racines de ses références et de ses mythes dans l'histoire de la contestation sociale canadienne-française, ne s'est réellement organisé en tant que mouvement souverainiste québécois que depuis les années 1960, alors que le mouvement wallon est de facture plus ancienne. À la différence du mouvement wallon, le mouvement souverainiste est parvenu à se doter d'une organisation politique formelle, hiérarchique, et d'un pôle de direction du mouvement constitué par les leaders du Parti québécois et du « parti frère » d'Ottawa, le Bloc québécois, pôle de direction dont le leadership sur le mouvement n'est pas contesté, d'autant que le Parti québécois est parvenu à quatre reprises à conduire les souverainistes au pouvoir à Québec et à organiser deux campagnes référendaires sur la souveraineté. Le mouvement souverainiste québécois est devenu un mouvement structuré, dominé par un parti politique ayant derrière lui dix-huit années de gouvernement et ayant pu directement transformer la gouverne québécoise, soutenu par un réseau uni et dense d'organisations souverainistes plus ou moins anciennes et des réseaux de soutien importants au sein de la société civile.

Le mouvement wallon quant à lui, s'il a connu ce type d'organisation dans le passé, n'a jamais réussi à créer une structure durable susceptible d'organiser l'action et la réflexion. La

plupart des tentatives d'union autour de programmes politiques ont échoué, mis à part les tentatives des Congrès wallons et du Mouvement populaire wallon des années 1960, et l'expérience de participation au gouvernement du Rassemblement wallon dans les années 1970. Le mouvement wallon est actuellement dominé non par des forces politiques, comme c'est le cas du mouvement souverainiste, mais par les quasi-institutions que constituent les « laboratoires de l'identité » très liés, comme les prochains chapitres vont le montrer, à la nouvelle gouverne wallonne, alors que les organisations politico-culturelles, divisées en courants, vieillissantes, ont perdu une bonne partie de leurs militants ainsi de leur capacité à diffuser le fruit de leurs réflexions identitaires.

Pourtant, et malgré ces importantes différences, les deux mouvements sont identiques dans leur démarche par rapport à l'identité collective : ils revendiquent et usent du droit de dire ces identités chacun à leur manière, en fonction des possibilités politiques qui leur sont offertes, en fonction des registres d'action et des cadres de référence qu'ils peuvent adopter. Ils fabriquent dans leurs interactions militantes une approche commune, nationaliste de l'identité, constitutive d'une doctrine identitaire qui leur est propre. Malgré leurs divisions et des clivages internes parfois profonds, les militants des deux mouvements restent d'abord liés par la contestation de l'État qui les rassemble. Leur plus ou moins grande capacité à mobiliser les soutiens est compensé par leur capacité à intervenir sur les identités et à s'adapter aux possibilités politiques qui s'offrent parfois à eux, ou par leur capacité à transformer leur répertoire d'action : si le mouvement souverainiste poursuit sa quête de soutiens populaires dans la diffusion de sa doctrine identitaire, le mouvement wallon diffuse lui aussi, par l'intermédiaire de ses laboratoires de l'identité, sa doctrine identitaire, mais en s'adressant directement aux institutions locales très réceptives à ses thèses et sa cause, et dont le personnel politique est souvent composé de militants wallons.

Tant pour le mouvement wallon que pour le mouvement souverainiste, il est possible de constater, outre les clivages qui animent le « petit monde militant », l'extrême porosité des frontières entre le mouvement lui-même et l'extérieur du mouvement : cette limite entre le « nous » militant et les « autres » ressemble plus aux marches aléatoires et confuses des anciens Empires qu'aux frontières juridiquement définies des États-nations contemporains. Pourtant, les mouvements demeurent cohérents. Cette cohérence, ils la doivent au partage de cadres communs de références, constituant tout à la fois leur identité de mouvement et la matière première de leur travail de construction politique des identités wallonne et québécoise.

CHAPITRE 6

LES CADRES DE RÉFÉRENCE

Un peuple, nous ?⁴⁴⁶

Oui-Non⁴⁴⁷.

Commencer à se libérer de ce qu'on appelle l'esprit belge, ce nationalisme belge totalement débilitant, qui n'aura été, finalement, que la forme, à l'usage des francophones, du nationalisme flamand⁴⁴⁸.

Alors que la Flandre espérait voir affirmer sa position par la fédéralisation de la Belgique, elle constate que la Wallonie, forte de son autonomie, consolide la francophonie au sein de la Belgique et de Bruxelles⁴⁴⁹.

On nous rabat les oreilles avec le 'modèle bruxellois' mais la véritable ambition de cette ville n'est pas de devenir une Belgique en miniature, ce leurre pour unitaristes attardés ou

⁴⁴⁶ DUMONT, Fernand, *Raisons communes*, Montréal : Boréal, essai, 1997 [1995], p. 77.

⁴⁴⁷ En 1995, les électeurs québécois ont dû répondre par oui ou par non à la question suivante : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ». Il y a eu 50,6% de non. La raison de l'État canadien l'a emporté sur la raison du mouvement souverainiste.

⁴⁴⁸ HAUMONT, Thierry, « L'adieu aux romantismes », FRANCK, Christian, FROGNIER, André-Paul, REMICHE, Bernard, VAGMAN, Vincent, *Choisir l'Avenir, La Belgique en 1999*, Bruxelles : Luc Pire, coll. Politique, 1999, p. 113.

⁴⁴⁹ RUYS, Manu, *Bas les masques, apparences et réalité du pouvoir en Belgique*, Bruxelles : Racine, 1996, p. 171.

*pour complices inavoués de la Flandre conquérante. Le véritable défi de Bruxelles est de dépasser les contraintes institutionnelles que lui impose l'État belge*⁴⁵⁰.

Comme l'illustrent ces diverses citations, empruntées à des nationalistes wallons, flamands, québécois ou encore bruxellois, les militants nationalistes ont une conception bien particulière de leur(s) identité(s). De leur identité militante d'abord, puisque leur action s'inscrit dans une démarche de type collectif, et que cette action est aussi pensée et réfléchi collectivement. De leur identité nationale ensuite puisque leurs actions et leurs réflexions ne se comprennent ni ne s'expliquent qu'à travers une grande cause invoquée, une aspiration ultime au nom de laquelle ils déclarent sacrifier une part de leur individualité, une part de leur temps, de leurs moyens : l'affirmation d'une communauté nationale sans État à laquelle ils s'identifient.

Le chapitre 3 a abordé la question des cadres de référence ainsi que de leur rôle, central, dans le travail de réflexion identitaire des mouvements nationalistes. Après avoir caractérisé chaque acteur nationaliste par son histoire et sa composition, il convient à présent de montrer à quel point ces mouvements sociaux d'un type particulier peuvent être générateurs d'identités collectives, et quelles identités collectives sont ainsi fabriquées : des cadres de référence, constitutifs d'une identité militante commune d'une part (le présent chapitre), et une doctrine identitaire d'autre part (chapitre 7).

Ces cadres de référence sont d'abord organisationnels : ce sont les structures organisant la cohésion du mouvement et garantissant entre les différentes organisations une forme de connivence politique. Ces cadres sont aussi discursifs, puisque, par l'utilisation du « nous » et du « eux », les militants entretiennent quotidiennement la croyance en une solidarité qui les lie avec les autres acteurs du mouvement, mais aussi avec les autres membres de la communauté « nationale » dont ils entreprennent de démontrer l'existence. Ces cadres ont enfin une dimension culturelle puisque le temps passé ensemble, les actions menées collectivement, les réflexions identitaires échangées contribuent à l'entretien d'un imaginaire collectif, d'un sens commun, d'un système de valeurs et de croyances propres à l'ensemble des militants du mouvement, système dans lequel l'autre, c'est surtout l'État.

Comment saisir ces cadres de référence propre à chaque mouvement, et l'identité politique qu'ils génèrent ?

⁴⁵⁰ MAINGAIN, Olivier, Président du FDF, « Congrès des 19 mai et 9 juin 2001 : deux rendez-vous importants! », *Initiatives francophones, périodique d'information du FDF*, n°77, 1^{ère} quinzaine de mai 2001, éd. F.D.F., p.2.

Outre la description des liens constatables à travers l'observation du temps militant, ponctué de rencontres, colloques, actions collectives diverses, manifestations ou création d'associations, il convient d'approcher ces cadres par l'analyse de la parole des militants et des acteurs de chaque mouvement, c'est-à-dire par l'analyse du discours tenu par ces acteurs dans les entretiens, dans leurs discours publics, dans leurs publications et leurs recherches. Ces « paroles de militant » révèlent les cohérences, les solidarités de groupe, et l'existence d'un système de croyances et de valeurs : une raison commune opposable à celle de l'État.

6.1 - Les cadres organisationnels : consensus et conflits

6.1.1 - Consensus et éléments de cohésion

Plus que des divisions internes au mouvement, il convient d'analyser les structures organisationnelles comme autant d'outils de cohésion mettant régulièrement en contact chaque organisation, chaque association les unes avec les autres. Le chapitre 3 a montré comment les structures associatives, les statuts, les adhésions doivent être vus comme autant de liens dans la structuration d'un groupe uni d'individus, d'une communauté politique cohérente dont l'identité, la cohésion se trouve dans les aspirations et la réflexion autour des mêmes thèmes, d'une même actualité : d'un même agenda. Le mouvement nationaliste, comme tout mouvement social, génère son propre réseau associatif, il le compose et le recompose avec le temps ; il l'adapte aux circonstances et aux possibilités politiques qui s'offrent à lui. C'est une véritable toile relationnelle, faite de réseaux, d'adhésions multiples, de rencontres, transcendant les frontières entre organisations qui structure le mouvement et rend possible l'expression collective d'une action et d'une réflexion sur l'identité nationale. Le mouvement souverainiste comme le mouvement wallon connaissent de tels éléments de cohésion.

Le mouvement wallon

Le mouvement wallon a connu des époques où, comme actuellement au Québec, il existait une organisation suffisamment puissante pour prétendre au monopole ou au quasi-monopole de la représentation politique wallingante comme ce fût le cas lorsque le *Congrès national wallon* après-guerre, où les activités du Rassemblement wallon dans les années 1960

monopolisaient l'attention des militants du mouvement. Il n'y a plus actuellement de telles organisations susceptibles de rassembler par delà les clivages autour de la question de l'avenir de la Wallonie, et il faut reconnaître que le mouvement wallon ne mobilise plus autant que dans les années 1960-1970, où ses connivences avec un mouvement ouvrier et syndical ouvert aux revendications wallonnes grâce à la contestation commune de l'État belge lui permettaient de mobiliser au-delà des traditionnels soutiens au sein d'une certaine élite universitaire et politique, et de prendre, parfois, les traits d'un véritable mouvement de masse autour de la défense de l'idée de fédéralisation de la Belgique. Un peu comme le mouvement flamand, le mouvement wallon est en quelque sorte victime de son propre succès, puisque sa principale revendication -le fédéralisme- a été prise en compte dans la réforme de l'État dès 1970⁴⁵¹, et reprise dans la Constitution, fédérale depuis 1993, de la Belgique. De l'aveu même des acteurs du mouvement wallon⁴⁵², le mouvement n'est ainsi plus qu'un mouvement composé de militants de longue date qui peinent à renouveler un membership vieillissant. Il est à noter qu'il n'existe aucun mouvement de jeunesse wallon, contrairement aux mouvements acadien, flamand, ou souverainiste québécois.

Le mouvement wallon continue cependant de générer ses propres organisations, comme en atteste la vitalité du courant rattachiste dont une partie des militants s'est lancée sur le terrain électoral⁴⁵³. Des organisations apparaissent, d'autres disparaissent, souvent avec les mêmes personnalités⁴⁵⁴ mais les grands courants (rattachistes, indépendantistes, fédéralistes) se maintiennent et s'entretiennent. Ce sont ces grands courants de pensée et de réflexion autour des revendications wallonnes face à l'État belge et l'État flamand qui structurent le mouvement, mais qui aussi le divisent en particulier sur la manière de définir l'identité collective, et la forme (nationale française, régionale wallonne) que doit prendre cette dernière.

Les manifestations, réunions ou commémorations organisées par les associations politiques rassemblent en général, au-delà des adhérents des associations en question, les militants d'autres organisations du mouvement (chercheurs, institutionnels, politiques, fonctionnaires, militants). C'est l'occasion, pour des personnes qui se connaissent et se reconnaissent, de participer de manière active à un événement militant et d'affirmer, par leur présence, leur attachement à une certaine cause. Ces réunions transcendent les organisations et

⁴⁵¹ JORIS, Freddy, *op.cit.*, 225 p.

⁴⁵² ENTRETIENS WALLONIE, n° 9.

⁴⁵³ C'est le cas du parti politique *Rassemblement Wallonie-France* qui présente des candidats tant aux élections fédérales qu'aux élections régionales.

⁴⁵⁴ C'est par exemple le cas de Jean Bourdon, ancien membre de *Bruxelles français* et fondateur de *Bruxelles souverain*.

constituent autant de rendez-vous communs rythmant la vie militante, et mettant en contact les divers acteurs du mouvement.

Le multimilitantisme contribue lui aussi à renforcer la cohésion du mouvement par des militants qui, par leur présence dans plusieurs associations, constituent autant de liens entre les organisations pour lesquelles ils ont des responsabilités, ou à l'intérieur desquelles ils agissent. Jean-Émile Humblet illustre ces liens qui existent entre les différentes organisations précédemment décrites. Acteur important du mouvement wallon, il est tout à la fois membre du Conseil d'administration de l'Institut Jules Destrée, membre de Wallonie libre, délégué wallon à la Conférence des peuples de langue française, co-fondateur d'Église-Wallonie, co-fondateur de la Fondation wallonne P. - M. et J.-F. Humblet, membre de l'association franco-européenne de Waterloo, membre du Comité de parrainage de la revue Wallonie-France.⁴⁵⁵ Outre ces adhésions et responsabilités, il a participé aux mouvements de résistance wallonne ainsi qu'aux mouvements politiques wallons d'après-guerre (*Congrès wallon*, *Rénovation wallonne*, *Rassemblement wallon* notamment)⁴⁵⁶ Autres cas illustratif : Jacques Dupont, membre de Wallonie libre, directeur de la revue du même nom, membre de l'association France-Wallonie-Bruxelles, ou Yves de Wasseige, militant wallon au sein de plusieurs organisations, ancien Sénateur du Rassemblement Wallon et du Parti socialiste, membre du conseil d'administration de l'Institut Jules Destrée, et intervenant régulier, à titre d'économiste aux colloques organisés par l'Institut ou l'association France-Wallonie-Bruxelles.

Des organisations jouent plus particulièrement ce rôle de mise en contact régulière de certains membres du mouvement, au-delà des clivages qui structurent ce dernier : c'est le cas de l'association France-Wallonie-Bruxelles dont le membership rassemble la plupart des courants du mouvement, ou encore de l'association Wallonie libre, qui organise des rencontres et en particulier le pèlerinage à l'Aigle blessé chaque 18 juin, précédemment évoqué lorsqu'il s'est agi d'aborder l'histoire de l'association Wallonie libre. Ce type de commémoration continue d'attirer régulièrement nombre de militants wallons. Le pèlerinage à l'Aigle blessé notamment, et le banquet organisé à Waterloo par Wallonie libre sont l'occasion de rencontres entre les militants de diverses associations, de Wallonie comme d'ailleurs de Bruxelles. Ce pèlerinage est un hommage rendu aux soldats français morts sur le sol wallon lors des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, et l'on retrouve, outre des responsables du mouvement wallon, des membres du gouvernement wallon et de la Communauté française, ainsi que, souvent, des hommes politiques français attachés à la cause wallonne. Quelques discours sont,

⁴⁵⁵ Nous reprenons ici, de manière non exhaustive, les activités actuelles de Jean-Emile Humblet.

⁴⁵⁶ DELFORGE, Paul, « Jean-Émile Humblet », *Encyclopédie du Mouvement wallon*, *op.cit.*, pp 823-824.

à cette occasion, prononcés, les hymnes wallons et français sont joués et repris par l'assistance. Ceux qui le souhaitent sont ensuite invités au banquet organisé par diverses associations, dont Wallonie Libre. C'est l'occasion de retrouvailles annuelles, de discussions parfois fortes et tendues, de toasts ; parmi les lots du loto organisé à cette occasion, on retrouve, entre autres objets, des ouvrages sur le mouvement wallon, divers autocollants et épinglettes des mouvements, ainsi que de l'emblème wallon, qui joue en quelque sorte le rôle d'emblème du mouvement ; on parle de tout et surtout de la Wallonie et de son avenir⁴⁵⁷.

Les colloques organisés par l'association France-Wallonie-Bruxelles sont eux aussi un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables du mouvement. La série de colloques organisés par cette association, visant à rapprocher la Wallonie, Bruxelles et la France, a aussi pour conséquences un rapprochement et une collaboration entre les différents courants du mouvement wallon.

D'autres initiatives communes tendent à renforcer les liens qui existent entre les multiples organisations et les diverses personnalités qui s'y expriment : la production de discours à travers l'organisation de pétitions, de lettres ouvertes et de manifestes est assez fréquente au sein du mouvement comme l'illustrent les analyses de Jean-Marie Klinkenberg quant à la formalisation du processus identitaire wallon à travers un « manifestarisme » constaté⁴⁵⁸, ou le recueil de textes constitué par Jean-Émile Humblet et Patrick Dupuis, qui réunit une trentaine de textes ayant marqué l'histoire du mouvement wallon, dont de nombreux manifestes, appels et autres lettres ouvertes dont l'objectif est de mobiliser les soutiens et de fédérer ces derniers autour d'une déclaration de type programmatique⁴⁵⁹. Il existe en effet en Wallonie une tradition de l'appel depuis la lettre ouverte de Jules Destrée au roi des Belges. Mentionnons simplement ici les deux manifestes qui ont le plus marqué le mouvement ces dernières années : le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983 et le manifeste *Choisir l'Avenir* de 1996. Ces deux textes n'ont pas le même objet ni la même vocation puisque le *Manifeste pour la culture wallonne* consiste plus en une affirmation de l'existence d'une Wallonie culturelle et politique, alors que le manifeste *Choisir l'avenir* pose plus généralement le problème des rapports entre la Wallonie et Bruxelles face aux revendications de la Flandre. Cependant, cosignés par des dizaines d'artistes, d'hommes politiques et d'intellectuels wallons ou plus généralement francophones, ils représentent un acte collectif et par la suite une référence par rapport à l'enjeu identitaire : ils posent les problèmes et provoquent, autour de ces problèmes,

⁴⁵⁷ Compte-rendu du banquet ayant eu lieu dans le cadre du pèlerinage à l'aigle blessé, le 18 juin 2001.

⁴⁵⁸ KLINKENBERG, Jean-Marie, cité dans l'introduction de la thèse de Denise VAN DAM (tiré à part, Introduction, p.16).

⁴⁵⁹ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile *op.cit.*, 359p.

une réflexion politique et un débat collectif dépassant le simple cercle des activistes wallons. Ils sont ensuite repris, commentés, cités, commémorés. C'est ainsi qu'a été repris en 2003 le *Manifeste pour la culture wallonne* dans le cadre d'un nouveau manifeste réclamant le renforcement des compétences de la Région wallonne⁴⁶⁰, manifeste générant lui-même, sur les nombreux forums de discussion du mouvement wallon⁴⁶¹, des prises de position et des discussions autour de l'identité wallonne.

L'intérêt de ces multiples débats qui animent le mouvement wallon est d'entretenir de manière permanente la production d'une parole militante autour des questions qui touchent la Wallonie, et en particulier autour des problèmes de la réforme de l'État et des revendications flamandes. Certes, les solutions préconisées et les attitudes proposées par le mouvement wallon et ses penseurs ne sont pas nécessairement reprises par les décideurs wallons ni par l'opinion publique wallonne. Mais elles peuvent servir, à l'image des *Think Tank* anglo-saxons, de réservoirs de pensées et de propositions pour les décideurs wallons, comme de référence pour les chercheurs et intellectuels qui travaillent, en Wallonie, sur ces questions identitaires.

Le mouvement souverainiste au Québec

Les éléments favorisant la cohésion du mouvement souverainiste sont nombreux.

Le premier élément de cohésion est l'existence d'un parti politique qui dispose du monopole de la représentation de l'option souverainiste à l'Assemblée nationale de Québec :

Le plus grand porte-étendard [de la souveraineté] ça a toujours été un parti politique... Celui qui était le porte-étendard ou le bateau amiral, c'est toujours un parti politique qui avait, avec lui, évidemment, la coalition que ce soient les centrales syndicales, les mouvements comme la S.S.J.B.M. ou le M.N.Q., mais ces mouvements-là ont toujours été à la remorque du vaisseau amiral⁴⁶².

Depuis l'origine, la stratégie du mouvement consiste non pas à s'opposer par tous les moyens à l'État canadien, en faisant usage d'un large répertoire d'action, mais à prendre le contrôle de l'État québécois, et à mobiliser autour de l'idée de souveraineté. C'est donc une stratégie délibérée d'insertion dans les mécanismes institutionnels de la représentation qui est adoptée. Cette stratégie, mise en œuvre dès la Révolution tranquille par de petites formations politiques souverainistes comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale ou le

⁴⁶⁰ COLLECTIF, *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, site de la revue Toudi, <http://forum.toudi.org/forum/viewtopic.php?topic=1329&forum=2&15> (le 2 février 2004). Voir aussi en annexe C-5 : Collectif, *Manifeste de 2003*.

⁴⁶¹ Les forums de discussion de la revue Toudi constituent un bon exemple de tels forums virtuels : <http://forum.toudi.org/> (le 29 mars 2004).

⁴⁶² ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, p. 5.

Ralliement national, puis par le Mouvement souveraineté-association et enfin le P.Q. n'est pas sans conséquence sur la structure du mouvement puisqu'elle conduit à la création d'un parti politique unifié qui très vite (sept ans après sa création) connaît des succès électoraux. La constitution d'un leadership au niveau de la représentation de l'option souverainiste par le P.Q. est par ailleurs renforcée par le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, favorisant les rapprochements préélectoraux, et imposant aux courants divers qui s'expriment au sein du mouvement souverainiste des alliances de raison. Jusqu'à présent, le Parti québécois a toujours réussi, malgré les crises internes, à maintenir son leadership sur le mouvement, en entretenant avec les autres organisations des liens étroits.

Il existe entre le Parti québécois et les autres forces souverainistes un partage implicite des tâches, partage rendu possible par la maîtrise par le P.Q. de l'agenda de la souveraineté puisqu'il faut que le P.Q. soit au pouvoir à Québec pour réformer les institutions, et c'est la direction du P.Q. qui, en vertu de son monopole sur la représentation politique souverainiste à l'Assemblée, décide seul de la stratégie souverainiste et de l'opportunité référendaire. Ainsi, la direction du P.Q. est parvenue après l'échec du référendum de 1995 à imposer au mouvement souverainiste la stratégie des « conditions gagnantes », stratégie qui s'est poursuivie, malgré les contestations internes, après la démission du Premier ministre Lucien Bouchard et qui tend à nouveau à être discutée depuis que le Parti québécois se trouve dans l'opposition. De leur côté, les principales organisations souverainistes ne mettent pas (ou peu) en cause l'existence même du parti, ni la légitimité de ce leadership. En échange, ces organisations se voient reconnaître un rôle dans la promotion de la souveraineté, et dans la mobilisation des ressources autour du soutien à l'option souverainiste.

De plus, le Bloc québécois et surtout le P.Q. tentent de représenter politiquement les grandes composantes de la société québécoise par des sections et la vie de section : des comités d'ainés, de femmes, de jeunes ont ainsi été créés. Ces comités ont l'avantage de rassembler des militants et militantes péquistes souvent engagés par ailleurs dans d'autres mouvements (femme, aînés, étudiants), créant ainsi entre les différents mouvements d'utiles passerelles militantes.

Le multimilitantisme qui caractérise l'engagement souverainiste au sein de ces comités dépasse ces comités spécialisés : nombre de militants du Bloc québécois ou des multiples Sociétés nationales et Sociétés Saint-Jean-Baptiste sont par ailleurs militants péquistes. De même, les militants du Parti québécois sont invités par les instances du Parti à s'investir dans d'autres structures associatives, souverainistes ou non, en s'engageant ou en participant directement aux activités de ces organisations :

On ne milite plus dans un parti politique en 2004 comme on le faisait en 1968. Le militantisme d'aujourd'hui est plus ciblé et reflète une certaine individualisation de l'engagement selon des besoins particuliers et non plus seulement selon des projets collectifs. Les mouvements associés à la société civile se multiplient au service des causes les plus diversifiées, canalisant une bonne part de l'énergie politique disponible. Le sentiment contestataire qui rallie notamment la jeunesse est en partie investi dans les mouvements altermondialistes. Le cynisme à l'égard de la classe politique est ambiant et la participation électorale est en baisse constante. Ces nouvelles réalités créent un contexte nouveau qui impose aux partis politiques une approche différente de celle préconisée il y a 35 ans. Plutôt que de nourrir l'activité de leurs membres au sein même de leurs instances, les partis politiques doivent être en mesure d'investir la société dans tous ses milieux, d'encourager et de soutenir leurs membres afin que ceux-ci soient présents dans les différents organismes tels les associations étudiantes, les chambres de commerce, les groupes sociaux, les conseils municipaux, les commissions scolaires, les organismes communautaires, etc... Du coup, *la démarche de modernisation du Parti Québécois doit viser à trouver des moyens de développer une nouvelle culture militante par laquelle les membres sont incités à investir la société québécoise dans toutes ses composantes pour mieux y diffuser le point de vue du mouvement souverainiste*⁴⁶³.

Les militants péquistes sont d'ailleurs nombreux au sein des organisations souverainistes, mais aussi chez les Partenaires pour la souveraineté :

[A la création des I.P.S.O.] les membres étaient tous déjà membres [du Comité du Oui au référendum de 1995]... soit d'un parti, soit d'un autre groupe d'intérêt... Ce n'étaient pas des membres avec membership unique... Les gens étaient parfois aussi membre du P.Q., de la S.S.J.B., d'autres groupes qui existent... Tout des groupes qui avaient un certain rôle...⁴⁶⁴

Le recrutement politique entretient aussi les liens entre organisations : le Parti québécois et le Bloc québécois recrutent les futurs candidats aux élections en fonction du parcours militant, de l'insertion du futur candidat dans les réseaux communautaires et souverainistes, et de leur aptitude à mobiliser le camp de la souveraineté. Chaque aspirant candidat est ainsi conduit à s'investir dans de nombreuses organisations ou à faire état d'un parcours militant au sein de multiples réseaux. Le parcours de François Rebello illustre cette tendance : après avoir été président de la Fédération des étudiants des universités du Québec (F.E.U.Q.) et de Force Jeunesse, il est devenu président de l'exécutif du Parti québécois dans le comté de Mercier avant d'être investi candidat bloquiste dans Outremont en mars 2004.

Corollaire à la présence, au sein du mouvement souverainiste, d'un parti de gouvernement, la cohésion du mouvement dépend aussi du temps politique : en période de campagne référendaire, les liens sont étroits entre les différentes organisations souverainistes et le Parti québécois, qui fait alors office de « vaisseau amiral » de la souveraineté en maîtrisant l'agenda référendaire. En dehors des mobilisations référendaires, les liens entre les partenaires

⁴⁶³ PARTI QUEBÉCOIS, « Une nouvelle culture militante », *La saison des idées, le Parti*, Parti québécois, 2004, p.8. C'est nous qui soulignons.

⁴⁶⁴ ENTRETIENS QUÉBEC, n°8, p.1.

de la souveraineté (M.N.Q., P.Q., B.Q., S.S.J.B., ...) et les partenaires pour la souveraineté (F.T.Q., C.S.N., C.E.Q. ...) dépendent de la présence ou non du Parti québécois au gouvernement et des politiques publiques mises en œuvre, ou du programme politique proposé. L'actualité électorale et référendaire, l'actualité militante rythment ainsi la vie du mouvement. De nombreux colloques, rencontres, fêtes et soirées bénéfice sont organisés au niveau national (Conseil nationaux, Congrès national) ou local (Sociétés nationales locales, Sociétés Saint-Jean-Baptiste,...), et chaque réunion est l'occasion d'inviter des intervenants issus de diverses organisations souverainistes.

Le temps de la mobilisation référendaire impose aussi un partage des tâches qui vise à garantir une mobilisation tous azimut des soutiens en faveur de la souveraineté. Dans ce cadre, le Mouvement national des Québécoises et des Québécois occupe une place particulière dans la mesure où il est à l'origine de la réunion des « Partenaires pour la souveraineté » amorcée dès 1994⁴⁶⁵, et dans la mesure aussi où le gouvernement québécois lui confie depuis 1984 l'organisation de la Fête nationale et la coordination des différentes manifestations organisées par les associations et les collectifs de citoyen partout au Québec.

Depuis 1994, la coalition des Partenaires pour la souveraineté, qui a réuni jusqu'à une quinzaine d'organisations de la société civile (I.P.S.O., M.N.Q., C.S.N. F.T.Q., S.S.J.B. de Montréal...), a tenté de fédérer les initiatives de ces différentes organisations menées dans le cadre d'une mobilisation en faveur de la souveraineté. Mais c'est plutôt un relâchement de la mobilisation post-référendaire qui a été constaté, et les organisations membres s'en sont progressivement éloignées, faisant disparaître du même coup la coalition. Cependant, l'idée d'une coalition réunissant la plupart des organisations a refait surface en 2003 par l'intermédiaire de la proposition de Bernard Landry de créer le Conseil de la souveraineté, nouvelle tentative de fédérer les organisations souverainistes du mouvement, avec cette fois des représentants du Parti québécois.

En dehors des temps forts de mobilisation référendaire et électorale, le temps militant est aussi rythmé par des événements ou des commémorations qui sont autant d'occasion de démonstration de l'engagement en faveur de la souveraineté, et d'un rassemblement des diverses composantes du mouvement souverainiste, autour d'initiatives locales ou nationales : la fête du drapeau, la fête nationale du 24 juin, la fête de la langue française ou la « fête des Patriotes » sont autant de rendez-vous militants ou le prétexte à des initiatives de

⁴⁶⁵ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES, *Message de la Présidente, Historique du Mouvement, Missions et objectifs*, <http://www.mnq.qc.ca/mnq/index.html> (le 2 février 2004).

commémorations militantes qui interfèrent avec les commémorations plus officielles⁴⁶⁶. De même, les mobilisations ponctuelles réunissent les diverses organisations : la lutte contre le projet de loi C-20 a donné lieu à des campagnes de mobilisation dans lesquelles se sont retrouvées diverses organisations dans des actions collectives⁴⁶⁷ ; le contre-sommet des Amériques à Québec a quant à lui réuni au sein du mouvement anti-mondialisation de nombreux militants souverainistes au sein des cortèges constitués par le M.N.Q., la S.S.J.B., la F.T.Q., et la C.S.N. notamment⁴⁶⁸.

Des coalitions se sont par ailleurs spécialisées dans des mobilisations ciblées. C'est le cas par exemple des actions de mobilisation menées par le Mouvement Québec français (M.Q.F.) depuis le début des années 1970. Rassemblant une dizaine d'organismes souverainistes, le M.Q.F. est à l'origine de plusieurs manifestations collectives d'envergure autour de la défense du français au Québec, et autour des atteintes à la législation linguistique consacrant le français comme la langue officielle du Québec. Le Mouvement est notamment à l'origine d'un vaste rassemblement de près de 60.000 personnes au Champ de Mars à Montréal en 1989, et de la rédaction de plusieurs manifestes⁴⁶⁹.

La composition du mouvement souverainiste, sa multipolarité relative permet au mouvement une gestion originale des crises puisque certaines organisations jouent aussi à l'occasion un rôle d'« asile politique » pour d'éventuels dissidents péquistes. Voici ce que décrit un militant du P.Q. qui s'auto-qualifie dans l'entretien comme un « pur et dur », et qui illustre bien les passerelles multiples qui existent entre les différentes organisations souverainistes et la relative complémentarité de ces organisations, permettant aux « dissidents » du centre une migration interne au mouvement, et ainsi la pacification des crises, comme celle qu'a connue le mouvement souverainiste entre 1984 et 1985 :

J'ai fait le référendum de 1980, j'ai fait les élections, je me suis impliqué dans la région de Montréal Centre, (...) à un moment j'ai fait pas mal de choses et on m'a dégommé

⁴⁶⁶ Cette *fête nationale des Patriotes* remplace la « fête de Dollard » (des Ormeaux) qui elle-même était sensée, chez les francophones québécois, remplacer la fête (officielle et canadienne) de la Reine. Une commémoration québécoise est ainsi chargée de remplacer une commémoration canadienne, et cette transposition fait l'objet d'un travail de communication de la part notamment du M.N.Q. et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Voir en annexe B-9 : *Journée nationale des Patriotes 2003*.

⁴⁶⁷ Mentionnons ici simplement l'initiative du M.N.Q., appelée « Opération boule de neige », qui consistait à mobiliser dans un premier temps des personnalités québécoises opposées au projet de loi fédéral C-20, et de lancer sur cette base une mobilisation plus grande. Cette opération a de fait rassemblé nombre de personnalités du mouvement souverainiste de divers horizons (Voir en annexe B-3 *Mouvement national des Québécoises et des Québécois - Opération « Boule de neige »*).

⁴⁶⁸ Voir en annexe B-4 : *Mouvement national des Québécoises et des Québécois. Sommet des Amériques, « Chez nous, sans nous ? C'est inacceptable! »*.

⁴⁶⁹ Au sien du Mouvement Québec Français, on retrouve notamment la C.E.Q., la C.S.N., la F.T.Q., l'Alliance de Professeurs et Professeures de Montréal, le M.N.Q., l'Union des Artistes, l'Union des écrivains québécois, l'Union des producteurs agricoles, l'Association québécoise des professeurs de français et la S.S.J.B. de Montréal.

parce que je ne faisais pas partie de la bonne équipe, des bonnes orientations... Alors je suis retourné dans mes terres en 1985 jusqu'en 1987... En fait j'ai un peu milité à la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal et au M.N.Q. parce qu'il y avait des comités sur la langue et en fait entre les années 1984 et 1987, l'espèce d'élément de rassemblement des souverainistes (parce qu'au P.Q. il y avait des problèmes d'identification par rapport au chef de l'époque), c'étaient la Société Saint-Jean-Baptiste et le M.N.Q. où se trouvaient ce qu'on peut appeler les purs et durs du P.Q., en fait ceux qui avaient entre 1983 et 1985 fait un peu de brouhaha et les ministres qui ont quitté le gouvernement. Le M.N.Q. et la Société Saint-Jean-Baptiste étaient des endroits où on pouvait se retrouver et faire des activités politiques. Il y avait aussi dans le paysage quelques mouvements comme le rassemblement démocratique pour l'indépendance où s'étaient retrouvés quelques députés qui avaient quitté le P.Q. 1988 c'est le retour au P.Q. parce que c'est l'époque de Pierre-Marc Johnson et le retour de Jacques Parizeau⁴⁷⁰.

6.1.2 - Clivages et conflits

Le mouvement wallon

Le mouvement wallon est loin d'être homogène ou hiérarchiquement structuré comme peut l'être le mouvement souverainiste au Québec avec, à son sommet, un parti politique ayant complètement pris en charge la représentation politique du mouvement et de l'option souverainiste. Il est plutôt traversé de courants et de contradictions qui alimentent entre les militants une réflexion productive sur l'identité collective, sa forme, sa substance. Face au nationalisme flamand, les militants wallons se sentent en quelque sorte pressés de trouver une solution pour les francophones de Belgique en général, et pour les Wallons en particulier.

Quels sont ces grands clivages ?

Le premier d'entre eux est assurément celui qui oppose le courant rattachiste, rassemblant les partisans d'un rattachement de la Wallonie et éventuellement de Bruxelles à la France (de l'intégration au contrat d'association) au courant « national-régionaliste » plutôt partisan de l'indépendance d'une Wallonie, qui serait libre de choisir, par la suite, son destin, en le liant plus ou moins étroitement par exemple à celui de la France. Ces deux courants ne proposent pas une même vision de l'identité wallonne, ce qui n'est pas sans conséquence sur la visibilité de cette identité wallonne qui n'est, pour une partie du mouvement wallon, que l'identité nationale française alors que pour certains autres, comme José Fontaine, directeur de

⁴⁷⁰ ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, pp. 1-2.

la revue *Touidi* et initiateur du *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983, la Wallonie constitue en soi une nation⁴⁷¹.

Un second clivage au sein du mouvement s'est ensuite construit autour de la question du sort des francophones de Bruxelles par rapport à la Wallonie. Face à la construction identitaire régionaliste wallonne, il existe une vision concurrente de l'identité collective, cette fois « francophone », qui vise à lier le destin des Wallons à celui des francophones de Bruxelles confrontés aux prétentions flamandes sur ce qui constitue la capitale politique de la Flandre. Faut-il « lâcher Bruxelles » pour permettre à la Wallonie d'accéder à une indépendance ou à un rattachement à la France ? Le mouvement wallon, même si la tentation est grande, ne semble pas unanime sur la question, bien au contraire. La situation des francophones de Bruxelles préoccupe les militants wallons⁴⁷². Quant au fait de savoir autour de quelle institution (régionale ou communautaire ?) il convient de réorganiser les attributions de compétences, la question n'est pas encore tranchée même si l'avantage est pour l'instant, conformément aux souhaits wallons, à la Région, et donc à la transformation de la Communauté française de Belgique en concertation interrégionale Wallonie-Bruxelles⁴⁷³. Ce clivage, né du conflit linguistique en Belgique opposant une population francophone aux revendications exprimées par le mouvement flamand, produit entre les Wallons et les autres Belges francophones une solidarité linguistique distincte de la solidarité proprement wallonne⁴⁷⁴. Paradoxalement, les conflits linguistiques semblent avoir des conséquences plutôt négatives sur le développement d'une identification à la Wallonie, en créant, autour du conflit linguistique belge une solidarité des Wallons avec les autres francophones de Bruxelles et de Flandre (Fourons, communes à facilité), ce qui tend à mettre en question l'idée d'un destin distinct de la Wallonie par rapport à Bruxelles.

À ces difficultés s'ajoutent les divisions classiques héritées de la culture politique belge pilierisée : il existe des oppositions politiques entre les différents « piliers » (catholiques, libéraux et socialistes) de la société belge, et les animosités personnelles entre militants et organisations rendent difficile l'existence d'un leadership stable et rassembleur. Ces animosités sont parfois fortes, comme le montrent certaines déclarations faites lors de cette enquête, en

⁴⁷¹ FONTAINE, José, *La Wallonie est une nation. Comme le Québec*, Vigile, chronique du 20 décembre 2003 : <http://www.vigile.net/ds-chroniques/docs3/jf-03-12-20.html> (le 10 juin 2004).

⁴⁷² VAGMAN, Vincent (dir.), *Le Mouvement wallon et la question bruxelloise*, Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., n° 1434-1435, C.R.I.S.P. (Centre de Recherche et d'information socio-politique), 64 p.

⁴⁷³ COLLECTIF. *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, op.cit. ; VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Choisir la Wallonie*, Bruxelles, éd. Luc Pire, 2003.

⁴⁷⁴ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne*, op.cit., p. 410.

général non enregistrées, et l'histoire générale d'un mouvement au sein duquel bon nombre de disparitions d'organisations sont dues à des conflits de personnalités récurrents.⁴⁷⁵

Le mouvement souverainiste

Comme le mouvement wallon, le mouvement souverainiste n'est pas un monolithe figé. Il est composé de courants plus ou moins en accord avec les stratégies et les doctrines exprimées par la direction du Parti québécois, et plus ou moins respectées par les grandes organisations souverainistes et les partenaires souverainistes.

Au sein du Parti québécois, les lignes de clivages reflètent la structure du Parti. Le Parti québécois est à la fois un parti parlementaire, dont la vocation est d'organiser rationnellement le travail parlementaire des députés élus, ainsi que l'élection, mais aussi un parti pratiquant la démocratie interne, notamment dans le choix du programme, choix déterminant puisque c'est sur cette base que travaille le groupe parlementaire. Or, très souvent, la ligne pragmatique et consensualiste de la direction s'oppose, en particulier lors des Congrès nationaux, aux objections ou aux obstructions des militants orthodoxes, gardiens des dogmes et revendications fondamentales du mouvement, ou aux propositions qui, pour généreuses et sociales-démocrates qu'elles soient, mettent dans l'embarras les responsables péquistes qui auront à les défendre à l'Assemblée nationale ou face à l'opinion publique. Ces militants, qualifiés par les péquistes eux-mêmes de « purs et durs » veillent ainsi, au-delà des stratégies gouvernementales et électorales, au-delà du pragmatisme affiché par la direction, au maintien des objectifs linguistiques de défense et de promotion du français au Québec, à la mise en exergue permanente de l'option fondamentale du parti que représente la souveraineté du Québec, ainsi qu'au maintien, vaille que vaille, d'une ligne sociale-démocrate. Cette contestation peut être forte et créer de vives tensions au sein du Parti québécois. René Lévesque, en prenant la direction du Mouvement Souveraineté Association est ainsi très vite entré en conflit avec les « ultras » du mouvement, opposant dès 1968 aux partisans de l'intransigeance linguistique une ligne plus respectueuse des droits linguistiques de la minorité anglophone. La fusion qu'opère le Parti québécois entre des mouvements crypto-souverainistes comme le R.I.N. et le R.N. et les dissidents nationalistes issus du Parti libéral n'évacue pas les clivages qui existent entre les indépendantistes pour lesquels la souveraineté du Québec est un but en soi, et les autres souverainistes pour lesquels l'option souverainiste

⁴⁷⁵ C'est par exemple le cas du Rassemblement wallon : DELFORGE, Paul, « Rassemblement wallon », *op.cit.*, pp. 1347-1364.

n'est qu'une option parmi d'autres, et un moyen de pression en vue de garantir pour le Québec, dans le rapport de force qui l'oppose à l'État canadien, la pleine maîtrise des outils institutionnels de son développement. Ce conflit entre deux visions est à l'origine du clivage fondamental qui existe encore au sein du parti entre les « orthodoxes » et les « réalistes », clivages dont les manifestations ont ponctué de crises plus ou moins graves l'histoire du P.Q.. La crise la plus importante a touché le Parti québécois de 1981 à 1984, lorsque René Lévesque, suite à l'échec référendaire de 1980 et à l'arrivée au pouvoir des conservateurs à Ottawa, et malgré un premier conflit qui l'avait opposé à la majorité des délégués lors du Congrès national du P.Q. de décembre 1981, a proposé aux militants la stratégie du « beau risque ». Les « orthodoxes » se sont alors opposés aux « révisionnistes » et le parti a menacé d'imploser après la dissidence exprimée le 10 novembre 1984 par une douzaine de ministres face à la stratégie du beau risque, pour ensuite menacer d'exploser par la démission de sept membres du gouvernement en novembre 1984. La crise s'est encore accentuée en 1985 lorsque près de 500 délégués « orthodoxes » ont quitté le Congrès extraordinaire du Parti après que celui-ci ait révisé l'article 1 du programme et renoncé à la souveraineté. L'explosion du Parti a finalement été évitée avec la démission de René Lévesque et le rétablissement au sein du programme du P.Q. dès 1987 de l'objectif fondamental d'une réalisation de la souveraineté du Québec par des voies démocratiques, dans le cadre d'une démarche plus générale d'affirmation nationale, dans l'attente de cette souveraineté⁴⁷⁶. Après quelques années d'hésitations, le souverainisme s'imposait à nouveau comme l'une des valeurs cardinales du mouvement⁴⁷⁷. Le clivage entre « pragmatiques » et « orthodoxes », ou entre « modérés » et « purs et durs » est, depuis, récurrent, même si l'objectif de la souveraineté n'est désormais plus remise en question. Le conflit oppose désormais la direction pragmatique et réaliste à une partie de la base militante⁴⁷⁸ qui, sans remettre explicitement en question la direction, n'hésite pas à en critiquer les choix. Les critiques portent sur les moyens d'accession à la souveraineté, sur les stratégies du Parti, sur le projet national qui accompagne la souveraineté, et sur la capacité de la direction à saisir

⁴⁷⁶ PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste depuis 1980 », dans PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *op.cit.*, p. 75.

⁴⁷⁷ Graham Fraser, dans un ouvrage publié au milieu des années 1980, décrit bien les clivages qui ont marqué le mouvement souverainiste à ses débuts, et le Parti québécois, sur la question même de l'indépendance du Québec : FRASER, Graham, *op.cit.*

⁴⁷⁸ Certaines circonscriptions sont plus « orthodoxes » que d'autres. Celle de Montréal centre par exemple est connue pour ses positions très tranchées dans les débats sur la langue française, et sur des enjeux comme la scolarisation en français. Elle a récemment pris position, comme un bon nombre d'autres sections de circonscription pour la francisation notamment des Cégeps : « il faut veiller à ce que l'enseignement du français soit protégé et élargi au-delà du secondaire pour faire en sorte que tout Québécois puisse bénéficier d'une éducation soutenue et avancée dans la langue officielle du Québec, le français », PARTI QUEBÉCOIS, MONTREAL CENTRE, *Cahier de Propositions*, Parti Québécois, XIVe Congrès, Chap. 2-B, p. 75. Elle a par ailleurs joué un grand rôle dans la mise en cause du leadership de Lucien Bouchard lors du Congrès du Parti québécois de 1996. ENTRETIENS QUÉBEC, n°9.

les possibilités politiques lorsqu'elles se présentent, en un mot, sur l'envie de souveraineté de la direction du Parti.

Sur les moyens d'accès à la souveraineté, la stratégie référendaire est parfois mise en question, et des propositions (élection d'une Constituante, proclamation unilatérale par un prochain gouvernement péquiste, stratégie des petits pas...) sont faites pour rompre avec cette stratégie. Des intellectuels exposent d'ailleurs sur ces points des thèses dissidentes proposant une alternative à la stratégie référendaire classique.⁴⁷⁹

De même, sur la capacité de la direction à saisir les possibilités politiques qui se présentent, c'est la stratégie des « conditions gagnantes »⁴⁸⁰ qui est mise en cause, non dans son fondement, mais dans la définition et l'évaluation de ces conditions gagnantes. C'est à cette contestation qu'a dû faire face Lucien Bouchard lorsqu'il a pris la succession de Jacques Parizeau à la direction du Parti québécois en 1996, jusqu'à sa démission en 2001.

Sur le projet, national *et* social-démocrate qui accompagne la souveraineté, les critiques viennent essentiellement de l'extérieur du Parti, et des partenaires pour la souveraineté. Ces derniers expriment régulièrement des doutes quant au caractère social-démocrate du projet souverainiste, à la lumière des politiques de rigueur budgétaire et de réduction des dépenses publiques dans la santé et dans l'éducation menées par le gouvernement du Parti québécois depuis 1994, confronté notamment à une baisse des dépenses publiques opérée par l'État fédéral pour réduire les déficits publics. Cette dissidence politique s'est par exemple exprimée lors des dernières élections, par la présence de l'Union des Forces Progressistes dans plusieurs dizaines de circonscriptions québécoises. Sans remettre en cause l'option souverainiste, l'U.F.P. entend attirer l'attention sur les renoncements du P.Q. en matière de politiques sociales. Cette dissidence s'est aussi exprimée à gauche par les réticences de certains syndicats à soutenir ouvertement le Parti québécois aux élections, ou à certains « Partenaires pour la souveraineté » de quitter la coalition du même nom créée en 1995⁴⁸¹.

⁴⁷⁹ C'est par exemple le cas de Denis Monière qui, avec d'autres intellectuels souverainistes, a proposé la réunion d'une assemblée constituante au Québec avant la tenue d'un référendum : MONIÈRE, Denis, *Un peuple et son destin, Présentation à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale – Projet de loi 99*, le mardi 28 mars 2000, repris sur le site de Vigile : <http://www.vigile.net/00-4/99-moniere.html> (le 2 février 2004). L'U.F.P. a proposé elle aussi une stratégie allant en ce sens dans sa *Plateforme* « Point 14, Question nationale », <http://www.ufp.qc.ca/IMG/pdf/doc-11.pdf> (le 2 février 2004). Quant aux signataires du *Manifeste du Rassemblement pour l'indépendance du Québec*, eux aussi préconisent un changement dans les stratégies d'accès à la souveraineté et privilégient l'établissement d'une constitution républicaine : R.I.Q., *Manifeste*, <http://www.clic.net/~lefebvre/manifeste.html> (le 2 février 2004).

⁴⁸⁰ Ces « conditions gagnantes » sont considérées comme le préalable indispensable au déclenchement d'un nouveau référendum sur la souveraineté. Tout le problème consiste à évaluer de telles conditions...

⁴⁸¹ C'est, notamment, le cas de la Fédération des Femmes du Québec.

Au-delà de ces critiques qui visent plus à influencer les choix fondamentaux du mouvement souverainiste et de la direction du Parti québécois qu'à en contester l'existence, il existe des dissidences plus ou moins fortes d'indépendantistes ultra-orthodoxes. Une première catégorie s'exprime au sein des organisations souverainistes, et jusque dans le Parti québécois, mettant en cause plus généralement les choix du mouvement, et prônant des changements radicaux au niveau du programme souverainiste comme au niveau de la stratégie référendaire. Ce sont ce que nombre de militants souverainistes appellent dans les entretiens ou dans les forums de discussion les « ceintures fléchées »,⁴⁸² c'est-à-dire les indépendantistes partisans d'une défense à outrance de la langue française, une assimilation radicale des minorités linguistiques du Québec, et une indépendance totale de la nation québécoise dès une victoire souverainiste aux prochaines élections.

Une seconde catégorie se distingue de la première dans la mesure où, poursuivant les mêmes objectifs politiques d'une indépendance du Québec à tout prix, certains militants franchissent un pas supplémentaire en n'excluant pas des voies d'expression politique extrêmes en mettant directement en cause le répertoire d'action communément accepté par le mouvement souverainiste pour faire l'usage de la violence politique. C'est le cas de groupuscules indépendantistes qui interviennent de façon musclée, et dont le répertoire d'action flirte parfois avec celui utilisé par les organisations terroristes basques et corses, dans une filiation parfois revendiquée avec l'ancien Front de Libération du Québec ou avec le mouvement plus ancien encore des Patriotes de 1834-1837, mouvements très présents dans les récits et l'imaginaire politique des militants souverainistes comme le montreront les prochains développements sur les « cadres culturels » du mouvement. C'est par exemple le cas d'attentats contre trois commerces « Second cup » revendiqués par la *Brigade d'autodéfense du français* à la fin des années 1990⁴⁸³ ou les interventions du *Mouvement de libération nationale du Québec*⁴⁸⁴ dirigé par Raymond Villeneuve, (ex-militant felquiste). Cette organisation semi-clandestine prône ouvertement dans ses brochures et dans son bulletin *La Tempête* la violence politique, et rompt radicalement avec les méthodes, les principes, le discours et le répertoire d'action de la quasi-totalité des principales organisations souverainistes.⁴⁸⁵

⁴⁸² ENTRETIENS QUÉBEC, n° 10.

⁴⁸³ POLICE DE MONTRÉAL, *Communiqué de presse*, http://spcum.qc.ca/fr/nouv_pub/pre2pubf.asp?commu=124 (le 2 février 2004).

⁴⁸⁴ MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE DU QUÉBEC, *accueil*: <http://www.mlnq.net/indexp/indpvoir.htm> (le 2 février 2004).

⁴⁸⁵ O'NEILL, Peter, « Raymond Villeneuve frappe encore. L'ex-felquiste vient de publier un guide à l'intention du terroriste débutant », *Le Devoir*, 29 octobre 1997.

Le parti de gouvernement que constitue le P.Q. peut subir la contestation, parfois très forte, de certains Partenaires pour la souveraineté. Ces mouvements syndicaux et communautaires n'hésitent pas à contester le gouvernement, quel qu'il soit (fédéral ou provincial, fédéraliste ou souverainiste) : la Fédération des femmes du Québec, la F.T.Q., la C.S.N. et d'autres centrales syndicales peuvent tout à fait mobiliser la contestation contre certains projets gouvernementaux. Les tensions sont alors grandes entre le P.Q. et les partenaires engagés dans ces actions de protestation. Ce clivage est décrit ainsi par un militant du P.Q. :

La plus grande erreur des souverainistes au Québec, c'est de jamais avoir été capable de faire la différence entre un projet, la souveraineté, et la gestion de l'État (...) En 1998, le parti frère [le Bloc québécois] était en élection. Il y a une Centrale syndicale au Québec qui à l'époque était en négociation avec le gouvernement québécois à propos d'une Convention collective et qui est allé dire, nous, on ne votera pas pour le Bloc québécois à Ottawa parce qu'on veut écœurer le gouvernement à Québec. Il faut faire une différenciation entre notre projet collectif qui est d'avoir un pays et la gestion journalière de l'État (...). La société civile remet en général toujours en cause son appui à la souveraineté par rapport à des questions pécuniaires⁴⁸⁶.

6.2 - Les nous et les autres : le cadre discursif du « petit monde militant »

Un autre cadre de référence a été distingué dans le chapitre 3. Il s'agit du cadre discursif du « petit monde militant », et de sa traduction dans les discours tenus par les membres du mouvement : l'existence d'un « nous » et d'un « eux » distinguant le mouvement nationaliste des autres acteurs sociaux.

6.2.1 - Les nous

Nous, peuple du Québec, affirmons notre volonté de détenir la plénitude des pouvoirs d'un État : voter toutes nos lois, prélever tous nos impôts, signer tous nos traités et exercer la compétence des compétences en concevant et maîtrisant, seuls, notre loi fondamentale.⁴⁸⁷

Que 2001 nous fasse franchir un grand pas vers la libération de la Wallonie. La séparation d'avec l'État belgo-flamand est notre souhait le plus intense. À Wallonie Libre, nous n'aurons de relâche qu'avec la conquête de notre indépendance. Alors, et

⁴⁸⁶ ENTRETIENS QUÉBEC, n°1 p. 5.

⁴⁸⁷ Extrait du Préambule du Projet de loi n°1 sur l'avenir du Québec, 1995, cité dans BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec*, Brochure, Bloc Québécois., 1998, p 22.

seulement alors, avec la France nous retrouverons notre dignité et nos libres choix.
Vive la Wallonie libre et indépendante.⁴⁸⁸

De quel(s) « nous » s'agit-il dans ces citations ? Quel groupe, quelle communauté ces différents « nous » désignent-ils ? Tant au sein des entretiens accordés par divers acteurs des mouvements étudiés qu'au sein de leurs discours publics ou de leurs publications, il existe plusieurs types de « nous », et donc de références à une identité concernant un groupe d'appartenance déterminé auquel « on » se rattache spontanément, à l'occasion d'un entretien comme à l'occasion d'un discours ou d'une prise de parole.

À travers ce premier travail de distinction, notamment entre un nous qui désigne le mouvement tout entier, c'est-à-dire la société politique, le « petit monde militant » et un autre nous qui désigne quant à lui la communauté identitaire pour la reconnaissance de laquelle « on » milite, il s'agit aussi de montrer que parfois ces deux désignations se confondent pour ne former qu'un seul nous : un nous opérant la fusion du sens politique et du sens social, de l'identification politique à un mouvement et de l'identification à une communauté imaginée. La présence de ce nous particulier révèle chez les acteurs du mouvement l'existence d'une intention identitaire particulière : celle qui consiste à vouloir faire correspondre le sens politique qu'ils donnent à leur action avec le sens commun, celui considéré comme propre à la communauté imaginée.

Il est possible au sein du mouvement wallon comme au sein du mouvement souverainiste québécois, de distinguer plusieurs types de nous.

Le premier nous, « organisationnel », se rapporte soit à la désignation de l'ensemble d'une assemblée, soit à la désignation de l'ensemble des membres, actifs ou simples adhérents ou sympathisants d'une organisation associative ou institutionnelle. C'est le nous qu'il est possible de retrouver dans n'importe quel discours de représentant ou de porte-parole d'une organisation et qui exprime la volonté de l'ensemble des membres de l'organisation.

C'est le nous que l'on retrouve dans la précédente citation : « À Wallonie libre nous n'aurons de relâche... », et que l'on retrouve dans nombre de discours et manifestes :

Nous, signataires de ce texte, femmes et hommes, auteurs, musiciens, cinéastes, acteurs, chanteurs, peintres, écrivains, animateurs, scientifiques, journalistes,

⁴⁸⁸ WALLONIE LIBRE, « Vœux de nouvelle année » *Revue Wallonie Libre*, décembre 2000, page de couverture.

historiens... souhaitons affirmer notre véritable appartenance : NOUS SOMMES ET NOUS NOUS SENTONS ÊTRE DE WALLONIE⁴⁸⁹.

Nous pensons que tout projet de fusion des communes à Bruxelles serait néfaste à la vitalité démocratique de nos communes et ne ferait que le jeu des extrémistes. Voilà pourquoi le FDF ne veut pas que le mauvais exemple d'Anvers fusionnée se répète à Bruxelles et demande que les Bruxellois, souvent très attachés à leur commune, restent maîtres de leurs affaires⁴⁹⁰.

Quant à nous, nous sommes séparatistes, indépendantistes, et nous disons que nous ne voulons pas d'une Belgique résiduelle⁴⁹¹.

Que les centrales syndicales nous donnent trois quatre gifles à l'occasion, c'est les règles du jeu (...) Mais c'est pas vrai qu'on doive en même temps être en maudit contre le gouvernement et cracher sur la question nationale...⁴⁹².

Une année, on a fait le défilé consacré à la Nouvelle France. Ce n'est pas banal de rappeler qu'en 1919 ou en 1920, on est, quand je dis on c'est nous, la Société Saint-Jean-Baptiste... On a fait ériger le monument à Dollard des Ormeaux... C'était un de nos héros⁴⁹³.

Génération Québec, par ses actions et ses réflexions, travaille à promouvoir la souveraineté du Québec. Parce que c'est pour nous la voie essentielle qui fera en sorte que les Québécois deviennent pleinement responsables de leurs choix sociaux, politiques et économiques, dans un État moderne et démocratique⁴⁹⁴.

Le second nous, plus intéressant ici puisqu'il révèle l'existence du mouvement social, désigne l'ensemble des individus qui partagent des aspirations identitaires ou idéologiques communes. Il révèle l'existence d'une solidarité diffuse, d'un groupe latent aux références, croyances et comportements communs, notamment autour de l'imagination et de la définition d'une communauté dont la solidarité est postulée. Il s'agit de l'expression d'une appartenance à un groupe qui dépasse la simple organisation, mais qui ne désigne pas pour autant la communauté identitaire imaginée « québécoise » ou « wallonne ». C'est par exemple ce qu'on retrouve dans la phrase de la citation mise en exergue plus haut et le pronom possessif qui est utilisé dans la citation : « La séparation d'avec l'État belgo-flamand est *notre* souhait le plus intense »⁴⁹⁵. C'est ce nous, sa présence qui désigne le mouvement nationaliste dans les entretiens, discours et écrits produits par les organisations et les militants de ces organisations. Ce nous représente un indicateur important de l'existence d'une solidarité, d'une appartenance à un groupe constitué de tous les militants et de toutes les organisations désignées par ce nous.

⁴⁸⁹ COLLECTIF, « Manifeste pour la culture wallonne » (1983), reproduit dans DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile, *op.cit.*, p. 309.

⁴⁹⁰ NIMEGEERS, Alain, Président de la section FDF de Bruxelles, « Le FDF fidèle à ses engagements », *Bruxelles, notre capitale*, Brochure, Front démocratique des francophones, septembre-octobre 2000, p. 3.

⁴⁹¹ ENTRETIENS WALLONIE, n°4, p. 4.

⁴⁹² ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, p. 8.

⁴⁹³ ENTRETIENS QUÉBEC, n°4, p.2.

⁴⁹⁴ LEMOINE, Jean, « Mot du Président », *Génération.qc, pleinement responsables de nos choix dans un Québec souverain*, plaquette de présentation de l'association, 2001, p.2.

⁴⁹⁵ WALLONIE LIBRE, « Vœux de nouvelle année », *op.cit.*

Ce nous, dépassant l'expression d'une solidarité exclusivement organisationnelle, existe au sein du mouvement wallon. Il est exprimé dans la plupart des entretiens : « Dans l'entre-deux guerres, à Waterloo, *on* réunissait 20.000 Wallons, des ministres français, des personnalités françaises alors que désormais la France est timorée par rapport au mouvement wallon, de manière effarante... *Nous* sommes des suspects... »⁴⁹⁶ On le retrouve aussi dans les revues et les écrits des différentes organisations :

Pour *nous*, l'Aigle blessé et le 18 juin forment le socle du symbole de la liberté, de la résistance, et de la volonté de sauver la Wallonie et son peuple (...) C'est une manifestation où tout militant wallon quel que soit le milieu de son militantisme a le devoir d'y assister pour clamer sa volonté d'œuvrer à la construction d'une Wallonie où chacun trouvera une terre d'accueil sur laquelle il fait bon vivre dans la dignité, la fraternité, la liberté et la fierté.⁴⁹⁷

Si, en Wallonie, il existe un « nous » utilisé dans les discours et les entretiens, et désignant tous ceux qui croient en la nécessité d'une séparation de la Wallonie avec la Belgique, la désignation de ce nous reste confuse, floue, et se rapporte parfois à l'ensemble du « mouvement wallon », parfois à une partie seulement de ce mouvement (« nous, les rattachistes », par exemple).

Au contraire, au Québec ce nous existe et désigne beaucoup plus clairement qu'en Wallonie le mouvement souverainiste dans son ensemble. Il s'agit du « nous, les souverainistes », groupe défini en fonction d'un intérêt collectif, d'une aspiration commune et globale : l'accession du Québec à la souveraineté, quelle que soient les formes ou les modalités de cette accession à la souveraineté.

Luttant pour durer malgré les difficultés que l'histoire *nous* a imposées, *nous* avons cherché la formule qui *nous* permettrait de réaliser, sur les rives du Saint-Laurent, un projet collectif original et bien à *nous*.⁴⁹⁸

Comment amener les autres ? La question c'est ça... parce que les francophones à 60% votent oui... (...) En ce moment le mouvement est en panne... Je crois qu'il y a une déprime du genre *on* n'y arrivera jamais. *On* a essayé, *on* est venu près, mais les autres sont trop forts... Comment requinquer les batteries... Il y a aussi le fait que dans le débat identitaire, et je pense que ça a sa place, l'autre a réussi à *nous* culpabiliser... La loi 101 est devenue un lieu de culpabilisation...⁴⁹⁹

C'est un peu ça le mouvement souverainiste... Ça rejoint toutes sortes de groupes et de tendances (...). La transition va se faire comment ? Quel type d'État ? Là c'est un

⁴⁹⁶ ENTRETIENS WALLONIE n°3, p. 5.

⁴⁹⁷ WALLONIE LIBRE, « Invitation, Pourquoi nous retrouverons nous à Waterloo le 17 juin 2001 ? », *Revue Wallonie libre*, avril 2001, p.4.

⁴⁹⁸ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS, *Aide-mémoire pour les souverainistes*, Brochure, M.N.Q., Juin 1994, p. 6.

⁴⁹⁹ ENTRETIENS QUÉBEC, n° 4, p. 14.

débat de société... Quant on dit quel type d'État, là il y aura des divisions... Mais lorsqu'un référendum arrive, *on* se coalise...⁵⁰⁰

Le troisième type de nous exprimé par les militants des mouvements nationaux désigne donc cette communauté imaginée solidaire qui dépasse le cadre même de l'action politique du mouvement et qui concerne le groupe social au nom duquel le mouvement agit, et auquel il fait référence tant dans ses réflexions que dans ses actions politiques. L'expression de cette appartenance collective, communautaire au nom de laquelle « on » s'exprime présente une particularité notable : celle d'opérer parfois à dessein une confusion entre l'expression d'une volonté politique propre au mouvement nationaliste ou à l'organisation au nom de laquelle le militant s'exprime, et l'expression d'une appartenance communautaire, communauté pour laquelle le militant se pose en porte-parole. Cette tendance à la confusion entre volonté nationale et volonté nationaliste se retrouve aussi dans la désignation fréquente du mouvement souverainiste comme mouvement « national » plus que « nationaliste ». Les nous « le mouvement » ou « l'organisation » et le nous « la communauté » wallonne ou québécoise se confondent. Le militant parle alors au nom d'une communauté nationale ou identitaire qu'il imagine, dont il croit exprimer la volonté, et dont il postule les liens de solidarité, alors qu'il exprime en fait simplement la volonté du groupe dont il a le moins conscience : le mouvement nationaliste, et toute la communauté des militants de ce mouvement. L'intention identitaire du militant est alors de voir coïncider sa propre volonté politique, celle qu'il exprime, avec celle, non exprimée, de la communauté à laquelle il considère qu'il appartient. C'est un véritable coup de force sur la représentation qu'opèrent les militants et les organisations des mouvements sociaux en s'exprimant au nom d'une collectivité ou d'un groupe qui ne les a pas mandatés. Il s'agit d'une représentation sauvage, sans qu'une volonté collective n'ait été exprimée pour produire cette représentation sans mandat. Cette confusion opérée entre le groupe militant et le groupe de référence est particulièrement présente dans le discours des mouvements nationalistes. En exprimant l'identité wallonne ou québécoise et en la mêlant à la volonté commune aux militants nationalistes, en confondant la volonté nationale avec la volonté nationaliste, le discours véhicule une identité construite à l'image des militants : une nation militante idéalisée et essentialisée, et une doctrine identitaire spécifique.

C'est le cas concernant le mouvement souverainiste québécois. Chaque organisation produit un discours au sein duquel c'est la communauté nationale qui s'exprime, et cette communauté nationale au nom de laquelle « on » s'exprime, c'est le Québec, la nation québécoise, le peuple québécois. L'ancienne référence canadienne-française a presque

⁵⁰⁰ ENTRETIENS QUÉBEC, n° 8, p. 7.

entièrement disparu du discours politique, pour laisser place à la description d'une société québécoise distincte, un « nous » les Québécois :

Le combat pour la langue est indissociable du combat pour la culture. Pour le Québec, ce combat est perpétuel. *Notre* existence a toujours été et demeurera précaire sur le continent. L'indépendance *nous* fournira, un jour, les outils qui *nous* font cruellement défaut pour lutter avec toute l'efficacité requise en *notre* condition pour assurer *notre* plein épanouissement. Mais elle ne sera jamais qu'un moyen. C'est la volonté de vivre qui, toujours, fera la différence. Cette volonté sans laquelle aucun projet de civilisation n'est pensable.⁵⁰¹

Le Québec a toujours été ouvert à l'immigration... C'est le Québec moderne. Ça a toujours été le Québec international aussi. *On* a nos spécificités propres : on est plus égalitaires que d'autres sociétés. *On* a une conception sociale dans laquelle l'interventionnisme de l'État compte beaucoup... *On* n'est pas qu'une société américaine.⁵⁰²

Je pense que le Québec joue au sein de la francophonie internationale un rôle crucial et c'est ça qui fait que quelque part *on* est une Nation. *On* est quelque chose comme un grand peuple, comme dirait Monsieur Lévesque... *On* est quelque chose de différent...⁵⁰³

L'expression de cette solidarité communautaire, de cette volonté identitaire exprimée par le « nous » les Québécois ne se contente pas de décrire les traits caractéristiques de la société québécoise ; elle en postule aussi la volonté collective, par l'expression d'un nous non plus seulement social, mais aussi politique, engagé. Le « nous » utilisé devient alors polysémique et de fait problématique. Il désigne les Québécois, mais en exprimant en leur nom une volonté commune d'indépendance ou de souveraineté qui n'est en fait propre qu'aux souverainistes : « Pour réaliser ce Québec français que *nous* voulons tous, il faudra mener encore d'autres luttes et franchir de nouvelles étapes » ;⁵⁰⁴ « Je pense que c'est ça *notre* identité... c'est *notre* façon de faire les choses au niveau culturel, économique, social... C'est la force de cette volonté de défense... ».⁵⁰⁵

*So, for obvious reasons we were not all French Canadians, it's evident, as obviously now that we are all Quebecers*⁵⁰⁶. *Nous* sommes tous des Québécois, des Québécois et des Québécoises. Quant à la souveraineté, *nous* avons toutes les raisons de poursuivre *nos* efforts en vue d'y arriver le plus vite possible (...). Il s'agit en fait de régler une question nationale de façon moderne, comme on le fait ailleurs. *Notre* projet est positif, n'a jamais été dirigé

⁵⁰¹ LAPLANTE, Robert, « Un perpétuel combat », *L'Action nationale*, Le Sommet de l'Acadie, Édition Spéciale, en collaboration avec le Mouvement National des Québécoises et Québécois, août 1999, p. 3.

⁵⁰² ENTRETIENS QUÉBEC, n° 8 p. 9.

⁵⁰³ ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, p.12.

⁵⁰⁴ MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, « Manifeste de 1989. Se donner les moyens de vivre en français », *L'Action nationale*, édition spéciale, Le Sommet de l'Acadie *op.cit.*, p.10.

⁵⁰⁵ ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, p. 11.

⁵⁰⁶ En anglais dans le texte : « Pour des raisons évidentes, nous ne sommes pas tous des Canadiens-français, et il est aussi évident que maintenant nous sommes tous des Québécois » (Notre traduction).

contre le Canada ni contre personne. Il est dirigé dans le sens de l'intérêt de *notre* peuple⁵⁰⁷.

On est différent... Ce pays-là, c'est le seul qui ait gardé la langue [française] depuis des siècles... 300, 400 ans, et c'est pour ça qu'il est différent... Les gens qui viennent ici se doivent de parler la langue française, la langue officielle, et rien que pour ça, pour sa culture, il doit être indépendant⁵⁰⁸.

Comme les souverainistes du Québec, les militants wallons expriment leur appartenance à une communauté identitaire, en se faisant directement ou indirectement les porte-paroles de cette communauté, et en exprimant les volontés politiques de cette communauté :

Nous exigeons notre autonomie, notre liberté, sans marchandage au profit de la Flandre. *Nous* exigeons le droit de choisir nos partenaires économiques. *Nous* exigeons le respect de notre culture française et des convictions philosophiques de chacun⁵⁰⁹.

La Wallonie entend désormais exister sur la carte des États comme entité propre. *Nous* existons, *nous* voulons retrouver ce qui *nous* appartient, *nous* voulons vivre ensemble dans les conditions qui *nous* conviennent⁵¹⁰.

Le Mouvement wallon dont Wallonie libre est un des bastions solides, est le garant de la volonté de résistance et de libération de *notre* peuple⁵¹¹.

Si pour le mouvement souverainiste la désignation de la communauté identitaire ne pose plus de problème, la situation est loin d'être aussi simple pour le mouvement wallon, partagé entre diverses revendications identitaires. Le Wallon est, au sein du mouvement, Wallon, francophone, ou Français. En général, le nous désigne l'ensemble des individus confrontés aux transformations institutionnelles de la Belgique et habitant le sol wallon. C'est le « nous les Wallons » :

Nous en avons assez de l'incivisme ordinaire qui culpabilise les Wallons et paralyse leurs énergies (...). Peuple amnésique, *nous* avons trop négligé notre histoire. Peuple passif, *nous* laissons étouffer notre culture sous les produits du village planétaire⁵¹².

Nous avons maintenant, *nous* Wallons, des représentants politiques et une personnalité juridique que *nous* n'avions pas auparavant⁵¹³.

Ce nous peut aussi parfois désigner une communauté plus vaste que la population wallonne elle-même. Il peut s'agir de l'ensemble des francophones de Wallonie et de Bruxelles. C'est notamment ce qui apparaît dans le manifeste *Choisir l'avenir* rédigé par divers

⁵⁰⁷ LANDRY, Bernard, « Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois le 21 janvier 2001 », *Fier d'être québécois*, Montréal, Parti québécois/VLB éditeurs, 2001, p. 116.

⁵⁰⁸ ENTRETIENS QUÉBEC, n°2, p. 4.

⁵⁰⁹ WALLONIE LIBRE, *Revue Wallonie Libre*, septembre 2000, page de couverture.

⁵¹⁰ COLLECTIF, « Manifeste pour la culture wallonne », DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile, *op.cit.*, p. 310.

⁵¹¹ WALLONIE LIBRE, *Revue Wallonie libre*, Janvier 2001, p. 1.

⁵¹² COLLECTIF, « Manifeste pour la culture wallonne », DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile, *op.cit.*, p. 311.

⁵¹³ ENTRETIENS WALLONIE n°9 p. 1.

universitaires francophones. Les auteurs de ce texte, même s'ils n'utilisent pas le « nous » et parlent de leur objet à la troisième personne en vue de garantir la relative objectivité de leur essai sur la problématique belge, s'identifient quand même à leur objet qui est la communauté des francophones de Bruxelles et de Wallonie :

Le but de la présente initiative est, après avoir produit une analyse sans fard du problème belge, d'amorcer une réflexion plus approfondie sur *notre* avenir. Elle montre que des avenir différents sont possibles et que les francophones peuvent faire autre chose que de subir les événements⁵¹⁴.

Il peut aussi s'agir des Français, dans un processus d'identification à la France voisine par les revues les plus francophiles et les militants plus proches du courant rattachiste que du courant indépendantiste au sein du mouvement wallon :

Pour *nous*, Wallons, Lorrains et Picards qui, de Tournai à Malmédy et de Mouscron-Comines à Vitron, formons ce qu'on appelle la Wallonie, l'heure est venue d'affirmer *notre* véritable nationalité : la nationalité française. Même origine, même langue, même sensibilité, même culture : tous ces traits essentiels d'une nation montrent que *nous* sommes une branche du peuple français séparée du tronc par des accidents de l'histoire⁵¹⁵.

S'il est assez fréquent que les rattachistes expriment un « nous » ayant le peuple français comme référence, lorsque ce nous exprime une volonté qui se veut générale, il se rapporte plus facilement aux Wallons. Le « nous » désigne alors ces Wallons pas encore Français :

Vers quel pays se tourner sinon vers la France ? *Nous* en sommes déjà si proches par une langue, une culture, une frontière communes sans oublier ce sentiment qui dort en beaucoup d'entre *nous* depuis si longtemps : le sentiment d'être des Latins, des Français séparés de *notre* vraie patrie par l'histoire. Cette histoire qui va, si vous le voulez tous, sauver la Wallonie en la faisant région de France⁵¹⁶.

D'autres « nous », d'autres solidarités existent au sein des mouvements wallon ou souverainiste québécois. Mentionnons ici la distinction qui existe de plus en plus au sein du mouvement wallon entre les rattachistes et les indépendantistes, sans que les liens entre les personnes engagées au sein du mouvement se trouve particulièrement affectés :

Si *nous* souhaitons 'bonne chance' à nos amis indépendantistes, *nous* leur disons aussi clairement que la voie qu'ils choisissent n'est pas superposable à la nôtre ; elle en diverge même définitivement sur la question des finalités respectives⁵¹⁷.

⁵¹⁴ FRANCK, Christian, FROGNER, André-Paul, REMICHE, Bernard, VAGMAN, Vincent, *Choisir l'avenir. La Belgique en 1999*, Bruxelles, éd. Luc Pire, coll. Politique, 1999, p. 42. Publié dans la presse en 1996, des extraits de ce manifeste avaient déjà été repris dans l'ouvrage de DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile *op.cit.*, p. 328.

⁵¹⁵ COLLECTIF, « Manifeste pour le retour à la France » (1986), reproduit dans DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Emile *op.cit.*, p. 322.

⁵¹⁶ SNYERS, Françoise, « Les Wallons sont ils des endormis ? », *Wallonie Région de France, bulletin trimestriel du Parti France pour la réunion de la Wallonie et de la France*, mai-juin-juillet 2001, n°6, p.9.

⁵¹⁷ MÉLON, Pierre-René, « Vive la différence! », *Ibid.*, p. 2.

*Nos amis rattachistes rétorqueront qu'il faut s'accepter 'français'. Cela fait plaisir, oui, mais n'est-ce pas une autre amputation (...). Nous voudrions interpeller nos amis réunionistes... Pressés qu'ils sont de réunir la Wallonie à la France, ne décrètent-ils pas ce rattachement souhaitable et faisable en raison de l'insignifiance supposée de la Wallonie ?*⁵¹⁸

6.2.2 - Les autres

Ces solidarités organisationnelles diverses, souvent confondues, ces « nous » polysémiques forment un tout et s'opposent, se construisent par rapport à un « autre » qui lui aussi est polysémique. Un constat peut être fait au regard des paroles de militants recueillies : comme le nous, l'autre est pluriel et la frontière entre le eux et le nous n'en est que plus aléatoire puisqu'au sein des mouvements, il s'agira tout à la fois de s'opposer à la communauté de l'autre, à l'autre État ou l'État de l'autre, au mouvement des autres, ou plus généralement à tous ceux qui refusent de croire en l'existence d'un nous québécois, wallon, flamand ou acadien. Deux types d'oppositions répondent aux deux types de « nous » : une opposition de type *communautaire*, désignant l'autre comme celui qui ne fait pas partie de la communauté imaginée, et une opposition de type *politique*, qui rassemble tous ceux qui ne souscrivent pas à l'analyse que fait le mouvement de la réalité sociale.

S'agissant de ces deux types d'autre, il est à noter que tant chez les militants wallons que chez les militants souverainistes du Québec, l'adversaire, l'autre stigmatisé n'est pas l'autre communauté, mais bien l'adversaire politique, c'est-à-dire l'État et les mouvements politiques mettant directement en cause la doctrine identitaire du mouvement nationaliste, même si parfois, l'autre politique a tendance à se confondre avec l'« autre » communautaire.

Au sein du mouvement wallon

Au sein du mouvement wallon, l'autre communautaire est la Flandre et les représentants de la communauté flamande, moins vus comme des ennemis que comme des concurrents, une majorité dont les intérêts ne sont pas ceux des Wallons :

Le danger de l'évolution en cours est qu'elle donne la priorité aux secteurs qui intéressent la Flandre⁵¹⁹.

Wallon toujours. Sauf pour ceux, qui trop orgueilleux, ne veulent pas reconnaître qu'ils ont laissé la Wallonie à la merci d'une Flandre impérialiste et méprisante⁵²⁰.

⁵¹⁸ FONTAINE, José, « À propos du débat avec les rattachistes. Wallons et internationalistes », *Touidi*, n°28-29, Prairial, Mai-Juin 2000, tome III, p. 5.

⁵¹⁹ WALLONIE LIBRE, « éditorial », *Revue Wallonie libre*, Mai et Juin 2000, p. 3.

Bien souvent les interrogés prennent le soin de préciser leur compréhension sinon leur sympathie pour l'autre communauté et sa cause nationale entendue comme celle du peuple flamand, reconnu comme les militants wallons souhaitent la reconnaissance de la Wallonie. C'est surtout le cas des revues ou des publications privilégiant l'analyse comme la revue *Toudi* ou les publications de l'Institut Jules Destrée ou de la Fondation wallonne, qui n'hésitent d'ailleurs pas à reconnaître la légitimité de certaines revendications flamandes, tout en invitant certains nationalistes flamands à s'exprimer dans les colloques qu'ils organisent ou les revues qu'ils publient.⁵²¹

Bien plus qu'autour de la dénonciation des revendications flamandes ou du comportement de l'« autre » peuple au sein de la Belgique, la contestation au sein du mouvement wallon se construit autour des politiques publiques en Belgique et de la partialité de l'État belge dans sa gestion des conflits communautaires. En un mot, l'État belge est Flamand. La dénonciation est perceptible dans le discours des organisations du mouvement, et la manière dont ces organisations ou les militants vont notamment nommer l'autre, nommer l'État, en insistant particulièrement sur trois attributs dénoncés : la connivence de « l'État belgo-flamand » ou de « l'État sous tutelle flamande » avec la majorité flamande ; le caractère unitaire puis unitariste de l'État belge au service d'une Flandre majoritaire ; le symbole de cette unité : la monarchie et Bruxelles, la capitale francophone.

Ainsi, José Fontaine dénonce « une Belgique tutélaire de la Wallonie et de la Flandre »⁵²². Évoquant les conditions d'une éventuelle union de Bruxelles à la Wallonie, il considère que :

La plupart des instances décisionnelles communes seraient installées à Namur, l'enseignement et les médias réorientés sur la Wallonie, la Belgique en tant que telle, la Belgique monarchique, fondement d'un très vieil immobilisme, détruite. Ce qui ne signifie pas -au contraire!- que nous rompions nos liens avec la Flandre enfin reconnue dans sa légitimité nationale, avec le corollaire important des flamands de Bruxelles⁵²³.

La revue *Wallonie libre* n'est pas en reste de dénonciations régulières, en dénonçant l'État tout en prévoyant sa fin proche : « Le dépérissement de l'État belge (...). L'exaltation de

⁵²⁰ WALLONIE LIBRE, *Revue Wallonie libre*, Janvier 2001, p. 1.

⁵²¹ Ludo Abicht intervient ainsi régulièrement dans la revue *Toudi*. Quant à l'ancien président de l'O.V.V. (L'Overlegcentrum van de Vlaamse verenigingen), Mattias Storme, a été invité à exprimer le point de vue des nationalistes flamands à l'occasion d'un débat organisé par l'Institut Jules Destrée : Réponse de M. STORME, président de l'OVV, 1999 : http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-evenements/ovv-reponse_1999-04-12.htm (le 29 mars 2004).

⁵²² TOUDI, « Un dernier mot sur le 'manifeste francophone' », *Toudi*, n° 7/8, Frimaire/Nivôse, Décembre 1997, p. 10.

⁵²³ FONTAINE, José, « Note sur la complexité du problème », *Toudi*, n° 7/8, Frimaire/Nivose, décembre 1997, p. 11.

la monarchie par certains dirigeants francophones ne pourra bientôt plus dissimuler à personne la vacuité du concept 'Belgique' »⁵²⁴.

Les militants interrogés n'hésitent pas non plus à contester l'État, et à le stigmatiser comme le simple produit de la diplomatie européenne : « le mouvement de révolte [en 1830] s'est vite transformé en négociation à Londres avec d'autres pays et on a alors créé un État belge bourgeois »⁵²⁵.

Corollaire de cette dénonciation, le mouvement s'en prend aussi aux organisations et aux mouvements politiques soupçonnés de croire encore à l'existence de la Belgique et à l'avenir de la Belgique. Pour les nationalistes wallons, la Belgique des Bruxellois francophones serait illusoire. Le mouvement wallon nomme « belgicains » ce groupe croyant encore en l'existence de « la Belgique à papa », ou critiquent, de manière plus positive, les tenants de la « Belgitude », courant politique et artistique propre à la Belgique : « Je ne supporte pas le sentiment belge qu'il y a à Bruxelles. Ils sont en train de dire 'il faut sauver la francophonie à Bruxelles, il faut être très attentif' mais, dans les faits, ils ne font que taper sur les Wallons et les Français »⁵²⁶. Wallonie libre dénonce aussi régulièrement dans ses éditoriaux les sentiments anti-wallons de la presse francophone belge :

Ce colloque [Nord de la France-Wallonie-Bruxelles : une communauté de destin ?] fut une réussite qui chatouilla jusqu'à l'irritation le belgicisme anti-français de *La Libre Belgique* qui ne rate aucune occasion pour occulter, maladroitement, l'existence du mouvement wallon et francophile de Bruxelles et du Sud du Royaume⁵²⁷.

De son côté, Toudi publie un dossier de près de 60 pages sur « Le discours anti-wallon en Belgique francophone » en précisant que :

Nous (Toudi) parlerons [dans ce dossier] plus souvent de 'Belgique francophone' et non de 'Bruxellois' mais il est clair que dans le rejet de la Wallonie par la Belgique francophone centralisée à Bruxelles, une partie de la population de cette ville, surtout la plus dotée en capital économique ou symbolique, pèse dans le sens antiwallon que nous décrivons tout au long de ces pages⁵²⁸.

Autres opposants politiques souvent désignés : les « flamingants », le mouvement flamand et plus encore les extrémistes flamands du *Vlaams Blok*. Il s'agit surtout des militants du mouvement directement confrontés aux prétentions flamandes soit à la frontière linguistique, soit dans la Région de Bruxelles. Le Front démocratique des francophones est de ce point de vue très incisif, comme l'est d'ailleurs la Maison de la Francité de Bruxelles

⁵²⁴ WALLONIE LIBRE, « éditorial », *Revue Wallonie libre*, Mai et Juin 2000, p. 3.

⁵²⁵ ENTRETIENS WALLONIE, n°1, p. 2.

⁵²⁶ ENTRETIENS WALLONIE, n°6, p.4.

⁵²⁷ WALLONIE LIBRE, « éditorial », *Revue Wallonie libre*, Janvier 2001, p. 3.

⁵²⁸ FONTAINE, José, « Introduction, le discours antiwallon en Belgique francophone, 1983-1998, devenir citoyen », *Toudi*, n° 13-14, fructidor, Septembre 1998, Tome II, p. 5.

lorsqu'elle fait par exemple référence aux rapports historiques récurrents entre les revendications nationalistes flamandes et la situation politique difficile des francophones de Bruxelles :

Au moment où un mur s'effondre à Berlin, une frontière administrative vient isoler Bruxelles de sa périphérie francophone et la couper de son lien avec la Wallonie : il s'agissait pour les nationalistes flamands de boucher le couloir reliant la métropole à la célèbre commune wallonne de Waterloo, sa banlieue du Sud (...) L'enclavement de Bruxelles en zone administrative flamande est l'argument principal des revendications flamingantes sur Bruxelles⁵²⁹.

L'opposant flamingant est aussi stigmatisé dans la revue *Wallonie libre*, qui dénonce notamment les connivences du nationalisme flamand avec l'extrême droite flamande, elle aussi nationaliste, amalgamant nationalisme flamand, Flandre et extrême droite flamande :

La Wallonie, où le nombre d'étrangers, hors Europe, est sans doute le plus élevé du pays, reste accueillante ; par contre, la Flandre voulant rester homogène flamande voit son parti xénophobe s'implanter de plus en plus malgré un 'cordon sanitaire' défaillant incapable de dissuader certains d'envisager des alliances avec le *Vlaams Blok*⁵³⁰.

En matière de discours identitaire, l'amalgame devient récurrent sinon omniprésent : le « nous » l'organisation se confond avec le « nous » le mouvement ; le « nous » le mouvement se confond avec le « nous » le peuple ; et le « eux » le mouvement, l'« autre » peuple, l'autre organisation tendent aussi à former, par une sorte de coup de force symbolique permanent provoqué par la parole militante, un tout essentiel doté d'une volonté politique, d'une intention identitaire contre laquelle tous les « on » doivent lutter de concert.

Le mouvement souverainiste au Québec

Le mouvement souverainiste au Québec présente les mêmes caractéristiques en terme d'opposition entre un « eux » et un « nous ». La guerre qu'il livre ne se fait pas tant contre l'« autre » peuple ou l'autre communauté, mais bien d'abord contre l'autre camp politique, « les fédéralistes », représenté par le gouvernement fédéral et plus communément désigné dans le discours souverainiste comme « le Fédéral » ou encore « Ottawa ». C'est très clairement l'État central qui est visé, et ses partisans : les mouvements politiques et les groupes sociaux ou économiques qui, au Québec, travaillent à la contestation de la doctrine identitaire souverainiste.

⁵²⁹ MAISON DE LA FRANCITÉ, « Des Bruxellois hors les murs », *Bruxelles, métropole francophone*, Brochure, Maison de la Francité, Bruxelles, p. 10.

⁵³⁰ DUPONT, Jacques, « Editorial », *Revue Wallonie libre*, novembre 2000, p. 3. Le « cordon sanitaire » est cette règle tacite qui vise à exclure toute idée d'alliance entre les partis d'extrême-droite et la droite nationaliste flamande.

L'autre communauté est cependant bien présente dans le discours, et sa désignation/dénonciation n'est pas exempte d'ambiguïtés, attestant ainsi du relatif flou des frontières entre la communauté défendue par le mouvement souverainiste (Canadienne-française ? Francophone du Québec ? Québécoise ?), et celle qui contrarie les desseins du camp souverainiste (le Canada, les Canadiens anglais, les anglophones, les « Anglo » même), et qui rend compte des ambiguïtés qui existent encore dans la définition, complexe, d'une identité québécoise pas complètement territorialisée, et pas complètement désethnicisée.

Après avoir longtemps stigmatisé l'autre « Anglais » puis anglophone, il existe maintenant un autre « Canadien » par rapport auquel se construit l'identité québécoise, « Canadien » d'ailleurs de plus en plus « Canadien anglais » :

Les nations ne se font pas de cadeaux. Or, nous sommes une nation et nos compatriotes du Canada en forment une autre. Même s'ils ne sont pas méchants, pas agressifs, etc., ils vont faire que, s'il y a 50 centres de recherche dans la région de l'Outaouais, les 50 vont être du côté de l'Ontario. (...) Une nation ne doit jamais avoir l'imprudence de confier sa souveraineté nationale à une autre nation. Ce n'est pas agressif contre le Canada anglais ce que je dis là, parce que l'inverse est aussi vrai⁵³¹.

L'autre « Canadien anglais » exprimé dans le discours souverainiste tend à mettre en exergue la différence qui existe entre le Québec majoritairement francophone d'une part, et le « reste du Canada » majoritairement anglophone d'autre part. Différence linguistique, certes, mais aussi plus généralement culturelle et politique :

L'accord de Charlottetown, comme les autres tentatives du genre, se voulait une nouvelle 'dernière chance' (...). La suite des événements montre mieux que jamais le fossé entre le Canada et le Québec : les Canadiens anglais votent contre parce que, selon eux, le Québec obtiendrait trop de concessions ; et le Québec vote contre car il considère qu'il n'obtiendrait que des miettes!⁵³²

Il existe enfin trois autres « autre » au Québec même, désignant trois types de communautés désignées par le discours souverainiste : les communautés culturelles ou « allophones » du Québec, les « anglophones » ou la communauté Anglo-québécoise, et enfin les nations autochtones. Ces trois communautés sont différemment traitées dans le discours souverainiste, parfois englobées dans la « communauté québécoise » interculturelle, parfois aussi distinguées :

Le Québec forme une nation politique, une nation politique civique inclusive qui englobe toute la population vivant sur le territoire à l'exception des autochtones dont les nations ont été formellement reconnues comme telles par notre Assemblée

⁵³¹ LANDRY, Bernard, « Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de président du Parti québécois », *op.cit.* p. 121.

⁵³² MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES, *Aide-mémoire pour les souverainistes*, Brochure, M.N.Q. 1994, p. 24.

nationale en 1985 et 1989. Le Québec est aussi la patrie d'une minorité nationale : les anglophones du Québec, dont les droits sont intangibles⁵³³.

La tendance du discours souverainiste est d'intégrer ces communautés dans un Québec « de tous les Québécois », et de dénoncer les discours qui tendraient à opérer une quelconque distinction, même si on reconnaît dans le même temps le faible soutien accordé par ces communautés à l'option souverainiste. Mais là encore, une telle stigmatisation est bien souvent proscrite, au moins dans les discours officiels.⁵³⁴ Ce flou par rapport à la désignation de l'autre dans le discours souverainiste rend compte du travail de construction identitaire encore en cours et qui tend à transformer progressivement un ancien projet souverainiste de défense de la minorité francophone nord-américaine, et destinée à une majorité francophone au Québec en projet souverainiste d'une communauté non plus linguistiquement définie mais territorialement définie, intégrant de fait les « autres » québécois anglophones, allophones et autochtones.

Au contraire de l'« autre communauté », dont la définition subit l'influence du travail de construction identitaire opéré notamment par le mouvement souverainiste autour de l'idée d'un Québec pluriel, l'« autre camp politique » est plus clairement désigné et dénoncé dans le discours souverainiste. L'adversaire, c'est clairement l'État fédéral et les partisans de cet État fédéral : les fédéralistes, et surtout les fédéralistes du Québec. Pour les souverainistes, l'État fédéral est, à l'image de l'État « belgo-flamand » pour le mouvement wallon ou de l'État « fransquillon » pour le mouvement flamand, un État qui ne vise pas au développement du Québec et à la garantie de ses intérêts, mais au développement d'une autre communauté, et d'intérêts qui ne sont pas ceux du Québec : « Le fédéralisme n'est pas rentable pour les Québécoises et les Québécois ». ⁵³⁵ Plus que son inutilité ou son inefficacité, c'est sa partialité qui est mise en cause :

Par les nombreux outils législatifs à sa disposition, son nébuleux pouvoir de dépenser dans l'intérêt pancanadien nos propres taxes et impôts, le gouvernement fédéral envahit systématiquement les compétences québécoises, diminue constamment ses transferts budgétaires et empêche de manière farouche et mesquine l'expression internationale de la réalité québécoise. Ce faisant, Ottawa prend de plus en plus de place dans des champs constitutionnels qui lui sont juridiquement interdits⁵³⁶.

⁵³³ LANDRY, Bernard, « Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois, le 21 janvier 2001 » *op.cit.* p.124.

⁵³⁴ L'illustration la plus claire de cette mise à l'écart est la démission du Premier ministre Jacques Parizeau suite à l'échec du référendum de 1995 et sa dénonciation d'un échec dû à l'argent et au vote ethnique.

⁵³⁵ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES, *Aide-mémoire pour les souverainistes*, *op.cit.*, p. 20.

⁵³⁶ PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois, version abrégée*, Parti québécois, octobre 2001, p.8.

Au-delà du gouvernement fédéral qu'il convient de combattre, l'objectif est aussi de lutter contre ses partisans et les forces politiques qui défendent l'option fédéraliste au Canada, mais aussi et surtout au Québec. La partie est rude : « Le ciment du projet de souveraineté n'est jamais aussi fort que celui des fédéralistes. Les fédéralistes sont unis en arrière d'une idée : contre les souverainistes, il faut défendre le Canada ». ⁵³⁷ Il s'agit donc bien d'un combat à la fois contre un adversaire, mais aussi contre une doctrine politique et identitaire qui n'est pas celle du mouvement souverainiste, et qui est véhiculée par les institutions fédérales, mais aussi par des organisations défendant cette doctrine identitaire étatique.

Dans la construction du « nous » comme dans la construction du « eux », en dépit des différences constatables entre les « nous » (organisation, mouvement, communauté) et les « eux » (politique ou communautaire), il est donc aussi possible de constater au sein du mouvement wallon et au sein du mouvement souverainiste une confusion discursive tendant à prêter à un « nous » unique et cohérent une intention politique, des valeurs, des références qui sont en fait celles d'une organisation ou du mouvement nationaliste, et non celles de la communauté au nom de laquelle le militant s'exprime. Dans le même temps, un « eux » tout autant unique et cohérent opère souvent la fusion entre l'adversaire politique et l'autre communauté stigmatisés par le discours. Par l'utilisation du « nous les Wallons » ou du « nous les Québécois », les militants nationalistes parlent au nom d'une communauté, postulent une volonté générale, sous-entendent l'existence de valeurs, d'une distinction tendant à attester leur croyance en un peuple wallon ou une nation québécoise et construisent ainsi un discours sur une communauté qui leur ressemble, une nation à leur image, tout en contestant l'existence d'une nation autre, à l'image, cette fois, de l'autre.

6.3 - Les cadres culturels : le discours sur le mouvement

Le discours du mouvement et de ses composantes sur lui-même présente un double intérêt. D'une part, il illustre l'existence d'une culture propre au mouvement, d'un système de valeurs et de croyances communes à l'ensemble des membres du mouvement, valeurs et croyances sur lesquelles les militants, les chercheurs et les leaders du mouvement fondent en

⁵³⁷ ENTRETIENS QUÉBEC, n°1, p. 5.

priorité leurs réflexions sur l'identité nationale ; d'autre part, il permet de mieux comprendre pourquoi l'identité nationale elle-même, lorsqu'elle est analysée par les chercheurs ou exprimée par les différents acteurs politiques, est souvent perçue à travers le prisme de ces valeurs, donnant au débat sur l'identité tout son sens politique. Les faits de résistance wallons durant la Seconde guerre mondiale par exemple, les luttes sociales qui ont marqué la Wallonie après-guerre, font ainsi partie à la fois de l'histoire mythique du mouvement wallon, et de l'histoire officielle de la Wallonie véhiculée par les nouvelles institutions wallonnes qui cherchent à favoriser une vision positive, progressiste, de l'identité. De même que la Révolution Tranquille au Québec est autant revendiquée comme un processus propre à la société québécoise, mais aussi comme les prémices à la formation d'un futur mouvement souverainiste politiquement organisé et cohérent, le processus politique étant lié de manière inextricable au processus social. Ce rapport étroit entre une mythologie collective, nationale, et un mouvement nationaliste est revendiqué et entretenu par ce dernier : l'histoire collective ne peut alors se comprendre sans l'histoire du mouvement nationaliste, et ces histoires finissent par se confondre. L'intention identitaire vise alors à faire correspondre la lecture que le mouvement fait de l'histoire et en particulier de sa propre histoire, avec l'histoire de la collectivité toute entière dont il serait, en quelque sorte, l'avant-garde lucide. Or, cette liaison n'est évidemment pas faite par tout le monde, et la « réalité » identitaire est vue différemment chez les « belgicains » ou chez les fédéralistes canadiens, qui ne lieront pas de la même manière les luttes sociales wallonnes avec les expressions identitaires du mouvement wallon, ou la Révolution tranquille avec l'expression de l'option souverainiste, et qui préféreront donner un autre sens à l'histoire collective officielle, dépouillé de l'enrobage idéologique proposé par les penseurs nationalistes pour y substituer un autre enrobage, tout autant idéologique, mais étatique cette fois.

La lutte entre ces deux lectures particulières de l'histoire collective existe aussi sur les autres terrains de la connaissance et s'apparente à une guerre des sens dont l'enjeu est d'emporter la conviction du plus grand nombre ou plus encore de montrer le caractère raisonnable de l'option politique choisie par le mouvement, et *a contrario* de falsifier la lecture que l'autre fait de l'identité, de la politique, du social, de la culture ou de l'histoire, voire de philosophie.

6.3.1 - Dimension conflictuelle et contestataire : contre quoi ?

Comme les développements précédents sur les cadres discursifs l'ont montré, le mouvement se construit dans l'interaction entre un « nous » à la fois communautaire et politique, et un « eux » lui aussi tout à la fois communautaire et politique. Dans cette interaction, le « eux » n'est pas systématiquement perçu par les militants comme l'adversaire de la cause, le mouvement opérant une distinction, certes souvent confuse, entre l'autre communauté, et l'adversaire politique. Érik Neveu le rappelle : « Si des collectifs se mobilisent 'pour' (...), cette activité revendicative ne peut se déployer que 'contre' un adversaire désigné : employeur, administration, pouvoir politique »⁵³⁸.

Le mouvement ne va donc pas simplement construire sa propre identité politique, ni ses propres cadres de référence. Il va aussi dire l'autre, désigner l'adversaire, construire son adversaire par rapport auquel il pourra construire son identité propre. Et dans le cas des nationalismes de contestation, l'adversaire politique n'est ni un autre mouvement, ni un employeur, mais le système politique lui-même dont le mouvement conteste la légitimité, et l'acteur principal sinon le promoteur de ce système, c'est-à-dire l'État central et le gouvernement de cet État.

Les mouvements nationalistes ne font pas que désigner l'adversaire. Ils en dénoncent le discours en présentant une opposition entre un discours libérateur et désenchanté, celui du mouvement, et un discours dominateur et enchanté sur l'identité, celui de l'État. Il s'agit avant tout d'une lutte contre le pouvoir politique de l'État en général et la domination, ressentie par les militants comme injuste, que cet État est supposé faire subir à une société qui aspire à s'en libérer. Ce qui n'est pas accepté par les militants, c'est cette domination et la manière dont l'État l'entretient : en la justifiant par l'existence d'une « raison commune » dont le pouvoir politique se considère comme un, sinon le seul porte-parole légitime.

Expression de la contestation nationaliste contre l'État de l'autre

Le chapitre 4, consacré aux histoires des affirmations identitaires concurrentes en Belgique et au Canada, a montré que chaque mouvement nationaliste s'est d'abord construit autour d'une réaction face à une construction identitaire de type nationale organisée par l'État : en Belgique, l'État unitaire et centralisé voulu par les élites bourgeoises et francophones s'est vite heurté au développement d'une contestation d'abord culturelle, et

⁵³⁸ NEVEU, Erik, *op.cit.*, p. 10.

ensuite politique d'une mouvance, puis d'un mouvement flamand organisé qui est très vite parvenu à influencer le discours identitaire de l'État tout en poursuivant sa construction d'une identité collective flamande par opposition à l'identité nationale belge de l'État «fransquillon». De son côté, le mouvement wallon s'est construit lui aussi contre l'unitarisme belge puis contre les politiques publiques belges, en dénonçant d'abord une flamandisation des institutions, puis un État «belgo-flamand» indifférent quant aux intérêts des Wallons. Au Canada, le mouvement nationaliste canadien-français s'est d'abord construit contre la remise en cause par le gouvernement colonial des droits notamment religieux et culturels reconnus aux Canadiens après la Conquête, puis contre la domination économique, sociale, politique et culturelle de la communauté canadienne-anglaise dont l'État canadien naissant était perçu comme l'instrument. Héritier du mouvement nationaliste canadien-français au Québec, le mouvement souverainiste québécois s'est construit quant à lui sur la base de la contestation traditionnellement portée par les nationalistes canadiens-français, sur la remise en cause de plus en plus évidente aux yeux de nombre de nationalistes canadiens-français du mythe canadien des deux peuples fondateurs et sur l'idée selon laquelle c'est moins l'État canadien que l'État québécois lui-même qui constituait le foyer national des francophones du Canada. Ces certitudes, au fondement de la doctrine identitaire souverainiste, seront renforcées par la construction progressive par l'État canadien d'une rhétorique nationaliste propre, inspirée par la conception de Pierre Elliott Trudeau : une doctrine identitaire excluant toute reconnaissance du Québec comme société, peuple ou nation distincte.

Au sein du mouvement wallon comme au sein du mouvement souverainiste québécois, la contestation qui s'exprime stigmatise un État perçu comme n'étant pas ou n'étant plus celui de la communauté imaginée, québécoise ou wallonne puisqu'il se trouve être au service d'une autre cause et d'un autre intérêt : ceux de l'autre communauté.

Les militants du mouvement wallon dénoncent d'abord la manière dont l'État belge a tout à la fois imposé une mythologie identitaire belge et occulté la réalité identitaire wallonne en luttant contre son expression et son développement :

Une plongée dans le passé des Wallons a toujours été le cadet des soucis des autorités belges qui se sont d'ailleurs évertuées à brouiller les pistes en privilégiant, raison d'État oblige, l'ingrédient flamand⁵³⁹.

⁵³⁹ PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques ? Essai de géopolitique wallonne », *Wallonie-France*, n°25, Liège, 15 juin 1999, p.3.

Cent soixante douze ans d'existence n'ont pas modifié la définition de la Belgique : une identité insaisissable, un État improbable, une nation introuvable (...) Les élites belges officielles ont vainement tenté, au siècle précédent, de créer une hypothétique mythologie nationale autour du concept ridicule de belgitude, destiné notamment à occulter l'appartenance française de la Wallonie et à consolider le protectorat d'une majorité flamande dominatrice et sûre d'elle-même⁵⁴⁰.

La revue *Toudi* quant à elle, de manière plus analytique mais tout aussi engagée, évoque la dénonciation des répressions dont a notamment fait l'objet le mouvement wallon et ses thèses :

Il fait l'objet de répressions d'une rare violence (...) ou très efficaces par intimidation : sarcasmes sur le Manifeste pour la culture wallonne, relative indifférence de la RTBF, déni permanent du Soir, réticence des universités à travailler histoire, littérature, économie, etc..., célébration des lieux de mémoire existants dans un sens unique belge, absence d'enseignement de l'histoire de Wallonie et d'une initiation élémentaire à sa civilisation, etc... Que, malgré cela, l'identité wallonne émerge cependant a de quoi faire réfléchir sur sa profondeur, sa force, son exigence populaire d'émancipation⁵⁴¹.

Ce qui est aussi dénoncé, c'est le belgicisme de Bruxelles et des médias nationaux belges :

Sentimentalement, le cœur des Bruxellois est porté vers la Flandre et économiquement sur la réussite de la Flandre. Tandis que la Wallonie, on en a besoin que quand il faut défendre les francophones et la langue française⁵⁴².

Dans le vocabulaire du Soir, de la RTBF etc... Le nombre de façon de parler méprisantes pour la Wallonie! Quand il y a quelque chose de bien en Wallonie, le mot Wallon n'apparaît pas... on dit le Sud du pays (...) On va parler du déclin économique wallon, des grèves sauvages en Wallonie, de la criminalité en Wallonie... Ça, ils vont utiliser les mots wallon, Wallonie... ou bien sud du pays... les sudistes... les magouilleurs sudistes... C'est vraiment méprisant... C'est belge tout cela... La Belgique ne peut pas faire autrement...⁵⁴³.

Je suis régionaliste et ce qui m'ennuie chez les rattachistes ou du moins chez certains d'entre eux c'est qu'ils ont une manière de parler de la Wallonie médiocre... pas d'histoire, etc... et alors ils apportent le discours que tiennent les bruxellois... le journal *Le Soir*, par exemple, qui est un journal profondément anti-wallon...⁵⁴⁴.

La revue *Toudi* publie d'ailleurs tout un dossier faisant état, par la dénonciation du « discours antiwallon », des griefs du mouvement à l'encontre de l'État belge et des « belgicains » entre 1983 et 1998, et en particulier de la tendance des médias belges à stigmatiser le mouvement wallon, ses dirigeants, et leur aspiration identitaire pour la

⁵⁴⁰ GENDEBIEN, Paul-Henri, Président du Rassemblement Wallonie-France, « Le sentiment réunionniste en Wallonie », Intervention au colloque du FFI (Forum Francophone International), Paris, le 19 juin 2002.

⁵⁴¹ TOUDI, « Vérifications et lacunes. A propos de l'Encyclopédie du Mouvement wallon », *Toudi*, n° 28-29, Prairial, Mai-juin 2000, Tome III, p. 28.

⁵⁴² ENTRETIENS WALLONIE, n° 6, p.5.

⁵⁴³ ENTRETIENS WALLONIE, n°6, p. 5.

⁵⁴⁴ ENTRETIENS WALLONIE, n°8, p. 2.

Wallonie⁵⁴⁵. Se basant autant sur une revue de presse que sur l'accumulation de données, puis l'analyse et enfin la présentation de sa recherche, la revue *Touidi* tente de montrer à quel point la société wallonne reste dominée par les moyens de communication et de représentation qui se trouvent à Bruxelles : « La domination par le capital symbolique (celui du prestige, du savoir), d'une capitale ou d'une grande ville, Bruxelles l'exerce par conséquent, principalement, sur la Wallonie »⁵⁴⁶. La revue tente aussi de cerner -et de dénoncer- les raisons de ce discours antiwallon :

Ce discours dominant dans les médias francophones belges peut être le fait de journalistes, écrivains, hommes politiques, historiens, sociologues bruxellois, mais il est aussi le fait de nombreux wallons. Les affirmations de la Wallonie sont d'ailleurs, depuis toujours, plus politiques qu'ethniques. Il est donc normal de voir de nombreux Wallons prêter leur concours à ce combat du centre belge contre ce qu'il croit être encore la 'province', au mépris de l'esprit du fédéralisme auxquelles ces personnes ne se sont ralliées que du bout des lèvres. En s'en prenant à la Wallonie, elles ne visent pas d'abord à stigmatiser un peuple en tant que tel, mais une option politique⁵⁴⁷.

C'est, ici, reconnaître la dimension politique des clivages identitaires entre une option identitaire, celle défendue par l'État et les belgicains et une autre option identitaire, une autre raison politique : celle du mouvement wallon.

Le mouvement souverainiste québécois lui aussi désigne d'abord l'État comme adversaire. Dès ses origines, le mouvement souverainiste reprend la tradition de contestation de l'État canadien et les thématiques anciennes présentes au sein des réflexions nationalistes sur la situation des Canadiens français au Canada : les Canadiens français sont les victimes d'un État colonial ayant organisé les institutions en vue de garantir la domination d'un peuple conquérant sur un autre *conquis*. L'État canadien ne serait ainsi que l'héritier, certes plus démocratique, d'un colonialisme britannique reproduit à l'échelle du Canada, et le mouvement souverainiste se serait construit précisément contre ce colonialisme : « Si le Canada présente indéniablement plusieurs éléments d'une structure fédérative, il n'a toutefois su se débarrasser des caractères unitaires hérités de son passé colonial »⁵⁴⁸. Ce qui est dénoncé encore

⁵⁴⁵ FONTAINE, José, « Le discours antiwallon en Belgique francophone, 1983-1998, devenir citoyen, » *Touidi*, n°13-14 fructidor, Septembre 1998, *op.cit.*

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁴⁸ CHEVRIER, Marc, « La destinée d'un pays qui évite de se définir, ou le Canada, un pays sans marque déposée », *Encyclopédie l'Agora*,

<http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Canada->

[La destinée d'un pays qui évite de se définir ou Le Canada un pays sans marque déposée par Marc Chevrier](http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Canada-) (le 29 mars 2004).

aujourd'hui, parfois avec une extrême virulence⁵⁴⁹, c'est l'existence d'un État aux comportements coloniaux anciens :

Depuis la Conquête, le Canada anglais s'est rendu coupable de crimes, de violations des droits humains, de manifestations d'exclusion envers tous ceux qui n'avaient pas le bonheur d'être Blancs, Anglo-Saxons et protestants. Ce survol de l'histoire du Canada recense des injustices, des pratiques discriminatoires, des propos racistes et haineux, des encouragements à la violence et des menées infâmes d'hommes politiques, de journalistes et d'intellectuels anglo-canadiens contre les Canadiens français, les Indiens, les Japonais et les Juifs. (...) Mon enquête sur ce que nous subissons depuis 250 ans.⁵⁵⁰

Certes, l'État canadien n'est pas considéré par la majorité des souverainistes comme un État colonial *stricto sensu*. Ce qui est surtout dénoncé, ce sont plutôt les attitudes d'un État dont on refuse la domination, en en contestant le caractère démocratique ou les archaïsmes et les traditions.

Il est de ce point de vue révélateur que dans les entretiens avec les militants, cette idée d'une domination séculaire revient toujours : les contraintes imposées par la majorité à la minorité francophone, les dangers de l'assimilation, la domination étatique exercée par une répression arbitraire et récurrente (répression de la rébellion en 1834, et mesures de guerre d'octobre 1970 mises en parallèle), la manipulation de l'opinion (campagnes de peur à l'occasion des référendums), et celle du droit (C-20 limitant les référendums sur la souveraineté), l'entretien de la soumission par une Église obscurantiste de connivence avec l'État, etc...

Désenchanter pour mieux réenchanter

« N'est-ce pas un leurre de croire qu'il existe une seule façon d'écrire l'histoire, la bonne, l'objective, la totalement scientifique ?... Comme si toute synthèse n'était pas nécessairement un travail de sélection de certains éléments et de mise en valeur du passé en fonction de l'idéologie, consciente ou non, de l'historiographe ? »⁵⁵¹.

Sur le terrain des réflexions identitaires, et en particulier s'agissant des identités nationales, l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité se retrouvent et se recourent :

⁵⁴⁹ Selon cette approche, le Québécois francophone serait le « Nègre blanc » confronté aux « Rhodésiens ». La référence à une forme de colonialisme interne est encore bien présente dans la rhétorique politique d'une partie des militants souverainistes. L'ouvrage de Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique* (Ottawa : Parti pris, 1968, 402 p) vient d'ailleurs d'être réédité.

⁵⁵⁰ LESTER, Normand, *Le livre noir du Canada anglais*, Montréal : Les Intouchables, Tome 1, 2001, 4^e de couverture.

⁵⁵¹ PIROTTE, Jean, « Une Identité aux contours incertains. L'identité wallonne au XIXe et XXe siècle », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 1, p 26.

le discours, la prise de parole politique sur l'identité se trouve particulièrement empreinte d'une prétention à l'objectivité scientifique et à la raison. L'objectif du mouvement n'est pas simplement de convaincre les individus auxquels il destine son discours identitaire. Il est aussi et surtout de prouver objectivement, sur le terrain même des sciences sociales, le caractère non fondé d'une vision étatique, normative, orientée de l'histoire, de la géographie, du droit, de la sociologie, de la philosophie, de la pensée politique, des comportements politiques ou des institutions nationales produisant un discours scientifique. L'objectif est de renverser les tendances, d'inverser, dans une société donnée, les paradigmes scientifiques dominants, les cadres de référence qui organisent les débats, en contestant l'idée selon laquelle le discours de l'État sur l'identité serait neutre, démocratique et légitime, et que celui du mouvement serait délétère, orienté, ou même attentatoire aux libertés et aux droits fondamentaux des individus.

Pour ce faire, le mouvement et ses militants entreprennent un travail de déconstruction et de critique systématique d'une rationalité identitaire produite par les laboratoires publics de l'identité (Statistique Canada, le C.R.I.S.P., UNI-Canada, ou l'I.R.P.P.) et diffusés par les institutions et les pouvoirs publics. Dans ce travail de déconstruction, les intellectuels et les laboratoires de l'identité se trouvent en première ligne, et parmi eux, les juristes, les historiens, les sociologues et les intellectuels, convoqués par le mouvement à la fois au travail de déconstruction des mythes étatiques, et au travail de construction d'une raison identitaire autre, contre celle de l'État.

Identifier la Wallonie

La Wallonie va devoir apprendre à faire de la politique sur le damier européen en se soustrayant aux contraintes que font peser sur elle le fédéral et le communautaire. Il serait bien que le coup d'envoi soit sifflé par ses universitaires, historiens, géographes et géopoliticiens convenus de s'épauler⁵⁵².

Le mouvement cherche une crédibilité scientifique, et dispose pour ce faire d'instituts et d'organisations spécialisés dans ce type de discours. L'action de ces instituts s'est trouvée renforcée par le soutien et le financement des institutions communautaires, puis régionales qui ne poursuivent d'ailleurs pas les mêmes objectifs en terme de visibilité identitaire. Grâce notamment à ces laboratoires de l'identité, le mouvement wallon est à même d'assurer la production d'un discours scientifique et de construire patiemment un fonds de connaissances scientifiques dont le cadre d'analyse n'est plus la Belgique, mais la Wallonie, la culture

⁵⁵² PATRIS, André, *op.cit.*, p.15.

wallonne, la société wallonne, l'économie wallonne, les comportements des Wallons, les institutions wallonnes.

Tant sur sa propre histoire que sur l'histoire de la région wallonne, le mouvement cherche à montrer en quoi le discours qu'il produit n'est pas un discours « pour soi », pour les militants seuls, mais un discours « pour les autres » c'est à dire pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus du caractère raisonnable de l'option politique qu'il défend.

Dans cette quête de crédibilité scientifique, le mouvement fait appel à des scientifiques extérieurs, et sollicite des soutiens institutionnels, comme cela a été le cas pour la production de l'*Encyclopédie du mouvement wallon* : fruit d'une intention militante tenace⁵⁵³, cette encyclopédie réunit toutes les exigences de l'objectivité scientifique, d'ailleurs rappelées dans son introduction par l'historien Paul Delforge, directeur du Centre d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, qui a coordonné la construction de cette Encyclopédie : « L'application systématique d'une méthode rigoureuse a permis de tracer les limites de ce vaste ensemble que constitue le mouvement wallon. Elle a également guidé l'exploration la plus fine possible d'un contenu souvent mouvant »⁵⁵⁴. Mais cette entreprise de description historique d'un objet d'analyse, le « mouvement wallon », ne présente pas qu'un intérêt scientifique : la manière dont l'encyclopédie a été reçue illustre à quel point elle constitue aussi pour les militants wallons un puissant point de repère, un outil de cohésion utile notamment dans leur travail identitaire en montrant que le foisonnement de mouvements et d'actions militantes dont rend compte l'Encyclopédie atteste en fait de l'assise sociale et du soutien populaire de leur aspiration politique. Pour José Fontaine

L'Encyclopédie est le premier grand lieu de mémoire wallon, une victoire de l'esprit qui est aussi un événement politique. (...) L'encyclopédie du mouvement wallon, en montrant que la Wallonie fut totalement mobilisée de 1960 à 1980, établit aussi que les institutions établies à Namur le long de la Meuse, viennent de nous et que la Wallonie s'est faite par elle-même, structure qui dessine en creux la République à venir⁵⁵⁵.

Cette recherche de la scientificité des réflexions produites par le mouvement est aussi présente dans les productions de la Fondation wallonne, même si la prétention heuristique des ouvrages publiés par cette fondation s'accompagne aussi d'une prétention ouvertement identitaire et normative. Il s'agit, pour les responsables de la Fondation, d'accumuler des

⁵⁵³ « On pourrait écrire que [l'encyclopédie] constitue, par excellence, l'un des aboutissements du geste posé en 1938 par l'abbé Jules Mahieu, Aimée Lemaire, Maurice Bologne, Francis Dumont ou Félix Rousseau, lorsqu'ils mirent en place la Société historique pour la Défense et l'illustration de la Wallonie, qui allait devenir l'Institut Jules Destrée » ; DESTATTE, Philippe, « Encyclopédie du mouvement wallon (1983-2000) : une obstination scientifique, budgétaire, citoyenne », dans *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome I, *op.cit.*, p.7.

⁵⁵⁴ DELFORGE, Paul, « Encyclopédie du mouvement wallon, Définition et méthodologie », dans *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome I, *op.cit.*, p. 11.

⁵⁵⁵ FONTAINE, José, « Un peuple né de lui-même », *Touidi*, n°28-29, Prairial, Mai-Juin 2000, Tome III, p. 23-27.

connaissances sur un thème négligé par les historiens belges (l'identité wallonne), et de lier démarche scientifique des spécialistes et démarche citoyenne des intellectuels wallons :

Jeune par son existence constitutionnelle, la Wallonie devra reconnaître son espace, aménagé au fil des siècles par des réponses aux contraintes géographiques, un espace vieux et jeune à la fois, chargé d'histoire, d'hypothèques et de rêves (...). Qu'auraient donc à faire dans une telle entreprise ceux qui, par profession, jettent un regard critique désintéressé sur le passé, le présent et l'avenir de la communauté ? D'une part, en tant que spécialistes de leur domaine, ils sont invités à observer et analyser un processus qui se réalise dans maintes communautés humaines et peut-être même sous leurs yeux. D'autre part en tant que spécialistes intéressés aussi comme citoyens critiques au devenir de leur communauté, ils pourraient également veiller à une relative conformité des rêves avec les potentialités offertes tant par les conditions naturelles que par l'histoire⁵⁵⁶.

Identifier le Québec

Plus encore qu'en Wallonie, il existe au Québec un travail de désenchantement des mythes de l'État canadien, et un travail de reconstitution de mythes identitaires autour cette fois du Québec et des institutions québécoises. Cependant, ce travail n'est pas effectué par des laboratoires de l'identité, spécialisés dans l'étude du mouvement nationaliste, et susceptibles, comme le fait par exemple l'Institut Jules Destrée en Wallonie, d'opérer la jonction entre l'identité wallonne véhiculée et diffusée par les institutions wallonnes, et l'histoire d'un mouvement politique à l'origine de ces institutions. Ce travail de réflexion politique et identitaire est plutôt produit par des réseaux d'intellectuels engagés et les partis politiques souverainistes, les plus à même de traduire en projet politique les réflexions identitaires des intellectuels. Comme l'Institut Jules Destrée, les intellectuels souverainistes opèrent la jonction entre les mondes scientifiques, universitaires et artistiques, et le petit monde des militants, la vie « interne » du mouvement et ses préoccupations identitaires et politiques.

La lutte qu'entreprend le mouvement souverainiste contre la doctrine identitaire de l'État canadien est beaucoup plus difficile qu'en Wallonie depuis que le gouvernement du Canada s'est engagé lui aussi dans la lutte contre la doctrine identitaire du mouvement souverainiste, et du nationalisme québécois en général, puisque des organismes publics canadiens, au motif de défendre l'unité canadienne, entreprennent de financer et d'organiser

⁵⁵⁶ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Un espace aux dimensions de nos limites et de nos rêves », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, op.cit., p.16.

des initiatives citoyennes autour de la promotion en particulier au Québec de l'identité canadienne et du renversement des mythes identitaires québécois⁵⁵⁷.

De fait, le mouvement souverainiste dans son ensemble, et les partis politiques souverainistes en particulier sont grands consommateurs d'études. La vie interne du mouvement, les grands débats qui précèdent au sein du Parti québécois les modifications régulières du programme ou plus simplement le travail interne de certaines sections locales ou régionales sont l'occasion de rédactions de rapports, d'ententes d'experts, d'organisations de débats dont l'objectif est de produire des connaissances sur le thème abordé, mais aussi de produire un argumentaire politique détaillé autour d'une option, argumentaire reposant sur un dossier conséquent et des références sérieuses, rendant l'intervention des intellectuels et des scientifiques du mouvement indispensable. Et les enquêtes sur les préoccupations majeures du mouvement souverainiste, à savoir la progression des opinions favorables à la souveraineté et l'évolution de la situation du français, imposent au mouvement une importante production d'enquêtes statistiques, rendant ce travail central dans la vie militante souverainiste.

Les principaux producteurs de réflexion identitaire au sein du mouvement souverainiste sont d'abord le Parti québécois et le Bloc québécois, puisque ce sont surtout eux qui vont produire le programme général de gouvernement à Québec, et d'opposition à Ottawa.

Le Parti québécois organise ainsi régulièrement des colloques de réflexion sur les grands enjeux, comme le dernier colloque intitulé *Pour une mondialisation équitable*, qui s'est tenu à l'Université de Montréal en octobre 2002, et qui a notamment réuni autour de cette thématique des spécialistes ou des chercheurs intéressés à la mondialisation, mais aussi des responsables politiques, les uns et les autres ne faisant parfois qu'un : Daniel Turp, professeur de droit et Président du comité des relations internationales du Parti québécois, Bernard Landry, Premier ministre et Président du Parti québécois, Louise Beaudoin, Ministre d'État aux relations internationales, Francine Lalonde, députée du Bloc québécois à la Chambre des Communes, Pierre Lucier, Président de l'Université du Québec, Michel Venne, chroniqueur au quotidien *Le Devoir*, Pierre Curzi, Président de l'Union des artistes ou René Roy, Secrétaire général de la F.T.Q.⁵⁵⁸

⁵⁵⁷ Nous verrons que le Ministère de Patrimoine Canada et le Conseil de l'Unité canadienne (C.U.C.), entre autres, font de ce point de vue un travail remarquable au Québec.

⁵⁵⁸ La « Saison des idées », lancée par le Parti québécois en 2003 constitue là aussi une démarche ambitieuse qui vise à stimuler la réflexion autour des grands enjeux souverainistes, et du rafraîchissement du programme péquiste : PARTI QUÉBÉCOIS, *La saison des Idées*, <http://www.partiquebecois.org/nv/micro/sdi/index2.php> (le 12 juin 2004).

Régulièrement, le Parti québécois produit des documents de réflexion, à l'occasion de ses congrès nationaux puisque les militants peuvent proposer des modifications du programme, mais aussi à l'occasion de réflexions organisées en dehors des agendas organisationnels du parti : le manifeste *Option Québec* est certainement le plus célèbre puisque c'est sur ce manifeste que se construira le M.S.A., puis le Parti québécois. Après sa création en 1968, le P.Q. se lance dans un vaste travail de production de réflexions politiques, sur des thématiques diverses et reflétant les préoccupations du moment du mouvement souverainiste, et son souci d'une mobilisation de ses soutiens puisque chaque colloque ou publication est aussi l'occasion d'une manifestation et d'une mobilisation. Autant de colloques, manifestes ou études attestant de la diversité des réflexions souverainistes : *L'agriculture québécoise avec ceux qui la vivent en 1969* ; *Le système coopératif, La monnaie d'un Québec indépendant, Le développement des mines et la place des travailleurs, Quand nous serons vraiment chez nous en 1972* ; *Vieillir au Québec en 1978, Manifeste référendaire d'égal à égal en 1979* ; *Oui en 1980* ; *La participation des Anglo-Québécoises et des Anglo-Québécois dans le Québec d'aujourd'hui et de demain et Vers la majorité en 1981* ; *Maîtriser le changement en 1983* ; *L'équipe du Parti québécois à l'écoute et en action en 1986* ; *Des idées claires pour le Québec en 1988* ; *Parti pour la souveraineté en 1991* ; *J'ai des idées pour mon pays en 1993* ; *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle en 2000* ; *Pour une mondialisation équitable en 2002* ; enfin, *La Saison des Idées en 2003*. Outre ce travail programmatique important, il est à noter le travail des comités nationaux (jeunes, femmes, aînés, communautés culturelles...) qui produisent, sur des thématiques plus spécialisées, des rapports et des études.

Les sections locales ou régionales produisent elles aussi des réflexions. Dans le cadre des choix effectués par la direction du P.Q. ou des politiques publiques menées par le gouvernement souverainiste, ces sections locales vont s'engager dans des études et des réflexions pour défendre la position de la direction ou au contraire pour la renverser. C'est en particulier ce qui s'est produit au Congrès de 1996. À cette époque, le gouvernement québécois, sous la direction de son nouveau Premier ministre Lucien Bouchard s'était engagé dans un assouplissement des dispositions les plus contraignantes en matière de politique linguistique, et s'était heurté à une opposition interne forte et organisée autour des comités régionaux de Ville Marie et de Montréal Centre⁵⁵⁹. Ces sections, les plus orthodoxes en matière de défense du français, s'étaient alors lancées dans un vaste travail de recueils de données, de consultations d'experts, et d'organisations de rencontres pour convaincre les militants des dangers qu'une telle approche faisait courir à la position du français au Québec. La conséquence a été un vote de confiance assez mitigé, et le début d'une crise au sein de la

⁵⁵⁹ ENTRETIENS QUÉBEC n° 9.

direction du Parti québécois, qui, après la menace de démission de Lucien Bouchard, a abouti au rejet en plénière, par les militants, des propositions orthodoxes qui avaient pourtant franchi l'obstacle du Comité directeur, et qui avaient été retenues au préalable par les ateliers.⁵⁶⁰

Les partis politiques ne sont pas les seuls à produire des réflexions identitaires. En dépit du caractère relativement diffus des réseaux d'intellectuels et d'experts souverainistes, et de leurs mobilisations occasionnelles, y compris dans leurs réflexions sur la souveraineté, certaines organisations ou certains réseaux d'intellectuels souverainistes, jouent le rôle de laboratoire de l'identité ou plus généralement de diffuseur de connaissances sur les problématiques qui intéressent directement le mouvement, et n'hésitent pas à s'investir, en tant qu'organisations souverainistes, dans les commissions gouvernementales ou parlementaires d'enquêtes et qui permettent à toute organisation, association ou groupe social d'exprimer publiquement, par le dépôt d'un mémoire et des interventions, son point de vue ou le point de vue de son groupe. Ce fut particulièrement le cas lors des débats organisés par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, où la plupart des organisations souverainistes et nombre de sections de circonscription du Parti québécois ont déposé un mémoire.⁵⁶¹

6.3.2 - Valeurs et croyances : au nom de quoi ?

Comme l'a montré le chapitre 3 sur les politiques de la contestation, le mouvement social (et *a fortiori* le mouvement nationaliste) n'est pas d'abord défini par son organisation, mais par les interactions entre ses membres, les expériences communes, la vie du petit monde militant constitué autour de l'aspiration ou de la cause qu'il a prise en charge. L'organisation, l'histoire notamment des mobilisations de ces mouvements dessinent les contours d'un système de valeurs qui leur sont propres et dont il leur est difficile de se défaire : l'héritage politique, le poids des luttes passées, des actes et des réflexions des militants qui ont façonné la vie du mouvement et qui en sont devenus les figures emblématiques ou les icônes, marquent l'attitude, le comportement, et le discours contemporain d'un mouvement qui doit par ailleurs en permanence s'adapter aux changements touchant la pensée et les références sociales dominantes.

Et le mouvement nationaliste, quel qu'il soit, a fort à faire lorsqu'il s'agit de ses valeurs et de leur définition. Un travail constant est entrepris par les intellectuels, les leaders et les

⁵⁶⁰ ENTRETIENS QUÉBEC n° 9.

⁵⁶¹ Voir en annexe B-1 : *Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec - Liste des organismes ayant soumis un mémoire aux audiences nationales dans le cadre de la Commission Larose.*

laboratoires de l'identité autour des valeurs, et du sens du combat mené par le mouvement. Il s'agit en particulier de répondre aux tentatives, réelles ou supposées telles, de stigmatisation du mouvement entreprises par ses adversaires et en particulier l'État, chacun situant la raison dans son propre camp. D'un côté le mouvement contestera les stigmatisations dont il est victime et qu'il tentera d'invalider notamment par l'action symbolique ou la réflexion politique, en stigmatisant à son tour la propre attitude de l'État : sa mauvaise foi, la manipulation de la vérité, l'exploitation ; de l'autre côté le camp de l'État procèdera de la même manière, mais cependant avec d'autres moyens institutionnels, politiques et sociaux.

Le partage de valeurs communes

Mouvement wallon : contestation politique, social-démocratie et humanisme

En Wallonie, le mouvement revendique un ensemble de valeurs qui le caractérisent, et dont il trouve les racines dans sa propre histoire, ainsi que dans l'histoire de la Belgique et de la France. José Fontaine résume bien cette autoqualification du mouvement :

Le mouvement wallon est volonté de construire une société qu'attestent les événements qui structurent la Wallonie comme peuple, de la Résistance au Manifeste pour la culture wallonne en passant par le soulèvement de 1950 et les grèves de 1960-1961⁵⁶².

On le voit ici, il s'agit de lier l'expression politique du mouvement wallon aux événements qui ont marqué l'histoire sociale des Wallons et des Belges dans leur ensemble et ainsi de fusionner l'histoire propre du mouvement et l'histoire générale de la communauté wallonne toute entière.

Quelles sont les grandes valeurs mises en exergue dans le discours du mouvement wallon sur lui-même ? Qu'il s'agisse des revues, des recherches sur le mouvement, ou des entretiens qui ont été accordés par des militants dans le cadre de cette thèse, des valeurs sont régulièrement évoquées et défendues.

Un ensemble de valeurs sont en général dénoncées par le mouvement wallon. Il s'agit en fait des valeurs qui servent traditionnellement à stigmatiser le camp de l'« autre » : le nationalisme, l'égoïsme, la xénophobie, le centralisme, autant de valeurs attribuées soit à l'État belge, soit au mouvement flamand. Ainsi, le mouvement wallon, par rapport à la définition

⁵⁶² FONTAINE, José, « Un dernier mot sur le 'manifeste francophone' », *Touidi*, n° 7/8 Frimaire/Nivôse, décembre 1997, Enghien, p. 10.

de l'identité wallonne, se méfie traditionnellement du nationalisme considéré comme excluant, et refuse de s'auto-qualifier comme « mouvement nationaliste ». C'est par exemple ce que revendique le rattachiste Paul-Henri Gendebien, Président du Rassemblement Wallonie-France :

Les Wallons n'expriment ni sentiment nationaliste, ni vocation étatique, car ils n'en ont ni la tradition, ni le désir. La vraie raison est peut-être ceci : c'est qu'ils savent bien, au cas où la Belgique disparaîtrait, qu'ils ne sont nullement condamnés à rester isolés ou orphelins en Europe pour cette bonne raison qu'ils procèdent de la France, d'une France toute proche à tous égards, qui est un pays de remplacement, une assurance-vie pour l'avenir, une nation de rechange⁵⁶³.

Cette vision extrêmement normative du nationalisme, on la retrouve aussi chez les penseurs et les chercheurs wallons qui travaillent sur le mouvement wallon à l'Institut Jules Destrée. C'est le cas de son directeur, Philippe Destatte⁵⁶⁴, mais aussi de Paul Delforge, responsable de la publication de l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* :

N'étant ni impérialiste (rejet à la fois de la Belgique unitaire française et du bilinguisme en Wallonie et en Flandre), ni oppresseur des minorités, ni porteur de revendications agressives ou oppressives, le Mouvement wallon ne peut donc être considéré comme nationaliste. (...) Il fait sien les valeurs des Lumières et n'est pas raciste⁵⁶⁵.

En fait, l'anti-nationalisme wallon des rattachistes est un nationalisme français à peine voilé. Philippe Destatte préfère lui aussi exclure l'appellation « nationalisme » pour qualifier les démarches identitaires du mouvement wallon, mais pas pour les mêmes raisons cependant que Paul-Henri Gendebien. Le directeur de l'Institut Jules Destrée, tout en réaffirmant lui aussi dans l'étude qu'il consacre à l'identité wallonne les réticences anciennes du mouvement wallon s'agissant du nationalisme, cherche les raisons de ces réticences ailleurs que dans une proximité « naturelle » avec la France évoquée plus haut :

En Wallonie, la position de refus face au nationalisme (...) trouve assurément son origine dans l'histoire des anciennes communes et provinces, de même que dans l'influence des Lumières et de la Révolution française, mais sans que le modèle de nation citoyenne s'impose. Ce refus trouve aussi peut être et surtout son fondement, au sein de l'État belge, dans la critique du modèle national flamand en développement, modèle que les Wallons ont perçu –ou vécu– comme menaçant et qu'ils ont donc souvent rejeté en bloc, sans avoir vraiment la capacité de se rattacher à une identité belge⁵⁶⁶.

⁵⁶³ GENDEBIEN, Paul-Henri, *Le sentiment réunionniste en Wallonie. Op.cit.*

⁵⁶⁴ DESTATTE, Philippe, « Ce nationalisme wallon », DESTATTE, Philippe, JACQUEMIN, Jean-Charles, ORBAN-FERAUGE, Françoise, VAN DAM, Denise (dir), *Nationalisme et post-nationalisme*, Namur, Presses universitaires de Namur, 1995, p. 13.

⁵⁶⁵ DELFORGE, Paul, « Mouvement wallon et fédéralisme », DESTATTE, Philippe (dir.) *L'idée fédéraliste dans les États-nations, op.cit.*, p. 278.

⁵⁶⁶ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, p. 24.

Ce qui est rejeté par le mouvement wallon, c'est le nationalisme excluant, xénophobe tel qu'il apparaît en général dans les sociétés européennes, et tel qu'il apparaît en particulier aux francophones belges confrontés à la rhétorique et aux valeurs nationalistes et xénophobes du parti flamand d'extrême-droite *Vlaams Blok*. En dépit du caractère nationaliste de la démarche politique du mouvement wallon, ce dernier refuse de se désigner nationaliste pour mieux correspondre aux cadres de référence dominant la société wallonne, très méfiante sinon hostile à toute forme de nationalisme : un nationalisme stigmatisé, discrédité par l'amalgame récurrent entre affirmation nationale d'une part et violence politique, racisme et exclusion d'autre part.

Au contraire de ces valeurs, les acteurs du mouvement wallon affirment s'identifier à une promotion de l'identité qui ne se veut pas « nationaliste », mais régionaliste (lorsqu'il s'agit de s'identifier à la Wallonie), ou à la rigueur patriotique (lorsqu'il s'agit de s'identifier à la France).

José Fontaine parle ainsi, pour caractériser la culture wallonne, de « culture post-nationale » :

Pour nous, Wallons, il n'y a ni madone, ni fée, ni ange. Il y a peut-être la représentation d'un peuple qui sera plus qu'une région, autre chose qu'une nation (...). La Wallonie a montré la voie jadis à partir de ce qui fonde matériellement la modernité, l'industrie, la rationalité technique. Riche de cette expérience, elle a peut-être à montrer l'exemple d'une post-nation indifférente aux frontières et à la guerre, fière d'elle-même, cependant, mais d'une fierté qui ouvre sur le vaste monde, sur le fédéralisme (...)⁵⁶⁷.

Corollaire à ce sentiment identitaire qui s'affirme non nationaliste ou plus précisément réticent à l'idée européenne de nationalisme, les paroles recueillies expriment les valeurs d'humanisme, de tolérance, de solidarité, et d'acceptation des différences. La Wallonie est présentée comme plurielle et multiculturelle, marquée par les vagues successives d'immigration. Ce modèle de tolérance et d'ouverture est opposé, dans le discours, au repoussoir que constitue une communauté flamande perçue comme ethno-nationaliste, visant une certaine hégémonie culturelle par une réglementation linguistique inique, et brimant les libertés fondamentales des citoyens vivant sur son sol.

Concluant l'ouvrage collectif qu'ils consacrent à l'imaginaire wallon, les directeurs de la publication Luc Courtois et Jean Pirotte se réjouissent que les études produites à cette occasion par les différents chercheurs mettent en évidence le pluralisme wallon et se gardent de tout essentialisme de type nationaliste ou pire, ethnique :

⁵⁶⁷ FONTAINE, José, « Brèves notes pour une culture post-nationale », *Toudi, Culture et société*, 1990-1991, Tome IV, Centre d'études wallonnes, 1991, p.235.

On le constate, et les promoteurs du projet ne peuvent que s'en féliciter, aucune étude ne proclame avec force la préexistence d'une « âme wallonne » ni ne se complait dans une affirmation de soi naïve ou provocante. Les positions sont lucides, nuancées, ennemis des clichés et hyperboles. Aucune affirmation non plus d'une Wallonie monolithique et homogène! La Wallonie est diverse, elle ne se restreint pas à son bassin industriel (...). Aucun enfermement non plus dans une Wallonie tour d'ivoire ou frileuse refusant les contacts extérieurs ou niant les métissages au nom d'une spécificité à sauvegarder! Les détracteurs des valeurs régionalistes ne pourront sans doute disqualifier ces recherches en agitant l'argument facile du 'repli wallon' qui leur est coutumier⁵⁶⁸.

Autre système de valeurs très présent dans le discours des acteurs du mouvement wallon : les thématiques et approches traditionnelles de la gauche wallonne. Le mouvement reprend et développe les analyses des raisons du « déclin wallon », dénonce les inégalités en matière d'intervention publique en Wallonie, tant au niveau de la reconversion des régions industrielles en crise qu'au niveau des infrastructures de transport, et stigmatise l'égoïsme d'une Flandre revendiquant la régionalisation de la Sécurité sociale, ainsi qu'un discours flamand remettant en cause les solidarités sociales entre la Flandre et la Wallonie. C'est le discours de l'abandon, du « lâchage » de la Wallonie par les Flamands, l'État belge et la bourgeoisie bruxelloise réunis. Cette thématique est très présente au sein des revues les plus engagées comme *Toudi* ou *Wallonie libre*.

La plupart des analyses historiques, produites tant par les chercheurs au sein ou hors du mouvement wallon montrent la proximité qui existe entre la gauche et le mouvement wallon en insistant notamment sur les rapports, parfois houleux, entre la mouvance socialiste et la mouvance wallonne surtout après la seconde guerre mondiale et les grandes grèves des années 1950-1960.⁵⁶⁹

Les militants du mouvement wallon insistent aussi sur l'aspect humaniste qui anime le mouvement, et l'intérêt qu'ils portent au respect des différences, de l'altérité. Philippe Destatte constate ainsi que l'une des caractéristiques du mouvement régionaliste wallon est son humanisme, son progressisme :

Il existe bien sûr, en Europe et plus généralement dans le monde, de nombreux mouvements d'affirmation régionaliste, fédéraliste, d'autonomie culturelle ou de réponse au déclin économique. Si, dans cet ensemble, il fallait caractériser la dynamique d'affirmation de la Wallonie, sans en faire un cas unique ou céder à l'angélisme (...) il faudrait mettre en évidence son progressisme et sa volonté

⁵⁶⁸ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon, op.cit.*, pp. 275-276.

⁵⁶⁹ Citons ici notamment les enquêtes de Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne, (op.cit.)*, André LETON et André MIROIR, *Les conflits communautaires en Belgique, (op.cit.)*, l'Encyclopédie du Mouvement wallon (*op.cit.*) et notamment les articles consacrés au Rassemblement wallon, au Mouvement populaire wallon, ou à André Renard.

d'ouverture. Son progressisme (...) se manifeste par un profond attachement à la démocratie libérale, à la liberté et aux préoccupations sociales (...) L'ouverture à la diversité, c'est-à-dire le refus de toute identité exclusive ou de toute homogénéité culturelle, apparaît également comme un élément fondamental de la doctrine du mouvement wallon⁵⁷⁰

Ici aussi, cet humanisme revendiqué par le mouvement wallon est opposé aux contraintes que le nationalisme est censé faire peser sur les individus : le libéralisme du mouvement wallon, notamment en matière de choix linguistique, entre en contradiction en Belgique avec l'autoritarisme linguistique du mouvement flamand :

Liberté, liberté de langue et de culture si précieuse que violent tant de décrets, de circulaires, d'inspecteurs linguistiques, de contraintes hargneuses et de brimades antidémocratiques. Liberté, liberté que viole un prétendu droit du sol. Égalité, égalité, comment l'invoquer à l'heure où à Bruxelles, un francophone a trois fois moins de chances qu'un Bruxellois flamand d'accéder à la fonction publique, où ses droits sont balayés par une épuration linguistique sinon ethnique dans de nombreuses communes incontestablement bruxelloises⁵⁷¹.

Mouvement souverainiste : contestation, souverainisme et social-démocratie

Il existe une certaine similarité entre les valeurs défendues par le mouvement wallon et celles défendues par le mouvement souverainiste au Québec. D'abord au niveau de la contestation de l'État, puisque comme le mouvement wallon, le mouvement souverainiste dénonce un État partial, et dont l'action ne répond pas à l'intérêt général de la communauté québécoise. Ensuite au niveau des valeurs prises en charge par ce mouvement : comme le mouvement wallon, le mouvement souverainiste défend une approche résolument sociale-démocrate de l'État, tout en souhaitant concilier ces valeurs avec le contexte de la mondialisation et inscrire le « pays » dans les grandes constructions supranationales. Des différences sont aussi cependant constatables : si le mouvement wallon se méfie du nationalisme, c'est sans complexe que le mouvement souverainiste au Québec revendique un nationalisme, certes, mais civique et linguistique. Autre différence : l'approche sociale-démocrate du Parti québécois est tempérée par l'aspect « attrape-tout » du mouvement souverainiste qui cherche à mobiliser des soutiens tous azimuts à l'occasion notamment des campagnes électorales et référendaires, et qui de ce fait doit s'adapter à un électorat plus critique quant à la place de l'État dans la société, à son efficacité, et quant à la taxation des revenus. La conciliation entre programme social-démocrate et libéralisme et rigueur budgétaire

⁵⁷⁰ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, p. 429.

⁵⁷¹ DUVIEUSART, Étienne, « Discours prononcé à Waterloo le 17 juin 2000, pour le 60^e anniversaire de Wallonie Libre », *Revue Wallonie libre* de Mai et Juin 2000, p. 6.

créée parfois des tensions et des conflits au sein même de la coalition souverainiste entre le parti de gouvernement et les partenaires sociaux.

Souverainisme québécois

Ce qui se trouve au cœur du système de valeurs du mouvement, c'est le souverainisme, l'idée selon laquelle la communauté québécoise constitue une nation et qu'à ce titre elle dispose de droits inaliénables au titre desquels elle peut notamment disposer d'elle-même.

Ce souverainisme québécois repose sur un nationalisme tout à la fois civique et linguistique dans lequel la langue française occupe une place particulière, puisqu'elle est d'abord considérée comme le ferment collectif d'unité de la société québécoise, un « patrimoine commun » mais non exclusif, puisque les minorités sont reconnues et protégées. C'est ainsi que le Parti québécois définit le Québec, dans un document officiel présentant la question nationale et son actualité en 2000 :

Les Québécoises et Québécois forment un peuple, une nation (...). Dépositaire du droit à l'autodétermination et seul responsable de la détermination de l'avenir politique du Québec, le peuple québécois se compose : d'une majorité francophone formant 82,8% de la population ; d'une communauté anglaise à laquelle des droits historiques sont officiellement et très explicitement reconnus et qui représente 8,8% de la population ; de onze nations autochtones reconnues comme telles en 1985 par l'Assemblée nationale (...); de personnes issues de l'immigration invitées à participer à la vie et au développement du Québec et à s'intégrer à la majorité francophone (...) La langue française, cette langue de la majorité, langue officielle et langue commune de la vie publique, de même que la culture qui en porte la marque constituent des éléments essentiels de la réalité du peuple québécois et de sa capacité de se maintenir et de se développer⁵⁷²

Ce nationalisme civique particulier s'accompagne du respect de l'État de droit, et de l'expression démocratique du seul peuple québécois : le processus d'accession à la souveraineté ne peut se faire sans que le peuple ne soit amené à se prononcer sur le processus. À ce titre, et le Parti québécois le rappelle dès les premières lignes de son programme, les Québécois ont le droit de disposer d'eux-mêmes, de posséder pleinement leur souveraineté et de permettre à la société québécoise, par l'édiction de normes spécifiques, de garantir la permanence de ses droits collectifs, dont celui de préserver le caractère français du Québec. L'existence du Québec en tant que peuple et nation préexiste donc à son indépendance et permet de justifier les résistances et la contestation de l'État fédéral entreprises par les diverses organisations politiques du mouvement.

⁵⁷² PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, Montréal, Parti québécois, 2000, p. 79-80.

Évidemment, le peuple, comme il l'a fait à deux reprises, peut refuser au Québec l'accession à la pleine souveraineté. Mais le souverainisme part aussi de la croyance selon laquelle les attentes particulières des Québécois ne peuvent complètement être satisfaites que par l'accession du Québec à la pleine souveraineté, c'est-à-dire par la réalisation de l'option première du P.Q. :

Art. 1 – Objectif fondamental : Le Parti québécois a comme objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec de façon démocratique. Au moment jugé opportun, le gouvernement du Québec soumettra donc à la population le projet de faire du Québec un pays souverain et de présenter au Canada une offre de partenariat⁵⁷³.

Le français et la culture québécoise demeurent au cœur de notre projet. Les dernières données et constatations démontrent à nouveau que la souveraineté du Québec est la seule avenue pour assurer la survie et le développement du peuple québécois, de la nation québécoise⁵⁷⁴.

La conséquence directe de cette certitude est double : d'une part le mouvement souverainiste a le devoir de préparer les Québécois, par leur mobilisation, à la souveraineté ; d'autre part, le mouvement souverainiste doit effectivement imaginer les modalités de cette souveraineté, ainsi qu'un projet national. Le programme du Parti québécois est en fait dual : d'un côté, il expose les projets d'un gouvernement souverainiste dans le cadre du Canada ; de l'autre, il imagine le « Pays » souverain, et un programme virtuel dans le cadre d'une souveraineté elle aussi virtuelle. D'un côté, il constitue un programme de gouvernement sur lequel il va fonder son action ; de l'autre, il imagine le Québec souverain en vue d'une mobilisation référendaire.

Ce souverainisme part en effet du principe qu'aucune autre autorité que le gouvernement québécois n'a de légitimité à intervenir dans les domaines qui intéressent directement le Québec. Évidemment, cette idée heurte la réalité du Québec : son existence en tant que province du Canada nécessite la reconnaissance, même temporaire, des compétences de l'État fédéral. Mais la vocation du Québec est de se libérer de cet État. Le rôle du gouvernement québécois et du mouvement souverainiste doit être alors, dans l'attente de cette libération par le peuple lui-même et par la voie démocratique du référendum, de veiller à ce que l'État canadien demeure dans les domaines de compétences qui sont les siens.

⁵⁷³ PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois, adopté lors du XIV^e Congrès national, mai 2000*, 2001, p. 1. Site du Parti québécois, Chapitre 1, La politique, <http://partiquebecois.org/nv/media/acrobat/45.pdf> (le 29 mars 2004)

⁵⁷⁴ LANDRY, Bernard, « Avant-propos : un Québec transformé », PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, op.cit., p. X.

Contestation de l'État fédéral et de ses valeurs

Corollaire à ce souverainisme au profit de l'entité québécoise, la contestation est une autre caractéristique du mouvement souverainiste. Le mouvement va contester toute tentative d'empiètement du gouvernement fédéral dans les domaines de compétences du Québec, et cherchera à mettre en échec les valeurs dont se réclame le gouvernement fédéral et qui visent à justifier une telle intervention. Dans ce conflit, l'objectif est de gagner la guerre de la légitimité, en montrant que seul le gouvernement québécois est légitime au Québec. La tentative du gouvernement fédéral de définir une identité nationale commune à tous les Canadiens par le rapatriement de la Constitution et l'insertion d'une *Charte canadienne des droits et libertés*, et la volonté de constituer une unité nationale canadienne vont ainsi être dénoncées par le mouvement souverainiste comme un unitarisme inacceptable niant le caractère national du Québec, et sa spécificité en tant que société distincte :

De 1968 à la fin des années 70, une série de négociations constitutionnelles, dont la Conférence de Victoria, se sont avérées des échecs. Explicitement, le Québec désirait qu'Ottawa se retire de ses champs de compétence et comptait recevoir les nouveaux pouvoirs nécessaires à son développement. Durant cette période, le gouvernement fédéral n'a cessé d'empiéter dans des domaines de compétence du Québec. Entre autres, on remarque les intrusions du fédéral dans les secteurs des communications, du développement régional, de la main-d'œuvre⁵⁷⁵.

Le multiculturalisme, et la reconnaissance, pour chaque citoyen canadien, de son droit à la différence, adoptés comme valeurs centrales du fédéralisme canadien vont être eux aussi dénoncés comme la négation de la diversité, comme une tentative de noyer les droits collectifs de la société québécoise dans une non reconnaissance persistante. Le bilinguisme, là encore adopté comme valeur centrale du fédéralisme canadien est dénoncé comme conduisant à terme à une assimilation des francophones du Québec, ou pire, à une manœuvre visant à assimiler le Québec :

[Le Canada] s'est emparé du thème des droits individuels, jusqu'alors inexistant dans son discours sur la langue, et il en a fait une arme de guerre contre nous. (...) À ceux qui avaient longtemps rêvé d'un Canada bilingue, il a proposé le bilinguisme pour le Québec⁵⁷⁶.

Les programmes sociaux-démocrates du gouvernement fédéral visant à investir dans les domaines de la santé et de l'éducation sont dénoncés comme autant de tentatives centralisatrices qui cherchent une fois encore à nier les droits du gouvernement du Québec à intervenir dans des domaines qui sont normalement du ressort des provinces, et ce surtout

⁵⁷⁵ M.N.Q., *Aide-Mémoire pour les souverainistes*, *op.cit.*, p. 23.

⁵⁷⁶ MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, « Manifeste de 1989. Se donner les moyens de vivre en français » *op.cit.*, p. 10.

depuis que le gouvernement fédéral dégage des surplus budgétaires qu'il souhaite distribuer aux provinces, moyennant la reconnaissance par ces dernières du rôle du gouvernement fédéral dans ces domaines. La souveraineté devient alors un moyen de rapatrier impôts et taxes versés au fédéral, tout en supprimant une intrusion supranationale :

Globalement, le Québec se retrouve dans une situation extrêmement difficile dans un fédéralisme de plus en plus centralisateur et dominateur. Le gouvernement fédéral s'accapare une large part des impôts et taxes des Québécoises et Québécois. Il coupe de façon draconienne dans le financement des programmes sociaux et plafonne ses contributions pour l'avenir (...) Plus que jamais, l'accession du Québec à la souveraineté constitue l'avenir privilégiée qui permettra aux Québécoises et aux Québécois de réaliser leur plein potentiel économique, social, culturel et politique et de sortir d'un fédéralisme outrancièrement dominateur⁵⁷⁷.

Les traditions parlementaires britanniques mises en avant par le gouvernement fédéral (fête de la Reine, fête nationale du Canada, pompe monarchique, serment de fidélité...) sont perçus par les militants souverainistes de manière mitigée : ils avouent une certaine fierté par rapport à leurs institutions parlementaires et démocratiques, directement héritées de la tradition parlementaire britannique, mais ils en dénoncent aussi un certain archaïsme : la Reine d'Angleterre, Reine du Canada, leur qualité de sujet, le serment de fidélité prêté par les députés à la chambre des Communes, l'anniversaire de la reine, un Sénat coopté... Si la question n'est que rarement abordée dans le discours souverainiste, les militants interrogés ne cachent pas leur ironie face à la monarchie :

Ça devient un fédéralisme assez sclérosé au Canada, sans grandes innovations... La Reine vient encore, c'est quand-même aberrant... L'Australie a modernisé ses vestiges coloniaux mais il y a encore des gens à Toronto qui veulent la Reine comme Reine du Canada... C'est leur choix... Elle ne viendra pas au Québec parce que les Québécois ne sont pas monarchistes... On est des Républicains au Québec... On l'a toujours été... Vive la République! (rires)⁵⁷⁸.

Le modèle québécois de social-démocratie

Les valeurs de la social-démocratie sont elles aussi mises en avant par les militants dans les entretiens et dans le discours du mouvement, ainsi que dans les programmes politiques des principales organisations souverainistes : la protection sociale, la solidarité, le bien-être, la lutte contre l'exclusion, l'égalité des chances, le progrès social sont des thèmes récurrents, qui se traduisent à la fois par une identification nette à la « gauche », et par des politiques publiques ou des revendications nettement sociales-démocrates.

⁵⁷⁷ PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, op.cit., p. 31 à 33.

⁵⁷⁸ ENTRETIENS QUÉBEC n° 8.

Cet ancrage du mouvement souverainiste, et en particulier du Parti québécois dans la social-démocratie procède de la nature même de la coalition politique souverainiste, et des efforts de mobilisation par le P.Q. des mouvements sociaux québécois autour de son projet national. Le monde syndical (C.S.Q., F.T.Q., C.S.N., C.E.Q.) se trouve en phase avec la stratégie souverainiste d'un renforcement de l'État québécois et d'un renforcement des protections linguistiques et de promotion du français dans le monde du travail : de fait, le soutien au Parti québécois dépasse la simple solidarité entre organisations souverainistes. Il en est de même avec nombre de mouvements sociaux, dont les militants sont à la fois, dans leur majorité, attirés par l'option souverainiste, mais aussi par le programme social-démocrate péquiste : meilleure représentation des femmes, maintien d'un système d'enseignement accessible au plus grand nombre, maintien d'un système de santé efficace. Sur ces deux derniers points, le soutien au Parti québécois a d'ailleurs été menacé par les politiques péquistes de restrictions budgétaires et de désinvestissement, jugées trop rigoureuses dans le milieu des années 1990 : la F.F.Q. a pris ses distances par rapport au P.Q., le mouvement syndical n'a pas hésité à marquer son opposition, et la F.E.U.Q. a dénoncé une tentative de remise en cause du modèle québécois en éducation. Cependant, aux élections provinciales de 2003, la F.T.Q., en appelant à faire barrage à l'A.D.Q. et à son programme hyperconservateur, et en rappelant que le programme du Parti québécois est le plus satisfaisant pour les travailleurs du Québec, atteste de l'ancrage social-démocrate du Parti québécois, et de la solidité des liens qui continuent d'unir le P.Q. avec les principales forces syndicales du Québec.⁵⁷⁹

Dès la présentation du programme du Parti québécois, ces valeurs sont revendiquées : « À l'heure de la mondialisation, la social-démocratie est un choix qu'il faut refaire sans cesse ». ⁵⁸⁰ Le Bloc québécois lui aussi revendique un attachement social-démocrate pragmatique. La question nationale reste liée à la question sociale :

On ne peut détacher l'exercice de la citoyenneté et le cheminement du peuple québécois vers la souveraineté des problèmes de pauvreté, de chômage et d'intégration. Dans des pays pourtant développés, la conjoncture reste difficile pour bien des citoyennes et des citoyens. Les transformations de l'économie et l'amenuisement de la marge de manœuvre traditionnelle des États peuvent générer des écarts importants entre les groupes sociaux ; la souveraineté du Québec devra contrer ces écarts⁵⁸¹.

⁵⁷⁹ RADIO CANADA, *La FTQ ne veut pas d'un gouvernement adéquiste*, le 9 mars 2003.

⁵⁸⁰ LAPIERRE, Marilyse, Présidente de la Commission permanente du programme, « Avant-propos », *Programme abrégé*, Parti québécois, *op.cit.*, p. 3.

⁵⁸¹ BLOC QUÉBÉCOIS, *Déclaration de principe et orientations du Bloc québécois, adoptés au Congrès du 28 au 30 janvier 2000*, Bloc québécois, 2000, p. 13.

Autre valeur défendue par le mouvement souverainiste : un État pour tous les Québécois. À ce titre, le mouvement souverainiste est attaché à la laïcité de l'État, et à la déconfessionnalisation de l'enseignement au Québec, entamée en 1964 par la création d'un ministère de l'Éducation. Toujours à ce titre, le mouvement souverainiste, après avoir longtemps milité pour une protection du fait français en Amérique du Nord, après avoir transformé la minorité francophone du Canada en majorité francophone au Québec s'attache, par cohérence, à défendre le droit des minorités linguistiques et culturelles sur le territoire du Québec. Sont particulièrement visés les droits des nations autochtones et les droits de la communauté anglophone du Québec, qui figurent en bonne place dans le programme du P.Q. : « autonomie des nations autochtones », « garantie des droits de la minorité anglophone » dont le programme péquiste reconnaît qu'elle dote le Québec « d'institutions de qualité, souvent de réputation internationale », « intégration » des immigrants figurent au programme du Parti québécois.⁵⁸²

État québécois, mondialisation, alter-mondialisation

Autres valeurs très présentes au sein du mouvement souverainiste : celles d'un État efficace, et d'une gouverne apte à mener à bien un programme social-démocrate tout en intégrant les exigences du contexte international de la mondialisation. En montrant l'accueil positif qu'il fait du processus de mondialisation, le mouvement souverainiste veut montrer du même coup que son projet national est en phase avec les grands enjeux contemporains.

« Un Pays pour le Monde », c'est le thème du programme du Parti québécois en 2001 : un Québec non plus simplement pour tous les Québécois, mais aussi pour tout le monde. Le mouvement souverainiste cherche à montrer que le projet de souveraineté, loin de nier la réalité d'un monde dont les frontières disparaissent, est plus que jamais d'actualité puisqu'il s'agit de créer un pays qui pourrait occuper toute sa place sur la scène internationale, et défendre, sur cette scène, les valeurs et les intérêts qui sont ceux de la société québécoise, notamment en représentant le Québec dans les négociations commerciales, et en jouant un rôle spécifique sur la scène internationale :

Pour un peuple, maîtriser sa destinée et être libre constituent une aspiration naturelle, une poursuite de la conscience collective aussi légitime que peut l'être la poursuite de la liberté par la conscience individuelle. À l'ère de la mondialisation des économies et des interdépendances des sociétés, la souveraineté se présente comme un porte-voix pour le peuple québécois. De plus en plus, des décisions importantes se prennent dans

⁵⁸² PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 10.

des forums internationaux où les États souverains sont les principaux acteurs. Les règles élaborées dans ces forums reflètent des arbitrages entre la pluralité d'intérêts nationaux en cause. Il y a lieu de se réjouir de cette évolution qui tend à affirmer sur la scène internationale la primauté de la règle de droit et témoigne du recul de la logique du plus puissant comme mode de régulation des rapports internationaux. D'autant plus que l'extension de la règle de droit confère plus d'influence et de protection aux petits États. La souveraineté donnera au Québec la possibilité de participer à ces forums et d'y faire valoir les points de vue, les sensibilités et les intérêts de son peuple⁵⁸³.

Cependant, le mouvement souverainiste intègre dans son discours sur la mondialisation les critiques entendues contre une globalisation trop libérale qui mettrait en cause les acquis sociaux ou renforcerait les déséquilibres et les inégalités. Interpellé par sa base, et en particulier par ses militants les plus socio-démocrates et environnementalistes, le mouvement souverainiste a intégré dans son discours ces critiques et ces objections, et entend définir une certaine mondialisation : les thématiques de développement durable, d'éthique, d'économie solidaire, de protection de l'environnement, de principe de précaution ou de « développement du capital social » intègrent le discours : « Un pays pour le monde, c'est notre projet de société. Un projet de culture, de liberté, de solidarité et de développement durable »⁵⁸⁴.

Le mouvement souverainiste se trouve donc engagé dans la définition d'un mode de gouvernance original, en phase avec les grands enjeux et les valeurs défendues par les altermondialistes, mais aussi pleinement intégré dans les réseaux de la mondialisation. C'est donc tout à la fois des valeurs modernes libérales, humanistes et sociales-démocrates (développement économique, progrès économique, capitalisme, épanouissement personnel, solidarité, progrès social, rôle de l'État), mais aussi des valeurs de plus en plus post-modernes (participation publique aux décisions, circulation de l'information, économie solidaire, principe de précaution, développement durable) qui sont défendues par le mouvement souverainiste et qui le conduisent à définir une nouvelle forme de gouverne étatique plus adaptée aux grands enjeux sociaux et internationaux. C'est ce que le mouvement appelle traditionnellement le « modèle québécois » :

Le modèle québécois est à la croisée des chemins. Il est essentiel que l'État continue de représenter et de promouvoir le bien de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, mais il ne peut le faire seul. Il lui sera nécessaire de miser davantage sur toutes les forces vives du Québec. D'État entrepreneur, il doit continuer d'évoluer vers un État catalyseur et partenaire. D'État providence, il doit se transformer en État solidaire⁵⁸⁵.

⁵⁸³ GÉNÉRATION QUÉBEC, « Génération Québec dans l'actualité », *Génération.qc, pleinement responsables dans un Québec souverain*, brochure de l'organisation, 2001, p. 6.

⁵⁸⁴ LAPIERRE, Marilyse, *op.cit.*, p. 3.

⁵⁸⁵ *Ibid*, p. 3.

La gouverne définie par le programme du Parti québécois intègre les valeurs de démocratie, d'égalité des droits, la souveraineté, la citoyenneté, mais affirme aussi que « L'État québécois s'assurera que les structures sociales et les institutions de l'État reflètent le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale », notamment par la reconnaissance « des droits collectifs des nations autochtones », la reconnaissance de la communauté anglophone et de son rôle au sein de la société québécoise, et enfin l'accueil ainsi que l'intégration d'une immigration « facteur d'enrichissement au point de vue économique, social, politique et culturel »⁵⁸⁶. Outre ce pluralisme affiché dans le programme du Parti québécois, c'est le capital social qui se trouve aussi au cœur du projet : l'idée selon laquelle le tissu économique est lié au tissu social et constitue, avec l'État et ses institutions, un réseau social essentiel pour le dynamisme économique du Québec : « dans le contexte de la mondialisation et de l'émergence d'une économie du savoir, le capital social est source de développement économique. La réussite exige la participation de travailleurs compétents, de chercheurs d'envergure et la synergie des divers acteurs sociaux autour d'objectifs partagés (...) Et puisque les transformations de l'économie peuvent augmenter les risques d'exclusion sociale, une société civile riche en réseaux de solidarité et d'entraide constitue une richesse inestimable pour une société ».⁵⁸⁷

Croyances : Mémoire, mythes et histoire

Cet ensemble de valeurs et de convictions autour d'une vision normative de l'identité affecte l'imaginaire des militants du mouvement, ces derniers ne percevant bien sûr pas leur mouvement de manière objective dans des rapports purement rationnels avec les autres acteurs politiques et en particulier avec les adversaires du mouvement, mais à travers le philtre enchanteur de cette normativité qui conduit les militants à adopter une vision subjective de la réalité sociale : une vision faite de références et de croyances communes, d'amour et de haine, de passions, d'amis et d'ennemis, d'icônes et de repoussoirs, dessinant le petit monde réenchanté propre à chaque mouvement social, construit de récurrences discursives, d'oublis, de mémoire et de sacré ; une vision qui affecte ses revendications comme la portée de ses actions et de ses réflexions sur l'identité collective, et son caractère national. Là aussi, comme pour le « nous » par rapport au « eux », la parole des militants a tendance à amalgamer les croyances propres au mouvement avec celles que ce dernier prête à l'ensemble de la communauté dont il dit défendre les intérêts et les aspirations. Les valeurs, croyances et vertus

⁵⁸⁶ PARTI QUÉBÉCOIS, Programme, version abrégée, *op.cit.*

⁵⁸⁷ *Ibid*, pp. 20-21.

du mouvement deviennent, par la généralisation du discours militant, celles de toute la communauté imaginée, et propre à cette communauté.

Le mouvement wallon : Destrée, le 18 juin 1940, les Grandes grèves

Le mouvement, en même temps qu'il cultive les mythes identitaires rattachés à la Wallonie elle-même, contribue à l'entretien de ses propres mythes politiques. Son environnement est ainsi composé d'un ensemble de références communes à des amis, des ennemis, des héros, des personnages, des événements qui, ayant marqué le mouvement et son histoire, marquent cette fois la conscience collective du mouvement dans son ensemble, et constituent autant de références communes à une appartenance politique commune. L'historiographie simplifiée du discours politique transforme en autant de légendes le passé militant du mouvement, en transformant les leaders en héros, les événements en épopées, les actions individuelles en mouvement populaire.

Des remarques, des allusions sont récurrentes dans les entretiens et illustrent cette communauté de croyances autour de l'histoire du mouvement wallon : le rapport particulier qu'il entretient avec le mouvement ouvrier est notamment marqué par la référence fréquente, dans les histoires du mouvement wallon, à des figures présentées comme emblématiques et déterminantes du mouvement.

Les deux figures Jules Destrée et André Renard sont par exemple omniprésentes dans les références historiques du mouvement sur lui-même. Jules Destrée est présenté comme :

L'un des éveilleurs de la Wallonie, contribuant à la création de l'Assemblée wallonne (1912), écrivant la même année sa célèbre Lettre au Roi, entraînant les cœurs par sa fine éloquence (...) Jules Destrée, c'est l'intellectuel, l'homme politique, l'homme de lettres et l'homme d'esprit qui s'engage dans les diverses formes du combat wallon⁵⁸⁸.

Jules Destrée (1863-1936) Avocat, homme politique socialiste, il est considéré comme le père du Mouvement wallon : auteur de La Lettre au Roi (1912), il anime l'Assemblée wallonne qu'il contribue à créer (1912). Durant toute sa carrière de député ou de ministre, il ne cesse d'affirmer la Wallonie et de préconiser des formules qui assurent la coexistence harmonieuse des Wallons et des Flamands au sein d'une Belgique décentralisée⁵⁸⁹.

Cet hommage et la mise en relief du rôle de Destrée par rapport au mouvement wallon n'empêchent cependant pas de la part des militants une certaine mise en perspective critique du personnage comme de ses écrits :

⁵⁸⁸ HUMBLET, Jean-Émile, *Le petit livre du jeune wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, Charleroi, 1977, p. 28.

⁵⁸⁹ INSTITUT JULES DESTREE, « Affirmation de la Wallonie », *La Wallonie, toutes les cartes en main*, III, La Wallonie en mouvement, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997, fiche n°23.

Jules Destrée est peut-être la personnalité la plus brillante du Mouvement wallon. Avocat et parlementaire socialiste, Jules Destrée se dépense par la plume et par la parole en faveur de l'émancipation de la classe ouvrière (...). L'affirmation du sentiment wallon chez Destrée apparaît comme une réponse à une dynamique belge et flamande, injuste et oppressante pour les Wallons. Il se bat pour que la Wallonie prenne conscience d'elle-même et considère que, pour ce faire, il est indispensable de s'appuyer sur la France et sa culture. Écrivain et orateur talentueux, il marque son époque. Précurseur et visionnaire exceptionnel, il est néanmoins un homme des premières années du siècle, années marquées par les idées nationalistes, royalistes et, dans une moindre mesure, antisémites⁵⁹⁰.

André Renard est lui aussi présenté comme l'une des figures marquantes du mouvement. Les discours ou les études insistent en particulier sur son rôle dans la mobilisation « des Wallons » dans les années 1950-1960, et leur réveil identitaire. André Renard illustre l'ancrage populaire et progressiste du mouvement wallon, ainsi que les connivences historiques de ce dernier avec le mouvement ouvrier, le personnage faisant en quelque sorte corps avec le mouvement wallon et le peuple wallon tout entier :

Le combat syndical continue en Wallonie où André Renard préconise une autonomie des régionales wallonnes par rapport aux régionales flamandes. C'est ensuite à la charnière de 1960-1961, au cœur d'un dur hiver, une des plus grandes grèves du siècle contre un régime fiscal préconisé par le gouvernement de M. Gaston Eyskens. On tient six semaines. Toute l'Europe se passionne pour ce conflit qui fait découvrir la dégradation de la situation économique de la Wallonie et les menaces pour l'emploi... et la grève débouche sur la création par André Renard du Mouvement populaire wallon. Enfin, l'action politique et culturelle wallonne prend une dimension économique et sociale ; il en est toujours ainsi aujourd'hui, bien qu'en 1963, André Renard soit mort à la tâche à peine âgé de cinquante ans. Avec lui, c'est tout le peuple wallon qui devient majeur⁵⁹¹.

André Renard est l'homme qui, dès 1950 et dans le cadre de l'affaire royale, engage le mouvement ouvrier dans l'action wallonne. 'J'apporte l'adhésion de quelques 85.000 travailleurs manuels et intellectuels' déclare-t-il, au nom de la Régionale Liège-Huy-Waremme de la FGTB, en mars 1950, au Congrès national wallon. Secrétaire général adjoint de la FGTB, il préside du 19 décembre 1960 au 22 janvier 1961, le principal centre de décision des grévistes lors du combat contre la loi unique. (...) Il démissionne de toutes ses fonctions en 1961 pour se consacrer au Mouvement populaire wallon⁵⁹².

On peut également faire référence à d'autres figures marquantes du mouvement : Élie Baussart, Maurice Bologne, François Bovesse, Fernand Dehousse, José Happart, l'abbé Mahieu, Albert Mockel, François Perin, Fernand Schreurs... autant de personnages marquant l'histoire du mouvement et dont les noms reviennent tant dans les entretiens que dans les discours ou les études produites par les laboratoires de l'identité, comme autant de références communes, autour desquelles se construit l'imaginaire historique des militants du mouvement.

⁵⁹⁰ DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 33.

⁵⁹¹ HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 30.

⁵⁹² DESTREE, Jules, *op.cit.*, p. 179.

L'Encyclopédie du mouvement wallon distingue elle-même, parmi les centaines de personnes, d'organisations, de revues ou d'événements référencés, les éléments les plus emblématiques de l'histoire du mouvement wallon, par exemple en proposant une photographie de pleine page à quelques dizaines de figures marquantes du mouvement.

À travers ces amalgames et ces lectures partiales de l'histoire, que viennent conforter les études historiques sur les événements politiques en Wallonie et en Belgique, se dessine un univers de références communes à des événements et des thèmes ayant marqué le mouvement wallon. Le mouvement wallon est ainsi marqué par l'histoire générale des revendications linguistiques et régionales flamandes, dont le rappel est fréquent, sous une forme ou sous une autre, au sein des revues les plus militantes, comme au sein des études les plus sérieuses. Ces revendications linguistiques, si elles ont été comprises et acceptées par le mouvement wallon sur le fond (quoi de plus légitime que de demander le respect de sa langue maternelle ?), l'ont été beaucoup moins sur la forme, violente et extrémiste, dans laquelle elles ont été exprimées.

La fixation de la frontière linguistique par exemple, et en particulier la question difficile des Fourons, l'évolution des lois linguistiques, allant dans le sens d'un renforcement des positions du néerlandais, et d'une remise en cause de la place du français, les événements de Louvain et les manifestations des étudiants flamands sous le slogan « Walen buiten » sont autant d'événements qui ont été très durement ressentis par les francophones en général et par le mouvement wallon en particulier : il s'agit d'autant de références très présentes dans le discours du mouvement wallon. Elles font partie intégrante des références du mouvement wallon, comme le montrent les entretiens :

Je suis allé à l'Université de Louvain, au moment du 'Walén buiten'⁵⁹³, j'ai vécu ça, j'étais étudiant, c'était horrible... Ce qui m'a le plus frappé... je comprenais la revendication, je voulais bien l'accepter la revendication des Flamands d'avoir leur université, de ne pas avoir de francophones chez eux... c'était plutôt... qu'ils restent entre eux, nous on fera notre université de notre côté, mais ce qui m'a révolté c'était d'assister à des cortèges où il y avait une union de tous les mouvements flamands et qu'on voyait des mineurs de (?) fraterniser avec des chemises brunes du Vlaamse Militante Orde, du MVO ou ce genre de mouvement-là, avec des bonnes sœurs et leurs petites filles de l'école primaire... Tout ça c'était vraiment la haine d'un peuple...⁵⁹⁴.

1968. Walen buiten. La section française est expulsée de l'Université de Louvain (Leuven) par l'intolérance flamande. S'ensuit la chute du gouvernement ; des élections font pénétrer en force le Front de Défense des Francophones (F.D.F.) et le Rassemblement wallon au Parlement⁵⁹⁵.

⁵⁹³ « Les Wallons, dehors! »

⁵⁹⁴ ENTRETIENS WALLONIE, n° 6, p.1-2.

⁵⁹⁵ HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p. 93.

Autre catégorie d'événements marquants le mouvement wallon et son rapport à l'histoire : l'histoire industrielle de la Wallonie et les liens étroits, revendiqués par les militants, entre l'histoire du mouvement ouvrier et l'histoire du mouvement wallon :

La bourgeoisie [au XIXe siècle] parle français, mais les gens parlent français ici (...) L'opposition entre la classe ouvrière... ou paysanne et la bourgeoisie a pris une tournure plus sociale et le mouvement wallon s'est construit là-dessus⁵⁹⁶.

En Wallonie, l'essentiel du mouvement va avoir une base sociale composée du monde ouvrier et surtout des leaders du monde ouvrier, leaders politiques, leaders syndicaux qui vont être des animateurs du mouvement wallon⁵⁹⁷.

Dans cette connivence historique affirmée, les événements socio-économiques touchant au « déclin » industriel et économique wallon, et les injustices de ce déclin prennent toute leur place. Le mouvement a développé un discours particulier autour des causes de ce déclin (une responsabilité de l'État belgo-flamand par le « lâchage » de la Wallonie) et des conséquences de ce déclin : l'existence d'une image négative de la Wallonie contre laquelle il convient de lutter. Dans cette perspective, des références reviennent : la crise sidérurgique, les grandes grèves, la création des grands mouvements wallons, les injustices à propos des investissements publics notamment dans le développement de voies de communications, un aménagement du territoire non réfléchi, et l'abandon par l'État de la Wallonie : la Wallonie, née de la grève ? C'est la question que se pose l'Institut Jules Destrée⁵⁹⁸ ; dans les entretiens aussi il est fait très souvent référence à la place qu'occupe la sidérurgie :

L'image qu'on conserve encore maintenant, c'est que la Wallonie, c'est son sillon industriel (...) L'État unitaire n'est plus l'acteur. Il est considéré comme l'obstacle... Comme un obstacle à l'expansion industrielle de la Wallonie, à sa diversification, à sa reconversion⁵⁹⁹.

S'agissant du rapport à l'histoire, et à la dimension mémorielle de cette histoire, il existe aussi une tendance propre à l'ensemble du mouvement wallon qui est de dissocier son histoire de celle des grands courants idéologiques marquant la société belge (la piliarisation et son corollaire, le système partisan belge, la pratique du compromis « à la belge », est par exemple un thème peu présent dans le discours du mouvement wallon, et il s'agit moins d'en user que de le dénoncer), tout en francisant cette histoire et en la rattachant aux grands courants idéologiques et politiques d'une France républicaine et révolutionnaire. Tant dans les revues du mouvement que dans les commémorations les plus importantes du mouvement (pèlerinage à l'Aigle blessé), on trouve ce souci du rappel de la connivence qui existe entre le mouvement

⁵⁹⁶ ENTRETIENS WALLONIE, n°1, p. 3.

⁵⁹⁷ ENTRETIENS WALLONIE, n°1, p. 3-4.

⁵⁹⁸ INSTITUT JULES DESTREE, « La Wallonie, née de la grève ? », *La Wallonie, toutes les cartes en main, op.cit.*, fiche n°2.

⁵⁹⁹ ENTRETIENS WALLONIE, n°1, p. 9.

wallon et les grands courants politiques et philosophiques français, et *a contrario* le souci de se dissocier de la culture politique belge. C'est ainsi que Paul Delforge constate, au sujet du pèlerinage à l'aigle blessé, que :

La légende du mouvement veut que la naissance de Wallonie libre corresponde à l'Appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle. Ce jour-là, tradition instaurée durant l'Entre-deux guerres, se tient le pèlerinage à l'Aigle blessé de Waterloo, rendez-vous annuel des mouvements wallons⁶⁰⁰.

Cette « correspondance » volontaire de commémorations permet de lier une communion propre au mouvement wallon dans son ensemble, avec deux événements marquants de l'Histoire mythique de la France voisine : la bataille de Waterloo et l'épopée napoléonienne et l'Appel du 18 juin 1940. La mythologie wallonne du mouvement wallon est volontairement liée à la mythologie républicaine française⁶⁰¹, et déliée de la mythologie belge.

Il existe une intention commune aux organisations militantes wallonnes de lier leur propre mémoire à celle de la France par l'utilisation de deux thématiques principales que le mouvement wallon a empruntées à l'histoire de France pour s'en prévaloir : la mythologie républicaine et révolutionnaire française, et la résistance gaulliste à l'occupant.

Cet ensemble de croyances, de valeurs et de références communes, omniprésentes dans les paroles de militants, qu'il s'agisse des revues, des études, des discours ou des entretiens, dessine les contours d'une identité politique qui lui est propre et qui transcende les courants très marqués qui s'expriment. À la lumière de ces paroles de militants, le mouvement wallon est ainsi un mouvement ancien de luttes pour le français et contre les prétentions flamandes et une législation linguistique liberticide, un mouvement patriotique d'affirmation wallonne (Destrée), un mouvement fédéraliste, puis souverainiste et/ou rattachiste (R.W., M.P.W., R.W.F., Wallonie libre), un mouvement proche du mouvement syndical et attaché à sa proximité avec le mouvement ouvrier et l'histoire des luttes sociales wallonnes (M.P.W., Destrée, Renardisme), et enfin un mouvement de résistance gaulliste, républicain, et francophile comme ne cesse de le revendiquer le courant rattachiste.

⁶⁰⁰ DELFORGE, Paul, « Wallonie libre clandestine », Encyclopédie du mouvement wallon, *op.cit.*, p. 1641.

⁶⁰¹ C'est en 1928 qu'a eu lieu le premier pèlerinage à l'aigle blessé, organisé par l'Avant-Garde wallonne. La même année, le Congrès d'action wallonne accepte de patronner le pèlerinage et « décide que cette manifestation groupera désormais tous les groupes affiliés à l'Action wallonne et tous les Wallons qui désirent y assister ». Le pèlerinage, qui rassemblait juste avant la guerre entre 15 et 20 000 personnes s'est transformé dans les années 1980 en « hommage aux Wallons », et ne rassemble plus actuellement que quelques dizaines de militants et de personnalités politiques wallonnes et françaises chaque année.

Le mouvement souverainiste : Lévesque, les Patriotes, la loi 101

Au sein du mouvement souverainiste, le discours est lui aussi marqué par des références communes à un ensemble d'événements qui constituent autant de faits marquants d'une histoire particularisée, d'un récit propre à l'ensemble des militants du mouvement souverainiste. Chaque « station », chaque « scène » de cette histoire constitue la phase d'un processus historique logique, dont l'acteur central se trouve être le peuple Québécois et son avant-garde, le mouvement souverainiste. Le mouvement produit ainsi le récit cohérent et partial d'un rapport entre une communauté québécoise et un mouvement politique la représentant, et dont la libération est entravée par une coalition d'adversaires là aussi stigmatisés.

Des figures marquantes du mouvement, images structurantes d'un imaginaire collectif, ponctuent ainsi les récits et le discours militant du mouvement. Comme pour le mouvement wallon, ces figures deviennent autant d'icônes modernes dans la représentation quasi-cérémonielle d'une identité collective à la fois communautaire et politique dans le sens où ces personnages ont marqué par leur action l'histoire du Québec, et continuent de marquer le discours identitaire souverainiste : ces personnalités servent au mouvement de références politiques, de marqueurs identitaires. Parfois contradictoires, ces figures dessinent un Panthéon souverainiste hétéroclite. On peut ainsi distinguer les bâtisseurs (René Lévesque, Jean Lesage), les révoltés (les Patriotes, Louis-Joseph Papineau, le F.L.Q., Louis Riel), les penseurs du nationalisme et/ou du souverainisme québécois (Lionel Groulx, André D'Allemagne, Fernand Dumont, André Laurendeau), les acteurs (Pierre Bourgault, Camille Laurin, Louis Laberge, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry) mais aussi les adversaires du mouvement nationaliste qui, parce que présentés comme des opposants-types, font partie intégrante du cadre des références du mouvement : Lord Durham, Pierre Elliott Trudeau ou Jean Chrétien sont autant de figures représentant l'opresseur, l'opposant, l'adversaire.

René Lévesque occupe une place particulière dans ce Panthéon des militants souverainistes, puisque comme Destrée en Wallonie, il est considéré comme le père fondateur du mouvement, à défaut d'en avoir été le précurseur. Plus encore que le simple fondateur, c'est aussi celui qui a mené le Parti québécois au pouvoir en 1976. Il est ainsi présenté comme père fondateur du parti souverainiste, mais aussi penseur tout à la fois intellectuel⁶⁰² et chef

⁶⁰² Ses ouvrages et ses mémoires font encore référence : *Option Québec, Attendez que je me rappelle...* figurent en bonne place dans le panégyrique historique du Parti québécois présent sur le site de ce dernier : PARTI QUÉBÉCOIS, *Historique*, <http://partiquebecois.org/nv/index.php?pq=18> (le 29 mars 2004).

charismatique. Cependant, s'il est une des icônes les plus reconnues du mouvement souverainiste⁶⁰³, René Lévesque n'est pas pour autant exempt de critiques chez les militants : le « beau risque », ses tentatives pour renouveler le fédéralisme canadien, les politiques de rigueur budgétaires de son gouvernement n'ont pas été aussi bien perçus que sa contribution, déterminante, à la création d'un parti politique indépendantiste viable, relativement unitaire, et très vite mobilisateur.

Jean Lesage occupe lui aussi une place particulière dans les références militantes, non pas en tant que fondateur du mouvement, ni en tant que précurseur, mais plutôt en tant qu'acteur, involontaire, de son développement. En renversant le régime duplessiste en 1960, en rompant avec la stratégie de la survivance, et en accélérant, par le renforcement de l'État québécois (création d'un ministère de l'Éducation, nationalisation des compagnies québécoises d'électricité), le développement de la société québécoise, Jean Lesage a contribué à la transformation d'un mouvement national Canadien-français en un mouvement national québécois dont l'objectif fût dès lors la prise de contrôle du gouvernement du Québec. Il personnifie de fait à la fois un destin collectif et une période charnière de la collectivité québécoise, et par truchement du mouvement national : la Révolution tranquille.

Autres figures marquantes, mais cette fois plus mythiques parce que plus anciennes, celles de Louis-Joseph Papineau, de Ludger Duvernay et des autres Patriotes. Leur présence dans les fresques allégoriques des stations de métro de Montréal, comme d'ailleurs dans les locaux de la Société Saint-Jean-Baptiste à Montréal ne sont pas anodines. Ces personnages occupent eux aussi une place centrale, mais différente : ils représentent la permanence du mouvement nationaliste, la filiation qui existe entre les révoltes et les revendications canadiennes-françaises passées, du milieu du XIXe siècle, et celles qui s'expriment ou se sont exprimées dans le Québec moderne. Voici par exemple comment est présenté Ludger Duvernay, « un visionnaire toujours présent » :

Homme politique. En 1832, après avoir été emprisonné pour s'être opposé aux abus des régimes anglais, il est libéré par le gouverneur Lord Aylmer (...) Ardent défenseur des patriotes, il s'oppose à toute forme de condamnation à leur égard. Il devient député du comté de Lachenaie en 1837 à l'Assemblée législative. Admiré et respecté par ses pairs, même de ceux qui s'opposent à ses idées revendicatrices pour les « Canadiens », il connaîtra l'exil et sa misère.

Fondateur. Constatant qu'il n'existe aucune association pour défendre les droits de ses compatriotes, Ludger Duvernay fonde la société Aide toi et le ciel t'aidera, qui deviendra lors du banquet du 24 juin 1834, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

⁶⁰³ Le billet de « une piastre » à l'effigie de René Lévesque, publié -et diffusé- par les souverainistes en 1995 atteste de cette présence encore forte de René Lévesque comme figure emblématique du mouvement (voir annexe) : annexe B-5 : *Mouvement national des Québécoises et des Québécois - « Piastre à Lévesque »*.

À cette occasion, Ludger Duvernay proclame les objectifs de la nouvelle société : « Maintenir intactes notre langue et nos lois, réunir sous un seul drapeau tous les Canadiens français et, le jour de la Fête nationale, leur rappeler l'histoire de leurs ancêtres et leur mission ». De ces mots naissent toutes les Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, dont celle de la Mauricie en 1934 et certaines porteront plus tard le nom de Société nationale des Québécois. Depuis plus de 60 ans, La Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie poursuit l'œuvre de ce grand patriote qui a légué au peuple québécois un patron, une fête et un mouvement national.⁶⁰⁴

Les révoltés sont devenus des Patriotes, des héros pour le mouvement nationaliste, mais aussi, en tout cas dans le discours militant, pour la société québécoise toute entière. Ils représentent aussi pour les militants les symboles d'un idéal national romantique et populaire, et par là mobilisateur : le récit tragique de leur combat politique, des violences de l'État dans la répression de leurs révoltes, la légitimité de leurs revendications en font les témoins d'une volonté collective, soulèvent une sympathie permettant au mouvement souverainiste d'en faire les emblèmes de l'indépendantisme moderne, démocratique, généreux. Ce n'est pas un hasard si de tels personnages ont inspiré les cinéastes les plus souverainistes, comme Pierre Falardeau⁶⁰⁵, ou que de nombreuses organisations souverainistes rappellent dans leurs sites Internet leur attachement à l'idéal patriote du XIXe siècle.⁶⁰⁶ La révolte des Patriotes inspire le mouvement souverainiste, et c'est par de multiples gestes symboliques qu'un hommage est fréquemment rendu à leur courage, et leur sacrifice puisque certains de ces Patriotes seront exécutés par le pouvoir colonial : une *Maison des Patriotes* a été créée, la « Fête nationale des Patriotes » cherche à remplacer (au Québec) la « Fête (canadienne) de la Reine », le drapeau des Patriotes flotte souvent dans les manifestations souverainistes, et l'évocation de leur exemple dans les paroles de certains groupes de musique pop engagés attestent de la vitalité de la légende, surtout lorsque l'évocation des Patriotes de 1837 est mise en perspective avec les « événements » de 1970, la Conquête et le référendum de 1980 :

C'qui faut retenir de nos ancêtres d'la Rébellion,/ Qu'y ont pas eu peur de lever les armes, d'aller au front/ C'était noir de British tout l'tour de la Maison/ Seul contre tout un bataillon.

En 1837, y avait pas de mesures de guerre/ On arrêtait quand tout le monde était couché par terre/ Tout comme sur les Plaines d'Abraham/ Y'ont pas eu peur de mettre la chicane dans cabane. (...)

⁶⁰⁴ SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, « Ludger Duvernay, un visionnaire toujours présent », *Société Saint Jean-Baptiste de la Mauricie*, Brochure, p.4.

⁶⁰⁵ Pierre Falardeau n'en est d'ailleurs pas, avec le film *15 février 1839*, à sa première fresque politico historique. Il est aussi à l'origine, entre autres, d'un autre film sur l'enlèvement du ministre libéral Laporte en octobre 1970 par des militants du Front de Libération du Québec (*Octobre*).

⁶⁰⁶ Cet attachement particulier aux patriotes permet à la Société Saint-Jean-Baptiste de communiquer, en particulier en direction des Écossais, des autochtones, des Grecs ou des Juifs sur le thème d'un patriotisme ouvert et intégrateur. Voir en annexe B2 : *Société Saint-Jean-Baptiste - Affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste*.

En 1970 le F.L.Q cogna Laporte/ What's happening, dites moé où est la Crosse ?/ On va te l'dire pour un exil à Cuba/ And don't worry vous nous reverrai pas.

Cigarette à la main, j'vous demande juste Oui ou Non/ Le peuple est négatif, O.K., j'men souviendrai/ Et si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire/ À la prochaine fois!

Au nom du Peuple, du fils et du Saint-Esprit/ On se sert de la chanson à l'heure de la raison/ Serons-nous à la hauteur de nos ambitions ?/ La chicane est pognée, répondez à la question⁶⁰⁷.

Les auteurs font ici plus ou moins subtilement, mais en tout cas clairement un lien entre quatre mythes très présents dans le discours militant souverainiste et d'ailleurs très souvent liés : la Conquête, la révolte des Patriotes, les événements d'Octobre 1970, et le référendum de 1980. Quatre phases d'un processus voulu unique, cohérent : la prise de conscience, par un peuple, de sa domination, et les tentatives de sortie de ce rapport de domination. Et dans cette filiation, l'inachèvement du processus fait lui aussi partie de la légende : l'indépendance est encore du domaine de l'utopie, sinon de l'espérance, et c'est au mouvement souverainiste de poursuivre l'expression de cet espoir collectif, et de mener le pays à l'indépendance.

Autre figure de révolte mis en relief par le mouvement souverainiste dans les discours : Louis Riel. Les réactions populaires, la mobilisation contre son exécution au sein de la communauté canadienne-française sont souvent évoquées comme une des phases marquant la prise de conscience par la communauté canadienne-française du caractère fictif du dualisme canadien, d'institutions fondées par deux peuples égaux. Métis révolté contre le pouvoir politique, revendiquant au nom de sa communauté, francophone et autochtone, une autonomie qui lui est refusée par le gouvernement du Canada, la rébellion de la Rivière Rouge qu'il mène en 1869 avec ses compagnons Métis provoque notamment la mort de Thomas Scott, exécuté sous le gouvernement provisoire autoproclamé de Louis Riel. La rébellion est finalement amnistiée en 1870, année de la création de la Province bilingue du Manitoba. Après avoir été élu député, mais sans pouvoir siéger à cause des oppositions multiples qu'il rencontre de la part des ligues orangistes, il s'exile aux États-Unis. Rappelé par sa communauté lors des premières lois restreignant les droits linguistiques des francophones au Manitoba, il rentre en 1884 pour organiser une pétition et organiser la contestation notamment de la politique foncière et ferroviaire du gouvernement fédéral. Se sentant menacé, Louis Riel provoque une nouvelle rébellion et est finalement arrêté. C'est son procès qui déclenchera une vaste campagne d'opinion, puisque, malgré l'aliénation du prévenu, plaidé par la défense, malgré aussi la clémence demandée par le jury, Riel est condamné à mort et finalement exécuté en 1885. Cette répression et cette exécution brutale avaient soulevé l'indignation de la société

⁶⁰⁷ LA CHICANE, *La Grande Bataille*, Album en Catimini, Beauregard et ass., La Chicane, 1998.

canadienne-française de l'époque, et soulève encore l'indignation des militants du mouvement souverainiste. Louis Riel est alors devenu le symbole de la résistance francophone hors-Québec, le martyr canadien-français, ainsi que l'illustration de l'impossibilité pour la communauté française du Canada de s'épanouir en dehors des frontières de la Province du Québec. Voici comment la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présente, rapidement, Louis Riel dans une de ses brochures consacrée au Sommet de la francophonie de 1999 et intitulée « la 'grande francophonie canadienne' ou l'imposture d'Ottawa » :

Louis Riel, chef Métis et père fondateur de la province du Manitoba, francophone formé à Montréal, fut pendu par le Canada pour haute trahison le 16 novembre 1885. Malgré les protestations venant de partout, et surtout du Québec où 50.000 personnes ont manifesté au Champ de Mars à Montréal, le premier ministre du Canada John A. Macdonald fit exécuter la sentence en déclarant : « il sera pendu même si tous les chiens du Québec jappent en sa faveur » Et c'est dans la foulée de l'exécution de Riel que sont venues la plupart des lois d'interdiction du français dans l'enseignement⁶⁰⁸.

Outre ces figures de légende, les grands théoriciens du nationalisme québécois ont eux aussi leur place dans le Panthéon du mouvement souverainiste, même si certains d'entre eux, comme le Chanoine Groulx ou André Laurendeau, n'étaient pas souverainistes : Fernand Dumont, André d'Allemagne, Maurice Séguin, Jean-Marc Léger, André Bourgault, Camille Laurin, Gérald Godin, ou encore les intellectuels plus contemporains qui marquent ou ont marqué de leur empreinte la pensée du mouvement souverainiste, comme Michel Seymour, Gérard Bouchard, Guy Bouthillier, Denis Monière, Jean-François Lisée, Denis Vaugeois, Andrée Ferretti, Michel Venne et d'autres.

Des figures poétiques, artistiques, journalistiques sont aussi fréquemment citées pour donner l'image d'un mouvement souverainiste loin des clichés négatifs diffusés par les adversaires : Gilles Vignault, Gaston Miron, Lise Payette, Pierre Falardeau, mais aussi La Chicane, Loco Locass, Daniel Boucher deviennent indirectement des porte-paroles du mouvement souverainiste et d'un nationalisme « soft », et l'image que le mouvement souhaite donner de lui. Par des hommages, des citations, la commémoration de ces auteurs, de ces personnalités québécoises majeures, le mouvement souverainiste cherche à se donner leur propre image, et cherche aussi à leur donner un peu de son image.⁶⁰⁹

⁶⁰⁸ SOCIÉTÉ SAINT JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL, 1999, *Sommet de la Francophonie, La grande francophonie canadienne ou l'imposture d'Ottawa*, septembre 1999, p.2.

⁶⁰⁹ Ce n'est pas un hasard si le M.N.Q. a publié une brochure-hommage dans le cadre de la première remise de la Médaille d'or du M.N.Q., à Lise Payette et à Gilles Vignault en septembre 2000 : M.N.Q., *Et si on lançait des fleurs à... Lise Payette et Gilles Vignault*, brochure, 2000, 30 p. Ce n'est pas non plus un hasard si en 1999 la médaille d'argent du M.N.Q. a été remise à Jacques Proulx, Président de l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.) du Québec de 1981 à 1993.

Les références du mouvement ne sont pas que des icônes. Il existe aussi des adversaires pour lesquels le discours souverainiste procède une fois encore par filiation, en expliquant les clivages présents par les conflits du passé, et en n'hésitant pas à procéder par amalgame, en liant les politiques d'oppression coloniales et les tentatives d'assimilation du XIX^e siècle avec les politiques de *Nation building* entreprises par Diefenbaker et transformées en doctrine nationale par Pierre Elliott Trudeau, puis Jean Chrétien. L'objectif est de montrer que le combat politique qui oppose actuellement souverainistes et fédéralistes au Québec est plus qu'un combat électoral : il s'agit d'un clivage plus profond entre un mouvement de libération et une puissance étatique dont l'existence repose sur la conquête par un peuple du territoire d'un autre peuple. Et dans ce clivage, Pierre Elliott Trudeau représente l'adversaire politique par excellence, comme le montrent les réactions souverainistes lorsque le gouvernement fédéral a récemment décidé de rendre hommage à l'ancien Premier ministre du Canada en donnant à l'aéroport Dorval de Montréal le nom de Pierre Elliott Trudeau :

Les nationalistes insultés. Loi des mesures de guerre, rapatriement unilatéral de la Constitution : les pommes de discorde entre l'ancien premier ministre et les nationalistes étaient nombreuses. « On a affaire à un geste arbitraire et divisif. (...) En choisissant un aéroport, on lance le message au monde entier que le Québec accepte Trudeau. C'est très choquant et cela ne correspond pas à la réalité, à mon avis » a poursuivi M. Dorion [président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal].⁶¹⁰

Jean Chrétien a voulu donner un autre coup de poignard dans le dos des Québécois en les contraignant à subir surnoisement une telle flétrissure. L'ennemi juré de René Lévesque, celui qui a pris plaisir à humilier le Québec, notamment sur la scène internationale, deviendra le point de chute de Montréal. Cela ne doit pas se faire!⁶¹¹

Outre ces héros et ces ennemis communs, il existe aussi dans le discours une histoire dont le récit, inévitablement partial, n'a pas comme but premier l'expression d'une objectivité et d'une rigueur toute scientifique, mais bien d'emporter la conviction. Le but est de dévoiler, certes, mais de manière partielle. Quelles sont, dans le récit collectif du mouvement sur sa propre histoire, les stations historiques les plus marquantes ? En fait, le récit identitaire du mouvement sur lui-même suit d'assez près les stations identitaires du Québec, dont le mouvement souverainiste actuel serait l'avant-garde, et aussi l'héritier d'un glorieux passé de révoltes contre la puissance coloniale ou la puissance étatique.

Le récit collectif que produisent les militants sur l'histoire de leur mouvement est d'abord marqué par la Conquête et le traumatisme qui aurait été produit par cette Conquête, mais aussi par la défaite, par une identification assez curieuse au vaincu, c'est-à-dire à la

⁶¹⁰ BUZETTI, Hélène, CAUCHY Clairandré, « Ottawa 'ajoute l'insulte à l'injure' estime le Bloc », *Le Devoir*, 22 août 2003.

⁶¹¹ RHÉAUME, Gilles, « Tribune libre », *Vigile*, le 22 août 2003.

puissance coloniale qui cède à une autre puissance coloniale, le Canada. Population conquise, maîtrisée, par un conquérant susceptible d'exercer sur elle la répression contre toute insoumission, la population canadienne française se soumet :

Le Québec est soumis à la tutelle d'Ottawa... Tutelle du fédéral... Ça vient de loin... Depuis la conquête du Québec par les Anglais... Tout est construit autour de ça... de la Conquête du Québec... On a été conquis par les Anglais⁶¹².

Si le mouvement souverainiste s'identifie aux conquis, aux vaincus, il s'identifie aussi aux mouvements politiques qui, dès le XIX^e siècle, vont contester cette soumission et réclamer leur participation à la vie politique et à la construction, encore embryonnaire à l'époque, d'un État canadien. Le mouvement souverainiste actuel serait, en quelque sorte, l'héritier des luttes passées, le gardien de leur mémoire, et de la mémoire des Patriotes, martyrs de ces luttes.

Généralement, le mouvement souverainiste insiste sur deux aspects de la Rébellion de 1837 : elle est un mouvement populaire ; elle repose sur des revendications légales et légitimes. Revendications légales puisqu'elles reposent sur les *92 résolutions*, adoptées par l'Assemblée du Bas-Canada en 1834 ; revendications légitimes puisqu'il s'agit d'exposer, dans un texte rappelant la loyauté du Bas-Canada à l'Angleterre, les griefs de la population et d'une assemblée parlementaire sur un pouvoir colonial contre lequel cette assemblée ne peut rien. Transmises au Parlement de Londres qui oppose une fin de non-recevoir, elles servent pourtant de fondement au programme du Parti patriote qui, après être parvenu à faire contresigner le texte par 80.000 citoyens, triomphe aux élections de 1834, remportant 95% des suffrages, confirmant ainsi le soutien de la population aux protestataires : c'est donc, d'après le discours souverainiste, par le respect des règles du jeu démocratique que s'exprime la contestation, et c'est suite au comportement du pouvoir britannique (violences, dissolution répétée de l'assemblée, saisie par le gouvernement des avoirs de l'Assemblée législative) que les Patriotes seront conduits à réclamer l'indépendance, projet écrasé militairement. La conséquence de la Rébellion sera l'Acte d'Union du Haut et du Bas Canada, l'arrestation, la condamnation puis l'exécution de 12 patriotes, et une répression féroce menée par l'armée britannique (incendie de villages, destruction d'églises, arrestations massives). Ces événements constituent là aussi dans l'imaginaire militant souverainiste autant de justifications de la résistance contemporaine des souverainistes face à un État canadien perçu aussi comme l'opresseur des héros nationaux d'hier.

Le traumatisme originel de la Conquête se double donc, dans le discours souverainiste québécois, d'un second traumatisme : celui de l'injustice et de l'illégitimité d'une répression et

⁶¹² ENTRETIENS QUÉBEC, n°3, p.2.

d'une perte de droits faisant suite à des réclamations pourtant démocratiquement exprimées. Dans le discours souverainiste, comme toute puissance dominatrice, le Canada et son gouvernement, en héritiers du pouvoir colonial britannique, manipulent les règles pour garantir leur domination, manipulation que les souverainistes doivent dénoncer : « tout au long de l'histoire canadienne (...) Ottawa manipule le système judiciaire pour arriver à ses fins politiques ». ⁶¹³

La période qui suit est celle de la transformation du Canada-Uni et des autres colonies britanniques d'Amérique du Nord en Confédération canadienne. C'est, pour les Canadiens français, l'époque douloureuse de la « survivance », perçue par les souverainistes comme une période de préservation des attributs linguistiques et religieux de la population canadienne-française par le repli et le retrait, mais aussi comme une longue période de maturation politique. Pour les nationalistes, c'est aussi le temps du silence politique, un silence durant lequel cependant le mouvement nationaliste se constituera, d'abord par la réflexion politique, et une avant-garde de penseurs autour de la revue *l'Action française*, et d'organisations nationalistes comme la Société Saint-Jean-Baptiste.

Le régime duplessiste, qui achève cette période de la survivance est perçu de manière mitigée par les souverainistes : Maurice Duplessis est certes dénoncé sur son autoritarisme, et sur l'influence qu'il laisse exercer par l'Église sur la société québécoise, mais aussi reconnu pour avoir tenu tête aux tentatives répétées de centralisation d'Ottawa, en particulier lors de la seconde guerre mondiale, en s'opposant, certes passivement, à la conscription. L'arrivée au pouvoir des libéraux dans les années 1960, leur programme de prise de contrôle, par la société canadienne-française de l'État québécois, ainsi que la transformation de cet État en instrument au service d'une reconquête, sont par contre perçus très positivement par les souverainistes, même s'ils insistent du même coup sur l'insuffisance des revendications libérales. La période de la Révolution tranquille correspond aussi à la création des mouvements indépendantistes comme le Ralliement national et le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, créé en 1960 par André D'Allemagne et Marcel Chaput, puis dirigé dès 1964 par Pierre Bourgault. Ces deux mouvements sont considérés comme les précurseurs du mouvement souverainiste contemporain.

Autre événement marquant l'imaginaire souverainiste : le développement d'un sentiment indépendantiste au sein de la population québécoise durant toute la Révolution tranquille et finalement le « Vive le Québec libre » du Général De Gaulle qui soulève l'enthousiasme des

⁶¹³ LESTER, Normand, *op.cit.*, p. 150.

militants indépendantistes tout en donnant à l'option défendue par le R.I.N. un rayonnement inespéré. Cette déclaration est perçue de manière très positive par les militants souverainistes d'aujourd'hui et est fréquemment évoquée par les militants⁶¹⁴.

Les militants souverainistes insistent ensuite sur la radicalité qui marque le début des années 1970, avec, pour le mouvement nationaliste, la création d'un vrai parti souverainiste, et la définition par le gouvernement Trudeau d'une identité canadienne unitariste niant les spécificités du Québec, et renouant avec les outrances de la puissance d'État en adoptant en octobre 1970 les mesures de guerre face aux enlèvements du ministre libéral Pierre Laporte et du diplomate britannique Richard Cross en octobre. Plus qu'une idéalisation de la violence politique provoquée par le F.L.Q. (enlèvement, assassinat), ces événements sont plutôt l'occasion pour le mouvement souverainiste de dénoncer la violence policière et militaire d'un État canadien procédant à des centaines d'arrestations et d'emprisonnements dans les milieux artistiques, politiques, journalistiques et syndicaux québécois, et ainsi de démonter la mythologie d'un État canadien pacifique, respectueux des libertés individuelles et des différences culturelles. Là encore, une filiation est opérée par le discours militant souverainiste : le mouvement souverainiste subit la répression comme l'ont subie en leur temps les Patriotes canadiens-français.

1976 est une autre date charnière pour le mouvement souverainiste : c'est la date de la victoire de leur mouvement, et de la prise de contrôle de l'État québécois par un parti politique souverainiste. La *Charte de la langue française*, la loi sur le financement des partis politiques, les diverses mesures sociales adoptées par le gouvernement sont évidemment défendues par les souverainistes, en même temps que l'organisation d'un référendum sur la souveraineté, assortie d'une association avec le reste du Canada. Sur la période référendaire, les souverainistes vont insister sur les manœuvres et les fausses promesses d'un gouvernement fédéral présenté comme malhonnête, qui cherche à mettre en cause les acquis de la *Loi 101*, qui trompe les Québécois en organisant une campagne pour le non basée sur la peur, et qui oublie ses promesses après la victoire du non en rapatriant la Constitution en 1982 sans obtenir l'accord du Québec : une preuve supplémentaire, pour le mouvement souverainiste, d'un État fédéral indifférent aux revendications du Québec, renégat, partial et dominateur puisque la nouvelle Constitution, et la *Charte des droits* qu'elle contient sont finalement

⁶¹⁴ Notons que cela est vrai d'abord dans les entretiens, peut-être à cause de la nationalité de l'enquêteur. Assez peu d'études sur l'idéologie souverainiste au Québec font état de la déclaration du Général De Gaulle et de ses conséquences réelles ou supposées sur le mouvement. Certaines même vont jusqu'à en soupçonner la contre-productivité et la gêne de certains nationalistes, dont René Lévesque lui-même. Voir à ce propos le livre de MALLÉN, Pierre-Louis, *Vivre le Québec libre!*, Paris, Seuil, 1978, 369 p.

imposées au Québec. Les négociations, puis les échecs des ententes constitutionnelles de Meech puis Charlottetown ne feront eux aussi qu'illustrer l'incompréhension qui existe entre deux peuples « solitaires » : le mouvement souverainiste se voit conforté dans sa volonté d'indépendance du Québec.

Ici aussi, par cette vision partielle et partielle de l'histoire du Québec, de la fédération canadienne, ainsi que du mouvement nationaliste telle qu'elle apparaît dans le discours souverainiste, l'objectif est de présenter un clivage politique non pas comme un simple clivage idéologique, mais bien comme l'expression d'un clivage culturel, social, linguistique beaucoup plus profond, entre un mouvement souverainiste confondu avec le mouvement national, avant-garde, force politique de libération, et un « camp » fédéraliste, autre force qui ne représente que l'ordre étatique.

*

C'est un discours de vérité que tentent de tenir les nationalistes et les organisations du mouvement. Une vérité qui n'est pas celle de l'État, et qui n'est pas celle de l'autre. Une vérité qui suppose une contestation de ce qui est déjà construit, pensé, enchanté par l'État, et largement diffusé dans la société. Une vérité qui suppose aussi la fabrication d'une doctrine identitaire « sur-mesure », un discours organisé démontrant l'existence d'une nation autre, au fondement des revendications et des mobilisations provoquées par le mouvement.

CHAPITRE 7

LA DOCTRINE IDENTITAIRE DES NATIONALISTES

Laissez moi Vous dire la vérité, la grande et horrifante vérité : il n'y a pas de Belges (...). Vous réglez sur deux peuples. Il y a, en Belgique, des Wallons et des Flamands⁶¹⁵.

Tant que pèsera sur la Région la tutelle fédérale à majorité flamande, la majorité francophone de Bruxelles restera minorisée à Bruxelles⁶¹⁶.

Nous, peuple du Québec, déclarons que nous sommes libres de choisir notre avenir⁶¹⁷.

Le précédent chapitre a notamment montré la tendance qu'avaient les mouvements nationalistes wallon et souverainistes à présumer le caractère national -ou communautaire- d'une volonté et de valeurs qui ne sont, en fait, que propres aux nationalistes, en particulier dans l'utilisation d'un « nous » tout à la fois communautaire *et* militant. Et, cette volonté de rendre communautaire ce qui est propre au mouvement, il est aussi possible de le trouver dans le discours que tient le mouvement sur l'identité nationale. Le mouvement imagine une communauté nationale (pour le cas du Québec) ou régionale (pour le cas de la Wallonie) à son image, et en fonction de ses pratiques, de ses croyances et de ses valeurs : de ses cadres de référence. En pensant la nation, le mouvement transmet du même coup à cette nation imaginée son nationalisme. Outre cet amalgame entre le caractère national et l'approche

⁶¹⁵ DESTRIÉE, Jules, « Lettre au roi », *op.cit.*, p. 33.

⁶¹⁶ MAISON DE LA FRANCITÉ, *Bruxelles, métropole francophone, op.cit.*, p.7.

⁶¹⁷ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Déclaration de souveraineté, Préambule au projet de loi sur l'avenir du Québec*, 7 septembre 1995, n°1, repris dans CHEVRIER, Marc, *La démocratie québécoise par les textes*, Québec, Ministère des relations internationales du Québec, Études et documents, 1998, p. 89.

nationaliste, c'est la contestation qui constitue le marqueur principal des doctrines identitaires ainsi produites, le nationalisme de contestation donnant naissance à une nation contestataire.

Le présent chapitre cherche à montrer que ces cadres communs de références propres au mouvement déterminent aussi la manière dont le mouvement fabrique son propre discours sur l'identité collective : c'est en fait une « certaine idée de l'identité », une doctrine identitaire dépendant étroitement des propres valeurs et croyances du mouvement nationaliste et compatible avec elles qui est fabriquée par le mouvement et diffusée par ses militants, ses actions, ses discours. En ce sens, le mouvement construit, politiquement, la nation à son image : en voulant définir la nation dont il souhaite prendre en charge la défense, le mouvement produit une doctrine identitaire, un discours compatible avec les cadres de référence qui organisent son action.

Cette doctrine identitaire est d'abord contestataire puisque construite contre une autre doctrine identitaire : celle de l'État. Tout comme l'État met en œuvre de manière plus ou moins hégémonique une approche unique, une réflexion cohérente, scientifique et rationnelle sur l'identité « nationale » à travers les instruments des droits, de la citoyenneté ou de la représentation politique institutionnalisée, le mouvement lui aussi, presque par mimétisme, tente de produire ce type de réflexion mais à sa manière, au travers des instruments politiques qui sont à sa disposition, et selon ses propres objectifs politiques de reconnaissance et de représentation. Par cette contestation de l'État, et par le fait que cette doctrine identitaire soit construite par rapport aux croyances et valeurs du mouvement nationaliste, l'identité ainsi définie n'est pas neutre et dépend de la plus ou moins grande cohésion du mouvement. Déterminée par les acteurs qui veulent prendre en charge sa définition, l'identité change et se transforme : la doctrine identitaire est adaptée aux évolutions du mouvement et dépend étroitement de la manière dont le mouvement nationaliste va saisir les diverses possibilités politiques qui se présentent à lui. Elle subit, de ce fait, le processus décrit dans le chapitre 3 d'« alignement des cadres », ou d'adaptation de ces derniers aux cadres de référence et aux enjeux sociaux. Ce n'est pas le mouvement nationaliste qui s'adapte à l'identité, mais le discours identitaire qui s'adapte aux actions et réflexions du mouvement et au contexte politique auquel le mouvement doit faire face dans la communication et la promotion de sa doctrine identitaire.

Il ne s'agit pas ici de produire une description exhaustive de la doctrine identitaire de chaque mouvement nationaliste, mais plutôt d'en montrer les caractéristiques principales : une doctrine d'abord construite contre celle de l'État ; une doctrine dépendant étroitement des

cadres de référence du mouvement ; enfin, une doctrine adaptable et adaptée aux enjeux sociaux et dépendant des stratégies de mobilisation des mouvements nationalistes.

7.1 - L'ordre désacralisé

C'est d'abord la contestation de l'État et de sa doctrine identitaire qui marque la fabrication, par le mouvement nationaliste, de sa propre doctrine identitaire. L'État, dans le discours des militants nationalistes, n'est pas qu'un adversaire politique tel qu'il est stigmatisé dans les discours militants précédemment décrits. Il est aussi le promoteur d'une identité collective dont il convient de mettre en cause le caractère sacré, par un travail permanent de désenchantement. La réalité même de la présence d'un mouvement social qui revendique l'existence d'une communauté distincte entre ouvertement en contradiction avec l'idéologie dominante de l'État-nation visant à fonder l'unité supposée de l'État sur une identité collective, nationale, unique et acceptée par tous. Pour Riva Kastoryano, analysant le processus de construction de communautés à travers l'étude des migrants musulmans en France et en Allemagne, « les analyses sur la formation des communautés et sur leur politisation posent le problème de la loyauté des individus vis-à-vis de la communauté nationale d'une part et de leur communauté constituée ou imaginée à partir des éléments identitaires qu'ils cherchent à distinguer de l'identité nationale de l'autre ». ⁶¹⁸ Ce problème se pose aussi pour les mouvements nationalistes se définissant territorialement, mais dans des termes plus radicaux. En même temps qu'à travers l'histoire, et le jeu mémoriel de l'oubli, les organisations du mouvement contribuent à la construction d'un discours essentialiste de l'identité, la vocation du mouvement et en particulier de ses laboratoires de l'identité est aussi de réécrire l'histoire, et de redessiner les contours politiques, économiques et sociaux de cette communauté notamment en renversant le paradigme étatique, et les croyances sociales qui s'y sont peu à peu agrégées grâce aux mécanismes institutionnels de diffusion de ces croyances sociales : l'éducation, la recherche, le droit, la justice. Pour le mouvement, il s'agit de lutter contre les justifications juridiques de l'État, qui n'est ainsi plus représentatif, ni légitime, mais oppresseur, manipulateur, désinformateur. Dans le discours du mouvement, l'État est étranger : c'est l'autre État, ou l'État de l'autre, et il convient de le stigmatiser comme tel, avec

⁶¹⁸ KASTORYANO, Riva, « Construction de communautés et négociation des identités, les migrants musulmans en France et en Allemagne », CONSTANT-MARTIN, Denis (dir), *Cartes d'identités*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p. 229.

la retenue scientifique de rigueur, ou les excès propres au discours engagé et de conviction. Et ces deux types de discours se retrouvent dans les productions discursives de chaque mouvement : dans les entretiens avec les militants, dans les revues, dans les ouvrages publiés par le mouvement.

7.1.1 - Mouvement souverainiste et nationalisme d'État : la doctrine Trudeau

Les griefs du mouvement souverainiste contre la doctrine identitaire de l'État canadien sont doubles. D'une part, il s'agit d'exprimer contre l'État canadien les griefs classiques des nationalistes canadien-français contre un État qui ne cherche pas à s'occuper des intérêts de sa communauté minoritaire, mais au contraire à entretenir la domination d'une communauté sur une autre, et, implicitement ou explicitement, à assimiler ou intégrer la communauté francophone à la communauté anglophone et qui, en ce sens, et toujours selon le mouvement souverainiste, se comporte comme l'héritier de la puissance coloniale britannique. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le discours indépendantiste des années 1960-1970, et l'autoqualification, encore présente dans le discours de certains militants, de « Nègres blancs d'Amérique », ou des « Rhodésiens » pour qualifier la bourgeoisie anglophone de Montréal et de l'Estrie⁶¹⁹. D'autre part, il s'agit d'exprimer des griefs nouveaux, cette fois contre la doctrine identitaire de l'État canadien qui a fini par s'imposer à la fin des années 1960 sous l'impulsion de Pierre Elliott Trudeau : plus encore qu'une domination, l'État canadien serait coupable de nier, par cette conception de l'identité canadienne, la réalité de la société québécoise. Ce n'est donc plus seulement l'État en tant qu'adversaire politique qui est contesté par le mouvement, mais aussi l'État en tant qu'idéologue identitaire.

Quelle est donc cette doctrine identitaire réfutée par le mouvement souverainiste ?

Il s'agit, comme l'a très bien montré Kenneth McRoberts, d'une vision hétérodoxe de l'identité canadienne, d'une conception particulière, individuelle presque, et propre à Pierre Elliott Trudeau, et qui a accompagné les réformes institutionnelles les plus profondes qu'a pu connaître la Fédération canadienne depuis sa création en 1867. En effet, la libération de la tutelle britannique nécessitait le rapatriement de la Constitution du Canada, et la constitution en parallèle d'une réelle doctrine identitaire canadienne susceptible de garantir au pays l'unité dont il a besoin. Cette quête identitaire, unitariste et centraliste, avait été entamée par le gouvernement Diefenbaker, et s'était heurtée aux demandes de reconnaissance portées traditionnellement par les nationalistes canadiens-français, et qui s'exprimaient à travers la

⁶¹⁹ VALLIÈRES, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique*, *op.cit.*

défense constante des compétences du gouvernement québécois, « foyer national » canadien-français, ainsi qu'à travers la revendication de plus d'autonomie pour le Québec. En même temps que se déroulait la « Révolution tranquille » au Québec, et se construisait une affirmation nationale québécoise sous le slogan « Maîtres chez nous », le gouvernement libéral sous Pearson lançait de vastes consultations sur la réforme des institutions canadiennes, et convoquait la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, pour que cette dernière fasse le point sur l'identité canadienne et la manière dont les institutions devaient répondre à cette identité nationale, en conciliant le « Nation building » canadien et la spécificité québécoise. L'enjeu était la constitution d'une doctrine identitaire nationale relativement consensuelle, fondée sur le principe d'un rapport nouveau, reconnu, entre deux peuples fondateurs également reconnus, doctrine qui aurait garanti l'unité du Canada tout en donnant satisfaction aux revendications collectives canadiennes-françaises sur le Québec en reconnaissant une certaine asymétrie institutionnelle au profit de l'État québécois⁶²⁰. Sans dégager de véritables consensus sur cette question, cette conception recueillait la satisfaction d'une partie des intellectuels canadiens, ainsi que de la classe politique canadienne de l'époque, du Parti progressiste-conservateur au Nouveau Parti Démocratique.⁶²¹ Le rapport de la Commission recommandait notamment, après avoir fait le constat que le Canada vivait la crise la plus grave de son histoire, la reconnaissance de l'égalité de deux peuples et de deux langues distincts, manière d'« intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays ».⁶²² La solution paraissait alors trouvée.

« En 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait pour mandat de recommander les mesures capables de faire évoluer la Confédération canadienne vers un partenariat égal entre les deux peuples fondateurs ; on se préoccupait d'abord des collectivités en présence. Or, dans les années 1980, les revendications portaient plutôt sur les droits des individus. Que s'était-il donc passé entre ces deux moments ? Pierre Trudeau avait parachevé son projet politique, mis en route à Ottawa en 1968 : celui d'aider les Canadiens -qu'il s'agisse des peuples autochtones ou des Québécois- à renier des identités

⁶²⁰ COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, *Rapport préliminaire*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965-1970.

⁶²¹ McRoberts, Kenneth, *op.cit.*, p. 31.

⁶²² COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, « Introduction générale », *Les langues officielles, Rapport*, vol.1, Ottawa, Imprimeur de la Reine 1967. Cité par LAFOREST, Guy, « Se placer dans les souliers des autres partenaires dans l'union canadienne », Laforest, Guy, Gibbins Roger (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal, I.R.P.P. (institut de recherche sur les politiques publiques), 1998, p.57.

communautaires et nationalistes qu'il jugeait anachroniques »⁶²³. Pierre Trudeau, en arrivant au pouvoir en 1968, a en effet tout à la fois consacré une partie du travail de la Commission (en partie les recommandations portant sur le bilinguisme nécessaire de l'État fédéral et de son administration), et occulté cette reconnaissance, aux yeux des commissaires nécessaires, de la dualité culturelle et du partenariat entre deux peuples, reconnus et égaux. Le bilinguisme « d'un océan à l'autre » devient alors dès le début des années 1970 la pierre angulaire de la stratégie d'union nationale du gouvernement canadien, en même temps que certaines dispositions du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton restent lettre morte au profit des conceptions unitaristes et individualistes de Trudeau. Le bilinguisme dans les institutions fédérales doit prévaloir partout au Canada, et chaque Canadien se voit reconnaître la liberté de s'exprimer, de vivre et de travailler dans la langue de son choix, l'anglais ou le français : « Trudeau government tried to apply its language policy on a Pan-Canadian basis, minimizing concessions to regional differences in language use, and especially to the notion that in Quebec the francophone majority might need special attention »⁶²⁴. Parallèlement à la reconnaissance de la dualité linguistique, Trudeau s'oppose ouvertement à toute forme de nationalisme ethnique ou à tout « tribalisme » qui conduirait les Québécois, comme les autres Canadiens, au nom de régionalismes plus ou moins réels à un repli sur soi déjà trop entamé par la Révolution Tranquille.

Ce rejet d'un nationalisme à ses yeux rétrograde, cette volonté de construire une identité pancanadienne moderne, libérale et fondée sur le respect des droits individuels, en mettant en cause les « béquilles » législatives québécoises en matière de protection de la langue, entre complètement en contradiction avec un nationalisme québécois en plein essor.

En même temps, par la promotion du multiculturalisme, le gouvernement répond favorablement aux revendications formulées par les responsables d'autres groupes culturels⁶²⁵ : dès octobre 1971, en réponse au Livre IV de la Commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement Trudeau annonce la nouvelle politique canadienne de promotion du multiculturalisme. C'est un rejet du biculturalisme beaucoup trop dangereux pour la reconnaissance qu'elle offre aux partisans de l'indépendance du Québec et à la doctrine

⁶²³ JENSON, Jane, « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats », Laforest, Guy, Gibbins Roger (dir.), *op.cit.*, p. 240.

⁶²⁴ « Le gouvernement Trudeau tenta d'appliquer ses politiques linguistiques sur une base pan-canadienne, en minimisant les concessions aux différences régionales dans les langues utilisées, et particulièrement sur le fait que au Québec la majorité francophone pourrait avoir besoin d'une attention particulière » (Notre traduction). McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. 76.

⁶²⁵ Outre les Canadiens d'origine britannique et les Canadiens d'origine française, une 'troisième force' est en plein développement : il s'agit des autres communautés culturelles. Si en 1941 les Canadiens d'autres origines que britannique ou française représentaient déjà 20% de la population canadienne, en 1961, ces populations représentent plus du quart de la population canadienne : McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. 124.

identitaire des nationalistes québécois : « The very name of the royal commission whose recommendations we now seek to implement tends to indicate that bilingualism and biculturalism are indivisible. But, biculturalism does not properly describe our society ; multiculturalism is more accurate ». ⁶²⁶ Cette politique s'énonce en quatre points essentiels : l'aide et le soutien à l'épanouissement, au sein du Canada à tous les groupes culturels, petite ou grands ; l'aide aux individus issus de ces groupes pour leur permettre de franchir les barrières culturelles entravant leur participation à la société canadienne ; l'encouragement aux initiatives visant à favoriser les échanges entre groupes culturels canadiens, et ce dans l'intérêt de l'unité nationale ; enfin, le gouvernement souhaite apporter son aide aux immigrants dans leur volonté d'acquérir l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, en vue de leur pleine participation à la vie sociale canadienne. Aucune référence n'est faite à une spécificité quelconque, et encore moins à une spécificité québécoise. ⁶²⁷

Les années 1970 voient l'essor de revendications de divers mouvements qui profitent de la volonté du gouvernement canadien de rapatrier la Constitution et d'y insérer une *Charte canadienne des droits et libertés* pour revendiquer leur reconnaissance pleine et entière au sein de la fédération. Cette conception particulière du bilinguisme chez Trudeau se double alors d'un rejet du biculturalisme au profit, là encore selon une approche libérale et individuelle de la culture, d'un multiculturalisme basé sur un droit à la diversité et la reconnaissance d'une nation canadienne unitaire dans laquelle chaque culture se voit reconnue et respectée en tant que composante de l'identité nationale canadienne. La spécificité canadienne-française se voit alors, pour les nationalistes québécois, noyée dans l'océan des reconnaissances particulières : « Selon cette conception des droits individuels, les Canadiens-français n'étaient 'différents' que dans la mesure où ils parlaient français. (...) La Charte accordait à chaque citoyen un ensemble de droits et garantissait à tous un traitement égal. Manifestement, elle allait à l'encontre de toute tentative de moduler ces droits selon la province de résidence du citoyen. En même temps, elle ouvrait de nouvelles avenues aux revendications des groupes de personnes en quête d'égalité qui pourraient désormais se plaindre d'avoir été traités jusque là en citoyens de seconde classe à cause de leur sexe, de leurs origines ethniques, de leur orientation sexuelle, etc... » ⁶²⁸ Cette Charte, insérée dans une Constitution canadienne rapatriée et adoptée sans le consentement du Québec consacre le bilinguisme et un multiculturalisme fondé sur le droit et

⁶²⁶ « Le dessein de la Commission royale, dont nous cherchons maintenant à appliquer les recommandations tend à indiquer que le bilinguisme et le biculturalisme sont indivisibles. Mais le biculturalisme ne correspond pas vraiment à notre société. Le multiculturalisme est plus approprié ». TRUDEAU, Pierre-Élliott, Chambre des Communes, Débats, 8 octobre 1971, 8581, cité dans McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. 125.

⁶²⁷ *Ibid.*, p. 125.

⁶²⁸ JENSON, Jane, « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats », *op.cit.*, p. 240.

la loi fédérale. Les seules entités territorialisées reconnues, ce sont alors les provinces du Canada. Le Québec n'est donc pas un peuple, ni une nation, mais une province comme les autres, qui doit, comme les autres, respecter le bilinguisme canadien et la diversité des cultures du Canada, inscrite dans la *Charte des droits et libertés*, dont l'application et le respect est garanti par les tribunaux et par la Cour Suprême. Les protections particulières visant à garantir et protéger l'usage du français au Québec deviennent alors pour partie illégitimes, tout régime de protection linguistique demeurant soumis au respect de la *Charte canadienne des droits*⁶²⁹.

Il est clair que cette doctrine identitaire nouvelle heurte de front le souverainisme québécois, en même temps qu'elle donne des outils juridiques aux adversaires du souverainisme ou de toute protection du français mettant en cause les droits individuels (notamment linguistiques) inscrits dans la Charte. Mais cette opposition à la doctrine identitaire du gouvernement canadien rassemble bien plus que les seuls souverainistes. Il touche plus généralement les nationalistes québécois qui ne partagent pas une approche souverainiste mais qui souhaitent cependant, à l'image d'André Laurendeau ou des libéraux du Parti libéral du Québec, la reconnaissance du caractère distinct du Québec au sein de la Fédération canadienne.

Le constat est clairement posé par les auteurs qui réfléchissent sur l'identité canadienne : le Québec, dans sa grande majorité, n'a pas fait sienne la doctrine identitaire de l'État proposée par Trudeau au Canada. Alors que la Belgique avait réussi, en tout cas au début, à créer au sein de son élite politique un consensus autour de son indépendance, de sa monarchie, de ses institutions, le Canada a échoué à cause d'une approche unitaire et centralisatrice par trop ambitieuse et qui s'est heurtée de front au *Nation building* déjà largement entamé au Québec autour d'une gouverne québécoise considérée comme l'État du Québec. Même au sein du Canada anglais, dont les spécialistes reconnaissent à quel point le discours identitaire trudeauiste a été accepté et intégré⁶³⁰, le centralisme que cette doctrine induit se heurte maintenant à des velléités décentralisatrices sinon autonomistes qui s'expriment à l'ouest (notamment en Alberta et en Colombie Britannique), mais aussi en Ontario, au cœur même de

⁶²⁹ La « clause nonobstant » ou clause dérogatoire, comprise dans la Charte (art.33), permet cependant au législateur québécois de déroger à certains des droits contenus dans la Charte. Cette dérogation, temporaire (5 ans) et soumise à conditions est cependant renouvelable.

⁶³⁰ « Even today, many Canadians are reluctant to conclude that their country has been ill served by the Trudeau strategy. After almost 30 years, the alternative approaches that were pursued by the Pearson government and charted by the opposition parties are largely forgotten. Moreover, the vision of a bilingual, multicultural Canada is a generous one that has mobilized the best instincts of much a generation of English Canadians». McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. XIII.

la fédération canadienne⁶³¹, en même temps que les fondements même de cette doctrine sont mis en cause par les groupes culturels qu'elle entend protéger.⁶³²

En vue de « rapprocher les solitudes » et de réduire ainsi les fossés d'incompréhension qui se sont creusés entre les deux sociétés par la reconnaissance des différences, des intellectuels canadiens ont fait quelques propositions, qui s'adressent d'ailleurs aux deux communautés composant le Canada : aux Québécois d'accepter de prendre toute leur place dans la Fédération ; aux Canadiens anglais d'accepter cette asymétrie et de penser leur propre identité, dans le respect de la différence québécoise.⁶³³ Ces propositions, pour généreuses qu'elles soient, se sont vite heurtées à un triple refus : refus du gouvernement libéral canadien de remettre en cause les équilibres de la Charte, et ceux des institutions par une reconnaissance quelconque d'une distinction québécoise ; refus des souverainistes québécois d'une réforme du fédéralisme qui ne viserait pas à définir un partenariat d'égal à égal entre les deux sociétés distinctes ; refus enfin par les électeurs ou l'opinion publique canadienne, qui ne voient pas au nom de quoi leur propre province aurait moins de pouvoirs que la province du Québec. Au rythme des batailles constitutionnelles, juridiques ou référendaires, la situation d'impasse se renforce⁶³⁴, en même temps que se renforcent les clivages entre une société Canadienne-anglaise qui s'affirme⁶³⁵, et une société québécoise dont les besoins de reconnaissance ne sont pas satisfaits.

7.1.2 - Mouvement wallon et nationalisme d'État

Les fluctuations de la doctrine identitaire belge

Le discours de l'État belge sur l'identité, comme le discours de l'État canadien, s'est notablement transformé depuis la naissance de l'État belge en 1830. Comme l'a montré le chapitre 4 consacré à l'histoire des affirmations identitaires, l'État belge et derrière lui les élites bourgeoises du XIXe siècle ont tenté de construire un État unitaire consensuel, centralisé et organisé autour de la monarchie, du libéralisme industriel et commercial, et de la culture

⁶³¹ COURCHENE, Thomas, "The New Ontario : A North American Region State ?", COURCHENE, Thomas J., TELMER, Colin R., *From Hertland to North American Region State : The Social, Fiscal and Federal Evolution of Ontario*, Toronto, Monograph Series on Public Policy, Centre for Public Management, Faculty of Management, University of Toronto, 1998, p. 268.

⁶³² ABU-LABAN, Yasemin, "The Politics of Race and Ethnicity : Multiculturalism as a Contested Arena", BICKERTON, James B., GAGNON, Alain G., (dir.), *Canadian Politics*, Peterborough, Broadview Press, Second edition, 1994, pp. 242-63.

⁶³³ LAFOREST, Guy, GIBBINS, Roger (dir.), *op.cit.*

⁶³⁴ YOUNG, Robert A., *op.cit.*, p.145.

⁶³⁵ RESNIK, Philipp, *Thinking English Canada*, Toronto, Stoddart, 1994, p. 111.

française. C'est donc naturellement que cette nouvelle Belgique, dans une époque marquée par l'éveil des nationalités et se fondant sur le mythe de la Révolution brabançonne contre l'occupant hollandais, développa autour du nouvel État belge l'idée de l'existence d'une nation belge unitaire dont les historiens cherchèrent très tôt à justifier l'existence, et même la permanence en tentant de démontrer la naissance d'une nation belge très antérieure à la naissance d'un État qui la consacrerait plus qu'il ne la créerait. C'est seulement après quelques années de doutes quant à la viabilité du nouvel État, confronté notamment aux volontés hollandaises et françaises d'annexions que se développe chez les historiens l'idée d'une nation belge. L'État belge d'alors est centralisé, libéral, bourgeois et francophone⁶³⁶.

La doctrine identitaire belge qui le justifie est construite à son image : unitariste, centraliste et nationaliste.

Elle est d'abord unitariste, dans le sens où elle nie l'existence de toute dualité en Belgique. Cette vision unitaire se traduit par la promotion de l'unilinguisme et l'existence d'un État et d'une administration exclusivement francophones⁶³⁷, malgré les griefs d'un mouvement flamand naissant. Elle est aussi centraliste dans la mesure où la Constitution belge de 1831 ne laisse que peu de place dans la structure de l'État aux autres collectivités territoriales. La Constitution belge organise en fait un État à trois grands niveaux dans lequel les niveaux provincial et communal, reconnus comme « quatrième pouvoir »⁶³⁸, sont cependant subordonnés au niveau étatique et ne peuvent en aucun cas constituer l'assise institutionnelle d'un quelconque autonomisme. Ces collectivités reflètent plutôt la volonté du constituant de reconnaître dans les communes et les provinces les héritières d'un autonomisme local, remontant au Moyen-Âge, et dont la défense des libertés locales a longtemps permis la résistance aux divers pouvoirs centraux qui ont successivement tenté d'intégrer cités et États du Brabant, de Liège et de Flandre dans les grands ensembles impériaux espagnols, autrichiens ou même français.

Outre ce centralisme et cet unitarisme, la doctrine identitaire qui se constitue autour de l'État belge devient aussi très rapidement patriotique puis nationaliste : les menaces extérieures qui pèsent sur l'État conduisent la Belgique à la défense de sa neutralité d'abord contre la Hollande, puis contre les menaces françaises : « Beaucoup plus défensif qu'offensif, le patriotisme belge aura donc la caractéristique, à ses débuts du moins, de devoir assurer la

⁶³⁶ JORIS, Freddy, *op.cit.*, p. 28.

⁶³⁷ HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 30.

⁶³⁸ DE BRUYCKER, Philippe, DUJARDIN, Jean, « La décentralisation à l'épreuve de la nouvelle forme de l'État », DELCAMP, Alain (dir), *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, Paris, Les études de la documentation Française, 1994, p. 72.

survie d'un État menacé. À cet effet, il tentera d'abord de faire prendre conscience aux Belges d'une réalité que certains ignoraient et que d'autres contestaient déjà : celle d'un peuple belge. »⁶³⁹ La méfiance généralisée vis-à-vis de l'extérieur entretient un patriotisme à la fois anti-orangiste et francophobe, qui s'accompagne de la part des intellectuels et du pouvoir politique de la volonté d'entretenir l'idée d'une nation belge immanente. Dans ce travail, les historiens patriotes ⁶⁴⁰ se trouvent en première ligne : « En Belgique, la mission de l'historien est de reconquérir dans l'esprit du monde et dans l'esprit d'une partie des Belges notre rang parmi les vieilles nations de l'Europe et nos droits à une nationalité séparée »⁶⁴¹. Toute une génération d'historiens, d'intellectuels, d'hommes politiques viendront célébrer dans leur travail intellectuel et leurs actions leur attachement à la Belgique qui se cherche entre germanité, latinité, et hauts faits des héros flamands du Moyen-Âge. Cette affirmation nationale est notamment encouragée et diffusée par l'État, à travers notamment l'enseignement scolaire. L'histoire racontée à l'école se met au service du patriotisme d'État : « Plusieurs livres mettront ainsi en évidence la distinction qu'il y a toujours eu, malgré les années de privation d'indépendance ou de perte d'unité nationale (comme à l'époque féodale) entre les Belges et leurs voisins. Ce sera également par une utilisation abusive des noms propres « Belge » et « Belgique » pour désigner les populations qui se sont succédés sur l'actuel sol belge, qu'ils conditionneront les jeunes élèves à l'idée d'une seule nation belge »⁶⁴².

Après les menaces extérieures, le patriotisme belge et la doctrine identitaire qu'il produit doivent faire face à une autre menace, intérieure : l'éveil culturel flamand, puis wallon. Le développement des revendications flamandes de plus en plus fortes à l'égard de l'État belge et l'adoption du suffrage universel qui donne à la communauté flamande un poids supplémentaire en Belgique, tendent rapidement à transformer le discours identitaire de l'État. Ce dernier reconnaît en 1873 le caractère bilingue du Royaume, puis réglementera l'usage des deux langues dans l'administration publique. Ce changement de l'État s'accompagne d'une transformation de la doctrine identitaire belge, faisant désormais une place au bilinguisme dans l'unitarisme belge. Car si le régime linguistique est modifié, et la langue flamande reconnue, la structure de l'État demeure la même, et la doctrine identitaire dominante conduit à la reconnaissance d'une nation bilingue tout en niant « le facteur linguistique en tant que principe

⁶³⁹ HOGGE, Thibaut, « Des Wallons sans histoire ? Le passé belge conçu par les manuels d'histoire de l'enseignement primaire avant 1914 », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *L'imaginaire wallon. op.cit.*, p. 54.

⁶⁴⁰ HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 33.

⁶⁴¹ Général RENARD, Rapporteur du jury du prix quinquennal d'histoire (1851-1855), cité dans HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 36.

⁶⁴² HOGGE, Thibaut, *op.cit.*, p. 51.

moteur présidant à la constitution de groupements nationaux »⁶⁴³. Voici le raisonnement de Godefroid Kurth qui, avec Henri Pirenne, marqueront le plus l'historiographie belge de l'époque :

En un mot, nulle part, en Belgique, l'on ne croyait qu'il fallait parler la même langue pour avoir la même patrie (...) Quant aux difficultés qui engendrent dans le gouvernement des nations modernes les prétentions inconciliables de deux langues et de deux races rivales, on ne les connaissait pas. Bref, le patriotisme de nos ancêtres se passait des ressources qu'il demande aujourd'hui à l'unité de langue et de race⁶⁴⁴.

Jusqu'aux profondes transformations de l'État belge à partir de la fin des années 1960, avec la fixation de la frontière linguistique, la création des communautés et des régions, et finalement la fédéralisation du pays, le nationalisme belge connaîtra d'abord un plein essor, puis une reconfiguration sous la pression des conflits communautaires.

Le plein essor du nationalisme belge débute avec la « découverte de l'âme belge » par l'historien Edmond Picard, faite de l'amalgame de deux autres « âmes » : l'âme germanique et l'âme latine. Le dualisme devient ainsi, avec Picard, une des caractéristiques de la nation belge :

L'erreur est grande de ceux qui, obstinément, ne veulent voir en notre nation qu'une panachure mal cousue de Flamand et du Wallon, restant invinciblement hostiles par les âmes, quoiqu'administrativement garrottés l'un à l'autre. Le résultat historique est meilleur, plus intense et plus grandiose. Une âme unique, une âme commune plane sur ces deux groupes apparents et les inspire. Ils peuvent parler des idiomes différents, leur unité physique n'en domine pas moins toute leur activité⁶⁴⁵.

Pour Godefroid Kurth, le bilinguisme partout en Belgique constitue la solution quant au maintien de l'unité nationale belge, et le garant de l'indépendance nationale face aux influences délétères venues de l'extérieur du pays. Outre Picard et Kurth, c'est surtout Pirenne et son *Histoire de Belgique* qui inspirera le plus fortement le nationalisme belge du XXe siècle : outre l'extrême érudition du personnage, « il était un autre aspect de l'Histoire de Belgique susceptible de séduire dans la conjoncture du moment l'élite sociale – elle se confondait avec les esprits cultivés : alors qu'il n'y régnait ni unité géographique, ni unité de race, ni unité politique, Pirenne découvrait pourtant à nos régions dès le Moyen-Âge une unité foncière fondée sur une civilisation commune »⁶⁴⁶. La Belgique devient une finalité de l'histoire, et les théories de Pirenne deviennent vite celles du nationalisme de l'État belge : il existe une civilisation belge ; en Belgique, l'« unité nationale » a précédé l'« unité de gouvernement » ; la Flandre est le microcosme de la future Belgique et le creuset d'une civilisation belge bilingue ; enfin, il n'y a jamais eu en Belgique de conflits identitaires ou communautaires : tout

⁶⁴³ HASQUIN, Hervé, *op.cit.*, p. 45.

⁶⁴⁴ KURTH, Godefroid, *Ibid.*, p. 45-46.

⁶⁴⁵ PICARD, Edmond, « L'âme belge », *Revue Encyclopédique*, le 24 juillet 1897, pp 595-599, (*Ibid.*, p. 54-55).

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 62.

particularisme doit de ce fait être rejeté⁶⁴⁷. En ces temps d'exaltation du patriotisme, Pirenne est célébré comme le penseur de la patrie belge, et très vite l'État souhaite adapter les manuels scolaires à ces théories alors qu'elles fondent les politiques en faveur d'une généralisation du bilinguisme et la reconnaissance de la langue flamande après la Première guerre mondiale : « dans les années vingt, tous les livres d'histoire reprirent les thèses de Pirenne sur l'ancienneté de la nationalité belge » et « les fêtes du centenaire marquèrent à la fois l'apothéose du patriotisme 'belge' et l'apogée du courant historiographique dont Pirenne avait jeté les bases en 1900 »⁶⁴⁸. Après la mort de Pirenne en 1935, le « pirennisme » décline sous le coup des revendications linguistiques flamandes et l'accentuation des conflits communautaires en Belgique. L'État unitaire belge demeure cependant encore attaché à cette vision belge de l'histoire alors que, de plus en plus, les thèses fédéralistes gagnent le terrain des élites politiques de l'après-guerre. L'unitarisme de la doctrine identitaire belge est finalement abandonné, avant même la fédéralisation de l'État. Le discours de l'État change singulièrement dans les années 1970, de même que change la vision contemporaine de l'histoire de la Belgique :

(...) Notre vieille devise nationale [l'union fait la force] a gardé toute son actualité. En l'adoptant, les fondateurs de la Belgique indépendante avaient conscience à la fois de notre diversité et de notre indispensable cohésion. Ils pensaient qu'au sein d'un pays les régions dans leur légitime autonomie, sont les parties complémentaires d'un ensemble et ne peuvent s'ériger en jalouses rivales. Ils savaient que fédérer, c'est unir dans la différence acceptée et non pas dissocier dans l'affrontement⁶⁴⁹.

Bientôt, dans les longues négociations précédant la transformation de l'État belge en État fédéral, le Premier ministre belge Tindemans parlera de Belgique plurinationale, alors que les partisans de la Belgitude trouveront divers moyens pour exprimer leur attachement à la Belgique « encore grande et belle »⁶⁵⁰.

De son côté, l'État fédéral a une fois de plus adapté sa doctrine identitaire au fédéralisme. Sur le site Internet du gouvernement fédéral, on peut lire désormais que :

Depuis des temps anciens, le territoire de la Belgique est soumis à l'influence des mondes latin et germanique. Cela engendre une pluralité culturelle qui, à la naissance de la Belgique, en 1830-1831, existe depuis très longtemps déjà. C'est cette différence de langue, de culture, qui est la source des revendications porteuses de la réforme de l'État. Les lois linguistiques, votées de 1873 à 1963, ont constitué une étape importante de la réforme de l'État. Ces lois concernent l'emploi et la reconnaissance des langues française, néerlandaise et allemande comme langues officielles de la Belgique. Mais des

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 66-67.

⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 84.

⁶⁴⁹ BEAUDOUIN Ier, « Discours aux Chambres réunies à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne », *La libre Belgique*, 1^{er} avril 1976.

⁶⁵⁰ SOJCHER, J., PICKELS, A. (dir.), *op.cit.*

lois linguistiques ne suffisent pas à réformer l'État. Pour réformer celui-ci, il a fallu modifier le texte qui constitue le fondement de l'organisation de l'État, autrement dit: réviser la Constitution. La dernière révision de la Constitution comme nous venons de le voir, en évoquant le vote parlementaire du 14 juillet 1993, a consacré le nouvel État fédéral, au terme d'une réforme entamée en 1970, approfondie en 1980 et poursuivie en 1988-1989⁶⁵¹.

Désormais, la dualité linguistique est institutionnalisée et territorialisée, et le discours identitaire belge officiel cherche à concilier ce dualisme avec le vieil unitarisme belge et le fédéralisme nouveau.

La constance de l'anti-belgicisme du mouvement wallon

Malgré les fluctuations dans la doctrine identitaire de l'État belge et la fédéralisation du pays, qui constituait pourtant une des options majeures du mouvement wallon jusque dans les années 1980, le mouvement wallon exprime toujours avec autant de vigueur que par le passé ses griefs à l'égard de l'État. La contestation de l'État demeure en effet une constante :

'Ils nous ont volé notre histoire', s'indignait Jules Destrée en 1912. Ils ? Les artisans du Système (car la Belgique est un édifice artificiel) et parmi eux, à l'époque, nombre de francophones. L'usage encore très répandu du français dans toute la classe dirigeante était le ciment d'une cohésion 'nationale' élaborée et magnifiée par l'historien verviétois Henri Pirenne. Dans le nord de l'État, la majorité de l'élite flamande parlait la langue de Voltaire et ne pouvait qu'être flattée d'une vision des choses où le passé était aux couleurs de la Flandre (...). Qu'est ce que cette mythologie, dont il ne subsiste aujourd'hui que des bribes, apportait aux Wallons ? En négatif, l'escamotage d'un passé d'interprétation délicate⁶⁵².

Comme le montre Philippe Destatte dans son ouvrage consacré à l'histoire de l'identité wallonne, l'identité wallonne et l'affirmation de la Wallonie sont moins les réactions sporadiques au développement de l'émancipation flamande que « le produit d'un processus de décantation à l'intérieur du système belge miné par le nationalisme flamand »⁶⁵³.

Les militants du mouvement wallon se retrouvent face à un appareil étatique définitivement coupable à leurs yeux d'avoir diffusé pendant des décennies la vision mythique d'une Belgique unitaire, une vision toujours présente d'après eux, malgré la fédéralisation de la Belgique, chez de nombreux francophones nostalgiques de l'unité perdue : les belgicains. Quels sont ces mythes ?

⁶⁵¹ GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE, Aperçu historique de la fédéralisation : <http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refrersh&pageid=contentPage&docId=7030> (le 10 mai 2004).

⁶⁵² PATRIS, André, Wallonie et France. Une nation. Une ou deux républiques ? *op.cit.*, p. 7.

⁶⁵³ PERRIN, François, cité dans DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, p. 408.

Il s'agit d'abord d'une histoire de la Belgique dont la définition aurait été accaparée par la raison étatique : l'histoire artificielle d'un pays ancien, éternel, et d'un État dont l'unité repose sur une identité nationale primordiale occultant l'histoire de la Wallonie, au profit d'une histoire belge flamandisée. Il y aurait, derrière l'identité belge, un déterminisme, un normativisme étatique qui occulterait la réalité wallonne, qui empêcherait l'expression d'une identité wallonne réelle et dont les militants cherchent à débarrasser les consciences.

Dans son étude consacrée au passé belge conçu par les manuels d'histoire de l'enseignement primaire d'avant 1914, Thibaut Hogge montre ainsi comment la mémoire collective wallonne a été forgée par « l'enseignement patriotique du siècle dernier ». Pour l'auteur « des traces de cet enseignement subsistent sans doute aujourd'hui dans beaucoup de mémoires wallonnes. Elles contribuent à forger l'identité du peuple ». ⁶⁵⁴

Le mouvement wallon dénonce le caractère artificiel d'une telle construction, et le dessein de cette construction : fabriquer de toutes pièces une identité belge et occulter les identités locales pourtant réelles. Voilà ce que déclarait en 1912 Jules Destrée :

Ils nous ont pris notre passé. Nous les avons laissé écrire et enseigner l'histoire de Belgique, sans nous douter des conséquences que les traditions historiques pouvaient avoir dans le temps présent. Puisque la Belgique c'était nous comme eux, qu'importait que son histoire, difficile à écrire, fut surtout celle des jours glorieux de la Flandre! Lorsque nous songeons au passé, ce sont les grands noms de Breydel, de Van Artevelde, de Marnix, de Anneessens qui se lèvent dans notre mémoire. Tous sont Flamands! Nous ignorons tout de notre passé wallon. C'est à peine si nous connaissons quelques faits relatifs aux comtes du Hainaut ou aux bourgmestres de Liège. ⁶⁵⁵

Les historiens belges ont quant à eux rompu depuis longtemps avec cette vision d'une Belgique éternelle, mythifiée et unitaire. Mais le travail consiste maintenant, pour les acteurs du mouvement wallon, à mener à terme cette démythification de l'histoire belge, ce désenchantement, en montrant le caractère artificiel, pour justifier son remplacement par une approche historique plus « vraie » : celle des Wallons. Il s'agit plus cette fois d'un travail politique sur les croyances sociales que d'un travail scientifique sur la raison elle-même :

Les avatars de l'histoire de Belgique depuis 1830 et ses manipulations dans le sens de la construction d'une identité belge sont bien connus. On a beaucoup écrit sur ceux qui, tel le parlementaire et juriste Edmond Picard ou l'historien Godefroid Kurth, furent les ténors de l' 'âme belge'. Les historiens ont parfois souligné la finalité belge qui sous-tendait l'œuvre immense du grand historien Henri Pirenne,

⁶⁵⁴ HOGGE, Thibaut, *op.cit.*, p. 51.

⁶⁵⁵ DESTREE, Jules, *op.cit.* Cité par Thibaut HOGGE dans son étude.

construction brillante qui influença l'enseignement dans les écoles pendant plusieurs décennies et contribua à former la conscience nationale belge⁶⁵⁶.

Autre mythe à renverser : celui d'une Belgique unitaire et nationale reposant, comme tout État-nation et comme tout État unitaire sur l'existence d'un « plébiscite de tous les jours ». Pour les militants wallons, la Belgique est plutôt un État artificiel dont la structure monarchique et la neutralité ont été imposées par la diplomatie européenne à des populations qui ne constituaient pas un peuple, mais plusieurs.

Il n'y a pas d'identité ni de culture belges, la Belgique est un État de compromis né en 1830 de la volonté des puissances et cet État artificiel est menacé dans son existence par la montée du nationalisme identitaire flamand. Personne aujourd'hui, à l'exception de quelques attardés, ne nie plus ce constat⁶⁵⁷.

En Belgique l'État ne suscite que méfiance, (...), l'État n'est que juxtaposition de populations arbitrairement accouplées et cohabitation d'intérêts contradictoires⁶⁵⁸.

Le caractère belge de la Révolution de 1830 est même nié, quitte à réenchanter d'un côté ce que l'on désenchante de l'autre, en affirmant en même temps l'artificialité de la Belgique, et la réalité d'une identité française, pourtant elle aussi née de la volonté de l'État :

Deux volumineux et savants ouvrages récents permettent enfin l'accès à l'histoire de la Wallonie trop souvent camouflée par celle de la Belgique. En effet, partout on construit une histoire qui coïncide avec l'État. L'on a donc 'fabriqué' l'histoire de Belgique en décalque des frontières de l'État belge depuis 1839⁶⁵⁹.

La 'Révolution' belge de 1830 se situe dans le prolongement direct et immédiat des journées de juillet 1830 à Paris. À Bruxelles et en Wallonie, la bourgeoisie francophone qui dirige les événements a les yeux tournés vers la France : comme le peuple, elle songe à la réunion, à la réunification (...) Mais le contexte international étouffera bien vite les vellétés réunionistes. À la Conférence de Londres, l'Europe (surtout l'Angleterre et Talleyrand) imposera la constitution d'un État intermédiaire, un État-tampon, soumis à un régime de neutralité diplomatique, et garanti par le concert des puissances européennes (...) On le voit bien : cet État hétéroclite, assemblage hasardeux, n'est qu'un accident de l'histoire européenne⁶⁶⁰.

Le renversement des mythes passe aussi, au sein du mouvement wallon, par la remise en cause, en Wallonie et à Bruxelles, de « l'état d'esprit belge » qui consiste à croire en l'existence d'un intérêt wallon dans le maintien d'une Belgique, même fédérale : la Belgique ne servirait plus à rien. Pire, elle desservirait les intérêts de la Wallonie en la maintenant dans la médiocrité et le déclin.

⁶⁵⁶ PIROTTE, Jean, « Une image aux contours incertains : l'identité wallonne du XIX^e au XX^e siècle », Luc Courtois, Jean Pirotte, *L'imaginaire wallon, op.cit.*, 1994, p. 25.

⁶⁵⁷ SWENNEN, René, *Belgique requiem, suite et fin ?*, Bruxelles, éd. Complexe, 1999, p. 7.

⁶⁵⁸ GENDEBIEN, Paul-Henri, Président du Rassemblement Wallonie-France, « Le sentiment réunioniste en Wallonie », *op.cit.*, f.1.

⁶⁵⁹ HUMBLET, Jean-Émile, « La Belgique, histoire revue et corrigée », *Le Petit livre du jeune wallon, op.cit.*, p. 81.

⁶⁶⁰ GENDEBIEN, Paul-Henri, Président du Rassemblement Wallonie-France, *Le sentiment réunioniste en Wallonie, op.cit.*, f.1.

L'osmose qu'a engendrée un État aussi artificiel que centralisé a beaucoup moins altéré la substance flamande qu'elle n'a retardé la cohésion wallonne. Il incombera aux historiens de la nouvelle vague de prouver que la création de l'État unitaire, dans le sillage des réformes napoléoniennes, a dilué les apports de l'Ancien régime qui auraient pu faciliter l'émergence d'une personnalité wallonne⁶⁶¹.

Pourtant, la tâche s'annonce rude, car les mythes étatiques paraissent tenaces aux militants et aux chercheurs du mouvement wallon, surtout en Wallonie et à Bruxelles :

Le déficit de l'identité wallonne est clair. Il est constaté par tous et si la récente émergence constitutionnelle de la Wallonie appelle la construction d'une image plus nette, elle est loin de résoudre la question. La Belgique en effet conserve les symboles auxquels les Wallons se réfèrent. Pour maintenir une cohésion entre ses membres, une société a besoin de ressources symboliques, de mythes fondateurs, d'un ensemble de représentations susceptibles d'intégrer les individus à un système de valeurs collectives. Or, les mythes fondateurs de la Belgique ont admirablement fonctionné, du moins pour les Wallons ; ils se sont enracinés dans les mentalités et, dans le sud du pays, n'ont été que peu concurrencés par d'autres⁶⁶².

Au-delà des croyances et des mythes, le mouvement wallon s'attaque aussi à l'attachement des Wallons pour la Belgique en général, et pour la monarchie en particulier, en dénonçant le caractère artificiel, archaïque de cette monarchie, et en en stigmatisant l'aspect conservateur et immobiliste : la Wallonie est un pays moderne qui n'a plus besoin d'une famille royale coupable d'abandon et de partialité pro-flamande. Pour Philippe Destatte, analysant les rapports entre le mouvement wallon et la monarchie :

Il existe un sentiment républicain latent en Wallonie, inscrit notamment dans le type de libéralisme et de socialisme qu'elle a généré. Ce sentiment s'est exprimé dans les moments forts de l'histoire de la Wallonie : dans les années trente, pendant la guerre, en '50, en '60-'61 (...) Il est clair qu'hors de ces moments où la révolte est puissante, le sentiment est rentré.⁶⁶³

À l'appui de ces conclusions, Philippe Destatte cite François Perrin, l'un des acteurs principaux du mouvement wallon de la fin des années 70 : « la Wallonie est devenue, en fait républicaine ; elle ne se résigne à tolérer la monarchie que dans le cadre belge ; comme entité distincte, elle serait une république ». ⁶⁶⁴ José Fontaine, dans la revue *Tondi*, dénonce quant à lui avec plus de virulence la « supercherie monarchiste » :

Quand on voit avec quelle facilité s'impose à travers l'enseignement et les médias – ne serait-ce qu'à travers les cornichonneries royales – une manière de voir les choses qui est, objectivement, une insulte au bon sens, à la démocratie et aux Wallons, on se dit

⁶⁶¹ PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques ? » *op.cit.*, p.15.

⁶⁶² COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », Courtois Luc, Pirotte, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon, op.cit.*, p. 277.

⁶⁶³ DESTATTE, Philippe, « Le mouvement wallon et la monarchie », *Tondi, culture et société*, Tome 6, 1992, p. 119.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 119.

qu'il n'y a pas trop de gants à mettre pour imposer la Wallonie. Ce serait plus en accord avec l'esprit même des valeurs modernes⁶⁶⁵.

Dernière des grandes croyances à renverser, dernier discours belge à contester : celui qui consiste à défendre le fédéralisme et les nouvelles institutions ou l'idée selon laquelle la Belgique, avec le fédéralisme, et moyennant certains ajustements, aurait répondu définitivement au problème communautaire. Le fédéralisme n'est plus, pour les militants, une solution pour la Wallonie, car il ne consiste, pour les Wallons et les Bruxellois qu'à accepter la domination tutélaire de la Flandre, qui domine le nouvel État fédéral belge et pratique la politique du « deux poids deux mesures ». Le fédéralisme est passé, dans le discours des militants wallons. Il reste la contestation implacable de l'État belge :

Qui oserait encore alléguer que l'État belge comme employeur, comme acheteur de biens et services, comme investisseur et, ainsi que l'ont démontré les invraisemblables projections dans les fraudes fiscales colossales, comme taxateur, soit équitable à l'égard de la Wallonie ?⁶⁶⁶.

Deux peuples, deux territoires, deux langues, avec Bruxelles au milieu. Le discours officiel, qui exaltait la Belgique unie, se prévaut aujourd'hui de la 'loyauté fédérale' (...). La Belgique est le dernier résidu de l'Empire austro-hongrois qui était, à l'inverse des États modernes, fondé sur la diversité des langues, des peuples et des cultures. Cette diversité même est érigée en doctrine. Elle préfigurerait l'Europe de demain. Peut-être serait-ce vrai, tout au moins sur le plan des principes, s'il n'y avait le nationalisme flamand⁶⁶⁷.

7.2 - L'identité n'est pas neutre

Outre un travail réflexif de désenchantement de la « vérité officielle » dominante de l'État, et une lutte contre ses mythes et ses rites, le processus de construction identitaire consiste aussi en la formulation, par le mouvement, d'une intention identitaire au travers de laquelle le mouvement propose une autre vision de l'identité collective susceptible de remplacer l'identité désenchantée, tout en postulant que cette identité collective autre est plus objective que celle proposée par l'État, plus réelle que les mythes étatiques : plus scientifique, vraie, sensée, moderne ou même, pour certains nouveaux penseurs de l'identité wallonne, « post-moderne » ou « post-nationale ». De fait, cette identité est définie d'abord par rapport à,

⁶⁶⁵ FONTAINE, José, « Les lieux de mémoire en Wallonie », *Tondi*, n°21-22, Vendémiaire, septembre-octobre 1999, Tome III, p. 32.

⁶⁶⁶ DUVIEUSART, Étienne, « Premier pas, Contributions au débat », FRANCK, Christian, FROGNER, André-Paul, REMICHE, Bernard, VAGMAN, Vincent (dir.) *Choisir l'avenir, op.cit.*, p. 110.

⁶⁶⁷ SWENNEN, René, *op.cit.*, p. 10.

(et contre) la doctrine identitaire de l'État : c'est la définition d'un Pays dit réel contre un État certes légal mais imposé, non choisi, non voulu par une communauté que le mouvement affirme.

Mais cette doctrine identitaire fabriquée « contre » l'État est aussi fabriquée par rapport aux propres cadres de référence du mouvement : les thèmes communs, mais aussi les valeurs, les aspirations, les croyances, les mythes, les légendes et une ritualisation progressive de certaines actions politiques : l'identité telle qu'elle est dite ressemble à l'acteur qui cherche à en prendre en charge la définition. L'histoire idéalisée de la communauté imaginée devient ainsi la succession cohérente d'autant de stations mythiques et symboliques, un chemin d'épreuves et d'espoirs à travers lequel le peuple ou la nation est mis en scène, un chemin dont le récit et la démonstration contribuent à entretenir une croyance identitaire particulière issue de la parole du mouvement et diffusée dans l'espace public comme la bonne parole. Et les stations de ce chemin sont autant d'occasions pour le militant, dans cette production discursive sur l'identité de la communauté, de mettre en scène le mouvement nationaliste comme mouvement national et de faire correspondre le destin et les références du mouvement avec ceux de la nation toute entière.

7.2.1 - Les dimensions de l'identité wallonne

Comment le mouvement wallon renverse-t-il les mythes étatiques et les remplace-t-il par ses propres schémas de pensée ? L'identité wallonne définie par le mouvement wallon a plusieurs dimensions, dessinant les contours d'un discours identitaire typique et par rapport auquel les valeurs du mouvement jouent un rôle déterminant.

Histoire de la Wallonie = Histoire du mouvement wallon

L'identité wallonne ainsi définie a d'abord une dimension contestataire et protestataire. Contre une Belgique éternelle et une histoire de la Belgique pérennisée, le mouvement s'attaque à l'historiographie et à l'analyse historique, certes en détruisant les mythes de l'histoire de Belgique, mais aussi en militant pour la construction d'une histoire « populaire », autre, cette fois de la Wallonie. Les laboratoires de l'identité font en la matière un travail remarquable qui consiste à décortiquer les mythes étatiques, et à forger les outils intellectuels nécessaires à la révélation de cette mémoire collective, à l'éveil ou au réveil de mythes wallons « à révéler ». Comme le reconnaît José Fontaine à propos de l'ouvrage sur les lieux de

mémoire en Wallonie, publié par la Fondation wallonne sous la direction de Luc Courtois et Jean Pirotte :

Jean Pirotte et Luc Courtois, tous deux de l'UCL, ont dirigé, avec des universitaires d'ailleurs et de l'étranger, un travail tout à fait intéressant et extrêmement diversifié qui manquait vraiment dans notre Communauté Wallonie-Bruxelles sur les lieux de mémoire (...). Il faudra revenir longuement sur ce livre capital qui a le mérite immense de tordre le cou aux élucubrations positivistes sur les mythes. Jean Pirotte montre qu'il n'est pas possible de se passer de mythes au sens large de 'récit' et que le caractère mythique du récit ne lui enlève pas nécessairement sa vérité⁶⁶⁸.

De fait, ce « récit » mythique et collectif d'une Wallonie proposé par nombre de militants wallons, et par ses laboratoires de l'identité, répond souvent à la même trame : celle décrite par exemple par José Fontaine, et qui illustre les connivences qui peuvent exister entre les références propres au mouvement wallon, et le récit identitaire wallon produit par ses acteurs. Les mêmes événements fondent le récit de l'histoire du mouvement wallon, abordé précédemment, mais aussi l'histoire de la Wallonie telle qu'elle est proposée par le mouvement, dans une intention identitaire unifiée qui laisse une bonne place à la dimension protestataire de l'identité :

On se demande si ce récit n'existe pas en fait, de la Résistance aux grèves de 60 en passant par le Congrès de Liège et les grèves contre Léopold III. Ce n'est pas se débarrasser du problème de l'identité wallonne que de faire remarquer que ces éléments d'un récit possible de la Wallonie ne fonctionnent pas aussi, tout simplement, parce qu'ils ont été violemment (violence symbolique et intériorisée) réprimés par le discours belge dominant. Et même plus encore : censurés puisque, en 1950, l'accord sur le retrait de Léopold III fut assorti d'une interdiction de reparler de la Question Royale en général⁶⁶⁹.

Ici, l'histoire de la Wallonie se confond clairement avec celle du mouvement wallon, à tel point qu'il paraît possible, notamment pour José Fontaine, de poser la règle suivante : « le Mouvement wallon=la Wallonie »⁶⁷⁰.

Il existe bien une trame commune aux acteurs et aux militants du mouvement lorsqu'ils analysent l'histoire de la Wallonie ou lorsqu'ils en parlent dans le cadre d'entretiens. Quelle est-elle ? Quelles sont les stations de l'histoire mythique wallonne les plus citées dans les entretiens ? En fait, l'histoire de la Wallonie est presque à l'image du mouvement wallon : essentiellement conflictuelle, et en lutte contre l'État belge.

La première station est celle qui consiste à présenter la Wallonie comme une « terre latine et romane » depuis ses origines (fin de l'Empire et début du Moyen-Âge). Les personnes

⁶⁶⁸ FONTAINE, José, « Les lieux de mémoire en Wallonie », *op.cit.*, p. 30 et 31.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p.31.

⁶⁷⁰ FONTAINE, José, « Un peuple né de lui-même », *TouDi*, n°28-29, Prairial, Mai-juin 2000, p. 26.

interrogées parlent ensuite de l'industrialisation précoce de la Wallonie, bien avant la naissance de la Belgique et grâce à la fois à des conditions naturelles avantageuses (houille, plus forêts, plus voies navigables) et à un certain savoir-faire wallon. La Révolution française et la présence française constituent la station suivante de l'histoire de Wallonie, surtout chez les rattachistes. Après cette première révolution, et après l'occupation hollandaise, la Révolution belge et la création d'un État dont la forme est diplomatiquement imposée aux populations de Wallonie et de Flandre constitue la quatrième grande station de l'histoire de la Wallonie. Les personnes interrogées, comme les études produites au sein du mouvement sur la Wallonie insistent ensuite avec une certaine nostalgie, mêlée de lucidité, sur la domination de la bourgeoisie et de sa langue, le français, dans le nouvel État (domination linguistique tant au détriment des patois wallons et picards que des patois flamands), ainsi que sur son corollaire, la montée du mouvement flamand d'émancipation socio-culturelle.

Le discours militant, dès la création de la Belgique met ensuite en parallèle l'émergence de la Wallonie et les revendications du mouvement wallon naissant. Les militants mettent généralement en exergue le développement d'une législation linguistique belge toujours en faveur des revendications du mouvement flamand, et toujours au détriment des revendications wallonnes, comme en atteste la régionalisation de l'usage des langues, avec la flamandisation de la Flandre et notamment des universités comme Gand, généralement cité en exemple. Il est aussi fait référence à la montée du mouvement wallon grâce notamment à l'impulsion jugée souvent décisive de Jules Destrée au début du XXe siècle : en l'absence de représentation politique institutionnelle wallonne, c'est le mouvement qui, en quelque sorte, joue ce rôle de représentation, mettant en scène une Wallonie qui finalement n'existe politiquement que par lui. La seconde guerre mondiale constitue une autre étape marquante de l'histoire de la Wallonie telle qu'elle est pensée par les militants et les intellectuels du mouvement wallon, qui insistent sur les injustices subies du fait de la *Flamenpolitik* pratiquée par les occupants, mais aussi les mouvements de résistance wallons face à l'occupant allemand. L'histoire se poursuit avec les stations d'après-guerre qui se succèdent et qui marquent une Wallonie qui « prend conscience d'elle-même » : la lutte des Wallons contre le retour du Roi, les grandes grèves et la création du Mouvement populaire wallon, la question scolaire.

La fixation de la frontière linguistique, l'affaire de l'université de Louvain, les conflits des Fourons viennent aussi marquer l'histoire de la Wallonie telle que perçue par le mouvement wallon. Enfin, la réforme de l'État et la fédéralisation de la Belgique dans laquelle le mouvement wallon joue pleinement son rôle, constituent l'aboutissement provisoire du chemin de l'Histoire wallonne. L'actualité politique et sociale de la Belgique marque en effet

l'imaginaire des acteurs et des militants du mouvement wallon : les luttes contre les prétentions flamandes sur Bruxelles, l'actualité des limites aux libertés linguistiques imposées par le gouvernement flamand aux francophones de Flandre, ainsi que les grands débats touchant à l'avenir de la Wallonie et de la Belgique sont autant d'éléments évoqués par les militants dans leurs discours ou leurs études sur l'identité, une identité marquée par les luttes politiques qui ont opposé le mouvement wallon à l'État centralisé, puis fédéral belge.

L'histoire de la Belgique, telle qu'elle a pu être diffusée par l'État belge n'est pas la seule à faire l'objet d'un inventaire et d'une révision. Les autres mythes de l'État subissent le même sort.

Contre l'identité nationale de l'État : l'identité « réelle »

Contre la Belgique monarchiste, dont le mouvement stigmatise le conservatisme, l'immobilisme, le caractère antidémocratique, le mouvement wallon présente une Wallonie républicaine qui s'oppose majoritairement au retour du roi lorsque se pose au pays la Question royale dans l'immédiate après-guerre, à la différence une fois encore de la Flandre qui vote majoritairement en faveur du retour du roi. La création après guerre par le mouvement wallon d'un *Congrès national wallon* fédéralisant l'opposition en Wallonie au retour du Roi constitue pour les militants wallons l'expression d'une force politique certaine et met enfin en avant ses aspirations politiques, et sa capacité de mobilisation :

[Le mouvement wallon] apparaît ainsi en première ligne et peut, pour la première fois de son existence, disposer de relais aussi puissants que les partis politiques ou les régionales syndicales, pour mobiliser les Wallons (...) L'alliance qui se scelle ainsi, malgré les vicissitudes qu'elle va connaître dans les trente années qui vont suivre, marquera profondément l'affirmation de l'identité wallonne⁶⁷¹.

Ces événements marquent directement l'image que peut donner le mouvement à la Wallonie : une Wallonie hostile à la monarchie et plutôt républicaine, qui s'exprimera notamment dans l'opposition majoritairement exprimée lors du référendum sur le retour du roi en 1950 : 58% des Wallons s'opposent au retour du roi, contre 72 % des Flamands qui souhaitent alors le retour du roi.⁶⁷²

Outre cette lutte menée directement contre les mythes et les doctrines de l'historiographie belge ou belgicaine, le mouvement wallon produit aussi toute une réflexion

⁶⁷¹ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, pp. 241-243.

⁶⁷² LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 62.

remettant en cause la Belgique unitaire et nationale en stigmatisant le caractère artificiel de cette nation qui n'existe pas et dont l'État a été imposé.

Contre cette artificialité, le mouvement wallon propose une culture propre aux Wallons, avec un folklore, des commémorations, une langue, un caractère populaire propre, distinct de ceux présents dans une histoire collective belge et piérennisée. C'est la dimension populaire et folklorique de l'identité wallonne. C'est l'essentiel du travail mené par l'un des laboratoires de l'identité wallonne. La Fondation wallonne se donne en effet comme objectif de « contribuer à la construction et à la reconnaissance de l'identité wallonne, au-delà des cloisonnements politiques et idéologiques ».⁶⁷³ C'est effectivement ce que cette Fondation fait en « redécouvrant » le patrimoine culturel wallon, ou en montrant comment progressivement se constituent des lieux de mémoire et des commémorations proprement wallons dans les ouvrages *L'imaginaire wallon* et *Entre toponymie et utopie*, comme en attestent les titres des articles publiés. Les auteurs s'intéressent notamment à « la symbolique révolutionnaire française de 1789, constitutive d'un imaginaire wallon » ; « les paysages ; réalité et perception de la terre et des hommes de Wallonie » ; « un patrimoine musical wallon. Prélude pour une symphonie future » ; « la littérature de Wallonie est-elle wallonne ? » ; « imaginaire wallon et bande dessinée » ; « la perception des langues régionales de la Wallonie chez les jeunes » ; « de l'image d'une Wallonie défavorisée par les décisions nationales »⁶⁷⁴ ; « la Wallonie aux mille visages : des trous de mémoire aux lieux de mémoire » ; « le folklore et les traditions populaires de la Wallonie. L'exemple du musée de la vie wallonne à Liège » ; « essai d'inventaire des lieux de mémoire liés au mouvement wallon » ; « la mémoire des mots de la Wallonie dans le français contemporain »⁶⁷⁵.

L'objectif est bien de partir en quête de sens identitaire wallon, à la découverte des éléments constitutifs des mythes wallons, réels ou potentiels en dressant des inventaires, en recherchant dans le passé les lieux même de la mémoire, les stations de l'histoire collective, et le dessin, même flou, des mythes sans lesquels un « destin collectif », un à-venir ne peut advenir :

Le mythe est tellement intégré à notre façon de penser et de chercher le sens qu'il est illusoire de vouloir l'éliminer. Le mythe n'est pas un quelconque objet étranger à notre pensée qui viendrait parasiter une réalité extérieure objectivement observable (...). Étudier avec nuances les mythes du passé ou du présent, leurs naissances, leur

⁶⁷³ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, *L'imaginaire wallon*, *op.cit.*, p. 9.

⁶⁷⁴ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir) « Table des matières », *L'imaginaire wallon*, *op.cit.*, p. 285.

⁶⁷⁵ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), « Table des matières », *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, *op.cit.*, p. 315.

fonctionnement et leurs rapports entre eux, c'est pénétrer avec une meilleure compréhension de nos structures mentales et de notre imaginaire social⁶⁷⁶.

Contre l'idée d'une Belgique soucieuse du développement de son « sud », là aussi le mouvement s'attaque au mythe d'un État providence égalitaire en montrant que les intérêts généraux de la Wallonie ne sont pas et n'ont jamais été ceux de la Belgique, et en donnant à l'identité wallonne une dimension économique et sociale importante, dimension issue de la longue et précoce industrialisation wallonne :

La Wallonie serait née au XIX^e siècle dans le sillon industriel qui va de Dunkerque à la Ruhr : sa culture serait liée aux luttes sociales qui ont animé ce tissu urbain et à la sensibilité sociale-démocrate qu'elles ont engendrées⁶⁷⁷.

À ce titre, la station des grandes grèves et des mouvements sociaux d'après-guerre constitue, toujours dans le discours du mouvement wallon, l'illustration des réactions des Wallons face à un État considéré comme socialement injuste, en même temps que la prise de conscience de leur identité au travers des solidarités éprouvées lors des grands conflits sociaux. José Fontaine rappelle ainsi les événements marquants de l'histoire des luttes en Wallonie, et caractéristiques de son identité tout en insistant sur la place du mouvement wallon dans ces luttes :

Le mouvement wallon atteint un sommet avec la grande grève de 60-61. (...) Chaque année, de 1960 à 1980 apporte son lot de luttes : fondation du Mouvement populaire wallon (1961), lois sur le maintien de l'ordre, affaire des Fourons (1962), rapport Sauvy sur la démographie wallonne (1962), pétitionnement wallon (1963), (...) élus des premières listes wallonnes en 1965, congrès 'fédéralisants' des socialistes wallons (1967), listes wallonnes à 10% (1968), journée wallonne de 1969, triomphe du Rassemblement wallon en 1971 (23% des voix en Wallonie), régionalisation préparatoire (...) très grande manifestation wallonne à Namur en 1979.⁶⁷⁸

Après avoir dressé cette liste, José Fontaine fait état « des interprétations ouvertes du mouvement wallon », et qui attestent, dans le discours du mouvement wallon sur l'identité wallonne, le rapport toujours établi entre la question nationale wallonne, et la question sociale :

Pour Serge Deruette, ceci coïncide avec la prise de conscience par les ouvriers wallons que l'État belge n'est plus redistributeur de richesses en raison d'une bourgeoisie flamande préoccupée d'un projet national autre que belge. Pour Francis Bismans, le tournant wallon de 1960, c'est la prise de conscience de la possibilité d'appliquer les réformes de structures sur un terrain favorable où les socialistes, avec d'autres, peuvent disposer d'une majorité absolue : en Wallonie. Pour Bernard Franck, le déclin wallon opère une mutation au cœur du mouvement ouvrier, l'énergie puisée dans la lutte des

⁶⁷⁶ PIROTTE, Jean, « Au carrefour des réalités tangibles et de la pensée mythique. L'histoire entre mythes et réalités », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *Entre toponymie et utopie, op.cit.*, p. 48.

⁶⁷⁷ KLINKENBERG, Jean-Marie, « La culture, un enjeu majeur », *La Wallonie, une Région en Europe*, recueil d'actes, Institut Jules Destrée, 1997, p. 148.

⁶⁷⁸ FONTAINE, José, « Un peuple né de lui-même », *op.cit.*, p. 24.

classes étant mobilisée -sans contradiction, du moins au début, avec l'idéal socialiste- au service d'un contrôle du développement en Wallonie⁶⁷⁹.

L'identité wallonne, pour le mouvement wallon, a aussi une dimension économique, liée à la crise de son bassin industriel et aux conflits sociaux qui en ont résulté, ainsi bien sûr qu'à l'inanité des investissements publics de l'État belge :

L'extraction du charbon a vécu, la solidarité 'nationale' n'est plus qu'un mot vide de sens. Reste la facture d'ouvrages pharaoniques aujourd'hui à la charge des Wallons. Morceaux choisis pour une chronique de travaux coûteux, dépassés ou inutiles dans les étroites limites d'une Belgique divisée. Mais dépense à rentabilité certaine si l'ouverture au sud était à l'ordre du jour⁶⁸⁰

Dans la parole des militants, l'intérêt collectif wallon d'une ouverture économique au sud se distingue de plus en plus d'un intérêt général belge qui existe de moins en moins, au profit d'un intérêt exclusivement flamand.

Une identité wallonne autre

Corollaire à la forte présence des valeurs humanistes et démocratiques au sein du mouvement wallon, c'est aussi l'image d'une Wallonie différente de la « Belgique à papa », réellement *autre* et ouverte sur le monde, progressiste, et d'une identité post-nationale ou même post-moderne qui est mise en valeur dans le discours du mouvement. La compatibilité du régionalisme wallon avec la mondialisation, la construction européenne, les opportunités d'ouverture sur le monde qu'offrent la langue française et l'appartenance de la Wallonie à la francophonie internationale sont aussi mentionnés tant dans les entretiens que dans les revues ou les analyses des laboratoires de l'identité, en même temps qu'est affirmée la dimension plurielle d'une identité wallonne en devenir : d'une identité wallonne « au futur »⁶⁸¹, à construire, autour d'un sentiment de commune appartenance transcendant toutes les définitions essentialistes ou anthropomorphiques qui pourraient être données de la Wallonie et des Wallons :

Si (...) il fallait caractériser la dynamique d'affirmation de la Wallonie, sans en faire un cas unique ou céder à l'angélisme (...) il faudrait mettre en évidence son progressisme et sa volonté d'ouverture⁶⁸².

Progressisme, volonté d'ouverture, l'identité wallonne serait-elle indéfinie ?

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁸⁰ PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques ? » *op.cit.*, p.4.

⁶⁸¹ Thème retenu des colloques organisés dans les années 1990 par l'Institut Jules Destrée.

⁶⁸² DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne*, *op.cit.*, p. 429.

Plus encore qu'une identité plurielle, ouverte, ce que constatent Luc Courtois et Jean Pirotte, de la Fondation wallonne, c'est plutôt l'existence d'une identité « en creux » :

Une spécificité de la Wallonie serait à chercher du côté des interprétations culturelles, anciennes ou plus récentes, qui ont fait d'elle un espace de romanité sans doute, mais un espace béant, ouvert au monde germaniques et sur bien d'autres horizons. C'est peu dire que l'identité wallonne est actuellement faible⁶⁸³.

La quête d'une Wallonie « au futur », qui doit, par un travail de réflexion sur son passé, découvrir et construire la propre image d'une identité en devenir, c'est un constat que fait aussi André Patris :

Les mailles du filet s'élargissent, elles ne se rompent pas. La preuve en est dans le cheminement conditionné de la démarche historique. L'objet d'étude n'est pas le passé des territoires wallons caractérisés par leur fragmentation mais la genèse d'une Wallonie qui commence à s'assembler, à tenter de s'identifier sous la houlette de la dynastie belge. Chronologie sélective aux répercussions notoires sur le débat enfin amorcé entre Wallons sur leur trajectoire historique. Une partie d'entre eux, même les plus radicaux, néglige les antécédents, soit un-demi millénaire qui n'avait connu que des Wallons et pas de Wallonie, pour s'en tenir à l'examen des faits depuis le début d'une unification contenue en germe dans l'État unitaire⁶⁸⁴

Des identités wallonnes ?

La vision de l'identité wallonne construite par le mouvement est donc déterminée par les rapports, conflictuels, qu'entretient le mouvement avec l'État belge, et cette réaction est relativement consensuelle au sein du mouvement wallon : tant dans les discours de nature politique, que dans les analyses de type scientifique, certes de manière moins brutale, on retrouve cette conception et cette dimension conflictuelle, qui tend à unifier le discours sur l'identité. Le passé, notamment celui de la Wallonie dans la Belgique unitaire, est globalement perçu de la même manière, tant par les partisans de la communauté que par les rattachistes ou les régionalistes.

Il existe en fait une distinction de taille au sein du mouvement wallon par rapport à l'identité collective quant à l'avenir même de la Région wallonne. Le mouvement wallon reste en effet partagé entre une vision wallonne et une vision « wallonne mais française » de l'avenir : pour une Wallonie indépendante ou pour une Wallonie « région de France ». L'avenir de la Wallonie est discutable, et discutée là aussi par rapport à une vision partisane et déterministe d'un État et d'une histoire nationale.

⁶⁸³ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », *op.cit.*, p. 276.

⁶⁸⁴ PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques ? » *op.cit.*, p.15.

Le discours le plus contestataire est certainement celui des indépendantistes wallons, qui non seulement s'opposent à la Belgique et à son État, mais aussi à toute forme de dépendance vis-à-vis d'un autre État, quel qu'il soit. C'est l'option clairement choisie par les revues *Toudi* et *République*, ainsi que, dans une moindre mesure depuis que le courant rattachiste y est aussi présent, dans *Wallonie libre* :

La Wallonie marque l'histoire mondiale par des traits et faits uniques. Sur le plan culturel, art mosan du 9^e au 16^e siècle, rayonnement des écoles liégeoises, vastes épisodes de la littérature dite de France (Cantilène de Ste Eulalie, Lebel, Froissart, Watriquet, Ligne Plisnier, Simenon, etc...), musique, architecture, sculpture, langues wallones, foi religieuse. Sur le plan économique et social, savoir-faire de l'industrie avec des percées dans toute l'Europe du Moyen-Âge, formidable implantation en Suède du 17^e, puissance industrielle mondiale dont les germes, en Ardenne, poussent sur le sillon industriel, au 19^e siècle, fondant une part de l'industrie allemande, un Empire colonial, des villes, des chemins de fer (de la Chine au Congo en passant par la Russie et l'Égypte), tout cela réverbéré dans la peinture en milliers de tableaux dont les couleurs crient un destin douloureux, exceptionnel. Sept grèves générales, un rêve fou de socialisme, une Résistance extraordinaire, et tout ce qui lui donnera suite, ici et maintenant. Un peuple, un grand peuple puisque tout peuple est grand.⁶⁸⁵

C'est aussi une logique de dissociation qui marque le discours de ce courant au sien du mouvement wallon, en tentant de constituer, comme le font la Fondation wallonne ou l'Institut Jules Destrée, un recueil de données et de réflexions sur l'identité collective wallonne, la culture, le terroir wallon, ainsi que sur l'avenir de cette société wallonne qui se construit institutionnellement, politiquement, et qui fabrique ses références identitaires.

Pour les rattachistes au contraire, si la contestation de l'État belge s'impose, c'est plus à une identité wallonne « région de France » qu'il faut faire référence pour l'avenir. Pour la nation wallonne, il est trop tard :

La période de création ou de maturation des nations est révolue, en Europe occidentale tout au moins. Trop tard pour les Wallons que pourrait mettre en effervescence l'implantation à Namur d'un appareil d'État. Son fonctionnement prouve à suffisance que ses ambitions ne se hissent pas au dessus du niveau régional (...). Au moment où le régime fédéral belge donne des signes clairs de décomposition, la Wallonie devient une carte majeure du jeu diplomatique. Que se passe-t-il au vu et au su de tous ? La Flandre a investi méthodiquement l'État belge. L'équilibre interne est rompu. Pour qu'il se rétablisse sans dommage pour toutes les parties en cause, la Wallonie doit franchir le pas qui le sépare de son adhésion ou, plus exactement, de la reconnaissance de son appartenance à la nation française⁶⁸⁶.

La plupart des organisations politiques wallonnes vont dans ce sens : *Wallonie libre*, mais aussi *France-Wallonie-Bruxelles*, *Bruxelles français*, le *Rassemblement Wallonie-France*,

⁶⁸⁵ FONTAINE, José, « Les gémellités européennes : III-Wallonie-France, Un jour, je ne deviendrai pas 'rattachiste' », *Toudi, Revue culturelle et politique*, n°36-37, Germinal, Mars-avril 2000, Tome IV, p. 40.

⁶⁸⁶ PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques ? » *op.cit.*, p.8.

Wallonie Région de France, ou le Parti France. La Wallonie est alors perçue comme une région coupée d'une nation française qui est la sienne, et d'un État qui est aussi le sien.

L'histoire la plus récente est vue comme une série de hasards malheureux qui n'ont pas permis aux Wallons d'opérer cette réunion à la France souhaitée mais non obtenue. L'objectif des productions discursives et identitaires de ce courant est alors de montrer les connivences et les rapports entre la société wallonne et la société française : d'un point de vue linguistique, certes, mais aussi culturel, artistique, idéologique, économique, historique.

S'inspirant d'une phrase de Sacha Guitry, André Patris se pose une question, pour y répondre aussitôt :

Contre la France, le Wallon ? Tout contre. L'ambiguïté du premier terme signifiant ou le contact ou la distance, voire les deux à la fois, rend assez bien compte du comportement de populations déchirées – il n'est pas inutile de se remémorer que la Wallonie politique sort à peine du berceau mais que les Wallons sont des Gaulois de vieille souche, marqués par la féodalité – entre les élans du cœur et la vision que des régimes successifs, bourguignon, espagnol, autrichien, hollandais et in fine belge lui ont inculquée de la France⁶⁸⁷.

Il est ainsi fait référence à une identité française -et wallonne- idéalisée : l'idéologie républicaine généreuse, les courants intellectuels prestigieux, le gaullisme grandiose et courageux. La Wallonie est ainsi vue à travers le prisme des propres mythes de l'histoire républicaine française. Les rattachistes tentent aussi de mettre en exergue les événements constituant l'expression d'une volonté liégeoise et wallonne de rattachement à la France :

Le Wallon est tout contre la France et la preuve de son attachement n'est pas inscrite dans les astres mais dans les moments significatifs du passé, ceux de l'adversité ou des grands choix⁶⁸⁸.

Rompant avec les essentialismes de la doctrine identitaire nationaliste belge et le finalisme de l'histoire belge officielle, les nationalistes wallons ont en fait noué un nouvel essentialisme, et tissé une nouvelle toile historique tout aussi finaliste, pour les uns autour d'un destin républicain français, et pour les autres autour d'une aspiration nationale-régionaliste wallonne.

7.2.2 - Les dimensions de l'identité québécoise

Plus encore qu'au sein du mouvement wallon, c'est une culture de l'oppression et de la domination qui fonde le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p.17.

⁶⁸⁸ *Ibid.*, p.18.

L'identité québécoise définie par le discours souverainiste est d'abord marquée par le conflit entre le mouvement souverainiste et l'État fédéral canadien, conflit dans lequel la nation est la victime, et l'État l'opresseur. En effet, c'est une véritable guerre symbolique que livre le mouvement souverainiste à l'État canadien. Une guerre qui porte sur la définition de l'État, et la légitimité de cet État à décider pour le Québec. La mémoire collective, manière du mouvement de penser collectivement le passé, est elle aussi marquée par un rapport conflictuel à l'État. Dans la lutte qui oppose l'État au mouvement souverainiste, la métaphore religieuse s'impose presque : ce dernier va en effet fonder son action, justifier ses options par une histoire collective dont les stations mettront en scène l'oppression et la domination en une forme de chemin de croix national, chemin de souffrances collectives au fondement d'une véritable foi nationale et d'une croyance fondamentale : la souveraineté du Québec comme ultime solution. Face à l'histoire de ces luttes, face aussi à cette croyance en une oppression collective permanente qu'exerce l'État à dessein, conformément à un héritage colonial qu'il porterait et qu'il reproduirait, il faut penser l'avenir, l'imaginer, le rêver sans cet État : c'est tout le sens du « projet national » souverainiste, qui consiste d'abord en la libération collective de la tutelle d'un État qui n'a jamais été celui des Québécois, et en l'imagination d'un État autre, fondé sur le quasi-État constitué par l'actuelle gouverne québécoise.

Identité nationale marquée par la contestation de l'État fédéral

La doctrine identitaire souverainiste rejette doublement le discours identitaire de l'État : il rejette l'État canadien en tant qu'État légitime, mais aussi la doctrine identitaire de l'État qui a été introduite par le gouvernement libéral dans les années 1970, et qui continue de fonder l'action politique de l'État canadien, malgré le refus réitéré des divers gouvernements québécois, libéraux compris.

Un postulat, commun à tous les nationalistes québécois, fonde plus particulièrement la doctrine identitaire du mouvement souverainiste et le choix de l'option souverainiste : le peuple québécois existe et lui seul peut décider de son avenir, que cet avenir soit au sein ou hors de la Fédération canadienne. L'avenir du Québec n'est pas une question juridique, dans laquelle doit intervenir la fédération, mais une question politique qui n'intéresse que les Québécois eux-mêmes :

L'accession du Québec à la souveraineté se fera par l'expression démocratique et la volonté du seul peuple québécois. Pour les partisans de cette voie, l'accession du

Québec au statut d'État est une question politique, puisque seul le peuple québécois est habilité à choisir la voie qu'il juge préférable pour son avenir⁶⁸⁹.

Cette spécificité nationale n'est pas reconnue par le gouvernement fédéral :

Ce que ces Québécois émancipés [les nationalistes québécois] ne réalisent pas toujours, c'est que cet État autonome, cette province pas comme les autres, est, en réalité, une province comme les autres, soumise à la même Couronne, à la même Constitution rapatriée en 1982 contre notre consentement et qui nie notre existence nationale. Soumise au même pouvoir fiscal fédéral, au même code criminel, aux mêmes lois dans le domaine de la santé, de l'assurance-chômage (...). Soumise à la même dynamique de centralisation à l'œuvre depuis 1867⁶⁹⁰.

Pourtant, le Québec n'est pas une province comme les autres au sein de la Fédération. C'est, pour les souverainistes, le foyer national d'un des deux peuples fondateurs du Canada :

Nous sommes entrés dans la fédération sur la foi d'une promesse d'égalité dans une entreprise commune et de respect de notre autorité en plusieurs matières pour nous vitales. Mais la suite a démenti les espoirs du début. L'État canadien a transgressé le pacte fédératif en envahissant de mille manières le domaine de notre autonomie et en nous signifiant que notre croyance séculaire dans l'égalité des partenaires [i.e. les deux peuples fondateurs] était une illusion.⁶⁹¹

Le Québec, dans son ensemble, a été, toujours d'après la doctrine souverainiste, plusieurs fois trompé par l'État canadien, en particulier en 1982 :

Nous avons été trompés en 1982, quand les gouvernements du Canada et les provinces anglophones ont modifié la Constitution en profondeur et à notre détriment, passant outre à l'opposition catégorique de notre assemblée nationale⁶⁹².

Outre cette non reconnaissance persistante et tenace, malgré les revendications, malgré les démonstrations de mobilisation, c'est à une véritable négation de la spécificité québécoise qu'ont à faire face les nationalistes québécois : la *Charte canadienne des droits et libertés*, la procédure d'amendement de la Constitution fédérale, et enfin le rapatriement de la Constitution en 1982 ont été adoptés par les autres provinces et par le gouvernement fédéral sans l'accord du Québec, et même contre la volonté de reconnaissance pourtant régulièrement exprimée par le Québec :

Suite au non du référendum de 1980 et contrairement au sens des promesses faites aux Québécoises et aux Québécois par le camp fédéraliste, le gouvernement central [a] profité des circonstances pour imposer sa réforme de la Constitution canadienne. Sous le couvert de rapatrier cette loi jusque-là britannique, Ottawa, aidé en bout de ligne par

⁶⁸⁹ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays... le Québec*, Bloc québécois, brochure, 1998, p. 23.

⁶⁹⁰ VENNE, Michel, Conférence prononcée à Montréal, à la Bibliothèque nationale du Québec, le 28 novembre 2002, à l'occasion du 85^e anniversaire de l'Action nationale. Site Vigile, *Remettre le Québec en mouvement*, <http://www.vigile.net/ds-actu/docs3/03-4-7-3.html#venne> (le 30 mars 2004).

⁶⁹¹ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, Préambule du Projet de loi n°1 sur l'avenir du Québec, 1995, repris dans BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays... le Québec*, op.cit., p. 16-17.

⁶⁹² ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, Préambule du Projet de loi n°1 sur l'avenir du Québec, 1995 op.cit., p. 16-17.

les provinces anglophones, [s'est] livré à un coup de force unilatéral contre le Québec⁶⁹³.

Le gouvernement canadien est coupable de mauvaise foi et cherche, pour le mouvement souverainiste, à tromper le Québec.

Outre cette dimension politique de la particularité du Québec au sein de la Fédération canadienne et de la légitimité, pour le Québec, de réclamer sa souveraineté, il existe une dimension idéologique dans le discours identitaire souverainiste : il s'agit de montrer que l'identité québécoise est incompatible avec la doctrine identitaire de l'État canadien qui n'a d'ailleurs pas été acceptée par le Québec. Le Québec, ce n'est pas, ce n'est plus le Canada :

Le Québec n'est ni une province comme les autres, ni une région. Il est la partie léguée par les ancêtres venus de France ou d'ailleurs, enrichie d'influences nombreuses qui ont fait de lui un État distinct. Les Québécoises et les Québécois ne prétendent pas être meilleurs que les Canadiens ; ils affirment être différents, ne partageant ni la langue, ni la culture, ni la même vision sociale et économique⁶⁹⁴.

C'est un discours identitaire engagé qui est tenu par le mouvement souverainiste : un discours de la désaffiliation. Il faut en effet « sortir le Québec du Canada », mais aussi et peut-être surtout « sortir le Canada du Québec »⁶⁹⁵, en luttant contre la doctrine identitaire canadienne et la propagande identitaire fédérale qu'exerce le Canada sur les Québécois. Face à la propagande fédérale, le mouvement souverainiste se donne une mission : rétablir la vérité sur l'identité, et dire le pays réel contre le pays inventé par l'État canadien.

Le Canada a montré à plusieurs reprises sa volonté de ne pas reconnaître le Québec comme société distincte ou d'aménager une place au Québec dans la fédération, compatible avec ses spécificités notamment culturelles : les gouvernements libéraux de Pierre Elliott Trudeau et de Jean Chrétien refusent toute reconnaissance, tandis que les aménagements tentés par le gouvernement conservateur dans les années 1980 ont tous échoués du fait de l'opposition du reste du Canada. Ces échecs et ces refus de reconnaissances montrent, pour la doctrine identitaire souverainiste, à quel point les deux sociétés sont différentes et inconciliables dans les structures fédérales actuelles :

L'entente du lac Meech devait être la dernière chance. En 1986, le Québec offre de signer la Constitution canadienne en échange du respect de cinq conditions minimales. (...) Le 23 juin 1990, l'appui indispensable des provinces canadiennes est refusé au Québec. On en vient tout de même, à l'été 1992, à l'accord de Charlottetown qui, comme les autres tentatives du genre, se voulait une nouvelle 'dernière chance'. Le

⁶⁹³ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS, *Aide-mémoire pour les souverainistes*, op.cit., p. 24.

⁶⁹⁴ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays... le Québec*, op.cit., p. 20.

⁶⁹⁵ BARITEAU, Claude, CAMPEAU, André, LECLAIR, Henri et alii, *Sortir le Canada du Québec*, Montréal, Les Intouchables, 2002, 173 p.

gouvernement Bourassa, pratiquement désespéré de 'renouveler' le fédéralisme, donne son assentiment à cet accord, pourtant encore moins satisfaisant que celui de Meech. La suite des événements montre mieux que jamais le fossé entre le Canada et le Québec : les Canadiens anglais votent contre parce que selon eux, le Québec obtiendrait trop de concessions ; et le Québec vote contre car il considère qu'il n'obtiendrait que des miettes !⁶⁹⁶.

La conséquence de ce récit est claire : la reconnaissance du Québec est impossible à cause des blocages canadiens. Pis, le Canada bloque, volontairement, toute reconnaissance du Québec, reconnaissance dont il ne veut pas, parce qu'elle est incompatible avec la doctrine identitaire de l'État canadien :

Le Canada unitaire se cherche une voix et les factions de l'establishment *canadian* qui s'affrontent d'ores et déjà, ne se battent pas pour faire une place au Québec mais bien pour définir un ordre de priorités et un espace politique dans lequel rien ne lui sera consenti qui ne sera pas défini dans l'intérêt d'un ordre dominé par Toronto et selon les modalités applicables à toutes les provinces⁶⁹⁷.

Tout l'enjeu du discours identitaire du mouvement souverainiste sera donc de contester le négationnisme de l'État canadien par rapport à la société québécoise et à sa spécificité. Pour les souverainistes, il existe bien une intention canadienne de nier l'existence du Québec :

L'ordre constitutionnel *canadian* et sa dynamique unitaire consacrent notre dissolution, l'érosion accélérée de toute forme de spécificité institutionnelle, prélude à l'enfermement dans la réminiscence folklorique. (...) Il n'y a rien à gagner à servir un ordre qui nous nie⁶⁹⁸.

Pour les souverainistes, cette identité québécoise existe pourtant bel et bien, et se distingue de l'identité canadienne notamment par deux points essentiels.

Il existe, premièrement, une nation québécoise. Cette identité est nationale et de fait, elle se distingue de l'« autre » identité canadienne : le Québec constitue une nation, et les Québécois un peuple distinct du « peuple » canadien affirmé par l'État fédéral ; quant au Canada, il s'agit d'un partenaire potentiel. Le Québec n'est plus une province :

Un pays est constitué d'un espace délimité par des frontières géographiques précises qui sont reconnues par la communauté internationale. Les frontières du territoire du Québec sont géographiques et non pas linguistiques ou ethniques⁶⁹⁹.

Le Québec est, selon le cas et le propos, une nation, une société, un État, un peuple, une patrie. Ou autres concepts analogues susceptibles, sans adultération ou travestissement, de le définir ou de le désigner de façon honnête, exacte et juste. Ramener cette réalité à la notion de 'province', ainsi qu'on le faisait assidûment jusqu'à la Révolution tranquille (...) c'est ramener la notion/nation québécoise à l'idée d'une

⁶⁹⁶ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES, *Aide-Mémoire pour les souverainistes*, op.cit., p. 25.

⁶⁹⁷ LAPLANTE, Robert, « Rompre », *L'Action nationale*, vol. XCII, n°7, septembre 2002, p. 5.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁶⁹⁹ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée*, op.cit., p. 7.

masse plutôt quelconque, quasi informe, que l'on pourrait identifier vaguement, par exemple, sous le qualificatif de 'canadienne-française'. À toutes fins utiles, il s'agit de nous remmener plus de quarante ans en arrière⁷⁰⁰.

Deuxièmement, des traits culturels essentiels distinguent la société québécoise de la société canadienne. Premier de ces traits culturels : la place particulière qu'occupe le français au Québec :

Le français est le fondement même de l'identité québécoise en Amérique du Nord. La langue française appartient à l'ensemble du peuple québécois. (...) Il est essentiel que la langue française devienne la langue commune et de la citoyenneté. Le Québec se doit de posséder les outils nécessaires pour en assurer la promotion et l'épanouissement⁷⁰¹.

De fait, le thème de la langue française est omniprésent dans le discours identitaire québécois : elle est le cœur même de la doctrine identitaire souverainiste.

Deuxième trait essentiel, l'existence d'une mémoire patrimoniale particulière, d'une histoire particularisée par le présent, au sens inextricablement lié à l'existence d'une nation, c'est-à-dire d'un destin collectif : le Québec actuel est en quelque sorte la synthèse entre un destin communautaire canadien-français et des institutions représentatives provinciales, entre une volonté générale constitutive de la nation et générée par la communauté canadienne-française, et un intérêt général constitutif d'un État, fruit de la démocratie représentative québécoise, synthèse dont la Révolution tranquille est le moment, et le mouvement national le médiateur. En ce sens, les Québécois deviennent un peuple, et le Québec une nation. Et ce processus constitue la spécificité même du Québec, qui est une nation « devenue », et un État souverain « en devenir », suite logique ou aboutissement indispensable, toujours pour les souverainistes, à la reconnaissance du Québec en tant que nation. En attendant cet État souverain à venir, la nation poursuit son évolution :

Notre identité culturelle est caractérisée en premier lieu par notre langue et nos origines françaises. À travers les siècles, elle s'est enrichie d'autres cultures comme celle des premiers habitants.⁷⁰²

Cette nation n'est pas ethnique ni même linguistique pour la doctrine identitaire souverainiste, mais culturelle et civique :

Depuis plus de trois décennies, les Québécoises et les Québécois réfléchissent à leur avenir (...) Le Québec représente la terre de leurs ancêtres ou leur terre d'adoption ;

⁷⁰⁰ GOUIN, Jean-Luc, « Des mots et des faux, de la provincialisation chez TVA/LCN », *L'Action nationale*, vol. XCII, n°7, septembre 2002, p. 19.

⁷⁰¹ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 15.

⁷⁰² *Ibid.*, p. 14.

pour tous et toutes, c'est leur lieu d'expression et de vie économique, sociale, culturelle⁷⁰³.

La reconnaissance du caractère civique de la nation permet à la culture québécoise de refléter une pluralité, une diversité enrichissante nourrissant la spécificité québécoise d'apports divers :

Le patrimoine culturel du Québec est tissé de fibres empruntées à chacune des cultures qui s'expriment sur son territoire. La contribution des peuples autochtones, des descendants d'origines française et anglaise et des nouveaux arrivants venus des quatre coins du globe se manifeste dans la vie de tous les jours. Ces influences multiples ont permis aux Québécoises et aux Québécois de se donner une personnalité propre en territoire d'Amérique⁷⁰⁴.

Cette interculturalité québécoise, corollaire d'une identité nationale territorialisée, doit alors être reconnue tout en s'assurant « que le Québec demeure un territoire de langue et du culture française »⁷⁰⁵. Dans ce cadre, la doctrine identitaire souverainiste tente de renverser la rhétorique identitaire canadienne au profit de l'identité québécoise : ce n'est pas l'identité québécoise qui est ethnique et l'identité canadienne qui est multiculturelle ; c'est l'identité québécoise qui est civique, territoriale, interculturelle et l'identité canadienne qui est communautariste :

Jamais plus il ne faut tolérer ici ou ailleurs que l'on assimile le projet québécois qui est totalement inclusif à quelques desseins ethniques réducteurs (...) Ce n'est pas une nouvelle doctrine pour le Parti québécois : ce fut toujours notre doctrine. Mais il est des adversaires (...) pernicieux qui se sont servis de cette arme vicieuse pour contrer le destin national ouvert du Québec⁷⁰⁶.

Dans cet effort constant qu'effectue le mouvement souverainiste de réponse et de réaction au discours décrédibilisant de l'État fédéral sur l'identité québécoise, le discours identitaire du mouvement souverainiste finit parfois par emprunter, un peu par mimétisme, certains traits de l'identité canadienne, encouragé par les luttes sémantiques et symboliques auxquelles se livrent l'État fédéral et la gouverne provinciale.

Mimétisme étatique d'abord : les institutions provinciales québécoises se muent dans le discours souverainiste en « État québécois », susceptible de répondre point par point aux actions et à la doctrine identitaire de l'État fédéral, susceptible aussi de défendre ses pouvoirs, ou de concurrencer l'État sur l'identité ; il s'agit de faire à la fois « comme si » l'État était souverain, et « malgré tout » (car les institutions représentatives québécoises ne sont pas souveraines), notamment par la nationalisation délibérée des institutions provinciales dans le

⁷⁰³ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays ... le Québec*, op.cit., p. 20

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁰⁶ LANDRY, Bernard, *Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de président du Parti québécois, le 21 janvier 2001*, op.cit., p. 114-115.

discours identitaire. Il s'agit aussi de préparer la transformation, à terme, de ce « quasi-État en État souverain en montrant que la société québécoise est tout à fait prête à remplacer l'État fédéral par un autre État (cette fois québécois), et que les institutions québécoises actuelles peuvent tout à fait répondre aux défis de la souveraineté. Il ne manque plus au Québec que de « maîtris[er] tous les leviers de développement et tous les pouvoirs de décision, que ce soit pour agir par nous-mêmes ou pour agir conjointement avec un ou plusieurs partenaires sur la base d'un accord négocié et librement consenti »⁷⁰⁷.

Il faut que nous donnions aux hommes et aux femmes qui nous représentent à Québec les moyens dont ils ont besoin, quel que soit le parti. Et le plus rapidement possible, le gouvernement national du Québec doit avoir des moyens nationaux, c'est-à-dire ceux que donne la souveraineté⁷⁰⁸.

Mimétisme quant à la doctrine identitaire ensuite : cette doctrine tend à entrer en concurrence « tous azimuts » avec celle de l'État fédéral, lui empruntant des thèses pour se les approprier ou investissant des thèmes majeurs propres à l'identité canadienne (régionalisme, multiculturalisme, bilinguisme, respect des droits individuels, pluralisme, démocratie), pour démonter les argumentaires fédéralistes visant à décrédibiliser le discours identitaire souverainiste en le présentant comme réactionnaire, passéiste, ethnique. Le mouvement souverainiste souhaite ainsi montrer qu'en ces matières le gouvernement fédéral n'a aucun monopole, et que le Québec, comme tout État libéral et démocratique, respecte les droits de la personne conformément à sa *Charte québécoise des droits et libertés*. Le droit des minorités culturelles situées sur le territoire du Québec participe ainsi de l'identité québécoise :

A few words to our English-speaking Quebec compatriots (...). Your rights as a national minority in Quebec are sacred, part of the Quebec soul and will be respected for ever. (...). Quebec nation, it is perfectly clear now, is a political and civic nation, not an ethnic one⁷⁰⁹.

En plus de garantir les droits de la minorité Anglo-québécoise, le Québec garantit (toujours d'après le discours souverainiste) à cette minorité la pleine jouissance de sa langue, ainsi que sa survie, ce que ne garantit pas le gouvernement fédéral pour les minorités francophones à l'extérieur du Québec : le bilinguisme fédéral ne serait qu'un bilinguisme de façade incapable d'enrayer l'assimilation progressive des francophones hors-Québec à la majorité canadienne-anglaise. À l'inverse, la législation linguistique québécoise aurait quant à elle montré son efficacité dans la protection du français au Québec, dans le respect des droits

⁷⁰⁷ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 7.

⁷⁰⁸ LANDRY, Bernard, *Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de président du Parti québécois, le 21 janvier 2001, op.cit.*, p. 124.

⁷⁰⁹ « Quelques mots pour nos compatriotes anglophones de Québec (...) Vos droits comme minorité nationale au Québec sont sacrés, participent de l'âme du Québec et seront respectés pour toujours » (Notre traduction), *Ibid.*, p. 115.

de la minorité anglophone : c'est cette législation, et elle seule, qui rend possible la liberté linguistique, en conférant à la minorité anglophone des droits quant à l'usage de sa langue et au maintien de ses institutions, tout en affirmant le caractère français du Québec. Certains souverainistes vont même, face à ces protections de l'anglais au Québec, parler de bilinguisme à la québécoise, soit pour dénoncer la faiblesse de la législation, ses insuffisances, sa générosité (discours orthodoxe), soit au contraire pour en souligner l'aspect le moins contraignant, et l'esprit d'ouverture et de tolérance qui a prévalu pour l'adoption d'une législation si respectueuse des droits des minorités linguistiques. Dans le programme du Parti québécois, la diversité du Québec est d'ailleurs soulignée :

Le gouvernement du Québec se donne pour tâche d'intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, le français comme langue commune, le soutien à la participation et la reconnaissance du pluralisme. L'État québécois s'assurera que les structures sociales et les institutions de l'État reflètent le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale⁷¹⁰.

Mémoire collective, oppressions collectives

Suivant en cela la dimension « contre-étatique » de la doctrine identitaire, la narration de l'histoire nationale par le mouvement souverainiste est marquée par l'oppression et la contestation, corollaire de cette oppression dans le discours identitaire. Lorsqu'on fait l'inventaire des stations de l'identité québécoise dans le discours du mouvement souverainiste, force est de constater l'amalgame qui est souvent fait entre le destin collectif québécois et l'histoire du mouvement nationaliste : le rôle déterminant du mouvement nationaliste dans la prise de conscience identitaire du peuple québécois est souligné ; les mythes nationalistes sont aussi les mythes identitaires québécois. « Le passé se pense toujours dans le présent » ;⁷¹¹ il se pense en particulier par rapport aux objectifs politiques poursuivis. Et l'objectif poursuivi ici, c'est la souveraineté, c'est-à-dire la sortie du Québec d'une situation perçue par les souverainistes comme celle d'une perpétuelle domination, d'une perpétuelle oppression. Le récit souverainiste cherche, plus que l'objectivité, à illustrer l'oppression supposée, et aussi à répondre du même coup à la doctrine identitaire de l'État canadien qui vise quant à elle à donner à l'histoire canadienne une vision édulcorée, partielle, occultant les points sombres, et modifiant ou niant, dans le sens de l'harmonie nationale, des clivages qui paraissent au contraire fondamentaux aux souverainistes. Le passé sert ainsi à justifier la vision que peut

⁷¹⁰ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 9.

⁷¹¹ BOUCHARD, Catherine, *op.cit.*, p. 85.

avoir le mouvement du présent comme de l'avenir, et ce processus n'est pas toujours inconscient chez les militants et les intellectuels souverainistes. La partialité est d'ailleurs assumée :

Toute personne a un avenir en se donnant des projets ; mais cela lui serait impossible sans le sentiment de son identité, sans son aptitude à conférer un sens à son passé. Il n'en va pas autrement pour les cultures. Elles ne sauraient s'engager dans les aléas de l'histoire sans disposer d'une conscience historique⁷¹².

La doctrine fédérale étant partielle, le mouvement souverainiste doit réagir, et rétablir une vérité sur le passé collectif occulté par la « propagande fédéraliste ». Plusieurs événements sont ainsi convoqués par le mouvement souverainiste dans la construction d'une conscience historique.

Le récit identitaire que fait la Société Saint Jean-Baptiste, sans pour autant prétendre à l'objectivité, est le plus virulent contre l'État canadien. La thèse défendue est la suivante :

L'histoire du pays [le Canada] qui accueille aujourd'hui la francophonie mondiale [à l'occasion du Sommet de la Francophonie de 1999, à Moncton, Nouveau-Brunswick] a longtemps été celle d'une très active et agissante francophobie. Celle-ci s'est exprimée dès les premières années du régime britannique, inspirant ce qui reste, à ce jour, le plus tragique des événements de notre histoire : la déportation des Acadiens⁷¹³.

L'objectif de l'État canadien, d'après cette thèse, c'est de poursuivre l'objectif de la puissance coloniale britannique, l'assimilation des canadiens français :

Au XIXe siècle, cette francophobie présidera à la première forme d'organisation politique moderne – l'Union de 1840- celle-ci étant conçue dans l'exact but d'assurer la mise en minorité définitive de ce peuple 'sans valeur' qu'on n'appelait pas encore les 'Francophones'. Le régime suivant – celui de 1867, toujours en vigueur- étendit peu à peu ce système aux dimensions du Canada actuel. Au sommet de ce système, Ottawa consentira au mieux, pour le français, une politique de portion congrue, cependant que les provinces à majorité anglaise –toutes, sans exception-, plus lestes, pratiqueront l'exclusion, refusant ici de reconnaître, retirant l'des droits qui avaient pourtant été reconnus (notamment à l'encontre des Métis du Manitoba). Devant un si bel exemple, la population anglaise ne sera pas en reste – quand elle ne sera pas en pointe : même au Québec, les Anglo-Saxons se comporteront en pays conquis. Minorisation, assimilation, humiliation : tel fut le bilan, pour la communauté de langue française, de deux siècles d'annexion à l'Empire britannique et d'un siècle d'Union canadienne⁷¹⁴.

L'objectif de ce passage n'est évidemment pas de produire un discours objectif sur l'histoire du Québec, mais plutôt de répondre avec une virulence toute militante à la doctrine identitaire de l'État canadien qui, en retour, dans une sorte de guerre du sens, produit un tout autre récit de la francophonie canadienne et de l'histoire du Canada beaucoup plus

⁷¹² LÉGER, Jean-Marc, « Retrouver le sens de l'identité nationale », *L'Action nationale*, LXXX (1), janvier 1990, p. 26, repris dans BOUCHARD, Catherine, *op.cit.*, p. 85.

⁷¹³ SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, « L'imposture d'Ottawa », *op.cit.*, p.1.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p.1.

consensualiste et pacifiée. Un discours qui apparaît, pour les souverainistes, comme partial, mensonger, mais auquel il faut répondre par des faits.

Au-delà de la caricature, la dénonciation peut être beaucoup plus subtile, et produite à l'occasion de travaux scientifiques ou universitaires. C'est ici qu'interviennent les intellectuels, et les laboratoires de l'identité souverainistes : par le choix de leur objet, de l'approche scientifique privilégiée, ils vont contribuer à produire un récit identitaire qui, tout en étant objectif, tout en répondant aux traditionnelles exigences scientifiques, contient pourtant une part de subjectivité militante. C'est par exemple le cas des productions de *L'Action nationale*, des Intellectuels pour la souveraineté ou des chercheurs engagés par ailleurs au sein du mouvement souverainiste.

Cette dénonciation récurrente du pouvoir politique étatique s'accompagne d'un récit identitaire dans lequel, comme en Wallonie, il est possible de repérer des « stations de l'Histoire », autant de références collectives à un passé présenté comme commun.

À l'origine de l'histoire du Québec, on trouve bien sûr la découverte du Canada, les premiers efforts de colonisation, et les rapports, parfois conflictuels, souvent amicaux, avec les autochtones : Jacques Cartier, Maisonneuve, Jeanne Mance, Dollard des Ormeaux, ... sont autant de références récurrentes à l'histoire pionnière des premiers colons et découvreurs. Bien qu'ils expriment souvent une certaine fierté par rapport à cette histoire et ces aventures marquant les premières installations, les souverainistes ne s'identifient pas ou peu au régime colonial lui-même qui a importé une partie des archaïsmes institutionnels de la France : le régime seigneurial, des gouverneurs français avides et souvent incapables, un pouvoir colonial qui se désintéresse de ces territoires américains, les abandonnant, les uns à la suite des autres, au conquérant britannique. Il existe une certaine amertume chez les souverainistes face à l'abandon de l'Amérique française par une métropole qui « préfère la Guadeloupe aux quelques arpents de neige du Canada ». ⁷¹⁵

La prise de Québec marque un temps fondamental dans l'imaginaire identitaire des souverainistes, sinon le temps fondamental. C'est sur cette Conquête que se fondent, d'après la doctrine identitaire souverainiste, le Canada ainsi que l'oppression des Canadiens français qui suivra :

L'interprétation des effets de la 'Conquête', ou de la défaite militaire de 1759, a toujours été un enjeu politique et a suscité de nombreux débats. Même aujourd'hui, on explique les attitudes des Québécois envers le Canada et des Canadiens envers le Québec comme un relent de cet événement qui aurait façonné le destin de ces deux

⁷¹⁵ ENTRETIENS QUÉBEC n° 2, hors enregistrement (notes d'entretien).

communautés linguistiques. Cette empreinte laissée sur la psychologie collective se manifesterait chez les francophones par une volonté d'effacer les rapports d'inégalité politique qu'elle a engendrés et chez les anglophones par le refus de reconnaître le peuple québécois. Enfin, certains politiciens aimeraient bien qu'on oublie la Conquête pour construire une nouvelle identité canadienne (...). Avec la 'Conquête', les Canadiens perdent le contrôle du territoire et de ses ressources, du système économique et des institutions politiques. Au Canada comme ailleurs, les britanniques n'ont pas mené une guerre de conquête pour remettre le pouvoir aux conquis⁷¹⁶.

Après cette Conquête, et la période durant laquelle le pouvoir colonial s'est accommodé, en la ménageant, une population très majoritairement canadienne, ce sont les tentatives d'assimilation qui sont stigmatisées par le discours identitaire souverainiste, en même temps que les politiques d'immigration qui tendent à menacer la communauté Canadienne-française. L'*Acte d'Union* et le *Rapport Durham* sont les deux événements marqueurs de cette station : suite à la Rébellion des Patriotes, le Rapport qu'effectue auprès du Parlement britannique Lord Durham, sur la situation politique au Canada, préconise l'assimilation, ainsi que l'Union des Canadas. C'est ce qui sera fait :

En 1840 (...) l'Acte d'Union unit les deux Canada, désormais appelé le Canada-Uni, fait de l'anglais la seule langue officielle et crée une seule chambre des représentants dans laquelle les francophones se retrouvent minoritaires pour la première fois⁷¹⁷.

Cette station marque une étape dans le récit identitaire : c'est, pour le mouvement souverainiste, la démonstration de l'existence d'une domination et d'une oppression, au fondement de l'État canadien contemporain, et le caractère fictif d'une croyance encore présente chez certains Canadiens en un État co-fondé par deux peuples libres et égaux.

Pour la doctrine identitaire souverainiste, la station suivante découle de la précédente : échaudée par les répressions des mouvements patriotes, de plus en plus minorisée dans un Canada dont la population Anglo-saxonne se trouve constamment renforcée par des vagues massives d'immigration, la société canadienne-française, encadrée par l'Église catholique, son clergé et ses institutions, va choisir le repli de la survivance : c'est une période durant laquelle l'identité canadienne-française, catholique et francophone, s'ethnicise :

[Avec la Confédération], un discours nationaliste d'inspiration ethnique prend forme au Québec. Il est l'écho des visées canadiennes de l'époque à l'égard de la population francophone du Québec. L'État fédéral et l'Église catholique deviennent les deux principales institutions vouées à l'ethnicisation des Canadiens français. L'État fédéral développe un nationalisme typiquement anglais avec pour base de reproduction la bureaucratie fédérale dont les Canadiens français sont écartés. Quant à l'Église, elle assure l'exclusion de ces derniers du pouvoir canadien par une approche axée sur la

⁷¹⁶ MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 76.

⁷¹⁷ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec, op.cit.*, p. 12.

survivance. À l'intérieur de ce cadre, seul un nationalisme messianique quasi généalogique pouvait s'exprimer au Québec⁷¹⁸.

C'est, pour le mouvement souverainiste, une période qui permet, par comparaison avec le discours identitaire contemporain, de montrer à quel point le discours sur l'identité s'est libéré de ses anciennes « lunes » ethniques, pour intégrer une approche plus civique et territorialisée de l'identité nationale. Le souverainisme est présenté par les souverainistes comme bien loin du nationalisme du repli sur soi et des archaïsmes tant dénoncés par Trudeau. D'une survivance, le « nous » est en effet passé à l'affirmation :

Nous avons perduré en dépit des tractations et des marchandages dont nous avons été l'objet ; (...) le Canada, loin de s'enorgueillir de l'alliance entre ses deux peuples et de la clamer au monde, n'a eu de cesse de la banaliser et de consacrer le principe d'une égalité factice entre provinces ; (...) depuis la Révolution tranquille, nous avons pris le parti de ne plus nous cantonner dans la survivance mais, désormais, de construire sur notre différence⁷¹⁹.

À cette période obscure et obscurantiste succède la période des Lumières. À l'ancien succède le nouveau, par la Révolution Tranquille. Si la Conquête marque le point de départ de l'oppression et de la soumission, la Révolution Tranquille marque quant à elle pour les souverainistes un renouveau, une renaissance de la société québécoise qui touche autant le pouvoir québécois que la société dans son ensemble. La Révolution Tranquille, c'est aussi, dans la doctrine souverainiste, la transformation d'un nationalisme du repli à un « nationalisme de modernisation »⁷²⁰ caractérisé par le slogan du Parti libéral en 1962 « Maîtres chez nous », nationalisme qui, une fois encore, se heurte dans son élan à la domination que fait peser l'État fédéral sur la société québécoise. Par la Révolution Tranquille, le Québec se révèle en quelque sorte à lui-même en tant que nation et en tant qu'État à part entière :

[La Révolution tranquille est] le bref moment pendant lequel, fort d'un large consensus social l'État québécois, son personnage principal, a été à la fois intensément réformiste et intensément nationaliste (...). L'État québécois a poursuivi en même temps un objectif de modernisation accélérée sur le modèle de l'État-providence et un objectif très net de promotion nationale des Québécois francophones. L'État duplessiste avait pu sembler porter le nationalisme canadien-français traditionnel, mais il était farouchement opposé à toute réforme de style keynésien⁷²¹.

Ses caractéristiques fondamentales sont alors « la modernisation politique, par exemple, ou l'affirmation nationale de ceux qui n'ont plus voulu s'appeler Canadiens français, mais

⁷¹⁸ BARITEAU, Claude, « Pour une conception civique du Québec », dans *L'Action nationale*, LXXXVI (47), septembre 1996, p.114, cité dans Bouchard, Catherine, *op.cit.*, p. 76.

⁷¹⁹ Extrait du préambule du projet de loi n°1 sur l'avenir du Québec, 1995.

⁷²⁰ MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, *op.cit.*, p. 111.

⁷²¹ FERRETTI, Lucia, « La révolution Tranquille », *L'Action nationale* : <http://www.action-nationale.qc.ca/00-1/dossier-ferretti.html> (le 30 mars 2004).

Québécois »⁷²². Mais cette libération francophone et cette modernisation québécoise trouvent leurs limites, toujours d'après le récit identitaire souverainiste, dans les tentatives centralisatrices de l'État fédéral canadien, et dans la volonté de ce dernier d'imposer au Québec une doctrine identitaire incompatible avec les aspirations québécoises. Le gouvernement fédéral a accru ses pouvoirs en temps de guerre, pour résoudre les crises, et ces pouvoirs, pris sur ceux des provinces, « ne seront pour la plupart jamais rétrocédés aux provinces. C'est ce qui explique l'ingérence fréquente du gouvernement fédéral dans les domaines qui, par la Constitution de 1867, relèvent des provinces ».⁷²³

L'État, toujours d'après la doctrine identitaire souverainiste, n'hésite pas dans ce bras de fer à renouer avec la violence politique et la répression aveugle. Octobre 1970 constitue de ce point de vue une station supplémentaire dans le récit de l'oppression séculaire subie par un peuple soumis à la brutalité de l'État central. Brutalité étatique, et brutalité coloniale se conjuguent alors dans une réaction militaire incomprise, l'emprisonnement de 500 journalistes, syndicalistes, ouvriers, étudiants et autres québécois soupçonnés de sympathies avec le Front de Libération du Québec, ainsi que l'occupation, militaire, de Montréal. Cet événement a marqué durablement l'imaginaire souverainiste, et sert de passerelle symbolique entre les répressions des mouvements patriotes, et la répression qui a touché, plus que les groupes terroristes, une partie des élites québécoises de Montréal à cause de leur simple sympathie, réelle ou supposée, pour la cause de la souveraineté du Québec :

Le Front de Libération du Québec fait désormais partie de notre histoire, mais on ne peut guère oublier qu'il a déjà fait partie de nos vies, de façon souvent tragique⁷²⁴.

Autre station dans le récit identitaire québécois : l'avènement sur la scène politique québécoise d'un parti émanant du mouvement souverainiste et d'un clivage politique opposant les fédéralistes aux souverainistes quant à l'avenir du Québec, dans ou en dehors de la Fédération. 1968 et 1976 marquent ainsi, à leur tour, une rupture : c'est le temps de l'engagement du mouvement souverainiste dans un processus de politisation, avec la création d'un parti politique, et le temps de la prise du pouvoir au Québec par les souverainistes : à ce stade du récit collectif, le discours souverainiste opère la jonction entre l'histoire du Québec et la propre histoire du mouvement souverainiste : le mouvement souverainiste et le gouvernement québécois qu'il génère se trouvent alors à l'avant garde d'une nation québécoise en quête de souveraineté :

⁷²² *Ibid.*

⁷²³ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec, op.cit.*, p. 12.

⁷²⁴ FOURNIER, Louis, « Il y a 30 ans Octobre 1970 : le FLQ, pourquoi ? », *Vigile*, Tribune libre : <http://www.vigile.net/00-10/octobre-fournier.html> (le 30 mars 2004).

En 1968, les forces souverainistes québécoises s'unissent au sein d'un nouveau parti politique (...) Aux élections suivantes, en 1970, le parti québécois réussit à faire élire ses premiers députés à l'Assemblée nationale. Trois ans plus tard, il deviendra l'opposition officielle. Cette montée fulgurante placera le P.Q. au cœur de la vie politique du Québec et fera de lui une force incontournable (...) Au cours de son premier mandat, le gouvernement du Parti québécois fera preuve d'innovation et d'originalité, adoptant un train de mesures tout aussi inédites qu'avant-gardistes (...) ⁷²⁵.

Autres faits marquants du récit identitaire souverainiste, et dernière station du récit identitaire québécois : les impasses sur la question nationale, et les non-réformes constitutionnelles : le non aux deux référendums, les non québécois et canadien aux réformes du fédéralisme, le non au statu quo constitutionnel. La situation politique et l'impasse sont vues et exposées comme les résultantes d'un comportement négatif de la part du gouvernement fédéral, et comme la démonstration de l'existence au Canada de deux sociétés distinctes et désormais inconciliables. En 1997, la déclaration de Calgary des Premiers ministres des provinces anglophones, en rejetant définitivement le concept de société distincte pour celui de « caractère unique », atteste, pour le mouvement souverainiste, de l'incapacité du reste du Canada à comprendre la société québécoise :

À l'aube du XXI^e siècle, le peuple québécois se trouve à la croisée des chemins. Les multiples échecs de renouvellement du fédéralisme canadien ne laissent que deux options véritables aux Québécois et aux Québécoises : le statu quo, c'est-à-dire le Canada tel qu'il est, insensible à leurs aspirations légitimes et historiques, ou une voie d'avenir, celle de la souveraineté ⁷²⁶.

Projet national et raisons communes : l'avenir sur l'identité

C'est cette « voie d'avenir » que définit le projet national du mouvement souverainiste, pièce maîtresse de son discours identitaire : « La nation ne dépend pas seulement de la représentation de ce que nous sommes, elle dépend aussi de ce que nous voulons être ». ⁷²⁷ Face à cette opposition frontale entre l'État canadien et la nation québécoise, le mouvement souverainiste a une mission : libérer la nation, et prévoir non seulement les modalités de cette libération, mais aussi la forme, notamment institutionnelle, que prendra cette libération.

De toute façon, le Québec n'a plus de choix. La seule voie possible, c'est celle de la souveraineté :

Les programmes du PLQ et de l'ADQ ne sont que des mots. Ils ne traduisent et n'incarnent aucune position politique réelle, parce qu'ils n'ont plus de posture

⁷²⁵ BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec, op.cit.*, p. 13.

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 19.

⁷²⁷ SEYMOUR, Michel, *Le pari de la démesure*, Montréal, L'Hexagone, 2001, p. 20.

politique spécifique. Les deux partis qui soutiennent pouvoir passer à autre chose, propose au Québec de s'accommoder de ce que le Canada lui laisse⁷²⁸.

L'identité se définit alors par rapport à un événement qui doit advenir : un oui prochain à un prochain référendum. Il s'agit alors de penser l'identité extirpée d'un contexte institutionnel présent, de l'imaginer sans l'État canadien, sans l'objet même de la contestation. Dans ce cadre, le discours identitaire intègre les réflexions sur les modalités d'accession à la souveraineté, ainsi que l'imagination d'une identité nationale libérée de son aspect purement contestataire.

S'agissant des modalités d'accession à la souveraineté, il n'est pas question de reconnaître au gouvernement fédéral un rôle quelconque dans une affaire, la question nationale, qui est, pour les souverainistes, une question politique « interne » à régler entre Québécois. L'affaire n'est pas juridique, mais politique. Le processus ne doit donc pas être soumis au contrôle des institutions fédérales, en particulier du gouvernement et de la Cour suprême du Canada, sur la base de la Constitution canadienne et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans ce cadre, les choix ont depuis longtemps⁷²⁹ été faits dans le programme du Parti québécois. Le Québec ne peut accéder à la souveraineté qu'advenant un oui à une question référendaire, et il est seul à pouvoir décider de ces modalités d'accession à la souveraineté :

C'est par la volonté du peuple exprimée de façon démocratique que se fera la souveraineté du Québec. Par voie de référendum, dans les conditions fixées par l'Assemblée nationale, le peuple québécois sera appelé à se prononcer sur la souveraineté du Québec et sur le dépôt d'une offre de partenariat avec le Canada⁷³⁰.

Suivent les modalités d'accession à la souveraineté :

Advenant une réponse favorable atteignant le seuil démocratique universellement reconnu de 50% plus 1, l'Assemblée nationale aura, d'une part, le mandat de proclamer la souveraineté du Québec et le gouvernement du Québec sera tenu, d'autre part, d'offrir au Canada un nouveau partenariat économique et politique, en s'inspirant notamment du modèle de l'Union européenne.⁷³¹

Ce choix découle directement de la doctrine identitaire souverainiste: constituant une nation, le Québec a le droit de disposer de lui-même et à ce titre, ne peut être soumis à l'ingérence du fédéral. Cette croyance a été affirmée notamment en 1980 et en 1995 à l'occasion des deux référendums, et réaffirmée par une opposition ferme du mouvement souverainiste face à l'intention du gouvernement fédéral, suite au référendum de 1995 et de

⁷²⁸ LAPLANTE, Robert, « Rompre », *op.cit.*, p. 4.

⁷²⁹ En fait, dès la création du Parti québécois en 1968. René Lévesque voulait en effet qu'à l'élection succède une consultation, un vote pour le Parti québécois n'étant pas nécessairement un vote pour la souveraineté.

⁷³⁰ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 9.

⁷³¹ *Ibid.*

son résultat serré, d'intervenir dans la définition des modalités d'accès du Québec à la souveraineté. En 2000 en effet, le Parlement canadien a adopté une loi fédérale qui, tout en reconnaissant le droit pour une province de faire sécession, fixe les règles relatives à la clarté de la question référendaire, et relatives à la clarté du résultat référendaire lui-même :

Le débat engagé par le dépôt du projet de loi sur la clarté référendaire préparé par le gouvernement canadien contient deux finalités. D'une part, il s'agit d'encadrer explicitement les modalités du prochain référendum québécois, et d'autre part d'établir implicitement qui est le détenteur du pouvoir suprême au Canada. Par ce projet de loi, le gouvernement canadien veut affirmer qu'il n'y a qu'une source de souveraineté au Canada : le parlement fédéral⁷³².

Face aux deux échecs référendaires, il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui souhaite changer les règles du jeu quant à la réponse à apporter à la question nationale. Les modalités d'accession continuent à être discutées au sein du mouvement souverainiste, et certains intellectuels contestent de plus en plus la stratégie référendaire, lui préférant d'autres modalités. C'est par exemple le cas de certains membres du Cercle Godin-Miron :

Les référendums sont un des moyens qu'un peuple peut utiliser pour exercer son droit à la libre disposition. Mais il y a d'autres modes d'exercice de la souveraineté tout aussi légitimes et démocratiques. Le gouvernement devrait confier à la Commission des institutions le mandat de préparer la convocation d'une Assemblée constituante qui redonnerait au peuple québécois l'occasion d'exercer sa souveraineté et de fixer les balises de son avenir politique⁷³³.

La souveraineté du Québec ne peut être acquise sans une majorité soutenant l'option au Québec. L'objectif du mouvement souverainiste est alors de convaincre et de mobiliser la population en entretenant une conscience identitaire la plus en phase avec la doctrine identitaire souverainiste, c'est-à-dire une conception de l'identité rendant indispensable l'accession du Québec, en tant que nation, à la pleine souveraineté.

Cela implique, certes, un travail politique de mobilisation autour de l'option souverainiste, mais aussi un travail de renégociation permanente de la doctrine identitaire avec les forces sociales et politiques québécoises, dont les aspirations sociales dépassent la quête d'une hypothétique souveraineté pour s'intéresser à la défense d'intérêts plus pragmatiques et particuliers.

C'est le Parti québécois qui est chargé d'effectuer le travail d'agrégation des intérêts, et de leur intégration dans le corps de doctrine identitaire souverainiste. Ce travail de synthèse, le « projet national », vise à définir un Québec idéal, hypothétique, libéré de la tutelle fédérale, et en mesure de définir librement la nation. Outre ce projet, le Parti québécois doit aussi définir

⁷³² MONIÈRE, Denis, « Un peuple et son destin politique », *L'Action nationale*, vol.XC, n°2, février 2000, p. 7.

⁷³³ *Ibid.*, p. 14.

son programme de gouvernement, et y agréger les diverses revendications qui s'expriment au sein de la coalition des partenaires pour la souveraineté.

Une grande partie du programme du Parti québécois de 2001 est ainsi écrit au futur, et n'entend être appliqué qu'après l'indépendance. Essentiellement, ce « Québec au futur » porte sur la définition du futur État souverain, de son organisation, sur la définition de la citoyenneté québécoise, et de la nation ; enfin, sur la définition d'un ensemble de valeurs sociales-démocrates auxquelles la société québécoise est réputée être attachée.

S'agissant de l'État souverain, le *Programme* rappelle « ce qu'est la souveraineté » : la citoyenneté, le passeport, la monnaie et les symboles nationaux, le territoire, la capitale nationale, et la Constitution. Le Québec souverain, tout en cherchant à « intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, et le français comme langue commune », cherchera aussi, à travers le développement « d'un sentiment d'appartenance à la citoyenneté québécoise » à « refléter le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale ». ⁷³⁴ Le futur État souverain, tout en « maîtrisant tous les leviers de développement et tous les pouvoirs de décision », notamment par sa liberté « de voter toutes ses lois, de percevoir ses propres impôts et de signer tous ses traités internationaux », prévoit quand même que « la monnaie qui aura cours dans un Québec souverain sera le dollar canadien ». Par contre, le passeport sera québécois, la capitale nationale sera Québec, et le territoire celui de l'actuelle Province du Québec. S'il est prévu que le Québec adopte une Constitution réaffirmant « que le Québec est un pays de langue française » et reconnaissant « la diversité du peuple québécois » et « les droits des nations autochtones et de la minorité historique anglophone du Québec », s'il est aussi prévu par le programme que la future constitution intègre une *Charte des droits et libertés*, la configuration institutionnelle de l'État, ou son régime ne sont pas encore prévus.

S'agissant des valeurs sociales-démocrates, elles s'exprimeront notamment sur la scène internationale où le Québec prendra, enfin, toute sa place, en cherchant à favoriser « la paix durable », « le respect des droits de la personne », « le respect de la diversité des langues et des cultures », et contribuera prioritairement « au développement des pays économiquement défavorisés ». Le futur État cherchera aussi à « consolider le réseau public [en éducation] et améliorer le régime d'aides financières accordés aux étudiants ». « Engagé dans le virage de la 'nouvelle économie' », « l'une des économies les plus ouvertes sur le monde », le Québec doit faire évoluer son modèle de développement, « d'un État entrepreneur vers un État

⁷³⁴ PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit*

« catalyseur ». « L'État doit faire une place plus grande aux acteurs sociaux » tout en luttant contre « l'exclusion sociale » et en préservant « les réseaux de solidarité et d'entraide ». « Le modèle québécois doit renouveler son approche du développement social (...) D'État providence, [le Québec] doit devenir un État solidaire ». Parti social-démocrate, le P.Q. imagine une démocratie sociale québécoise notamment en « assurant une réelle égalité entre toutes les personnes par une actualisation des interventions de l'État » et en « réalisant la pleine souveraineté de notre développement social », et par « l'adoption d'une Charte de la solidarité sociale » concrétisant « ce parti-pris pour la social-démocratie ». ⁷³⁵

Le mouvement souverainiste, comme la « Wallonie au futur » imaginée par le mouvement wallon, définit un « Québec au futur », conforme aux cadres de référence à partir desquels la doctrine identitaire du mouvement est construite.

7.3 - L'identité se transforme

Le discours sur l'identité n'est pas qu'un discours scientifique tendant à rendre compte d'une réalité objective par l'application pratique de méthodes d'enquête valides et réputées scientifiquement. C'est aussi un puissant instrument politique de mobilisation au service de l'État comme des forces politiques, comme le rappelle la plupart des analyses sur les mouvements sociaux ou le nationalisme. Il est ainsi très attentif et réceptif aux grandes valeurs et thèmes présents dans une société, comme le montrent les réponses des entretiens à la question de la forme de l'identité et son essence. Le mouvement nationaliste ne fabrique pas en effet une doctrine identitaire pour lui-même, mais bien pour tous les membres de la communauté imaginée par l'intermédiaire de cette doctrine. Le chapitre consacré aux mouvements sociaux a montré comment le mouvement, s'il cherche à transmettre ses cadres de référence à la société toute entière, cherche aussi à opérer cette transmission en adaptant son propre répertoire d'action à ceux communément acceptés par la société. C'est vrai pour ses répertoires d'action ; c'est aussi vrai pour ses références identitaires qui ne sont pas fabriquées *in abstracto*, par la simple imagination militante mais en fonction des valeurs et références sociales et culturelles dominantes. Le mouvement tente dans ses réflexions et la formulation de sa doctrine identitaire d'intégrer les grandes tendances culturelles, et ainsi

⁷³⁵*Ibid*, p. 39.

d'adapter son discours aux valeurs sociales dominantes. Longtemps marquées par la modernité, les doctrines identitaires wallonne et souverainiste sont confrontées à l'émergence de nouvelles valeurs, de nouvelles aspirations sociales rendant nécessaire une adaptation, par les nationalistes, de leur discours sur l'identité. L'adaptation de la doctrine identitaire est évidente si l'on compare les discours sur l'identité du début du siècle avec ceux prononcés par les leaders nationalistes de chacun des mouvements en 2002 : même les nationalistes orthodoxes ont adapté leur discours identitaire en transformant notamment leur rhétorique identitaire. Il n'est par exemple plus question de race dans les discours identitaires en Wallonie ou au Québec, alors qu'il était très présent dans la rhétorique nationaliste au début du XX^e siècle⁷³⁶.

Même sur une courte période de 15 années, cette transformation dans le sens d'une adaptation du discours aux grandes valeurs et thématiques dominant la société est constatable.

7.3.1 Une thématique identitaire qui change

Les grands thèmes politiques et sociaux sur lesquels les militants, les chercheurs et les leaders du mouvement nationaliste interviennent et par l'intermédiaire desquels ils transmettent leur doctrine identitaire se transforment : certains disparaissent ou finissent par devenir des problèmes mineurs ; d'autres au contraire apparaissent et deviennent vite incontournables, nécessitant de la part du mouvement nationaliste l'expression d'une opinion, l'intégration de la thématique dans le discours et l'adaptation de la doctrine identitaire à la thématique en question. Ces 15 dernières années, c'est surtout la thématique de la mondialisation et son succès dans les sphères intellectuelles comme dans les médias qui a obligé le mouvement souverainiste comme le mouvement wallon au Québec et en Wallonie à réagir en adaptant le discours et les réflexions identitaires à ce qui constitue désormais un enjeu social, économique, culturel et politique majeur.

En Wallonie : une identité qui se construit

Le discours identitaire wallon demeure partagé entre l'identité héritée du passé, les grandes thématiques par rapport auxquelles les militants doivent désormais penser l'identité wallonne, et enfin l'identité qui se construit, une identité « au futur » à l'image de la « Wallonie

⁷³⁶ Comme le montrent les analyses du Chanoine Groulx pour la « race canadienne-française » ou la *Lettre au roi* de Destrée évoquant la « race du nord » et la « race du sud ».

au futur» dite à travers les travaux et les réflexions des chercheurs, des militants et des citoyens dans le cadre des congrès organisés par l'Institut Jules Destrée.

La thématique identitaire du mouvement wallon est actualisée. Des thématiques récurrentes et anciennes sont adaptées à travers un travail de reconceptualisation, ou d'euphémisation de certains débats qui apparaissent comme non légitimes, ou qui ont perdu leur pertinence idéologique.

Le mouvement wallon ne cherche plus tant à préserver un folklore ou des traditions notamment linguistiques⁷³⁷, que de chercher dans son passé même les propres origines de sa diversité. On passe d'un discours identitaire qui a souvent été par le passé déterministe à un discours de tolérance, d'acceptation des identités plurielles et d'intégration à une Wallonie pluraliste et généreuse :

Son progressisme est sans doute (...) l'une des originalités du régionalisme wallon par rapport à d'autres mouvements régionalistes européens souvent conservateurs et nostalgiques des gloires médiévales. Il se manifeste par un profond attachement à la démocratie libérale, à la liberté et aux préoccupations sociales (...). L'ouverture à la diversité, c'est-à-dire le refus de toute identité exclusive ou de toute homogénéité culturelle, apparaît également comme un élément fondamental de la doctrine du mouvement wallon⁷³⁸.

Le mouvement wallon, plus qu'un folklore, est à la recherche d'un mythe fondateur de la Wallonie, qui reste à fabriquer :

Si, pour le public wallon, on a souligné (...) le fonctionnement parfait du mythe dans la construction de l'État belge, on doit reconnaître que cette même population wallonne ne s'est pas rassemblée autour d'un mythe fondateur qu'elle aurait considéré comme son bien propre. Ici aussi, toutefois, des amorces semblent toujours attendre la construction.⁷³⁹

À défaut de mythe toujours à construire, la Wallonie a désormais des institutions autour desquelles l'effort du mouvement wallon de construction identitaire peut désormais porter, dans la mesure où l'appellation Wallonie a désormais un sens : une légitimité démocratique :

Jusqu'il y a peu, l'institution faisait largement défaut à la Wallonie. Ce n'est que tout récemment que le nom même de Wallonie est devenu officiel (...). La naissance constitutionnelle officielle de la Région wallonne apporte une réponse à cet égard, de

⁷³⁷ Pour sa part, Jean-Marie Klinkenberg considère que les diverses identités nationales que « les discours sociaux ont conférées à la Wallonie (...) se résument essentiellement à quatre images » : le populisme/folklorisme, la francité, le socialisme et le manifestarisme : il semble à la lecture des discours identitaires wallons que le 'folklorisme' ne soit plus une dimension fondatrice du discours identitaire, comme il a pu l'être à une autre époque. KLINKENBERG, Jean-Marie, « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité postnationale », DESTATTE, Philippe, JACQUEMIN, Jean-Charles, ORBAN-FERAUGE Françoise, VAN DAM Denise (dir.), *Nationalisme et post-nationalisme*, op.cit., p. 47.

⁷³⁸ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne*, op.cit., p.430.

⁷³⁹ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue, rendez-vous manqués et pierre d'attente », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon*, op.cit., 1994, p. 279-280.

même qu'elle confère à la Wallonie une visibilité institutionnelle et paysagère. Depuis la fin des années 1980, le rôle de Namur comme capitale de la Wallonie s'est désormais inscrit dans la pierre ; (...) ces constructions (...) existent (...) et rendent la Wallonie visible, de même que l'apparition de plus en plus fréquente du Coq hardi aux fenêtres et balcons des bâtiments officiels⁷⁴⁰.

D'autres thèmes, anciens, persistent cependant grâce à leur adaptation et l'utilisation d'une phraséologie plus proche des nouvelles aspirations dominant la société belge. C'est, notamment, le cas des réflexions et discours sur la défense de la langue française et du wallon. Face à une Flandre qui a avec succès entrepris depuis des dizaines d'années la flamandisation sur une base territoriale, et imposé aux minorités francophones de Flandre des conditions draconiennes de la protection de leur distinction linguistique et une perspective à plus ou moins long terme d'assimilation, le mouvement wallon préfère quant à lui adopter un discours plus libéral et démocratique en matière linguistique, en laissant à chacun le droit de déterminer librement quelle langue il souhaite parler. Le mouvement wallon préfère ainsi parler de l'universalité de la langue française, des avantages de son usage, et d'une appartenance à la francophonie, que de défense et de protection de l'usage du français, stigmatisant ainsi les lois liberticides flamandes vis-à-vis de la minorité francophone de Flandre et des communes périphériques de Bruxelles.

De même, le nationalisme est laissé aux Flamands, le mouvement wallon préférant promouvoir une conception « républicaniste et française » de la nation ou un régionalisme intégré à l'Union européenne, plutôt que l'affirmation trop prononcée d'un nationalisme très vite perçu par une grande majorité de wallons dans sa dimension ethnique, c'est-à-dire excluant, délétère, et xénophobe. Pour les militants et les penseurs du mouvement wallon, le nationalisme wallon n'en est en fait pas un :

1- Si le nationalisme est un impérialisme en ce qu'il ambitionne un élargissement incessant aux dépens des autres, il n'est question, pour le mouvement wallon de n'absorber personne.

2 – Si le nationalisme signifie l'oppression des minorités, la Wallonie se veut terre d'accueil envers tous : Italiens, Polonais, Yougoslaves – le terme est dépassé-, Flamands... et les Wallons prévoient dans l'État fédéral qu'ils préconisent un statut spécial pour les germanophones de Wallonie.

3 – Enfin (...) le nationalisme signifie l'exclusion tandis que nous, Wallons, nous sommes universalistes⁷⁴¹.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 281.

⁷⁴¹ Philippe DESTATTE reprenant la pensée de Fernand DEHOUSSE, développée en 1937 et caractérisant selon lui un « nationalisme wallon » qui en fait n'en serait pas un : DESTATTE, Philippe, « Ce nationalisme wallon », *op.cit.*, p. 14.

Cet universalisme est par ailleurs clairement réaffirmé dans le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983, souvent repris :

Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon.
Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme,
sans exclusive.⁷⁴²

Le mouvement a abandonné, depuis les réformes de l'État belge, ses réflexions sur le fédéralisme en Belgique au profit d'un discours sur les institutions beaucoup plus centré sur la Wallonie, et, mais dans une moindre mesure, sur la communauté francophone qu'il s'agit de réorganiser pour satisfaire au mieux les intérêts des deux régions de Bruxelles et de Wallonie. Les Wallons doivent, sans états d'âmes « Choisir la Wallonie »⁷⁴³, en récupérant les compétences pour l'instant exercées par la Communauté :

[il est] urgent que la Wallonie obtienne les compétences en matière de culture, d'enseignement, de recherche fondamentale et de médias publics dont on l'a privée. Aujourd'hui, contrairement à la situation d'il y a vingt ans, la Wallonie dispose des outils politiques et juridiques pour exercer tous les pouvoirs et compétences de la Communauté française.⁷⁴⁴

La question de l'existence institutionnelle de la Wallonie réglée par la réforme de l'État, le mouvement wallon semble désormais s'attacher à la définition, tout aussi institutionnelle, d'un intérêt général local et d'un avenir proprement wallon. C'est par exemple tout l'enjeu du colloque *La Wallonie au futur*. Les préoccupations portent sur les opportunités qui s'ouvrent à un *exécutif* wallon devenu *gouvernement* wallon, en particulier en matière d'investissements publics wallons, et de développement du territoire.

Au Québec : une doctrine identitaire qui s'adapte

Le discours identitaire au Québec a radicalement changé. Entre l'identité collective pensée par le Chanoine Groulx, et celle pensée par Michel Seymour, il n'existe qu'une filiation : celle de la mémoire et de l'héritage. Comme l'ont déjà montré de nombreuses études sur le discours identitaire québécois, les références identitaires ont beaucoup évolué s'agissant de la désignation des traits essentiels de l'identité.⁷⁴⁵ La thématique du mouvement

⁷⁴² *Manifeste pour la culture wallonne*, repris dans DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *op.cit.*, p.309.

⁷⁴³ Titre du dernier ouvrage de Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE, défendant la thèse d'un renforcement de la régionalisation au profit de la Wallonie et de Bruxelles. *op.cit.*

⁷⁴⁴ *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, *op.cit.*

⁷⁴⁵ Il est possible ici de citer, entre autres études, celles de Catherine BOUCHARD, *Les nations québécoises dans l'action nationale*, (2002), de Gilles BOURQUE et Jules DUCHASTEL, *L'identité fragmentée*, (1996), Fernand DUMONT, *Raisons communes*, (1995), Michel SEYMOUR, *Le Pari de la démesure*, (2000), Michel VENNE (dir.) *Penser la nation québécoise*, (2000), Kenneth McROBERTS, *Misconceiving Canada* (1997), Dimitrios KARMIS,

souverainiste a elle-même beaucoup évolué : elle s'est adaptée et a intégré une actualité nouvelle, contribuant à transformer le discours identitaire lui-même.

Des transformations sont anciennes : la plupart des études portant sur le discours identitaire montrent à quel point le discours identitaire souverainiste ou même la conception de la nation dans la société québécoise n'a plus de rapport avec celle qui dominait au sein des cercles nationalistes canadiens-français. Les références à un peuple catholique ont disparu, y compris les références à une race française dont il importait d'assurer la survivance grâce au contrôle des institutions provinciales québécoises, garante d'une protection au profit d'une communauté ethnique qui voyait en ces institutions son foyer national. La race canadienne française et la civilisation catholique ont laissé la place à un nationalisme, certes encore parfois linguistique, mais dont la langue ne constitue plus l'attribut essentialisé d'un peuple, mais plutôt une forme de patrimoine commun garant d'une certaine cohésion, une cohésion fondée sur un destin national commun et une citoyenneté par définition territorialisée :

Le passage de l'identité canadienne-française à l'identité québécoise est le passage d'une période où règne une définition essentiellement généalogique et exclusive de la nation à une période de fragmentation et de concurrence entre un certain nombre de définitions plus inclusives⁷⁴⁶.

Pour Dimitrios Karmis, « La révolution tranquille va contribuer de façon significative à la redéfinition de la communauté nationale (...) Depuis lors, plusieurs tendances concernant l'identité se sont développées concurremment. La religion et la descendance y ont à peu près perdu toute influence au profit de la culture, de la langue et des composantes civiques de l'identité nationale ».⁷⁴⁷ Outre la tendance « civique-juridique » qui sur la base du respect des libertés et des droits individuels favorisera, à l'échelle du Canada, une conception uniformisatrice, unitaire et pancanadienne de l'identité nationale, deux tendances, pour Karmis concurrentes, vont se retrouver chez les nationalistes québécois, et plus particulièrement chez les souverainistes. Une première tendance, néonationaliste, est inspirée des républicanismes français et américain, et repose sur une forte dimension politique visant l'assimilation à un corps social caractérisé par des traits culturels propres, et insistant sur un enracinement non plus simplement francophone, mais français et républicain : encouragement nataliste, identification à l'histoire, la culture, les valeurs républicaines françaises caractérisent cette tendance, qui a exercé une forte influence sur le mouvement indépendantiste à ses origines, et qui reste présent au sein du mouvement souverainiste :

« Interpréter l'identité québécoise », Gagnon, Alain (dir.), Québec : État et société, Montréal, Québec-Amérique, 1994, pp. 305-327.

⁷⁴⁶ KARMIS, Dimitrios, « Interpréter l'identité québécoise », *op.cit.*, p. 315.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 315.

Nous, Québécois français ou de souche, nous sommes non seulement francophones, nous sommes des Français, issus de Français, comme il en va, par exemple, des Romands ou des Wallons⁷⁴⁸.

La deuxième tendance identitaire que l'on peut trouver au sein du mouvement souverainiste « s'est manifestée plus tardivement, dans l'espace qui sépare les courants inaugurés par les intellectuels citélibristes et néonationalistes. (...) Elle s'est développée parallèlement à la reconfiguration du Québec comme *société globale* et en réaction à l'incapacité des deux autres tendances à intégrer des allégeances nationales multiformes et partagées. Elle est constituée d'un *mélange* de l'identité civique et de la variante intégrationniste de l'identité culturelle et linguistique (...) Elle conçoit le Québec comme une terre ouverte à toutes les cultures, cherche l'intégration plutôt que l'assimilation des nouveaux arrivants et insiste sur la nécessité de garantir certains droits collectifs aux minorités nationales québécoises, à savoir les anglophones et les autochtones ». ⁷⁴⁹ Le Québec est ainsi une terre d'accueil, et l'immigrant une valeur ajoutée pour sa terre d'accueil :

Tout au cours de son histoire, le Québec a été une terre d'accueil. Notre société souhaite intégrer harmonieusement les nouveaux arrivants et en faire un élément moteur du développement social, économique, culturel et démographique du Québec. Les citoyens du Québec sont tous des Québécois⁷⁵⁰.

C'est la tendance qui domine désormais le discours des souverainistes, comme leur programme politique, dont la citoyenneté devient peu à peu le thème central.

Des changements, cette fois plus récents, affectent, non les thématiques traditionnelles du mouvement nationaliste québécois, mais plutôt leur présentation, et la place que ces thématiques occupent dans la doctrine identitaire du mouvement. Si le mouvement souverainiste reconnaît encore au Québec un rôle de protecteur de la langue française dans le reste du Canada, c'est, cette fois, en tant qu'acteur de premier plan de la francophonie internationale et nord-américaine, et non plus en tant que foyer national des autres Canadiens français. La langue française devient alors un patrimoine commun des Québécois, dans le respect des droits des minorités québécoises de langue anglaise, et dans le respect d'une « interculturelité » propre au Québec. De ce point de vue, il existe une certaine tension au sein du mouvement entre les modérés et les orthodoxes, orthodoxes pour lesquels la langue et sa défense jouent encore un rôle plus que central :

La langue française, pour nous, c'est une raison d'être. C'est un signe de ralliement, une sorte de drapeau. C'est une nécessité culturelle et sociale. Nous en avons

⁷⁴⁸ LÉGER, Jean-Marc, *Vers l'indépendance ? Le pays à portée de main*, Montréal, Léméac, 1993, p. 61. Cité dans D. KARMIS, 1994, *op.cit.*, p. 318.

⁷⁴⁹ KARMIS, Dimitrios, *op.cit.*, p. 319.

⁷⁵⁰ PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, *op.cit.*, p. 87-88.

absolument besoin pour être et rester nous-mêmes. Sans elle nous ne sommes plus que des bâtards à la dérive d'un continent anglophone⁷⁵¹

Quant aux modérés, ils voient en la langue française plutôt « le fondement de l'identité québécoise en Amérique du Nord (...) Chacun a le devoir de participer pleinement à la pérennité du français dans le respect des droits de la minorité anglophone »;⁷⁵² « La langue française n'est pas le seul élément qui distingue le Québec, mais elle est le vecteur de cette différence et le véhicule principal de la culture québécoise ».⁷⁵³

Les références identitaires aussi se transforment, la mémoire finit par oublier des éléments, et se rappeler d'autres éléments, poursuivant ainsi sa lente transformation, d'une mémoire collective canadienne-française à une mémoire collective et même un souvenir cette fois québécois. La référence aux Patriotes par la Société Saint-Jean-Baptiste n'est ainsi plus la même qu'il y a encore quelques années : elle a indirectement subi l'influence de la doctrine identitaire canadienne, opposant le nationalisme québécois ethnique et étriqué au Nation *building* ouvert et généreux de l'État canadien. Pour lutter contre cette image, les organisations du mouvement souverainiste ont entrepris, depuis quelques années maintenant, un travail de « rafraîchissement » des mythes et des symboles, ainsi que de ceux du Québec : la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, stigmatisée comme bastion de l'orthodoxie souverainiste, et promotrice d'un nationalisme étriqué et ethnique de « ceintures fléchées » a entrepris un vaste travail de communication autour de l'histoire du mouvement nationaliste, ainsi que de ses valeurs. La Société cherche notamment et par tous les moyens à nouer des liens avec les représentants des différentes communautés culturelles du Québec⁷⁵⁴. À cette occasion, c'est à un toilettage des références identitaires du mouvement auquel on assiste. L'emphase est par exemple mise sur les aspects les plus progressistes et modernes du récit identitaire québécois : les organisations souverainistes tentent par exemple depuis quelques années de remplacer la commémoration de Dollard des Ormeaux et la « fête de Dollard » chaque 19 mai par la « fête nationale des Patriotes »⁷⁵⁵, plus positive et plus conforme à une conception civique de la nation québécoise. Sont aussi rappelées les mesures législatives avant-gardistes adoptées par l'Assemblée législative du Bas-Canada, notamment à l'égard de l'émancipation politique des Juifs. À cette occasion, la Société Saint-Jean-Baptiste a publié une affiche avec le Congrès juif

⁷⁵¹ LUSSIER, Doris, « La langue, signe et ciment de la nation », *L'Action nationale*, LXXXIII (3), mars 1993, p. 390, cité dans Bouchard, Catherine, 2002, p. 81.

⁷⁵² PARTI QUÉBÉCOIS, *Programme, version abrégée, op.cit.*, p. 15.

⁷⁵³ PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle, op.cit.*, p. 82.

⁷⁵⁴ Les campagnes d'affiches menées par la Société illustrent cette préoccupation. Voir en annexe B2 : *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal - Affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste*.

⁷⁵⁵ La légende veut que Dollard des Ormeaux soit ce héros Canadien français qui défendit son village attaqué par les Indiens. Voir en annexe B9 : *Journée nationale des Patriotes 2003*.

canadien sur la loi du 5 juin 1832, « loi de pleine émancipation politique des Juifs »⁷⁵⁶. Les Patriotes ne sont plus l'avant-garde du peuple canadien-français, Ludger Duvernay n'est plus simplement l'homme qui a fondé la Société Saint-Jean-Baptiste, mais un « grand patriote qui a légué au peuple québécois un patron, une fête et un mouvement national ». Il est « un citoyen dynamique et innovateur ».⁷⁵⁷ « En 1977, la Fête de la Saint-Jean-Baptiste devient la fête nationale des Québécois et des Québécoises ».⁷⁵⁸

Si les références à la France, à la culture française sont importantes, si les relations entre le Québec et la France sont encore jugées prioritaires par le mouvement souverainiste, les références aux contextes nationaux extérieurs cherchent aussi à jouer de la petitesse du Québec : le Québec est un petit pays, mais un pays dynamique, comme de nombreux petits pays déjà souverains. Outre ces références, le mouvement souverainiste effectue de plus en plus de parallèles avec des mouvements indépendantistes ou autonomistes qui lui ressemblent : les indépendantistes écossais, le mouvement nationaliste catalan, mais aussi d'autres mouvements patriotiques qui ont conduit à l'indépendance, comme le mouvement patriotique grec. Sont ainsi mis en exergue tous les éléments attestant d'un mouvement nationaliste depuis toujours ouvert aux différences, respectueux de la diversité : présence de juifs, d'écossais chez les députés canadiens français ou dans le Parti patriote ; rappel a contrario de l'exclusion des juifs des institutions britanniques et universitaires.

Le thème de la mondialisation chez les nationalistes

L'Europe et la mondialisation constituent des thèmes de plus en plus présents dans la parole des militants wallons, mais les penseurs du mouvement wallon peinent encore parfois à articuler la mondialisation et l'Europe avec des réflexions identitaires sur la Wallonie réactualisées. Peu de textes du mouvement wallon traitent de telles questions, même si la mondialisation est parfois abordée au hasard de certaines analyses. Europe et mondialisation sont plutôt perçues comme des possibilités politiques nouvelles rendant d'autant plus urgente la libération de la Wallonie de la tutelle belge, même si les dangers de la « mondialisation ultra-libérale » ne sont pas oubliés :

Dans l'état actuel de la Belgique (et même de la Wallonie), nous ne sommes rien. Si nous voulons être des citoyens de l'Europe et du monde, il nous faudra d'abord la

⁷⁵⁶ Voir en annexe B2 l'affiche de la commémoration *June, 5, 1832*.

⁷⁵⁷ SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MAURICIE, *op.cit.*, p.5.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p.8.

Wallonie indépendante (...) dans ses dimensions limitées mais qui « font société », et surtout, la République.⁷⁵⁹

Pour les rattachistes, la solution aux problèmes engendrés par la mondialisation passe plutôt par l'alliance, de cœur et de raison, avec le puissant voisin :

Le bien-être économique et social des Wallons sera mieux garanti par l'union avec un grand État digne de ce nom, la France, deuxième pays exportateur, quatrième puissance économique du monde, pays organisé et structuré, et doté d'une tradition sociale forte. Le R.W.F. considère qu'il faut mettre un terme aux dérives et aux illusions du néolibéralisme et de son produit, la mondialisation.⁷⁶⁰

Dans la plupart des documents remis, et même sur les sites Internet des diverses organisations du mouvement wallon, on ne trouve que peu d'allusions à une thématique pourtant omniprésente, y compris dans les discours identitaires des divers mouvements sociaux.

Au contraire du mouvement wallon, la thématique est très présente, très discutée, très utilisée dans les discours, les programmes, les affiches ou les manifestations du mouvement souverainiste. Bien que la thématique soit relativement récente (à peine une dizaine d'année), on peut dire que très tôt les souverainistes se sont intéressés à la mondialisation, et que leur pensée en la matière a évolué au rythme des débats, entre la crainte d'une remise en cause de l'option souverainiste par le processus lui-même, et l'espoir d'une possibilité politique nouvelle s'offrant au Québec, par les débats idéologiques que la mondialisation génère notamment sur le rôle de la nation et de l'État.

Il est vrai que les souverainistes n'ont pas toujours été très favorables à l'idée d'une globalisation des échanges et de son corollaire : la remise en question du rôle des institutions représentatives, et en particulier du rôle de l'Assemblée nationale du Québec et de son gouvernement, et partant, de la pertinence de l'option souverainiste : la mondialisation constituerait une menace pour les cultures, les identités, les nations. Il est par exemple possible de trouver dans *l'Action nationale* des papiers sur « la mondialisation de la pauvreté⁷⁶¹ », une

⁷⁵⁹ FONTAINE, José, « Repenser le pouvoir politique face à la mondialisation », *Touidi*, n°36-37, Germinal, Mars-avril 2000, tome IV, p. 41

⁷⁶⁰ RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE, *Manifeste, Préparer l'avenir de la Wallonie par son union avec la France* : <http://www.ifrance.com/rvf/bases/manifeste3.htm> (le 30 mars 2004).

⁷⁶¹ MORIN Rosaire, mars 1998, *La mondialisation de la pauvreté, L'Action nationale*, <http://www.action-nationale.qc.ca/editorial/98.3.htm> (12 décembre 2003).

« mondialisation culturelle (...) Yankeeisation du monde⁷⁶² », « la logique des nations contre la mondialisation ».

La défense de l'idée de nation n'est ni archaïque, ni ringarde, comme cherchent à le faire croire les thuriféraires des grands ensembles et de la fatalité mondialiste. Elle est la seule source de résistance à l'uniformisation culturelle qui est à l'ordre du jour des élites financières⁷⁶³.

Il y a donc une certaine crainte mêlée de méfiance qui s'exprime, unissant indépendantistes et sociaux-démocrates dans une démarche commune de mise en garde et de résistance nécessaire.

Une autre approche s'est développée au sein du mouvement : celle qui consiste à considérer la mondialisation comme un phénomène inéluctable, irrésistible, qui nécessite plutôt un effort d'adaptation, et un réel travail de réflexion en particulier sur l'option souverainiste elle-même et son utilité par rapport à l'identité québécoise. Comment penser le Québec à l'heure de la mondialisation ? Le projet souverainiste est-il encore pertinent, s'interroge par exemple Gilles Bourque⁷⁶⁴. Faut-il repenser le projet national ? Est-il encore possible d'être souverainiste de nos jours ?

Oui répondent désormais, après quelques années de réflexion, la plupart des organisations souverainistes, et en particulier ce que Gilles Bourque appelle « les forces hégémoniques du Parti québécois ». La mondialisation constitue un atout pour le Québec comme pour l'option souverainiste. C'est l'idée que défend Jacques Parizeau en critiquant les dénonciations faites du *Sommet des Amériques* et du libre-échange, en particulier au sein du mouvement souverainiste, tout en mettant en relief le caractère inéluctable des processus :

On ne condamne pas les marées. On construit des digues, des jetées, on se protège en somme. On n'excommunie pas la mer. Le libre-échange international s'étend dans le monde comme le libre-échange intra-national s'est établi à l'intérieur de chaque pays, il y a bien longtemps⁷⁶⁵.

Face à cette réalité, le projet souverainiste se voit, pour Bernard Landry, conforté :

Aujourd'hui, toutes les anciennes raisons subsistent, mais une formidable et nouvelle motivation donne à notre projet national une modernité fulgurante et le rend plus impérieux encore qu'auparavant. En effet, dans le nouveau contexte mondial, la

⁷⁶² ROCHER, Guy, mai 2003, *L'élection 2003 : un Québec malade de sa modernisation ?*, *L'Action nationale*, <http://www.action-nationale.qc.ca/03-5/dossier-rocher.html> (12 décembre 2003).

⁷⁶³ MONIERE, Denis décembre 2001, *La logique des nations contre la mondialisation*, *L'Action nationale* <http://www.action-nationale.qc.ca/economie/monierenations.htm> (le 12 décembre 2003).

⁷⁶⁴ BOURQUE Gilles, « La souveraineté-partenariat, le Québec et la démocratie », Canet, Raphaël, Duchastel, Jules (éd.), *La nation en débat, entre modernité et post-modernité*, Outremont, Athéna éditions, 2003, p. 43-44.

⁷⁶⁵ PARIZEAU, Jacques, *La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État, Réflexion sur le Sommet des Amériques, une fois la fumée dissipée*, juin 2001, <http://www.action-nationale.qc.ca/01-6/parizeau.html> (le 12 décembre 2003).

souveraineté n'est plus seulement une question de survie, de prospérité et de rayonnement international des peuples, c'est la qualité même de leur vie démocratique qui est mise en cause par cette nouvelle donne que constitue la mondialisation⁷⁶⁶.

On retrouve d'ailleurs cette vision positive dans les textes et programmes du Parti québécois adoptés par le Congrès national du Parti en mai 2000. La mondialisation représente une possibilité politique nouvelles pour le Québec :

Le monde actuel ne fait place qu'aux pays. Les accords et les traités qui dictent l'agencement et l'évolution du monde se signent entre les pays, pas entre les peuples. Voilà donc le choix qui s'offre à nous : être présents à la création d'un monde nouveau, plus interdépendant et plus humain, ou le regarder s'édifier sans nous⁷⁶⁷.

Dans la foulée de ce pragmatisme souverainiste face au phénomène de mondialisation, on retrouve un raisonnement qui utilise cette fois les réflexions politologiques sur les conséquences locales de la globalisation, comme celles développées par Stéphane Paquin, et reprises dans *L'Action nationale* comme sur le site souverainiste *Vigile* : la mondialisation, en mettant en cause les grands appareils étatiques, conduirait à la « revanche des petites nations » :

La théorie dominante avance qu'avec la mondialisation, les petits ensembles culturels sont voués à disparaître. (...) L'histoire est cependant imprévisible et c'est le contraire qui s'est produit. Les petites nations reprennent l'avantage, elles prennent leur revanche sur l'Histoire. Loin d'être assimilées, leur culture s'exporte dans le monde, loin d'être sous-développées, leur société civile et leur pluralisme associatif sont très denses⁷⁶⁸.

La mondialisation, plus que de remettre en cause la souveraineté en général, encouragerait les souverainetés fondées sur les des solidarités politiques de type national :

Plus les centres de décision s'internationalisent plus une nation doit être présente pour faire valoir ses intérêts et participer aux décisions. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, la mondialisation n'est pas synonyme de déclin de la souveraineté étatique. Il y a plutôt déplacement des champs d'intervention des États qui délaissent leurs pouvoirs de réglementation économiques et libéralisent les échanges, mais qui en même temps accroissent leurs capacités de contrôle dans d'autres secteurs comme l'immigration, les politiques de population et les politiques de construction identitaire⁷⁶⁹.

La mondialisation, en mettant en cause les grands appareils étatiques au sein desquels l'idée de nation et les règles démocratiques servent d'abord à en légitimer l'existence, ouvrirait une possibilité politique certaine aux communautés politiques et aux gouvernes locales fondées quant à elles sur des institutions représentatives efficaces et une démocratie de

⁷⁶⁶ LANDRY, Bernard, vice-Premier ministre du Québec, *La mondialisation rend la souveraineté plus nécessaire et urgente que jamais*, Mars 1999, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-1/landryurgente.htm> (le 12 décembre 2003).

⁷⁶⁷ PARTI QUEBÉCOIS, *Programme du Parti québécois, version abrégée, op.cit.*, p. 9.

⁷⁶⁸ PAQUIN, Stéphane, *La revanche des petites nations ?*, sur le site *Vigile* du 6 octobre 2001, <http://www.vigile.net/dossier-livres/1-10/7-paquin.html> (le 12 décembre 2003).

⁷⁶⁹ MONIERE, Denis, *La souveraineté pour dépasser l'ethnicité*, octobre 2000, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-10/moniere.html> (le 12 décembre 2003).

proximité à même de peser dans la définition, et l'éventuelle régulation du processus de mondialisation.

Dans ce contexte, la situation du Québec est exemplaire, et ce dernier n'aurait pas à craindre la libéralisation des échanges, mais au contraire à les encourager :

Avec un Produit Intérieur Brut de 174,4 milliards de dollars canadiens en 1995, le Québec se situait au 17^e rang au sein de l'OCDE par la taille de l'économie. Outre son important capital de ressources naturelles, l'économie québécoise se distingue par une structure financière moderne, une main d'œuvre qualifiée et productive, la maîtrise de technologie de pointe et l'accès au vaste marché américain. Résolument engagé dans le mouvement de libéralisation des échanges et d'intégration économique, l'économie québécoise a connu son essor grâce essentiellement à son ouverture sur le monde (...)⁷⁷⁰.

Au-delà de ces plaidoyers en faveur de la mondialisation, on retrouve aussi au sein du mouvement des militants et des organisations qui, d'abord angoissés par le phénomène, en sont maintenant à réclamer, avec les sociaux-démocrates et les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvements de femme, mouvements écologistes) que le mouvement souverainiste s'engage résolument dans la promotion d'une mondialisation autre, plus conforme aux traditions sociales-démocrates des formations politiques souverainistes. C'est le cas de la plupart des membres de la défunte coalition « Partenaires pour la souveraineté », d'intellectuels, du Mouvement National des Québécoises et Québécois (M.N.Q.), mais aussi de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qu'on a tous retrouvés à la *Marche des peuples des Amériques* lors de la tenue du *Contre-sommet des Amériques* à Québec, d'ailleurs accompagnés de militants péquistes et bloquistes. La mobilisation souverainiste lors de ce Contre-sommet a été doublement justifiée par les participants : il s'agissait, dans la plus pure tradition du mouvement, de s'opposer une fois de plus à la mise à l'écart du gouvernement québécois lors du *Sommet des Amériques* alors même que ce sommet était organisé dans la capitale nationale du Québec. Il s'agissait aussi d'inscrire cette action et cette protestation dans le mouvement appelé à l'époque « antimondialisation » et maintenant qualifié d' « altermondialisation ». Voici ce que dit la déclaration commune, signée à cet effet notamment par Guy Bouthillier (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal), Jocelyne Couture (Intellectuels pour la souveraineté), Pierre Falardeau (cinéaste), Ginette Lajoie (Regroupement des Citoyennes pour la souveraineté), Robert Laplante (L'Action nationale), Gérald Larose, Jean Lemoine (Génération Québec), Louise Paquet (M.N.Q.) et Bruno Roy :

⁷⁷⁰ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC, Direction des relations interparlementaires, *La démocratie Parlementaire à l'ère de la mondialisation. Eléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1998, p. 16.

Nous n'acceptons pas que le gouvernement fédéral usurpe des pouvoirs que sa propre Constitution reconnaît au gouvernement du Québec. La culture, la santé, l'éducation, l'environnement et le travail sont des compétences de l'Assemblée nationale.

Nous n'acceptons pas que l'avenir des peuples des Amériques soit troqué dans la dissimulation, derrière des portes closes.

Nous n'acceptons pas que la défense de la diversité culturelle soit confiée à un gouvernement qui nie l'identité nationale du peuple québécois.

Nous n'acceptons pas que nos valeurs sociales et environnementales soient sacrifiées aux intérêts de la haute finance.⁷⁷¹

7.3.2 - De nouvelles valeurs et de nouveaux enjeux

Le mouvement wallon comme le mouvement souverainiste s'adaptent plus ou moins bien, outre à ces nouvelles thématiques sur lesquelles ils doivent se prononcer, prendre position et réfléchir, aux nouvelles valeurs qui nécessitent des transformations non seulement sur la forme du discours identitaire, mais aussi parfois sur le fond.

Au niveau du rapport entre identité et valeurs, les entretiens montrent le rapport qui existe entre la promotion de l'identité collective et les valeurs modernes de démocratie, de libéralisme politique, de pluralisme, d'efficacité institutionnelle. La référence aux valeurs post-modernes est elle aussi présente : diversité, flux identitaires, écologie... Il s'agit de rattacher la revendication identitaire aux autres revendications qui s'expriment dans la société et de lier la préoccupation identitaire des militants aux préoccupations sociales et politiques des membres de la communauté imaginée.

Des traits identitaires sont délaissés au profit d'autres traits plus conformes aux nouvelles valeurs sociales en développement (néolibéralisme, civisme, ...). Ainsi, le pluralisme et l'acceptation de la diversité sont des valeurs qui s'accommodent d'une identification wallonne tolérante et citoyenne :

Bruxelles a une histoire, elle a grandi en devenant une métropole francophone. Elle ne peut assumer son avenir qu'en puisant dans les valeurs de la citoyenneté, héritées de la Révolution française, le mode de coexistence pacifique entre toutes ses populations⁷⁷².

Cette tolérance, cette acceptation du pluralisme est souvent opposée à une identité flamande liberticide (communes à facilités) qui cherche à assimiler de gré ou de force des allophones dont la Flandre nierait le droit à la différence.

⁷⁷¹ M.N.Q., *Déclaration*, <http://www.mnq.qc.ca/sommet/index.php3> (12 décembre 2003).

⁷⁷² MAINGAIN, Olivier, « Congrès des 19 mai et 9 juin 2001 : Deux rendez-vous importants! », *op.cit.*, p.2.

Lorsque les militants sont interrogés sur ce qu'est, pour eux, la Wallonie, les réponses apportées sont presque toujours conformes aux valeurs dominantes de démocratie, de respect, d'universalité, de libéralisme. Les militants du mouvement adaptent leur discours au changement et à l'évolution générale de leur contexte : inscrire la Wallonie « au Futur »⁷⁷³.

En parallèle, les idées de nationalisme, de protection identitaire sont très mal perçues au sein du mouvement wallon : contrairement au mouvement souverainiste du Québec, qui a une vision très américaine du nationalisme et du patriotisme, les militants wallons voient plutôt le nationalisme à travers le prisme déformant de l'extrémisme, de l'ethnisme et de la guerre⁷⁷⁴. Les militants wallons cultivent ainsi une distanciation vis-à-vis des thèses comme de la phraséologie nationalistes, en préférant parler de l'identité à travers la référence au pays, ou à la région. Corollaire de cette méfiance vis-à-vis des thèses nationalistes : le mouvement wallon a tendance à développer un discours identitaire basé sur la diversité et le multiculturalisme et les menaces que les nationalistes flamands sont susceptibles de faire peser sur cette diversité :

Bruxelles, grande ville francophone reste au cœur de notre message. Ce n'est en rien l'affirmation de la suprématie d'une langue ou d'une culture par rapport à toutes celles qui enrichissent la vie de notre cité mais c'est le creuset pour que la citoyenneté prenne du sens (...) et que l'unité de notre ville l'emporte sur toutes les forces qui travaillent à sa division, à son affaiblissement et à sa ghettoïsation⁷⁷⁵.

Au Québec aussi le discours sur les valeurs change, en intégrant les nouvelles valeurs qui s'expriment, en particulier, au sein de la contestation sociale et au sein des mouvements anti-mondialisation.

Les valeurs de la modernité ne sont pas remises en cause. Au contraire, elles sont réaffirmées. Mais elles font désormais partie d'une configuration de valeurs différente de celle qui a prévalu jusque dans le milieu des années 1980. Comme tout mouvement social, et comme toute société politique, le mouvement souverainiste et la société québécoise subissent les influences multiples des courants de pensée et des idées et cherche à concilier les valeurs traditionnelles avec certaines valeurs émergentes en réaménageant sa doctrine et le dogmes qu'elle contient.

L'État, comme dans les années 1960, comme dans les années 1970, se trouve toujours au cœur du discours souverainiste puisqu'il est l'instrument de la survivance du français, du

⁷⁷³ Thème retenu par la série de colloques organisée par l'Institut Jules Destrée.

⁷⁷⁴ François MITTERRAND n'a-t-il pas déclaré, dans l'un de ses derniers discours prononcé dans l'enceinte du Parlement européen, le 17 janvier 1995 « le nationalisme, c'est la guerre » ? Cette réflexion illustre bien la pensée européenne sur la question...

⁷⁷⁵ MAINGAIN, Olivier, « Congrès des 19 mai et 9 juin 2001 : Deux rendez-vous importants! », *op.cit.*, p.2.

développement de la société québécoise, et éventuellement de son accession à la souveraineté. Les souverainistes reconnaissent son caractère indispensable pour le Québec :

Il faut continuer à développer, en l'améliorant, notre modèle original –toujours perfectible– qui conjugue l'intervention de l'État et la mobilisation de ses puissants moyens économiques avec l'action des entreprises privées, coopératives, associatives et de l'économie sociale⁷⁷⁶.

Poursuivre et développer le modèle québécois, le « Québec inc. », certes. Mais plus à n'importe quel prix :

Cette façon de créer la richesse que nous avons maximisée les possibilités d'un développement harmonieux autant que le maintien acceptable d'un niveau de contrôle québécois de nos propres entreprises. Inutile de dire que ces progrès ne sauraient se faire et ces stratégies se mettre en œuvre sans protéger avec soin notre environnement physique et chercher le développement durable⁷⁷⁷.

La social-démocratie constitue toujours une priorité pour le mouvement souverainiste, mais il faut « renouveler notre choix de la social-démocratie ». L'équité remplace ainsi l'égalité : « La création de richesse n'est pas une fin en soi. Elle doit déboucher sur une répartition *équitable*⁷⁷⁸ de la prospérité. ». De plus, L'État ne doit plus être le seul dans cet effort :

C'est un des grands rôles de l'État, secondé par les efforts de la société civile et l'action communautaire, que de créer des chances égales d'épanouissement matériel et intellectuel pour toutes les personnes vivant au Québec⁷⁷⁹.

De même, le discours sur les minorités québécoises a changé : de groupes communautaires dont la reconnaissance des droits est une contrainte plus ou moins bien subie par un mouvement souverainiste qui souhaite, par l'indépendance du Québec, garantir la survivance de la langue française au Québec, le mouvement souverainiste présente de manière beaucoup plus positive la présence de ces communautés, leur protection, et même leur apport dans le développement social, économique et culturel de la société québécoise. Ces communautés sont devenues indispensables à l'identité québécoise contemporaine. Tolérance et respect ; ouverture et acceptation des différences : le mouvement souverainiste souhaite véhiculer une image de l'identité respectueuse de la diversité québécoise :

Le Québec forme une nation politique civique inclusive qui englobe toute la population vivant sur le territoire à l'exception des autochtones dont les nations ont été formellement reconnues comme telles par notre Assemblée nationale en 1985 et

⁷⁷⁶ LANDRY, Bernard, *Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de président du Parti québécois, le 21 janvier 2001, op.cit.*, p. 113.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p.113.

⁷⁷⁸ C'est nous qui soulignons.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 113.

1989. Le Québec est aussi la patrie d'une minorité nationale : les anglophones du Québec, dont les droits sont intangibles⁷⁸⁰.

⁷⁸⁰ *Ibid*, p.111.

Le nationalisme de contestation
Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des
identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada

par
Christophe TRAISNEL

Thèse de doctorat effectuée en cotutelle

au
Département de science politique de l'Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

et au
Centre d'études constitutionnelles et politiques
Université Panthéon - Assas (Paris II)

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal en vue de
l'obtention du grade de Philosophie Doctor (Ph.D) en science politique
et à
l'Université Panthéon-Assas Paris II en vue de l'obtention du grade de Docteur en science
politique

Octobre 2004

© TRAISNEL Christophe, 2004



JA

39

U54

2005

V.001

T.2

TROISIÈME PARTIE
LA TRANSMISSION DE LA DOCTRINE IDENTITAIRE
À LA COMMUNAUTÉ IMAGINÉE

Les développements précédents ont montré à quel point le discours identitaire des mouvements nationalistes dépend des cadres de référence et de la manière dont la fabrication de ce discours est organisé au sein de chaque mouvement : au Québec, la production d'un discours nationaliste sur l'identité est plus ou moins contrôlée par les partis souverainistes qui organisent et synthétisent une réflexion sur la nation dans leurs programmes respectifs. Pour sa part, le mouvement wallon peine un peu à définir une doctrine identitaire cohérente, à cause notamment des divisions qui existent entre partisans de la communauté française, nationaux-régionaliste et rattachistes, et ce même si les laboratoires de l'identité tendent de plus en plus à monopoliser la réflexion sur l'identité wallonne au profit d'une approche résolument régionaliste. De ces modes distincts de fabrication apparaît une distinction quant à la rhétorique identitaire : d'abord programmatique pour le mouvement souverainiste ; d'abord analytique pour le mouvement wallon. Cependant, l'ingrédient central de la fabrication du discours identitaire reste le même en Wallonie et au Québec : la contestation politique de la doctrine étatique reste au cœur de la matrice identitaire nationaliste.

Après avoir montré, à travers l'analyse du mouvement wallon et du mouvement souverainiste la manière dont ces mouvements fabriquent une doctrine identitaire à leur image, cette troisième partie s'attache à montrer comment la doctrine identitaire produite est transmise à la communauté imaginée et comment, par cette transmission, ce sont d'abord les nationalistes qui construisent politiquement les identités nationales lorsque ces dernières ne sont pas prises en charge par un État. Les nationalistes sont en effet les pourvoyeurs

principaux de réflexion sur l'identité, en intervenant auprès des institutions locales, en mobilisant les soutiens nécessaires à leur cause, en agissant sur les symboles et les emblèmes identitaires, en proposant (presque clé en main) les grandes doctrines identitaires sur lesquelles se fondent les gouvernes locales, et auxquelles se réfèrent les autres acteurs.

Le mouvement wallon et le mouvement souverainiste ont plus ou moins su tirer parti des possibilités politiques et institutionnelles qui s'offraient à eux et dont ils se sont saisis dans ce travail d'affirmation nationaliste de l'identité (chapitre 8), ce qui leur a permis de changer au niveau local les représentations identitaires au profit de leurs propres approches (chapitre 9). Ils ont ainsi contribué à la construction d'un espace politique local à leur image, où s'est imposé un discours identitaire marqué par les références du mouvement et une identité collective mettant en cause l'État. Les effets d'une telle action (chapitre 10) sur l'espace politique paraissent pourtant partagés : d'un côté, la pression des nationalistes, leur présence et la question nationale qu'ils imposent conduit à une autonomisation progressive d'un espace politique local toujours plus marqué par la question nationale. D'un autre côté, un tel travail politique d'*affirmation identitaire* essentiellement fondé sur le principe de la libre adhésion des citoyens et la mobilisation montre vite ses limites : si le peuple invoqué par les nationalistes a le droit de disposer de lui-même, rien n'empêche une partie, même minoritaire, de ce peuple de refuser l'approche identitaire proposée par les nationalistes. Condamnant toutes les constructions identitaires des nationalistes à une possible impasse, le mouvement ne parvient ainsi que partiellement à créer sa nation. Pourtant, les nationalistes au Québec et en Wallonie cherchent précisément à « sortir de l'impasse » en tentant de dépasser les stratégies de l'identification et de l'affirmation nationales pour définir autour de la gouverne locale une forme nouvelle d'appartenance à une communauté de citoyens, sans État certes, mais en attendant l'État.

CHAPITRE 8

LA NATIONALISATION DE LA GOUVERNE LOCALE

*La culture est une institution. Et comme telle, elle doit faire l'objet d'une politique*⁷⁸¹.

*Ensemble, pour la défense et la promotion de notre identité wallonne*⁷⁸².

*Notre fête nationale est arrivée! Célébration du doux solstice d'été, cérémonie qui avive notre fierté.
Réjouissances d'un peuple installé sur les rives du fleuve majestueux pour bâtir un pays, notre pays*⁷⁸³.

Ce chapitre analyse les rapports qu'entretiennent les mouvements nationalistes avec les institutions : avec l'État d'abord, par sa contestation ; avec la gouverne locale ensuite, par sa « nationalisation » grâce à son contrôle ou à l'exercice d'influences notamment par l'intermédiaire des laboratoires et des penseurs de l'identité.

En Wallonie et surtout au Québec, les mouvements nationalistes et les institutions locales trouvent un intérêt commun : tenir tête à l'État central, contester sa doctrine identitaire, revendiquer la reconnaissance du rôle des institutions locales dans la représentation politique de la communauté, défendre les compétences de la gouverne locale. Dans ce travail de résistance à un État considéré comme non représentatif par le mouvement nationaliste et comme accaparant par l'institution locale, le mouvement et les institutions locales vont s'échanger divers procédés en vue de mobiliser les ressources dont chacun a besoin pour fonctionner ou revendiquer. D'un côté, le mouvement se sert des institutions locales et de ses

⁷⁸¹ KLINKENBERG, Jean-Marie, « La culture, un enjeu majeur », *op.cit.*, p. 135.

⁷⁸² MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, Publicité insérée dans l'ouvrage *Entre toponymie et utopie*, publié par la *Fondation wallonne*, sous la direction de Luc Courtois et Jean Pirotte, *op.cit.*, p.20.

⁷⁸³ LANDRY, Bernard, « Mot du Premier ministre du Québec », *op.cit.*, p.3.

politiques publiques pour montrer la légitimité d'un quasi-État qui se comporte presque comme un État souverain. De l'autre, la gouverne locale se servira de la capacité du mouvement nationaliste à mobiliser certains soutiens au sein de la classe politique entre élites (comme en Wallonie) ou au sein de la société toute entière (comme c'est le cas au Québec) pour tenir tête à l'État central. C'est donc une alliance de raison qui existe entre les institutions locales et le mouvement nationaliste, alliance diversement formalisée par les mouvements souverainiste et wallon.

8.1 - Les échanges entre les institutions locales et les mouvements nationalistes

Les mouvements wallon et souverainiste québécois n'ont pas développé les mêmes rapports avec les institutions locales. Inexistantes jusque dans les années 1970 en Flandre et en Wallonie, il a par la suite fallu pour les mouvements wallon et flamand soit justifier l'existence de ces nouvelles institutions nées des premières réformes de l'État belge, et fruits de leurs propres revendications, soit proposer une nouvelle réforme de ces institutions pour en développer l'autonomie avec, par exemple, la revendication ancienne par le mouvement wallon d'une fédéralisation de la Belgique. Les mouvements disposaient donc d'une avance par rapport aux jeunes institutions en matière de réflexion identitaire, ainsi qu'une histoire politique faite de revendications, de luttes et de mythes ayant structuré tant les discours wallingants que flamingants durant le XXe siècle et la fin du XIXe siècle, réflexion identitaire dont une partie sera captée par les nouvelles institutions locales wallonnes et flamandes. Pour le Québec, la situation est différente puisque le mouvement souverainiste québécois, pour partie constitué sur l'héritage d'un nationalisme canadien-français « rapatrié au Québec », a construit sa réflexion identitaire autour des institutions représentatives de la Province du Québec, de leur justification, de leur signification. Son travail de réflexion identitaire a essentiellement porté sur le renforcement et la transformation de ces institutions déjà existantes en quasi-État, sur la disparition d'une solidarité communautaire canadienne-française au profit d'une solidarité nationale québécoise et sur la démonstration de l'existence d'un peuple québécois distinct, défini au travers des mécanismes institutionnels de représentation de la population du Québec.

Les mouvements nationalistes ne sont bien entendu pas les seuls acteurs à développer une réflexion sur les identités. Les institutions locales elles aussi font preuve de vigilance en

matière identitaire, et expriment un besoin de réflexions sur l'identité. Or, à cette demande de réflexion identitaire correspond l'offre d'un discours identitaire « clé en main », d'un réservoir de réflexion à même d'alimenter le discours public sur l'identité collective des institutions locales.

8.1.1 - En Wallonie : institutionnalisation du discours régionaliste des laboratoires de l'identité du mouvement wallon

Le besoin identitaire des nouvelles institutions régionales wallonnes

Il existe de la part des nouvelles institutions wallonnes un fort besoin de réflexion identitaire, comme en attestent certaines déclarations de responsables au sein des institutions wallonnes.

Robert Collignon, alors Ministre Président du gouvernement wallon, concluant le Congrès de *La Wallonie au futur*, organisé par l'Institut Jules Destrée et financé en partie par la Région wallonne, faisait état en 1999 de cette intention identitaire publique tout en soulignant les identités de vue entre les participants au Congrès et le gouvernement wallon en la matière.

Dans cette longue citation, il est important de souligner le rapport que fait l'un des principaux acteurs des institutions wallonnes entre les investissements publics et la promotion de l'identité wallonne, notamment par l'organisation de commémoration ou la découverte d'un patrimoine proprement wallon. Elle illustre en même temps la connivence qui existe entre les intentions identitaires du mouvement wallon, dont l'un des laboratoires de l'identité est chargé par le gouvernement de contribuer à la réflexion publique sur l'avenir de la Wallonie et de son identité, et les intentions identitaires propres aux institutions régionales. La promotion de l'identité wallonne devient en effet une des priorités du gouvernement :

Sous le titre impertinent *La Communauté française ou le paradoxe de la Réforme de l'État*, (...) j'écrivais 'qu'il existe probablement une culture bruxelloise, il existe sans doute une culture wallonne et incontestablement une culture flamande mais, conçue sur un terrain spécifiquement belge, la culture française n'existe pas. Ou plutôt elle constitue une forme de superstructure réunissant la culture bruxelloise et la culture wallonne'. Or vos travaux et quelques indices récents me donnent à penser que nous sommes plus nombreux qu'hier à réfléchir sur ces notions et j'ai trouvé, évidemment avec plaisir, dans vos documents de réflexion l'adhésion à une politique régionale de soutien à de grands événements culturels et aux outils qui contribuent à l'identité wallonne. C'est que ces deux axes ont été un souci constant de la Présidence du gouvernement wallon depuis 1994 comme jamais auparavant. C'est dans cet esprit que nous avons pris l'initiative de célébrer dignement dès cette année là les efforts des Résistants

wallons pour la libération de ce pays, le souvenir de la bataille des Ardennes et les souffrances de nos 70 000 prisonniers de guerre, puis l'anniversaire du Congrès wallon de 1945, celui de la grande grève de 1960 et celle des femmes de la F.N. pour l'égalité, l'arrivée des Italiens en Wallonie et les vagues d'immigration qui ont suivi, les figures d'Adolphe Sax, Félicien Rops, Magritte ou Delvaux. De même, en rappelant dans un ouvrage prestigieux les atouts et références de la Région lors de son quinzième anniversaire, en créant les archives de Wallonie aux Moulins de Beez, en initiant une politique de réaffectation de nos grands monuments classés pour y installer des institutions publiques régionales, nous avons toujours privilégié le mariage entre la modernité de la gestion et l'affirmation de nos spécificités passées et présentes, avec la volonté de faire autre chose du pouvoir régional qu'un rouage administratif parmi d'autres ou qu'un simple guichet pourvoyeur d'aides publiques. Quant à ces aides régionales, ce n'est pas un hasard non plus si elles ont aussi contribué ces dernières années, sous mon impulsion, à l'équilibre de l'opéra royal de Wallonie, à la naissance des francofolies de Spa, au développement du festival musical de Wallonie, à l'essor du Tour cycliste de la Région wallonne, pour ne citer que quelques exemples. *Je crois que le pari de l'identité wallonne lancé en 1994 est aujourd'hui en passe d'être gagné*⁷⁸⁴.

Robert Collignon, par cette déclaration, montre à la fois l'attachement du gouvernement wallon à la promotion de l'identité wallonne, mais aussi à une certaine identité wallonne, celle que l'on retrouve constamment dans la doctrine identitaire du mouvement wallon exposée plus haut : une identité teintée de valeurs (modernité, pluralisme, régionalisme, protection du patrimoine), de croyances et d'un rapport à un certain passé collectif ayant marqué l'histoire de la Wallonie, mais aussi l'histoire du mouvement wallon. Un passé qui se transforme, par l'action et la volonté publiques exprimées par le gouvernement wallon en commémorations régionales (Résistance, Congrès national wallon d'octobre 1945, Grèves de 1960...), et en promotion d'événements « wallons » (Fête de Wallonie, Tour cycliste de la Région wallonne).

Les liens entre les élites politiques wallonnes et le mouvement wallon

Parallèlement à ce besoin exprimé par les représentants du gouvernement et à son expression par des actions publiques, il est à noter qu'au sein du gouvernement wallon, comme au sein du gouvernement de la communauté française ou des institutions bruxelloises, des ministres entretiennent des liens très étroits avec le mouvement wallon, liens à même de favoriser l'échange autour des intentions identitaires du mouvement, comme de celles du gouvernement régional.

José Happart, Robert Collignon, Hervé Hasquin, Olivier Maingain ou Jean-Claude Van Cauwenberghe sont des leaders politiques ayant de grandes responsabilités à Bruxelles ou Namur, tout en ayant de nombreux liens avec les organisations du mouvement wallon.

⁷⁸⁴ C'est nous qui soulignons. COLLIGNON, Robert, « Allocution de clôture du Congrès la Wallonie au futur », Institut Jules Destrée et Région wallonne, *La Wallonie au futur*, op.cit., pp. 442-443.

José Happart est l'actuel ministre socialiste de l'Agriculture et de la Ruralité du gouvernement wallon. Il a été dans les années 1970 l'une des figures marquantes du mouvement de lutte contre le rattachement des communes des Fourons à la Flandre et s'est particulièrement distingué, tant sur la scène politique belge et wallonne qu'au sein du mouvement wallon, par la fondation avec d'autres militants du mouvement wallon de l'organisation « Wallonie, Région d'Europe », qui comptait des milliers de membres dans les années 1980. Il a ensuite rejoint les rangs du Parti socialiste.

Robert Collignon, Président du groupe P.S. du Parlement wallon de 1988 à 1992, a été Ministre Président du gouvernement wallon de 1994 à 1999. Il est actuellement le Président du Parlement wallon. Il participe très souvent aux réflexions entreprises par les organisations du mouvement wallon, et notamment de l'Institut Jules Destrée. Il participe par ailleurs aux réflexions de l'association France-Wallonie-Bruxelles (participation à des rencontres, conférences...), ainsi qu'à la Conférence des peuples de langue française ou aux commémorations organisées par Wallonie libre à Waterloo. Tout en étant régionaliste, il a récemment pris des positions réputées proches de celles défendues par les rattachistes, notamment à l'occasion d'une conférence prononcée à Lille le 9 décembre 2000 à l'occasion de la conférence de France-Wallonie-Bruxelles à Lille.⁷⁸⁵

Olivier Maingain participe lui aussi aux réflexions entreprises dans le cadre des associations France-Wallonie-Bruxelles. Il est par ailleurs l'un des responsables de la Conférence des peuples de langue française. Affilié au Front démocratique des francophones depuis 1976, il préside le F.D.F. depuis 1995 et occupe une place importante sur la scène politique bruxelloise.

Hervé Hasquin quant à lui peut à la fois être considéré comme un militant, un institutionnel, et un scientifique dans la mesure où il a été ministre de la Région Bruxelles Capitale et est actuellement Ministre Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Professeur à l'Université libre de Bruxelles depuis 1970, historien et économiste de formation, il s'est spécialisé dans l'étude des idéologies et des mouvements nationaux et il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Belgique et de la Wallonie, notamment dans la collection *Notre histoire* de l'Institut Jules Destrée⁷⁸⁶. Dans sa biographie, disponible sur son site Internet, il se présente comme « attaché à sa région natale », la Wallonie. Participant depuis longtemps aux réflexions sur l'avenir de la région, il « fustige tout repli frileux et n'envisage

⁷⁸⁵ COLLIGNON, Robert, « Allocution », dans DORIN, Bernard (dir), *Nord de la France, Wallonie, Bruxelles : une communauté de destin ? Actes de la Conférence-débat organisée le mercredi 9 décembre 2000 à la Communauté urbaine de Lille par l'Association France-Wallonie-Bruxelles*, Les Amitiés francophones, 2001, p. 36 (non publié).

⁷⁸⁶ HASQUIN, Hervé, *Historiographie et politique en Belgique, op.cit.*

l'avenir de la Wallonie qu'en étroite association avec sa 'vitrine internationale' qu'est Bruxelles ». ⁷⁸⁷ En 1980, il crée à l'Université libre de Bruxelles un cours consacré à l'histoire de la Wallonie et du mouvement wallon et entame une carrière politique marquée par ses choix en matière de réforme de l'État : la nécessité, pour la Wallonie, de maintenir ses liens avec Bruxelles. ⁷⁸⁸

Jean-Claude Van Cauwenberghe pour sa part est l'actuel Ministre Président du gouvernement wallon. Socialiste et régionaliste convaincu, il a succédé à Elio Di Rupo en avril 2000. En 1998, il a publié avec d'autres intellectuels et chercheurs un ouvrage intitulé *Oser être wallon*, qui constitue, en tout cas pour ses conclusions, un véritable plaidoyer en faveur « de la reconnaissance et de la promotion d'une identité wallonne ouverte et solidaire, tournée vers l'avenir et soucieuse du passé, décomplexée plutôt que d'être revancharde ». ⁷⁸⁹ Cet ouvrage rassemble des auteurs que l'on rencontre régulièrement dans les publications du mouvement wallon, et en particulier dans les laboratoires de l'identité wallonne (ont contribué à cet ouvrage notamment Luc Courtois et Jean Pirotte, de la Fondation wallonne, Philippe Destatte et Yves de Wasseige, de l'Institut Jules Destrée, mais aussi Denise Van Dam, André Paul Frogner, Vincent Vagman ou Thierry Haumont, autant d'intervenants réguliers des colloques et conférences organisés par le mouvement wallon et ses laboratoires de l'identité). Plus récemment, il a publié l'ouvrage *Choisir la Wallonie* ⁷⁹⁰ dans lequel il exprime sa vision très régionaliste de l'avenir de la Wallonie. Il recommande d'une part que la Région récupère des compétences pour l'instant exercées par la Communauté Wallonie-Bruxelles, et d'autre part, qu'elle renforce les liens interrégionaux qui la lient à la Région bruxelloise.

Les échanges entre la gouverne wallonne et les laboratoires de l'identité

Le besoin identitaire des nouvelles institutions, ainsi que les liens qui existent entre le mouvement et les dirigeants de la Région wallonne et de la Communauté française est à l'origine de l'intégration quasi institutionnelle de l'Institut Jules Destrée et accessoirement de la Fondation wallonne.

Cette institutionnalisation de l'Institut Jules Destrée se traduit notamment par la conclusion régulière entre la Région wallonne et l'Institut d'une convention-cadre, par

⁷⁸⁷ HASQUIN, Hervé, *Biographie*, <http://www.hasquin.org/biographie.htm> (le 3 avril 2004).

⁷⁸⁸ DELFORGE, Paul, « Hasquin Hervé », DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir), *op.cit.*, p. 786.

⁷⁸⁹ VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Publications, présentation de l'ouvrage Oser être wallon, site du Ministre-Président du gouvernement wallon*, http://vancau.wallonie.be/code/fr/publ_03.asp (le 3 avril 2004).

⁷⁹⁰ VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Choisir la Wallonie, op.cit.*

l'intermédiaire de laquelle l'Institut s'engage à mener des études (et des programmes de recherches) autour de questions qui intéressent directement le gouvernement wallon. Ces liens, nombreux comme en attestent les publications de l'Institut financées par la Région, sont revendiqués par les responsables de l'Institut Jules Destrée. Par exemple, après avoir fait état de la constitution par l'Institut Jules Destrée d'une équipe de recherche chargée de la réalisation de *l'Encyclopédie du mouvement wallon*, et après avoir rappelé les grands traits de l'histoire du projet et des volontés militantes à son origine, le directeur de l'Institut Jules Destrée souligne l'apport financier et humain des institutions communautaires et régionales. Pourtant, l'objet de *l'Encyclopédie* est moins l'histoire de la Wallonie que l'histoire du mouvement wallon lui-même :

L'attention du gouvernement wallon à l'égard de cette entreprise fut, elle aussi, déterminante dans son aboutissement. En effet, d'une part, depuis 1997, les Ministres Présidents Robert Collignon et Elio Di Rupo ont accepté d'inscrire le projet d'Encyclopédie dans la convention-cadre qui lie l'Institut Jules Destrée à la Région wallonne, permettant de concentrer tous nos moyens sur l'aboutissement du travail – et notamment de nous adjoindre les compétences de Jean-François Potelle et de Marie-Paule Bouvy sur le dossier. D'autre part, le gouvernement wallon a accepté de financer une large partie de l'édition de l'Encyclopédie, complétant ainsi judicieusement l'apport financier que la Communauté française avait, depuis 1988, consacré à la recherche. Ainsi, une entreprise de recherche vraiment ambitieuse aura pu aboutir dans un contexte difficile. Ainsi, on doit la publication de l'Encyclopédie du Mouvement wallon à l'obstination scientifique, budgétaire, citoyenne de cette équipe : elle a estimé nécessaire d'amener en plein jour l'action des femmes et des hommes qui ont choisi de consacrer beaucoup de leur temps -voire leur vie- à leur région, à ce que ces militantes et militants considéraient comme étant leur pays, qu'il s'agisse dans leur esprit, de la Wallonie ou de la France⁷⁹¹.

Par ces multiples rapports, les intentions identitaires développées dans le mouvement wallon rejoignent celles des institutions de Wallonie et de la Communauté Wallonie-Bruxelles, dans des projets de recherche, des colloques et des manifestations communes. Par le financement ou l'aide directe accordés par la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles à l'Institut Jules Destrée, le gouvernement wallon contribue au développement de la recherche de cet organisme sur l'identité wallonne et sur l'histoire du mouvement wallon. L'Institut Jules Destrée participe à la construction politique de l'identité wallonne, et de leur côté les institutions participent aux réflexions du mouvement sur lui-même, en finançant directement par exemple des projets scientifiques autour de l'histoire politique du

⁷⁹¹ DESTATTE, Philippe, « L'Encyclopédie du Mouvement wallon (1983-2000) : une obstination scientifique, budgétaire, citoyenne », *op.cit.*, p. 9.

mouvement : l'*Encyclopédie du mouvement wallon* est ainsi publiée « avec le soutien du ministère de la Communauté française ; Avec le soutien du Ministre Président du gouvernement wallon ». ⁷⁹²

Autre aspect de la collaboration de plus en plus étroite qui existe entre le gouvernement wallon et les laboratoires de l'identité wallonne : le gouvernement finance ou favorise l'organisation, par la Fondation Wallonne ou l'Institut Jules Destrée, de grands colloques ouverts sur l'identité wallonne et l'avenir de la Wallonie et dans lesquels interviennent à la fois des scientifiques, des chercheurs, et de hauts responsables du gouvernement wallon, mais aussi, souvent, certains acteurs reconnus du mouvement comme Yves de Wasseige, José Happart, Robert Collignon ou Philippe Destatte. Au-delà de la communauté scientifique (qui s'intéresse elle aussi à la réflexion identitaire, mais peut-être avec une dimension moins normative et prescriptive), des manifestations rassemblent aussi des militants scientifiques et des scientifiques militants, en opérant une sorte de synthèse entre l'analyse scientifique et la normativité militante et en produisant un discours rationnel, savant, sur l'identité, produit et reproduit dans les rapports et les recueils avec, cette fois, une certification publique puisque ces publications portent la marque de l'institution qui les ont commandité et financé. C'est le cas de l'organisation et des publications d'actes des importants Congrès déjà mentionnés de *La Wallonie au futur* avec le soutien du gouvernement wallon ou les colloques organisés par la Fondation wallonne qui eux aussi font l'objet de publications avec l'aide de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Nombre d'intervenants scientifiques ou institutionnels à ces colloques peuvent aussi être considérés comme des militants wallons. 60 personnes ont ainsi été réunies autour de 17 spécialistes à l'occasion du colloque organisé par la Fondation Wallonne les 29 et 30 octobre 1997, à Louvain-La-Neuve et intitulé *Les lieux de la mémoire wallonne. Entre toponymie et utopie*. ⁷⁹³

Les fruits de cette coopération entre laboratoires de l'identité et les nouvelles institutions wallonnes sont nombreux : les publications de l'Institut Jules Destrée, les congrès *Wallonie au futur*, réguliers depuis une dizaine d'années maintenant, et le très important travail encyclopédique sur le mouvement wallon. Outre ces études générales sur l'avenir de l'identité et des institutions de la Région wallonnes, l'Institut Jules Destrée produit aussi des études plus ciblées sur des thèmes cependant toujours liés à la thématique identitaire, comme l'ouvrage *Les Wallons à l'étranger, hier et aujourd'hui*, produit avec la collaboration de l'agence publique wallonne à l'exportation (A.W.E.X.) et la Région wallonne et dont l'objectif est clairement

⁷⁹² DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 4^e de couverture, tome I, *op.cit.*

⁷⁹³ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, *op.cit.*, p. 17.

présenté par Élio Di Rупpo, Ministre Président du gouvernement wallon en 2000, et actuel président du Parti socialiste :

L'ouvrage (...) le montre bien : la Wallonie d'aujourd'hui n'est pas sans atout lorsqu'il s'agit de mettre en exergue sa tradition technologique, son savoir-faire économique ou encore son esprit d'entreprise et d'ouverture sur le monde⁷⁹⁴.

Notons aussi ici l'élaboration d'un outil de travail à la destination des enseignants de Wallonie et permettant aux jeunes de Wallonie la découverte de « nos racines, de notre milieu de vie, de notre mentalité, de nos richesses culturelles, de nos atouts et perspectives (...). Le chantier est vaste et les besoins sont criants si nous voulons réellement que la Wallonie prenne de la consistance pour nos jeunes! »⁷⁹⁵.

De son côté, la Fondation wallonne, toujours dans le cadre des réflexions identitaires, a elle aussi publié, avec l'aide de la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, deux importants ouvrages collectifs sur l'imaginaire wallon et sur les lieux de la mémoire wallonne, un ouvrage sur l'imaginaire wallon dans la bande dessinée, un autre sur les images de la Wallonie dans le dessin de presse, et enfin un ouvrage sur l'histoire et la portée des noms de rue de Louvain-la-Neuve, à travers leur modernité et leur enracinement.⁷⁹⁶ Ces travaux révèlent l'intention de mettre en avant la composante wallonne propre à chaque support⁷⁹⁷.

8.1.2 - Au Québec : institutionnalisation partielle du discours identitaire souverainiste

À défaut de pouvoir prendre le contrôle des institutions locales, le mouvement wallon a développé ses réseaux et ses militants se sont investis dans des partis politiques nationaux, surtout au sein de la mouvance sociale-démocrate, pour y exprimer leurs revendications identitaires et leurs propositions de réformes institutionnelles. Cette pratique de l'influence sur les partis politiques puis sur les institutions s'est maintenue, comme le montrent les rapports qui lient les membres du gouvernement wallon avec les militants du mouvement et ses laboratoires de l'identité.

⁷⁹⁴ DI RUPO, Élio, « Une politique d'avenir pour les relations internationales de la Wallonie », *Les Wallons à l'étranger, hier et aujourd'hui*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 9.

⁷⁹⁵ INSTITUT JULES DESTREE, « Préface du cahier », *La Wallonie, toutes les cartes en main*, Cahier pédagogique, Charleroi : Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1997, p. 1.

⁷⁹⁶ FONDATION WALLONNE, « Liste des publications de la Fondation wallonne P-M et J-F Humblet », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *Les noms de rue de Louvain-la-Neuve*, Louvain-la-Neuve : Fondation wallonne, 1999, p. 263.

⁷⁹⁷ Deux articles de Paul DELFORGE sont particulièrement consacrés à cette question dans l'ouvrage *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne (op.cit.)* : « Le monument aux victimes de Grâce-Berleur est-il un lieu de mémoire du mouvement wallon ? », pp. 253-260, et « Essai d'inventaire des lieux de mémoire liés au mouvement wallon (1940-1997) », pp. 285-299.

Les rapports entre le mouvement souverainiste et le gouvernement du Québec sont complètement différents. Les institutions provinciales québécoises existent depuis le début du XIXe siècle, et le mouvement souverainiste s'est construit autour de l'idée de leur prise de contrôle et de leur éventuelle transformation en État national, ainsi que de la promotion d'une identité nationale québécoise : le mouvement nationaliste canadien-français s'est en quelque sorte adapté à la possibilité politique que représentait le contrôle des institutions québécoises, pour « repenser » une identité communautaire canadienne-française en identité nationale, cette fois québécoise. Alors que le mouvement wallon se contente, à travers les partis politiques existant, d'influencer le discours identitaire des institutions wallonnes, le mouvement nationaliste puis souverainiste cherche quant à lui, après avoir adopté la même stratégie dans les années 1960, à prendre directement le contrôle de l'État québécois et à en transformer le discours identitaire.

L'influence du mouvement est alors double. Non seulement elle s'exerce lorsque le Parti québécois parvient à contrôler la gouverne québécoise et à inscrire ses préoccupations identitaires à l'agenda public québécois, mais elle s'exprime aussi lorsque le Parti québécois n'est pas au pouvoir, comme il a pu le montrer au début des années 1990 avec les échecs des réformes constitutionnelles canadiennes, et les réactions du gouvernement libéral québécois suite à ces échecs.

Dès leur victoire en 1976, les souverainistes au pouvoir ont fait usage de toutes les possibilités politiques que leur offraient les institutions pour appliquer leur programme politique et transformer significativement le discours identitaire de l'État québécois. C'est alors à un véritable transfert doctrinal du mouvement souverainiste vers la gouverne québécoise auquel on a alors assisté au Québec.

La législation : le cas de la Charte de la langue française

La première possibilité politique dont dispose un gouvernement souverainiste est la législation. Dominant l'assemblée et élu sur un programme, le gouvernement a toute légitimité pour appliquer ce dernier. C'est ce qu'il fait avec l'adoption en 1977 de la *Charte de la langue française* et d'une législation linguistique correspondant aux cadres des références et des valeurs du mouvement construites par deux décennies de luttes politiques. L'exemple des lois linguistiques montre à quel point le mouvement souverainiste est capable d'influencer le discours public de la gouverne québécoise, qu'il soit dans l'opposition ou au gouvernement.

Avant l'adoption de la *Charte de la langue française*, les gouvernements de l'Union nationale et du Parti libéral avaient déjà, dans le sillage de la Révolution tranquille, de l'affirmation des francophones du Québec et de l'influence grandissante du nationalisme québécois, entrepris des réformes législatives protégeant et renforçant le rôle de la langue française dans la société québécoise. En 1969, pour régler la crise linguistique que subit la ville de Saint-Léonard, dont la Commission scolaire oblige les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école française plutôt qu'à l'école anglaise, le gouvernement de l'Union nationale adopte la *Loi 63* qui vise à autoriser les parents à choisir librement la langue d'enseignement de leurs enfants, tout en obligeant les Commissions scolaires anglophones à prévoir un enseignement significatif du français. Cette loi, qui n'empêche pas les inscriptions massives des enfants allophones dans les écoles anglaises au détriment des écoles françaises, mécontente profondément des pans entiers de la société civile francophone, et les nationalistes québécois entreprennent de vastes mobilisations, avec notamment la création du Front du Québec français qui rassemble la Ligue pour l'intégration scolaire, les syndicats d'enseignants francophones, la C.S.N. et la Société Saint Jean-Baptiste. Les souverainistes, et parmi eux René Lévesque, préconisent l'obligation pour les allophones d'envoyer leurs enfants à l'école française.⁷⁹⁸ Cette loi posait pour les souverainistes la question fondamentale de l'identité québécoise : le Québec était-il une société duale, dans laquelle il existe une égalité relative de statut entre la langue anglaise et la langue française, ou était-il une société francophone dans laquelle il fallait garantir la prédominance du français en reconnaissant cette dernière comme seule langue officielle, quitte à reconnaître, à côté, des droits spécifiques pour les anglophones ? C'est clairement vers le choix d'une politique linguistique plus radicale que s'orientent les nationalistes, et dans leur sillage, la grande majorité des francophones de Montréal.⁷⁹⁹ Le 29 avril 1970, après une campagne électorale marquée par la question linguistique et la montée des soutiens aux indépendantistes du Parti québécois, Robert Bourassa et les libéraux remportent les élections, alors que les souverainistes font leurs premiers gains électoraux. Durant son premier mandat, le gouvernement libéral, confronté à une nouvelle vague de violence politique provoquée par des indépendantistes radicaux et culminant en octobre 1970, évite d'aborder la question linguistique. Cependant, les groupes francophones poursuivent leur mobilisation en créant le Mouvement Québec Français, large coalition préconisant l'abrogation de la *Loi 63* et l'adoption de l'unilinguisme au Québec. C'est seulement lors de son second mandat, après que

⁷⁹⁸ LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 134.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 137.

la Commission Gendron⁸⁰⁰ eût remis son rapport que le gouvernement libéral tente d'apaiser la crise linguistique en adoptant en 1974 la *Loi 22* ou *Loi sur la langue officielle*. Cette loi proclame le français comme langue officielle au Québec et rompt pour la première fois avec le principe d'une égalité entre le français et l'anglais au Québec, en même temps qu'elle « nationalise » la langue en reconnaissant à l'État un devoir de préserver la langue française : « Attendu que la langue française constitue un patrimoine national que l'État a le devoir de préserver et qu'il incombe au gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour en assurer la prééminence et pour en favoriser l'épanouissement et la qualité ».⁸⁰¹ Une telle reconnaissance du caractère national et officiel de la langue au Québec constitue alors une victoire pour les nationalistes et leur doctrine identitaire. Cependant, « malgré la rhétorique audacieuse de la promotion du français, il y avait une bonne dose de bilinguisme tout au long du projet de loi »⁸⁰². En effet, dans le domaine de l'éducation, domaine le plus sensible de la crise linguistique que traverse alors le Québec, la *Loi 22* restreint l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves qui possèdent « une connaissance suffisante » de l'anglais, et prévoit que le ministère de l'Éducation peut imposer des tests évaluant la suffisance de cette connaissance. Reste alors la question du sérieux des tests prévus, ainsi que de leur caractère dissuasif. Pour les souverainistes et les autres nationalistes québécois, ces mesures sont loin d'être suffisantes. Les souverainistes considèrent que la loi n'avait pas encore rompu avec le bilinguisme, et le Mouvement Québec Français poursuit ses mobilisations. Dans le même temps, les groupes anglophones expriment leur opposition à la nouvelle loi, dont la mise en application ne fait qu'exacerber les tensions entre les différentes communautés.⁸⁰³

Le 15 novembre 1976, profitant de l'affaiblissement des libéraux, dû à l'éloignement d'une partie de l'électorat anglophone et à la montée du sentiment nationaliste notamment à Montréal, le Parti québécois remporte les élections, et le mouvement souverainiste se retrouve,

⁸⁰⁰ En décembre 1968, le gouvernement Bertrand confie au linguiste Jean Denis Gendron la présidence d'une Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec qui rendit son rapport le 31 décembre 1972 : le rapport faisait le point sur la situation du français au Québec dans l'enseignement, mais aussi l'administration et l'économie. La position dominante de l'anglais dans l'économie de Montréal était présenté comme une menace pour le français, mais restait malgré tout assez optimiste quant à la situation majoritaire du français dans l'île de Montréal. La commission recommandait surtout que le français soit déclaré 'langue officielle' du Québec et que l'anglais ait le statut de 'langue nationale'. Dans l'enseignement, la commission préconisait d'« encourager » les immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française notamment en améliorant la situation du français comme langue de travail. Sur ce point, la commission ne préconisait aucune mesure contraignante particulière. Le rapport, beaucoup trop timide, souleva l'opposition des nationalistes et des groupes francophones de Montréal. Jean-Denis Gendron lui-même se désolidarisa des conclusions de la commission en matière de langue d'éducation. LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 160.

⁸⁰¹ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Préambule », *Loi sur la langue officielle, Projet de loi 22*, le 31 juillet 1974.

⁸⁰² LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 164.

⁸⁰³ LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean, VAUGEOIS, Denis, *Canada-Québec, 1534-2000*, Québec : Septentrion, 2001, p. 478.

un peu par surprise, avec une de ses organisations à la tête du Québec. Dans l'attente de la souveraineté défendue par de nombreux groupes nationalistes francophones, et considérée comme la solution définitive à la crise linguistique que traverse le Québec et en particulier la région métropolitaine, c'est l'affirmation nationale et linguistique qui est privilégiée : il s'agit avant tout pour le nouveau gouvernement de transformer le visage linguistique du Québec, au profit de la langue française. En 1976, la transformation du discours sur la langue de l'État québécois et les conséquences qui en résulteront ne font aucun doute, en particulier chez les anglophones et les allophones : « Les Anglo-Montréalais étaient subitement devenus une minorité vulnérable qui cherchait désespérément une stratégie cohérente pour s'adapter aux changements qui découleraient d'une victoire du Parti québécois. *L'accession au pouvoir du P.Q. signifiait qu'un nouveau 'régime linguistique' entrerait en vigueur pour remplacer le défunt consensus social* »⁸⁰⁴. L'adoption de la *Charte de la langue française* et d'une législation linguistique ambitieuse transforme alors radicalement le discours de la gouverne québécoise sur la langue, puisque celui-ci passe de l'affirmation d'un bilinguisme latent à l'affirmation d'une prédominance très claire de la langue française par la reconnaissance d'un unilinguisme officiel avec, cependant, la reconnaissance de droits spécifiques pour les anglophones et pour les autochtones : celui notamment de développer leur langue et leur culture d'origine et de maintenir leurs institutions⁸⁰⁵. La règle de l'école française pour tous est plus qu'affirmée par la gouverne québécoise : elle oblige tous les enfants du Québec à s'inscrire dans les écoles françaises, exception faite pour les enfants dont l'un des parents a reçu, au Québec, une scolarité en anglais⁸⁰⁶. Outre la langue d'enseignement, la langue française devient la langue d'affichage : la Charte impose l'usage exclusif de la langue française dans l'affichage public et la publicité commerciale, obligation elle aussi assouplie par la suite par le gouvernement libéral. C'est le visage même de Montréal qui se transforme. La Charte étend aussi les programmes de francisation à toutes les entreprises employant cinquante personnes ou plus. Autre mesure, tout à la fois symbolique et pratique : seule la version française des lois est désormais officielle.⁸⁰⁷ Le Parti québécois opère ainsi un transfert vers la législation d'une partie de sa doctrine identitaire mettant au centre de la spécificité québécoise la question de la langue.

⁸⁰⁴ C'est nous qui soulignons. LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 186.

⁸⁰⁵ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec : Gouvernement du Québec, 2001, p.10.

⁸⁰⁶ Cette « clause Québec », qui oblige même les enfants de parents canadiens scolarisés dans des écoles anglophones hors Québec d'inscrire leurs enfants à l'école française, sera remplacée en 1993 par la « clause Canada », qui autorise finalement pour ces enfants une scolarisation en anglais.

⁸⁰⁷ ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC, *Charte de la langue française* (Loi 101), L.R.Q. chap. C-11 (1977, chap.5).

La radicalité de cette loi est due, non pas à René Lévesque qui considérerait plutôt le procédé d'adoption de « béquilles législatives » contraignantes comme « fondamentalement humiliant »⁸⁰⁸ pour un peuple qui cherche à protéger sa culture, mais à la majorité militante radicale du Parti québécois, et au ministre d'État au Développement culturel, Camille Laurin, partisan d'une ligne dure en matière linguistique. Le livre blanc, servant de base à la rédaction de la loi, écrit par un groupe de sociologues et de militants souverainistes,⁸⁰⁹ ne cache pas ses objectifs, non seulement linguistiques, mais aussi et peut-être surtout identitaires. C'est un projet national qui est ainsi défini, et conjugué au futur :

Le Québec que nous voulons construire sera essentiellement français. Le fait que la majorité de sa population est française y sera enfin nettement visible : dans le travail, dans les communications et dans le paysage. C'est aussi un pays où serait modifié l'équilibre traditionnel des pouvoirs, particulièrement pour ce qui concerne l'économie : l'usage du français ne sera pas simplement généralisé pour masquer la prédominance de puissances étrangères aux francophones⁸¹⁰.

Il s'agit d'introduire dans la législation québécoise une nouvelle conception de l'identité collective : l'identité nationale d'un peuple québécois et d'un Québec français. Malgré les assouplissements de la Charte qui suivront son adoption, malgré aussi les résistances et les constantes remises en cause de ses dispositions devant les tribunaux par des groupes de pression Anglo-Québécois, la Charte s'imposera, même avec quelques adaptations, dans le discours des gouvernements du Québec comme un acte fondateur, et chez les souverainistes comme un projet collectif que s'est donnée la société québécoise, et dont la remise en cause devient inacceptable :

En faisant du français la langue de l'État, la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, la Charte de la langue française voulait étendre l'usage de la langue française à tous les domaines de la vie publique et augmenter ainsi son pouvoir d'attraction. La Charte continue encore aujourd'hui la pierre angulaire de la politique linguistique du Québec⁸¹¹.

Les campagnes référendaires

Le travail législatif n'est pas la seule possibilité politique dont dispose le gouvernement du Parti québécois pour transformer le discours de l'État sur l'identité québécoise et effectuer un transfert de la doctrine identitaire souverainiste vers l'État. L'organisation même d'une

⁸⁰⁸ LÉVESQUE, René, *Attendez que je me rappelle...* Montréal, éd. Québec/Amérique, 1986, p. 388.

⁸⁰⁹ Outre Camille Laurin, le *Livre blanc* a été rédigé par Henri Laberge, du M.Q.F., Fernand Dumont, Guy Rocher, Gaston Cholette, ancien directeur de l'Office de la langue française, et David Payne, militant péquiste.

⁸¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La politique québécoise de la langue française*, mars 1977, p. 21, (cité dans Levine, Marc V., *op.cit.*).

⁸¹¹ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *op.cit.* p.10.

consultation sur la question nationale et l'orchestration d'une campagne politique autour de la souveraineté constitue par exemple en soi, au-delà même de l'enjeu politique, un formidable temps de communication autour des thèses identitaires souverainistes au service du gouvernement québécois, et un important vecteur de leur transmission à la gouverne québécoise, puisque les membres du gouvernement se trouvent en même temps à la tête de la coalition souverainiste.

Dans son étude consacrée au référendum de 1995, et à ses conséquences sur les espaces publics canadiens et québécois, Robert Young a bien montré qu'une campagne référendaire comme celle de 1995 avait un autre enjeu que celui, plus immédiat, du résultat référendaire lui-même : une telle consultation a pour conséquence de modifier en profondeur la situation politique et les rapports de force entre les différents groupes sociaux au Canada et au Québec.⁸¹² Le référendum de 1980 a ainsi opposé un camp du « oui » et un camp du « non ». Le camp du « oui » concevait la souveraineté en terme de partenariat, d'égal à égal, avec le reste du Canada, en tentant de « dédramatiser » les conséquences d'un éventuel oui au référendum, et de rassurer un électorat inquiet sur les conséquences d'un oui : il s'agissait de donner au gouvernement le mandat de négocier avec le Canada une nouvelle entente, après quoi le peuple québécois, à l'occasion d'un nouveau référendum, aurait à ratifier le fruit de cette entente éventuelle. Le camp du non, dirigé par le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, et épaulé par Pierre Elliott Trudeau, exploita plutôt la peur des électeurs en axant sa campagne sur l'impossibilité, pour le Canada, d'accepter une telle négociation avec un Québec souverain, et sur les conséquences -négatives- qu'entraînerait un oui sur l'économie (et l'emploi) au Québec. Alors que le oui semblait pouvoir l'emporter, la campagne de peur, renforcée par l'intervention du Premier ministre Trudeau porta fruit et fit finalement échouer le référendum.⁸¹³ Durant cette campagne, la presse, les partis politiques, les groupes communautaires participèrent activement aux réflexions autour des principales thématiques souverainistes, et en particulier autour de la place du Québec au sein de la Fédération. Ce fut particulièrement le cas dans le cadre des discussions parlementaires entourant la présentation par le gouvernement péquiste du *Livre blanc sur la nouvelle entente Québec-Canada*. Dans ce *Livre blanc*, synthèse des réflexions souverainistes sur l'identité québécoise, le gouvernement québécois reste modéré, en cherchant à concilier le projet souverainiste avec un réaménagement du fédéralisme canadien conduisant deux peuples à conclure une association, d'égal à égal. L'objectif était simple : il s'agissait de mobiliser un maximum de Québécois sur

⁸¹² YOUNG, Robert A., *op.cit.*

⁸¹³ McROBERTS, Kenneth, *op.cit.* p. 157.

une position souverainiste, mais modérée. L'enjeu était aussi de présenter le projet référendaire comme l'ultime démarche d'un peuple en quête de reconnaissance. Comme le souligne Louis Balthazar, l'objectif du gouvernement était non de diviser le Québec sur une question, mais bien de le rassembler autour d'un enjeu : « En vue de conférer un caractère solennel à un référendum sur le destin de la nation, il était important [pour le gouvernement québécois] de bien dissocier l'appui à cette cause nationale et celui qu'on pouvait accorder au gouvernement (...) Ce n'est pas au gouvernement du P.Q. qu'on allait dire oui ou non, mais à une certaine évolution de l'État québécois». ⁸¹⁴ Cette tentative fut un échec pour les souverainistes. Il n'en demeure pas moins que pour la première fois la question nationale était posée à tous les Québécois et que les divers groupes composant le Québec ont réfléchi ensemble sur la question et y ont, ensemble, répondu. La question nationale est depuis lors constamment posée aux Québécois, confrontés à la non-reconnaissance de la part du Canada, et à la présence des souverainistes au gouvernement. Après le référendum et l'organisation d'un vrai débat public et collectif autour de l'avenir du Québec, c'est moins une opposition entre fédéralistes et souverainistes qui se joue, qu'entre le Québec et le Canada, sur le terrain constitutionnel. Avec le rapatriement unilatéral de la Constitution, « la grande idée d'un Québec, État national francophone, 'expression politique' du Canada français, 'province pas comme les autres' était officiellement répudiée par le Canada », ⁸¹⁵ mais dans le même temps, le gouvernement Lévesque parvenait à recréer un consensus relatif autour d'une opposition québécoise au rapatriement unilatéral : « Ce consensus québécois, à lui seul, suffisait à rappeler que l'idée centrale du nationalisme québécois était toujours vivante ». ⁸¹⁶

Le souverainisme lui aussi est encore vivant. Malgré une tentative de renoncement à l'option au milieu des années 1980, le Parti québécois, à nouveau dans l'opposition à partir de 1985 renoue avec l'idée d'un lien inextricable entre souveraineté et construction de l'identité québécoise. Son retour au pouvoir en 1994 est une fois de plus l'occasion pour le mouvement souverainiste d'organiser une campagne référendaire. Contrairement au premier gouvernement souverainiste de 1976, c'est immédiatement après sa victoire que le nouveau gouvernement de Jacques Parizeau enclenche le processus référendaire. La tension politique durant la campagne, les sondages extrêmement serrés ont, plus encore qu'en 1980, animé les passions politiques et produit du débat sur la question québécoise, débat stimulé par les initiatives gouvernementales. L'enjeu étant de tirer les dividendes d'un soutien à l'option souverainiste

⁸¹⁴ BALTHAZAR, Louis, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1990, p. 177.

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 185.

⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 186.

sans précédent depuis la création du Parti québécois⁸¹⁷, il fallait pour le mouvement souverainiste et le gouvernement du Québec expliquer le projet, et surtout rassurer pour pouvoir attirer vers le oui les nationalistes « soft » effrayés par les orthodoxes du mouvement, ainsi que les non-francophones, plus méfiants vis-à-vis d'un projet national dont ils se sentaient exclus. Il y a eu quatre périodes dans le temps référendaire, c'est-à-dire entre la victoire du Parti québécois en septembre 1994 et la défaite référendaire, et chaque période a marqué le discours identitaire du gouvernement québécois et des forces souverainistes coalisées : d'octobre 1994 à avril 1995, c'est le temps de la réflexion autour du projet souverainiste, marqué notamment par l'organisation de vastes consultations régionales autour du projet de souveraineté et la commande d'études notamment sur les aspects économiques et financiers du projet. C'est pendant cette période que le gouvernement souverainiste tente à la fois de rassurer les anglophones et les allophones, de régler la question de la place des autochtones et de leur reconnaissance en tant que nations, et aussi de ménager ses soutiens hors-Québec en rassurant, au Canada ou aux États-Unis, sur les conséquences de la souveraineté. Le 6 décembre 1994, l'avant-projet de loi déposé à l'Assemblée nationale par le gouvernement Parizeau prévoit trois points : les garanties quant à l'intégrité d'un Québec souverain, et l'aménagement des rapports avec le reste du Canada ; la question référendaire elle-même ; enfin, l'organisation préalable d'une vaste consultation publique autour de la question de la souveraineté, consultation dont l'objectif est de lancer les discussions sur le projet national lui-même et sur les valeurs à mettre en exergue au sein de ce projet. L'objectif du gouvernement est clair, il s'agit de montrer que le projet n'est pas celui d'un gouvernement, ni d'une classe politique ou encore d'une faction, mais bien du peuple québécois tout entier, qui doit se prononcer sur une réforme qui de manière déterminante, concerne son avenir. L'objectif est aussi de rassurer les nationalistes modérés sur le caractère démocratique de la démarche, comme des préoccupations souverainistes : le projet ne peut se faire sans une adhésion populaire.⁸¹⁸ Le mandat des Commissions est rappelé par le rapport :

Entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission ; recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec ; recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un

⁸¹⁷ En octobre 1994, l'appui à la souveraineté atteignait généralement les 45% dans les sondages (YOUNG, Robert, *op.cit.* p. 13). Dans son étude consacrée au referendum de 1995, Maurice Pinard fait état de sondages qui indiquaient un soutien au « oui » situé, la veille du referendum, entre 52 et 54% : PINARD, Maurice, « Le cheminement de l'opinion publique », PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *op.cit.* p. 267.

⁸¹⁸ YOUNG, Robert, *op.cit.*, p. 16.

référendum sur l'avenir du Québec ; fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission⁸¹⁹.

Il s'agit d'une traduction dans les faits de l'idée souverainiste d'un peuple québécois seul maître de son avenir et qu'il faut de ce fait consulter. Surtout fréquentées par les souverainistes, ces commissions itinérantes, parcourant sur une base régionale les différents comtés du Québec, ont quand même eu pour conséquence de provoquer un débat de fond sur la souveraineté et les valeurs d'un « peuple » québécois dont l'existence est ainsi mise en exergue.⁸²⁰ La consultation populaire préalable à l'enclenchement de la campagne référendaire a été organisée en février et en mars 1995 sur une base régionale, puis une autre Commission, nationale cette fois, et formée des présidents des commissions régionales a été chargée d'auditionner les organismes et regroupements nationaux souhaitant s'exprimer. D'après les chiffres publiés dans le rapport de la Commission nationale sur l'avenir du Québec, près de 55000 personnes ont participé, de près ou de loin, aux 435 activités publiques organisées par les 18 Commissions régionales sur l'avenir du Québec. Ces consultations ont généré 5 000 interventions de la part des participants, ainsi que 5 500 mémoires déposés tant par les individus que par les diverses organisations politiques, professionnelles, sociales, syndicales ou régionales ayant participé à cette consultation.⁸²¹ Notons que le Parti libéral du Québec a refusé de participer à cette consultation, à la différence du Bloc québécois de Lucien Bouchard, et de l'Action Démocratique du Québec de Mario Dumont.

La seconde période référendaire est celle de la réflexion autour de la question référendaire et de la démarche elle-même. Suivant en cela les propositions faites dans le cadre du *Rapport de la Commission sur l'avenir du Québec*,⁸²² le Bloc et son leader Lucien Bouchard proposent en avril 1995 d'assortir à la souveraineté un projet de partenariat, proposition par la suite concrétisée par un accord conclu entre le Bloc, le P.Q. et l'A.D.Q. en juin 1995, et qui constituera le fondement de la réflexion jusqu'en septembre. Le 7 septembre, l'Assemblée nationale adopte la loi 1, *Loi sur l'Avenir du Québec*, reprenant les termes de l'accord conclu en juin. La question référendaire est modifiée pour tenir compte de cette idée d'une souveraineté assortie d'un projet de partenariat avec le reste du Canada : la déclaration de souveraineté serait précédée par une offre formelle de partenariat avec le Canada, sans que ce partenariat ne

⁸¹⁹ COMMISSION NATIONALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC, « Introduction », *Rapport*, 1995. Disponible sur le site Uni.ca (mal nommé) : *Bélanger-Campeau - Introduction* : <http://www.uni.ca/belintro.html> (le 3 avril 2004).

⁸²⁰ Voir en annexe B-7 : *Commission nationale sur l'avenir du Québec, Rapport du 19 avril 1995 - Liste des associations et des organismes nationaux qui ont été entendus par la Commission*.

⁸²¹ COMMISSION NATIONALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC, *op.cit.* : <http://www.uni.ca/belintro.html> (le 3 avril 2004).

⁸²² *Ibid.*

remette en question la déclaration de souveraineté. C'est ensuite la troisième période référendaire qui commence : la campagne proprement dite, sur fond de sondages dont les résultats sont de plus en plus serrés, marquée par l'intervention de plus en plus importante du Premier ministre Jean Chrétien et des partis fédéraux dans la campagne, ainsi que par une polarisation qui renforce les clivages entre les deux camps. Dans le cadre de cette campagne, le gouvernement québécois a tenté de présenter le projet de souveraineté comme le projet de la société québécoise dans son ensemble, une étape supplémentaire, ultime, d'un peuple vers sa libération, et non une simple option politique laissée au choix des Québécois. L'option souverainiste est beaucoup plus explicite qu'en 1980 : il ne s'agit plus d'association, mais de partenariat dont la souveraineté est le préalable. L'objectif est de construire autour de l'option souverainiste l'image d'un consensus « national », d'un rassemblement dépassant le seul mouvement souverainiste, et ouvert aux nationalistes québécois déçus des tentatives avortées de renouvellement du fédéralisme. Face à cette mobilisation « québécoise » autour d'un projet élaboré et défendu par le gouvernement du Québec, le camp fédéraliste sera stigmatisé comme celui de l'« autre » État : l'État fédéral canadien, celui qui, depuis trente ans, refuse de reconnaître le Québec. Le résultat, extrêmement serré du référendum, faisant suite à une campagne référendaire passionnelle, ne fait que renforcer les clivages politiques au Québec, désormais exacerbés, et c'est la quatrième période référendaire : chaque camp comprend que le résultat s'est joué à 30 000 voix de différence et chaque camp réagit en fonction de ce résultat⁸²³. Le gouvernement canadien se lance alors dans une stratégie encore plus affirmée d'unité nationale, et d'intransigeance vis-à-vis des thèses identitaires souverainistes ; quant aux souverainistes, après une déclaration du Premier ministre Jacques Parizeau interprétée comme la remise en cause du discours identitaire ouvert à la diversité et pluraliste tenu jusqu'alors par les souverainistes, ils s'engagent dans un long travail de mobilisation et d'affirmation nationale autour de la perspective d'un prochain référendum, et d'une réflexion sur les « conditions gagnantes » de ce prochain référendum. Le gouvernement du Québec adopte alors une politique d'affirmation nationale et de lutte contre les remises en cause de l'identité et des domaines de compétence du Québec par le gouvernement fédéral et sa nouvelle stratégie de confrontation avec les thèses souverainistes.

⁸²³ YOUNG, Robert, *op.cit.* p.87.

Les consultations publiques

La campagne référendaire n'est pas la seule occasion pour un gouvernement souverainiste de provoquer un débat sur la question de l'identité, débat dans lequel il a tout loisir de diffuser sa doctrine identitaire. L'histoire politique du Québec est marquée par l'organisation de vastes consultations publiques organisées par le gouvernement sous la forme de Commissions nationales, à l'instar de celles organisées dans le cadre des campagnes référendaires, dont l'objectif est de provoquer le débat autour d'enjeux spécifiques, en général inscrits au programme du parti politique, et ainsi d'associer les divers groupes sociaux et les organisations à la prise de décision publique. Ces consultations sont stratégiques pour le mouvement souverainiste. Le Parti québécois au pouvoir à Québec n'hésite pas à la convocation de telles commissions sur les grandes thématiques souverainistes : la langue, la citoyenneté, la souveraineté, le déséquilibre fiscal... favorisant ainsi explicitement des réflexions publiques sur ces thèmes, et implicitement la transmission des doctrines identitaires défendues par les organisations souverainistes participant à ces consultations. Ces organisations seront en effet souvent les premières à participer à des commissions mises sur pied par le gouvernement souverainiste⁸²⁴. Les problématiques nationalistes sont publicisées, et deviennent des problématiques nationales. Cela a particulièrement été le cas lors de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, qui avait pour objectif de répondre à la demande de nombreux militants souverainistes d'organiser une étude sur la situation, à leurs yeux inquiétante, de la langue française au Québec, et de relancer un débat public sur la question, question centrale s'il en est du programme politique péquiste. Si la composition de la Commission était pluraliste, si nombre d'organisations non souverainistes s'y sont exprimées, la Commission poursuivait cependant un objectif précis, qu'elle affirme d'ailleurs dans le rapport final, *Remettre le débat « sur les rails »* :

S'il est un consensus fondamental que la Commission a constaté au cours de sa tournée et de ses audiences, c'est une volonté très nette de faire exister sur cette terre québécoise d'Amérique une nation de langue française, accueillante et ouverte. Volonté encouragée par une tendance mondiale à maintenir la diversité des langues et des cultures. (...) En remettant son rapport, la Commission n'a pas la prétention de clore un débat, qui est en quelque sorte un élément de vie de la société québécoise, mais de le remettre sur ses rails afin de donner un nouveau souffle à un projet collectif français en Amérique⁸²⁵.

⁸²⁴ À titre d'illustration figure en annexe B-1 la liste des organisations ayant soumis un mémoire dans le cadre des audiences nationales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Les consultations sont évidemment ouvertes. Il est à noter cependant que les interventions souverainistes sont directement liées à la problématique de la Commission.

⁸²⁵ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *op.cit.*, p. 2.

On le voit, la question nationale se cache à peine derrière l'enjeu linguistique. Tout en permettant aux organisations souverainistes d'exposer leur approche du thème, la création de cette Commission, promesse du Parti québécois inscrite à son programme, permet aussi aux autres organisations de la société civile de s'exprimer. Le rapport définit alors des recommandations prenant en compte la diversité de ces approches et donnant au gouvernement des éléments de réflexion sur l'identité qu'il peut reprendre dans son propre discours identitaire, cette fois en se fondant sur une réflexion réputée nationale, collective, tout en étant en mesure de justifier, par les travaux de la Commission, les orientations gouvernementales en matière linguistique.

La création d'institutions publiques autour des grandes thématiques souverainistes

Autre possibilité politique offerte aux souverainistes lorsqu'ils se trouvent au pouvoir et maîtrisent l'agenda gouvernemental : le gouvernement souverainiste peut adopter une politique publique conforme aux aspirations souverainistes. La création des institutions directement liées à la question nationale, et le renforcement des investissements publics dans ces institutions font partie de ces priorités. C'est ainsi que durant les deux premiers mandats du Parti québécois, de 1976 à 1985, le gouvernement souverainiste s'est attaché à créer ou réaménager des institutions directement liées à la nouvelle législation linguistique et susceptibles d'appliquer la nouvelle doctrine identitaire. Ces institutions nouvelles, dont la plupart n'ont pas été remises en question par les gouvernements libéraux qui suivront, ont elles aussi contribuées, par leurs actions dans le cadre de l'application des nouvelles lois linguistiques, comme dans la production de réflexions publiques sur l'identité québécoise et la place de la langue, à la transmission d'une partie de la doctrine identitaire du mouvement souverainiste vers les institutions québécoises et à institutionnaliser certaines promesses souverainistes.

Parmi ces institutions directement liées à la question nationale, la *Commission de toponymie du Québec* est un organisme central créé dans le cadre de la *Charte de la langue française*. Elle reprend les activités et les missions de la *Commission géographique de la Province de Québec* créée en 1912, tout en lui confiant de nouvelles missions en rapport avec la stratégie d'affirmation nationale développée dans la doctrine identitaire souverainiste. Elle est notamment chargée, par son travail de recherche toponymique et de publication d'un *Répertoire toponymique du Québec* d'« assurer le maintien et l'enrichissement de l'un des caractères vivants de l'héritage culturel québécois : sa nomenclature géographique ». D'après l'article 125 de la *Charte de la langue*

française, la Commission de toponymie se voit notamment confier comme mission « l'inventaire et la conservation des noms de lieux ; l'établissement et la normalisation de la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française ; l'officialisation des noms de lieux ». L'objectif est clair : il s'agit surtout de ne pas laisser au gouvernement fédéral la capacité de nommer et de contrôler au niveau provincial la possibilité d'officialiser une appellation ou la transformation d'une appellation. Le Québec se distingue ainsi des autres provinces : si la Commission, comme toutes les autres commissions provinciales, participe aux travaux de la Commission de toponymie du Canada, elle publie elle-même son répertoire, alors que les autres provinces publient les décisions de leurs autorités toponymiques dans le *Répertoire géographique du Canada*. Par rapport à la langue française, la politique poursuivie par la commission est elle aussi claire : si dans la dénomination d'un lieu elle privilégie l'usage, il n'en demeure pas moins que, dans le cadre de la *Charte de la langue française*, elle doit assurer la prépondérance du français :

La commission de toponymie reconnaît que la langue française doit permettre au peuple québécois d'exprimer son identité, dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard de tous les groupes ethniques dont l'apport est précieux au développement du Québec (...) Les particularismes du français québécois doivent conserver leur rôle significatif dans ce champ privilégié du patrimoine collectif. Par le langage toponymique, les traits distinctifs de la société québécoise ont pu se manifester spontanément. Il est essentiel de préserver les toponymes qui expriment ces traits⁸²⁶.

Le *Conseil supérieur de la langue française* remplace depuis le 1^{er} octobre 2002 le *Conseil de la langue française*. C'est un organisme qui se voit chargé « de conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de [la *Charte de la langue française*] »⁸²⁷. Le Conseil a notamment un devoir de surveillance de la situation linguistique. Par ailleurs, il reçoit les observations des individus et des groupes sur la législation linguistique. Il est aussi chargé d'entreprendre des études sur la situation de la langue française, et d'informer le public sur cette situation. Plusieurs fois menacé de disparition, le Conseil supérieur s'est vu conforté malgré tout dans son rôle en 1997⁸²⁸, puis en 2002. À l'interface entre le public et la gouverne québécoise, le Conseil joue le rôle d'une alarme : alarme vis-à-vis du gouvernement sur les mesures à prendre ; alarme vis-à-vis du public sur l'efficacité et la légitimité des politiques publiques en matière de langue. C'est à cause de ce rôle de gardien en matière de respect de la langue française et de politiques

⁸²⁶ COMMISSION DE TOPONYMIE, *Politique linguistique, principes fondamentaux*, 1999-2002, <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/poltopo2.htm> (le 3 avril 2004).

⁸²⁷ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Charte de la langue française, op.cit.*, art. 186.

⁸²⁸ En 1997, le *Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux* écrit dans son rapport que « le Conseil de la langue française demeure un organisme essentiel pour assurer la pérennité du français au Québec et veiller au respect des droits fondamentaux de tous les Québécois ». Cité dans LAPOINTE, Gérard, *Le Conseil de la langue française, 1978-1998*, 1998, Publications du Conseil, p. 12.

linguistiques que, menacé par le gouvernement Bourassa en 1986 qui souhaitait le transformer, le Conseil a finalement été maintenu sous la pression du mouvement souverainiste qui voyait là un instrument indispensable dans la préservation du fait français au Québec. Le *Secrétariat à la politique linguistique* quant à lui est sous l'autorité du ministre responsable de la *Charte de la langue française*. Il est chargé de coordonner la politique linguistique québécoise en conseillant le ministre, et en conduisant les travaux relatifs aux modifications législatives en matière linguistique. Il fait aussi connaître la politique linguistique du Québec à l'étranger, tout en veillant à la cohérence des politiques linguistiques gouvernementales. Là aussi, il s'agit d'un instrument institutionnel visant à garantir la cohérence des politiques linguistiques du Québec, et le maintien des acquis linguistiques apportés par la Charte.

L'*Office québécois de la langue française* a été créé par la *Charte de la langue française* et joue lui aussi le rôle de gardien des acquis linguistiques. Cet Office, héritier de la *Régie de la langue française*, créée par la loi 22 en 1974, est avant tout « un organisme d'intervention et d'exécution »⁸²⁹ notamment chargé de la politique de francisation des administrations et des entreprises. Il doit « veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises »⁸³⁰. Dans ce cadre, c'est l'Office qui est chargé de définir et d'élaborer les programmes de francisation, d'assurer le respect de la charte de la langue française, et de produire un rapport sur la situation du français au Québec. C'est en particulier l'Office qui reçoit les plaintes sur la mauvaise application de la législation linguistique ; c'est lui aussi qui peut mettre en demeure une entreprise ou un commerce de se conformer à la législation, notamment concernant l'affichage. C'est ensuite au Procureur général de décider d'intenter ou non des poursuites contre le contrevenant. Le rôle essentiel de l'Office est d'enquêter et d'inspecter sur le respect de la législation linguistique. Souvent stigmatisé comme la « police de la langue », l'Office est le garant d'une application de la Charte et des droits et obligations qu'elle contient, et participe, comme toutes les autres institutions linguistiques au maintien d'une politique de la langue en grande partie inspirée de la doctrine identitaire souverainiste.

Les missions confiées par la gouverne québécoise à des organisations souverainistes

Autre possibilité politique importante : un peu comme le gouvernement wallon avec l'Institut Jules Destrée, le gouvernement souverainiste n'hésite pas à confier des missions de

⁸²⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁸³⁰ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Mission et rôle*, <http://www.olf.gouv.qc.ca/office/mission.html> (le 3 avril 2004).

service public symboliques à des organisations souverainistes ou à des acteurs du mouvement souverainiste. Le Mouvement National des Québécois est ainsi depuis 1984 le maître d'œuvre officiel de la *Fête nationale du Québec*. Ce mandat lui a été confié par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui subventionne diverses manifestations par le biais d'un programme d'assistance financière. C'est le M.N.Q. qui assure ainsi la coordination des diverses activités, par l'intermédiaire logistique de ses 13 Sociétés nationales et Sociétés Saint Jean-Baptistes locales, dont la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, organisation souverainiste notoire, qui est chargée des festivités montréalaises, et en particulier de la parade traversant les rues de Montréal, ainsi que du spectacle au parc Maisonneuve, rassemblant chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes. Sous le contrôle du Mouvement national, ce sont ainsi près de 15 comités organisateurs de la fête nationale qui vont, chacune dans sa région, coordonner les activités dans le cadre de la fête nationale. C'est le M.N.Q. qui est responsable du programme d'assistance financière aux manifestations locales : c'est lui qui détermine les activités qui feront l'objet des aides financières sur la base des subventions accordées par le gouvernement du Québec au M.N.Q. à cet effet. Dans le cadre de cette organisation, le M.N.Q. veille à communiquer sur l'idée d'une fête nationale et non pas communautaire, et de favoriser l'idée d'une cohésion autour de ces manifestations :

L'expérience du M.N.Q. dans la gestion du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la Fête nationale du Québec est maintenant solide et reconnue. (...) Le sens de la Fête nationale est transmis de façon de plus en plus efficace et les témoignages de la population en font foi. *L'encadrement fourni par la coordination nationale permet de donner une image unifiée à cette journée. L'application des critères de sélection et leur compréhension à tous les échelons favorisent également la cohésion*⁸³¹.

Quels sont ces critères de sélection ? D'abord respecter les objectifs visés par le gouvernement du Québec par rapport à cette manifestation, et notamment « favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises ». En particulier :

La fête doit comporter une variété d'activités que l'on trouve dans le cérémonial minimum de la célébration de la fête nationale (hommage au drapeau, présentation patriotique, pavoisement bleu, blanc et jaune, et si les conditions techniques le permettent, un feu de joie entre 21h00 et 24h00 le 23 juin, et une volée de cloches à 10h00 le matin du 24 juin)⁸³².

La fête nationale doit être marquée par sa spécificité, son unicité :

Le cérémonial minimum est essentiellement ce qui distingue les activités de la Fête nationale de tout autre rassemblement ou de tout autre genre de manifestation. Notre

⁸³¹ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS, *Et si on se lançait des fleurs, Rapport annuel, Fête nationale 2001*, M.N.Q., novembre 2001, p. 21. C'est nous qui soulignons.

⁸³² *Ibid.*, p. 22.

spécificité s'enracine dans notre langue commune, le français, et démontre l'enthousiasme, la vitalité et la richesse de notre peuple⁸³³.

Ces préoccupations correspondent aux souhaits des souverainistes :

Constatons le fait suivant : des deux grandes fêtes politiques du début de l'été, une seule s'affirme nationale : celle du 24 juin, fête nationale du Québec, selon l'appellation donnée en 1977. L'autre ne le fait pas et se présente simplement comme 'la fête du Canada', le 'Canada Day', sans qualificatif⁸³⁴.

Cette délégation de la gestion et de la coordination de la fête nationale à une organisation nationaliste, si elle est parfois critiquée⁸³⁵, n'a pas été remise en cause par le gouvernement libéral de Robert Bourassa entre 1985 et 1994, ni par celui de Jean Charest depuis 2003.

De la même manière, la *Commission sur l'avenir de la langue française* a été confiée par le gouvernement du Québec à Gérald Larose, ancien président de la C.S.N.. Même composée de manière pluraliste, la Commission a quand même subi l'influence de son Président, qui dirige maintenant le nouveau Conseil de la souveraineté du Québec, organisation non gouvernementale lancée par le Premier ministre Bernard Landry en 2003.

8.2 - Politiques de la reconnaissance et des revendications

Dans ses tentatives de renverser la doctrine identitaire diffusée par l'État, le mouvement nationaliste ne se contente pas d'agir sur les institutions propres à la communauté qu'il imagine. Le mouvement s'adresse aussi à l'État central par l'utilisation du répertoire d'action classique des groupes d'intérêt et de pression. Les nationalistes cherchent ainsi à transformer le propre discours de l'État sur l'identité par des actions politiques. Moins qu'une lutte ouverte et tous azimuts visant à faire sortir la communauté imaginée du système politique étatique, les nationalistes cherchent plutôt à gérer l'ici et le maintenant en insérant *a minima*, dans l'attente d'un « grand soir », les actions du mouvement dans un rapport de pression politique et de négociations avec l'État. Le mouvement nationaliste adopte alors la posture du représentant

⁸³³ *Ibid.*, p. 31.

⁸³⁴ BOUTHILLIER, Guy, « Il n'y a qu'une Fête nationale, Tribune libre », *Vigile*, 11 juillet 2003 : <http://www.vigile.net/ds-actu/docs3/03-7-11-1.html> (le 3 avril 2004).

⁸³⁵ « La fête nationale s'est heureusement ouverte et ses organisateurs ont adopté une approche pluraliste dont il faut les féliciter. (...) Mais le jupon dépasse encore. Ne serait-ce que le slogan de la fête cette année : 'Rêver bleu!' Le fait que les fêtes soient encore organisées par le Mouvement National des Québécois n'aide pas, un organisme fort respectable mais dont la mission est 'de défendre et promouvoir la langue française, la souveraineté du Québec et la fierté nationale' ». DUBUC, Alain, « Le Québec, entre deux fêtes ? » *Le Soleil*, samedi 28 juin 2003.

de l'intérêt général de la communauté nationale imaginée, en utilisant les possibilités politiques et institutionnelles locales qui se présentent au mouvement.

8.2.1 - Les refus québécois de la doctrine identitaire de l'État canadien

Le mouvement souverainiste repose sur la contestation de l'État canadien, et ne réclame de ce dernier que la reconnaissance de l'existence du peuple québécois en tant que tel, et le droit pour ce peuple à disposer de lui-même. Cette revendication souverainiste s'est vite transformée en revendication québécoise défendue par l'ensemble de la classe politique québécoise, comme le montre l'une des particularités politiques québécoises : le Québec demeure la seule province canadienne à n'avoir pas donné son assentiment à la nouvelle Constitution canadienne, fruit de la procédure d'amendement et de rapatriement de 1982.⁸³⁶

Les souverainistes au pouvoir à Québec

Cette fermeté et cette résistance ont été particulièrement fortes pendant toute la préparation du grand projet constitutionnel de Pierre Elliott Trudeau de rapatriement de la Constitution du Canada. Il fallait, pour « rapatrier » la Constitution de Londres à Ottawa, déclarer le Canada seul maître de sa Constitution, et « amender la procédure d'amendement » pour organiser cette maîtrise. Pour cela, il fallait qu'un consensus, relatif, se dégage entre les provinces et le gouvernement du Canada. Dès 1964, un Comité d'étude propose une formule de rapatriement en vertu de laquelle c'est le fédéral, avec l'accord de tout ou partie des provinces (dépendamment des cas) qui procéderait à l'amendement de la Constitution. Déjà, un clivage oppose le gouvernement du Québec aux autres provinces anglophones sur le caractère trop centralisateur de ladite formule, et l'entente nécessaire des provinces n'intervient pas.⁸³⁷ C'est Pierre Elliott Trudeau qui relance le processus lors de la *Conférence constitutionnelle de Victoria* en 1971. Mais la *Charte de Victoria* se heurte une fois de plus à l'opposition du Québec, n'ayant pas pu avoir de garanties quant au respect des compétences provinciales dans le cadre de la future Constitution. Suite à la victoire du Parti québécois, à l'adoption de la *Charte de la langue française* et à la perspective référendaire, le gouvernement canadien relance le projet de rapatriement et de réforme de la Constitution, avec la promesse faite lors de la campagne référendaire de 1980 de réviser la Constitution si un non l'emporte, un non étant interprété

⁸³⁶ PELLETIER, Réjean, « Constitution et fédéralisme », TREMBLAY, Manon, PELLETIER, Réjean, PELLETIER, Marcel R. (dir), *op.cit.*, p. 70.

⁸³⁷ LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean, VAUGEOIS, Denis, *op.cit.*, p. 465.

comme un oui pour la réforme du fédéralisme. Le processus est relancé immédiatement après le référendum. Se heurtant à un front commun des provinces, qui s'opposent à un projet de rapatriement et de révision constitutionnelle qui vise à renforcer le pouvoir fédéral au détriment de celui des provinces, le 2 octobre 1980, le gouvernement du Canada annonce qu'il se passera de l'accord des provinces et procédera à un rapatriement unilatéral de *l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique*⁸³⁸. Après qu'un avis assez défavorable au gouvernement du Canada ait été rendu par la Cour Suprême sur la légalité et la légitimité de la procédure,⁸³⁹ le gouvernement canadien cherche à négocier et parvient à obtenir l'accord des neuf provinces anglophones, qui se désolidarisent donc du Québec. La nouvelle constitution est adoptée, et ratifiée par toutes les provinces, sauf le Québec, qui ne se trouve pas moins soumis aux nouvelles normes. En dépit de la « clause nonobstant » concédée au Québec et permettant à une province de déroger, pour une durée limitée mais renouvelable, à certaines dispositions constitutionnelles, le Québec n'a jamais ratifié la Constitution : l'opposition inaugurée par les souverainistes a été maintenue par les libéraux québécois, et la clause nonobstant a continué d'être évoquée pour permettre au Québec de conserver sa législation linguistique particulière.

La Constitution canadienne fait du Québec une province « comme les autres » et heurte ainsi de front l'idée selon laquelle le Québec, majoritairement francophone, est plus qu'une province. En la matière, bien qu'assouplissant son opposition lorsqu'il se trouve au gouvernement, le Parti libéral du Québec a tendance lui aussi à s'opposer à la vision nationaliste de l'identité canadienne. L'alternance entre les souverainistes et les libéraux a généré au sein de l'État une culture de résistance et de contestation de ces empiètements qui transcende les clivages libéraux/péquistes, souverainistes/fédéralistes, pour définir une résistance *a minima* et des « positions historiques » sur lesquelles en général se retrouvent toutes les forces politiques du Québec depuis une vingtaine d'années lorsqu'elles se trouvent à la direction de la gouverne québécoise. Et la proclamation de l'Assemblée nationale du Québec, adoptée à l'unanimité en 2003 et « réaffirmant que le peuple québécois forme une nation », vient confirmer cette tendance.⁸⁴⁰

Malgré le dialogue amorcé avec les souverainistes par le gouvernement conservateur canadien de Brian Mulroney, le gouvernement canadien n'est jamais parvenu à « rapatrier le Québec ». Pourtant, le gouvernement Lévesque, mettant en veilleuse en 1984 ses

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 518.

⁸³⁹ Si l'avis en question ne mettait pas en cause le caractère légal de la démarche du gouvernement, il émettait de sérieuses réserves sur son caractère légitime : le gouvernement fédéral pouvait-il, seul, procéder à une réforme qui intéressait directement la définition des grands équilibres du fédéralisme canadien sans mettre en cause les principes mêmes de ce fédéralisme ?

⁸⁴⁰ Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 31 octobre 2003.

revendications souverainistes, a bien tenté le « beau risque » d'un réaménagement du fédéralisme, en présentant la liste des conditions minimales rendant possible la ratification de la constitution, mais la tentative a tourné court suite aux fortes oppositions rencontrées au sein de la mouvance souverainiste, puis à la crise interne ouverte, opposant partisans du beau risque et partisans de la souveraineté, et enfin à la défaite du Parti québécois en 1985.

Les libéraux au pouvoir à Québec

Robert Bourassa en 1985 a repris la stratégie d'une ratification conditionnelle de la Constitution, en réduisant cependant ces conditions à cinq, essentielles aux yeux du gouvernement libéral pour garantir la spécificité du Québec au sein de la fédération : la reconnaissance du Québec comme société distincte ; la limitation du pouvoir fédéral de dépenser ; le droit de veto accordé au Québec ; des droits accrus pour le Québec dans la gestion de son immigration ; la participation, enfin, du Québec à la nomination des juges québécois de la Cour suprême. C'est sur cette base, mais avec quelques aménagements, que se sont conclus les accords du lac Meech en 1987. En 1990, l'accord, soumis à l'approbation unanime de tous les parlements provinciaux, n'a pas été ratifié par les parlements du Manitoba et de Terre-Neuve, malgré de nouvelles modifications apportées à l'accord, et susceptibles de le rendre plus acceptable pour le Canada anglais, tout en altérant la reconnaissance du Québec comme société distincte. La réaction est rude au Québec. Pressé par les nationalistes québécois, tant au sein de son parti qu'au sein de la société québécoise très attachée à l'accord, Robert Bourassa réagit vivement. Dans sa déclaration prenant acte du rejet et de l'échec de l'accord, il reprend solennellement l'histoire des revendications constitutionnelles québécoises, en déclarant notamment que :

Il y a 10 ans, à la suite du référendum du 20 mai 1980, le gouvernement du Québec de ce temps, dirigé par Monsieur Lévesque, avait fait plusieurs efforts pour réintégrer le Québec dans la constitution canadienne. Il avait fait preuve (...) d'une grande flexibilité mais avec un résultat évidemment décevant, puisque le Québec avait été exclu de la constitution canadienne. (...) Jusqu'à 1985, on disait : 'What does Québec want ?'. Nous avons exprimé clairement les demandes du Québec (...). Donc, depuis 1985, la question est : 'What does Canada want ?' Et on attend encore la réponse du Canada à cet égard. Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement⁸⁴¹.

⁸⁴¹ BOURASSA, Robert, « Déclaration sur le rejet de l'accord du lac Meech », *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale du Québec, le 22 juin 1990, 1990, vol. 31, p. 4134.

Dès lors, le gouvernement libéral se lance dans une série d'enquêtes sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, alors que le gouvernement fédéral conservateur propose une seconde ronde de négociations qui vise cette fois, non seulement à répondre aux besoins de reconnaissance du Québec, mais aussi à satisfaire les demandes du Canada anglais au niveau de la réforme du Sénat, et des autochtones concernant leur propre reconnaissance au sein de la fédération. Le gouvernement québécois refuse de participer à de telles négociations, qui altéreraient encore plus les conditions fixées en 1987 par le gouvernement du Québec pour que le Québec accepte la Constitution canadienne. Dans le même temps, le 4 septembre 1990, le gouvernement du Québec crée une *Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*⁸⁴². Les intentions du gouvernement libéral sont claires :

Ce n'est pas d'hier qu'on parle de réformer nos institutions. Ce n'est pas d'hier qu'on parle de cette place du Québec au sein de la fédération canadienne parce que (...) du 'Butin' de Duplessis au 'Maître chez nous' de Jean Lesage à l' 'Égalité ou l'indépendance' de Daniel Johnson, de la 'souveraineté culturelle' de Robert Bourassa à la 'souveraineté-association' de René Lévesque et à la 'société distincte' de Robert Bourassa, il y a, avec les nuances, avec les particularités qu'on peut attribuer à chaque option politique, un fondement qui est le même, c'est la recherche, pour le Québec, de son autonomie pour exprimer pleinement sa spécificité -spécificité culturelle, sociale, spécificité politique- et sa spécificité aussi économique, la possibilité pour les Québécois et les Québécoises d'exprimer pleinement ce qu'ils sont en toute liberté et de partager en fonction de ce qu'ils peuvent être, de ce qu'ils peuvent avoir en commun avec les autres provinces canadiennes.⁸⁴³

Le premier considérant de la loi instituant cette Commission est lui aussi clair :

Les Québécoises et les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel⁸⁴⁴.

Sur cette base, la Commission Bélanger-Campeau rend un rapport dont la solution proposée pour sortir de l'impasse constitutionnelle n'exclut pas a priori l'accession du Québec à la souveraineté. Tout au contraire, le rapport en examine les éventuels effets au niveau politique, économique et international en insistant sur sa faisabilité : l'option souverainiste proposée par le Parti québécois dès 1969 est ainsi considérée, par une commission constituée par un gouvernement libéral, comme une des solutions crédibles pour sortir le Québec -et le Canada- de l'impasse constitutionnelle dans laquelle ils se trouvent. Après avoir entendu des représentants de divers milieux politiques et sociaux, la Commission proposa que si des offres valables n'étaient pas présentées par le Canada avant le printemps 1992, le Québec pourrait

⁸⁴² Commission Bélanger-Campeau, dont le Rapport a été remis en 1991.

⁸⁴³ RÉMILLARD, Gil, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale du Québec, 1990, vol. 31, p. 4331.

⁸⁴⁴ ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi instituant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, L.Q., 1990, c. 34.

procéder à un référendum sur sa souveraineté avant le 26 octobre 1992.⁸⁴⁵ Sur la base de ce rapport, l'Assemblée nationale prévoit le 20 juin 1991 la tenue d'un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec avant le 26 octobre 1992. Dans le même temps, au sein même du Parti libéral du Québec, les militants adoptent les conclusions du rapport déposé par Jean Allaire en 1991 comme la politique constitutionnelle du parti. Or, ce rapport lui aussi laisse une large place à l'option souverainiste :

Dans le cas où il n'y aurait pas entente sur la réforme proposée par le Québec [au reste du Canada], que le gouvernement issu du PLQ propose l'accès du Québec au statut d'État souverain.⁸⁴⁶

Finalement, Robert Bourassa ne suit pas l'aile la plus nationaliste du Parti libéral gagnée à la cause souverainiste. Il décide de participer *in fine* aux négociations fédérales et l'accord dit de Charlottetown est signé le 28 août 1992, alors que l'aile souverainiste du P.L.Q., derrière Mario Dumont et Jean Allaire forment un nouveau parti politique : l'Action Démocratique du Québec. Sensé remplacer le référendum proposé par la Commission Bélanger-Campeau, le référendum sur la ratification de l'*Entente de Charlottetown* est, tant au Québec que dans le reste du Canada, un échec.

Les souverainistes dans l'opposition

À l'instar des libéraux qui, en tant qu'opposition officielle, ont une influence sur les positions du gouvernement souverainiste, lorsque les souverainistes se trouvent dans l'opposition, leur capacité à influencer la gouverne étatique s'en trouve évidemment amoindrie, mais en aucun cas annulée. Au contraire, le mouvement souverainiste a montré entre 1987 et 1994 une grande capacité à mobiliser autour de l'option souverainiste comme des processus définis par les rapports Allaire et Bélanger-Campeau. À mesure que ces conditions étaient discutées, contestées, modifiées, pour finalement être par deux fois rejetées, le mouvement souverainiste parvenait à prendre la tête d'un mouvement nationaliste de protestation demandant l'organisation d'un référendum sur la souveraineté, et à engranger des soutiens de plus en plus importants⁸⁴⁷, jusque chez les nationalistes les plus modérés, extrêmement déçus de l'échec des accords du lac Meech : une première vague importante de soutiens vint alors des rangs conservateurs, avec la démission de Lucien Bouchard comme ministre du gouvernement fédéral en 1990 et la création du Bloc québécois ; une seconde vague de soutiens vint ensuite renforcer la contestation avec la création en 1992 de l'Action

⁸⁴⁵ SABOURIN, Louis, « La saga constitutionnelle canadienne », *Études*, Paris, novembre 1993, p. 450.

⁸⁴⁶ ALLAIRE Jean (dir), *Rapport*, Parti Libéral du Québec, 1991.

⁸⁴⁷ PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste depuis 1980 », *op.cit.* p. 76.

Démocratique du Québec par de jeunes militants libéraux nationalistes insatisfaits du virage opéré par le gouvernement libéral québécois, son renoncement au référendum sur la souveraineté, et de la mise entre parenthèses du rapport Allaire par la direction libérale, au profit de l'accord conclu à Charlottetown.

La fécondité du terrain identitaire et nationaliste au Québec oblige les libéraux à l'investir et à répondre aux propositions souverainistes, mais par des propositions fédéralistes : en matière d'affirmation de la fierté nationale, c'est la surenchère. Le gouvernement libéral est alors certes fédéraliste, mais aussi réformiste et revendicateur face au gouvernement fédéral : il réclame un aménagement du fédéralisme et la reconnaissance de la place particulière du Québec au sein de la fédération.

L'influence des mobilisations souverainistes sur les décisions et les revendications du gouvernement libéral québécois ne concerne pas que le dossier constitutionnel, mais aussi le dossier linguistique. Les positions du Parti libéral ont considérablement évolué en la matière depuis 1970 et le projet de loi 22, et le gouvernement de Robert Bourassa, s'il souhaitait donner satisfaction à son électorat anglophone, n'était pas moins sensible aux réactions nationalistes sur ces questions. La mobilisation de ces derniers, de 1985 à 1994 a influencé notablement la politique linguistique imaginée par le gouvernement Bourassa. Dès 1985, Robert Bourassa rouvre en effet le dossier linguistique, conformément aux promesses faites à l'électorat anglophone lors de la campagne électorale de novembre 1985. C'était, sinon une remise en cause de la loi 101, du moins un assouplissement significatif qui était alors attendu par la communauté anglophone et ses porte-paroles comme Alliance Québec, notamment au niveau de l'affichage.⁸⁴⁸ Si le gouvernement Bourassa devait répondre à l'électorat anglophone par de telles mesures, il devait aussi ménager les nationalistes québécois qui, jusqu'au sein du Parti libéral, marquaient un certain attachement à la législation linguistique et au nouveau visage francophone du Québec. C'est sur ce terrain que les souverainistes et le Parti québécois entamèrent la reconquête de leurs soutiens. En 1986, le projet de loi 58 « amnistie » les 1013 élèves inscrits à l'école anglaise sans en avoir le droit. Cette loi ne souleva pas d'opposition fondamentale, d'abord parce qu'elle ne mettait en cause ni l'équilibre linguistique de Montréal, ni les dispositions de la *Charte de la langue française*. Il ne s'agissait que de « mettre fin à une phase mouvementée de notre histoire linguistique »⁸⁴⁹. Il était encore trop tôt, et le Parti québécois restait trop divisé pour que les souverainistes réagissent puissamment à une telle

⁸⁴⁸ LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 215.

⁸⁴⁹ RYAN, Claude, *Journal des débats*, 3 juin 1986, #37, p. 2111 (cité dans Marc V. Levine, 1997, *op.cit.*, p. 215).

mesure.⁸⁵⁰ Les projets de loi 140 et 142 ne connurent pas le même sort. Le projet de loi 140 prévoyait la réorganisation des institutions chargées de la politique linguistique du Québec. Il s'agissait en fait de réunir l'Office de la langue française et la Commission de protection de la langue française, tout en réorganisant le Conseil de la langue française, et en réduisant les budgets consacrés à la politique linguistique. Ce projet se heurta à une opposition très forte au sein de l'opinion publique francophone, et *a fortiori* chez les souverainistes. Le projet de loi 142 quant à lui portait sur le droit pour les anglophones, d'ailleurs inscrit dans la *Charte de la langue française*, d'avoir des services sociaux et de santé en anglais. La nouvelle loi renforçait ce droit en l'individualisant et en le généralisant. Désormais, chaque « personne d'expression anglaise » pouvait prétendre être servie en anglais, y compris hors des institutions anglophones reconnues par l'Office de la langue française⁸⁵¹. « Aux yeux des nationalistes radicaux, tout enchâssement de droits pour les anglophones équivalait à franchir un pas de plus dans la voie du retour à un Québec bilingue, tandis que les dirigeants dans le secteur de la santé et des services sociaux percevaient le projet comme un retour en arrière qui contribuait à l'anglicisation des immigrants »⁸⁵². Face à l'assouplissement en matière d'application de la Charte de la langue française, face à ces tentatives répétées de remise en cause des acquis linguistiques de la *Loi 101*, face aussi à la volonté exprimée dès 1986 de revoir la politique d'affichage unilingue notamment à Montréal, la mobilisation nationaliste, en dépit des divisions, s'organisa en effet à nouveau. Dès décembre 1986, le Mouvement Québec français et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organisèrent un rassemblement de 5000 personnes au Centre Paul-Sauvé sur le thème « Québec, je t'aime en français », puis en 1988, une manifestation géante de 25 000 personnes fut organisée autour de la défense de la *Loi 101*. En l'espace de deux ans, et à l'occasion de remises en cause relativement limitées de la Charte par le gouvernement, les souverainistes renouèrent avec les mobilisations massives et une contestation sociale forte puisque syndicalistes et souverainistes, enseignants et intellectuels nationalistes se retrouvaient sur le même terrain de la défense du français. Les mobilisations, orchestrées par les forces souverainistes et un Parti québécois aux clivages apaisés ne concernèrent en effet pas que les militants souverainistes, mais drainèrent aussi le soutien des milieux sociaux, syndicaux, et de la fonction publique québécoise et francophone, très critiques face à la remise en cause de dispositions garantissant aux francophones une place de

⁸⁵⁰ LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p.215.

⁸⁵¹ La Charte prévoyait que des institutions anglophones pouvaient délivrer des services en anglais à condition de délivrer aussi des services en français. Dans la pratique, les services étaient organisés territorialement : à Montréal, chaque centre desservait la majorité linguistique dans sa langue, et la minorité était prise en charge par des institutions extérieures. *Ibid.*, p. 216.

⁸⁵² *Ibid.*, p. 217.

premier plan et des droits reconnus et défendus. Face à ces mobilisations, Robert Bourassa recula, à la fois en abandonnant ses projets contestés, mais aussi en invoquant la « clause nonobstant »⁸⁵³ pour permettre au Québec de maintenir la *Charte de la langue française* malgré une décision de la Cour suprême rendue en décembre 1988 et déclarant illégale les dispositions de la Charte interdisant l'affichage bilingue. Le projet de loi 178, adopté en décembre 1988, tentait quant à lui de concilier les exigences d'un visage français inscrit dans la Charte québécoise de la langue française avec le respect des libertés linguistiques imposées par la *Charte canadienne des droits et libertés*, en obligeant à un affichage unilingue à l'extérieur des commerces, tout en autorisant le bilinguisme à l'intérieur. Les réactions furent une fois de plus très vives : une nouvelle manifestation rassembla 15 000 personnes au centre Paul Sauvé. Une bombe détruisit les locaux montréalais de l'organisation Alliance Québec, réactivant une fois de plus les tensions entre les nationalistes francophones et les représentants de la communauté anglophone, furieux contre les renoncements ou les concessions faites de part et d'autre.⁸⁵⁴ En mars 1989, c'est 60 000 personnes qui se rassemblèrent pour protester contre l'affaiblissement de la *Loi 101*. Le gouvernement Bourassa recula une fois de plus, et confia le dossier à Claude Ryan, qui atténua significativement la portée de la *Loi 178*. D'après Marc Levine, « intimidé par la réaction des nationalistes francophones à la loi 178 et déterminé à ne pas passer pour 'mou' en ce qui touchait la question de la langue, le gouvernement Bourassa en était arrivé, au milieu de 1989, à une politique sur la langue de l'affichage commercial qui était presque aussi rigoureuse que la loi 101 »⁸⁵⁵. Il était devenu impossible de toucher aux fondamentaux des politiques linguistiques imposées par le gouvernement péquiste quelques années auparavant et constituant autant d'« acquis » inaltérables pour les francophones au regard des nationalistes québécois. La *Loi 101* n'était plus évoquée comme la loi des souverainistes, ni même des péquistes, mais celle du Québec tout entier, au service de la société québécoise toute entière : « La loi 101 n'est pas la loi du Parti québécois, c'est la loi d'un peuple, une loi venue du fond de notre histoire collective »⁸⁵⁶ : devenue une icône québécoise, une « grande loi » porteuse de principes fondamentaux constitutifs de la société québécoise, de sa définition en tant que telle, elle ne pouvait être aménagée par le gouvernement du Québec qu'aux marges. En 1993, lors du second mandat des libéraux, le gouvernement Bourassa fit adopter la *Loi 86* qui autorisait sauf exceptions l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces, à condition de respecter la

⁸⁵³ Cette clause constitutionnelle permet à une province, sous certaines conditions définies par la Cour suprême, de déroger à certaines dispositions constitutionnelles.

⁸⁵⁴ LEVINE, Marc V., *op.cit.*, p. 220.

⁸⁵⁵ *Ibid.*, p. 222,

⁸⁵⁶ Propos attribué à Camille Laurin par P. CAYOUILLE, dans un article du *Devoir*, « Sous l'égide du M.Q.F., un week end pour galvaniser la défense de la loi 101 », 11 décembre 1986. *Ibid.*

prédominance du français, sans rencontrer d'opposition radicale, à tel point que la plupart des dispositions de cette loi ont été maintenues sous les gouvernements souverainistes suivants.

Malgré les différences tant au niveau de la doctrine identitaire que de l'option politique, le mouvement souverainiste est ainsi parvenu à transmettre au gouvernement québécois comme au Parti libéral du Québec une forme de nationalisme du refus et de la résistance face à la doctrine identitaire fédérale, résistance qui caractérise désormais les positions du gouvernement du Québec, qu'il soit libéral ou péquiste.

Bien que fédéraliste, le Parti libéral du Québec défend une forme ancienne de nationalisme québécois qui s'exprime d'abord dans le refus revendiqué d'une diminution des compétences provinciales. Par rapport à la question nationale, malgré leur solidarité face au refus de l'option souverainiste pour le Québec, il existe une réelle différence entre la doctrine identitaire du P.L.C. et la doctrine identitaire du P.L.Q.. Ces deux partis sont certes plutôt nationalistes, mais leur allégeance nationale diffère : elle est d'abord québécoise pour la doctrine identitaire du P.L.Q., comme le montrent les positions de ses chefs successifs, tant de Claude Ryan que de Robert Bourassa, ou actuellement de Jean Charest ; elle est canadienne pour la doctrine identitaire du P.L.C.. Pierre Elliott Trudeau, Jean Chrétien, Stéphane Dion, Sheila Copps ou Paul Martin défendent ou ont défendu la même vision d'une identité canadienne, certes multiculturelle, mais avant tout définie par une unité nationale forte et une méfiance vis-à-vis du national-provincialisme délétère qui s'est épanoui au Québec et aussi, certes dans une bien moindre mesure, dans l'Ouest canadien. L'opposition a été particulièrement visible lorsqu'il s'est agi, pour les provinces, de ratifier les accords du lac Meech qui tentaient en fait d'aménager la doctrine identitaire définie par l'ancien gouvernement libéral canadien avec les spécificités québécoises défendues par les libéraux québécois. Face à l'accord défendu par les conservateurs fédéraux et les libéraux québécois, les leaders du P.L.C. ont fait campagne contre l'accord, avec virulence. Pierre Trudeau est intervenu à plusieurs reprises dans le débat, de même que le chef libéral de l'époque, Jean Chrétien, contribuant au renforcement de l'opposition au projet.⁸⁵⁷

Si le refus de la doctrine identitaire canadienne a fait l'objet d'un relatif consensus au Québec, ce qui a distingué l'État québécois libéral de l'État québécois souverainiste, c'est la réponse à apporter à un tel refus : adapter le fédéralisme ou rompre par la souveraineté. Rapatrier le Québec ou accéder à l'indépendance. En acceptant les termes de l'accord de Charlottetown, et en préférant l'organisation d'un référendum sur cet accord plutôt que sur la

⁸⁵⁷ McROBERTS, Kenneth, *op.cit.*, p. 190.

souveraineté, tel que préconisé, hors du Parti libéral par la Commission Bélanger-Campeau, et au sein même du Parti libéral par le *Rapport Allaire*, la direction du P.L.Q. fait clairement le choix du fédéralisme, ce qui a provoqué le départ d'une partie des nationalistes libéraux, et la fondation de l'A.D.Q..

Un autre consensus existe au niveau des revendications concernant le Québec : à travers l'existence d'une forme de nationalisme propre à la gouverne québécoise comme aux forces politiques québécoises, chaque parti politique réclame la préservation des compétences du Québec, de ses spécificités, et du droit de ses citoyens. Concernant la lutte contre le déséquilibre fiscal ou le respect de la libre détermination de la population québécoise quant à son avenir politique, la position des libéraux québécois est plus proche des positions du gouvernement souverainiste que des positions du gouvernement fédéral canadien. Il existe entre les différentes forces politiques et sociales québécoises un consensus autour du refus d'une doctrine identitaire de l'État canadien qui nie l'existence d'une spécificité québécoise nationalement et territorialement définie.

8.2.2 - Les Wallons face à la réforme de l'État

Si le mouvement wallon, comme le mouvement souverainiste, conteste depuis longtemps l'État belge et ses politiques publiques réputées pro-flamandes et défavorables à la société wallonne, la division du mouvement sur les options politiques à défendre n'a pas permis à cette contestation wallonne de nourrir un projet politique wallon unique et suffisamment consensuel pour rassembler autour de lui toutes les organisations du mouvement. Cependant, une revendication récurrente émerge lorsqu'on s'attache à l'histoire du mouvement wallon : c'est le fédéralisme. Pour Philippe Destatte, « politiquement, le mouvement wallon s'est rallié majoritairement à un projet nettement fédéraliste lors du Conseil général de la Concentration wallonne, le 3 avril 1938 : il s'agissait du projet Truffaut-Dehousse (...) ⁸⁵⁸ ». La revendication principale du mouvement wallon vis-à-vis de l'État belge, au delà des espoirs indépendantistes ou rattachistes qui ont pu s'exprimer et dominer tour à tour ses Congrès et ses conférences, fut longtemps en effet la fédéralisation de l'État. Et à la différence de la situation canadienne, cette revendication d'une réforme en profondeur de l'État belge aboutit en 1993 à la fédéralisation effective de l'État.

Si de telles revendications à l'égard de l'État se sont exprimées plus facilement en Belgique qu'au Canada, où les revendications nationalistes avant la constitution du

⁸⁵⁸ DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne, op.cit.*, p. 416.

mouvement souverainiste dans les années soixante s'adressaient d'abord à la gouverne québécoise, c'est précisément parce qu'il n'existait pas, en Belgique, de gouverne locale susceptible d'accueillir de telles revendications.

Le fédéralisme, une revendication wallonne

« Il semble peu contestable d'affirmer que c'est au sein du mouvement wallon que le fédéralisme trouva le terrain le plus fertile à son développement initial. Dès les débuts du Mouvement wallon, l'idée de fédéralisme est en effet présente. »⁸⁵⁹ Le mouvement flamand obtient très vite satisfaction dans la reconnaissance législative de la culture et de la langue flamande, d'abord par la reconnaissance du bilinguisme en Flandre, puis par la reconnaissance du bilinguisme de l'État belge lui-même et enfin partout en Belgique, et ce dès la fin du XIXe siècle. Face à ces avancées des revendications flamandes et cette tendance au bilinguisme, le mouvement wallon réagit « en partant du constat que la Wallonie, partie romane de la Belgique, était blessée dans son intégrité française par une série de mesures tendant à imposer le bilinguisme partout en Belgique. »⁸⁶⁰ Le courant fédéraliste est cependant très minoritaire au sein du mouvement wallon, la plupart des militants et des leaders du mouvement penchant plutôt pour le régionalisme et pour une réforme plus modeste visant la séparation administrative de la Wallonie et de la Flandre pour éviter que la Wallonie ait à subir les réformes de l'État nées des revendications flamandes.⁸⁶¹ C'est d'abord la décentralisation qui est réclamée par la plupart des organisations wallonnes. La revendication fédéraliste, en gestation au sein du mouvement depuis le début du XXe siècle n'émergera réellement que dans les années trente, avec notamment le projet de fédéralisme wallon élaboré en 1938 par Georges Truffaut et Fernand Dehousse, puis se développera pleinement comme revendication principale du mouvement wallon après-guerre avec le Congrès national wallon qui ne cessera de défendre cette option fédéraliste, relayé ensuite par le Mouvement populaire wallon, puis le Rassemblement wallon qui reprendront eux aussi cette revendication. C'est en effet autour de la défense du fédéralisme que les organisations wallonnes tenteront l'aventure électorale. Elles n'auront de cesse de chercher à défendre les intérêts économiques et sociaux de la Wallonie face à l'État belge unitaire et la majorité flamande : « Le milieu de la décennie [1960] verra en conséquence les premiers succès de formations politiques wallonnes ou francophones constituées tout récemment en dehors des partis traditionnels. L'affaire de Louvain en 1967

⁸⁵⁹ DELFORGE, Paul, « Mouvement wallon et fédéralisme », DESTATTE, (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-nations, op.cit.*, p. 273.

⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 274.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 274.

acheva d'ouvrir les yeux de certains sur 'le divorce belge' pour reprendre l'expression célèbre et prémonitoire de Lucien Outers, et le gouvernement Eyskens-Cools décida en 1968 de s'attaquer enfin à la réforme des structures de l'État, septante ans après les premières revendications wallonnes en ce sens⁸⁶² ».

La réforme de l'État et les victoires des francophones

En effet, les revendications fédéralistes wallonnes finissent par convaincre la plupart des formations politiques belges (et en particulier côté flamand) de la nécessité d'une réforme de l'État dans le sens du fédéralisme. Cependant, Flamands et Wallons ne sont pas d'accord sur les termes de cette fédéralisation : « Alors que l'opinion flamande souhaitait une communautarisation de l'État -fondée sur deux entités, les Communautés française et flamande auxquelles pouvait s'adjoindre éventuellement la Communauté germanophone - , les Francophones, qu'ils soient Wallons ou Bruxellois, optaient quant à eux résolument pour une régionalisation de l'État. Ils souhaitaient la création de trois Régions, une Région wallonne, une Région flamande et une Région bruxelloise. »⁸⁶³ Les Flamands privilégiaient une approche culturelle et linguistique, alors que les francophones privilégiaient une logique socio-économique en distinguant trois entités : la Flandre, la Wallonie, et Bruxelles, capitale au statut particulier. En 1970, la réforme a donc donné naissance à un système hybride où coexistent une communautarisation effective, l'inscription d'une régionalisation en projet plus qu'effective, et l'aménagement de l'organisation du pouvoir central en fonction de cette communautarisation. À cette époque, c'est surtout la Flandre qui parvient à imposer son approche de la réforme de l'État : « En raison du poids prédominant de la Flandre, seules les Communautés ont été organisées concrètement et dotées d'assemblées propres, les Conseils culturels. »⁸⁶⁴ Les Wallons obtiennent quand même la reconnaissance des Régions. Comme le rappelle Freddy Joris, « Au terme de multiples compromis de toutes sortes nécessités par des mois de négociations et par le vote difficile de ces diverses réformes, les fédéralistes wallons avaient certes obtenu en 1970 l'inscription dans la Constitution de la reconnaissance de trois régions (mais uniquement sur le papier alors). Par contre, il leur faudrait encore faire pas mal de chemin pour aboutir à l'État fédéral de 1995, un quart de siècle et quelques grandes crises

⁸⁶² JORIS, Freddy, « Les projets fédéralistes wallons, 1898-1970 », DESTATTE, Philippe (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-nations, op.cit.*, p. 256.

⁸⁶³ UYTENDAELE, Marc, « La Belgique : un modèle de fédéralisme panaché », JAUMAIN, Serge (dir.), *La réforme de l'État... et après ? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, p. 37.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 38.

politiques plus tard.»⁸⁶⁵. Après la création des Communautés et des régions en 1970, et la réorganisation des institutions de l'État central selon une logique à la fois paritaire (composition du Conseil des ministres) et dualiste (répartition des députés et sénateurs élus entre groupes linguistiques et procédures de vote adapté dans le but de protéger la minorité francophone au niveau national)⁸⁶⁶, le mouvement wallon cherche à imposer sa vision, non pas communautaire de la Belgique, plutôt défendue par les Flamands⁸⁶⁷, mais régionaliste, conformément au souhait des Wallons et des Bruxellois francophones. C'est surtout en 1980 et après une « mise au frigo » de la question bruxelloise qui divise Flamands et francophones qu'un accord est conclu visant d'une part à renforcer les compétences des communautés, conformément aux intentions flamandes, d'autre part à organiser les Régions en créant des exécutifs et assemblées régionales, et en les dotant de compétences notamment dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'emploi. Immédiatement, Communauté et Région flamandes fusionnent, alors que Communauté française et Région wallonne demeurent divisées. Entre 1980 et 1988, les nouvelles institutions sont « en rodage »⁸⁶⁸, alors qu'est finalement créée en 1988, conformément aux souhaits francophones et wallons une Région Bruxelles-Capitale dotée de compétences propres, et qui permet de distinguer Bruxelles et Flandre. C'est une victoire pour les Wallons et les Francophones : « Pour une fois, les francophones sortaient vainqueurs d'un processus de négociation. (...) En 1988, Bruxelles est sortie de sa paralysie institutionnelle. La nouvelle région a été à son tour dotée d'une assemblée élue au suffrage universel direct de septante-cinq membres et du pouvoir de prendre des normes de valeur législative. (...) La création même de la Région a constitué (...) une défaite historique de la Flandre »⁸⁶⁹.

Cette série de réformes, si elle approchait du fédéralisme, n'en était pas encore. Comme le remarque Marc Uyttendaele, les membres des Assemblées locales des communautés et régions étaient non des élus, mais des mandataires nationaux, le Sénat était bien loin de jouer le rôle d'une Chambre des régions ou des communautés, et les entités locales ne disposaient pas du pouvoir de fixer leur propre constitution. C'est seulement par la suite de nouveaux accords (Saint-Michel et Saint-Quentin) que la revendication wallonne de fédéralisation de la Belgique a pu être parachevée et matérialisée par la nouvelle Constitution du 5 mai 1993. Ces nouvelles réformes consacrent en fait, du moins côté wallon, la conception régionaliste

⁸⁶⁵ JORIS, Freddy, « Les projets fédéralistes wallons, 1898-1970 », *op.cit.*, p. 257.

⁸⁶⁶ DE BRUYCKER, Philippe, DUJARDIN, Jean, « La décentralisation à l'épreuve de la nouvelles forme de l'État », *op.cit.*, p. 60.

⁸⁶⁷ NANDRIN, Jean-Pierre, « De l'État unitaire à l'État fédéral. Bref aperçu historique de l'évolution institutionnelle de la Belgique », JAUMAIN, Serge, *La réforme de l'État... et après ? op.cit.*, p. 13.

⁸⁶⁸ UYTTENDAELE, Marc, *op.cit.*, p. 39.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, p. 40.

wallonne du fédéralisme : le Conseil de la Communauté française se trouve en effet composé à la fois des membres du Conseil régional wallon et de 19 conseillers régionaux bruxellois. « Ceci fait apparaître clairement la disparition, en tant qu'entité réellement autonome, de la Communauté française. Il s'agit d'une entité deshabitée (...) Tant dans ses institutions que dans ses compétences, la Communauté française est mûre pour le dépeçage. 1993 consacre la fin de l'illusion communautaire côté francophone. Aujourd'hui, la Communauté française a d'ores et déjà abandonné l'essentiel de ses compétences dans le domaine de la santé et de l'aide aux personnes et son gouvernement ne comprend qu'un seul membre qui ne soit pas aussi, à titre principal, membre du gouvernement wallon et du gouvernement bruxellois »⁸⁷⁰.

Ce transfert des compétences de la Communauté à la Région wallonne est déjà entamé, et ne cesse de faire l'objet de revendications au sein du mouvement wallon comme du Parti socialiste.

Les revendications wallonnes à l'heure du fédéralisme

Plus qu'à l'égard de l'État belge lui-même désormais fédéralisé, les revendications du mouvement wallon portent sur une régionalisation plus poussée au sein de la Communauté française et rejoignent les projets du gouvernement wallon de renforcement des prérogatives de la Région : le Ministre Président de la Région wallonne Jean-Claude Van Cauwenberghé se déclare ainsi favorable à l'accroissement du transfert de compétences de la Communauté aux Régions, quitte à renforcer une coopération interrégionale entre Bruxelles et la Wallonie. Cette position rejoint celle de l'Institut Jules Destrée, ainsi que les revendications formulées certes de manière plus radicales, par le *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*⁸⁷¹.

L'État belge, après sa fédéralisation, semble peu à peu avoir perdu pour le mouvement wallon son statut d'interlocuteur pour emprunter le statut d'instrument au service de la majorité flamande et du gouvernement de la Flandre : Wallonie libre ne réclame jamais rien de l'État « belgo-flamand » ; elle se contente souvent de le dénoncer. La revue Toudi se méfie d'un État monarchique et bourgeois anti-wallon. Le parti politique Rassemblement Wallonie-France (et derrière lui les rattachistes) en dénonce les méfaits et ses revendications, ou du moins ses demandes politiques sont plutôt dirigées vers la France voisine. Les laboratoires de l'identité ne font pour leur part que proposer des perspectives politiques wallonnes (il s'agit de

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 41.

⁸⁷¹ COLLECTIF, *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, <http://forum.toudi.org/forum/viewtopic.php?topic=1329&forum=2&15>, (le 2 février 2004).

savoir quoi faire des compétences accordées à la Wallonie dans le cadre du fédéralisme, comme tente de le faire l'Institut Jules Destrée, et de savoir sur quoi peut être fondée cette communauté de destin, comme tente de le faire cette fois la Fondation wallonne). Et ce travail s'adresse à son commanditaire ou à l'institution collaborant à cette réflexion, c'est-à-dire soit la Communauté Wallonie-Bruxelles, soit la Région wallonne.

Cependant, deux types de revendications continuent d'être dirigés vers l'État belge et le gouvernement flamand, demandes cependant instrumentalisées puisqu'il s'agit d'abord, par leur formulation, de montrer l'inefficacité de l'État central en ces matières.

Premièrement, le mouvement s'intéresse au sort des francophones belges en dehors de la Wallonie. Il dénonce la politique du gouvernement flamand vis-à-vis des francophones de Flandre, et s'intéresse aussi au sort de la Région de Bruxelles-capitale en dénonçant l'inégale représentation des francophones et des flamands dans la capitale. En la matière, les institutions communautaires et régionales ne peuvent guère intervenir. S'agissant du sort des francophones de Flandre, la préservation de leurs droits linguistiques intéresse la Communauté Wallonie-Bruxelles, qui participait au financement d'associations flamandes francophones, jusqu'à ce que ces aides soient dénoncées par le gouvernement flamand. Suite à la décision rendue par la Cour d'arbitrage du 17 mai 2000, Cour mixte (néerlandophone et francophone) chargée de régler et d'arbitrer les conflits nombreux de compétences entre l'État, les Communautés et les Régions, la Communauté Wallonie-Bruxelles ne peut plus financer ces associations.⁸⁷² Pour le Ministre-Président Hervé Hasquin, justifiant son refus d'accorder à nouveau une subvention à l'Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre :

La Communauté française ne peut plus accorder de subsides à des associations actives en Flandre au motif que cela s'apparente à une protection des minorités sur ce territoire, compétence dont n'est pas titulaire la Communauté Wallonie-Bruxelles et son gouvernement.⁸⁷³

Pour les francophones de Bruxelles cependant, la Communauté Wallonie-Bruxelles peut intervenir, mais dans la stricte limite de ses compétences, et dans le respect des compétences et des institutions régionales bruxelloises, et des compétences de la Communauté flamande présente elle aussi à Bruxelles puisque Bruxelles est la capitale de la Flandre. Quant aux laboratoires de l'identité, leur travail ne consiste pas à proprement parler à produire des revendications, mais des recommandations à destination des institutions wallonnes.

⁸⁷² COUR D'ARBITRAGE, *Arrêt du 17 mai 2000*, n°56/2000.

⁸⁷³ Hervé HASQUIN, Ministre-Président de la Communauté Wallonie-Bruxelles. *Lettre du 7 mars 2001 adressée à M. Fonck, Directeur de l'A.S.B.L. (Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre)*, non publiée.

Ce sont les organisations politiques francophones de Bruxelles, mais aussi les organisations du mouvement wallon qui, le plus facilement, dénoncent le sort réservé aux francophones des Communes de la périphérie de Bruxelles et à la minorité francophone de Flandre, et réclament à travers ces dénonciations le respect par la Flandre des minorités francophones, ainsi que l'intervention de l'État belge en la matière : l'affaire des Fourons et les conséquences dans ces communes litigieuses du vote des résidents hollandais et néerlandophones aux élections communales⁸⁷⁴, la dénonciation des tentatives d'assimilation des francophones de Flandre...

Deuxième type de revendications fréquemment énoncées vis-à-vis de l'État, mais aussi de la majorité flamande de Belgique : le respect des règles et des équilibres du fédéralisme et de l'autonomie de la Wallonie, et la poursuite d'une autonomisation toujours plus grande de la Wallonie sans remettre en question, dans le cadre de la Belgique, les grands équilibres trouvés par le fédéralisme. Sur ce point particulier, le mouvement wallon est sur la défensive et réclame l'équité en matière de politiques publiques belges : le respect de la solidarité en matière de sécurité sociale, qui fait l'objet de revendications de la part du gouvernement flamand qui, étudées à l'appui produites par les laboratoires de l'identité flamand, réclame une régionalisation de la Sécurité sociale. Le mouvement wallon réclame aussi l'équité en matière d'investissements publics, même si sur cette question, la partialité de l'État belge est toujours mise en cause ou pour le moins questionnée.

8.3 - La réaction de la puissance publique

« Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral »⁸⁷⁵.

La production, par le mouvement nationaliste, d'un débat autour de l'identité collective, les revendications institutionnelles formulées, les demandes de reconnaissance exprimées, la question nationale posée par la mobilisation sociale et politique, enfin la contestation générale

⁸⁷⁴ WALLONIE LIBRE, « Fourons : retour des histoires », et « La peur du Hollandais », *Revue Wallonie libre*, Septembre 2000, p.9.

⁸⁷⁵ TRUDEAU, Pierre Elliott, *A contre-courants, textes choisis, 1939-1996*, choisis et présentés par G. PELLETIER, Montréal, éd. Stanké, 1996, p. 198.

dont l'État est l'objet central appellent une réponse de l'État et des institutions de la gouverne étatique ou pour le moins une réaction face à la remise en question, totale ou partielle, de sa souveraineté ou de sa légitimité en matière de représentation politique.

Face au développement d'un discours identitaire concurrent ou alternatif, construit par les mouvements et éventuellement relayé par les pouvoirs publics locaux, face aussi à des revendications tendant à la reconnaissance législative ou institutionnelle d'une distinction, d'une altérité transgressant la doctrine identitaire étatique, l'État central va, autour des actions politiques et des réflexions identitaires diffusées par le mouvement, devoir adapter son propre discours identitaire, soit en en changeant comme c'est, en tout cas pour l'instant, le cas en Belgique où la doctrine unitaire de l'État a progressivement laissé la place au discours d'une Belgique plurielle, pour enfin adopter la doctrine fédéraliste d'un État composé de communautés et de régions, soit au contraire en choisissant de renforcer le nationalisme étatique en contestant la propre doctrine identitaire du mouvement et en mobilisant d'autres ressources et d'autres soutiens, comme c'est le cas du gouvernement canadien vis-à-vis du mouvement souverainiste et du nationalisme québécois.

8.3.1 - La Belgique, encore grande et belle

*Ô Belgique, ô mère chérie,
À toi nos cœurs, à toi nos bras,
À toi notre sang ô patrie!
Nous te jurons tous, tu vivras!
Tu vivras toujours grande et belle
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle
Le Roi, la Loi, la Liberté.⁸⁷⁶*

L'État belge a notablement transformé son discours sur l'identité depuis le processus de fédéralisation de la Belgique : d'État unitaire, il a dû fédéraliser certes ses institutions, mais aussi sa doctrine identitaire et l'expression d'une belgitude dont, par définition, il était l'acteur principal.

⁸⁷⁶ Hymne national belge *La Brabançonne* (extrait).

De l'unité longtemps mise en exergue, le discours identitaire a progressivement évolué pendant le XXe siècle vers une reconnaissance de la diversité belge, pour maintenant insister sur le caractère pluriel désormais institutionnellement reconnu de la Belgique, en misant sur la définition d'une identité nationale belge de type fédérale. Depuis la réforme sur le fédéralisme, l'État belge donne dans son discours une certaine place aux entités fédérées sans pour autant négliger le rôle et la place de l'État fédéral dans les institutions.

Le portail fédéral de la Belgique présente ainsi l'État belge :

Désormais, le pouvoir de décision n'appartient plus exclusivement au Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral. L'administration du pays est maintenant assurée par diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres (...) Concilier des identités régionales et culturelles dans une structure fédérale est plus vite dit que fait mais présente l'avantage de rapprocher le processus de décision de la population. Une structure politique, définie de manière précise, qui accorde plus d'importance à la qualité de la vie en est le résultat.⁸⁷⁷

La transformation du discours identitaire de l'État

Confronté à des revendications identitaires et des demandes de réforme institutionnelle et législative venant tant de la majorité flamande que de la minorité wallonne, l'État belge paraît dans son discours identitaire intégrer les années de revendications linguistiques et identitaires des mouvements flamand et wallon, et la Constitution n'est pas le seul texte à avoir été transformé par la réforme de l'État. L'histoire de la Belgique présentée par le gouvernement belge intègre désormais les conflits identitaires comme autant d'étapes ayant marqué les réformes de l'État. Les conflits linguistiques et communautaires se muent en expression du pluralisme culturel :

Depuis des temps anciens, le territoire de la Belgique est soumis à l'influence des mondes latins et germaniques. Cela engendre une pluralité culturelle qui, à la naissance de la Belgique, en 1830-1831, existe depuis très longtemps déjà. C'est cette différence de langues, de culture, qui est la source des revendications porteuses de la réforme de l'État⁸⁷⁸.

L'État poursuit ainsi ses réformes au rythme des consensus qui se dégagent entre les différentes forces politiques de Belgique et intègre dans la définition de son identité les caractéristiques propres aux Communautés et régions qui composent la Belgique.

⁸⁷⁷ .be Belgique, PORTAIL FÉDÉRAL, *La Belgique, un État fédéral*, 2003, <http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refr esh&pageid=contentPage&docId=6966> (3 avril 2004).

⁸⁷⁸ .be Belgique, PORTAIL FÉDÉRAL, *Aperçu historique de la fédéralisation*, 2003, <http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework> (3 avril 2004).

Vers une classe politique fédérale ?

André Leton et André Miroir, dans leur étude consacrée aux conflits communautaires de la Belgique montrent que, malgré les facteurs de tension qui persistent et qui menacent d'implosion l'État belge, il existe aussi d'importants facteurs d'apaisement des conflits qui viennent renforcer l'unité d'une Belgique fédéralisée. Pour ces auteurs, après les réformes de l'État, et plus particulièrement après les réformes visant à élire directement au suffrage universel les membres des assemblées wallonne et flamande, nombre d'hommes politiques acquis aux causes wallonne ou flamande ne siègent plus désormais au Parlement fédéral, mais dans les différents parlements régionaux. On assiste ainsi au niveau fédéral, entre la Chambre des Représentants, le Sénat, le Roi et le Gouvernement fédéral à la constitution d'une nouvelle classe d'hommes et de femmes politiques « fédéraux » remplaçant les leaders politiques à l'origine de la fédéralisation de la Belgique, et préférant s'investir désormais au niveau communautaire et régional. « Désormais, si les parlementaires fédéraux votent une révision de la Constitution prévoyant une diminution de leurs compétences, ils en seront effectivement privés. Cela devrait inciter les élus fédéraux à être plus circonspects que jadis quant à d'éventuels nouveaux abandons de compétences ».⁸⁷⁹ La revalorisation des institutions représentatives régionales peut en effet conduire à une distinction progressive entre une classe politique fédérale, soucieuse de l'unité nationale et du maintien de solidarités interrégionales, et des classes politiques régionales, comme c'est par exemple le cas au Canada.

Le rôle de la monarchie

Autre facteur institutionnel d'apaisement des tensions et renforçant l'État central : la présence de la monarchie et l'expression publique par le Roi -et donc par le niveau fédéral- du discours pacificateur et modéré, consensualiste, face aux conflits et tensions nées des revendications communautaires. À travers l'union des belges, le Roi fait sien le discours de la tolérance, de respect, de la diversité des cultures et des langues, ainsi que de l'ouverture au monde, et du respect d'un environnement global. Autant de thèmes et de valeurs susceptibles de rassembler et de transcender les clivages communautaires de citoyens belges parfois lassés de trois décennies de luttes identitaires. Sur la question culturelle, le Roi aussi s'exprime, et suggère une posture de tolérance :

⁸⁷⁹ LETON, André, MIROIR, André, *op.cit.*, p. 337.

La culture constitue un merveilleux moyen de rapprocher les communautés différentes et d'exprimer à la fois la diversité comme l'universalité de l'art. Nous avons la chance de voir la capitale de notre État fédéral être le centre de décision d'une Europe qui s'unit et s'agrandit. (...) La diversité culturelle constitue une des grandes richesses de notre pays et de notre continent⁸⁸⁰.

Le discours tenu ressemble curieusement au discours unitaire tenu par le gouvernement fédéral canadien, et peut s'appuyer sur un attachement encore important à la Belgique, en particulier chez les francophones.

Les néo-belgicains

La monarchie n'est pas seule à exprimer encore la Belgique, et revendiquer un certain attachement à une Belgique fédérale, certes, mais unie dans une Europe en construction. En parallèle de ces facteurs d'apaisement, et de ce processus de transformation et de reconstruction de l'image de l'État, la plupart des réformes entreprises ces trente dernières années en Belgique ayant passablement transformé le visage de la Belgique, il semble que se dessine, avec une perte de vitesse notable de la mobilisation nationaliste tant en Flandre (implosion de la *Volksunie*, parti porteur de la doctrine autonomiste du mouvement flamand) qu'en Wallonie (faible nombre de militants wallons, mouvement vieillissant), l'affirmation d'une belgitude nouvelle, celle d'après les réformes de l'État, faisant appel à la modération communautaire des populations belges, et à l'exaltation d'une spécificité et d'une identité belge faite d'altérité, de multiculturalisme, saisissant l'opportunité politique d'une Europe plurielle en construction, et dont la Belgique pourrait être le prototype puisqu'en un État cohabitent désormais des cultures et des identités foncièrement différentes, et que Bruxelles constitue déjà un laboratoire de ce multiculturalisme à l'européenne. Ce mouvement diffus s'exprime certes à Bruxelles, capitale et métropole multiple (européenne, belge, wallonne, flamande, bruxelloise) mais aussi en Wallonie et en Flandre, autour de l'unité de la Belgique et de la lutte contre les extrémismes séparatistes xénophobes flamands, et contre un rattachisme wallon souvent tourné en dérision, quitte à critiquer même les nouvelles formes qu'a pu prendre l'État. C'est dans cette perspective qu'est paru en 1998 l'ouvrage collectif *Belgique, toujours grande et belle*, réunissant les textes d'auteurs, d'artistes et d'intellectuels belges prenant le contrepied du processus de communautarisation entamé et exprimant leur attachement à une identité belge plurielle, complexe, mais réelle.⁸⁸¹ D'autres cercles refusent aussi l'évolution que connaît la Belgique et souhaitent rompre avec la logique de confrontation opposant Wallons et

⁸⁸⁰ ALBERT II, Discours de Noël du Roi, *La libre Belgique*, 25 décembre 2002.

⁸⁸¹ COLLECTIF, *Belgique toujours grande et belle*, Revue de l'Université de Bruxelles, éd. De l'Université de Bruxelles, 1998.

Flamands, comme le montre l'ouvrage collectif publié en 1997 sur la réforme de L'État par l'Université libre de Bruxelles⁸⁸². Ces cercles proposent des alternatives à la logique de disparition de la Belgique développées par les mouvements flamand et wallon. Le Parti ECOLO, allié au parti écologiste flamand AGALEV, dénonce régulièrement quant à lui le repli communautaire, tout en défendant l'existence d'intérêts communs transcendant ces clivages, comme le montre sa communication de presse produite à l'occasion du financement par la Communauté Wallonie-Bruxelles d'un festival d'arts :

ECOLO affirme son soutien au KunstenFESTIVALdesArts, festival bicommunautaire d'envergure internationale à Bruxelles et en Belgique et souligne l'importance du maintien d'une telle manifestation culturelle réunissant Communauté flamande et Communauté française autour d'un même projet. Il semble indispensable que de telles initiatives, mêlant les deux communautés, subsistent en Belgique⁸⁸³.

C'est aussi cette analyse de la Belgique que l'on trouve développée par la revue française *La Gazette de la Société et des Techniques* :

La Belgique vit une situation paradoxale. Pour régler les querelles entre Flamands et Wallons, elle s'est engagée dans un fédéralisme qui ne crée que complications et pousse à la scission. De puissants facteurs unissent pourtant les Belges : très tôt tournés vers l'international, ils restent profondément attachés à leurs villes, lieux centraux de pouvoir politique et économique, et sont organisés en réseaux économiques qui se moquent des querelles linguistiques. Ils ont ainsi su affirmer leur belgitude en mettant à distance le pouvoir central et en développant de fortes identités locales⁸⁸⁴.

Pour les élections fédérales de 2003, les partis écologistes ECOLO et AGALEV ont rendu public un accord dans lequel les écologistes affirment leur attachement à une Belgique fédérale forte. Pour la revue *Développement Durable* :

À l'heure où les partis 'frères' s'entredéchirent sur le thème, électoralement porteur en Flandre, du confédéralisme et en particulier de la régionalisation de la sécurité sociale, les écologistes donnent un signal clair et courageux aux électeurs : non ils ne participeront pas à la surenchère communautaire et œuvreront ensemble à une Belgique fédérale forte, respectant les spécificités des régions et des communautés dans l'intérêt de tous⁸⁸⁵.

L'option choisie par la Belgique d'une réforme constitutionnelle pour répondre à des revendications identitaires qui, en définitive, s'adressent moins à l'État central qu'à la communauté imaginée, c'est précisément celle qu'a décidé de rejeter le gouvernement du Canada face au développement de l'option souverainiste au Québec, au profit d'une

⁸⁸² JAUMAIN, Serge (dir.), *op.cit.*, 270 p.

⁸⁸³ ECOLO, « Soutien d'ECOLO au KunstenFESTIVALdesArts. ECOLO dénonce le repli sur le pré carré communautaire », Communiqué de presse d'Ecolo, le 19 mars 2003.

⁸⁸⁴ BORDES, François, de PIREY, Gonzague, « Comprendre la Belgique pour deviner l'Europe », *La Gazette de la société et des techniques*, n°8, mai 2001, Bimestriel, Paris, Annales des mines, p.1.

⁸⁸⁵ THIÉMARD, Raphaël, « Pour une Belgique fédérale forte! », *DD magazine*, Ecolo, n°8, Décembre 2002.

confrontation revendiquée et assumée avec le mouvement souverainiste, ses actions et ses thèses.

8.3.2 Canada, d'un océan à l'autre : la stratégie fédéraliste

*O Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!
Car ton bras sait porter l'épée
Il sait porter la Croix.
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits,
Et ta valeur de foi trempée
Protègera nos foyers et nos droits.⁸⁸⁶*

Il en va différemment de l'attitude et des réponses du gouvernement fédéral canadien s'agissant des revendications souverainistes québécoises, même si, comme le montre l'auteur Kenneth McRoberts, le gouvernement fédéral n'a pas toujours été si intransigeant quant à la réforme de l'État. La vision trudeauiste d'un Canada bilingue et multiculturel s'est imposée lors de la dernière grande réforme institutionnelle canadienne du rapatriement de la Constitution en 1982. Elle est désormais la vision dominante du gouvernement fédéral ainsi que des libéraux canadiens et conduit ces derniers à refuser tout aménagement institutionnel réclamé par les gouvernements québécois successifs. Face au gouvernement québécois et au mouvement souverainiste, face aussi à la démonstration spectaculaire de mobilisation effectuée lors du dernier référendum, le gouvernement fédéral a très vite abandonné la stratégie du dialogue et de la conciliation amorcée juste après le référendum et qui a abouti à la *Déclaration de Calgary* pour adopter la stratégie de la confrontation avec le mouvement souverainiste sur tous les terrains politiques.

Le gouvernement fédéral ne cherche en effet plus à intégrer la spécificité québécoise à l'espace canadien, comme le gouvernement conservateur a tenté de le faire entre 1984 et 1993, sans succès, mais bien à renverser le paradigme identitaire dominant la société québécoise, et largement hérité des réflexions souverainistes et nationalistes québécoises : la croyance en

⁸⁸⁶ Hymne canadien (extrait) : *Hymne national du Canada*, http://www.pch.gc.ca/progs/cpsc-ccsp/sc-cs/anthem_f.cfm#h2 (le 3 avril 2004).

l'existence d'une nation et d'un peuple québécois distincts du Canada. De plus, la stratégie fédérale vise en quelque sorte à bureaucratiser une question constitutionnelle qui a donné lieu à de trop nombreux débats démocratiques dans les années 1980 et jusqu'en 1995 : « Tout se passe à Ottawa comme si on cherchait à éviter le débat public sur les questions de fond en redonnant prioritairement à certains ministres et aux fonctionnaires l'ascendant qu'ils exerçaient pendant les belles années du fédéralisme de concertation alors que les citoyens étaient tenus à l'écart des vrais débats politiques ».⁸⁸⁷

Quelle est, depuis 1995, la doctrine identitaire canadienne concernant le Québec ? Pour le gouvernement canadien, toute concession en matière de reconnaissance d'une spécificité québécoise consiste en fait en une reconnaissance implicite de la légitimité et du bien fondé de l'option souverainiste, et du même coup d'une remise en cause de l'unité canadienne et de son intégrité. Le Québec ne peut prétendre qu'à une seule reconnaissance : celle de la Constitution canadienne qui le consacre comme province avec les mêmes droits que les autres provinces. Il s'agit alors pour le gouvernement libéral d'une double lutte à mener : une lutte contre un mouvement *sécessionniste* dont la défense de l'option porte atteinte à l'unité du pays, et une lutte contre la doctrine identitaire de ce mouvement, qui porte atteinte à la doctrine identitaire canadienne.

Les souverainistes sont des sécessionnistes

Cette lutte contre l'option se double d'une lutte contre les fondements identitaires de cette option, et la doctrine défendue par les « sécessionnistes » ; les souverainistes ne sont pas des bâtisseurs de pays, mais menacent l'unité de leur propre pays : le Canada. Pour le gouvernement fédéral, le Québec n'est pas une nation dans le sens où l'entendent les sécessionnistes, mais une province dont la seule particularité consiste en l'existence d'une très forte majorité francophone, et d'une minorité anglophone. La seule reconnaissance à laquelle peuvent aspirer les francophones du Québec, c'est à celle propre à chaque citoyen du Canada : les droits reconnus à chaque citoyen canadien, notamment linguistiques et culturels, figurant dans la *Charte canadienne des droits et des libertés*, et les droits collectifs reconnus, par le fédéralisme, à chaque province constituant le Canada.

Le problème, c'est qu'une grande partie de cette doctrine identitaire souverainiste contestée par le gouvernement fédéral est devenue celle de la gouverne étatique québécoise,

⁸⁸⁷ GAGNON, Alain G., « La réforme des institutions au Canada : de la délibération démocratique au repli bureaucratique », JAUMAIN, Serge (dir.), *op.cit.*, p. 112.

quel que soit le parti au pouvoir. Si les libéraux québécois sont fédéralistes, leur nationalisme est aussi (et souvent) surtout québécois. Et les gouvernements libéraux qui se sont succédés ont eux aussi refusé de reconnaître la doctrine nationale canadienne qui s'est imposée partout au Canada, sauf au Québec.

Face à ces revendications propres aux gouvernements qui se sont succédés à Québec, le gouvernement fédéral oppose une fin de non-recevoir, en refusant de revoir le fédéralisme pour intégrer la distinction québécoise. La doctrine trudeauiste, qui s'est si bien imposée au Canada empêche la reconnaissance de toute asymétrie au profit du Québec, et ce au nom du pragmatisme : « Chaque nouvelle rançon payée pour écarter la menace de scission encourage les maîtres chanteurs à renouveler la menace et à doubler la rançon »⁸⁸⁸. Pour fonder ce propos, Stéphane Dion met cette citation de Pierre Elliott Trudeau en perspective avec une autre citation, de Jacques Parizeau cette fois : « Quant au Québec, tout ce qu'on pourra lui offrir tombera forcément, tôt ou tard, en deçà de ce qu'il réclame, quelle que soit la générosité des propositions »⁸⁸⁹. Pour le gouvernement fédéral, le Québec conçu comme nation n'est qu'un mythe fondé sur la récurrence des conflits linguistiques au sein du Canada, et l'insécurité linguistique ressentie par les francophones du Québec au Canada, qui entretient la mobilisation publique autour de ce mythe. L'objectif, et même le devoir du gouvernement fédéral est alors à la fois de lutter contre les effets délétères du facteur linguistique sur la société canadienne, et de renforcer les facteurs de cohésion sociale : « Le clivage linguistique ne saurait suffire à faire de la sécession une probabilité si les autres dimensions sociales jouaient en faveur du maintien de l'union ».⁸⁹⁰ La stratégie est alors d'adopter des politiques publiques susceptibles de mettre en cause le mythe identitaire souverainiste et de rassurer les francophones du Canada, tout en investissant dans les facteurs de cohésion de la société canadienne : les politiques sociales, l'économie, les droits, l'identité nationale. Le temps n'est plus au dialogue ou à la négociation avec les sécessionnistes, mais plutôt à l'affrontement.

⁸⁸⁸ TRUDEAU, Pierre Elliott, « De la pauvreté de la pensée nationaliste au Québec », *L'Actualité*, 1^{er} octobre 1992, p. VII, cité dans DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », JAUMAIN, Serge, *op.cit.*, p. 152.

⁸⁸⁹ PARIZEAU, Jacques, reproduit dans DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », *op.cit.*, p. 152

⁸⁹⁰ DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », *op.cit.*, p. 132.

Plan A : les concessions et le dialogue ?

Après le constat fait au début des années 1990 sur l'impossibilité de réformes du fédéralisme et l'extrême division politique, et même sociale du Canada⁸⁹¹, la victoire des libéraux en 1993 ouvre la voie d'une « reprise en main » par le gouvernement fédéral, tout en refusant d'ouvrir à nouveau la boîte de Pandore constitutionnelle.⁸⁹² Cette position face au problème constitutionnel est renforcée par le leadership de Jean Chrétien, ancien ministre du gouvernement Trudeau ayant joué un rôle clé dans le processus de rapatriement de la Constitution. La victoire en 1994 du Parti québécois, la campagne référendaire et la très courte victoire du non au référendum d'octobre 1995 obligea cependant le gouvernement fédéral à rouvrir le dossier constitutionnel, sans pour autant proposer une quelconque réforme du fédéralisme. Le gouvernement chercha dans un premier temps à définir une simple reconnaissance parlementaire de la spécificité du Québec qui pourrait satisfaire le Québec sans remettre en question les grands équilibres des institutions canadiennes, et en particulier le principe d'une égalité entre les provinces. Diverses mesures devaient ainsi répondre aux promesses de Jean Chrétien et de son gouvernement faites lors de la campagne référendaire, tout en rassurant la population canadienne quant à l'unité du pays, sans cependant contenter, ne serait-ce que le Parti libéral du Québec, qui, juste après le référendum, continuait de réclamer une reconnaissance constitutionnelle de la distinction québécoise, inspirée des cinq conditions évoquées lors des accords du lac Meech.⁸⁹³

Dès décembre 1995, le gouvernement fédéral fit adopter par la Chambre des Communes une motion indiquant que le Québec forme, au Canada, une société distincte par sa majorité d'expression française, une culture unique, et une tradition de droit civil, que la Chambre s'engageait « à se laisser guider par cette réalité », et que les organes du pouvoir exécutif et législatif devaient « se comporter en conséquence »⁸⁹⁴. Le caractère non

⁸⁹¹ En 1993, le résultat des élections met à jour l'extrême division du Canada : trois « régions » électoralement distinctes émergent : l'ouest, avec la forte présence du *Reform Party* (52 députés) et un *Parti progressiste-conservateur* écrasé ; le Québec, avec la forte présence du *Bloc québécois* souverainiste (54 députés, opposition officielle à la Chambre des Communes) ; le *Parti libéral*, dominant en Ontario (98 sièges sur 99) et dans les Provinces Atlantiques. Les élections de 1997 renforcent le morcellement avec, dans les Provinces Maritimes, une représentation plus forte qu'ailleurs du *Nouveau Parti démocratique* (N.P.D.). PELLETIER, Réjean, « Constitution et fédéralisme », *op.cit.*, p. 73.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 73.

⁸⁹³ YOUNG, Robert, *op.cit.*, p. 99.

⁸⁹⁴ Motion déposée à la Chambre des Communes par le Premier ministre Jean Chrétien, le 28 novembre 1995 : « Attendu que le peuple du Québec a exprimé le désir de voir reconnaître la société distincte qu'il forme, 1) la Chambre reconnaît que le Québec forme au sein du Canada une société distincte ; 2) la Chambre reconnaît que la société distincte comprend notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil ; 3) la Chambre s'engage à se laisser guider par cette réalité ; 4) la Chambre incite tous les organismes du pouvoir législatif et exécutif du gouvernement à prendre note de cette reconnaissance et à se comporter en conséquence ».

contraignant pour le gouvernement comme pour la Chambre de cette résolution en limite d'autant la portée, et ne satisfait pas le gouvernement québécois, pour qui elle est « inacceptable pour le Québec parce que nettement en deçà des attentes et du contenu de l'accord du lac Meech ».⁸⁹⁵

Autre mesure adoptée par la majorité libérale : le projet de loi C-110 sur les modifications constitutionnelles. Cette loi crée au profit du Québec une forme de droit de veto sur toute modification apportée à la constitution canadienne, en prévoyant qu'aucune modification à la constitution ne peut être proposée par un ministre du gouvernement fédéral sans, notamment, l'accord du Québec. Cette réforme ne satisfait pas non plus le gouvernement québécois qui argue que cette simple loi peut être amendée ou révoquée à tout moment ; qu'en complexifiant la procédure d'amendement, elle rend encore plus difficile l'adoption de modifications à l'avantage du Québec ; qu'enfin, peu importe le pouvoir reconnu au Québec de bloquer un amendement défavorable puisque le gouvernement canadien pourra toujours contourner l'obstacle grâce à son « pouvoir fédéral de dépenser », sans se soucier des compétences exclusives des provinces.

Troisième effort du gouvernement fédéral en vue de pacifier le conflit constitutionnel, sans pour autant prévoir un aménagement constitutionnel quelconque : le *Discours du Trône* de février 1996, qui annonce l'intention du gouvernement fédéral de réduire son « pouvoir de dépenser », en se retirant en tout ou partie des secteurs de la forêt, des mines, du logement social, des loisirs et du tourisme, en vue de mieux respecter les compétences des provinces. Considéré comme une « opération de délestage budgétaire » puisque non assorti de compensations financières « équitables » par le gouvernement fédéral, ce désengagement est lui aussi dénoncé par le gouvernement du Québec.⁸⁹⁶

Autre effort fait en direction du Québec : tenter, par le dialogue et des efforts de communication, de convaincre la population québécoise de l'intérêt du Canada, et de renforcer l'attachement des Québécois pour le Canada. Toute une série de mesures ont ainsi été prises pour améliorer la communication autour des initiatives gouvernementales fédérales en direction du Québec. Le gouvernement fédéral a notamment distribué à la population québécoise une brochure rappelant les initiatives gouvernementales et leur conformité avec les promesses qui avaient été faites lors de la campagne référendaire : « Notre conclusion, c'est que c'est le rôle du gouvernement fédéral de s'assurer que ses messages parviennent à la

⁸⁹⁵ COMITÉ DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS STRATÉGIQUES SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, Parti québécois, 2000, p.35.

⁸⁹⁶ YOUNG, Robert, *op.cit.*, p. 94

population, avec les faits réels, et que ce soit la réalité qui soit diffusée »⁸⁹⁷. Le but poursuivi par ce type de campagne est clairement de mettre en question l'objectivité des informations disponibles en la matière et délivrées par le gouvernement du Québec et ainsi de renverser les mythes identitaires.

La volonté fédérale de concessions en faveur du Québec s'accompagne d'une volonté, exprimée par certaines provinces canadiennes, mais pour des raisons différentes, d'une plus grande décentralisation en même temps que d'une plus grande clarté dans les rapports entre les échelons fédéral-provincial. L'un des points d'achoppement des conférences fédérales-provinciales, et en même temps le symptôme des réticences du gouvernement en matière de décentralisation fut cependant le secteur des politiques sociales, Ottawa se posant, contre les velléités de réformes provinciales et de réduction des dépenses notamment en Alberta et en Ontario, comme le garant du maintien d'un système de santé de qualité au Canada, quitte à porter atteinte à certains des équilibres des compétences définis par la constitution canadienne.⁸⁹⁸

Autre geste des provinces en direction du Québec : à la *Conférence de Calgary*, le 14 septembre (et en l'absence du Québec), les premiers ministres provinciaux adoptent une déclaration dans laquelle ils reconnaissent l'égalité des citoyens devant la loi et l'égalité des provinces devant la Constitution. La diversité est quant à elle reconnue comme la vertu cardinale de la société canadienne. Quant à la société québécoise, les premiers ministres lui reconnaissent son « caractère unique ».⁸⁹⁹

On le voit, malgré ces tentatives en faveur du Québec, il ne s'agit en aucun cas de contenter les nationalistes, qu'ils soient sécessionnistes ou modérés, en accordant aux Québécois des droits particuliers définis collectivement et territorialement par une forme d'asymétrie fédérale au profit de la gouverne québécoise. Au contraire, ces gestes doivent être compris dans une stratégie plus globale d'endiguement mise en œuvre dès 1996 par le gouvernement fédéral, annoncée dès décembre 1995 par le futur ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, et qualifiée par les observateurs des conflits constitutionnels comme le « plan B » du gouvernement fédéral.

⁸⁹⁷ MASSÉ, Marcel, *Globe and Mail*, 19 janvier 1996 (cité dans R. Young, *op.cit.*, p. 97).

⁸⁹⁸ WHITAKER, Reg (dir), *How Ottawa Spend, 1997-1998*, Ottawa : Carleton University Press, 1997, p.61 ; BOISMENU, Gérard, JENSON, Jane, "A Social Union for a Federal State? Competing Visions of Intergovernmental Relations in the New Liberal Era", PAL, Leslie A. (dir.), *How Ottawa Spends 1998-99*, Ottawa : Carleton University Press, 1998, p. 58.

⁸⁹⁹ BOISMENU, Gérard, « Quand les nœuds se resserrent », BOILY, Robert (dir), *L'année politique au Québec, 1997-1998*, Montréal : FIDES, 1998, p. 116.

Plan B : l'endiguement de la doctrine identitaire québécoise

Voici ce que constatait en décembre 1995 le politologue Stéphane Dion, qui deviendra quelques mois plus tard le ministre fédéral chargé du dossier constitutionnel et des affaires intergouvernementales du Canada :

Un pays bilingue ne sera pas organisé de la même façon selon que la stratégie qui y prévaut est celle de l'endiguement ou celle du contentement. Dans le premier cas, le bilinguisme est organisé sur la base des droits individuels et est promu dans l'ensemble du pays de façon à faire tomber les barrières entre les citoyens. Le pays est centralisé de façon à ce que les citoyens des deux langues développent l'habitude de travailler en commun plutôt que de se retrancher chacun chez soi. Les grands partis politiques, notamment, sont des instruments de rassemblement, ils courtisent les électeurs des deux groupes linguistiques et y font élire des représentants. Quant aux gouvernements locaux, il n'y a pas entre eux de différence de compétences ou de statut. Enfin, sur le plan symbolique, l'accent est mis sur les éléments qui forgent l'identité commune. Avec la stratégie du contentement, au contraire, on garantit à chaque groupe linguistique un environnement unilingue sur son territoire. Ce sont les gouvernements territoriaux unilingues qui exercent l'essentiel du fonctionnement commun. Davantage que les langues, ce sont les groupes linguistiques eux-mêmes, ainsi que leurs gouvernements propres, qui sont reconnus dans la constitution et à qui s'attachent les grands symboles identitaires. Chacune de ces stratégies repose sur des postulats qui condamnent l'autre stratégie (...) Si les partisans de l'endiguement et du contentement pouvaient se rapprocher les uns des autres, les premiers accéder à certaines demandes nationalistes en termes de décentralisation et de reconnaissance, les autres rebâtir les ponts entre l'identité québécoise et l'identité canadienne, alors l'union canadienne pourrait être sauvée⁹⁰⁰.

Le message est clair : face à l'incapacité des sécessionnistes québécois à bâtir les ponts entre l'identité québécoise et l'identité canadienne malgré les efforts de décentralisation et de reconnaissance entamés par le gouvernement fédéral, ce dernier s'emploiera à mettre en œuvre la stratégie d'endiguement énoncée ci-dessus. Pour répondre à cette stratégie, et faire de l'unité canadienne ainsi que de la promotion de l'identité canadienne un rempart contre la sécession/séparation, le gouvernement fédéral dispose de nombreux instruments qu'il va employer au service du renforcement de la cohésion canadienne.

Les instruments au service du gouvernement fédéral

Le premier de ces instruments est le *pouvoir fédéral de dépenser*, pouvoir renforcé par le déséquilibre fiscal au profit du gouvernement fédéral. Le pouvoir fédéral de dépenser est l'aspect le plus contesté du fédéralisme exécutif canadien, dans la mesure où, pour nombre de spécialistes du fédéralisme canadien, il remet en question le partage des compétences défini

⁹⁰⁰ DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », *op.cit.*, pp 151-155.

par la constitution canadienne.⁹⁰¹ En vertu de ce pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral se voit reconnaître le droit de disposer librement des recettes fiscales qu'il perçoit. Là où le problème commence à se poser, c'est lorsqu'on lie ce pouvoir au partage des compétences prévu dans la constitution canadienne : le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral s'arrête-t-il au propre domaine de compétences du gouvernement fédéral ou s'étend-il aussi au domaine des compétences provinciales ? La doctrine constitutionnelle canadienne est divisée sur le sujet, à cause de l'absence d'un arrêt contraignant de la Cour suprême sur cette question.⁹⁰²

Dès le gouvernement de Maurice Duplessis, les gouvernements québécois successifs ont dénoncé cette intervention dans des domaines mettant en cause la propre capacité provinciale d'intervention. Les différents gouvernements du Québec se sont tous opposés à une telle politique en réclamant le retrait du gouvernement fédéral des champs de compétence provinciale et un nouveau partage des ressources financières au profit de la province, pour qu'elle puisse faire face à ses responsabilités en matière d'éducation et de santé ; en rappelant qu'un tel exercice du pouvoir fédéral de dépenser était contraire à l'esprit du fédéralisme ; en rappelant l'importance pour le peuple québécois de la maîtrise de ces compétences dans le maintien et la promotion de son caractère particulier ; enfin, en évoquant le principe d'une plus grande efficacité dans la gestion des politiques sociales lorsque les décisions se prennent au niveau local, c'est-à-dire provincial : le gouvernement québécois est plus à même de définir des politiques sociales qui correspondent aux besoins exprimés par la population du Québec.⁹⁰³ Cette résistance a eu des résultats, surtout dans les années 1960 où le gouvernement fédéral a finalement accepté que le Québec se retire des programmes à frais partagés moyennant une compensation sous la forme de points d'impôt mais aussi de compensation monétaire laissant ainsi le Québec dans la dépendance du gouvernement fédéral en matière de financement de certaines politiques sociales.

Outre ce pouvoir de dépenser, le gouvernement canadien dispose, comme les provinces, d'un certain nombre de compétences et d'une administration qui lui permettent de mettre en œuvre des politiques publiques conformes à sa doctrine identitaire. C'est par exemple ce qu'a fait Pierre Elliott Trudeau en mettant l'administration canadienne en conformité avec la

⁹⁰¹ PELLETIER, Benoît, « L'expérience fédérale canadienne », JAUMAIN, Serge, *op.cit.*, p. 61 ; SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, *Positions historiques du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, Gouvernement du Québec, <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/position.htm#1>, (10 mai 2004).

⁹⁰² COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL, « Le 'pouvoir fédéral de dépenser' », *Rapport*, annexe 2, Québec : Gouvernement du Québec, 2002, 46 p.

⁹⁰³ SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, *Positions historiques du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, *op.cit.*

conception d'un bilinguisme à l'échelle du Canada, et des droits linguistiques individualisés. Quant au gouvernement libéral de Jean Chrétien, il a particulièrement veillé à son rôle de protecteur des minorités linguistiques francophones du Canada et au respect des droits, par le gouvernement du Québec, de la minorité anglophone du Québec. Les efforts du gouvernement fédéral ont aussi consisté à développer ou créer des organismes publics dans l'esprit de la doctrine identitaire canadienne. C'est le cas de la Fondation canadienne des bourses du millénaire. C'est aussi le cas de nombreux organismes publics ou parapublics dont le rôle, au delà de la mission de service public qui leur est confiée, est d'assurer la présence et la visibilité du gouvernement du Canada, tout en véhiculant les valeurs. L'immigration, les affaires étrangères, la défense, le commerce extérieur, ou l'assurance-chômage sont autant de domaines dans lesquels le gouvernement du Canada cherche à assurer sa visibilité.

Autre instrument au bénéfice de l'État et de sa stratégie d'unité canadienne : la *Charte canadienne des droits et libertés* elle-même, enchâssée dans la Constitution de 1982, et norme suprême du Canada. En tant que loi fondamentale, d'inspiration libérale et humaniste, la Charte représente plus qu'un texte simplement déclaratif puisqu'elle est susceptible d'effets juridiques et qu'elle constitue une partie intégrante de la Constitution et donc du droit constitutionnel positif, au sommet de la hiérarchie des normes canadiennes. Outre cette valeur juridique, et son applicabilité par les tribunaux canadiens et en particulier par la Cour suprême du Canada, elle constitue aussi désormais un des fondements de l'identité canadienne et de la conception d'un Canada bilingue et multiculturel fondé sur le respect d'un certain nombre de droits individuels fondamentaux, d'une liberté de choix en matière linguistique, et d'un principe d'égalité linguistique entre le français et l'anglais, les deux langues officielles du Canada.⁹⁰⁴ L'importance de la Charte, outre son caractère juridique et identitaire, réside aussi dans l'attachement qu'ont les Canadiens à l'égard des valeurs qu'elle contient : c'est, notamment grâce aux « Canadiens de la Charte », c'est-à-dire aux divers groupes sociaux dont les revendications ont été prises en compte par les rédacteurs de la Charte, que les premiers ministres provinciaux l'ont finalement acceptée,⁹⁰⁵ et c'est aussi au nom des valeurs contenues dans la Charte que les opposants aux réformes des accords de Meech et de Charlottetown se sont exprimés.⁹⁰⁶

La politique d'endiguement a concerné trois champs particuliers : le champ des politiques sociales, le champ constitutionnel du droit pour une province à faire sécession, et le

⁹⁰⁴ McROBERTS, Keneth, *op.cit.*, p. 142.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p.185.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 198.

champ de l'affirmation nationale par la constitution d'un outil au service de la promotion et de la diffusion de l'identité canadienne : la création, en 1995, du ministère du Patrimoine canadien et le contrôle par le ministre responsable d'un portefeuille et d'un budget conséquents et qui cette fois vise directement à remettre en cause la doctrine identitaire souverainiste et les politiques publiques d'affirmation nationale mises en œuvre par les gouvernements québécois successifs.

Les normes et l'unité. Politiques sociales et droit constitutionnel

Souhaitant rééquilibrer le budget fédéral, le gouvernement a décidé d'effectuer des coupures dans ses transferts aux provinces, comme dans ses dépenses propres. Cela a entraîné, en même temps qu'un rééquilibrage du budget fédéral puis un écart positif entre les revenus et les dépenses, un déséquilibre fiscal au détriment des provinces qui durent alors assurer les dépenses les plus coûteuses (politiques sociales) tout en disposant de moins de revenus du fait de la baisse des transferts. Depuis quelques années, le budget fédéral n'est plus en déficit, mais génère au contraire d'important surplus⁹⁰⁷ que le gouvernement fédéral souhaite utiliser, à la fois pour réduire l'endettement du Canada, mais aussi pour réinvestir dans les politiques sociales dont il s'était auparavant désengagé, mais à des conditions autres, et répondant à des critères cette fois pancanadiens. Dans ce contexte, les gouvernements souverainistes successifs ont insisté sur une revendication essentielle : le retrait du gouvernement fédéral du financement des programmes sociaux, et le transfert des points d'impôt afférents.⁹⁰⁸ C'est tout le contraire qui sera proposé par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du *Discours du Trône* de 1997, où le gouvernement affirme son intention d'intervenir à nouveau dans le domaine de la santé, mais de manière différente : « le gouvernement [fédéral] a un rôle de premier plan à jouer pour protéger et renforcer l'assurance-maladie. Nous pouvons prendre des mesures pour guider les efforts de tous les gouvernements, et nous le ferons ». ⁹⁰⁹ Il annonce en outre son intention d'intervenir dans le

⁹⁰⁷ En 2000-2001, le solde budgétaire du gouvernement fédéral s'élevait à 17 148 000 000 de dollars, alors que celui du Québec n'atteignait, toujours en 200-2001, que 502 000 000 de dollars. Source : Conference Board du Canada, dans COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL, « Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada », *Rapport, op.cit.*, p.30.

⁹⁰⁸ MAROIS, Pauline, « Transfert social canadien : la position du Québec face au désengagement massif du fédéral », Communiqué de presse, le 12 décembre 1995.

⁹⁰⁹ Discours du Trône ouvrant la première session de la Trente-sixième législature du Canada, le 23 septembre 1997.

domaine de l'éducation, en annonçant la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, et de la Fondation canadienne pour l'innovation.⁹¹⁰

Après avoir réalisé l'union politique en 1867, puis l'union économique, c'est l'union sociale qui intéresse plus particulièrement l'État canadien. C'est en 1995, à l'occasion de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, qu'est créé, sauf par le Québec, le Conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales, qui présente en décembre 1995 un rapport sur les préoccupations des provinces en la matière. En 1996, la démarche est élargie, toujours sans le Québec, par l'intégration du gouvernement fédéral et la création du Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales. L'enjeu est notamment de définir des normes nationales en matière de santé. Quant au Québec, loin de vouloir participer à un tel forum, sa revendication essentielle consiste à réclamer le retrait du gouvernement fédéral des domaines de compétences exclusives des provinces, et de réclamer en retour les ressources fiscales nécessaires pour qu'il puisse mettre en œuvre lui-même ses propres politiques sociales. Cette revendication d'un contrôle total de ses compétences exclusives entre en contradiction avec le souhait des autres provinces, qui cherchent plutôt, avec le fédéral, à « rééquilibrer » la fédération par la définition d'une meilleure collaboration fédérale-provinciale. En 1997, le gouvernement québécois réitère son opposition quant à la définition de mécanismes visant à produire des normes nationales en matière de politiques sociales. Ce que réclame en particulier le Québec, c'est un droit de retrait avec compensation des politiques sociales qui de toute façon peuvent être décidées sans son consentement. Malgré le refus des autres gouvernements de parler d'un éventuel droit de retrait, le gouvernement québécois participe aux discussions et parvient en 1999 à convaincre les autres provinces de demander à ce que soit réellement encadré le pouvoir fédéral de dépenser. Or, le 4 février 1999, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, excepté le Québec, signent un accord-cadre « visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens ». D'après les commentateurs de cet accord, l'entente administrative vise surtout à « accroître la mobilité des Canadiens », mobilité « au cœur du concept de citoyenneté canadienne »⁹¹¹ et qui « marque une étape cruciale dans le conflit historique opposant les provinces et le gouvernement fédéral en légitimant, en échange de contreparties minimales, le point de vue du gouvernement fédéral en matière de pouvoir de dépenser. L'entente fait de ce

⁹¹⁰ Projet de loi C-36 (Loi d'exécution du budget), 1998.

⁹¹¹ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Rapport du gouvernement du Canada au Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales pour accroître la mobilité des Canadiens*, Gouvernement du Canada, 2000, p. 2.

pouvoir un élément 'essentiel' pour permettre 'la poursuite d'objectifs pancanadiens'⁹¹² et ne l'encadre que de façon limitée, tout en demandant que les provinces et les territoires 'atteignent ou s'engagent à atteindre les objectifs pancanadiens convenus et conviennent de respecter le cadre d'imputabilité'.⁹¹³ Alors qu'il s'agit de compétences provinciales, l'accord prévoit que tout nouveau programme pancanadien, pour être adopté, ne doit recevoir l'appui que d'une majorité des provinces, et vise en particulier à créer une dynamique de création et de financement des programmes sociaux conformément à des objectifs et des directions non pas provinciale, ni même interprovinciales, mais fédérales et pancanadiennes. En plus d'un principe de concertation et de planification pancanadienne, il est reconnu que le gouvernement fédéral peut « effectuer des transferts aux personnes et aux organisations pour promouvoir l'égalité des chances, la mobilité et les autres objectifs pancanadiens » et ce dans les domaines de compétence provinciale suivants : soins de santé, éducation postsecondaire, aide sociale et services sociaux. Seul engagement du gouvernement fédéral : « donner un préavis d'au moins trois mois et offrir de consulter. Les gouvernements qui participent à ces consultations auront l'occasion de repérer les possibilités de dédoublement et de proposer d'autres approches favorisant une mise en œuvre souple et efficace »⁹¹⁴. Le gouvernement canadien est ainsi parvenu à définir une politique concertée d'harmonisation des politiques sociales canadienne, tout en voyant reconnu par les provinces excepté le Québec, son pouvoir de dépenser en ces domaines : « L'entente du 4 février isole une fois de plus le Québec, confirmant la capacité et la volonté des autres gouvernements de définir ou de redéfinir le pays sans chercher à obtenir l'accord du gouvernement, ou même de l'opposition officielle, du Québec, et sans reconnaître la société québécoise comme distincte ».⁹¹⁵ Parallèlement à cette union sociale, le gouvernement fédéral a créé fin 1999 des instituts de recherche en santé du Canada dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la recherche canadienne en santé, et ainsi de renforcer le secteur de la santé au Canada.

Le secteur de la santé n'est pas le seul concerné. Les surplus budgétaires permettent en effet au gouvernement du Canada de mettre sur pied de nouvelles politiques sociales qui s'adressent directement aux citoyens canadiens, sans passer par un accord provincial. C'est par exemple le cas du programme déjà mentionné de bourses distribuées par la Fondation

⁹¹² SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA, *Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens, Entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux*, Gouvernement du Canada, 4 février 1999, http://www.tbs-sct.gc.ca/asd-dmps/db/isuc_17_f.asp (le 3 avril 2004).

⁹¹³ NOËL, Alain, *L'entente du 4 février 1999 sur l'union sociale : un recul, mais aussi une occasion pour le Québec*, 1999 : en ligne, <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/doc1.pdf> (le 3 avril 2004).

⁹¹⁴ SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA *op.cit.*

⁹¹⁵ NOËL, Alain, « L'entente du 4 février 1999 sur l'union sociale : un recul, mais aussi une occasion pour le Québec », *op.cit.*

canadienne des bourses d'études du millénaire à des étudiants canadiens, Fondation qui dispose pour ce programme d'un budget de 2,5 milliards de dollars, et qui ne tient pas compte, pour l'attribution de ces bourses au Québec, du régime québécois d'aide financière aux étudiants et des critères québécois d'attribution de bourses et de prêts⁹¹⁶. Autre création par le gouvernement fédéral : la *Fondation canadienne pour l'innovation*, qui disposait en 2000 d'un budget de 1,9 milliard de dollars pour la réalisation de projets de recherche dans les universités et les collèges. Outre ces fondations, le gouvernement fédéral a annoncé, dans la présentation de son budget en 1999-2000 qu'il consacrait 900 millions de dollars au financement direct de 2000 chaires de recherche dans les universités, sans passer par les programmes provinciaux, et avec un simple droit de regard accordé au Gouvernement du Québec sur les noms des chercheurs proposés par les universités en vue de l'attribution des chaires par le gouvernement fédéral.

Outre ce « pouvoir de dépenser », et sur le terrain du droit cette fois, le gouvernement du Canada a souhaité clarifier la question de la possibilité, pour une province, de faire sécession.

Cette question avait été abordée devant les tribunaux avant le référendum de 1995, par un jugement de la cour supérieure du Québec⁹¹⁷. Dans un premier temps, le gouvernement Chrétien a souhaité clarifier la question du droit pour une province de faire sécession dans le cadre du fédéralisme canadien. Trois questions ont été posées à la Cour suprême en 1996, relative d'une part au droit international et canadien pour une province de faire unilatéralement sécession, et d'autre part à la préséance d'un droit sur un autre relativement à cette sécession.⁹¹⁸ C'est le 20 août 1998 que la Cour suprême a rendu son avis.

⁹¹⁶ FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE, <http://www.boursesmillenaire.ca/fr/main.html> (le 3 avril 2004).

⁹¹⁷ COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, le 8 septembre 1995 (Bertrand c. P.G. du Québec, C.S. Québec No 200-05-002117-955, le 8 septembre 1995, j. Lesage).

⁹¹⁸ Voici les trois questions : « 1 – L'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? 2 - L'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec possède-t-il, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? À cet égard, en vertu du droit international, existe-t-il un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? 3 – Lequel du droit interne ou du droit international aurait préséance au Canada dans l'éventualité d'un conflit entre eux quant au droit de l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? ». GOUVERNEMENT DU CANADA, *Renvoi par le gouvernement en conseil au sujet de certaines questions ayant trait à la sécession de Québec du reste du Canada*, ministre de la Justice et Procureur général du Canada (26 septembre 1996). COUR SUPRÊME DU CANADA, 13 février 1998, Renvoi n°25506.

Cet avis est interprété différemment par les souverainistes et par le gouvernement du Canada. Pour les premiers, il s'agit d'une victoire puisque malgré le fait que le gouvernement fédéral « a rédigé ses questions de telle sorte que les réponses soient le plus possible prévisibles », « dans les faits, la Cour suprême du Canada a réussi à briser le carcan dans lequel le gouvernement fédéral cherchait à l'enfermer » en brisant les principaux arguments fédéralistes⁹¹⁹ puisque la Cour suprême reconnaît la légitimité démocratique de la démarche référendaire et de son résultat : « Un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession en réponse à une question claire, conférerait au projet de sécession une légitimité démocratique que tous les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de reconnaître »⁹²⁰. Si le mouvement souverainiste insiste sur la seconde partie de la phrase citée dans le document de travail, le gouvernement fédéral a plutôt vu dans l'avis de la Cour suprême en général, et dans cette proposition en particulier, la nécessité pour le gouvernement d'encadrer le droit pour une province du Canada de faire sécession et de préciser, par une loi, ce qu'était une question « claire » et une majorité « claire », d'autant que la Cour considère que c'est aux représentants élus, et donc à la Chambre des communes de déterminer « en quoi consistent une question et une majorité claires dans le cadre d'un référendum sur la sécession tenu dans une province ».⁹²¹ C'est ce qu'a fait le gouvernement en présentant au parlement du Canada le projet de loi C-20 « loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le renvoi sur la sécession du Québec ». Le texte prévoit notamment que c'est la Chambre des communes, saisie dans les trente jours suivant le dépôt du texte d'une telle question devant une législature provinciale, qui détermine avant la tenue du référendum si une question référendaire portant sur la sécession d'une province est ou non « claire », en énonçant les facteurs déterminants de cette clarté. Pour le cas où la question ne serait pas considérée comme claire, le gouvernement du Canada a expressément l'interdiction de négocier les conditions de la sécession. Le principe est le même pour déterminer la clarté de la majorité référendaire, mais cette fois après le référendum : c'est la Chambre des communes qui décide de la clarté de la majorité en fonction de facteurs déterminés par la loi. Pour le cas où la Chambre des communes considère la majorité comme non claire, le gouvernement canadien se voit dans l'impossibilité, là aussi, de négocier avec la province sécessionniste. Enfin, la loi rappelle qu'une telle sécession nécessite une modification de la Constitution, et

⁹¹⁹ PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, op.cit., p. 55.

⁹²⁰ COUR SUPRÊME DU CANADA, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217, cité dans PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois*, op.cit., p. 55.

⁹²¹ PARLEMENT DU CANADA, *Preamble de la loi du 29 juin 2000 donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la cour suprême du Canada dans son avis sur le renvoi sur la sécession du Canada (Projet de loi C-20)*, 48-49 Elisabeth II, http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-20/C-20_4/90103bF.html (le 4 avril 2004).

donc une intervention des provinces dans le processus. Le projet de loi C-20, qui a finalement été adopté le 29 juin 2000, a été dénoncé par les souverainistes et par une large part de la société civile québécoise comme une tentative de limiter les droits démocratiques des Québécois en donnant le pouvoir de décider de la clarté de la question et du résultat, non à l'Assemblée nationale du Québec, mais à la Chambre des communes canadienne :

Le gouvernement fédéral a décidé d'agir sur les deux plans principaux, se donnant toute latitude pour chercher à invalider le vote des électeurs avant même qu'ils s'expriment. Au surplus, Ottawa cherche à s'arroger un droit de veto arbitraire à être exercé (sic) après le vote (...) Le projet de loi C-20 cherche à consacrer l'inégalité des votes. Un vote pour le OUI vaudrait moins qu'un vote pour le NON⁹²².

Patrimoine canadien : la promotion de l'identité et de la fierté canadiennes

« L'accent est mis sur les éléments qui forgent l'identité commune », affirme le futur ministre fédéral des relations intergouvernementales⁹²³. Comme les précédents développements l'ont montré, le pouvoir de dépenser permet au gouvernement fédéral de refonder les politiques sociales canadiennes sur la base de normes *nationales* et non plus *provinciales*. Mais le gouvernement fédéral ne veut pas se contenter d'être un simple guichet. Les politiques sociales canadiennes doivent avoir un sens politique, et être l'illustration d'une solidarité pancanadienne justifiée par l'existence d'une identité nationale qui unit tous les citoyens canadiens. L'effort du gouvernement du Canada porte alors sur sa « visibilité » en tant que gouvernement national, et sur le renforcement des liens qui unissent entre eux les Canadiens des diverses provinces, dont celle du Québec. Face à un gouvernement provincial québécois qui bénéficie de l'opportunité de la proximité, et d'une visibilité que lui offrent les nombreuses compétences qui lui sont reconnues par la Constitution dans les domaines économiques, sociaux et culturels, face aussi aux efforts entrepris par la gouverne québécoise et à ses importantes interventions, le gouvernement du Canada doit lui aussi faire usage de ses propres possibilités politiques et renforcer la conscience identitaire canadienne des Canadiens, et non se contenter d'opérer une simple redistribution des ressources fiscales fédérales. C'est une stratégie de la visibilité et de diffusion de la doctrine identitaire fédérale par une mobilisation institutionnelle mais aussi populaire qu'a entrepris le gouvernement du Canada, conformément à la mission confiée au ministère du Patrimoine canadien, rappelée par Sheila Copps, ministre responsable :

⁹²² PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, op.cit., p. 67.

⁹²³ DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », op.cit., p.151.

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à renforcer l'identité canadienne, qu'il veut pleine de vitalité et de diversité. Notre identité canadienne est ancrée dans l'acceptation et la mise en valeur de la diversité. Elle nous a permis d'évoluer et de nous épanouir dans un monde qui change rapidement. Pour bâtir un pays, il ne faut pas se limiter à son infrastructure : chemins de fer, bâtiments et réseaux de télécommunication. Le ministère du Patrimoine canadien a la responsabilité de poursuivre l'œuvre commencée par d'autres bâtisseurs. Grâce à sa collaboration avec un grand nombre d'organismes fédéraux, le ministère du patrimoine canadien s'efforce d'alimenter et de diffuser la culture canadienne. Tout comme il a fallu beaucoup de bras et une vision commune pour construire le chemin de fer transcontinental, le Ministère a besoin des efforts de milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays⁹²⁴.

L'organisme central de cette politique publique de renforcement de l'identité canadienne est le ministère du Patrimoine, ainsi que le portefeuille confié au ministre responsable, c'est-à-dire à l'ensemble des services, commissions, organismes, et sociétés d'État qui dépendent directement du Ministère.

La mission du ministère du Patrimoine canadien est définie de manière large par la loi du 15 juin 1995 qui le crée et qui vise à rassembler sous une même autorité tous les domaines liés à l'identité, aux valeurs et à la culture canadiennes. La dimension identitaire est sans équivoque dans la loi :

Les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent de façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux et *liés à l'identité, aux valeurs et au développement culturel et au patrimoine canadiens et aux lieux naturels ou historiques d'importance pour la nation*⁹²⁵.

L'objectif est rappelé dans les rapports annuels publiés par le ministère ainsi que sur son site :

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes⁹²⁶.

Les domaines de compétence visés sont eux aussi très largement définis par la loi. Le ministère peut agir notamment dans les domaines suivants : la promotion des droits de la personne et des valeurs qui en découlent, le multiculturalisme, les arts, les industries et le patrimoine culturels, les parcs, lieux, monuments, canaux, champs de bataille nationaux et les édifices patrimoniaux, la promotion et le développement du sport amateur, la promotion et le

⁹²⁴ COPPS, Sheila, ministre du Patrimoine canadien, « Message de la ministre », *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002*, Patrimoine canadien, Gouvernement du Canada, 2002, p. 5.

⁹²⁵ PARLEMENT DU CANADA, article 4 (1), *Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et abrogeant certaines lois*, 15 juin 1995 (C 17-3) : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/legislation/act_f.cfm (le 4 avril 2004). C'est nous qui soulignons.

⁹²⁶ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Page d'accueil*, 2004, http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/index_f.cfm (le 4 avril 2004).

développement des minorités anglophones et francophones du Canada, ainsi que « la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais », le cérémonial d'État et les symboles canadiens, la radiodiffusion, la formulation d'orientations culturelles (droits d'auteur,...), la gestion des biens culturels, les bibliothèques, archives et musées nationaux.

La création de ce ministère répond donc à une volonté d'engager clairement le gouvernement du Canada dans une promotion offensive et cohérente de l'identité nationale, en confiant l'ensemble des politiques publiques intéressant de près ou de loin l'affirmation nationale et la promotion de l'identité canadienne à un seul ministère⁹²⁷. Parmi les six objectifs clés du portefeuille mentionnés sur le site du ministère, le premier est de « favoriser l'expression de notre fierté à l'égard du Canada » :

En offrant aux Canadiens et aux Canadiennes des occasions de mieux nous connaître et de découvrir notre vaste pays, nous pourrions mieux saisir toute la richesse et la diversité du patrimoine du Canada. En leur insufflant une plus grande fierté à l'égard de nos collectivités et de nos réalisations, nous renforcerons le sentiment d'appartenance à la collectivité canadienne⁹²⁸.

Ce portefeuille regroupe tous les organismes dont les fonctions et les activités intéressent directement l'identité canadienne et sa promotion : le ministère du Patrimoine lui-même, l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, la Commission d'examen des exportations de biens culturels, mais aussi les huit organismes qui relèvent directement du ministère : le Bureau d'information du Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, Parcs Canada, Condition féminine Canada. Outre ces organismes, dix sociétés d'État dépendent aussi du ministère, et sont donc soumis aux objectifs poursuivis par le ministère en matière de diffusion et de promotion de l'identité nationale : le Conseil des arts du Canada, la Société de développement de l'institut cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), la Fondation canadienne des relations raciales, des musées dont le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la guerre, le Musée canadien de la nature et le Musée des beaux-arts du Canada, le Centre national des

⁹²⁷ Voir en annexe B - 10 : Patrimoine canadien, vue d'ensemble du portefeuille. Cet extrait du site illustre autant les intentions du législateur que la mission de Patrimoine canadien : « assurer la souveraineté culturelle du pays et à promouvoir l'identité canadienne ».

⁹²⁸ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN « Favoriser l'expression de notre fierté à l'égard du Canada », *Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine pour le prochain millénaire*, 1997, <http://www.pch.gc.ca/pch/mindep/misc/millennium/f-6.html> (le 3 avril 2004).

Arts, la Société Radio Canada, la Commission de la capitale nationale, et enfin la Commission de la fonction publique.⁹²⁹

Les actions diverses et les moyens financiers consacrés à ces actions dépendent des missions de promotion et de diffusion de l'identité nationale confiées au ministère par la loi de 1995 :

Contrairement aux pays plutôt homogènes sur le plan de l'identité culturelle, le Canada doit s'activer pour créer les liens entre ses citoyens, transmettre nos récits et diffuser nos valeurs. (...) La cohésion sociale, que l'on définit comme la volonté des gens de coopérer pour survivre et prospérer, est au centre des recherches entreprises par le gouvernement depuis 1996 pour orienter ses politiques⁹³⁰.

Au total, pour l'année 2000-2001, sur les 978 millions dépensés par le ministère, plus de 535 millions ont été consacrés à l'identité canadienne contre 339 millions au développement culturel et au patrimoine, et 106 millions à la gestion intégrée du ministère, soit plus de 55 % du total des dépenses⁹³¹. Outre les programmes culturels sur les contenus canadiens (Programme de culture canadienne en ligne, Musée virtuel du Canada, Programme d'aide aux musées, Fonds du long métrage du Canada, Fonds canadien de télévision, Programme d'aide aux publications,...), ainsi que la participation du ministère dans le domaine culturel (projet Espace culturel Canada, portail culturel du ministère, Observatoire culturel canadien, Sport Canada, IVe jeux de la Francophonie), le ministère s'investit particulièrement dans ce qu'il appelle « les Canadiens en relation les uns avec les autres » et favorisant la « citoyenneté active » et la « participation communautaire »⁹³². L'objectif est de créer des programmes offrant aux Canadiens « des occasions d'être en relation les uns avec les autres, avec leurs diverses collectivités, et de se comprendre » et des occasions « d'éprouver un sentiment de fierté pour l'histoire, la diversité, les traditions et les réalisations canadiennes », notamment par des programmes tels que Échanges Canada, le Programme des bourses d'été de langues, les festivités organisées dans le cadre des programmes *Le Canada en fête*, les programmes du *Sentier de l'héroïsme*, de la *Place du Canada*, etc...⁹³³ Au total, ce sont près de 88 millions de dollars qui

⁹²⁹ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Portefeuille du Patrimoine canadien*, 1997, http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/ac-os/index_f.cfm (le 3 avril 2004).

⁹³⁰ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, « En relation les uns avec les autres », *Rendement du ministère (RMR 2001-2002)*, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/01-02/CanHer/ch01dpr03_f.asp (le 3 avril 2004).

⁹³¹ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, « Section V : Rendement financier », *Rendement du ministère (RMR 2001-2002)*, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/01-02/CanHer/ch01dpr04_f.asp#rendement (le 3 avril 2004).

⁹³² MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, « En relation les uns avec les autres », *op.cit.*

⁹³³ MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Les Canadiens en relation les uns avec les autres*, 2001, http://www.pch.gc.ca/pc-ch/mindep/perf/00-01/36_f.cfm, (le 3 avril 2004).

ont été consacrés pour la période se terminant en mars 2001 à ce type de manifestations et de programmes.

Outre Patrimoine canadien et son portefeuille, d'autres organismes ou institutions sont engagées, de près ou de loin, dans la promotion et la diffusion de la doctrine identitaire de l'État canadien. Le ministère des Affaires intergouvernementales, qui fait partie du Bureau du Conseil privé participe lui aussi à la promotion de l'identité nationale canadienne puisqu'il est en particulier chargé au sein du Conseil privé du dossier constitutionnel et du dossier de l'unité canadienne, en même temps que de coordonner les dossiers touchant les langues officielles. Il a été dirigé de 1996 à 2003 par Stéphane Dion, qui est aussi Président du Conseil privé. Les tâches du ministère des affaires intergouvernementales consistent surtout en l'analyse, le conseil et la planification stratégique notamment sur les questions constitutionnelles et juridiques et sur l'unité canadienne. C'est donc le ministère des Affaires intergouvernementales qui fixe les principaux axes de la politique gouvernementale dans ces domaines, et qui produit la réflexion nécessaire quant à l'unité canadienne. À titre d'exemple, le 12 mars 2003 a été rendu public le plan d'action pour les langues officielles, qui présente les objectifs du gouvernement ainsi que les programmes gouvernementaux en matière linguistique, et qui constitue la mise en application de la conception canadienne du bilinguisme : une dualité linguistique partout au Canada, pour tous les Canadiens, avec une protection nécessaire des minorités anglophone au Québec et francophones dans le reste du Canada, dans le respect de la Charte des droits et libertés de 1982. L'introduction de ce rapport rappelle la doctrine linguistique canadienne qui sert de base aux programmes proposés :

Un pays doit être fidèle à ses racines. L'une de nos racines canadiennes est notre dualité linguistique. (...). Notre histoire assigne au gouvernement du Canada le devoir de contribuer à rendre accessible à tous les Canadiens le double héritage que représentent pour notre pays nos deux langues officielles, le français et l'anglais. Ce double héritage appartient à tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada veut les aider à en profiter pleinement⁹³⁴.

D'autres organisations canadiennes, privées cette fois, se sont elles aussi mobilisées pour la défense de l'unité canadienne et de la doctrine identitaire canadienne, en particulier sur le territoire du Québec. Elles participent activement au travail de réflexion sur les thématiques qui touchent directement à l'unité du Canada, et à son identité nationale, ainsi qu'à la mise en réseau des différents cercles fédéralistes canadiens. Il est ici possible de citer, à titre d'exemple

⁹³⁴ MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, « Introduction », *Le plan d'action pour les langues officielles*, 12 mars 2003, <http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&Page=ActionPlan&doc=ActionPlan/chap1> (le 3 avril 2004).

le *Conseil pour l'unité canadienne* (C.U.C) et le C.R.I.C.,⁹³⁵ son centre de recherche. Créé en 1996, le C.R.I.C. « observe et analyse en permanence l'opinion publique sur l'état de santé de la fédération canadienne pour en instruire ses bénévoles »⁹³⁶, et organise par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux régionaux des activités de recherche et des mises en rapport entre hommes politiques, syndicalistes, monde associatif, chercheurs, gens d'affaire, notamment grâce à la mise en place de tables rondes à destination des citoyens canadiens. Entre autres activités de recherches (sondages, enquêtes d'opinion), le C.R.I.C. s'intéresse particulièrement à la Province du Québec, par l'intermédiaire de sa direction de la région du Québec « qui assume des fonctions d'observation et de recherche touchant des dossiers particuliers au Québec mais qui revêtent une importance pour le Canada tout entier ».⁹³⁷ Le Conseil de l'unité canadienne quant à lui a pour objectif de contribuer « à renforcer le sentiment d'appartenance au pays et à encourager la participation des citoyens aux grands débats sur l'avenir de la fédération »⁹³⁸ « Né en 1964 dans le contexte de la remise en question au Québec de l'avenir de la fédération, le Conseil a rapidement conféré à ses activités une portée pancanadienne et pris fait et cause pour le Canada »⁹³⁹. Le Conseil joue un rôle de premier plan dans le rassemblement des fédéralistes, et la diffusion d'informations sur la fédération lors des deux référendums sur la souveraineté. Il organise notamment des activités visant à :

Garder présents et vivants, à l'esprit des citoyens, la nature et le fonctionnement des institutions canadiennes, l'histoire, la richesse et la diversité du pays et la qualité de vie qui fait l'envie de millions de personnes dans toutes les régions du monde⁹⁴⁰.

Outre le financement des activités du C.R.I.C. et ses activités de recherche, le Conseil organise des programmes d'échange en direction de la jeunesse du Canada. Quant à UNI Canada, c'est un organisme composé de « fédéralistes convaincus que l'unité de notre pays vaut mieux que son fractionnement ou sa désintégration ». Son objectif est « la diffusion de renseignements sur l'unité canadienne » et la promotion de l'unité du Canada⁹⁴¹.

La plupart des commentateurs québécois ou canadiens ont perçu, dans l'attitude du gouvernement fédéral, une volonté double : dans un premier temps contenter le Québec par des efforts modérés de reconnaissance, puis dans un second temps, contenir la menace

⁹³⁵ Centre de recherche et d'information sur le Canada

⁹³⁶ CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, A propos du CRIC, http://www.cric.ca/fr_html/cric.html (le 3 avril 2004).

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ CONSEIL DE L'UNITÉ CANADIENNE, *Mission*, www.ccu-cuc.ca/ (14 février 2003).

⁹³⁹ *Ibid.*

⁹⁴⁰ CONSEIL DE L'UNITÉ CANADIENNE, *Le travail du Conseil*, www.ccu-cuc.ca/ (14 février 2003).

⁹⁴¹ UNI, *Qui nous sommes*, http://www.uni.ca/info_f.html (le 3 avril 2004).

sécessionniste par un raidissement de la politique fédérale vis-à-vis du Québec. En fait, « Plan A » et « Plan B » sont indissociables, et répondent à une même volonté : contenter un peu les nationalistes softs, tout en contenant beaucoup l'idéologie souverainiste, et en évitant toujours de commettre l'erreur de réactiver la question nationale et la problématique constitutionnelle en provoquant, autour de ces questions, des débats publics que le mouvement souverainiste aura vite fait, par les liens étroits qui existent entre le mouvement souverainiste et les mouvements sociaux, de transformer en mobilisation nationale. Le gouvernement fédéral a adopté la stratégie de l'ignorance des sécessionnistes et de la contestation en douceur de leur doctrine identitaire. Par des politiques sociales, par une remise en cause du droit de sécession, par une politique de visibilité symbolique mais offensive, il s'agit en quelque sorte de « rapatrier le Canada au Québec », non plus par des réformes constitutionnelles radicales visant à satisfaire le Québec et qui ont toujours eu pour conséquence de remettre sur l'agenda la question nationale, mais par des politiques publiques ciblées, et l'action parcimonieuse et pragmatique de l'administration fédérale et de ses programmes sociaux, culturels, et identitaires. Grâce au pouvoir de dépenser, grâce au déséquilibre fiscal et aux surplus générés par les coupures dans les transferts aux provinces, par une politique d'avancée sur les grands dossiers sociaux, avec les autres provinces, il s'agit de renforcer une centralisation, déjà constatée en 1995⁹⁴², et toujours plus importante, du Canada⁹⁴³, avec ou sans l'accord du Québec. C'est, notamment, la démonstration qu'a pu en donner l'entente du 4 février 1999 sur l'Union sociale, et l'absence de la question nationale de l'agenda public gouvernemental, question qui a pourtant dominé l'actualité des deux dernières décennies.

Par rapport à cet effort d'un « rapatriement du Canada au Québec », il est clair que l'attitude du gouvernement fédéral belge vis-à-vis des nouvelles communautés et régions est très différente. Comme le remarquent André Leton et André Miroir à la fin de leur ouvrage consacré aux problèmes communautaires en Belgique, il n'existe pas en effet en Belgique de famille politique « fédéraliste » dans le sens que l'entend la doctrine libérale canadienne, mais plutôt un consensus « à la Belge » sur l'idée d'un renforcement et d'une consécration des entités fédérées récemment créées, et d'une réduction des compétences de l'État central. Il existe en Belgique une division communautaire de l'ensemble de la classe politique au sein des grandes familles politiques socialiste, libérale et chrétienne-démocrate, et les milieux fédéralistes, qui existent cependant, n'ont pas encore réussi, comme André Miroir et André Leton le pressentent, à inventer un mouvement politique prenant en charge la défense des

⁹⁴² PELLETIER, Benoît, « L'expérience fédérale canadienne », *op.cit.*, p. 55.

⁹⁴³ SAVOIE, Donald J. *Governing from the Center: The Concentration of Power in Canadian Politics*. Toronto, University of Toronto Press, 1999.

compétences et du rôle de l'État central contre les revendications communautaires, même si monarchistes, écologistes et certains intellectuels bruxellois semblent à l'avant-garde de telles revendications.

*

Ce chapitre a tenté de montrer, par la description des liens entre les mouvements nationalistes et les gouvernes locales wallonne et québécoise comment la gouverne locale cherche à récupérer à son profit -et au profit du pays- une partie des réflexions identitaires du mouvement et de ses laboratoires de l'identité, une partie de la réserve de réflexion sur l'identité produite par le mouvement social et ses chercheurs. Dans cette récupération du travail politique effectué en grande partie au sein du mouvement nationaliste, on assiste en fait à une publicisation de réflexions politiquement construites autour de l'idée d'une identité locale, et à la transformation, du même coup, de ces réflexions politiques en discours public, officiel, sur l'identité. Ce transfert des doctrines identitaires n'est pas sans conséquences sur les propres doctrines identitaires des États centraux puisque d'un côté, le gouvernement du Canada adopte une posture offensive, et que le gouvernement fédéral belge préfère pour sa part réaménager une doctrine identitaire en fonction des grandes réformes subies par l'État.

Le chapitre suivant s'attache à montrer les conséquences de ces liens entre institutions locales et mouvement national sur la représentation du local : la publicisation des réflexions politiques du mouvement, la reprise de sa symbolique, de ses thèses, jusqu'à l'intégration de l'histoire même du mouvement dans celle du « pays ». Comme le « nous » militant tend à se confondre avec le « nous » communautaire au sein des doctrines identitaires des mouvements nationalistes, le « nous » communautaire des gouvernes locales tend à intégrer dans son discours quelques parcelles du « nous » nationaliste.

CHAPITRE 9

LES POLITIQUES IDENTITAIRES LOCALES

Sentiment d'appartenance à renforcer, nécessité de recentrage culturel sur la Wallonie elle-même, nouveaux relais à forger de manière endogène, diffusion d'un passé et d'un patrimoine trop méconnu, nouveau sens de la collectivité à proposer... Face à ces défis, une véritable stratégie de reconstruction identitaire doit être formulée.⁹⁴⁴

Les liens qui existent entre la gouverne locale et le mouvement nationaliste, dans l'expression identitaire, la production de réflexions et de prospectives autour d'un intérêt public local qui serait pris en charge par les institutions locales finissent par produire des politiques publiques ou du moins à les orienter de telles manières que la doctrine qui se constitue autour de la justification et de la place des institutions locales porte la marque des réflexions, des thèses et des thèmes, mais aussi des valeurs qui étaient ceux du mouvement nationaliste.

La conséquence de cette connivence entre les militants et surtout les leaders du mouvement et les responsables de la gouverne locale est la mise en place des instruments institutionnels et budgétaires de la collaboration, (quitte à presque institutionnaliser les laboratoires de l'identité), et la transformation, lente et progressive, de la représentation. C'est aussi, par un travail d'expression publique et d'affirmation nationale, l'appropriation par la gouverne locale des attributs symboliques et des appellations collectives d'un État national

⁹⁴⁴ VAN CAUWENBERGHE (dir), *Oser être Wallon!*, Gerpines, Quorum, 1998, p. 187.

forçés par les mouvements nationalistes en fonction de leurs cadres de référence et de leurs propres valeurs : mouvement wallon et mouvement souverainiste au Québec ont transmis une représentation nationalisée du local et pensée contre l'État et donc marquée par la contestation politique.

La transmission d'une vision nationaliste de l'identité aux institutions locales intervient dans deux grandes directions, tant au Québec qu'en Wallonie : mise en scène du local par la nationalisation de ses mythes et de ses symboles, et l'utilisation de la rhétorique nationaliste traditionnelle ; construction et promotion d'une image positive et *high tech* de la communauté imaginée, et d'un nationalisme *soft* et consensualiste, expression même d'une fierté collective officielle, affirmée publiquement, dans laquelle on retrouve, là aussi, l'influence des doctrines et des valeurs du mouvement nationaliste en même temps qu'un prégnant souci de réponses aux thuriféraires de l'État central.

En transformant ses symboles, en « nationalisant » ses institutions à l'image des nationalistes, en mimant l'État central de diverses manières, la gouverne locale joue le jeu des nationalistes et tente de désacraliser l'État central tout en sacralisant le local. Le cas québécois est particulièrement exemplaire de ce processus et de ses résultats. Quant au cas wallon, il révèle lui aussi un tel processus de transfert, d'autant plus important que les institutions wallonnes ont un discours « clé en main » à disposition : celui fourni par les laboratoires de l'identité du mouvement wallon. Si la gouverne locale a tendance à reprendre à son compte une partie de la doctrine identitaire nationaliste, un tel changement dans les représentations n'empêche cependant pas pour autant un consensus au sein des espaces publics wallon et québécois.

9.1 - La Nation mise en scène : offre identitaire et sacralisation du collectif

Les liens constitués entre les laboratoires de l'identité, les militants des mouvements nationalistes et les institutions locales entretiennent un flux de réflexions et de perspectives identitaires autour de l'existence de ces institutions et de leur capacité à déterminer au mieux l'intérêt collectif qu'elles sont chargées de servir. Tout en fournissant aux institutions locales les analyses, recherches et perspectives en vue de garantir l'efficacité des institutions et de la gouverne locale, les laboratoires de l'identité fournissent en même temps leur doctrine

identitaire et leurs valeurs. Autre canal d'influence constatable du mouvement nationaliste vers la gouverne locale : l'existence de connivences et de liens étroits entre la classe politique locale, les fonctionnaires locaux, et les chercheurs et militants du mouvement nationaliste. Il est ainsi possible de transférer une partie de la doctrine identitaire du mouvement aux institutions locales, et de transformer ces institutions en quasi-État d'une quasi-Nation.

Ces institutions et le personnel politique qui en exprime la volonté ont, comme le mouvement nationaliste, un besoin de représenter le local par la mise en scène de leur collectivité et la démonstration de leur représentativité culturelle et identitaire. Il s'agit notamment de montrer que les institutions locales ne sont pas simplement un guichet ou une simple succursale subsidiaire de l'État central ou encore l'un de ses démembrements, fruit d'une conception décentralisatrice -et transcendante- de la démocratie locale (comme n'importe quelle province canadienne ou comme n'importe quelle collectivité locale), mais bien une entité dont la légitimité démocratique se trouve dans l'existence d'une culture et d'une identité immanentes : d'une communauté distincte et originale dont les institutions représentatives constituent l'expression politique. Elles vont donc tout naturellement se saisir des outils symboliques déjà en grande partie manipulés par les différentes organisations du mouvement nationaliste, ainsi qu'une partie des réflexions identitaires produites par le mouvement : il y a en matière d'identité échange et collaboration entre le mouvement nationaliste et les institutions locales, comme le montre en particulier le transfert des drapeaux de chacun des pays wallon et québécois à leur gouverne respective.

Outre ces reprises d'une partie de la production symbolique et identitaire du mouvement, les institutions locales vont aussi manipuler les propres doctrines de l'État notamment sur le terrain du droit : au Québec comme en Wallonie, l'objectif est aussi pour les institutions locales de réclamer plus d'autonomie, de contester la réalité de la participation au niveau fédéral, et d'affirmer l'existence d'une identité distincte. La gouverne locale récupère donc la doctrine et l'outillage symbolique et identitaire du mouvement pour le mettre au service de la communauté tout entière, dans un processus de nationalisation des doctrines, des commémorations, et de la mythologie politique propre au mouvement nationaliste ou généré par lui.

9.1.1 - En Wallonie : le discours identitaire institutionnalisé

Comme l'ont montré les précédents chapitres consacrés aux cadres de référence et à la doctrine identitaire, la doctrine identitaire wallonne est problématique dans la mesure où le

mouvement wallon connaît une division entre plusieurs approches de l'identité, et notamment une distinction entre régionalistes, communautaristes et rattachistes. Or, ce sont surtout les productions des laboratoires de l'identité, et donc du courant régionaliste qui sont reprises par la gouverne wallonne. La « certaine idée » de l'identité wallonne des laboratoires de l'identité devient partiellement la doctrine identitaire des nouvelles institutions et l'histoire même du mouvement wallon constitue la trame d'une histoire, en construction, de la Wallonie.

Les laboratoires de l'identité ne produisent pas une réflexion identitaire uniquement à l'usage des militants ou des sociétés savantes. Au contraire, leur vocation est de diffuser le produit de leur recherche le plus largement possible au sein même de l'espace public, et si possible de proposer dans cet espace public cette analyse de l'identité collective territorialisée comme plus pertinente que celle habituellement imposée par l'État. Dans cette volonté de diffusion de réflexions identitaires, les laboratoires de l'identité entretiennent des liens parfois étroits avec les institutions locales, au point de se transformer progressivement en véritable organisme institutionnel, comme c'est le cas en Wallonie avec l'Institut Jules Destrée.

L'histoire du mouvement wallon, histoire de la Wallonie

L'objectif identitaire des institutions régionales wallonnes et de leurs dirigeants est de montrer en quoi la Wallonie est plus que le fruit d'une réforme récente de l'État belge : elle serait plutôt le fruit d'une longue maturation populaire constatable notamment dans l'histoire du mouvement wallon. Il y a là récupération, par l'institution, de l'idée selon laquelle le mouvement wallon aurait été l'expression politique d'une communauté en gestation désormais institutionnellement représentée et affirmée. En la matière, il est possible de constater que l'histoire du mouvement est presque entièrement intégrée dans l'histoire officielle de la Wallonie comme l'illustre la revue de la gouverne wallonne *Dialogue*.⁹⁴⁵

La revue *Dialogue* est un bulletin d'information publié par le ministère de la Région wallonne. Le numéro spécial de la revue, intitulé « Dans quel État vivons-nous ? » s'attache à « essayer d'expliquer aussi simplement que possible l'évolution historique qui a amené la Belgique à la situation actuelle ainsi que ses structures institutionnelles »⁹⁴⁶. Un avis tiré à part et inséré dans la revue précise que « la brochure 'Dans quel état vivons-nous ?' constitue une information générale sur les institutions régionales. Elle vous donnera un aperçu de la matière

⁹⁴⁵ MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Dans quel État vivons-nous ? Numéro spécial », *Revue Dialogue*, 2000, p. 3 ; INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, Affirmation de la Wallonie, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche numéro 23.

⁹⁴⁶ MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Dans quel État vivons-nous ? », *op.cit.*, p. 2.

des concours de recrutement organisés, pour la Région wallonne, par le Secrétariat permanent de Recrutement»⁹⁴⁷. Il s'agit donc bien d'une information de référence sur la Wallonie, puisqu'elle sert notamment à la préparation des concours de recrutement du personnel administratif de la Région wallonne.

Comment cette revue officielle du ministère de la Région wallonne présente-t-elle l'histoire de la Wallonie ? D'emblée, le texte « un petit peu d'histoire » insiste non sur l'unité de la Belgique, mais sur une division linguistique endémique, lecture de l'histoire que l'on retrouve dans les productions du mouvement wallon. La présentation du passé dépend des enjeux politiques contemporains :

Au XVIII^e siècle, le français était la langue internationale de la noblesse et de la bourgeoisie. Les autres couches de la population, largement illettrées, parlaient, dans le sud, des dialectes d'origine latine et dans le nord, des dialectes d'origine germanique. Cette division remonte à la conquête de la Gaule par Jules César en 57 avant Jésus-Christ.⁹⁴⁸

Après avoir rappelé les débuts de l'histoire de l'État belge, et montré la domination qu'exerçait à l'époque le français, la revue décrit d'abord la naissance du mouvement flamand et des revendications flamandes, et ensuite le développement et la naissance du mouvement wallon :

En 1912, conscient de l'emprise progressive des Flamands sur l'État belge, le militant socialiste Jules Destrée, avocat et député de Charleroi, en a assez des 'injustices constantes que nos maîtres flamands commettent au détriment de la Wallonie' et il envoie une lettre de 20 pages au Roi pour réclamer la séparation de la Wallonie et de la Flandre, 'Sire, il n'y a pas d'âme belge'. Cette année là, le 20 octobre, se réunit l'Assemblée wallonne qui prend pour emblème un coq combattant, le Coq Hardi et le dernier dimanche de septembre comme fête nationale wallonne.⁹⁴⁹

La revue lie ici l'histoire du mouvement (Jules Destrée, l'Assemblée wallonne) à celle de l'ensemble de la Wallonie, conformément à la doctrine identitaire du mouvement wallon, qui se présente moins comme mouvement *nationaliste* (ou même politique) wallon que comme mouvement *wallon*. Autre fait social présenté comme marquant de l'histoire de la Wallonie : les grandes grèves, elles aussi omniprésentes dans l'imaginaire du mouvement wallon, imaginaire transformé en mythe identitaire communautaire, propre à tous les Wallons et non plus seulement aux militants du mouvement. Voici comment la revue présente ces événements :

À partir des grandes grèves de l'hiver 1960-1961, les Wallons comprennent que la Belgique doit changer et vont demander l'autonomie en matière de politique

⁹⁴⁷ *Ibid*, Tiré à part.

⁹⁴⁸ *Ibid*, p. 2.

⁹⁴⁹ *Ibid*, p. 3.

économique. Chez bon nombre de Belges, l'idée d'un seul État, d'un État uni, n'a plus sa place.⁹⁵⁰

Dans cette présentation, la revue intègre l'histoire du mouvement wallon, et reprend la thématique traditionnelle du mouvement (les grèves et conflits sociaux, réveil flamand, clivages linguistiques, domination de l'État belge par la majorité flamande) pour justifier l'existence des institutions wallonnes, et la fin de l'unité de la Belgique : il y a là une filiation, un lien de causalité suggéré entre le mouvement et les institutions, d'autant plus que cette histoire officielle ne fait référence au mouvement que tant qu'il n'existe pas d'institutions. Dès la fixation de la frontière linguistique, dès les premières réformes de l'État, le mouvement disparaît de l'histoire, et c'est l'histoire institutionnelle de la Wallonie qui prend le relais.

Un cahier pédagogique produit par l'Institut Jules Destrée et destiné aux professeurs de Wallonie peut être considéré comme le programme d'histoire « officielle » de la Région wallonne (il a en tout cas été commandé par le gouvernement wallon dans cet objectif)⁹⁵¹. Il peut lui aussi illustrer cette tendance à la transmission des réflexions identitaires du mouvement aux institutions. Ce cahier pédagogique est composé de trois types de documents : des cartes de la Wallonie sous forme de diapositives et de fiches, des fiches thématiques, et des textes, documents et témoignages :

Souhaité par la Région wallonne et son ministre-président Robert Collignon, ce dossier a bénéficié de la relecture très attentive des inspecteurs des trois réseaux d'enseignement (...). Ils ont soumis le présent dossier à plusieurs professeurs, dont les remarques et suggestions ont été prises en considération (...) *Avec le présent ouvrage, les professeurs disposent de nouvelles cartes en main...* L'auteur a d'abord voulu insister sur l'origine de la notion de Wallonie et fixer la date de 1886 dans les esprits ; insister sur le caractère roman et sur la langue française comme facteur d'unité⁹⁵².

Pourquoi 1886 ? Parce que 1886 pourrait être considérée, d'après ce cahier, comme l'année de naissance de la Wallonie : le cahier présente un conflit entre d'un côté une commémoration de la Commune de Paris à Liège qui tourne à l'émeute et à la grève qui s'étend dans le bassin industriel wallon ; de l'autre un État belge qui réagit violemment par une répression importante de la révolte : la Wallonie, comme le mouvement wallon, naîtrait de la contestation de l'État belge. Cet événement est présenté comme le prélude à l'unité de la Wallonie ouvrière contre l'État répressif et à la structuration du mouvement socialiste en Belgique. Et le cahier de conclure :

⁹⁵⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁵¹ Voir en annexe C - 1 la table des contenus de ce cahier pédagogique : Institut Jules Destrée, Ministère de la Région wallonne, *La Wallonie, toutes les cartes en main*.

⁹⁵² DELFORGE, Paul, « Les atouts du dossier pour les professeurs », INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.* C'est nous qui soulignons.

La Wallonie est-elle née de cette grève ? (...). Une chose est certaine, la grève a fait la cohésion de la Wallonie industrielle, dynamique et novatrice.⁹⁵³

Outre cette image d'une Wallonie « née de la grève », et donc de la contestation, les six grandes sections du cahier insistent toutes sur les attributs wallons eux aussi conformes aux thèses identitaires, cadres de références et valeurs que l'on retrouve au sein du mouvement wallon : « Wallonie, terre romane », avec des fiches insistant sur l'ancrage francophone de la Wallonie, sur ses transformations culturelles, ses courants artistiques ; « Wallonie, terre industrielle », chapitre dans lequel l'histoire et la géographie industrielle de la Wallonie sont présentés, avec cette idée d'une Wallonie carrefour d'échanges européens ; « Wallonie entre ciel et terre » présente plus généralement les atouts économiques, géographiques et politiques de la Wallonie (axes routiers, fluviaux et ferroviaires, diversité des régions et des activités) ; « Wallonie, entité fédérée » est un chapitre dans lequel est présenté plus particulièrement la Wallonie institutionnelle : ses collectivités locales, ses rapports avec la Communauté française et les entités fédérées de la Belgique, l'État fédéral, et la place de la Région wallonne dans l'Europe.

Ce cahier a essentiellement pour objectif de fixer la Wallonie sur la carte, de la nommer, de l'animer en tant que région, en tant que pays, en tant que personne morale. Outre cet objectif, et de manière moins directe, on constate à la lecture de ce document l'intention de remettre en question l'idée d'une Wallonie en repli, sans consistance identitaire, sans passé, sans avenir. Tout au contraire, la Wallonie présentée dans ce cahier est une Wallonie fière d'elle-même, confiante dans ses atouts ainsi que dans son avenir, une Wallonie de la diversité, née des mouvements sociaux qui l'ont marquée : « la Wallonie, c'est nous ! », « Neurones, or gris de la Wallonie », « Une Wallonie plurielle et différenciée », « Qualité wallonne »⁹⁵⁴ sont autant de titres de fiches que l'on peut retrouver dans ce cahier pédagogique.

Dans nombre de fiches on constate, comme dans la revue *Dialogue*, la volonté de filiation entre l'histoire du mouvement wallon et celle de la Wallonie. Dans « la Wallonie représentative », les auteurs de la fiche présentent les réformes de la représentation d'abord en présentant -et en opposant- les thèses des mouvements flamand et wallon :

La thèse du mouvement wallon, en général, défend la reconnaissance de trois régions distinctes (la Wallonie, la Flandre et Bruxelles). Le mouvement flamand, en général, défend la thèse de la reconnaissance de trois communautés (les Communautés

⁹⁵³ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche n°2.

⁹⁵⁴ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, Titres des fiches n° IV, 12, 32 et 36.

flamande, française et germanophone) aux assises essentiellement culturelles et linguistiques.⁹⁵⁵

Après avoir ainsi opposé les thèses en présence, c'est le succès de la thèse wallonne, et l'origine militante de la doctrine fédéraliste qui est affirmée :

Par les réformes de Saint Michel et Saint Quentin (1993), la Belgique devient un État fédéral. (...) Chaque entité fédérée dispose de son propre pouvoir législatif, de son propre pouvoir exécutif, de compétences clairement définies par le constituant ainsi que d'une certaine autonomie financière. In fine, l'option fédéraliste des militants wallons a fini par s'imposer⁹⁵⁶.

Outre cette présentation des doctrines institutionnelles du mouvement wallon et la reconnaissance de leur impact sur la réforme de l'État, et donc sur l'origine même de la Région wallonne, le cahier intègre les figures marquantes du mouvement wallon dans la construction de la Wallonie : dans la fiche « Affirmation de la Wallonie », c'est directement l'histoire du mouvement wallon qui est présentée, avec un portrait de ses principaux acteurs : André Renard, Jules Destrée (présenté comme le père du mouvement wallon), Élie Baussart, François Bovesse, Freddy Trewagne, Fernand Schreurs, Albert Mockel. Dans cette fiche est aussi détaillée la doctrine de Jules Destrée sur la « Question wallonne »⁹⁵⁷. Est évoquée dans cette fiche l'Assemblée wallonne de 1912, que l'auteur présente comme le « premier Parlement wallon informel »⁹⁵⁸, là aussi en confondant volontairement le parlementarisme représentatif et l'assemblée militante puisque l'Assemblée wallonne émanait d'intentions purement militantes.

La conséquence d'une telle présentation de l'histoire, c'est une reconstruction des appartenances identitaires et institutionnelles autour de l'existence d'une volonté populaire wallonne : dans la dernière fiche, « sont de Wallonie », les auteurs insistent sur la composition plurielle de la population wallonne et l'apport d'une population immigrée présentée moins comme belge que comme wallonne ; et dans la fiche « la Wallonie représentative », si la nationalité reste belge, la citoyenneté est présentée comme wallonne :

Comme dans toutes les démocraties modernes, les décisions concernant l'organisation générale de la société sont prises par l'ensemble des Wallons représentés au sein de diverses assemblées législatives. Tous les citoyens wallons, âgés de 18 ans au moins, de nationalité belge, participent à des élections au suffrage universel pour désigner directement leurs représentants⁹⁵⁹.

⁹⁵⁵ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « La Wallonie représentative », *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche n° 39.

⁹⁵⁶ *Ibid.*

⁹⁵⁷ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Affirmation de la Wallonie », *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche n° 23.

⁹⁵⁸ *Ibid.*

⁹⁵⁹ Cette idée de citoyenneté wallonne est présentement en pleine discussion en Wallonie, avec l'enjeu de définir une citoyenneté dépassant la simple nationalité belge et pouvant être octroyée par la Région aux non-Belges et non-Européens résidant et travaillant en Wallonie, ce qui constituerait une première au niveau d'une entité

On le voit une fois de plus dans ces documents : l'histoire du mouvement wallon, telle que présentée, fait corps avec l'histoire de la Wallonie. Le passé politique du mouvement se transforme en passé régional wallon grâce à la médiation du discours scientifique et universitaire, et le soutien des nouvelles institutions régionales en quête d'identité et qui trouvent, toutes faites, des thèses allant dans le sens d'une justification de leur propre existence.

Dans ce travail de construction identitaire, un rapprochement quasi naturel est fait entre l'action politique d'un mouvement social qui produit de la réflexion identitaire, et une population aux attributs identitaires supposés communs, sans que soit précisée la nécessaire médiation du discours politique entre l'existence d'attributs culturels d'une part, et l'expression politique d'une communauté d'autre part. C'est ainsi que le cahier pédagogique montre les « différences de sensibilité » entre « la Flandre » d'une part, et « la Wallonie » d'autre part :

Les grandes grèves de 1886, qui éclatent essentiellement en Wallonie, tout comme les événements de 1912, soulignent l'existence de deux communautés dans le même État. De profondes divergences de sensibilité entre Flamands et Wallons se manifesteront encore notamment durant l'Entre-deux-Guerres, lors de la Seconde guerre mondiale et de l'Affaire royale. Dans les années 30, la politique de neutralité souhaitée en Flandre est rejetée par un Mouvement wallon qui, très vite, perçoit les dangers des fascismes tant belges qu'étrangers⁹⁶⁰.

Comme les historiens belgicains avaient inventé une unité belge immémoriale, un dessein national intangible, les intellectuels et penseurs chargés de réécrire l'histoire collective redécouvrent des pans d'histoire conflictuelle et mettent à jour les clivages de la société belge déterminant une dualité et une identité wallonne tout aussi intangibles.

La revue du ministère de la Région wallonne *Dialogue* n'hésite pas elle non plus à rappeler les liens qui existent entre « la Wallonie » et le mouvement wallon, sur le thème par exemple de l'Europe, en montrant que :

Wallonie et Europe, c'est du sérieux. Déjà les pères du mouvement wallon comme Fernand Dehousse, Élie Baussart, Jean Duvieusart se sont montrés de véritables artisans de l'Europe. Jean Rey n'est-il pas devenu commissaire européen en 1957, à l'heure de la construction de la Communauté économique européenne ?⁹⁶¹

fédérée. INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains*, fiche n° 39, *op.cit.* C'est nous qui soulignons.

⁹⁶⁰ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Différences de sensibilité », *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche n°24.

⁹⁶¹ MONIN, Caroline, DEGLIN, Joëlle, « Note wallonne dans le concerto européen », *Dialogue, revue d'information du Ministère de la Région wallonne*, Dossier spécial La Wallonie et l'Europe, n°9, mars 2001, p.12.

La transmission des symboles identitaires

Autre aspect intégré par les nouvelles institutions et dont on peut trouver l'origine dans l'action même du mouvement wallon : les fêtes, commémorations et symboles communautaires, qui ont très souvent comme origine le mouvement wallon : les institutions ont en effet récupéré les outils identitaires conçus par les militants du mouvement wallon, et popularisés par eux.

L'origine du drapeau de la Wallonie remonte à l'Assemblée wallonne constituée en 1912 et rappelé plus haut. Cette Assemblée, composée de militants wallons, a mis à son ordre du jour, dès sa formation, le choix d'un drapeau et c'est lors de l'Assemblée de mai 1913 que le mouvement wallon décida de retenir le Coq Hardi comme emblème de la Wallonie. L'exposé des motifs précédant l'adoption par le Parlement wallon du décret déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne montre là aussi le rapport qui existe entre un choix institutionnel, un symbole communautaire et l'origine militante et politique de ce symbole. La filiation entre le mouvement wallon et le futur drapeau wallon est clairement affirmé et sert même à justifier le choix du symbole régional :

L'identité d'une Région se traduit par de nombreux éléments au premier rang desquels figurent la reconnaissance d'un drapeau et l'établissement d'un jour de fête. Le coq wallon, proposé ici comme emblème de la Région wallonne et qui, depuis le 24 juin 1975 déjà, est devenu officiellement le symbole de la Communauté française, a connu une histoire longue de trois quart de siècles *et indissolublement lié à l'histoire du mouvement wallon*. Évoqué pour la première fois le 2 octobre 1905 lors d'une réunion de la Ligue wallonne de Liège, le problème de l'adoption d'un drapeau wallon devait connaître bien des débats. L'idée d'adopter le symbole du coq, lancée par un correspondant du journal *Le Réveil wallon* dans son édition du 19 décembre 1907, devait faire son chemin dans les milieux wallons et aboutir, le 20 avril 1913, à une décision favorable de l'Assemblée wallonne. Le modèle réalisé par l'artiste Pierre Paulus fut alors consacré par une commission de l'Assemblée le 3 juillet 1913. Depuis, il est incontestablement reconnu dans tous les milieux comme le symbole évident de la Wallonie. Il nous apparaît donc qu'il s'impose de le consacrer par décret comme emblème officiel de la Région wallonne⁹⁶².

Le même décret instaure le jour de fête officiel de la Région wallonne qui a été choisi en fonction de festivités wallonnes traditionnelles du mois de septembre. La date a été fixée par le décret au troisième dimanche de septembre « date des manifestations les plus importantes qui se déroulent dans la ville de Namur, capitale de la Région wallonne »⁹⁶³. Là aussi, le choix d'une telle date ne laisse rien au hasard puisque ces fêtes de la Wallonie ont pour origine

⁹⁶² C'est nous qui soulignons. PARLEMENT WALLON, *Proposition de décret déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne, exposé des motifs*, Session 1997-1998, le 10 juin 1998, 384 (1997-1998) – n°1.

⁹⁶³ PARLEMENT WALLON, Décret du 10 juin 1998.

l'initiative de François Bovesse, député et chef de file du mouvement wallon à Namur qui, en 1923, crée un Comité chargé de célébrer « la fête de la Wallonie »⁹⁶⁴ :

Les fêtes [à l'origine] glorifient la terre wallonne et proclament ses droits. Tout en se souvenant de ceux qui ont donné leur vie pour la création de la Belgique, ainsi que lors des années de guerre 1914-1918, elles sont l'occasion pour les sociétés locales et les comités de quartier d'organiser spectacles et réjouissances (...). Les fêtes de Wallonie rassemblent aujourd'hui à Namur des dizaines de milliers de personnes, venues le temps d'un week-end célébrer dans la Capitale wallonne, la culture et l'histoire wallonnes. Elles sont aussi l'occasion de fêter les différentes institutions dont s'est dotée la Wallonie devenue Région à part entière dans l'État fédéral belge : une revendication déjà vive parmi les défenseurs du mouvement wallon de la première heure, comme François Bovesse⁹⁶⁵.

La Wallonie institutionnelle installe donc depuis une dizaine d'années ses références et ses cadres identitaires en s'inspirant directement des productions symboliques et des valeurs du mouvement wallon. Et ces choix en matière d'affirmation identitaire touchent peu à peu tous les secteurs institutionnels : de plus en plus, les services publics wallons utilisent le mot « wallon » ou le coq stylisé dans leur logo ou leur désignation ; le gouvernement wallon a adopté toute une série de logos pour renforcer la visibilité de la Région et diffuser la symbolique wallonne dans les services publics et dans la société wallonne toute entière : chartes graphiques, inventaire et protection du patrimoine urbain et architectural wallon affirmé sur chaque bâtiment par l'intermédiaire d'affichettes figurant le coq wallon ; communication publique des institutions autour de la culture wallonne, du terroir (paysages, environnement, politique touristique), des mythes de la Wallonie ; étatisation de l'appellation des institutions : *Elysette* pour le siège d'un exécutif wallon appelé désormais gouvernement wallon, Parlement wallon pour l'Assemblée wallonne, Ministre Président de la Région wallonne pour le chef de l'exécutif wallon...

9.1.2 - Au Québec : nationalisme d'État et souverainisme de circonstances

Nationalisation de l'identité québécoise

Durant ces trente années, la prise de pouvoir pendant dix huit ans ainsi que la forte présence du Parti québécois dans l'opposition pendant douze autres années ont permis aux souverainistes de bénéficier de possibilités politiques sans précédent pour un mouvement

⁹⁶⁴ COMITÉ CENTRAL DES FÊTES DE LA WALLONIE, *Historique*, <http://www.ciger.be/namur/evenements/fdw96/histoire.html> (le 5 avril 2004).

⁹⁶⁵ *Ibid.*

nationaliste au Québec, et ont permis à ce dernier de transmettre à la gouverne étatique une bonne part de sa doctrine identitaire, par l'imposition d'un agenda référendaire, par la législation linguistique, par la réorganisation des institutions québécoises dans le sens de l'affirmation nationale, et par l'organisation de débats publics sur les thématiques traditionnelles du mouvement souverainiste : la question nationale, la langue, les problèmes constitutionnels.

Outre cette présence des chefs souverainistes au pouvoir ou dans l'opposition officielle, la pratique des commissions et des « états généraux » constitue aussi, comme en Wallonie, un bon moyen pour effectuer cette transmission doctrinale du mouvement souverainiste à la gouverne québécoise. La récente Commission des États généraux sur la situation de la langue française (ou Commission Larose) constitue un bon exemple de cette transmission, comme en son temps la Commission Bélanger-Campeau, créée par le gouvernement Bourassa et largement ouverte à l'option souverainiste après l'échec des accords du lac Meech. La Commission Larose est l'initiative du gouvernement du Québec, conformément aux engagements pris par le Parti québécois lors de la campagne électorale de 1998, influencé par sa base militante effrayée par l'évolution de la situation du français au Québec, en particulier à Montréal. Moins qu'une enquête, la Commission a eu pour mandat de susciter le débat autour de la situation de la langue et du rôle de la Charte dans cette situation, et de proposer des recommandations quant à l'usage et le rayonnement du français au Québec.⁹⁶⁶ Au travers de cette mission d'analyse sur la situation de la langue, la Commission visait à produire un document de travail à l'usage du gouvernement sur la question linguistique. En fait, le rapport produit, et publié, est le reflet d'une réflexion plus globale sur l'identité québécoise elle-même en s'intéressant à la place qu'occupe la langue dans la culture québécoise, et en prenant position par rapport à cette place : la langue française doit être « la langue de participation à la vie civique », ⁹⁶⁷ en définissant ce qu'est la culture québécoise « fondée sur l'intégralité de l'héritage québécois ». ⁹⁶⁸ La citoyenneté se trouve alors au fondement de la société québécoise et de sa cohésion, et la nation québécoise est affirmée en tant que telle :

Avec la conscience de former une nation originale sans cesse enrichie par de nouveaux arrivants, le peuple québécois a acquis la conviction que la langue française n'est plus le bien exclusif du groupe québécois majoritaire. Elle appartient à tous, et il en sera ainsi dans l'avenir. Toute personne habitant le territoire du Québec, quelle que soit son origine, reçoit en partage la langue officielle et commune du Québec. Le français devient ainsi la voie d'accès privilégiée au patrimoine civique (valeurs, droits,

⁹⁶⁶ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *op.cit.*, p. i.

⁹⁶⁷ *Ibid.*, p. 13.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, p. 14.

obligations, etc...) commun à l'ensemble des Québécoises et des Québécois et sur lequel se fondent leur citoyenneté⁹⁶⁹.

En dépassant la simple question linguistique et en proposant la reconnaissance d'une citoyenneté québécoise fondée sur la langue française, le rapport constitue une vaste réflexion identitaire, dans un Québec dont le caractère national, à lire le rapport, ne fait même plus débat.⁹⁷⁰

De même que les institutions wallonnes ont tendance à reprendre et à institutionnaliser les réflexions sur l'identité produites par les laboratoires de l'identité, les institutions québécoises ont elles aussi tendance, surtout lorsque les souverainistes sont au pouvoir à intégrer une partie des réflexions sur l'identité produites par les intellectuels souverainistes et/ou nationalistes les plus modérés, certes dans le cadre officiel des discours des dirigeants des diverses institutions, mais aussi dans le cadre des vastes débats publics de la presse écrite, ou au sein des institutions et des partis politiques. Fernand Dumont, en son temps, mais aussi Jean-François Lisée et Gérard Bouchard, avec d'autres⁹⁷¹, constituent de bons exemples d'intellectuels souverainistes dont la pensée et les réflexions sont prises en compte par le pouvoir québécois dans ses propres réflexions identitaires. Jean-François Lisée pour avoir été, outre l'auteur de diverses analyses sur la question nationale et la question linguistique, un conseiller particulier de Lucien Bouchard. Gérard Bouchard pour être un penseur de la nation québécoise reconnu au sein du mouvement souverainiste comme à l'extérieur du mouvement, par ses prises de positions publiques sur les questions constitutionnelles ou identitaires, et son autorité reconnue en tant que chercheur et universitaire.

Le discours institutionnel québécois insiste, plus ouvertement encore que les institutions wallonnes, beaucoup plus timorées, sur la *fierté* québécoise, l'idée selon laquelle le Québec constitue une nation et les Québécois un peuple : le Québec, par la voix de ses institutions, n'est pas qu'une province, ni une province comme les autres, et le gouvernement québécois n'est pas qu'un guichet provincial, mais bien, officiellement, le gouvernement national d'un peuple, gouvernement qui prétend représenter les intérêts collectifs de l'ensemble de la

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁹⁷⁰ Cet « écart » de la Commission par rapport à sa mission d'origine, qui était de dresser l'état de la situation de la langue française au Québec a été largement critiqué, en particulier au sein du mouvement souverainiste. Voir par exemple l'article de LÉGER, Jean-Marc, « Le rapport de la Commission Larose laisse entiers des problèmes de fond », *L'Action nationale*, octobre 2001 ; voir aussi la réaction de Charles CASTONGUAY dans *le Devoir* du 7 septembre 2001 : « Commission sur l'avenir du français. Larose n'est pas Larousse ».

⁹⁷¹ Parmi les intellectuels souverainistes les plus productifs sur ces questions, mentionnons ici simplement Maurice Seguin, Jean-Marc Léger, Denis Monière, Andrée Ferretti, Guy Bouthillier, Michel Seymour, Pierre de Bellefeuille, Louis Balthazar, Denis Vaugeois, Claude Bariteau, Michel Venne, etc... Voir en annexe B-6 : *Intellectuels pour la souveraineté - Liste des membres (1995-2000)*. La liste n'est évidemment pas exhaustive de tous les intellectuels souverainistes, tous plus ou moins engagés.

population québécoise. Ce caractère national, affirmé par les gouvernements souverainistes depuis 1976, l'a aussi été par la suite, par les gouvernements libéraux successifs, comme en atteste la déclaration solennelle effectuée par le ministre libéral de la justice Gil Rémillard à l'occasion du débat sur l'adoption de la loi instituant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en 1990 :

Je crois fermement que les Québécois, les Québécoises, nous formons cette nation, nous formons ensemble cette société qui veut exprimer ce qu'elle est en partageant des éléments que nous avons en commun. Nous sommes des hommes, des femmes qui avons, par des intérêts d'ordre moral et d'ordre matériel, des liens profonds qui nous unissent par l'histoire, par la langue, par la culture, par l'espoir d'un mieux-être, par une définition de société libre et démocratique respectant des droits et des libertés fondamentales⁹⁷².

En matière d'affirmation nationale, et en dépit des clivages qui subsistent quant à l'option souverainiste, il existe une continuité et des « positions historiques communes » entre le gouvernement souverainiste et le gouvernement libéral qui le précède sur la définition du Québec comme nation, et des Québécois comme peuple.

L'affirmation québécoise nationalisée

Outre le nationalisme, et l'idée d'une affirmation nationale par le gouvernement du Québec lui-même, c'est la culture de contestation elle-même qui a été transmise par le mouvement souverainiste aux institutions québécoises. Le gouvernement du Québec ne conteste pas que les empiètements du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec, comme toutes les autres provinces du Canada. Le Québec pratique aussi une contestation tous azimuts de l'État canadien : il conteste de manière radicale les empiètements du gouvernement du Canada dans ses propres domaines de compétence, en refusant tout accord sur de nombreux programmes, comme l'ont montré par exemple les refus réitérés du Québec de ratifier la Constitution, ou le refus de l'entente sur l'union sociale ; il conteste aussi, et peut-être même surtout la doctrine identitaire canadienne, le caractère national du Canada en se posant, en particulier à l'étranger, comme le représentant principal sinon exclusif des intérêts du Québec et des Québécois.

Les gouvernements québécois successifs ne se contentent pas d'opposer une fin de non recevoir à la doctrine identitaire canadienne. De 1994 à 2002, le gouvernement souverainiste a en effet joué le jeu de l'affrontement sur le terrain des symboles provinciaux par la

⁹⁷² RÉMILLARD, Gil, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale du Québec, 1990, vol. 31, p. 4331-4334.

contestation de la promotion identitaire canadienne et par la mise sur pied d'une politique d'affirmation du caractère national du Québec. Dans la mise en œuvre de cette stratégie identitaire offensive, les ressources institutionnelles ne sont pas ménagées. Ces dernières années, trois terrains très symboliques ont particulièrement fait l'objet d'attentions de la part du gouvernement québécois, participant d'une stratégie publique de mise en scène du Québec comme nation, et de sacralisation d'une collectivité québécoise dont le caractère de peuple doit être mis en exergue : l'affirmation de la ville de Québec comme capitale *nationale*, la communication autour du drapeau *national* québécois, et la promotion du caractère unique de la fête de la Saint Jean-Baptiste comme fête *nationale* du Québec. En nommant nationalement les attributs symboliques du Québec, c'est la perception du Québec comme nation par une majorité de Québécois qui est visée par le gouvernement.

À l'entrée de la ville de Québec, le visiteur est désormais accueilli par un placard lui souhaitant « Bienvenue dans la capitale nationale du Québec » : la ville de Québec est plus qu'une simple ville, plus qu'une capitale : elle est devenue capitale *nationale* du Québec. À l'instar de la désignation du Parlement du Québec comme Assemblée nationale, cette appellation vise à mettre en échec l'idée selon laquelle c'est Ottawa qui constituerait la capitale *nationale* des Canadiens, et que Québec ne constituerait qu'une capitale provinciale, comme Vancouver ou Halifax. Outre dans la désignation d'un ministre responsable de la Région de la Capitale nationale, cette intention politique trouve sa consécration dans la création en 1995 de la *Commission de la capitale nationale*, chargée de promouvoir Québec en tant que capitale nationale du Québec et d'émettre des propositions au gouvernement en vue d'aménager la ville de Québec pour que cette dernière puisse répondre aux exigences d'une vraie capitale nationale. D'après la loi à l'origine de sa création :

La Commission veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de *lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec*. Elle en assure également la promotion⁹⁷³.

Elle exerce cette activité notamment en conseillant le gouvernement et l'Assemblée nationale sur les aménagements nécessaires. Entre autres actions, la Commission s'intéresse plus particulièrement aux lieux de la mémoire québécoise, par leur gestion directe ou par l'intermédiaire de leur mise en valeur (pavoisement, éclairage, réfections diverses), par l'organisation de campagnes promotionnelles thématiques, comme la plus récente « une capitale à découvrir », série d'affiches présentant les différents aspects de la ville et sur

⁹⁷³ C'est nous qui soulignons. ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi du 22 juin 1995*, L.R.Q., C. c-33.1

lesquelles apparaît l'appellation « capitale nationale », un peu comme un produit commercial⁹⁷⁴, et par des publications diverses de brochures historiques sur la région de Québec ou les grands responsables politiques québécois.⁹⁷⁵ La Commission s'est aussi attachée à « améliorer les accès à la capitale », à la « mise en lumière des sites et des bâtiments », au « parachèvement de la colline parlementaire », ainsi qu'à l'organisation de 13 circuits guidés à travers la capitale, à la diffusion de panneaux d'interprétation sur l'histoire d'immeubles de Québec, à l'organisation du spectacle « Au tribunal de l'histoire » mettant en scène les « personnages illustres » de l'histoire du Québec, à la « translation des restes de Montcalm » dans un mausolée prévu à cet effet, à l'installation de plaques et bustes commémoratifs dans Québec, etc...⁹⁷⁶

Second domaine symbolique qui a fait l'objet d'un processus de nationalisation à l'initiative du gouvernement provincial : la fête de la Saint Jean-Baptiste chaque 24 juin, désormais « Fête nationale » du Québec. Depuis 1984, la gestion et la distribution des subventions accordées par le gouvernement québécois à l'organisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste ont été confiées au Mouvement National des Québécois et des Québécoises, et constitue d'ailleurs l'une de ses principales activités, avec l'organisation de mobilisations diverses en faveur de l'option souverainiste. Le *Guide d'activité de la Fête nationale du Québec*⁹⁷⁷ produit et diffusé par le M.N.Q. depuis 1997, et destiné à tous les organisateurs de manifestations dans le cadre de la fête nationale, reflète bien le processus de nationalisation souhaité par le gouvernement comme d'ailleurs par le mouvement souverainiste lui-même. Le guide présente la fête comme le produit de la nationalisation d'une commémoration d'abord canadienne-française, puis nationale québécoise. La brochure rappelle d'une part l'origine militante de la « Fête nationale » et sa reprise et son institutionnalisation par le gouvernement de Québec, et d'autre part sa transformation, d'une fête religieuse et communautaire en une fête laïque puis nationale. Insistant sur son origine militante, le Guide rappelle que l'idée a été lancée à l'occasion du banquet organisé par Ludger Duvernay le 24 juin 1834 autour d'une réflexion sur « l'avenir du peuple québécois ». « Ainsi naquit la Fête nationale du Québec qu'on appelait à cette époque 'Fête de la Saint Jean-Baptiste' ». Deux dates sont rappelées pour souligner l'institutionnalisation de la fête : l'année 1925, pour la déclaration par la législature du

⁹⁷⁴ Voir en annexe B-8 un exemple d'affiche sur le thème de « Québec, capitale nationale ».

⁹⁷⁵ Une série de brochure a été élaborée autour des premiers ministres québécois, et de leur rapport à la ville de Québec. Celle consacrée à René Lévesque retrace sa vie de journaliste, de ministre libéral, et de premier ministre souverainiste.

⁹⁷⁶ COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Rapport d'activités 2001-2002*, Commission de la Capitale nationale du Québec, 2002, p.22.

⁹⁷⁷ MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Fête nationale du Québec, Guide d'activités*, M.N.Q., 1998, Brochure, 92 p.

Québec du 24 juin jour de congé férié au Québec, et le 11 mai 1977 où, par un arrêté en Conseil, le gouvernement Lévesque déclare le 24 juin Fête nationale du Québec. Quant à la transformation de la fête communautaire et religieuse en fête laïque et nationale, là aussi, le Guide insiste sur la réalité de cette transformation, qui accompagne une prise de conscience « nationale » d'une commune appartenance, ainsi qu'un besoin d'affirmation nationale, dont la fête serait le reflet :

Tantôt regroupés autour de l'Église, tantôt autour des sociétés patriotiques, telles les Sociétés Saint Jean-Baptiste, les 'Canadiens français' qui dans les années soixante délaisseront progressivement cette expression au profit de 'Québécois' voient dans la Saint-Jean un moment privilégié pour l'expression de leur identité nationale. De 1924 à 1969, dans les villes et les villages du Québec, les décorations et les défilés prennent des allures impressionnantes. Ils démontrent l'enthousiasme, la vitalité et la richesse d'un peuple qui aspire de plus en plus à affirmer sa personnalité et son identité. (...) Coordonnée par le Mouvement National des Québécoises et des Québécois depuis 1984, la Fête nationale du Québec prend de plus en plus d'ampleur. La population, invitée à soumettre des projets pour fêter son appartenance à la nation québécoise, contribue particulièrement à cet essor. À l'aube de l'an deux mille, c'est plus de 700 sites de fête répartis sur l'ensemble du territoire, deux grands événements nationaux, à Québec et Montréal, des milliers de bénévoles et des millions de participants qui contribuent au succès de cette journée. D'une fête de la grande famille canadienne-française à la fête du peuple québécois, *la Fête nationale du Québec appartient à tous ceux et toutes celles qui composent le Québec d'aujourd'hui. Elle demeure toujours le moment privilégié pour affirmer notre fierté, nos valeurs et notre solidarité*⁹⁷⁸.

La raison d'être du guide, comme de la mission d'organisation confiée au M.N.Q. est de garantir le caractère national des festivités de la Saint-Jean, et d'éviter que ces festivités se transforment en une fête communautaire quelconque. Le M.N.Q. cherche donc à préserver le caractère unique de la fête, ainsi qu'une relative uniformité dans son organisation, d'où l'imposition d'un cérémonial minimum organisé autour d'une thématique annuelle et nationale (un seul logo, un seul slogan, une seule chanson, un seul artiste porte-parole officiels) dont le respect par les organisateurs est l'une des conditions dans l'attribution de subventions et d'aides financières par le gouvernement du Québec *via* le M.N.Q. :

Le cérémonial minimum est essentiellement ce qui distingue les activités de la Fête nationale de tout autre rassemblement ou tout autre genre de manifestation. Il permet aux différents groupes organisateurs de tenir des activités qui s'inscrivent harmonieusement dans un processus qui garantit une certaine uniformité partout au Québec. Tous les lieux de fête doivent s'inspirer de ces éléments lors du déroulement de ces activités, quelles que soient la forme et l'ampleur de l'événement⁹⁷⁹.

⁹⁷⁸ C'est nous qui soulignons. Cette phrase illustre en effet la volonté de transformer une fête communautaire canadienne-française en fête nationale et territorialisée *québécoise*, transformation d'ailleurs contestée par le Gouvernement fédéral, qui y voit plutôt quant à lui la fête « *de tous les Canadiens-français* ». MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Fête nationale du Québec, Guide d'activités, op.cit.*, p. 4.

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 6.

La fête nationale s'est donc très nettement distinguée, tant par l'ampleur que par l'unité des manifestations, des autres défilés ou fêtes, cette fois communautaires, qui ponctuent le calendrier : la Saint Patrick, et les défilés des représentants des diverses communautés culturelles du Québec : Écossais, Grecs, Portugais, Nouvel an chinois,... Cependant, au niveau de l'unité et de l'uniformité, elle entre en concurrence avec une autre fête nationale : la fête du Canada, qui se veut elle aussi nationale, unique, et unitaire, et qui, elle aussi, est subventionnée, mais cette fois par le gouvernement fédéral et les comités fédéraux d'organisation de la Fête du Canada.

Troisième domaine symbolique qui retient particulièrement l'attention du gouvernement québécois : la visibilité du drapeau national fleurdelisé. À l'occasion du 50^e anniversaire du drapeau en 1996, de nombreux discours ont été tenus sur le drapeau québécois, en particulier par les représentants de l'État. Des institutions québécoises sont particulièrement chargées de la diffusion des symboles nationaux du Québec. Il s'agit surtout de la Commission de la capitale nationale ainsi que du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ce dernier est, entre autres compétences, en charge de la communication sur les symboles nationaux du Québec, de la diffusion du drapeau, et plus généralement de l'application de la législation sur le drapeau et les emblèmes nationaux du Québec⁹⁸⁰. La Commission de la capitale nationale et le ministère des Relations avec les citoyens ont réalisé trois brochures à destination des Québécois, brochures dont la diffusion, comme le contenu, montrent à quel point le gouvernement souhaite renforcer l'idée selon laquelle le drapeau est non seulement l'emblème d'une ancienne province, mais aussi un emblème aux origines militantes et à la signification désormais clairement nationale.⁹⁸¹ La Commission de la capitale nationale du Québec explique ainsi l'intérêt d'une brochure sur le drapeau québécois :

Si le drapeau du Québec, symbole d'appartenance et objet de rassemblement, est au cœur de notre histoire collective, son histoire à lui est bien mal connue. C'est pourquoi la Commission de la capitale nationale du Québec a accepté avec empressement de participer à la réalisation du présent ouvrage qui s'inscrit naturellement dans sa mission de promotion des symboles identitaires du peuple québécois⁹⁸².

Le drapeau n'est plus, pour l'État québécois, le simple drapeau de la Province de Québec qu'il a été à ses origines, lorsque Maurice Duplessis a décidé en 1946 d'adopter le

⁹⁸⁰ MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, *Drapeau et symboles nationaux*, <http://www.drapeau.gouv.qc.ca/> (le 5 avril 2004).

⁹⁸¹ PAULETTE, Claude, COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Le Fleurdelisé*, Les publications du Québec, Ste Foy, 1997, 34 p. ; MEDIASTAR (pour le compte du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration), *Les 50 ans du fleurdelisé*, M.R.C.I., 1997, 15 p. ; GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le drapeau national, historique et protocole d'utilisation*, Gouvernement du Québec, 1999, 17 p.

⁹⁸² BOUCHER, Pierre, P.D.G. de la Commission de la capitale nationale du Québec, « Préface à l'ouvrage de C. PAULETTE, *Le fleurdelisé* », PAULETTE, Claude, COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Le Fleurdelisé, op.cit.*, p. 7.

fleurdelisé comme le drapeau du Québec. Il est devenu entre temps l'emblème d'un peuple, le peuple québécois, et un instrument de visibilité au service de l'affirmation nationale d'une unité québécoise quasi-sacrée :

Les peuples utilisent différents symboles pour affirmer leur identité : drapeaux, armoiries, emblèmes, sceaux, etc. Le drapeau figure d'emblée au premier rang en terme de pouvoir évocateur, ce qui explique que dans tous les pays, on lui accorde honneurs et égards. Ce pouvoir évocateur repose largement sur la capacité qu'il acquiert au fil du temps de rassembler une communauté autour d'aspirations communes et de symboliser l'identité même de cette communauté (...). Si, par ses racines historiques et sa composition, le fleurdelisé témoigne de l'origine du peuple québécois, on peut également affirmer qu'il accompagne, depuis la Révolution tranquille, toutes les étapes du développement social, culturel, économique et démocratique du Québec⁹⁸³.

Si les différentes brochures publiées sur la question par les institutions québécoises insistent sur le caractère moderne et institutionnel du drapeau, comme pour la fête nationale, on en souligne aussi les origines culturelle et militante, tout en mettant en valeur son caractère désormais national et consensuel.

La fleur de lys est quant à elle présentée par les brochures comme le symbole de l'enracinement culturel particulier du Québec. Les brochures évoquent son caractère très ancien, symbole du pouvoir royal français et de la Nouvelle-France, dont on souligne désormais l'usage en Assyrie, puis en Inde, en Égypte, en Grèce et enfin en Gaule. La fleur de lys est ainsi « un des plus anciens emblèmes » et le fleurdelisé « le reflet de notre histoire en Amérique ».⁹⁸⁴ Reflet des origines françaises, le drapeau fleurdelisé est en quelque sorte le drapeau qui consacre l'existence d'une identité spécifiquement québécoise, territorialisée, puis nationalisée, et qui effectue la synthèse des différentes influences qui ont marqué le sol québécois : la présence française, certes, mais aussi la présence britannique, ainsi que les divers combats politiques qui ont accompagné la démocratisation du Québec et les revendications canadiennes-françaises à l'égard du pouvoir britannique, et illustré par le drapeau tricolore du parti des patriotes de 1832. Ce drapeau, symbole de la contestation canadienne-française est quant à lui devenu un emblème de résistance au pouvoir britannique puis canadien et est régulièrement arboré lors des grands défilés de la fête nationale ou lors des manifestations souverainistes.

Le rapport conflictuel qui existe entre le Canada et le Québec sur les symboles nationaux n'est pas oublié dans les brochures. Le drapeau québécois est présenté comme un

⁹⁸³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le drapeau national, historique et protocole, op.cit.*, p. 2.

⁹⁸⁴ *Ibid.*, p. 3.

autre symbole de la résistance populaire au pouvoir canadien, et aux choix fédéraux en matière d'emblème canadien :

En 1946, le Parlement fédéral adopte une version modifiée du Red Ensign de la marine britannique. Ce choix est mal accueilli au Québec. En guise de protestation, le gouvernement du Québec laisse flotter l'Union Jack sur le Parlement de Québec. Quelques mois plus tard, le député indépendant René Chaloult dépose une résolution demandant que l'on adopte 'un drapeau véritablement québécois'. Le Premier ministre consulte et étudie plusieurs projets de drapeau pour finalement trancher en faveur d'un vaste courant d'opinion qui réclame le fleurdelisé⁹⁸⁵.

L'histoire officielle s'arrête avec la diffusion du drapeau partout au Québec, son adoption par toutes les manifestations politiques et sociales, ainsi que sa présence dans le monde, synonyme de fierté et de modernité de l'ensemble du peuple québécois : « les couleurs du Québec, portons-les fièrement! »⁹⁸⁶ ; « chaque citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire du Québec et quelle que soit sa condition, trouve dans le fleurdelisé l'expression de sa fierté d'être et de vivre au Québec »⁹⁸⁷.

Pourtant, il est possible de remarquer que si le drapeau a effectivement été adopté par Duplessis, « étatisé » par les libéraux, puis « nationalisé » par les souverainistes, l'origine militante, et les soutiens populaires qui se sont exprimés lors de son adoption n'en sont pas moins affirmés. Les brochures retraçant l'origine du drapeau font ainsi référence aux discussions et aux multiples propositions de drapeaux qui ont d'abord été débattues au sein de la société civile, par l'intermédiaire de cercles nationalistes canadiens-français au début du XXe siècle. Les propositions finalement retenues sont celles du curé de Saint Jude, qui appelle son drapeau « Le Carillon », « un drapeau nouveau pour un peuple nouveau », le peuple canadien-français, et une grande campagne de promotion est ensuite organisée autour de ce drapeau, qui s'impose progressivement dans les divers cercles canadiens-français partout en Amérique du Nord, jusqu'à être consacré comme couleurs de la Société Saint Jean-Baptiste du Québec par une loi de l'Assemblée législative.⁹⁸⁸ Outre cette origine religieuse et militante, la brochure de la Commission de la Capitale nationale insiste aussi sur les pressions et les promotions orchestrées par les différentes ligues patriotiques, et notamment la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, l'ordre de Jacques Cartier et les Jeunes Laurentiens pour imposer le fleurdelisé comme emblème canadien-français, qui sera ensuite adopté comme emblème officiel de la Province du Québec en 1948.

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p. 9

⁹⁸⁶ *Ibid.*, p. 16.

⁹⁸⁷ *Ibid.*, p. 16. Phrase attribuée par la revue à Robert Bourassa.

⁹⁸⁸ PAULETTE, Claude, COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Le Fleurdelisé*, *op.cit.*, p. 22.

Au contraire de son origine militante, son utilisation militante actuelle comme emblème par excellence des défilés souverainistes, comme des manifestations plus largement nationalistes, et donc sa signification politique est quant à elle complètement passée sous silence dans les brochures, bien que le drapeau québécois soit pourtant aussi un emblème d'affirmation politique et patriotique au Québec, comme le montrent les nombreux défilés patriotiques ou les manifestations politiques organisées par les forces souverainistes, et l'importance des drapeaux à ces manifestations. De même, arborer le drapeau québécois à l'exclusion de tout autre sur un balcon ou au fond d'un jardin peut autant être considéré comme un acte patriote que comme un acte militant auquel on donne une signification politique plutôt souverainiste.

Si la situation wallonne diffère de la situation québécoise dans l'intensité de l'affirmation identitaire comme dans la nationalisation de l'identité ou dans la manière de nommer « nationalement » pour le cas québécois ou « régionalement » pour le cas wallon l'identité collective, le transfert d'une partie de la doctrine identitaire fabriquée par les mouvements nationalistes existe bel et bien et répond à un besoin et une demande exprimée par les institutions locales soit directement aux organisations nationalistes elles-mêmes, comme c'est le cas avec les laboratoires de l'identité en Wallonie ou avec le M.N.Q. au Québec, soit indirectement par la récupération de l'historiographie du mouvement ou des symboles identitaires forgés par lui et ses militants au cours de son histoire. Outre l'histoire ou les symboles, c'est aussi tout le discours sur la fierté identitaire et la conception d'une communauté dotée d'une image positive et avantageuse qui est récupéré par les institutions locales et utilisé dans leur propre discours.

9.2 - Nationalisme *soft* et identité *high-tech*

Le drapeau n'est plus, de loin, la seule marque d'appartenance nationale et de démonstration de l'existence d'une communauté définie nationalement. À travers l'identité collective, c'est plutôt l'image presque « de marque » de la communauté, du pays, qu'il soit peuple, nation ou région qui est en jeu. La gouverne locale est en charge de la définition d'un intérêt général local et de la définition des politiques publiques permettant à la communauté

d'assurer son développement économique, politique et social. Dans ce cadre, l'identité collective qu'elle définit et qu'elle diffuse grâce à ses instruments institutionnels n'est pas qu'une identité « pour soi », fruit d'une réflexion confidentielle à destination d'une population confrontée à un choix identitaire entre une identité nationale (canadienne, belge) et une identité nationale ou régionale (wallonne, québécoise) autre, mais c'est aussi une identité « pour les autres », apte à produire du sens à destination des citoyens, mais aussi à destination du monde : investisseurs, touristes, industriels, immigrants. Derrière les grandes inspirations héritées des mouvements nationalistes, et au-delà des marques d'appartenances traditionnelles comme les défilés, jours de fêtes, drapeau, commémorations, les institutions locales développent leur propre conception de la fierté nationale, mais dans un souci cette fois de pragmatisme politique et de recherche de consensus autour d'une identité présumée collective :

Nous vivons aujourd'hui dans une civilisation perçue, à bien des égards, comme planétaire. Dans ce contexte, le rôle des institutions (au sens large des collectivités et de leurs acteurs) dans leur travail d'explication et d'interprétation du monde devient de plus en plus central, parce qu'il protège des craintes de dépersonnalisation individuelle et collective. Dans ce travail de production de sens, les Régions peuvent jouer un rôle important (...). Tout d'abord en assurant l'identification et la valorisation des atouts régionaux. L'identité régionale joue en second lieu un rôle important dans l'offre de sens que doivent produire les acteurs. Une Région se définit par sa manière de vivre au sens complet du terme, c'est-à-dire son histoire et sa culture, mais aussi ses projets communs et ses formes de créativité. C'est par la pluralité des dimensions historique, culturelle, mais aussi fonctionnelle de l'identité qui permet à chaque individu de se reconnaître dans un 'vivre ensemble régional'. Et c'est par sa posture d'ouverture par rapport à d'autres identités territoriales – locales, nationales et européenne – mais aussi sociales et politiques que l'offre identitaire régionale devient un levier de mobilisation autour d'un projet commun⁹⁸⁹.

L'identité, dans le discours institutionnel, n'est alors plus simplement un terrain politique d'intégration ou d'exclusion, ni même un objet historique de légitimation politique (penser la nation pour prouver qu'elle existe et de ce fait contraindre l'État à la reconnaissance institutionnelle), mais une plus-value indispensable sur le terrain des communications locales et extra locales autour d'une image, d'un produit, d'une notoriété à défendre, construire ou promouvoir, et que les pouvoirs publics souhaitent attractifs, et même compétitifs sur le marché des pays et des lieux. Il s'agit de produire une image identitaire positive, expression d'une cohésion sociale sereine et rassurante, et dont l'élaboration n'est plus seulement confiée aux laboratoires de l'identité, ni même aux militants politiques, mais à des cabinets de communication et de publicité ou à des services de communication propre aux institutions et

⁹⁸⁹ DUPOIRIER, Élisabeth, « Quatre messages à la Wallonie », INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie au futur, op.cit.*, p. 301-302.

gouvernements locaux, à moins que ces spécialistes n'interviennent directement dans des laboratoires de l'identité progressivement institutionnalisés. L'identité se marchandise à travers un marketing et une compétition des images, compétition dans laquelle le pays se mesure à l'État central en même temps qu'il se mesure à d'autres États ou d'autres régions. C'est avec ses propres instruments de communication et ses politiques publiques que la gouverne locale va montrer l'existence d'une communauté de citoyens sans État, ainsi que la capacité de la gouverne locale à se comporter comme un État et mieux que l'État.

Les politiques publiques de communication (tourisme, prospection économique, immigration) produisent directement une image moderne sinon, à certains égards, post-moderne et progressiste de la communauté imaginée, une image faite de dynamisme, de diversité, de stabilité, de polyvalence, de disponibilité, de savoir-faire, d'accueil et de courtoisie, au sein de laquelle, là aussi, il est possible de retrouver une partie du discours nationaliste sur l'identité. Ce qui est désenchanté par le discours scientifique sur l'identité est alors réenchanté par l'adoption d'un champ lexical moins patriotique, moins nationaliste mais plus marchand et commercial sur le pays, axé sur la fierté identitaire et l'affirmation des atouts régionaux : le produit a des qualités qui lui sont inhérents. Le territoire se transforme en terroir, le passé en épopée, le bâti et le non bâti en patrimoine culturel ou naturel, la culture en coutumes et traditions populaires. Les clivages linguistiques deviennent les atouts nouveaux de la diversité tandis que l'interculturalité est mise en exergue dans le panorama des « valeurs » du Québec ou de la Wallonie tout entiers.

9.2.1 - Wallonie au futur

En Wallonie, l'existence institutionnelle dont bénéficie désormais la Région wallonne permet à son gouvernement de disposer des moyens et des marges de manœuvre nécessaires en vue d'adopter une démarche identitaire propre à laquelle l'État belge ne s'oppose pas. La Wallonie est une entité fédérée de la Belgique. À ce titre, elle dispose d'un très vaste champ de compétences pour lesquelles son parlement peut légiférer sans que cette législation soit soumise à celle de l'État belge. En particulier, la Région wallonne dispose des compétences en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de commerce extérieur et d'investissement étranger, d'exportation et de débouchés extérieurs, de recherche scientifique, de relations extérieures, et de tourisme : autant de domaines nécessitant une politique de communication sur l'image de la Région et son dynamisme. À côté de ces compétences régionales, les parlementaires wallons participent directement à la définition des compétences

de la Communauté française, puisque ce sont les 75 députés du Parlement wallon, avec 19 députés de la Région Bruxelles-capitale, qui composent le Conseil de la Communauté française. Quant à l'exécutif de la Communauté française, il est là aussi dominé par les représentants wallons puisqu'il est composé de trois Wallons pour un Bruxellois. Cette maîtrise, relative, de la Communauté est importante dans la mesure où c'est elle qui dispose des compétences en matière d'enseignement, de culture, d'emploi des langues et de politiques sociales notamment. Le financement de la Région wallonne et de la Communauté est assuré à la fois par des transferts d'impôts de l'État fédéral et des recettes fiscales et non fiscales propres.

Par sa forte autonomie, la Wallonie dispose des instruments pour être un acteur international à part entière : la Région wallonne a établi un partenariat avec la Commission européenne par le biais du développement des Fonds structurels ; la Wallonie est présente au Conseil des ministres européens dans les matières qui intéressent ses compétences puisque, conformément à la Constitution et à l'article 146 du Traité de Maastricht, un ministre régional peut représenter la Belgique au Conseil des ministres. La Wallonie est aussi présente au Comité des Régions, organe essentiellement consultatif du Conseil et de la Commission européennes, ainsi qu'à l'Assemblée des Régions d'Europe qui a vu le jour à Louvain-la-Neuve en 1985. Outre cette présence européenne, la Wallonie peut, dans ses domaines de compétence, conclure des traités, et établir des relations bilatérales notamment avec des États souverains. La Région wallonne participe aussi à divers programmes de coopération transfrontalière : Euregion Meuse-Rhin, Wallonie-Lorraine-Luxembourg, Wallonie-Ardenne, EUROREGION, Hainaut-Nord-Pas-de-Calais-Picardie.⁹⁹⁰

La situation internationale de la Wallonie, mais aussi la place que la Région wallonne occupe de plus en plus dans la vie quotidienne des « citoyens wallons de nationalité belge »⁹⁹¹ conduit cette dernière à réfléchir à son image, et à entreprendre un travail de communication autour de cette image, travail de communication qui vise à définir non une image objective de la Wallonie, mais une image positive, comme l'affirme le gouvernement wallon lui-même dans son *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* :

L'une des conditions sine qua non pour assurer le développement économique de la Wallonie est assurément d'améliorer son image de marque et son attractivité. L'amélioration de cette image et de cette attractivité suppose d'abord que chaque

⁹⁹⁰ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiches n° 46 et 47 ; MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « La Wallonie et l'Europe », *Revue Dialogue, op.cit.*

⁹⁹¹ INSTITUT JULES DESTREE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains, op.cit.*, fiche n°39.

acteur du développement wallon véhicule, sans occulter les réalités, une image positive de notre région par la mise en évidence systématique de nos atouts et de nos succès. Le gouvernement dans son ensemble mènera une politique de communication adaptée à cette exigence *tant vis-à-vis des hommes et des femmes de Wallonie que vis-à-vis de l'extérieur*. Cette dimension sera naturellement prise en compte dans les politiques menées en matière de commerce extérieur ou de relations internationales, mais elle sera plus généralement intégrée dans tous les domaines d'action du gouvernement⁹⁹².

Il s'agit ici, conformément aux objectifs du mouvement wallon, d'affirmer de manière positive la Wallonie.

Dans les différents supports de communication, le ministère de la Région wallonne présente une Wallonie attachée au fédéralisme et aux compétences dont dispose la Région, ainsi qu'à l'idée d'une construction européenne respectueuse des compétences régionales mais intervenant directement, en concertation avec les autorités locales, dans le développement économique régional :

Il ne s'agit pas de faire une Europe des Régions à la sauce bavaroise, une idée qui va à l'encontre de l'intégration et qui traduit une crainte de retrait de compétence au profit de l'Europe et un refus de coopération, parfois au nom d'une richesse thésaurisée. Le principe défendu par la Wallonie, c'est une Europe avec les Régions, une Europe très intégrée, fédératrice, avec une place importante réservée aux régions. Une Europe de la cohésion et de la solidarité⁹⁹³.

La volonté de la Région wallonne, c'est aussi d'attirer les touristes par une image positive de la Wallonie, malgré quelques handicaps :

Loin des mers et des montagnes, notre région regorge d'attractions, de sites, de musées et de châteaux qui permettent de savourer un dépaysement bienvenu, le temps d'un week-end ou d'un jour férié. Mais le tourisme, c'est surtout des retombées économiques importantes. Et la Région et l'Europe font route ensemble pour que la Wallonie devienne un véritable produit touristique⁹⁹⁴.

La région met ainsi en avant ses atouts notamment par des politiques de visibilité et d'attractivité des villes historiques, du patrimoine fluvial ou industriel, par la rénovation de Namur, capitale régionale, et de sa citadelle, par l'inventaire, la protection, et la mise en valeur : l'invention d'un patrimoine wallon défini.

Le site de la Région wallonne présente la Wallonie comme un carrefour : carrefour de l'histoire, mais d'une histoire plus européenne que belge (Wallonie, terre de passage, cœur de l'Empire Carolingien, carrefour historique entre latinité et germanité, présence espagnole, autrichienne et française...), carrefour géographique de l'Europe au cœur de nombreuses

⁹⁹² C'est nous qui soulignons. GOUVERNEMENT WALLON, « Première partie, B-5, Une mise en évidence systématique des succès en Wallonie », *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, p. 22.

⁹⁹³ DELAVAL, Thierry, Délégué général de la Région wallonne auprès de l'Union européenne. Propos repris dans la *Revue Dialogue*, du Ministère de la Région wallonne (n°9, mars 2001, *op.cit.*, p. 12).

⁹⁹⁴ DEGLIN, Joëlle, « Destination Wallonie », *Revue Dialogue*, n°9, *op.cit.*, p. 54.

voies de communications d'importance européenne, « Berceau de l'Europe communautaire », « la plus européenne des régions »⁹⁹⁵. Outre l'ancrage européen, le site insiste sur le « solide potentiel industriel » de la Wallonie, « Terre d'investissement » dont « le renouveau est affaire de volonté politique », volonté politique de faire de la Wallonie une région dynamique clairement affichée :

Favoriser la diversification industrielle et l'emploi, valoriser les potentialités locales, développer tout un arsenal technologique, tels sont les objectifs des autorités wallonnes⁹⁹⁶.

Le site revendique aussi l'image d'une Wallonie ouverte sur le monde :

En Wallonie, la tradition d'ouverture sur le monde n'est pas un vain mot. Bien au contraire il s'agit d'une vocation séculaire qui se perpétue⁹⁹⁷.

Mais le terroir n'est pas oublié dans ce portrait de la Wallonie contemporaine :

La Wallonie est comme toutes les vieilles terres de civilisation. Ses mille facettes ne peuvent que ravir celui qui les découvre et expliquent l'attachement des Wallons à leur terroir⁹⁹⁸.

C'est la Wallonie multiple qui est mise en exergue : une Wallonie de la diversité des paysages, des populations, des cultures. Il est aussi rappelé le rayonnement wallon à travers des portraits de Belges présentés désormais comme autant de talents wallons : Delvaux, Magritte, Yourcenar, Simenon, Verhaeren ou Grévisse ont participé au rayonnement de la Wallonie à l'étranger. « La Wallonie a gardé son âme, son bon sens, son sourire et sa truculence. La Wallonie, c'est aussi le talent de recevoir ses hôtes avec simplicité et générosité »⁹⁹⁹.

On le voit ici, les nouvelles institutions wallonnes ne font pas que rappeler les liens qui existent entre l'histoire du mouvement wallon et de ses réflexions politiques et la Wallonie. La forme que prend ici l'identité wallonne officielle ou sa mise en image par la communication gouvernementale reprend en partie les réflexions sur l'identité développées, notamment à la demande des institutions wallonnes, par les laboratoires de l'identité du mouvement wallon, avec en prime les cadres de référence du mouvement wallon : une histoire wallonne entre latinité et germanité, l'attachement à l'Europe, l'humanisme, le libéralisme, la solidarité, la

⁹⁹⁵ SITE DE LA RÉGION WALLONNE, Découvrir la Wallonie, 2003, www.wallonie.be

⁹⁹⁶ Le site *Carrefour de la Région wallonne*, (www.wallonie.be/Html/M1_Wallonie/fr_invest.html) duquel ont été extraites ces citations en juillet 2003 a été remplacé en 2004 par le site *Portail de la Région wallonne*. Ce dernier, dans ses sections « Découvrir la Wallonie » et « Thèmes », propose une vision similaire de la Wallonie, et renvoie à plusieurs reprises aux productions de l'Institut Jules Destrée, et notamment au site *Wallonie, toutes les cartes en mains*, (<http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/>) et au site *Wallonie en ligne*, (<http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-histoire/index.htm>) géré par l'Institut Jules Destrée et sur lequel il est possible de retrouver toute la littérature produite par ce laboratoire de l'identité wallonne.

⁹⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ *Ibid.*

social-démocratie, l'efficacité et le savoir-faire wallon, la tolérance, le respect et l'acceptation des différences : autant de valeurs revendiquées par le mouvement wallon, autant d'atouts culturels, institutionnels, historiques, économiques, sociaux vantés depuis des années par le mouvement wallon et qui constituent, ou qui pourraient constituer les éléments d'une fierté wallonne, et sur lesquels il convient, pour les autorités wallonnes et depuis quelques années, de communiquer.

9.2.2 - Québec inc., Québec.com, Made in Québec : les visages du marketing nationaliste québécois

Si l'affirmation par les institutions québécoises de l'existence du Québec en tant que nation pose encore parfois problème et supporte mal dans le discours gouvernemental les alternances politiques, l'idée d'une société distincte dont il faut faire la promotion des atouts est défendue tant par les gouvernements libéraux que par les gouvernements souverainistes. Dans cette promotion, le pouvoir québécois va plutôt insister sur l'aspect moderne, sinon post-moderne de son identité, de ses valeurs collectives et de ses atouts, avec un message clairement nationaliste lorsque les souverainistes sont au pouvoir, et plutôt patriotique lorsque ce sont les libéraux qui gouvernent. Cette image d'un Québec national et distinct du reste du Canada, surtout véhiculée par les gouvernements souverainistes, n'est pas neutre, et n'est d'ailleurs pas complètement remise en cause par les libéraux : il existe en la matière un consensus, certes relatif, sur la présentation d'un Québec, société distincte au Canada, marquée par des particularités culturelles, historiques et sociales profondes qui nécessitent une reconnaissance politique forte. La diffusion d'une image positive et dynamique de la nation québécoise résulte de ce consensus relatif. Cette diffusion a toujours été une préoccupation du mouvement souverainiste, et fonde en grande partie l'explication de l'option souverainiste, comme l'a reconnu Lucien Bouchard à l'occasion de la création du Comité de réflexion et d'actions stratégiques sur la souveraineté du Québec lors du *Congrès national du Parti québécois* d'avril 1999 : « Notre défi est de faire en sorte qu'une majorité de Québécoises et de Québécois jugent la souveraineté nécessaires ».¹⁰⁰⁰

Le Parti libéral du Québec n'est pas en reste dans cette volonté d'affirmer le Québec, même si cette affirmation et cette promotion d'une image dynamique n'a évidemment pas pour objectif la souveraineté, mais plus simplement l'épanouissement de la société québécoise

¹⁰⁰⁰ BOUCHARD, Lucien, cité par LANDRY, Bernard, « Un Québec transformé », PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle, op.cit.*, p. V.

au sein de la fédération, épanouissement qui passe notamment par l'affirmation de l'État québécois en tant qu'outil de développement majeur de la société québécoise. Se distinguant des conclusions du *Rapport Allaire*, régulièrement évoqué par le mouvement souverainiste, le Parti libéral rappelle la nécessité d'affirmer le Québec, tout en rejetant le dogmatisme et l'étatisme des souverainistes en la matière :

Voué d'abord au service du Québec, le Parti libéral est néanmoins convaincu que, sujet à la reconnaissance de son caractère distinct, le maintien du lien fédéral canadien est l'option constitutionnelle la plus apte à promouvoir les meilleurs intérêts du Québec et de ses partenaires. Selon les souverainistes, il serait normal que la population du Québec possède et contrôle sur son territoire un État modelé sur la culture de sa majorité. Le Parti libéral juge cette aspiration légitime – car à ses yeux les institutions d'un peuple doivent être le reflet de ce qu'il est – mais refuse de l'ériger en norme absolue (...). La diversité culturelle étant une caractéristique croissante des États, l'argument de normalité invoqué par les souverainistes devient hautement contestable dès qu'on cherche à l'ériger en une nécessité incontournable¹⁰⁰¹.

Ce qui distingue le nationalisme libéral du nationalisme souverainiste, c'est sa portée : alors que la nation québécoise libérale se contente d'être culturelle, économique et sociale, et compatible avec la nation politique canadienne, la nation québécoise des souverainistes est politique et exclusive de toute autre appartenance nationale.

Dans leur volonté d'affirmer le Québec, pour mieux convaincre les Québécois de la nécessité de la souveraineté, ou au contraire pour faire la démonstration de l'importance du Québec au sein de la fédération canadienne, les gouvernements successifs sont parvenus à définir une image relativement consensuelle de la société québécoise, nation culturelle, sociale et économique, image dans laquelle les options politiques souverainistes ou fédéralistes, pour être visibles, ne le sont que de manière subliminale, dans le respect d'une apparente neutralité politique en tout cas affirmée et revendiquée.¹⁰⁰² Pour ce faire, ils disposent de services de communication dont la centralisation favorise la cohérence, comme la pérennité du message identitaire.

¹⁰⁰¹ RYAN, Claude, *Les Valeurs libérales et le Québec moderne, une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, préface de Jean Charest, Parti libéral du Québec, 2002, p. 54. Ce texte, publié par Claude Ryan et figurant sur le site officiel du PLQ semble constituer un rappel à l'ordre des nationalistes libéraux, quelque peu inquiets de la mise entre parenthèse trop importante de la question nationale par une nouvelle direction libérale qui souhaite calmer les esprits du PLQ en la matière.

¹⁰⁰² L'ancienne vice-première ministre du Québec Pauline Marois est ainsi revenue sur cette neutralité respectée pour la mettre en cause : « Il faut à l'avenir cesser de prétendre qu'un gouvernement souverainiste ne peut pas utiliser sa position pour faire la promotion de son option fondamentale. Un gouvernement du Parti québécois fera, au Québec, la promotion ouverte de la souveraineté. C'est une conséquence logique de notre programme politique. Avec discernement et de façon transparente, il mettra des fonds publics au service d'une plus grande autonomie politique pour le Québec et au service de notre projet de bâtir un pays dans une perspective visant à documenter les conditions d'accès à la souveraineté ». MAROIS, Pauline, « Pour en finir avec l'attentisme : la souveraineté continue – Il ne s'agit plus d'espérer la souveraineté, il s'agit de la faire », *le Devoir*, mercredi 27 août 2003.

À l'instar du gouvernement fédéral et de ses politiques de diffusion identitaire, mais avec moins de ressources il est vrai, plusieurs services gouvernementaux se trouvent être à l'avant-garde en matière de diffusion d'une image positive et dynamique du Québec ; comme en Wallonie, c'est d'abord dans le cadre de ses compétences que le gouvernement québécois va tenter d'imposer sa vision de l'identité québécoise, et c'est le gouvernement qui détermine les grands axes de la politique de communication sur l'image du Québec. Les discours publics des ministres, la législation linguistique, la justification des référendums, les différentes commissions de réflexion constitutionnelles ou plus généralement les programmes politiques sur la base desquels les majorités parlementaires successives ont été désignées sont les éléments les plus marquants de cette volonté publique centrale de communiquer sur l'identité et de diffuser une certaine image du Québec. Mais cette volonté se retrouve aussi dans des actions beaucoup plus anodines : les interventions dans la presse, les divers messages gouvernementaux délivrés à l'occasion d'inaugurations, de festivités, de réceptions : chaque discours public du Premier ministre constitue par exemple une occasion souvent saisie de message identitaire et d'affirmation nationale du Québec. Le portail du gouvernement est une bonne illustration de cette politique de communication.¹⁰⁰³ Outre l'action du gouvernement, il présente en quelques pages une vision globale du Québec : son histoire, son territoire, ses spécificités régionales, ses institutions.

Ce site est en fait géré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, *via* le réseau de Communication-Québec, service gouvernemental chargé, depuis plus de 30 ans, de la diffusion de l'information sur les programmes et les services du gouvernement du Québec, ainsi que d'un objectif plus global : celui de « rapprocher l'État des citoyens ».¹⁰⁰⁴ Outre la gestion du portail gouvernemental, le service, par l'intermédiaire notamment de ses 25 bureaux régionaux et des Délégations du Québec à l'étranger, distribue les brochures d'information sur les politiques publiques et le Québec. Les Publications du Québec constituent un autre canal de diffusion de l'image officielle du Québec. Ce service gouvernemental, véritable maison d'édition du gouvernement du Québec, gère en effet l'édition, la diffusion et la commercialisation des productions discursives ministérielles et des divers organismes gouvernementaux : livres grand public et spécialisés, cédéroms, produits Internet, ... ainsi que des produits de nature juridique comme la Gazette officielle du Québec, les lois et règlements québécois, etc...

¹⁰⁰³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Accueil*, <http://www.gouv.qc.ca/> (le 5 avril 2004).

¹⁰⁰⁴ COMMUNICATION QUÉBEC, *Communication Québec, il suffit d'y penser!*, http://www.mrci.gouv.qc.ca/citoyens/fr/222_2.asp (le 6 avril 2004).

Outre le gouvernement lui-même et ses services de communication *via* le ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration, ce sont les ministères du Tourisme, et celui des Relations internationales qui jouent le plus grand rôle en matière de diffusion du discours identitaire gouvernemental en entreprenant un important travail de communication sur le Québec à l'étranger, *via* les réseaux des délégations générales du Québec¹⁰⁰⁵, ainsi que par l'intermédiaire de l'organisme public Tourisme Québec, responsable du portail touristique officiel du gouvernement du Québec, « Bonjour Québec », autre illustration de la parole officielle en matière d'identité.¹⁰⁰⁶ Les alternances politiques entre les souverainistes et les libéraux au Québec n'ont pas pour conséquence de remettre en cause fondamentalement le discours identitaire du précédent gouvernement : les publications, études ministérielles, les programmes de défense et de promotion du patrimoine ou de la langue française, la création d'organismes spécialisés survivent généralement à ces alternances, et les Publications du Québec continuent d'ailleurs de proposer les études ou les brochures commandées par le précédent gouvernement, de même que les politiques publiques de promotion du Québec sont maintenues. Si le discours des décideurs change, un discours identitaire institutionnalisé demeure, au-delà du clivage politique souverainistes/libéraux.

Quelle image du Québec est donnée par la communication gouvernementale, notamment sur le *Portail du gouvernement du Québec*, ou dans les brochures destinées aux investisseurs, aux immigrants, aux étudiants étrangers, ou aux touristes ou plus généralement aux citoyens du Québec ?

C'est d'abord l'image d'une société distincte, différente, et dont l'altérité notamment linguistique constitue un atout majeur : c'est « une société francophone ouverte sur la diversité » qui est affirmée sur le portail du gouvernement, c'est-à-dire une société marquée d'abord par la culture française de sa majorité, mais aussi par l'histoire particulière de son peuplement :

Une grande partie des quelque 6 millions de francophones du Québec descendent des colons venus de France aux XVI^e et XVII^e siècle¹⁰⁰⁷.

Construit à partir d'un noyau de Français débarqués sur les rives du Saint-Laurent au 17^e siècle, le Québec s'est enrichi de diverses vagues d'immigrants tout au long de son

¹⁰⁰⁵ Frédéric Bastien a bien montré dans son ouvrage consacré aux rapports entre la France et le Québec l'importance stratégique pour le gouvernement québécois de ses délégations générales, et en particulier de la Délégation générale du Québec à Paris (BASTIEN Frédéric, *op.cit.*).

¹⁰⁰⁶ TOURISME QUÉBEC, *Bonjour Québec!*, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/index.html> (le 6 avril 2004).

¹⁰⁰⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La société québécoise, portrait démographique*, juillet 2003 http://www.gouv.qc.ca/Vision/Societe/PortraitDemographique_fr.html (le 6 avril 2004).

histoire (...) De nos jours, ils viennent de tous les horizons et contribuent à la diversification et au développement de la société québécoise¹⁰⁰⁸.

« Société démocratique et pluraliste », le Québec est marqué par l'originalité de cette pluralité et par la volonté collective des Québécois :

L'histoire et la volonté commune des Québécois ont permis le maintien d'une société où le pouvoir s'exerce de manière démocratique¹⁰⁰⁹.

Les Québécois ont relevé le défi de vivre en français et de maintenir une société francophone sur le continent nord-américain¹⁰¹⁰.

Le caractère français du Québec est lui aussi affirmé sur le portail du Québec, mais toujours dans une perspective pluraliste : si la langue française est la langue de tous les Québécois, elle n'est pas la seule langue présente au Québec : « Le Québec regroupe plus de 7 millions d'habitants qui forment une société majoritairement francophone »¹⁰¹¹.

Le DVD *Made in Québec* quant à lui, destiné aux gens d'affaires, et produit en 2002 insiste même sur le multilinguisme de la société québécoise : « Un système d'éducation ouvert à tous forme une main d'œuvre qualifiée, stable, bilingue et souvent même trilingue ».¹⁰¹²

Si la société québécoise est présentée comme pluraliste, sa pluralité est considérée non comme une réalité territoriale quelconque, un peu comme partout au Canada, mais au contraire comme constitutive d'une société québécoise qui affirme le caractère distinct de cette pluralité particulière, notamment au travers de ses institutions, de sa représentation et de sa tradition parlementaire :

Le concept de société pluraliste vise à favoriser l'expression de la diversité dans un contexte où les citoyens, quelles que soient leurs différences, partagent la même appartenance à la société québécoise et l'expriment dans le respect des lois et des institutions communes¹⁰¹³.

C'est cette pluralité contextualisée, en français, qui fonde la culture québécoise :

Langue française, héritages autochtones et européens, proximité des États-Unis et influences venues de l'immigration (...) le Québec [est] un carrefour culturel original, au confluent de l'Europe et de l'Amérique¹⁰¹⁴.

¹⁰⁰⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *L'immigration au Québec*, http://www.gouv.qc.ca/Vision/DansLeMonde/Immigration_fr.html (le 6 avril 2004).

¹⁰⁰⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *Le Québec : une société de droits*, http://www.gouv.qc.ca/Vision/Droit/SocieteDeDroit_fr.html (le 6 avril 2004).

¹⁰¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *Vivre au Québec, la population*, http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/vivrequebec/section9/9_1-fr.htm (le 6 avril 2004).

¹⁰¹¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *La société québécoise, Portrait démographique*, op.cit.

¹⁰¹² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Made in Québec*, D.V.D., 2002.

¹⁰¹³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *Portrait démographique*, op.cit.

¹⁰¹⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *La culture québécoise*, http://www.gouv.qc.ca/Vision/Culture/CultureQuebecoise_fr.html (le 6 avril 2004).

Cette culture particulière participe d'ailleurs au dynamisme de la société québécoise, et constitue un atout pour son développement grâce à l'industrie culturelle qu'elle génère :

La qualité de la création québécoise naît d'un étonnant foisonnement. À eux seuls, trois chiffres indiquent une offre culturelle québécoise dont la qualité impressionne pour une population de sept millions d'habitants : presque 6000 titres de livres publiés chaque année, environ 2000 spectacles différents en arts de la scène et près de 500 institutions muséales¹⁰¹⁵.

De ce dynamisme, l'État n'est pas absent :

L'impulsion financière d'un ministère québécois dédié à la culture dès 1961, essentiellement dirigée vers la formation, la production et la diffusion artistique professionnelles, aura certainement constitué un levier essentiel à l'essor de la culture québécoise¹⁰¹⁶.

Les arts et la culture sont donc présentés comme des atouts propres au Québec. Le portail gouvernemental insiste, là encore, sur la différence marquée de la société québécoise, sur sa particularité :

Le Québec est une société nord-américaine ; c'est aussi la principale société francophone en Amérique. Ce carrefour de la culture européenne et nord-américaine fournit aux créateurs d'innombrables sources d'inspiration¹⁰¹⁷.

Même la taille du Québec est présentée comme un atout :

La petite taille du marché québécois force les artistes à se renouveler sans cesse, ce qui favorise leur vitalité et leur force de création souvent remarquées à l'étranger¹⁰¹⁸.

Participant à l'affirmation d'un dynamisme de la nation québécoise, la présence du Québec dans le monde est elle aussi affirmée et illustrée sur le portail du gouvernement du Québec, à la fois par une action internationale « qui repose sur une longue tradition » inaugurée par la présence d'un représentant du Québec à Paris, Hector Fabre, et ce dès 1882, tradition dont le respect est, affirme le site, assuré par l'actuel ministère des Relations internationales, comme tous les autres pays :

Le monde actuel est marqué par l'ouverture grandissante des frontières et la mondialisation des échanges. Le Québec n'échappe pas à ce courant planétaire (...). Le développement du Québec repose en bonne partie sur la qualité de ses relations internationales. C'est le ministère des Relations internationales qui planifie, organise et dirige l'action du gouvernement du Québec à l'étranger¹⁰¹⁹.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*

¹⁰¹⁶ *Ibid.*

¹⁰¹⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Portrait culturel*, juillet 2003, http://www.gouv.qc.ca/Vision/Societe/PortraitCulturel_fr.html (le 6 avril 2004).

¹⁰¹⁸ *Ibid.*

¹⁰¹⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec dans le monde*, juillet 2003, http://www.gouv.qc.ca/Vision/DansLeMonde/DansLeMonde_fr.html, (le 6 avril 2004).

Le portail gouvernemental illustre ensuite son propos d'exemples : les relations bilatérales, notamment franco-québécoises, la présence du Québec dans les institutions francophones, et les représentations du Québec dans le monde, par l'intermédiaire de ses Délégations sont autant d'illustrations du dynamisme international de la société québécoise.

L'économie est elle aussi présentée comme un atout majeur de la société québécoise : le portail insiste sur son dynamisme, la forte présence du secteur tertiaire et son adaptation au caractère libéral de l'économie mondialisée. Le Québec a des atouts économiques, scientifiques, intellectuels, mis en scène par les services de la communication gouvernementale dans le DVD *Made in Québec*¹⁰²⁰, et présentés comme la configuration idéale d'une société moderne, dynamique, dans une rhétorique de la fierté nationaliste mêlée à la rhétorique de la compétitivité :

Avec plusieurs centaines de centres de recherche, le Québec dispose de ressources scientifiques de premier plan. Il offre aux entreprises un environnement particulièrement favorable à la recherche et au développement. C'est une firme du Québec qui a conçu le médicament le plus utilisé dans le monde pour traiter le SIDA. La Cité du multimédia de Montréal favorise la concentration des compétences et la création d'une expertise unique. Ce n'est pas par hasard si ce sont des compagnies québécoises qui ont ressuscité les dinosaures et fait sombrer le Titanic. U2, Cher, Elton John ne sont peut être pas Québécois, mais ils utilisent tous ces écrans géants, conçus et mis au point à Montréal. Tout comme Céline Dion, et la bourse Nasdaq à New York. Des compagnies québécoises ont permis d'utiliser Internet dans n'importe quelle langue, en un éclair, et aidé six millions d'internautes du monde entier à chercher et à gérer de l'information sur la toile. L'imagination et l'esprit d'entreprise ont donné naissance à des idées et des produits extraordinaires, comme le Cirque du Soleil, un véritable phénomène planétaire. Ou Bombardier, qui s'est d'abord amusé dans la neige avant de conquérir le ciel. Le Grand Montréal est l'une des capitales mondiales de l'aérospatiale au même titre que Seattle et Toulouse. Un des plus grands producteur d'électricité en Amérique du Nord, le Québec offre aux entreprises une énergie propre et fiable. Fervent partisan du libre échange, le Québec est l'une des économies les plus ouvertes qui soient. Le Québec est toujours riche de ses ressources naturelles, mais son économie a changé. Aujourd'hui, les trois quarts de son PIB proviennent de son secteur tertiaire. C'est une société moderne, dont la passion pour l'innovation et la créativité ont déjà conquis le monde¹⁰²¹.

Autre dimension « québécoise » présente dans le portail gouvernemental, et sans doute la dimension la plus problématique : la dimension nationale de l'identité québécoise. Le caractère national du Québec est souvent affirmé dans le champ politique québécois ou dans les divers documents de réflexion et d'analyse sur la société québécoise, où il est fréquemment fait référence aux notions de nation ou de peuple québécois. Il est cependant à noter que les portails gouvernementaux, quel que soit d'ailleurs le parti politique au pouvoir, reste assez

¹⁰²⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Made in Québec, op.cit.*

¹⁰²¹ *Ibid.*

discret sur la dimension nationale du Québec pourtant affirmée ailleurs. Le portail gouvernemental, avant comme après la victoire libérale du printemps 2003 préfère parler de société distincte ou à la rigueur de peuple spécifique. Cependant l'Assemblée, la capitale, le drapeau ou la décoration de l'ordre du Québec sont *nationaux*¹⁰²² : « Le Québec possède un régime parlementaire d'origine britannique. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée nationale »¹⁰²³.

L'image diffusée par le gouvernement dans ses supports n'est pas uniforme et unique. Elle dépend aussi des destinataires de cette image, et des stratégies de communication gouvernementale. Il existe ainsi plusieurs facettes à l'image officielle du Québec, une facette pour chaque clientèle mais dont la cohérence réside dans l'affirmation du caractère distinct, sinon national, du Québec. Outre les documents, brochures et sites Internet à destination de tous les citoyens du Québec, les documents plus particulièrement destinés aux gens d'affaires vont plutôt présenter l'originalité du « modèle québécois », configuration d'atouts culturels, environnementaux, sociaux ou économiques, comme l'illustre parfaitement le DVD *Made in Québec*. Les brochures touristiques, quant à elles, vont plutôt insister, outre sur les potentialités d'accueil, l'environnement sécuritaire des villes québécoises et les espaces naturels, sur la dimension culturelle de la société québécoise.¹⁰²⁴ Les brochures à destination des étudiants étrangers vont là aussi présenter un discours identitaire, mais cette fois plus axé sur les potentialités d'avenir, sur la qualité du système d'éducation et d'enseignement supérieur, et sur l'agrément d'une vie quotidienne au Québec.¹⁰²⁵ En dépit des différents discours tenus, c'est l'image d'une société originale, foncièrement distincte et dynamique et un discours de la fierté québécoise qui sont ainsi diffusés.

¹⁰²² Les pages consacrées au drapeau ont encore pour titre « Drapeau et symboles nationaux », de même que la loi sur le drapeau et emblèmes du Québec rappelle toujours que le fleurdelisé est « l'emblème national du Québec » : *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, L.R.Q., c. D-12.1, art 2. Quant à la Commission de la capitale nationale, l'actuel gouvernement libéral ne l'a pas encore remise en cause.

¹⁰²³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Les institutions politiques*, juillet 2003, http://www.gouv.qc.ca/Vision/Institutions/InstitutionsPolitiques_fr.html (le 6 avril 2004). À noter que cette tendance peut être interprétée comme une « loi du genre » en matière de site gouvernemental. Ce dernier a surtout une vocation informative à destination non seulement des citoyens du Québec, mais aussi des Internauts du monde entier. Il se peut que la « question nationale » québécoise soit mise entre parenthèse sur un site officiel de la gouverne, ce qui n'est pas le cas des discours publics gouvernementaux.

¹⁰²⁴ TOURISME QUÉBEC, *Bonjour Québec, op.cit.*

¹⁰²⁵ OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, *30 ans de coopération, Guide du Stagiaire O.F.Q.J.*, O.F.Q.J., février 1998, 74 p ; OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, *Pile et Face, Initiation à la connaissance mutuelle des cultures québécoises et françaises*, O.F.Q.J., C.E.C., 1997, 108 p.

9.3 - Les résistances face aux politiques publiques locales d'affirmation identitaire

Le travail sur l'identité, mené tant par la gouverne locale que par les mouvements nationalistes, ne se fait pas sans résistance et sans mise en cause des réflexions identitaires, comme de la validité des doctrines identitaires véhiculées, et ces critiques face à la politique d'affirmation nationale obligent la gouverne locale à rester mesurée dans cette affirmation, car celle-ci est bien loin de faire l'objet d'un consensus au sein des espaces politiques wallon et québécois.

Deux catégories de critiques sont formulées contre les politiques d'affirmation identitaire menées par les gouvernes locales. La première catégorie touche tous les nationalismes et vise à en dénoncer le caractère doctrinal et partisan, et les travers nationalistes et assimilationnistes traditionnels, antilibéral, discriminant, xénophobe, et même raciste ou totalitaire : en produisant de la distinction, de l'identité, les mouvements identitaires produiraient du conflit, du désordre. L'affirmation nationale, en jouant le jeu du nationalisme délétère ne serait ni légitime ni conforme à l'esprit démocratique. On retrouve par exemple cette aversion chez Pierre Elliott Trudeau dénonçant le repli nationaliste et le besoin québécois de « béquilles législatives », ou encore chez les mouvements politiques bruxellois inquiets face au régionalisme prononcé du mouvement wallon, et d'une partie des élites wallonnes, dont certains membres du gouvernement de Namur.¹⁰²⁶ La seconde catégorie de critiques est liée à la première et tend en fait à mettre en exergue l'artificialité et la normativité de la thèse de l'existence d'une distinction identitaire, et à mettre en cause sa validité scientifique en même temps que sa pertinence politique, sociale et économique. Ce qui est mis en cause surtout, c'est la vérité du discours identitaire, et son caractère foncièrement simplificateur, déterministe et essentialiste.

9.3.1 - La Wallonie en Belgique et « le discours anti-wallon »¹⁰²⁷

En Belgique, les politiques publiques et le discours, pourtant timide, d'affirmation identitaire wallonne tenu par les nouvelles institutions sont parfois dénoncés. Le discours wallon et wallingant du mouvement wallon comme des institutions de la Région wallonne provoque la réaction au sein de la société civile belge des organisations ou des institutions

¹⁰²⁶ Comme le montre, une fois de plus le *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche (op.cit.)* commémorant le 20^e anniversaire du *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983.

¹⁰²⁷ FONTAINE, José, « Le discours anti-wallon en Belgique francophone, 1983-1998. », *op.cit.*

plutôt favorables à la Belgique, ou attachés à une Belgique unitaire. C'est notamment le cas de la presse nationale belge de langue française comme la *Radio Télévision Belge Francophone* (R.T.B.F.), *Le Soir de Bruxelles*, ou *La Libre Belgique*, mais aussi la presse internationale, peut-être encore peu sensible au processus de construction d'une identité wallonne, processus discret qui n'a pas encore gagné réellement les sentiments d'appartenance d'une population wallonne encore majoritairement attachée à son identité belge, comme le montre une enquête comparative des identités régionales entre la Wallonie et les régions françaises¹⁰²⁸. José Fontaine, éditeur responsable de la revue *Toudi*, a ainsi constitué tout un dossier sur « Le discours anti-wallon », notamment de la presse et des médias nationaux belges, et qui consiste en un florilège de commentaires négatifs ou péjoratifs sur la Wallonie relevés par l'auteur sur une quinzaine d'années, notamment à l'occasion d'événements comme la sortie du *Manifeste pour la culture wallonne* en 1983, ou avec la présentation de José Happart « qui épouse une démarche pas fondamentalement éloignée de celle de l'extrême droite : celle du bouc émissaire. Si les choses vont mal en Wallonie, c'est d'abord la faute aux Flamands, puis aux Bruxellois »¹⁰²⁹. Le discours identitaire wallon serait ainsi suspecté de nationalisme, de racisme même ou d'ethnisme notamment par une presse francophone d'abord bruxelloise et belge, et très peu sensible aux thématiques régionalistes, plus dénoncés que commentés. José Fontaine effectue un relevé de tous les termes péjoratifs, euphémismes, et des commentaires tenus par les élites belges francophones sur la Région wallonne et les politiques régionales qualifiées par la presse bruxelloise de « repli sur soi » du « sud ». En fait de discours anti-wallon, c'est surtout un discours anti-nationalismes qui est tenu par la presse bruxelloise et belge francophone, un discours qui vise certes le nationalisme wallon (qu'il soit intépendantiste, régionaliste ou rattachiste), nationalisme souvent tourné en dérision, mais aussi et surtout le nationalisme flamand tel qu'il apparaît aux bruxellois francophones : délétère, puisqu'il est l'une des causes de la division de la Belgique, xénophobe, à cause de la présence et des thèses du *Vlaams Blok*, exclusif, à cause des politiques linguistiques drastiques qu'il inspire et impose aux francophones de la capitale et de la périphérie. Le nationalisme et tout régionalisme ayant mauvaise presse en Europe en général et en Belgique en particulier, les médias belges n'ont pas hésité à stigmatiser et à ridiculiser un national-régionalisme wallon très vite assimilé à un

¹⁰²⁸ OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DU POLITIQUE, POINT D'APPUI INTERUNIVERSITAIRE SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LA POLITIQUE, INSTITUT JULES DESTREE, *op.cit.* Cette enquête montre qu'en 1998, 76 % des répondants Wallons donnaient une réponse inexacte à la question « Quel est le nom de la région dans laquelle vous habitez », contre 21 % de bonnes réponses. Enquête réalisée en Wallonie par téléphone auprès d'un échantillon de 573 individus sélectionnés sur base d'un tirage aléatoire à deux niveaux : communes-individus de décembre 1998 à janvier 1999.

¹⁰²⁹ *Revue Celsius*, citée par FONTAINE, José, *Toudi*, n° 13-14, septembre 1998, p. 32.

repli identitaire frileux ou à un abandon par les francophones de Wallonie des francophones de Bruxelles.

Cet anti-nationalisme et cet anti-régionalisme est aussi le fait des organisations politiques plutôt favorables à la Communauté française et notamment des mouvements politiques bruxellois d'expression française, qui privilégient quant à elles une approche beaucoup plus communautaire de l'avenir des francophones de Belgique, et qui souhaitent que les liens qui unissent les francophones de la Région bruxelloise et ceux de la Région wallonne demeurent étroits. Ces organisations souhaitent aussi que le discours identitaire wallon ne remette pas en question les liens institutionnels qui unissent Bruxelles à la Wallonie. En la matière, les solidarités francophones avec Bruxelles sont affirmées même par les institutions wallonnes qui concilient discours identitaire wallon et maintien de liens avec Bruxelles. En 1996, la revue *W+B*, revue bimestrielle internationale éditée par la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, publiait un numéro spécial sur Bruxelles, et dont le discours se trouvait en léger décalage par rapport au discours actuel de la Région wallonne sur l'identité : Bruxelles était présentée comme « *notre capitale, celle de notre Communauté francophone* »¹⁰³⁰ ; les cartes publiées dans ce numéro gommèrent sciemment la séparation géographique qui existe entre la Wallonie et Bruxelles en intégrant la commune flamande de Rhode-St-Genèse dans la région linguistique francophone¹⁰³¹. Outre cette présentation de Bruxelles « collée » à la Wallonie, le texte même de la revue répond en fait aux prétentions flamandes sur la ville, en la présentant comme la capitale des francophones :

Alors [que Bruxelles] est l'objet de suspectes convoitises, nous avons choisi de la défendre et de la célébrer dans sa beauté et sa diversité, à l'occasion du 27 septembre... Que chacun y voie plus qu'un symbole.¹⁰³²

Et l'éditorial de préciser :

[Il s'agit] de la fête de la Communauté française Wallonie-Bruxelles en commémoration de la victoire, le 27 septembre 1830, des partisans bruxellois rejoints par des volontaires venus de toutes les villes de Wallonie, sur l'armée hollandaise.¹⁰³³

Bruxelles est ainsi présentée par la revue comme « Place forte de la francophonie » avec un essor datant de Charles de France :

¹⁰³⁰ C'est nous qui soulignons. *W+B*, « Éditorial », *Wallonie/Bruxelles, Revue bimestrielle internationale*, n°57, spécial Bruxelles, septembre 1996, p. 2.

¹⁰³¹ Voir cartes en annexe C-3 : *Communauté française de Belgique - Région wallonne, W+B, cartes pp. 9 et 11.*

¹⁰³² *W+B*, « Éditorial », *op.cit.*, p. 2.

¹⁰³³ *Ibid.*

Cette situation centrale et presque militante dans le combat francophone n'est pas une nouveauté pour Bruxelles. Depuis sa création, au Xe siècle, Bruxelles a, en effet, une histoire très francophone.¹⁰³⁴

C'est à Bruxelles que se jouera le futur de la langue française en Belgique (...) Ce combat est quotidien, et, parfois, insidieux. Si on ne peut parler d'état de guerre, force est de constater que le stade des simples escarmouches est dépassé depuis longtemps. Le combat est culturel, on le lira, mais économique et stratégique également¹⁰³⁵.

La revue décrit le quotidien des habitants des « communes à facilités » et les tracasseries administratives de la tutelle régionale flamande. À côté de la présentation de Bruxelles, capitale des francophones de Belgique, la revue insiste sur les liens qui existent entre Bruxelles et la Wallonie, en particulier au niveau de la coopération universitaire, en matière de recherche, d'emploi et d'économie, et l'intérêt, pour les francophones de Bruxelles comme pour ceux de Wallonie, de maintenir les liens entre Wallonie et Bruxelles et de défendre Bruxelles contre les prétentions assimilationnistes flamandes.

La place de Bruxelles par rapport au développement d'un discours identitaire proprement wallon est problématique : même si le discours institutionnel wallon insiste sur la place qu'occupe Bruxelles, cette place n'est en général pas définie par ledit discours, si ce n'est dans la perspective du réaménagement des institutions communautaires au profit des deux régions. La question de Bruxelles par rapport à l'identité wallonne est en quelque sorte « mise au frigo » par les institutions wallonnes elles-mêmes.

Outre ce « communautarisme » qui remet en question le discours identitaire régionaliste des laboratoires de l'identité des institutions wallonnes, une partie du mouvement wallon lui-même conteste parfois le discours identitaire wallon. C'est, par exemple, le cas des rattachistes. D'accord avec la contestation de la Belgique et de ses mythes, ils se refusent à admettre pour la Wallonie une quelconque réalité identitaire distincte de la France. Pour ces militants, les efforts identitaires entrepris par la gouverne wallonne comme par les laboratoires de l'identité sont vains, et l'identité définie est factice et inutile :

De plus en plus nombreux sont ceux qui pensent que le choix de la France sera le bon choix. Ils n'ont pas du tout envie de constituer un deuxième État francophone en Europe. Ils préfèrent rejoindre la matrice originale, plutôt que d'en faire une mauvaise copie. (...) Dans l'immédiat, notre tâche est rude : commencer à 'débelgifier' les Wallons, leur rendre leur vraie carte d'identité qui est française. Et ainsi de leur permettre de partager un vrai destin¹⁰³⁶.

¹⁰³⁴ ALSTEENS, Olivier, « Capitale et francophone, voilà Bruxelles », *W+B*, *op.cit.*, p.5.

¹⁰³⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹⁰³⁶ GENDEBIEN, Paul-Henri, Président du Rassemblement Wallonie-France, « Le sentiment réunionniste en Wallonie », *op.cit.*, p. 9.

Au-delà de cette contestation du bien-fondé d'un discours identitaire wallon pris en charge par les nouvelles institutions régionales, il existe aussi une contestation de la dimension explicative et scientifique du discours sur l'identité wallonne tenu notamment par les laboratoires de l'identité.

Des chercheurs et des revues scientifiques contestent les réflexions identitaires produites par les laboratoires de l'identité et reprises par les institutions. Le discours identitaire wallon est ainsi remis en question : il s'agit d'une construction artificielle et institutionnelle. Là aussi, José Fontaine décèle dans les discours des universitaires bruxellois une tendance à nier l'existence d'une culture wallonne qui serait autre chose que la simple soustraction de tout ce qui n'est pas flamand en Belgique : L'Université libre de Bruxelles, le C.R.I.S.P. sont ainsi dénoncés par l'auteur. Mais ce discours mettant en cause l'existence de la Wallonie « est aussi le fait de nombreux Wallons »¹⁰³⁷. Ici aussi, lorsqu'il s'agit de déterminer les solutions institutionnelles les plus adaptées à la Communauté francophone de Belgique, l'identité wallonne est écartée.

9.3.2 - Le Québec et les nations au Québec

Jean-Pierre Raffarin,

*Au nom du gouvernement du Québec et du peuple du Québec, j'ai l'immense plaisir de vous nommer officier de l'Ordre national du Québec en reconnaissance de votre contribution à l'évolution de notre société.*¹⁰³⁸

Tout le monde, au Canada et a fortiori au Québec, ne croit pas qu'il existe une *nation* québécoise ou même une culture proprement québécoise constitutive d'une société distincte du reste du Canada. On l'a vu lorsqu'il s'est agi d'aborder la doctrine identitaire canadienne, cette idée de distinction territorialisée heurte de front le nationalisme pancanadien et la conception d'un Canada bilingue et multiculturel d'un océan à l'autre, conception qui trouve certains échos au Québec, comme le montre l'importance du soutien accordé au Québec au Parti libéral du Canada à chaque élection provinciale¹⁰³⁹. Si la spécificité québécoise telle qu'elle

¹⁰³⁷ FONTAINE, José, « Le discours antiwallon en Belgique francophone, 1983-1998, devenir citoyen », *op.cit.*, p.36.

¹⁰³⁸ CHAREST, Jean, *Allocution du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à l'occasion de la remise de l'ordre national du Québec à M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de la France*, Québec, le 23 mai 2003.

¹⁰³⁹ Aux dernières élections fédérales, le Parti libéral du Canada a recueilli en 2000 44,2% des suffrages au Québec, contre 39,9% pour le B.Q., et en 1997, 36,7 % contre 36,7 pour le B.Q. (Source : *Élections Canada*). Sans démontrer l'existence d'un soutien direct d'une partie de la population québécoise à la politique identitaire menée par le gouvernement du Canada, ces résultats constituent au moins un indice de soutien à la principale force politique responsable de cette politique identitaire.

est affirmée par la gouverne québécoise est très majoritairement acceptée par les Québécois, il existe aussi des Québécois qui refusent de croire au caractère *national* de la Province du Québec ou même à l'existence d'une société distincte *québécoise*.

L'alter-nationalisme

Déjà au niveau des nationalistes québécois, il existe des différences sémantiques sur le concept de nation québécoise. Le nationalisme souverainiste s'oppose parfois à un « alter-nationalisme » québécois, libéral et fédéraliste. Si les libéraux fédéralistes mais nationalistes québécois croient en l'existence d'une nation québécoise, ils ne définissent pas de la même manière que les souverainistes cette nation québécoise. Une étude réalisée par Claude Ryan¹⁰⁴⁰ sur les valeurs du Parti libéral du Québec illustre parfaitement la croyance du P.L.Q. et de la plupart de ses militants en l'existence d'une nation québécoise, mais aussi le désaccord profond qui sépare les nationalistes souverainistes des nationalistes libéraux sur le sens même accordé au mot nation, désaccord qui justifierait la discrétion du Parti libéral et de ses dirigeants quant à l'affirmation nationale menée par le gouvernement québécois et ses institutions étatiques :

Le Parti libéral reconnaît volontiers que les Québécois forment une nation au sens culturel et sociologique du terme. Mais conscient que, même pour désigner la réalité intérieure du Québec, le mot « nation » donne lieu à plus d'un malentendu, il évite de l'utiliser d'une manière qui pourrait être comprise comme opposant la majorité francophone aux autres communautés qui forment aussi la société québécoise. Il évite aussi de parler de « nation québécoise » et de « nation canadienne » comme si le mot « nation » voulait dire la même chose dans les deux cas. La « nation » canadienne réfère pour le Parti libéral à une entité politique comprenant plus d'une « nation » au sens culturel et sociologique du terme. Le Québec constitue l'une de ces « nations » avec tous les droits inhérents à cette qualité, y compris le droit à l'autodétermination. À moins d'un changement de régime constitutionnel, nul ne peut empêcher les Québécois de vouloir faire partie de plein droit, à titre autant individuel que collectif, de la nation politique canadienne en même temps qu'ils font partie de la nation socioculturelle qu'est le Québec et qu'ils réclament pour celle-ci toute la marge de liberté dont elle a besoin au sein de la fédération canadienne¹⁰⁴¹.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le nationalisme affirmé par Jean Charest lors de la campagne législative de 2003¹⁰⁴² ou le rappel de la nécessité d'affirmer le Québec, à travers notamment la diplomatie québécoise¹⁰⁴³ : affirmant leur croyance en une nation et un peuple

¹⁰⁴⁰ Claude Ryan est l'ancien directeur du Devoir, et ancien chef du Parti libéral du Québec. C'est notamment lui qui a dirigé la campagne du *Non* lors du référendum de 1980.

¹⁰⁴¹ RYAN, Claude, « Les Valeurs libérales et le Québec moderne », *op.cit.*, p. 23.

¹⁰⁴² « Je me sens comme un nationaliste québécois », *le Devoir*, 9 avril 2003.

¹⁰⁴³ « Cette diplomatie repose sur l'évidence. Le Québec existe pleinement. Il est maître de son destin. Nous avons la responsabilité de notre différence, de l'affirmer, de la promouvoir. Et je l'assumerai pleinement ».

québécois, mais impliquant le moins possible les institutions québécoises dans la diffusion de cette croyance. Une reconnaissance de l'existence d'une nation québécoise sans promotion ni stratégie d'affirmation gouvernementale : c'est l'approche privilégiée par l'actuel gouvernement libéral du Québec.

L'anti-nationalisme

La doctrine nationaliste et souverainiste sur l'identité nationale se heurte en outre, comme pour les régionalistes wallons, à un discours anti-nationaliste et universaliste qui considère toute affirmation identitaire territorialisée telle que l'identité québécoise comme un discours réifiant qui ne vise en fait qu'à imposer des croyances identitaires propres à des groupes d'individus en identité collective, mettant en cause les croyances identitaires d'autres groupes, ainsi que les libertés individuelles, puisque cette imposition identitaire a des conséquences sur les politiques publiques elles-mêmes. Au Québec, le discours nationaliste est ainsi stigmatisé par les anti-nationalistes comme mettant en cause les identités collectives *autres* qui s'expriment sur le territoire du Québec, notamment les identités canadienne et autochtones, et justifiant du même coup une mise en cause des libertés individuelles pourtant reconnues par la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en matière linguistique. Quant à l'option souverainiste, elle représente pour ces mêmes contempteurs des nationalismes un dangereux facteur de conflit, par le clivage qu'elle engendre, comme par la radicalité des positions qu'elle provoque. L'absence de consensus sur la question ne fait que renforcer une impasse délétère, nuisant à la population du Québec, et à la société canadienne tout entière. Ce courant anti-nationaliste a un porte-parole ou une figure symbolique de premier plan : c'est Pierre Elliott Trudeau.

Trudeau avait en son temps dénoncé sans réserve ce repli sur soi du nationalisme québécois et qui pour lui constituait le principal obstacle au plein épanouissement des francophones au Canada. Actuellement, la pensée « trudeauiste » est notamment reprise au Québec par Jean Chrétien, Stéphane Dion, Alfonso Gagliano, ou encore par les organisations financées en partie par le gouvernement fédéral comme le Conseil pour l'unité canadienne ou Alliance Quebec, qui dénoncent chacun à leur manière le repli identitaire dont le mouvement souverainiste et ses thèses constitueraient les vecteurs, et accessoirement aussi les autres nationalistes québécois libéraux ou adéquistes. Pierre Trudeau, qui a influencé de manière

CHAREST, Jean, *Allocution du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à l'occasion de son assermentation, Assemblée nationale, le 29 avril 2003.*

déterminante la pensée du Parti libéral du Canada en matière identitaire ne s'est pas opposé qu'aux souverainistes. Il s'est aussi opposé, et de manière virulente, au « gâchis » qu'auraient constitué pour lui les tentatives d'aménagements constitutionnels négociés à la fin des années 1980 entre le gouvernement québécois de Robert Bourassa et le gouvernement fédéral du conservateur Mulroney. Sous le gouvernement de Jean Chrétien, cette opposition trudeauiste aux concessions envisagées à l'époque trouve son prolongement dans la stratégie d'endigement énoncée par le ministre Stéphane Dion, et dans son application par la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps.

Alliance Quebec

L'organisation *Alliance Quebec* représente bien ce type d'opposition à la doctrine identitaire souverainiste. Organisation dont la vocation est de représenter les intérêts de la communauté anglophone du Québec et en particulier à Montréal, *Alliance Quebec*, née suite au premier référendum de 1980, s'est beaucoup radicalisée depuis le référendum de 1995. Cette radicalisation s'est notamment concrétisée par l'élection à la tête de l'organisation de William Johnson en 1998¹⁰⁴⁴, puis de l'avocat Brent Tyler en 2001, puis du révérend noir américain Darryl Gray¹⁰⁴⁵. Brent Tyler s'est notamment distingué en ouvrant un cabinet d'avocat et en dénonçant, toujours devant les tribunaux, les politiques québécoises sur la langue d'affichage, au nom du respect des droits et libertés individuelles inscrits dans la Charte et la Constitution canadiennes. Il a aussi été candidat pour le *Equality Party* en septembre 1994 dans la circonscription de « Westmount St Louis Riding ». Cette radicalisation de l'organisation a tendance à porter atteinte au *membership*, qui a diminué ces dernières années, au point que certaines personnalités se posent la question du caractère représentatif de ce groupe de pression anglo-québécois parfois très virulent¹⁰⁴⁶.

Alliance Quebec dénonce le discours et les politiques linguistiques souverainistes, tout en mettant en exergue les valeurs canadiennes mises en cause notamment par les politiques québécoises de la langue adoptées depuis 1976 :

¹⁰⁴⁴ Surnommé *Pitt Bill*, c'est lui qui entame la radicalisation d'*Alliance Quebec* en lançant l'organisation dans une contestation de la constitutionnalité de la loi 101 et de ses effets devant les tribunaux. Cette radicalisation a d'ailleurs entraîné la démission d'une partie de la direction d'*Alliance Quebec* en mai 1999. « Face à cette situation, des questions se posent sur la représentativité du mouvement, qui se prétend porte-parole de la communauté anglophone du Québec ». MENEY, Florence, *Personnalités, Brent Tyler*, Société Radio Canada, août 2003, <http://www.src.ca/nouvelles/dossiers/teres/tyler/> (le 4 avril 2004).

¹⁰⁴⁵ président par intérim depuis 2004.

¹⁰⁴⁶ MENEY, Florence, *op.cit.*

Alliance Quebec is a non-profit, volunteer-based, community organization that strives for the promotion of human rights and linguistic minority rights and is committed to the preservation and enhancement of the English-speaking communities. To that end, we strive for acceptance of an open and multicultural society ; a commitment to a united Canada ; a participative and integrated approach toward community retention and development ; and proactive and entrepreneurial management¹⁰⁴⁷.

Cet anti-nationalisme québécois contredit le paradigme identitaire dominant la société québécoise sur l'existence d'une société distincte et d'un peuple québécois, et défend plutôt l'idée d'une société bilingue et multiculturelle reconnaissant à chacun, au sein du Canada et a fortiori du Québec, des droits individuels en matière linguistique, ainsi que le droit de préserver les cultures multiples qui composent le Canada. En ce sens, les réformes législatives perçues comme des avancées pour la communauté francophone du Québec sont plutôt perçues comme un recul par ces organisations :

With the presentation of Bill 1 (to become Bill 101) in the Quebec legislature in 1976, the English-speaking community endured a difficult lesson in its own failing (...) It is largely believed that the bill passed as easily as it did precisely because of the discord within English-speaking community.¹⁰⁴⁸

As the majority French-speaking community has moved to assert and promote its language and unique cultural identity, the English-speaking community has also had to define and assert its place within this society. As individual and as a group we have been called upon to answer some of the most profound questions citizens can ask for themselves – about the nature of our citizenship and our loyalties, about our responsibilities to and expectations of our fellow citizens and of our governments¹⁰⁴⁹.

Dénonçant la politique linguistique, condamnant le Rapport Larose sur la situation du français au Québec, prônant une liberté dans le choix de la langue d'enseignement pour les parents québécois, remettant en question la loi sur les fusions municipales forcées et la disparition des municipalités majoritairement anglophones, malgré le maintien des règles

¹⁰⁴⁷ « Alliance Québec est une association à but non lucratif, militante et communautaire qui défend la promotion des droits humains et le droit des minorités linguistiques. Elle s'engage pour la préservation et l'épanouissement de la communauté anglophone. À cette fin, nous militons pour la promotion d'une société ouverte et multiculturelle ; pour un engagement en faveur de l'unité du Canada ; pour une approche intégratrice et participative à travers le développement et la mémoire communautaire ; et pour une politique active en faveur de l'entrepreneuriat ». Notre traduction. ALLIANCE QUEBEC, *Our mission*, 2003, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/mission.htm (le 6 avril 2004).

¹⁰⁴⁸ « Avec la présentation du projet de loi n°1 (qui deviendra la loi 101) lors de la législature québécoise de 1976, la communauté anglophone a subi les conséquences de ses propres échecs (...). Il est de notoriété que si le projet de loi a été aussi facilement adopté, c'est précisément à cause des désaccords à l'intérieur même de la communauté anglophone ». Notre traduction. ALLIANCE QUEBEC, *Quebec's English Speaking Community*, 2003, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/english_speaking.htm (le 6 avril 2004).

¹⁰⁴⁹ « Comme la majorité des francophones se sont mobilisés pour promouvoir et défendre leur langue et leur identité culturelle unique, la communauté anglophone doit, elle aussi, définir et défendre sa place à l'intérieur de la société. Comme individus et comme groupe, nous sommes appelés à répondre à l'une des questions les plus importantes que des citoyens peuvent se poser à eux-mêmes : la question de la nature de notre citoyenneté et de notre loyauté et la question de nos responsabilités vis-à-vis des attentes de nos concitoyens et de nos gouvernements ». Notre traduction. ALLIANCE QUEBEC, *Quebec's English Speaking Community*, *op.cit.*

linguistiques spécifiques de ces municipalités, c'est une ligne dure qui est défendue par l'actuelle direction.

Outre ce discours de ferme opposition à toute forme de reconnaissance visant à créer des droits collectifs mettant en cause les libertés individuelles, au nom des valeurs canadiennes, *Alliance Quebec* s'est engagée dans une politique de contestation -et de lutte- contre la législation linguistique québécoise, en concentrant ses actions sur la scène juridique, et en défendant l'idée selon laquelle il existe une contradiction fondamentale entre les chartes canadienne et québécoise des droits et la *Charte de la langue française*, qui devrait respecter les deux chartes des droits de la personne, mais qui en fait ne les respecte pas.¹⁰⁵⁰

Le gouvernement du Canada

Ce discours, assez virulent, rejoint le discours d'un autre acteur de l'unité canadienne au Québec : celui du gouvernement du Canada lui-même. L'aide notamment financière¹⁰⁵¹ accordée par le gouvernement du Canada aux organisations communautaires comme *Alliance Quebec*¹⁰⁵² répond à un double objectif : d'une part, contribuer, comme le fait ailleurs au Canada le gouvernement fédéral pour les minorités francophones, au rayonnement de la minorité anglophone du Québec, et ainsi remplir son rôle de protecteur des minorités linguistiques et de garant du maintien du bilinguisme et des droits linguistiques fondamentaux partout au Canada. D'autre part, les encourager dans leur promotion de la doctrine identitaire canadienne et de l'unité canadienne, notamment par leur prise de position sans ambiguïté contre la souveraineté.

Outre cette aide directe aux organismes communautaires faisant la promotion de l'identité et de l'unité canadiennes au Québec, le gouvernement du Canada agit directement pour tenter de mettre en cause la doctrine identitaire souverainiste, mais aussi l'idée, dominante au Québec, de l'existence d'une société québécoise distincte du reste du Canada.

C'est ce que révèle par exemple le programme des commandites du gouvernement du Canada. Ce programme est né des interrogations soulevées par le résultat du référendum de

¹⁰⁵⁰ MENEY, Florence, *op.cit.*

¹⁰⁵¹ « The Alliance receives the majority of its funding from the public sector. Our funding from the government has decreased substantially over the years. We are looking for new sources of income. We need corporate and individual donations to increase. We need our community's financial backing». ALLIANCE QUEBEC, *History of Alliance Quebec*, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/history.htm (le 6 avril 2004).

¹⁰⁵² « Le financement d'Alliance Québec est presque entièrement assuré par le gouvernement fédéral. La désaffectation de nombreux anglophones a eu un impact sur le budget de l'organisme : les dons ont diminué depuis plusieurs années et la subvention d'un million de dollars qu'Alliance Quebec recevait du ministère du Patrimoine canadien a été réduite en 2000 » MENEY, Florence, *op.cit.*

1995. Dès la fin de la campagne référendaire de 1995, le gouvernement canadien a cherché l'explication des raisons politiques et sociales d'un tel résultat apportant la démonstration d'une désaffection d'une large part de la population québécoise à l'égard du Canada et de son identité. Pour ce faire, il a commandé à divers firmes de communication, dont *Groupaction*, le soin de définir une stratégie visant à améliorer la visibilité du Canada, et le sentiment d'appartenance canadienne. À l'occasion d'une récente mise en cause de son travail par l'enquête de la Vérificatrice générale du Canada et des divers scandales qui ont suivi, Groupaction a rappelé les termes de son mandat, en mettant du même coup en exergue l'intention du gouvernement fédéral de lutter, non seulement contre le séparatisme, mais aussi contre l'idée même d'un Québec, société ou nation distincte :

Ces mandats s'inscrivaient dans le contexte de la volonté du gouvernement canadien de se doter d'une démarche de visibilité au lendemain d'un référendum qui avait sérieusement menacé l'unité canadienne et pratiquement conduit à la rupture du pays. (...) Les interventions de la firme ont consisté, non seulement, à faire un inventaire des potentiels de commandite et de leur pertinence, mais aussi à élaborer une stratégie de communication. Notre travail comportait également d'analyser les cibles importantes en communication pour le gouvernement du Canada et, sur une période allant d'avril 1996 à mars 2000, à conseiller de manière continue et systématique, les fonctionnaires dans la réalisation d'un programme de commandite qui s'ajoutait aux efforts autant législatifs que politiques du Canada pour protéger l'intégrité du pays¹⁰⁵³.

Il s'agissait en fait de relancer au plus vite la « machine promotionnelle »¹⁰⁵⁴ :

Les résultats de la démarche de commandite et de visibilité du gouvernement canadien sont concluants. L'intégrité du pays est mieux assurée, l'appartenance au Canada étant plus forte que jamais. Il s'agit là d'une contribution importante à l'unité du Canada (...) Si un référendum avait lieu aujourd'hui au Québec, le Canada ne serait pas au bord de la rupture comme en font foi tous les sondages sur la question¹⁰⁵⁵.

Pour ce faire, le gouvernement du Canada a créé le Bureau d'information du Canada qui deviendra en 2001 Communication Canada, en charge de la gestion du programme de commandite. Les opérations concernant l'identité canadienne sont surtout sous la responsabilité du ministre du Patrimoine canadien, pour les programmes concernant l'unité et l'identité canadienne, et du ministre responsable des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui contrôle l'ensemble des placements publicitaires pour tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral¹⁰⁵⁶. Les programmes de commandites du gouvernement du Canada constituent et en fait se veulent un vecteur de diffusion et de

¹⁰⁵³ GROUPACTION, « Déclaration », le 8 mai 2002, reproduit sur le site *Vigile* <http://www.vigile.net/ds-affaires/docs/02-5-9-groupaction-propagande.html> (le 6 avril 2004).

¹⁰⁵⁴ BAILLARGON, Stéphane, « Le « plus meilleur pays » de la propagande », *le Devoir*, 18 mai 2002.

¹⁰⁵⁵ GROUPACTION, Déclaration du 8 mai 2002, *op.cit.*

¹⁰⁵⁶ BLOC QUÉBÉCOIS, *La propagande canadienne : insidieuse et organisée, rapport, Fiche de soutien*, mise à jour le 16 avril 2004 : <http://www.geocities.com/CapitolHill/Parliament/3488/BQ-PropagandeCanada-Fiche-010316.doc> (le 24 avril 2004).

visibilité de l'identité canadienne. Ils sont, officiellement, « un moyen pour les organisateurs d'événements d'obtenir une partie du financement dont ils ont besoin ». Pour le gouvernement du Canada, c'est « une façon d'illustrer son engagement envers la population canadienne et d'améliorer les communications avec elle »¹⁰⁵⁷. Entre autre, le Programme de commandites, géré par Communication Canada, vise à « sensibiliser et renseigner le public sur les priorités, les programmes et les services du gouvernement du Canada »¹⁰⁵⁸, en distribuant des subventions à des actions sociales, culturelles ou sportives : le gouvernement souhaite, par ce programme d'aides financières « accroître sa présence et sa participation dans les collectivités de toutes les régions du Canada » et « faire la promotion des valeurs canadiennes dans l'ensemble du pays ».¹⁰⁵⁹ En fait, ce programme est, depuis 2002, l'objet de vives polémiques au Québec comme au Canada, tant sur les objectifs poursuivis par le gouvernement, assez confus, que par ses modalités,¹⁰⁶⁰ et fait l'objet de dénonciations récurrentes de la part du Bloc québécois à la Chambre des Communes : « La propagande se retrouve maintenant dans toutes les activités gouvernementales fédérales ».¹⁰⁶¹

Les politiques de l'affirmation et de la visibilité canadiennes

Quelles ont été maintenant les actions de promotion identitaire du gouvernement fédéral dans le cadre de cette vaste stratégie de visibilité ? Trois domaines, parmi d'autres, ont particulièrement fait l'objet d'attention : la diffusion du drapeau, la communication autour de la fête nationale du Canada, et le caractère national de la capitale fédérale, Ottawa.

Si le drapeau du Québec a changé de signification depuis son adoption comme drapeau provincial en 1946 et sa « nationalisation » progressive au cours des cinquante dernières années, il est concurrencé au Québec par un autre drapeau national, canadien cette fois, qui lui dispute désormais places et édifices, mats et hampes, chèques de bourses ou d'allocations. Et il s'agit d'une véritable « guerre des drapeaux » que se livrent les gouvernements du Québec et

¹⁰⁵⁷ TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, *Communiquer avec les Canadiens : Programme de commandites du gouvernement du Canada 2003-2004*,

http://www.communication.gc.ca/sponsorship_commandites/brochure_f.html (le 14 avril 2004).

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*

¹⁰⁵⁹ TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, *Guide du Programme de commandites du gouvernement du Canada, Objectif du programme, 2004*,

http://www.communication.gc.ca/sponsorship_commandites/guide_f.html (le 14 avril 2004).

¹⁰⁶⁰ «Le mot CANADA est devenu une sorte de marque de commerce. On le retrouve placardé partout, pour tout et rien, même dans l'espace. (...) On pense immanquablement au bon mot balistique de Jean Giraudoux disant que la propagande, c'est le contraire de l'artillerie : plus elle est lourde, moins elle porte », BAILLARGON, Stéphane, « Le « plus meilleur pays » de la propagande », *le Devoir*, 18 mai 2002.

¹⁰⁶¹ BLOC QUÉBÉCOIS, *La propagande canadienne, op.cit.* Cette « affaire des commandites » a beaucoup pesé dans la campagne des élections fédérales de mai et juin 2004 au Canada et plus particulièrement au Québec.

du Canada sur tout le territoire du Québec comme sur les documents officiels, au nom de la visibilité. En dépit de dénonciations récurrentes dans la presse québécoise, qui insiste sur le ridicule et le coût financier pour les contribuables de cette « guerre », chaque gouvernement poursuit sa stratégie de diffusion du drapeau et de pavoisement des couleurs nationales. L'objectif est de garantir la visibilité du gouvernement en utilisant toutes les possibilités offertes par les politiques publiques. Il s'agit en fait de montrer l'identité, de nommer la nation.

Au niveau législatif, les deux gouvernements ont adopté une politique offensive en matière de visibilité en renforçant et en précisant les réglementations sur la diffusion du drapeau et plus généralement des symboles nationaux. Un décret de 1967 obligeait déjà certaines institutions québécoises de déployer le drapeau du Québec dans, devant ou sur leurs édifices et bâtiments. Le gouvernement du Québec renforce la portée de ce décret par la loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec de 1999, en intégrant les Centres sociaux (C.L.S.C.), les centres hospitaliers et les Cégeps dans la liste des institutions devant arborer le fleurdelisé. En juillet 2002, une nouvelle loi est venue étendre l'obligation aux bibliothèques, conseils d'arrondissements et en général tous les espaces ou édifices où les municipalités déploient leur propre bannière.¹⁰⁶² Pour sa part, le gouvernement fédéral a lui aussi précisé sa législation sur l'utilisation des symboles nationaux, dans le sens de leur plus grande diffusion. Il a par exemple créé des programmes spécifiques de diffusion des symboles identitaires canadiens, en lançant par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien l'opération *Un million de drapeaux*, dont l'objectif était la distribution d'un million d'unifoliés de février 1996 à février 1997. Cette politique de diffusion tous azimut de drapeaux a entraîné une concurrence, et même parfois des conflits entre les deux niveaux de gouvernement sur la visibilité nationale.

En septembre 1999, la polémique sur le programme fédéral des bourses du millénaire s'est prolongé sur le terrain de la visibilité. Octroyées par le gouvernement fédéral à des étudiants québécois, et contestées par le gouvernement souverainiste arguant que ce programme intervenait dans un de ses domaines de compétence exclusive, un terrain d'entente a finalement été trouvé par les deux gouvernements sur l'octroi des 70 millions annuels de la Fondation des bourses du millénaire par le gouvernement du Québec. Mais la querelle ne s'est pas arrêtée pour autant : elle a ensuite porté sur le modèle même du chèque remis aux étudiants, le gouvernement québécois proposant un modèle sur lequel figurait une grosse fleur de lys couvrant un tiers de la surface du chèque, alors que la Fondation canadienne proposait à la place de cette fleur de lys une feuille d'érable stylisée. Au-delà de cette querelle sur l'image, le gouvernement québécois a insisté pour ne s'adresser qu'au ministre fédéral, et non à la

¹⁰⁶² BRETON, « Davantage de visibilité au fleurdelisé », *La Presse*, 17 juillet 2002.

fondation qui le représentait dans les négociations. De l'autre côté, la fondation a exigé le bilinguisme des chèques. Finalement, un terrain d'entente a été là aussi trouvé : le gouvernement fédéral a injecté 63,1 millions de dollars dans le système d'aide financière aux étudiants, ce qui a permis au gouvernement du Québec de distribuer 21 000 bourses aux étudiants québécois pour l'année universitaire 1999-2000.¹⁰⁶³

En janvier 2001, un autre conflit a cette fois opposé le gouvernement du Québec à Développement économique Canada sur le dossier du financement de l'Aquarium du Québec. Ce financement devait faire appel au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral. Sur un financement total de 22,2 millions de dollars, les promoteurs du projet (la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, la S.P.S.N.Q.) attendaient un financement fédéral de 17,76 millions de dollars, soit 80% des dépenses. L'offre de Développement économique Canada, portant sur les sommes demandées, était notamment soumise au respect par la S.P.S.N.Q. des clauses de l'accord portant sur le protocole de visibilité, et notamment la présence du drapeau canadien, pendant toute la durée du bail, c'est-à-dire 40 ans. La présence de cette clause a très vite entraîné une polémique publique qui s'est traduite par une contestation de la clause de visibilité, et finalement un refus du financement fédéral par le gouvernement du Québec, partenaire de l'accord, qui a alors décidé de prendre en charge la totalité du financement.¹⁰⁶⁴

Autre terrain de conflit tout aussi symbolique : le sens donné à la ville de Québec comme capitale nationale du Québec. Là aussi, le gouvernement du Canada a réagi. La Commission de la capitale nationale du Canada, créée en 1958 a pour mandat « d'édifier une capitale pour les Canadiens et de faire en sorte que toute la région de la capitale soit une source de fierté et un symbole d'unité pour la population »¹⁰⁶⁵. Outre cette Commission, le gouvernement canadien cherche à mettre en échec la tentative du gouvernement québécois de diffuser l'idée que Québec constituerait la capitale nationale des Québécois, en contestant l'utilisation de l'expression « capitale nationale » notamment par les organismes paragouvernementaux et par la Commission de la capitale nationale du Québec. Développement économique Canada a ainsi demandé au Groupe pour le rayonnement

¹⁰⁶³ SIROIS, A., *Presse canadienne*, le 12 janvier 2000.

¹⁰⁶⁴ Ce conflit sur la visibilité des programmes d'investissement en fait naître un autre, toujours sur la question du drapeau : Bernard Landry, alors vice-premier Ministre du Québec et pressenti pour prendre la succession de Lucien Bouchard démissionnaire déclenche une autre polémique, canadienne cette fois, en déclarant à la presse à propos de ce financement fédéral conditionnel que « le Québec ne ferait pas le trottoir pour un bout de chiffon rouge », entraînant un tollé de réactions dans la presse canadienne, et un sursaut nationaliste dans la presse Canadienne anglophone. RADIO CANADA, 24 janvier 2001 : « le chiffon rouge provoque de vives réactions ».

¹⁰⁶⁵ COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CANADA), *Mandat et missions*, http://www.capcan.ca/corporate/aboutthenc/mandate_f.asp (le 14 avril 2004).

international de la région de Québec, qui lui demandait une aide financière, de ne pas utiliser l'expression « capitale nationale » dans ses brochures destinées à la promotion de la région de Québec notamment à l'étranger. Le ministre fédéral Martin Cauchon, responsable de Développement économique Canada argua, à l'appui de sa demande, que l'usage de ce terme entraînait une confusion avec l'autre région de la capitale nationale, celle d'Ottawa-Hull : « il y a une capitale nationale (...) et c'est Ottawa ». ¹⁰⁶⁶

Autre domaine tout aussi sensible et conflictuel : le caractère national de la fête du Québec. Cette « Fête nationale » du Québec est concurrencée par une autre fête, tout aussi nationale : celle du Canada. Le gouvernement du Canada a lui aussi l'intention de diffuser une affirmation nationale, expression d'une unité et d'une diversité cette fois canadiennes sur l'ensemble du territoire canadien, y compris -et surtout- au Québec. Le problème ne porte pas sur l'existence de fêtes collectives ou communautaires diverses au Québec, mais sur la présence, au Québec, de deux volontés publiques différentes qui toutes deux veulent promouvoir le caractère national exclusif de leur propre fête, tout en déniaient à l'autre le caractère national de sa fête. Comme il a été vu précédemment, le gouvernement du Québec a confié au Mouvement National des Québécois la gestion de l'événement, et des subventions publiques afférentes. Le gouvernement du Canada a lui aussi son Comité québécois de la fête nationale, et distribue, lui aussi, des subventions pour sa promotion qui font à chaque année l'objet de polémiques sur leur importance et sur leur caractère propagandiste, de la part tant du gouvernement du Québec que de la presse québécoise :

Grâce aux millions du ministère de Sheila Copps, Patrimoine Canada, la fête du Canada sera plus courue que la Saint-Jean dans plusieurs villes du Québec cette année. En 1996, l'organisation de la fête (...) a été confiée à Célébrations Canada (...). Le comité dispose d'un budget de cinq millions, ce qui représente 75% des fonds alloués à l'échelle du pays par Patrimoine Canada pour les célébrations du 1^{er} juillet. À titre comparatif, le comité de l'Ontario reçoit 553 900 dollars (...). Le gouvernement québécois n'a aucun budget pour la fête du Canada, mais subventionne la Saint-Jean à hauteur de deux millions par années ¹⁰⁶⁷.

La polémique porte aussi sur le caractère national de la fête. Le gouvernement du Canada va promouvoir sa fête nationale du 1^{er} juillet et considère le 24 juin comme la fête de la Saint-Jean Baptiste, fête de tous les francophones partout au Canada :

Le 24 juin, des millions de Canadiens et Canadiennes se rassemblent d'un bout à l'autre du pays. De génération en génération, ils célèbrent nos racines, la vitalité de notre culture, le dynamisme de nos communautés et de notre pays. Le 24 juin, à la Saint-Jean-Baptiste, la francophonie canadienne marque avec éclat les quelque 400 ans

¹⁰⁶⁶ CAUCHON, Martin, cité dans un article de HÉBERT, M., La « capitale nationale », *Le Droit*, 27 août 1999.

¹⁰⁶⁷ LAROQUE, S., « Côté budget, la fête du Canada dame le pion à la Saint-Jean », *La Presse*, vendredi 30 juin 2000.

de vie française au Canada. La francophonie canadienne est au cœur de nos valeurs et de notre histoire. Elle a donné un sens à l'évolution de notre société, elle nous a inspiré notre soif de justice et de respect, elle est source de notre fierté et de notre diversité. Le 24 juin, célébrons ensemble les réalisations et l'avenir prometteur de la francophonie canadienne¹⁰⁶⁸.

Le sens donné au 24 juin n'est pas du tout le même au Québec. C'est bien la fête nationale qui est célébrée le 24 juin par le gouvernement du Québec, qui considère le 1^{er} juillet comme la simple fête du Canada et des Canadiens. Le gouvernement québécois n'accorde aucune subvention aux festivités du 1^{er} juillet. Alors que le gouvernement fédéral propose un autre sens aux festivités du 24 juin, le gouvernement québécois reste simplement discret sur cette journée du 1^{er} juillet¹⁰⁶⁹.

Plutôt qu'à mettre en cause ouvertement le caractère national de la « fête du Québec » ou même à en nier ouvertement l'existence, le gouvernement du Canada a cherché à intégrer dans une semaine festive du Canada rassemblant diverses fêtes culturelles dont le point culminant serait le 1^{er} juillet, fête du Canada. C'est l'opération *Le Canada en fête!* :

Le Canada en fête! C'est onze jours de célébrations qui se déroulent du 21 juin au 1^{er} juillet. La journée nationale des autochtones, le 21 juin, donne le coup d'envoi aux célébrations. Les activités se poursuivent avec la Saint Jean Baptiste, le 24 juin, et avec la journée canadienne du multiculturalisme, le 27 juin. Elles atteignent leur point culminant avec les célébrations de la fête du Canada, le 1^{er} juillet. (...) Profitons des célébrations du Canada en fête! Pour nous rassembler dans nos communautés, pour découvrir et apprécier la richesse et la diversité de la société canadienne et pour manifester notre attachement au Canada et notre fierté d'être Canadiens!¹⁰⁷⁰

Intégré à la semaine du *Canada en fête!*, la journée du 24 juin change de signification pour n'être plus qu'une manifestation, parmi d'autres, de la diversité canadienne.

Au-delà de ces conflits sur le sens à donner au drapeau, à la fête, ou à la capitale, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec se sont engagés dans une lutte tous azimuts contre la doctrine identitaire de l'« autre », et dans une politique de communication sans précédents sur l'identité nationale. Cette lutte consiste aussi en une communication sur l'identité et la diffusion de la doctrine identitaire canadienne, surtout au Québec. Au niveau des politiques publiques d'affirmation identitaire, les surplus budgétaires générés par le gouvernement fédéral donnent nettement l'avantage à ce dernier dans le financement des politiques publiques de visibilité. Les exemples de programmes de visibilité sont nombreux depuis 1996-1997 : la diffusion de 66 capsules intitulées les *minutes du Patrimoine*, ou de *Canada*,

¹⁰⁶⁸ COPPS, Sheila, Ministre du Patrimoine canadien, « La Saint Jean Baptiste », messages, le 18 septembre 2003.

¹⁰⁶⁹ PRESSE CANADIENNE, « Au Québec – La fête du Canada, mais pour qui ? », *Le Devoir* lundi 30 juin 2003.

¹⁰⁷⁰ PATRIMOINE CANADIEN, *Le Canada en fête!*, présentation, 2003, http://www.pch.gc.ca/special/canada/index_f.cfm (le 14 avril 2004).

une histoire populaire à Radio-Canada, l'organisation du 30^e anniversaire du drapeau canadien, le financement du *Conseil pour l'unité canadienne*, l'opération *Un million de drapeaux*, la diffusion au Québec seulement d'une série d'émissions intitulées *Service compris* (Ressources Humaines Canada), l'opération *Haut en couleur* (trousse diffusée dans les écoles portant sur les symboles du Canada, la distribution de 4000 chandails avec feuille d'érable aux athlètes des Jeux du Québec), le lancement d'*Attraction Canada* (un programme visant à renforcer la visibilité du nom « Canada »), le lancement par Travaux publics Canada de *Services Canada* (guichet sur les services aux citoyens offert par le gouvernement canadien, et intitulé *1-800-Ô-Canada*), le financement annuel de la Fête du Canada (d'un budget global de 3,4 millions en 1998 à 6,9 millions en 2000 -dont 5 millions au Québec), etc...¹⁰⁷¹

*

À la différence de la Wallonie, où le gouvernement parvient sans trop de difficultés, et avec l'aide des laboratoires du mouvement wallon, à construire une identité wallonne dont il fait de plus en plus la promotion, la concurrence identitaire est plutôt rude au Québec, où le mouvement souverainiste comme les nationalistes en général sont confrontés à une politique identitaire fédérale offensive mettant directement en cause les constructions identitaires québécoises, et la croyance en l'existence d'une nation québécoise.

Dans le même temps, même si, au sein des communautés culturelles québécoises le discours est moins hermétique quant à l'existence, désormais globalement reconnue, d'une identité québécoise, cette dernière est loin d'être considérée, par les organisations s'exprimant au nom de ces communautés, comme *nationale* ou plus simplement *distincte*, et nécessitant donc des aménagements par rapport aux règles communes canadiennes. Les organisations représentant la communauté anglophone, comme celles représentant les diverses communautés culturelles qui composent le Québec sont en effet beaucoup plus réceptives au discours identitaire canadien, et à sa conception d'un pays multiculturel et dont le bilinguisme n'est pas fondé sur une base territoriale et collective, mais sur la libre détermination de la personne. Ces préoccupations canadiennes rejoignent en effet souvent les intérêts défendus par les organisations et groupes de pressions des communautés culturelles, anglophones ou autochtones au Québec : la liberté de vivre en anglais pour les anglophones, la liberté linguistique notamment en éducation dans les communautés culturelles, et la lutte pour la

¹⁰⁷¹ Ces chiffres, et les programmes dont il est fait référence ici sont tirés du rapport du Bloc québécois *La propagande canadienne : insidieuse et organisée, op.cit.* Il n'existe pas, à notre connaissance, de rapport public province par province, sur le financement de la visibilité. Mais aucun chiffre ne peut être avancé sérieusement sur le coût global de la politique canadienne de visibilité, ces derniers faisant d'ailleurs l'objet de polémiques sur les dépenses effectives dans les différents programmes de visibilité.

reconnaissance des droits des Premières nations sur le territoire du Québec, et le développement économique du Nouveau Québec.

La « reconquête » linguistique notamment de Montréal et l'imposition d'une législation contraignante pour garantir et renforcer le caractère français du Québec a heurté de plein front les groupes représentant une communauté anglo-québécoise, avant tout soucieux du maintien des libertés et des droits individuels, ainsi que du droit, pour les allophones, de choisir librement la langue de leur développement. C'est ce qui ressort des discours publics les plus couramment tenus et diffusés dans la communauté anglophone, tant dans la presse comme le *National Post*, ou *The Gazette*, qu'au sein des organisations comme le *Egality Party*, *Alliance Quebec*, la *National Citizen's coalition*, *La Voix des Anglophones du Québec*, ou le *Quebec Community Group Network*. Chacun d'entre eux, en dépit du caractère plus ou moins virulent de leurs propos, partagent une vision du Québec très éloignée de la vision du mouvement souverainiste, ou plus généralement du gouvernement, souverainiste ou non, du Québec.

Pour les « Néos-Québécois », cette législation linguistique, et le discours identitaire qui la justifiait et la légitimait entraient en contradiction avec leur volonté de s'intégrer le plus vite possible dans leur société d'accueil, non pas québécoise, mais canadienne et nord-américaine, c'est-à-dire anglophone. C'est donc naturellement que les groupes d'intérêt des communautés notamment juive, italienne ou grecque se sont plutôt inscrits dans le processus de construction identitaire canadien, et non dans celui qui leur était proposé par le mouvement souverainiste et le gouvernement québécois. Tout au plus, l'identification de ces groupes de pression au Québec n'est qu'accessoire par rapport à une allégeance nationale clairement canadienne, et la participation active de ces groupes, comme tous les autres groupes communautaires du Canada, à la célébration du multiculturalisme canadien.

Ceci étant, force est de reconnaître les changements, lents mais sérieux, intervenus ces dernières années dans le comportement de ces organismes par rapport aux nationalistes québécois : de plus en plus de liens se constituent, par exemple entre la Société Saint-Jean Baptiste et les organismes des communautés culturelles, des échanges, des manifestations communes sont organisées¹⁰⁷², et le Parti québécois comme le Bloc cherchent délibérément à ouvrir le débat sur l'identité et l'idée d'une diversité culturelle « à la québécoise » pensée de telle façon que les communautés culturelles, les Premières nations comme la communauté anglo-québécoise trouvent toutes leur place dans une société québécoise ouverte, démocratique et soucieuse de sa diversité. Cette tendance est particulièrement illustrée par les

¹⁰⁷² Les affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sur ces événements, dont quelques exemplaires figurent en annexe B-2 illustrent ce processus de rapprochement.

travaux de la Commission Larose sur la langue française. Même si elle a été critiquée au sein du mouvement souverainiste, pour son absence de positions concrètes par rapport à l'objet pour laquelle elle avait été constituée (faire un bilan de l'état de la langue au Québec), elle reflète, notamment sur l'idée d'une citoyenneté québécoise, la tendance, lourde, de la société québécoise comme des souverainistes à donner un sens réellement inclusif à une identité québécoise marquée par la diversité de ses composantes culturelles.

CHAPITRE 10

DE L’AFFIRMATION NATIONALE À L’APPARTENANCE CITOYENNE

La présence d’un mouvement nationaliste de contestation, proposant une doctrine identitaire différente et contestant l’État, a des conséquences sur l’espace politique et le rapport du citoyen à l’État, en encourageant l’implication identitaire des institutions locales sur la scène publique. En ce sens, la présence même du mouvement nationaliste constitue en soi un élément de l’identité nationale. À défaut de créer un État, et par sa simple présence, le mouvement entretient un processus d’autonomisation de la gouverne locale et de la communauté, locale, des citoyens.

Ni l’accession à la souveraineté, ni la création d’un État-nation ne sont un préalable à l’existence de nations. Les mouvements nationalistes ont réussi à développer des formes de gouverne, un discours identitaire, un intérêt public local qui constituent autant de courroies de transmission institutionnelle entre la doctrine identitaire du mouvement et la communauté imaginée. Sans pour autant abandonner leurs projets politiques de souveraineté (mouvement souverainiste), de régionalisation ou de rattachement (mouvement wallon), en attendant l’État qui ne vient pas, les mouvements influencent un aménagement original du pouvoir local et des rapports que ce pouvoir local entretient avec les citoyens de la communauté imaginée.

Les deux derniers chapitres ont montré comment les institutions publiques pouvaient, sous des formes diverses, récupérer une partie de la réflexion identitaire des mouvements nationalistes au profit d’une définition publique de l’identité nationale ou régionale, et les difficultés que ces gouvernes locales pouvaient rencontrer dans cette récupération à cause d’une opposition plus ou moins forte de l’État et de sa propre doctrine identitaire : le gouvernement belge, en pleine reconstruction d’une doctrine identitaire cohérente, n’est pas

(encore ?) en mesure de s'opposer fermement à ces transferts, en Wallonie comme en Flandre, ni en mesure de s'opposer à la régionalisation toujours plus poussée de la Wallonie et de Bruxelles. Par contre, le gouvernement du Canada s'est résolument engagé dans cette stratégie d'endigement et de lutte contre la doctrine identitaire nationaliste québécoise.

Ce dernier chapitre doit montrer que le mouvement nationaliste contribue à l'autonomisation de l'espace politique local avec ses clivages, ses acteurs, ses enjeux, ses croyances. Si le mouvement nationaliste, en transmettant une partie de sa doctrine identitaire, non seulement à la gouverne mais aussi à l'ensemble de l'espace politique local, contribue à l'autonomisation de ce même espace par rapport à celui de l'État central, les effets d'une telle affirmation identitaire sur la communauté des citoyens paraissent limités : l'impossibilité de former un consensus sur l'identité conduit à l'impasse, impasse que les mouvements nationalistes et les gouvernes locales tentent de transcender à travers les réflexions sur les notions de citoyenneté et d'appartenance.

10.1 - Affirmation identitaire et autonomisation progressive des espaces politiques

La présence locale d'un mouvement nationaliste qui mobilise la contestation et entretient des réflexions publiques sur l'identité, impose aux acteurs appartenant à la communauté telle qu'imaginée par le mouvement nationaliste de se positionner par rapport à la doctrine identitaire et aux actions politiques du mouvement. Cette imposition d'une problématique nationaliste est d'autant plus importante lorsque le mouvement nationaliste, en manipulant les symboles et en mimant les rites de l'État, est parvenu à transformer les perceptions sociales par rapport aux institutions locales, comme c'est le cas au Québec. Il existe donc une posture commune propre à tous ces acteurs sommés de s'exprimer régulièrement par rapport aux problématiques soulevées et aux solutions politiques proposées par le mouvement nationaliste. Et cette question nationale, constamment posée par les nationalistes constitue l'un des fondements de la distinction entre la communauté imaginée et la communauté de l'État : chaque Québécois est sommé de se prononcer sur l'existence de la nation à l'occasion des référendums sur la souveraineté, et de se poser du même coup la question de son ou de ses identité(s) comme aucun autre Canadien. Chaque force politique ou sociale au Québec doit prendre position par rapport à la question nationale. Quelle que soit la réponse, la question demeure posée à l'ensemble des Québécois, qui sont les seuls à qui on

pose cette question au Canada. Or, cette sommation référendaire, si elle est exemplaire, n'est pas la seule sommation collective. Il en existe d'autres, comme il existe en Wallonie d'autres sommations collectives autour de la question identitaire, comme celle, quotidienne, de l'avenir d'une Wallonie par rapport à une Flandre qui exprime de plus en plus son désir d'émancipation à l'égard de la Belgique et qui constitue un argument de poids en faveur des thèses défendues par le mouvement wallon.

10.1.1 - Sphères économique et sociale : intérêts locaux et nationalisme économique

La contestation politique et sociale du pouvoir est le principal moteur de la construction politique des identités nationales sans État ou contre l'État. Pas étonnant dès lors qu'en Wallonie comme au Québec, ce soient les terrains économiques et sociaux qui les premiers ont été touchés par la contestation nationaliste et l'adoption de politiques publiques conformes aux revendications linguistiques et identitaires exprimées.

Le domaine du français est plutôt celui des basses tâches, des petites entreprises, des faibles revenus et des niveaux d'instruction peu élevés. Le domaine de l'anglais est tout l'inverse : tâches supérieures de conception et de commande, haut niveau d'éducation et de revenu, grandes entreprises¹⁰⁷³.

Marc Levine a bien montré dans son enquête les liens qui existent entre les revendications linguistiques de la communauté francophone dans les années 1960-1970, la domination de l'économie par la bourgeoisie anglophone, et le rôle de l'État québécois dans l'élimination de « la division linguistique dans l'économie de Montréal »¹⁰⁷⁴. Or, dans cet effort de rééquilibrage linguistique de l'économie québécoise au profit de la majorité francophone initiée dès les années 1960 par le gouvernement libéral, l'une des conséquences, outre la transformation du visage économique de Montréal, a été le développement du rôle des institutions politiques et financières québécoises dans l'économie locale, et la constitution d'une sphère économique québécoise distincte dans laquelle l'État québécois jouait, et joue toujours, un rôle central : autant d'instruments qui permettront par la suite aux souverainistes au pouvoir de définir, toujours sur la base de l'État québécois, une véritable politique économique *nationale*.

Au Québec, la Révolution tranquille est le point de départ de cette autonomisation de la sphère économique et sociale québécoise rendue possible par la canalisation - à l'époque par le

¹⁰⁷³ COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, *Rapport*, (Rapport GENDRON), Québec, Éditeur officiel du Québec, Tome 1, 1972, p.77.

¹⁰⁷⁴ LEVINE, Marc V., *op.cit.*

Parti libéral du Québec de Jean Lesage- de la contestation politique. Les slogans de campagne « Il est temps que ça change » et « Maîtres chez nous » ont jalonné la mise sur pied d'une véritable politique d'autonomie économique québécoise visant à créer des outils québécois de développement et un véritable capitalisme d'État : doublement du volume de l'État québécois¹⁰⁷⁵ ; création de la Société générale de financement en 1962, fond d'investissement chargé d'encourager le développement d'un capitalisme francophone au Québec ; nationalisation des compagnies d'électricité et re-crédation d'Hydro-Québec en 1963, qui a permis, par une politique préférentielle d'achat, de favoriser l'économie de la Province, et la création d'entreprises nouvelles à Montréal notamment ; création en 1965 de la S.O.Q.U.E.M., Société québécoise d'exploration minière ; création de la Caisse des dépôts et placements en 1965, chargée à l'origine de l'investissement sur le marché boursier et obligataire des sommes perçues par la Régie des rentes du Québec et qui deviendra par la suite en 1996, avec un actif de plus de 50 milliards de dollars, la première institution financière du Québec. Cette politique d'autonomie économique sur la base d'une intervention publique de l'État provincial a été poussée à son paroxysme par les gouvernements québécois successifs qui ont constamment cherché à garantir cette autonomie en matière de politique économique et sociale, quitte à s'opposer fermement à toute remise en cause de ces politiques par l'intervention fédérale et son pouvoir de dépenser : création de la Société de Développement Industriel en 1971, puis sous les deux premiers gouvernements péquistes, l'Opération solidarité économique, l'Office québécois du commerce extérieur, P.M.E. innovatrice, le Régime d'épargne-action du Québec (R.E.A.), etc...

Cette politique d'autonomie économique a été accompagnée de politiques sociales innovantes, mais organisées, certes surtout grâce au financement fédéral, mais sur une base locale, québécoise, et suite à la signature d'accords âprement négociés entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, comme l'a été la création de l'assurance hospitalisation gratuite dès 1961. Autres domaines d'intervention qui ont considérablement transformé le visage du Québec, le domaine de l'éducation et celui des politiques linguistiques : création du ministère de l'Éducation en 1964, qui transforme significativement le secteur de l'éducation au Québec en réduisant le rôle de l'Église catholique et en favorisant le secteur francophone, d'abord par des mesures incitatives par la *Loi 63*, puis contraignantes par la *Loi 101* ;

¹⁰⁷⁵ Les dépenses du gouvernement du Québec ont augmenté de 1959 à 1974 de 200%, alors que dans la même période, la fonction publique québécoise est passée de 32 000 à 70 000. BLAIS, André, McROBERTS, Kenneth, « Public expenditure in Ontario and Quebec, 1950-1980 : explaining the differences », *Journal of Canadian studies*, vol.18, n°1, printemps 1983, p.30 ; GOW James I., « Modernisation et administration publique », Orban, E. (dir.), *La modernisation politique du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1976, p. 165. Études citées dans Levine, Marc V., *op.cit.*, p. 85.

législation linguistique favorisant la francisation du monde du travail et des affaires au Québec, et donc l'apparition d'un marché de travail *distinct* du marché canadien ; développement des universités francophones, création de l'Université du Québec. En ce domaine, la *Loi 101* vient en quelque sorte institutionnaliser la langue française, que la doctrine identitaire souverainiste considérait, non comme « un simple mode d'expression » (majoritaire, certes, mais parmi d'autres), mais comme un véritable « milieu de vie » au Québec¹⁰⁷⁶.

Avec la déréglementation initiée par les États-Unis et la Grande-Bretagne, le développement du libre-échange, l'ouverture progressive des frontières et la remise en cause, lente mais irrésistible des particularismes économiques et sociaux locaux au nom d'un pragmatisme universaliste et la croyance désormais collective en un mouvement de globalisation économique inéluctable, les derniers gouvernements souverainistes ont dû chercher à concilier leur option politique phare (la souveraineté du Québec) avec une doctrine économique et sociale en apparence contradiction avec cette option (la mondialisation, et son corollaire : la mise en cause du rôle de l'État comme du concept, pour certains dépassé, de souveraineté).

Pourtant, le mouvement souverainiste est parvenu en quelques années à adapter son discours identitaire et son option politique, à la fois au mondialisme et aux critiques altermondialistes. Face à la mise en cause du rôle des États, le programme du Parti québécois a montré que les petits États comme le Québec disposent de marges de manœuvres supplémentaires par rapport aux vieux appareils statonationaux, grâce à son efficacité politique (gouverne de proximité, démocratie « de commissions ») et économique (adaptabilité des politiques sociales, réactivité gouvernementale, aide aux investissements). Quant aux critiques altermondialistes, elles aussi ont été intégrées aux réflexions souverainistes, le mouvement insistant sur la plus grande capacité de pression des mouvements sociaux sur les petits États, le renforcement du dialogue social et de la démocratie directe, et la revendication, en Amérique, d'une approche plus sociale-démocrate des grands enjeux mondiaux (solidarité avec les pays du sud, développement durable, commerce équitable, investissement responsable...).

Alors qu'au Québec, le développement des outils d'intervention de l'État dans l'économie a nourri la réflexion autour d'un véritable nationalisme économique québécois, en Wallonie, cette réflexion a précédé la création des institutions wallonnes, et donc la politique économique wallonne.

¹⁰⁷⁶ Livre blanc, premier principe. Cité dans FRASER, Graham, *op.cit.*, p.123.

Le mouvement wallon, et les laboratoires de l'identité du mouvement wallon ont depuis longtemps déjà développé une pensée autour des spécificités économiques et sociales de la Wallonie, en réfléchissant notamment sur les causes des déséquilibres qui pouvaient exister entre un tissu industriel wallon en perte de vitesse et une Flandre de plus en plus économiquement et socialement dynamique. Cette réflexion sur la dimension économique de l'identité s'est surtout construite, comme la seconde partie de cette thèse l'a montré, autour de l'histoire industrielle wallonne, des conflits sociaux qu'elle a pu générer dans le bassin industriel wallon, et le soutien, par le mouvement ouvrier et ses dirigeants, surtout dans les années d'après-guerre, des revendications du mouvement wallon en terme de fédéralisme.

Par la création d'institutions, et des moyens budgétaires propres à ces institutions, la Wallonie, en tant qu'espace économique, dispose désormais comme le Québec des instruments institutionnels susceptibles de relancer le développement économique wallon, mais cette fois en suivant une logique de développement proprement wallon. Ce domaine fait, lui aussi, l'objet d'une concertation entre le gouvernement et la société civile.

Le gouvernement a notamment créé des organismes en vue de définir et de favoriser le développement économique : l'Agence wallonne à l'exportation (A.W.E.X.) qui vise à favoriser la prospection et l'implantation des entreprises wallonnes à l'extérieur, le Conseil économique et social de la Région wallonne (C.E.S.R.W.), créé en 1983 pour organiser la concertation entre le gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux, l'Office de Promotion du Tourisme, qui a pour objectif de favoriser le développement du tourisme en Wallonie. Ces organismes « parapublics », avec bien d'autres, contribuent au développement de réseaux locaux, et à la définition d'un véritable tissu économique et social wallon. Ils contribuent aussi au développement économique wallon désormais pensé en fonction d'un intérêt régional wallon en construction, comme en atteste le vaste travail de réflexion global sur l'avenir de la Wallonie entamé par l'Institut Jules Destrée à travers ses Congrès *La Wallonie au futur*, mais aussi par le gouvernement wallon lui-même à travers l'évaluation -et la communication- du *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* (C.A.W.) dont l'essentiel des développements est consacré aux grands enjeux économiques et sociaux des vingt prochaines années.

10.1.2 Sphère politique : question nationale, question locale

Les souverainistes québécois sont parvenus à produire de la distinction par rapport au reste du Canada par leur seule présence, dans un premier temps sur la scène politique

provinciale, puis dans un second temps, sur la scène politique fédérale. Cette situation politique particulière, unique au Canada, constitue là aussi un puissant facteur de distinction par rapport au reste du Canada (dans la représentation politique, et la composition de cette représentation), renforçant l'autonomisation d'un espace politique québécois marqué par la question nationale et la présence d'acteurs politiques atypiques.

Cette distinction du Québec sur la scène politique s'exprime à la fois à travers l'omniprésence dans l'espace public québécois du clivage fédéraliste/souverainiste, mais aussi de la présence du clivage nationalistes québécois/nationalistes canadiens et d'une situation de concurrence identitaire entre nation canadienne et nation québécoise, tout aussi originale au Canada.

Au Québec, le clivage entre souverainistes et fédéralistes se retrouve tant au niveau de la représentation fédérale qu'au niveau de la représentation provinciale. Au niveau électoral fédéral, le Québec constitue en effet une région d'un type particulier puisque, depuis toujours, le Québec se trouve au cœur du clivage le plus structurant du système de partis au Canada : celui qui oppose le centre à la périphérie, en particulier dans sa dimension ethnique-nationale.¹⁰⁷⁷ Si jusque dans les années 90 un tel clivage n'a eu que peu d'impact dans la structure même du système fédéral de partis, puisque cette dimension ethnique-nationale s'est plutôt exprimée au sein même des partis fédéraux, les nationalistes québécois s'impliquant au sein du Parti libéral du Canada, puis surtout au sein du Parti progressiste conservateur dans les années 1980, la situation a radicalement changé à partir de l'échec des négociations constitutionnelles de Meech puis de Charlottetown. L'arrivée sur la scène fédérale du Bloc québécois et du *Reform party* puis de l'Alliance canadienne, et la réussite de leur implantation depuis 1993 a représenté un tournant important au Canada dans la mesure où le clivage entre le centre et les périphéries s'exprimait clairement et directement à la Chambre des communes par la régionalisation d'une représentation qui se veut pourtant *nationale canadienne* : le clivage libéral/réformiste-conservatrice à l'ouest, l'omniprésence libérale en Ontario et dans les Maritimes, et le clivage libéral/souverainiste au Québec. Cette division, désormais visible jusque dans la représentation fédérale, renforce l'idée d'une société québécoise distincte, et qui exprime désormais cette distinction sur la scène politique fédérale elle-même.¹⁰⁷⁸

¹⁰⁷⁷ PELLETIER, Réjean, « Les partis politiques fédéraux », Tremblay, Manon, Pelletier, Réjean, Pelletier, Marcel R., *Le parlementarisme canadien*, *op.cit.*, p. 127.

¹⁰⁷⁸ Les résultats des dernières élections fédérales (juin 2004) confirment cette régionalisation des comportements électoraux : l'ouest largement dominé par le Parti conservateur, l'Ontario encore très libéral, les Maritimes libérales, néo-démocrates et conservatrices, et enfin le Québec marqué par le clivage Bloc québécois - Parti libéral du Canada avec une forte majorité bloquiste (54 circonscriptions sur 75).

À ce premier clivage original entre fédéralistes et souverainistes et à ses conséquences sur la représentation fédérale du Québec, se superpose un second autour de l'identité et de la croyance en l'existence d'une nation québécoise. Cette fois, il oppose au Québec même les nationalistes canadiens et le P.L.C. à tous les autres partis politiques du Québec, fédéraux ou provinciaux, y compris le P.L.Q.. Même s'il existe nombre de désaccords entre Bloc québécois, P.Q., A.D.Q., et P.L.Q., en particulier sur la question de l'affirmation nationale, il existe un consensus entre ces partis autour de la reconnaissance, même discrète, d'une nation québécoise et de la nécessité d'aménager les institutions dans le sens de la protection de cette spécificité. Le Parti progressiste-conservateur, dont était en partie issu le Bloc québécois était plus mesuré sur la question de la reconnaissance du Québec, tandis que l'Alliance canadienne et le Nouveau Parti démocratique, chacun à leur manière et pour des raisons différentes, restaient opposés à toute reconnaissance d'un Québec distinct ou d'une quelconque nation québécoise. Lors des élections fédérales de juin 2004, les positions des partis fédéraux ont évolué : le N.P.D. a été beaucoup plus ouverts aux souverainistes tandis que Stephen Harper, après avoir en septembre 2004 considéré le mouvement souverainiste comme « moribond » a souvent cherché pendant la campagne à ménager un allié potentiel dans le cadre d'un éventuel gouvernement minoritaire conservateur.

L'entrée du mouvement souverainiste dans la sphère politique a donc en soi -et durablement- créé une situation particulière au Québec, une configuration originale de partis politiques autour d'une question nationale transformée en enjeu électoral et en enjeu de pouvoir.

Si au Québec la question nationale représente le premier facteur dans la construction du clivage politique, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, la Wallonie connaît une toute autre forme de recomposition politique suite à la transformation de l'État. Le chapitre 5 l'a montré, les liens qui unissent le mouvement wallon, les mouvements syndicaux et le Parti socialiste sont nombreux. L'histoire du mouvement montre que les mobilisations de masse du mouvement wallon dans les années 1960 sont indissociables des mobilisations ouvrières et du soutien des grands syndicalistes comme André Renard aux thèses fédéralistes défendues par le mouvement wallon de l'époque. Cette histoire montre aussi que le Parti et la mouvance socialistes ont souvent été privilégiés lorsque les dirigeants et militants wallons souhaitaient investir la sphère politique, ou, comme dans les années 1980, reporter une action politique menée initialement dans un parti politique wallingant (comme le Rassemblement wallon ou Wallonie, Région d'Europe), vers une force politique d'accueil plus traditionnelle leur

permettant de poursuivre leur combat pour la Wallonie, et leur carrière politique. C'est donc, en Wallonie, d'abord le Parti socialiste et le courant wallon dominant qui s'y exprime à travers notamment le gouvernement wallon actuel (Jean-Claude Van Cauwenberghe) et les gouvernements précédents (Robert Collignon, Elio Di Rупpo), qui prennent en charge le travail de promotion politique et identitaire de la Wallonie dans la sphère politique. Mais le Parti socialiste ne dispose pas de monopole en la matière, et on trouve aussi des militants wallons dans les autres partis politiques, et notamment chez les libéraux ou au Centre démocrate humaniste (C.D.H., ancien Parti social-chrétien), certes dans une bien moindre mesure.

De son côté, la mouvance libérale a plutôt hérité des préoccupations communautaires et linguistiques des francophones de Bruxelles, comme en atteste l'alliance entre le Front Démocratique des Francophones de Bruxelles et le Parti libéral ou la présence actuelle du libéral Hervé Hasquin à la Présidence de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Seules les élections fédérales rassemblent l'ensemble des forces politiques qui s'expriment en Belgique. Les écologistes et le Centre démocrate humaniste pour leur part, demeurent attachés au maintien des solidarités communautaires en Belgique entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.

Par rapport au paysage politique wallon, la piliarisation a été recomposée par le fédéralisme, en ce sens qu'après une communautarisation des forces politiques flamandes, les forces politiques francophones ont chacune dans leur plateforme politique cherché à privilégier un échelon institutionnel, chaque force politique optant peu à peu pour le fédéral, le communautaire ou le régional. À la lecture des divers sites et des communiqués de presse des différents partis politiques, il semble que la sphère fédérale soit d'abord défendue par ECOLO et le Centre démocrate humaniste, que la sphère communautaire et la Région bruxelloise soient plutôt investies par les libéraux, et la sphère régionale par les socialistes wallons. Le fédéralisme et l'avenir de la Wallonie, de Bruxelles et plus généralement de la Belgique est en débat au sein des sphères politiques belge et francophones, et l'identité wallonne sort peu à peu de la sphère des élites et des spécialistes, pour entrer progressivement dans la sphère politique : l'identité wallonne est débattue à travers la question du partage des compétences entre les institutions régionales, les institutions communautaires, et la défense des équilibres institutionnels fédéraux. Si le C.D.H. prône un « stop institutionnel »¹⁰⁷⁹, le Parti socialiste opte résolument pour la régionalisation alors que libéraux et F.D.F. s'engagent à défendre les

¹⁰⁷⁹ CENTRE DEMOCRATIQUE HUMANISTE, *Révision de la Constitution et de son article 195*, Communiqués de presse du 20 mars 2003, <http://www.lecdh.be/presse/pa310.htm> (le 14 avril 2004).

institutions communautaires. De fait, la configuration institutionnelle de la Belgique francophone renforce la division entre les forces politiques francophones et rend impossible tout consensus sur l'identité.

10.1.3 Sphère médiatique : les informations locales

La sphère médiatique au Québec n'est que partiellement québécoise. Les médias publics (Société Radio-Canada, Radio-Canada, R.D.I.) ont un rayonnement canadien dans la mesure où ils s'adressent d'abord à tous les francophones du Canada et dans la mesure aussi où leur mission de service public dépasse le simple objectif d'équilibre financier ou même de services aux usagers. La Société C.B.C. Radio-Canada dépend du ministère du Patrimoine canadien et a pour mission de contribuer à la politique canadienne de radiodiffusion, définie par la loi de 1991 sur la radiodiffusion. Conformément aux objectifs de visibilité canadienne, la loi affirme que « le système canadien de radiodiffusion est un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté nationale »¹⁰⁸⁰ :

Le système canadien de radiodiffusion devrait (...) favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien¹⁰⁸¹.

Cette politique doit aussi « par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones ».¹⁰⁸² C'est ce à quoi s'attache notamment la partie francophone de la S.R.C. Radio-Canada. Pour ce faire, S.R.C. Radio-Canada disposait, en 2001-2002 d'un budget d'exploitation global de 1,32 milliards de dollars¹⁰⁸³. En matière de contenu, les objectifs sont atteints : « Radio-Canada est le seul réseau de télévision francophone à offrir une programmation canadienne prédominante en période de grande écoute. Alors que 90% des

¹⁰⁸⁰ *Loi sur la radiodiffusion canadienne* de 1991, Chapitre B 9.3., cité dans MONIÈRE, Denis, FORTIER, Julie, *Radioscopie de l'information télévisée au Canada*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 2000, p. 8.

¹⁰⁸¹ *Loi sur la radiodiffusion, op.cit.*, (L.C. 1991, c.11).

¹⁰⁸² *Ibid.*

¹⁰⁸³ SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Radio-Canada en bref, financement 2001-2002*, http://cbc.radio-canada.ca/htmfr/en_bref.htm (le 14 avril 2004).

émissions diffusées par Radio-Canada en période de pointe de septembre 2000 à août 2001 étaient d'origine canadienne, les émissions canadiennes ne représentaient qu'environ la moitié de la programmation offerte par TVA et TQS (respectivement 53 et 45%). »¹⁰⁸⁴

Cependant, malgré cette volonté pancanadienne des réseaux de radio et de télévision publics francophones, la répartition territoriale de la population francophone au Canada favorise le traitement prioritaire d'une actualité locale québécoise, puisque le Québec rassemble à lui seul plus de 5 700 000 francophones sur les 6 700 000 francophones que compte le Canada¹⁰⁸⁵, et que cette population se trouve de ce fait soumise à une actualité provinciale, institutionnelle et gouvernementale d'abord québécoise. Les médias publics comme les médias privés francophones (télévision, radio, mais aussi presse écrite) vont donc en priorité traiter de l'information québécoise, et donner une visibilité québécoise qui souvent dépasse la visibilité canadienne, comme le suggère le tableau des résultats de recherche des moteurs de chaque site de médias canadiens et québécois,¹⁰⁸⁶ et comme l'affirment d'ailleurs les sites Internet des médias francophones, comme *Le Devoir* ou *Télé Québec* :

L'histoire du Québec se lit à travers celle du *Devoir*. (...) Chez tous ceux qui ont à cœur l'avancement du Québec, des convergences sinon des consensus peuvent être possibles mais ils ne le seront que si l'on cesse de poser comme préalable que la conclusion recherchée soit fédéraliste ou souverainiste. Comme il l'a souvent fait dans le passé, *le Devoir* cherchera à animer et à éclairer le débat, à servir de carrefour où se rencontrent idées et vues opposées¹⁰⁸⁷.

Télé Québec se veut, pour les gens des différentes régions du Québec, un lieu de partage de leur spécificité [et doit] refléter les réalités nationales et régionales du Québec¹⁰⁸⁸.

L'enquête menée par Denis Monière et Julie Fortier sur l'information télévisée va elle aussi dans ce sens : cette enquête a recensé les références identitaires des chaînes de télévision en comparant, entre autres, l'utilisation des termes « Québec » et « Canada » (en excluant cependant les références à la ville de Québec). Les différences sont frappantes¹⁰⁸⁹ : la Société Radio-Canada mentionne un peu plus souvent « Québec » (52,4%) que « Canada » (47,6%)

¹⁰⁸⁴ SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, Quelques faits sur Radio-Canada, document citant les chiffres d'une recherche de Recherche nationale, Media Nielsen, CDS – septembre 2000 à août 2001, S.R.C., 2003 : http://cbc.radio-canada.ca/hmfr/pdf_rtf/CBCfactsheet_fr4.pdf (le 14 avril 2004).

¹⁰⁸⁵ STATISTIQUE CANADA, *Profil-Québec* <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/prprofile/prprofile.cfm?G=24> (le 14 avril 2004).

¹⁰⁸⁶ Voir en annexe D : *Autonomisation de l'espace public et visibilité de la question nationale dans les répertoires de recherche Internet des médias belgo-wallons et canado-québécois*.

¹⁰⁸⁷ DESCÔTEAUX, Bernard, directeur du *Devoir*, « Points de repères », *Le Devoir*, mardi 23 mars 1999, <http://privilege.ledouvoir.com/histoire/desc2.html> (le 14 avril 2004).

¹⁰⁸⁸ TÉLÉ-QUÉBEC, *Mission*, 2003, <http://www.telequebec.qc.ca/entreprise/mission.html> (le 14 avril 2004).

¹⁰⁸⁹ MONIÈRE, Denis, FORTIER, Julie, *op.cit.*, p. 93

« écartelée qu'elle est entre la logique du marché et la logique de son mandat »¹⁰⁹⁰ et CBC (Canadian Broadcasting Corporation) mentionne quant à elle beaucoup plus « Canada » (79,9%) que « Québec » (20,1%). Quant à TVA, 58,1% des mentions sont « Québec » contre 41,9% « Canada »¹⁰⁹¹.

Cette situation particulière d'une communauté francophone canadienne très majoritairement québécoise favorise, dans le secteur des médias francophones, un traitement d'abord québécois de l'information, et ce y compris au sein des réseaux publics malgré les efforts de couverture pancanadienne notamment de l'information. Cependant, les médias francophones et la presse francophone ne sont pas les seuls à faire l'objet d'une diffusion au Québec : le Québec reçoit aussi les radios, les chaînes de télévision et la presse anglophone, ainsi que la radio et la télévision publique francophone canadienne, qui donnent un traitement d'abord canadien ou américain de l'information, souvent au détriment d'une lecture plus québécoise de l'actualité, les grandes chaînes de télévision et de radio anglophones au Québec étant majoritairement étasuniennes ou canadiennes.

Outre ces médias traditionnels, et à l'image du gouvernement du Canada qui dispose de très nombreux sites Internet pourvoyeurs d'information directement à destination des citoyens canadiens,¹⁰⁹² le Québec connaît depuis une dizaine d'années le développement de sites Internet à vocation régionale, privés et publics, mais tous destinés à une clientèle d'abord francophone et québécoise.

Le gouvernement du Québec cherche ainsi, par les nouvelles technologies, à pratiquer le « gouvernement en ligne » afin de renforcer les liens directs entre la gouverne québécoise et les citoyens du Québec, et, dans l'objectif de rendre la gouverne plus efficace et plus en phase avec les besoins sociaux, renforcer du même coup le sentiment d'appartenance au Québec, comme le montrent les entrées figurant dans le plan du site du Gouvernement du Québec : quatre types d'informations sont ainsi disponibles, et organisées comme telles : les pages présentant les institutions et administrations québécoises (ministères, organismes, associations, mais aussi revue de presse, informations sur les services publics québécois et le tourisme au Québec) ; les pages présentant les « informations utiles » (de la recherche d'emploi à l'information concernant le drapeau et les symboles nationaux du Québec) ; les pages présentant l'ensemble des informations à destination des gens d'affaire (comment investir au Québec, marchés publics, aides publiques) ; enfin, les pages présentant de manière positive et

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 93.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*, p. 92.

¹⁰⁹² Nombre de secteurs sont couverts par cette offre d'information fédérale, sur des domaines du ressort de gouvernement fédéral, mais aussi sur d'autres domaines comme l'emploi, l'éducation, ou la santé.

consensuelle le Québec, sa société, sa culture particulière, sa diversité. Ce site gouvernemental est au cœur de la toile institutionnelle québécoise et propose des liens pour chaque institution, commission, organisme ou association au service des citoyens, des touristes ou des immigrants dans les domaines sociaux, politiques, économiques ou encore culturels par la mise à disposition du public d'un répertoire unique rassemblant l'ensemble de ces informations.¹⁰⁹³

Les sites Internet des pouvoirs publics ne sont pas les seuls à s'être ainsi spécialisés dans une clientèle proprement québécoise et francophone. Le secteur des médias traditionnels et du multimédia ont entamé depuis une dizaine d'années un processus de concentration qui conduit à l'apparition de deux pôles principaux de multimédia au Québec : le *Groupe Gesca* et *Quebecor*. *Quebecor Media* possède diverses toiles québécoises d'importance comme *La Toile du Québec* (toile.com) « numéro un des portails de repérage au Québec » mais aussi *Canoe* (canoe.qc.ca), *Le Journal de Montréal*, les chaînes de télévision *L.C.N.* et *TV-A* ainsi que leur toile, *Mégagiciel* (megagiciel.com), *Conoë Digital*, *Jobboom*, *reseaucontact.com*, etc... tous spécialisés et d'abord consacrés à une clientèle québécoise et francophone. D'autres sites composent aussi le « paysage Internet québécois », comme *Planète Québec*, les sites Internet des grands médias québécois comme *Radio-Canada*, *Le Devoir*, *T.Q.S.*, et enfin le site *Cyberpresse* qui héberge, outre *La Presse*, les autres quotidiens et hebdomadaires du groupe *Gesca* comme *Le Droit*, *Le Soleil*, *La Tribune*, *Le Nouvelliste*, *La Voix de l'Est*,... Dans ce « Paysage Internet Québécois », citons aussi les sites militants comme *Vigile*, qui diffusent une information avant tout québécoise, sur l'actualité de la Province, et sur l'actualité de la question nationale en particulier.

En Wallonie, la sphère médiatique est organisée en fonction de la répartition linguistique et ne s'est donc que très partiellement régionalisée dans le traitement de son information. Elle reste en effet très largement communautaire et belge francophone sinon bruxelloise¹⁰⁹⁴ puisque la plupart des journaux francophones sont d'abord bruxellois et que les radios et télévisions belges francophones continuent de produire des émissions destinées d'abord à un public belge francophone, et non wallon ou bruxellois. Par ailleurs, et contrairement au Québec, à cette sphère médiatique locale se superpose une autre sphère médiatique francophone : française cette fois. Les laboratoires de l'identité wallonne ont constaté ce problème de couverture de la réalité wallonne par des médias considérés comme extérieurs,

¹⁰⁹³ Au 30 septembre 2003, le répertoire du site du gouvernement du Québec proposait 59630 résultats pour 'Canada' contre 272 662 mentions pour 'Québec', et 15 438 résultats pour 'Québécois' contre 9514 pour 'Canadien(+s)'. Voir les tableaux, en annexe D.

¹⁰⁹⁴ La radio-télévision publique francophone s'appelle toujours R.T.B.F., Radio Télévision Belge Francophone, et non R.T.W.B. (Radio Télévision Wallonie Bruxelles), ou même R.T.W. (Radio Télévision Wallonne) comme certains militants wallons le souhaiteraient pourtant.

critiques par rapport à la Région wallonne (R.T.B.F.), ou ignorants de cette réalité (médias français). C'est ce que constatent Luc Courtois et Jean Pirotte dans leur étude sur l'imaginaire wallon :

L'idée wallonne prendra son essor ou restera en rade suivant que les organisations sociales, les décideurs économiques, les médias feront ou non confiance aux réalités politiques nouvelles. Or, jusqu'à présent, les médias qui arrosent la Wallonie semblent réticents, du simple fait qu'une bonne partie d'entre eux émanent des milieux bruxellois¹⁰⁹⁵.

On l'a vu, cette analyse est aussi partagée par la revue *Touidi* et par José Fontaine qui constatent la présence, particulièrement dans les médias, les revues scientifiques bruxelloises, et jusque dans le discours universitaire, d'un « discours anti-wallon ».

Confronté à un réseau de communication francophone soit belge et communautaire (R.T.B.F) soit bruxellois (*Le Soir, la Libre Belgique...*), le gouvernement wallon souhaite mettre en place un programme innovant d'accès à l'information qui utilise au mieux la dimension proximité des nouvelles institutions régionales, et qui permette aussi de disposer d'une source régionale d'information et de communication. Le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* annonce clairement les intentions du gouvernement wallon en la matière. Il s'agit de développer en Wallonie une « société de la connaissance »¹⁰⁹⁶ par l'équipement informatique des écoles, l'« encouragement aux projets innovants visant à démocratiser l'accès aux technologies de l'information », et par la « création de sites Internet orientés vers le citoyen dans toutes les communes de Wallonie et contenant des informations sur les services communaux, les procédures, (...) et le développement d'un serveur Région wallonne reprenant l'information la plus large sur toutes les actions développées par la région ». C'est un « gouvernement en ligne », avec un accès direct aux informations, qui est tenté par le gouvernement wallon.¹⁰⁹⁷ En la matière, jusqu'en 2003 la Wallonie disposait de plusieurs grands sites généralistes : *Wallonie en ligne*, géré directement par un laboratoire de l'identité, l'Institut Jules Destrée¹⁰⁹⁸, le *Carrefour de la Région wallonne*, site dédié aux informations administratives, politiques, institutionnelles et aux grandes politiques publiques, géré par les services de la communication du gouvernement wallon¹⁰⁹⁹, et enfin le *Guichet unique de l'e-gouvernement* mis en ligne par le ministère de la région wallonne, et qui centralisait les différents services et prestations administratives en un point

¹⁰⁹⁵ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », Courtois, Luc, Pirotte, Jean, *L'imaginaire wallon*, *op.cit.*, p. 282.

¹⁰⁹⁶ GOUVERNEMENT WALLON, Priorité IV, Contrat d'Avenir pour la Wallonie, *op.cit.*, p. 18.

¹⁰⁹⁷ GOUVERNEMENT WALLON, Partie II, n°4 : mesures concrétisant la priorité à la Société de la Connaissance, Contrat d'Avenir pour la Wallonie, *op.cit.*, p. 34.

¹⁰⁹⁸ www.wallonie-en-ligne.net Ce site n'est plus accessible au 14 avril 2004.

¹⁰⁹⁹ GOUVERNEMENT WALLON, *Carrefour de la Région wallonne*, <http://www.wallonie.be/index.shtml> (1e 14 avril 2004).

d'accès unique.¹¹⁰⁰ Désormais, un seul site rassemble l'ensemble des services disponibles sur ces trois sites : le Portail de la Région wallonne, organisé en quatre grandes entrées : *Découvrir la Wallonie* (qui renvoie directement aux sites de l'Institut Jules Destrée), *Citoyens, Entreprises et Thèmes*.¹¹⁰¹ Par ailleurs, chaque organisme public ou institution dispose de son propre site Internet : par l'Internet, la Région wallonne développe ainsi une toile régionale de services, et surtout d'informations immédiatement exploitables sur la Région.

10.1.4 Les sciences sociales : transformer « le pays » en objet d'étude

« L'histoire des sciences sociales dans une société est inséparable de l'histoire des forces sociales qu'elles ont eu pour fonction d'interpréter. Elle est inséparable de l'histoire générale de cette société, de l'histoire des idées dans cette société – pour tout dire, de l'histoire des conceptions que cette société s'est faite d'elle-même »¹¹⁰².

Le monde des sciences sociales ne reste évidemment pas indifférent à l'existence des grands débats de société sur l'identité¹¹⁰³, les institutions et plus généralement la question nationale. Les chercheurs participent, par leur travail d'analyse, de recherche, de recueil de données, d'accumulation de connaissances sur le Québec ou la Wallonie en tant qu'objet, en tant que cas local, en tant que terrain, à la construction d'une distinction dite, nommée, utilisée comme cadre, et à l'entretien aussi d'une actualité scientifique dans laquelle les études québécoises occupent une place importante.

Cette expression scientifique de la distinction québécoise s'est progressivement constituée. À titre d'illustration, la science politique au Québec s'est considérablement autonomisée à tel point qu'on peut parler d'une science politique québécoise¹¹⁰⁴ distincte des sciences politiques nord-américaine et canadienne, même si elle y a toute sa place, avec ses spécialisations (politique québécoise, rôle de la langue, francophonie), ses institutions

¹¹⁰⁰ MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *Guichet unique de l'e-gouvernement*, www.egov.wallonie.be (le 12 novembre 2002).

¹¹⁰¹ MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *Portail de la Région wallonne*, <http://www.wallonie.be/index.shtml> (le 14 avril 2004).

¹¹⁰² FALARDEAU, Jean-Claude, *L'essor des sciences sociales au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 10.

¹¹⁰³ On l'a vu, notamment, dans le chapitre consacré à la composition et la cohésion des mouvements nationaux, en montrant le rôle clé des intellectuels dans la réflexion identitaire (politique et nationale) du mouvement.

¹¹⁰⁴ De nombreux ouvrages de synthèse prenant comme cadre d'analyse le Québec en tant que société ont été publiés. Citons notamment ici les deux tomes de *Québec : État et société*, dirigé par Alain G. GAGNON, Montréal, Québec-Amérique, 1994 et 2003, *op.cit.* ; citons aussi Daniel LATOUCHE, *Politique et société au Québec : guide bibliographique*, Montréal, Boréal, 1993.

(Association internationale des études québécoises, universités, accords de coopération universitaires avec divers réseaux universitaires, Société québécoise de science politique), ses revues (*Globe, Action nationale, Politique et Sociétés, l'Année politique au Québec, Lien social et politique, Quebec studies, Recherches sociographiques*), des maisons d'édition publiant et diffusant les produits de la recherche (Boréal, P.U.M., P.U.L., V.L.B., Québec/Amérique, Stanké, McGill-Queen's University Press), des revues et quotidiens ouverts aux débats entre spécialistes (*Le Devoir, La Presse, The Gazette*), ses réseaux de chercheurs et la diffusion du résultat des recherches comme de ses chercheurs à l'extérieur du Québec, la place qu'occupe la langue française dans la discipline, les approches, à la fois nord-américaines, mais aussi européennes dans la mesure où nombre de professeurs des départements de science politique ont fait leurs études en Europe autant qu'aux États-Unis.¹¹⁰⁵

Outre l'accumulation de données sur le Québec, c'est aussi la manière dont cette actualité scientifique est abordée qui diffère. Le clivage dominant la société politique québécoise trouve des échos divers au sein de la science politique québécoise, en tant qu'objet d'étude (partis politiques, forces sociales, enjeu de la souveraineté au Québec), mais aussi en tant que déterminant de l'approche (analyse des politiques sociales sous l'angle des rapports fédéral-provincial ; analyse des compétences du gouvernement du Québec sous l'angle du pouvoir fédéral de dépenser), structurant les choix d'objet (nation et nationalisme au Québec, rapport fédéral-provincial, question constitutionnelle), surinvestissant certains domaines de recherche (identités, questions constitutionnelles et linguistiques, l'État). Ces choix d'objet, d'approche, d'analyse ne sont pas neutres politiquement : ils subissent eux aussi l'influence du principal clivage idéologique au Québec, à savoir celui qui oppose souverainistes et fédéralistes. Les préférences politiques des chercheurs, parfois même leur engagement politique plus ou moins marqué en faveur ou contre la souveraineté constitue un autre facteur de distinction québécoise, et non des moindres puisque ce sont surtout ces intellectuels, hors ou dans le mouvement, qui vont produire avec les acteurs politiques la réflexion sur l'essence même de l'identité collective québécoise.

Les politiques gouvernementales ne sont pas étrangères à un tel mouvement de « québéçisation » des sciences. Au contraire, la concurrence que se livrent le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec entretient le débat sur toutes les thématiques qui intéressent, de près ou de loin, la question nationale : les commissions, les colloques et conférences, les rapports, audits, documents de travail, financement de publications servent

¹¹⁰⁵ La situation a tendance à se transformer en faveur des jeunes professeurs recrutés, d'abord formés dans les universités américaines.

aussi à faire exister le Québec¹¹⁰⁶ dans la surenchère à laquelle il se livre avec le Canada en matière de production scientifique sur l'identité, la nation, la citoyenneté québécoises.¹¹⁰⁷

L'aspect national du Québec est lui-même devenu objet d'étude scientifique à part entière. En nommant le Québec comme une nation, et les Québécois comme un peuple, les analyses et les études contribuent à la consécration, cette fois scientifique, de la revendication principale des souverainistes québécois : la reconnaissance de l'existence du caractère national du Québec et du peuple québécois. Le Québec est ainsi pris comme objet ou comme cadre d'enquête, ou même comme cas de comparaison avec d'autres États, d'autres nations. Le Québec devient alors, dans le discours scientifique une nation qu'il faut « penser »¹¹⁰⁸, ou une « petite nation » prenant sa revanche sur un État,¹¹⁰⁹ une nation ou une société dont il faut déterminer la « Genèse »¹¹¹⁰ ou qu'il faut mettre « en question »¹¹¹¹, une « culture québécoise » en devenir...

S'il y a bien une science sociale québécoise, y a-t-il un monde scientifique wallon ? Pas encore : la Belgique en tant que cadre d'analyse est encore bien présente, et si les clivages linguistiques ont eu tendance à cliver aussi le monde belge des sciences sociales, les liens sont encore nombreux entre chercheurs néerlandophones et chercheurs francophones.

Il n'en demeure pas moins cependant que les sciences sociales en Belgique sont, comme au Québec, en première ligne dans les débats sur les identités, le développement d'un cadre wallon d'appartenance collective, et l'opportunité ou la pertinence notamment historique d'une telle construction qui paraît à bien des chercheurs, artificielle. Les chercheurs en sciences sociales se sont eux aussi investis dans le débat, face au développement des réflexions identitaires menées tant par les institutions que par le mouvement wallon, ou les autres acteurs de la société civile, convoqués pour des débats publics ou des concertations sur l'économie

¹¹⁰⁶ L'Association internationale des études québécoises (A.I.E.Q.) joue un rôle important dans la diffusion, et la mise en relation des chercheurs sur le Québec ou 'québécoisistes'. De même, par l'octroi de bourses et l'encouragement, des programmes gouvernementaux incitent les étudiants étrangers à s'intéresser au Québec dans leurs études, ou à envisager des poursuites d'études au Québec. Citons notamment les programmes de l'Office franco-québécois de la Jeunesse, ou les programmes d'échanges « CREPUQ ».

¹¹⁰⁷ Les chercheurs, engagés ou non sont souvent invités à intervenir dans ces débats organisés par les institutions québécoises ou canadiennes. La *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (op.cit.)* n'a par exemple pas réservé ses auditions aux seuls spécialistes de la langue et des politiques linguistiques, mais au contraire en les ouvrant largement à l'ensemble des citoyens du Québec.

¹¹⁰⁸ VENNE, Michel, *Penser la nation québécoise, op.cit.*

¹¹⁰⁹ PAQUIN, Stéphane, *La revanche des petites nations. Le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, Montréal, V.L.B., 219 p.

¹¹¹⁰ DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise, op.cit.* ; BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal compact, 498 p.

¹¹¹¹ SEYMOUR, Michel, *La nation en question*, Montréal, Hexagone, 1999.

wallonne, le tourisme wallon, l'emploi en Wallonie, l'aménagement du territoire wallon, les voies de communication wallonnes, le patrimoine wallon, les arts en Wallonie, confrontés à des organismes dont les appellations intègrent le nom de Wallonie ou l'adjectif wallon, interpellés par des forces politiques où la thématique régionale wallonne est de plus en plus présente.

Les chercheurs sont aussi invités par les gouvernements (régional wallon et communautaire qui ont récupéré une bonne part des compétences en matière de recherche scientifique) à s'exprimer sur la problématique wallonne, et ce à quatre niveaux : au niveau socioprofessionnel d'abord, puisqu'il s'agit de se prononcer sur le statut du scientifique, de la recherche et du développement, et de l'université par rapport aux réformes de l'État et à la régionalisation ou à la wallonisation de certains secteurs touchant la recherche et l'enseignement ; au niveau de l'objet de recherche que peut constituer la Wallonie d'un point de vue institutionnel, mais aussi politique, culturel, économique ou social (existe-t-il une société wallonne ? Quelle est la pertinence d'une approche régionaliste wallonne de l'économie ?) ; au niveau de la définition d'un cadre d'analyse wallon ensuite, puisque la réforme de l'État et la fédéralisation ont des conséquences sociales, économiques et politiques rendant leur évaluation nécessaire : l'émergence, par exemple dans des secteurs comme l'aménagement du territoire ou l'environnement, de nouveaux acteurs publics (gouvernement wallon) ou parapublics, ainsi que d'un nouveau système de normes (décrets régionaux, ordonnances communautaires, ajoutées aux directives européennes et à la législation fédérale) doivent faire l'objet d'études ; au niveau de l'opportunité politique de telles transformations enfin, dans la mesure où, comme tout citoyen, le scientifique doit plus ou moins prendre position face aux changements, et défendre, en participant à des débats publics organisés par des organismes privés ou publics, certaines options au détriment d'autres, respectant ainsi, au-delà de sa responsabilité de scientifique, ses convictions de citoyen.

C'est ce qu'il est possible de constater dans le cadre des vastes débats publics *La Wallonie au futur* organisés depuis une quinzaine d'années maintenant par l'Institut Jules Destrée avec le soutien du gouvernement wallon¹¹¹², débats visant à évaluer les réformes en cours et les politiques publiques initiées par le gouvernement wallon, tout en effectuant des prospectives possibles quant à l'avenir de la Région wallonne. Dans ce cadre, nombre de scientifiques wallons interviennent en participant directement à un débat à la fois scientifique et citoyen. D'autres contributions entretiennent un débat autour des institutions wallonnes, et de l'identité collective wallonne : le C.R.I.S.P., l'Université libre de Bruxelles, l'Université Notre-

¹¹¹² Voir en annexe C-7 la liste des congrès.

Dame de la Paix de Namur, Louvain-la-Neuve contribuent directement ou indirectement, par l'organisation d'études, de rencontres et de publications dont le cadre d'étude est désormais la Wallonie, à l'existence de plus en plus marquée d'une distinction wallonne. De plus en plus d'études sur la Wallonie sont par ailleurs disponibles, tant directement, par leur mise à disposition sur l'Internet, qu'indirectement par les publications sous des formes variées (cartographie, CD Roms, Vidéos, publications...). Un important travail d'analyse a par exemple été fait par l'Institut Jules Destrée ou la Fondation Wallonne sur les Wallons et la Wallonie, travail par la suite publiés et largement diffusés.

10.2 - Les impasses de l'affirmation nationale : des communautés imaginées et une absence de consensus sur l'identité collective

L'espace public québécois poursuit son processus d'autonomisation, sous l'influence de la présence d'un mouvement nationaliste qui impose à cet espace un agenda politique sur lequel la question nationale est omniprésente jusqu'à en structurer le paysage politique, médiatique et scientifique. En Wallonie, le succès remporté par le mouvement wallon et ses thèses fédéralistes avec la création de la Région wallonne, le conduit à s'exprimer d'abord par l'intermédiaire des institutions dont il est à l'origine, mais il peine à convaincre une population wallonne sceptique quant à l'existence d'une identité wallonne qui viendrait justifier l'existence d'une telle région, et méfiante vis-à-vis de toute forme de nationalisme. Les institutions wallonnes poursuivent leur travail de diffusion d'une doctrine identitaire wallonne et régionaliste héritée du mouvement, en contribuant, là aussi, à un processus d'autonomisation de l'espace public d'autant plus lent qu'il subit la concurrence d'une francité belge et plus largement française (il n'y a pas très longtemps, la Communauté Wallonie-Bruxelles s'appelait Communauté française de Belgique) posant de manière permanente la question de la pertinence de la doctrine identitaire wallonne.

En Wallonie comme au Québec cependant, la stratégie d'affirmation identitaire montre ses limites. La doctrine identitaire des mouvements nationalistes ne convainc pas tout le monde, alors même que les doctrines identitaires nationaliste québécoise ou régionaliste wallonne supposent un consensus, même relatif, à leur égard. Tous les Québécois ne s'identifient pas et pas de la même manière au Québec, et tous les Wallons ne se « sentent » pas Wallons.

On ne fabrique plus, de nos jours, de nation sans le soutien de la communauté des citoyens qui la compose. Si le débat public se fait largement l'écho des doctrines identitaires et des nationalismes canadien, québécois, et dans une moindre mesure belge et wallon, quel bilan peut on dresser des soutiens populaires au Québec et en Wallonie dans l'appui à ces doctrines ?

Aucun indicateur ne permet sérieusement d'effectuer une mesure de la « conscience identitaire » et du soutien populaire ainsi accordé aux doctrines identitaires défendues par les mouvements régionaliste wallon et souverainiste québécois. Les indices d'un tel soutien se trouvent plutôt dans les mobilisations politiques provoquées par les mouvements nationalistes à l'origine de ces doctrines, et qui tentent tout à la fois de faire la démonstration de leur capacité mobilisatrice, et d'attester l'existence de la nation -pour le Québec- ou de la région- pour la Wallonie- tels qu'ils la pensent et la disent.

Au Québec, il faut effectuer une subtile distinction entre l'affirmation nationale et l'appui aux thèses identitaires souverainistes qui lient l'identité québécoise à l'option souverainiste. S'il existe un fort soutien populaire et même un quasi consensus dans l'idée de l'existence, au Québec, d'une nation québécoise, cette simple constatation n'emporte pas les mêmes effets chez les nationalistes fédéralistes et souverainistes.

Les sondages et mesures de l'opinion sur l'existence de la nation québécoise montrent que le soutien populaire à l'idée d'une appartenance québécoise a fortement progressé depuis les années 1970, que cette appartenance soit ou non exclusive, ou mesurée à l'aune d'un autre attachement national, canadien cette fois. Une enquête menée par Angus Reid en 1991, et une autre par Édouard Cloutier en 1992 ont ainsi montré cette progression : entre 1980 et 1991, le nombre de Québécois (francophones et anglophones au prorata) se déclarant profondément attachés au Canada est passé de 56% à 30%¹¹¹³. Maurice Pinard a quant à lui montré que le pourcentage de francophones se disant Québécois est passé de 21 % en 1970 à 59% en 1990, et que dans le même temps, le pourcentage de francophones se disant Canadien est passé de 34% à seulement 9%.¹¹¹⁴ En 1998, une enquête sur l'identification au Québec et au Canada a montré que 16,8% des interrogés au Québec se considéraient « Québécois seulement », contre 30,1% « Québécois d'abord », 33,3% autant Québécois que Canadien, 12,3% Canadien

¹¹¹³ CLOUTIER, Édouard, GUAY, Jean-Herman, LATOUCHE, Daniel, *Le virage. L'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960, ou comment le Québec est devenu souverainiste*, Montréal, Québec Amérique, 1992.

¹¹¹⁴ PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste », *op.cit.*, p.90.

d'abord, et enfin 6,8% Canadien seulement¹¹¹⁵. Parallèlement à ces résultats, attestant surtout d'une progression du sentiment d'appartenance québécoise surtout chez les francophones, Michael Keating constate que l'écart se creuse entre une population francophone majoritairement réceptive au sentiment d'appartenance québécoise, et une population anglophone plutôt à l'écart de ce sentiment d'appartenance : « le plus fort indicateur du soutien au nationalisme demeure, et de très loin, la question de la langue. Les sondages révèlent, les uns après les autres, que quelque 98% des souverainistes sont francophones. Chez les anglophones, cette option recueille généralement moins de 5% des suffrages »¹¹¹⁶. L'idée d'un nationalisme inclusif et d'une nation québécoise territorialisée trouve ici ses limites puisqu'une très grande majorité de la population anglophone du Québec demeure apparemment en dehors de ce mouvement d'affirmation nationale.

L'affirmation nationale peut pourtant, à l'occasion d'un débat parlementaire, produire un consensus. Cela a été récemment le cas suite au dépôt d'une motion, par un député du Parti québécois sur la reconnaissance de la nation québécoise, motion reprise et remaniée par le gouvernement libéral québécois, qui l'a soumise au vote. La motion selon laquelle le Québec formait une nation a été adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2003. Il n'en demeure pas moins que cette unanimité cache en fait un profond désaccord au Québec sur le sens même donné à la nation québécoise, comme l'a montré le chapitre 9 lorsqu'il s'est agi de comparer les thèses libérales (en particulier la conception de Claude Ryan) avec les thèses souverainistes sur la nation, et comme on peut le voir à l'occasion de l'adoption de cette motion par l'Assemblée nationale. Le constat d'une unanimité est bien relative et n'emporte en tout cas pas, chez les souverainistes et chez les fédéralistes, les mêmes effets, et la communauté nationale québécoise n'est pas imaginée de la même manière. Cette motion a en effet été adoptée dans le cadre d'un premier rejet, par la Chambre des Communes, d'une autre motion cette fois déposée par le député bloquiste Yves Rocheleau et visant, là aussi, à faire reconnaître par la Chambre des Communes que le Québec en tant que tel formait une nation. Mettant directement en cause la doctrine étatique de l'identité nationale canadienne, cette motion n'avait aucune chance d'être adoptée, d'autant que Stéphane Dion et Paul Martin, députés libéraux, avaient refusé de l'entériner. Alors que les députés québécois libéraux de la Chambre des Communes ont tous rejeté cette motion, les

¹¹¹⁵ LACHAPELLE, Guy, "Identity, Integration and the Rise of Identity Economy", LACHAPELLE, Guy, "Identity, Integration and the Rise of Identity Economy", LACHAPELLE, Guy, TRENT, John (ed), *Globalization. Governance and Identity. The emergence of New Partnership*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 216.

¹¹¹⁶ KEATING, Michael, *Les défis du nationalisme moderne, op.cit.*, p. 103.

députés libéraux de l'Assemblée nationale ont quant à eux tous adopté une motion similaire, certes sans lui donner le sens que les souverainistes voulaient lui donner à l'origine¹¹¹⁷.

Les victoires électorales du Parti québécois comme du Bloc québécois ne peuvent quant à elles constituer les indicateurs d'un soutien clair à la doctrine identitaire souverainiste, puisque dès les premières années de l'existence du Parti québécois, le choix a été fait de distinguer l'appui au Parti québécois de l'appui à la souveraineté, et cette stratégie a été jusqu'à présent maintenue. Seuls les résultats référendaires et, certes dans une moindre mesure, les sondages sur l'appui à la souveraineté constituent les indices sérieux d'un soutien à la doctrine identitaire souverainiste. Encore faut-il mesurer et analyser ce soutien en tenant compte de l'évolution des positions -et donc des propositions- souverainistes. Un « oui » au référendum, comme un « oui » à la question d'un sondage portant sur la souveraineté constitue en fait une double affirmation, un double soutien : un soutien à l'option souverainiste, mais aussi (et peut-être même surtout) un accord avec la doctrine identitaire défendue par le mouvement souverainiste, c'est-à-dire le partage d'une croyance sociale : celle de l'existence d'une nation québécoise distincte, et d'une identification à cette nation telle qu'elle est pensée et imaginée par les souverainistes, c'est-à-dire souveraine. Si l'on effectue une telle double analyse des résultats référendaires ou des sondages sur la souveraineté (en terme d'appui à une option et en terme d'appui à une doctrine identitaire), on peut distinguer quatre types d'attitudes face au Québec : une attitude « canadieniste » d'une portion de la population québécoise profondément attachée au Canada, tout à la fois hostile à l'option comme hostile aux thèses identitaires souverainistes ; une attitude « canadienne », attachée aux deux identités mais hostile à l'option souverainiste ou à la conception nationaliste de la nation qu'elle sous-tend ; une attitude « québécoise », soutenant les thèses identitaires souverainistes mais hostiles ou réticentes à l'option souverainiste, et enfin une attitude « québécoise » tout à la fois favorable à l'option, et convaincue des thèses identitaires. C'est cette dernière catégorie qui vote oui aux référendums. Quant à l'avant-dernière catégorie, elle rassemble tous ceux qui se déclarent Québécois mais qui ne votent pas pour la souveraineté : c'est de cette catégorie dont dépend soit un renouvellement du fédéralisme, soit la souveraineté du Québec.

Or les référendum sur la souveraineté-association en 1980, puis sur la souveraineté-partenariat en 1995, et les sondages réguliers depuis les années 1960 indiquent une fluctuation et une progression globale de l'option souverainiste dans l'opinion publique québécoise depuis 20 ans, attestant de la vitalité du soutien populaire en faveur des thèses identitaires souverainistes, et la démonstration par la mobilisation de l'existence d'une forte conscience

¹¹¹⁷ RADIO-CANADA « Pour l'Assemblée nationale, le Québec forme une nation », *Bulletin* du 31 octobre 2003.

identitaire québécoise. En 1980, l'appui à la souveraineté-association atteignait 40% contre 60% pour le non. En 1995, le soutien à la souveraineté-partenariat atteignait 49,4% du vote contre 50,6% pour le non. Depuis, le Centre de recherche du Conseil pour l'unité canadienne (C.R.I.C.) effectue la compilation des sondages portant sur la souveraineté, pour produire une moyenne annuelle. D'après cette moyenne, depuis 1995, à la question « Si un référendum avait lieu aujourd'hui sur la même question que celle qui avait été posée lors du dernier référendum de 1995, c'est-à-dire sur la souveraineté accompagnée d'une offre de partenariat au reste du Canada, voteriez vous oui ou non ? », le oui obtient toujours plus de 40%¹¹¹⁸ et effectue une lente progression de 2000 à 2003, pour atteindre une moyenne de 43% en 2003, et même 47% dans le dernier sondage de novembre 2003.¹¹¹⁹ À ces soutiens clairs et constants en faveur de la souveraineté, il faudrait, pour mesurer le soutien aux thèses identitaires souverainistes, ajouter la portion des Québécois qui, tout en répondant non à la souveraineté, souhaitent un renouvellement du fédéralisme et se sentent Québécois seulement, ou Québécois d'abord, Canadien ensuite. Une telle lecture croisée de la question politique de la souveraineté, de la question constitutionnelle du renouvellement des institutions et de la question nationale de l'identification à la nation québécoise permettrait de mesurer le potentiel souverainiste au Québec, et partant le soutien à la thèse de l'existence d'une conscience nationale québécoise telle qu'elle est pensée par les souverainistes.

La lente progression du soutien à la doctrine souverainiste depuis trente ans n'est pas encore parvenue à apporter la preuve d'un soutien populaire tangible attestant de l'existence de cette communauté telle qu'imaginée par le mouvement souverainiste, c'est-à-dire tout à la fois mobilisée dans la perspective de la souveraineté, et territorialisée au point de transcender notamment les différences communautaires ou linguistiques. Les souverainistes n'ont pas encore réussi à convaincre une forte majorité de Québécois d'accepter la lecture particulière qu'ils font de l'identité québécoise et la perspective qu'elle suppose. La population québécoise n'accorde que partiellement son soutien aux thèses souverainistes, un peu comme si elle exprimait collectivement un droit d'inventaire sur cette analyse de la société québécoise sur laquelle elle est régulièrement appelée à se prononcer : oui à l'idée de l'existence d'une nation québécoise, oui, même, à l'idée d'un gouvernement ou d'une opposition officielle à Ottawa ouvertement souverainiste, mais non à l'idée que cette reconnaissance emporte nécessairement la souveraineté du Québec. La « volonté générale » exprimée par les Québécois sur la question

¹¹¹⁸ CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, *Quel est le plus grand défi pour le Canada*, http://www.cric.ca/pdf/cric_poll/portraits/portraits2001_tableaux.pdf (le 14 avril 2004).

¹¹¹⁹ CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, *Œil sur le Canada*, http://www.opinion-canada.ca/fr/articles/article_32.html, (le 14 avril 2004).

nationale demeure en fait très partagée, même si désormais une majorité des Québécois dans les sondages ou la totalité de la représentation à l'Assemblée nationale, se considèrent comme appartenant à une nation québécoise déjà constituée puisqu'affirmée.

Quelle est, en Wallonie maintenant, la portée des thèses du mouvement wallon ? Les militants wallons ont-ils réussi à construire, au-delà d'une communauté imaginée et d'une doctrine soutenant cette identité collective imaginée, une identification réelle de la population à l'identité wallonne ?

La perspective belge est différente, avec la question de Bruxelles et de l'ingénierie institutionnelle délicate que la préservation des liens entre Région wallonne et Région bruxelloise suppose. La complexité institutionnelle née des longues tractations politiques entre les différentes forces politiques belges a conduit d'un côté la Flandre à revoir l'organisation institutionnelle née de la réforme en fusionnant Région et Communauté flamandes, alors que le « reste de la Belgique » se trouve divisé entre Région bruxelloise, Région wallonne, Communauté Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone. À l'image du Canada anglais, la Belgique francophone peine à trouver ses marques face au nationalisme flamand qui est parvenu quant à lui à fabriquer sa nation, ses institutions et à mobiliser une large part de l'opinion publique flamande autour de leur soutien. À la différence cependant du Canada, et c'est ce qui distingue notamment le cas québécois du cas flamand, ce ne sont pas des mouvements fédéralistes qui dominent la vie politique ni le gouvernement belges, mais les mouvements politiques régionaux sinon régionalistes, les partis politiques étant organisés sur une base communautaire et linguistique¹¹²⁰. L'échelon fédéral en Belgique est ainsi dominé par une coalition de forces politiques organisées sur une base régionale, répondant à des objectifs et des vocations politiques régionalistes et par ailleurs majoritairement flamands, alors qu'au Canada il existe, au niveau fédéral, des partis politiques distincts de ceux qui s'expriment au niveau provincial québécois.

Face à cette situation complexe, et face aussi aux prétentions flamandes d'autonomisation, on l'a vu, le monde politique francophone tente de réagir, et c'est à la fois sur la base des nouvelles institutions communautaires et régionales et des réflexions identitaires produites par le mouvement wallon que les francophones de Belgique tentent de définir une communauté politique propre en développant notamment, au niveau des

¹¹²⁰ Les élections régionales de 2004 l'ont particulièrement montré : il s'agit d'une victoire nette des partis nationalistes flamands.

institutions, et sur la base de la doctrine identitaire du mouvement wallon, un discours identitaire wallon plus ou moins lié à un autre discours identitaire, wallo-bruxellois cette fois.

Comment réagit la population wallonne à ces discours ?

Tout d'abord, le rattachisme, développé et réclamé par une partie importante des organisations du mouvement wallon ne reçoit que peu d'écho dans l'opinion publique wallonne. Pour preuve, les résultats obtenus par le Rassemblement Wallonie-France, de Paul-Henri Gendebien aux élections législatives fédérales de 2003 : à l'échelle de la Belgique, le R.W.F. a recueilli 25.416 voix (0,39% des voix), et le Parti France 5.668 voix (0,09%) contre (pour comparaison) 1.009.233 voix (15,36%) pour le V.L.D., arrivé en tête. En Wallonie, le R.W.F. est la neuvième formation politique, en terme de score électoral totalisant 1,14% des suffrages wallons. Quant au Parti France, il ne fait guère mieux avec 0,28% des suffrages wallons.¹¹²¹

Le soutien aux forces politiques qui jouent le jeu des nouvelles institutions régionales et qui se sont engagées dans une politique d'affirmation identitaire de type régionaliste est plus encourageant pour le mouvement wallon.

Le soutien à de telles forces politiques, quoique irrégulier, est assez ancien. Le mouvement wallon était parvenu après guerre à canaliser la contestation sociale, avec l'aide du mouvement syndical francophone autour de l'identité wallonne, et même à créer, à l'instar du mouvement souverainiste au Québec, un réel mouvement politique organisé et réussissant à faire élire quelques représentants. Pendant une trentaine d'années se sont ainsi succédées diverses forces politiques et syndicales souvent issues du mouvement wallon et se réclamant du fédéralisme wallon, forces politiques qui ont connu un certain succès en terme de mobilisations, qu'elles soient sociales, avec les manifestations wallonnes des années 1950-1960 ou politiques, avec les succès du Rassemblement wallon entre la fin des années 1960 et le début des années 1980. Depuis 1980, c'est surtout le Parti socialiste qui joue sur la scène politique le rôle de défenseur de l'affirmation wallonne. De Robert Collignon à Jean-Claude Van Cauwenberghe, les Ministres Présidents de la Région wallonne ont souvent été à la fois socialistes et régionalistes, et sont aussi la plupart du temps des personnalités liées au mouvement wallon par des activités militantes ou des réflexions politiques et identitaires, comme nous l'avons vu précédemment avec les portraits de Jean-Claude Van Cauwenberghe et de Robert Collignon.

¹¹²¹ GOUVERNEMENT FEDERAL BELGE, *Elections du 18 mai 2003 à la Chambre des représentants - Le Royaume*, http://elections2003.belgium.be/electionshome/fr/result/chamber/table_top.html (le 15 avril 2004).

La reconduction au pouvoir d'une coalition dominée par le Parti socialiste à Namur constitue-t-elle pour autant, un peu comme le Parti québécois, l'indice d'un soutien populaire aux politiques identitaires préconisées par le Parti socialiste ? En fait, rien n'est moins sûr, puisque l'affirmation de l'identité wallonne, si elle est à l'ordre du jour du gouvernement wallon, n'est que peu mise en exergue par le programme socialiste, qui n'a rien à voir avec l'affirmation identitaire nationaliste du Parti québécois, ou même du Rassemblement Wallon des années 1970-1980. De plus, à la lecture des enquêtes effectuées sur l'identité régionale wallonne et l'identification des Wallons à leurs institutions, les Wallons, dans l'ensemble, paraissent être Wallons, certes, mais un peu « malgré eux ». L'étude comparée produite en 1999 par l'Institut Jules Destrée, la Région wallonne, le Point d'appui Interuniversitaire sur l'Opinion Publique et la Politique (P.I.O.P.), et l'Observatoire Interrégional du Politique (O.I.P.)¹¹²² montre une très faible identification des Wallons à la Wallonie, et un problème d'adéquation entre une affirmation identitaire institutionnelle et politique (le milieu politique wallon reste assez sensibilisé à la question de l'affirmation de la Wallonie, les débats et les initiatives politiques prises dans ce sens, les orientations choisies, en attestent), et une très faible identification à la Wallonie de la part de la population elle-même. Cette étude, qui compare l'identification régionale en Wallonie et dans les régions françaises montre notamment que « si la Corse et la Bretagne sont des régions qui ont une identité très forte, la Wallonie est la région dont l'identité régionale est la plus contestée (bien que l'intensité du sentiment ne soit pas aussi élevée que celle du sentiment inverse pour les deux régions françaises). Malgré l'histoire plus conflictuelle de la région wallonne, malgré les compétences plus importantes de la Région wallonne par rapport à celles des régions françaises, l'identité régionale wallonne est moins établie que celle de ses consœurs françaises »¹¹²³. Ainsi, malgré les institutions, malgré les compétences bien plus importantes de la gouverne wallonne par rapport à la gouverne québécoise, écossaise ou catalane, le mouvement wallon n'est pas encore parvenu à transmettre sa conception de l'identité à un espace politique wallon encore indéfini, ni à faire progresser une identification à la région plus faible en Wallonie qu'en Bretagne. Ce que montre surtout le sondage et la comparaison de cette enquête entre l'identification régionale en France et en Wallonie, c'est que domine à la fois un sentiment de fierté par rapport à une appartenance régionale wallonne, en même temps qu'une troublante

¹¹²² créé par le C.N.R.S. et la F.N.S.P.

¹¹²³ FROGNIER, André-Paul, « Essai de typologie des régions basées sur les attitudes identitaires et analyse de quelques variables illustratives », OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DU POLITIQUE (O.I.P.), POINT D'APPUI INTERUNIVERSITAIRE SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LA POLITIQUE (P.I.O.P.), INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie et les régions françaises. Approche comparée des identités régionales*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1999, p. 11.

méconnaissance de la Wallonie et de la région. L'enquête en Wallonie¹¹²⁴ montre qu'à la question « quel est le nom de la région dans laquelle vous habitez », seulement 21 % des répondants donnent la réponse exacte (la Wallonie) contre 76% qui donnent une réponse inexacte, alors qu'en France voisine, qui connaît elle aussi une division régionale avec pourtant beaucoup moins de pouvoirs dévolus à cet échelon décentralisé, 52% des répondants donnent la réponse exacte. Pour la question concernant la capitale régionale, la moitié des Wallons ne savent pas qu'il s'agit de Namur. On pourrait conclure que la connaissance qu'ont les Wallons vis-à-vis de la Wallonie est tellement faible qu'il révèle un tout aussi faible sentiment identitaire wallon.

Ces résultats sont cependant à analyser en fonction d'autres résultats produits par cette enquête. André-Paul Frogner rappelle la faiblesse du sentiment identitaire belge lui-même en Wallonie, alors qu'il est beaucoup plus fort en France. Il faut ensuite admettre que le terme « région » est encore polysémique en Wallonie (il peut tout aussi bien désigner le « coin », le pays d'origine, une région historique quelconque, un ancien département français, que la Région en tant qu'entité fédérée), sans compter l'extrême confusion qui existe en Wallonie quant à la connaissance, même grossière, du fonctionnement d'institutions représentatives à la fois nouvelles (les régions françaises ont dix ans d'âge de plus que les Régions Wallonne et Flamande) et très complexes dans leur fonctionnement.

En fait d'absence de « sentiment identitaire » vis-à-vis de la Wallonie, il semble plutôt que les Wallons aient un attachement à leur « région » (ils en sont, d'après l'enquête, « très fiers » ou « plutôt fiers » à 72%)¹¹²⁵ sans que l'affirmation de cet attachement ne soit réellement encouragé par une démarche institutionnelle claire en matière identitaire : il est difficile d'exprimer son attachement à une « région » dont l'espace public et même les institutions représentatives sont si complexes et dessinent les contours, flous, d'une communauté politique de référence tout à la fois régionale, communautaire, nationale et européenne. À la question « quel est, parmi les mots et les expressions suivants¹¹²⁶, celui qui vous paraît le mieux définir votre région », 34% répondent « un lieu d'histoire et de culture ». Là où les résultats diffèrent de la France, ce sont dans les réponses « lieu de développement économique », « communauté humaine », « lieu de débat politique » et « regroupement de territoires » où l'on perçoit la

¹¹²⁴ *Ibid.* Enquête réalisée en Wallonie par téléphone auprès d'un échantillon de 573 individus sélectionnés sur base d'un tirage aléatoire de deux niveaux : communes-individus, de décembre 1998 à janvier 1999, par le P.I.O.P., de l'Université catholique de Louvain.

¹¹²⁵ *Ibid.*, p.31.

¹¹²⁶ Un lieu d'histoire et de culture (34%) ; un regroupement de territoires (9%) ; une communauté humaine (21%) ; un lieu de débat politique (17%) ; un lieu de développement économique (8%) ; un échelon administratif (6%) ; aucune image (5%). *Ibid.*, p. 33.

différence entre un sentiment identitaire wallon, et le simple rapport à un échelon de décentralisation : pour les répondants wallons, la Wallonie représente, outre « un lieu d'histoire et de culture », une « Communauté humaine » (« 21% contre 12% en France), et surtout un lieu de débat politique (17% contre 4% seulement en France). En France par contre, outre un « lieu d'histoire et de culture » (pour 44% des répondants) la région n'est surtout qu'un « lieu de développement économique » (21% contre 8% pour la Wallonie) et un simple « regroupement de territoires » pour 13% des répondants (contre 9% des répondants wallons).¹¹²⁷

En fait, ces résultats illustrent moins l'absence d'identification à la Wallonie, ou le choix délibéré d'une identité (belge) plutôt qu'une autre (wallonne) -comme c'est souvent le cas dans les réponses aux questions portant sur le sentiment d'appartenance identitaire au Canada-, qu'une méconnaissance de la communauté politique de référence, essentiellement due à une confusion en matière de visibilité institutionnelle, qui en quelque sorte « brouille les cartes » de la représentation de la Wallonie dans la « conscience identitaire » de Wallons dont la communauté politique est très partagée entre Europe, Belgique, Communauté et Région. À la différence d'un mouvement souverainiste qui, depuis les années 1960 élabore une doctrine identitaire cohérente au sein de l'espace politique québécois bien défini, avec un dualisme clair, le mouvement wallon, divisé, n'est pas parvenu à définir clairement une doctrine identitaire wallonne cohérente, partagée entre diverses appartenances wallonne, francophone, française, belge ou même européenne.

« Dans quel État vivons-nous ? » s'interroge, non sans ironie, la brochure d'information sur les institutions produite par la Région wallonne.¹¹²⁸ Plus qu'un défaut de sentiment d'appartenance à la Wallonie, et d'absence d'identité wallonne, il s'agit ici plutôt d'un constat d'une identité régionale, sinon nationale wallonne en voie de fabrication, avec des institutions wallonnes qui élaborent présentement un discours identitaire sur le vieux fond des réflexions identitaires du mouvement wallon, mais qui n'ont pas encore, comme au Québec, développé

¹¹²⁷ *Ibid.*, p. 21.

¹¹²⁸ MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONE, *Dans quel état vivons-nous ?*, *Revue Dialogue*, *op.cit.* Et les rédacteurs d'ajouter en guise d'introduction (p. 3) : « Dans quel état vivons-nous ? Il ne s'agit évidemment pas de notre état de santé mais bien de l'État dans le sens de Nation. Lequel d'entre nous ne s'est jamais posé cette question ? En effet, depuis la dernière réforme votée en 1993, nous vivons dans un État fédéré avec toute la difficulté de compréhension que cela peut engendrer. Cette brochure a donc pour but d'essayer d'expliquer aussi simplement que possible l'évolution historique qui a amené la Belgique à la situation actuelle ainsi que ses structures institutionnelles. Le lecteur y trouvera également un tableau comparatif des compétences de chaque entité qui, nous l'espérons, lui permettra de retrouver son chemin dans une matière particulièrement complexe ». La revue illustre en couverture ce propos par l'image de la Wallonie : un atome relié à d'autres, dans une molécule identitaire et institutionnelle effectivement complexe... Voir en annexe C-2 : *Ministère de la Région wallonne, Dialogue*, « Dans quel État vivons-nous, couverture.

une politique publique offensive d'affirmation identitaire qui sortirait la question de l'appartenance wallonne des arcanes confidentielles des militants wallons ou des intellectuels et chercheurs au fait des questions identitaires en Belgique, même si les initiatives de la Région wallonne avec le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* et de l'Institut Jules Destrée avec la série de colloques *La Wallonie au futur* visent précisément à créer en Wallonie un espace de débat public autour des grands enjeux régionaux et identitaires wallons (politiques sociales, certes, mais aussi environnementales, patrimoniales, réflexions sur la citoyenneté).

Ce constat rejoint d'ailleurs celui d'une partie des intellectuels et des militants wallons qui viennent de publier le nouveau manifeste dans le cadre de la commémoration des 20 ans du *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983, intitulé *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*¹¹²⁹, et dont nombre de signataires participent aux discussions publiques organisées tant par l'Institut Jules Destrée que par la Région wallonne ou la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Adressé « au peuple wallon et à ses représentants au Parlement wallon », ce manifeste est à la fois un constat politique et une affirmation identitaire qui vise à contester les compétences de la Communauté Wallonie-Bruxelles, et à réclamer des réformes au niveau du partage de ces compétences entre Communauté et Région. Un constat politique d'abord, dans la mesure où il pose le problème d'une Wallonie qui pourrait avoir la capacité de s'affirmer, mais qui ne dispose pas des compétences nécessaires notamment en matière d'éducation, de recherche et de culture, dévolues pour l'instant par la constitution belge à la Communauté Wallonie-Bruxelles :

La Wallonie s'est si amplement renforcée qu'elle est considérée comme l'une des entités fédérées en Europe la plus proche de la définition même d'un État souverain. Mais pour les Wallons (...) et pour les Bruxellois francophones, il demeure une troisième entité en charge de l'éducation, de certaines matières sociales, des médias publics et de la culture : la Communauté française (...) qui continue à s'accrocher à ce qui lui reste de pouvoirs, sous prétexte d'une solidarité entre Bruxelles et la Wallonie. Une solidarité qui peut s'exercer indépendamment de cette institution¹¹³⁰.

Une affirmation identitaire ensuite puisqu'en recueillant des soutiens, en mobilisant, le manifeste se veut le prolongement du *Manifeste pour la culture wallonne*, et définit, certes assez brièvement, les jalons d'une politique wallonne de l'identité, qu'il revendique pour la Wallonie :

Il n'y a pas d'ouverture au monde sans identité propre. L'Europe valorise l'unité et la diversité, la Francophonie l'égalité et la différence. La Wallonie, produit de toutes ses immigrations, veut elle aussi la diversité, l'égalité et la fraternité. (...) Que ceux et celles

¹¹²⁹ Voir en annexe C-5 le *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche* ainsi que la liste des signataires.

¹¹³⁰ *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, extrait.

que nous avons élus donnent donc cette chance à la Wallonie de résister aux mouvements qui divisent les nations, les peuples, les cultures, les religions, les philosophies et les êtres humains.¹¹³¹

Ce qui est visé ici, ce sont les difficultés rencontrées par la Wallonie dans la définition d'une communauté politique de référence, ce « nous » « au nom duquel s'exerce le pouvoir et la démocratie ».

« Le fait que la production d'une seule et même communauté politique a toujours posé un problème au Canada ne peut occulter la nécessité, constitutive de tout discours constitutionnel, de contribuer à produire la représentation du Nous au nom duquel s'exerce le pouvoir et la démocratie. De même, il importe de ne pas surestimer à ce titre la particularité de l'histoire canadienne. Dans la très vaste majorité des États démocratiques se sont développés des contre-nationalismes susceptibles d'imposer des références identitaires contradictoires au sein de la communauté politique »¹¹³². Ce que constatent Gilles Bourque et Jules Duchastel pour l'État, il est possible de le constater à propos de la communauté politique qui s'est construite autour de la gouverne québécoise, comme de celle qui se construit autour de la gouverne wallonne, confrontées toutes deux à l'absence d'une seule et même communauté politique, et à l'existence, surtout au sein de la communauté politique québécoise, d'un « contre-nationalisme » étatique offensif et lui-même réactif, fondant sa légitimité dans l'existence irréfragable et matérielle d'une citoyenneté canadienne pourvoyeuse d'une identité « clé en main », et dont la charge de la preuve de l'existence reste confiée à ceux qui contestent l'évidence. Car comme le rappelle Jane Jenson, « le sentiment d'appartenir à un pays, d'être l'un de ses 'nationaux' trouve sa plus nette expression dans la possession d'un passeport de ce pays. Car ce document confère à son titulaire – aux yeux des autres citoyens comme aux yeux de l'État – la reconnaissance en tant que 'Canadien', 'Allemand' ou que 'Brésilien' »¹¹³³. Ce seront toujours aux gouvernes locales et aux mouvements sociaux qui revendiquent sa reconnaissance de faire la démonstration de l'existence d'une nation québécoise ou d'un peuple wallon qui ne correspond pas à celle ou celui qui est imaginé par l'État central.

En effet, dans les débats identitaires qui opposent l'État et les mouvements nationalistes, la citoyenneté, et toute la charge de légitimité identitaire qu'elle contient confère à l'État un avantage incomparable par rapport à son concurrent nationaliste. La carte

¹¹³¹ *Ibid.*

¹¹³² BOURQUE, Gilles, DUCHASTEL, Jules, *L'identité fragmentée.*, *op.cit.*, p. 19.

¹¹³³ JENSON, Jane, « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats », *op.cit.*, p. 244.

d'identité, le passeport, les droits et les devoirs que ces pièces confèrent, la reconnaissance universelle de ces « pièces d'identité » comme attestation formelle d'appartenance, l'ordre juridique et la légitimité qu'elles supposent constituent les balises d'une identité de fait, les marques de fabrique identitaire que le citoyen ne peut refuser, à moins de s'exclure d'une communauté de citoyens ainsi définie matériellement et juridiquement.¹¹³⁴ Les membres du mouvement nationaliste ont beau revendiquer l'existence d'une identité autre, ils s'inscrivent, même malgré eux, dans une communauté de citoyens définie par l'État central et lui seul, et subissent de fait la loi d'airain d'une identité étatique qu'ils n'ont pas choisie.

Pourtant, la question même de la définition de cette citoyenneté, indépassable à moins de changer d'État, au fondement de la légitimité du pouvoir démocratique, fait l'objet au niveau local d'un fort investissement intellectuel, comme si le terrain de la citoyenneté constituait pour l'espace public local l'assise idéale d'un rapprochement possible entre les différentes doctrines identitaires qui s'y expriment, et les acteurs politiques qui les portent.

En même temps que cette citoyenneté constitue un débat « à la mode » dans les sphères nationalistes wallonne et québécoise, son statut fait l'objet, par l'intermédiaire et sous les pressions de la représentation démocratique et de la gouverne locales, d'un aménagement particulier venant amender, certes en marge, un statut de citoyen défini par les institutions de l'État central, et fondant un « nous » un peu plus québécois ou wallon. Ce « nous » est aussi défini par les liens conventionnels, institutionnels, législatifs, réglementaires qui unissent chaque citoyen à la gouverne locale et qui transcendent la simple question d'une appartenance ressentie ou revendiquée : chaque citoyen est ainsi soumis à des règles particulières, et bénéficie aussi de droits particuliers que lui confère sa participation à une vie politique locale. On cherche en quelques sortes à faire des citoyens canadiens du Québec et des citoyens belges de Wallonie des citoyens québécois du Canada et des citoyens wallons de Belgique.

Le discours identitaire ne se situe alors plus simplement au niveau de l'affirmation identitaire *a posteriori* visant à dire la nation qui existe, mais aussi à celui de l'aménagement *a priori* d'une appartenance identitaire collective et collectivement définie puisque chaque

¹¹³⁴ L' « affaire » Yves Rocheleau en est l'évidente illustration : après le rejet de la motion déposée par le député bloquiste Yves Rocheleau visant à ce que la Chambre des communes reconnaisse que le Québec « constitue une nation », un incident est survenu : Yves Rocheleau a déclaré le 30 octobre 2003 à la Chambre des communes qu'il n'était pas Canadien, provoquant la colère du Premier ministre Jean Chrétien, qui a immédiatement demandé l'expulsion du député. De son côté, le Ministre de l'Immigration Denis Coderre a indiqué, non sans ironie, qu'il était prêt à signer les papiers officiels « permettant au député bloquiste de renoncer à sa citoyenneté ». On le voit ici, la preuve de la non appartenance à une identité nationale évoquée par un gouvernement reste à la charge du mouvement nationaliste qui peut difficilement remettre en cause la fusion opérée de facto par la puissance publique entre citoyenneté, identité et État, fusion présentée par la doctrine étatique comme la preuve irréfutable d'une appartenance nationale allant de pair avec une appartenance citoyenne.

citoyen du Québec ou de Wallonie se voit conférer les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les autres citoyens du Québec ou de Wallonie et se voit habilité à participer à la construction de l'identité de la communauté des citoyens à laquelle il appartient, au même titre que tous les autres citoyens.

C'est un véritable régime de citoyenneté, un rapport particulier au collectif qui constitue alors l'assise d'une identité québécoise ou wallonne cette fois collectivement partagée parce que pourvoyeuse de droits, et fondée sur la participation politique à des institutions représentant une communauté imaginée de citoyens distincte de la communauté des citoyens de l'État central.

10.3 - De l'affirmation nationale à l'appartenance citoyenne : vers la fabrication d'une nation-communauté de citoyens en Wallonie et au Québec

En quinze ans, en Wallonie comme au Québec, les débats identitaires qui animent les sphères intellectuelles ont changé. La question nationale est désormais plutôt saisie, non plus à travers les systèmes d'encodages marxistes qui ont plutôt dominé dans les années 1970 (lutte contre l'État et une idéologie qui entretient une forme de domination sociale fondée sur l'accumulation du capital) ou même ceux plus libéraux des droits de l'homme, qui ont connu leurs heures de gloire en sciences sociales du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 (ingérence, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, anticolonialisme), mais à travers un double système de valeurs : l'humanisme universaliste et l'exception culturelle, non pas appréhendés dans leur apparente antinomie, mais plutôt à travers le rapport plus confidentiel et dialectal que ces deux systèmes entretiennent notamment dans les débats sur la citoyenneté, thématique agençant l'exigence d'universalité et la nécessité du respect du droit à la différence, et très présente dans les productions intellectuelles québécoises et wallonnes contemporaines sur l'identité collective.

La présence, de manière explicite pour le cas québécois, et de manière un peu plus implicite pour le cas wallon de la question de la citoyenneté dans des débats identitaires concernant des communautés sans État n'est pas un hasard : elle illustre la volonté des laboratoires de l'identité, des intellectuels nationalistes et des gouvernes locales de dépasser les impasses de la mobilisation identitaire provoquées par les politiques d'affirmation identitaire

nécessairement limitées dans leurs effets, pour faire exister une gouverne locale et une communauté de citoyens dessinant les contours d'une commune appartenante.

10.3.1 - Citoyenneté, régime de citoyenneté et communauté de citoyens

« Les vieilles nations ont pu se créer 'par le haut'. Elles ont affirmé la naissance d'un sujet politique auquel se rapportait une citoyenneté dès lors associée à la nation. Les nouvelles nations, celles qui souhaitent émerger dans un cadre national qui leur préexiste, doivent se créer 'par le bas' dans l'aménagement des divers intérêts identitaires. Voilà qui constitue la définition même de la communauté politique et de la citoyenneté qui lui correspond ».¹¹³⁵

La mobilisation ou la transformation progressive des Canadiens du Québec en « Québécois » et la transformation des Belges de Wallonie en « Wallons » n'est pas la seule manière de construire la communauté imaginée par le mouvement nationaliste. Ce que Jacques Beauchemin appelle « l'aménagement des divers intérêts identitaires », c'est-à-dire en fait la définition collective d'une communauté de citoyens nouvelle constitue une autre tentative de faire advenir cette communauté si inégalement imaginée par tous les citoyens censés, parfois malgré eux, la composer. Les deux précédents chapitres l'ont montré, les mouvements nationalistes québécois et wallon ont investi ces terrains de l'institutionnalisation de l'identité et de l'affirmation nationale, mais dans les cadres stricts imposés par l'État central. Ces actions politiques en faveur d'une affirmation nationale pensée indépendamment du projet national de constitution d'un État autre, vont en fait dans le sens d'une redéfinition du rapport entre le citoyen et l'État et visent à réaménager ces rapports au profit de l'institution de référence, celle qui correspond le plus à la communauté imaginée, c'est-à-dire la gouverne locale. La thématique d'un aménagement local de la citoyenneté permet d'établir le terrain d'agencement des intérêts identitaires divergents, mais aussi un espace de parole, dans le cadre de la communauté politique telle qu'imaginée par le mouvement nationaliste, sans mettre en cause l'intégrité de l'État central et rendant ainsi possible, au moins sur la question de l'affirmation nationale, un consensus local. La question nationale, en même temps qu'elle est objet du débat, devient alors ainsi aussi le cadre légitime du débat, puisque c'est désormais dans ce cadre qu'est d'abord abordée la question de la citoyenneté.

¹¹³⁵ BEAUCHEMIN, Jacques, « Qu'est ce qu'être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre ? », Gagnon, Alain G., (dir.), *Québec : État et société*, Montréal, Québec/Amérique, Tome 2, 2003, p. 37.

Dans la résolution des problèmes identitaires, la citoyenneté présente cet avantage d'opérer la synthèse entre universalisme, particularisme et exigence de démocratie¹¹³⁶ et constitue donc un terrain de choix pour les discussions identitaires contemporaines. Sa dimension universaliste se retrouve dans l'ensemble des droits qu'elle confère aux individus à qui elle est reconnue, sans distinction culturelle, religieuse ou ethnique. Cette dimension se retrouve aussi dans la manière dont cette citoyenneté est définie, par l'intermédiaire des organisations et des grandes conférences internationales dont le travail consiste à produire un modèle universel de citoyenneté par rapport auquel, de plus en plus, les divers modèles nationaux tendent à ressembler, en vertu d'une vision utopique d'un « citoyen du monde » transcendant les nationalités et toutes les allégeances communautaires ou étatiques¹¹³⁷. Outre cette dimension universaliste, il faut aussi reconnaître à la citoyenneté une dimension particulariste, justement parce que le statut de citoyen ne peut être délivré que par les États, en vertu de systèmes normatifs qui leur sont propres et qui intègrent les diverses particularités sociales, historiques, culturelles et politiques sur lesquels ils se sont construits, c'est-à-dire une nationalité, constitutive de la citoyenneté.

L'État belge, et plus récemment l'État canadien, avec leurs politiques respectives d'affirmation nationale ont cherché à lier, dans leurs doctrines identitaires, citoyenneté, État et nation, en montrant comment l'État démocratique définissait le régime de citoyenneté conformément aux particularités nationales. La Belgique a fait en cela la démonstration constante d'une union de citoyens, construite sur la participation démocratique et l'affirmation d'une identité belge, puis sur les différences linguistiques et enfin sur une « unité dans la diversité » désormais invoquée par un État non plus unitaire, mais fédéral. De son côté, l'État canadien a cherché depuis la fin des années 1960 à construire une unité nationale pancanadienne et une citoyenneté canadienne fondée sur le bilinguisme et le multiculturalisme, véritable principe d'unité nationale d'une diversité culturelle exprimée par les diverses allégeances communautaires plus (Acadie, Premières Nations, Canadiens-français) ou moins (Québec) reconnues par l'État.

¹¹³⁶ HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, « Citoyenneté », *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 48.

¹¹³⁷ SOYSAL, Yasmin N., *Limits of citizenship. Migrants : a Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago, 1994, p. 3.

10.3.2 - Au Québec : penser la citoyenneté québécoise

Nationalité et citoyenneté en débat

Les débats organisés au Québec pour « sortir de l'impasse constitutionnelle » ou pour régler la question nationale visent généralement à dissocier ce qui a été associé par la doctrine identitaire de l'État, et à distinguer notamment l'allégeance identitaire nationale et une citoyenneté simplement « fonctionnelle » susceptible de rassembler les diverses nations qui s'expriment au sein du Canada. Il est possible de distinguer, en la matière, deux types de tentatives.

La première vise en fait à dissocier, pour mieux les distribuer, la nationalité de la citoyenneté : « On ne peut pas définir la nation sur la base du seul critère de la citoyenneté. Opter pour une telle approche représente une négation de l'existence de niveaux d'identification intermédiaires entre le citoyen et l'État. Qui plus est, un tel choix nie l'existence de communautés nationales (cristallisées ou en voie de l'être) au sein d'un même système politique (...) La qualité de citoyen dépend au contraire de la capacité d'exprimer les particularités culturelles auxquelles les citoyens sont attachés et auxquelles ils s'identifient ». ¹¹³⁸ À l'État canadien la définition d'une citoyenneté universaliste et fonctionnelle, c'est-à-dire essentiellement protectrice et pourvoyeuse de droits individuels, libérée de sa dimension identitaire et communautaire ¹¹³⁹, reposant sur une association libre de citoyens et susceptible de garantir la reconnaissance de toutes les identités politiques, culturelles, communautaires et nationales qui s'expriment au Canada. À la communauté québécoise et à sa gouverne (comme aux autres) la possibilité d'épanouir sa nation et ses particularismes identitaires dans le respect des droits conférés par la citoyenneté à chaque Canadien. C'est la définition de l'État multinational de Will Kymlicka ¹¹⁴⁰, très distincte des conceptions unitaristes et jacobines notamment françaises ou même (certes dans une moindre mesure), canadiennes. Cette définition d'une société multinationale et d'un État reflet de cette société multinationale opère une distinction entre, d'une part, une citoyenneté fonctionnelle soutenue par un « patriotisme constitutionnel » tendant à l'universalisme et reposant sur une culture politique commune, et

¹¹³⁸ ROCHER, François, « Repenser le Québec dans un Canada multinational. Pour un modèle fonctionnel de la citoyenneté », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, n°1, 1998, p. 87.

¹¹³⁹ *Ibid.*, p. 78.

¹¹⁴⁰ KYMLICKA, Will, *Multicultural citizenship. A liberal theory of minority rights*, Oxford : Oxford University Press, 1998.

d'autre part, des allégeances nationales multiples et reconnues, reposant sur une culture ethnique ou nationale commune¹¹⁴¹.

Une autre approche consiste, plutôt qu'à dissocier la citoyenneté de la nationalité, à reconnaître qu'il existe au Canada et au Québec deux approches différentes de la citoyenneté constitutives de deux régimes distincts de citoyenneté, agençant de manière différente l'aspect droit, l'aspect appartenance, et l'aspect participation politique.¹¹⁴² « Ce n'est pas en soi l'existence de différents groupes culturels qui a mené le Canada à l'impasse actuelle ; c'est plutôt le fait que les sociétés canadienne et québécoise, en entreprenant chacune de son côté la mise en place d'un régime de citoyenneté moderne et laïc, ne percevaient pas de la même façon deux dimensions inhérentes à la citoyenneté : l'aspect droits et l'aspect appartenance. Certes, l'État canadien et l'État québécois manifestent tous deux un grand respect pour les pratiques démocratiques et pour les droits individuels inspirés du libéralisme. Mais chaque État a sa façon de reconnaître ses citoyens, et chaque société définit à sa façon le mode d'appartenance à la collectivité ».¹¹⁴³ Jane Jenson montre notamment que le fossé se creuse entre les deux régimes de citoyenneté, et ce à trois niveaux. Au niveau des droits tout d'abord, sous la pression de Pierre Elliott Trudeau qui vise à régler les vieilles querelles identitaires, non pas en développant un partenariat entre les deux peuples fondateurs, mais en favorisant l'expression de revendications portant sur les droits des individus plutôt que sur celui de « communautés » ou de « peuples ». La *Loi sur les langues officielles* de 1969, et la *Charte des droits et libertés* en sont l'expression. Au niveau de l'appartenance ensuite, où deux imaginaires contradictoires coexistent : le « vieil » imaginaire dualiste sur lequel a été fondé le Canada et qui vise à reconnaître l'existence de deux collectivités, de deux peuples distincts encore présent dans l'imaginaire québécois, et le « nouvel » imaginaire, rompant avec cette vision qualifiée de « tribale » du Canada et visant à la reconnaissance d'une seule communauté politique : le Canada. Au niveau de l'accès enfin, où, malgré l'existence de plusieurs points communs entre les deux régimes, le désengagement fédéral tend à accentuer le fossé qui existe entre un régime québécois de citoyenneté, laissant une plus large place aux biens collectifs et à la concertation, et un régime fédéral de citoyenneté, qui tend de plus en plus à faire confiance à l'« individualisme libéral ».¹¹⁴⁴

Ces débats ont trouvé leur prolongement dans une série d'articles que *Le Devoir* a consacré à l'identité québécoise, et intitulé « Penser la nation québécoise », série qui a reflété la

¹¹⁴¹ ROCHER, François, « Repenser le Québec dans un Canada multinational » 1998, *op.cit.*

¹¹⁴² JENSON, Jane, « Reconnaître les différences », *op.cit.*, p. 235.

¹¹⁴³ *Ibid.*, p. 239.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 249.

mise en exergue de la thématique de la citoyenneté au Québec, notamment dans les articles de Jane Jenson, Gérard Bouchard, Gilles Bourque, et qui posent clairement la question de la reconnaissance de cette citoyenneté, ou de ce régime distinct de citoyenneté au Québec. Les chercheurs qui travaillent sur les débats identitaires canadiens, et qui participent souvent à ces débats sont de plus en plus nombreux, au Québec comme dans le reste du Canada¹¹⁴⁵, à reconnaître l'existence de différences suffisamment importantes entre le Canada et le Québec pour plaider en faveur d'un réaménagement du fédéralisme qui reconnaîtrait ces différences. Parmi les solutions proposées, la reconnaissance par l'État canadien d'un régime de citoyenneté, sinon d'une citoyenneté québécoise distincte, dans le cadre d'une vision multinationale et non plus multiculturelle du Canada aurait l'avantage, d'après les auteurs défendant cette approche, de concilier le nationalisme québécois avec le nationalisme canadien, tout en « rapprochant les solitudes » identitaires au Québec et au Canada.

Le Québec, entre communauté de citoyens et citoyenneté québécoise

Si l'État canadien n'a pas encore répondu (et pour cause), aux sollicitations des chercheurs à l'origine de telles propositions d'aménagement institutionnel et politique, la gouverne québécoise, tant au niveau gouvernemental que parlementaire, a été quant à elle très attentive à l'évolution de ces débats, après le référendum de 1995 qui a montré au gouvernement souverainiste les limites des mobilisations identitaires et de l'impact des doctrines souverainistes sur une opinion publique québécoise plus divisée que jamais sur la question.

Dans sa stratégie d'affirmation nationale, la gouverne québécoise a cherché à « coller » au plus près de ces constats et de ces distinctions relevés par les chercheurs en quête de solutions pour « sortir de l'impasse » constitutionnelle. La gouverne québécoise a alors tenté de faire la démonstration, en paroles comme en actes, de l'existence d'une exception québécoise, non plus simplement fondée sur l'identité nationale, mais aussi sur l'existence d'un agencement spécifique d'une appartenance, d'une participation politique et de droits constitutifs d'une identification désormais institutionnalisée au Québec et propre à tous les Québécois. Sans revendiquer la reconnaissance d'une citoyenneté québécoise impossible et pourtant potentielle¹¹⁴⁶, la gouverne québécoise a cherché à mettre en exergue cette distinction

¹¹⁴⁵ Notamment Alain Gagnon, Gilles Bourque, Jane Jenson, Will Kimlicka, Kenneth McRoberts, David Levine, Philipp Resnick, Gérard Bouchard, Alain Noël, François Rocher, Jocelyn Maclure, Jocelyn Létourneau.

¹¹⁴⁶ Dans le programme du Parti québécois, la « citoyenneté québécoise » (chapitre 1, partie 3 du programme) est envisagée dans le cadre d'un Québec souverain : PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme, op.cit.*

universaliste propre à chaque Québécois, et faisant de chaque Québécois un Québécois *de facto*.

La dimension « appartenance » et l'imagination, par les citoyens, de leur propre communauté a fait l'objet d'un grand nombre d'actions publiques de la part du gouvernement québécois dans sa stratégie de représentation et d'affirmation nationales (Chapitre 9). Mais dans sa stratégie de renforcement de la distinction québécoise, le gouvernement québécois ne s'est pas contenté d'élargir le fossé des distinctions concernant le sentiment d'appartenance québécoise ou l'affirmation nationale. Il s'est aussi intéressé à deux autres dimensions du régime de citoyenneté : la dimension « droit » et la dimension « accès » ou « participation politique ».

Au niveau des droits tout d'abord, la gouverne québécoise a cherché à renforcer la distinction entre « les genres de droits que les citoyens peuvent légitimement revendiquer »¹¹⁴⁷ au Québec et au Canada : le Canada pratique une « individualisation des droits » linguistiques et consacre, par la Charte canadienne des droits et libertés et la loi constitutionnelle de 1982, sa vision d'un citoyen d'abord « individu titulaire de droits » et éventuellement soucieux de protéger sa culture dans le cadre du multiculturalisme officiel. De son côté le Québec refuse cette logique de l'individualisation et insiste plutôt sur les droits collectifs de la société québécoise toute entière, le droit à sa préservation et le maintien de ses propres règles notamment en matière de législation linguistique. Quant à la diversité culturelle, elle est envisagée dans le cadre d'un « projet interculturel québécois » très distinct du multiculturalisme canadien¹¹⁴⁸, et privilégiant l'intégration des immigrants à la société québécoise, le partage d'une langue commune, ainsi que le respect des droits particuliers reconnus à la communauté anglophone et aux nations autochtones. L'État québécois se trouve au cœur de la définition de ce « pluralisme à la québécoise ».¹¹⁴⁹ Les droits, collectifs, de la société québécoise ont été très souvent évoqués par le gouvernement québécois dans sa lutte contre les interventions fédérales diverses : le projet de loi C-20, l'Union sociale, le « pouvoir de dépenser » ont été pour lui autant d'occasions de dénoncer l'atteinte aux droits collectifs des Québécois, et non la

¹¹⁴⁷ JENSON, Jane, « Reconnaître les différences », *op.cit.*, p. 240.

¹¹⁴⁸ « En construisant son propre modèle d'intégration, le Québec a, dans une certaine mesure, formulé une réponse à la politique canadienne de multiculturalisme : une position qui affirme la primauté de l'État québécois dans les domaines de la politique, de l'identité et rejette l'interprétation réductionniste voulant que l'État québécois soit le reflet d'un groupe ethnique monolithique ». GAGNON, Alain G., IACOVINO, Raffaele, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », Gagnon Alain G. (dir.), *Québec, État et société*, Tome 2, *op.cit.*, p. 413.

¹¹⁴⁹ « L'État québécois s'assurera que les structures sociales et les institutions de l'État reflètent le pluralisme de notre citoyenneté et de notre identité nationale ». PARTI QUÉBÉCOIS, *Un Pays pour le Monde, Programme*, *op.cit.*, p. 9.

simple tentative d'endiguement du nationalisme souverainiste pourtant évoquée dès 1995 par Stéphane Dion.

Outre les droits des Québécois, le dernier gouvernement souverainiste a aussi entrepris une large réflexion sur le second élément distingué par Jane Jenson concernant les régimes de citoyenneté : la dimension « accès aux institutions » ou « participation politique ». Malgré des points communs évidents constatés par Jane Jenson, comme le respect des formes démocratiques, l'intention du gouvernement québécois est, là aussi, de dissocier la démocratie québécoise et la démocratie canadienne tout en renforçant le caractère démocratique et représentatif du régime. L'objectif est « le pouvoir aux citoyens et citoyennes » du Québec, comme l'affirme en 2002 le « document de réflexion populaire » produit par Jean-Pierre Charbonneau, Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques :

Dans cette réflexion qui s'engage, nous devons avant tout être nous-mêmes. Le Québec a la possibilité de traduire pleinement dans ses institutions et son fonctionnement démocratique les valeurs qui lui sont chères – des valeurs de liberté et d'égalité, bien sûr, mais également de tolérance, d'ouverture, de participation citoyenne responsable. Nous ne devons pas hésiter à nous inspirer des expériences étrangères, même si elles tranchent avec la tradition dont nous avons héritée. À travers ses institutions politiques, le Québec peut confirmer à la fois sa différence, par rapport au reste du Canada, et son attachement profond à la démocratie et à la participation des citoyens à la gouvernance de l'État¹¹⁵⁰.

En terme d'accès, le but d'un tel débat est double : il vise à favoriser une discussion publique québécoise sur les institutions, et à distinguer, par le produit de ces débats, une démocratie « à la québécoise » définie par l'intermédiaire d'une discussion publique « entre Québécois ». Lancée en 2002, la discussion qui devait aboutir à une transformation des institutions et du système politique québécois n'aura eu que peu de portée mais montre à quel point le gouvernement était, dans ses actions, son discours et ses réflexions, soucieux d'un renforcement¹¹⁵¹ d'une distinction québécoise au niveau des pratiques politiques et des institutions.

Avec le discours sur la citoyenneté, et la place à donner aux citoyens dans les institutions représentatives, il ne s'agit plus simplement de « mobiliser tous azimut » autour d'un discours de simple affirmation nationale, mais bien de constituer une communauté rassemblant tous les citoyens canadiens du Québec autour d'une appartenance commune, de droits collectifs et d'une participation distincte au pouvoir politique, et de dépasser ainsi la vision réductrice

¹¹⁵⁰ CHARBONNEAU, Jean-Pierre, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, Québec, Gouvernement du Québec, 2002, p. ii.

¹¹⁵¹ Cette distinction existe d'ailleurs déjà notamment par l'intermédiaire de la loi sur le financement des partis politiques, distincte de celle des autres provinces.

d'une gouverne locale contrôlée par un groupe ethnique donné et dont le seul objectif collectif serait de « sortir du Canada » pour une simple question linguistique. Il s'agit de construire une communauté de citoyens au Québec, même sans citoyenneté québécoise, et faire ainsi la preuve de l'existence d'une société québécoise interculturelle, universaliste et cependant distincte du reste du Canada par son propre modèle de pluralisme culturel.¹¹⁵² « Le Québec a adopté comme position officielle un discours fondé sur l'interculturalisme pour répondre à ses composantes pluriethniques. Ce constat implique que l'incorporation d'immigrants ou de minorités culturelles dans une plus large communauté politique constitue un engagement réciproque, une sorte de contrat moral entre la société d'accueil et le groupe culturel en question, en vue d'établir un forum donnant aux citoyens de nouveaux pouvoirs, en somme une 'culture publique commune' »¹¹⁵³. Société distincte au Canada, la société québécoise est donc aussi, comme le reste du Canada, une société d'accueil à part entière dans laquelle la langue française joue le rôle d'instrument collectif d'intégration démocratique et de participation à la « chose publique ».

Le *Rapport Larose* sur l'état de la langue française au Québec constitue l'expression de cette communauté de citoyens sans citoyenneté que tend à devenir le Québec, en défendant l'idée d'une « citoyenneté québécoise comme fondement »¹¹⁵⁴, certes, mais encore « en projet » c'est-à-dire ouverte à une définition collective intégrant toutes les composantes de l'actuelle société québécoise :

Après avoir emprunté, ces dernières décennies, la voie de la modernisation de l'appareil étatique et celle de la maîtrise du développement économique, social et culturel, le Québec approfondit actuellement la voie identitaire pour s'affirmer face au reste du Canada, de l'Amérique et du monde. D'où le projet de citoyenneté québécoise qui prend forme actuellement, inclusive et accueillante. Issues des valeurs démocratiques centenaires, puisant au respect des autres, pétrie de culture québécoise et de langue française, cette citoyenneté encore à définir cristallise le besoin des Québécoises et des Québécois de se solidariser et de sortir de l'anonymat auquel la mondialisation condamne les petits États. Il ne s'agit pas d'une citoyenneté au seul sens de capacité juridique à participer à l'exercice du pouvoir, mais au sens large d'appartenance à un patrimoine vivant, de construction fondée sur le partage de références politiques, culturelles et identitaires communes (...). La citoyenneté québécoise, née d'un besoin de cohésion sociale, s'impose parce que nous vivons une période de grands bouleversements et une époque de confusion sur les plans de la langue et de l'appartenance.¹¹⁵⁵

¹¹⁵² GAGNON, Alain G., IACOVINO, Raffaele, *op.cit.*, p. 419.

¹¹⁵³ *Ibid.*, p. 421.

¹¹⁵⁴ COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, « Chapitre 1, Pour une politique linguistique citoyenne et globale », *Le français, une langue pour tout le monde*, *op.cit.*, p. 11.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*, pp. 11-12.

Une reconnaissance éventuelle par l'État canadien de cette communauté de citoyens au fondement de la nation québécoise constitue-t-elle pour autant une solution répondant, de manière définitive, à la question nationale posée depuis près de 40 ans au Québec ?

En fait, rien n'est moins sûr. L'opposition de l'actuel gouvernement du Canada est une chose, mais c'est surtout l'incompatibilité des doctrines identitaires en présence et des soutiens dont elles bénéficient respectivement qui rend impossible tout aménagement institutionnel et politique. Les « deux solitudes » demeurent dans l'impasse. Le régime québécois de citoyenneté reste limité, car non reconnu par l'État central canadien, à cause des entraves et balises fédérales, qui tendent non seulement à limiter le caractère distinct de ce régime de citoyenneté mais qui le menacent aussi directement par l'évolution de son propre régime pancanadien de citoyenneté.

De plus, la mise en exergue (et l'entretien) par la gouverne québécoise de la thématique de la citoyenneté révèle, une fois de plus, non pas une volonté de trouver un terrain d'entente, mais plutôt une volonté d'entretenir le conflit entre une citoyenneté québécoise impossible et une citoyenneté canadienne qui ne correspond pas à la réalité nationale québécoise. La dimension encore une fois contestataire de la stratégie gouvernementale québécoise vise par cette thématique de la citoyenneté à montrer le caractère pluraliste, interculturel et démocratique -et donc légitime, conforme aux canons du nationalisme civique- du projet national, tout en mettant dans l'embarras un État canadien incapable de faire accepter par la majorité des citoyens du Canada toute reconnaissance d'une distinction québécoise, et *a fortiori* d'un régime québécois de citoyenneté. La citoyenneté québécoise en projet, la démocratisation de la communauté des citoyens du Québec devient ainsi la justification première, et une possibilité politique nouvelle pour les souverainistes, qu'ils soient au gouvernement à Québec ou dans l'opposition : reconnaître une citoyenneté québécoise conduit en effet à poser la question des raisons d'une absence d'État souverain alors qu'il existerait au Québec une communauté de citoyens distincte. Impossible sans souveraineté, la « citoyenneté québécoise » proposée par le *Rapport Larose* reste utopique, et c'est d'ailleurs l'une des principales critiques faites au rapport par les souverainistes.¹¹⁵⁶

¹¹⁵⁶ Pour nombre de souverainistes, en focalisant ses recommandations autour de la thématique de la citoyenneté, la Commission n'aurait pas rempli sa mission première : évaluer la place du français au Québec, les menaces qui pèsent sur lui, les grands enjeux linguistiques. CARDINAL, F., « Des péquistes en colère », *Le Devoir*, 21 août 2001 ; LÉGER, Jean-Marc, « La Commission Larose laisse entier des problèmes de fond », *Le Devoir*, 30 août 2001. Ces critiques n'ont pas empêché le gouvernement d'initier une réflexion sur cette citoyenneté, notamment en créant en 2001 un groupe d'experts sur la citoyenneté québécoise à l'initiative du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Joseph Facal.

Dans l'attente du « grand soir » de la souveraineté, les souverainistes au pouvoir cherchent à pousser à l'extrême, c'est à dire au niveau du statut juridique des individus, le mimétisme vis-à-vis de l'État en même temps qu'ils tentent de transformer les citoyens canadiens du Québec en citoyens québécois au Canada. Pour régler la question nationale, le Québec doit passer « de la nation à la citoyenneté » préconise Jane Jenson dans l'ouvrage *Penser la nation québécoise*¹¹⁵⁷. En fait, plus qu'un passage de l'un vers l'autre, il faut reconnaître que c'est plus un aller, puis un retour entre nation et citoyenneté qui a eu lieu dans les débats publics au Québec sur la question nationale ces dernières années.

10.3.3 - En Wallonie : pour une « gouvernance citoyenne »

Les débats sur la citoyenneté sont beaucoup moins liés en Wallonie à la reconnaissance d'un régime distinct de citoyenneté qu'à la nécessité, pour la Wallonie, de définir une « gouvernance citoyenne », peut-être plus à même de mobiliser l'ensemble de la communauté wallonne très peu réceptive aux sollicitations du mouvement wallon et aux discours identitaires de la gouverne locale. Le souci des nouvelles institutions wallonnes rejoint celui du mouvement wallon et de ses laboratoires de l'identité : comment construire la Wallonie en dépassant la faiblesse du sentiment d'appartenance wallon comme des mobilisations identitaires constatées par les enquêtes d'opinion ? Comment mobiliser les Wallons tout en leur construisant une identité collective « sur mesure » ? Comment transmettre à la communauté des citoyens de Wallonie la doctrine identitaire forgée au sein des sphères dirigeantes wallonnes par les activistes du mouvement wallon ? La notion de citoyenneté paraît, en tout cas en Wallonie, apporter des réponses à ces questions.

Citoyenneté en Wallonie : état des débats

La notion de citoyenneté rapportée à la question de l'identité wallonne s'est surtout développée à partir de la fédéralisation de la Belgique, et de l'octroi d'un vaste domaine de compétences aux institutions régionales wallonnes. Cependant, c'est dès les années 1980 que s'est développée la réflexion sur le rapport entre citoyenneté et identité wallonne, d'abord en 1983 avec le *Manifeste pour la culture wallonne*, qui définit le Wallon sur la base de critères d'appartenance, mais aussi de droits et de participation politique, dans la droite ligne de l'approche traditionnellement civique du mouvement wallon s'agissant de l'identité

¹¹⁵⁷ JENSON, Jane, « De la nation à la citoyenneté », *op.cit.*

collective¹¹⁵⁸, ensuite sous l'impulsion des premiers congrès de *La Wallonie au futur*, chargés de préparer la Wallonie à la fédéralisation et à ses conséquences. Outre les participations de Jean-Marie Klinkenberg ou de Michel Quévit sur ces questions, un texte de Roberto Giarrocco et Jean-Pol Delory posait déjà en 1987 la question de la définition et surtout du rôle du citoyen dans la future Wallonie fédérée¹¹⁵⁹. Quant à la *Conférence des peuples de langue française*, elle se réunissait à Liège en 1995 pour une treizième Conférence autour du thème général « Pratique de la citoyenneté et identité », Conférence dont le Secrétaire général n'était autre que Philippe Destatte, directeur de l'Institut Jules Destrée.¹¹⁶⁰ Dans le même temps, la thématique se développait dans le cadre des congrès de *La Wallonie au futur* alors que l'Institut Jules Destrée consacrait en 1997 sa première *Rencontre radiodiffusée* à la R.T.B.F. (annuelle) au thème de « Identité, nationalité, citoyenneté », et que sa Commission Immigration et Interculture menait déjà « campagne en faveur du droit de vote de tous les habitants du territoire [Wallon] - européens et non européens- aux élections municipales et régionales ».¹¹⁶¹ D'autres forums, réunissant chercheurs, militants wallons, leaders politiques ont eux aussi développé la thématique de la citoyenneté : la revue *Toudi*, la série de séminaires organisée, toujours par l'Institut Jules Destrée, autour du thème *La Wallonie, une région en Europe*, en septembre 1995¹¹⁶², ou encore la Commission spéciale du Parlement wallon chargée de débattre des modes d'expression de l'identité wallonne.

Quelle conception de la citoyenneté rapportée à la Wallonie se dégage de ces discussions et de ces débats entre militants wallons, leaders politiques, chercheurs, laboratoires de l'identité, ou même simple citoyens intervenus dans le cadre des consultations et des débats organisés dans le cadre des congrès *La Wallonie au futur* ?

¹¹⁵⁸ « Sont de Wallonie, sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie, toutes les pensées respectueuses de l'homme, sans exclusive ». *Manifeste pour la culture wallonne*, 1983, *op.cit.*, p. 309.

¹¹⁵⁹ GIARROCCO, Roberto, DELORY, Jean-Paul, *La place du citoyen dans une Wallonie fédérée, Premier congrès de la Wallonie au futur, Charleroi, 1987*, http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-1_1987/WF1-145_Giarrocco-R_Delory-J-P.htm (le 16 avril 2004).

¹¹⁶⁰ Cette conférence, militante plus que scientifique puisqu'elle vise surtout à réunir les mouvements et organisations de promotion et de défense des identités et des peuples de langues française, et notamment les Valdôtains, Jurassiens, Wallons, Bruxellois, Québécois, Acadiens, abordait d'ailleurs toutes les thématiques repérées par Jane Jenson dans ses analyses du régime de citoyenneté (droits : « Identités, valeurs civiques et droits fondamentaux », par Stélio Farandjis ou encore « femme et citoyenneté : une dynamique nouvelle ? Par Véronique Oruba ; Participation : « Citoyenneté, identités et immigration », par Ernst Jouthe ; Appartenance : « la citoyenneté et l'identité : entre société civile et système politique » par Philippe Destatte, ou encore « Quels modèles de citoyenneté pour les peuples de langue française ? ». CONFÉRENCE DES PEUPLES DE LANGUE FRANÇAISE, *Actes de la XIIIème Conférence des Peuples de langue française des 13, 14 et 15 juillet 1995 à Liège*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.

¹¹⁶¹ INSTITUT JULES DESTREE, *Pôle citoyenneté*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Poles.htm#3. Le Pôle Citoyenneté (le 16 avril 2004).

¹¹⁶² INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie, une région en Europe*, 1995, http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/1995_CIFE_Wallonie-Region_Europe_Index.htm (le 16 avril 2004).

Au niveau de l'appartenance identitaire, les penseurs de l'identité wallonne font clairement le choix d'une identification citoyenne plutôt que nationaliste, dans laquelle la réflexion sur la citoyenneté attachée à la Wallonie permet la définition d'une identité collective expurgée de ses éléments déterministes et essentialistes au profit de la définition d'une identité fondée « presque » exclusivement sur le principe de territorialité : « Sont de Wallonie, sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon ». ¹¹⁶³

L'Assemblée générale de l'Institut [Jules Destrée] réaffirme son souhait de voir toutes les Wallonnes et tous les Wallons, Belges ou non-Belges, installés durablement en Wallonie, se voir reconnaître une citoyenneté wallonne complète afin que leur soit accordé le droit de vote et d'éligibilité aux élections régionales (...) L'identité de la Wallonie se manifeste au premier chef dans les valeurs démocratiques qui sont défendues et les actes citoyens qui sont posés par le Parlement et le Gouvernement wallons ¹¹⁶⁴.

En fait, le thème de la citoyenneté permet aux chercheurs wallons qui s'en saisissent, dans les débats sur l'identité wallonne et son affirmation, d'exprimer une méfiance et un rejet du nationalisme qui serait avant tout défini, de manière très normative, comme une idéologie extrémiste et fondamentalement excluante, pour mieux caractériser une construction identitaire wallonne citoyenne et régionaliste et non ethnique ou même culturelle, répondant ainsi aux nombreuses critiques et stigmatisations dont l'affirmation identitaire wallonne fait l'objet au sein de la communauté francophone de Belgique ¹¹⁶⁵ assimilant très rapidement le discours identitaire wallon à du nationalisme ethnique, de la xénophobie, et même, parfois, du racisme. ¹¹⁶⁶

Corollaire de cette affirmation d'une identité wallonne plus « citoyenne » qu'ethnique ou même nationale : l'importance de la participation des citoyens eux-mêmes dans la définition d'une identité collective de toute façon perpétuellement en construction ¹¹⁶⁷. À ce niveau, Michel Quévit, Président du Comité scientifique *La Wallonie au futur* revendique dans son rapport général sur le cinquième congrès une « gouvernance citoyenne en Région wallonne » visant à garantir « un système de gouvernement qui articule et associe les institutions politiques, les acteurs sociaux et les organisations privées dans le processus d'élaboration de

¹¹⁶³ *Manifeste pour la culture wallonne, op.cit.*

¹¹⁶⁴ INSTITUT JULES DESTREE, Déclaration du 1^{er} juillet 1998 à l'Hôtel de ville de Charleroi à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Institut : *L'Institut Jules Destrée a soixante ans. Que les fêtes de Wallonie soient celles de la démocratie*, <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-evenements/ag-jjd-1998-cpter.html> (le 16 avril 2004).

¹¹⁶⁵ KLINKENBERG, Jean-Marie, « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité post-nationale », DESTATTE, Philippe, JACQUEMIN, Jean-Charles, ORBAN-FERAUGE, Françoise, VAN DAM, Denise (dir), *Nationalisme et post-nationalisme op.cit.*, p. 47. DESTATTE, Philippe, « Ce nationalisme wallon », *Ibid.*

¹¹⁶⁶ La revue Toudi décrit elle aussi le « discours anti-wallon » et les critiques et réserves exprimées par une partie de la communauté francophone à l'égard de l'affirmation identitaire wallonne : FONTAINE, José, « Chapitre VI, La Wallonie suspecte », *Le discours anti-wallon, op.cit.*, p. 33.

¹¹⁶⁷ COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue, Rendez-vous manqués et pierres d'attente », *op.cit.*, p. 275.

choix collectifs capables de provoquer une adhésion active des citoyens »¹¹⁶⁸. À cet effet, il préconise de renforcer plus encore les mécanismes de mobilisation autour de la discussion du *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* (C.A.W.) lancé par le gouvernement wallon en créant notamment « des lieux durables de débat et de réflexion prospective », tout en ouvrant certaines institutions wallonnes « à des représentants d'association de la société civile »¹¹⁶⁹. La Wallonie n'a que peu « conscience d'elle-même », c'est-à-dire qu'elle peut définir son identité, certes par rapport à une dimension mémorielle nécessaire¹¹⁷⁰, mais qui peut être réinterprétée, re-construite sur la base d'un autre aspect de l'identité wallonne : l'idée que loin d'être déterminée, cette identité est en projet, c'est-à-dire susceptible d'être définie sur la base d'une concertation démocratique et pluraliste, ouverte à tous les Wallons. L'identité est objet de débat public, question collective, comme la question nationale au Québec, la question et le débat autour de cette identité devenant presque le vecteur même de l'identification.

Une « citoyenneté wallonne » en projet

En fait, c'est par l'intermédiaire de ces forums et de ces réflexions lancées par la Fondation wallonne, la revue *Tondi*, et surtout l'Institut Jules Destrée et la Région wallonne, que s'est développée en Wallonie une réflexion sur les thèmes de l'appartenance, de la participation citoyenne, et des droits, constitutifs comme au Québec d'un véritable régime de citoyenneté et intégrés de fait à la vaste réflexion publique sur l'avenir de la Wallonie amorcée par le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* en septembre 1999.

Concertation citoyenne

Parmi ces trois aspects constitutifs du régime de citoyenneté, c'est surtout l'aspect « participation » qui intéresse la gouverne wallonne, qui voit dans cet encouragement d'une participation populaire la réponse à la question des moyens nécessaires au renforcement du sentiment d'appartenance des Wallons à la Wallonie. Si le régime de citoyenneté n'est pas à proprement parler revendiqué, ni même mentionné par la gouverne wallonne, on le retrouve en filigrane dans tous les documents et réflexions publiques lancées en Wallonie sur l'avenir de la région, et en particulier dans les documents et réflexions produits par les deux forums que

¹¹⁶⁸ QUÉVIT, Marcel, Professeur à l'Université catholique de Louvain, Président du Comité scientifique la Wallonie au futur, *Wallonie 2020 : Le cinquième congrès La Wallonie au futur, Rapport*, Namur : Institut Jules Destrée, le 25 octobre 2003.

¹¹⁶⁹ *Ibid.*

¹¹⁷⁰ Rappelée notamment par les colloques organisés par la Fondation wallonne (*Les lieux de la mémoire wallonne, op.cit.*, ou *L'imaginaire wallon, op.cit.*).

constituent le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* et les conférences dans le cadre de *La Wallonie au futur*. Ces documents reconnaissent la nécessité d'encourager, en Wallonie, les trois éléments constitutifs d'un régime de citoyenneté : l'appartenance à la région, l'encouragement d'une participation politique citoyenne notamment par la concertation, et enfin la définition des droits des citoyens en Wallonie et d'une gouvernance citoyenne.

Le régionalisme pour renforcer la cohésion sociale

Voici l'état des réflexions du deuxième rapport d'évaluation du *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, publié en 2002 par le cabinet du Ministre Président de la Région wallonne à propos de l'un des objectifs fixés par le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* de juillet 2000 concernant le « renforcement de la cohésion sociale » :

La cohésion sociale vise l'appartenance à une collectivité, ce qui inclut l'accès aux droits fondamentaux mais également la capacité de ses membres à réaliser et soutenir un projet commun. Trois stratégies complémentaires peuvent être pointées dans la version actualisée du Contrat d'Avenir comme des moyens d'action de renforcement de la cohésion sociale : promouvoir dans tous les domaines l'implication citoyenne et le partenariat ; assurer l'insertion sociale et citoyenne dans le cadre de l'égalité des chances ; favoriser l'autonomie, le choix de vie et les liens sociaux¹¹⁷¹.

En fait, si la volonté d'une telle reconnaissance existe, celle-ci apparaît comme impossible sans une nouvelle répartition des pouvoirs entre Communauté française et Région wallonne. C'est la raison pour laquelle, tant dans le cadre des congrès *La Wallonie au futur*, que dans le cadre du *Contrat d'Avenir pour la Wallonie actualisé* (C.A.W.A.), certes de manière plus feutrée, les débats portent sur une redéfinition des rapports entre la Wallonie et Bruxelles. « Un renforcement de la coopération Wallonie-Bruxelles » est prévu comme l'un des dix « principes communs d'action » par le C.A.W.A.. Derrière ce renforcement, il s'agit en fait de privilégier la coopération sur une base interrégionale et non plus sur une base communautaire :

La Wallonie a tout à gagner d'un partenariat équitable entre Wallons et Bruxellois. L'axe Wallonie-Bruxelles sera donc privilégié¹¹⁷². Il convient de mettre en œuvre un maximum de synergies entre, d'une part, la Région wallonne et la Région bruxelloises et, d'autre part, la Région wallonne et la Communauté Wallonie-Bruxelles¹¹⁷³.

Outre ce recentrage sur les institutions wallonnes, il s'agit aussi, toujours d'après le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* d'« opérer des réformes de structures » notamment par « la simplification institutionnelle dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action des pouvoirs

¹¹⁷¹ SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION DELOITTE & TOUCHE, *Deuxième rapport d'évaluation, Contrat d'avenir pour la Wallonie*, Cabinet du Ministre Président de la Région wallonne, p. 279.

¹¹⁷² C'est nous qui soulignons.

¹¹⁷³ GOUVERNEMENT WALLON, *Contrat d'avenir pour la Wallonie, op.cit.*, p.25.

publics » et la réforme de la fonction publique, la réforme du financement des communes, l'élaboration d'un plan wallon de la mobilité, la mise en place d'une administration fiscale wallonne, la création d'un code de la démocratie locale et de la décentralisation.¹¹⁷⁴

Démarche citoyenne

Le gouvernement wallon ne cherche pas seulement à définir un intérêt général wallon ou un projet politique qui serait propre à tous les citoyens de Wallonie. Il cherche aussi à ce que la démarche visant à la définition d'un tel intérêt général puisse être considérée comme une « démarche citoyenne » et démocratique laissant la place à la participation de ce que le gouvernement wallon appelle les « forces vives » représentant tous les Wallons. Voilà comment le gouvernement wallon présente le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* :

La Wallonie est à un tournant de son histoire. (...) *Un immense travail nous attend tous. Un travail réfléchi, discuté, concerté.* Un travail qui doit nous permettre de relever les défis que la mondialisation de l'économie et les nouvelles technologies amplifient. L'heure n'est pas aux tergiversations ni aux actions dispersées, ni au sous-régionalisme. L'heure est à la prise de responsabilité collective. L'heure est à la définition d'un projet commun entre tous les acteurs du développement de la Wallonie. (...) C'est dans cet esprit que le gouvernement a décidé, dès le début de la législature, de confectionner un projet pour la Wallonie (...) Ce projet, nous l'avons appelé le Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Le Gouvernement ne peut relever seul ce pari, pas plus qu'il ne prétend détenir seul une vérité qui l'autoriserait à décider de ce qui est bon pour la Wallonie. C'est pourquoi le Contrat d'avenir a été soumis aux partenaires sociaux, à la population, aux associations, aux universités, aux administrations, à la société civile... avant de faire l'objet d'un débat au Parlement¹¹⁷⁵.

On le voit dans cette citation, l'intention du gouvernement à travers ce Contrat est certes de définir un intérêt général wallon, mais aussi de favoriser en permanence la concertation et la consultation de la population wallonne sur ces grands objectifs, et de fixer sur les agendas médiatiques, scientifiques, associatifs, politiques, ce *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, et du même coup d'élaborer une réflexion sur le rapport entre politiques publiques, institutions wallonnes et intérêt wallon. Cet objectif, poursuivi par le gouvernement wallon est aussi celui qui anime les congrès de *La Wallonie au futur*, de l'Institut Jules Destrée :

¹¹⁷⁴ GOUVERNEMENT WALLON, « Objectif 17 : opérer des réformes de structure », *Séance du 27 mars 2002, Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé. Poursuivre et amplifier*, Gouvernement wallon, 2002, p. 23.

¹¹⁷⁵ GOUVERNEMENT WALLON, Avant-propos de présentation, *Contrat d'Avenir pour la Wallonie, op.cit.* C'est nous qui soulignons.

La volonté du congrès a été la clarification d'un enjeu parmi les plus importants qui soient : celui de l'indispensable mobilisation des potentialités humaines, intellectuelles, sociales et culturelles de la population de Wallonie au devenir de sa région¹¹⁷⁶.

En conclusion de la *Déclaration de politique régionale actualisée* de 2001, le gouvernement wallon prévoit de favoriser cette mobilisation et cette participation autour de l'exercice des compétences régionales :

L'exercice des nouvelles compétences, comme l'exercice des compétences actuelles, contribuera au développement régional *seulement si le gouvernement peut s'appuyer sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs* économiques, sociaux, universitaires, associatifs... autour des objectifs du Contrat d'Avenir. Cette mobilisation, le gouvernement la stimulera en créant un cadre adéquat mais aussi en favorisant la participation et l'implication plus grandes de tous dans les différents domaines d'activité régionales.¹¹⁷⁷

C'est une « démarche citoyenne »¹¹⁷⁸ que souhaite entreprendre le gouvernement wallon, par l'organisation, la provocation même d'un débat public, collectif sur l'avenir de la société wallonne. Il s'agit de faire exister la Wallonie en mettant en place, à l'échelle de la Wallonie, une véritable « démocratie de commission »¹¹⁷⁹, fondée sur le dialogue social, la concertation et la participation des citoyens à la prise de décision publique. La démarche de concertation est presque plus importante en elle-même que le résultat de cette concertation publique :

[Le Contrat d'avenir pour la Wallonie] est un contrat social qui institue un véritable droit à la participation citoyenne et fait de la mobilisation de tous une condition sine qua non de notre prospérité¹¹⁸⁰.

L'existence d'un débat public wallon atteste donc en lui-même l'existence de la Wallonie. Les deux objectifs principaux recherchés par le *Contrat d'avenir pour la Wallonie* sont d'ailleurs :

La reconnaissance de l'institution régionale, de l'importance de ses compétences et du rôle moteur qu'elle peut jouer dans le redressement wallon » et « rallier l'adhésion du citoyen à un projet commun de société active, solidaire et sur la voie du développement durable¹¹⁸¹.

Gouvernance citoyenne

Autre aspect du régime de citoyenneté développé par les forums sur l'avenir de la Wallonie : la définition de droits attachés à la qualité de citoyen en Wallonie face à un

¹¹⁷⁶ INSTITUT JULES DESTREE, RÉGION WALLONNE, *La Wallonie au futur. Sortir du XXI^e siècle : évaluation, innovation, prospective*, op.cit., p. 14.

¹¹⁷⁷ GOUVERNEMENT WALLON, *Déclaration de politique régionale actualisée*, Namur, le 17 octobre 2001, http://gov.wallonie.be/code/ft/text_01.asp (le 16 avril 2004). C'est nous qui soulignons.

¹¹⁷⁸ GOUVERNEMENT WALLON, « Une démarche citoyenne », Gouvernement wallon, *Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé*, op.cit., p. 2.

¹¹⁷⁹ BRADFORD, Neil, op.cit.

¹¹⁸⁰ GOUVERNEMENT WALLON, « Une démarche citoyenne », Gouvernement wallon, *Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie Actualisé*, op.cit., p. 2.

¹¹⁸¹ *Ibid.*, p. 2.

gouvernement intégrant désormais « des principes de nouvelle gouvernance comme la définition d'objectifs, la programmation pluriannuelle, la transparence, la transversalité ou l'évaluation ». ¹¹⁸²

Le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie* insiste sur l'importance des ces droits dans le renforcement de la cohésion sociale en Wallonie, et autour des institutions régionales wallonnes autour desquelles doit désormais se définir cette cohésion. Parmi ces droits, ce sont les droits sociaux qui sont mis en exergue :

La cohésion sociale constitue l'aboutissement de la logique d'intervention du Contrat d'Avenir. Au-delà des objectifs de développement économique et de rattrapage par rapport à la moyenne européenne, l'objectif final de toute l'action du Gouvernement est de renforcer la cohésion sociale, en facilitant la participation des citoyens à la vie politique et sociale, en améliorant les conditions de vie des citoyens défavorisés, et en apportant des réponses aux besoins sociaux et familiaux des citoyens. ¹¹⁸³

Dans ce cadre, plusieurs droits sont particulièrement visés : égalité des chances (accessibilité aux services de médiation sur le surendettement, accompagnement des personnes précarisées, accès aux ressources, renforcement du tissu social local, effectivité du droit au logement), renforcement de l'autonomie, du choix de vie et des liens sociaux (offre de soins et services adaptés, aide aux toxicomanes, insertion des handicapés, aide aux personnes âgées dépendantes, accès au sport). Outre ces droits directement attachés à l'objectif d'un renforcement de la cohésion sociale en Wallonie, d'autres droits sociaux ont été reconnus comme des priorités par le *Contrat d'Avenir* : l'éducation et la santé, mais aussi la sécurité (désengorgement routier, sécurité routière, prévention et réforme d'une police au service du citoyen) , l'accès à Internet, l'accès à l'emploi, le droit à un environnement sain (traitement des déchets, énergie renouvelable, agriculture de qualité), la culture, le droit au logement (développement du parc de logements sociaux en Wallonie) ¹¹⁸⁴.

Corollaire de cet accès à la participation et des « genres de droits que les citoyens peuvent légitimement revendiquer » ¹¹⁸⁵ : la définition de la communauté des citoyens elle-même, et des conditions de son appartenance. Alors qu'au Québec, les penseurs de l'identité comme les acteurs politiques ont plutôt tendance à « répartir » la citoyenneté et la nationalité en reconnaissant dans le cadre d'un Canada multinational une citoyenneté canadienne et une nation québécoise, la Wallonie a plutôt tendance à inverser la répartition : à la Wallonie la citoyenneté ; à la Belgique la nationalité. C'est ce qu'il est possible de constater dans les débats

¹¹⁸² *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁸³ *Ibid.*, p. 4.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 13.

¹¹⁸⁵ JENSON, Jane, « De la nation à la citoyenneté », *op.cit.*, p. 240.

sur la reconnaissance d'une citoyenneté wallonne territorialement définie, et donc ouverte non seulement aux citoyens de nationalité belge vivant et travaillant en Wallonie, mais aussi aux non-Belges vivant et travaillant en Wallonie. L'un des importants débats qui animent actuellement l'espace politique wallon est celui de la traduction en droit de l'affirmation contenue dans le *Manifeste pour la culture wallonne* de 1983 :

Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme sans exclusive. En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverte au monde¹¹⁸⁶.

À l'occasion des Fêtes de Wallonie de 2003, le Ministre Président du gouvernement wallon a donné un écho à cette revendication de longue date du mouvement wallon, d'ailleurs régulièrement rappelée depuis 1983 par l'Institut Jules Destrée,¹¹⁸⁷ comme par des motions du Parlement wallon.

Il s'agit désormais clairement de définir une véritable citoyenneté wallonne. Jean-Claude Van Cauwenberghe a ainsi exprimé cette volonté gouvernementale :

« Sont de Wallonie tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon ». Cette définition du Wallon, qui ne s'arrête ni au sang, ni à la race, ni à la religion, nous la proclamons depuis toujours. Et c'est au nom de cette conception de *l'identité citoyenne* que, depuis 1997, notre Parlement multiplie les motions en faveur de l'octroi du droit de vote aux élections locales aux étrangers non-européens établis chez nous. L'unanimité est maintenant acquise sur cette question au sein des formations démocratiques wallonnes. Nous entendons désormais qu'elle se concrétise pour les niveaux communal, provincial, et j'ajouterai personnellement régional, et cela avant les échéances électorales de 2006 et 2009. Cette avancée démocratique est en effet nécessaire à la définition du projet de société que nous voulons mettre en œuvre en Wallonie ; un projet basé sur la citoyenneté et une implication de tous sur base [sic] des mêmes droits et des mêmes devoirs (...) Notre intention est d'œuvrer à la définition d'une citoyenneté commune, active et solidaire, qui rejette, au nom de l'équité, autant la permissivité que la discrimination. Notre objectif est de permettre à chacun de vivre son identité au sein d'une citoyenneté wallonne faite de droits et de devoirs partagés¹¹⁸⁸.

*

À défaut de disposer d'un État à leur image, les communautés wallonne et québécoise participent activement à leur autonomisation en se fabriquant une citoyenneté ainsi qu'une communauté de citoyens disposant des mêmes droits, convoqués aux mêmes élections, au

¹¹⁸⁶ COLLECTIF, *Manifeste pour la culture wallonne* (1983), *op.cit.*, p. 312.

¹¹⁸⁷ INSTITUT JULES DESTREE, *Déclaration du 1^{er} juillet 1998 à l'Hôtel de ville de Charleroi à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Institut*, *op.cit.*

¹¹⁸⁸ VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, Ministre-Président du Gouvernement wallon, *Fêtes de Wallonie : la Wallonie, source de talents*, Discours du 20 septembre 2003,

http://vancau.wallonie.be/code/fr/disc_detail.asp?pk_id_discours=191 (12 décembre 2003). C'est nous qui soulignons.

nom d'une appartenance collective qu'ils contribuent à fabriquer ensemble grâce aux mécanismes de concertation organisés par les institutions locales, et animés par les penseurs de l'identité qui trouvent dans ces forums publics la possibilité politique d'une diffusion de leurs doctrines identitaires.

En attendant l'État qui ne viendra peut-être pas, les mouvements nationalistes contribuent à la fabrication de cette nation-communauté de citoyens combinant l'affirmation nationale à l'appartenance citoyenne, et mettant à jour les limites de cette citoyenneté locale, impossible sans souveraineté.

CONCLUSION

*Nous avons le temps presse un travail à finir.*¹¹⁸⁹

Cette thèse s'était fixée comme objectif d'appréhender le nationalisme de contestation, c'est-à-dire les situations, nombreuses, dans lesquelles l'État n'est pas le seul à assurer la promotion de la nation et se trouve au contraire en concurrence avec d'autres acteurs qui assurent, eux aussi, la promotion d'une nation, mais d'une autre nation en contestant l'existence et la légitimité de la nation telle que l'État la définit. L'objectif de cette recherche était plus précisément de comprendre comment de tels mouvements nationalistes entretiennent, par leurs interactions et leur discours, une contestation de type nationaliste et parviennent à conférer un sens politique à des distinctions diverses, et ainsi à fabriquer politiquement, à leur image, une nation contre l'État, comme l'État fabrique sa propre nation à son image. Si la nation est une communauté de citoyens, le nationalisme de contestation peut être appréhendé comme un processus de construction politique de cette communauté particulière, non par un État, mais par un mouvement social.

L'enjeu de cette recherche consistait à montrer d'une part l'existence d'une véritable doctrine identitaire propre au mouvement nationaliste et construite par lui, et d'autre part l'existence d'une transmission de tout ou partie de cette doctrine à l'espace politique local par l'intermédiaire du discours identitaire « public » des gouvernes locales, et de démontrer ainsi que ces nations sans État, loin d'être des objets neutres, sont d'abord politiquement fabriquées par un mouvement nationaliste.

¹¹⁸⁹ VIGNEAULT, Gilles. Phrase mise en exergue du site Internet du Conseil de la souveraineté : <http://www.souverainete.info/conseil.htm> (le 10 avril 2004).

Cette transmission du discours identitaire devait être analysée à deux niveaux : par une comparaison de la doctrine identitaire du mouvement nationaliste avec le discours identitaire des institutions de la gouverne locale, pris comme indicateur d'un discours identitaire publicisé propre à l'espace politique local ; par le constat de liens étroits entre le mouvement nationaliste et la gouverne locale dans la définition, par cette dernière, de ses politiques identitaires : jusqu'à quel point le mouvement nationaliste influence-t-il la construction des identités nationales lorsque celles-ci ne sont pas prises en charge par un État ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une institutionnalisation, par des politiques identitaires, de réflexions identitaires produites par un mouvement nationaliste ?

Il convient ici dans un premier temps de dresser le bilan de cette recherche notamment par rapport aux hypothèses posées en introduction et par rapport aux constatations faites sur les cas wallon et québécois, pour ensuite mettre en exergue l'intérêt, pour la science politique, de la notion de nationalisme de contestation dans l'analyse de la nation et du nationalisme. Il conviendra ensuite d'examiner la portée mais aussi les limites rencontrées par cette recherche quant à la méthode adoptée. Enfin, nous exposerons les quelques pistes de recherche qui se situent dans la perspective de cette thèse et de ses résultats, notamment dans le cadre de la typologie des nationalismes proposée dans la première partie de la thèse, ainsi que les perspectives d'avenir de la nation, qui semble mieux se porter que l'État lui-même mis à mal par le processus de globalisation, et les réflexions sur la citoyenneté qui parfois lui échappent, comme c'est le cas au Québec et en Wallonie.

1 - Bilan de la recherche

1.1 - La nation est politiquement construite

Les cas wallon et québécois le montrent : la nation est un projet politique constitué autour d'un principe d'unité propre à une communauté de citoyens territorialement imaginée à laquelle les promoteurs de la nation, dont les nationalistes, attribuent des éléments de distinction divers : une langue, des institutions, une citoyenneté, une histoire dont la configuration produit une doctrine identitaire, une idéologie nationaliste expliquant, justifiant et légitimant la nation. Cette recherche s'inscrit dans une perspective constructiviste et a tenté de faire avancer le débat sur la nation en montrant que la nation n'est ni un attribut essentiel et

collectif, ni un principe d'unité abstrait qui s'imposerait quasi-naturellement aux membres de la nation, mais au contraire la fabrication politique par des acteurs nationalistes d'un projet particulier, politique, tendant à mettre en rapport l'aspect représentation politique porté par les institutions de l'État avec l'aspect légitimité porté par les éléments substantialisés des distinctions diverses (culturelles, sociales, institutionnelles, structurelles...) présentes dans la société. Si l'ethnie est d'abord substantiellement définie, et l'État institutionnellement défini, la nation en tant que projet politique porté soit par un acteur étatique, soit par un acteur social cherche à effectuer dans l'espace politique la synthèse entre un discours identitaire substantialisant et particulariste (l'ethnie, le groupe, la culture, le social, le distinct, la subjectivité historique...) et un discours identitaire institutionnalisant et universaliste (l'État, le droit, la norme, la citoyenneté, le pluralisme, l'individu).

Les cas québécois et wallon montrent à quel point « la nation » est ce point de rencontre, cette configuration originale entre un projet de représentativité politique et une démarche de légitimation d'une communauté imaginée. L'analyse du rapport Québec-Canada l'a montré, l'État canadien, à travers un nationalisme conservateur, cherche à s'inventer une communauté nationale autour d'un État déjà constitué, alors que le mouvement souverainiste cherche au contraire à légitimer sa propre communauté nationale par la quête d'un État québécois en construction, sa contestation nationaliste et la promotion d'un mimétisme étatique constitué autour d'institutions locales et d'une gouverne quasi-étatique, québécoise. Dans ces deux quêtes antagonistes, souvent conflictuelles, ce sont les débats identitaires d'un côté comme de l'autre, les oppositions, les contestations qui produisent les nations canadienne et québécoise, l'une par rapport à l'autre, et chacune à l'image de son principal promoteur : l'État canadien ou le mouvement souverainiste québécois. Dans ces débats, le mouvement souverainiste d'une part et l'État canadien d'autre part jouent les premiers rôles dans une mise en parole et en scène de ces deux nations à travers l'invention de doctrines identitaires qui les justifient : l'État canadien en encourageant en particulier au Québec, et par une stratégie d'affirmation nationale, la promotion d'un pays « d'un océan à l'autre », le Canada, uni, bilingue et multiculturel fondé sur la souveraineté, les droits, la citoyenneté ; le mouvement souverainiste, également par une stratégie d'affirmation nationale, en encourageant la gouverne québécoise à mimer l'État fédéral et à se comporter comme un État national à part entière tout en poursuivant par ailleurs sa quête de souveraineté et l'affirmation nationale du Québec par des politiques identitaires, l'encouragement de la participation politique locale et la promotion des droits de tous les Québécois.

En Belgique, la situation est plus problématique. La doctrine nationaliste conservatrice de l'État belge a longtemps cherché à intégrer les revendications identitaires émergentes en Flandre puis en Wallonie, en transformant son discours sur la nation belge, en aménageant une place aux « communautés » et aux langues, pour finalement renoncer à l'État unitaire et centralisé pour le transformer en État décentralisé, puis fédéral. La doctrine identitaire belge cherche présentement à « digérer » ces réformes en proposant une vision fédéraliste et non plus unitaire d'une Belgique « toujours grande et belle » dont le nœud gordien demeure un chaudron bruxellois tout à la fois problème communautaire et ferment d'unité belge, dissuadant nationalistes flamands et wallons de poser trop clairement la question d'indépendances à la fois impossibles en l'état et trop impopulaires pour être acceptées. Ce maintien de la Belgique n'a pas empêché la constitution d'une nation flamande affirmée et proclamée, tandis que la Wallonie et le mouvement wallon cherchent à travers la mise en œuvre de politiques publiques d'affirmation dite régionale à constituer une communauté wallonne de type national qui ne veut pas dire son nom : le nationalisme subit un discrédit tenace en Wallonie, comme d'ailleurs partout en Europe, à cause d'un nationalisme flamand préjudiciable aux francophones et perçu par ces derniers comme extrémiste à bien des égards, et foncièrement opposé aux valeurs universalistes considérées quant à elles par le mouvement wallon comme constitutives de l'identité wallonne.

La Wallonie comme le Québec montrent que la nation, même lorsqu'elle est définie à travers l'existence d'une communauté de citoyens peut être portée, construite, fabriquée politiquement tant par des États que par des mouvements sociaux qui contestent la doctrine nationaliste de leur État.

1.2 - La nation dépend du nationalisme et des nationalistes

Considérée comme un projet politique, la nation est inséparable des acteurs qui portent ce projet politique et qui construisent une doctrine identitaire le justifiant. En ce sens, les cas québécois et wallon développés dans cette thèse, comme les cas de nationalisme « minoritaire » ou « sans État » en général tendent à remettre en question l'idée selon laquelle « partout se propage la contamination du nationalisme, partout s'observe l'affaiblissement de la nation » et l'idée selon laquelle « la nation moderne est historiquement indissociable de la démocratie et essentiellement opposée au nationalisme »¹¹⁹⁰. Les cas wallon et québécois tendent plutôt à montrer certes le rôle central des États dans la construction politique des

¹¹⁹⁰ SCHNAPPER, Dominique, *op.cit.*, 4^e de couverture.

nations, États qui cherchent, comme tout acteur nationaliste, à légitimer leurs actions par l'affirmation d'une nation au fondement de leur existence, mais aussi le rôle tout aussi central des mouvements nationalistes dans cette fabrication de la nation. Ce constat tend à confirmer les thèses développées par John Breuilly à ce propos. À la différence cependant de John Breuilly qui considère d'abord les mouvements nationalistes dans leur effort de prise de contrôle de l'État lui-même, les cas wallon et québécois permettent de mettre en exergue le travail de production de sens et la responsabilité centrale des mouvements nationalistes dans le désenchantement de la nation de l'État et la fabrication d'une nation autre, alternative, sur la base d'institutions représentatives locales contrôlables, à leur portée et susceptibles d'être « enchantées » par un travail double de nationalisation et d'étatisation, quitte à contraindre l'État à créer ces institutions, comme cela a été le cas en Flandre et en Wallonie.

Au niveau des mouvements nationalistes contestataires, ce n'est plus l'État qui se trouve au centre de la matrice identitaire, mais bien le mouvement nationaliste lui-même, qui cherche à contrôler ou à créer à son image des institutions et une gouverne qui lui sont accessibles, et non celles qui ne sont pas à sa portée. Délaissant l'État contre lequel il s'oppose, contre lequel il mobilise, il cherche plutôt à saisir la possibilité politique que représente la présence d'institutions locales à sa portée, quitte même à revoir sa doctrine identitaire pour l'adapter à ces possibilités politiques. C'est le long travail de transformation du discours identitaire qu'a effectué une partie du mouvement nationaliste canadien-français en adaptant son discours nationaliste aux institutions susceptibles d'être contrôlées par lui, et en fabriquant autour de la gouverne québécoise l'idée d'une nation québécoise et d'un État québécois distincts à même de porter et de légitimer, par la représentation politique, le projet d'indépendance du mouvement souverainiste.

Le mouvement wallon ne disposant ni de la capacité politique pour prendre le contrôle de l'État belge, ni de la possibilité politique de contrôler des institutions locales qui n'existaient pas dans l'ancienne Belgique centralisée, sa revendication fut très vite de réclamer la séparation administrative de la Wallonie avec la Flandre, puis la fédéralisation de la Belgique. Par une alliance de raison, nationalisme flamand et nationalisme wallon ont contribué à la création de telles institutions locales généreusement dotées en terme de compétences, à charge désormais pour ces mouvements de transférer à des gouvernes locales construites sur mesure et à leur mesure, le fruit de leurs réflexions identitaires fabriquées depuis plus d'un siècle.

La prise de contrôle, par le mouvement souverainiste, de la gouverne provinciale québécoise, a très vite conduit à une réforme du discours public sur l'identité collective et à la mise en œuvre d'une politique d'affirmation stato-nationale par les divers gouvernements

souverainistes de la Province, opérant un transfert du discours identitaire souverainiste vers la gouverne québécoise étatisée et nationalisée. De son côté, le besoin de légitimité identitaire de la nouvelle gouverne wallonne, qui a très vite souhaité ne pas être qu'un guichet de services et de prestations sociales mais le gouvernement représentatif d'une communauté identifiable de citoyens, a très vite rencontré l'offre identitaire d'un mouvement wallon plus que rodé en la matière, lui qui pendant des années a constitué par l'intermédiaire notamment de ses laboratoires de l'identité un réservoir de réflexions identitaires et d'analyses politico-scientifiques sur la Wallonie. Le travail de réflexion identitaire était produit et disponible. Il convenait simplement de le transférer aux nouvelles institutions. La rencontre entre cette demande et cette offre identitaire a été facilitée grâce aux liens étroits entretenus entre les personnalités politiques dirigeant les institutions régionales wallonnes et les principales organisations du mouvement wallon, et grâce à la transformation progressive des laboratoires du mouvement wallon en « instituts non gouvernementaux »¹¹⁹¹, quasi-institutions ou *think tank* au service de la gouverne wallonne et qui se chargent du toilettage d'une partie des réflexions du mouvement wallon pour les rendre aptes à la récupération par la gouverne wallonne.

1.3 - Une nation à l'image des nationalistes

La thèse a montré qu'en Wallonie comme au Québec, les identités collectives dépendent plus du travail politique du mouvement nationaliste que des institutions locales elles-mêmes, qui jouent le rôle de réceptacles identitaires ou d'ébauches institutionnelles d'un État souverain potentiel (pour la Wallonie des nationalistes wallons) ou à venir (pour le Québec des souverainistes). Chaque mouvement nationaliste construit sa propre approche de l'identité nationale et un système discursif de pensée, de jugements de valeurs autour de la promotion et de la justification de l'identité collective telle qu'elle est imaginée par les nationalistes. Cette doctrine identitaire propre au mouvement n'est pas neutre. Les chapitres 6 et 7 de cette recherche l'ont montré : la doctrine identitaire est fabriquée, comme dans tout mouvement social, en fonction des cadres de référence du mouvement nationaliste. Le lien entre les cadres de référence et la doctrine identitaire du mouvement est avéré par les multiples corrélations qui existent entre les valeurs caractérisant ce « nous » militant et les traits identitaires réputés propres à l'ensemble de la communauté telle qu'imaginée par le mouvement. Les militants

¹¹⁹¹ Selon les propres termes de l'Institut Jules Destrée, pourtant considéré comme une des plus remarquables organisations du mouvement wallon, comme le montre le long article que lui consacre *l'Encyclopédie du Mouvement wallon*.

nationalistes attribuent à la communauté des caractéristiques et des valeurs qui sont en fait les leurs : le récit collectif se teinte des couleurs nationalistes pour devenir l'histoire de la communauté toute entière. Les organisations nationalistes deviennent autant d'avant-gardes protectrices d'une singularité communautaire en pleine affirmation. Les vertus militantes deviennent celles d'une communauté imaginée, imaginée à l'image des ses créateurs : le mouvement nationaliste se pense mouvement national. Le mouvement wallon a ainsi transmis l'idée d'une Wallonie humaniste, plutôt républicaine, plutôt francophile et francophone marquée par la diversité, construite sur le terrain des luttes sociales et bannissant toute idée d'exclusion basée sur l'ethnie, la langue, la religion : une Wallonie antithèse d'une nation flamande stigmatisée par l'extrémisme d'une partie de ses nationalistes, et d'une nation belge réputée artificielle et par trop favorable aux intérêts flamands. Quant au mouvement souverainiste québécois, il a lui aussi imaginé une communauté québécoise à son image, marquée par l'héritage des luttes canadiennes-françaises, par l'étatisation des institutions québécoises, par la contestation de la nation et de l'État canadiens, et par une confusion très fréquente entre un nous les souverainistes et un nous les Québécois.

Ces doctrines identitaires ne sont pas destinées aux militants nationalistes qui en sont à l'origine, mais bien à la communauté imaginée toute entière. Elle dépasse le cercle relativement restreint de ses promoteurs. Elle est transmise par le mouvement à l'espace politique local grâce aux liens qui existent entre la gouverne locale et le mouvement nationaliste. Là aussi, cette transmission est avérée d'une part par les liens, nombreux, qui unissent le mouvement nationaliste à la gouverne locale (chapitre 8), et par les corrélations, nombreuses entre le discours sur l'identité des mouvements nationalistes et celui des gouvernes locales. En Wallonie, l'Institut Jules Destrée et dans une moindre mesure la Fondation wallonne ont été étroitement associés au sens propre du terme à la construction d'un discours public sur l'identité, tandis que nombre de dirigeants wallons comme les ministres actuels José Happart et Jean-Claude Van Cauwenberghe sont des régionalistes wallons convaincus. Le discours identitaire de la Région wallonne est quant à lui clairement influencé notamment par la lecture particulière que font les militants wallons de l'histoire de leur région : commémorations, symboles identitaires, stations mythiques de l'histoire collective ont directement été piochés dans la boîte à symboles et légendes du mouvement wallon. Au Québec aussi, l'influence de la doctrine identitaire du mouvement souverainiste est déterminante dans la définition du discours public de la gouverne québécoise sur l'identité : 18 ans de pouvoir souverainiste, deux campagnes référendaires, une contestation permanente ces dernières années des politiques d'affirmation nationale parfois agressives de la part du gouvernement fédéral laissent des

traces dans le discours identitaire québécois, de même que l'influence du mouvement souverainiste et les pressions qu'il a pu exercer sur les gouvernements libéraux successifs pour que les « acquis » législatifs et institutionnels, notamment en matière linguistique, soient maintenus. La gouverne québécoise a ainsi hérité non seulement de l'approche souverainiste de la nation, mais aussi d'une bonne part de nationalisme souverainiste.

L'influence des mouvements nationalistes dans la définition d'un discours public sur l'identité est déterminante, mais évidemment elle n'est pas exclusive. La thèse n'a pas voulu nier ou occulter l'apport des autres acteurs politiques et sociaux dans la définition des identités locales et en particulier du discours identitaire des gouvernes locales. Elle a simplement voulu mettre en exergue l'importance déterminante des mouvements nationalistes dans de telles constructions. D'autres acteurs interviennent : l'État lui-même bien sûr, en favorisant (État belge) ou en contestant (État canadien) une telle construction, mais aussi les groupes communautaires et les associations, les autres mouvements sociaux participent aux réflexions sur l'identité et aux débats sur la question nationale. De ce point de vue, les différentes Commissions comme celle des *États généraux sur la situation de la langue française* au Québec montrent que la participation aux débats et leur entretien dans l'espace politique n'est pas réservée, bien au contraire, aux experts de l'identité, aux représentants de l'État, ou aux nationalistes.

Autre point notable : le mouvement wallon et le mouvement souverainiste ont diversement réussi à transmettre leur approche de l'identité collective aux espaces politiques wallon et québécois. Le mouvement souverainiste québécois a réussi non seulement à transmettre une partie de sa doctrine identitaire à la gouverne locale, mais aussi à mobiliser durablement une majeure partie de la communauté québécoise autour de la croyance en l'existence d'une nation québécoise distincte, alors que le mouvement wallon, s'il est parvenu avec succès à opérer la transmission de sa doctrine identitaire à la nouvelle gouverne wallonne, a cependant échoué (jusqu'à présent) à mobiliser durablement la communauté wallonne autour de l'existence d'un peuple wallon distinct. Une explication de cette différence a été avancée dans le cadre de cette thèse par le constat d'un mouvement wallon usé par les luttes passées, en partie satisfait par les profondes réformes de l'État belge, mais aussi très divisé sur la communauté à imaginer et donc incapable de fabriquer un discours cohérent et mobilisateur sur l'identité. Seuls les laboratoires de l'identité semblent désormais aptes à produire une doctrine identitaire cohérente dont s'est d'ailleurs emparée la gouverne wallonne. Au contraire du mouvement wallon, le mouvement souverainiste au Québec a su envers et contre tous maintenir une unité certes relative et mise, en particulier dans les années 1980, à rude épreuve,

mais qui a permis à ses différentes organisations de créer un réseau dense de « penseurs souverainistes de la nation québécoise » dans et en dehors du Parti québécois, parti dont le rôle central n'est que peu remis en question au sein du mouvement, personne n'osant mettre en cause un outil qui a permis aux souverainistes de contrôler pendant près de 18 ans la gouverne québécoise. Cette unité semble rendre possible la production d'un discours identitaire cohérent et l'entretien d'un capital de soutien électoral au Parti québécois nécessaire à la prise de contrôle régulière de la gouverne par les souverainistes.

1.4 - La contestation politique comme génératrice d'identité collective

La contestation politique de l'État demeure au cœur des matrices identitaires wallonne et québécoise, qu'elle soit le fait du mouvement nationaliste lui-même ou de la gouverne locale : là aussi, la dimension contestataire de la doctrine identitaire du mouvement nationaliste, construite essentiellement contre celle de l'État et pour l'invalider, a été transmise à la gouverne locale qui y a trouvé les justifications préconstruites et une légitimation toute faite au service de ses propres revendications à l'égard de l'État central. L'analyse des lignes de force du discours identitaire tenu par les mouvements souverainiste québécois et wallon montre l'importance de cette contestation dans les valeurs, les cadres de référence et l'imaginaire militant comme dans l'image collective de la communauté « dite » par les nationalistes. Souvent radicale dans ses dénonciations de l'État, au Québec comme en Wallonie, l'intensité de cette contestation diffère cependant : au Québec, les points de friction entre l'imaginaire identitaire souverainiste et la doctrine identitaire de l'État canadien se traduisent par un affrontement direct et une lutte ouverte sur le terrain de l'affirmation nationale et de l'infirmité de la nation de l'autre. Le ministère du Patrimoine canadien, la guerre des drapeaux, la nationalisation des capitales, les politiques linguistiques, les bourses du millénaire, la loi sur la clarté référendaire : tout est terrain d'affrontement, prétexte à contestation. Tout est dénoncé. En Wallonie au contraire, le temps est plutôt à l'apaisement et le mouvement wallon ne s'oppose plus avec force à un État belge dont il continue cependant à contester ouvertement la raison d'être : l'artificialité d'un État « belgo-flamand » injuste à l'égard de la minorité wallonne, fruit des hasards de l'histoire, un nationalisme belge incohérent et ridicule, une monarchie fantôme continuent d'être dénoncés par les militants du mouvement wallon à travers leurs revues engagées. Quant aux laboratoires de l'identité, ils poursuivent inlassablement, ouvrages après ouvrages, colloques après congrès leur patient travail de détricotage de l'identité belge au profit d'une réalité redécouverte, désormais wallonne, régionaliste et européenne de la communauté et de la gouverne namuroise.

À travers la contestation de l'État, ce qui est aussi constatable dans le discours identitaire nationaliste qu'il soit wallon ou québécois est la tendance au mimétisme discursif : l'État joue le jeu des nationalistes, soit en s'opposant à leurs revendications et à leurs dogmes identitaires en tentant d'imposer les siens, comme c'est le cas au Canada, soit en cherchant au contraire à les récupérer au profit d'une identité nationale réinventée. C'est le cas en Belgique, par la transformation d'un État unitaire et centralisé, diffusant une identité à son image, et donc unitariste et centralisatrice dans ses imaginaires, en un État fédéral désormais marqué par la diversité, l'universalisme et l'Europe. De son côté, le mouvement nationaliste lui aussi emprunte à l'État : au multiculturalisme canadien, on oppose désormais au sein du mouvement souverainiste un interculturalisme québécois ; au discours sur la citoyenneté, on oppose l'idée d'une citoyenneté québécoise ou d'une citoyenneté wallonne.

1.5 - Autonomisation des espaces politiques locaux

Cette recherche a aussi mis en exergue l'existence en Wallonie comme au Québec au niveau des discours identitaires d'un processus d'autonomisation des espaces politiques locaux, attestant tout à la fois d'une réussite partielle, mais aussi d'un échec partiel des mouvements nationalistes dans la transmission à l'espace politique de leur doctrine identitaire et de leur vision propre de la communauté des citoyens.

Les mouvements, par leur action politique, par leurs réflexions identitaires ont réussi presque malgré eux à créer un espace politique « gigogne », certes toujours caractérisé par son insertion dans l'espace politique construit autour de l'État central, mais aussi caractérisé par une réalité politique particulière, locale et distincte, propre à la communauté des citoyens telle qu'imaginée par les nationalistes. Les citoyens canadiens du Québec comme les citoyens belges de Wallonie se voient, par la présence même d'un débat politique et d'un discours identitaire alternatif local, qui n'existe nulle part ailleurs en ces termes (Wallonie, région d'Europe ou Wallonie, région de France ? Nation Québécoise, Québec souverain ?), conviés presque malgré eux à ce débat permanent sur leur propre avenir collectif et sur leurs appartenances identitaires. Au Québec, tous les citoyens, même ceux qui refusent l'idée d'une nation québécoise, sont ainsi convoqués aux référendums sur l'avenir de la Province ou aux élections leur posant clairement la question de leur allégeance identitaire. En Wallonie, l'institutionnalisation réussie et l'accroissement des compétences de la Région renforcent une autonomie wallonne qui, à bien des égards, dépasse celle des autres nations sans État plus notoires comme l'Écosse, la Catalogne ou même le Québec : au Québec comme en Wallonie,

les mouvements nationalistes sont parvenus à imposer à l'ensemble des Québécois ou des Wallons une problématique identitaire, une question nationale qui structure plus (Québec) ou moins (Wallonie) le système politique local.

Il y a donc a priori une réussite avérée dans le travail de promotion et d'affirmation identitaire mené par les mouvements nationalistes puisque ce travail s'est traduit par une transformation, une autonomisation de l'espace politique local. Or, les deux derniers chapitres de la thèse le montrent : il ne s'agit en fait que de réussites partielles. Le mouvement souverainiste n'a pas réussi à traduire en État souverain la reconnaissance de la nation québécoise ni à créer d'ailleurs de consensus autour de cette reconnaissance ; le mouvement wallon a pour sa part échoué à mobiliser durablement et à convaincre « les Wallons » de l'existence d'une communauté et même d'un peuple wallon qui se distinguerait d'un peuple belge quant à lui artificiel ou d'une communauté francophone sans réelle substance que celle d'être une Belgique « modèle réduit » : les politiques de l'affirmation nationale marquent ainsi leurs limites. Quant à l'idée d'une appartenance française, si elle convainc des organisations du mouvement wallon et beaucoup de militants du mouvement, elle est bien loin de représenter pour la Wallonie une option crédible étant donnée son impopularité et les échecs électoraux successifs des micro-partis rattachistes ou réunionnistes. Il y a donc en Wallonie comme au Québec une situation d'impasse constitutionnelle, politique mais aussi et peut-être même surtout identitaire avec la présence de deux identités collectives de type national dont les promoteurs nationalistes mettent en exergue le caractère exclusif, contestant la réalité de l'identité de l'autre, créant au sein des espaces politiques des clivages profonds comme au Canada ou s'ajoutant aux clivages déjà existants comme en Wallonie. L'affirmation identitaire est ainsi limitée dans sa portée comme dans ses effets : elle ne parvient pas à remplacer l'identité de l'autre.

Comment les communautés wallonne et québécoise peuvent-elles « sortir de cette impasse » ? De cette tension insoluble entre identité construite par l'État et identité concurrente, contestataire, construite par un mouvement ? Entre un nationalisme étatique et un nationalisme de mouvement social ? Les nationalistes ont apparemment conscience de ces impasses : les réflexions sur les stratégies au sein du mouvement souverainiste ou dans la société québécoise, les réflexions sur la promotion de la Wallonie et l'action nécessaire sur les références identitaires des Wallons de la part du gouvernement wallon comme de la part du mouvement lui-même ou de ses laboratoires de l'identité montrent ce souci de dépasser les limites de l'affirmation nationale et des impasses identitaires vers lesquelles elle conduit. Comment ? Il semble qu'une tendance se dessine. C'est l'investissement du terrain de la

citoyenneté et de l'appartenance par le discours identitaire des mouvements nationalistes. Terrain originellement réservé à l'État par le fait que seul l'État est à même d'aménager, par le droit et la constitution d'un régime national de citoyenneté les trois dimensions de la citoyenneté (les droits, la participation, l'appartenance), les mouvements nationalistes s'en sont pourtant emparés pour l'investir et eux aussi l'occuper. Plutôt que de chercher à affirmer et convaincre une communauté de toute façon divisée sur la question, les nationalistes cherchent par la citoyenneté à postuler plus qu'à démontrer une appartenance et à tirer les conséquences de cette appartenance distincte en terme de législation distincte, de droits distincts et d'un rapport distinct entre la gouverne et la communauté des citoyens intéressés à cette gouverne. Les mouvements réfléchissent sur cette citoyenneté distincte : comme on l'a vu, le thème occupe par exemple une place de choix dans le programme du Parti québécois, alors que le mouvement wallon n'hésite plus à parler de citoyenneté wallonne. Au-delà de la simple rhétorique citoyenniste, c'est toute une réflexion sur un aménagement local de la citoyenneté qui s'établit dans les espaces politiques québécois ou wallon, avec des conséquences au niveau des politiques publiques. À travers cet aménagement, on cherche à penser non plus simplement un projet, une « Wallonie au futur », mais l'ici et le maintenant en aménageant localement l'accès aux institutions par la définition de règles démocratiques, par un régime distinct de droits collectifs, et l'appartenance à une communauté imaginée, certes, mais cette fois à travers la citoyenneté. La communauté imaginée se mue en communauté de citoyens, alors même que l'État n'est pas (encore ?) là.

2 - Nationalisme de contestation et science politique

Pour une prise en compte plus importante de la littérature sur les mouvements sociaux et l'action collective dans l'analyse de la nation et du nationalisme

Cette thèse a voulu montrer l'intérêt de la littérature sur le militantisme politique et celle des mouvements sociaux dans la compréhension des phénomènes nationalitaires, et en particulier dans la compréhension des processus de fabrication des identités nationales. Structure des possibilités politiques, fabrication des cadres de référence, mobilisations politiques, répertoires d'action, rôle de la contestation politique : la grille de lecture proposée par la littérature sur les mouvements sociaux, décrite dans la première partie de la thèse, a été largement utilisée dans la comparaison de la fabrication des identités québécoise et wallonne.

Cette thèse a suivi la direction proposée par d'autres tentatives qui avaient montré l'activité identitaire intense des mouvements nationalistes, et leur similitude avec les mouvements sociaux plus traditionnels. De ce point de vue, le cas du mouvement wallon et celui du mouvement souverainiste québécois paraissent exemplaires de mouvements nationalistes qui se comportent comme n'importe quel mouvement social à bien des égards.

Le mouvement nationaliste, comme tout mouvement social, peut ainsi être considéré comme une « fabrique de sens et d'identité », un sens nationaliste et une identité nationale : à la lecture des cas québécois et wallon, ces mouvements nationalistes sont organisés ; ils partagent des cadres de référence et un répertoire d'action déterminés, ainsi qu'une vie militante faite de rencontres, de rendez-vous communs et d'événements rythmant l'agenda du « petit monde » nationaliste, de réseaux de connaissances et d'interconnaissances à travers lesquels se tissent des liens favorisant leur cohésion et leur mobilisation ; ils cherchent à adapter quand il le faut leurs propres cadres de référence aux valeurs présentes dans la société ou aux événements qui s'y déroulent ; ils expriment à travers leurs actions et leurs réflexion une contestation sociale et politique soutenue et certaine face à un adversaire désigné : l'État ; ils cherchent aussi, à travers cette contestation dite, à canaliser les autres types de contestation sociale et politique présentes dans la société ; ils poursuivent des buts plus ou moins déterminés, mais en tout cas nommés (la fin de la « tutelle de l'État belgo-flamand », la « souveraineté » du Québec) ; ils saisissent, quand elles se présentent, les possibilités politiques ; ils n'hésitent pas non plus à provoquer eux-mêmes ces possibilités politiques par des revendications ciblées de réformes ou de reconnaissance notamment institutionnelle de la part de l'État.

Une telle approche élargit singulièrement le champ d'analyse des phénomènes nationalitaires en définissant l'acteur, en proposant une lecture de la nation et du nationalisme qui ne fait désormais plus l'économie de ses personnages, mais les place au centre de l'analyse. La nation n'est alors plus cet être collectif essentialisé, ou ce principe juridique invoqué et inséparable de la notion de souveraineté, mais un projet politique dit et porté par des acteurs qu'il convient de convoquer dans une analyse des grandes constructions identitaires de type nationalitaire.

Les nationalistes contestent. Pour une plus grande prise en compte des cas de nationalisme dans l'analyse de l'action collective, des mouvements sociaux et plus généralement des « Politiques de la contestation ».

L'analyse des cas de nationalisme de contestation montrent que non seulement les mouvements nationalistes sont des mouvements sociaux comme les autres, mais qu'en plus ces mouvements ont tendance à exacerber les caractéristiques propres aux mouvements sociaux plus classiquement traités (mouvements écologistes, altermondialistes, féministes, ouvriers...) à tel point que ces cas peuvent tout à fait prétendre devenir au sein de la littérature sur les mouvements sociaux de véritables cas d'école, en particulier dans l'analyse des processus de fabrication des identités et dans le cadre des études traitant de la dimension culturelle, stratégique ou même structurelle des mouvements sociaux. Pourtant, la littérature sur les mouvements sociaux en France et en Europe surtout a encore tendance à écarter les mouvements nationalistes en distinguant par exemple les mouvements sociaux des « autres figures de mouvement » que seraient les mouvements messianiques, nationalistes et ethniques.¹¹⁹²

Plus que tout autre type de mouvement social en effet, les mouvements nationalistes produisent des cadres de référence, des valeurs et de l'identité communes. Il s'agit en fait de leur principale fonction : convertir, convaincre, mobiliser l'appartenance, diffuser leur conception de l'identité collective, affirmer nationalement la communauté. Ce que nous apprennent les mouvements nationalistes sur les mouvements sociaux, c'est la présence d'une fabrication d'identités multiples¹¹⁹³ qui interagissent les unes sur les autres et qui parfois se confondent : non seulement se constitue une identité ou une culture propre au « nous » militant et volontaire (nous les souverainistes), mais aussi une culture et une identité attribuée à un « nous » dépassant le cercle restreint des militants et désignant cette fois la vaste communauté imaginée de tous ceux qui, volontairement ou involontairement, consciemment ou non, se trouvent désignés comme membres à part entière d'une communauté donnée qui les dépasse. Or, dans cette production double, les discours identitaires parfois se confondent,

¹¹⁹² CHAZEL, François (dir), (*op.cit.*). Il est vrai cependant que les choses changent. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, de nombreux chercheurs sur les mouvements sociaux s'intéressent maintenant aux mouvements nationalistes : les études américaines et canadiennes ont particulièrement analysé ces proximités. C'est notamment le cas de Jane Jenson. Jocelyn Maclure a lui aussi insisté sur la proximité des mouvements sociaux et des mouvements nationalistes : MACLURE Jocelyn, « Récits et contre récits identitaires au Québec », GAGNON Alain G., *Québec : État et société, op.cit.*, p. 61. En France aussi, on commence à souligner la proximité du mouvement nationaliste avec les mouvements sociaux plus traditionnels : Érik Neveu, dans son ouvrage (*op.cit.*), ou Xavier Crettiez dans ses analyses des « rebellions autonomistes » dans la « France rebelle » : CRETTEZ Xavier, SOMMIER, Isabelle, *La France rebelle. Op.cit.*, p. 24.

¹¹⁹³ Essentiellement une identité politique, celle de l'entre-soi, du groupe, du « petit monde militant » et une autre plus réifiée et qui désigne ce que Jacques Lagroye qualifie de « groupes de références » ou, pour le cas des nationalistes, « la nation ».

le souverainiste tendant à considérer des valeurs et des références propres à son appartenance au groupe souverainiste pour des attributs ou des caractéristiques culturelles propres à l'ensemble de la communauté québécoise. La « Wallonie née des luttes sociales » tend ainsi à se confondre avec la participation des organisations militantes du mouvement wallon aux mouvements sociaux qui ont secoué la Belgique et surtout la Wallonie dans les années 1950 et 1960. Le militant annexe ainsi le citoyen et s'arroge le droit de parler en son nom par une sorte de coup de force symbolique qui, cette fois, ne passe pas nécessairement par le canal de la représentation politique institutionnalisée.

Plus que tout autre mouvement social, les mouvements nationalistes cherchent aussi à canaliser la contestation sociale et à exprimer une critique totale de l'État. Cette contestation revient en effet à mettre en cause le caractère représentatif et la légitimité de l'État, et à proposer une légitimité et une représentation autres, distinctes, alternatives, fondée sur une conception autre de la nation. Plus que tout autre mouvement social, le mouvement nationaliste stigmatise son adversaire et le désigne : c'est l'État central, celui dont on n'attend que peu de chose ou plutôt qu'il renonce à jouer un rôle quelconque dans la définition d'une communauté nationale qui ne lui correspond plus désormais. Accroître les compétences des gouvernes locales, dénationaliser l'État pour nationaliser les institutions locales, représenter la communauté imaginée partout où l'État cherche encore à la représenter, changer la citoyenneté, renverser la doctrine identitaire de l'État devient l'objectif des nationalistes. Il s'agit, non de réformer l'État, mais de le remplacer par un autre État, l'État central n'étant désormais plus, à la lumière de la doctrine identitaire du mouvement et de sa diffusion, que l'État de l'autre.

Plus que tout autre mouvement social enfin, les mouvements nationalistes s'insèrent allègrement dans le politique, n'hésitant pas à jouer, quand il en vaut la peine -et quand ils le peuvent-, le jeu de la représentation politique institutionnalisée. Ils investissent le système politique local et le transforment à leur image. Plus que tout autre mouvement social, ils sont politiques et s'insèrent complètement dans le jeu complexe des politiques de contestation telles que mises en exergue par Douglas MacAdam, Charles Tilly et Sidney Tarrow.

Une typologie du rapport nation-nationalisme construite en fonction de l'acteur et de son registre d'actions

Les études, enquêtes ou essais sur la nation et le nationalisme sont très nombreux, en particulier en politique comparée, et se sont souvent fondés sur de larges comparaisons dans l'espace et le temps des processus nationalitaires, donnant lieu à de nombreuses propositions

de typologies dont la plupart ont récupéré pour l'amender la vieille distinction entre nationalisme ethnique, primordialiste et particulariste d'une part et nationalisme civique, institutionnel et universaliste d'autre part.

Cette thèse a cherché à mettre de côté l'idée selon laquelle l'identité québécoise serait propre « au Québec » tout entier pour chercher à déterminer les ressorts du discours sur la nation québécoise, les producteurs de ce discours, les responsables de sa transmission. Or, ce n'est pas la société québécoise toute entière qui se trouve à l'origine d'un tel discours, mais, comme le note Anne-Marie Thiesse, un « groupe », un « mouvement » qui, comme en Wallonie, rassemble des individus qui ont décidé de croire en cette identité collective particulière et ont cherché, en quelques sortes, à « répandre la bonne nouvelle » de cette existence dans leurs espaces politiques respectifs. Les identités collectives sont de fait dissociables des individus qu'elles désignent comme membres. La communauté « imaginée » n'est pas imaginée de la même manière par tous les membres de la communauté.

Le chapitre consacré à la nation et au nationalisme a défini quatre types de nationalisme et de doctrine identitaire pour pouvoir concentrer l'analyse sur l'un de ces types : le nationalisme de contestation. Si la typologie en question est suggérée, proposée ici, elle n'a pas été testée ni mise à l'épreuve des faits ou des discours nationalistes. Cette analyse du rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des nations a surtout utilisé la distinction faite dans le chapitre 1 entre le nationalisme de contestation, propre aux mouvements sociaux fabriquant des identités de type nationale, et le nationalisme de conservation, quant à lui propre aux États souverains. Les cas wallon et québécois montrent la pertinence d'une telle distinction dans les contextes démocratiques belge et canadien, où les mouvements et les États en question cherchent non à contraindre, mais bien à convaincre, à convertir par la persuasion, non par la force ou la violence. Il reste à tester cette typologie sur d'autres cas, et à utiliser aussi les deux autres types de nationalisme distingués et qui semblent utiles dans la compréhension notamment des cas où le nationalisme construit, dans des contextes moins démocratiques, des identités radicales où le répertoire d'action utilisé par le mouvement nationaliste ou l'État n'exclue par la violence politique et cherche à convertir, y compris par la contrainte. Les règles du jeu politique, les répertoires changeant, il convient d'étendre la typologie en distinguant et en classant les cas de fabrication de la nation, comme cela a été ébauché dans la première partie de cette thèse, en fonction des acteurs (État ou mouvement social) et en fonction du registre d'action utilisé par ces acteurs (registre de la contrainte, ou registre de la persuasion et de la conviction).

3 - Portée par rapport à la méthodologie

L'analyse du nationalisme et de la nation à travers les grilles de lecture proposées par la littérature sur les mouvements sociaux ouvre de nouvelles perspectives quant à l'approche des phénomènes nationalitaires. En effet, dans la plupart des études sur la nation, une enquête, un « terrain » sur les mouvements nationalistes eux-mêmes sont bien souvent mis de côté au profit d'une étude « des grands processus, des vastes comparaisons et des grosses structures »¹¹⁹⁴ utilisant d'abord les statistiques, les rapports d'enquête, les discours publics ou des analyses historiques des grands processus touchant la question nationale comme l'évolution du vote ou des sondages ou l'expression publique et démonstrative des mobilisations nationalistes. Avec une prise en compte du nationalisme « de l'intérieur du mouvement », non comme un simple discours, mais aussi comme processus de fabrication de la nation porté par un mouvement social, le « petit monde » militant peut comme tout groupe faire l'objet d'enquêtes qualitatives traditionnelles. Questionnaires, entretiens semi-directs ou directs, observation participante, observation directe deviennent non seulement possibles, mais indispensables à la compréhension de tels processus de fabrication discursive.

Ce qui a ici été tenté, c'est de cerner puis caractériser le discours identitaire de ceux qui le tiennent le plus souvent, c'est-à-dire les militants nationalistes eux-mêmes. Évidemment, comme cela a déjà été exposé en introduction, il a fallu adapter l'enquête aux structures mêmes des mouvements étudiés : un mouvement nationaliste fait de réseaux, de liens politiques multiples et complexes au sein d'une nébuleuse d'organisations plus ou moins en rapport les unes avec les autres, de valeurs et de références communes ne s'aborde pas de la même manière qu'une organisation plus délimitée par un nom, des statuts, une hiérarchie, des leaders et des porte-paroles et des élus identifiés et identifiables comme tels. Or, il n'est pas très aisé de cerner le discours d'une telle nébuleuse. Pour analyser le discours identitaire tenu par les mouvements wallon et souverainiste, il a donc fallu adapter les méthodes de constitution de corpus de discours en fonction de la structure de chaque mouvement : il était en effet impossible de privilégier tel ou tel support discursif au détriment d'autres (les sites des organisations ; les revues nationalistes ; le discours des leaders politiques ; analyses scientifico-militantes...), car chaque mouvement a ses pratiques propres et il fallait que chaque corpus reflète la diversité des supports discursifs ou de la diversité des organisations le composant. Il

¹¹⁹⁴ Pour paraphraser Charles Tilly.

fallait rendre le corpus malléable et non imposer une règle de recueil de données qui aurait peut-être convenu à un mouvement et non à un autre. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait ici de constituer chaque corpus de discours militant sur la base semi-aléatoire du don, par la présélection pour chaque mouvement d'un groupe de militants considéré comme source de discours, et par l'intégration, dans le corpus de discours recueillis et appelé « paroles de militants », de tout ce que les militants donnaient dans le cadre des entretiens : leur propre discours, mais aussi leurs références, leurs conseils et leurs documentations. Ce corpus a ainsi été constitué des sites Internet des principales organisations¹¹⁹⁵, des entretiens semi-directs et des documents remis à l'occasion de ces entretiens, à l'exclusion de tous les autres. Ce corpus a permis de cerner l'organisation de chaque mouvement, le partage des tâches en son sein, la cohésion, les cadres de références, les valeurs, les pratiques, et de caractériser aussi les lignes de force et les logiques internes du discours généralement tenu par les militants sur leur(s) identité(s) politique(s) ou communautaire(s). L'enquête n'a pas cherché à déterminer avec précision ou de manière exhaustive la forme comme le fond du discours, mais simplement à rendre compte des récurrences les plus importantes du discours identitaire, des lignes de force ou des coutumes propres aux militants en matière d'expression de l'identité collective pour pouvoir en déterminer les origines et les influences sur les espaces politiques québécois et wallon. Cette quête s'est révélée fructueuse puisqu'elle a permis de montrer le rapport qui existait entre les valeurs politiques de chaque mouvement et la doctrine identitaire par lui produit d'une part, et entre cette doctrine identitaire et le discours identitaire des gouvernes locales d'autre part.

4 - Pistes de recherche

Loin de lui être séparable ou même opposable, la connaissance de l'acteur nationaliste (qu'il s'agisse de l'État central lui-même ou du mouvement nationaliste) est indispensable à la connaissance de la nation que cet acteur désigne, défend, promeut.

Une telle approche permet d'éviter tout normativisme ou tout essentialisme à l'égard de la nation, en en reconnaissant le caractère politiquement construit. Ce sont surtout ici les deux

¹¹⁹⁵ Les militants sont en général très fiers des sites Internet de leurs organisations, qui représentent la vitrine principale de leurs actions, comme de leur discours. Ils constituent aussi une information disponible à tout moment, et il est très fréquent qu'en cours d'entretien, le militant renvoie au site de son organisation.

modèles de nationalisme de contestation et de conservation qui ont été utilisés, pour les confronter et montrer que le nationalisme de contestation, comme tout mouvement social, peut jouer complètement le jeu démocratique : les cas québécois et wallon sont de ce point de vue exemplaires.

4.1 - Le nationalisme de contestation et les autres nationalismes

Le nombre de cas étudiés est ici limité : il convient d'élargir la comparaison et d'explorer les voies mises de côté par cette thèse au profit d'une mise en exergue du rôle central des mouvements nationalistes dans le développement des identités nationales. Il serait en particulier intéressant d'exploiter la typologie proposée dans la première partie de cette thèse et qui a surtout permis ici de délimiter l'objet de la présente étude. Quels sont par exemple les cas qui entrent dans les catégories de nationalisme autoritaire et de nationalisme activiste ? Peut-on percevoir, dans les cadres de référence de certains mouvements ou le comportement politique de certains États, des transformations révélatrices d'un glissement d'une forme de nationalisme (activiste, autoritaire) à une autre plus démocratique (contestation, conservation), comme en Corse récemment ou dans l'Espagne post-franquiste ? L'inverse (raidissement des politiques identitaires de l'État, radicalisation de mouvements nationalistes de contestation) est-il possible ? Existe-t-il des contextes dans lesquels un nationalisme de contestation est confronté à un nationalisme d'État de type autoritaire ou des contextes dans lesquels un nationalisme de conservation est confronté à un mouvement nationaliste activiste ? Quelles sont les conséquences des éventuelles évolutions des cadres de références ou des registres d'action sur la doctrine identitaire elle-même et sur la « nation » telle qu'elle peut être imaginée dans les divers espaces politiques ? Une lecture du nationalisme et de la nation en fonction de l'acteur nationaliste (mouvement social ou État) et de son registre d'action (contraindre ou convaincre) peut permettre de mieux comprendre comment des cas comme l'Écosse, la Flandre, la Catalogne, l'Acadie ou même la Bavière gèrent et aménagent les rapports entre l'identité de l'État et l'identité locale, et dans quelle mesure les dynamiques constatables pour la Wallonie et le Québec (rôle des mouvements nationalistes, rôle de la contestation) sont aussi constatables pour la Flandre, la Corse, Hawaï, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie et tous les autres cas de nationalisme de contestation.

La grille de lecture ébauchée par cette typologie pourrait aussi être utilisée pour les cas corse et français, basque et espagnol ou russe et tchéchène, notamment pour comprendre les rapports qui peuvent exister entre des mouvements qui utilisent un répertoire d'action radical

et violent, les cadres de référence et l'identité militante de tels mouvements, et les conséquences que cette culture de la violence peut avoir dans la fabrication de la doctrine identitaire du mouvement et sa transmission à l'espace politique local : la culture de violence propre à l'ETA par exemple est-elle transmise en même temps que la doctrine identitaire de ce mouvement nationaliste ? Est-elle séparable de l'identité basque telle qu'elle est dite par les nationalistes ? De même, il serait intéressant d'analyser les rapports qui existent entre un État qui use de la contrainte dans la diffusion de sa doctrine identitaire et un mouvement qui lui aussi fait usage d'un répertoire d'action radical : l'activisme terroriste tchéchène peut-il être expliqué par l'autoritarisme de l'État russe ? Pourquoi l'État français au nationalisme plutôt conservateur doit faire face en Corse à un nationalisme activiste n'excluant pas la violence politique et la radicalité de son répertoire d'action ?

4.2 - Nation, nationalisme et démocratie

La nation moderne est essentiellement le fruit soit d'un nationalisme d'État, soit d'un nationalisme de mouvement social et les nationalismes portés par des mouvements sociaux peuvent tout à fait s'inscrire dans le respect des cadres et valeurs démocratiques ou inscrire leur projet politique dans une amélioration démocratique affirmée.

Comme tout type de mouvement social, il existe des nationalismes qui n'acceptent *a priori* pas les registres d'action démocratiques et respectueux des règles du jeu démocratique, leur préférant la violence ou les instruments politiques de la contrainte. Comme il n'y a aucune raison d'assimiler tous les mouvements sociaux à la violence du groupe Action directe, il n'y a aucune raison de considérer que le souverainisme québécois est assimilable aux mouvements nationalistes tchéchène ou basque : les connivences sont plus étroites entre l'action collective entreprise par le mouvement souverainiste et par le mouvement féministe québécois, qu'entre le mouvement souverainiste et l'ETA.

Plus qu'une ethnicisation des appartenances identitaires, c'est plutôt la quête d'une identité nationale, définie par la représentation politique, un régime de droits, une appartenance d'abord citoyenne avant d'être ethnique, culturelle ou même linguistique, qui est poursuivie par les mouvements nationalistes. Les débats qui animent de plus en plus les mouvements wallon et souverainiste sur la citoyenneté révèlent ce prégnant souci d'universalisation d'une appartenance wallonne ou québécoise la plus ouverte possible, et d'abord démocratiquement définie. Grâce à la présence de gouvernes locales, ces débats sur la citoyenneté prennent tout leur sens, et le défi qui paraît s'imposer au mouvement wallon

comme au mouvement souverainiste, au-delà même de leurs aspirations autonomistes ou indépendantistes est de trouver le moyen d'institutionnaliser localement l'identité par la reconnaissance d'un régime distinct de citoyenneté, d'une communauté de citoyens wallonne et québécoise sans État : le programme du Parti québécois, le *Rapport Larose*, les propositions des intellectuels dans *Penser la nation québécoise* vont dans ce sens, de même que le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*, les revendications de l'Institut Jules Destrée ou les débats qui animent les congrès de *La Wallonie au futur*. Essentiellement proches des valeurs démocratiques, les projets politiques des nationalistes québécois et wallons visent à convaincre, et non à contraindre leurs concitoyens de la justesse de leur cause.

4.3 - Vers des nations « post-étatiques » ?

La Wallonie comme le Québec sont pourtant dans une situation d'impasse avec une question nationale qui risque de toujours se poser puisque la reconnaissance des identités et l'aménagement institutionnel (fédéralisme asymétrique, souveraineté) repose sur un prérequis : l'existence d'un consensus, même relatif, sur l'identité.

En Belgique et au Canada, l'État préexistant à la nation a tout à fait pu construire puis imposer l'idée d'un consensus sur l'identité, quitte à l'aménager au gré des revendications nationalistes, comme en Belgique. Or le mouvement nationaliste, même avec l'aide de gouvernes locales fortement dotées en compétences n'a pas les moyens ni la légitimité démocratique d'imposer une telle croyance. Et il semble que ce soit l'une des raisons qui permette au Canada comme à la Belgique de maintenir une unité malgré les tensions identitaires que connaissent ces deux nations : il n'existe aucun consensus même relatif en Flandre, en Wallonie, à Bruxelles ou au Québec sur l'idée de nation susceptible de dégager une solution institutionnelle dans la reconnaissance d'une telle nation, que celle-ci soit québécoise, wallonne, belge ou française.

En attendant un État hypothétique qui ne vient pas, il devient nécessaire pour les nationalistes d'aménager l'ici et le maintenant, de traduire institutionnellement l'identité par une politique d'appartenance nationale qui tende peu à peu à remplacer une politique d'affirmation nationale insuffisante. Et ce sans État souverain. Des communautés de citoyens sans État, définies autour de droits collectifs distincts, d'un régime particulier de représentation politique et d'une appartenance originale se constituent ainsi au Québec et en Wallonie, et certainement en Écosse, Catalogne, Pays-Basques, dessinant les contours de nations sans État.

Plus que la nation, c'est l'État et son principe d'unité, la souveraineté, qui sont remis en cause. Le nationalisme semble avoir encore de beaux jours devant lui. Le destin des nations comme le Québec ou les quasi-nations comme la Wallonie balance entre l'appartenance à une communauté étatique qui les dépasse, et une indépendance qui de toute façon ne se conçoit que dans l'interaction et l'interdépendance au sein d'ensembles que révèle la mondialisation : un universalisme très moderne et très occidental dans lequel ces « petites nations » s'inscrivent, et des regroupements régionaux dont les principaux défenseurs sont précisément les petites nations.

La communauté des citoyens se construit désormais, elle aussi, sans l'État, et même parfois contre l'État et la nationalité de l'État, comme on peut le constater en Wallonie comme au Québec en dépit même de l'absence de consensus sur la question de l'identité au fondement de la citoyenneté. Loin d'être absents d'un tel processus, les nationalistes québécois et les régionalistes wallons accompagnent ce processus d'une affirmation nationale dans laquelle ils cherchent à intégrer l'aménagement local de la citoyenneté, au-delà de leurs aspirations souverainiste, rattachiste, républicaine, ou indépendantiste, au-delà de l'attente du « Grand Soir » malgré l'existence d'un État autre, pour faire, presque malgré eux, des citoyens canadiens du Québec et des citoyens belges de Wallonie des citoyens québécois au Canada et des citoyens wallons en Belgique. Disposant d'un territoire, d'une population, d'une gouverne qui ressemble de plus en plus à l'État central, et peut-être bientôt d'un régime local et distinct de citoyenneté clairement reconnu et défini, il ne leur manque plus que la souveraineté pour transformer ces espaces politiques locaux en États, tandis que le peuple wallon ou la nation québécoise existent déjà au moins dans le discours des gouvernes locales et *a fortiori* dans le discours des nationalistes.

S'agit-il, finalement, d'un manque réel ? L'Union Européenne rogne peu à peu la souveraineté des États par le droit et les politiques publiques européennes de plus en plus ambitieuses. Le droit interne y compris constitutionnel est de plus en plus soumis au respect des normes internationales et européennes. Les régimes de citoyenneté eux-mêmes sont touchés par de tels processus. Les échanges avec l'Amérique conduisent à une redéfinition des rôles de chacun dans la Fédération canadienne, ainsi qu'à la mise en cause des solidarités pancanadiennes au fondement du nationalisme de l'État canadien. Les mouvements wallon et souverainiste sont-ils opposés à un tel processus de grignotage de la souveraineté ? Bien au contraire : ils l'encouragent et appellent les gouvernes locales à s'adapter, et à entrer de plain-pied dans une mondialisation où la souveraineté est désormais largement diffuse. Le nationalisme de contestation s'universalise et porte en lui l'acceptation, par les nationalistes, de

la mondialisation, quitte à la teinter de revendications altermondialistes comme c'est le cas au Québec et en Wallonie, tout en adaptant la doctrine identitaire à ces nouvelles réalités : pour les nationalistes, le Québec devient « Un pays pour le monde » et la Wallonie une « Région d'Europe ». Les discours identitaires nationalistes intègrent une américanité¹¹⁹⁶ ou une européanité largement acceptée par les communautés québécoise et wallonne.

La citoyenneté elle aussi s'universalise. La citoyenneté se définit désormais en fonction d'un étalon universel de droits humains issu des grandes déclarations et traités internationaux. Si ce sont encore les États qui appliquent et traduisent en normes cette citoyenneté, l'étalon de référence reste une citoyenneté définie par les organisations ou les traités internationaux. En plus de s'universaliser, on peut dire aussi, à la lumière des cas wallon et québécois que la citoyenneté se régionalise : de plus en plus, les gouvernes locales cherchent à participer elles aussi à la définition des droits, de la participation politique des citoyens, ou de l'appartenance à la communauté des citoyens.

Plus que la nation, c'est l'État qui paraît remis en cause par ces vastes processus. Les nations modernes se sont construites contre des pouvoirs tyranniques, dans la contestation des aristocraties ou des dominations impérialistes. Jusqu'à présent, les « factieux » et leur nationalisme ont surtout émancipé des peuples et généré des États contre une domination contraire au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De nos jours, les factieux modernes dont fait référence Metternich dans sa lettre au Tsar de Russie semblent s'être transformés en factieux « post-modernes » ou « hyper-modernes » alors qu'une nation contemporaine, post-étatique, est peut-être en train de se constituer sous nos yeux dans les régions de l'Europe mais aussi cette fois, en Amérique du Nord. Ce n'est pas un nationalisme de libération, ni un nationalisme réactionnaire, mais un nationalisme de contestation qui vise à construire sa nation contre l'État et dans le respect des règles et valeurs démocratiques. Un nationalisme à la fois démocratique et post-étatique qui touche les États fédéraux, comme le montre le cas québécois, mais qui peut aussi toucher les États unitaires, comme la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne ou la France.

¹¹⁹⁶ LACHAPELLE, Guy, « L'américanité des québécois ou l'émergence d'une identité supranationale », SEYMOUR, Michel (éd), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal : Liber, 1999, pp. 97-111.

SOURCES DOCUMENTAIRES

BIBLIOGRAPHIE

- ABU-LABAN, Yasmin, "The Politics of Race and Ethnicity : Multiculturalism as a Contested Arena", James B. BICKERTON, Alain G. GAGNON, (dir.), *Canadian Politics*, Peterborough : Broadview Press, Second edition, 1994, pp. 242-263.
- ACTION NATIONALE, MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Le Sommet de l'Acadie*, août 1999, édition spéciale, 24 p.
- ALLAIRE, Jean (dir.), *Un Québec libre de ses choix : Rapport du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec*, Québec : Le Parti, 1991, 74 p.
- ALSTEENS, Olivier, « Capitale et francophone, voilà Bruxelles », COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, RÉGION WALLONNE, *W+B, Wallonie/Bruxelles, Revue bimestrielle internationale, spécial Bruxelles*, n°57, septembre 1996, pp. 4-10.
- ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 1996 [1983], 213 p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (Direction des relations interparlementaires), *La démocratie Parlementaire à l'ère de la mondialisation. Eléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec*, Québec : Assemblée nationale du Québec, 1998, 78 p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Charte de la langue française (Loi 101)*, L.R.Q. chap. C-11, 1977, chap.5.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi du 22 juin 1995*, L.R.Q., C. 33.1.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi instituant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, L.Q., 1990, C. 34.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi sur la langue officielle*, (Projet de loi 22), le 31 juillet 1974.

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*, L.R.Q., c. D-12.1.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Projet de loi sur l'avenir du Québec*, 7 septembre 1995, n°1.
- BADIE, Bertrand, « Le jeu triangulaire », Pierre BIRNBAUM (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1997, pp. 447-465.
- BADIE, Bertrand, HERMET, Guy, *La politique comparée*, Paris : Armand Colin, coll. Science politique, 2001, 316 p.
- BALTHAZAR, Louis, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal : L'Hexagone, 1990, 215 p.
- BARITEAU, Claude, « Pour une conception civique du Québec », *L'Action nationale*, n°LXXXVI, septembre 1996, pp.105-168.
- BARITEAU, Claude, CAMPEAU, André, LECLAIR, Henri et alii, *Sortir le Canada du Québec*, Montréal : Les Intouchables, 2002, 173 p.
- BARROWS, Suzanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*, Paris : Aubier, coll. Histoire, 1990 [Trad. 1981], 226 p.
- BARTH, Fredrik, *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Philippe POUTIGNAT, Jocelyne STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue, 1995, pp 203-249.
- BARTHÉLÉMY, *Associations : un nouvel âge de la participation?* Paris : Presses de Sciences Po, 2000, 286 p.
- BARTHÉLÉMY, Martine, « Le militantisme associatif », Pascal PERRINEAU, (dir.), *L'engagement politique : déclin ou mutation?* Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, pp. 87-114.
- BASTIEN, Frédéric, *Relations particulières. La France face au Québec après De Gaulle*, Montréal : Boréal, 1999, 419 p.
- BAUSSART, Élie, « Lettres à un Wallon sur la question linguistique », (1930), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : éd. Quorum, 2^e éd. 1998, pp. 83-101.
- BEAUCHEMIN, Jacques, « Qu'est ce qu'être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre? », Alain G. GAGNON (dir.), *Québec : État et société*, Montréal : Québec/Amérique, tome 2, 2003, pp. 27-44.
- BÉLANGER, André J., LEMIEUX, Vincent, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 1998, 326 p.
- BERNAND, Carmen, « Dimensions culturelles et ethniques des mouvements sociaux », François CHAZEL (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1993, pp. 117-124.
- BICKERTON, James B., GAGNON, Alain G., (dir.), *Canadian Politics*, Peterborough : Broadview Press, Second edition, 1994, 608 p.

- BIRNBAUM, Pierre, (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1997, 462 p.
- BIRNBAUM, Pierre, « Dimensions du nationalisme », Pierre BIRNBAUM (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1997, pp. 1-33.
- BLAIS, André, McROBERTS, Kenneth, « Public expenditure in Ontario and Quebec, 1950-1980 : explaining the differences », *Journal of Canadian studies*, vol.18, n°1, printemps 1983.
- BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 1992, 128 p.
- BLOC QUÉBÉCOIS, *Déclaration de principe et orientations du Bloc québécois, adoptés au Congrès du 28 au 30 janvier 2000*, Bloc québécois, Document, 2000, 32 p.
- BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec*, Bloc Québécois., Brochure, 1998, 36 p.
- BLOC QUÉBÉCOIS, *La voie du Bloc*, janvier 2000, vol.2, n°2, 4 p.
- BOISMENU, Gérard, « Quand les nœuds se resserrent », Robert BOILY (dir.), *L'année politique au Québec, 1997-1998*, Montréal : FIDES, 1998, pp. 116-125.
- BOISMENU, Gérard, JENSON, Jane, "A Social Union for a Federal State? Competing Visions of Intergovernmental Relations in the New Liberal Era", Leslie A. PAL (dir.), *How Ottawa Spends 1998-99*, Toronto : Oxford University Press, 1998, pp. 57-79.
- BORDES, François, de PIREY, Gonzague, « Comprendre la Belgique pour deviner l'Europe », *La Gazette de la société et des techniques*, n°8, mai 2001, Bimestriel, Annales des mines, Paris, pp.1-4.
- BOUCHARD, Catherine, *Les Nations québécoises dans l'Action nationale, de la décolonisation à la mondialisation*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2002, 140 p.
- BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal : Boréal compact, 2001 [2000], 498 p.
- BOURASSA, Robert, « Déclaration sur le rejet de l'accord du lac Meech », *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale du Québec, le 22 juin 1990, 1990, vol. 31, p. 4134.
- BOURDET Yvon, *Qu'est ce qui fait courir les militants?* Paris : Stock, coll. Penser, 1976, 302 p.
- BOURQUE Gilles, « La souveraineté-partenariat, le Québec et la démocratie », Raphaël CANET, Jules DUCHASTEL, (éd.), *La nation en débat, entre modernité et post-modernité*, Outremont : Athéna éditions, 2003, pp. 29-46.
- BOURQUE, Gilles, DUCHASTEL, Jules, *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*. Montréal : Fides, 1996, 383 p.
- BOURQUE, Gilles, LEGARÉ, Anne, *Le Québec, La question nationale*, Paris : Petite collection Maspéro, 1979, 230 p.
- BRADFORD, Neil, *Commissioning Ideas. Canadian National Policy Innovation in Comparative Perspective*, Oxford : Oxford University Press, 1998, 240 p.

- BRAUD, Philippe, *Sociologie Politique*, Paris : Librairie Générale de Droit et Jurisprudence (L.G.D.J.), 2^e éd., 1995, 359 p.
- BRASS, Paul R., *Ethnicity and Nationalism. Theory and Comparison.*, New Delhi : Sage Publication, 1991, 358 p.
- BREUILLY, John, *Nationalism and the State*, Manchester : Manchester University Press, [1982], 1993, 474 p.
- CANET, Raphaël, DUCHASTEL, Jules (éd.), *La nation en débat, entre modernité et post-modernité*, Outremont : Athéna éditions, 2003, 194 p.
- CANOVAN, Margaret, *Nationhood and Political Theory*, Cheltenham : Edward Elgar, 1996, 159 p.
- CARNOY, Martin, *The State and Political Theory*, Princetown, N.J. : Princetown University Press, 1984, 282 p.
- CARRÉ de MALBERG, René, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris : Recueil Sirey, tome 1^{er}, 1920, 837 p.
- CHARBONNEAU, Jean-Pierre, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, Québec : Gouvernement du Québec, 2002, 39 p.
- CHAREST, Jean, *Allocution du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à l'occasion de la remise de l'ordre national du Québec à M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre de la France*, Québec, le 23 mai 2003.
- CHAREST, Jean, *Allocution du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à l'occasion de son assermentation*, Assemblée nationale, le 29 avril 2003.
- HAZEL, François (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1993, 267 p.
- CHEVRIER, Marc, *La démocratie québécoise par les textes*, Québec : Ministère des relations internationales du Québec, Études et documents, 1998, 132 p.
- CLOUTIER, Édouard, GUAY, Jean-Herman, LATOUCHE, Daniel, *Le virage. L'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960, ou comment le Québec est devenu souverainiste*, Montréal : Québec Amérique, 1992, 181 p.
- COLEMAN, James, "Rights, nationality and nationalism", Albert BRETON, Gianluigi GALEOTTI, Pierre SLMON, Ronald WINTROBE (dir.), *Nationalism and rationality*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, 324 p.
- COLLECTIF, « Manifeste pour la culture wallonne » (1983), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd., 1998, pp. 309-314.
- COLLECTIF, « Manifeste pour le retour à la France » (1986), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd., 1998, pp. 321-326.

- COLLIGNON, Robert, « Allocution de clôture du Congrès la Wallonie au futur », INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie au futur, Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective*, Charleroi : Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1999, pp. 442-443.
- COLLIGNON, Robert, « Nord de la France-Wallonie-Bruxelles : une communauté de destin? », *Actes de la Conférence-débat organisée le mercredi 9 décembre 2000 à la Communauté urbaine de Lille par l'Association France-Wallonie-Bruxelles à l'initiative de Monsieur l'Ambassadeur Bernard Dorin*, 2000, non publié, ff 36-45.
- COLLIGNON, Robert, « S'investir dans l'innovant et le stratégique, Préface de présentation », INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie au futur, Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective*, Charleroi : Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1999, pp. 5-6.
- COMAILLE, Jacques, JOBERT Bruno, *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris : L.G.D.J., coll. Droit et société, 1999, 386 p.
- COMITÉ DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS STRATÉGIQUES SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, Québec : Parti québécois, 2000, 96 p.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, *La situation de la langue française au Québec : Rapport*, (Rapport GENDRON), Québec : Éditeur officiel du Québec, tome 1, 1972, trois volumes.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (QUÉBEC), *Rapport d'activités 2001-2002*, Québec : Commission de la Capitale nationale du Québec, 2002, 80 p.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (QUÉBEC), *Rapport d'activités 2002-2003*, Québec : Commission de la Capitale nationale du Québec, 2003 61 p.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde, une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec : Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (CANADA), *Rapport préliminaire*, Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1965, 217 p.
- COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL (QUÉBEC), *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada, Rapport*. Québec : Gouvernement du Québec, 2002, 214 p.
- COMMISSION SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL (QUÉBEC), *Rapport, Annexe 2*, Québec : Gouvernement du Québec, 2002, 46 p.
- COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, RÉGION WALLONNE, W+B, *Wallonie/Bruxelles, Revue bimestrielle internationale, spécial Bruxelles*, n°57, septembre 1996, 66 p.
- CONFÉRENCE DES PEUPLES DE LANGUE FRANÇAISE, *Actes de la XIIIème Conférence des Peuples de langue française des 13, 14 et 15 juillet 1995 à Liège*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1995 (non publié).

- CONGRÈS NATIONAL WALLON, « Rapport de Fernand Schreurs et discours de Charles Plisnier » (1945), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd. 1998, pp. 141-164.
- COPPS, Sheila, « La Saint Jean Baptiste », *Messages de la ministre*, Ministère du Patrimoine canadien, le 18 septembre 2003.
- COPPS, Sheila, ministre du Patrimoine canadien, « Message de la ministre », *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002*, Ottawa : Patrimoine canadien, Gouvernement du Canada, 2002.
- COUR D'ARBITRAGE (BELGIQUE), *Arrêt du 17 mai 2000*, n°56/2000.
- COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, le 8 septembre 1995 (Bertrand c. P.G. du Québec, C.S. Québec No 200-05-002117-955, le 8 septembre 1995, j. Lesage).
- COUR SUPRÊME DU CANADA, *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, (19 février 1998) 2 R.C.S. 217.
- COURCHENE, Thomas J., TELMER, Colin R. (dir.), *From Hertland to North American Region State : The Social, Fiscal and Federal Evolution of Ontario*, Toronto : Monograph Series on Public Policy, Centre for Public Management, Faculty of Management, University of Toronto, 1998, 330 p.
- COURCHENE, Thomas, "The New Ontario : A North American Region State?", Thomas J. COURCHENE, Colin R. TELMER, *From Hertland to North American Region State : The Social, Fiscal and Federal Evolution of Ontario*, Toronto : Monograph Series on Public Policy, Centre for Public Management, Faculty of Management, University of Toronto, 1998, pp 268-299.
- COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999 321 p.
- COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 1, 1994, 290 p.
- COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, (dir.), *Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, 1993, 157p.
- COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Le chemin se fait en marchant », Luc COURTOIS, Jean PIROTTE (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, pp. 302-314.
- COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Un espace aux dimensions de nos limites et de nos rêves », Luc COURTOIS, Jean PIROTTE (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, pp 16-19.

- CRETTEZ, Xavier, SOMMIER, Isabelle, *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris : Michalon, 2002, p. 32.
- CYR, François, ROY, Rémi, *Éléments d'histoire de la F.T.Q. La F.T.Q. et la question nationale*, Montréal : Coopérative Albert Saint-Martin, 1981, 205 p.
- DE BRUYCKER, Philippe, DUJARDIN, Jean, « La décentralisation à l'épreuve de la nouvelle forme de l'État », Alain DELCAMP (dir.), *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, Paris : Les études de la documentation Française, 1994, pp. 59-90.
- DE BRUYNE, Paul, « États et Nations, modes de formation et d'articulation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol 1, n°3, 1994, p 351.
- DE HEUSCH, Luc, « La crise nationale belge, un regard d'anthropologue », *Belgique : une nation en question, Le Débat*, n°94, mars-avril 1997, pp. 41-60.
- DEHOUSSE, Fernand, GRÉGOIRE, Marcel H., « Congrès national wallon. Projet d'organisation d'un régime fédéral en Belgique » (1946), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd. 1998, pp. 165-174.
- DELCAMP, Alain (dir.), *Les collectivités décentralisées de l'Union européenne*, Paris : Les études de la documentation Française, 1994, 369 p.
- DELFORGE, Paul, « Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie », *Encyclopédie du mouvement wallon*, tome 1, Charleroi : Institut Jules Destrée, mars 2000, pp. 11-15.
- DELFORGE, Paul, « Essai d'inventaire des lieux de mémoire liés au mouvement wallon (1940-1997) », Luc COURTOIS, Jean PIROTTE, (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, pp. 285-300.
- DELFORGE, Paul, « Hasquin Hervé », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 2, pp. 786-787.
- DELFORGE, Paul, « Jean-Émile Humblet », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 1, 2000, pp 823-824.
- DELFORGE, Paul, « Le monument aux victimes de Grâce-Berleur est-il un lieu de mémoire du mouvement wallon? », Luc COURTOIS, Jean PIROTTE (dir.), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, pp. 253-260.
- DELFORGE, Paul, « Mouvement wallon et fédéralisme », Philippe DESTATTE (dir.) *L'idée fédéraliste dans les États-nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires européennes, 1999, pp. 273-303.
- DELFORGE, Paul, « Rassemblement wallon », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 3, 2001, pp.1347-1364.

- DELFORGE, Paul, « Wallonie libre clandestine », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 3, 2001, pp. 1641-1655.
- DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 3 tomes, 2001, 1768 p.
- DESTATTE, Philippe (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, 462 p.
- DESTATTE, Philippe, « Ce nationalisme wallon », Philippe DESTATTE, Jean-Charles JACQUEMIN, Françoise ORBAN-FERAUGE, Denise VAN DAM (dir.), *Nationalisme et post-nationalisme*, Namur : Presses universitaires de Namur, 1995, pp. 13-21.
- DESTATTE, Philippe, « Encyclopédie du mouvement wallon (1983-2000) : une obstination scientifique, budgétaire, citoyenne », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 1, 2000, p.7-9.
- DESTATTE, Philippe, « L'Institut Jules Destrée », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 2, 2001, pp.843-854.
- DESTATTE, Philippe, « Le mouvement wallon et la monarchie », *Toudi, culture et société*, tome 6, 1992, pp. 98-119.
- DESTATTE, Philippe, « Some questions regarding the birth of federalist demands in Wallonia », Philippe DESTATTE (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, pp. 13-38.
- DESTATTE, Philippe, JACQUEMIN, Jean-Charles, ORBAN-FERAUGE, Françoise, VAN DAM, Denise (dir.), *Nationalisme et post-nationalisme*, Namur : Presses universitaires de Namur, 1995, 86 p.
- DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, 476 p.
- DESTRÉE, Jules, « Lettre au Roi » (1912), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd., 1998, pp. 33-56.
- DI RUPO, Elio, « Une politique d'avenir pour les relations internationales de la Wallonie », *Les Wallons à l'étranger, hier et aujourd'hui*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 2000, p. 9.
- DIECKHOFF, Alain (dir.), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, 408 p.
- DIECKHOFF, Alain, *La nation dans tout ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris : Flammarion, 2000, 355 p.
- DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », Serge JAUMAIN (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et*

- au Canada, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, pp. 131-157.
- DORIN, Bernard (dir.), *Nord de la France, Wallonie, Bruxelles : une communauté de destin? Actes de la Conférence-débat organisée le mercredi 9 décembre 2000 à la Communauté urbaine de Lille par l'Association France-Wallonie-Bruxelles*, Paris : Les Amitiés francophones, 2001 (non publié).
- DORIN, Bernard, « Présentation », *Dossier de Presse, samedi 9 décembre 2000*, « Nord de la France-Wallonie-Bruxelles, Une nouvelle communauté de destin? », Lille : Communauté urbaine de Lille, Association France-Wallonie-Bruxelles, 2000, ff. 1-2.
- DREYFUS, Michel, PENNETIER, Claude, VIET-DEPAULE, Nathalie, *La part des militants*, Paris : Les éditions de l'Atelier – éditions ouvrières, 1996, 354 p.
- DUMONT, Fernand, *Raisons communes*, Montréal : Boréal, coll. essais, [1995] 1997, 260 p.
- DUMONT, Henri, FRANCK, Christian, OST, François, DE BROUWER, Jean-Louis, (dir.), *Belgitude et crise de l'Etat belge*, Bruxelles : Publication des facultés universitaires de Saint-Louis, 1989, 263 p.
- DUPOIRIER, Élisabeth, « Quatre messages à la Wallonie », INSTITUT JULES DESTRÉE, *La Wallonie au futur, Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective*, Charleroi : Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1999, pp. 301-305.
- DUPONT, Jacques, « Éditorial », *Revue Wallonie libre*, novembre 2000, p. 3.
- DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : éd. Quorum (2^e éd.), 1998, 351 p.
- DUVIEUSART, Étienne, « Discours prononcé à Waterloo le 17 juin 2000, pour le 60^e anniversaire de Wallonie Libre », *Revue Wallonie libre*, Mai et Juin 2000, pp. 6-7.
- DUVIEUSART, Étienne, « Premier pas, Contributions au débat », Christian FRANCK, André-Paul FROGNIER, Bernard REMICHE, Vincent VAGMAN, *Choisir l'avenir. La Belgique en 1999*, Bruxelles : Luc Pire, coll. Politique, 1999, pp. 109-112.
- ÉCOLO, « Soutien d'ÉCOLO au KunstenFESTIVALdesArts. ÉCOLO dénonce le repli sur le pré carré communautaire », Communiqué de presse d'Écolo, le 19 mars 2003.
- ESCOBAR, Arturo., ALVAREZ, Sonia E., *The making of social movement in Latin America. Identity, Strategy and democracy*, Boulder and San Francisco : Westview Press, 1992, 383 p.
- EVANS, Peter, RÜSCHEMEYER Dietrich, SKOCPOL Theda (dir.), *Bringing the State back in*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, 390 p.
- EVANS, Peter., *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1995, 323 p.
- FALARDEAU, Jean-Claude, *L'essor des sciences sociales au Canada français*, Québec : ministère des Affaires culturelles, 1964, 65 p.
- FAVOREU, Louis, PHILIP, Loïc, *Les grandes décisions du Conseil constitutionnel*, Paris : Dalloz (11^e éd.), 2001, 1018 p.

- FERRIER, Roland, DELFORGE, Paul, « Mahieu Jules », Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE, Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, tome 2, 2001, pp. 1057-1060.
- FONTAINE, José, « À propos du débat avec les rattachistes. Wallons et internationalistes », *Toudi*, n°28-29, Prairial, Mai-Juin 2000, tome III, pp. 5-6.
- FONTAINE, José, « Brèves notes pour une culture post-nationale », *Toudi, Culture et société*, 1990-1991, tome IV, Centre d'études wallonnes, 1991, pp.235-236.
- FONTAINE, José, « Le discours antiwallon en Belgique francophone, 1983-1998, devenir citoyen », *Toudi*, n°13-14, Fructidor, Septembre 1998, pp. 4-58.
- FONTAINE, José, « Les gémellités européennes : III-Wallonie-France, Un jour, je ne deviendrai pas 'rattachiste' », *Toudi, Revue culturelle et politique*, n°36-37, Germinal, Mars-avril 2000, tome IV, pp. 40-41.
- FONTAINE, José, « Les lieux de mémoire en Wallonie », *Toudi*, n°21-22, Vendémiaire, septembre-octobre 1999, tome III, pp. 31-32.
- FONTAINE, José, « Note sur la complexité du problème », *Revue Toudi*, n° 7/8, Frimaire/Nivose, décembre 1997, p. 11.
- FONTAINE, José, « Repenser le pouvoir politique face à la mondialisation », *Toudi*, n°36-37, Germinal, Mars-avril 2000, tome IV, p. 41.
- FONTAINE, José, « Un dernier mot sur le 'manifeste francophone' », *Toudi*, n° 7/8 Frimaire/Nivôse, décembre 1997, Enghien, p. 10.
- FONTAINE, José, « Un peuple né de lui-même », *Toudi*, n°28-29, Prairial, Mai-Juin 2000, tome III, pp. 23-27.
- FOUCAULT, Michel, « Omnes et singulatim : vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, 1986, pp. 5-35.
- FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES, *Actes de la Conférence-débat organisée le mercredi 9 décembre 2000 à la Communauté urbaine de Lille par l'Association France-Wallonie-Bruxelles à l'initiative de Monsieur l'Ambassadeur Bernard Dorin*, 2000 (non publié).
- FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES, *Bulletin France-Wallonie-Bruxelles*, Association France-Wallonie-Bruxelles, juin 2001, 4 p.
- FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES, *Recueil des actes du colloque du 23 novembre 2002, Jemappes 1792, une victoire pour demain*, Jemappes, Association France-Wallonie-Bruxelles. (non publié).
- FRANCK, Christian, FROGNIER, André-Paul, REMICHE, Bernard, VAGMAN, Vincent, *Choisir l'avenir. La Belgique en 1999*, Bruxelles : Luc Pire, coll. Politique, 1999, 155 p.
- FRASER, Graham, *Le Parti québécois*, Québec: Libre expression, 1984, 432 p.
- FROGNIER, André-Paul, « Essai de typologie des régions basées sur les attitudes identitaires et analyse de quelques variables illustratives », OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL

- DU POLITIQUE, POINT D'APPUI INTERUNIVERSITAIRE SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LA POLITIQUE, INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie et les régions françaises : Approche comparée des identités régionales. Enquête 1998*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, pp. 9-18.
- FROGNIER, André-Paul, « Logique(s ?) de la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1 n°1, avril 1994, pp. 61-90.
- FRONT DÉMOCRATIQUE DES FRANCOPHONES, *Initiatives francophones*, périodique d'information du Front démocratique des francophones, n° 77, mai 2001.
- GAGNON, Alain G., (dir.), *Québec : État et société*, Montréal : Québec/Amérique, tome 2, 2003, 588 p.
- GAGNON, Alain G., « La réforme des institutions au Canada : de la délibération démocratique au repli bureaucratique », JAUMAIN, Serge (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, pp. 105-122.
- GAGNON, Alain G., IACOVINO, Raffaele, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », GAGNON, Alain G., (dir.), *Québec : État et société*, Montréal : Québec/Amérique, tome 2, 2003, pp. 413-438.
- GAMSON, William A., « Constructing social protest », Hank JOHNSON, Bert KLANDERMANS, (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis : University of Minnesota Press, coll. Social Movements, Protest, and Contention, vol.4, 1995, pp. 85-106.
- GAMSON, William A., MEYER, David S., "Framing political opportunity", Douglas McADAM, John. D. McCARTHY, Mayer N. ZALD, (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, pp. 276-289.
- GAMSON, William A., *The Strategy of Social Protest*, Georgetown : Dorsey Press, Irwin-Dorsey, Homewood 1975, 217 p.
- GEERTZ, Clifford (ed.), *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa*, New York : The Free Press, 1963, 310 p.
- GEERTZ, Clifford, "The Integrative Revolution. Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States", Clifford GEERTZ (dir.), *The Interpretation of Cultures : Selected Essays*, New York : The Free Press, 1973, pp. 255-310.
- GEERTZ, Clifford, *The Interpretation of Culture*, New York : Basic Books 1973, 470 p.
- GELLNER, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris : Payot, 1989 [Trad.1983], 208 p.
- GENDEBIEN, Paul-Henri, *Le sentiment réunionniste en Wallonie*, Colloque du Forum Francophone International, Paris, le 19 juin 2002.
- GÉNÉRATION QUÉBEC, *Génération.qc, pleinement responsables de nos choix dans un Québec souverain*, Montréal : Génération Québec, 2000, 16 p.

- GLAZER, Nathan, MOYNIHAN, Daniel, (éd.) *Ethnicity. Theory and Experience*, Cambridge : Harvard University Press, 1975, 531 p.
- GODEFROID, Corinne, « Fonds d'Histoire du mouvement wallon », DELFORGE, Paul, DESTATTE, Philippe, LIBON, Micheline (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, : Institut Jules Destrée, tome 2, 2001, pp. 651-653.
- GOUIN, Jean-Luc, « Des mots et des faux, de la provincialisation chez TVA/LCN », *L'Action nationale*, vol. XCII, n°7, septembre 2002, pp. 17-22.
- GOVERNEMENT DU CANADA, *Discours du Trône ouvrant la première session de la Trente-sixième législature du Canada*, le 23 septembre 1997.
- GOVERNEMENT DU CANADA, *Rapport du gouvernement du Canada au Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales pour accroître la mobilité des Canadiens*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2000, 10 p.
- GOVERNEMENT DU CANADA, *Renvoi par le gouvernement en conseil au sujet de certaines questions ayant trait à la sécession de Québec du reste du Canada*, ministre de la Justice et Procureur général du Canada (26 septembre 1996). Cour suprême du Canada, 13 février 1998, Renvoi n°25506.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le drapeau national, historique et protocole d'utilisation*, Québec : Gouvernement du Québec, 1999, 17 p.
- GOVERNEMENT WALLON, *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, Jambes : gouvernement wallon, Document définitif, second tirage, juillet 2000, 180 p.
- GUBIN, Eliane, *Bruxelles au XIXe siècle : berceau d'un flamingantisme démocratique (1840-1873)*, Bruxelles : Crédit communal de Belgique, 1979, 552 p.
- HASQUIN, Hervé, *Historiographie et politique en Belgique*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1996, 240 p.
- HAUMONT, Thierry, « L'adieu aux romantismes », FRANCK, Christian, FROGNIER, André-Paul, REMICHE, Bernard, VAGMAN, Vincent, *Choisir l'Avenir, La Belgique en 1999*, Bruxelles : Luc Pire, coll. Politique, 1999, pp. 113-114.
- HECHTER, Michael, Nationalism as Group Solidarity, *Ethnic and Racial Studies*, octobre 1978, pp 415-426.
- HÉDOUX, Jacques, « Définir et dénombrer les acteurs associatifs », *La revue de l'économie sociale*, 14, avril 1988, pp. 170 et ss.
- HEINTZMAN, Ralph, « Political space and economic space : Quebec and the Empire of St Lawrence », *Revue d'études canadiennes*, 29, 2, été 1994, pp. 19-63.
- HERMET, Guy, « États et cultures nationales : un retour aux origines », DIECKHOFF, Alain (dir.), *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, pp. 101-124.

- HERMET, Guy, « l'Est et l'Ouest : les fausses ressemblances des séparatismes européens », BIDEGARAY Christian (dir.), *Europe occidentale : le mirage séparatiste*, Paris : Économica, 1997, pp. 308-315.
- HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris : Armand Colin, [1994] 2001, 319 p.
- HERMET, Guy, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris : Seuil, 1996, 309 p.
- HOBSBAWM, Eric, J., *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris : NRF Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1992 [1990], 256 p.
- HOGGE, Thibaut, « Des Wallons sans histoire? Le passé belge conçu par les manuels d'histoire de l'enseignement primaire avant 1914 », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 1, pp 51-78.
- HUMBLET, Jean-Émile, *Le petit livre du jeune wallon*, Charleroi : Institut Jules Destrée, Charleroi, 1977, 160 p.
- INGLEHART, Ronald, *Culture shift in Advanced Industrial Society*, Princeton : Princeton University Press, 1990, 484 p.
- INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie au futur, Sortir du XXe siècle : évaluation, innovation, prospective*, Charleroi : Institut Jules Destrée et Région wallonne, 1999, 480 p.
- INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie, une Région en Europe*, recueil d'actes, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, 398 p.
- INSTITUT JULES DESTREE, *Les Wallons à l'étranger, hier et aujourd'hui*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 2000, 295 p.
- ION, Jacques, « L'évolution des formes de l'engagement public », PERRINEAU, Pascal, (dir.), *L'engagement politique : déclin ou mutation?*, Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, pp. 23-40.
- JAUMAIN, Serge (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, 275 p.
- JENSON, Jane, « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats », Guy LAFOREST, Roger GIBBINS (éd.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal : I.R.P.P., 1998, pp. 235-262.
- JENSON, Jane, « What's in a Name? Nationalist Movement and Public Discourse », Hank JOHNSON, Bert KLANDERMANS, (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis : University of Minnesota Press, coll. Social Movements, Protest, and Contention, vol.4, 1995, pp. 107-126.
- JENSON, Jane, PAPHILLON, Martin, "Challenging the Citizenship Regime : The James Bay Cree and Transnational Action", *Politics and Society*, 28 : 2, June 2000, pp. 245-264.

- JOHNSON, Hank, KLANDERMANS, Bert, "The cultural analysis of social movements", Hank JOHNSON, Bert KLANDERMANS, (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis : University of Minnesota Press, coll. Social Movements, Protest, and Contention, vol.4, 1995, pp 3-24.
- JORIS, Freddy, « Les projets fédéralistes wallons, 1898-1970 », DESTATTE, Philippe (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, pp. 253-260.
- JORIS, Freddy, *Les Wallons et la réforme de l'État, de l'État unitaire à l'État « communautaire et régional » (1890-1970)*, Charleroi : éd. Institut Jules Destrée, 1998, 232 p.
- KALLEN, Horace M. (dir.), *Culture and Democracy in the United States*, New York : Arno Press and The New York Times, [1924], 1970, 347 p.
- KARMIS, Dimitrios, « Interpréter l'identité québécoise », Alain G. GAGNON (dir.), Québec : État et société, Montréal : Québec-Amérique, tome 1, 1994, pp. 305-327.
- KASTORYANO, Riva, « Construction de communautés et négociation des identités, les migrants musulmans en France et en Allemagne », MARTIN, Denis-Constant (dir.), *Cartes d'identités*, Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, pp. 229-244.
- KEATING, Michael, *Les défis du nationalisme moderne. Québec, Catalogne, Écosse.*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 1997, 296 p.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, « La culture, un enjeu majeur », Institut Jules Destrée, *La Wallonie, une Région en Europe*, Recueil d'actes, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, pp. 129-150.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, « Les blocages dans l'identification wallonne : germes d'une identité post-nationale », DESTATTE, Philippe, JACQUEMIN, Jean-Charles, ORBAN-FERAUGE, Françoise, VAN DAM, Denise (dir.), *Nationalisme et post-nationalisme*, Namur : Presses universitaires de Namur, 1995, pp. 47-64.
- KOTEK, Joël, « Une nation en dysfonctionnement », Yves CARTUYVELS et alii, *L'Affaire Dutroux. La Belgique malade de son système*, Bruxelles : Complexe, 1997, pp. 183-198.
- KURTH, Godefroid, *La Nationalité belge*, Namur : Picard-Balon, 1913, 231 p.
- KYMLICKA, Will, *Multicultural citizenship. A liberal theory of minority rights*, Oxford : Oxford University Press, 1995, 280 p.
- LA GUÉRIVIÈRE, Jean de, *Belgique : la revanche des langues*, Paris : Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 1994, 194 p.
- LACHAPELLE, Guy, "Identity, Integration and the Rise of Identity Economy", LACHAPELLE, Guy, TRENT, John (ed), *Globalization. Governance and Identity. The emergence of New Partnership*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2000, pp. 211-231.
- LACHAPELLE, Guy, « L'américanité des québécois ou l'émergence d'une identité supranationale », SEYMOUR, Michel (éd), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal : Liber, 1999, pp. 97-111.

- LACHAPELLE, Guy, TRENT, John (ed), *Globalization. Governance and Identity. The emergence of New Partnership*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2000, 300 p.
- LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean, VAUGEOIS, Denis, *Canada-Québec, 1534-2000*, Québec : Septentrion, 2001, 592 p.
- LACROSSE, Jean-Marie, « La Belgique telle qu'elle s'ignore », *Le Débat* n° 94, mars-avril 1997, pp 13-41.
- LAFORREST, Guy, « Se placer dans les souliers des autres partenaires dans l'union canadienne », Lafortest, Guy, Gibbins Roger (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal : I.R.P.P., 1998, pp.55-84.
- LAFORREST, Guy, GIBBINS, Roger (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal : Institut de recherche sur les politiques publiques, 1998, 478 p.
- LAGROYE, Jacques, *Sociologie politique*, Paris : Presses de Science Po et Dalloz, 1997, 599 p.
- LANDRY, Bernard, « Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois le 21 janvier 2001 », *Fier d'être québécois*, Montréal : Parti québécois/VLB éditeurs, 2001, pp 109-129.
- LANDRY, Bernard, « Mot du Premier ministre du Québec », *Guide de la fête nationale du Québec 2002*, Montréal : Mouvement national des Québécois, brochure, 2002, p. 3.
- LAPLANTE, Robert, « Rompre », *L'Action nationale*, vol. XCII, n°7, septembre 2002, pp. 3-8.
- LAPLANTE, Robert, « Un perpétuel combat », *L'Action nationale*, Le Sommet de l'Acadie, Édition Spéciale, en collaboration avec le Mouvement National des Québécoises et Québécois, août 1999, p. 3.
- LAPOINTE, Gérard, *Le Conseil de la langue française, 1978-1998*, 1998, Québec : Conseil de la langue française, 67 p.
- LASELVA, Samuel, *The Moral Foundations of Canadian Federalism : Paradoxes, Achievements and Tragedies of Nationhood*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1996, 264 p.
- LATOUCHE, Daniel, *Politique et société au Québec : guide bibliographique*, Montréal : Boréal, 1993, 432 p.
- LAWSON, Kay, *Political Parties and Linkage. A Comparative Perspective*, New Haven : Yale University Press, 1980, 410 p.
- LÉGER, Jean-Marc, « Le rapport de la Commission Larose laisse entiers des problèmes de fond », *L'Action nationale*, octobre 2001.
- LÉGER, Jean-Marc, *Vers l'indépendance? Le pays à portée de main*, Montréal : Léméac, 1993, 282 p.
- LEMIEUX, Vincent, « Les partis et l'idée de souveraineté », PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 3-28.

- LEMOINE, Jean, « Mot du Président », *Génération.qc, pleinement responsables de nos choix dans un Québec souverain*, plaquette de présentation de l'association, 2001, p.2.
- LESTER, Normand, *Le livre noir du Canada anglais*, Montréal : Les Intouchables, 2001, 301 p.
- LÉVESQUE, René, *Attendez que je me rappelle...* Montréal : Québec/Amériques, 1986, 525 p.
- LEVINE, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal : V.L.B. éditeur, 1997 [1990], 404p.
- LIPSKY, Michael, "Protest as a Political Resource", *American Political Science Review*, 1968, 62, pp. 1144-1158.
- LLOBERA Joseph. R., "The concept of the nation in French social theory : the work of Dominique Schnapper", *Nation and nationalism*, 4 (1), ASEN, 1998, pp. 113-119.
- MABILLE, Xavier, « De l'indépendance à l'État fédéral », Alain DIECKHOFF (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles : Complexe, 1996, 160 p.
- MAINGAIN, Olivier, « Congrès des 19 mai et 9 juin 2001 : deux rendez-vous importants! », *Initiatives francophones, périodique d'information du FDF*, n°77, 1^{ère} quinzaine de mai 2001, éd. F.D.F., pp. 2-3.
- MAINGAIN, Olivier, « Discours », *Congrès L'engagement francophone des réformateurs*, le 22 septembre 2002 (non publié).
- MAISON DE LA FRANCITÉ, *Bruxelles, métropole francophone*, Brochure, Bruxelles : Maison de la Francité, 27 p.
- MALLEN, Pierre-Louis, *Vivre le Québec libre!*, Paris : Seuil, 1978, 369 p.
- MAROIS, Pauline, « Transfert social canadien : la position du Québec face au désengagement massif du fédéral », Communiqué de presse, Gouvernement du Québec, le 12 décembre 1995.
- MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginaire : rêves, luttes et déroute du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.
- MARTIN, Denis-Constant (dir.), *Cartes d'identités*, Paris : Presses de la FNSP, 1994, 298 p.
- MARTIN, Denis-Constant, « Des identités en politique : le choix d'identité », *Revue Française de Science Politique*, vol. 42, n°4, Août 1992, pp. 582-593.
- McADAM, Douglas, TARROW, Sidney, TILLY, Charles, "Toward an integrated Perspective on Social Movements and Revolutions", Mark Irving LICHBACH, Alan S. ZUCKERMAN (dir.), *Comparative Politics, Rationality, Culture and Structure*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, pp 142 - 173.
- McADAM, Douglas, TARROW, Sydney, TILLY, Charles, "To Map Contentious Politics" *Mobilization : an international Journal*, 1, (1), 1996, pp 17-34.
- McCARTHY, John D., ZALD, Meyer N., "Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory", *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, p. 1212-1241.

- McROBERTS, Kenneth, *Misconceiving Canada, the struggle for national unity*, Oxford : Oxford University Press, 1997, 395 p.
- MEDIASTAR (pour le compte du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration), *Les 50 ans du fleurdelisé*, M.R.C.I., 1997, 15 p.
- MÉLON, Pierre-René, « Vive la différence! », *Wallonie, Région de France, bulletin trimestriel du Parti France pour la réunion de la Wallonie et de la France*, mai-juin-juillet 2001, n°6, p. 2.
- METTERNICH, *Mémoire adressé au Tsar Alexandre 1^{er} de Russie*, 1821.
- MICHELS, Roberto, *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris : Flammarion, [1914], 1971, 309 p.
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Dans quel État vivons-nous? Numéro spécial », *Revue Dialogue*, 2000, 57 p.
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, « Dossier spécial La Wallonie et l'Europe » *Dialogue, revue d'information du Ministère de la Région wallonne*, n°9, mars 2001, 67 p.
- MIROIR, André, LETON, André, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Perspectives internationales, 1999, 366 p.
- MONIÈRE, Denis, « Un peuple et son destin politique », *L'Action nationale*, vol.XC, n°2, février 2000, pp. 7-16.
- MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001, 148 p.
- MONIN, Caroline, DEGLIN, Joëlle, « Note wallonne dans le concerto européen », *Dialogue, revue d'information du Ministère de la Région wallonne*, Dossier spécial La Wallonie et l'Europe, n°9, mars 2001, p.12-13.
- MORIN, Rosaire, « Les origines de l'Action nationale », *L'Action nationale*, vol. XC, n°4, avril 2000, pp.117-126.
- MORRIS, Aldon D. et McCLURG MUELLER, Carol (dir.) *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven : Yale University Press, 1992, 395 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Aide-mémoire pour les souverainistes*, Brochure, Montréal : M.N.Q., Juin 1994, 55 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Et si on lançait des fleurs à... Lise Payette et Gilles Vignault*, brochure, Montréal : M.N.Q., 2000, 30 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Et si on se lançait des fleurs, Rapport annuel, Fête nationale 2001*, Montréal : M.N.Q., novembre 2001, 36 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Et si on se lançait des fleurs? Guide de la fête nationale du Québec 2002*, Montréal : Mouvement national des Québécois, brochure, 2002, 24 p.

- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Fête nationale du Québec, Guide d'activités*, M.N.Q., 1998, Brochure, 92 p.
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Présentation*, Montréal : M.N.Q., 2^e trimestre 1991, 10 p.
- MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, « Manifeste de 1989. Se donner les moyens de vivre en français », *L'Action nationale, édition spéciale, Le Sommet de l'Acadie*, p.10.
- NAIRN, Tom, *The Break-Up of Britain : crisis and neo-nationalism*, Common group publication, 2003 [London : Verso, 1977], 428 p.
- NANDRIN, Jean-Pierre, « De l'État unitaire à l'État fédéral. Bref aperçu historique de l'évolution institutionnelle de la Belgique », JAUMAIN, Serge (éd.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Université de Bruxelles, 1997, pp. 13-22.
- NEVEU, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 1999, 125 p.
- NIMEGEERS, Alain, « Le FDF fidèle à ses engagements », *Bruxelles, notre capitale*, Brochure, Front démocratique des francophones, septembre-octobre 2000, pp. 3-4.
- OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DU POLITIQUE (O.I.P.), POINT D'APPUI INTERUNIVERSITAIRE SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LA POLITIQUE (P.I.O.P.), INSTITUT JULES DESTRÉE, *La Wallonie et les régions françaises. Approche comparée des identités régionales*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, 56 p.
- OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE , *Pile et Face, Initiation à la connaissance mutuelle des cultures québécoises et françaises*, Paris : O.F.Q.J., C.E.C., 1997, 108 p.
- OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE, *30 ans de coopération, Guide du Stagiaire* Paris : O.F.Q.J., O.F.Q.J., février 1998, 74 p.
- PAQUIN, Stéphane, *La revanche des petites nations. Le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, Montréal : V.L.B., 219 p.
- PARLEMENT WALLON, *Proposition de décret déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne, exposé des motifs*, Session 1997-1998, le 10 juin 1998, 384 (1997-1998) – n°1.
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Cabier de Propositions*, Parti Québécois, XIVe Congrès.
- PARTI QUÉBÉCOIS, COMMISSION NATIONALE DU PROGRAMME, *Pour les souverainistes : Reprendre l'initiative. Plan d'action pour l'affirmation nationale du Québec*, Montréal : Parti québécois, 1986, 29 p.
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle*, Montréal : Parti québécois, 2000, 95 p.
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois, version abrégée*, Montréal : Parti québécois, octobre 2001, 40 p.

- PATRIS, André, « Wallonie et France : une Nation. Une ou deux républiques? Essai de géopolitique wallonne », *Wallonie-France*, n°25, Liège, 15 juin 1999, pp 3-23.
- PAULETTE, Claude, COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Le Fleurdelisé*, Ste Foy : Les publications du Québec, 1997, 34 p.
- PAVY, Didier, *Les Belges*, Paris : Grasset, Fasquelle 1999, 311 p.
- PELLETIER, Benoît, « L'expérience fédérale canadienne », JAUMAIN, Serge (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, pp 55-74.
- PELLETIER, Réjean, « Constitution et fédéralisme », TREMBLAY, Manon, PELLETIER, Réjean, PELLETIER, Marcel R., *Le parlementarisme canadien*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 2000, pp 47-88.
- PELLETIER, Réjean, « Les partis politiques fédéraux », Manon TREMBLAY, Réjean PELLETIER, Marcel R. PELLETIER (dir.), *Le parlementarisme canadien*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 2000, pp. 121-155.
- PERRINEAU, Pascal (dir.), *L'engagement politique, déclin ou mutation?*, Paris : Presses de la F.N.S.P., 1994, 443 p.
- PICARD, Edmond, « L'âme belge », *Revue Encyclopédique*, le 24 juillet 1897, pp 595-599.
- PICHETTE, Robert, *L'Acadie par bonheur retrouvée, De Gaulle et l'Acadie* Moncton : Edition d'Acadie, 1994, 274 p.
- PICKELS, Antoine, SOJCHER, Jacques, *Belgique, toujours grande et belle*, Bruxelles : Complexe, 1998, 597 p.
- PINARD, Maurice, « Le cheminement de l'opinion publique », Maurice PINARD, Robert BERNIER, Vincent LEMIEUX, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 261-276.
- PINARD, Maurice, « Les fluctuations du mouvement indépendantiste depuis 1980 » Maurice PINARD, Robert BERNIER, Vincent LEMIEUX, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 69-100.
- PINARD, Maurice, « Les quatre phases du mouvement indépendantiste québécois » Maurice PINARD, Robert BERNIER, Vincent LEMIEUX, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 29-47.
- PINARD, Maurice, BERNIER, Robert, LEMIEUX, Vincent, *Un combat inachevé*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1997, 368 p.
- PIRENNE, Henri, *Histoire de la Belgique*, Bruxelles : la Renaissance du Livre, 1952 [1948], 7 volumes.
- PIROTTE, Jean (dir.), *Du régional à l'universel. L'imaginaire wallon dans la bande dessinée*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, 1999, 311p.

- PIROTTE, Jean, « Au carrefour des réalités tangibles et de la pensée mythique. L'histoire entre mythes et réalités », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *Entre toponymie et utopie, les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 2, 1999, pp. 35-48.
- PIROTTE, Jean, « Une image aux contours incertains. L'identité wallonne au XIXe et XXe siècle », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 1, pp. 26-40.
- POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue, 1995, 270 p.
- QUÉVIT, Marcel, *Wallonie 2020 : Le cinquième congrès La Wallonie au futur, Rapport*, Namur : Institut Jules Destrée, le 25 octobre 2003.
- RAXHON, Philippe, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie?* Charleroi : Institut Jules Destrée, 1995, 132 p.
- RÉMILLARD, Gil, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale du Québec, 1990, vol. 31, pp. 4331-4334.
- RENAN, Ernest, « Qu'est-ce qu'une nation? », *Œuvres complètes*, 1947-1961, Paris : Calman-Lévy, vol. I, pp. 887-906.
- RESNIK, Philipp, *Thinking English Canada*, Toronto : Stoddart, 1994, 129 p.
- ROCHER, François, « Repenser le Québec dans un Canada multinational. Pour un modèle fonctionnel de la citoyenneté », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, n°1, 1998, pp. 87-104.
- ROGER, Antoine, *Les grandes théories du nationalisme*, Paris : A. Colin, 2001, 183 p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal : L'Aurore, 1975, 564 p.
- RUYS, Manu, *Bas les masques, apparences et réalité du pouvoir en Belgique*, Bruxelles : éd. Racine, 1996, 202 p.
- RYAN, Claude, *Les Valeurs libérales et le Québec moderne, une perspective historique sur l'apport du Parti libéral du Québec à l'édification du Québec d'hier et d'aujourd'hui*, préface de Jean Charest, Québec : Parti libéral du Québec, 2002, 72 p.
- SABOURIN, Louis, « La saga constitutionnelle canadienne », *Études*, novembre 1993, pp. 450-466.
- SARTORI, Giovanni, « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1 n°1, avril 1994, pp. 19-36.
- SAVOIE, Donald J. *Governing from the Center: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto : University of Toronto Press, 1999, 440 p.

- SCHNAPPER, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris : Folio essais, [1994], 2003, 312 p.
- SEYMOUR, Michel, *La nation en question*, Montréal : Hexagone, 1999, 206 p.
- SEYMOUR, Michel, *Le pari de la démesure : l'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal : L'Hexagone, 2001, 306 p.
- SHILS, Edward, "Primordial, personal, sacred and civil ties", *British Journal of Sociology*, 8, 1957, pp. 130-147.
- SKOCPOL, Theda, *États et Révolutions sociales : la révolution en France, en Russie et en Chine*, Paris : Fayard, 1985 [Trad. 1979], 486 p.
- SNOW, David E., ROCHFORD, Burke, E., WORDEN, Steven, BENFORD, Robert, "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51, 1986, pp 464-481.
- SNOW, David et BENFORD, Robert, « Master frames and cycles of protest », Aldon D. MORRIS et Carol McClURG MUELLER (dir.) *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven : Yale University Press, 1992, pp. 133-155.
- SNYERS, Françoise, « Les Wallons sont ils des endormis? », *Wallonie, Région de France, bulletin trimestriel du Parti France pour la réunion de la Wallonie et de la France*, mai-juin-juillet 2001, n°6, p.9.
- SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION DELOITTE & TOUCHE, *Deuxième rapport d'évaluation, Contrat d'avenir pour la Wallonie*, Namur : Cabinet du Ministre-Président de la Région wallonne, 6 février 2003, 307 p.
- SOCIÉTÉ SAINT JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL, 1999, *Sommet de la Francophonie, La grande francophonie canadienne ou l'imposture d'Ottawa*, septembre 1999, 16 p.
- SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE, *Société Saint Jean-Baptiste de la Mauricie*, Brochure, non daté, 12 p.
- SOJCHER, J., PICKELS, A. (dir.), *Belgique toujours grande et belle*, Bruxelles : éd. Complexes, 1998, 353 p.
- SOYSAL, Yasmin N., *Limits of citizenship. Migrants : a Postnational Membership in Europe*, Chicago : University of Chicago, 1994, 230 p.
- SPILLMAN, Lyn, *Nation and commemoration. Creating national identity in the United States and Australia*. Cambridge : Cambridge University Press, 1997, 252 p.
- SPIRE, Antoine, *Après les grands soirs. Intellectuels et artistes face au politique*, Paris : Autrement, coll. Mutations, 1996, 341 p.
- SWENNEN, René, *Belgique requiem, suite et fin?*, Bruxelles : Complexe, 1999, 106 p.
- TARROW, Sidney, *Power in movement. Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge : Cambridge University Press, 1999 [1998], 271 p.

- TAYLOR, Verta, WHITTIER, Nancy, "Analytical approaches to social movement culture : the culture of the women's movement", Hank Johnson, Bert Klandermans, (dir.), *Social Movement and Culture*, Minneapolis : University of Minnesota Press, coll. Social Movements, Protest, and Contention, vol.4, 1995, pp. 163-186.
- THIÉMARD, Raphaël, « Pour une Belgique fédérale forte! », *DD magazine*, Ecolo, n°8, Décembre 2002.
- THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, coll. Point Histoire, [1999] 2001, 385 p.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, Paris : Garnier-Flammarion, tome 2, 1981 [1835], 414 p.
- TOUDI, « Un dernier mot sur le 'manifeste francophone' », *Toudi*, n° 7/8, Frimaire/Nivôse, Décembre 1997, p.10.
- TOUDI, « Vérifications et lacunes. A propos de *l'Encyclopédie du Mouvement wallon* », *Toudi*, n° 28-29, Prairial, Mai-juin 2000, tome III, p. 28.
- TOURAINÉ, Alain, « Le nationalisme contre la nation », Pierre BIRNBAUM (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Sociologies, 1997, pp. 401-424.
- TOURAINÉ, Alain, DUBET, François, HEGEDUS, Zsuzsa, WIEVIORKA, Michel, *Le pays contre l'État. Lutttes occitanes*, Paris : Seuil, coll. Sociologie permanente / 4, 1981, 318 p.
- TRASNEL, Christophe, « Un Pays pour le Monde. Le mouvement souverainiste face à la mondialisation », communication prononcée à l'occasion du *Congrès européen des études québécoises* du 23 au 25 octobre 2003 à Paris.
- TRASNEL, Christophe, *Francophonie, francophonisme, groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris : L.G.D.J., Paris II Panthéon-Assas, 1998, 220 p.
- TREMBLAY, Manon, PELLETIER, Réjean, PELLETIER, Marcel R. (dir), *Le parlementarisme canadien*, Québec : Les presses de l'Université Laval, 2000, 461 p.
- TRUDEAU, Pierre Elliott, « De la pauvreté de la pensée nationaliste au Québec », *L'Actualité*, 1^{er} octobre 1992, p. VII.
- TRUDEAU, Pierre-Elliott, *A contre-courant, textes choisis, 1939-1996*, choisis et présentés par G. PELLETIER, Montréal : Stanké, 1996, 335 p.
- TRUDEAU, Pierre-Elliott, Chambre des Communes, Débats, 8 octobre 1971, (8581).
- TRUFFAUT, Georges, DEHOUSSE, Fernand, « L'État fédéral et la Belgique » (1938), DUPUIS, Patrick, HUMBLET, Jean-Émile, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd. 1998, pp. 109-136.
- TULLY, James, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n°2, 1999, pp. 13-36.

- UYTTENDAELE, Marc, « La Belgique : un modèle de fédéralisme panaché », JAUMAIN, Serge (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, pp 37-53.
- VAGMAN, Vincent (dir.), *Le Mouvement wallon et la question bruxelloise*, Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., n° 1434-1435, C.R.I.S.P. (Centre de Recherche et d'information socio-politique), 64 p.
- VALLIÈRES, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique*, Ottawa : Parti Pris, 1968, 402 p.
- VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, (dir.), *Oser être Wallon!*, Gerpines : Quorum, 1998.
- VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Choisir la Wallonie*, Bruxelles : éd. Luc Pire, 2003.
- VAN DAM Denise, *Les représentations culturelles et politiques. Le cas des dirigeants en Flandre et en Wallonie*. Thèse de doctorat, Université de Liège, octobre 1994.
- VAN EYLL, Didier, SCHOLEN, Luc, VERBIST, Christophe, « Le projet communautaire du FDF pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles », *Initiatives francophones*, périodique d'information du Front démocratique des francophones, n° 77, mai 2001, 38 p.
- VANDEPUTTE, Omer, FERMAUT, Jacques, *Le néerlandais, langue de vingt millions de Néerlandais et de Flamands*, Rekkem : Stichting Ons Erfdeel, 1997 [1986], 63 p.
- VARGAS LLOSA Mario, Conférence prononcée à Vienne le 3 juin 1993 au Patocka Memorial Lecture.
- VENNE, Michel, (pub.), *Penser la nation Québécoise*, Montréal : Québec/Amérique 2000, 312 p.
- VOS, Louis, « Nation belge et mouvement flamand », DUMONT, Henri, FRANCK, Christian, OST, François, DE BROUWER, Jean-Louis, (dir.), *Belgitude et crise de l'Etat belge*, Bruxelles : Publication des facultés universitaires de Saint-Louis, 1989, pp. 203-222.
- WALLONIE LIBRE CLANDESTINE, « Manifeste », (1940), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2è éd. 1998, pp. 137-140.
- WALLONIE LIBRE, « Fourons : retour des histoires, et la peur du Hollandais », *Revue Wallonie libre*, Septembre 2000, p.9.
- WALLONIE LIBRE, « Éditorial », *Revue Wallonie libre*, Janvier 2001, p. 3.
- WALLONIE LIBRE, « Éditorial », *Revue Wallonie libre*, Mai et Juin 2000, p. 3.
- WALLONIE LIBRE, « Invitation, Pourquoi nous retrouverons nous à Waterloo le 17 juin 2001? », *Revue Wallonie libre*, avril 2001, p.4.
- WALLONIE LIBRE, « Vœux de nouvelle année » *Revue Wallonie Libre*, décembre 2000, page de couverture.
- WALLONIE LIBRE, *Revue Wallonie libre*, Janvier 2001, 14 p.

- WALLONIE LIBRE, *Revue Wallonie Libre*, Septembre 2000, page de couverture.
- WHITAKER, Reg (dir), *How Ottawa Spends, 1997-1998*, Ottawa : Carleton University Press, 1997.
- WILS, Lode, "Introduction : a Brief History of the Flemish Movement", in HERMANS, VOS, Louis, WILS, Lode, *The Flemish Movement. A Documentary History – 1780-1990*, London : The Athlone Press. 1992, pp. 1-39.
- WILS, Lode, « Mouvements linguistiques, nouvelles nations », DIECKHOFF, Alain, (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles : Complexe, 1996, 160 p.
- WILS, Lode, « Où vont les néerlandophones », *Recherches sociologiques*, vol. XXVIII, n°1, 1997, pp. 19-33.
- WITTE Els, CRAEYBECKX Jan, *La Belgique politique de 1830 à nos jours : les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles : Labor, 1987, 639 p.
- WYNANTS, Pieter, « L'évolution du mouvement flamand, aperçu schématique, » supplément à *La Wallonie, réalités et perspectives*, Namur : Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix, (tiré à part).
- YOUNG, Robert A., *The struggle for Quebec*, Montréal&Kingston : McGill-Queen's University Press, 1999, 203 p.

SITOGRAPHIE

- ACTION NATIONALE, *Index, Revue 2000*, <http://www.action-nationale.qc.ca/auteurs/index2000.html> (le 17 mars 2004).
- ACTION NATIONALE, *Présentation de la revue*, <http://www.action-nationale.qc.ca/revue/presentation.htm> (le 17 mars 2004).
- ALLIANCE QUEBEC, *History of Alliance Quebec*, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/history.htm (le 6 avril 2004).
- ALLIANCE QUEBEC, *Our mission*, 2003, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/mission.htm (le 6 avril 2004).
- ALLIANCE QUEBEC, *Quebec's English Speaking Community*, http://www.alliancequebec.ca/Main_English/english_speaking.htm (le 6 avril 2004).
- BELGIQUE, PORTAIL FÉDÉRAL, *Aperçu historique de la fédéralisation*, <http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework> (3 avril 2004).

- BELGIQUE, PORTAIL FÉDÉRAL, *La Belgique, un État fédéral*,
<http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=contentPage&docId=6966> (3 avril 2004).
- BLOC QUÉBÉCOIS, *La propagande canadienne : insidieuse et organisée, rapport, Fiche de soutien*, mise à jour le 16 avril 2004 : <http://www.geocities.com/CapitolHill/Parliament/3488/BQ-PropagandeCanada-Fiche-010316.doc> (le 24 avril 2004).
- BOUTHILLIER, Guy, « Il n'y a qu'une Fête nationale, Tribune libre », *Vigile*, 11 juillet 2003 : <http://www.vigile.net/ds-actu/docs3/03-7-11-1.html> (le 3 avril 2004).
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, *A propos du C.R.I.C.*, http://www.cric.ca/fr_html/cric.html (le 3 avril 2004).
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, *Œil sur le Canada*, http://www.opinion-canada.ca/fr/articles/article_32.html (le 14 avril 2004).
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LE CANADA, *Quel est le plus grand défi pour le Canada ?*
http://www.cric.ca/pdf/cric_poll/portraits/portraits2001_tableaux.pdf (le 14 avril 2004).
- CENTRE DÉMOCRATIQUE HUMANISTE, *Révision de la Constitution et de son article 195*, Communiqués de presse du 20 mars 2003, <http://www.lecdh.be/presse/pa310.htm> (le 14 avril 2004).
- CHEVRIER, Marc, « La destinée d'un pays qui évite de se définir, ou le Canada, un pays sans marque déposée », *Encyclopédie l'Agora*, http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Canada-La_destinee_d'un_pays_qui_evite_de_se_definir_ou_Le_Canada_un_pays_sans_marque_deposee_par_Marc_Chevrier (le 29 mars 2004).
- CLUB RÉPUBLICAIN WALLON, *Pour l'indépendance, la dignité et la liberté de la Wallonie*, <http://ibelgique.ifrance.com/crw/index.htm> (le 17 mars 2004).
- COLLECTIF, *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, <http://forum.toudi.org/forum/viewtopic.php?topic=1329&forum=2&15>, (le 2 février 2004).
- COLLECTIF, *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche*, Site de la *Revue Toudi* :
<http://forum.toudi.org/forum/viewtopic.php?topic=1329&forum=2&15> (le 30 mars 2004).
- COMITÉ CENTRAL DES FÊTES DE LA WALLONIE, *Historique*,
<http://www.ciger.be/namur/evenements/fdw96/histoire.html> (le 5 avril 2004).
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CANADA), *Mandat et missions*,
http://www.capcan.ca/corporate/aboutthencc/mandate_f.asp (le 14 avril 2004).
- COMMISSION DE TOPONYMIE (QUÉBEC), *Politique linguistique, principes fondamentaux, 1999-2002*, <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/poltopo2.htm> (le 3 avril 2004).

- COMMISSION NATIONALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC, *Rapport*, 1995 : *Bélanger-Campeau - Introduction* : <http://www.uni.ca/belintro.html> (le 3 avril 2004).
- COMMUNICATION QUÉBEC, *Communication Québec, il suffit d'y penser!* http://www.mrci.gouv.qc.ca/citoyens/fr/222_2.asp (le 6 avril 2004).
- CONSEIL DE L'UNITÉ CANADIENNE, *Le travail du Conseil*, www.ccu-cuc.ca/ (14 février 2003).
- CONSEIL DE L'UNITÉ CANADIENNE, *Mission*, www.ccu-cuc.ca/ (14 février 2003).
- CONSEIL DE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC, *Missions*, <http://www.souverainete.info/conseil.htm> (le 17 mars 2004).
- DEBOIGNES, Pierre, *FDF, 1961-1981 : 17 ans de combats pour la défense de Bruxelles*, (1981), http://fdf.be/article.php3?id_article=20 (le 17 mars 2004).
- DESCÔTEAUX, Bernard, directeur du Devoir, « Points de repères », *Le Devoir*, mardi 23 mars 1999, <http://privilege.ledevoir.com/histoire/desc2.html> (le 14 avril 2004).
- FERRETTI, Lucia, « La révolution Tranquille », *L'Action nationale* : <http://www.action-nationale.qc.ca/00-1/dossier-ferretti.html> (le 30 mars 2004).
- FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE, <http://www.boursesmillenaire.ca/fr/main.html> (le 3 avril 2004).
- FONTAINE, José, *La Wallonie est une nation. Comme le Québec*, *Vigile*, chronique du 20 décembre 2003 : <http://www.vigile.net/ds-chroniques/docs3/jf-03-12-20.html> (le 10 juin 2004).
- FOURNIER, Louis, « Il y a 30 ans Octobre 1970 : le FLQ, pourquoi? », *Vigile*, Tribune libre : <http://www.vigile.net/00-10/octobre-fourrier.html> (le 30 mars 2004).
- FRAPPIER, Bernard, *Editorial, site souverainiste Vigile*, <http://www.vigile.net/ds-edito/>, octobre 1996 (le 17 mars 2004).
- GÉNÉRATION QUÉBEC, *Manifeste : l'économisme intoxique le débat sur la souveraineté*, mai 1995, <http://www.generationquebec.org/manifeste.html> (le 17 mars 2004).
- GIARROCCO, Roberto, DELORY, Jean-Paul, *La place du citoyen dans une Wallonie fédérée, Premier congrès de la Wallonie au futur, Charleroi, 1987*, http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-1_1987/WF1-145_Giarrocco-R_Delory-J-P.htm (le 16 avril 2004).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Accueil*, <http://www.gouv.qc.ca/> (le 5 avril 2004).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *L'immigration au Québec*, http://www.gouv.qc.ca/Vision/DansLeMonde/Immigration_fr.html (le 6 avril 2004).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *La culture québécoise*, http://www.gouv.qc.ca/Vision/Culture/CultureQuebecoise_fr.html (le 6 avril 2004).

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *Le Québec : une société de droits*,
http://www.gouv.qc.ca/Vision/Droit/SocieteDeDroit_fr.html (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, juillet 2003, *Vivre au Québec, la population*,
http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/vivrequebec/section9/9_1-fr.htm (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La société québécoise, portrait démographique*, juillet 2003
http://www.gouv.qc.ca/Vision/Societe/PortraitDemographique_fr.html (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec dans le monde*, juillet 2003,
http://www.gouv.qc.ca/Vision/DansLeMonde/DansLeMonde_fr.html , (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Les institutions politiques*, juillet 2003,
http://www.gouv.qc.ca/Vision/Institutions/InstitutionsPolitiques_fr.html (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Portrait culturel*, juillet 2003,
http://www.gouv.qc.ca/Vision/Societe/PortraitCulturel_fr.html (le 6 avril 2004).
- GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE, *Aperçu historique de la fédéralisation :*
<http://www.belgium.be/eportal/application?origin=searchResults.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=contentPage&docId=7030> (le 10 mai 2004).
- GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE, *Elections du 18 mai 2003 à la Chambre des représentants - Le Royaume*,
http://elections2003.belgium.be/electionshome/fr/result/chamber/table_top.html (le 15 avril 2004).
- GOUVERNEMENT WALLON *Carrefour de la Région wallonne*,
www.wallonie.be/Html/M1_Wallonie/fr_invest.html (10 Juillet 2003)
- GOUVERNEMENT WALLON, *Carrefour de la Région wallonne*,
<http://www.wallonie.be/index.shtml> (le 14 avril 2004).
- GOUVERNEMENT WALLON, *Déclaration de politique régionale actualisée*, Namur, le 17 octobre 2001, http://gov.wallonie.be/code/fr/text_01.asp (le 16 avril 2004).
- GOUVERNEMENT WALLON, *Portail de la Région wallonne*,
<http://www.wallonie.be/index.shtml> (le 18 avril 2004).
- GROUPEMENT, « Déclaration », le 8 mai 2002, reproduit sur le site *Vigile*
<http://www.vigile.net/ds-affaires/docs/02-5-9-groupeaction-propagande.html> (le 6 avril 2004).
- HASQUIN, Hervé, *Biographie*, <http://www.hasquin.org/biographie.htm> (le 3 avril 2004).
- IMPÉRATIF FRANÇAIS, *Accueil*, www.imperatif-francais.org (le 17 mars 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Conseil d'administration*,
<http://www.destree.org/Administration/Conseil-Administration.htm> (le 17 mars 2004).

- INSTITUT JULES DESTREE, *Déclaration du 1^{er} juillet 1998 à l'Hôtel de ville de Charleroi à l'occasion du 60^e anniversaire de l'Institut : L'Institut Jules Destrée a soixante ans. Que les fêtes de Wallonie soient celles de la démocratie*, <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-evenements/ag-ijd-1998-cpter.html> (le 16 avril 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *La Wallonie, une région en Europe*, 1995, http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/1995_CIFE_Wallonie-Region_Europe_Index.htm (le 16 avril 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Pôle citoyenneté*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Poles.htm#3.Le_Pole_Citoyennete (le 16 avril 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Présentation, objectifs de l'Institut Jules Destrée*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Presentation.htm (le 17 mars 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Quatre pôles interactifs*, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Poles.htm (le 17 mars 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Réponse de Mattias STORME, président de l'OVV, 1999* : http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-evenements/ovv-reponse_1999-04-12.htm (le 29 mars 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Wallonie en ligne*, <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-histoire/index.htm> (le 18 avril 2004).
- INSTITUT JULES DESTREE, *Wallonie, toutes les cartes en mains*, <http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/> (le 18 avril 2004).
- INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ, <http://www.cam.org/~ipso/index/index2.html> (le 17 mars 2004).
- INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETÉ, *Mémoire*, <http://www.cam.org/~ipso/2001/memoire.doc> (le 17 mars 2004).
- JOURNAL LE QUÉBÉCOIS, <http://www.snqc.qc.ca/lequebecois/> (le 20 avril 2003).
- LANDRY, Bernard, vice-Premier ministre du Québec, *La mondialisation rend la souveraineté plus nécessaire et urgente que jamais*, Mars 1999, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-1/landryurgente.htm> (le 12 décembre 2003).
- MAISON DE LA FRANCITÉ, L'A.S.B.L., <http://www.maisondefrancite.be/francite/?page=mdlf/asbl&rubrique=asbl> (le 17 mars 2004).
- MENEY, Florence, *Personnalités, Brent Tyler*, Société Radio Canada, août 2003, <http://www.src.ca/nouvelles/dossiers/tetes/tyler/> (le 4 avril 2004).
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *Guichet unique de l'e-government*, www.egov.wallonie.be (le 12 novembre 2002).
- MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *Portail de la Région wallonne*, <http://www.wallonie.be/index.shtml> (le 14 avril 2004).

- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, « Introduction », *Le plan d'action pour les langues officielles*, 12 mars 2003, <http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/default.asp?Language=F&Page=ActionPlan&doc=ActionPlan/chap1> (le 3 avril 2004).
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, *Drapeau et symboles nationaux*, <http://www.drapeau.gouv.qc.ca/> (le 5 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN « Favoriser l'expression de notre fierté à l'égard du Canada », *Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine pour le prochain millénaire*, 1997, <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/mindep/misc/millennium/f-6.html> (le 3 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, « En relation les uns avec les autres », *Rendement du ministère (RMR 2001-2002)*, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/01-02/CanHer/ch01dpr03_f.asp (le 3 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, « Section V : Rendement financier », *Rendement du ministère (RMR 2001-2002)*, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/01-02/CanHer/ch01dpr04_f.asp#rendement (le 3 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Les Canadiens en relation les uns avec les autres*, 2001, http://www.pch.gc.ca/pc-ch/mindep/perf/00-01/36_f.cfm, (le 3 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Page d'accueil*, 2004, http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/index_f.cfm (le 4 avril 2004).
- MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Portefeuille du Patrimoine canadien*, 1997, http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pc-ch/ac-os/index_f.cfm (le 3 avril 2004).
- MONIÈRE, Denis décembre 2001, *La logique des nations contre la mondialisation, L'Action nationale*, <http://www.action-nationale.qc.ca/economie/monierenations.htm> (le 12 décembre 2003).
- MONIÈRE, Denis, *La souveraineté pour dépasser l'ethnicité*, octobre 2000, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-10/moniere.html> (12 décembre 2003).
- MONIÈRE, Denis, *Un peuple et son destin, Présentation à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale – Projet de loi 99*, le mardi 28 mars 2000, site de *Vigile* : <http://www.vigile.net/00-4/99-moniere.html> (le 2 février 2004).
- MORIN Rosaire, mars 1998, *La mondialisation de la pauvreté, L'Action nationale*, <http://www.action-nationale.qc.ca/editorial/98.3.htm> (12 décembre 2003).
- MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE DU QUÉBEC, *Accueil* : <http://www.mlq.net/indexp/indpvoir.htm> (le 2 février 2004).
- MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE DU QUÉBEC, *Sites à visiter*, <http://www.mlq.net/sitesv/sitev2.htm> (le 17 mars 2004).
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS : *Une origine qui remonte aux patriotes*, <http://www.mnq.qc.ca/mnq/index.html> (le 17 mars 2004).

- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Déclaration dans le cadre du Sommet des Amériques à Québec*, <http://www.mnq.qc.ca/sommet/index.php3> (12 décembre 2003).
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Le concept de société distincte : une erreur historique*, Mémoire déposé à l'occasion de la Commission parlementaire sur l'entente constitutionnelle en 1987 : <http://www.mnq.qc.ca/mnq.html> (le 17 mars 2004).
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Le réseau de la fierté québécoise*, <http://www.mnq.qc.ca/mnq.html> (le 17 mars 2004).
- MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOIS, *Message de la Présidente, Historique du Mouvement, Missions et objectifs*, février 2004, <http://www.mnq.qc.ca/mnq/index.html> (le 2 février 2004).
- NOËL, Alain, *L'entente du 4 février 1999 sur l'union sociale : un recul, mais aussi une occasion pour le Québec*, 1999, <http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/doc1.pdf> (le 3 avril 2004).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Mission et rôle*, <http://www.olf.gouv.qc.ca/office/mission.html> (le 3 avril 2004).
- PAQUIN, Stéphane, *La revanche des petites nations ?*, sur le site *Vigile* du 6 octobre 2001, <http://www.vigile.net/dossier-livres/1-10/7-paquin.html> (le 12 décembre 2003).
- PARIZEAU, Jacques, *La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État, Réflexion sur le Sommet des Amériques, une fois la fumée dissipée*, juin 2001, <http://www.action-nationale.qc.ca/01-6/parizeau.html> (le 12 décembre 2003).
- PARLEMENT DU CANADA, article 4 (1), *Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et abrogeant certaines lois*, 15 juin 1995 (C 17-3) : http://www.pch.gc.ca/pch/legislation/act_f.cfm (le 4 avril 2004).
- PARLEMENT DU CANADA, *Préambule de la loi du 29 juin 2000 donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la cour suprême du Canada dans son avis sur le renvoi sur la sécession du Canada (Projet de loi C-20), 48-49 Elisabeth II*, http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-20/C-20_4/90103bF.html (le 4 avril 2004).
- PARLEMENT DU CANADA, *Projet de loi C-36 (Loi d'exécution du budget), 1998 : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire* : http://www.parl.gc.ca/36/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_3/90023bF.html (le 8 mai 2004).
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Historique*, <http://partiquebecois.org/nv/index.php?pq=18> (le 29 mars 2004).
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Repères historiques*, <http://partiquebecois.org/nv/index.php?pq=18> (le 17 mars 2004).
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois, adopté lors du XIV^e Congrès national, mai 2000*, 2001. Site du Parti québécois, Chapitre 1, La politique : <http://partiquebecois.org/nv/media/acrobat/45.pdf> (le 29 mars 2004).

- PASSY Florence, BANDLER Marco, *Protestation altermondialiste : une nouvelle vague de contestation?* [http://www.ipz.unizh.ch/personal/shardmei/materialien/svpw/ARTICLE%20CONGRES%20ASSP%20\(Novembre%2003\).pdf](http://www.ipz.unizh.ch/personal/shardmei/materialien/svpw/ARTICLE%20CONGRES%20ASSP%20(Novembre%2003).pdf) (le 5 mars 2004).
- PATRIMOINE CANADIEN, *Le Canada en fête!, présentation, 2003*, http://www.pch.gc.ca/special/canada/index_f.cfm (le 14 avril 2004).
- POLICE DE MONTRÉAL, *Communiqué de presse*, http://spcum.qc.ca/fr/nouv_pub/pre2pubf.asp?commu=124 (le 2 février 2004).
- RADIO CANADA, *La FTQ ne veut pas d'un gouvernement adéquat*, <http://radio-canada.ca/nouvelles/Politique/nouvelles/200303/09> (le 9 mars 2003).
- RASSEMBLEMENT POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC, *Manifeste*, <http://www.clic.net/~lefebvre/manifeste.html> (le 17 mars 2004).
- RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE, *Le choix de la France, le vrai contrat d'avenir pour la Wallonie et Bruxelles*, <http://rwf.be/> (le 17 mars 2004).
- RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE, *Manifeste, Préparer l'avenir de la Wallonie par son union avec la France* : <http://www.ifrance.com/rwf/bases/manifeste3.htm> (le 30 mars 2004).
- RÉGION WALLONNE, *Découvrir la Wallonie, 2003*, www.wallonie.be (le 8 mai 2004)
- ROCHER, Guy, mai 2003, *L'élection 2003 : un Québec malade de sa modernisation ?*, *L'Action nationale*, <http://www.action-nationale.qc.ca/03-5/dossier-rocher.html> (12 décembre 2003).
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, *Positions historiques du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser, 1944-1998*, Gouvernement du Québec, (<http://www.cex.gouv.qc.ca/saic/position.htm#1>).
- SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA, *Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens, Entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux*, Gouvernement du Canada, 4 février 1999, http://www.tbs-sct.gc.ca/asd-dmps/db/isuc_17_f.asp (le 3 avril 2004).
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Quelques faits sur Radio-Canada, Recherche nationale, Media Nielsen, CDS – septembre 2000 à août 2001*, S.R.C., 2003, http://cbc.radio-canada.ca/htmfr/pdf_rtf/CBCfactsheet_fr4.pdf (le 14 avril 2004).
- SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Radio-Canada en bref, financement 2001-2002*, http://cbc.radio-canada.ca/htmfr/en_bref.htm (le 14 avril 2004).
- STATISTIQUE CANADA, *Profil-Québec* <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/prprofile/prprofile.cfm?G=24> (le 14 avril 2004).
- TÉLÉ-QUÉBEC, *Mission*, 2003, <http://www.telequebec.qc.ca/entreprise/mission.html> (le 14 avril 2004).
- TOUDI, *Forums virtuels*, <http://forum.toudi.org/> (le 29 mars 2004).

- TOUDI, *Notre hypothèse de travail : la République, non le rattachisme*,
<http://www.toudi.org/republic/repronrat.htm> (le 17 mars 2004).
- TOURISME QUÉBEC, *Bonjour Québec!*,
<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/index.html> (le 6 avril 2004).
- TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, *Communiquer avec les Canadiens: Programme de commandites du gouvernement du Canada 2003-2004*,
http://www.communication.gc.ca/sponsorship_commandites/brochure_f.html (le 14 avril 2004).
- TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, *Guide du Programme de commandites du gouvernement du Canada, Objectif du programme, 2004*,
http://www.communication.gc.ca/sponsorship_commandites/guide_f.html (le 14 avril 2004).
- U.N.I., *Qui nous sommes*, http://www.uni.ca/info_f.html (le 3 avril 2004).
- UNION DES FORCES PROGRESSISTES, *Plateforme*, « Point 14, Question nationale », mars 2003 : <http://www.ufp.qc.ca/IMG/pdf/doc-11.pdf> (le 2 février 2004).
- UNION DES FORCES PROGRESSISTES, *Vie démocratique*,
http://www.ufp.qc.ca/imprimer.php3?id_article=23 (le 17 mars 2004).
- VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Fêtes de Wallonie : la Wallonie source de talents*,
http://vancau.wallonie.be/code/fr/disc_detail.asp?pk_id_discours=191 (20 février 2004).
- VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, Ministre Président du Gouvernement wallon, *Fêtes de Wallonie : la Wallonie, source de talents*, Discours du 20 septembre 2003,
http://vancau.wallonie.be/code/fr/disc_detail.asp?pk_id_discours=191 (12 décembre 2003).
- VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, *Publications, présentation de l'ouvrage Oser être wallon, site du Ministre Président du gouvernement wallon*, http://vancau.wallonie.be/code/fr/publ_03.asp (le 3 avril 2004).
- VENNE, Michel, « Conférence prononcée à Montréal, à la Bibliothèque nationale du Québec, le 28 novembre 2002, à l'occasion du 85^e anniversaire de l'Action nationale ». Site *Vigile*, *Remettre le Québec en mouvement*, <http://www.vigile.net/ds-actu/docs3/03-4-7-3.html#venne> (le 30 mars 2004).

ARTICLES DE PRESSE

- ALBERT II, « Discours de Noël du Roi », *La libre Belgique*, 25 décembre 2002.
- BAILLARGON, Stéphane, « Le « plus meilleur pays » de la propagande », *Le Devoir*, 18 mai 2002.
- BEAUDOUIN Ier, « Discours aux Chambres réunies à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son règne », *La libre Belgique*, 1^{er} avril 1976.

- BRETON, « Davantage de visibilité au fleurdelisé », *La Presse*, 17 juillet 2002.
- BUZETTI, Hélène, CAUCHY Clairandrée, « Ottawa 'ajoute l'insulte à l'injure' estime le Bloc », *Le Devoir*, 22 août 2003.
- CARDINAL, François, « Des péquistes en colère », *Le Devoir*, 21 août 2001.
- CASTONGUAY, Charles, « Commission sur l'avenir du français. Larose n'est pas Larousse », *Le Devoir*, 7 septembre 2001.
- DUBUC, Alain, « Le Québec, entre deux fêtes? » *Le Soleil*, 28 juin 2003.
- HÉBERT, M., La « capitale nationale », *Le Droit*, 27 août 1999.
- JENSON, Jane, « De la nation à la citoyenneté. Un avenir construit sur le respect des droits, la reconnaissance de la contribution de tous à l'histoire et la participation aux institutions politiques », *Le Devoir*, 31 juillet 1999.
- LAROQUE, S., « Côté budget, la fête du Canada dame le pion à la Saint-Jean », *La Presse*, 30 juin 2000.
- LÉGER, Jean-Marc, « La Commission Larose laisse entier des problèmes de fond », *Le Devoir*, 30 août 2001.
- MAROIS, Pauline, « Pour en finir avec l'attentisme : la souveraineté continue – Il ne s'agit plus d'espérer la souveraineté, il s'agit de la faire », *Le Devoir*, 27 août 2003.
- O'NEILL, Peter, « Raymond Villeneuve frappe encore. L'ex-felquiste vient de publier un guide à l'intention du terroriste débutant », *Le Devoir*, 29 octobre 1997.
- PRESSE CANADIENNE, « Au Québec – La fête du Canada, mais pour qui? », *Le Devoir* 30 juin 2003.
- RADIO CANADA, 24 janvier 2001 : « le chiffon rouge provoque de vives réactions » Communiqué.
- RADIO-CANADA « Pour l'Assemblée nationale, le Québec forme une nation », *Bulletin* du 31 octobre 2003.
- RHÉAUME, Gilles, « Tribune libre », *Vigile*, le 22 août 2003.
- SIROIS, Alexandre, *Presse canadienne*, le 12 janvier 2000.
- TAYLOR, Charles, « De la nation culturelle à la nation politique », *Le Devoir*, 19 juin 1999.

DVD ET DIAPOSITIVES

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Made in Québec*, D.V.D., 2002.
- INSTITUT JULES DESTRIÉE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, *La Wallonie, toutes les cartes en mains*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, 50 fiches.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

A	Documentation méthodologique	582
A-1	Paroles de militants	582
A-2	Guide d'entretien	584
A-3	Liste des entretiens	585
A-4	Grille de lecture des paroles de militants.	586
B	Québec-Canada	588
B- 1	Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec - Liste des organismes ayant soumis un mémoire dans le cadre des audiences nationales de la Commission Larose	588
B- 2	Société Saint Jean Baptiste de Montréal - Affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste	590
B- 3	Mouvement national des Québécoises et des Québécois - Opération « Boule de neige »	595
B- 4	Mouvement national des Québécoises et des Québécois - Sommet des Amériques : « Chez nous, sans nous? C'est inacceptable! »	596
B- 5	Mouvement national des Québécoises et des Québécois - « Piastre à Lévesque ».	599
B- 6	Intellectuels pour la souveraineté - Liste des membres (1995-2000).	600
B- 7	Commission nationale sur l'avenir du Québec, Rapport du 19 avril 1995 : Liste des associations et des organismes nationaux qui ont été entendus par la Commission.	602
B- 8	Commission de la Capitale nationale (Québec) : affiches de Québec, capitale nationale	603

B- 9	Journée nationale des Patriotes 2003	604
B- 10	Patrimoine canadien : vue d'ensemble du portefeuille	605
C	Wallonie-Belgique	608
C- 1	Institut Jules Destrée, Ministère de la Région wallonne, La Wallonie, toutes les cartes en mains, Table des contenus	608
C- 2	Ministère de la Région wallonne, <i>Dialogue</i> , « Dans quel Etat vivons-nous? », couverture.	609
C- 3	Communauté française de Belgique, Région wallonne, <i>W+B</i> : cartes, pp 9 et 11.	610
C- 4	Ministère de la Région wallonne : publicités insérées dans les ouvrages de la Fondation wallonne « Entre toponymie et utopie » et « L'imaginaire wallon »	611
C- 5	Collectif, Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche	612
C- 6	Institut Jules Destrée. Objectifs	618
C- 7	Institut Jules Destrée. Congrès La Wallonie au futur	621
D	Wallonie/Québec	622
	Autonomisation de l'espace public et visibilité de la question nationale dans les répertoires de recherche Internet des médias belgo-wallons et canado-québécois.	

A - Documentation méthodologique

A-1 - PAROLES DE MILITANTS

Recueil de données

Nous développons ici essentiellement la technique de l'enquête par entretiens semi-directs, tout en la situant dans le travail plus général des recueils de données issues de ces entretiens et que nous avons souhaité utiliser dans cette thèse : don de matériel militant, de numéros de revues nationalistes, pamphlets et brochures militantes, affiches. Le corpus de « paroles de militants » a consisté à cerner le discours identitaire des mouvements wallon et souverainiste du Québec, pour en déterminer les grandes lignes, les thématiques principales, les cohérences.

Opportunité du recours à l'enquête par entretien

L'entretien semi-direct nous a paru plus adapté que le questionnaire au type de données recherchées dans cette étude, puisqu'il s'agit non pas d'imposer à l'interlocuteur un cadre de réponses par des questions précises, mais de lui permettre de construire un discours qui se trouve être « le prolongement d'une expérience concrète ou imaginaire »¹ et ainsi permettre de déterminer les cadres de références communs aux répondants. Cette production non imposée, mais simplement provoquée par un processus interlocutoire permet de voir dans quelle mesure il existe chez les interviewés un ensemble de représentations et de pratiques communes.

Comme le constatent Alain Blanchet et Anne Gotman dans leur ouvrage consacré à l'entretien et ses méthodes, « le choix entre l'entretien et le questionnaire réside essentiellement dans le type de données recherchées. L'entretien s'impose chaque fois que l'on ignore le monde de référence ou que l'on ne veut pas décider a priori du système de cohérence interne des informations recherchées. Le questionnaire, lui, implique que l'on connaisse le monde de référence, soit qu'on le connaisse d'avance, soit qu'il n'y ait aucun doute sur le système interne de cohérence des informations recherchées »². Dans le cadre de cette recherche, c'est justement l'existence et la qualification de ce « monde de référence » qui fait entre autre l'objet de l'analyse. L'entretien semi-direct nous a permis à la fois de savoir si l'analyse en terme de mouvement était pertinente et s'il existait au sein de ces mouvements une identité politique commune (les enquêtés, adhérents à des organisations différentes, ont-ils les mêmes représentations et les mêmes pratiques ?).

L'entretien comme prétexte au recueil de discours sur l'identité

Les entretiens, outre de permettre un recueil de discours militant, ont rendu possible, par le prétexte de la prise de contact, le recueil de tout un matériel discursif spontanément remis à l'enquêteur par les militants rencontrés.

¹ BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 1992, 128 p.

² *Ibid.*, p. 40.

Nous avons considéré ces matériaux discursifs spontanément offerts par l'interlocuteur comme le prolongement naturel de l'entretien, l'expression, certes sous une autre forme, de la parole militante recueillie par l'intermédiaire de nos entretiens. Pamphlets, sites Internet, brochures, ouvrages, revues et tirés à part, discours et recueils d'actes remis ont donc tous été intégrés dans un corpus unifié de « paroles de militants », corpus servant de révélateur du discours identitaire de chaque mouvement.

Définition de la population et sélection des personnes interrogées

Nous avons souhaité ici considérer que la population soumise à enquête était constituée par l'ensemble des adhérents et sympathisants des organisations dont le but est de promouvoir, développer, faire reconnaître par des moyens politiques, l'existence d'un peuple wallon ou d'une nation québécoise en revendiquant notamment pour ces communautés le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette définition correspond à une conception large du mouvement nationaliste considéré comme mouvement social. Ce mouvement comprend les partis autonomistes, les organisations politiques, sociales, syndicales souverainistes ou autonomistes, les associations d'intellectuels, les cercles et les clubs souverainistes, les réseaux et les sympathisants qui, sans adhérer à une structure, ne contribuent pas moins par leur action individuelle à participer à l'action collective du mouvement. S'il s'est agi ici de produire une enquête sur les représentations des militants au sein des mouvements nationalistes, l'objectif était surtout d'analyser les rapports entre les organisations et les membres du mouvement pour voir dans quelle mesure il existait une identité commune. Il a donc fallu s'intéresser, certes aux acteurs-militants plus qu'aux acteurs-leaders, mais aussi, au sein de ces acteurs-militants, à ceux qui étaient susceptibles de reproduire le mieux dans les entretiens l'identité politique non d'une organisation mais du mouvement dans son ensemble. Nous avons donc sélectionné nos interlocuteurs en fonction de leur place dans le mouvement (ni leaders, ni militant de base), de leur ancienneté (minimum cinq ans de militantisme, ou d'activités diverses au sein du mouvement), et de l'organisation dans laquelle ils militent (toute organisation dont l'appartenance au mouvement wallon ou souverainiste au Québec ne fait aucun doute). Nous avons aussi cherché à interroger des militants du plus grand nombre possible d'organisations, en vue de mieux cerner l'identité politique transcendant les frontières organisationnelles au sein du mouvement et de montrer que, par delà l'hétérogénéité de leur origine militante, il existe une manière commune de penser, de représenter, d'agir autour de l'aspiration nationale qui les rassemble.

A-2 - GUIDE D'ENTRETIEN

Consigne initiale

Préalable (soit juste avant l'enregistrement, soit au téléphone lors de la prise de contact) :

Je souhaiterais que nous abordions ensemble trois thèmes :

1 – Ce que vous avez fait dans le mouvement (wallon, souverainiste)

2 – Ce que représente pour vous le mouvement (wallon, souverainiste)

3 – Ce qu'est pour vous l'identité (wallonne, québécoise).

Début d'entretien

Question initiale :

Vous êtes un militant Pouvez vous me dire ce que vous faites pour ... et ce qu'est pour vous ...

Axes thématiques guidant l'entretien

1 - Participation politique : l'interrogé et son engagement (ce qu'il est)

Action : Activités sociales et politiques – Description *

Déterminants du militantisme, rétributions du militantisme

Parcours militant*

Autoqualification*

Justification de son action

Relations avec les autres militants et les autres organisations*

2 - Interrogé et ses pratiques (ce qu'il fait)

Interrogé et l'organisme : ce qu'il y fait, fonctions

Interrogé et le groupe : ce qu'il fait dans les autres organisations. Ce que fait son organisation dans le mouvement. Est-ce qu'il adhère à d'autres organisations ?*

Place de l'organisation dans le mouvement (fonction ?)*

Amis et ennemis de son organisation*

Interrogé et la communauté imaginée : que fait-il en dehors du groupe pour la cause qu'il entend défendre ?*

3 - Représentations : l'interrogé et son pays (imaginaire communautaire : ce qu'il veut)

Quelle est sa vision de son pays ?*

Comment doit être son pays ?*

Amis et ennemis de son pays*

De quoi il rêve pour son pays ?*

NB : une attention particulière devra être accordée à la production par les interrogés du 'nous' et du 'eux' (notamment dans le discours sur les adversaires).

* : thèmes à aborder impérativement

A-3 - LISTE DES ENTRETIENS

Au début de chaque entretien, nous avons prévenu nos interlocuteurs du respect de l'anonymat et de la confidentialité dans laquelle ces informations allaient être exploitées. C'est la raison pour laquelle chaque entretien retranscrit, lorsqu'il a fait l'objet d'un enregistrement a été numéroté et paginé, et chaque citation figure de manière anonyme dans la thèse. Nous donnons donc ici simplement à titre indicatif la liste des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête : celles qui ont été intégrées dans le corpus en tant que militant, comme celles qui ont été interrogées ou qui m'ont accordé un entretien sans pour autant être incorporée dans le corpus parce que n'étant pas militant ou ne se considérant pas comme tel.

WALLONIE (13)	QUÉBEC (16)
ABICHT, Ludo	BEAULIEU, Isabelle
BLOSSEVILLE, Claire	BEAULIEU, André
BOURDON, Jean	BELAND, Jean-François
COURTOIS, Luc	BLOSSEVILLE, Claire
DE WASSEIGE, Yves	BOUTHILLIER, Guy
DE WINTER, Lieven	CONSTANT, Pascale
DELFORGE, Paul	GRONDIN, Gilles
DESCHOUWER, Kris	LACHAPELLE, Guy
DESTATTE, Philippe	LAMARCHE, Guy
DUPONT, Jacques	LAVOIE, Claire
FONTAINE, José	LAVOIE, Madeleine
HAUMONT, Thierry	MAILLET, Antonine
HUMBLET, Jean-Émile	MONIÈRE, Denis
KESTELOOT, Chantal	NADEAU, Jean-Marie
PATRI, André	NIVOLLON, Marie-Claire
PIROTTE, Jean	NORMANDEAU, Julie
POTELLE, Jean-François	OUELLETTE, Philippe
SCHOLEN, Luc	PILOTE, Bruno
STORME, Mattias	REBELLO, François
VAN DAM, Denise	THUOT, Jean-François
VERDOODT, Hans Jos	VIENS, Bruno

A-4 - GRILLES DE LECTURE

Chaque parenthèse fait référence aux parties de la thèse traitant de la thématique abordée.

A - Le discours identitaire des nationalistes : construction et contenu (paroles de militants)

- Caractérisation du mouvement nationaliste (chapitre 5) :

1 - Existence d'une histoire collective et d'un discours tendant à mettre en scène le mouvement.

Résultat (5.1) : existence du « mouvement souverainiste » et du « mouvement wallon ». Forte présence, dans les deux cas, d'une contestation récurrente de l'État.

2 – Composantes de chaque mouvement; organisations dominantes; dynamique des organisations (membership); lieu de production du discours identitaire.

Résultat (5.2 et 5.3) : mouvement souverainiste dominé par le Parti québécois, les partis souverainistes et des leaders politiques. Fort membership. Mouvement wallon dominé par les laboratoires de l'identité et des intellectuels plutôt de gauche. Membership faible. Production identitaire d'abord par les partis politiques souverainistes au Québec, d'abord par les laboratoires de l'identité en Wallonie.

- Cadres de référence des mouvements : le discours du mouvement sur lui-même (chapitre 6)

1 - Cadres organisationnels

Éléments du consensus susceptibles de préserver l'unité et la cohésion du mouvement.

Résultats (6-1-1) : multimilitantisme et manifestations communes transcendant les frontières organisationnelles; partage des tâches implicite et reconnaissance du rôle de chacun; spécialisation; organisations fédératrices. Forte cohésion du mouvement souverainiste; cohésion plus problématique du mouvement wallon.

Facteurs de conflits et capacité à intégrer le conflit dans les cadres du mouvement :

Résultats (6-1-2) : divisions majeures au sein du mouvement wallon (communautaristes, régionalistes, rattachistes); divisions mineures au sein du mouvement souverainiste.

2 - Cadres discursifs

Nous

Résultat (6-2-1) : distinction de plusieurs types de « nous » et confusion de ces « nous » dans le discours nationaliste wallon et souverainiste entre un « nous » communautaire et un « nous » militant.

Eux

Résultat (6-2-2) : distinction de plusieurs types de « eux » et stigmatisation de l' « autre » par l'État et le discours sur l'État.

3 - Cadres culturels

Contre quoi? Unanimité de la contestation, culture de la contestation? (6-3-1)

Résultat : unanimité dans la déconstruction des mythes identitaires de l'État et de sa légitimité.

Pour quoi? Consensus sur les valeurs et les croyances? Quelles valeurs, quelles croyances communes? (6-3-2)

Résultat : présence d'un discours commun sur les valeurs, l'histoire, les mythes et croyances du mouvement; mise en scène du mouvement dans ses rapports conflictuels à l'État.

- La doctrine identitaire : le discours du mouvement sur la communauté imaginée (chapitre 7)

1 - Rapport de la doctrine identitaire avec l'identité telle qu'elle est dite par l'État.

Résultat : remise en cause du propre discours identitaire de l'État : désacralisation d'une identité réputée inventée et artificielle.

2 - Les ressorts du discours identitaire des nationalistes

Résultats :

- L'identité n'est pas neutre. Elle dépend des cadres de référence du mouvement : la doctrine identitaire des mouvements wallon et souverainiste est construite en fonction des valeurs et croyances des nationalistes. Elle est marquée par la contestation de la doctrine identitaire de l'État, ; elle est construite par rapport à cette dernière.

- *L'identité se transforme. Processus d'alignement des cadres. La doctrine identitaire, qui dépend des valeurs et des croyances du mouvement, est aussi adaptée en fonction des croyances et valeurs sociales, et des grandes thématiques. Le discours identitaire dépend donc aussi des besoins de mobilisation du mouvement nationaliste. Illustration : le thème de la mondialisation.*

B - La transmission de la doctrine identitaire nationaliste à la communauté imaginée (discours identitaire des gouvernes locales).

- Caractérisation des échanges et des rapports entre les mouvements nationalistes et les gouvernes locales (chapitre 8)

1 - Rapports entre mouvement nationaliste et gouverne locale, état des liens

Résultat : une connivence de personnels, des réseaux politiques, des alliances de raison.

2 - Rapport à l'État : contestation locale de l'État?

Résultat : une forte contestation de l'État fédéral par une gouverne québécoise nationaliste; des institutions régionales wallonnes fruit des revendications traditionnelles du mouvement wallon et renforcement des compétences régionales réclamées par la région wallonne et appuyées par le mouvement wallon.

3 - Réactions des puissances publiques belge et canadienne : doctrine identitaire de l'État

Résultat : forte réaction de la part de l'État canadien : politiques identitaires, réorganisation des ministères, Patrimoine canadien; politiques de promotion de l'unité canadienne; faible réaction de la part de l'État belge, dont la doctrine fédéraliste est en construction.

- Les points communs entre le discours identitaire et les politiques publiques de la gouverne et la doctrine identitaire nationaliste (chapitres 9 et 10)

1 - Transmission d'une partie des éléments de la doctrine identitaire (9-1)

Résultat : transmission avérée en Wallonie par une institutionnalisation des laboratoires de l'identité, et la reprise par le discours public d'une partie des mythes, légendes et symboles forgés par le mouvement wallon. Au Québec, accumulation de politiques publiques identitaires (symboles, politiques linguistiques, caractère national du peuple québécois)

2 – Affirmations nationales. Tentative de fabrication, par la gouverne locale, d'une identité collective plus consensuelle mais conforme aux grandes lignes de la doctrine identitaire nationaliste (9-2)

Résultat :

Identité nationaliste mais soft en Wallonie (régionalisme officiel) et au Québec (discours de la fierté, affirmation nationale).

De l'affirmation nationale à l'appartenance citoyenne : transcender l'absence de consensus local (impossible) sur l'identité (10-3). Discours en plein développement.

3 – Autonomisation des espaces publics locaux (10-1)

4 - Résistances locales?

Résultat :

Oui (9-3) Caractérisation du discours contre-nationaliste : le discours « fédéraliste », et l'alternationalisme canadien; l'antinationalisme francophone en Wallonie et le « discours antiwallon ».

Impasses identitaires, identités concurrentes et opinion publique locale divisée (10-2), malgré une réussite nationaliste : l'existence d'une identité nationale (Québec) ou quasi-nationale (Wallonie) locale.

B - Québec-Canada

B- 1 - COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Liste des organismes ayant soumis un mémoire dans le cadre des audiences nationales de la Commission Larose. Source : *Rapport, (op.cit.)*.

ANNEXE 2

LISTE DES ORGANISMES AYANT SOUMIS UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES AUDIENCES NATIONALES

Académie des lettres du Québec
Action démocratique du Québec
Alliance canadienne des responsables et des enseignants en français langue maternelle
Alliance Québec
Assemblée des évêques du Québec
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Association des gens de l'air du Québec
Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées
Association nationale des éditeurs de livre
Association pour le soutien et l'usage de la langue français
Association québécoise des professeures et professeurs de français
Centrale des syndicats démocratiques
Centrale des syndicats du Québec
Centre québécois de la déficience auditive et Regroupement des organismes des sourds du Québec
Chambre de commerce du Québec
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
Comité national de la citoyenneté et de l'intégration du Parti québécois
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission de l'éducation en langue anglaise
Confédération des syndicats nationaux
Congrès juif canadien, région du Québec
Congrès national des Italo-Canadiens, région du Québec
Conseil catholique d'expression anglaise
Conseil de la vie française en Amérique
Conseil des relations interculturelles
Conseil du patronat du Québec
Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec
Conseil supérieur de l'éducation
Fédération des cégeps
Fédération des commissions scolaires du Québec
Fédération des travailleurs et travailleuse du Québec
Fédération étudiante collégiale du Québec
Fédération étudiante universitaire du Québec
Fédération internationale pour l'éducation des parents
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université
Fondation Pauline-Blanchet pour la lecture de la Bible
Forum jeunesse du Bloc québécois
Groupe des cent
Impératif français
Institut canadien d'éducation des adultes
Intellectuels pour la souveraineté
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Mouvement laïque québécois

Mouvement national des Québécoises et Québécois
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
Ordre des technologues professionnels du Québec
Parti Égalité
Parti marxiste-léniniste du Québec
Parti québécois
Société des écoles d'éducation internationale
Société des musées québécois
Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec
Syndicat des professeurs de l'État du Québec
Union des artistes
Union des écrivaines et écrivains québécois
Université de Montréal
Université du Québec à Trois-Rivières
Université McGill

La Commission a invité les personnalités suivantes à exprimer leur point de vue dans le cadre des audiences nationales :

Dobrowolski, Paul
Fortin, Pierre
Maillet, Antonine
Turp, Daniel

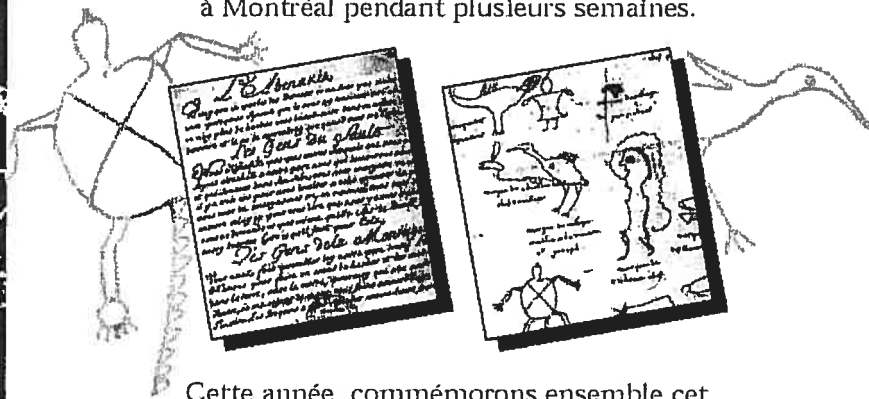
B- 2 - SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Affiches de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Source : Société Saint-Jean-Baptiste, <http://www.ssjb.com/2affiches/index.html> (le 19 avril).

Le 4 août 1701

Montréal, capitale de la paix

Il y a 300 ans, les chefs de 39 nations amérindiennes venant de partout en Amérique ont signé avec le gouverneur de la Nouvelle-France la **Grande paix de Montréal**, ouvrant ainsi la voie à une période de paix et de prospérité pour tous les peuples signataires. Les cérémonies se sont déroulées en présence de 1300 délégués amérindiens qui ont séjourné à Montréal pendant plusieurs semaines.



Cette année, commémorons ensemble cet événement marquant de l'histoire de l'Amérique qui restera toujours une source d'inspiration pour le monde entier.



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369
Internet : www.ssjb.com Courriel : info@ssjb.com



June 5, 1832

On June 5, 1832, the Jewish "Magna Carta" of rights became law in Québec (Lower Canada), thus giving full political emancipation to Jews for the first time in the British Empire. Québec preceded the United Kingdom by 27 years.

The bill was inspired by the great tradition that began in the 18th century with the American Declaration of Independence on July 4, 1776 and the French Declaration of the Rights of Man of August 26, 1789. It became law, thanks to the Speaker of the Legislative Assembly, Louis-Joseph Papineau, and the Parti Patriote that he led.



Louis-Joseph Papineau

"Only people who themselves love freedom and justice could be generous enough to share it with others".

– Louis Benjamin, Jewish Daily Eagle, June 5, 1932



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de Montréal**

82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369
Internet : www.ssjb.com Courriel : info@ssjb.com

קאנאדיע יידישער קאנגרעס • הקונגרס ייחודי הקנדי



**CANADIAN JEWISH CONGRESS
QUEBEC REGION**

1 Carré Cummings, bureau 202
Montréal (Québec) H3W 1M6
Tél. : (514) 345-6411 Télécopieur (514)345-6412
Internet : www.cjc.ca Courriel : cjc-quebec@cjc.ca

June 5, 1832

Je me souviens!

On June 5, 1832, the Legislative Assembly of Lower Canada, now our National Assembly, passed a bill that became the cornerstone of political and religious freedom in Québec and in Canada. The simplicity and brevity of the law makes it appear almost routine today, but at that time it was a major step in the conquest of freedom and in the dramatic extension of rights recognized by our society.

"An act to declare persons professing the Jewish religion entitled to all the rights and privileges of the other subjects of his majesty in this Province."

Origins of the Law of June 5, 1832

Before 1832, with the exception of members of the Church of England (Anglicans), all religious groups including the Catholic majority were subject to a variety of restrictions. Jews, for example, lived in a total legal vacuum. They could neither register births and deaths, nor hold public office, be elected or appointed.



Legislative Assembly, Québec

In 1807, Ezekiel Hart challenged these restrictions when he was elected to represent Trois-Rivières at the Legislative Assembly for Lower Canada (now Québec). But he was refused the right to take his seat on the grounds that a Jew was unable to take the oath of office that finished with the words "on the true faith of a Christian". A month later, he was re-elected by the citizens of Trois-Rivières, only to be expelled once again.

Twenty years later, in 1828, the issue of the rights of Jews came before the Legislative Assembly again in the form of a petition for religious freedom. This led to the passing of a bill that would enable Jews to keep their own registers and to constitute themselves as a community. But doubts remained about the scope of the law. Ezekiel Hart's son, Samuel-Béancour Hart, therefore petitioned the Legislative Assembly where the Parti Patriote, led by speaker Louis-Joseph Papineau, held a strong majority. Papineau and the Patriotes ensured the bill was passed

unanimously. The bill became law when royal assent was granted on June 5, 1832.

The June 5th Law granted Jews full political and religious emancipation. Shortly thereafter, Jews were able to hold public office for the first time in the British Empire. The British Parliament would take another 27 years to pass a similar bill.

Celebration of the 150th anniversary in 1982



René Lévesque

In 1982, at the suggestion of the Jewish community, the Québec National Assembly held a week of celebrations commemorating the 150th anniversary of the law. When Québec Premier René Lévesque inaugurated the week's events, he thanked the Jewish community for "reminding us of one of our ancestors' great historical achievements" and concluded as follows:

"The Speaker of the National Assembly when the Act was passed was none other than Louis-Joseph Papineau, leader of the Parti patriote, who remains a beacon in our history. Thus, the fight of the Francophone majority, through their political leaders, to obtain their own collective rights had not

blinded them to the concerns of the minorities that lived among them. These are traditions of which our people can be proud, but we can be just as proud to have kept them alive and to have remained a people in the vanguard of free and tolerant societies."

Chronology

- April 11, 1807 Ezekiel Hart is elected to the Legislative Assembly of Lower Canada representing the borough of Trois-Rivières
- February 20, 1808 Because of his Jewish religion, Ezekiel Hart is refused permission to take his seat in the Legislature
- May 17, 1808 Ezekiel Hart is re-elected in Trois-Rivières
- May 9, 1809 Hart is expelled again on the same grounds
- December 4, 1828 Petition for religious freedom
- March 26, 1830 Passage of bill establishing the Montreal Jewish Congregation
- January 18, 1831 Royal assent granted to religious freedom bill
- January 31, 1831 Petition for full political rights for Jews
- March 29, 1831 Passage of political rights bill
- June 5, 1832 The political rights bill becomes law following royal assent

Bibliography

- Jacques LANGLAIS and David ROMÉ, *Juifs et Québécois français. 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Fides, 1986, 286 p.
- David ROMÉ, *Samuel Béancour Hart and 1832*, Montreal, Canadian Jewish Congress, p. 116



Société
Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Tel. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369
Internet : www.sjib.com Courriel : info@sjib.com



קאנאדישער יידישער קאנגרעס • הקונגרס היהודי הקנדי
CANADIAN JEWISH CONGRESS
QUEBEC REGION

1 Carré Cummings, bureau 202
Montréal (Québec) H3W 1M6
Tel. : (514) 345-6411 Télécopieur (514) 345-6412
Internet : www.cjc.ca Courriel : cjc-quebec@cjc.ca

Un même espoir en l'avenir



Toussaint Louverture
1743-1803

*« En me renversant, on n'a
abattu à Saint-Domingue
que le tronc de l'arbre
de la liberté des Noirs;
il poussera par les racines
parce qu'elles sont
profondes et nombreuses. »*



Louis-Joseph Papineau
1786-1871

*« [...] ce que le peuple n'a
pu gagner un jour, il n'y
renonce jamais et finit
toujours par l'obtenir. »*

Papineau • Louverture



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
1800-2011

15 February 1839

Executed in Montréal



Chevalier de Lorimier

**François-Marie-Thomas
Chevalier de Lorimier**

1803-1839

Amable Daunais

1816-1839

Charles Hindelang

1810-1839

Pierre-Rémi Narbonne

1803-1839

François Nicolas

1797-1839

**To the memory of those Québec patriots
and of patriots of other lands**

Nathan Hale

Executed in New York, 1776

Samuel Lount

Executed in Toronto, 1838

William Orr

Executed in Ireland, 1797

Louis Riel

Executed in Regina, 1885

**They died, like many others, fighting for freedom
and independence of their homeland**



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : (514) 843-8851 Télécopie : (514) 844-6369
Site Internet : www.ssjb.com Courriel : info@ssjb.com



B- 3 - MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

Opération « Boule de neige » - Source : dossier de presse M.N.Q.

B- 4 - MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

Sommet des Amériques : « Chez nous, sans nous? C'est inacceptable! » Source :
M.N.Q.,

<http://www.mnq.qc.ca/mnq.html> (le 17 mars 2004).

CHEZ NOUS, SANS NOUS? INACCEPTABLE !



Nous avons pourtant des choses à dire :

POUR faire valoir NOTRE
identité nationale, une identité
constamment reniée par le
gouvernement fédéral

POUR défendre NOUS-
MÊMES NOS valeurs
sociales, culturelles et
environnementales

POUR parler NOUS-MÊMES
au nom du seul État français
d'Amérique : le Québec

Ne laissons pas d'autres
personnes parler à notre
place !

**IN QUÉBEC,
WITHOUT QUÉBEC-
THIS IS UNACCEPTABLE!**

**EN NUESTRO PROPIO PAÍS Y
NO SE NOS TIENE EN CUENTA
¡INACEPTABLE!**

**NA NOSSA TERRA,
SEM NOSSA PRESENÇA
É INACEITÁVEL!**

Yet we do have things to say:

Y, sin embargo, tenemos cosas que decir:

Temos porém coisas a dizer:

TO promote OUR national identity, an
identity that is constantly repudiated by
the federal government

PARA hacer valer NUESTRA identidad
nacional, una identidad continuamente
negada por el Gobierno federal

PARA afirmarnos NOSSA identidade
nacional, identidade que tem sido
constantemente negada pelo governo
federal

TO speak FOR OURSELVES on behalf
of the only French state in America:
Québec

PARA hablar NOSOTROS MISMOS en
nombre del único estado francohablante
de América: Quebec

PARA falarmos NÓS MESMOS em nome
do único Estado francês da América: o
Quebec

TO defend FOR OURSELVES OUR
social, cultural and environmental values.

PARA defender NOSOTROS MISMOS
NUESTROS valores sociales, culturales y
ambientales

PARA defendermos NÓS MESMOS
nossos valores sociais, culturais e
ambientais

**We must not let others
speak for us!**

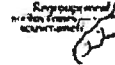
**¡No permitamos que nadie
hable por nosotros!**

Não deixemos que outros falem no

Joignez-vous à la Marche des peuples le 21 avril 2001, à Québec
Les souverainistes se rassembleront à midi
au Musée de la civilisation, 85, rue Dalhousie, Québec.



génération.qc



COMMUNIQUÉ

Chez nous, sans nous ? C'est inacceptable ! **LE SOMMET DES AMÉRIQUES : UNE AUTRE DÉMONSTRATION DE LA NÉCESSITÉ DE LA SOUVERAINETÉ**

Montréal, le 16 avril 2001 - " Lors du Sommet des Amériques, nos intérêts seront défendus par des personnes qui nient notre identité nationale. Nous n'acceptons pas que ces personnes, des représentants du gouvernement fédéral, décident à notre place de notre avenir.

" La façon la plus simple, la plus directe et la plus durable de régler ce problème est de réaliser la souveraineté du Québec ".

C'est ce qu'a nettement affirmé aujourd'hui madame Louise Paquet, présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois, au cours d'une rencontre avec les représentants des médias qui a eu lieu au parc des Amériques, à Montréal. Ce parc est situé sur la rue Saint-Laurent, un axe symbolique qui, en même temps, unit l'Est et l'Ouest et traverse les principaux quartiers latino-américains de la ville.

Le MNQ avait réuni pour l'occasion des organismes, personnalités et individus souverainistes. Les propos de madame Paquet ont ainsi été renforcés par des interventions de Gérald Larose, professeur à l'UQAM, Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et Bruno Roy, écrivain. Ceux-ci étaient accompagnés d'une quarantaine de personnes dont plusieurs représentants de Génération Québec, des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO), de L'Action nationale et du Regroupement des citoyennes pour la souveraineté.

Madame Paquet a profité de l'occasion pour rendre publique une déclaration intitulée "*Chez nous, sans nous ? C'est inacceptable !*". On peut notamment lire dans cette déclaration les phrases suivantes :

Nous n'acceptons pas que le gouvernement fédéral usurpe des pouvoirs que sa propre Constitution reconnaît au gouvernement du Québec. La culture, la santé, l'éducation, l'environnement et le travail sont des compétences de l'Assemblée nationale.

Nous n'acceptons pas que l'avenir des peuples des Amériques soit troqué dans la dissimulation, derrière des portes closes.

Nous n'acceptons pas que la défense de la diversité culturelle soit confiée à un gouvernement qui nie l'identité nationale du peuple québécois.

*Nous n'acceptons pas que nos valeurs sociales et
environnementales soient sacrifiées aux intérêts
de la haute finance.*

Cette déclaration a été signée par Guy Bouthillier, Jocelyne Couture (Intellectuels pour la souveraineté), Pierre Falardeau (cinéaste), Ginette Lajoie (Regroupement des Citoyennes pour la souveraineté), Robert Laplante (L'Action nationale), Gérald Larose, Jean Lemoine (Génération Québec), Louise Paquet et Bruno Roy.

Une invitation à la Marche

La présidente du MNQ et les personnalités présentes ont invité la population à faire de la ville de Québec un lieu de mobilisation et de solidarité en participant le 21 avril prochain à la *Marche des peuples des Amériques*.

Fondé en 1947, le Mouvement national des Québécoises et Québécois regroupe 18 Sociétés nationales et Saint-Jean-Baptiste réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Il se consacre à la promotion de la souveraineté, de la langue française et de la fierté nationale.

SOURCE : Mouvement national des Québécoises et Québécois

**Chez nous, sans nous ?
C'est inacceptable !**

**Nous sommes des Québécoises et des Québécois ;
Nous sommes des citoyennes et des citoyens ;
Nous sommes des démocrates.**

Nous voulons que les négociations se fassent en présence des représentants du Québec. Nous n'acceptons pas que le gouvernement fédéral usurpe des pouvoirs que sa propre Constitution reconnaît au gouvernement du Québec. La culture, la santé, l'éducation, l'environnement et le travail sont des compétences de l'Assemblée nationale.

Nous voulons savoir ce qui se trame avant, pendant et après le Sommet de Québec. Nous n'acceptons pas que l'avenir des peuples des Amériques soit troqué dans la dissimulation, derrière des portes closes, et que les documents des négociations ne soient divulgués que lorsque la partie sera engagée.

Nous voulons que le Québec puisse parler de sa propre voix, en notre nom, sur toutes les tribunes où il est question de culture. Nous n'acceptons pas que la défense de la diversité culturelle soit confiée à un gouvernement qui a imposé sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec une constitution qui nie l'existence de la nation québécoise. Le gouvernement fédéral ne reconnaît pas notre identité et voudrait réduire notre différence à un simple particularisme régional de la culture canadienne.

Nous voulons qu'une place soit faite aux organismes de la société civile dans le processus de négociation et de suivi du Sommet des Amériques. Nous n'acceptons pas que nos valeurs sociales et environnementales soient sacrifiées aux intérêts de la haute finance. Les gouvernements doivent aussi écouter la population.

Aux chefs d'États réunis derrière les barricades nous disons :

**Mondialisation de la prospérité ? Oui !
Appauvrissement des populations ? Non !**

**Accroissement des échanges entre les peuples ? Oui !
Charte des droits des entreprises ? Non !**

**Ouverture sur le monde ? Oui !
Uniformisation des cultures ? Non !**

**Réduction des barrières économiques ? Oui !
Diminution de la capacité d'agir des États ? Non !**

Pour que notre capitale nationale cesse d'être un camp retranché, pour qu'elle devienne un lieu de mobilisation et de solidarité, participons à la *Marche des peuples des Amériques* le 21 avril !

Guy Bouthillier, *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*

Jocelyne Couture, *Intellectuels pour la souveraineté*

Pierre Falardeau, *cinéaste*

Ginette Lajoie, *Regroupement des Citoyennes pour la souveraineté*

Robert Laplante, *L'Action nationale*

Gérald Larose, *professeur*

Jean Lemoine, *Génération Québec*

Louise Paquet, *Mouvement national des Québécoises et Québécois*

Bruno Roy, *écrivain*.

B- 5 - MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS (?)

« Piastre à Lévesque ».

B- 6 - INTELLECTUELS POUR LA SOUVERAINETE

Liste des membres (1995-2000). Source : Site des IPSOs,

<http://www.cam.org/~ipso/index/index2.html> (le 17 mars 2004).

Noël Audet, écrivain; Lubin Bisson, relations publiques; France Boisvert, professeur, écrivain, étudiante au doctorat en Études françaises, Collège Marie-Victorin; Dominique Bossé, linguiste, Laboratoire de recherche Théophile-Alajouanine; Gérard Bouchard, professeur-chercheur en histoire, IREP; Dominique Boucher, enseignante de philosophie, Cégep de Saint-Jérôme; Alban Boudreau, chargé de cours et analyste en gestion des documents administratifs et archives; Marc-André Brie, professeur de philosophie, Cégep de Drummondville; André Brochu, professeur en littérature, Université de Montréal; Henri Brun, avocat et professeur de droit, Université Laval; Manon Brunet, professeure de littérature, UQTR; Didier Calmels; Linda Cardinal, professeur agrégée, Université d'Ottawa; Bernard Carnois, professeur de philosophie, Université de Montréal; Anita Caron, professeure de sciences religieuses, UQAM; Venant Cauchy, professeur de philosophie, Université de Montréal; Paul Chamberland, professeur d'études littéraires, UQAM; Jean-Pierre Chelhot, sociologue, UQAM; Anne-Marie Claret, professeure en philosophie, Cégep du Vieux-Montréal; Robert Comeau, professeur d'histoire du Québec, UQAM; Roger A. Cormier, travailleur autonome en éducation; Lidi Costache; Serge Côté, professeur en sociologie, Université du Québec à Rimouski; Pierre-Alain Cotnoir, éthologiste; Bernard Courteau, professeur de mathématiques, Université de Sherbrooke; Jocelyne Couture, professeure de philosophie, UQAM; Vinh Nguyen, professeur de philosophie, Collège de Trois-Rivières; Pierre de Bellefeuille, journaliste; Jan Depocas, philosophe; Francine Descarries, professeure de sociologie, UQAM; Laurent Deshaies, professeur de géographie, UQTR; Robert Dôle, professeur de linguistique, Université du Québec à Chicoutimi; Gilles Dostaler, professeur en sciences économiques, UQAM; Gilles Douaire, étudiant à la maîtrise en philosophie; Pierre Drouilly, professeur de sociologie, UQAM; Paul Drouin, professeur de philosophie, Cégep Marie-Victorin; Yolande Dubé, chirurgienne, Clinique d'ophtalmologie et de verres de contact de Québec; André Duhamel, chargé de cours en philosophie, UQAM; Fernand Dumont, professeur en sociologie, Université Laval; Jacques E. Des Marchais, médecin et professeur de chirurgie, Université de Sherbrooke; Stéphane Éthier, avocat et journaliste; Madeleine Ferron, écrivain; Suzanne Foisy, professeure en philosophie; Andrée Fortin, sociologue, Université Laval; Jacques Fournier, rédacteur en chef de la Revue interaction communautaire, Revue interaction communautaire; Bernard Frappier, Vigile.net; Yvon Gauthier, professeur de philosophie, Université de Montréal; Martin Gendreau, éducateur scolaire, Collège Stanislas; Pierre Gendron, chercheur, Université de Montréal; Marie-Claude Gervais, avocate, Université de Montréal; André Gervais, professeur de littérature, Université du Québec à Rimouski; Richard Gervais, professeur de philosophie; Pierre Girouard, professeur de philosophie, Cégep de Sorel-Tracy; Martin Godon, professeur de philosophie, Cégep du Vieux-Montréal; Roch Gosselin, retraité; Sylvette Guillemard, avocate et chargée de cours en droit, Université Laval; Jean-Louis Guillemot, étudiant en philosophie; Roger Guy, professeur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Thierry Hentsch, professeur de science politique, UQAM; Jacques Hérivault, étudiant à la maîtrise en science politique, UQAM; Robert Jasmin, écrivain et avocat; Pierre Jean, médecin; Alain Joyal, enseignant en sociologie; Pierre-André Julien, professeur de sciences économiques, UQTR; Nicolas Kaufmann, professeur de philosophie, UQTR; Gilbert Labelle, professeur de mathématiques, UQAM; Gilles Labelle, professeur de science politique, Université d'Ottawa; Leocadia Lachance, historienne de l'art; Guy Lachapelle, professeur; Jean Lachapelle, étudiant au doctorat en philosophie, University of Guelph; Hélène Ladouceur, enseignante; Guy Laflèche, professeur, Université de Montréal; Michel-François Lagacé, chargé de cours, linguiste, écrivain, Université de Montréal; Monique Langlois, chargée de cours en histoire de l'art, UQAM; Hélène Laperrière, urbaniste-chercheure en études urbaines, INRS Urbanisation; Hélène Laramée, professeure de philosophie, Cégep de Saint-Jérôme; Bernard Larivière, professeur de philosophie, Cégep de Saint-Jérôme; Daniel Latouche, professeur, INRS Urbanisation; Isabelle Leblanc, étudiante à la maîtrise en philosophie; Hélène Leclère, professeur de médecine; Gordon Lefebvre, chargé de cours en science politique, UQAM; Jean-Marc Léger, administrateur; André Lemelin, professeur de science économique (économie urbaine), INRS Urbanisation; Ginette Lessard, professeure de chimie, Collège de Maisonneuve; Danièle Letocha, professeur agrégé de philosophie, Université d'Ottawa; Jacques Léveillé, professeur de science politique, UQAM; Solange Lévesque, critique de théâtre et pigiste; Clément Loranger, écrivain et professeur de philosophie et littérature, Cégep de Trois-Rivières; Louise Mailloux, professeure de philosophie, Cégep du Vieux-Montréal; Mathieu Marion, professeur en philosophie, Université d'Ottawa; Lucile Marsolais, communicologue, ADDLEC; Madeleine

Martel, professeure de diététique; **Anne-Michèle Meggs**, conseillère en politique interculturelle, Conseil des relations interculturelles; **Bjarne Melkevik**, professeur de droit, Université Laval; **Donna Mergler**, professeure, UQAM; **Céline Métivier**, étudiante en sciences politiques; **Marie-Thérèse Miller**, professeure en techniques administratives, Collège de Maisonneuve; **Martin Montminy**, chercheur postdoctoral en philosophie, Davison Hall, Douglas Campus; **Thérèse Morais**, médecin, Université Laval; **Claude Morin**, professeur; **Jacques-Yvan Morin**, universitaire, droit public, Université de Montréal; **Robert Nadeau**, professeur de philosophie, UQAM; **Yves Nadeau**, constitutionnaliste; **Josée Néron**, étudiante en droit, Université Laval; **Robert Nicol**, chargé de cours en sociologie au cégep; **Kai Nielsen**, professor emeritus (philosophie), University of Calgary; **Éric Normandeau**, politologue; **Fernand Ouellette**, écrivain; **Yvon Paillé**, professeur de philosophie; **Ercilia Palacio-Quintin**, professeure de psychologie, UQTR; **Jean Paquette**, avocat et conseiller en relations industrielles; **Pierre Paquette**, professeur et syndicaliste, Confédération des syndicats nationaux; **Pierre Patenaude**, professeur titulaire en droit, Université de Sherbrooke; **Maurice Payette**, professeur de psychologie, Université de Sherbrooke; **Hélène Pedneault**, écrivaine; **André Pelletier**, professeur en philosophie; **Jacques Pelletier**, professeur d'études littéraires, UQAM; **Hélène Pelletier-Baillargeon**, écrivain et journaliste (littérature et histoire); **Yves Piché**; **Charles Poliquin**, professeur de philosophie, Cégep de Chicoutimi; **Louise Poulin**, consultante en communication; **Marc-Urbain Proulx**, économiste, professeur en économie régionale, Université du Québec à Chicoutimi; **Pierre-Paul Proulx**, professeur de sciences économiques, Université de Montréal; **Denise Provost-Cauchy**, éditrice; **Paul-André Quintin**, professeur de philosophie, UQTR; **Daniel Racine**, enseignant en travail social, Cégep du Vieux-Montréal; **Jean-Marie Rainville**, professeur, Université de Montréal; **Jean-Claude Ravet**, étudiant au doctorat en sociologie, UQAM; **Marc Renault**, professeur retraité de philosophie; **Martin Rhéaume**, professeur de philosophie; **Isabelle Rivard**, étudiante au doctorat en philosophie, Université de Montréal; **Michel Robert**, professeur de philosophie, Cégep du Vieux-Montréal; **Guy Rocher**, professeur de sociologie, Université de Montréal; **Thérèse Romer**, interprète et journaliste; **Bruno Roy**, écrivain, Union des écrivaines et écrivains québécois; **Paul-Émile Roy**, écrivain; **Colette Ruest**, professeure de français, Cégep de Trois-Rivières; **Pierre Salducci**, écrivain, rédacteur, relationniste; **Thibaud Sallé**, administrateur; **Michel Sarra-Bournet**, chargé de cours en histoire, Université de Sherbrooke; **Mathieu-Robert Sauvé**, journaliste et auteur, Université de Montréal; **Titica A. Serban**, étudiante en maîtrise en philosophie; **Michel Seymour**, professeur de philosophie, Université de Montréal; **Geneviève Sicotte**, étudiante au doctorat en Études françaises; **Yvon Simard**, professeur de philosophie, Cégep du Vieux-Montréal; **Marcel Soucy**, professeur en philosophie, Collège de Maisonneuve; **Victor Teboul**, professeur de français, Collège Lionel-Groulx; **Gilles Tremblay**, compositeur et professeur de composition; **Marcel Tremblay**, professeur de philosophie, Cégep de Chicoutimi; **Monique Tremblay**, professeure en Technique d'éducation spécialisée, Collège région Amiante; **Serge Trudel**, professeur de français, Cégep Montmorency; **Fernand Turcotte**, professeur de médecine préventive, Université Laval; **Daniel Turp**, professeur de droit, Université de Montréal; **Pierre Vadeboncoeur**, écrivain; **Michel Vaïs**, journaliste; **Louise Vandelac**, professeur de sociologie, UQAM; **Robert Vanduycke**, professeur de sociologie du droit, Université de Montréal; **Jules-Pascal Venne**, professeur en sciences politiques, Collège Edouard Montpetit; **Jacques Wattelle**, professeur retraité; **Robert X. Ware**, professeur de philosophie, Université de Calgary.

B- 7 - COMMISSION NATIONALE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

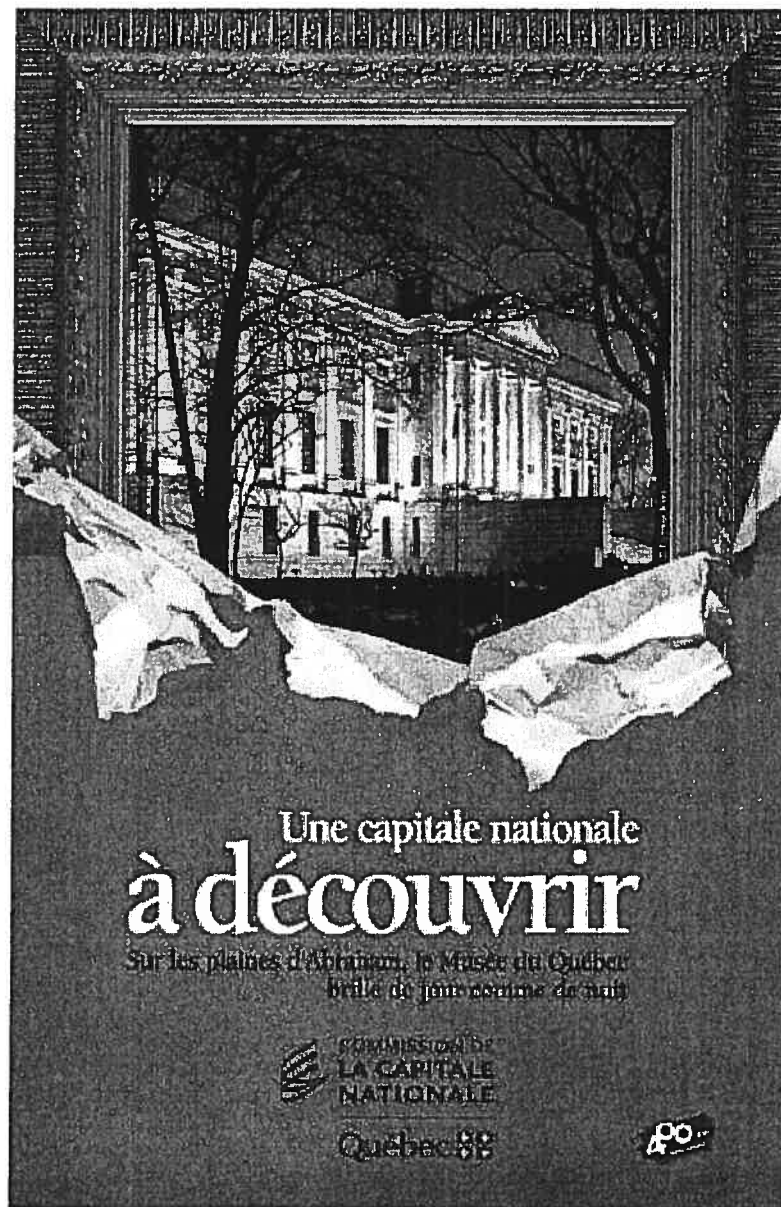
Rapport du 19 avril 1995 : Liste des associations et des organismes nationaux qui ont été entendus par la Commission nationale. Source : UNI.ca :

<http://www.uni.ca/belangercampeau.html> (le 18 avril 2004).

- Fédération des femmes du Québec
- Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec
- Institut canadien d'éducation des adultes
- Institut national de la recherche scientifique
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Université du Québec
- Chambre de commerce du Québec
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fondation de l'entrepreneurship
- Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
- Conférence nationale des conseils régionaux de la culture du Québec
- Association des manufacturiers du Québec
- Comité de solidarité populaire avec les immigrantes et les immigrants
- Syndicat de la fonction publique du Québec
- Front commun des personnes assistées sociales
- Union des producteurs agricoles
- La Ligue des droits et libertés
- Bloc québécois
- Conseil du statut de la femme
- Confédération des syndicats nationaux
- Union des écrivains et des écrivaines québécois
- Solidarité populaire Québec
- Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la S.A.Q.
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires
- Parti Québécois
- Fédération de l'âge d'or du Québec
- Union des artistes
- Association des services en horticulture ornementale du Québec
- Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- Association québécoise des organismes de coopération internationale
- Association des archivistes du Québec
- Centre de l'enseignement du Québec
- Réseau solidarité pour l'économie du Québec
- Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec
- Action démocratique du Québec
- Fédération étudiante collégiale du Québec
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Union des municipalités régionales de comté du Québec
- Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement
- Mouvement national des Québécois et des Québécoises
- Conseil national du loisir associatif
- Syndicat des professionnelles et des professionnels du Québec
- Fédération des locataires de H.L.M. du Québec
- Union des municipalités du Québec
- Fédération étudiante universitaire du Québec
- Solidarité rurale
- Partenaires pour la souveraineté

B- 8 - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (QUÉBEC)

Affiches de Québec, capitale nationale. Source : Commission de la capitale nationale (Québec), <http://www.capitale.gouv.qc.ca/lire/promo/default.html> (le 18 avril 2004).





Journée nationale des Patriotes

Lundi 19 mai prochain, le Québec fêtera sa première Journée nationale des Patriotes jusque-là associée à Dollard ou à la reine.

Visitez le site Internet :
<http://cgi.cvm.qc.ca/Patriotes/>
ou
<http://le24juin.qc.ca/>

Pour renseignements :
André au 450-678-6364
ou
Léo au 450-462-3692

19 MAI 2003

Venez tous honorer la mémoire des Patriotes le lundi, 19 mai à 19h30 au Parc Pierre-Laporte près du mât au centre du parc
Une activité de la SNQ-SSJB de Saint-Hubert

Prix de présence : Gagner un drapeau du Québec (34x54 po)

Nom

Merci à nos commanditaires : Me Pierrette Verme, députée de Saint-Erme-Saint-Hubert
SSJB-M section Doris-Lussier ; Le site Internet : <http://le24juin.qc.ca/> ; SNQ-SSJB de Saint-Hubert

B- 10 - PATRIMOINE CANADIEN : VUE D'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE

Source : Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/mindep/misc/millennium/f-3.html> (le 30 juin 2004).



Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine pour le prochain millénaire

VUE D'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE

English

Le portefeuille du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993 pour consolider les politiques et programmes nationaux visant à assurer la souveraineté culturelle du pays et à promouvoir l'identité canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien regroupe :

- le ministère du Patrimoine canadien, responsable de la politique des arts, de la politique sur la radiodiffusion, de l'identité canadienne, des industries culturelles, du patrimoine, du multiculturelisme, des parcs et des lieux historiques nationaux, des langues officielles et du sport ainsi que de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
- sept organismes ministériels : le Bureau d'information du Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national de film du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada et Conduite féminine Canada;
- dix sociétés d'État : le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (TELESFILM Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée des beaux-arts du Canada, le Centre national des Arts, la Commission de la Capitale nationale et le Musée national des sciences et de la technologie.

De plus, la Commission de la fonction publique répond au Patrimoine par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Tous les Canadiens et les Canadiennes sont touchés, de près ou de loin, par les activités du portefeuille du Patrimoine canadien. Le Ministère, les organismes et les sociétés d'État contribuent au développement de la vie culturelle et sportive au Canada, à la participation et à l'équité au sein de la société canadienne, à la dualité linguistique et au patrimoine multiculturel du pays, à la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle, à la gestion des renseignements administratifs concernant la protection des droits des citoyens et le respect de l'obligation de rendre compte du secteur public, et à la préservation des parcs et des lieux historiques nationaux ainsi que du patrimoine.

Le Canada offre à la planète le modèle d'une société moderne, bilingue et multiculturelle, une société à l'image du monde de demain. Ces éléments, qui font partie de notre identité nationale, sont source de force et d'enrichissement pour notre pays. Le **ministère du**

Patrimoine canadien travaille de plain-pied avec la **Fondation canadienne des relations raciales**, des organismes communautaires et d'autres partenaires pour faire valoir les valeurs sociales, renforcer les droits et les libertés, favoriser la compréhension interculturelle et linguistique, encourager le développement communautaire dont celui de nos communautés minoritaires de langue officielle et créer un sentiment collectif de fierté à l'égard du patrimoine canadien et de l'identité nationale. Le but est d'encourager les Canadiens et les Canadiennes de divers horizons et de tous les secteurs de la société à coexister et coopérer dans les écoles, les quartiers et les communautés pour améliorer notre qualité de vie. L'aide fournie aux athlètes canadiens contribue également à soutenir l'identité nationale. Le fait que nos athlètes arborent la feuille d'érable et représentent le Canada avec autant de brio sur la scène mondiale constitue une grande source de fierté nationale pour les Canadiens et les Canadiennes. Le **Bureau d'information du Canada** vise lui aussi à mieux faire connaître le Canada à l'ensemble de la population.

Condition féminine Canada (CFC) croit que pour permettre aux femmes d'atteindre l'égalité totale, elles doivent obtenir l'égalité dans toutes les sphères de la société : sociale, économique, juridique, culturelle et politique. Comme ces sphères sont interreliées, CFC veille à la coordination horizontale efficiente et efficace, car celle-ci joue un rôle très important dans l'élaboration de politiques, la prise de décisions et la meilleure utilisation des ressources disponibles. Son mandat est également renforcé par les engagements pris par le Canada dans le cadre de divers plans d'action, conventions et déclarations des Nations Unies, de même que par les objectifs et les plans d'action du Commonwealth pour l'avancement des femmes. Pour réaliser son mandat, CFC analyse les différences de répercussions que les politiques ont chez les femmes et les hommes. De plus, elle établit des liens de collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les forums internationaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les établissements scolaires, de même que les institutions dans le domaine de la justice et de la santé. Ses bureaux régionaux sont très importants, car ils permettent de maintenir ces liens et d'associer les priorités et les préoccupations en matière de politiques locales au processus d'élaboration des politiques.

Bien qu'un gouvernement ne puisse créer la culture ou définir l'identité, il demeure que son rôle est de mettre en place les conditions et l'infrastructure qui permettent aux artistes et aux autres créateurs d'exprimer leur créativité et leur vision du monde. Le **Conseil des Arts du Canada** et le **Centre national des Arts** ont été établis afin de fournir aux créateurs l'occasion de développer leur talent. Ces institutions sont la preuve concrète de l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral à cet égard. Leurs investissements ainsi que ceux de la **Société Radio-Canada**, de l'**Office national du film du Canada** et de **Téléfilm Canada** contribuent de bien des façons au développement et au succès des artistes canadiens sur la scène nationale et internationale tant en musique, littérature, danse et théâtre que dans les arts visuels et les arts médiatiques. Leur travail permet ainsi de donner vie à l'expression culturelle canadienne au pays comme à l'étranger. Ces institutions culturelles sont aussi essentielles pour favoriser la connaissance du Canada et la compréhension entre les Canadiens et les Canadiennes et pour promouvoir les perspectives qui sont les nôtres.

Le **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)** voit à ce que les services de radiodiffusion offerts aux Canadiens et Canadiennes soient efficaces et accessibles, à la fois variés et exhaustifs, affichant une forte teneur en éléments

canadiens ainsi qu'un équilibre entre l'information et le divertissement qui témoignent des couleurs locales, régionales et nationales, et couvrant un éventail de services en français comme en anglais. Dans un monde des communications de plus en plus convergeant et diversifié, le CRTC assure l'accès à prix raisonnable à une vaste gamme de services de communications, grâce à des industries solides, compétitives, qui peuvent prospérer dans un marché mondial des communications.

Le gouvernement fédéral a vite reconnu l'importance de préserver et de mettre en vue les trésors artistiques et historiques canadiens à l'intention des générations actuelles et futures en créant le **Musée des beaux-arts du Canada**, le **Musée national des sciences et de la technologie**, le **Musée canadien des civilisations**, le **Musée canadien de la nature**, les **Archives nationales du Canada** et la **Bibliothèque nationale du Canada**. Ces établissements sont des sources d'inspiration qui contribuent non seulement à la vitalité du patrimoine canadien, mais aussi à la créativité et à l'esprit innovateur des Canadiens et Canadiennes, en plus de promouvoir la place du Canada dans les milieux artistiques internationaux. Le but à long terme est de conserver nos vastes richesses nationales pour l'étude, la compréhension, l'appréciation et la vitalité du patrimoine artistique, historique et culturel canadien en le rendant accessible à notre mémoire collective grâce aux institutions vouées à la culture et au patrimoine.

Le milieu naturel ainsi que les lieux historiques où s'est jouée une partie importante de l'histoire de notre pays forment également l'identité canadienne. Le Canada possède l'un des réseaux de parcs les plus vieux au monde, et nous accueillons un nombre croissant de pays qui viennent profiter de notre expérience. Les lieux historiques nationaux rappellent aux Canadiens et Canadiennes et aux autres visiteurs la richesse et la diversité de l'histoire du pays. Ces lieux très variés comprennent notamment Port au Choix à Terre-Neuve, site autochtone vieux de 4 000 ans, le canal Lachine de Montréal, un lieu important de l'histoire de l'industrie et des transports au Canada, les lieux historiques nationaux du Plateau de Vimy et Beaumont-Hamel commémorant les batailles des soldats du Canada et de Terre-Neuve en France lors de la Première Guerre mondiale, de même que les grands champs de bataille historiques situés dans la ville de Québec, conservés et mis en valeur par la **Commission des champs de bataille nationaux**. La **Commission de la Capitale nationale** joue également un rôle clé dans la sauvegarde et la préservation de la capitale canadienne à l'intention des générations futures tout en exploitant son potentiel comme lieu de rencontre des Canadiens et Canadiennes en vue d'une connaissance approfondie du Canada.

Les expériences, les découvertes, les réalisations, les aspirations, la diversité, l'excellence et le potentiel présentés par les institutions nationales du portefeuille du Patrimoine canadien forment une collection précieuse et aident le Canada à être reconnu comme le meilleur pays au monde. Leur rôle est essentiel au maintien et au développement de la collectivité canadienne au XXI^e siècle.

C - Wallonie-Belgique

C- 1 - INSTITUT JULES DESTRÉE, MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

La Wallonie, toutes les cartes en mains, Table des contenus. Source : Institut Jules
Destrée

C- 2 - MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Source : Revue Dialogue, « Dans quel État vivons-nous? », couverture.

C- 3 - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, RÉGION WALLONNE

Source : Revue *W+B* : cartes de la Belgique, pp. 9 et 11.

C- 4 - MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Publicités insérées dans les ouvrages de la Fondation wallonne « Entre toponymie et utopie » et « L'imaginaire wallon »

C- 5 - COLLECTIF, MANIFESTE DE 2003

Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche Source : Forum Toudi, Le Manifeste, <http://forum.toudi.org/forum/viewtopic.php?topic=1329&forum=2> (le 19 avril 2004).

Au peuple wallon et à ses représentants au Parlement wallon.

Il y a vingt ans, le 15 septembre 1983, au plus fort d'une crise économique et sociale où faillit sombrer la Wallonie, quatre-vingts citoyens wallons signaient un Manifeste pour la culture wallonne dans lequel ils réclamaient la reconnaissance de la Wallonie comme personnalité morale. Ils affirmaient en outre : « Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. »

Aujourd'hui, des signataires de ce Manifeste, auxquels se sont joints d'autres Wallonnes et Wallons, reprennent la plume pour lancer un appel solennel à leurs représentants au Parlement wallon.

Un peu d'histoire

Il y a septante-cinq ans, Élie Baussart écrivait : « La Flandre et la Wallonie ne sont pas faites pour la Belgique; la Belgique est faite pour la Flandre et la Wallonie ». C'est de ce principe profondément démocratique que procède la réforme de l'État belge qui a mis en place une Communauté flamande et une Région wallonne. À côté de ces deux réalités, il existe aussi une Région bruxelloise et une Communauté germanophone. Et cela aussi, c'est conforme à la volonté des populations.

Une génération plus tard, la Wallonie s'est si amplement renforcée qu'elle est considérée, comme l'une des entités fédérées en Europe la plus proche de la définition même d'un État souverain.

Mais pour les Wallons (indépendamment ici de la Communauté germanophone) et pour les Bruxellois francophones, il demeure une troisième entité en charge de l'éducation, de certaines matières sociales, des médias publics et de la culture : la Communauté française.

Depuis vingt ans, nous avons eu le temps de mesurer tout ce que cette Communauté française de Belgique a fait perdre à la Wallonie en matière de simple reconnaissance humaine. Cette même Communauté française qui, bien que désargentée et ayant dû plusieurs fois solliciter financièrement la Wallonie et lui abandonner certaines de ses compétences, continue à s'accrocher à ce qui lui reste de pouvoir, sous prétexte d'une solidarité entre Bruxelles et la Wallonie. Une solidarité qui peut s'exercer indépendamment de cette institution.

La Wallonie ne veut plus payer pour être ignorée

Le Gouvernement wallon se propose de redresser la Wallonie à travers un Contrat d'avenir actualisé. Celui-ci, s'il veut être efficace, devrait mobiliser l'enseignement, c'est-à-dire la jeunesse, de la maternelle à l'université. De très nombreux enseignants estiment qu'il faut régionaliser l'enseignement de manière, notamment, à mieux articuler éducation proprement dite et formation professionnelle. Mais l'enseignement n'est pas de compétence wallonne et le

pouvoir politique wallon doit donc s'associer, au mieux, au pouvoir politique communautaire. Association qui se révèle être une complication inutile et une entreprise hasardeuse : la Communauté, en effet, ne recouvre pas le même espace politique qu'une Wallonie d'ailleurs largement ignorée dans les contenus de l'enseignement communautaire. Ignorée aussi dans le libre choix des langues étrangères que les Wallons devraient maîtriser. Et ignorée dans ses langues régionales dont la disparition constituerait une perte pour son patrimoine culturel.

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour que l'école francophone fasse abstraction d'elle. Cela, elle ne le veut plus.

Si nombre d'experts s'entendent sur la nécessité pour la Wallonie d'acquérir une image forte, a été lancé, dans le cadre de la Communauté française, le Plan Magellan condamné par une majorité du personnel wallon de la RTBF, plan qui se propose de recentraliser tout ou presque sur Bruxelles. On le sait, à Bruxelles, la RTBF éprouve la plus grande gêne à prononcer les mots « Wallon » et « Wallonie ».

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour que les médias francophones l'ignorent. Cela, elle ne le veut plus.

Il existe des rencontres internationales dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie regroupant une cinquantaine d'États. Après les Français et les Québécois, ce sont les Wallons, lesquels constituent 80% de la Communauté française, qui assurent le plus le financement de ces rencontres. Or, ceux qui les y représentent le font au nom de l'État belge ou de la Communauté française.

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour être absente de ces grands forums internationaux que sont les sommets francophones. Cela, elle ne le veut plus.

En maints domaines, on a pu observer un développement réel de la culture wallonne, notamment en ce qui concerne le cinéma. Mais comme la culture reste de la compétence de la Communauté française, les pouvoirs politiques et symboliques qui lui sont associés se comportent comme si la Wallonie devait en être dissociée.

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour que les œuvres de l'esprit qu'elle produit ne lui soient ni attribuées ni reconnues. Et cela, elle ne le veut plus.

Dans les matières sociales encore de la compétence de la Communauté française, les difficultés budgétaires de celle-ci entraînent dans la vie quotidienne des familles, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, des insuffisances criantes comme par exemple dans le domaine des crèches.

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour que les Wallons et, plus particulièrement, les femmes, voient leur épanouissement entravé par le piètre exercice des missions sociales remplies par la Communauté. Et cela, elle ne le veut plus.

Il y a enfin le sport où plusieurs sportives et sportifs de niveau international illustrent la Wallonie. S'ils ont pu le faire, notamment grâce aux efforts des pouvoirs publics wallons, ils ne sont que très rarement identifiés comme wallons par les médias publics, mais seulement en référence à des villes ou des villages.

La Wallonie paie donc, au propre comme au figuré, pour que se développe un sport dont les acteurs wallons ne sont pas présentés comme tels. Et cela, elle ne le veut plus.

La Wallonie veut et peut récupérer les compétences dont elle est privée

L'inexistence culturelle de la Wallonie à laquelle on la condamne se paie d'un lourd tribut.

Parce que des nostalgiques de la Belgique unitaire, sous le couvert de la Communauté française, continuent à vouloir « faire du belge » sans la Flandre.

Parce que, aussi, nombre de Bruxellois estiment que la Communauté française préserve le lien de solidarité entre eux et les Wallons. Que ce lien fige la Wallonie dans un état de subordination matérielle et morale à une Ville qui se vit toujours comme capitale d'un Etat unitaire ne nous convient pas. Il n'est nul besoin de la Communauté française pour consacrer ce lien de solidarité. Nous nous étonnons de voir si souvent que des membres du Gouvernement bruxellois exercent les compétences en matière d'arts, de lettres et d'audiovisuel alors que ce n'est jamais le cas de membres du Gouvernement wallon: une nouvelle preuve de la volonté de certains d'étouffer tout renforcement culturel de la Wallonie. Nous rejetons aussi l'intention de certains de faire à nouveau coïncider les élections fédérales et celles du Parlement wallon.

Les signataires du présent Manifeste ont le sentiment de parler pour le peuple wallon. Ils estiment urgent que la Wallonie obtienne les compétences en matière de culture, d'enseignement de recherche fondamentale et de médias publics dont on l'a privée.

Aujourd'hui, contrairement à la situation d'il y a vingt ans, la Wallonie dispose des outils politiques et juridiques pour exercer tous les pouvoirs et compétences de la Communauté française. Les signataires du présent manifeste en appellent donc à ceux qui représentent la Wallonie.

Une attente qui peut être satisfaite aisément

Il n'y a pas d'ouverture au monde sans identité propre. L'Europe valorise l'unité et la diversité, la Francophonie l'égalité et la différence. La Wallonie, produit de toutes ses immigrations, veut elle aussi la diversité, l'égalité et la fraternité.

Elle attend de ses représentants qu'ils lui donnent la possibilité de faire reconnaître sa culture au sens profond du mot, qui ne se limite pas aux seules « affaires culturelles », mais recouvre la plénitude de l'existence citoyenne. Il s'agit seulement d'un petit bout de texte, d'un décret, confiant au peuple wallon les compétences en matière de culture, d'enseignement, de recherche fondamentale et de médias publics dont il est toujours dépourvu. Certes, cette mesure n'est pas la condition suffisante de cette existence citoyenne que nous voulons, mais elle en est la condition nécessaire.

Que celles et ceux que nous avons élus donnent donc cette chance à la Wallonie de résister aux mouvements qui divisent les nations, les peuples, les cultures, les religions, les philosophies, et les êtres humains.

Liste des signataires

Firass ABU DALU, assistant en droit constitutionnel (ULg), secrétaire de la Ligue Longdoz-Vennes du PS, LIÈGE

Edgard ANDRÉ, Professeur hon. École d'interprètes de Mons, HAVRÉ

François ANDRÉ, Politologue, AUTREPPE

Grégory BAUTHIÈRE, Étudiant en agronomie, GEMBLOUX
 Yannick BAUTHIÈRE, Géologue, GEMBLOUX
 Françoise BAL enseignante de français, SOVET-CINEY
 Willy BAL (prof émérite UCL, membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, écrivain wallon, JAMIOULX
 Gianni BARTOLOMEO, Formateur d'adultes, THIMÉON
 Francis BAUDOUX, Ingénieur civil, VIEUX-GENAPPE
 Francis BIESMANS, Professeur à l'Université de Nancy 2, Secrétaire du MS, FLÉMALLE
 Christine BOMBOIR, Enseignante, NAMUR
 Jean-Claude BORREMANS, bibliothécaire, MARCINELLE.
 Hubert BREPOELS, Syndicaliste, DISON
 Yannick BRÉSART, Fonctionnaire régional bruxellois, BRUXELLES
 Édouard BRION, Prêtre, CHARLEROI
 François BROUYAUX, Enseignant en mission scientifique, BRUXELLES
 Jean CAPIAU, Scénographe, LA LOUVIÈRE
 Freddy CHABOT, Retraité, HUY
 Christophe CHARLES, Fonctionnaire Min. des Finances, BRUXELLES
 Maurice CHEZA, Professeur émé. Ucl, NAMUR
 Willy COLETTE, Prisonnier politique 1940-1945, SAINT-SERVAIS
 Luc COURTOIS, Directeur. de la Fondation wallonne P.-M et J.-F. Humblet LOUVAIN-LA-NEUVE
 Eulalia DAMASO, Professeure et Traductrice, FLÉMALLE
 G.DANNEELS,, MONS
 François DEBAST, Ingénieur, Conseiller de CPAS, Secrétaire du MS, TUBIZE
 Gérard DE BRIGODE, Architecte, MONT-SUR-MARCHIENNE
 Bernard De COMMER, Syndicaliste, Président Fondation Baussart, CHARLEROI
 Armand DELCAMPE, Artiste, BOUSVAL
 Armand DELTENRE, écrivain français et wallon, MONS
 LM DELVAUX, enseignant, FLOREFFE
 Gilbert DEMEZ, Avocat - chargé de cours UCL - Conseiller provincial Brabant Wallon Administrateur S.R.I.W. WAVRE
 Guy DENIS, Écrivain et galeriste, LOUFTÉMONT
 Marcel DEPREZ, Anc. Résistant, Inspecteur général hon. de la Communauté française, LIÈGE
 Jean-Marie DERMAGNE, Avocat, adm. CRK et Ligue des Droits de l'homme, ROCHEFORT
 Jean-Claude Derudder, Comédien et Président du Collectif Théâtre, Hyon (Mons)
 Philippe DESTATTE, Historien, HOUYET
 Jean DESTRÉE, Enseignant pensionné, Président de la Maison de la Laïcité, THUIN
 Jean DETHIER, Architecte-conseil au Centre Pompidou, PARIS
 Anne DEVLEESCHOUWER, Formatrice en alphabétisation, LA LOUVIÈRE
 Yves DE WASSEIGE, Ingénieur civil et économiste, sénateur honoraire MARCINELLE
 Lucien DEWEZ, Agent SRA, Presse clandestine, Lt Armée Belge des Partisans, AUVELAIS
 Monique DEWEZ, Psychologue et criminologue, responsable d'une maison de femmes , CHARLEROI
 Julien DOHET, Historien, LIÈGE
 Émile DRIESMANS, Professeur retraité, SAINT-NICOLAS
 Daniel Droixhe Professeur à l'ULB - Chargé de cours à l'Ulg, Centre de Philologie et d'Histoire littéraire wallonne de l'ULB. OUPEYE
 Pierre DUFAUX, Journaliste RTBF, NAMUR
 Françoise DUFRANNE, Bibliothécaire, MARCINELLE
 Jean-Pierre DUMONT, écrivain wallon, CLAVIER
 André DUMOULIN , Professeur à l'université, CIUDAD-PANAMA
 Patrick DUPUIS, Écrivain, LOUVAIN-LA-NEUVE
 Pascal DURAND, professeur d'université, LIÈGE
 Marouan El MOUSSAOUI, étudiant, BRUXELLES
 Marcel ÉVRARD, Professeur retraité, CHANLY
 Olivier ESNULT, Informaticien, WAVRE
 Bernard FRANCO, Professeur à l'UCL, BRUXELLES
 Érika FAMERÉE, Enseignante, NAMUR
 José FONTAINE, Professeur de Philosophie, GRATY
 Pierre FONTAINE, Sociologue, BRUXELLES
 Murielle FRÈRE, Bibliothécaire, MONTIGNY-LE-TILLEUL
 Bernard FUSULIER, Sociologue Ucl, REBECQ
 André GAUDITIAUBOIS, Chanteur et écrivain wallon, NALINNES
 Mireille GÉRARD, enseignante, ANSART

Jean GERMAIN, directeur de la Bibliothèque générale de l'UCL, professeur à temps partiel UCL, SOVET-CINEY.
 Michel GIGOT, Employé de Banque et délégué syndical, LOUVAIN-LA-NEUVE
 Paul GILLES, technicien rtbf , société littéraire « Les Rélis Namurwès » MEUX
 André GOVAL, Président de CPAS, BINCHE
 Willy GRIMONPREZ, romancier, LA HESTRE
 Chantal HARTMAN, Réalisatrice Rtbf, TAVIERS
 Thierry HAUMONT, écrivain, CHARLEROI
 Arnold HAUWAERT, Vivre en Wallonie, SENEFFE.
 Laurent HENDSCHEL, traducteur et écrivain, WAULSORT
 René Henoumont, Écrivain, Braine-Le-Comte
 Jacques HERBET, metteur en scène, LIBRAMONT
 Adrien HERMAN, Industriel, Licencié en sciences commerciales, WELLIN
 Didier HERMAN, Échevin de la ville de Binche, BINCHE
 V. HERMAN, Wallon de Flandre, indépendant,
 Jean-Pierre HIERNAUX Professeur à l'Ucl, FLEURUS
 Jean-Pol HIERNAUX, Fonctionnaire, NAMUR
 Roland HOUREZ, Auteur dramatique, OTTIGNIES
 Corinne HUART, Documentaliste, MARCINELLE
 Françoise HUBAUX, Bibliothécaire, MARCHIENNE
 Jean-Émile HUMBLET, Ancien Président de la Fédération wallonne des étudiants de Louvain, Fondateur ou Co-fondateur de Renovation Wallonie, d'Église-Wallonie et de la Conférence des peuples de langue française, RIXENSART
 Jean-Charles JACQUEMIN, professeur Fundp, GELBRESSÉE
 Jean-Marie KADJANSKI, Poète, WIERS (Péruwelz)
 Jean-Marie KLINKENBERG, Professeur à l'Ulg, LIÈGE
 André LAMBORELLE, Professeur et animateur culturel HOUFALIJE
 Janine LARUELLE, Artiste, LA LOUVIÈRE
 Yves LALOY, étudiant, BRUXELLES
 Guy LÉGA, professeur hon Enseignement provincial liégeois , écrivain, AMAY
 Edmond LEGROS, Professeur ucl, LIÈGE
 Fernand LEFÈBVRE, sociologue, MONS
 Gabriel LEFÈBVRE, Illustrateur, MONS
 Marie-Line LEFÈBVRE, comédienne, BOUSVAL
 Paul LEFIN, fonctionnaire CHAUDFONTAINE
 Jean-Pierre LEMAITRE , Employé à l'Ucl, LOUVAIN-LA-NEUVE
 Jean LEROY, Enseignant, LA LOUVIÈRE
 Philippe LERUTH, Journaliste «Vers l'Avenir», ANDRIMONT
 Marcel LEVAUX, député honoraire, CHERATTE
 Michéline LIBON, Historienne, Nanine
 Gabriel LIEGEOIS, Militant wallon, OUFFET
 P.LIMBOURG, Ingénieur agronome, WELLIN
 Jean LOUVET, Dramaturge, LA LOUVIÈRE
 Lucien MAHIN, créateur et dirigeant d'une petite entreprise agricole en Afrique (Maroc), écriv et cherc en lang wall SIDI SMAÏL
 Francis MAIZIÈRES, Employé, DAVE
 Jean MAL, ancien para d'Angleterre, TOULOUSE
 Paul MALHERBE, Curé de St Nicolas et St Jean-Baptiste, NAMUR
 Pierre MANIL, Psychologue, FLOREFFE
 René MARCHANDISE, Militant wallon, ANS
 Anne MARTIN, enseignante, THIMÉON
 Jacques MOISSE, Militant wallon, Encrages, NAMUR
 Dominique NAHOE, journaliste, BRUXELLES
 André NAVEZ, Député-Bourgmestre, Secrétaire du MS, BINCHE
 Jean NOËL, Directeur hon. de Ministère, LABOUVERIE
 François Nyns éditeur d' « Entrez don! », GRÂCE-HOLOGNE
 Daniel OLIVIER, Bouquiniste, ANSART
 Françoise ORBAN-FERAUGE, Professeur Fundp, ERPENT
 Pierre OTJACQUES, Vétérinaire, Président de la Fédération culturelle wallonne et gaumaise du

Luxembourg, NEUFCHATEAU
 Yves PAQUET, waloncausant et waloneû LONZÉE
 Michel PATTYN, Curé de Mont-à-Leux, MOUSCRON
 Guy PETIT, Militant wallon, WATERLOO
 Jean-Claude PICCIN, échevin de la culture de Rebecq, QUENAST
 Freddy PIETERS, Membre du directoire de Wallonie Libre, MARCHIENNE-AU-PONT
 A. PIRAUX, Ingénieur Forestier, WELLIN
 Jules PIRLOT, Professeur d'Histoire, LIÈGE
 Jean PIROTTE, Professeur à l'ucl, JAMBES
 Arnaud PIROTTE, Historien, NAMUR
 Joseph PIRSON, Directeur Enseignement supérieur de Promotion sociale, NAMUR
 Yvette PLATTEAU, BOUGE
 Thierry PONTUS, Chirurgien, FLOREFFE
 Stéphane QUERTINMONT, employé, MONTEGNEE
 Jacques QUIVY, ingénieur chimiste, expert en biotechnologie et sciences du vivant, OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
 Philippe RENAULT, Forestier, IVOZ-RAMET
 Jean-Claude RENDA, Journaliste Rtbf, HAILLOT
 Émile RIKIR, Archiviste, HUY
 Jean-Maurice ROSIER, Professeur à l'Uib, SOIGNIES
 Juliette ROUSSEFF, artiste, LIÈGE
 Caroline SAPPJA, chargée de projet «enseignement» Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, LOUVAIN-LA-NEUVE
 Pablo SARATXAGA, Informaticien, FLÉRON.
 José SCHOOVARTS,
 imadjeu-scrîjeu, CHASTRE
 Raymond SAUBLAINS, Fonctionnaire culturel,
 LA LOUVIÈRE
 Jean-Renaud SEBA, Professeur de philosophie, LIÈGE
 Daniel SERET, peintre, DURBUY
 Émile SERVAIS, MALONNE
 Baudhuin SIMON, Plasticien, HABAY-LA-NEUVE
 Abel SOETE, Militant wallon, ancien déporté,
 BLANKENBERGHE
 Mauro SOLDANI, Réalisateur-producteur, LIÈGE
 Fernand TALMAS, Germaniste, WELLIN
 François THEUNISSEN, Conseiller communal, VISÉ
 Vincent VAGMAN, historien, JAMBES
 Denise VAN DAM, Maître de Conférences Fundp, DINANT
 Guy VANDELOISE, historien de l'art, peintre et sculpteur, LIÈGE
 Barbara VAN EETVELDE, assistante/doctorante, Fundp NAMUR
 Dominique VATELLI, psychologue et psychothérapeute, LÉGLISE
 Pierre VERHAS, Fonctionnaire - Auteur, BRUXELLES
 Pierre VERJANS chercheur en sciences politiques à l'ULg., CHERATTE
 Terry VESTRAELEN, Indépendante, Conseillère CPAS, FLÉMALLE
 Françoise VIEUJANT, écrivaine, GENNEVAL
 Germain VOSSEN, Menuisier, Conseiller communal et CPAS MS, FEXHE-LE-HAUT CLOCHER
 Pierre WAUCQUEZ, sénateur honoraire, GAGNES (France)
 Jacques WERNER, Secrétaire communal, BARVAUX-S-OURTHE
 Yves WEZEL, Conseiller économique, FLEURUS
 Jean-Louis XHONNEUX, Secrétaire général Action Fouronnaise, FOURONS
 Paul YERNAUX, Informaticien, NALINNES
 Marie-Denise ZACHARY, économiste, BRUXELLES
 Paolo ZAGAGLIA, réalisateur, DISON

C- 6 - INSTITUT JULES DESTRÉE

Source : Objectifs de l'Institut Jules Destrée, http://www.destree.org/Institut_Jules-Destree_Presentation.htm (le 30 juin 2004).



Objectifs de l'Institut Jules-Destrée

- Conseil d'Administration
- Equipe
- Appuis institutionnels
- Imputabilité
- Devenez membre !
- Quatre pôles interactifs
 1. Le Pôle Recherche
 2. Le Pôle Information
 3. Le Pôle Citoyenneté
 4. Le pôle Prospective
- Sites internet

Objectifs de l'Institut Jules-Destrée

Centre d'étude et de recherche non gouvernemental, l'Institut Jules-Destrée s'est attaché - depuis 1938 - à donner du sens à l'idée de Wallonie en tentant de décrire et de comprendre, principalement par une analyse historique rigoureuse, les nécessités et les conditions culturelles, politiques, économiques de la naissance de la Wallonie ainsi que les mécanismes de sa construction.

Valorisant, en termes de citoyenneté, l'existence de la Région et dépassant le débat sur l'avenir institutionnel, l'Institut Jules-Destrée a voulu, dès le milieu des années quatre-vingt, considérer la Wallonie comme une société d'acteurs. Il a, dès lors, œuvré à l'identification de la population wallonne à un projet régional construit au départ de la société civile organisée en réseaux, confrontant acteurs et décideurs régionaux dans un même effort.

Aujourd'hui, l'enjeu pour tout territoire, pour toute région, pour la Wallonie - et donc pour l'Institut Jules-Destrée - consiste à atteindre l'excellence. Alors que l'excellence et la pertinence territoriale se mesurent à la fois par la capacité de mobiliser les acteurs et de développer avec eux une vision d'un futur commun, l'Institut Jules-Destrée constitue un outil fondamental face à ces enjeux. En effet, la réalité du pluralisme philosophique et politique qu'il pratique, le haut niveau d'expertise de ses réseaux, de ses comités scientifiques et de ses collaborateurs font de l'Institut Jules-Destrée un interlocuteur, un partenaire, un opérateur et un lieu de rencontre privilégiés. Il s'adresse dès lors à toutes celles et à tous ceux qui - citoyens, chercheurs, entrepreneurs, décideurs, collectivités territoriales, pouvoirs publics - veulent s'inscrire dans une logique de bonne gouvernance. Ainsi, la vocation de l'Institut Jules-Destrée est-elle de contribuer à créer des dynamiques de responsabilisation collective et démocratique auxquelles participent tant les décideurs que les acteurs, - qu'ils proviennent des sphères étatique, économique ou associative - pour atteindre des objectifs

précis, respectueux des valeurs humanistes, notamment dans le domaine de la cohésion et du développement régional, en pesant sur des enjeux européens et mondiaux.

Les statuts coordonnés de l'Institut Jules-Destrée sont accessibles page <http://www.destree.org/Administration/Statuts-2002-06.htm>



*Membres de l'Institut Jules-Destrée

La dynamique de l'Institut Jules-Destrée repose sur son millier de membres qui donnent son impulsion à l'association par leur cotisation et par leurs conseils. Ils constituent ainsi le premier réseau de l'Institut Jules-Destrée, disposent d'une information privilégiée et reçoivent en primeur nombre de ses publications



*Appuis institutionnels de l'Institut Jules-Destrée

L'Institut Jules-Destrée bénéficie d'appuis et de soutiens financiers publics, notamment de la Région wallonne, de la Communauté française Wallonie - Bruxelles, de la Province de Hainaut, des municipalités de Charleroi, de Wavre et de Farciennes.



* Imputabilité de l'action de l'Institut Jules-Destrée

Attaché à la culture de l'évaluation et respectueux de la gestion en bon "père de famille" des moyens financiers qui lui sont alloués par ses membres, par des donateurs ou légataires, ainsi que par les pouvoirs publics, l'Institut Jules-Destrée s'est non seulement assuré le contrôle d'un réviseur d'entreprises, M. André Preud'homme, mais a également décidé d'attribuer à partir de l'année 2000 un montant de 6 % de son budget à l'évaluation externe, par appel d'offre, de la réalisation et des impacts de son action en fonction de ses objectifs. Pour ce faire, le Conseil d'Administration dispose désormais d'un *Programme permanent de Pilotage et d'Evaluation* définissant, pour chaque activité, les résultats et impacts attendus pour des dates précisées. Le rapport annuel d'évaluation sera publié sur internet et envoyé sur simple demande.



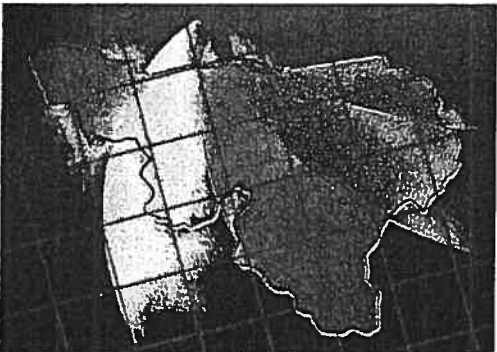
* Sites internet








L'Institut Jules-Destrée gère plusieurs sites internet sur son serveur (dont il est propriétaire du serveur de noms de domaines primaire (dns.wallonie-isoc.org) sur le réseau mondial :

<u>Wallonie-en-ligne</u> le portail des acteurs wallons	http://www.wallonie-en-ligne.net
<u>Destrée</u> le site administratif de l'Institut Jules-Destrée	http://www.destree.org
<u>Wallonie-ISOC</u> le site du Chapitre Wallonie de l'Internet Society	http://www.wallonie-isoc.org
<u>LaFrancité</u> le portail du savoir au sein de la francité	http://www.lafrancite.org
<u>Prospeval</u> le site de la Société wallonne de l'Évaluation et de la Prospective	http://www.prospeval.org
euroProspective le site du GEIE euroProspective	http://www.euroProspective.org

C- 7 - INSTITUT JULES DESTRÉE

Source : Congrès La Wallonie au futur, http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/Wallonie-Futur_Index-Congres.htm (le 30 juin 2004).

<p>Congrès La Wallonie au Futur <u>Publications</u></p>		<p>Index des congrès 1987- 1998</p>
---	--	---

	<p>La Wallonie au Futur, <u>Premier congrès</u> <u>Vers un nouveau Paradigme</u>, Charleroi, 1987</p>
	<p>La Wallonie au Futur, <u>Deuxième congrès</u> <u>Le défi de l'Education</u>, Namur, 1991</p>
	<p>La Wallonie au Futur, <u>Deuxième congrès</u> <u>Le défi de l'Education, Conférence - Consensus</u>, Namur, 1994</p>
	<p>La Wallonie au Futur, <u>Troisième congrès</u> <u>Quelles stratégies pour l'emploi</u>, Liège, 1995</p>
	<p>La Wallonie au Futur. <u>10 ans de construction d'un projet de société</u>, 1997</p>
	<p>La Wallonie au Futur. <u>Quatrième congrès</u> <u>Sortir du XXème siècle : Evaluation, innovation,</u> <u>prospective</u>, Mons, 1998</p>
	<p>La Wallonie au Futur, <u>Cinquième congrès</u> <u>Wallonie 2020 : Un réflexion prospective citoyenne</u> <u>pour la Wallonie au futur</u>, Namur, 2003</p>

D - WALLONIE/QUÉBEC

Autonomisation de l'espace public et visibilité de la question nationale dans les répertoires de recherche Internet des médias belgo-wallons et canado-québécois.

Le tableau présente, pour chaque mot, le nombre de références proposées par chaque moteur de recherche sur le site. L'intérêt du tableau réside dans les comparaisons qu'il est possible de faire entre la quantité de références proposées pour chaque mot à l'intérieur de chaque site, et de mesurer la visibilité de chaque mot par rapport aux autres. Ces tableaux ont été réalisés le 23 septembre 2003.

Recueil de données : sur les moteurs de recherche des sites internet de chaque compagnie. Dans la mesure du possible il a été effectué une recherche avancée pour les mots composés.

Radio Canada : recherche avancée avec distinction entre 'Radio' et 'télévision'

Le Devoir : recherche des occurrences dans les archives du Devoir, sur un mois (du 25/08/2003 au 25/09/2003).

La Presse : même type de moteur de recherche que le Devoir. Simplement, les occurrences ont été relevées pour la semaine du 19 au 25 septembre 2003, en raison du nombre trop important d'occurrences pour Québec (pour les occurrences de plus de 1000, le moteur ne donne plus de détails).

Le Soir de Bruxelles : archives du 25 mai 2003 au 25 juin 2003 (les mois suivants ne sont pas encore dispo ni référencés).

R.T.B.F. : distinction entre les occurrences sur le site RTBF, et occurrences dans les articles tirés du J.T., sans limite de temps (tous les articles disponibles).

Lecture des tableaux :

Sur représentation de la Belgique et des références belges dans leur ensemble (gouvernement, belge, Belgique...) par rapport à la Wallonie et à ses références dans la presse belge-wallonne, lorsqu'on la compare à la représentation du Canada et du Québec, beaucoup plus partagée et mesurée, même si le Canada et les références canadiennes sont plus présentes que le Québec et ses références sur le site (radio et surtout télévision) de Radio-Canada.

En nombre de références par mots

Québec

Sites Mots	Radio- Canada télévision	TQS site	Le Soleil Site - archive	Le Devoir Site- archive	La Presse Sites- archive	Radio Canada Radio
Québec	1670	142	430	659	321	1030
Ontario	214	19	48	128	54	159
Canada	4640	381	207	518	292	2020
Etats-Unis	593	16	120	389	186	580
Québécois	385	41	117	368	145	440
Ontarien(+s)	17+10= 27	0+0= 0	8+6= 14	26+14= 40	15+9= 24	58+9= 67
Canadien(+s)	421+251= 672	25+10= 35	103+44= 147	231+125= 356	157+76= 233	314+207= 521
Américain(+s)	499 + 195= 694	34+8= 42	78+68= 146	296+221= 517	133+111= 244	400+312= 712
Gouvernement québécois	14	5	6	14	4	26
Gouvernement	27	4	5	31	6	29

canadien						
Gouvernement de l'Ontario	3	0	1	1	0	5
Parti libéral du Canada	3	3	10	19	6	5
Parti libéral du Québec	71	2	4	12	6	9
Parti québécois	76	3	15	48	9	37
Souverainistes	2	0	2	13	2	6
Fédéralistes	0	0	0	10	1	5

Wallonie

Mots	R.T.B.F. Tout le site Au 25/09/2003	R.T.B.F. Journal télévisé	Le Soir de Bruxelles Archives
Wallonie	4918	176	25
Flandre	2160	167	13
Bruxelles	15081	564	110
Belgique	15041	543	481
France	9253	316	95
Europe	7206	248	79
Wallon(+s)	3076+1398= 4474	198+72= 270	53+8= 61
Belge(+s)	11548+7644= 19192	477+342= 819	81+56= 137
Flamand(+s)	1833+1646= 3479	106+88= 194	11+11= 22
Bruxellois	2237	125	28
Européen(+s)	3462+3137= 6599	140+150= 190	28+23= 51
Région wallonne+ gouvernement wallon	1760+980= 2740	122+150= 172	29+9= 38
Gouvernement belge+ gouvernement fédéral	2151+1460= 3611	306+133= 439	1+1= 2
gouvernement			64
Communauté française	3031	154	24
Verhofstadt	1947	141	14
VanCauwenberghe	343	31	2
Hasquin	206	17	2

